JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.
Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J. Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique. Agricole. Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne..... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 10 Novembre 1865. — No. 70

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT,
AVOCATS.
Rue voisine de La Tache, écr.
Suivront les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

APINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. Papineau. L. F. Morison.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
.... Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. Bourgeois. P. Bachand.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Bte. M. Roy suivra la Cour du District de Marieville
St. Hyacinthe 6 Nov. 1861.

F.X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Bureau Bureau de M. Desaulniers, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Hormis Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau :—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
Ls. Tache. L. G. Gladu.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE,
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Ecuyer de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1863.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
18 Juillet 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
Ci-devant de St. Pie.

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de reprendre le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vu la proximité du marché, cet Hôtel se trouve être une position très-centrale de commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et Ecuries sécurisées seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, près du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, menuisier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le confort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.
On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix ; des chambres bien garnies ; de bonnes écuries pour les Chevaux.

AVIS,

Toutes personnes endettées envers la Société "PREFONTAINE ET DION" sont requises de payer au soussigné le montant de leurs comptes immédiatement.
H. R. BLANCHARD.
St. Hyacinthe, 20 août, 1865.

Avis aux Spéculateurs !

TERRE A VENDRE A
Ste. ANNE de STUKELEY.

La magnifique propriété de M. Stephens MacFarlane, dans le NEUVIEME RANG de STUKELEY, paroisse de Ste. ANNE, à quatre milles de l'église. Comprenant 360 arpents de terre en superficie, dont 260 arpents sont en culture, le reste en bois. Les bâtiments consistent en belles maisons, granges, et de tous les accessoires désirables. La clôture est toute en pierre et dans un ordre parfait.
S'adresser au propriétaire sur les lieux à Stukeley, 17 octobre, 1865.—1m

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur toute de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample information s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

A VENDRE.

[illegible] Terres a St. Dominique.
Un [illegible] au Petit Rang de St-Hyacinthe.
Plusieurs Lots dans Acton, Stanfold et Weedon.
CONDITIONS LES PLUS FACILES.
S'adresser à
F. X. LAFORCE,
ST. HYACINTHE.
ou au
DR. TRUDEL,
MONTREAL.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 70 pieds sur 24, remises et autres dépendances.
Pour les conditions qui seront très faciles, s'adresser par les lieux à
BENJAMIN CADORET, père.
N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.
St. Dominique, Octobre 1865.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

Il n'est pas nécessaire de donner un bien long détail des marchandises pour faire apprécier un magasin. Chez un vieux système adopté par tous, M. DORBERT en a adopté un autre plus bref et plus efficace : ce moyen :

Celui du bon sabre de bataille, franche de droite à gauche au milieu du peuple.

Son assortiment d'Automne est maintenant au complet. C'est le plus grand et le meilleur en fait de Marchandises Sèches qui existe dans cette ville.

M. DORBERT est toujours fidèle à son ancien système de
VENDRE PROMPTEMENT ET A PETIT PROFIT.

Un homme qui aime à ménager son argent n'achète pas chez les marchands qui vendent à crédit, parceque'ils vendent plus cher, vu que ces marchands achètent eux-mêmes à crédit.

ET DE PLUS,

Un assortiment de CHAUSSURES considérables, BOTTES,
BOTTINES,
SOULIERS,
pour Hommes, Femmes et Enfants.
—A bas prix.—
St. Hyacinthe, septembre, 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades St. Hyacinthe, à côté du Bureau de P. H. Chauvin, écr. avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard, écr. N. P.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

L'HEROISME ET LA PATRIE.

PAR
HONORE MERCIER.

Cette brochure forme un joli volume in 8o de 120 pages et est maintenant en vente chez les principaux Libraires de Québec et de Montréal et chez le soussigné.
Prix : 30 Sous
Les personnes qui désireraient se procurer cette brochure, par la poste, la recevront en envoyant, FRANC DE PORT, 25 cts. en timbres-poste.
M. A. KEROACK,
Libraire.
St. Hyacinthe, 16 août, 1865.

ENVOIS AMERICAINS ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a autorisé que désormais les Avis Hébdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque semaine dans la Gazette du Canada.
R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.
DOUANES.

Ottawa 3 Novembre, 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 20 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué sur [illegible] et s'appliquer à tous les colis faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

Province du Canada,
District de St. Hyacinthe.
Un Terme ou Session de la
COUR DU BANC DE LA REINE,
Tenant Juridiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au palais de Justice à ST. HYACINTHE.
Vendredi, le Premier jour de Décembre prochain,
A DIX HEURES DU MATIN.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste ; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.
Le. TACHÉ.
Shérif.
Bureau du Shérif.
St. Hyacinthe, 13 octobre 1865.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES CHARGES.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonus, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont
1o. Les soldats incapables de travailler;
2o. La veuve ; Si (Les orphelins au-dessous de seize ans ; &c. Les mères si elles étaient supportées par le soldat mort ; 5o. Les Sœurs orphelines si elles étaient supportées par le soldat mort :

Je me charge de collecter à bon marché, et sans frais de port, les arrérages de paie, les primes des soldats morts et des vivants.
Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.
A ceux qui désirent des informations, je me charge de fournir des informations gratis, ce qui est plus que ne font les agents dans les Etats-Unis, car ils exigent les frais de port. Un dépêche doit être envoyée de suite par lettres, qui me parvient, adressées et payées. De toutes communications faites par écrit, il sera répondu par retour de malle et traitées avec promptitude et célérité.
Adressez ce sous qui est relatif à la réclamation de tout ce qui pourra être de votre application.
Les clercs, les magistrats et autres rendraient service à ceux à qui le pouvoir être utile en leur faisant connaître cet avis.
EDWARD C. WARD,
7 American House.
No. 43, Rue St. Henry.
Montréal, 30 octobre, 1865.

MAISON DE PENSION.

M. G. M. Desforges
informe respectueusement ses amis et le public qu'il vient d'ouvrir une Maison de Pension, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle PAGEAU.
La Maison sera tenue par Mr. Desforges, et le même pied que la tenait Mlle. Pageau ; les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.
Les maîtres trouveront des chambres spacieuses et nombreuses qui permettront à Mr. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
COATICOOK.

FEUILLETON.

LES CHAUFFEURS.

TROISIEME PARTIE.

X.—L'ABANDON.

(*Suite.*)

Le Beau-François se laissait aller à exprimer tout haut ses plus secrètes pensées, quand il s'aperçut que Rose l'écoutait ; mais cette fois il ne songea à s'en fâcher.

—Oui oui, ma chère, reprit-il tout n'est pas perdu, et peut-être trouverai-je bientôt un moyen de récompenser ton dévoûment pour moi ! Il faudra des événements que je ne prévois pas pour nous séparer désormais.

—Oh ! merci de cette bonne parole, François !.... si tu savais combien elle va me donner de courage ! Partons donc ! nous serons heureux, je te le promets, j'en suis sûre.

Un grand bruit d'armes et de chevaux, bientôt suivi de coups de feu et de cris de terreur, s'éleva au dehors. La force armée après avoir cerné la clairière, faisait irruption de tous côtés.

—Il est trop tard ! dit Rose avec désespoir.

Le Beau-François chercha des yeux une arme pour se défendre mais il n'avait plus que ses pistolets déchargés. D'ailleurs, on ne lui laissa pas le loisir de se mettre en défense, un peloton de cavalerie traversa la clairière comme une tombe, et s'arrêta devant la loge. Vasseur sautant à bas de son cheval pénétra le premier dans l'intérieur le sabre à la main.

—En voilà toujours un ! s'écria-t-il joyeusement, et le plus enragé de tous !.... Pas un mouvement coquin, ou je te fends le crâne et ce sera de la besogne de moins pour le bourreau.

Peut-être ces menaces n'eussent-elle pas intimidé la féroce bandit ; mais, pris à l'improviste sans armes il ne pouvait rien, et Rose, qui l'avait enlacé, pour lui faire un rempart de son corps paralysait ses mouvements. D'ailleurs, comprenant que le temps de la force était passé, que la ruse seule lui offrait des chances de salut. Sa troupe naguère si considerable, était dispersées ; le petit nombre de ceux qui se trouvaient encore dans la clairière n'étaient laissé prendre sans résistance. Pas un coup n'avait été frappé pour la défense de ces scélérats l'effroi de plusieurs provinces; ils devaient comme le Beau-François l'avait prévus lui-même, être arrêtés un à un vulgairement, lâchement sans relever leur défaite par le moindre acte de vigueur.

Aussi le Meg éteignit-il l'étincelle ardente de ses yeux, et, prenant ce ton de bonhomie qui avait si souvent des dupes, il dit mielleusement :

—Vous vous méprenez sur mon compte, citoyen officier. Je suis un honnête colporteur et je suis tombé entre le mains d'une troupe de mendiants et de vagabond ; j'ai été conduit ici avec cette citoyenne qui est ....mon associée et nous aurions passé un vilain quart d'heure, si vous n'étiez venu nous délivrer. Ces coquins sont tous en fuite et nous vous devons de grands remerciements.

—Bien trouvé ! répliqua Vasseur d'un ton goguenard.

Puis s'adressant à plusieurs gendarmes et cordes nationaux qui venaient d'entrer :

—Empoignez-moi cette honnête colporteur, pourvuit-il, et prenez soin qu'il soit bien attaché car il vaut son pesant d'or.... Quand à cette citoyenne ajouta-t-il en regardant Rose ce doit être la digne compagne de ce vertueux marchand.... Oui, jolie fait effronté : c'est là sans doute Rose Bigot la femme du Beau-François.

Rose ne laissa échapper aucun signe de faiblesse.

—Sa femme, oui, je suis sa femme! s'écria-t-elle avec fierté, et j'espère bien que l'on ne nous séparera plus.

Le Beau-François ne voulait pas se laisser attacher et fouiller par les gendarmes.

—Je vous assure, citoyens, dit-il avec un accent de sainte indignation, vous commettez un erreur; vous vous repentirez de m'avoir traité d'une manière dégradante. Je puis me réclamer des personnes les plus honorables pays .... et quand vous saurez qui je suis....

Un ricanement bien connu le fit se retourner tout à coup,comme s'il eût été mordu par un serpent. Dans un coin sombre de la loge, il entrait un garde national qui paraissait se livrer à un accès d'hilarité. Il avait reconnu le Borgne-de-Jouy.

—Avec tout cela, reprit Vasseur, il doit se trouver des traîtres quelque part; car j'espérais mieux pour cette nuit. Où sont le Rouge-d'Auneau, le Maître-des-Mioches le Curé-des-Pègres, le Gros-Normand Sans-Pouces, Longjumeau, et surtout ce savant, cet introuvable cet insaisissable Baptiste-le-Cirurgien ? Non pas que je me plaigne ajouta-t-il en caressant sa grosse moustache ; on sait ce que valent le Beau-François et Rose Bignon, sans oublier la canaille que les hussards nos braves camarades viennent de ramasser ; mais ces captures m'ayaient mis en appétit.... Enfin, cet partie remise ; je les connait maintenant j'ai leur signalement exact ; je les pincerai tous avant peu j'en prends l'engagement formel.

Cependant le Beau-François avait déjà recouvrer sa présence d'esprit.

—Citoyen officier, reprit-il avec plus de force je vous le répète vous vous méprenez sur mon compte et sur le compte de ma femme. Vous pouvez vous souvenir de m'avoir vu déjà en compagnie du directeur du jury de Chartres, dont je suis connu personnellement. Faites-moi comparaître devant lui et vous verrez s'il ne vous donnera pas l'ordre sur-le-champ....

—Eh bien ! morbleu ! dit Vasseur avec ironie, présentez-lui votre requête vous-même, car le voici.

En effet Daniel parut au milieu des soldats qui lui livrèrent respectueusement passage et il s'avança en disant :

—Que demande le prisonnier ?

L'air froid et sévère du magistrat causa une nouvelle déception au Beau-François.

—Citoyen Ladrange dit-il à demi-voix ne pourrais-je vous parler en particulier ?

—Laissez nous un peu citoyens, dit Daniel aux gendarmes qui regardaient la Meg.

Ils se retirèrent à l'autre extrémité de la loge.

—Prenez garde ! s'écria Vasseur ; ne vous approchez pas sans précautions de ce fournois-là.... Je m'en méfie en diable !

Mais il est attaché, repliqua Ladrange en montrant les cordes qui retenaient les mains et les jambes du prisonnier ; du reste, mon cher Vasseur vous pouvez rester près de moi.

—J'aime mieux cela.

Tous deux s'approchèrent de Meg, qui était assis sur un billot et qui semblait incapable de faire un mouvement.

—Ce que je veux dire, reprit le Beau-François embarassé ne doit s'adresser qu'au citoyen Ladrange.

Et moi je n'ai pas de secrets pour Vasseur ; vous pouvez parler librement devant lui. D'ailleurs je n'ai plus qualité pour vous entendre ; j'ai donné ma démission de magistrat, et c'est au citoyen Vasseur seul que vous aurez à répondre.

—Quoi ! vous n'êtes plus directeur du jury de Chartres ? demanda le Beau-François en pâlissant, car cet incident déconcertait tous ses projets.

Je ne le suis plus, j'ai remis mes pouvoirs au citoyen Vasseur en déposant entre ses mains une parure de rubis qui m'avait été envoyé par une personne inconnue et qui provenait d'un vol.

Le désappointement du Meg allait croissant, à mesure qu'il voyait le mauvais succès de ses longues et patientes intrigue.

—Et bien! et votre promesse de m'accorder trois jours de répit, reprit-il en baissant encore la voix, l'avez-vous donc oubliée ?

—Croyez-vous qu'j'ignore ce vous faisiez ici et contre qui devait être dérigée l'expédition de cette nuit ? répliqua Daniel de même ; vous n'avez pas observé mes conditions, je suis dégagé de ma parole.

—A merveille.... Alors vous allez révéler notre secrète parenté ?

—Ni Vasseur, ni moi nous ne jugeons nécessaire pour le moment de parler de cette circonstance ; mais nous nous réservons de la faire connaître si l'intérêt de la justice l'exige.

—C'est-à-dire si l'on ne trouve pas de charges suffisantes pour me perdre.. Allons! bien joué, tout est prévu ; pensez-vous que de mon côté je ne chercherai pas à me parer du nom honorable auquel j'ai droit ?

—Vous agirez comme il vous plaira.... Mais cette conversation devint oiseuse, et elle a déjà trop duré. Le lieutenant Vasseur va procéder à l'interrogatoire régulier de ses prisonniers puis nous serez conduits à Chartres.

—Mais non pas avant que je vous aie récompensé de tous vos bons offices envers moi!

En même temps, grace à sa force herculéene, le Beau-François brisa comme un fil les cordes qui retenaient ses mains, tira de ses vêtement un petit poignard qu'il avait su dérober aux gendarmes quand on l'avait fouillé, et, prompt comme l'éclair, il en porta un coup à Daniel sans défiance.

C'en était fait de jeune magistrat, si Vasseur, qui observait tous les mouvement du scélérat, ne se fût élancé impétueusement sur lui. L'arme glissa contre la poitrine de Ladrange. En un instant, le Beau-François fut renversé, désarmé par Vasseur et les gendarmes.

—Quand je vous disais! reprit le brave lieutenant en s'adressant à Daniel on est jamais sûr de rien avec ces gaillards-là. C'est une leçon pour...On va lui mettre les menottes, des chaines et des poucettes,au lieu de ces cordes qui cassent si facilement... Du reste, ajouta-t-il plus bas par forme de consolation, voilà encore une circonstance favorable pour vous à consigner au procès-verbal.

Après une résistance assez longue, les gendarmes étaient venus à bout de maîtriser de nouveau le terrible Meg ; il était étendu par terre, chargé de chaines, incapable de bouger. Cependant il fixa sur Daniel un encore menaçant :

—Vous êtes bien fier de votre triomphe, citoyen Ladrange, dit-il d'une voix haletante, mais tant qu'il me restera un souffle de vie, prenez garde à vous!

Un nouveau ricanement se fit entendre dans le coin sombre ou se tenait le Borgne-de-Jouy.

—Citoyen, dit Rose Bignon d'un ton suppliant, je ne demande qu'une grace. .ne me séparez pas de mon cher François!

(*La suite au prochain numéro.*)

Nouvelles et Faits Divers.

ECHAPPÉS BELLE.—Hier après-midi, vers deux heures, une chaloupe appartenant à M. Chs. Smith, du Havre au Diamant, et montée par deux marins, chavira au milieu du fleuve, devant la ville. Les deux infortunés et leur frêle embarcation disparurent pour un instant, lorsqu'on vit apparaître la quille de la chaloupe fortement battue par la lame. A ce moment, le vapeur traversier passait à une certaine distance du lieu de l'accident, et on se hâtait à bord du brick *Himalaya* d'envoyer une embarcation montée par trois hommes au secours de ses malheureux aux prises avec la mort. Pendant ces préparatifs les deux marins purent se cramponner à la quille de leur chaloupe et tenir jusqu'à l'arrivée de leurs sauveurs, qui les ramenèrent tout grelottants à terre ; ils se comptèrent bien heureux encore de s'en tirer à si bon marché.

CURIEUX. — M. Jean-Marie Desjardins, habile cultivateur de Ste. Scholastique, a eu la curiosité de faire l'expérience suivante : « Le 2 septembre il mit à l'engrais un porc pesant 286 livres. Après un traitement particulier qu'il a inauguré et constamment suivi, il repèse cet animal le 25 octobre, et l'a trouvé pesant 518 livres. Ainsi, le porc en question a dû augmenter son poids d'à peu-près 4½ lbs. par jour. Avis aux cultivateurs.

MÉCANIQUE.—Nous avons visité samedi, une ingénieuse pièce de mécanique fabriquée par M. Cyrille Duquet orfèvre de cette ville : c'est une petite machine à vapeur complète assez forte pour faire mouvoir un petit tour. Toutes les pièces sont en cuivre ou en acier ; la chaudière peut contenir une pinte d'eau et est pourvue d'une soupape de sûreté et d'un sifflet ; une lampe à esprit de vin fait l'office de fourniss. Le mouvement de va-et-vient de pistons est communiqué par un excentrique roulant sur un axe muni de deux roues qui peuvent servir de zones motrices. La disposition des différentes pièces de la machine et le fini du travail annoncent chez le jeune ouvrier une disposition plus qu'ordinaire pour les art mécaniques et nous l'engageons à cultiver cette aptitude. (*Le Courrier du Canada*).

PÊCHE MIRACULEUSE.—Hier, plusieurs amateurs de pêche à l'éperlan étaient réunis entre le pontos du Grand Tronc et le quai de la Reine, à la Basse-Ville, pour faire la pêche à ce menu fretin, lorsque, à la grande surprise des spectateurs, un des pêcheurs, retira sa ligne de l'eau, non sans difficulté, ayant au bout une magnifique truite, mesurant un peu plus de douze pouces ! « Une truite ! une truite ! dans le St. Laurent ! » Ce cri devint général, et tous les pêcheurs dans la crainte d'être appréhendés par le surintendant des pêcheries, n'osèrent plus rejeter leurs lignes dans le fleuve. En attendant le surintendant des pêcheries, pourra voir le grand coupable et sa truite en s'endirigeant au magasin des marchandises sèches de M. L. G. Trudelle, à la Basse-Ville, rue Notre Dame. Cet heureux pêcheur est prêt à subir toutes les peines de la loi, mais à la condition que le surintendant donne instruction à la truite de ne plus revenir dans le Saint Laurent, et explique ce cas qui nous paraît bien extraordinaire.

PRENEUR DE PERDRIX.—Un cultivateur de nos de Frs. Ninte-u, comparut devant Son Honneur le Juge des Sessions à la cour de police, la semaine dernière, accusé par M. F. W. G. Austin, d'avoir enfreint la loi qui protége le gibier en prenant une perdrix au collet. Il paraît que le défendeur avait avoué le fait à M. Austin, mais lorsqu'il fut arrêté et cité devant le cour, il essaya, par le moyen de témoins, de prouver qu'il était à travailler dans les champs ce jour-là et ne pouvait, parconséquent, être coupable. Son aveu, cependant, fut trouvé suffisant, puisqu'il fut condamné à payer une amende d'une piastre, plus les frais ou, faute de ne pouvoir payer, à être emprisonné pour 14 jours. M. Hearn agissait pour la poursuite et M. Auger pour la défense.—*Canadien*.

—En 1834, le Dr. Parker, publia un petit livre dans lequel il écrivait le canal Rideau et les villes et villages situés sur son parcours. Dans ce petit livre on lit ce qui suit sur Bytown aujourd'hui Ottawa : « Quand les ressources de canal Rideau seront plus développées, Bytown devra devenir une place de la plus grande importance, et si les deux provinces de Haut et du Bas-Canada s'unissent, Bytown, à raison de son site, court la meilleure chance de devenir le siége de gouvernement. » C'est une prédiction qui s'est réalisée.—*Pays*.

—Une petite scène a eu lieu sur l'un des convois du Grand-Trone, lundi de la semaine dernière. M. G. Aikinson, de l'Avenir après avoir acheté un billet au bureau du G. T., à Richmond, s'était embarqué pour descendre à Arthabaska ; le conducteur s'étant sans doute mépris sur la nature du billet, le refusa et exigea le prix du passage. M. Atkinson, ayant refusé de ce rendre à cette demande, on lui ordonna de sortir des chars ce qu'il fit, à environ 4 milles au delà de Richmond, dans la nuit. M. Aikinson est revenu à pied, à Richemond, se promettant bien de faire payer sa promenade à la compagnie pour la politesse de certains de ses employés. Il réclame $100 de la compagnie qui paiera sans doute car elle a déjà démis le conducteur maladroit qui ne connaissait pas les bons billets de ses maîtres.—*Défricheur*.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 10 novembre. 1865.

CONFEDERATION.

Triomphe éclatant au Nouveau-Brunswick.

Tant que la question de la confédération ne sera pas définitivement résolue par son adoption, toujours elle s'imposera en première ligne à l'attention des hommes publics des Provinces anglo-américaines. On a eu beau faire des efforts pour la rapetisser aux yeux du peuple, elle n'en est pas moins restée la question culminante de notre politique coloniale. On a voulu la représenter comme une intrigue de parti, destinée à consolider le pouvoir entre les mains d'un certain nombre d'hommes ; mais sa haute portée a frappé les esprits et l'opinion bien convaincue du poids dont elle devait peser sur le futur de notre pays, s'est surtout préoccupée de quel côté elle devait faire pencher la balance de nos destinées.

Elle a surtout rencontré de l'opposition dans les provinces du Golfe. Différentes raisons nous expliquent qu'il devait en être ainsi. Des circonstances particulières nous avaient décidés, nous, à recourir à des changements constitutionnels pour sortir des embarras suscités par l'antagonisme des provinces du Haut et du Bas-Canada. Les esprits étaient prêts à étudier les plans qui leur seraient soumis. Rien de semblable n'existait là bas, si ce n'est toutefois le projet d'unir sous un même gouvernement les provinces maritimes ; mais aucune nécessité ne les poussait à donner une solution immédiate à cette question qui était à s'agiter.

On ne doit pas être surpris que l'on ne se soit pas de suite pénétré de l'importance et des avantages du projet. D'ailleurs ses préconisateurs eurent à lutter non seulement contre leurs adversaires politiques que l'ambition et l'envie du pouvoir poussaient à les combattre, mais encore contre des influences indues qui durent considérablement les gêner dans leur ligne de conduite, en favorisant ceux qui les opposaient. Aujourd'hui, grâce à la persévérance et à l'énergique détermination des promoteurs de la confédération de faire triompher cette mesure dans les Provinces maritimes, l'opinion publique est complètement transformée. Pressés par elle, les adversaires de la confédération ont été obligés de modifier leur opposition au projet. Pour ne pas avouer un revirement complet, ils continuent de s'objecter aux résolutions de Québec, mais à *quelques-unes* seulement. C'est le cas pour M. Wilmot et pour M. Donaldson, deux des chefs les plus influents du parti anti-fédéraliste.

Mais un signe encore plus certain du changement qui s'est opéré dans les esprits est l'élection récente d'un des plus chauds et plus distingués partisans de la confédération dans le Nouveau Brunswick, M. Fisher. Les circonstances sous lesquelles s'est faite cette élection étaient pourtant toutes favorables aux adversaires de la mesure.

Il s'agissait de remplacer M. Allan, représentant du comté d'York, appelé au banc judiciaire.

Le gouvernement de M. Anglin avait mis de l'avant M. Pickard, homme qui se recommandait par sa popularité et ses talents.

M. Anglin était tellement persuadé du succès de son candidat qu'il provoquait en ces termes, dans son journal, le *Freeman*, les partisans de la confédération :

« Les confédérés voudront-ils maintenant faire l'épreuve de l'opinion publique à York? Maintenant qu'il se présente une si bonne occasion oseront-ils essayer de fournir une seule preuve à leurs amis du Canada et à *Downing Street*, que l'opinion publique de cette province a subi un changement ? A York, ils ont tout le temps nécessaire pour se préparer à s'organiser, tout le temps voulu pour instruire le peuple au point désiré, et M. Pickard qui dans le dernier numéro de *Head Quarters*, annonçait lui-même sa candidature leur a fièrement jeté le gant.

» Ici la question est distinctement posée : il paraît vouloir qu'il n'y ait aucun doute sur la chose en débat. *Où sont les confédérés maintenant ?....Où est leur grande armée de convertis à leur cause ?....Auront ils l'audace de se montrer, de lever la tête et de prouver ainsi au monde qu'au lieu d'avoir grandi en force et en nombre ils sont tombés dans une insignifiance complète.*»

On se rappelle sans doute que l'hon. M. Fisher était un des ministres délégués de la convention de Québec.

En mars dernier, lors des élections générales, il avait été battu à une grande majorité. Malgré tout, confiant dans la réaction qui s'était faite depuis, il releva le gant lancé par M. Anglin. En descendant dans l'arène, il répondit à son antagoniste : "Je voulais, pour le moment, m'abstenir, bien que je n'aie pas renoncé à la vie publique, mais cette provocation ne me laisse pas d'alternative. J'accepte donc la candidature qui m'est offerte de tous les points du comté."

Le résultat a été décisif. M. Fisher a été élu avec une majorité de *cinq cents* voix sur son adversaire, M. Pickard.

On ne dira pas que les électeurs ont été pris par surprise. La position des deux candidats était assez tranchée pour qu'il n'y eut aucune méprise possible. D'ailleurs M. Fisher disait dans son adresse aux électeurs :

« La grande question du jour est l'union des colonies désirée par la reine, les ministres de sa Majesté et le peuple anglais. Maintenant les représentants et les candidats s'accordent en général à reconnaître les avantages de l'union ; les objections ne portent que contre le projet de la convention de Québec. J'ai dit, durant la dernière élection, que c'était le meilleur compromis que l'on put obtenir dans le temps et qu'il était hautement avantageux au Nouveau-Brunswick. Si on peut l'améliorer ou obtenir quelque nouvel avantage pour cette province, je ne serai que trop fier d'aider à le procurer.»

Ainsi, comme nous venons de le dire, et comme le remarque M. Fisher, on s'accorde aujourd'hui à reconnaître les avantages de l'Union ; l'on ne diffère plus que sur les bases qu'on doit lui donner. En présence de ces faits il nous est permis de croire au succès de la confédération. Les futiles objections de quelques hommes ne sauraient être un obstacle assez puissant pour empêcher la réalisation d'une mesure dont tant et de si hautes considérations nous prescrivent l'adoption. Que les démocrates du Canada en prennent leur partie. Ils auront beau s'éperonner les flancs pour s'exciter dans la campagne qu'ils ont entreprise en faveur de l'annexion aux Etats-Unis, leurs efforts seront vains. Nous aurons la confédération et nous trouverons la sauvegarde des choses qui nous sont chères dans les institutions politiques dont l'Angleterre nous a dotées.

On lit dans le *Pays* de mardi :

« Non, le gouvernement américain n'est « pas notre idéal, mais nous ne l'en mettons « pas moins au-dessus du système qui nous « régit en Canada, système infirme et bâtard « impuissant à promouvoir la prospérité du « peuple.»

En lisant ces lignes, nous nous demandons si réellement l'écervelé qui les a écrites n'est pas un fou exalté plus à plaindre qu'à blâmer. Nous le demandons, où donc a-t-il pris cela, ce pauvre démocrate que nos institutions politiques sont *infirmes et bâtardes* ?

Est-ce que depuis un siècle nous n'avons pas consolidé notre édifice social à l'ombre de ces institutions ?

Est-ce qu'elles ont gêné en quoique ce soit l'expansion de la société canadienne-française ?

Ont-elles, par hasard, mis des entraves au développement des institutions qui constituent le peuple canadien-français en une nationalité distincte ? Toutes les classes de notre société sont plus libres de travailler à leur prospérité et à leur bien-être, sous le régime actuel, qu'elles ne sauraient l'être sous aucun autre.

Le système municipal dont nous jouissons met le peuple à même d'administrer comme il l'entend toutes les affaires sur lesquelles il peut convenablement avoir le contrôle. Dans la municipalité, l'individu est roi et maître sur sa propriété. Il est libre de l'exploiter comme il l'entend et d'user à sa guise des fruits qu'elle produit. Il n'a de taxes à payer que celles qu'il s'est imposées pour les affaires de sa localité. Le propriétaire des Etats-Unis pourrait-il en dire autant ? Si nous voulions parcourir les différentes classes de la société, nous les montrerions toutes également protégées par les lois qui nous régissent.

Nous appelons, nous, *infirme et bâtard* un système qui est impuissant à protéger la vie et l'honneur des citoyens, comme l'est celui qui prévaut aux Etats-Unis. Sous le régime américain on est libre, libre comme le désire la démocratie, libre de voler, de tuer et de blasphémer Dieu, mais nous appelons, nous, cette liberté de la licence et nous n'en voulons pas. Quant à la véritable liberté, celle qui permet à chaque membre de la société de faire tout le bien que lui dictent le devoir et sa conscience, elle est, aux Etats-Unis, tout à fait dépendante du caprice des autorités. On a laissé pleine liberté aux *Féniens* de nous insulter et d'insulter l'Angleterre ; on leur permet de s'armer et de conspirer contre une puissance amie, mais qu'au Missouri, par exemple, un prêtre veuille exercer son ministère, sans avoir au préalable prêté un serment qui peut répugner à sa conscience, on l'empoigne et on le jette en prison. Voilà des faits tout récents qui caractérisent le système américain. L'organe démocrate est bien libre de donner ses préférences à n'importe quel système de gouvernement, même de dénigrer ses compatriotes et leurs institutions ; il n'est pas satisfait de la condition qui lui est faite dans son pays, cela se conçoit ; il se trouve mal à l'aise au milieu d'une société qui laisse subsister les échafauds pour pendre les assassins, d'une société où la conscience publique est encore assez élevée pour se révolter contre ses doctrines perverses et les insultes qu'il déverse continuellement contre l'autorité civile et religieuse ; mais s'il croit que c'est en ravalant son pays qu'il fera progresser la cause de l'annexion, il se trompe grandement. Il se perdra et voilà tout.

IMMIGRATION.

M. J. C. Taché, nous fournit le tableau suivant pour lequel nous lui offrons nos meilleurs remerciements. La presse du pays commence à se ressentir des améliorations importantes qui s'opèrent dans le département des statistiques depuis que M. Taché en est le chef.

La bienveillance dont fait preuve M. Taché en fournissant au public les renseignements qui peuvent l'intéresser devra être appréciée comme elle le mérite.

ETAT *comparatif du nombre des immigrants arrivés au Port de Québec, depuis le commencement de la navigation, jusqu'au 1er novembre*, 1865.

Diminution.							3108
Augmentation.		3725					4452
		727					
		....					
		....					
		....					
1865	Entrepot.	7143	4217	2668	108	378	3722 / 1479 = 2201
	Cabine.	1154	185	136	 4	....	1479
1864	Entrepot.	4033	3301	2747	2268	5054	118	17721 / 1136 = 16857
	Cabine	739	184	163	4	46	....	1136
Pays de départ.		Angleterre	Irlande	Ecosse	Allemagne	Norwége et Suède.	Belgique	Total.

Ce qui fait voir une augmentation de 4,044 dans l'immigration du Royaume-Uni et une diminution de 2,700 dans celle des pays étrangers.

Augmentation totale en 1865 : 1,344.

Endroits de destination des Passagers d'Entrepot.

Cantons de l'Est,	128½
Montréal,	1102½
Districts du centre,	425½
Toronto,	726½
Ouest de Toronto,	785
District d'Outaouais,	145½
Ont demeuré à Québec,	145½
Total en Canada,	3458½
Sans destination connue,	661
Etats-Unis, { Etats de l'Est..6492½ / Etats de l'Ouest 5554 }	12046½
Adultes,	16,166

Les 16,166 passagers équivalant à 18,722 âmes.

Manifeste de M. Ogle R. Gowan.

Nous avons dit un mot du manifeste de M. Gowan, invitant les francs-maçons à s'armer pour repousser l'invasion fénienne. La presse anglaise du pays, sans distinction, de parti politique, l'a jugé très sévèrement. On l'a considéré comme une insulte maladroite aux catholiques et comme tel il a été énergiquement condamné.

« Cette adresse nous dit le *Globe*, est tout simplement atroce. Il est déjà assez mal d'essayer de jeter l'alarme parmi le peuple avec une histoire à sensation et avec de solennelles prétentions de secret. Mais les recommandations de M. Gowan sont encore pires que son historiette. Quel droit a-t-il d'enlever au gouvernement le soin de pourvoir à la défense du pays ? Qui l'autorise à émaner une proclamation appelant le peuple aux armes ? et par dessus tout, comment ose-t-il en appeler spécialement à une classe de la société ? Personne n'entretient des doutes sur la loyauté des orangistes, et, si la chose devenait nécessaire, ils combattraient vaillamment pour la défense de la province et le maintien de la connection britannique.» Mais, continue le *Globe*, quelle raison d'en appeler aux orangistes comme corps ? Ils sont prêts à marcher à la défense du pays comme tous les autres loyaux sujets de Sa Majesté. En cas de danger tous oublieraient les distinctions de partis et de religions pour s'unir pour la défense commune et c'est à cette seule condition que l'on pourrait tenter une défense effective. « Il serait spécialement nécessaire, de comprendre les catholiques romains dans un appel qui serait fait au pays, au lieu de le limiter à un corps contre lequel leurs répugnances nous sont connues. .....» M. Gowan insinue que l'on ne doit pas se fier aux Catholiques Romains de la province pour sa défense.....Si un « péril » réel menaçait le pays on ne pourrait adopter une voie plus funeste que celle-là.»

Ces paroles sensées du *Globe* auront l'effet d'apaiser les justes susceptibilités des Irlandais loyaux de cette provinces qui ont condamné l'adresse de M. Gowan, par l'organe de la société St. Patrice de Montréal. Nous inviterons le *Globe* à se rappeler les lignes que nous venons de citer, dans ses moments de mauvaise humeur contre les papistes. Sinon, nous nous chargerons de lui rappeler que le catholicisme sait assez bien enseigner la loyauté au souverain et le dévouement au pays pour qu'on compte sur ses membres dans un moment de danger.

[De Canadien.]

Le Journal des Trois-Rivières a raison, la question de la peine de mort, qui est une *question usée* en ce sens que la discussion en est épuisée et que l'opinion des gens sensés est partout fixée sur ce point social, est remise à l'ordre du jour avec un à propos plus qu'équivoque par les enfants terribles, jeunes et vieux, du parti démocratique. Il a fait acte de journal vigilant et zélé en mettant à la raison les folles théories de quelques démagogues pourris ou d'apprentis journalistes qui, dans leur entière ignorance des questions politiques, croient plus aisé de résoudre en quelques phrases les plus grandes question sociales. Nous avons admiré son zèle, nous reconnaissons ses services, sans pouvoir cependant l'imiter. Avouons-le, lorsque nous voyons des amplifications humanitaires usurper dans les journaux de l'opposition la place des articles politiques, nous sommes pris plutôt d'impatience que d'indignation. Vous, confrère, vous écrasez les pauvres auteurs de ces patriotes prédictions, vous leur prouvez qu'ils n'ont pas le sens commun ; nous sommes tentés de les plaindre et de regretter que, faute d'idées sérieuses et de simple raison, ils ne puissent faire un meilleur usage de leur encre.

Il nous en coûte de le dire, mais il est certain qu'il se déclare depuis quelque temps parmi la jeune démocratie une fièvre intellectuelle du caractère le plus alarmant. Nous lisons assez souvent des écrits où, positivement, il y a un grain de folie. En visant à l'excentricité, en voulant étonner son monde, on fait des écarts d'imagination qui dépassent les limites de la raison. Nous sommes un peuple sensé, ceux qui prennent ce chemin, pour monter au capitole, font fausse route, ils aboutiront plus tôt à Beauport.

Veut-on un exemple du mal que nous signalons là ? Nos lecteurs connaissent l'affreuse catastrophe du vapeur *Ocean Queen* à New York et le sort digne de toute sympathie qui a frappé un jeune avocat plein de cœur et d'un bel avenir. M. Archambault appartenait au parti démocratique, le *Pays* lui devait à coup sûr un article nécrologique ému et bien senti. Qu'a fait le collaborateur à qui on a confié cette tâche douloureuse ? Il a fait des phrases de rhétoricien de troisième ordre, où ne perce pas la moindre émotion vraie, il a entassé des absurdités, il a défendu les institutions américaines de reproche d'avoir causé l'explosion de la bouilloire du *St. John* ! C'est pitié vraiment de se trouver à dire, au lendemain d'une catastrophe pareille, en face d'une tombe si inopinément ouverte, que des choses comme ceci :

« Il arrivait dimanche en face de la grande métropole du gouvernement américain, l'un de ces événements *qui reportent le souvenir aux immolations de la barbarie. A la différence qu'à l'honneur de notre siècle*, la catastrophe du *St. John est le décret d'une volonté incontrôlable*, tandisque les gibets de l'antiquité se dressaient à l'ordre d'une volonté humaine. *Aujourd'hui donc la raison et la justice satisfaites se taisent* pour laisser saigner le cœur avec un redoublement d'abondance.«

Mais non la raison et la justice ne sont pas satisfaites, et vous prenez bien facilement votre parti de la mort de votre ami, du nôtre, et de l'horrible catastrophe causée par cette imprévoyance, qui est devenue chez les américains une insouciance révoltante, un mépris profond pour la vie humaine. Les immolations d'une telle civilisation sont toutes aussi cruelles que les *immolations de la barbarie*. L'homme ou les hommes qui les causent sont coupables comme ceux qui, dans l'entraînement de leurs passions, ôtent la vie à leurs semblables ; le degré de leur culpabilité [illegible] conséquences de leurs actes, sont parfois plus terribles. Les uns et les autres sont dignes de châtiment, ne vous déplaise à vous qui voulez vaincinement être à la société tous ses moyens de protection parceque vos sympathies sont pour les coupables et non pour les victimes.

Puis encore :

« La force motrice de *splendide* (son réclame peut-être !) bateau à vapeur *St. John* dévient de sa voie accoutumée, lance rapide comme l'éclair sept êtres humains dans l'autre monde.....

« *Un moment la population nombreuse qui circule émue ; des frères dans l'humanité venaient d'être immolés. Ce fut à peine pour les milliers d'hommes un peu plus qu'un atôme dans l'air, qu'une goutte d'eau dans l'océan. Ils rentrèrent aussitôt dans la froide réalité de leur brouhaha commercial et industriel.*»

Certes cette peinture de l'impassibilité *Yankee* par un jeune collaborateur qui l'admire en vaut bien une autre. Quoi ! la catastrophe du *St. John* n'a été pour la population new-yorkaise qu'*un peu plus qu'un atôme dans l'air, qu'une goutte d'eau dans l'océan*, et vous trouvez que la raison et la justice sont satisfaites ! Les propriétaires du *St. John* paieront aux parents des victimes quelques milliers de dollars pour des vies si précieuses, les coupables échapperont à tout châtiment et conserveront même une parfaite tranquillité de conscience et tous les bénéfices de l'innocence, et tout cela vous paraît admirable, et vous réservez toute votre indignation, qui pourrait se déborder avec tant d'actualité contre les immolations de la barbarie moderne, pour *les gibets de l'antiquité*.

Faut-il citer encore :

« Mais tel ne fut pas le contre-coup de la nouvelle du fatal accident parmi nous. La jeune famille canadienne fut atteinte au cœur j'allais dire, d'une blessure presque mortelle. *Mais j'oubliais qu'elle est un membre de l'humanité, et que l'éponge du temps doit avoir sur elle son oublieux effet.* Elle s'affaisse douloureusement sur elle-même, pour se relever en pleurant. Un compatriote distingué, une jeune femme accomplie, conduite à New-York par l'espoir de garder à la vie le fruit de leurs amours, avaient sauté avec la bouilloire du *St. John*. *Deux artères de la société ont été particulièrement atteintes : le parti libéral* (un nouveau réclame politique !) *et la mère de famille.*

C'est assez cité, c'est trop peut-être, mais nous avons voulu prouver que la fougue des imaginations, privées de tout frein, ignore tout aussi bien les convenances que les principes, les sentiments sincères que les idées sérieuses. Nous avons voulu montrer jusqu'où les chefs démocrates poussent la tolérance pour tous les excès de style ou d'opinion.

Nous aussi, nous avons connu M. Archambault et nous lui portions une sincère amitié, depuis le temps déjà éloigné où il commençait sa carrière et nous, la nôtre. Nous estimions ses nobles qualités de cœur, ses solides qualités d'esprit, et lorsque récemment nous parlions de ces jeunes renommées qui commencent à poindre au milieu des rangs de nos amis, il était un de ceux auxquels nous faisions allusion. L'horrible catastrophe [illegible] a enlevé brutalement, à l'âge et [illegible] un de nos amis, plus que nous. Si nous avions eu à en parler, nous l'aurions fait en termes qui de moins se ressentiraient de notre douleur et de notre cœur.

Revenons à nos convenances brisées. Nous les abandonnons de grand cœur, en besoin nous les recommandons aux justes sévérités de notre confrère du *Journal des Trois-Rivières*. Il a la main sûre, la plume mordante qu'il les corrige, si cela se peut, et les ramène dans le vieux sentier du bon sens où cheminaient leurs pères ; sinon qu'il en débarrasse la presse, et ce sera bien fait.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

Nous apprenons que la Compagnie du Richelieu a décidé, à une assemblée tenue lundi dernier, de reconstruire le vapeur *Europa*. Des ordres ont été envoyés en Ecosse de lui préparer une coque qui devra avoir 250 pieds de [illegible] sur 28 pieds de largeur.

Nous croyons savoir de source assez certaine que la compagnie a l'intention de se servir de l'*Europa* pour voyager de jour entre Montréal et Québec.

Les réparations qu'on va lui faire auront pour but de le rendre plus confortable et mieux approprié aux fins auxquels on le destine.

On se proposerait, nous a-t-on dit, de substituer à son salon actuel et à ses cabines un salon ouvert et de l'entourer de galeries pour la promenade.

Ce sera là une amélioration qui sera bien reçue des voyageurs.

La compagnie du Richelieu fait des efforts constants pour améliorer la navigation sur le St. Laurent et ses efforts sont couronnés de succès. L'habile administration des Directeurs de la Compagnie et l'intelligence de ses divers officiers lui assurent des succès bien mérités.

SUICIDE.

Samedi, 4 Novembre courant, L. F. A. Violetti, Ecr., Coroner compétent du District de Bedford, a tenu une enquête sur le corps de Georges Hindman, âgé de 29 ans, cultivateur, demeurant dans le Township de North Ely, Comté de Shefford. Depuis quelque temps Hindman paraissait troublé ; mais non d'une manière sérieuse, c'était un homme que la moindre contrariété démoralisait. Il trouvait sa récolte mauvaise, ses animaux étaient malades et enfin il avait fait une perte sur une vente de bestiaux. Toutes ces diverses causes réunies portèrent tellement le trouble dans l'esprit du pauvre malheureux que vendredi, 3 Novembre, vers 11 heures du matin, prétextant une chasse aux perdrix, il sortit de sa maison avec son fusil, fit un passage à la grange le trou du raide, et se rendit à l'entrée du bois situé à environ six arpents des bâtiments. Vers l'est, et là, avec l'aide d'un morceau de bois qu'il plaça sur la gachette du fusil, il se déchargea son arme en pleine poitrine.

Le fusil était à peine chargé avec quelques gravois.

La blessure était sur le bord gauche du sternum entre la sixième et septième côte d'une direction oblique et ascendente tracée jusqu'au côté droit du cœur qui contenait des esquilles d'os et du gravois, la mort a dû être instantanée.

Vers deux heures de l'après-midi après l'avoir appelé à diverses reprises à l'aide d'un porte-voix pour venir dîner, sa femme inquiète de sa longue absence, vu son peu de goût pour la chasse, se rendit au bois pour l'appeler de nouveau, mais quel ne fut pas son saisissement et son effroi en appercevant [illegible] gisant à ses pieds, le corps de son infortuné mari dans une mare de sang, la face contre terre et déjà raidi par la mort, ayant à ses côtés son fusil déchargé et le morceau de bois complice du suicide.

Le verdict du Jury a été que Georges Hindman n'étant pas sain d'esprit et d'entendement, s'est donné lui-même la mort par un coup de fusil.

Hindman était un cultivateur aisé, du Township de North Ely, généralement aimé et appartenant à une bonne famille des environs de Lenoxville il laisse une jeune veuve et trois enfants en bas âge.

On écrit du Bassin de Gaspé, le 20 octobre à la *Minerve* :

« Il vous sera sans doute agréable d'avoir des nouvelles de la colonie acadienne, établie sur les bords de la rivière Matapédine. Je puis vous en donner et de sûres, car je viens de voir une personne des plus capables de nous fournir de bons renseignements et qui en arrive.

» Cette colonie compte maintenant 65 familles, toutes venues de la paroisse de Rustico, Ile du Prince Edouard.

» Elles sont arrivées là, dans la forêt, la plupart dénuées de tout, sans provisions, sans graine de semence.

» Mais, grâce à la libéralité des Canadiens de Québec et de Montréal, de la société de colonisation et surtout du gouvernement qui leur a fourni de suite l'argent nécessaire pour leur ouvrir une route conduisant à leur terres, elles ont pu non seulement vivre, mais encore défricher beaucoup de terres, et recueillir chaque année des récoltes de plus en plus abondantes.

» Voici un état de leur récolte de cette année.

Pommes de terre.....	8,000 qts
Orge.....	2 000 mt
Avoine.....	600 »
Navets.....	1,500 qts
Blé.....	60 mt.
Sarrasin.....	100 »

» De plus, chaque famille a son jardin où sont cultivé toutes sortes de légumes.

» Ces récoltes sont très bonnes, n'est-ce pas ? pour des pauvres colons établis depuis quelques années seulement dans la forêt vierge. Maintenant leur avenir est assuré, s'il ne leur arrive aucun accident fâcheux, et dans quelques années l'aisance et le bonheur seront la richesse, régneront parmi cette petite population dont on ne peut trop admirer la foi vive et les mœurs pures.

» Les premiers colons arrivés à Matapédine, après avoir abattu quelques arbres pour se loger, n'eurent pas tardé à y ériger une chapelle, en partie recouverte par des branchages, où ils venaient prier tous les jours et où le prêtre missionnaire de la mission des sauvages sur les bords de la rivière Restigouche venait quelquefois, leur dire la messe. Mais ce petit édifice ne suffit plus maintenant au besoin de la colonie et on va bientôt s'occuper de bâtir une belle Eglise qui, placé sur un monticule, sera vue à une très grande distance.

» A chaque extrémité de cette paroisse naissante, on a érigé deux écoles tenues par des instituteurs Acadiens et fréquentées cette année par 75 enfants.

» On voit que ces Acadiens comprennent toute l'importance et tous les avantages de donner de l'instruction à leurs enfants.

» La dernière chose que j'ai à vous dire touchant ces colons Acadiens, c'est qu'ils sont à l'heure qu'il est, occupés à construire une chaussée sur un petit ruisseau qui coule à travers leurs terres, pour y installer un moulin à farine que le Rév. M. Belcourt leur a fait venir de New-York et qu'ils doivent à la munificence de l'Empereur Napoléon, et je vais vous dire comment :

» Il y a quelques années M. Belcourt, voulant fonder une bibliothèque publique pour ces paroissiens de Rustico et manquant des fonds nécessaires pour cet objet et aussi pour les fins d'une colonie acadienne sur les bords de la rivière Miramichi, eut la bonne idée de s'adresser à ce grand et puissant personnage pour quelques secours, comptant sur la libéralité bien connue de l'Empereur des Français. Et il ne fut pas trompé dans son attente ; bien au contraire, il reçut plus qu'il n'avait osé l'espérer ; car à peine s'était-il écoulé quelques mois depuis l'envoie de sa requête à Paris, que la jolie somme de $1,000 lui était remise par l'entremise du consul de France.

» Or, c'est sur cette somme qu'a été pris le montant nécessaire pour acheter le moulin en question.

» Napoléon III est donc aussi lui un des bienfaiteurs de cette colonie et de tout ceci je suis certain, béni et salué avec amour et reconnaissance par les soixante et-cinq familles acadiennes qui habitent les rives de la rivière Matapédiac.

» La saison de la pêche qui est sur le point de se terminer, n'a pas été exempte d'accidents pour nos pêcheurs, malgré leur habileté bien reconnue à manier le bateau par le mauvais temps. Plusieurs embarcations surprises au large par de forts grains de vent ont chaviré, sous voile, et plusieurs des hommes qui les montaient, n'ayant pu être secourus à temps, ont été engloutis dans les vagues en furie, après avoir longtemps mais inutilement lutté contre elles.

» Mais le plus triste accident de tous, est celui arrivé à sept pêcheurs canadiens qui s'en retournaient chez eux dans une embarcation non pontée, après avoir fait la pêche sur le côté nord.

» Partis le matin, de la rivière Shaw Drake, avec un vent favorable, ils furent bientôt assaillis par une forte tempête accompagnée de brouillards épais qui ne leur permirent plus de voir la terre. Ils durent alors recourir à leur boussole pour suivre une course approximative mais circonstancée dans laquelle ils se trouvaient placés. Mais, soit que cet instrument ne fut pas en ordre ou qu'ils ne sussent pas sur quel rumb de vent se diriger ils ne firent toujours pas bonne route. Car au lieu de prendre le large, comme ils devaient le faire en pareil cas, ils se rapprochèrent au contraire du rivage sans le savoir sans doute, et quelques heures seulement après leur départ, ils venaient se heurter contre les écueils extrêmement dangereux, qui gisent tout près de la rivière en Bombon et où, hélas ! ils venaient se briser, une affreuse. Leur frêle embarcation ne put résister à ce choc ; elle fut en partie brisée et s'emplit d'eau et les sept malheureux pêcheurs furent précipités dans l'abîme sans qu'un seul put se sauver. On a depuis retrouvé sur le rivage leur coffres et une partie de leur effets, mais leurs corps n'avaient pas été repêchés aux dernières dates.

» Six d'entre eux m'a-t-on dit appartenaient à la paroisse de St. Thomas, l'autre était de l'Islet.

» Les dangers constants auxquels sont exposés nos pêcheurs, qui vont souvent jusqu'à trente à quarante mille en mer dans leur em-

barcation pour trouver de la morue, et les fatigues auxquelles les assujettissent les diverses opérations que réclame la préparation du poisson, doivent leur acquérir toute la sympathie des Canadiens et leur mériter la continuation de la protection que leur accorde notre gouvernement avec tant de solitude. »

Capitaine Edward Doherty.

Nous voyons par les deux journaux d'Albany, *The Argus* et *The Knickerbocker*, du 3 courant, que le Capt. Edward Doherty était, à cette date, à Albany, pour demander l'appui du gouverneur Fenton dans les démarches qu'il fais actuellement, auprès du gouvernement américain, pour obtenir pour lui et ses hommes, la récompense promise préalablement à ceux qui captureraient les assassins de Lincoln. Ces deux journaux en enrégistrant ce fait, expriment l'espoir que M. Doherty rencontrera la protection qu'il sollicite et que les autorités de l'Etat l'aideront à obtenir la justice qui lui est due.

Le lecteur se rappelle que lors de la perpétration du crime horrible qui jeta le deuil au sein de la nation américaine, de grandes récompenses furent promises, publiquement, à ceux qui livreraient vivant ou mort, aux autorités américaines, l'assassin principal, Booth. M. Doherty, parti à la tête de quelques hommes, se lança à la poursuite du misérable assassin et eut la bonne fortune d'en faire la capture, comme on le voit. Il est encore à demander la récompense qui lui est due à lui et à ses hommes.

C'est, dans notre opinion, une véritable honte pour le gouvernement de Washington, de n'avoir pas encore accordé à ceux qui ont fait la capture de l'assassin de Lincoln, la récompense qu'il leur avait promise si solennellement.

En refusant cette récompense, le gouvernement américain manque non seulement à un engagement solennel, pris au nom d'une nation dans le deuil, mais encore à la reconnaissance que cette nation doit aux jeunes soldats qui ont exposé généreusement leur vie, pour elle, sur le champ de bataille.

On se rappelle que le 21 juin 1861, le capitaine Doherty fut fait prisonnier par un régiment de la cavalerie du Sud, à la première bataille de Bulle-Run bataille si néfaste pour les armes américaines ; il était alors soldat du 71 de New-York et réussit à s'évader et cinq jours après la bataille Aussitôt qu'il se sentit libre il alla au Bureau de la Guerre et fit rapport, de ce qui lui était arrivé au secrétaire Cameron à qui il communiqua de précieuses informations sur les forces et les dispositions de l'armée du Sud, informations, d'autant plus utiles aux autorités fédérales qu'elle n'en avaient eu aucune encore et que celles-ci leur venaient d'un jeune homme dont l'intelligence et le mérite furent facilement reconnus.

C'est durant cette entrevue avec le secrétaire Cameron que M. Doherty eut l'avantage d'être présenté à M. Lincoln, qui, arrivant sur les entrefaites chez le secrétaire, recommanda à ce dernier M. Doherty et exprima le désir qu'il eut un congé et une commission. Le président exprima alors hautement la satisfaction que lui donnaient les informations du jeune canadien, et lui marqua beaucoup de sympathies. L'ex président ne se trompait point : M. Doherty était digne de cette sympathie. Sa carrière militaire été celle d'un brave officier ; son nom a figuré plusieurs fois au département de la guerre ; et il a couronné sa carrière par la capture de l'assassin Booth, de l'assassin de celui qui avait daigné remarquer, un jour, ses capacités et ses bonnes dispositions.

M. Doherty apparait aujourd'hui comme le vengeur de M. Lincoln. Aussi lui présentait-on publiquement à Washington, l'été dernier, un sabre et des pistolets sur lesquels on avait gravé ces mots : " A celui qui a capturé Booth et Harold ; " et ce fut à l'occasion de cette présentation de ces récompenses qu'on lui décréta le titre de " Vengeur de notre regretté Président, Abraham Lincoln." Cette présentation lui fut faite par le Maj.-Gén. Thos. Francis Meagher, général Sweetzer, Major O'Byrne et d'autres officiers de rang et de mérite

Dans cette expédition qui fut entreprise à la poursuite de Booth, le cap. Doherty et ses hommes montrèrent beaucoup plus de courage et d'habileté que n'importe quel autre corps expéditionnaire. Le capt. Doherty s'avança avec ses hommes jusque dans le pays ennemi, fit face aux hommes de Mosby et s'éloigna jusqu'à 74 milles de ses amis : et si ce corps eut été attaqué aucun secours n'auralt pu lui parvenir. Les hommes qui composaient cette cohorte marchaient 60 h. sans fermer l'œil, sans se reposer sans faire aucune halte que celles qu'ils firent pour manger.

Le témérité du capt. Doherty et de ses hommes étaient tellement grande que quand ils entourèrent la grange dans laquelle Booth se trouvait, il leur demanda ; " Etes-vous des amis? *are you friends ?* " Ne pensant pas que des ennemis seraient assez hardis pour s'avancer jusque là et de pénétrer dans le cœur même du pays ennemi.

Voilà quelques faits qui rappellent la conduite de ce brave jeune canadien, versant son sang et exposant sa vie pour une nation étrangère. En plaçant cette conduite si noble et si généreuse à côté de celle du gouvernement de Washington, on est obligé de s'avouer que non seulement celui-ci ne fait pas honneur à ses engagements les plus sacrés, mais encore qu'il ne se fait pas scrupule de se montrer ingrat.

Le gouvernement de Washington, se fesant l'interprète de la douleur universelle, promet une récompense libérale [$100000 pour Booth et $50000 pour Harold] à quiconque arrêterait et livrerait à la justice les misérables assassins de Lincoln. Un jeune canadien, M Doherty, s'élance avec quelques braves, sur la terre ennemie et s'empare de Booth et Harold. Aujourd'hui Doherty et ses hommes demandent en vain la récompense qui leur fut promise.

Voilà un fait que nous soumettons à la considération du lecteur. La première pensée de celui-ci sera de croire que Doherty n'est pas écouté dans sa si juste demande parcequ'il est canadien ; mais il sera forcé de prononcer le mot *ingratitude* quand il se rappellera que Corbett, celui qui tua Booth et vengea Lincoln au péril même de sa vie, est un américain et que pourtant Corbett est forcé aujourd'hui de travailler à une pauvre boutique pour gagner sa vie et celle de sa famille.

Nouvelles d'Europe.

Le steamer *Peruvian*, de la ligne canadienne, a passé hier, à trois heures et demie de l'après-midi, à la Pointe-au-Pères, d'où un bulletin des nouvelles qu'il apporte, allant jusqu'au 26 octobre, a été transmis par le télégraphe.

On faisait de grands préparatifs pour les funérailles de lord Palmerston. La voiture de la reine devait occuper la tête du cortège Les coins du poêle devaient être portés par dix ministres. Le Prince de Galles devait y assister. Toute la population de Londres devait y prendre part, et les affaires devaient être suspendues.

On disait que les arrangements ministériels seraient soumis le 8 octobre.

Le *Morning Post* passera vraisemblablement à l'opposition. Il dit que le ministère du comte Russell ne rencontre que l'apathie la plus complète dans le pays, et offrira peu de chose à louer ou à condamner. Ce journal ajoute que ce ne sera pas chose facile de reconstruire son gouvernement dans les communes, mais il prétend qu'il doit introduire quelques élément nouveaux pour retenir la majorité nominalement acquise.

L'*Advertiser* pense qu'il sera impossible à Gladstone d'agir dans les communes, à moins qu'il ne reçoive plus d'appui qu'on ne le prévoit.

Selon le *Herald*, si le comte Russell fait un pas vers les radicaux, les conservateurs ne laisseront échapper aucune occasion pour le contrecarrer.

La reine Emma, des Iles Sandwich, était en visite à Liverpool.

L'archevêque de Paris visitait les hôpitaux de Paris.

Un conseil de ministre a eu lieu, à Paris, le 25.

Le prince et la princesse Napoléon sont arrivés le 25, à Turin. Le roi et la reine du Portugal étaient attendus le même jour.

On connaissait le résultat de 95 élections dont 90 étaient favorables au gouvernement.

Le choléra a complètement disparu de Barcelone, Valence et des îles Baléares, Espagne.

A Madrid il y a eu 50 cas de choléra le 23, dont 30 ont été mortels.

D'autres nouvelles d'Europe, allant jusqu'au 25 octobre, ont été apportées par l'Etna et le Virginia.

La reine Victoria a voulu que les funérailles de lord Palmerston eussent lieu à l'abbaye de Westminster.

Le Globe de Londres dit que le comte Russell a reçu les assurances d'appui les plus cordiales de la part de tous ses collègues.

Le même journal croit que le portefeuille des affaires étrangères va être confié à Lord Clarendon.

Le Times est très sévère à l'endroit du comte Russell, et ses sympathies sont pour M. Gladstone.

Le correspondant parisien du Times dit, de nouveau, que M. Seward a envoyé une dépêche au gouvernement français.

Les fenians devaient être traduits devant une commission spéciale. L'excitation est presque entièrement calmée.

On disait que l'Angleterre négociait un traité commercial avec l'Autriche.

Le bruit courait qu'a un conseil de ministres en Autriche, il avait été résolu de concéder un ministère séparé à la Hongrie.

Les journaux médicaux constatent que l'épidémie est stationnaire à Paris. *L'Union Médicale* dit que l'Empereur, voulant s'assurer par lui-même des soins dont les cholériques étaient l'objet dans les hôpitaux, est arrivé hier, incognito, à l'Hôtel-Dieu. Sa visite a duré une heure, et Sa Majesté a été reçue avec des acclamations enthousiastes à sa sortie de l'hôpital.

Le char contenant les restes de lord Palmerston est parti hier de Brocket-Hall à neuf heures et demie du matin, suivi d'une voiture de deuil où se trouvait le successeur du noble comte. Le cortège a traversé la ville d'Hatfield au milieu d'un silence profond que troublaient seuls les sons lugubres du glas funéraire. Toutes les boutiques étaient fermées et les stores des croisés baissés. Le char funèbre a suivi la route de Hedley, Barnet, Finchley, et est arrivé vers six heures à Cambridge-House, où le corps a été reçu par le révérend Henry Sullivan et l'honorable Evelyn Ashley.

Nous avons déjà annoncé que la Reine avait fait savoir à lord Russell son désir de le voir reconstituer le cabinet en acceptant le poste de lord de la Trésorerie. Le comte a reçu l'assurance cordiale de l'appui de tous ses collègues et il n'éprouvera aucune difficulté à accomplir la tâche que lui a confiée sa souveraine. Par suite du retard apporté aux funérailles de lord Palmerston, le conseil des ministres qui devait avoir lieu jeudi est renvoyé à samedi. Comme ce jour est précisément celui de l'arrivée de la Reine à Windsor, le comte Russell pourra, à la sortie du conseil, présenter à Sa Majesté la liste du nouveau cabinet. Jusque-là, on ne peut que faire des conjectures ; cependant, on nous affirme que lord Russell, renonçant à l'idée de conserver la direction des affaires étrangères, confierait ce portefeuille au comte Clarendon.

Le Saint-Père a conféré, le 29 septembre, le pallium à Mgr. Manning, archevêque de Westminster. Cette nouvelle a été annoncée avant-hier au prône dans toutes les églises et les chapelles du diocèse, et dimanche, 30 juillet, il sera célébré à la pro-cathédrale de Moorfield une grand-messe solennelle à laquelle on espère que pourra assister Mgr. Manning, en ce moment en route pour Londres. Après la messe, on chantera le *Te Deum*.

Londres, 26 octobre 1865

Le prince de Galles, le prince Alfred et le duc de Cambridge se sont rendus hier à New-Market pour assister a la dernière grande course de la saison. Un grand nombre de membres du jockey-club français étaient venus également pour voir courir *Gladiateur*, qui a trompé leur espoir. La noble bête avait une surcharge de 12 livres, par un temps tellement humide, que les chevaux portant le moins de poids devaient évidemment l'emporter sur des rivaux plus agiles.

Le *Racoon*, qui a complètement terminé ses réparations, est sorti hier en rade de Spithead. Le prince Alfred, qui fait à bord le service de lieutenant de vaisseau, doit aujourd'hui rejoindre son navire.

Le duc de Cambridge recevra vendredi, dans le chœur de l'abbaye de Westminster, les restes mortels de Lord Palmerston. Les voitures de la Reine et du Prince de Galles se joindront au cortége. Dans l'une de celle de sa majesté prendront place le vicomte Sidney, lord Chamberland et lor l Burry, trésorier de la maison royale. Comme nous l'avons dit, l'endroit choisi est situé dans la partie ouest du transept du nord, près des tombeaux de Chatham, de Pitt, de Canning et de Fox.

Le corps sera reçu à la porte l'ouest et transporté par la nef dans la chapelle de l'est, où se fera la cérémonie. Les préparatifs pour l'enterrement ont été commencé hier dans l'abbaye, et le nombre des visiteurs était si considérable, que l'on a dû élever des barrières pour protéger les ouvriers.

La Reine d'Espagne a donné un million de réaux pour les familles des victimes du choléra.

Paris, 24 octobre.

Le *Moniteur* de ce matin dit : « L'Impératrice malgré un rhume violent, à consacré la journée d'hier à visiter les cholériques. Elle a visité successivement les hopitaux de Beaujon de Lariboisière et de Saint Antoine. « Sa Majesté s'approcha du lit de tous les cholériques les interroges et les exhorta avec la sollicitude et les dévoument d'une sœur de charité. Elle a constaté avec bonheur que le nombre des guérisons annonçait une amélioration notable dans le cours l'épidémie. « Au sortir de chaque hopitale une foule nombreuse a acclamé Sa Majesté. Le même journal constate que l'Empereur a remis au ministre de l'intérieur 25,000 francs pour les victimes du cholera, l'Impératrice 15,000 francs et le prince impérial 1,000 fr.

On écrit de Rome, le 11 octobre, à la *Gazette du Midi* :

« Le général de Montebello est attendu le 20 du courant. On croit que l'évacuation du territoire pontifical commencera sans retard après son arrivée, et que la première brigade retournera en France d'ici à une vingtaine de jours. Cinq compagnies pontificales sont déjà parties pour la province de *Marittima e Compagna ;* d'autres troupes les y suivront bientôt. Les zouaves partent pour Velletri. L'armée pontificale, après le départ du 59e qui occupe la province la Frosinone et qui sera le premier à se retirer formera, le long de la frontière napolitaine, deux lignes, dont la plus avancée sera composée des troupes indigènes, ayant pour réserve les détachements étrangers. La formation de l'armée pontificale procède rapidement. L'enrôlement ayant commencé par la provice de Velletri, où les habitants sont peu portés au métier des armes, n'y avait donné qu'un nombre relativement insignifiant de soldats. Mais, dans la délégation de Frosinone, où on les recrute actuellement, les volontaires affluent aux bureaux d'enrôlement et se font inscrire à l'envie sur les régistres.

» Cette émulation nous fait voir clairement la fausseté ou l'erreur de ceux qui affirment que le drapeau de Saint-Siége est impopulaire. Nul doute qu'on obtienne les mêmes résultats dans les provinces de Viterbe et de Civita-Vecchia, où le nombre des volontaires pourrait bien dépasser celui dont on a besoin pour remplir les cadres des corps indigènes. Quant aux étrangers, il me serait difficile de préciser le chiffre de tous ceux qui demandent à entrer dans l'armée pontificale ; on m'assure seulement que les demandes d'admission dans ses rangs abondent de plus en plus. Cinq cents Suisses auraient déjà obtenu la permission d'en faire partie.

Depuis quelques jours, une centaine de volontaires pontificaux se sont embarqués à Marseille.

INSTITUT-CANADIEN DE ST. HYACINTHE.

A une assemblée des membres actifs de l'Institut-Canadien de St. Hyacinthe, tenue le 5 novembre courant, les messieurs suivants furent élus officiers pour le semestre courant.

R. St. Jacques, Ecr., président.
E. B. Dufort, Ecr., vice-président.
H. Barbeau, Ecr., 2e vice-président.
M. E. Bernier, Secrétaire-Archiviste.
M. C. Lefebvre, assis. do do
M. A. E. Boivin, secrétaire-correspond.
M. P. L. Robitaille, secrétaire-trésorier.
M. P. Bire, bibliothécaire.
M. J. B. Paguelo, assis.-bibliothécaire.
Membres du comité de régie.—MM. J. B. Bourgeois, J. Roy, A. Richer, R. Salmon.

Par ordre,
E. BERNIER, sec.-archi.

AVIS.

Les membres actifs de cet Institut sont priés de se réunir en la salle ordinaire des séances, lundi le treize du courant, à 7 h., P. M. *pour affaires très importantes.*

Par ordre,
E. BERNIER, Secrétaire.
St. Hyacinthe, 10 Nov., 1865.

CATASTROPHE DU ST. JOHN."

L'enquête dans la catastrophe de *St. John* est commencé au bureau des inspecteurs des bateaux à vapeurs, à New-York, et est conduite par MM. John M. Meeks W. Hopper. Un grand nombre de témoins ont été examinés et ils sont généralement d'opinion que la bouilloire était dans un bon état et que l'accident n'a pu être évité. Voici le résumé des dépositions.

J. Wright dépose qu'il était un des chauffeurs en devoir au moment de l'explosion ; qu'alors le St. John portait 28 livres de vapeur, et qu'il n'a vu personne endormie à ce temps dans la partie du vaisseau où se trouvait la fournaise.

Frank Ramsey, de la maison Feltcher, Harrisou et Cie., déclare que, dans son opinion, la bouilloire était bien fabriquée et qu'il n'y avait aucun défaut dans le fer. Il pense que l'explosion a été cause par l'expansion et la contraction continuelles de la vapeur.

Sinclair Stuart, ingénieur en chef de la ligne des bateau à vapeur do Black Ball, déclare qu'il était à bord du St. John, lors do l'explosion et qu'il a examiné la bouilloire immédiatement après ; il pense que la bouilloire était d'une bonne qualité.

James Hook, ingénieur en chef au St. John a veillé dans la chambre de la fournaise jusqu'à 1 h. a. m., et au moment où il en est parti le vaisseau portait 25 livres de vapeur. Il pense que la bouilloire était bonne.

George Andrews employé chez Cobanks et Theall, ingénieurs, dépose qu'il a examiné la bouilloire du St. John, et il pense qu'elle était bien fabriquée et qu'elle pouvait porter 45 livres de vapeur. Il croit que l'explosion a été causée par un défaut dans le fer de la bouilloire qu'on n'a pu découvrir au temps où elle a été fabriquée.

T. F. Secor, ingénieur et fondeur, pense que la bouilloire n'était pas assez brassée à l'endroit de la facture ; que le feu était d'une qualité, mais que pour une bouilloire de cette dimension, il n'était pas assez épais.

Nouvelles et Faits Divers.

JOUR D'ACTIONS DE GRACES.—Sa Grandeur Mgr. l'évêque de Tloa, administrateur du diocèse de Québec, a publié une lettre pastorale annonçant qu'une messe solennelle d'actions de grâces et un *Te Deum* seront chantés, jeudi le 24 décembre, pour remercier Dieu des abondantes moissons dont il a favorisé le Canada.

—Marie Larocque comparaissait la semaine dernière, devant les magistrats de cette ville, accusée d'avoir volé des cuillers d'argent chez M. Neagle. Elle a été condamnés à subir son procès au prochain terme de la Cour criminelle.

—Calixte Bourdelais, de cette ville, a été condamné, hier, par les magistrats, à un mois de prison, pour mauvais traitements infligés à sa femme. Ce malheureux avait commencé par s'enivrer avant de se porter à des actes de violence sur celle dont il devait être le support.

—Le *Journal* sert à ses 727 lecteurs une tartine, épicée d'une centaine de points d'exclamations. Elle leur a été distribué à 500 copies, chiffre ordinaire du tirage de notre voisin. Le rédacteur du *Courrier*, cela va sans dire, n'est pas ménagé. Mais nous avertissons le *Journal* que nous n'avons pas compris la malice qu'il veut nous dire, en nous parlant de notre *petite mais généreuse souscription*. S'il veut nous faire participer à la salle affaire dont ses bureaux et les archives de la police ont conservé les souvenir, nous serons obligé de protester. Nous n'entendons pas qu'il nous éclabousse de ses souillures à lui.

ECOLE MILITAIRE DE MONTRÉAL. —Hier, à 10 hs. A. M., le bureau des examinateurs, composé du major de brigade McPherson, du major C. E. Belle et du Lt. Col. T. Lyman, s'est assemblée et a admis à l'école les candidats suivants ; A. Berthelot Ste. Scholastique ; Eugéne Pilon, St. Jérôme ; David Gairdner Beauharnois ; Joseph Barbeau Ste. Marie de Monnoir ; F. Carreau, do ; L. St. Onge, do ; Francis Fortin, Montebello ; J. H. Poulin, do ; Joseph Pion, St. Hyacinthe ; Moise Malouin, Montréal.

L'INCENDIE D'OTTAWA.—On écrit d'Ottawa, le 6 Novembre.

Le feu a consumé, dimanche soir vers 8 heures, cinq ou six maison près de la cathédrale. Grâce à l'activité des pompiers, on a pu sauver le magasin de M. Sparrow, jur. Les maisons consumées étaient de petites maisons en bois, et on espère voir s'élever dans cette partie de la ville de belles et grandes batisses dignes du voisinage de la cathédrale. On ne connait pas encore le montant des pertes ; deux ou trois de ces maisons étaient assurées. On remarquait au feu la présence de Sa Grandeur l'Evêque, de M. Dandurand, etc.

ADMISSION AU BARREAU.— Examinateurs présents : Robert Mackay, A. A. Dorion, Wm. H. Kerr, Joseph Doutre, L. Bélanger, Gédéon Ouimet, Frs. Cassily, et M. Doherty.

MM. Alphonse Christin, P. E. Pompart, Wm. J. Smith, Charles Ferland et Joseph Tassé sont admis à l'étude de la profession d'avocat.

MM. Ambroise Choquet, Joseph Octave Désilets, E. H. Rixford, L. O. Taillon, J.-Bte. N. Vallée, Augustin Dagenais, Ferdidand Corbeil, J. M. P. Comte, N. W. Trenholme, John Ronayne, Samuel Cushing J Bte Lafleur, sont admis à la profession d'avocat.

☞Il n'y a aucun changement dans les prix du marché de cette ville depuis notre dernière publication.

—Mercredi soir, vers sept heures une boule de feu (St. Elme) est tombée en cette ville, au grand effroi de quelques personnes qui se trouvaient dans la rue et qui ont apperçu le phénomène.

L'HEURE A OTTAWA.—Il parait que la dissention règn eparmi les horlogers d'Ottawa.

Les uns se règlent sur le Grand-Trone d'aut es sur une espèce de cadran, qui a trois heures en avant, et d'autres encore suc ce qu'on appelle l'*heure associé*, donnée par les horloges coalisés.

Personne ne peut compter sur une heure juste et précise, en sorte qu'on a pris des arrangements avec l'Observatoire de Québec qui télégraphiera l'heure tous les midis. Elle sera annoncé par l'*Angelus* de la cathédrale catholique.—*Mincrve.*

PALAIS AMBULANT.—On a fait l'expérience en Russie de nouveaux wagons de chemin de fer de St. Petersbourg à Moscou, qui sont désignés sous le nom de wagons-hôtels. Ils contiennent des salons des corridors, et des cabines servant de chambre à coucher, avec des lits très confortables. C'est un entrepreneur de Moscou qui a pris à sa charge ce système de locomotion. L'administration du chemin de fer ne fait que lui prêter ses lisses, et ne prélève que le prix ordinaire. En ajoutant deux roubles, les voyageurs sont admis dans les nouveaux wagons, dont le nombre va, dit-on, être prochainement augmenté. C'est là un progrès qui sera sans doute imité dans les autres pays.

RECTTE CONTRE LE CHOLERA

Le Dr. Bullar, médecin de l'infirmerie do Royal South Hants, écrit la lettre suivante : « Un journalier, âgé de 42 ans hier, à 3 heures a. m., fut tout-à-coup attaqué du cholera, à Betthern, où plusieurs décès ont déjà eu lieu ; il fut envoyé à l'infirmerie ici et placé dans une maison, réservée pour les malades de cette espèce. Je le vis a midi et je le trouvai souffrant du cholera rendu à son dernier dégré. Il tremblait de tous ses membres sa peau était livide et ridée ; il éprouvait des crampes et une diarrhée incessantes ; son pouls pouvait à peine être senti. Je le fis assoire dans un bain de siége rempli d'eau bien chaude dans la quelle je mis trois quarts d'une livre de moutarde en poudre, et je lui plaçai les pieds dans une baignoire remplie d'eau froide dans laquelle je jetai un quart d'une livre de moutarde. L'eau était bien chaude et il fallut d'abord à cause de la chaleur, employer force et persuation pour faire demeurer le malade dans le bain. Une demi-heure après, il ne tremblait pas autant ; sa figure était moins livide et son pouls battait plus fort. On le plaça dans un lit avec en fer réchauffé dans les mains et on jeta sur lui des couvertures ; il se trouva bein et éprouva le besoin de dormir. Une heure plus tard il y avait une si grande reaction que l'on commença à espérer. Quatré heures plus tard il était hors de danger et, aujourd'hui, il est bien. Tandis qu'il était le bain il a bu autant de lait et d'eau a la glace qu'il pouvait et dans les intervalles il avalait de petits morceaux de glace, en grande quantité, et après la réaction on lui donnait du bouillon et du lait à la glace un grande quantité. Il a peu la fievre aujourd'hui. On ne peut douter dans ce cas de l'efficacité du remède. Le malade se mit dans le bain avec tous les symptômes du cholera rendu à son dernier point et une demi-heure plus tard il reposait tranquillement dans le lit et les symptômes avaient disparu.

On peut aisément se procurer un bain de siége une cuve ou quelqu'autre vase d'une assez grande dimension.

—Nous regrettons d'apprendre la mort de M. J. B. Duberger écr., lieutenant colonel de milice et député Inspecteur des terres provinciales,

M. Duberger est un des premiers colons de Murray Bay, et il fit de grands efforts pour la prospérité de cet établissement. C'est là qu'il est mort, à l'âge de 70 ans. Il était allié par mariage à la famille Glackmeyer.

Le pays entier conservera un bon souvenir de ce respectable citoyen et, pour notre part, nous n'hésitons pas à dire que le service public aura un bon serviteur de moins.

—Le fait que les Canadien-Français ont parfaitement rempli leur devoir à Laprairie est maintenant hors de doute. A un dîner que les officiers du 17me régiment donnaient cette semaine au général Lindsay celui-ci en répondant à une santé parla des succès des cadets à Laprairie et ajouta : « Des trois bataillons pris ensemble, le bataillon canadien français était le meilleur. »

—M. l'abbé Légaré, Procureur, de l'Université-Laval, a recemment conféré le diplôme de docteur en médecine à M. le Dr. Romuald Gariépy de Montréal. Cette distinction est d'autant plus honorable pour notre jeune compatriote qu'on sait l'extême sévérité qu'observe l'Université dans l'octroi des diplômes ; elle prouve les aptitudes M. Gariepy aptitudes que le public de Montréal a d'ailleurs l'occasion d'apprécier tous les jours

VENTE PAR LE SHÉRIF,
DU DISTRICT DE ST. HYACINTHE.
POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 1865.

F. X. Laforce, vs. J. Bte. Languirand, vente à St. Liboire, d'un terrain à Acton le 29 Nov. à 1 h. P. M.

DÉCEMBRE.

William A. Hall, vs. J. D. Robinson, vente à St. Liboire d'un terrain à Acton le 5 Déc. 1 h. à P. M.

L'hon. R. Jones, vs. Ant. Chareonneau, vente d'un terrain à St. Hilaire le 13 déc. 10 h. A. M. à St. Mathias, le même jour à 2 h., P. M.

J. Lobonté vs. Dame S. L'Heureux, un terrain, St. Hyacinthe, 20 dec., 10 h. a. m.

Fra. Davignon vs. C. D. Viens, une terre à Ste. Marie, le 21 à 11 h. A. M.

Decès.

Au Couvent de la Presentation, de cette ville, la Révérende Sœur Vitalise St. Michel dite Sœur Marie Ste. Elizabeth, décédée le 6 courant, à l'âge de 39 ans et 2 mois, après avoir passé en religion 6 ans et 9 mois.

A St. Hyacinthe, le 7 du courant, est décédé Dame Domithilde Guertin épouse de J. B Gladu à l'âge de 30 ans. Après avoir souffert longtemps elle mourut en vrai chrétienne. Elle laisse pour déplorá sa perte deux enfants en bas âge et un époux inconsolable.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, loin de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS,* &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord détermité à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (?!) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées ; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

A Vendre ou a Louer.

POSSESSION IMMEDIATE.

Au centre du Township d'Ely, à 5 milles de l'Eglise de Roxton et de St. Joseph d'Ely, dans le 8e Rang, sur la Rivière Noire. Cette propriété connue sous le nom de *MOULIN DE FISK*, comprenant deux emplacements formant un acre de terre, avantageusement situés pour le commerce. Il y a une magnifique maison bien finie, un magasin, remise, écuries, granges, &c., sur ces emplacements. Les titres de ces propriétés sont incontestables. Les conditions seront très libérales. Possession immédiate. S'adresser au Bureau du *Courrier* ou sur les lieux.

A. M. FISK.

Ely, 4 novembre, 1865.—1m.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE DEPUIS LE 1er AU 31 OCT., 1865.

Barbeau, Joseph.	Bernard, Octavie Delle.
Busquet, Joseph.	Bourgeois, André.
Brunelle, Pierre.	Bernard, Octave.
Bachand, Xavier.	Brunet, Olivier.
Boisvert, JB. Veuve Dame	
Charpentier, Josète, Mad.	Chenette, Malvina, Delle.
Charpentier, Napoléon.	Chatel, C. P.
Chartier, Marie.	Chagnon, Dr. ainique.
Chenette, Cristophe.	Chatel, Damase.
Dumaine, André.	Daoeault, Propère.
Duval, Baptiste.	DeCaux, Charles.
Flibotte, Hermine Dame.	Fournier, Guillaume.
Frégeau, Laurent.	
Girard, F. X.	Guertin, Marcel.
Gueiel, Aug.	Giraud, Michel.
Gendreau, [illegible]	Gendreau, Jacques.
Heathering[illegible] Williams.	Hartman, Jhony.
Jubinville, [illegible]	
Languirant, François.	Lemaire, Joseph.
Lucier, Damase.	Ledoux, Hmiria, Delle.
Lupien, Onésime.	Lamaillade, Louis.
Lavallée, Frs. Xavier.	Lajoie, David.
Massée, Christophe.	Lichoe, Mathias.
Martel, C.	Meilhote, John.
McCauley, James, Rev.	
Pion, J. Baptiste.	Pichet, Zephania.
Pijon, Elie.	Perrot, Joseph.
Quaintain, J. Baptiste.	
Savaria, Josephte, Delle.	St. Germain, François.
Turquotte, John Mrs.	Tota, (Le militaire.)
Têtu, Yve Madame.	Tourien, Delima.

REGISTRES
POUR LES POELES.

M. JEREMIE DAIGNEAULT, de Roxton Pond a le plaisir d'annoncer qu'il vient d'obtenir une patente pour une nouvelle invention de Régistre ou Régulateur pour les poêles, supérieurs à tous ceux existant aujourd'hui.

Au moyen de ce Régulateur on économise le bois pour la quatrième ou sixième partie de la dépense ordinaire ; suivant la confection des poêles ou des tuyaux, tout en obtenant plus de chaleur. On tient plus facilement les tuyaux nets, parceque ces Régulateurs ne laissent de passage que pour la fumée. Ils sont un préparatif contre le feu ; en empêchant la flamme du poêles de monter dans le tuyau pour se communiquer aux cheminées. Ce qui est d'une grande importance lorsque le vent souffle avec violence.

M. Daigneault en garde en cette ville, chargé de ces pouvoir.

Le prix de 75 centins à $1 suivant la grandeur des

REGISTRES.

St. Hyacinthe, 13 octobre 1865.

Nous soussignés, certifions avec plaisir que depuis les quelques jours que nous avons les Régistres de M. J. Daigneault, nous en avons été entièrement satisfaits. Autant que nous pouvons en juger, ils sont supérieurs à ceux que nous avons connus jusqu'à ce jour. Ils nous paraissent posséder toutes les qualités que leur attribue M. Daigneault ; d'économiser le bois de conserver la chaleur.

Nous croyons être utile en en recommandant l'adoption.

Ed. Lecours, Ptre, L. V. Sicotte, Le. Delorme, E. B. Dufort, G. C. Desmarais, P. E. Leclère, Boucher de LaBruère, J. B. Bourgeois, R. E. Fontaine, H. St. Germain, V. Coté, H. R. Blanchard, F. Cadoret, Honoré Mercier, L. F. Morrison, A. Chagnon, H. J. Doherty, F. X. Cousette, M. Desforges.

M. PAUL PAYANT.
Agent pour St. Hyacinthe.

AVIS.

Je fais défense à qui que ce soit d'trapper à AURELIE MAURICE, mon épouse, sans un ordre signé de ma main.

ANTHIME CADORET.

St. Hyacinthe, 19 octobre, 1865.—1m.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864.

JOHN HENRY EVANS, marchand de la Cité de Montréal, dans le District de Montréal, Demandeur : vs. AUGUSTIN BEAUREGARD, de St. Hilaire, dans le District de St. Hyacinthe, Charles Amiot de St. Hilaire susdit, et Jules Lusignan, ci-devant de St. Hilaire susdit, maintenant absent de la province, manufacturiers, associés sous la raison sociale de Augustin Beauregard et Cie., Défendeurs.

UN bref de saisi a émané en cette cause, dont toutes personnes intéressées dans les biens du défendeur, ainsi que toute personne ayant en leurs possession, garde ou contrôle, aucune partie de l'actif du défendeur, ou qui sont ou auront manière endettées envers lui, sont requises de rendre connaissance.

Le. TACHE. Shérif.

St. Hyacinthe, 17 octobre, 1865.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

UN GRAND DE BOUTEILLE.

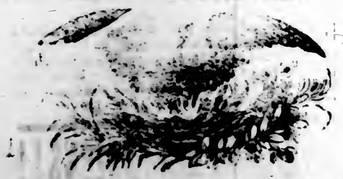

Le Grand Purificateur du Sang.

Et spécialement recommandé

pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est pur, la circulation est entière, et la santé du corps entier est maintenue par les sécrétions [illegible] et grasses des [illegible]. C'est le remède le plus puissant pour [illegible] le système, et [illegible]

POTION MEDECINALE.

Ceux [illegible] qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie, c'est le seul préparation [illegible] digne de votre confiance.

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules de Plaies anciennes, Tumeurs, [illegible], Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Sciatique, Névralgie, Dartres. Débilité générale du système Nerveux, perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est une [illegible] la préparation la plus pure et la plus puissante de la [illegible]

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies résultant d'un sang impur ou par l'usage immodéré du mercure.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contrefaçons voyez si la signature de LANMAN & KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, rues du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les [illegible] et vendeurs de [illegible]

St Hyacinthe 1 Avril 1865

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES [illegible]

Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dérangées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être essayé appliqué à la

Dyspepsie ou Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus couteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparésedement par LANMAN & KEMP

Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe 1 Avril 1865

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS-DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St Hyacinthe et environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, en J. B. Monet dit Delorme, où il donnera tous les soins, remède [illegible] où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques; [illegible] longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal [illegible] des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B. Monet, dit, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a rendu au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD, J. B. GERMAIN, I. SARASIN.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES

FEUILLARD Vergette.

CASTEEL et ACIER à Ressort.

Première qualité de Spear et Jackson

CLOUS A CHEVAL Anglais et Amérie.

ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et promptitude, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,

Lits pour Jardins en Fer,

Pentures de Grange,

Boites de Roues,

Roues de Moulins,

Cribles,

Charrues Tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, Fils. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865.

ANNONCES DE MONTREAL.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

429, Rue Notre-Dame,

En face de l'Eglise des Récollets.

Montréal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavabains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, [Side-Boards] &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

NOUVEAU MAGASIN DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient D'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montreal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SOUDRES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS. MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.— Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

J. P. CRAIG,

Facteur de Pianos,

No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIEU,

Dentiste.

No. 193, Rue Notre-Dame,

En face du Palais de Justice

Montreal Mai 1865

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

Nos taux sont très modiques

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,

Assistant-Gérant

Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à reparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remercîment: au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

Toutes réparations aux Moulins à l'autre exécutées avec soin et diligence.

St Hyacinthe, Novembre 186.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus la presse l'Etoffe et autres articles, avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabé, 8 août 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:

1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*

LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA:

64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*

MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,

Agent-Général pour le Canada,

MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,

Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

ETABLIE EN 1825.

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.

M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages de bonus additionel pour l'année sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS,

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE, — (PRES DU MARCHE.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c.**, et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boîtes ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampil les sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque *Boite ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampille* des E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY.

244 Strand, London

MERES SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, calme l'inflammation et le douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST. HYACINTHE,

FRENCH ET VERNIER,

Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'Iodure de Fer inaltérable préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit le plus beau, le plus pure et le meilleur préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière semblable scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmaciens FRENCH ET VERNIER.

St. Hyacinthe.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE,

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES OU DEPART ET DE ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St Hyacinthe 1 Mai, 1865

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ
		A. M.	A. M.
Montréal.	Tous les jours	1 00	11 40
		11 40	P. M.
		P. M.	10 00
		9 30	
St. Hilaire et la Rivière Chambly	do	A. M. 12 40	10 00
		7 00	
Iséland-Pond		11 40	9 30
Québec	do	7 00	15 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 30	11 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi et Vendredi	P. M. 4 00	1 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	4 00	11 30
La Présentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. P. DESPRES,

Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées trente minutes avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Bernabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

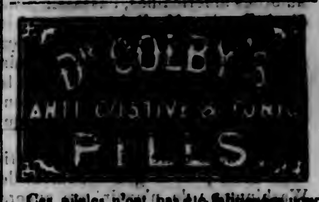

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et amener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et confèrent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propes aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucune autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir, que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les découvrons toujours.

J. B. GIBSON, M. D. Durham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Compton, "
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome, "
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston, "
N. JENKS, M. D., "
C. W. COWLES, M. D., Stanstead, "
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook, "
LEMUEL HOMMOND, M. D., Derby Line, "
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
C. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS & Cie., Sherbrooke.

1er sept. 1865.

DE DEVINS.

sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales, Elles sont agréables au goût, Elles n'ont rien d'offensif à la vue. Et sont les seules LOSANGES Anthelmintiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les Instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLLON,

CHIMISTES.

Près le Palais de Justice, MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1a.

ÉPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades—Près du Moulin—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epicerie, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c.&c. dans sa demeure Rue Cascades, près le Moulin et les Manufactures.

Ses Marchandises ont été choisies avec soin, et il espère par son attention à les tenir toujours fraîches, et à vendre à des prix modérés, mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N.B.—Il a aussi une bonne grande Cour et des Ecuries couvertes gratuitement aux personnes qui viendront bien Pratiquer.

Mai 1865.

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
ou TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.
Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et par plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 14 Novembre 1865. — No. 71

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SCOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La. Taché, écr.
SUIVENT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Bire.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F.X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
S Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Honore Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau :—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L.a. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-suppléant du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
18 Juillet 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il coupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.
Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. B. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, près du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses Messieurs nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un Hôtel dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le confort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHAGUT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.
On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.

AVIS.

Toutes personnes endettées envers la Société "PREFONTAINE ET DION" sont requises de payer au soussigné le montant de leurs comptes immédiatement.
H. R. BLANCHARD.
St. Hyacinthe, 20 août, 1865.

Avis aux Spéculateurs !

TERRE A VENDRE A
Ste. ANNE de STUKELEY.

La magnifique propriété de **M. Stephens MacFarlane**, dans le NEUVIÈME RANG de STUKELEY, paroisse de Ste ANNE, à quatre milles de l'église. Comprenant **550** arpents de terre en superficie, dont 350 arpents est en culture, le reste en beau bois comprenant de belles sucreries. Elle est richement bâtie de maisons, granges, et de tous les accessoires désirables. La clôture est toute en pierre et dans un ordre parfait.
S'adresser au propriétaire sur les lieux.
Rochelle, 17 octobre, 1865.—1m.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

A VENDRE.

Plusieurs Terres a St. Dominique.
Un beau Petit Rang de St. Hyacinthe.
Plusieurs Lots dans Acton, Stanfold et Weedon.
CONDITIONS LES PLUS FACILES.
S'adresser à
F. X. LAFORCE,
ST. HYACINTHE.
ou au
DR. TRUDEL,
MONTREAL.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.
Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMEN CADORET, père.
N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.
St. Dominique, octobre 1865.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

Il n'est pas nécessaire de donner un bien long détail des marchandises pour faire apprécier un magasin. C'est un vieux système aujourd'hui usé. M. DOHERTY en a adopté une autre plus bref et plus efficace : ce moyen :

Comme un bon sabre en bataille, tranche de droite à gauche au milieu du peuple.

Son assortiment d'Automne est maintenant au complet, c'est le plus grand et le meilleur en fait de Marchandises Sèches qui existe dans cette ville.

M. DOHERTY est toujours fidèle à son ancien système de
VENDRE PROMPTEMENT ET A PETIT PROFIT.

Un homme qui aime à ménager son argent n'achète pas chez les marchands qui vendent à crédit, parcequ'ils vendent plus cher, vu que ces marchands achètent eux-même à crédit.

☞ DE PLUS ☜
Un assortiment de CHAUSSURES considérables ; BOTTES,
BOTTINES,
SOULIERS,
pour Hommes, Femmes et Enfants.
—A bas prix.—
St. Hyacinthe, septembre, 1865.

Dr. N. JACQUES,

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr. avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard écr. N. P.
St. Hyacinthe 26 octobre 1865.

L'HEROISME ET LA PATRIE.

PAR
HONORÉ MERCIER.

Cette brochure forme un joli volume in 8o de 80 pages et est maintenant en vente chez les principaux Libraires de Québec et de Montréal et chez le soussigné.
Prix : 30 Sous
Les personnes qui désireraient se procurer cette brochure, par la poste, la recevront en envoyant, FRANC DE PORT, 26 cts. en timbres-poste.
M. A. KEROACK.
Libraire.
St. Hyacinthe, 16 août, 1865.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,
Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*
R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Financ s.
DOUANES.
Ottawa 3 Novembre. 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 30 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

PROVINCE DU CANADA,
District de St. Hyacinthe.
Un Terme ou Session de la
COUR DU BANC DE LA REINE,
Tenant Jurisdiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au palais de Justice à ST. HYACINTHE.
Vendredi, le Premier jour de Décembre prochain,
A DIX HEURES DU MATIN.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste ; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.
Ls. TACHÉ.
Shérif.
Bureau du Shérif.
St. Hyacinthe, 13 octobre 1865.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonus, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont
1o. Les Soldats incapables de travailler;
2o. La veuve; 3o. Les orphelins au-dessous de seize ans; 4o. La mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.
Je me charge de collecter : Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.
Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

☞ *A ceux qui désirent des informations.*
Je me charge de fournir des informations à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, *sans rien charger, excepté les frais de port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.
☞ Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application.
Le clergé, les magistrats et autres rendraient service à ceux à qui je pourrais être utile en leur faisant connaître cet avis.
EDWARD C. WARD,
"American House."
No. 49, Rue St. Henry
Montréal, 30 octobre, 1865.

MAISON DE PENSION.

M. G. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'il vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle PAGEAU.
La Maison sera tenue par Mr Desforges et la même place que la feuille Mlle. Pageau; les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.
La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettront à Mr. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,

NOTAIRE.
COATICOOK.

FEUILLETON.

LES CHAUFFEURS.

TROISIEME PARTIE.

(*Suite.*)

XI

LE PROCÈS.

Nous allons ici négliger la fiction du roman pour rentrer dans la réalité historique, et nous dirons en peu de mots quel fut le sort de la bande d'Orgères, d'après les documents, officiels que nous avons consultés.

Le Beau François, Rose Bignon et le petit nombre d'hommes qui s'étaient trouvés dans les bois de la Muette avaient été conduits dans les prisons de Chartres, où ils furent bientot rejoints par plusieurs autres scélérats arrêtés isolément. Mais cela ne suffisait pas, on savait par les révélations du Borgne de Jouy quelles immenses ramifications cette association monstrueuse avait projetés dans plusieurs départements ; il fallait déployer la plus grande énergie si l'on ne voulait qu'elle se reconstituât aussi vivace et aussi redoutable que jamais.

Le lieutenant Vasseur ne désespéra pas de mener à bien cette pénible et dangereuse entreprise. Il possédait maintenant les renseignements les plus complets sur les personnages principaux de la bande ; il connaissait leurs habitudes, leurs lieux de refuge ; il n'avait plus besoin que de courage et de persévérance pour les prendre ; et Vasseur ne manquait ni de l'un. Aussi, dès le lendemain du jour où les prisonniers de la Muette avaient été écroués à Chartres, s'était-il élancé de nouveau dans la plaine, à la tête d'un peloton de cavalerie. Pendant cent vingt sept jours, d'après un journal du pays, ce brave militaire ne quitta presque pas la selle de son cheval ; il parcourut toutes les bourgades, toutes les fermes des départements Seine et Oise, d'Eure et Loire et du Loiret ; ce fut réellement à son infatigable activité que l'on dut la cessation du fléau dont ces malheureuses contrées étaient ravagées depuis si longtemps.

En vertu d'un mandat signé par le magistrat qui avait succédé à Daniel Ladrange, Vasseur se faisait accompagner dans ses excursions par le Borgne de Jouy. Celui-ci, toujours revêtu de son costume de garde national, voyageait à cheval, entre deux gendarmes qui avaient ordre de le tuer à la moindre tentative de rébellion ou de fuite. On suivait ainsi les grands chemins ; dès que le Borgne apercevait un individu homme, femme ou enfant, qu'il reconnaissait pour avoir été affilié à la bande, il faisait un signe et l'individu était arrêté.

Le pouvoir que l'on attribuait à ce misérable était exorbitant sans doute, et l'on savait le général Finfin, comme on l'appelait, très capable d'en abuser ; mais l'importance du résultat faisait oublier l'irrégularité des moyens. Aussi le Borgne de Jouy passait il comme un triomphateur dans des pays où il avait contribué jadis à répandre la désolation et l'effroi. Tous les gens inoffensifs qui s'étaient trouvés par hasard en rapport avec les brigands, sans les connaître pour ce qu'ils étaient, tremblaient qu'une rancune ou même une simple malice du révélateur ne les envoyât en prison comme complices. Le Borgne de Jouy ne se gênait pas pour satisfaire ses animosités personnelles, et il était allé jusqu'à rendre gravement suspect un des gendarmes de son escorte ; mais d'un autre côté il avait réellement fourni les moyens d'arrêter les membres les plus redoutables de la bande d'Orgères, et des services positifs obligeaient de fermer les yeux sur ces abus.

Ce fut pendant cette longue excursion que le Borgne de Jouy donna des preuves d'une perversité pour ainsi dire fatale. Une fois, malgré l'étroite surveillance dont il était l'objet, il parvint à voler un sac d'argent dans une auberge où la force armée avait halte. Quelques jours après, il dérobait 50 francs dans la valise de Vasseur lui-même ; quand l'officier lui adressa des reproches à ce sujet, il répondit en ricanant avec son effronterie ordinaire :

—Vous savez bien que je suis un voleur ; je vole sans pouvoir m'en empêcher ; c'était alors à vous d'y prendre vos précautions.

Enfin, un peu plus tard, avait lieu dans une auberge une scène d'une excentricité si révoltante que nous ne saurions la raconter.

Pour l'honneur de l'espèce humaine, on devrait croire à l'impossibilité de pareils actes, s'ils n'étaient constatés par un procès verbal de Vasseur, procès verbal que nous avons sous les yeux.

Grâce à ses recherches actives, incessantes, la majorité des brigands d'Orgères, furent pris et envoyés à Chartres. Le Rouge d'Auneau, le Curé des Pêgres, Jacques de Pitiviers, les Gros Normand, le Borgne du Maine, la grande Marie le doyen Provençère, les niloches, les femmes étaient venu rejoindre le Beau François dans les prisons. Bien qu'un certain nombre de ces scélérats étaient encore en fuite, et parmi ceux-là Baptiste-le Chirurgien, qui sans doute avait dû son salut à l'excellence de son cheval, plus de sept cents personnes comparurent devant les magistrats chargés de l'instruction. La moitié des accusés furent bientot élargis par décision du jury d'accusation, fautes de charges suffisantes ; mais ce qui restait encombrait les géoles ; une épidémie mortelle ne tarda pas à se déclarer parmi ces brigands entassés et rongés déja de maladies.

Plus de soixante détenus, appartenant à la bande d'Orgères, périrent en peu de temps ; de ce nombre étaient le curé des Pêgres, qui, même en prison, avait continué son rôle d'hypocrisie ; le gros Beauceron, un des plus farouches assassins de la bande ; Miracuin, le père Pigeolet et d'autres moins célèbres.

Jacques Maubert, dit Quatre-Sous, était mort aussi, mais d'une manière dramatique ; il était tombé sans mouvement, comme foudroyé, en se voyant reconnu, dans une confrontation, par une personne qu'il avait voulu assassiner.

L'humanité ordonnait de mettre tout en usage afin d'arrêter cette mortalité qui pouvait frapper les innocents comme les coupables ; on s'efforça donc d'assainir les locaux méphitiques, on transporta les malades dans les infirmeries bien aérées où la médecine leur prodigua ses secours, et l'on parvint enfin à maîtriser la contagion.

Le Beau François avait été atteint l'un des premiers de l'épidémie régnante ; mais soit qu'en raison de son importance il eut été mieux soigné, soit que son tempérament fût plus robuste, il ne succomba pas comme la plupart des autres malades. Cependant sa convalescence fut longue, et pour la hâter il fallut le transférer à la prison de la rue des Changes, la plus saine et la plus spacieuse de toutes. Ce fut là qu'il accomplit un projet sans doute longuement médité, que nous ferons connaître quand nous aurons dit quelle avait été l'attitude du Meg depuis le commencement de l'instruction.

Il nia d'abord tout ce qui lui était imputé il nia qu'il fut le chef de la bande et qu'il connut aucun de ceux qui la composaient ; il nia même qu'il eut porté le nom de Beau-François. A l'entendre il était victime d'une déplorable erreur judiciaire et des mensonges de ses ennemis. Lui qu'on avait représenté comme le plus impitoyable chauffeur de la troupe, comme un chef inexorable répandant le sang avec une farouche indifférence, il affectait des airs de bohomie et de simplicité, il était honnête marchand colporteur, ayant parcouru les foires et les marchés pour les besoins de son commerce, en compagnie de sa femme légitime, Rose Bignon, qu'il prétendait avoir épousée à Blois.

De son côté, Rose, toujours dévouée, ne le démentait pas ; dans tout le cours du procès, elle ne prononça pas une parole qui pût être considérée comme une charge contre son terrible associé.

Cependant ce système de dénégation absolue ne pouvait se soutenir longtemps. Outre le Borgne de Jouy, le révélateur en titre, d'autres accusés n'avaient pas tardé à entrer dans la voie des aveux. De ce nombre étaient Jacques de Phitiviers, Sans Pouces, la Grande Marie et surtout le Rouge d'Auneau. Celui-ci, qui avait été arrêté par Vasseur, le lendemain de la scène de la Muette, voulut aussi tout nier dans les premiers moments ; mais il finit par se raviser et devint l'accusateur le plus acharné de ses complices et de lui-même. Il disputait au Borgne de Jouy la palme de la dénonciation et il semblait trouver plaisir à raconter les crimes épouvantables dont il avait été l'auteur et le témoin.

Comme nous l'avons dit, il fut prouvé plus tard que le Rouge d'Auneau n'avait pris aucune part à certains assassinats dont il s'accusait et qu'il avait obéi en s'accusant à je ne sais quel sentiment d'horrible forfanterie.

Tous ces révélateurs, confrontés avec le Beau François, le reconnaissaient parfaitement, rappelaient les circonstances, citaient des preuves qui ne laissaient aucun doute sur son identité, sur sa culpabilité. Le Borgne de Jouy avait fait connaître le premier la mort tragique du petit gars d'Etrechy dans les bois de la Muette, les ossements du misérable enfant avaient été exhumés et transportés au greffe. Mis en présence de ces tristes restes le Beau François demeura impassible et déclara froidement comme à l'ordinaire qu'il ne savait pas de quoi il s'agissait. La malheureuse Fanchette Bernard était morte sans avoir pu faire aucune révélation, et le Meg était sans doute que la circonstance d'infanticide, qui ajoutait tant d'horreur à son crime, resterait inconnue.

Néanmoins il devenait chaque jour plus urgent de changer de tactique, et le Beau François s'y résigna en apparence. Il annonça qu'il allait enfin se faire connaître pour ce qu'il était ; mais on ne tarda pas à s'en apercevoir qu'il avait voulu encore donner le change à la justice et peut-être gagner du temps. A chaque interrogatoire il prenait un nouveau nom, racontait de nouvelles aventures imaginaires. Tour à tour Jean Auger, François Pelletier ou François Girodot, il trouvait plaisir à embarrasser les juges en mêlant avec une adresse diabolique la vérité et le mensonge.

Toutefois ces ruses n'eurent pas un succès complet ; les magistrats ne s'y laissaient pas prendre longtemps et presque tous les procès verbaux d'interrogatoires se terminaient par ces mots : « Il est évident que le prévenu en impose à la justice. »

Peut-être était-on mieux instruit de son origine qu'il ne le pensait lui-même. Daniel et Vasseur avaient dû révéler certaines circonstances de son passé, quoique les pièces de procédure ne parlent pas de ses liens de parenté avec une honorable famille du pays, mais cette parenté même n'avait aucune importance dans la cause, et l'on se réservait sans doute de la publier seulement dans un cas d'absolue nécessité.

Le beau François en effet convenait que, sous le nom de François Girodot, il avait été condamné aux travaux forcés ; il avait été reconnu par une foule de personnes, et il devenait impossible de persister dans ses dénégations à cet égard. Il importait surtout de savoir la longue série de crimes qui avaient dû être commis par lui depuis son départ de la maison de ses parents adoptifs jusqu'au jour de son arrestation ; or, c'était là ce qu'il s'ingéniait à cacher, c'était sur ce point qu'il s'efforçait d'accumuler les doutes et les obscurités.

Toutefois sans doute la justice eut fini par porter le flambeau dans cette nuit d'inventions et de mensonges ; sans doute, au grand jour de l'audience, cette terrible individualité n'aurait plus eu de mystères, quant tout à coup les tergiversations du Beaufrançois ses luttes contre l'évidence se trouvèrent expliquées. Tandisque le Meg amusait les juges par de prétendues révélations, il songeait à se soustraire au châtiment. Un matin, la ville de Chartres apprit avec terreur que le Beau François venait de s'évader de la prison.

Voici comment la chose s'était passée :

(*La suite au prochain numéro.*)

Nouvelles et Faits Divers.

STATISTIQUE RELIGIEUSE DU GLOBE.—D'après la *Civilta Catolica*, dans sa 366e livraison, la statistique religieuse du globe serait comme suit :

L'Europe a une population catholique de	147,194,000
L'Asie et l'Océanie	9 666,000
L'Afrique	4,071,000
L'Amérique	46,970,000
Total des catholiques	207,901,000
Habitants de la terre classés par religions :	
Christianisme.—Eglise catholique, chiffres ronds	208,000 000
églises orientales schismatiques ou hérétiques	70 000,000
Protestantisme	66,000,000
	344,000,000
Judaisme	4 000,000
Mahométisme	100,000 000
Brahmisme	60,000,000
Boudhisme	180,000,000
Cultes de Confucius, de Sinto des Esprits, esc	152,000,000
Total	840,000,000

Les statistiques précédentes sont basées sur les documents les plus certains.

L'automne, magnifique pour les amateurs de la chasse, de la pêche et des promenades n'a peut-être pas été aussi favorable à l'agriculture qu'on aurait pu le désirer. Comme nous n'avons pas eu de pluie après les récoltes, le sol est dur pour labourer comme ils ont coutume de le faire. Ensuite au lieu de pluie, nous avons eu de la neige. On espérait que cette neige en fondant rendrait la terre propice au labour ; malheureusement nous avons eu presqu'aussitôt de fortes gelées et aujourd'hui une épaisse couche de neige couvre le sol C'est tout au plus si, dans le cours de l'automne, les cultivateurs ont pu labourer quatre ou cinq jours.

Mais en revanche, les habitants de nos campagnes ont eu, durant cette saison, des avantages signalés. Tous les produits de la ferme se vendent un prix exhorbitant, par le temps qui court. Les bêtes à cornes, les moutons sont glanés dans toutes nos campagnes par des acheteurs américains. C'est effrayant le vide causé aux Etats-Unis dans ces différents genre de production par la dernière guerre. A voir l'empressement de nos voisins à acheter tout notre superflu on dirait qu'à l'heure qu'il est qu'ils manquent de tout excepté d'argent.

Le beurre et le fromage et les œufs ne sont pas moins recherchés, et ne sont pas moins bien payés.

Les bons chevaux canadiens se vendent pour ainsi dire au prix que veulent en obtenir les possesseurs. On voit que les américains en ont besoin absolument, après la destruction nécessairement considérable qui en a été faite pendant la guerre.

Il n'y a que l'avoine qui ne suive point la hausse de nos autres produits indigènes. Le prix de l'avoine maintenant est relativement peu élevé. Aussi, nous apprend-on que les cultivateurs qui n'ont pas un besoin pressant d'argent attendent pour vendre que le prix en soit arrivé au niveau des autres articles. L'orge aussi, cependant, a perdu, considérablement de sa valeur sur le marché et il est probable qu'elle en perdra encore, si le traité de reciprocité est abrogé. *J. de Quebec.*

☞ Les Pastilles-a-Vers Végétales de Devins ont des avantages considérables sur les autres préparations vendues pour la destruction des Vers chez les enfants, vû qu'elles sont purement végétales et ne renferment aucunes drogues narcotiques ou délétères, si souvent funestes aux familles. Avant d'acheter assurez-vous qu'on vous donne l'article mentionné ci-dessus. Préparées seulement par Devins et Bolton, Pharmaciens, près le Palais de Justice, Montréal.

...mère du Général de La ... prononcé par Mgr. Dup... ...oup, Evêque d'Orléans ... Dans la Cathédrale de Nant..., le 11 octobre 1865.

Samet scutum inexpugnabile æquitatem.
Sous le bouclier fut la justice et la ...
(Cicéron.)

Monseigneur, Messieurs,

Cette noble existence que nous venons célébrer, trop tôt ravie à nos vœux et à la France, défie les respect et défie l'insulte, car elle eut pour bouclier l'honneur. Qui emploie respire l'honneur, qui emploie aime à rencontrer sur ces pas les nobles natures, les cœurs vaillants, les grandes actions, s'incline devant cette tombe.

Je ne traverse jamais une partie du sol français sans être ému par son histoire autant qu'ébloui par sa beauté, car j'y trouve partout l'honneur. Aujourd'hui, j'arrive de la ville de Jeanne d'Arc, dans la terre de du Guesclin ; j'ai devant moi la Bretagne et la Vendée, et mon âme est fixée toute entière sur la mémoire d'un soldat que l'armée, la patrie, l'Eglise ont appelé d'une commune voix un héros, et qui, victorieux ou abbattu, garda pour bouclier l'honneur : *Samet scutum inexpugnabile æquitatem.*

Je voudrais, messieurs, lui emprunter quelque chose de sa bravoure, ne pas trembler devant la mort et me sentir ferme, impassible, sous le coup qu'elle a frappé. Mais je me sens vaincu, ma voix tremble pour parler d'un homme qui ne trembla jamais ; et au moment de vous raconter sa vie sa mort, sa destinée, sa gloire, je sens passer dans mes veines un secret frémissement de respect, d'étonnement d'admiration, de faiblesse de douleur. Pardonner à mon émotion. C'est pas une existence depuis longtemps passé dans l'histoire que j'honore ; c'est un mort qui vivait hier que je pleure avec vous ; et je viens, faisant effort sur ma douleur, vous dire simplement en quoi cette gloire fut pure, originale, supérieure, tout à fait à part et impérissable.

Si la louange, la plainte, la politique s'attendent à être ici satisfaites, elles se trompent, et je voudrais d'abord les bannir de ce temple. Devant les leçons de la mort, la politique est trop vaine, et mon ministère ne la connaît pas. Devant une si noble vie la plainte serait ingrate : au lieu d'accuser Dieu de nous enlever de tels amis, remercions-le de nous les avoir donnés. Soyons tristes devant les honteux spectacles ; mais soyons heureux et fiers devant les grandes âmes. Quant à l'emphase, à la flatterie, elles seraient indignes du Dieu que nous servons et de l'homme que nous pleurons. Les tombes célèbres sont trop souvent empoisonnées par des louanges injutes, suivies d'un profond oubli. A quoi bon, d'ailleurs, des guirlandes autour d'un canon, d'un sabre et d'un crucifix

La vérité est que, dans notre siècle on n'admire pas assez et on loue trop. Je ne veux pas le louer ; je veux seulement proposer à votre admiration les hauts faits et les mobiles de cette vie mémorable, et parler beaucoup moins de sa personne que des sentiments, des vertus et des croyances, source profonde où il puisa, dans les deux grandes phases qui partagent sa vie, dans la prospérité et dans l'épreuve, l'inviolable honneur : *Samet scutum inexpugnabile æquitatem.* Il me semble que je l'entends lui-même se soulever de sa couche et me crier ; " Ne parlez pas tant de moi ; parlez de la France, de l'armée, de la société, de l'Eglise ; si vous m'aimez, parlez de ce que j'ai passionnément aimé ! "

O vous qui n'avez pas craint la mitraille, mais qui auriez fui devant la vile armée des flatteurs, rassurez-vous général ! Si j'essaie, en allant droit devant moi, comme vous alliez au feu, de rappeler ce que vous avez été comme soldat, comme citoyen, comme catholique, je veux surtout louer en votre nom, et les regards sur votre tombeau, l'armée, la patrie, la foi, qui vous virent debout pour leur service.

En vous obéissant, d'ailleurs, je me comptais à moi-même, car ce que vous avez aimé, je l'aime ; et vous comme moi, messieurs, oui, vous aimez la patrie, heureuse ou malheureuse, puissante et menacée, dans la gloire ou dans l'infortune. Ni les malheurs, ni les humiliations, ni les ingratitudes, ni les disgrâces, non, rien ne peut nous séparer de l'amour de la France. Et vous aimez l'armée, qui est l'épée de la France ; et vous aimez l'Eglise, dont la France est la noble fille, l'Eglise qui est la patrie de notre foi et la mère de nos âmes : hommes de ce temps, vous aimez les choses antiques et éternelles, comme il aima lui-même, sans cesser d'être de son siècle et de son pays ; sans vains regrets, sans arrière-pensée, sans fausses comparaisons, sans réserves pénibles.

Mais ce n'est pas assez, messieurs. Dans ce bouillant soldats, vous retrouverez tout ce qui charme, éblouit enflamme ou attendrit les hommes : la jeunesse, la franchise, l'audace, la force, la gaîté la fougue, la renommé, je dirais presque l'étoile ; puis la foi, le sacrifice, la soumission, la disgrâce l'abnégation, la douleur patiente et la résignation, tous les traits du naturel [illegible] ...pagnons d'armes ... [illegible] ...ravant d'être frappé..... Un homme est un crime ; les voies de Dieu le traversent. Ce n'est pas juste, c'est beau, ce sont les élus, c'est Dieu ; mais on ne les verrait pas sans lui. Je voudrais en finir en vous parlant devant vous sur cette héroïque mémoire le mélancolique refrain.

L'héroïsme, messieurs, si je vous le disais de, vous me direz-vous même que ses rayons les plus vifs ont illuminé la vie prospère ou malheureuse, et se réunissent sur le front de Léon Christophe de La Moricière.

Laissez-moi donc saluer dans un même homme, vainqueur ou vaincu, le héros militaire, patriotique et chrétien saluer en lui l'armée, la nation, l'Eglise, saluer avec joie cette grande portion d'héroïsme départie à notre pays et à notre temps, toujours vivante et qui nous survivra,

J'ai dit vainqueur ou vaincu.

Cette antithèse ce n'est pas moi qui la mets dans cette vie : c'est Dieu qui l'y a mise. Et dont je dois l'y montrer parcequ'elle y est.

Dieu a coupé en deux cette vie, je ne puis le taire.

Oui, il a plu à Dieu de retourner contre lui ses plus brillantes gloires, et de le renverser lui-même sous leur ruines.

Mais ce fut là, dans cette épreuve même, qu'il trouva sa gloire la plus noble : et vous verrez que le vaincu, en lui, fut plus grand encore que le vainqueur.

Commençons.

I.

Je puis être bref sur l'héroïsme militaire, car je suis en France, je parle entre la Bretagne et la Vendée, et parmi les serviteurs du " Dieu des armées, " je suis un ministre de paix.

N'attendez pas d'un évêque qu'il admire l'armée et la guerre, comme un soldat aime le cheval et la poudre. Non ! en face du Dieu qui versa son sang pour réconcilier les hommes je déplore ce mystère douloureux de la guerre, et je prie chaque jour afin qu'elle soit évitée, supprimée même, s'il se peut !..... Mais qui donc en déplorant la guerre, n'admire pas l'armée ? La vertu du soldat, le génie du chef, la justice, la grandeur de la lutte, voilà ce qu'on admire. Ne me parlez pas de l'horreur sublime de la canonnade et des prodiges de la violence armée ; n'espérez pas m'arracher un applaudissement pour le carnage ! Mais dites-moi que ce pauvre paysan français a donné son fils sans murmurer, que cet enfant a quitté son hameau pour traverser les mers, qu'il a marché la nuit et le jour, obéissant silencieux et gai, pour attaquer une redoute sans nom, et que là, sous le feu, pour sauver un lambeau d'étoffe teint aux couleurs nationales, et qui s'appelle le drapeau de la France, il s'est fait hacher dans un fossé, ou qu'échappé à la mort, il est revenu sans récompense reprendre au sillon paternelle la charrue et la pêcher Ah! cela j'admire, cela est le véritable héroïsme, ou je ne m'y connais pas !

Dites-moi qu'au milieu de la mitraille, le général conservant son sang froid a conduit ses hommes à l'assaut avec ce coup d'œil sûr, et pénétrant qui fait vaincre dans les batailles, et déployé toutes les ressources de l'esprit le plus libre et du caractère le plus intrépide, face à face avec la mort ! Dites-moi que les armées ne pillent plus, ne répandent plus la haine et la vengeance; qu'elles respecte l'ennemi, le blessé, la terre étrangère Dites-moi que cette guerre ne met pas aux prises des nations chrétiennes mais qu'elle étend au loin la civilisation et fait reculer la barbarie. Oh ! alors, j'invoque avec confiance le Dieu des armées ! Allez, allez, bataillons français, planter la croix à Hippone, chanter le *Te Deum* à Pekin, délivrer la Syrie, et rendre enfin Constantinople à Jésus-Christ ! Mon patriotisme enthousiaste salue ce paysan obscur, ce général habile, cette guerre juste, cette armée moderne, parce que j'aime le sacrifice, le génie, le progrès et la France.

A tous ces titres, honneur à l'armée d'Afrique ? La France a reçue de ses mains une terre qui peut être la plus belle colonie du monde, et l'une des plus nobles espérances de la civilisation chrétienne.

Eh bien ! l'enfant chéri de l'armee d'Afrique, le soldat fidèle de Bourmont le lieutenant préféré de Bugeaud, le vainqueur d'Abd-el-Kader, le héros populaire, le favori de la victoire, s'appelait La Moricière.

J'aime à le voir tout d'abord, non pas tant à la brillante prise d'Alger et à la première redoute élevée sur le sol africain, que fidèle à l'honneur, quand tomba cette dynastie, qui, du moins, en quittant le sol de la France lui laissa l'Algérie comme un dernier et glorieux legs, comme e plus noble adieu qui fut jamais ; j'aime à le voir accompagnant jusqu'au rivage son général et serrant avec tristesse la main du vainqueur banni de sa conquête, à qui on refusait une barque pour rentrer dans son pays, et qui n'emportait de sa victoire que le cœur de son fils mé sur le murs d'Alger. Si La Moricière ne brisa pas alors son épée comme tant d'autres, dans leur douleur, et comme le lui demandait sa mère, c'est, lui écrivait-il, qu'il redoutait l'oisiveté pour sa jeunesse. L'honneur de servir encore la France et la grande cause de la France était appelé à servir elle-même, sur les rives barbares de l'Afrique, la guerre et ses nobles émotions, et sans doute aussi cette force secrète, cette sorte de conscience de leur destinée qui pousse en avant les hommes supérieurs, le retinrent là, et donnèrent à sa bouillante activité un emploi plein de gloire.

Et bientôt mon regard ébloui le suit jusqu'aux sommets de l'Atlas et sur tous les champs de bataille de l'Algérie, dans les plaines de Mitidja et sur tous les rivages africains, d'Alger à Mostaganem, à Oran, à Constantine, a Mascara, dans les montagnes de la Kabylie, au Maroc, et jusqu'aux confins du désert.

Vous connaissez, messieurs, ce théâtre illustre de nos guerres africaines. A l'autre extrémité de cette Méditerranée, qui devrait n'être qu'un lac français, entre la mer, le désert et les montagnes, s'étend, sous le soleil de l'Orient, un pays riche et fertile : c'est l'Afrique algérienne, jadis conquise par les Romains, civilisée par le christianisme, mais devenue sous le joug des fils du Coran, la citadelle de la barbarie et de la piraterie, et un outrage permanent à l'Europe; jusqu'au jour où le pavillon français vint venger son injure..... Voilà la scène brillante ou le jeune La Moricière étant appelé à déployer ses grandes qualités militaires, et il faut dire que nul plus que lui n'était fait pour ces guerres et pour ce pays.

Né de cette forte race bretonne, sur cette terre de la bravoure et de la foi, au sein d'une famille fidèle aux vieux souvenirs et aux vieilles vertus, dès qu'il parut dans les armées, il fut le type du soldat français. Brave, hardi, aventureux, plein de fougue et d'élan de vivacité et de gaieté gauloise, montant à l'assaut sous la mitraille, tranquille et imperturbable sous les balles, mais capitaine autant que soldat, vigilant, actif, infatiguable ; prudent malgré son audace, prévoyant organisateur habile d'une expédition ou d'un razzia, fécond en expédients et en ressources ; coup-d'œil prompt, décision rapide ; enlevant le soldat pour une attaque ou une poursuite, le lançant ou le retenant à son gré, l'animant du regard, du geste et de sa voix vibrante : payant partout de sa personne, sauvant au milieu du feu un de ses soldats blessés, le saisissant par la ceinture et l'emportant en travers sur son cheval : non pas seulement soldat et capitaine, homme de batailles, de faits d'armes, de grands coups d'épée, mais ayant le génie de l'administration aussi bien que de la guerre ; se montrant, c'est l'éloge même qu'en fait le maréchal Bugeaud, capable de conquérir un pays et de le gouverner : ayant les grandes vues comme les grands élans ; voyant plus loin que les armes, plus loin que la force ; la civilisation après la conquête ; comprenant la noble mission de la guerre ; et servant enfin par les armes cette grande cause de la civilisation chrétienne contre l'islamisme ; et depuis Léplante et Navarin, n'est-ce pas là éminemment la cause française dans le monde ?

Du reste, des guerres dignes de lui l'attendaient sur les plages africaines. Il y trouvait des races vaillantes qui ne donnaient pas leur sol sans combat les fils des vieux Numides de Jugurtha et de Massinissa ; les races kabiles, indomptées par les Arabes, et indomptables dans leurs citadelles de leurs montagnes ; puis les races conquérantes, les fils du prophète, tribus nomades et belliqueuses, vivant sous la tente, hardis soldats, rapides cavaliers ; et à la tête de toutes ces races, les ralliant et les entrainant par sa parole et l'ascendant de son génie, un Arabe de trempe héroïque, marabout soldats, a la fois, enthousiaste et politique souffrant aux tributs la flamme patriotique, religieuse et guerrière ; proclamant la guerre sainte ! Certes, La Moricière et ses braves compagnons d'armes n'eurent pas à se plaindre ; ils purent trouver la de beaux combats ; combats nouveaux, guerres inaccoutumées, sous un climat aux ardeurs dévorantes, dans un pays inconnu, inexploré, avec un ennemi fait au soleil africain et au désert, habile à profiter de toutes les défenses naturelles de son pays, partout présent à la fois, mais insaisissibles ; tantôt inondant la plaine harcelant les flancs et la queue de nos colonnes plus rarement le front ; puis fuyant avec la rapidité du vent, sur ces chevaux légers, accoutumés à dévorer l'espace et à gravir ou descendre au galop la pente abrutes : tantôt au bruit de notre marche, se réfugiant au loin, guerriers et population, jusque dans le désert ou sur les sommets de l'Atlas. Ces guerres demandaient des tactiques tout à fait nouvelles, et des courages à l'épreuve de tout.

C'est là qu'on vit le général de La Moricière, tantôt emporter d'assaut desvilles ; tantôt ravitailler nos places tantôt défendre nos postes avancés et isolés, perdus au milieu des flots soulevés des tribus ; lancer des expéditions de tous côtés ; parcourir en tout sens le pays : fouiller les gorges des montagnes ; donner partout la chasse à Abd-el-Kader ; faire des marches longues pénibles, incessantes, sous le soleil, la pluie, les ouragans et le feu de l'ennemi ; trainer avec lui des convois pour vivre dans les pays où l'ennemi avait fait le désert, et d'où les tributs fuyant avaient tout emporté, ou bien trouver le secret de se passer de convois et de faire vivre la guerre par la guerre : jour et nuit, des alertes des engagements, de chaudes affaires, des assauts sanglants, des combats meurtriers, contre des nuées de Kabyles ou d'Arabes, ou contre les belles troupes régulières et les *Rouges* de l'Emir.

Voilà la guerre où La Moricière conquis tous ses grades, à la pointe de son épée. Successivement et rapidement capitaine, chef de bataillon, lieutenant-colonel et colonel, maréchal de camp, lieutenant-général, et menant lui-même les expéditions, gouverneur d'une province algérienne, gouverneur-général par intérim, qui pourrait le suivre dans sa course rapide ? Il faut bien cependant, messieurs vous en dire quelque chose.

Voyez-le : il n'avait que vingt-cinq ans ; il s'agissait d'aller reconnaître une ville arabe, Bougie, dont on voulait s'emparer. La Moricière reclame cette mission difficile, Un bâtiment léger le débarque sur la plage avec quelques officiers. Mais bientôt toute la ville s'émeute ; il se réfugie dans une maison ; la maison est cernée de toutes part. Il n'hésite pas ; il ouvre tout à coup les portes sort avec ses compagnons, le front haut le regard menaçant, le pistolet levé et le sabre au poing, passe à travers les arabes immobiles et stupéfait de tant d'audace. Mais ces rapides moments lui avaient suffi pour noter au milieu du péril, des observations dont la précision et l'exactitude firent tomber la ville entre nos mains.

Bientôt après, à la retraite de la Macta, La Moricière reçoit l'ordre de ramener d'Arzeu à Oran, dix escadrons : la mer lui était ouverte, des bâtiments pouvaient le transporter avec sa troupe ; mais c'eût été fuir et sacrifier le prestige français : La Moricière refuse la route de mer, et traverse hardiment avec ses dix escadrons les tributs en armes.

Dans la retraite de Médéah, on l'avait mis à l'arrière garde. Tout-à-coup un désordre fatal se propage dans les rangs de notre armée ; les Kabyles acharnés à notre poursuite font de nombreux prisonniers, et se disposent à les égorger. La Moricière retourne et se précipite sur les Kabyles, leur arrache leur proie, et par sa fière attitude les force à se tenir désormais à distance, et l'armée, dès lors, vit sa retraite assurée.

Faut-il maintenant vous le peindre à Constantine ? Déjà nos munitions étaient épuisées, et les murs de la ville ne cédaient pas. Le brave colonel Combes, précipité de la brèche, était venu, blessé mortellement tomber aux pieds de M. le duc de Nemours : " Monseigneur, mon devoir " m'ordonne de vous dire que la brè- " che est impraticable." Et cela dit-il reste mort. Le maréchal Vallée dit alors à La Moricière qu'il fallait enlever la brèche, praticable ou non, à tout prix. La Moricière se lance à l'assaut, à sept heures du matin, jetant à sa colonne ce mâle commandement : " Mes zouaves, à vous ! debout au trot ! marche ! " et renversant tout sur son passage, il arrive le premier sur la brèche. On le vit là un instant, tel que le peintre immortel de nos guerres d'Afrique en a tracé pour l'avenir un tableau, que nul n'a le droit de refaire, debout, avec ce regard de feu qui promet la victoire, le fer rouge sur la tête, le burnous bleu sur les épaules, debout au haut du rampart conquis, trente seconde avant qu'une mine cachée, sautant sous ses pas, le lance en l'air et l'ensevelisse tout vivant sous les décombres du rampart écroulé. Quand on le ramassa noirci, brûlé, les chefs de l'armée, par une inspiration toute française, voulurent qu'a l'ambulance on jetât sur son lit de camp, pour couverture le drapeau de Constantine.

Ah ! messieurs, oui, vous êtes une grande nation ; et quand vous voulez avoir du cœur, vous n'en manquez pas !

Un des faits, messieurs, les plus brillants, et, si je puis le dire, les plus pittoresque de cette grande épopée de nos guerres d'Afrique, c'est l'attaque de ce fameux col de Menzaïa, si souvent teint de nos soldats : les Kabyles couronnaient ce point le plus élevée de l'Atlas ; un triple rang de redoutes garnies d'ennemie ajoutait à la difficultés des lieux des obstacles insurmontables. La Moricière s'élance avec ses zouaves : Ils gravissent avec les mains ces pentes escarpées ; les premières, les secondes redoutes sont élevées ; mais tout à coup avant d'arriver au troisième, ils rencontrèrent une gorge profonde qui les en sépare et du retranchement formidable qui le surmonte, partent à demi porté de fusil des coups innombrables, et de toutes les crêtes qui dominent la position, les Arabes accourus en masse dirigent de tous côtés sur La Moricière et ses soldats des feux plongeans. Le reste de l'armée, qui était encore au pied de la montagne et gravissait, eut un moment d'anxiété terrible pour cette brave troupe. Une colonne, chargé d'enlever le pic principal, avait d'ailleurs disparu dans le brouillard. Mais tout à coup, au milieu d'une effroyable fusillade, on entend un bruit lointant de tambours et de clairons qui monte au milieu de la nuée, de l'autre côté de la montagne. C'est Changarnier, avec son 2e léger, qui a tourné l'ennemi et qui approche. Les zouaves de La Moricière, électrisée, n'attendent plus : par un irrésistible élan, ils franchissent la gorge, emportent le retranchement, dispersent comme un troupeau les Kabyles, et La Moricière, vainqueur reçoit sur les hauteurs emportées Changarnier qui arrive, avec huit balles reçues dans ses habits et ses épaulettes, et ils se serrent la main !

† Félix Evêque d'Orléans.

(*A continuer.*)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 14 novembre, 1865.

CONFEDERATION.

Ce n'est pas avec une majorité de 500 voix comme nous le disions, mais bien de 711 que l'hon. M. Fisher a été élu contre son adversaire. En mars dernier, le même M. Fisher était défait à la minorité de 889.

Voilà des chiffres assez élevés pour être éloquents. Pour nier qu'il y ait eu réaction dans l'opinion, en faveur de la confédération, il faut être prêt à nier le soleil en plein jour.

Aussi la presse de l'opposition comprend bien la portée de l'élection de M. Fisher, mais pour ne pas avouer une défaite aussi humiliante, ou du moins pour en diminuer l'effet, elle risque des explications qui seront acceptées, mais par ceux là seuls qui ne sont pas à même de connaître la vérité.

On ose dire que l'hon. M. Fisher a dérobé ses véritable couleurs aux électeurs d'York, qu'il s'est présenté sous un faux drapeau. Rien d'aussi manifestement mensonger. M. Pickard était le candidat avoué du ministère anti-fédéral dont M. Anglin est le chef. C'est à ce titre qu'il se présentait aux électeurs d'York. C'est à ce titre que M. Anglin l'avait accepté et qu'il l'offrait à ses supports.

M. Anglin avait encore la précaution de publier bien haut les opinions de son candidat et il embouchait la trompette anti-fédérale pour provoquer les adversaires à la lutte.

" Le champ est ouvert, disait-il dans son journal le *Freeman*, que les confédérés entrent en lice s'ils l'osent. Vous dites à vos amis du Canada qu'il y a réaction dans l'opinion publique, il se présente une occasion de le procurer....."

" Où *sont donc les confédérés maintenant ?..... Où est leur grande armée de convertis à leur cause? Auront-ils l'audace de se montrer, de lever la tête et de prouver ainsi au monde qu'au lieu d'avoir grandi en force et en nombre ils sont tombés dans une insignifiance complète.*"

C'est à cet appel que l'hon M. Fisher a répondu. Quand même il eut eu la malhonnêteté de vouloir cacher ses véritables sentiments aux électeurs, est-ce que M. Anglin ne lui avait pas dessiné sa position ?

Mais M. Fisher n'a-t-il pas déclaré dans son adresse que la grande, l'unique question du jour est l'union des colonies ?

" Oui, dit-on, quelque part, M. Fisher a parlé de confédération ; mais il a dit qu'il fallait des amendements au projet de Québec, qu'il lui fallait de plus l'assentiment du peuple."

Ceci est complètement faux. M. Fisher n'a pas dit qu'il fallait des amendements ; au contraire, il a rappelé que durant la dernière élection, il a soutenu que le projet de la convention de Québec est le meilleur compromis possible et qu'il est hautement avantageux au Nouveau-Brunswick. Ses adversaires tout en reconnaissant la nécessité de l'union ont des objections au projet actuellement soumis, ils demandent qu'il soit modifié. L'hon. M. Fisher en bon patriote et en homme sensé leur répond : " Si on peut améliorer le projet de la convention de Québec ou obtenir quelque nouvel avantage pour cette province, je ne serai que trop fier d'aider à le procurer."

Toutefois, il ne veut pas consentir à présenter des amendements au projet qu'en autant que l'on voudra soumettre au peuple ces amendements eux-mêmes, comme on a fait du projet.

Voilà dans quel sens il veut des amendements et le suffrage du peuple sur le projet ; c'est à dire qu'il reste ferme dans la position qu'il a prise d'abord en faveur du projet de Confédération ; mais qu'il veut discuter devant le peuple les amendements que pourront suggérer ses adversaires.

Hopital Général de Toronto.

Les directeurs de cet hôpital protestant se trouvant à la gêne par suite des dépenses considérables de son administration, s'adressèrent dernièrement à Monseigneur Lynch, évêque de Toronto, pour lui demander son assistance et celle de ses ouailles pour le maintien de leur institution.

Dans une lettre en date du 26 octobre, Monseigneur leur répondit qu'il « désirait de tout son cœur coopérer avec eux au maintien de l'hopital, à lui aider à payer ses intérêts et ses dettes et augmenter son utilité et ainsi partager avec eux et les autres bienfaiteurs de l'hôpital le mérite de rendre des parents à leurs enfants ; des fils à leurs mères, veuves ; la santé aux malades et le bonheur aux malheureux. »

Comme Sa Grandeur se trouve déjà obérée par d'autres souscriptions en faveur d'institutions du même genre, elle répond aux ouvertures des directeurs par les propositions suivantes :

1o. Que l'hôpital continue d'être sous le contrôle du Bureau actuel de direction.

2o. Que l'administration domestique de l'hôpital soit confiée aux Sœurs de Charité.

3o. Qu'ils supporteront 85 malades, au lieu de 50 comme à présent, avec moins de $11,200, octroi annuel du gouvernement.

4o. Que les ministres de toutes les dénominations aient libre accès à l'institution, comme à présent.

5o. Que le Bureau de Direction emploie tous les autres revenus de l'hôpital, qui se montait à $6,569.57, l'an dernier, à payer les dettes et mettre l'hôpital dans une position comfortable.

« Le plan que j'ai l'honneur de vous proposer pour le plus grand bien de l'hôpital, disait encore Mgr. dans sa lettre, n'a pas été dédaigné par trois des grands gouvernements du monde, l'Angleterre, la France, les Etats-Unis d'Amérique, qui pressés par le besoin, durant la campagne de Crimée, et durant cette guerre qui vient heureusement de se terminer à nos frontières, firent appel au dévouement des Sœurs de Charité, pour le service de leurs hopitaux militaires et civiles, et trouvèrent en elles de bonnes Samaritaines, plus permanentes que cette bonne illustre Mademoiselle Nightingale et ses charitables compagnes. »

On comprendra qu'une institution de charité administrée par nos bonnes Sœurs soit moins coûteuse qu'une autre ou chaque garde-malade, chaque employé est un serviteur à gages. Le fait est qu'en confiant l'administration de l'hôpital aux Sœurs de Charité, les Directeurs pourraient économiser la somme de $4859.57 par an. Mais les propositions de Mgr. Lynch ne seront pas acceptées. « Peu parmi les Protestants, dit le *Leader*, aiment aux Sœurs de Charité leur héroïque piété, leur mépris du danger et qu'elles soient constamment prêtes à se sacrifier à leurs idées de devoir ; mais la majorité des Protestants pensent en même temps que ces mêmes qualités en font de dangereux prosélytes. »

Sans doute, le journal protestant a raison, la vertu parle éloquemment aux cœurs de ceux qui veulent comprendre.

Le 17 octobre dernier, Monseigneur Dupanloup, évêque d'Orléans, a prononcé, à Nantes, l'oraison funèbre du général Lamoricière. Jamais l'illustre orateur n'a été plus sublime que lorsqu'il a parlé du héros de Castelfidardo. L'oraison funèbre du général Lamoricière est l'événement du jour. Elle passera à la postérité avec quelques autres pièces d'éloquence du même genre dont la chaire catholique et la France s'honorent. Nous en commençons aujourd'hui la publication.

" The Waterloo Advertiser."

Nous renonçons à toute discussion avec le *Waterloo Advertiser*. Car soit ignorance ou mauvaise foi, il interprète nos paroles à contre-sens.

Il prétend, entre autre chose, que nous avons avancé, que M. Lanctot, qui a conduit conjointement avec M. Bachand les affaires du Gouvernement au dernier terme de la Cour, *réside* dans le District de Bedford. Ce que nous avons dit et ce que nous répétons c'est que ce monsieur réside à huit lieues de ce District et qu'il y pratique d'une manière régulière et suivie, et qu'ainsi le principe de " non résidence " que certaines individualités ont tant intérêt à faire prévaloir, ne pouvait pas être invoqué contre lui d'une manière sérieuse.

Nous croyons que ni ce fait étant connu des lecteurs de notre confrère, leur bon sens ferait prompte justice des fatilités que ce journal débite pour trouver du blâme où il n'en existe aucunement.

Ordination.

Monseigneur l'Evêque de St. Hyacinthe a conféré, dimanche dernier, dans la chapelle du Séminaire de cette ville, le sous-diaconat à M. Louis Girard, du diocèse de St. Hyacinthe, et la tonsure à MM. J. P. Ouellette, du diocèse de Sandwich, C. A. Collin, du diocèse de Montréal, et C. V. Gaudette, du diocèse des Trois-Rivières.

Conseil exécutif.—Le Conseil Exécutif s'est assemblé, mercredi dernier, au lieu ordinaire de ses réunions à Montréal, au St. Lawrence Hall. Par suite du déménagement et des embarras qui en sont résultés, les affaires se sont trouvées arriérées et beaucoup de questions qui auraient, sans cela, été réglées plus tôt, ont été renvoyées à l'époque actuelle.

[Du *Journal des Tr.-Rivières.*]

Rapport sur la paroisse de St. Malo d'Auckland, à Sa Grandeur Mgr. l'Evêque des Trois-Rivières, en date du 25 octobre 1865.

Un ami de notre feuille a bien voulu nous communiquer le rapport suivant que M. le secrétaire du diocèse des Trois-Rivières a fait d'une mission dont il avait été chargé, au sujet du placement d'une chapelle dans le canton de Auckland, situé sur les limites du diocèse. L'auteur pardonnera volontiers à celui qui nous a transmis ce rapport, surtout lorsque nous sommes en mesure de lui dire, que les détails qu'il nous fournit, sur une mission canadienne naissante seront lus avec plaisir tous ceux qui ont à cœur le succès de la cause de la colonisation dans les cantons de l'est.

Monseigneur,

« Je m'empresse de mettre par écrit les renseignements qui ont trait à la mission dont vous m'avez chargé par rapport à la paroisse de St. Malo d'Auckland. J'ai visité, les 22 et 23 du courant, suivant les instructions de Votre Grandeur, cette paroisse qui vient de s'ouvrir à la colonisation : il y a là, Mgr comme une petite colonie pleine d'espoir en l'avenir.

« Je suis arrivé le samedi, 21 octobre chez le missionnaire de St. Venant de Hereford. M. Lambert, qui a sous ses soins la desserte de St. Malo et que je me trouvais heureux de considérer en conséquence comme un de vos prêtres. Pour la première fois je rencontrais ce zèlé missionnaire qui encourage autant par l'exemple de son dévouement que par sa parole la petite population de Hereford et d'Auckland. Il sut bientôt me faire oublier les fatigues du voyage ; car il faut le dire que je trouvais long, un trajet de près de 50 lieues ; dont treize par les chemins de ce pays et par un vent et un froid surtout qui semblaient vouloir m'éprouver Je dois présenter à Votre Grandeur, ses respects en même temps que ses remercîments, pour l'*obole*, comme vous l'appeliez, que vous m'aviez chargé de lui remettre.

« Je visitai donc le lendemain, ainsi que le jour suivant, la paroisse St. Malo où il n'y a pour se rendre, de la demeure de M. Lambert que quelques milles.

« La paroisse, quoique de peu d'étendue, puisque formée de six premiers rangs et des rang A B C du canton d'Auckland, elle a en longueur environ 155 arpents et en largeur 150, est néanmoins d'un sol généralement bon. Quoique accidenté et malgré que le penchant incline vers le Nord, nous pourrons dire, je crois, sans qu'il y ait exagération, qu'Auckland est un des meilleurs cantons de l'Est. Dans la paroisse de St. Malo, les six premiers rangs et surtout le rang C sont préférables ; ils sont bien boisés en érable, merisier, etc. Les rangs A et B offrent moins d'avantage. Il ne faudrait cependant pas en juger par les parties voisines du chemin McNamee qui va dans toute leur longueur ; car à côté de pointes de rochers nus qui apparaissent çà et là on rencontre de bonne terre, en sorte qu'il y a réellement peu de perte. L'on peut compter ainsi qu'il y aura dans la paroisse, lorsqu'elle sera établie, au moins 150 familles possédant chacune 100 acres de bonne terre, ce qui devra produire suffisamment pour permettre alors d'y fixer la résidence d'un prêtre, soit par le revenu de la dîme, ou bien par voie de souscription comme cela se pratique dans certaines parties des cantons de l'est, où l'on s'attache moins à la culture de la terre qu'à vendre des animaux. Ces 150 familles donnant en effet chacune, terme moyen, $4, ce qui est le moins de $6000.

« Ce serait sans doute rendre extrêmement difficile pour un bon nombre la pratique de leurs devoirs religieux en donnant des bornes plus étendues à la paroisse, vû la distance qu'ils auraient à faire pour se rendre à l'église par des chemins où l'inégalité du sol demande surtout considération.

« Considérant enfin les autres motifs bien connus à Votre Grandeur, sur l'opportunité de laisser à la paroisse ses limites actuelles, je me suis occupé du site de la chapelle au sujet duquel Votre Grandeur m'avait donné des instructions spéciales. J'ai constaté en prenant pour cela, j'ose espérer tous les moyens désirable, qu'il n'y a point possibilité d'ériger un cimetière dans l'endroit désigné pour la chapelle ; c'est un rocher où l'on peut à peine rencontrer à une distance convenable pour un cimetière, la valeur d'un quart d'arpent où il y ait deux pieds de terre et cela dans un vallon qui reçoit beaucoup d'eau. Cette place serait bien centrale pour la chapelle ; mais vu surtout l'impossibilité d'y faire un cimetière à moins de travaux et de frais considérables que les paroissiens malgré les meilleurs dispositions ne pourraient au moins d'ici à plusieurs années supporter et qu'ils ne semblent point non plus disposés à entreprendre j'ai cru devoir chercher un autre lieu, et celui qui m'a paru le plus convenable en éloignant d'ailleurs le moins possible la chapelle du centre de la paroisse fait partie du lot, No 11, dans le même rang A. Votre Grandeur rencontrerait aussi, en fixant la chapelle dans cet endroit les vœux de la grande majorité des paroissiens comme je l'ai constaté sur les lieux et comme l'indique en outre la requête que les intéressés m'ont chargé de présenter à Votre Grandeur. La chapelle dans ce cas serait distante du centre de 17 arpents ; les plus éloigné auraient à faire environ six milles pour s'y rendre, sans avoir l'inconvénient de nouvelles côtes. Maintenant il sera fait don pour l'usage de la chapelle et du curé d'un lopin de terre de 18 arpents, plus le défrichage, ou de 50 arpents non défrichés. Il y a là un cours d'eau où l'on doit prochainement commencer la construction de la chapelle ferait cesser les difficultés et tout progresserait davantage. Les paroissiens le comprennent et je ne doute point qu'ils commencent les travaux aussitôt que Votre Grandeur le permettra. Je mentionnerai ici qu'il y a plusieurs ruisseau ou autres cours d'eau dans la paroisse dont la plupart vont se jeter dans la rivière Connecticut qui fait la ligne de séparation entre le Canada et les Etats-Unis.

« Il y a dans la paroisse actuellement, 40 familles, toutes canadiennes, lesquelles fourniront au missionnaire, par exemple, cette année, la somme de $60, laquelle tient lieu de dime. Ces familles sont venues pour la plupart de la paroisse St. Michel Archange, district d'Iberville. Il n'y en a aucune d'origine étrangère, et il n'y a pas lieu de croire qu'il s'en établira. Ce sera par conséquence une paroisse toute Canadienne: aussi quelqu'un se plaisait à me répéter: « Si St Malo n'est pas beau à port de mer, ce sera toujours belle paroisse."

« Les terres sont toutes concédées, à l'exception de celle du 6e rang dont une partie appartient à une société de Contrecœur et l'autre à compagnie des terres; les propriétaires vendent aujourd'hui, terme moyens, $1.20 l'acre. Le prix ne peut qu'augmenter et de fait, d'après les information que j'ai prises sur les lieux, elles acquièrent de plus en plus de valeur. Je ne saurais dire quel a été le montant de la récolte de la partie defrichée cette année mais je sais qu'elle a été abondante et n'a pas été endommagée.

Quant aux chemins ils seront avant peu terminés. Deux sont finis actuellement celui appelé McNamee, ouvert en 1862, qui se dirige entre les rangs A et B et traversera l'autre partie du Canton d'Auckland ; et le chemin (Dagenais ou Bureau) entre le 5e et 6e rangs. Les autres qui doivent être faits par les colons entre les rangs 1er et 2d, 3e et 4e et celui du rang C. sont déjà passables. L'on espère que le chemin qui va de Compton à Auckland, en passant en droite ligne par le Canton de Clifton sera bientôt parachevé. De la station du chemin de fer à Compton, il n'y aura alors pour se rendre à Auckland, par voiture, que la distance d'environ 5 lieues ce qui favorisera grandement les colons. Il y a cependant un chemin qui n'est pas de beaucoup plus long et qui est aujourd'hui terminé celui qui part du chemin de fer du Grand Tronc à Coaticook, et conduit au Canton de Herreford qu'il traverse entre le 8e et le 9e rangs.

« On voit combien la colonisation a marché rapidement dans Auckland. Le premier colon arrivait en 1861, le 15 novembre. J'ai rencontré avec plaisir, Monseigneur, ce brave colon qui est M. Jos. Dubois, natif de la paroisse de St. Michel-Archange. Il a bien mérité de son pays et de la religion pour les services, entr'autre, qu'il a rendus aux missionnaires. C'est chez eux que le prêtre se retire et j'ai moi-même été l'heureux témoin de son affabilité et de ses bons service. Sa maison sert encore de chapelle. M. Lambert y fait la mission chaque deuxième dimanche dans le mois. Certainement le St. Sacrifice qui s'y est offert bien des fois, a du attirer sur la famille de ce brave pionnier les plus abondantes bénédictions. En 1862, le nombre de famil'e était de 5 ou 7; c'est à cette époque, dans le mois de septembre, que fut dite la première messe, par Messire Dagenais, curé de St. Edouard, dans un chantier élevé sur le lot No. 20, dans le rang A. Ce m'est un devoir de rappeler qu'il a été obtenu en faveur de la mission par Messire Dagenais, le montant entr'autres de $40 qui ont été employees à l'achat d'un calice et d'ornements pour le culte. La desserte régulière commençait enfin en mai 1863 ; Messire Gendreau, alors vicaire à Compton, en était chargé.

« Nous voyons dans les régistres connus aux Cantons de Herreford, Barford, Clifton et parties adjacentes que le baptême se fit le premier décembre 1862 (*Marie Beauvais*). —Il s'en fit un deuxième dans la même année ; puis en 1863, il y eût 6 baptême et 1 mariage ; et en 1864 5 baptêmes 1 mariage et 1 sépulture. Les régistres qui ont été ouverts cette année pour servir communément à la mission St. Venant de Hereford et à la paroisse de St. Malo comptent jusqu'à présent pour ce dernier endroit, 5 baptêmes, 1 mariage et trois sépultures. Il y aura l'année prochaine des régistres propres à chacune de ces dessertes.

« J'ai recuilli sur les cantons voisins d'Auckland et qui appartiennent au Diocèse quelques renseignements que je me permetterai de communiquer à Votre Grandeur.

« D'abord, quant à la partie d'Auckland qui n'est pas érigée en paroisse et qui comprend le, 8, 9, 10 et 11e rang; m'a informé qu'il n'y avait encore qu'une seule famille résidente, qui est d'origine anglais et établie dans le 11e rang. Les terres, au moins pour la plupart, ne sont point concédées ; 25 appartiennent à une société de Sorel et Contrecœur les autres à la compagnie des terres et aux héritiers Boston ; ils vendent paraît-il de $2 à 5 l'âcre, mais le sol y est néanmoins excellent.

« *New Port.*—Le 1er rang seul serait habité ; mais il ne s'y trouve que deux familles Canadiennes française du nom de Lafleur. Une parti de ce canton formeat à peu près le tiers est un bon terrain, on dit que l'autre partie est un marais.

« *Diton.*—La colonisation s'y dérige. Les terres sont de bonne qualités et l'on y fait actuellement des chemins ; une partie est concédée à des Canadiens-Français. Il y a encore très peu de familles ; une est Canadienne-française.

« *Pemberton.*—Aucune partie de ce canton qui est situé sur la ligne provinciale, n'est concédée. Il appartient au gouvernement. Je tiens de quelqu'un qui dit l'avoir visiter que le sol y est de la meilleur qualité.

« En revenant à notre paroisse de St. Malo et avant de terminer, permettez-moi, Mgr de vous exprimer combien j'ai été heureux de voir sur les limites du Diocèse qui avoisine les Etats-Unis à 50 lieues presque de votre ville épiscopale une population de Canadien faible encore par le nombre mais puissant par son courage décidée à ne reculer devant aucun sacrifice qui se promet de se développer et veut à tout prix s'emparer du sol. On aime davantage son pays et sa religion quant on voit à l'œuvre ses braves colons. Oui la petite colonie d'Auckland et de Herreford semble dire à l'étranger : tu n'ira pas plus loin. C'est le cas de répéter que la *Providence dirige là les esprits et les volontés pour le bien de notre Canada.*

J'ai l'honneur d'être, *Mgr.*,
de votre Grandeur,
Le très-humble et très-obt. Servt.
T. LOTTINVILLE, Ptre.

—Ordre a été donné au 60e Régiment de partir jeudi pour London, H.C. Cet ordre a été probablement à la suite des délibérations du Conseil Exécutif au sujet du soulèvement des Féniens.

COUR DE CIRCUIT.

ST. HYACINTHE.

(*Suite et fin*)

Liste des jugements rendus le 23 octobre 1865.

La Société de Construction vs Gauvreau, jugement.
M. Girard vs Le Petit dit Beauchemin, jugement.
Dame A A Dion vs Patrice Laliberté, jugement.
Chs Lesoux vs Philippe J Duchesnay, jugement.
Joseph Bruyère vs A Sautteur, jugement.
Chs St Jacques vs J B Bélanger, jugement.
H W Chagnon vs Athanase Paquet et Antoine Barsalou, père T S jugement contre le Défendeur et tiers saisi, suivant déclaration.
J B Chagnon vs Zéphirin Lemoine, jugement.
Joseph Jalbert vs Prudent Jalbert, arrangé.
Jacques Gagnon vs Henry P Merrill, jugement.
R & Fontaine vs J Chagnon dit Lacoss, jugement.
Gédéon Huberdeau vs E Benoit, hors de cour,
Narcisse Hébert vs Pierre Fréchette, jugement.
R E Fontaine vs Henry P Merrill, jugement.
Les syndics de St. Dominique vs Antoine Birse jugement.
Romuald Chaquette vs Donel Côté, arrangé.
L A Archambault vs Pierre Messier, jugement.
Messire Joseph Beauregard vs Edouard Rousseau, arrangé.
Victor Hudon, Ecr., vs C Jubinville, jugement.
G Jarry, Ecr., vs John E McIntosh, jugement.
Michel Charpentier vs A Daignault, jugement.
Joseph M Désilets et al., vs Hercule Ménard et ali et Laurent Vallier et al, T. S., jugement.
Alfred Théteault vs Frs Paradis, arrangé.
Ch Leopold Muir vs J B Rafonge, père, jugement.
Michel Guertin vs Michel Dubuc, jugement.
Michel Guertin vs Joseph Lopez et la Compagnie du Grand-Tronc, T S jugement.
G F Barnes, Ecr., vs Ant Vincent et Didier St. Jean, T S., jugement.
Joseph Bryère vs M Berard, hors de cour.
Frs Désourdie vs Merille Marcoux, jugement.
J B Bachand vs J B Arrieux et J B Beaudry, T. S., jugement.
J B Bouchard vs Antoine Laflamme, jugement.
Toussaint Bélanger et al vs B Leclère et Patrice Laliberté, T S jugement
Joachim Vigneux vs J B Gagnon, jugement.
J B Bourgeois Ecr, vs Jos Barbeau, jugement.
Théodore Filiotte vs J B Leblanc, jugement.
Maxime Cadoret vs Nazaire Civalier jugement.
J B S Archambault vs M Laflamme, jugement.
John W Mount vs John H Hall et G F Barnes, T S, hors de cour.
P Roberge et Magloire Tétreau hors de cour.
L St. Onge vs Joseph Turcotte, jugement.
Ls St Onge vs Maturin Labrèque, jugement.
Ls St Onge vs Stanislas Déroiser, jugement.
A H Vass vs Joseph Roupeau, jugement.
Antoine Côté vs Charles Ledoux, jugement.
A Monette vs Félicien Ledoux, arrangé.
Mary Wheeler vs Russell R James et Rilburn J Robinson et al hors de cours.
A S Archambault vs L T Plamondon et Michel Guertin T S arrangé.
A S Archambault vs F X Côté, hors de court.
R Salmon et al vs T Bélanger, fils, hors de cours.
Antoine Désautels vs Zoë Denis, hors de cours.
L St Onge vs G St François, hors de cours.
Peter Clarke et al vs Amable H Dubrule et la Compagnie du Grand-Tronc, jugement.
Delle Marie-A, Benoit vs Chs Ledoux, jugement.
Pierre Bernard vs F X Chagnon, discontinué.
Célina Legros vs Cyprien Legros et le même opposant, opposition déboutée.
R E Fontaine Ecr. vs L Messier, jugement.
G Messier vs Anselme Gosselin, jugement.
A Nadeau vs Patrick Kelley, jugement.
Cyprien Martel vs Prosper Rodier, jugement.
Ths Blais vs Louis Sigouin, jugement.
R Horrower vs Oliv Goldu, jugement.
Pierre Délandre père Joachim Dion père, action déboutée.
P L Robitaille vs J B Chagnon, jugement.
Joseph Larivière vs la Compagnie du Grand-Tronc, action déboutée.
Godfroy Jary vs Barth. Girard, jugement.
Adolphe Têtu vs Joachim Vigneux jugement.
A Monette es-qualité vs F Ledoux fils, jugement.
F Ledoux vs Edouard Beaudry, jugement.
Simon Laurence vs Olivier Allard, arrangée.
A Barrière et al vs Pierre Ostiguy, jugement.
La Scott vs Narcisse Lapierre, jugement.
Charles Demers vs F Ledoux, jugement.
J Vigneux vs Léon Messier, jugement.
Edesse Pinsonneault vs Chs Lesoux, jugement.
A Mayrand et al vs Louis Sigouin, jugement.
Henry J Doherty vs Louis Sigouin, jugement.
N Bernier vs N Hébert, action déboutée.
N Carpentier vs J B Paquet, action déboutée.
A Cannette et al vs L Sigouin, jugement.
A Langelier et al vs C McClure et al, jugement.
L O Loiselle vs Henry Heatherington et J Hogan T S, jugement.
P E Roy et al vs Isaac Pitre, arrangée.
Dame J Gervais vs F Marin, jugement.
J Denis Ecr, vs Firmin Bréthenthin, arrangée.
C Rédoby et al vs P H Merrill, jugement.
G C Desmarais vs Melle Louise Lamothe, jugement.
L'hon A M Laframboise vs J Simard, jugement.
Cajetan Dorval vs A Robert, jugement.
J C Perrault, vs G Gosselin, arrangée.
Eusèbe Desmarais vs P C Chagnon, Ecr, opposition déboutée.
H Mathieu vs A Gomond, jugement.

LE JUBILÉ.

Les exercices du jubilé se sont terminés dimanche. Ils étaient commencés au premier novembre. Durant ces jours nous avons eu l'inestimable avantage d'entendre tous les jours le Révérend Père Royez nous parler des choses de l'éternité. L'éloquent prédicateur a remué bien des cœurs, inspiré bien des sentiments de piété. Sa parole ardente, son zèle de missionnaire nous ont bien vivement touchés. Tâchons de conserver longtemps le fruit de ces jours de grâce.

L'hon. M. George Brown, est parti pour les Provinces Maritimes la semaines dernière. Il doit entrer en communication avec les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle Ecosse, au sujet des affaires déjà traitées au conseil confédéré, réuni en septembre dernier, à la requisition du gouvernement impérial.

NECROLOGIE.

Nous regrettons d'apprendre la mort, arrivée mercredi de Damien Cartier, Ecr., Avocat. M. Cartier est décédé dans sa paroisse natale à St. Antoine, chez sa sœur Mme Lesignan, au milieu de toutes les consolations religieuses dont il a été environné pendant les 4 ou 5 derniers mois d'une cruelle maladie. Le défunt était le frère de l'Hon. Procureur-Général du Bas-Canada, M. George Etienne Cartier. Il était âgé de 52 ans.

M. Damien Cartier, après avoir fait des classes brillantes au Collège de Montréal, s'appliqua à l'étude du droit et il se distingua dans le barreau, alors en société avec l'hon. G. E. Cartier. Il était retiré de la pratique depuis plusieurs années.

Ses funérailles ont eu lieu mardi, matin à St. Antoine de Richelieu.

Rome.

Les changements que nous annoncions dans le ministère pontifical viennent d'être accomplis. Mgr. Pila nommé auditeur de la chambre apostolique, a été remplacé au ministère de l'intérieur par Mgr. Devitiis. Mgr. Matteucci a été remplacé à la direction de la police par Mgr. Randi Mgr Scapitta a été nommé chef de l'administration civile à Civita-Vecchia, Mgr. Pericoli en la même qualité, à Frosinone et Mgr Santucci, à Viterbe.

—Une correspondance de Rome fait connaître que le Cardinal Antonelli montre officiellement les dispositions les plus favorables à la mise au complet des cadres de l'armée pontificale, et qu'il s'occupe du recrutement avec une grande activité.

—On assure à Londres que le cardinal Antonelli aurait demandé au comte de Sartiges que la France mette deux bataillons de la légion étrangère à la disposition du Pape.

—Le général de Montebello partira la semaine prochaine pour Rome. Il a été reçu par l'Empereur, et a eu l'honneur de recevoir de Sa Majesté les dernières instructions relatives au départ des troupes françaises.

—*Mgr.* Ferrari a proposé au Pape une nouvelle émission de bons du Trésor pour couvrir le déficit de 1866. Le Pape a refusé, en disant qu'il comptait sur le denier de St. Pierre.

—La demission de *Mgr.* de Mérode donne beaucoup à parler et à penser. On croit que le cardinal Antonelli va désormais dominer dans la question des armements, comme il domine dans la question politique ou bien qu'un rapprochement avec le gouvernement italien se prépare ou bien enfin que le renvoi de Mgr. de Mérode est la condition qu'un général français, sollicité d'aller prendre le commandement des troupes pontificales, aurait mise à son acceptation.

—Le Saint-Père a conféré, le 29 sept. le pallium à Mgr. Manning, archévêque de Westminster. Cette nouvelle a été annoncée au prône dans toutes les églises et les chapelles du diocèse, et le 30 octobre, on devait célébrer à la pro-cathédrale de Moorfield une grand'messe solennelle à la quelle on espère que pourra assister Mgr. Manning en route pour Londres. Après la messe on chantera le *Te Deum*.

ETATS-UNIS.

Washington 10.

Le capt. Wirtz a été pendu entre 10 et 11 heures ce matin. Il a protesté de son innocence sur l'échafaud. Il est mort sans manifester aucun signe de cruauté. Ce matin, le père Boyle lui a administré l'Eucharistie et le père Wiggott, aussi de l'église catholique romaine, a alors placé sur la tête du prisonnier le bonnet noir en lui disant: "Espérez qu'il changera et deviendra blanc dans l'autre monde." A 10-12 heures, le capt. Wirtz se rendit de sa cellule à la prison du vieux capitole, accompagné du prévost-marshal Russell et autres officiers et des Révds Pères Boyle et Wiggott et passant entre deux haies de soldats, il monta sur l'échafaud. Il y avait plusieurs centaines de personnes présentes, outre les militaires. Au milieu d'un profond silence, le prevost-marshal commença à lire l'ordre du département de la guerre basé sur le verdict de la cour martiale, qui a trouvé le prisonnier coupable d'avoir, de concert avec Jeff. Davis et plusieurs autres confédérés, fait mourir les prisonniers militaires confiés à ces soins par des cruautés mauvais traitements et manque de nourriture, d'avoir tué deux soldats avec un revolver et d'en avoir fait tuer un autre par une sentinelle, etc. Lorsque la lecture de l'ordre fut terminée, Wirtz conversa avec ceux qui étaient sur la plate-forme, et parut courageux et tranquille, et on remarqua qu'il avait un visage souriant. Il dit au prêtre qui l'accompagnait : "Je suis innocent. Je dois mourir ; mais je puis mourir en homme et espérer pour l'avenir. Je n'ai plus rien à dire."

On lui lia les jambes et les mains, le nœud fut passé autour de son cou et le bonnet noir placé sur sa figure. Il se tint alors droit sans trembler. Ceux qui étaient sur la plate-forme s'étant retirés en arrière, après quelques instants de silence, le signal fut donné et la condamné fut lancé dans l'espace. Lorsque le bruit produit par la chute du corps eut été entendu de la foule qui se tenait dehors de la cour de la prison du vieux capitole, des cris d'approbation se firent entendre. Le corps du condamné éprouva beaucoup de convulsions qui firent bientôt place à l'agonie.

Un quart d'heure après le cadavre fut transporté à la prison, mis dans un cercueil et livré au père Boyle pour être enterré. Le cou a été rompu par le choc de la chûte. Le tout n'a duré que trois quarts-d'heure.

New-York, 10.

Une lettre de Salt Lake City à la *Tribune*, en date du 8 octobre, annonce que Brigham Young et autres chefs des Mormons ont changé de tactique et déclarent maintenant que la polygamie est la religion qu'ils soutiendront par la force des armes. Ils sont hostiles à notre gouvernement, se disciplinent, se procurent des armes et des munitions, etc., et nient ouvertement l'autorité fédérale

—Joseph Lemon médecin, vient d'arriver d'Europe où il était allé terminer ses études dans les Universités de France et d'Ecosse. Notre jeune compatriote avait auparavant passé plusieurs mois dans les hôpitaux américains durant la guerre qui vient de se terminer. Les journaux d'Europe nous ont appris les succès de notre ami, durant son cours d'études universitaires. Inutile de dire que ses connaissances lui assurent une place distinguée dans le corps professionnel.

—Le *Leader* d'hier annonce que deux hommes en ce moment dans la prison de Toronto ont dévoilé un complot fénien ayant pour objet de voler les banques de la ville. Des émissaires venus du chef-lieu de la société devaient organiser une centaine d'hommes pour se ruer sur les banques quelque bonne nuit et les piller. Le *Leader* donne cette assertion comme appuyé de preuves irrécusables.

DÉPART DE VOLONTAIRES POUR LA FRONTIÈRE.—Nous apprenons que le gouvernement, sans croire à toutes les exagérations mises en circulation par la Presse au sujet des Féniens, a cru nécessaire néanmoins de faire cesser les craintes du public, en prenant les moyens de protéger les frontières contre toutes les éventualités. Toute la force volontaire a été mise à la disposition du Commandant des Forces, et nous apprenons que deux compagnies, l'une de Montréal et l'autre de Québec ont reçu ordre de se tenir prêtes à partir pour la frontière. Elles devront se rendre à Niagara.

Il est rumeur que le major Cinq Mars, des Chasseurs Canadiens de Montréal, aura le commandement de poste.

VOL.—Mercredi soir, pendant que M. Joseph Labonté, de cette ville, assistait avec sa famille, aux exercices du Jubilé, à la Cathédrale, un voleur s'est introduit dans sa maison et lui a volé la somme de $100. Le misérable n'a pas encore été découvert.

M. Desaulles a été élu président de l'Institut-Canadien de Montréal et M. Buies, vice-président.

Voilà une institution qui sait choisir son monde. L'*esprit* de l'Institut-Canadien devra se conserver dans une pareille tête.

—Hier matin un individu qui se donne le nom de Lewis Smith, comparaissait devant les magistrats accusé d'avoir volé une montre et de l'argent chez Augustin Larivière, de St. Hiaire.

Voici les détails que l'on nous a donnés sur Smith, dont les faits et gestes paraissent quelque peu embrouillés aux yeux de la justice. Smith est un jeune homme brun d'environ 23 ans. Il n'a pas de barbe, à l'exception toutefois d'une légère moustache. Il porte un surtout court de drap pilot noir ; des pantalons de *beaver* gris, avec un feutre noir. Vendredi dernier, il arrivait chez le nommé Augustin Larivière où il passa deux jours. Samedi dans la nuit, il quittait furtivement la maison de Larivière emportant avec lui les objets mentionnés. Le grand connétable de ce district, M. A. Richer, de cette ville, informé qu'il s'était retiré chez M. Joseph Rousseau, hôtellier, à la Station des Soixantes, partit de suite pour l'arrêter. On retrouva sur lui les objets volés chez Larivière ; deplus 38 clefs et des *law stamps* de 10, 40 et 50 centins, un portefeuille et une carte de l'hôtel Russell à Ottawa. Il s'est vanté d'avoir mis le feu à l'Eglise catholique et à l'église Zion de Toronto.

Il a été envoyé dans la prison du District pour attendre son procès qui aura lieu devant la Cour Criminelle en décembre.

—Le *Journal* parle de la générosité de notre propriétaire. Personne n'y trouvera de malice. Le voisin pourrait-il en dire autant, si nous parlions des *générosités* du sien ?

AFFAIRE DES ENLEVEURS.—Jeudi dernier, dans la cause des enleveurs de Sanders, M. le Juge Monk a refusé d'accorder le bref d'*habeas corpus*, sur le principe que la décision du juge Mondelet, présidant la cour criminelle au dernier terme, que les prisonniers seraient écroués jusqu'à un nouveau procès, était formelle et doit être respectée et maintenue.—*Minerve.*

Bulletin Commercial.

PRIX DES MARCHÉS.

DE ST. HYACINTHE.

Voici les prix des grains chez les marchands de cette ville.

	s.	d.
Orge,	2	8
Avoine,	1	6
Graine de Lin,	7	6
Pois,	4	0

☞ Les grains doivent être de première qualité.

SAMEDI, 11 Novembre 1865.

	s.	d.	s.	d.
Fleur, par quintal,	16	à 3 à	17	3
Blé, par minot,	6	8	7	1
Blé-d'Inde "	4	0	4	6
Pois, "	4	0	4	2
Orge "	3	4	0	0
Avoine "	1	8	1	10½
Goudriole, "	2	0	2	6
Sarrasin, "	3	0	3	4
Lard, par 100 lbs.,	45	0	55	0
Bœuf par 100 lbs.,	25	0	29	2
Porc frais, par lbs.,	0	6	0	9
Lard salé "	0	8	0	9
Bœuf "	0	2	0	5
Mouton p. quart,	1	8	4	6
Veau "	1	8	5	0
Dinde, par couple.	4	6	6	3
Oies, "	5	0	6	3
Canards, "	2	0	2	6
Volailles, "	1	0	2	6
Poulets, "	1	0	1	9
Perdrix, "	1	8	2	1
Œufs, par douzaine,	1	0	0	0
Beurre frais, par livre.	1	0	1	2
Do salé "	0	11	1	0
Savon,	0	5½	0	6
Sucre d'Erable,	0	6	0	7
Miel, par livre,	0	5	0	6
Fèves, le pot,	0	3	0	3½
Fèves, le minot,	4	0	4	6
Oignons, la tresse,	0	5	0	7½
" le minot,	2	0	2	6
Tabac,	0	5	0	6
Choux,	0	1	0	3
Navets,	0	1	0	1
Laine,	2	1	2	6
Laine filée,	4	0	4	6
Patates, le minot.	1	6	1	8
Pommes p. minot,	2	6	7	6
" par quart,	6	0	15	0
Foin,	20	0	25	0

(DE LA MINERVE.)

MARCHE MONETAIRE

Montréal 11 Novembre 1814.

Droits perçus à la Douane de Montréal durant la semaine finissant le 11 novembre,.....$1,937,68

ARGENT AMERICAIN.

	Achetés	*Vendus.*
Ec hange de banque.....	32¼	31¾
Do privé.....	32¼	31¾
Traite d'or sur N.-Y.....	¼ à ¼ d'esc.	
Greenbacks.....	32½ à ¾ 32	
Eastern & New-York....	32¾	32¾
Argent.....	3¼ à ¾ 3 à ¼	

New-York, 4 novembre.—Les fonds sont lourds L'or ouvert à 146¼, s'est élevé à 147 et a fermé à 146¾.

MARCHÉ EN GROS.

Montréal 11 novembre.

Il a des demandes plus nombreuses pour les superfines du Canada. Plusieurs lots se sont vendus cet après-midi de $6.77½ à 7.30. Extra non inspectés de 7.25 à 7.30. Fleur en sac lourde, 3.30 par 112 lbs.

Fleur par qrt de 196 lbs—Super extra 7.50 à 8.00 ; extra 7.00 à 7.40 ; de gout 7.00 ; supr du Canada 6.15 à 6.25 ; super blé de l'ouest 6.25 à 6.27½ ; superf marques de le cité 6.20 à 6.25 ; fleur des Etats de l'Ouest nominale ; superf No 2 5.75 à 5.85 ; fine 5 à 5.25 ; moyenne nominale 4.50 à 4.75 ; Recoupes nominales ; fleur en sac 3.20 à 3.40 par 112 lbs.

Farine d'avoine par qrt de 200 lbs.—4.75 à 5.. 10 selon la qualité.

Blé par 60 lbs—Aucune transaction 1.22½ demandé pour No 2 blé de printemps de Milwaukee et 1.25 à 1.30 pour No 1.

Blé d'Inde par 56 lbs—Un lot de 9000 mts a été vendu à 62 cts et 12000 à 91 cts.

Pois par 66 lbs—Une vente d'environ 5000 mts à 90½

Orge—Lourde, de 60c à 67 c par 50 lbs selon la qualité. 10000 mts ont été vendus mais le prix n'a pas été mentionné.

Avoine—Sans changement à 35½ cts par 32 cts.

Alcalis par 100 lbs.—Marché ferme. Potasse, 1re vendue 8.75 à 8.80 et inférieure de 8.25 à 8.50

Lard par qrt de 200 lbs.—Marché tranquille 26.50 à 26.00 pour inspecté.

Beurre par lb—Marché sans changement. Pour beurre frais choisi de 20 à 22c ; Beurre ordinaire 24c à 25c.

Fromage par lb—Bonne qualité 12½ cts de manufacture 13 cts.

New-York 11 nov.

Alcalis—Tranquilles.

Fleur.—Reçu 14.595 qtrs ; 5c plus basse et active ; vente 8.200 qtrs ; 7.50 à 8.10 sup de l'Etat. 8.25 à 8.35 extra do, 8.40 à 8.41 choisis de 7.75 à 8.10 sup de l'Ouest, 8.25 à 8.75 extra à l'ordinaire extra de l'Ouest et 8.95 à 9.10 extra à bonnes marques d'exportation ex R.H.O.

Fleur du Canada 5c plus basse ; vente 300 qrts 8.25 à 8.45 commune et 8.55 à 11.00 bonne ou choix extra.

Blé—Reçu 10.323 mts. marché sans changement décidé ; vente 42000 mts ; 1.75 à 1.81 ; printemps de Chicago choisi, 1.75 à 1.80 club Iwaukee, 1.86 ambre Milwaukee et 2.39 à 2.40 nivel ambre de l'Etat.

Seigle—Tranquille ; vente 5,000 mts ; seigle du Canada 1.18.

orge—Ferme ; vente 36,000 mts ; 1.10 à 1.18 Bas-Canada et 1.20 Haut-Canada.

Blé-d'Inde—Reçu 86,940 mts ; marché sans changement ; vente 92,000 mts ; 82c à 84c vieille et 90c à 91c sain ; mêlé de l'Ouest.

Avoine—1e à 2e meilleure ; 49c à 53 vieille et 60c à 64c saine.

Lard—Loard ; vente 5,000 qrts ; 32.12 à 32.50 mess, formé à 32.25 comptant.

Beuf—Ferme.

REGISTRES POUR LES POELES.

M. JEREMIE DAIGNEAULT, 40 Roxton Pond a le plaisir d'annoncer qu'il vient d'obtenir une patente pour une nouvelle invention de Régistre ou Régulateur pour les poêles, supérieurs à tous ceux existant aujourd'hui.

Au moyen de ce Régulateur on économise le bois pour la quatrième ou sixième partie de la dépense ordinaire ; suivant la confection des poêles ou des tuyaux, tout en obtenant plus de chaleur. On vient plus facilement les tuyaux nets, parceque ces régulateurs ne laissent de passage que pour la fumée. Ils sont un préparatif contre le feu ; en empêchant la flamme du poêle de monter dans le tuyau pour se communiquer aux cheminées. Ce qui est d'un grand avantage lorsque le vent souffle avec violence.

M. D. aura un agent en cette ville, chargé de les poser.

Le prix de 75 centins à $1 suivant la grandeur des poêles.

REGISTRES.

St. Hyacinthe, 13 octobre 1865.

Nous soussignés, certifions avec plaisir que depuis les quelques jours que nous avons les Régistres de M. J. Daigneault, nous en avons été entièrement satisfaits. Autant que nous pouvons en juger, ils sont supérieurs à ceux que nous avons connus jusqu'à ce jour. Ils nous paraissent posséder toutes les qualités que leur attribue M. Daigneault ; décroissent le bois de conserver la chaleur.

Nous croyons être utile en en recommendant l'adoption.

Ed. Lecours, Ptre, L. V. Sicotte, Le. Delorme, E. B. Dufort, G. C. Desaulles, P. H. Leclerc, Boucher de LaBruère, J. B. Bourgeois, E. E. Fontaine, H. St. Germain, V. Cotté, H. E. Beaudoin, F. Cadoret, Honoré Mercier, L. F. Morrison, A. Chagnon, H. J. Doherty, F. X. Cassette, M. Desforges.

M. PAUL PAYANT.
Agent pour St. Hyacinthe.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE DEPUIS LE 1er AU 31 OCT., 1865.

Barbeau, Joseph. Bernard, Octavie Delle.
Bouquet, Joseph. Bourgeois, André.
Brunelle, Pierre. Bernard, Octave.
Bachand, Xavier. Brunet, Olivier.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins salines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

Il est pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, vu de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre rien dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN & KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecines.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES DU

Foie, de l'Estomac ET DES INTESTINS.

Mis en dans des Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

Ces Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, les Maladies jusque, Il est évident comme entièrement incurables, [illegible] Dans [illegible] le Remède [illegible] le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsie, Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y a rien de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que toutes les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparées exclusivement par LANMAN & KEMPT, Druggistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecines.

St Hyacinthe, 1 Avril 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et ses environs qu'il a la demande d'un grand nombre de gentlemens, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe tous les samedi, chez J.B. Monette dit Bellerose, où il donnera tous les soins, remède et [illegible] le soulagement et la guérison des chevaux malades et toutes sortes d'animaux domestiques; [illegible] longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, font un maréchal Vétérinaire des plus [illegible] en ce genre.

[illegible] pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe, depuis 7 h. [illegible] Monette, place du marché.

St. Simon, 18 Août 1864.

Nous soussignés, certifions par ces présentes que J. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a traité en notre présence de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD, J.B. GERMAIN, J. SARASIN.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE des CANNES.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Américs.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITE.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,

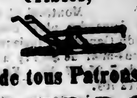

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, Fils. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865.

ANNONES DE MONTREAL.

ETABLISSEMENT CANADIEN

MEUBLES DE MENAGE

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

NOUVEAU MAGASIN

DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—*RUE ST. PAUL*,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné a le plaisir d'annoncer [illegible] ses nombreux amis, que cédant [illegible] leur sollicitation, il vient [illegible] OUVRIR un MAGASIN où il [illegible] un assortiment de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

F. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG,

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 20 mai 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 81, Rue St. Lazare, Montreal.

Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 20 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 122, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.

Montréal Mai 1865.

Compagnie d'Assurance ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de Dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDAIT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de coton, etc. Bibliothèques, Granges, Etables, Distilleries, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,
Assistant Gérant,
Département Français.

Montréal 15 Novembre 1865

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE,

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Moulins, tout en offrant ces plus sincères remerciements au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il vient d'établir à choisir des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage de grain qui ne fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et bon, et avec inutile moins de force que les autres machines.

M. Chalifoux garantit tout ce travail.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 1864.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, vient de remplacer les nombreuses pratiques, intérieur le Public par qu'il a nouveau système, qui garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus [illegible] l'Etoffe et autres articles, avec satisfaction. Et comme [illegible] il est [illegible] il importe que [illegible] Il espère recevoir [illegible] public.

St. Barnabé, 9 août 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:
1 *Rue Old Broad et 16 Pall Mall,*
LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA:
64½ *et 65 Rue St. François-Xavier.*
MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)

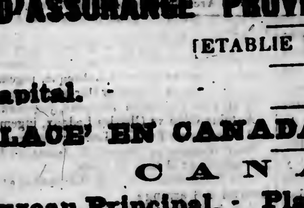

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sofas, Tables, Chaises,** enfin tous les meubles dont on aurait besoin, de tous les styles, avec le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations [illegible] avec célérité.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Toutes [illegible] qui achètent mes Pilules ou mon onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguent offerts en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de toutes ces Pots.*

Il y a encore traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampil sur mes pilules ou mon onguent en vente en Canada, vu qu'il n'y a pas d'Estampilles des Etats-Unis. J'use de ce moyen pour leur [illegible] et [illegible] que la marque qui se trouve [illegible] de [illegible] autour de chaque *Boite* [illegible] *Agent Américain* [illegible] voyez qu'il n'y est pas *Estampilles des E. U.* sur la boîte de pilull ou d'Onguent.

[illegible] Estampilles des Etat-Unis.

P. HOLLOWAY,
244 Strand, Londres.

MERES SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores [illegible] rendu, calme l'inflammation et le douleur, et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'Ecorce de VER HALTBARABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est [illegible] généralement connu du public. Les Voyageurs [illegible] ont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

ÉPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Fariboule, &c. &c. dans la demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.

Composant: — Fleur, Lard, Beurre, Fils, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, etc., etc. Eau de Cologne, Huiles à la Toux, Etc., Etc. Thé, Vert et noir.

M. L. espère par [illegible] part de patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes,

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises couvertes gratuitement aux personnes qui viendront bien l'encourager.

Mai 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai, 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ
		A. M.	A. M.
Montréal.	Tous ces jours	7 00	11 40
		11 45	P. M.
		P. M.	10 00
		2 50	
St. Hilaire et la Rivière Chambly	de	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	"	7 00	
		11 40	8 00
Québec	de	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 2 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	de	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRES,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et confèrent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.,
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. 1865.

DE DEVINS.

sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS

QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien [illegible] à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelmintiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLLON,
CHIMISTES.
Près le Palais de Justice, MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1a.

JOURS DE PUBLICATION:
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Cinq Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
ETATS-UNIS:—Trois piastres.
Camille Lassier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion. . . . 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix, 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne. . . . 0 3
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 17 Novembre 1865. — No. 72

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, S.COTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Belle voisine de Ls. Tache, écr.
Succursale des Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

APINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframbroise.
APINEAU. L. F. MORISON.
Montréal, Février, 1863.

GREGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
GREGOIS. P. BACHAND.
St. Hyacinthe, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Bureau, *maison de M.* Antoine Bir.
Agent pour la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
A son bureau dans la maison de
Mr. Archambault Rue Cascades.
St. Hyacinthe, 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
HONORÉ MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau:—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865

DAVID GIRARD.
Avocat.
Pratique toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L. S. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 19 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Positions: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

LÉANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
13 Juillet 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de changer maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vis à vis la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.
Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et de bons Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.
On y trouvera toujours une Taule bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.

AVIS.

Toutes personnes endettées envers la Société "PREFONTAINE ET DION" sont requises de payer au soussigné le montant de leurs comptes immédiatement.
H. R. BLANCHARD.
St. Hyacinthe, 20 août, 1865.

Avis aux Spéculateurs!

TERRE A VENDRE A
Ste. ANNE de STUKELEY.

La magnifique propriété de **M. Stephens MacFarlane**, dans le NEUVIÈME RANG de STUKELEY, paroisse de Ste. ANNE, à quatre milles de l'église. Comprenant **550** arpents de terre en superficie, dont 350 arpents est en culture, le reste en beau bois comprenant de belles sucreries. Elle est richement bâtie de maisons, granges, et de tous les accessoires désirables. La clôture est toute en pierre et dans un ordre parfait.
S'adresser au propriétaire sur les lieux.
Rochelle, 17 octobre, 1865.—1m

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

A VENDRE.

Plusieurs Terres a St. Dominique.
Un Beau Petit Rang de St. Hyacinthe.
Plusieurs Lots dans Acton, Stanfold et Weedon.
CONDITIONS LES PLUS FACILES.
S'adresser à
F. X. LAFORCE,
ST. HYACINTHE.
ou au
DR. TRUDEL,
MONTREAL.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 20 pieds sur 14, remises et autres dépendances.
Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMEN CADORET, père.
N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.
St. Dominique, octobre 1865.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

Il n'est pas nécessaire de donner un bien long détail des marchandises pour faire apprécier un magasin. C'est un vieux système aujourd'hui usé. M. DOHERTY en a adopté une autre plus bref et plus efficace: ce moyen:

Comme un bon sabre en bataille, tranche de droite à gauche au milieu du peuple.

Son assortiment d'Automne est maintenant au complet, C'est le plus grand et le meilleur en fait de Marchandises Sèches qui existe dans cette ville.

M. DOHERTY est toujours fidèle à son ancien système de
VENDRE PROMPTEMENT ET A PETIT PROPIT.
Un homme qui aime à ménager son argent n'achète pas chez les marchands qui vendent à crédit, parcequ'ils vendent plus cher, vu que ces marchands achètent eux-même à crédit.
☞ DE PLUS ☜
Un assortiment de CHAUSSURES considérables; BOTTES, BOTTINES, SOULIERS, pour Hommes, Femmes et Enfants.
—A bas prix.—
St. Hyacinthe, septembre, 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard écr N. P.
St. Hyacinthe 20 octobre 1865.

L'HEROISME ET LA PATRIE.

PAR
HONORÉ MERCIER.

Cette brochure forme un joli volume in 8o de 80 pages et est maintenant en vente chez les principaux Libraires de Québec et de Montréal et chez le soussigné.
Prix: 30 Sous
Les personnes qui désireraient se procurer cette brochure, par la poste, la recevront en envoyant, FRANC DE PORT, 26 cts. en timbres-poste.
M. A. KEROACK.
Libraire.
St. Hyacinthe, 16 août, 1865.

ENVOIS AMERICAINS ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1862.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que dorénavant les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.
R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Financ s.
DOUANES.

Ottawa 10 Novembre, 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 30 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

PROVINCE DU CANADA,
District de St. Hyacinthe.
Un Terme ou Session de la
COUR DU BANC DE LA REINE,
Tenant Jurisdiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au palais de Justice à
ST. HYACINTHE.
Vendredi, le Premier jour de Décembre prochain,
A DIX HEURES DU MATIN.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.
La. TACHÉ.
Shérif.
Bureau du Shérif.
St. Hyacinthe, 13 octobre 1865.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonus, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont:

1o. Les Soldats incapables de travailler;
2o. La veuve; 3o. Les orphelins au-dessous de seize ans; 4o. La mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter: Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

☞ *A ceux qui désirent des informations.*

Je me charge de fournir des informations à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, sans rien charger, excepté *les frais de port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et célérité.

☞ A ceux de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application.

Le clergé, les magistrats et autres rendraient service à ceux à qui je pourrais être utile en leur faisant connaître cet avis.

EDWARD O. WARD,
"American House."
No. 49, Rue St. Benoit
Montréal, 30 octobre, 1865.

A Vendre ou a Louer.

POSSESSION IMMEDIATE.

Au centre du Township d'Ely, à 5 milles de l'Eglise de Roxton et de St. Joseph d'Ely, dans le 8e Rang, sur la Rivière Noire. Cette propriété connue sous le nom de *MOULIN DE FISK*, comprenant deux emplacements formant un acre de terre, avantageusement situés pour le commerce. Il y a une magnifique maison bien faite, un magasin, remises, écuries, granges, &c., sur ces emplacements. Les titres de ces propriétés sont incontestables. Les conditions seront très libérales. Possession immédiate. S'adresser au Bureau du *Courrier* ou sur les lieux.
A. M. FISK.
Ely, 4 novembre, 1865.—1m.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
COATICOOK.

FEUILLETON.

LES CHAUFFEURS.

TROISIEME PARTIE.

XI

LE PROCÈS.

(*Suite.*)

Le chef des brigands d'Orgères, atteint, ainsi que nous l'avons dit, de l'épidémie régnante, avait été transféré à la prison de la rue des Changes avec plusieurs autres malades de sa bande; là on l'avait délivré des fers pesants dont ils était chargé, même quand il comparaissait devant les juges instructeurs. Il ne tarda pas à se rétablir, et l'on eût dû le réintégrer aussitôt dans sa première prison, mais par la faiblesse d'un médecin, il demeura encore quelques jours à l'infirmerie, et il put exécuter son plan d'évasion.

L'infirmerie se trouvait au second étage du bâtiment, à quarante pieds au-dessus du sol. Elle était éclairée par quatre fenêtres garnies de gros barreaux de fer, deux de ces fenêtres donnait sur une cour intérieur, les autres sur la rue. La nuit de l'invasion les infirmiers avaient quitté la salle à minuit, laissant tous dans l'ordre accoutumé; une heure et demie après, le Beau-François était en fuite. Il n'avait pas fallu plus de temps au Meg, aidé sans doute de ses compagnons, sur lesquels il avait conservé une singulière autorité, pour creuser un trou entre deux colombages de la muraille, couper en lanières des couvertures en laine, les ajuster bout à bout et se glisser le long de ce cordage. Un seul de ses compagnons, Pierre Boulay, dit l'Auvergnat, l'avait suivi; l'un et l'autre étaient presque nus, un surveillant ayant eu la précaution d'emporter leurs effets, suivant l'usage, aussitôt après le coucher des prisonniers.

Une ronde de nuit aperçut les ouvertures et donna l'alarme. Aussitôt le concierge Frin, accompagné de plusieurs fusilliers du corps de garde, alla placer des sentinelles à la brèche faite aux murs de la ville, près de la salle de spectacle, avec défense de laisser passer qui que ce fut. Ordre fut donné de même de fermer les portes de la ville et de les rouvrir sous aucun prétexte. Ces mesures étaient inutiles: le fugitif avait déjà quitté Chartres.

Le matin, à la première nouvelle de l'événement, toute la ville fut en rumeur; la garde nationale se mit sous les armes pour courir après les prisonniers évadés. Le rapport des médecins faisait penser qu'ils n'avaient pu aller loin, leur convalescence étant encore imparfaite; d'ailleurs, pieds nus et sans vêtements, ils devaient être facilement reconnus. On conjectura qu'ils avaient cherché un asile dans les bois de Sainte Croix, non loin de la ville. La garde nationale partit afin d'aller opérer une battue de ce côté.

Déjà le lieutenant Vasseur, attaché pour service extraordinaire au tribunal de Chartres, était à cheval avec quelques hommes de son arme et galopait dans la même direction. Mais vainement fouilla-t-on dans la forêt: on ne trouva nulle trace des fugitifs. On apprit seulement que la nuit même, ils avaient attaqué un paysant un Bois de Nogent sur Eure et lui avaient volé dix-neuf francs, après l'avoir maltraité; mais on ignorait complétement quelle direction ils avait prise.

Cependant Vasseur ne se découragea pas, il connaissait maintenant toutes les retraites, toutes les *refuites*, comme on dirait en termes de chasse, du chef des brigands d'Orgères; il se croyait sûr de le prendre bientôt. Sa première pensée fut de courir à Méréville où il avertit Daniel de se tenir sur ses gardes, puis à N.... ancienne demeure du notaire Laforêt, supposant que le Beau François oserait y revenir dans un but de vengeance ou d'intérêt.

Mais le Beau François aussi rusé que lui, n'eut garde de se montrer dans des endroits où l'on eut pu guetter son retour. Ennuyé d'attendre, Vasseur après avoir donné des instructions précises aux gendarmes de Méréville et de N.... se mit à battre les bois de la Muette, de Lipherseau, et les forêts avoisinantes, mais sans plus de succès. Alors il n'hésita pas de se lancer de nouveau dans la plaine. Pendant plus de deux mois, il parcourut les départements infestés jadis par la bande, et poussa jusqu'à Tours, mais tant d'efforts et de fatigues furent sans résultat; il dut bientôt outrer à Chartres. Il avait acquis la certitude que le Beau François, après avoir gagné les provinces insurgées, s'était mêlé aux chouans cantonnés dans les parties les plus inaccessibles de la Basse Bretagne.

Le Beau François ne devait jamais être repris, la justice humaine ne devait plus lui demander compte de ses abominables forfaits. Nous dirons plus tard ce qu'il était devenu; mais il importe d'abord de faire connaître le sort du reste de la bande.

(*La suite au prochain numéro.*)

MILICE.—On est actuellement à élaborer un nouveau projet de milice, qui sera connu dans une ou deux semaines.

ORAISON FUNEBRE

du Général de Lamoricière prononcé par Mgr. Dupanloup, Evêque d'Orléans, dans la Cathédrale de Nante, le 17 octobre 1865.

Sumet scutum inexpugnabile æquitatem.
Son bouclier fut la justice et l'honneur.
(*Sagesse*, v. 16.)

I.

Monseigneur, Messieurs,

(*Suite.*)

La Moricière, Changarnier, et vous aussi, trop longtemps oublié, méconnu.....et qui ne deviez pas l'être.....vous qui reposez sur la terre bretonne, et dont La Moricière conduisit sous les voûtes de cette cathédrale, ici-même, la glorieuse dépouille, noble et modeste général Bedeau: La Moricière, Changarnier, Bedeau, je ne vous séparerai pas! Vos soldats vos rivaux, tous vos camarades de gloire ne vous sauront jamais: ils vous avaient donné à tous trois ce nom qui fit autrefois la gloire des Scipions. Hélas! les trois africains par une singulière destinée, unis dans la gloire des armes, le furent aussi dans les revers de la vie publique, comme dans la noble constance à supporter la fortune adverse et à rester debout sous les coups du sort aussi bien que sous le feude l'ennemi, dans une inébranlable fidélité à toutes les causes qu'ils avaient servies. Hommes de cœur, recevez tous trois en ce jour, de ma voix et des profondeurs de mon âme, le même hommage, ou plutôt le salut des armes, tel qu'on le rend partout, sur la terre de France, au signe et à l'étoile même de l'honneur!

Ces glorieux faits d'armes, et tant d'autres qui les suivirent, ne sont pas toutefois ce que La Moricière a fait de plus utile pour le service de la France. Son service peut-être le plus mémorable, ce n'est pas d'avoir remporter de telles victoires avec de tels soldats, mais ces soldats, ces zouaves, c'est lui qui les forma. Placé à leur tête au moment même de leur création c'est lui qui contribua plus que tout autre à leur donner l'esprit militaire qui les distingue, à les faire ce qu'ils ont de chevaleresque et de français; vrais lions d'Afrique dans les combats toujours au feu au premier rang; n'attendant jamais l'ennemi, l'abordant à la pointe de leur baïonnette; dans ces guerres étranges, usant de toute les manœuvres et de tous les stratagèmes; tantôt se couchant à plat ventre, grimpant dans les broussailles et sur les pentes escarpées; tantôt bondissant comme des panthères; non moins ingénieux dans le camp que braves et intelligents sur le terrain; pleins d'entrain, de verve de, gaieté militaire chansonnant volontiers dans leurs refrains du bivouac la casquette du maréchal; trouvant partout moyen de vivre et de chanter; rachetant par tant de qualités héroïques et guerrières leur amour un peu trop vif de la razzia, et leur humeur plus faite pour la poésie des batailles que pour campements; préférant encore au chant du bivouac les sons de la charge et et du clairon; sachant pourtant, manier la pioche comme la baïonnette, et se couvrir de boue comme se couvrir de sang; construire des redoutes au besoin, comme les emporter d'assaut; et pour tout dire enfin, portant dans leurs mâles potrines un cœur tendre et bon, comme en ont les héros témoin cette campagne dont parle leur historien, où on ne vit pas, au retour, de poules ou de tortues sur leurs sacs, mais où ils ramenaient des femmes et des enfants qu'ils avaient sauvés, donnant, dans la marche, leur pain aux femmes et aux vieillards, et le lait de leurs chèvres aux petits enfants! Voilà les zouaves de La Moricière, de ce soldat qui, un jour, ayant acculé à la mer les tribus révoltées, arrêta tout-à-coup ses colonnes, de peur, comme il le dit si simplement et si noblement dans son rapport, que "la vengeance ne fût trop sévère."

Certes, je m'étonné pas de la papularité qu'il eut dès lors dans l'armée et que si jeune encore, il fut, comme le dit le poéte:

un de ceux dont le nom
Retentit à l'armée à l'égal du canon;

ni que plus tard il ait pu dire: "Quand jélèverai mon nom au bout de mon sabre, j'aurai des soldats. Je sais comment en huit jours on fait des zouaves."

Qui ne se rappelle, quand ces fiers soldats parurent pour la première fois à Paris, soit qu'on les rencontrât isolément soit qu'on les vit sous les armes, qu'elle admiration excitait leur tenue martiale, leur front haut, leur visage bronzé, leur mâle regard, leur pas guerrier, leur costume leste et pittoresque, et quand ils passaient sous les drapeaux, les sons entraînants de leur marche? Et quand ils s'embarquèrent neuf mille des bords africains pour les rivages de la Crimée, troupe aguerrie et superbe, ravie d'aller sous d'autres cieux à d'autres combats, on pouvait dès lors prévoir les prodiges de l'Alma et de Inkermann, et on leur criait d'avance ce que nos rivaux eux-mêmes furent forcés de leur dire: *Vous êtes les premiers soldats du monde!*

S'il ne vous virent pas avec eux à ces dernières batailles, vous y étiez, néanmoins, La Moricière, par votre âme guerrière; car vous l'aviez soufflée, cette âme intrépide, à vos vaillants bataillons, et vous étiez, bon gré malgré votre part de ces victoires gagnées sans vous, mais par vos soldats..... Vous aviez donné à la France cette troupe invincible; et la France ne peut l'oublier!

Qu'ai-je besoin maintenant de suivre La Moricière dans tous ses exploits, chaque année, chaque jour renouvelés sur la terre d'Afrique?

Je dis chaque jour, car il y eut des années où il ne se trouvait presque pas d'interruption ni de repos dans les campagnes; et quant à La Moricière, il n'y a qu'une voix parmi ses compagnons dans ces guerres héroïques pour dire qu'il était infatigable et qu'avec lui on ne s'endormait ni jour ni nuit. "C'était un homme de fer," me disait un de ses anciens aides-de-camp; "et d'acier," ajoutait un autre; et il était passé en proverbe de dire parmi ces messieurs—je cite textuellement—qu'il fallait trois aides-de-camp en vingt quatre heures.

C'est lui qui avait compris le premier l'importance de porter le centre de nos opérations militaires au delà de la première chaîne de l'Atlas, dans la plaine d'Eghis, à Mascara, au cœur même de la puissante tribu des Hachem d'où était sorti Abd-el-Kader et qui lui fournissait quinze mille cavaliers, au moyen desquels l'émir dominait et entraînait à sa suite les autres tribus. La Moricière trouva moyen de ravitailler Mascara, et de faire vivre là dix mille hommes; ses zouaves dans cette campagne, firent la moisson, comme autrefois à Dely-Ibrahim et à Médeah ils s'étaient faits maçons, forgerons, terrassiers, pour construire leurs retranchements et leurs casernes. "Soldats honneur à vous!" dit le maréchal Bugeaud, dans un ordre du jour mémorable, "par le vous avez plus fait dans cette campagne pour la conquête du pays qu'en gagnant des batailles, et en revenant ensuite à Alger."

C'est de là, de ce poste avancé au milieu des tribus, que La Moricière dirige chacune d'incessantes expéditions contre Abd-el-Kader le poursuit jusque bien au delà de l'Atlas, achève d'abattre la redoutable tribu des Hachem. Ni leurs déserts, ni leurs montagnes, ni leurs quinze mille chevaux, ne purent les dérober à ses coups. Il partait pour une expédition de trois semaines et plus avec des vivres pour quatre jours: "Où en trouverons-nous? disaient les soldats. —Les Arabes en trouvent bien, disait-il; nous ferons comme eux.—Et comment?—Fouillez la terre: elle vous en donnera!" Et les soldats, à la pointe de leurs baïonnettes ou de leurs sabres fouillaient la terre et découvrent les silos des Arabes, se font des pains et des galettes du meilleur blé; et de ce jour-là le moyen fut trouvé de faire vivre la guerre par la guerre.

Le 25 juillet 1842 il ramenait sa division à Mascara, après trente-six jours de bivouac, et des marches de cent trente lieues. Ses soldats revenaient sans chaussure; la peau des bœufs qui les avaient nourris leur avait fait en route des espadrilles pour souliers. Mais à l'heure même des tribus fidèles menacés par l'émir depuis que La Moricière n'est plus là l'implorent; sans hésiter, il repart avec ses infatigables soldats jusqu'au 6 septembre; et de nouveau, quelques jours après, il tient la campagne jusqu'au 17 novembre. Telles étaient ces guerres, et telle son activité.

Et que dirai-je de cette mémorable bataille d'Isly, qui rappelle, comme on l'a dit celle des Pyramides? Il y avait eu peut-être quelque découragement au conseil de guerre entre le

maréchal Bugeaud et le lieutenant général La Moricière. Celui-ci doutait que le moment de livrer bataille fût venu. " Après la victoire, tous nous étions, me racontait un acteurs de cette grande bataille, fatigué, anéantis; nous avions passé vingt-quatre heures à cheval, par une chaleur de cinquante-quatre dégrés.... Nous étions tous là couchés par terre, nos chevaux comme nous. La Moricière seul était debout, allant et venant. " S'approchant d'un de ses aides-de-camp : " Eh bien ! mon cher lui dit-il c'est le vieux Maréchal qui avait raison." Mais lui, dans l'action avait si bien fait son devoir, que son nom fut cité le premier à l'ordre du jour de l'armé par le maréchal Bugeaud.

Vous étiez à cette bataille, et votre nom se lit aussi avec honneur dans l'ordre de jour, vous qui avez prononcé naguère sur la tombe de votre ancien général de si françaises et si chrétiennes paroles, brave général Trochu, digne ami d'un héros.

Vous y étiez aussi vous tous, généraux, officiers ou soldats, que le cours du temps a portés vers de plus hautes destinées ou conduit à la mort. Je ne suis pas oublieux de votre gloire ; mais souffrez que je réserve ici mes paroles pour ceux que le malheur a rendus plus grands que le succès !

Qu'ajouterai-je, c'est de la main de La Moricière enfin que devait partir le coup qui termina toutes ces guerres il fut l'organisateur de l'expédition qui aboutit à la vaillante prise de la Smala ; et c'est à lui qu'Abd-el-Kader aux abois vint apporter son épée.

Alger, Constantine, Isly, soumission d'Abd-el-Kader : ces trois états de service sont bien grands, et il n'en est pas de plus beaux inscrits sur nos arcs de triomphe. Mais avec le dernier coups d'épée du soldats commence l'œuvre du civilisateur, et La Moricière ne l'oublia pas un seul jour.

En 1846 nous retrouvons le général en habit noir montant à la tribune pour défendre l'Algérie.

Ce fut l'œuvre de la colonisation de l'Algérie que le décida à entrer dans la vie politique. En effet l'Algérie conquise, il fallait achever l'œuvre des armées, " et la colonisation était selon lui la plus grande chose peut-être que la France eût à entreprendre de nos jours. "

Il avait raison messieurs : l'histoire demande aux Turcs ce qu'ils ont fait de l'Asie aux Espagnols ce qu'ils ont fait de l'Amérique, aux Anglais ce qu'ils ont fait de l'Inde ; il sera demandé aux Français ce qu'il ont fait de l'Afrique. Les grands peuples ont de grandes missions. La nôtre avait jusqu'ici, la prédominant ce sur la Méditerranée, et pendant des siècles nous l'avions méritée par l'efficace protection de l'Orient, et nous devions la mériter encore par la transformation de l'Afrique. Si la France, en effet, ne parvient pas à civiliser sa conquête, tout le sol africain nous paierait mal tant de sang versé. Ce que Lamoricière a fait pour jeter dans les sillons de l'Algérie, labourée par son épée, les semences du travail, du progrès, de l'ordre civil, de la religion, je dois vous en dire quelque chose.

" Il y a bientôt quinze ans que nous luttons sur le sol de l'Algérie pour en assurer la possession à la France, l'œuvre de la conquête s'avance ; la tâche de l'armée s'accomplit, mais nous ne sommes pas venus cueillir des lauriers stériles. Il faut qu'une population française vienne se grouper sur la terre conquise, *autour du drapeau de la nation, qu'elle le prenne dans ses mains, et qu'elle devienne assez forte pour le soutenir.*"

Mais ces vœux pour le développement et la grandeur de la population française en Algérie, ne lui faisaient pas oublier les indigènes. Un orateur avait fait un magnifique tableau de l'envahissement de l'Amérique par la population anglo-américaine ; " Oui, s'écriait Lamoricière, mais " que sont devenus les Indiens ? Ils " ont été massacrés ou empoisonnés " par le rhum ou les liqueurs fortes. " Ce que les anglo-américains ont " fait des indiens, nous ne voulons " pas le faire des Arabes. De pareils " procédés, de pareils moyens, de pa- " reils crimes, nous n'en vou- " lons pas ; nous les repoussons au " nom de la France, au nom de " l'honneur de notre pays, au nom de " la mission qu'il remplit dans le " monde, au nom du christianisme."

Sans doute, Lamoricière voulait qu'on laissât aux Arabes la liberté de leur culte ; en les éclairant, toutefois car pour lui la liberté des cultes n'était pas la promiscuité des cultes, ni l'indifférence en matière de religion.

Mais son âme s'éleva plus encore et trouva des accents de la plus haute éloquence, en les grandes vues de l'homme politique se mêlent aux sentiments de la foi la plus touchante, quand à Paris il dit adieu aux colons partant pour Alger :

" C'est un travail intelligent et civilisateur d'achever ce que la force " a commencé. La poudre et la " baïonnette ont fait en Algerie tout " ce qu'elles pouvaient y faire ; c'est " à la bêche et à la charrue d'accom- " plir leur tâche.

" Mais rappelez-vous que ces plai- " nes, que vous allez féconder de vos " sueurs, ont été longtemps arrosées " du sang de vos frères de l'armée, " l'ont versé pour vous et sans espoir " de récompense.

" Avant de vous quitter, permettez " à un ancien soldat d'Afrique de " vous dire que si jamais, en défri- " chant vos champs, vous trouvez " dans les broussailles, une croix de " bois incrustrée de quelques pierres, " cette croix vous demande une lar- " me ou une prière pour ce pauvre " enfant du peuple, votre frère, qui " mort là, en combattant pour la pa- " trie, et qui s'est sacrifié tout entier " pour que vous puissiez un jour sans " même savoir son nom, recueillir le " fruit de son courage et de son dé- " vouement.

Cette croix, messieurs, dont le général de Lamoricière parle si noblement, sera, quoiqu'on fasse, le complément nécessaire de l'œuvre colonisatrice ! Et, ici, rendons hommage à cet autre grand homme de guerre, qui a tant encouragé les trappistes de Staouëli, et dont l'œuvre, ainsi que la mission de la France en Algérie, se résumerait bien par cette belle formule : *Ense, Cruce et Aratro !* Oui l'épée ne peut être ici que le précurseur de la croix ! Si nous n'avions pas planté la croix sur la terre algérienne, tous nos efforts de colonisation et de civilisations seraient vains !

Ah ! je rougis pour mon pays lorsque j'entends dire qu'on suprime d'une œuvre de civilisation l'élément le plus civilisateur ! Je rougis, quand on me raconte que les Arabes nous méprisent parce que nous sommes sans religion. Certes, je ne demande pas l'extermination des Arabes ! Laissons à d'autres ces procédés de civilisation. Mais je demande qu'on les persuade et pour cela qu'on leur montre les vertus de l'Evangile seul peut en faire des Français. Et si ce n'est pas là l'œuvre de la politique, je demande au moins que la politique n'entrave pas cette œuvre, et laisse au christianisme toute la liberté de son influence et de son action.

Je me suis laissé peut-être trop entraîner messieurs, par ce qui fut l'œuvre des débuts de sa carrière parlementaire, la conquête et la civilisation de l'Algérie.

Quittons maintenant l'Afrique ; oublions la tribune et suivons ce soldat qui renferme un grand citoyen suivons le dans le second acte, plus mémorable encore de sa vie militaire sur un théâtre plus rapproché de sous plus douloureux, a Paris même, dans ces jours éternellement néfastes et dont il faudrait pouvoir perdre à jamais la mémoire, quand la société française, menacée tout à coup par ses enfants égarés, parut un moment suspendue au penchant des abîmes !

Quoi que nous pensions, Messieurs, les uns et les autres, de tristes temps, aimons du moins que l'honneur n'ait jamais manqué à aucune époque de nos annales. Il eut son jour en 1848, non-seulement lorsque deux ou trois actes célébres flétrirent le drapeaux rouge, abolirent l'esclavage et la peine de mort en matière politique mais surtout lorsque la nation tout entière se leva, se défendit, se sauva par un mouvement généreux et universel, auquel servit de soutient la loyauté de nos soldats et le patriotisme de nos grands hommes. L'honneur national se personnifie surtout alors dans quelques citoyens qui abattent l'anarchie à la tribune, pendant que d'autres la surmontent dans la rue. Lamoricière fut parmi tous au premier rang.

Deux ans de vie parlementaire avaient marqué déjà sa place parmi les orateurs, lorsque la nuit du 23 février montra à quel dégré cette parole était au service d'une âme loyale clairvoyante, intrépide. Il avait parcouru les barricades ; son coup d'œil militaire avait jugé la gravité méconnue de la situation, et il courait les rues dans les ténèbres pour l'étudier encore lorsqu'on vint lui dire qu'il était ministre de la guerre dans un nouveau cabinet. Il avertit ses collègues, les suivit aux Tuileries, où ils voulaient le charger du commandement en chef de toutes les troupes. Mais il fallut enlever ce poste au moment du danger à son ancien et vaillant chef ; c'était impossible : " Non dit-il en marchant à pas précipités, non *on ne fait pas descendre de cheval un maréchal de France.*"

Appelé au mois de juin par son ancien lieutenant, le général Cavignac, à la défendre de sa liberté et de l'ordre public menacés par la barbarie, on le vit lancer ses gardes mobiles, comme autrefois ses zouaves à l'attaque des barricades. Il avait l'air de se jouer au milieu des dangers et donnait confiance à tous le monde par son entrain.

Si quelquefois en face de ces forts crénelés, et des feux qui partaient de toutes parts et sous lesquels tombèrent successivement en trois jours tant de généreux, la troupe étonnée semblait hésiter un moment, La-Moricière, après avoir abrité ses soldats et les braves gardes nationaux le long des murs et des portes cochères, lui au milieu de la rue expose à tous les coups, calme sur son cheval s'avançait lentement à quelques pas d'une barricade et revenait de même en disant : " Vous voyez bien que ce n'est pas difficile. " Une décharge abat son cheval ; il se relève, ramasse tranquillement son cigarre, saute sur un autre cheval en disant gaiement à ses soldats : " Soyez tranquilles ! petit bonhomme vit encore ! " Et à un représentant montagnard qui lui faisait un banal compliment sur son courage : " Du courage ! répond brusquement Lamoricière ; allons donc ! Tenez avouez que vos gens ne savent pas tirer ! "

Et autrefois, je tiens de témoins oculaires que la mâle physionomie du général avait ce jour-là, une expression particulière.

Au feu en Afrique, Lamoricière était comme à une fête, badinant, riant, animé, jouant aux balles pour ainsi dire ; et on raconte que c'était admirable de le voir partir sur son cheval aux naseaux fumant, le képi sur l'oreille, le cigarre à la bouche, et l'œil enflammé de courage et de joie. Mais en ce jour ci ceux qui le virent sous les boulevards de Paris, à la tête de la petite armée qu'il conduisait aux barricades, remarquèrent son air mélancolique et sombre : en lui, le citoyen attristait le soldat ! Il allait voir tomber ses hommes sous les balles françaises, et attaqués des frères égarés. Mais il savait que son devoir était solennel et sacré ! Si cette formidable émeute plus formidable qu'aucune autre parcequ'elle avait été préparée, armée, organisée, pendant trois mois si elle l'emportait s'en était fait de la société le courage civique et militaire était déconcerté, l'esprit de désordre triomphant, et la victoire du mal certaine. Il importait de montrer vite que l'ordre était le plus fort ; besogne affreuse mais nécessaire. Le général pouvait espérer qu'on ne tirerait pas sur ses troupes. On tira, il riposta ; on sait le reste.

Après 1830, après 1848, si la révolution avait triomphé en juin, s'en était fait à jamais du repos public ; toute confiance, toute résistance honnête étaient tuées. Qui sauva en ce jour solennel, la France et la société européenne ? Cet homme lui et ses braves compagnons.

Ah ! ne me demandez pas Messieurs, de longs récits de ces scènes sanglantes ! Jetons un voile sur les horreurs de la guerre civile. Mon cœur est déchiré, car j'appartiens aux vainqueurs et aux vaincus, et des deux côtés un prêtre voit des frères.

Mais ne nous laissons pas aller à une lâche mollesse ou à une coupable ingratitude.

Honorons l'armée dans ces jours lamentables !

Il ne fallait rien moins, hélas ! que sa bravoure héroïque pour triompher dans ces terribles et malheureux combats ! Ne cessons pas de le répéter hautement, à la gloire de nos vaillants généraux d'Afrique, sans eux, sans leur patriotisme et leur courage, la société périssait. L'armée, humiliée en février, l'armée, ce jour-là, sauva la France. Messieurs, que la fumée des batailles ne nous voile pas ce que l'armée a de plus grand. L'armée n'est pas simplement la force, mais la force au service du droit, de l'honneur, de la justice.

Et ce qui fait sa grandeur, c'est d'être cela par le dévouement du sang versé. Onze généraux y périrent, et si je suis triste, je suis fier comme Evêque de l'ajouter, ils ne furent pas les seuls. Et ce fut un grand et touchant spectacle, lorsqu'on vit, un rameau d'olivier à la main, l'archevêque s'avancer vers les barricades au milieu des troupes émues et des généraux frappés d'admiration, au-devant des insurgés frémissants, et offrir au ciel, à côté des holocaustes guerriers, un dernier holocauste, une dernière victime demandant à Dieu que son sang fut le dernier versé ! Vous en pouvez rendre témoignage, Monseigneur, car vous étiez-là.

La carrière militaire du général La Moricière, vouée en Afrique au triomphe de la civilisation, à Paris au salut de la société, ne se termine point sur les barricades du faubourg Saint-Antoine ; mais c'est là que se terminent ces victoires, et que pour lui commence, avec ces défaites et ses malheurs une grandeur nouvelle. Il va descendre aux yeux des hommes et monter aux regards de Dieu. Il n'ira plus, à la tête de bataillons généreux, attaquer des ennemis en face. Il va se présenter seul et désarmé devant les coups de l'infortune, et la vaincre dans un combat dont le récit convient mieux encore à ce temple, asile des grands cœurs blessés, et devant l'image du Dieu des sacrifices et de l'éternité.

† Felix Evêque d'Orléans.

(*A continuer.*)

☞ Tous ceux qui doivent des Taxes d'Ecoles, sont avert is de les payer d'ici au premier Décembre prochain chez M. Blanchard sinon leur propriétés seront vendues. ☜

Union Catholique.

Il y aura une séance de l'*Union Catholique*, à l'Evêché, dimanche, à trois heures. Un des messieurs du Séminaire s'est chargé de remplir la séance par une lecture. Les membres de l'*Union Catholique* et les abonnés à la chambre de nouvelles sont invités à s'y trouver.

INCENDIE D'UNE ÉGLISE.—Hier soir, la ville de Sorel était en émoi, à la vue d'une immense incendie qui paraissait sévir de l'autre côté du fleuve, dans une direction nord-ouest. Ce matin nous avons appris que l'église de St.-Barthélemy, comté de Berthier, a été complettement détruite par les flammes, ainsi que les bâtisses adjacentes, à l'exception du presbytère. C'était une église neuve et fort élégante. On croit que la fabrique fait partie des assurances Mutuelles des Fabriques ; mais rien de certain. Dans tous les cas, les pertes sont plus considérables que le montant des assurances.

(*Minerve d'hier*).

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 17 novembre, 1865.

La *Gazette* de Montréal est informée que le gouvernement a l'intention d'appeler un certain nombre de compagnies de volontaires pour être postées à la frontière. D'après le *Leader* ces compagnies devront être au nombre de neuf, composées de 65 hommes chaque. Une de ces compagnies sera prise à Montréal et placée sous le commandement du major Cinq-Mars.

Ces compagnies vont être postées à la frontière à l'ouest de Montréal. On dit aussi qu'il y aura des changements dans les stations des troupes régulières.

Il n'y a pas de doute que l'agitation des Féniens ne soit la cause de cette démonstration. Raisonnablement nous ne pouvons redouter bien fort que ces Irlandais exaltés des Etats-Unis réussissent dans leur projet de subjuguer le Canada et d'en faire une république sous le protectorat des Etats-Unis. Les plans si grandioses de la société prouvent la légèreté et et l'inconséquence de ses membres. Nons serions très étonnés de la voir marcher à la conquête du monde ou seulement des Canadas.

Nous ne pouvons concevoir que des jeunes gens enthousiastes puissent former une armée bien disciplinée, lorsqu'ils n'auront qu'un chef dont l'autorité relèvera de leurs caprices pour les contraindre à l'obéissance passive du soldat, à supporter toutes les misères de la vie du camp.

D'un autre côté il paraît assez certain que les Féniens méditent quelques coups de mains contre le Canada. Le *Journal* de Ste. Catherine disait dernièrement :

" Une personne qui vient d'arriver du Pont de suspension, N. Y., rapporte que ce matin, environ 150 hommes sont arrivés au pont de suspension par le train de 8 heures, venant directement de la ville de N. Y., et sont partis, les uns en wagons, les autres à pied, en route pour Leviston, N.Y.

Tous ces hommes étaient armés de carabines, mais aucun ne portaient d'uniformes ou de marques distinctive. Au pont et partout le pays où cette bande est passée, le peuple était d'opinion que c'était des maraudeurs féniens destinés à quelqu'entreprise désespérée sur la frontière du Canada."

La force volontaire, stationnée à la frontière, sera suffisante pour nous protéger contre ces maraudeurs. Elle aura ensuite les troupes régulières qui pourront l'appuyer en cas de besoin. Le gouvernement américain a promis de veiller sur les démarches des féniens et s'est engagé à comprimer leur plan d'invasion. Ainsi nous n'avons à redouter aucun mouvement bien sérieux, nous ne pouvons tout au plus que nous attendre à quelqu'échauffourée du genre de celle de St. Alban et pour nous protéger contre de pareilles attaques la force qui va être levée est bien suffisante. Mais l'on doit, en même temps, savoir gré au gouvernement de cette démarche. Elle nous montre qu'il y a quelque souci de la conservation de nos biens et de notre propriété.

Le maintien d'une force volontaire à la frontière va nécessiter quelques dépenses, mais devons-nous hésiter à les faire lorsqu'il s'agit peut-être de la vie et des biens d'un grand nombre de nos compatriotes, peut-être de plusieurs localités ?

L'adjudant-général McDougall a adressé un rapport, sur le camp de Laprairie, à l'hon. ministre de la milice. Ce rapport est très favorable aux cadets. Nous regrettons toutefois d'avoir à dire que le Col Medougall a manqué de délicatesse envers nos compatriotes. Nous lui aurions pardonné d'avoir vanté la belle apparance des cadets du Haut Canada. Le brave colonel est anglais, il est tout naturel que la raideur et la morgue de ses compatriotes trouvent en lui un fervent admirateur. Cela ne diminuera en rien l'estime que nous avons pour le caractère et l'apparance de nos compatriotes. Ils sont gais, spirituels, pétulents au camp comme partout, et du reste ils valent bien les anglais. Mais ce qui nous a paru blessant un peu courtois dans le rapport de l'adjudant c'est la manière dont il a cru devoir s'acquitter des justes éloges qu'il devait à la belle conduite des cadets canadiens au camp. Il les a insérés dans un *post-scriptum* avouant qu'il avait oublié de les mentionner. Evidemment le col McDougall écrit ses rapports avec beaucoup de légèreté ou bien il a voulu à dessein montrer sa préférance marquée pour les anglais. Cette conduite n'est pas gentille, n'est pas celle d'un homme bien né ; d'un homme bien né ; de plus elle est très impolitique, peu propre à entretenir les sentiment de cordialité que se sont témoignés les cadets des deux origines au camp de LaPrairie et dont le Colonel parait si satisfait.

Voici le *P.-S.* dont nous parlons :

J'ai oublié de mentionner spécialement ce qui revient de droit aux cadets Canadiens-Francois. Ayant, et a l'école militaire et au camp, le désavantage, pour une bonne partie, d'ignorer la langue anglaise et pour les autres en général de ne la posséder qu'imparfaitement, ce n'est pas peu en leur faveur que de dire qu'ils ont fait autant de progrès que les bataillons anglais. On ne peut expliquer cela que par le fait que les Canadiens-Français ont conservé les instincts militaires de cette spécialité pour l'organisation militaire qui rendit leurs compatriotes de la vieille France vainqueurs et conquérants dans toute l'Europe, à l'Exception de deux petites îles dans la mer du Nord.

P. L. McDougall.

Une farce judiciaire.--Profonde science d'un avocat !

Le village de Laprairie nous offre le spectacle d'un procédé judiciaire d'un genre spécial. Un respectable marchand de l'endroit a eû l'énorme tort, paraît-il, de donner un témoignage bien inoffensif devant les grands jurys du district de Montréal sur une accusation d'incendiat portée par une compagnie d'assurance contre un certain Elzéar Bourassa. Un vrai *bill* a été rapporté contre lui et ses avocats ayant négligé de s'entendre avec l'avocat de la couronne au commencement du terme criminel dernier, cet homme, apparaissant innocemment en cour, fut un jour bien et dûment confiné en prison où il resta pendant quelque temps. Il sortit grâce à la libéralité du représentant du ministère public, et poussé sans doute par un de ses avocats, le célèbre écrivain de " l'*Union Nationale*" qui prodigue son nom au public comme à peu-près le charlatan ses pillules, il s'imagina de porter une accusation de parjure contre ce témoin. D'après les termes mêmes de sa déposition rapportés par la feuille ci-dessus, il paraîtrait que le parjure reproché à ce monsieur Lacombe consisterait dans cette circonstance : que ce monsieur a dit avoir enfoncé une porte de la maison de l'accusé pendant qu'il n'aurait fait, au dire de deux autres témoins, qu'essayer de l'enfoncer ; et aussi dans certaines autres variantes d'une très faible importance. Eh bien : l'éditeur avocat de l'*Union*, accompagné de son ami Coallier, se rendent à Laprairie, à 4 heures, samédi dernier. Ils font venir au *Bureau d'Enrégistrement* de l'endroit tenu par le père du savant avocat, deux magistrats bien connus, un M. Moquin et un M. Ste. Marie. Un warrant est émané par eux. A sept heures Coallier s'empare secrètement de ce M. Lacombe, et, à huit heures du soir, on lui fait faire trois lieues en voitures par des chemins et une noirceur horribles. On traverse le fleuve en chaloupe a onze heures. Coallier le traine dans des bouges de la rue St. Denis, lui fait prendre, dit toujours Monsieur Médéric Lanctôt, *un verre de vin chaud*, puis Coallier le jette en prison samedi à minuit, où il fut forcé de rester jusqu'à lundi.

Ce récit emprunté au journal ci-dessus et qui par là même doit être bien atténué, n'est il pas de nature à frapper d'étonnement le public ? En présence de tels faits peut on se défendre d'un sentiment d'indignation contre les auteurs d'un rôle évidemment inspiré par quelque sentiment vil ? Peut-on voir autre chose chez ces magistrats, cet homme de police qui vient de Montréal avec M. Médéric Lanctot, et chez ce dernier lui-même, qu'un complot ourdi pour persécuter un citoyen honnête ?

L'on prétend que M. Lacombe n'a pas offert de cautions pour éviter l'incarcération. Mais n'est-il pas évident que les deux juges de paix qui possèdent, paraît-il, à un si haut dégré l'estime de M. Médéric Lanctôt, ont refusé d'en accepter : puisque ce personnage qui était là sur les lieux, dans le bureau d'enrégistrement de son père, pour les diriger, nous cite la clause de la loi qui " *les obligeait à envoyer le prévenu en prison.* "

N'est-il pas évident que ces deux pauvres créatures si bien avisées ont prétendu qu'ils n'avaient pas le pouvoir d'accepter des cautions, et qu'il était inutile parconséquent à leur victime d'en offrir.

Mais que faut-il ici le plus admirer ? Est-ce la sotte crédulité de ces juges de paix ou l'ignorance étonnante de l'avocat-Editeur ?

M. Médéric Lanctot en effet a l'appui de son assertion que ses amis MM. Moquin et Ste. Marie étaient *obligés d'envoyer le prévenu en prison*, cite cette partie de la section 57e du chap. 103 qui se lit comme suit :

" *Mais si l'offense est une félonie et que la preuve soit telle qu'il y ait une forte présomption de culpabilité, alors tels juges de paix emprisonneront le prévenu.*"

Les mots de cette même clause qui précèdent ceux-ci sont comme suit : *Où si l'offense dont il (le prévenu) est accusé est un simple délit, alors tels juges de Paix l'admettront à caution.* Si l'offence reprochée à M. Lacombe était, M. Médéric Lanctot, à votre grande surprise, un simple délit (misdemeanor) et non pas une *félonie* il était donc du devoir de vos deux amis de l'admettre à caution. Or quel autre avocat que *vous* ignore que le parjure est un simple délit (*misdemeanor*) et non pas une félonie ? Quel autre avocat que *vous* aurait eu assez peu de respect de lui-même pour publier une telle sottise sans se consulter avec quelque confrère moins ignorant ?

Ainsi le public a donc dû vous-même le fait que, pour servir sans doute votre haine, vous avez trompé deux innocents qui devront payer leur faute par une destitution immédiate.

Ces procédés de nuit si précipités cet homme arraché à sa famille un samedi soir, traîné par le suppôt Coallier dans la rue St. Denis et brutalement jeté en prison à minuit, tout cela repose sur l'éblouissante opinion du savant avocat-éditeur, savoir : que le parjure est *félonie* et non pas *misdemeanor* et MM. Moquin et Ste. Marie, qui ont l'avantage d'avoir le bureau d'enrégistrement du comté de Laprairie pour y tenir leurs séances nocturnes, ne pouvaient en ce cas recevoir de cautionnement. Nous espérons que cette scandaleuse affaire où l'on a si honteusement prostitué les formes de la justice, attirera l'attention des autorités et que les auteurs de cette vile conspiration recevront le châtiment qu'ils méritent.

Vendredi dernier, a Québec, à une assemblée des principaux, citoyens on a résolu de demander à l'hon. M. Cauchon de se laisser porter candidat à la mairie de cette cité.

Un certain nombre de personnes présentes lui furent députés avec la requête de l'assemblée. Elle se lit comme suit :

" A l'hon Joseph Cauchon, M. P. P.

" Honorable *Monsieur*.

" La loi qui constitue la ville de Québec en une corporation vient, comme vous le savez, de subir des changements radicaux qui étaient nécessités par les circonstances. Pour faire fonctionner le nouvel ordre de choses à son début, il faut une main énergique ferme et sûre. Connaissant ce que vous avez fait dans de hautes positions publiques et responsables, nous avons confiance dans votre expérience, votre habileté et votre ferme volonté pour le rétablissement de l'équilibre et de la sécurité dans les affaires municipales, et nous vous prions, en conséquence, de vouloir bien vous porter candidat pour la mairie à l'élection prochaine.

" Québec, 10 nov., 1865."

Thomas Glover, Président.
E. Gérin, Secrétaire.

L'hon M. Cauchon s'est rendu aux vœux exprimés dans cette requête. Il briguera les suffrages des électeurs municipaux de Québec.

La candidature de l'hon. M. Cauchon sera supportée par tous les citoyens influents de la cité.

Sirop de Blé-d'Inde.

Un ami de notre feuille nous écrit ce qui suit :

" Je voyais dernièrement sur votre journal que l'hon. M. Chaffers a réussi à faire du sirop d'une plante que vous nommez *sorgho-sucre*. Ceci m'a mène à vous dire qu'une expérience de la même nature a été faite par un de mes amis de Wotton, M. Prudent Bourque, cet automne. Ce monsieur ayant vu du sorgho quelque part et ayant trouvé que cette plante ressemblait fort à notre Blé-d'inde, se demanda pourquoi la canne du blédinde ne produirait pas de sirop aussi bien que le sorgho. Il résolut d'en tenter l'essai.

N'ayant aucun appareil pour extraire la sève de la canne du blé d'inde, il la fit bouillir dans un vase. Ensuite il fit *réduire* le jus jusqu'à ce qu'il fut converti en sirop. J'ai vu plusieurs personnes qui ont goûté ce sirop et qui l'ont trouvé très excellent.

Je crois, monsieur le rédacteur, qu'il serait avantageux que plusieurs fissent l'expérience de M. Bourque. Il me semble que la chose en vaut la peine. Si cet essai pouvait réussir vous concevez quel source de profit serait pour le cultivateur le blé d'Inde dont le grain se vend bien avantageusement, mais dont la canne a été très peu utilisée jusqu'à ce jour. Si l'on pouvait fabriquer du sirop avec sa sève, le blé d'Inde serait la plante la plus avantageuse, d'autant plus que sa culture réussit bien en Canada.

Je suis,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
N. B.

Wotton, 15 novembre 1865.

Si notre correspondant veut se donner la peine de consulter le No. du *Courrier* du 24 mai dernier, il verra que nous avons déjà parlé du sirop de blé d'In le dont nous avons vu un échantillon au dépôt des paten

tes à Québec. Ce sirop peut aussi être converti en beau sucre. Avec l'enveloppe de l'épi du blé d'Inde on a fabriqué de très belles toiles et du papier de qualité supérieure, depuis le carton jusqu'au papier à note. Ainsi nous sommes bien de l'opinion de M. N. B. Nous croyons que des hommes entreprenants et de moyens devraient dans l'intérêt de leurs compatriotes, tenter quelques expériences pour voir si réellement le blé d'Inde du Canada ne peut pas produire le sirop aussi bien que le sorgho dans l'ouest des Etats Unis. La culture du blé d'Inde réussit bien en Canada, c'est une plante tout à fait propre à notre sol, si l'on pouvait l'utiliser comme le suggère notre correspondant, ce serait une source de profits assurée pour notre industrie. Comme plante saccharifère nous croyons toutefois que le sorgho est préférable parceque sa sève est beaucoup plus abondante que celle du Blé d'Inde ; mais nous ne sommes pas encore assurés qu'il réussira ici, quoique les expériences de l'hon. M. Chauveau et de quelques autres personnes nous donnent raison de l'espérer.

Nous remercions notre correspondant de ses informations et qu'il soit bien persuadé qu'elles sont de nature à intéresser un grand nombre de lecteurs.

Acte pour assurer aux Femmes et aux Enfants le produit des Assurances sur la vie de leurs Maris et de leurs Parents.

Nous lisons ce qui suit dans un journal anglais :

Aucune personne raisonnable ne niera qu'il est du devoir de tout homme, lorsque cela est en son pouvoir de s'arranger de telle sorte qu'il puisse mettre sa famille à l'abri du besoin en cas de mort. Plusieurs sont assez heureux pour pouvoir le faire par l'accumulation de la propriété, mais le plus grand nombre des chefs de famille ont si peu en sus de leur dépenses quotidiennes qu'il leur est à peu près impossible de ne rien amasser. A cette classe de personnes, l'assurance sur la vie offre des facilités qui devraient être bien vues, parcequ'elles permettent à un homme qui possède un revenu médiocre de pourvoir aux besoins de sa famille après sa mort aussi efficacement que s'il leur laissait une propriété embarrassée.

Nous recommandons à ceux qui désirent s'assurer la Compagnie d'Assurance Provinciale Ecossaise qui est une des meilleures que nous connaissons. **M. Charles Nelson** en est l'agent à St. Hyacinthe, il sera heureux de donner toutes les informations nécessaires.

Nous citons ici un extrait d'un acte passé à la dernière session de la législature Provinciale, qui a trait aux assurances sur la vie. On verra par cet extrait que par le simple endossement de la police, l'assurance peut-être garantie à la femme ou aux enfants de l'assuré libre de toutes reclamation de ses créanciers.

« Il sera légal, dans l'espace d'une année, après la passation du présent acte, pour toute personne, de déclarer par écrit endossé sur la police, qui aurait été émané avant la passation du présent acte, de déclarer que telle police ou assurance sera pour le profit de la femme de l'assuré ou de sa femme et de ses enfants, ou de sa femme et d'un ou plusieurs de ses enfants, ou de ses enfants seulement, ou d'un ou de plusieurs d'entr'eux et de déterminer le montant de l'argent assuré comme il peut le juger convenable alors l'assurance est déclarée être pour le profit de plusieurs.

Quand il y a aucun montant de déterminé dans la police ou déclaration, alors les partis intéressés sont sensés partager également l'assurance ; et quand il est statué dans la police que l'assurance est au profit de la femme et des enfants généralement, ou des enfants généralement, sans spécifier leurs noms, alors le mot « enfants » sera sensé signifier tous les enfants de la personne dont la vie était assurée, vivant au temps de sa mort, soit qu'il soit du dernier ou de tout autre mariage.

A la mort de la personne dont la vie est assurée, l'argent d'assurance, dû, sera payable aux termes de la police, ou de la déclaration comme dit ci-dessus, suivant le cas, exemptes de toutes réclamations par l'un ou plusieurs des créanciers.

The Lower Canada Law Journal.

Nous avons reçu la livraison d'octobre de cette utile publication, conduite par M. **James Kirby M.A.B.C.L. Avocat.**

Voici le sommaire:

Editorial and Articles Contributed ; Correspondance ; Notices and New Publication ; Law Journal Report Court of Queen's Bench Appeal Side, Superior Court, Court of Review, Montréal: Circuit Court Superior Court Sept. 25 *Court of Review*, Sept. 30 *Superior Court* Sept. 30, *Circuit Court, Court of Queen's Bench Crown Side, Obituary Notice, Miscellany.*

Le LAW JOURNAL est publié par les éditeurs du *Monteeal Herald*. Il reçoit des orticles en français.

L'abonnement est de $2 par année.

Les éditeurs voudront bien recevoir nos remerciements pour leur envoie. Il nous obligerait en nous faisant parvenir la livraison qui a déjà paru.

Formation du Ministere Anglais.--Lord Russell Premier-Ministre.

Il y a eu samedi, le 28 oct., conseil de cabinet, auquel assistaient le comte Russell, le lord chancelier, le comte Granville, le duc d'Argyll, sir George Grey, M. Edward Cardwell, le comte de Grey, sir Charles Wood, le chancelier de l'Echiquier, le duc de Somersat, M. Milner Gibson, Lord Stanley d'Aderley, le comte de Clarendon et M. Villiers. Le comte Russell a donné lecture de la lettre de Sa Majesté le chargeant de reconstituer le cabinet, et il a ajouté qu'il acceptait volontiers cette responsabilité, si ses collègues lui assuraient leur appui. Ces derniers ayant répondu affirmativement, il a été convenu que le comte Russell prendrait provisoirement possession de la trésorerie, que le comte de Clarendon le remplacerait au Foreign-Office, que le comte Granville conserverait la présidence du conseil privé, et M. Gladstone les sceaux de l'Echiquier, en devenant leader de la Chambre des Communes. Le seul point sur lequel on ne s'est pas encore entendu est le remaniement du cabinet, de manière à placer un ou deux ministres importants en relations plus directes avec la Chambre des Communes, qui, a part le chancelier de l'Echiquier, n'a, dans son sein, aucun des grands portefeuilles.

La Reine a, le lendemain, approuvé la formation de ce ministère.

LES FÉNIENS A QUÉBEC. —Les Féniens ont eu dernièrement, à Québec, une assemblée où ils ont voté une somme de £100. On nomma trésorier un certain maitre d'école qui a eu la sage inspiration à décamper avec le magot.

NAVIRE ÉCHOUÉ.—Voilà 20 ans qu'un navire océanique n'a pas pris de chargement à Sorel. Depuis quelques jours *l'Océan* remait ici une cargaisou de fer. Il a voulu part tir ce matin : mais le pilote ayant manqué le chenal, il s'est échoué à l'embouchure de la Rivière Richelieu.—*Minerve*.

A LA MEMOIRE DU CARDINAL WISEMAN. La souscription, ouverte pour élever à Londres une cathédrale en souvenir du Cardinal Wiseman, a déjà produit plus de cinq cent mille francs. Le Pape a contribué à la souscription par le don d'un magnifique reliquaire en argent, orné de pierres précieuses et de mosaïques d'un goût exquis.

—Le prix des denrées continue à être excessivement élevé sur nos marchés. Le beurre en tinette, sur les marchés en plein air, se vend encore trente sous, bien que le haut commerce signale une baisse de 4 cent. Les patates se vendent trente six sous le minot et à bord des goëlettes, trente deux; le mouton, huit à neuf sous ; le beuf de bonne qualité. de neuf à douze, le pore frais, treize à quatorze sous ; les choux $4½ le cent; les poulets un écu la couple ; le lard salé, quinze sous pour la première qualité. Ces prix sont pour les denrées un détail.

MILICE.—On est actuellement à élaborer un nouveau projet de milice, qui sera connu dans une ou deux semaines.

Rome.

Les négociations entre la cour de Rome et celle de Florence doivent recommencer dans le courant du mois de novembre.

—Ngr. de Mérode restera à Rome et gardera ses fonctions de chanoine de Saint Pierre et de *camere segreto* du Pape. Plusieurs hauts fonctionnaires, qui avaient dû leurs nominations à son influence, se sont aussi retirés. C'est ainsi que le renvoi du ministre de l'intérieur, Mgr. Pila, a été expliqué. Mgr. Matteucci, gouverneur de Rome, était aussi un ami intime de Mgr de Mérode.

Decès.

—A Malmaison, C. E, le 12 du courant Henri Des Rivières, Ecr., à l'âge de 60 ans et onze mois.

DÉPLORABLE ACCIDENT.—La ville de Terrebonne était, hier matin, toute bouleversée par un de ces terribles accidents qui révoltent le cœur. Les flammes viennent de faire une victime précieuse, et la société pleurera longtemps la perte d'une femme aimable et distinguée par le rang et les qualités, Mme Voligny, de la compagnie du Richelieu.

Jeudi, vers minuit, Mme Voligny fut éveillée par les cris de son enfant et elle vit avec épouvante les morceaux épars d'un réchaud à l'esprit de vin dont elle se servait pour faire chauffer le breuvage du jeune enfant, et le fluide répandu sur la table et tout couronné de flammes. Elle appela la servante mais comme celle-ci ne répondait pas à son appel elle descendit de son lit et chercha à éteindre le feu en soufflant dessus. Ses efforts ne réussirent qu'à faire rejaillir sur elle-même une partie du terrible liquide, et ses vêtements prirent feu. Se voyant dans l'impossibilité d'éloigner son enfant du lieu enflammé, sans s'exposer à lui communiquer le feu qui s'acharnait à sa robe de nuit, elle voulut, avant de songer à elle-même jeter l'alarme au second étage, pour envoyer sa servante au secours de l'enfant. Avant qu'elle fût parvenue à réveiller celle ci, elle avait déjà mis le feu à son lit. Poussée par d'horribles souffrances, elle descendit à la course et voulut, en ouvrant la porte de dehors, s'aller se jeter dans la neige. Mais le trouble joint à la difficulté des obstacles qui retenait la porte, l'empêcha de réussir, et elle alla, éperdue et environné de flammes, se jeter sous le robinet à l'eau, qu'elle eut la force de tourner. Elle se laisa couler l'eau sur la tête qui fut épargnée, mais le corps brulait toujours.

La servante courut au dehors aussitôt qu'elle le put et ramena avec elle l'un des voisins, M. Drapeau, commerçant. Quand il arriva, Mme Voligny se tenait encore sous le robinet, mais tous les vêtements étaient consumés et son corps était comme une plaie livide. On s'empressa de lui porter les premiers secours. Elle n'était pas encore morte et elle survécut 2 heures, au milieu de souffrances atroces. Les affreuses blessures qui là couvraient ne lui permettaient aucune position et le feu avait pénétré jusque dans les os.

Elle avait toute sa connaissance, et malgré les douleurs affreuses qui la tourmentait, elle ne demandait qu'un chose, le retour de son mari. Un courrier partit immédiatement, et à 10 hs a. m. M. Voligny arrivait à Terrebonne; avec le Dr Robillard. Mme Voligny vivait encore et elle le reconnut ; mais l'émotion fit ce que la douleur n'avait pu faire encore, et elle rendit à Dieu son âme que toutes les tortures possibles avaient accablés de puis quelques heures. Il n'est pas besoin de dire que toutes les consolations de la religion accompagnèrent le passage dans l'éternité de cette jeune martyre de son dévouement maternel.

Une autre accident vient d'arriver ici. Un jeune homme fils de Martin Label ci-devant de St. Vincent-de-Paul s'est noyé à Lachenaie, près du quai de " Caron " en s'avantureut sur la glace à la recherche d'un oie qui était prise dans les glaces. Son corps a été trouvé presqu'aussitôt.

On m'imforme aussi qu'un nommé Louis Jannot dit Lachapelle, vient de mourir ce jour d'hui à St Vincent-de-Paul, des suites de blessures considérables que lui fit son cheval. L'accident serait arrivé, en revenant de Montréal hier soir.

Nous regrettons d'avoir à annoncer la mort de P. L. Letourneux Ecuyer, Avocat, Gérant de l'Assurance Mutuelle. M. Letourneux a joué un rôle bien marquant. On lui doit en partie la fondation de la Banque du Peuple, de la Maison Canadienne et de l'Assurance Mutuelle. M. Letourneux était âgé de 73 ans. — *Minerve*.

Le *Journal général de l'imprimerie et de la librairie* annonce la mort de M. Martin Bossange, dont la famille est bien connue en Canada, le doyen d'âge des imprimeurs et libraires de Paris, qui vient de s'éteindre, sans souffrance, dans le courant de sa centième année.

Nouvelles Militaires.

Le steamer *St. Lawrence*, arrivé samedi a apporté une quantité considerable d'approvisionnements militaires. Charriots, wagons, ambulance et autre lourde matériel pour l'artillerie, sont en abondance, et d'un qualibre supérieure et neuf.

La compagnie No. 8 du 9e bataillon des *Voltigeurs de Québec*, a reçu ordre de partir pour les frontières. Elle sera sous le commandement du capt. D. Gagnon, l elieut. Garnot, et l'Enseigne Roy. Elle doit se rendre à Niagara.

Une autre compagnie devra partir de Toronto.

Il y aura, en tout, a peu près 500 hommes.

On dit que le 7e Régiment des Fusiliers Royaux, doit laisser Québec pour stationner à Montréal.—*Minerve*.

—Notre ami, M. P. A Mercier, marchand de Montréal, a été élu pour représenter le Quartier-Est au conseil de ville, en remplacement de feu M. Cyrille Archambault. Nous sommes flattés de ce résultat et les électeurs de ce quartier ne pouvaient faire un meilleur choix.

☞ C'est aujourd'hui, à 10 heures, que Stanislas Barreau, l'infâme meurtrier de Laprairie, est exécuté à Montréal.

CERCLE LÉGAL.—Nous avons le plaisir d'annoncer aux membres de cette utile institution que Magloire Lanctôt, écr., avocat de St. Hyacinthe fera vendredi soir, devant le Cercle Légal, sa seconde lecture sur le Droit Criminel. On se rappelle trop le succès de la première lecture et le plaisir des auditeurs pour ne pas se rendre en foule ce soir-là, au lieu de la séance.

Nous indiquerons le lieu des séances dans notre numéro de jeudi.—*Pays*.

—Le brigandage semble marcher tête levée dans toutes les parties de la province et partout l'on prend les moyens de se protéger contre le danger. A suite de plusieurs vols récents commis à Torouto, les différents gardiens des banques ont reçu ordre de redoubler de vigilance leur nombre a été augmenté en un mot toutes les precautions ont été prise pour se mettre à l'abri des voleurs.

A Montréal sont de venus nécessaires et l'on parle de l'établissement d'une police urbaine.

Ici dans la basse-ville, plusieurs maison de commerce ayant aussi été victimes de vols considérables au milieu de la nuit environ 15 hommes de la police riveraine ont reçu ordre de faire la patrouille les dans rues depuis le quai de la Reine jusqu'à la maison de la douane.

Enfin le *Mercury* nous apprend hier au soir, que des habitants du quartier St. Louis sur le Cap soudoient en ce moment de leurs propres deniers des hommes pour faire le guet dans leurs quartiers sous le contrôle d'un agent de police, et il dit que l'exemples a être suivi dans d'autres quartiers. (*J. de Québec*).

L'ELECTION D'YORK.—Le *Freeman* d'Halifax, dit que la victoire de M. Fisher est due à l'argent canadien qu'on a prodigue dans l'élection d'York. Il est difficile d'inventer quelque chose de plus stupide.

—Voici un pauvre garçon auquel le premier jour de mariage ne réussit guère. Il est vrai de dire que le jeune marié a eu tort d'offrir sa main et son cœur à la femme de chambre de sa mère, et que cette aimable domestique a accepté l'une et l'autre, sans trod se faire prier. On conçoit la colère de ses parents, qui avait rêvé pour leur fils un tout autre avenir cependant le mariage s'accomplit on était au 16 août; la cérémonie une fois achevée, l'heureux couple, croyant être reconcilié avec la famille du marié, se rend gaiment à la maison paternelle. Mais à peine le pauvre David Rose est-il entré dans sa chambre, que son père et deux de ses frères demandent à lui parler. Il ouvre sans défiance. On se met à parler d'affaire et d'autre; tout à coup M. Rose, le père, s'écrie. « Vous sarez, mon fils que vous partez immédiatement avec nous pour les bains de mer. » Et ma femme ?

—Votre femme ! Est-ce que vous vous imaginez pas bacard que nous allons tolérer un pareil scandale ? Elle vivra de son côté, vous du vôtre.

Pendant ce temps on cadenassait la porte, le pauvre David était prisonnier.

—Mais je veux voir ma femme.

—Vous ne la verrez pas.

—Je saute par la fenêtre.

—Allons, David, du calme, il faut en prendre votre parti.

—C'est ce que nous allons voir.

Et David se précipite pour enfoncer la porte et pour forcer le passage ; mais alors son père se jette sur lui, ses frères le criblent de coups de poing : une lutte insensée commence ; David se cramponne à tous les meubles qu'il rencontre ; les chaises, les tables, les fauteuils sont renversés ; cela fait un vacarme épouvantable. Bientôt enfin la porte cède ; le malheureux appelle sa femme. Je suis enfermée, s'écrie-t-elle, venez à mon secours. Au même moment madame Rose la mère, et une tante du marié vienne prêter main forte aux agresseurs. Le pauvre David tombe épuisé : lorsqu'il revint à lui il entend les mugissement des vagues. On lui avait fait faire un singulier voyage de plaisir.

Et la mariée ? Disparue. Mais comme on ne peut pas retenir éternellement malgré lui un jeune homme de vingt-cinq ans, il a fini par s'échapper, et haletant, il est venu raconter l'histoire de ses tristes noces aux magistrats de Londres qui lui ont promis aide et protection.

—Un spirituel voyageur, M. d'Estournel raconte que, se trouvant un jour dans un salon cosmopolite, il avait cherché à placer dans un compliment à la maitresse de la maison, une pointe toute française.

En présentant sa tasse de thé où la dame versait le nuage de lait, il avait osé dire : « Vous êtes, madame, comme cette tasse ; vous êtes pleine de *bon thé*. »

Le jeu de mot fit sourire le cercle, et obtient en *pays étranger*, un large succès d'estime.

Quelques jours après, dinant dans une autre maison, il entendit un gros Allemand dire à la dame du lieu : *Matame, fous êtes gomme cette tasse, fous êtes pleine de pon café*.

La dame ne comprit pas le compliment et le convive tudesque cherche encore pourquoi il n'a pas obtenu le succès de M. d'Estournel.

Avis Spéciaux.

☞ **Les Pastilles-a-Vers Végétales de Devins** ont des avantages considérables sur les autres préparations vendues pour la destruction des Vers chez les enfants, vû qu'elles sont purement végétales et ne renferment aucunes drogues narcotiques ou délétères, si souvent funestes aux familles. Avant d'acheter assurez-vous qu'on vous donne l'article mentionné ci-dessus. Préparées seulement par Devins et Bolton, Pharmaciens, près le Palais de Justice, Montréal.

Constipation habituelle.--Mots de Recomfort.—Le Dr Cyrius W Nelson, de Borton, Mass; auteur des Observations cliniques sur le traitement des maladies abdominales, dit dans une lettre datée du 27 février 1862 : " Je considère les *Pilules sucrées de Bristol* le meilleur remède de tous ceux connus jusqu'à présent pour la constipation chronique. Avec moi elles n'ont jamais failli et je les ai prescrites dans au moins 50 cas." Il dit aussi " que pour toutes les irrégularités des fonctions digestives, du poumon et des entrailles, elles sont parfaitement sûres et éminemment dignes de crédit." Des témoignages semblables ont été volontairement donnnés par le Dr Humphrey Lettrom de Chicago, Illinois, qui énumère 30 cas avec les noms et les dates dans lesquels il a administré les Pilules avec le plus grand succès Partout où les Pilules ont été administrées comme remède pour les maladies de poumons et d'entrailles, elles n'ont jamais manqué de donner un résultat des plus satisfaisants. Ces pilules sont contenues dans des doses et elles peuvent être conservées dans tous les climats.

TEMOIGNAGE REMARQUABLE!

MM. PICAULT ET FILS, *chimistes et droguistes, No. 42. rue Notre Dame, Montréal, ont reçu le témoignage suivant* :

Montréal, C. E., 31 juillet 1863.

MM. Drs. Picault & Fils,

MESSIEURS,— La présente est pour certifier que durant cinq ans j'ai eu à souffrir d'une délibité générale, qui m'empêchait de remplir aucun de mes devoirs dans la maison et qui me faisait horriblement souffrir d'une palpitation de cœur. J'étais constamment sous l'influence du frisson, et j'éprouvais de grandes souffrances par tout mon corps. J'essayai de tout—cherchai l'avis des médecins—mais ne reçus aucun soulagement. Depuis 12 mois, j'ai été amenée à me servir de la SYLSEPAREILLE DE BRISTOL, et avant que j'en eus pris deux bouteilles, j'éprouvai décidément une grande amélioration dans ma santé ; mais mes moyens ne me permettaient plus d'en continuer l'usage, quand vous avez eu l'obligeance de m'en donner gratuitement quelques bouteilles. C'était le remède qu'il me allait et les effets qu'il a opérés sur mon système sont étonnants.

Maintenant, je suis une tout autre femme, je me sens bien, je mange bien, je dors bien, et je fais tout mon ouvrage sans la moindre fatigue. Je ne puis trop recommander l'usage de cette médecine à ceux qui souffrent et je n'ai aucun doute qu'ils en retireront le même avantage que moi.

ANGÈLE DANIEL,
Épouse de CÉLESTIN COURTOIS
95, rue Visitation

Je certifie que la déclaration ci-dessus est vraie.

CÉLESTIN COURTOIS.

Assermenté devant moi, le premier juillet 1863.

J. BÉLANGER,
Juge de Paix.

Bulletin Commercial.

PRIX DES MARCHÉS.

DE ST. HYACINTHE.

Voici les prix des grains chez les marchands de cette ville.

	s	d
Orge,	2	9
Avoine,	1	6
Graine de Lin,	7	6
Pois,	4	0

☞ Les grains doivent être de première qualité.

SAMEDI, 11 Novembre 1865.

	s.	d.	s.	d.
Fleur, par quintal,	16	3 à	17	3
Blé, par minot,	6	8	7	1
Blé-d'Inde "	4	0	4	6
Pois, "	4	0	4	2
Orge "	3	4	0	0
Avoine "	1	8	1	10½
Gou'riole, "	2	0	2	6
Sarrasin, "	3	0	3	4
Lard, par 100 lbs.,	45	0	55	0
Bœuf par 100 lbs.,	25	0	29	2
Porc frais, par lbs.,	0	6	0	9
Lard salé "	0	8	0	9
Bœuf "	0	2	0	5
Mouton p. quart,	1	8	4	6
Veau "	1	8	5	0
Dinde, par couple.	4	6	6	3
Oies, "	5	0	6	3
Canards, "	2	0	2	6
Volailles, "	1	0	2	6
Poulets, "	1	0	1	9
Perdrix, "	1	8	2	1
Œufs, par douzaine.	1	0	0	0
Beurre frais, par livre.	1	0	1	2
Do salé "	0	11	1	0
Savon,	0	5½	0	6
Sucre d'Erable,	0	6	0	7
Miel, par livre,	0	5	0	6
Fèves, le pot,	0	3	0	3½
Fèves, le minot,	4	0	4	6
Oignons, la tresse,	0	5	0	7½
" le minot,	2	0	2	6
Tabac,	0	5	0	6
Choux,	0	1	0	3
Navets,	0	¼	0	1
Laine,	2	1	2	6
Laine filée,	4	0	4	6
Patate, le minot.	1	6	1	8
Pommes p. minot.	2	6	7	6
" par quart,	6	0	15	0
Foin,	20	0	25	0

(DE LA MINERVE.)

MARCHE MONETAIRE

Montréal 15 Novembre 1814.

ARGENT AMERICAIN.

	Achetés	*Vendus.*
Echange de banque.	32¼	31½
Do privé.	32¼	31½
Traite d'or sur N.-Y.	¼ à ¼ d'esc.	
Greenbacks.	32¼ à ¼ 32	
Eastern & New-York.	32¼	32¼
Argent.	3¼ à ¼ 3 à ¼	

MAISON DE PENSION.

TENU PAR

MADAME E. M. DESFORGES

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle PAGEAU.

La Maison sera tenue par Mme DESFORGES, à la même piede que la tenait Mlle. Pageau; les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Me. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

PERDUE.

Sur la rue Ste. Marie ou sur la rue Cascades, UNE ÉPINGLETTE OMBRAGÉE, avec un DIAMENT de COULEUR JAUNE. La personne qui en donnera connaissance à ce bureau sera GÉNÉREUSEMENT RÉCOMPENSÉE.

MODISTE.

MADAME BOURDON,

Maison Cadoret & Dufort.

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que :

Chapeaux, Manteaux, Bobes, Victorines, Manchons et Caques, &c. &c. &c.

— AUSSI : —

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que **Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c.** à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.

— De plus : —

Elle étampera.

Résidence, maison de MM. Cadoret & Dufort. vis-à-vis le marché,

ST. HYACINTHE.

16 nov.

PROVINCE DU CANADA. } DISTRICT DE BEDFORD. Comté de Shefford.

COUR DE CIRCUIT.

No. 2057.

EN VACANCE.

Waterloo le trente et un octobre mille huit cent soixante et cinq.

CYPRIEN GUILLETTE, du Township de Stukley, dans le Comté de Shefford huissier.

Demandeur.

vs.

EDOUARD TOUCHETTE, ci-devant du Township d'Ely, dans le dit comté de Shefford mais maintenant absent de cette Province cultivateur.

Défendeur.

Il est ordonné sur motion de A. D. GIRARD avocat du dit demandeur en autant qu'il appert par le rapport d'Edouard Frégeau, un des huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le district de Bedford, annexé au Bref de sommation émané en cette cause, que le défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, qu'il ne peut être trouvé dans le district de Bedford susdit, et qu'il y possède néanmoins des biens immeubles dans le dit district, que le dit défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier nouvelle publié à St Hyacinthe, appelé le *Courrier de St. Hyacinthe*, attendu qu'il n'y a pas dans le district de Bedford de papier nouvelle publié en langue française, et deux fois en langue anglaise dans le papier nouvelle publier à Waterloo, appelé *The Advertiser* notifié de comparaitre devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du dit défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans le délai susdit, il sera permis au demandeur de procéder à la preuve et à jugement comme dans une cause par défaut. Par la Cour.

V. NUTTING.
C. C. C.

REGISTRES POUR LES POELES.

M. JEREMIE DAIGNEAULT, de Roxton Pond a le plaisir d'annoncer qu'il vient d'obtenir une patente pour une nouvelle invention de Régistre ou Régulateur pour les poëles, supérieurs à tous ceux existant aujourd'hui.

Au moyen de ce Régulateur on économise le bois pour la quatrième ou sixième partie de la dépense ordinaire ; suivant la confection des poëles ou des tuyaux, tout en obtenant plus de chaleur. On tient plus facilement les tuyaux nets, parceque ces Régulateurs ne laissent de passage que pour la fumée. Ils sont un préparatif contre le feu ; on empêchant la flamme du poële de monter dans le tuyau pour se communiquer aux cheminées. Ce qui est d'un grand avantage lorsque le vent souffle avec violence.

M. D. aura un agent en cette ville, chargé de les poser.

Le prix de 75 centins à $1 suivant la grandeur des

REGISTRES.

St. Hyacinthe, 13 octobre 1865.

Nous soussignés, certifions avec plaisir que depuis les quelques jours que nous avons les Régistres de M. J. Daigneault, nous en avons été entièrement satisfaits. Autant que nous pouvons en juger, ils sont supérieurs à ceux que nous avons connus jusqu'à ce jour. Ils nous paraissent posséder toutes les qualités que leur attribue M. Daigneault ; d'économiser le bois de conserver la chaleur.

Nous croyons être utile en en recommendant l'adoption.

Ed. Lecours, Ptre, L. V. Sicotte, La. Delorme, E. B Dufort, G. C. Desaulles, P. E. Leclerc, Boucher de LaBruère, J. B. Bourgeois, N. E. Fontaine, H. St. Germain, V. Coté, H. R. Blanchard, F. Cadoret, Honoré Mercier, L. F. Morrison, A. Chagnon, H J. Doherty, F X. Caouette, M. Desforges.

M. PAUL PAYANT.
Agent pour St. Hyacinthe.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *féinien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS*, &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord détermité à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les evangiles sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (?!) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées ; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

AVIS.

Je fais défense à qui que ce soit d'avancer à AURELIE MAURICE, mon épouse, sans un ordre signé de ma main.

ANTHIME CADORET.

St. Hyacinthe, 19 octobre, 1865.—1m

SALSAPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues malsaines par les secrétions lentes et grossières de la peau. Le remède qui puisse purifier tout le système, et [illegible]

POTION MEDECINALE

[illegible] ceux qui sont malades [illegible] prévenir la maladie. C'est la seule potion véritable et originale pour [illegible]

La guérison permanente

Des *Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules de Plaies anciennes, Tumeurs, Ulcères.*

Et pour toutes les autres Affections Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Diarrhée, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Dyspepsie, Etourdissements et toutes les Maladies de Foie, les Fièvres [illegible] Fièvres Bilieuses [illegible]

Cette Salsapareille est préparée [illegible] le plus puissant [illegible]

SALSAPAREILLE DE BRISTOL.

est le meilleur remède, et de fait le seul sur [illegible] peut se compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'impureté du sang ou par l'usage immodéré [illegible]

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses, et parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contrefaçons voyez si la signature de LANMAN & KEMP se trouve sur l'affiche bleue. La salsapareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES [illegible]

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

[illegible] dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSAPAREILLE de BRISTOL, grand Purificateur du Sang, dans les Maladies [illegible] sont dépendantes et de sang [illegible] influence de ces deux GRANDS [illegible] jusque, [illegible] considérées [illegible] centrables, disparaissent pr[illegible] [illegible] les Maladies su[illegible] [illegible] le plus sûr, [illegible] qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsie, Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ce Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparésseulement par LANMAN & KEMPT.

Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la douleur le d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Bonheur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques; La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

[illegible], L'ARABIE.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE CADENAS.

Vis-à-vis le Marché.

ST. [illegible] TTE.

ATTENTION PERSONNES!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES

FEUILLARD Vorgette.

CASTEEL et ACIER à Ressort.

Première qualité de Spear et Jackson

CLOUS A CHEVAL Anglais et Américains.

ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

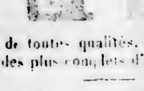

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE.

Fabrique de [illegible] Coffres en Fonte, exécutés [illegible] qualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

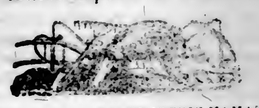

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, FILS. CHARLES NELSON

St. Hyacinthe juillet, 1865.

ANNONCES DE MONTREAL.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

J. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

324 Rue Notre-Dame,

En face de l'Eglise des Récollets,

Montreal.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

NOUVEAU MAGASIN DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 231,—*RUE ST. PAUL*,—No. 231,

(Vis-à-vis la Maison F. & C. Leclaire.)

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que étant à leur solicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'offrir à l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à discrétion marché.

P. A. MORTIER.

Montréal, Janvier 1865.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE ou CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

J. P. CRA[illegible]

Facteur de P[illegible]

No. 82, RUE ST. LAURE[illegible] MONTREAL.

Pianos reparés, et accor[illegible] [illegible] avis, et à prix moderés.

Montreal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIE[illegible]

Dentiste.

No. 192, Rue Notre-Dame,

En face du Palais de Justice.

Montreal Mai [illegible]

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

Capital: [illegible],000,000 de dollars.

[illegible] de dollars.

Assurances [illegible] risques sur toutes sortes [illegible] maisons en pierre et bois, ainsi que sur Mobilier, [illegible] de commerce, etc. Etables, Remises, [illegible] etc.

Nos taux sont très modiques.

Agence à Montréal:

H. [illegible] ROUTH, *Agent.*

[illegible] LANGLOIS BRAULT,

Assistant-Gérant,

Département-Français

Montréal 15 Décembre 1863

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciements au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le nettoyage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et tous propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à l'attre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186[illegible]

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le fraisage est aussi en très bon ordre, et de plus la presse l'étoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.—St. Barnabé, 8 août 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:

1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*

LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA:

64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*

MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,

Agent-Général pour le Canada,

MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à UN TAUX aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

2 janvier, 1865.

CHARLES NELSON,

Agent pour St. Hyacinthe.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.

M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL.

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De premiére qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST ANTOINE. — (PRES DU MARCHÉ.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES; tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c.**, et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Heribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules au mon onguant pour leurs diverses maisdies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur drotection seulement sur la marque qui se trouve sans le livre de direction autour de chaque *Boite ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boite de pilull ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T HOLLOWAY,

244 Strand, Londres

MERES SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,

FRENCH ET VERNIER,

Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'Iodure de Fer Italien [illegible] par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genré qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particuliérement a la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.

St. Hyacinthe.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

VENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est [illegible] Agrément connu du public. Les Voyageurs [illegible] sont toujours bien trouvés de la Table et de la manière polie dont ils ont été traités. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1. 65.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

Et [illegible] jusqu'au 1 Mai. 1865

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ.
		A. M.	A. M.
Montréal.	Tous les jrs	7 00	11 40
		11 40	P. M.
		P. M.	10 00
		3 50	
St. Hilaire et la Rivière Chambly	de	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond		7 00	
		11 40	3 30
Québec	do	7 00	16 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	de	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	de	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Barnabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	5 00	12 30
La Présentation	Me. Lundi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. DESPRES,

Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, raviver l'appétit et [illegible] férent à ces mêmes organes [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]

JOURS DE PUBLICATION:
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
ETATS-UNIS:—Trois piastres.
Camille Lassier, Propriétaire-Editeur, Bureau Imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 21 Novembre 1865. — No. 73

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La Tuche, écr.
SPÉCIALEMENT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Birs.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 3 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Honoré Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE.
Avocat.
Bureau:—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L. S. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

LÉANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie.)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il a ouvert maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE,
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.
On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.

AVIS.

Toutes personnes endettées envers la Société "PREFONTAINE ET DION" sont requises de payer au soussigné le montant de leurs comptes immédiatement.
H. R. BLANCHARD.
St. Hyacinthe, 20 août, 1865.

Avis aux Spéculateurs!
TERRE A VENDRE A
Ste. ANNE de STUKELEY.

La magnifique propriété de M. Stephens MacFarlane, dite le NEUVIÈME RANG de STUKELEY, paroisse de Ste ANNE, à quatre milles de l'église. Comprenant 350 arpents de terre en superficie, dont 250 arpents est en culture, le reste en beau bois comprenant de belles sucreries. Elle est richement bâtie de maisons, granges, et de tous les accessoires désirables. La clôture est toute en pierre et dans un ordre parfait.
S'adresser au propriétaire sur les lieux.
Rochelle, 17 octobre, 1865.—1m

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

A VENDRE.

Plusieurs Terres a St. Dominique.
Un [illegible] au Petit Rang de St. Hyacinthe.
Plusieurs Lots dans Acton, Stanfold et Weedon.
CONDITIONS LES PLUS FACILES.
S'adresser à
F. X. LAFORCE,
ST. HYACINTHE.
ou au
DR. TRUDEL,
MONTREAL.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 90 pieds sur 24, remises et autres dépendances.
Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMIN CADORET, père.
N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.
St. Dominique, octobre 1865.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

Il n'est pas nécessaire de donner un bien long détail des marchandises pour faire apprécier un magasin. C'est un vieux système aujourd'hui usé. M. DOHERTY en a adopté une autre plus bref et plus efficace: en voici un spécimen:

Comme un bon sabre en bataille, tranche de droite à gauche qui milieu du peuple.

Son assortiment d'Automne est maintenant au complet, C'est le plus grand et le meilleur en fait de Marchandises Sèches qui existe dans cette ville.

M. DOHERTY est toujours fidèle à son ancien système de
VENDRE PROMPTEMENT ET A PETIT PROFIT.

Un homme qui aime à ménager son argent n'achète pas chez les marchands qui vendent à crédit, parcequ'ils vendent plus cher, vu que ces marchands achètent eux-même à crédit.

☞ DE PLUS ☜

Un assortiment de CHAUSSURES considérables; BOTTES, BOTTINES, SOULIERS, pour Hommes, Femmes et Enfants. —A bas prix.—
St. Hyacinthe, septembre, 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard écr N. P.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

L'HEROISME ET LA PATRIE.
PAR
HONORÉ MERCIER.

Cette brochure forme un joli volume in 8o de 80 pages et est maintenant en vente chez les principaux Libraires de Québec et de Montréal et chez le soussigné.
Prix: 30 Sous
Les personnes qui désireraient se procurer cette brochure, par la poste, la recevront en envoyant, FRANC DE PORT, 25 cts. en timbres-poste.
M. A. KERDACK.
Libraire.
St. Hyacinthe, 16 août, 1865.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Département des Finances,
Douanes. Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que dorénavant les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.
R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Financ s.
DOUANES.
Ottawa 10 Novembre, 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 30 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

PROVINCE DU CANADA, }
District de St. Hyacinthe. }
Un Terme ou Session de la
COUR DU BANC DE LA REINE,
Tenant Jurisdiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au palais de Justice à ST. HYACINTHE.
Vendredi, le Premier jour de Décembre prochain,
A DIX HEURES DU MATIN.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.
L. TACHÉ.
Shérif.
Bureau du Shérif. }
St. Hyacinthe, 13 octobre 1865. }

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bounty, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont:

1o. Les Soldats incapables de travailler; 2o. La veuve; 3o. Les orphelins au-dessous de seize ans; 4o. La mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter: Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

☞ *A ceux qui désirent des informations.*

Je me charge de fournir des informations à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, *sans rien charger, excepté les frais de port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.

☞ Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application.

Le clergé, les magistrats et autres rendraient service à ceux à qui je pourrais être utile en leur faisant connaître cet avis.
EDWARD C. WARD,
"American House."
No. 49, Rue St. Henry
Montréal, 30 octobre, 1865.

A Vendre ou a Louer.
POSSESSION IMMEDIATE.

Au centre du Township d'Ely, à 5 milles de l'Eglise de Roxton et de St. Joseph d'Ely, dans le 8e Rang, sur la Rivière Noire. Cette propriété connue sous le nom de *MOULIN DE FISK*, comprenant deux emplacements formant un acre de terre, avantageusement situés pour le commerce. Il y a une magnifique maison bien faite, un magasin, remise, écuries, grange, &c., sur ces emplacements. Les titres de ces propriétés sont incontestables. Les conditions seront très libérales. Possession immédiate. S'adresser au Bureau du *Courrier* ou sur les lieux.
A. M. FISK.
Ely, 4 novembre, 1865.—1m.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
COATICOOK.

FEUILLETON.

LES CHAUFFEURS.

TROISIEME PARTIE.

XI

LE PROCÈS.

(*Suite.*)

L'instruction de cet immense procès dura près de deux années. Ce fut le 28 ventôse an VIII que les débats s'ouvrirent devant le jury de jugement, présidé par M. Liendon. On avait changé l'ancienne église des Carmelite en une vaste salle d'audience qui pouvait contenir près de deux mille personnes.

Un amphithéâtre qui dominait les juges et accusés avait été construit pour le public. Pendant tout le cours des débats on put voir d'odieuses femmes, appelées *tricoteuses*, venir juger et travailler sur ces bancs; afin de ne rien perdre des émotions de l'audience. Deux chapelles à gauche et à droite avaient été converties en tribunes; dans l'une se trouvaient les gradins réservés aux accusés, dans l'autre, on voyait une grande table chargée de pièces de conviction, parmi lesquelles figurait les ossements du Petit-Gars d'Etrechy. Outre la gendarmerie, un peloton de grenadier, le fusil chargé, assistait aux séances. Mais ces mesure de prudence avaient encore paru insuffisantes.

Malgré la mort et l'occasion qui avaient considérablement diminué les rangs des accusés, ils étaient encore au nombre de quatre-vingt-deux, tant homme, que femmes. Une pareille masse de scélérats obligeait à certaines précautions, soit pour mettre les juges à l'abri d'un acte violence, soit pour sauvegarder la majesté de la justice. Aussi aviat-on imaginer d'emboiter les pieds des prévenus dans des espèces d'enclaves de bois qui, sans gêner leurs autres mouvements, les empêchaient de marcher et de quitter leur place. On discuta beaucoup dans le temps pour décider si cette mesure s'accordait rigoureusement avec le texte de la loi qui ordonne que l'accusé comparaisse à la barre « libre et sans fers; » mais la nécessité eût excusé même cette sorte d'illégalité.

Les débats durèrè huit mois, et comme on peut le croire, des péripéties émouvantes n'y manquèrent pas. Plus de douze cents témoins furent entendus, et le 9 thermidor an VIII (le 28 juillet 1800), après vingt-deux heures de délibération, le jury apporta son verdict sur les *sept mille huit cents* questions qui lui avaient été soumises.

Comme le chef du jury allait donner lecture de sa déclaration, un commandement mal compris de l'officier des grenadiers causa une cruelle panique aux accusés; ils assayèrent tous de se lever et de s'enfuir. Nul ne sait ce qui serait arrivé si les entraves ne les eussent forcément retenus en place. Les hommes jeticulaient les femme poussaient des cris déchirants i ces misérables dans leur ignorance des formes judicières avaient cru qu'on allaient les fusiller séance tenant e.

Ils se calmèrent enfin et écoutèrent la lecture du procès, ainsi que la sentence qui le suivit, dans un morne silence. Vingt-deux accusés furent acquittés, toutes de charges suffisantes; trente sept fu ent condamnés aux fers ou à la réclusion et vingt trois, dont quatres femmes, à la peine de mort.

Rose Bignon, comprises dans la deuxième catégorie, avait été condamné à vingt-quatre ans de réclusion. L'accusation n'avait pu pourtant prouver d'une manière certaine qu'elle eût pris part à aucun vol; mais Rose passait pour la femme du Beau François, elle avait suivi son mari partout, elle n'avait pu ignorer aucun de ses crimes, et la justice devait la frapper.

On usa naturellement d'indulgence envers le Borgne-de-Jouy, dont les révélations avaient amené la destruction de la bande: il ne fut condamné qu'à vingt-cinq ans de fers. Mais le Rouge-d'Auneau, Sans-Pouces, le Gros-Normand, la Grande-Marie, figuraient parmi les condamnés à la peine capitale.

Ce fut le 12 vendémaire an XI que reçut son exécution. Les patients furent conduits, revêtus de chemises rouges, sur la place publique de Chartres. Le rouge-d'Auneau donna des signes nonbreux de faiblesse, cette févreuse énergie qu'il avait montrée dans le cours des débats lui manqua d'une manière complète à ses derniers moments; mais la plupart des autres scélérats moururent dans cet endurcissement que donne l'habitude du crime.

Depuis cette époque, aucune association de malfaiteurs n'a pris sur le sol français l'importance effroyable de la bande d'Orgères. Cependant, après soixante ans, le souvenir des chauffeurs du Beau-François est encore présent à la mémoire des paysans de la Beauce, du pays Chartrain, du Loiret et de Seine-et-Oise. On montre dans diverses localités les enfants de leurs victimes; le recit de leurs épouvantables exploits éveille encore la terreur dans les paisibles réunions du soir autour du foyer.

P.S. A l'appui de ces observations et des détails historiques qui précèdent, nous nepouvons résister au désir de publier ici une lettre, fort obligeante pour nous et intéressante pour le lecteur, qu'a bien voulu nous adresser un homme distingué, magistrat éminent, M. Isambert, conseiller à la cour de cassation

A Monsieur Elie Berthet, homme de Lettres.

Monsieur,

« Nul ne porte plus d'intérêt que moi à votre feuilleton des *Chauffeurs* outre le mérite intrinsèque de l'ouvrage, il me rappelle une exécution sanglante à laquelle un domestique me fit assister sur la place publique de Chartres dans ma septième année; elle a laissé chez moi des souvenir ineffaçables; et je me représente encore l'échafaud, les panier destiner à recevoir les cadavres des 21 ou 23 décapités. La bande d'Orgères laissa d'ailleurs dans mon pays une terreur dont on se souvient encore, et les crimes nombreux dont elle s'est rendue coupable y font l'entretien des veillées avec leurs circonstances affreuses. Dans mon enfance, j'en ai reçu des impressions terribles, et je ne pouvais passer devant un grand bois m'imaginer qu'il allait en sortir des brigands, ou que les arbres portaient des victimes de leurs cruautée.

« L'un des membres de ma famille a été mutilé, et dans sa requête en cassation, Nicolas Cloche a cherché à se justifier de cet attentat, arrivé le 2 novembre 1797 sur la route d'Auneau-à-voise. Né moi-même à Aunoy-sous-Auneau, le 30 novembre 1792; et la bande comptait parmi ses affiliés François Brault dit François-Marie-Barbe, charretier, demeurant à Aunay, l'un des condamnée aux fers.

« J'ai recherché au greffe de la cour de cassation l'arret qui a rejetté le pourvoi des condamnés; je l'ai à la date du 6 vendémiaire, XI (1800). Dès l'an VI (1745), le tribunal de cassation avait rendu, en réglement les juges, un arrêt qui étendait aux département limitrophes d'Eure-et-Loire les pouvoirs du directeur du jury.

« De même, le 24 floreal, an XI, le tribunal de cassation rend un arrêt qui, pour cause de connexité et de sûreté publique, renvoie devant le tribunal criminel d'Eure-et-Loir, séant à Chartres, le procès de la bande d'Orgères.

« Cet arrêt constate l'impossibilité et le danger de transporter un si grand nombre d'accusés et de témoins devant les tribunaux des départements ou les divers crimes ont été commis.

« *La sureté publique*, dit cet acte, s'oppose à ce transport, car il n'y aurait aucune sûreté à transferer tant d'individus devant plusieurs tribunaux; les membres de cette horde qui sont en liberté emploieraient la violence pour sauver leurs complices et prévenir des révélations qui leur seraient funestes.»

« L'instruction du procès a duré pendant trois; le premier directeur du jury fut le citoyen Paillart, le deuxième Lormeau; je n'ai pas pu trouvé le nom du troisième.

« Vous avez sans doute tous les yeux l'acte d'accusation du 22 vendémiaire an VIII (octobre 1757) et l'arrêt de condamnation du tribunal criminel de Chartres (Eure-de-Loir) du 9 thermidor an VIII (28 juillet 1797), ainsi que les nombreux volumes infolio imprimés alors et que j'ai vu à Chartres.

» Je trouve 21 condamnés à mort, dont 3 femmes.

» Le Borgne de Jouy (Louis Germain Bouseau) n'est condamné qu'aux fers.

» La Grélée est appelée Marien Joséphine Lécuyer. —Marie Rose Bignon, femme femme de Jean-François Auger, dit le Beau-François, marchand forain es condanné à la réclusion.

Si vous aviez besoin de connaitre l'arrêt de rejet du pourvoi des 46 qui se sont adressé au tribunal des cassation, je pourrais le mettre à votre disposition. Il a été rendu au rapport du conseiller Veillart, sous la présidence de Target avant la réorganisation de l'an VIII.

» J'ai vu que le Beau-François avait été selon vous, condamné à 30 ans de Bagne à Dourdan; ce ne peut-être qu'avant la révolution, ou il existait de hautes, moyenne et basses justices: car depuis 1780, Dourdan; n'a été qu'un chef lieu de district et n'avait de jurisdiction autre que la juridiction correctionnelle.

« J'ai pensé, monsieur, que ces renseignements vous seraient agréables et utiles avant que vous n'ayez mis la dernière main à votre œuvre.

Agréez, etc.

» ISAMBERT.

» Conseillér à la cour de cassation

« *Paris*, 21 *février* 1857.

(*La suite au prochain numéro.*)

ORAISON FUNEBRE

du Général de Lamoricière prononcé par Mgr. Dupanloup, Evêque d'Orléans, dans la Cathédrale de Nante, le 17 *octobre* 1865.

Sumet scutum inexpugnabile equitatem.
Son bouclier fut la justice et l'honneur.
(*Sagesse*, v. 16.)

Monseigneur, Messieurs,

(*Suite.*)

II.

Vous avez vu, messieurs, dans La Moricière le vainqueur: le vainqueur par-tout, toujours. Rien de plus brillant jusdu'ici, de plus éblouissant que sa carrière.

Eh bien! vous allez voir maintenant le vaincu.

Il semble que rien ici-bas n'est plus digne d'envie que la gloire. Et toutefois non, messieurs! Ce n'est point par la fortune que Dieu parfait les grandes âmes c'est par l'épreuve. La fortune est aveugle, j'allais dire immorale de sa nature: elle va indifféremment aux dignes et aux indignes, et si elle parait avoir des préférences trop souvent, ce n'est pas pour la vertu. D'un autre côté, "l'homme qui n'a pas souffert, dit le sage, que sait-il?" C'est l'adversité qui tire du font d'un cœur ce qu'il recèle, et qui révèle à un homme ce qu'il est. Et j'ose dire que nous n'aurions pas connu tout entière l'âme du général La Moricière, s'il n'avait pas été malheureux. Il l'a été. Il fut le vaincu de la politique; il fut le vaincu des armes; et j'ajoute que, dans une région plus haute et meilleur, il fut, mais non pas pour son malheur, le vaincu de Dieu, et dans cette triple défaite, il atteignit ce plus haut sommet de l'honneur, où nul triomphe ne porta jamais.

Il fut le vaincu de la politique. C'est de là que lui vinrent ses premiers revers.

Mais pourquoi, dit-on, ce soldats a-t-il voulu être homme politique? Messieurs, ne lui reprochons pas. Si belle que soit la gloire des armes et si grands que soient les services qu'un soldats rend à son pays il y a, dans nos temps modernes de liberté et de vie publique une autre aréne d'autres combats, où l'on peut servir non moins qu'avec l'épée, la patrie et les causes qu'on aime: c'est l'aréne des luttes politique et parlementaires, terrain mouvant et périlleux, où les blessures sont fréquentes et mortelles commo à la guerre: et, toutefois, ces combats nouveaux de la parole libre au service des grandes cause ont de telles émotions et de tels attraits que je ne suis pas surpris de les voir recherchés par un homme de guerre qui se sent le cœur d'un citoyen. La Moricière parut donc à la tribune, et, aussi qu'il est dit d'un autre grand soldats devenu historien, qu'il écrivit ses guerres avec la même impétuosité qu'il les avait faites, ainsi dirai-je de La Moricière, devenu député, qu'il parlait comme il combattait prenant sa part de toutes les grandes discussions; incisif et spirituel, alerte, rapide entrainant, ardent, combattant à pied et à cheval, pour ainsi dire, et argumentant à la baïonnette; et, cependant, m'écrivait un de nos plus illustres orateurs, contre le quel il lutta quelquefois, " calme au milieu des orages de la tribune comme sur la brèche de Constantine. "

Mais ne craignez pas que je veuille vous jeter maintenant au milieu de tous nos débats politiques, ni que, vain discoureur, comme dit Bossuet je me perde dans le dédale des controverses passagères, des menus faits des nuances, des dissentiments sans portée. Non, nous resterons dans ces régions élevées, où bon gré, malgré, l'accord se fait dans la lumière des consciences, et où tous les partis volontiers s'oublient pour saluer dans une grande âme une grande image de l'homme. Cette image, qui ne la salurait dans l'honneur, le désintéressement et le dévouement de la vie politique du général de Lamoricière?

La politique, ah! messieurs je vous l'avoue il y en a une dont j'ai horreur la politique, sans fois ni loi, qui ne connaît que le succès par la force, la ruse, le mensonge heureux, la politique égoïste et exclusive, la politique de rancune, la politique de tyrannie et d'oppression, la politique du fait accompli, qui sacrifie le faible et l'opprimé, qui partage la Pologne, qui écrase l'Irlande, qui étale au monde le scandale de ses annexions. Ah! cette politique-là, fut-elle cent fois triomphante, jamais je ne m'inclinerai devant elle! elle n'aura de moi jamais un applaudissement, ni un homage!

Mais si vous me pariez de la grande politique, de celle qui ne se sépare pas des éternelles loins de la morale et de la justice, qui ne confond pas le fait brutal avec le droit; qui ne proclamme par ses maximes ou par ces actes, au risque de voir ses actes on ses maximes retournés contre elle la souveraineté du but et la légitimité de tous les moyens; si vous me parlez de la politique des Charlemagne ou des St. Louis et des grands souverains qui ne traitent pas l'Eglise en ennemie, mais la comptent parmi les grandes puissances civilisatrices de la politique qui sait où sont les forces vives de le société s'appuie sur elles, et ne cherche pas ses points

d'appui dans les bas-fonds où l'étalpourrit des consciences vénales ; de la politique louche vue qui prévoit l'avenir, et ne sacrifie pas la prépondérance future d'un pays à la mobilité des avantages du moment ou à la pression de forces occultes, qui ne pactise pas sourdement ou publiquement avec ses ennemis de l'ordre social, mais demeure avec l'appui des honnêtes gens l'assuré rempart des sociétés : ah ! cette politique-là je suis avec elle, et avec elle toujours, qu'elle triomphe ou qu'elle succombe dans ces alternatives des choses humaines qui ne déconcertent pas l'homme juste ; car elles passent et la justice ne passe pas !

Certes, messieurs, à cet e lumière, je ne sens à l'aise, pour suivre le général de Lamoricière dans les grandes lignes de sa vie politique. Car ses causes furent grandes et généreuses, et ses motifs puisés aux sources les plus hautes : je reste à ces hauteurs pour le juger, et en lui je regarde avant tout le désintéressement des pensées, les nobles des actes et la fidélité aux convictions

L'Algérie, telle fut, ai je dit sa première cause : il aimait son Afrique comme une seconde patrie.

La patrie, la civilisation, la monarchie constitutionnelle qu'il aimait et qu'il a défendu jusqu'à la fin ; la république réglée et ordonnée, à laquelle le durent se rattacher alors tous les honnêtes gens, et qu'il a servi loyalement, ne négligeant rien pour séparer le gouvernement des alliés dangereux pour lui rallier les représentant de l'ordre et des sages institutions libérales, concilier les partis, et ramener au service de la patrie commune les vraies forces du pays ; voilà ces causes. Ses contemporains lui rendront cette justice : les républicains savent qu'il fut sincère, les libéraux qu'il aima la liberté, les conservateurs qu'il fit tout pour sauver l'ordre ; acceptant tous les rôles pour servir, aucun pour se servir, lui même ; il est à la tribune, dans la rue, aux affaires, partout à la fois, et la France n'eut pas alors de plus grand citoyen.

Et pour n'en citer que quelques traits, qui fut, plus que lui, sincèrement, cordialement libéral ? Je dis cordialement, car, chose remarquable cet homme, dont le métier était la force, aimait le droit par-dessus tout.

C'est en vérité un homme des temps nouveaux, avec toutes les allures de la vie moderne, mais au service des droits anciens de l'antique honneur. Et voilà ce qui l'a rendu capable de si grandes choses !

Et voilà pourquoi c'était un homme d'ordre et non pas d'anarchie. Il aimait l'armée, non seulement en soldat, mais en homme politique, comme instrument de grandeur nationale et non pas d'anarchie. Il aimait l'armée, non seulement en soldat, mais en homme politique, comme instrument de grandeur nationale et comme force sociale ; et, on le sait, nul plus que lui, en 1848, ne résista aux funestes projets de désorganisation dont l'armée fut un moment menacée par la Révolution, qui en avait peur, et avec raison,

Ministre à côté de son ancien lieutenant, le général Cavignac, il prit messieurs, quant à l'Italie, part à une politique dont la sagesse non moins que le désintéressement m'a toujours frappé ; et je ne puis m'empêcher, en la rappelant, de rendre hommage à ces deux hommes, qui, placés à la tête des affaires, refusèrent le plus sûr moyen pour eux de s'y maintenir, et ne voulurent pas faire au-delà des Alpes une guerre qui, dans leur pensée, n'aurait pas été bonne pour la France.

Et quand éclata à Rome, contre le Saint-Père, cette explosion d'ingratitude qui le conduisit à Gaëte, qu'elle fut à cet égard la politique du Général de Lamoricière ? On le sait, un document irrécusable vient de le relever : le défenseur futur du Saint-Père voulut alors qu'on défendit, au besoin par les armes, non pas seulement la personne du Pape, mais son trône ; et l'instruction si nette et si précise donnée par lui au général Mollière restera comme un glorieux témoignage de son dévouement politique au Saint-Siége, comme Castelfidardo le fut plus tard de son dévouement personnel.

Il avait toujours compris la mission sociale de l'Eglise ici-bas, et dès 1848, à la parole d'un représentant hostile au christianisme, il avait répondu, dans sa rudesse militaire : " Eh bien ! je vous prédis, moi, que " votre République fait la guerre à " la religion, elle ne fera pas de vieux " os."

Ambassadeur de la République en Russie, il y montra son esprit libéral et chrétien ; et cela, dit M. de Tocqueville, qui s'y connaissait, avec une mesure, un tact, une habileté tels, qu'il assura un succès complet à notre intervention diplomat que en faveur des prisonniers diplomatique hongrois et polonais, en même temps qu'il défendait auprès du czar la cause de l'Eglise.

Voilà les grandes lignes de la vie politique du général de Lamoricière et les causes qu'il a servies. Et que m'importe, vus des sommets, les détails de ses pas sur la terre et les obscurs incidents de la mêlée des hommes autour de lui ? Ceux qui auraient voulu le voir rester uniquement homme de guerre n'en ont donné pour raison que la politique créé nécessairement les partis, et que sa nature ne lui permettait pas d'être un homme de parti Je n'ai pas le courage de lui en faire un reproche. La vérité est que c'est la France seule qu'à travers les difficultés des temps il voulut toujours servir, et ce dont il faut convenir aussi, c'est qu'à travers la mêlée des passions, ce fut l'homme le plus dépourvu d'amertume et d'envie ; sur cela, qui est bien remarquable, il n'y a qu'une voix. L'envie est le malheur des amants passionnés de la gloire. Lamoricière, quoiqu'un d'eux, était pour tous ses amis ou adversaires politiques le meilleur collègue, comme pour tous ses rivaux à la guerre le meilleur camarade. Il n'a jamais jalousé personne.

Après cela, j'accorde aux teneurs de livres de l'histoire les menus détails et tout ce qu'ils voudront, avec le récit de ses bivouacs et le nombre de ses expéditions.

J'ai entendu aussi le récit des vrais témoins, la déposition sincère de leurs souvenirs, et leur réponse à ces narrateurs audacieux qui furent pour lui des étrangers, ne le suivirent pas au feu, ni de la tribune, ni des combats, et s'abattent, après la mort, sur les mémoires illustres, comme des pillards sur un camp abandonné, gens qui ne l'ont jamais regardé en face. En un mot, je ne fais point ici de politique ; je représente la religion qui ne passe pas, et je cherche la vertu qui demeure ; je juge les motifs et le fond des actes, non la couleur et la surface, et je trouve ici une âme à part.

Les âmes ! Ma mission, messieurs, c'est de les sauver. Et c'est pourquoi je commence toujours par les regarder et les juger. Et quand je rencontre une âme où la marque de Dieu se laisse nettement voir, une âme noble et qui sort de la foule, ah ! ne me parlez plus de rang, de nation, de politique, de parti, de rôle, de distinctions passagères ; je tombe à genoux devant Dieu et le remercie d'avoir découvert à mes yeux un chef d'œuvre.

Le voilà donc au sommet des honneurs, au comble de la prospérité, jeune encore et dans toute l'activité de la vie, dans toute la possession du talent, dans toute la plénitude de la force, dans tout l'éclat de la popularité, dans toutes les espérances de l'avenir, portant à la fois sur son front la gloire des armes et les honneurs enviées de la vie publique. Quelques-uns s'en étonnent, et osent parler à la tribune de fortune et de hasard ; le Général Cavaignac leur jette cette noble réponse : « Pour moi, je ne m'étonne que d'une chose : c'est qu'il soit au second rang et moi au premier. »

Que manquait-il à cette éblouissante carrière ? Ce qu'il y manque, Messieurs, c'est ce que Dieu réserve toujours aux destinées d'élite, ce que je ne sais quoi d'achevé qui vient du malheur.

Tout à coup, en une nuit, tout tombe, tout est emporté, et Lamoricière, ce grand serviteur de la France sans avoir failli à Dieu sans avoir failli au pays, sans avoir renié, ou trahi, est arrêté dans son lit, jeté dans une prison, et d'une prison dans l'exil ; et un soir il arrive, comme un voyageur inconnu dans l'hôtel de Bruxelles, ayant choisi pour refuge un endroit ou du moins ses oreilles pouvaient encore entendre la langue de son pays.

Sa vie militaire avait duré dix-huit ans, sa vie politique quatre ans ; sa vie prospérité allait durer quinze ans. Oui, mais Lamoricière, malheureux et vaincu, se montre là plus noble encore que dans cette première et brillante partie de sa vie, où nous le voyons tendre pour ainsi dire, toutes ses voiles au vent de la fortune qui les enfle et les conduit.

Ques-ce qui fait, messieurs, la dignité et l'honneur d'un vaincu politique ?

C'est le calme et la dignité dans la chute.

C'est l'amour persistant et dominant du pays, dans les douleurs les plus profondes de son âme.

C'est enfin, l'inébranlable fidélité à la justice des causes vaincues, et dans la défaite, une contenance de lui et des principes qu'il a défendues.

Oui, quand une cause succombe, si elle est noble, et si le vaincu reste digne d'elle et sans tache dans la défaite, avec l'amour du pays l'inviolable honneur, il reste grand.

Lamoricière tomba comme tant d'autres avec lui ; mais dans sa chute, il dut rester lui-même et garder intactes la fierté de sa conscience, la dignité de son caractère, l'irréprochabilité de son passé, et la fermeté des convictions de toute sa vie.

Et dans l'exil il resta plus français que jamais, faisant pour la France tous les vœux d'un bon citoyen ; et cela au sein de ce qui fait l'inséparable douleur des exilés et des proscrits : ils sont par terre, ils ne peuvent plus rien, rien pour la patrie qu'ils aiment, et pour laquelle ils donneraient leur sang !

Et tous les vivants intérêts du pays se débattent sans eux, toutes les grandes questions qui ont fait palpiter leur âme, qui engagent la prospérité l'honneur et la responsabilité du pays ! Et si le vaincu est un soldat, et si l'épée de la patrie se tire, lui dans l'exil, si les bataillons qu'il a conduits autrefois à la victoire combattent triomphent sans lui, ah ! concevez-vous tout ce qui doit se remuer dans son âme, et tout ce qu'a de poignant, dans de telles circonstances, l'inaction forcée de l'exilé !

Eh bien ! Lamoricière souffrit cela. Il vit s'ouvrir dans l'histoire du pays une page nouvelle sur laquelle il lui était interdit de rien écrire.

Que l'on ne me demande pas maintenant de juger sa conduite ! Je ne connais rien de plus beau que l'homme d'un seul serment, qui, après avoir donné sa parole, se constitue toute sa vie prisonnier de sa parole et captif de son honneur. Que d'autres cherchent s'il s'est trompé ; moi, je sais qu'il s'est sacrifié, et je vénère la douleur de ses sacrifices et les larmes qu'ils coûtent ! Je me suis toujours efforcé d'inspirer aux vainqueurs le respect du vaincu. Je demande ce respect pour un homme auquel l'exil et l'inaction furent plus douloureux qu'à personne. Tous les ans, je fais le panégyrique d'une héroïne qui mourut sur un bûcher. Il est d'autres bûchers, d'autres tortures : et Lamoricière les connut lorsqu'il apprit à l'étranger que la France allait faire la guerre et qu'il n'en serait pas.

Mais de quel œil, ardent de patriotisme, il suivait, penché sur les cartes avec d'anciens compagnons d'armes, exilés comme lui, toutes les phases de ce long et glorieux siége de Sébastopol, qui eût moins duré peut-être s'ils y eussent tous été !

Mais quelle trempe d'âme il fallut messieurs, pour ne pas fléchir ! Il n'avait qu'un mot à dire pour rentrer dans sa patrie ; il y eût commandé les armées, retrouvé tous ses honneurs, ses compagnons de guerre ; mais ce mot, qui l'eût fait moins estimer de celui-même qui le lui demandait il ne le dit pas. Rien ne put le lui arracher.

Son fils, son fils unique, qu'il aimait avec cette tendresse passionnée du vieux soldat tombe malade. Lui est à Bruxelles, et l'enfant se meurt à Paris. L'honneur et l'amour paternel se livrent le plus cruel combat. L'honneur persiste. Soyons juste. Il s'est rencontré un père mieux inspiré par la nature que par la politique, et qui comprit que devant la douleur sacrée d'un père la politique devait s'avouer vaincue. Lamoricière rentra en France sans conditions ; mais son fils n'y était plus.

Demanderez-vous maintenant où est la gloire de ce vaincu, de ce proscrit ? Où elle est ? Ah ! messieurs, en lui-même, et nul n'y peut porter atteinte.

Demanderez-vous ce qui reste à cet homme arraché à la tribune, à l'armée, au pays ? Ce qui lui reste ? Lui-même, son âme, sa conscience, son passé, sa dignité, son honneur.

Et voilà pourquoi, tant que l'honneur sera honneur, Lamoricière, vaincu dans les combats de la vie politique, revêt une grandeur que ses victoires ne lui avaient pas donnée, d'un ordre à part et supérieur ; grandeur pétrie d'amertume et de douleur, mais à la taille des héros et du goût des âmes héroïques.

Et que m'importe, dans les derniers temps, que, par un étrange retour des choses d'ici-bas, et par une de ces ironies auxquelles se complaît parfois la fortune, comme pour montrer le cas qu'il faut faire de ses faveurs, Lamoricière, perdu dans la foule, ait vu passer dans une rue de Paris, avec tout l'éclat d'un triomphateur Abd-el-Kader ! Si l'Arabe paré d'honneurs français rencontra les yeux de Lamoricière, il dut avoir quelque peine à en soutenir le regard.

Je ne sais, messieurs, mais il me semble que les contrastes de cette existence doivent inspirer naturellement un profond retour sur toute notre histoire contemporaine. Quel mélancolique spectacle et quelle grande leçon j'y trouve ! Ah ! nos discordes et nos malheurs ne commencent pas à Lamoricière ; il est né et il a grandi sous leur désastreux empire. C'est un proscrit qui a succédé à des proscrits. Et qui donc parmi nous, sur cette arène brûlante, dans cette révolution commencée il y a près de quatre-vingt ans, —dont c'était hier même un horrible anniversaire,—et qui dure encore, qui donc n'a pas un jour ou autre été vaincu et proscrit ? Tout jeune, Lamoricière avait accompagné le vainqueur d'Alger sur la plage et lui avait dit l'adieu de l'exil. Et avant le vainqueur d'Alger, d'autres encore avaient vu se briser leur épée ou se fermer leur bouche. Mais que de malheurs publics dans ces infortunes privées ! Quel deuil pour tant de nobles âmes ! Mais aussi quelle déperdition de forces pour la patrie ! Que de belles pages violemment arrachées des fastes de la France ! Ne toucherons-nous donc jamais au terme de ces dévastations périodiques, de ces moissons incendiées avant la récolte ? Tous les cœurs droits et toutes les âmes saines n'éprouveront-elles pas bientôt l'unanime impatience de se rencontrer et de se fortifier dans le mutuel respect du devoir, de la justice, de la liberté et de la religion ? Ah ! du moins ne raillons plus, n'insultons plus. Cherchons au contraire près de cette tombe toutes les grandes leçons renfermées dans de si grands exemples !

Lamoricière fut donc messieurs, le vaincu de la politique ; il fut aussi vaincu sur un champ de bataille.

Comment, et pour qui ?

Il est sur la terre un homme, le Vicaire de Jésus-Christ, un vieillard, représentant de cette force morale et sociale qui s'appelle l'Eglise, placé par la Providence sur un territoire réservé, pour élever de là une voix libre, et par conséquent souveraine, et garder dans sa souveraineté, qui est la liberté, la liberté et la dignité de nos consciences.

Eh bien ! par un aveuglement que l'avenir ne comprendra pas, et qui sera une tache éternelle pour notre temps, qu'a-t-on vu ? Le déchaînement le plus implacable des ambitions et des convoitises contre l'église et son chef vénérable.

Et pour l'œuvre de la plus inique des spoliations, la coalition la plus inattendue et la plus odieuse de la Souveraineté et de la Révolution !

Puis, cet abominable hallali de tous les aboyeurs du monde sur un vieillard ! terrassé.

Ah ! ce spectacle devait soulever un homme d'honneur ! Mais comment persuader le soldat et l'entraîner à ces Thermopyles écrasés d'avance,

La France avait à garder là ses trois vertus principales, la loyauté, la justice, la pitié ; le respect de la parole, le respect du droit et le respect de la faiblesse.

Honneur à vous, jeunes gens, qui avez compris l'honneur de la France, et l'avez dignement représenté ! et prouvant ainsi au monde que nous n'avons pas cessé d'être la France de Charlemagne et de St. Louis, la patrie des croisés, et que le cœur de notre pays, ne cessera jamais de battre pour l'église catholique.

Ces braves jeunes gens, messieurs, ces généreux volontaires ont eu une destinée glorieuse entre toutes. Pour moi, je ne sache rien de plus noble et de plus grand sur la terre.

Car ils ont été les témoins de l'honneur catholique et de l'honneur français.

Ils se sont levés dans leur jeunesse et leur courage, et ils ont été les seconds et les répondants de la justice et du droit, pour la plus grande et la plus sainte des causes.

Et beaucoup d'entr'eux ont été les martyrs, et ont proclamé, par leur sang répandu, que la foi, la conscience, la justice, méritent qu'on se batte et que l'on meure pour elles.

Eh bien ! l'honneur du général de Lamoricière, c'est d'avoir été leur chef et de les avoir entraînés. Et voilà ce qui élève tout à coup sa vie et la rehausse dans une plus rare et plus belle lumière.

L'armée, le sang ne servent pas seulement à faire des conquêtes : ils servent encore à garder l'ordre et la patrie, et aussi, messieurs, à protester pour les choses invisibles. Il y a le sang d'Alexandre ; mais il y a aussi le sang de Jeanne d'Arc, et le sang des martyrs. Lamoricière l'a compris. Et voila pourquoi à Paris, en 1848, dans la grande émeute contre l'ordre social, Lamoricière résiste a la tête des citoyens et de quelques bataillons aguerris ; et voilà pourquoi aussi à Castelfidardo, la grande attaque contre l'église, il résiste à la tête d'une poignée de jeunes gens et d'une faible armée.

Ah ! messieurs, résister, se faire tuer ! Dieu, la morale, la justice, la faiblesse, sont des choses abstraites, invisibles, muettes ; on les supprimerait d'un trait de plume, s'il n'y avait des vivants prêts à crier et d'autres prêts à mourir pour elles. Mais la voix se fait entendre, le sang tache, les pierres de la tombe barrent le chemin, et l'iniquité n'a pas, Dieu soit béni ! toute puissance.

Grande fut donc la cause, messieurs, grande et glorieuse aussi l'election qui en fut faite de Lamoricière pour en être le défenseur.

Tandis que dans son exil il dévorait en silence comme bien d'autres, ses indignations contre les attentats qui se consommaient, tout à coup ; c'est vers lui, le vaincu, le proscrit, que le vieillard désarmé et écrasé se tourne ; c'est ce loyal caractère de soldat français, c'est cette épée qui a combattu la barbarie sauvage en Afrique, et la barbarie civilisée à Paris, mais qui dort depuis longtemps inutile, c'est elle que le Pontife menacé implore.

Surpris d'abord, il répondit :

" J'ai besoin de réflexion. Mais c'est là une cause pour laquelle j'aimerais bien mourir."

Un soir, dans une chambre retirée à Prouzel, étaient réunis, un général, un prêtre, un jeune homme. On discutait la question de savoir si le général devait aller se mettre à la tête de l'armée du Pape. Il ne s'agissait pas d'augmenter sa gloire, mais de la sacrifier ; d'illustrer sa vie, mais de l'exposer. On lui demandait d'aller à Rome, de passer la mer, de quitter la France, et de prendre le commandement d'une poignée de jeunes gens qui n'avaient pas vu le feu, appuyés sur des arsenaux vides et des magasins épuisés, ne parlant pas la même langue, mais ralliés par la foi, sur un petit territoire pris entre deux armées dix fois plus nombreuses, plus aguerries, plus équipées. Il s'agissait de passer pour un étourdi aux yeux des sages, pour un factieux aux yeux des politiques, pour un chef aventureux aux yeux des militaires, en deux mots, d'agir sans espoir et mourir sans gloire.

Le prêtre insistait, le jeune homme hésitait, le général méditait.

Tout à coup le guerrier se lève, et dit d'une voix nette et calme ; " J'irai."

Le jeune homme pleura d'admiration, et le prêtre se levant et posant ses mains sur les épaules du guerrier comme pour le bénir, approcha sa tête en silence de sa poitrine, et il baisa son cœur.

Le jeune homme a été tué près de son chef, le prêtre, caractère intrépide et pur, veille encore près du Père des croyants, et le général est celui que je pleure !

Et lorsque, le lendemain de sa décision, un de ses anciens compagnons d'armes lui objectait les difficultés de l'entreprise et le péril de sa gloire :

" Quand le Saint Père, dans son " abandon, dit le général, réclame " d'un catholique le secours de son épée, on ne refuse pas."

Cette cause d'ailleurs était la sienne depuis longtemps. Je l'ai dit.

Mais en 1860 les choses étaient bien changées ; la cause du Pape, si populaire alors que les périls de la société rendaient sensible à tous l'importance sociale de la Papauté, avait subi bien des revers et des abandons. Lamoricière ne se fit aucune illusion, il vit des dangers certains, l'impopularité certaine ; il savait qu'il pouvait être vaincu, et qu'il serait raillé ; et il partit.

On l'a comparé aux anciens croisés ; moi, je dis qu'il fut plus grand, messieurs. Quand jadis nos pères se croisaient, ils n'avaient qu'à suivre le courant de ces âges chrétiens pour être naturellement portés à Damiette ou à la Massoure ; mais Lamoricière eut tout le torrent de son siècle à refouler, avant qu'un petit esquif clandestin et solitaire pût le débarquer sur la plage d'Italie.

" Vous n'avez jamais été vaincu " lui disait un de ses amis, " vous le " serez ! Que m'importe ? La cause " en vaut la peine, répondit-il.—Mais réfléchissez-y bien.—Mes réflexions " sont faites. Avant tout un sentiment, ou plutôt un devoir me domine. Je vois un père que le courant " emporte ; ce père me tend la main, " et j'aurais le cœur d'hésiter ! Non " on me crie : " Il vous entraînera dans sa perte." Eh ! bien, soit !

"—On déclarera que vous n'êtes " plus Français.—Mon ami, quand " je mourrai, on ne me demandera " pas si j'ai su le code pénal, mais le " catéchisme, et pour m'ouvrir les " portes du paradis, on n'examinera " pas si on m'a fermé celles de mon " pays. Tout cela est textuel.

Et avec une fierté toute chrétienne et toute française, il ajoutait, dans une lettre que tout le monde a lue : " Si " on m'enlevait ma qualité de citoyen " français, le monde catholique tout " entier me la rendrait par acclamations !"

" Eh ! bien, ajoutait-il en riant, " c'est donc décidé : vous allez faire " de moi un lansquenet ! Mais entendez bien, la première condition, " c'est que vous ne me ferez jamais " faire la guerre contre la France."

† Felix Evêque d'Orléans

(*A continuer.*)

Mardi, 21 novembre, 1865.

Dimanche dernier, un mandement de Monseigneur l'Evêque de St. Hyacinthe a été publié dans toutes les Eglises du Diocèse pour inviter les fidèles à remercier Dieu des avantages spirituels et des moissons abondantes de l'année. Une grand'messe d'action de grâce sera chantée à cet effet, dans toutes les Eglises du Diocèse, le 21 Décembre prochain.

LES CANADIENS D'ELMIRA.

Il est pénible de voir les démarches que font, en ce moment, un certain nombre de nos compatriotes aux Etats Unis. Au commencement de ce mois les Canadiens d'Elmira, Etat de New-York, se sont assemblés dans le but d'envoyer un délégué à la *convention nationale*, qui s'est tenu à New-York mercredi dernier. Il suffit de lire les discours qui y furent prononcés et les résolutions qui ont été adoptées, pour se convaincre de l'erreur dans laquelle se trouvent les Canadiens-Français d'Elmira, et pour condamner la voie funeste qu'ils semblent vouloir entreprendre à l'exemple de leurs compatriotes de plusieurs autres localités. Le Dr. Cadieux a fait une sortie violente contre nos institutions, et contre un de nos hommes publics les plus distingués, l'honorable G. E. Cartier. Il faudrait avoir perdu tout sentiment de patriotisme et d'honneur, avoir l'esprit bien fourvoyé pour profiter de l'influence que donne naturellement l'exercice d'une profession libérale pour tromper de pauvres Canadiens, éloignés de leur sol natal, leur débiter les mensonges les plus impudents, et répandre la calomnie contre des hommes que nous vénérons parcequ'ils se sont dévoués au service de leur pays. Sans nous occuper de ce que vaut le Dr. Cadieux, des causes qui ont pu le faire émigrer, nous pensons reconnaître ce qu'il est à la simple lecture de son discours. En traitant M. Cartier de lâche et de traître, il montre son ignorance et sa mauvaise foi et son peu de jugement ; car s'il est un homme qui ait eu à cœur la prospérité du Bas-Canada, qui ait travaillé avec courage et énergie pour promouvoir nos véritables intérêts, c'est bien l'Hon. G. E. Cartier. Que les Canadiens d'Elmira et des Etats-Unis en général, se défient de se prononcer sur le mérite de nos hommes publics, sans d'autres informations que celles qu'ils pourraient recevoir par l'entremise de certains journaux mal-intentionnés de cette province, ou par la bouche de démagogues sans cœur et sans cervelle comme le Dr. Cadieux.

Voici ce qu'en dit la *Minerve* :

« Le Dr commence par relever le dévouement des 40,000 Canadiens qui versèrent leur sang dans les armées du Nord et des 14,000 qui sont tombés sous les balles ennemies. Pour ces infortunés, n'y aurait-il pas eu un combat plus noble et moins pénible ! En Canada, nous avons aussi un vaste et glorieux champ de bataille : les townships et la colonisation. Que valait-il mieux : verser son sang comme un mercenaire pour un roi étranger ; ou ses sueurs comme un courageux et loyal citoyen pour son propre compte et pour sa patrie ? Certes, ce serait un spectacle consolant pour le Canada que de voir dans nos townships 20 ou 30 paroisses de plus, peuplées des 14,000 victimes de la guerre américaine, des parens qui traînent actuellement une existence pénible et désolée dégradée.

« Quarante mille hommes ont combattu dans les rangs fédéraux ! Combien en est-il dont le nom fut une seule fois mentionné dans les bulletins ? Nous savons bien qu'ils se sont conduits en braves, en héros ; il leur suffisait pour cela d'être Canadiens ; c'est précisément sur leur bravoure que l'on comptait pour les mener à la boucherie, et l'on jugeait la besogne bien faite quand les cadavres étaient amoncelés.

Rendez donc compte de la vie de ces infortunés, délaissés dans les hôpitaux et mourant de faim par centaines ! Un seul Canadien a fait parler de lui : ce fut celui qui surprit Booth. On a depuis longtemps payé la récompense pour l'arrestation de Jeff. Davis ; mais celle due à un Canadien est encore à venir. Nous savons ce que nos compatriotes ont appris dans les camps yankees. Aujourd'hui même, l'un d'un d'eux, Barreau, doit dire à Montréal, sur l'échafaud, ce qu'il a recueilli dans la grande Baby one américaine.

« Les Canadiens d'Elmira ont adopté des résolutions exprimant l'espoir qu'un jour le Canada saurait secouer le *joug de la tyrannie anglaise*. Ils nous apprennent qu'ils ont appris ces tirades des Papineau, des Desaulles, des Dorion. Ce n'est pas une nouvelle pour nous ; mais c'est un aveu. Voilà bien les résultats de cette conduite déloyale de la coterie rouge. Ceux qui s'emportent ainsi contre nos prêtres et contre l'autorité, qui sont-ils ? Comme les rouges d'aujourd'hui, ne déclament-ils pas contre Sir Cartier et le parti conservateur ? La seule différence, c'est qu'en Canada, les plus exaltés sont devenus les plus hypocrites, tandis que sur la terre classique de la liberté, on peut manquer de pudeur sans être remarqué. Vous avez beau faire, vous ne parviendrez jamais à attaquer le caractère de l'homme compatriote qui nous fait la gloire et le bonheur de son pays, et le conduisant dans la véritable voie du progrès l'Hon. G. E. Cartier.

« Nous serions flatté de connaître les antécédents du Dr. J. N. Cadieux et nous prions nos amis de nous faire parvenir des renseignements sur son compte. Voici le discours qu'il a prononcé à Elmira :

« Depuis nombre d'années les Canadiens-Français ont été forcés,—par les persécutions du gouvernement anglais, et il faut l'avouer en rougissant, par ceux dont ils devaient naturellement attendre amour et protection,—de laisser leur sol natal et de diriger leurs pas vers les Etats-Unis, où ils venaient demander le pain, l'espace et la liberté qui leur étaient refusés sous l'administration Britannique. La presse tory et quelques faux patriotes du Canada, craignant la continuation de l'immense émigration canadienne aux Etats-Unis, et jaloux de la prospérité et des bienfaits de la Liberté dont nous jouissons ici, ont lancé à notre face, pendant les dix dernières années, des insultes continuelles et d'énormes calomnies dignes de leurs auteurs. Mais durant la dernière guerre, quarante mille Canadiens-Français ont pris les armes et se sont battus bravement pour la défense du gouvernement qui les avait couverts de sa protection, et ce fait surtout a exaspéré les tories Canadiens, au point que leurs presses ne sont que des échos non-seulement de mensonges d'une feuille comme la *Minerve*, mais encore d'assertion tellement fausses et ridicules qu'elles n'ont pu être proférées par une autre bouche que celle d'un fanatique d'un traître et d'un lâche tel que George Etienne Cartier, le Premier Ministre canadi n dont le plus grande peine vient de ce qu'il n'est pas un Anglais. Nos compatriotes souffrent en Canada, languissent sous de lourds travaux qui sont des despotes, restent sans rémunération. Qu'on nous permette de saisir la première occasion, non seulement de rester les sores calomnies des tories Canadiens, qu'on nous permette aussi de surveiller les graves événements qui passent devant nous, et au premier cri de ralliement, donnons la main à nos compatriotes des provinces voisines, et aidons-les à briser leurs entraves. Ne nous laissons pas tromper. L'heure de la délivrance du Canada, est comme celle de l'Irlande sonnera bientôt. »

Lundi dernier, a eu lieu une seconde assemblée des Canadiens-Français, et les résolutions suivantes ont été adoptées ;

« Attendu qu'une bande de fanatiques et d'ignorants, de concert avec un chef du gouvernement soit disant responsable du Canada, jaloux de la prospérité des Canadiens-Français dans les Etats-Unis et craignant les résultats de l'émigration des Canadiens en ce pays, nous ont insultés d'une manière grossière en nous représentant comme serviles, mercenaires, lâches traîtres ; et

« Attendu que, parceque les Canadiens-Français ont pris les armes dans la guerre de la république américaine, pour le succès de la cause sacrée de la liberté et le salut de ce gouvernement, ils ont été injuriés spécialement par le gouvernement canadien et ses partisans, en conséquence

« Il est résolu, par les citoyens français d'Elmira, que c'est avec chagrin que nous avons laissé le lieu de notre berceau pour émigrer dans un pays lointain, et que nous avons cherché les Etats-Unis seulement pour jouir des douceurs du *self-government*.

« Il est résolu que, tandis que nous regrettons d'être séparés de nos amis et parents et loin de sol qui nous est cher, nous avons trouvé une seconde patrie dans ce pays, reçu

le fruit de notre travail moralement, mentalement, et qu'étant maintenant libres et égaux, nous regardons nos persécuteurs canadiens avec un sentiment de dégoût et de pitié.

« Il est résolu que, au nom des *quatorze mille Canadiens Français* qui ont rendu par leur mort, hommage à la sainte liberté pour la quelle ils ont combattu dans la guerre américaine, nous nions solennellement que des idées mercenaires aient été le motif qui nous ont portés à faire de nos poitrines un rampart à la capitale de l'Amérique, et nous déclarons, à la face de l'univers, que nous sommes non seulement fiers d'avoir montré à nos citoyens d'adoption que nous sommes dignes de la liberté dont nous jouissons, mais nous affirmons que nous serons toujours prêts à nous rallier pour la défense de cette république.

« Résolu que nous tendons la main et accordons toutes les sympathies de notre cœur à nos compatriotes qui souffrent au Canada que nous souhaitons de courage de ne pas oublier les exploits des nobles Chénier et de Lorimier ; que les Papineau, les Dessaulles et les Dorion deviennent nombreux en Canada qu'ils se rappellent que les milliers de Français qui respirent l'air de la liberté dans la république américaine, seront toujours prêts à les secourir, avec leur argent, leur bras et leur cœur, lorsqu'ils le désireront ; qu'ils se rappellent que les jours de ténèbres disparaissent rapidement ; que les principes de liberté égalité fraternité, les doctrines fondamentales de la vraie démocratie, font le tour du monde et que les despotes et les nations monarchiques seront forces de plier le genoux à son passage.

« Il est résolu, que nous remercions la presse d'Elmira et d'autres places pour ses sympathies, et demandons son support dans notre projet, connaissant bien que le journalisme libre est l'ami de la civilisation et le pallium de nos libertés.»

Les officiers suivants ont été chosis pour former un comité d'organisation ;

Président —Dr. J. N. Cadieux :

Vice présidents — Joseph Ruel, Chas. Christin.

Secrétaire —Frédéric Soulé.

Comité de secours — François Zarest, Avila Archambault, Gaspard Piché.

Nous l'avouons, après la lecture de ce document sinistre, nous devrions rougir d'avoir à subir des hommes de cette trempe pour compatriotes. De tels démagogues seraient une honte pour le pays qui les a produits, si le Canada ne se rachetait pas une loyauté dont il s'honore hautement. A quel point d'aberration faut-il qu'il soient rendus ceux qui seraient prêts à porter une main parricide sur leur patrie et qui ne craignant pas d'offrir leur vie en holocauste au Dieu farouche de la démoralisation américaine.

Relativement à la convension dont nous avons parlé plus haut, nous avons, hier, reçu la dépêche suivante :

New York, 16.—Il y a eu hier soir, une grande assemblée de Canadiens-Français à l'hôtel St. Charles. Il y avait des délégués d'Albany, de Troy, Oswego, Elmira et autres places. L'objet de l'assemblée est de faire une convention qui aura des sessions annuelles ou semi annuelles et qui recevra les délégués de toutes les parties des Etats-Unis.

M Frédérick Boucher, président de la société St. Jean Baptiste, a été élu président, et l'on a élu vice président par acclamation des délégues d'Albany, Oswego, Elmira et New Jersey. »

Il s'est immédiatement élevé des difficultés. On commença les procédés en français. Les canadiens anglais demandèrent si les canadiens-français étaient seuls admis. Après une longue discussion il fut décidé que les annonces et les invitations ayant été faites en français, on ne s'adresserait qu'aux canadiens français. L'élément anglais se retira. MM. Geo. Batchelor, Boucher, Cadieux. Lebœuf, Thompson et autres prirent la parole.

UNION CATHOLIQUE.

Dimanche dernier, les membres de l'*Union Catholique* avaient l'honneur et l'avantage d'entendre le Rev. Messire Désaulniers dissertier sur une question morale de la plus haute importance, qui excitait, naguère encore de violents débats dans la presse canadienne.

L'auditoire était nombreux et les membres ont vu avec plaisir plusieurs abonnés de la salle de lecture venir par leur présence, donner un nouvel encouragement à cette société naissante et répondre avec bienveillance à l'invitation qui leur avait été faite par la voie des journaux.

Le savant philosophe développa avec le talent, la clarté d'expression qu'on lui connait, la doctrine catholique touchant la légitimité de la peine capitale, et en prouvant que le pouvoir civil émane de Dieu même il réfuta clairement l'erreur de ceux qui, pour la combattre, veulent placer le principe de l'autorité dans la collection des individus. S'appuyant sur la raison et sur l'enseignement des Pères de l'Eglise, il fit voir la nécessité qu'il y a d'admettre une sanction divine, dont tout pouvoir doit être revêtu pour commander le respect et exiger l'obéissance. Il démontra l'absurdité des conséquences naturelles du système de J. J. Rousseau, par lequel la dignité de l'homme est dégradée, et les plus grands désordres politiques autorisés dans la société.

L'illustre professeur de philosophie après avoir établi, en principe, la légitimité de la peine de mort, conclut qu'elle est nécessaire et opportune pour le maintien de l'ordre public, qu'elle est utile non seulement à la société, mais au coupable lui-même, en ce sens qu'elle lui donne l'occasion de se repentir et d'expier ses crimes avant de paraître devant son créateur.

Le Rev. Messire Desaulniers a promis de venir encore traiter quelques grands sujets devant l'*Union Catholique*. Comme l'a dit si bien, M. O. Marin, qui présidait l'assemblée, nous devons apprécier l'avantage que nous aurons d'entendre une parole si convaincante et si pleine d'autorité.

Dans ces jours de ténèbres et d'ignorance, lorsque l'erreur pullule de toutes parts, et trouve partout des défenseurs malheureusement trop habiles, la jeunesse doit s'estimer heureuse de pouvoir aller écouter un de ces hommes qui ont vieilli dans l'étude et l'enseignement de la vérité, et qui vont puiser leurs connaissances à des sources si pures qu'on ne peut douter raisonnablement de l'orthodoxie de leurs doctrines.

Les journaux du Nouveau-Brunswick annoncent la résignation de M. Anglin, comme membre de l'administration. On donne pour raison de la retraite de M. Anglin, une différence d'opinion entre lui et ses collègues au sujet de l'extension du chemin de fer *Western*.

On a peine à croire qu'une raison aussi futile ait déterminé l'Hon. M. Anglin à une pareille démarche. L'on affirme que le changement notable qui s'est opéré dans les esprits au sujet de la confédération est le motif réel qui a fait agir le champion du parti anti-confédéré.

Capitaine Edward Doherty.

Nous avons fait connaître, dans un dernier numéro, les difficultés que ce jeune et brave officier rencontrait sur son chemin, dans les démarches qu'il fait, auprès du gouvernement de Washington, pour obtenir justice, pour lui et ses hommes.

Un des hommes qui lui ont suscité le plus d'obstacles, jusqu'à ce jour et qui ont fait le plus pour faire échouer ses tentatives, est un certain général du nom de L. C. Baker ; on peut dire que si le capitaine Doherty n'a pas encore obtenu la récompense qu'il mérite à tant de titres, c'est dû aux efforts de ce Monsieur Baker.

Pour faire connaître à nos lecteurs ce que c'est que ce Monsieur Baker, nous extrayons le paragraphe suivant que nous trouvons dans le *Transcipt* de Montréal parmi les dépêches de Washington :

" Le grand jury du district de Columbia a rapporté un *true bill* contre le général L. C. Baker, détective du département de la guerre, accusé d'avoir emprisonné injustement un nommé Joseph R. Cobb, pendant 5 heures et d'avoir volé Madame Lucy L. Cobb de la somme de $450, en bons du trésor."

Et voilà les hommes qui commandent dans la république voisine et empêchent les honnêtes gens de recevoir les récompenses qu'ils méritent.

Exécution de Barreau.

On lit dans la *Minerve* de samedi dernier :

Celui que la justice humaine ne pouvait plus tolérer sur la terre, est comparu devant la justice Divine, et le bourreau a jeté le voile de la mort devant les crimes de l'infortuné Barreau. C'est à 10¼ du matin que se fit l'exécution. Dès 9 heures, la foule s'assemblait sous les murs de la prison et les rues, les omnibus, les voitures de louage regorgeait de curieux, qui s'acheminaient vers les lieux de l'exécution. Le Major Nixon arriva bientôt avec une compagnie du 30me Régt, et 27 hommes de la Police militaire et se plaça dans la cour de la prison où étaient admis les membres de la presse, les officiels et une centaine d'autres personnes. A l'heure fatale, on voyait hors des murs plusieurs arpents littéralement couverts de têtes humaines et l'on peut évaluer à 12,000 le nombre des spectateurs.

En arrivant à la prison, nous nous rendîmes dans la cellule du condamné, où, silencieuses et versant des pleurs, se tenaient les bonnes sœurs de la Providence. Barreau, assis dans un coin de la cellule, près d'une table, présentait un visage calme, et l'affluence des visiteurs semblait le mettre à la gêne. La veille, il avait reçu tous les sacrements de l'Eglise. Le Révd. M. Toupin avait passé la nuit avec lui ; il se coucha à 2 heures et dormit d'un profond sommeil, jusqu'à 6 heures du matin.

Nous descendîmes ensuite dans une salle d'entrée, où l'on devait faire la toilette du criminel. Il arriva bientôt accompagné de M. le Shérif, des Révds. MM. Villeneuve, Dagenais, Piette et Vézina et de 9 sœurs de la Charité.

Le révd. M. Villeneuve s'approcha de lui et lui fit sa dernière exhortation. « Mon enfant, lui dit-il, on va vous charger de cordes, comme, autrefois, on chargea Notre Seigneur. Soyez content de souffrir pour l'expiation de vos pêchés et de mourir comme Celui qui donna sa vie pour vous sauver. N'êtes-vous pas heureux de quitter ce séjour mortel ?—Oui, mon père, répondit le condamné.—Bien, mon cher enfant, nous allons prier pour vous, dans le terrible passage que vous allez franchir. Vous allez vous séparer de la terre. Adieu. Sur l'échafaud, vous prierez le Dieu miséricordieux qui pardonne au repentir et vous lui direz : Ayez pitié de moi ; pardonnez-moi ; je suis heureux de mourir. Daignez m'appliquer les mérites de Notre Seigneur Jésus-Christ. J'espère en vous, oh ! Dieu, qui avez appelé le bon larron à vous."

A ces derniers mots, un doux sourire effleura les lèvres du prisonnier et les assistants se mirent à genoux pour réciter les litanies des agonisants. Le bourreau, dans un sac noir, déguisé sous un capuchon noir et les mains noircies, se mit à lier le criminel. Ses mouvements lents et ses mains ridées annonçaient un homme âgé. On passa autour du corps une ceinture de cuir ayant à chaque côté deux autres petites bandes pour attacher les bras à la hauteur du coude. On lui lia ensuite les mains derrière le dos.

Pendant tout ce temps, Barreau les yeux baissés et quelque peu pâle, répondait, debout, aux litanies que récitait le Révd. M. Dagenais. Le Rév. *M.* Villeneuve lui présenta alors le crucifix qu'il embrassa avec ferveur. On lui passa ensuite le nœud coulant dans le cou et le contact de la corde produisit sur lui une émotion presqu'imperceptible. On lui mit le bonnet noir sur la tête ; mais il demanda à rester le visage découvert et le bourreau portant le bout de la corde se mit en marche, tandis que le prêtre récitait des prières, auxquelles répondaient les bonnes religieuses. Le shérif et les officiers ouvraient la marche ; venaient ensuite Barreau entre le Rév. *M.* Villeneuve et le bourreau, les Drs. Beaubien et Boyer, les trois prêtres et les deux sœurs. Plusieurs centaines de personnes, dans la cour de la prison, firent une haie au condamné jusqu'au pied de l'échafaud. La cloche de la prison sonnait le glas des agonisants.

Nous pûmes accompagner le criminel, qui monta d'un pas ferme jusque sur l'échafaud, où conduisaient 22 marches pour la première plateforme et 13 pour la seconde. Le regard portait sur une foule immense, silencieuse, attentive et ayant la conscience du grand drame qui allait se jouer. Barreau demanda qu'on hâtât l'exécution et il ne fut pas une minute sur l'échafaud que la trappe ouvrit pour lui les portes de la mort, et le malheureux se trouva lancé dans l'éternité. Un corps inanimé était suspendu entre le sol et l'échafaud tandis qu'une âme humaine montait vers le trône de Celui qui distribue la récompense et le châtiment, mais surtout qui pardonne au repentir.

En tombant, le malheureux fut frappé au front par la trappe et il se déclara une légère envoie de sang dans le bord des cheveux. Il ne fit aucun mouvement et il ne se produisit pas une contraction de muscles. La langue gonflée sortait de la bouche et le visage revêtit une couleur brune, mais peu livide. Il mit trois minutes à expirer.

Aussitôt la trappe abattue, le bourreau laissa la place et s'esquiva.

Le Révd. M. Villeneuve demeura longtemps agenouillé au-dessus de ce cadavre, priant avec ferveur, à ce moment suprême où la vie se détachait de la matière.

L'épouse de Barreau était venue lundi pour la dernière fois et lui avait fait ses adieux.

Barreau a écrit la lettre suivante au geôlier, M. Payette :

Montréal, 10 nov. 1865.

Monsieur Payette,

Quand vous recevrez cette lettre, j'aurai quitté la vie et fini sur cette terre la scène tragique de ma pénible existence. Il n'en restera plus à la postérité qu'un souvenir de terreur et d'effroi. C'est là, je le sais que réserve au prisonnier malheureux l'écho d'une vie souillée telle que fut la mienne.

Mais puisque j'ai regretté mes fautes, je meurs avec confiance, attendant une sentence favorable de la miséricorde du Dieu qui se fit mon sauveur avant que d'être mon juge.

Maintenant que par mon sang j'ai payé à la justice humaine le sang que je lui devais, souffrez que j'acquitte auprès de vous les devoirs plus doux de ma gratitude pour vos charitables soins qui tant de fois ont adoucis les rigueurs de ma position. Je remercie aussi spécialement madame Payette qui ne dédaigna pas de partagor votre générosité envers le plus misérable des prisonniers. Veuillez donc l'un et l'autre agréer le tribut de mon cœur et croire à sa profonde reconnaissance.

STANISLAS BARREAU.

Il y a quelque temps, Barreau avait donné à M. Clark un récit de sa vie pour le livrer à la publicité. Comme dans cet écrit il montrait du ressentiment envers certaines personnes, Monsieur Clark avait cru devoir en différer la publication. On verra par la lettre suivante que Barreau sur les derniers jours de sa vie avait changé de sentiment.

H. J. Clark, Avocat,

Cher Monsieur.—Avant mon départ de ce monde, je sens le besoin de vous faire mes plus sincères remercîments, pour le service généreux que vous m'avez rendu en consentant à agir comme mon conseil devant la cour criminelle. Vous avez fait de votre mieux pour me conserver la vie. Rien de de plus ne pouvait être fait dans ma cause. Puisse le Dieu Tout-Puissant vous récompenser pour tout le trouble que vous êtes donné pour un misérable pécheur.

Je suis préparé à subir mon sort comme un chrétien repentant. J'espère, par le mérite de mon Sauveur, recevoir du Juge Suprême le pardon de mes crimes. Je demande que la lettre que je laisse en votre possession soit détruite, au moins, qu'elle ne soit jamais publiée.

Mon intention et mes sentiments sont changés à l'égard de cette lettre. Laissons le passé dans l'oubli.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Avec une grande gratitude,
Votre humble serviteur,
STANISLAS BARREAU.

Montréal, 13 nov. 1865.

L'AUTOPSIE.

L'autopsie du corps du supplicié a été faite à 2½ heures, par MM. les Drs. Beaubien et Boyer. Par l'examen on a constaté que la congestion s'est portée à la circonférence du cerveau et que le cervelet était imbibé d'un sang veineux. Le cerveau était bien conformé et à l'état naturel.

La corde a porté directement sur la colonne vertébrale, qui a été brisée complètement par la violence du choc. L'atlas et l'axis étaient fracturés. La solution de continuité permettait l'introduction du doigt entre les deux vertèbres. La mort a été instantanée, et le condamnée n'a éprouvé aucune douleur. Il y avait congestion du poumon qui était rempli d'un sang veineux. Les bronches étaient remplies d'écume. Le poumon était sain ; seulement il y avait adhérence comme si le condamné eut eu autrefois une attaque de pleurisie. Le côté droit du cœur était rempli de sang et le côté gauche était vide. Le foie était parfaitement et il y avait congestion. Les yeux étaient proeminents et la pupille était dilatée. En un mot l'état du cadavre présentait tous les symptômes de l'asphyxie par la strangulation.

Aussitôt après l'autopsie, le cadavre a été transporté à la Providence, où un service a été chanté. Ensuite le corps a été conduit au cimetière pour y être enterré.

Nouvelles Americaines.

New-York, 16 novembre.—Le steamer *Montezuma*, parti le 6 novembre de Kingston, Jamaïque est arrivé. Le général O'Connor a pris le commandement des troupes anglaises et des volontaires spéciaux à la demande du gouverneur Eyre. Un soreeulment a eu lieu à Brontown, par suite de brefs d'expulsion émanés par M. Ingraham, contre certains individus et 100 hommes de troupes ont reçu ordre de s'y rendre 5 prisonniers ont été amenés de St. Thomas. Des troupes ont aussi été débarquées à Black River, à Savannah Lamar et d'autres ont été envoyées à Port Maria et autres ports. Le gouvernement a offert le pardon aux rebelles qui feront leur soumission pourvu qu'ils ne soient pas concernés dans aucun des meurtres et des incendies qui viennent d'être commis. On fait plusieurs arrestations à Kingston.

Des avis do Morante Bay, en date du 20, mandent que 17 hommes et une femme ont été exécutés. Plusieurs autres exécutions ont eu lieu à Port Antonia. Tous ont confessé leur culpabilité, ont reconnu la justice de leur sentence

Des avis plus récents de Port Morante, apprennent que plusieurs rebelles y ont été condamnés à mort, y compris Gordon, le chef. Ils apprennent aussi que la rébellion y est complètement étouffée.

Toute la ligne du chemin depuis Long Bay jusqu'à Manchioneal Bay, 8 milles, est tellement jonchée de cadavres que la route est impassable.

La *Tribune* apprend par une dépêche spéciale de Washington que le gouvernement a décidé de nommer des femmes comme agents do police secrète pour découvrir les femmes que l'on soupçonne engagées dans la contrebande de soie, dentelles et fourrures entre le Canada et les Etats-Unis Les principales opérations sont transigés par la voie du Grand-Tronc. On croit que c'est à Buffalo qu'existe le principal dépôt de ces marchandises.

Le *World* croit savoir que l'on a reçu à Washington des nouvelles importantes du Mexique de la part d'une personne qui a visité le pays. Cet homme a dit qu'il avait arait rencontré un agent de Maximilien qui lui dit que les victoires remportées par les troupes impériales n'avaient aucun résultat pratique et que cette guerre se faisait à des frais énormes. Il a ajouté que cet agent était envoyé en Feance par Maximilien qui pour négocier un emprunt de 100 millions de piastres et demander 40,000 hommes de troupes, et que dans le cas ou Napoléon n'accorderait pas ce renfort d'hommes l'évacuation du Mexique par les Français aurait lieu.

Nouvelles et Faits Divers.

—Une commission, composée de l'honorable M. MacDougall, secrétaire provincial de l'honorable Thos. Ryan et de M. Cumrcombe, colloborateur de la douane à Québec vient d'être nommée par le gouvernement pour visiter les Indes Occidentales, le Brésil et le Mexique dans le but d'établir des relations commerciales entre ses divers pays et les provinces britanniques. Les commissaires devront recueillir tous les renseignements pouvant être de quelque utilité commerciale, et de plus ils auront le pouvoir de négocier des traités de commerce avec les pays qu'ils visiteront. —*Journal de Québec.*

Grande Excitation.—Hier soir, entre 8 et 9 heures, alors que tout était plongé dans le calme des ténèbres, l'artillerie d'Ottawa commença à faire l'exercice. Comme personne n'était prévenu, une vive terreur s'empara de la population, qui croyait avoir affaire aux Féniens, Les gens commençaient déjà à s'armer, qui des bâtons, qui de manches à balais, quand on découvrit la cause du tumulte.

CHASSEURS CANADIENS.—Nous apprenons avec plaisir que le Lt. Col. Coursol a été prié par les autorités de milice de reprendre le commandement du bataillon des Chasseurs Canadiens. *M.* Coursol a accédé sans hésitation, à l'appel qui lui a été faite par le commandant. —*Minerve.*

La force de police vient de faire une perte dont le service public ne pourra manquer de se ressentir. M. O'Leary avait reçu ordre de se rendre à *Brockville* pour une mission secrète et il y arriva vendredi. Samedi, vers 1 heure, le télégraphe annonçait qu'il se mourait. A 2 heures on apprenait sa mort, par la même voie. La nouvelle s'en répandit immédiatement dans la ville et l'on ajoutait qu'il avait été empoisonné. Nous télégraphiâmes et l'on nous répondit : « O'Leary est mort de la suite des blessures qu'il s'est faites en tombant du haut d'un escalier. »

M. O'Leary était plus que jamais nécessaire dans les recherches que nécessite le mouvement des Fénians et dans le procès des enleveurs de Sanders. C'était un de ces fins limiers de police qu'on parvient à remplacer difficilement. Il manquait rarement un criminel et il était doué d'une perspicacité extraordinaire.

OTTAWA, 18 nov.—Les arbitres entre le gouvernement et les entrepreneurs des bâtisses d'Ottawa se sont assemblés hier dans la nouvelle salle des bâtisses disposée à cet effet. Les arbitres sont le Juge Gowan M. Pagé, Directeurs des travaux, et M. Cumberland.

—Un vol des plus audacieux a été commis chez M. J. Hamel, rue des Fossés, St. Roch, vers une heure de l'après midi, jeudi. Un jeune homme se présenta à cette maison pour offrir des canards à vendre. La servante qui vint ouvrir la porte le fit monter au second étage où était Mad. Hamel. Celle-ci marchanda les canards et le prix ne lui convenant pas elle n'en acheta pas. Le vendeur de canards descendit en bas seul. Assez longtemps après son départ Made Hamel entendit la porte du dehors se refermer. Celà l'inquiéta, et elle demanda à la servante si elle avait reconduit l'étranger jusqu'en bas de l'escalier. Celle-ci dit que non. Dans le cours de l'après midi ayant eu affaire à la cave elle s'aperçu qu'une tinette de beurre était disparue. On a supposé que pendant que le jeune homme offrait ses canards il y avait un compère dans la cave qui faisait sa provision de beurre.

—Les funérailles de Henri DesRivières, Ecr., eurent lieu mercredi dernier à 10 hs., à Notre-Dame de Stanbridge. Les porteurs des coins du drap étaient l'Hon. M. Cartier l'Hon. juge Monk, l'Hon. A. A. Dorion, MM. A. Pinsonnault, O. Perrault de Linière et le major de Montenach. Parmi ceux qui suivaient le corps on remarquait M. le Shérif Bouthillier, R. S. M. Bouchette et plusieurs citoyens de Montréal et de St. Jean. La levée du corps fut faite par le Révd M Larocque, le service fut chanté par le Révd. *M.* Désorey assisté de *MM.* St. Aubin et Dupuis : l'absoute par le grand vicaire Brouillet.—*Minerve.*

Deces.

A Notre-Dame de St. Hyacinthe, le 17 du courant, après une longue maladie endurée avec résignation, Michel Messier, âgé de 57 ans, 6 mois et 11 jours. Il laissa pour déplorer sa fin prématurée une épouse, 7 enfants et un grand nombre d'amis qui n'oublieront pas ses manières affables.

L'*Ordre* et le *Courrier du Canada* sont priés de reproduire.

M. GLADU, NOTAIRE, tient son Bureau dans la maison ci-devant occupée par le Dr Duvert, port voisine de MM. Cadoret et Dufort, rue des Cascades, St. Hyacinthe.

Bulletin Commercial.

PRIX DES MARCHÉS DE ST. HYACINTHE.

Voici les prix des grains chez les marchands de cette ville

	s	d
Orge,	2	9
Avoine,	1	6
Graine de Lin,	7	6
Pois,	4	0

☞ Les grains doivent être de première qualité.

SAMEDI, 18 Novembre 1865.

	s. d.	s. d.
Fleur, par quintal,	15 3 à	16 8
Blé, par minot,	6 8	7 1
Blé-d'Inde "	4 0	4 0
Pois, "	4 6	5 0
Orge "	3 4	3 9
Avoine "	1 8	1 9
Goudriole, "	2 0	2 9
Sarrasin, "	3 0	3 4
Lard, par 100 lbs,	45 0	55 0
Bœuf par 100 lbs,	25 0	29 2
Porc frais, par lbs,	0 6	0 8½
Lard salé "	0 8	0 9
Bœuf "	0 2	0 5
Mouton p. quart,	1 8	6 8
Veau "	0 0	0 0
Dinde, par couple.	5 6	7 6
Oies, "	5 0	6 3
Canards, "	2 0	2 6
Volailles, "	1 0	2 6
Poulets, "	1 0	1 9
Perdrix, "	1 8	2 1
Œufs, par douzaine	1 0	0 0
Beurre frais, par livre.	1 0	1 2
Do salé "	0 11	1 0
Savon,	0 5½	0 6
Sucre d'Erable,	0 6	0 7
Miel, par livre,	0 5	0 6
Fèves, le pot,	0 3	0 3½
Fèves, le minot,	4 0	4 6
Oignons, la tresse,	0 5	0 7½
" le minot,	2 0	2 6
Tabac,	0 6	0 7
Choux,	0 1	0 3
Navets,	0 ½	0 1
Laine,	1 10	2 6
Laine filée,	4 0	4 6
Patates, le minot	1 6	1 10
Pommes p. minot	4 0	10 6
" par quart,	6 0	15 0
Foin,	22 0	25 0

(DE LA MINERVE.)

MARCHE MONETAIRE

Montréal 16 Novembre 1814.

ARGENT AMERICAIN.	*Achetés*	*Vendus.*
Echange de banque	32½	31½
Do privé	32½	31½
Traite d'or sur N.-Y.	¼ à ¼ d'esc.	
Greenbacks	32½ à ½	32
Eastern & New-York	32½	32½
Argent	3½ à ¾	3 à ¼

Volée.

Dans la nuit de vendredi à samedi, de l'Etable de M. Charles Demers du Grand-Rang. Une bonne Vache laitière canadienne de 7 à 8 ans, de taille moyenne, sous poil rouge ayant l'extrémité de l'oreille gauche coupée et les deux cornes recourbées en dedans. Toute information tendant à la faire retrouver, sera libéralement recompensé par le propriétaire.

PIERRE MORIN,
Cultivateur.
Grand-Rang de St. Hyacinthe.

MAISON DE PENSION.

TENU PAR

MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle PAGEAU.

La Maison sera tenue par Mme. DESFORGES, sur le même pieds que la tenait Mlle. Pageau : les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Mr. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 20 octobre 1865.

MODISTE.

MADAME BOURDON,

Maison Cadoret & Dufort.

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que :

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Manchons et Caques, &c. &c. &c.

— Aussi : —

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que **Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c.** à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.

— De plus : —

Elle étampera.

Résidence, maison de MM. Cadoret & Dufort. vis-à-vis le marché,

ST. HYACINTHE.

16 nov.

PROVINCE DU CANADA.
DISTRICT DE BEDFORD.
Comté de Shefford.

COUR DE CIRCUIT.

No. 2057.

EN VACANCES.

Waterloo le trente et un octobre mille huit cent soixante et cinq.

CYPRIEN GUILLETTE, du Township de Stukley, dans le Comté de Shefford huissier.

Demandeur.

vs.

EDOUARD TOUCHETTE, ci-devant du Township d'Ely, dans le dit comté de Shefford mais maintenant absent de cette Province cultivateur.

Défendeur.

Il est ordonné sur motion de A. D. GIRARD avocat du dit demandeur en autant qu'il appert par le rapport d'Edouard Frégeau, un des huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le district de Bedford, annexé au Bref de sommation émané en cette cause, que le défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, qu'il ne peut être trouvé dans le district de Bedford susdit, et qu'il y possède néanmoins des biens immeubles dans le dit district, que le dit défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier nouvelle publié à St Hyacinthe, appelé le *Courrier de St. Hyacinthe*, attendu qu'il n'y a pas dans le district de Bedford de papier nouvelle publié en langue française, et deux fois en langue anglaise dans le papier nouvelle publier à Waterloo, appelé *The Advertiser* notifié de comparaitre devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du dit défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans le délai susdit, il sera permis au demandeur de procéder à la preuve et à jugement comme dans une cause par défaut. Par la Cour.

V. NUTTING.
G. C. C

REGISTRES POUR LES POELES.

M. JEREMIE DAIGNEAULT, de Roxton Pond a le plaisir d'annoncer qu'il vient d'obtenir une patente pour une nouvelle invention de Régistre ou Régulateur pour les poêles, supérieurs à tous ceux existant aujourd'hui.

Au moyen de ce Régulateur on économise la bonne pour la quatrième ou sixième partie de la dépense ordinaire ; suivant la confection des poêles ou des tuyaux, tout en obtenant plus de chaleur. On tient plus facilement les tuyaux nets, parceque ces Régulateurs ne laissent de passage que pour la fumée. Ils sont un préparatif contre le feu ; en empêchant la flamme du poêles de monter dans le tuyau pour se communiquer aux cheminées. Ce qui est d'un grand avantage lorsque le vent souffle avec violence.

M. D. aura un agent en cette ville, chargé de les poser.

Le prix de 75 centins à $1 suivant la grandeur des

REGISTRES.

St. Hyacinthe, 13 octobre 1865.

Nous soussignés, certifions avec plaisir que depuis les quelques jours que nous avons les Régistres de M. J. Daigneault, nous en avons été entièrement satisfaits. Autant que nous pouvons en juger, ils sont supérieurs à ceux que nous avons connus jusqu'à ce jour. Ils nous paraissent posséder toutes les qualités que leur attribue M. Daigneault ; d'économiser le bois de conserver la chaleur.

Nous croyons être utile en en recommendant l'adoption.

Ed. Lecours, Ptre, L. V. Sicotte, Le. Delorme, E. B. Dufort, G. C. Desaulles, P. E. Leclère, Boucher de LaBruère, J. B. Bourgeois, R. E. Fontaine, H. St. Germain, V. Coté, H. R. Blanchard, F. Cadoret, Honoré Mercier, L. F. Morrison, A. Chagnon, H J. Doherty, F. X. Caouette, M. Desforges.

M. PAUL PAYANT.
Agent pour St. Hyacinthe.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horison, plein de menaces pour la tranquilité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS, &c*, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord détermité à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (?!) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées ; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

AVIS.

Je fais défense à qui que ce soit d'avancer à AURELIE MAURICE, mon épouse, sans un ordre signé de ma main.

ANTHIME CADORET.

St. Hyacinthe, 19 octobre, 1865.—1m

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

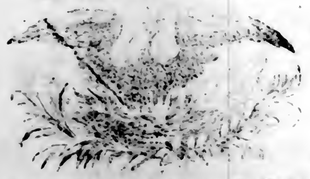

Le Graud Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandée

pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps, moins saines par les secrétions [illegible] des mois d'hiver. Ce remède [illegible] puissant purifie tout le système, et [illegible] tous les jours contre

POTION MEDICINALE

chez tous ceux qui sont malades [illegible] désirent prévenir la maladie. C'est la [illegible] préparation [illegible] durable et originale pour [illegible]

La guerison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules de Plaies anciennes. Tumeurs. Ulcères. Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remede sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Spasme, Névralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fievres Intermittentes, Pierres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus forte et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guerison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Foles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi DO Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparéseulement par LANMAN & KEMPT, Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Bellhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques; sa longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que ces avions mis sous ses soins.

A MAYNARD, J.B.GERMAIN, I. SARASIN.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.

FEUILLARD Vergette.

CASTEEL et ACIER à Ressort.

Première qualité de Spaer et Jackson

CLOUS A CHEVAL Anglais et Amérie.

ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, Fils. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe 1 juillet, 1865.

ANNONES DE MONTREAL.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

427, Rue Notre-Dame,

En face de l'Eglise des Récollets,

Montréal.

A toujours en Magasin, Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Bois-Boards, &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

NOUVEAU MAGASIN DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premieres maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.— Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

J. P. CRAIG,

Facteur de Pianos,

No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIEU,

Dentiste.

No. 192, Rue Notre-Dame,

En face du Palais-de-Justice.

Montréal Mai 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc. Bibliotheques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞*Nos taux sont très modiques.*☜

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,

Assistant-Gérant,

Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remercîments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'a ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞*Toutes réparations aux Moulins à l'autre exécutées avec soin et diligence.*☜

St Hyacinthe, Novembre 186

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus la presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabé, 8 août 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:

1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*

LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA:

64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*

MONTREAL.

CAPITAL OUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,

Agent-Général pour le Canada,

MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,

Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.

M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie soat fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHÉ.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules au mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve sans le livre de direction autour de chaque *Boite ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait aucune *Estampilles* des E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguent.

Rien achetes aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T HOLLOWAY,

244 *Strand, London*

MERES SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Bien heureux, mille fois heureux, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et le docteur et facilite le percement des dents sont délivrés des convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,

FRENCH ET VERNIER,

Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'Ecorce de Fer HALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 5 Juin 1865.

Pharmacie FERRON ET VERNIER.

St. Hyacinthe.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs en sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St Hyacinthe 1 Mai, 1865

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ.
		A. M.	A. M.
Montréal.	Tous les jours	7 00	11 40
		11 40	P. M.
		P. M.	10 00
		3 30	
St. Hilaire et la Rivière Chambly	de	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	"	7 00	
		11 40	3 30
Québec	de	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	de	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	de	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Barnabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	5 00	11 00
La Présentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. P. C. DESPRES,

Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des evacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appetit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, raniment l'appétit et conférent à ces mêmes organes de l'elasticité et un ton nouveau. Elles sont [illegible] propres aux personnes sujettes à la constipation et à la toupeu. Les hommes de professions d'affaires, les étudiants, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile [illegible] manque d'air et d'exercice [illegible] dans presque tous les cas, [illegible] surtout quand on a tout rejeté.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Coley, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J B GIBSON, M D. Dunham, C. E.
C. E. COTION, M. D, Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
B. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, Vt.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. 1865.

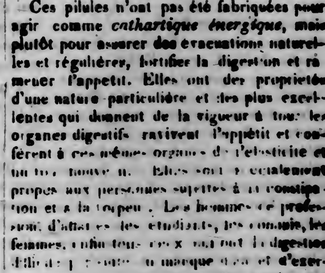

DE DEVINS.

sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS

QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales, Elles sont à grément au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue,
Et sont les seules LOSANGES Anthelmintiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boîte renferme 20 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On vendra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre les contrefaçons, et qu'elle ne sont jamais vendues à fonce ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,

CHIMISTES.

Près le Palais de Justice, MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1a

ÉPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c., dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.

Ces Epiceries sont [illegible] Fraîches, Nouvelles, Pures et de Bonne Qualité, et seront vendues à des prix très modérés.

M. L. espère par ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N.B. Il a aussi une bonne grande Cave et des Glacières pour conserver [illegible] qui [illegible] vendront bien l'hiver.

Mai 1865.

JOURS DE PUBLICATION:
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
ETATS-UNIS:—Trois piastres.
Camille Lassier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agicole, Littéraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST.HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mol

Vol. 13 St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 24 Novembre 1865. No. 74

LETTRE PASTORALE

A l'effet de faire rendre á Dieu de solennelles Actions de graces.

JOSEPH LAROCQUE,

Par la Grâce de Dieu et la Faveur du Saint-Siége Apostolique, Evêque de St. Hyacinthe, Assistant au Trône Pontifical, etc., etc.

Au Clergé, aux Communautés Religieuses, et à tous les fidèles de ce Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Le but de Notre présente Lettre, N. T. C. F., est de vous inviter à rendre au Seigneur de vives et solennelles actions de grâces de deux grands bienfaits dont nous sommes redevables à sa divine bonté : Nous voulons parler du Jubilé et de l'excellente récolte de l'année. Rien n'est plus fortement inculqué par les divines Ecritures, et par l'esprit chrétien, dont nous nourrit la Sainte Eglise, que la reconnaissance et l'action de grâce pour les faveurs reçues de Dieu. Et nous avons encore à cet égard les paroles et les exemples des Saints. " Des fleuves de grâces descendent du Ciel, dit le pieux et illustre St. Bernard, des fleuves d'actions de grâces doivent y monter : cette eau céleste doit retourner à sa source, afin qu'elle retombe plus abondamment encore sur la terre." Nous trouvons, tout à la fois, dans ces paroles, l'invitation et l'encouragement à rendre au Ciel le devoir de la reconnaissance, puisque si les prières et les hommages de notre gratitude s'élèvent jusqu'au trône de Dieu, c'est pour nous revenir changés en une pluie de grâces et de bénédictions nouvelles. Dieu n'exige nos actions de grâces qu'afin que tout le mérite nous en revienne, et que nous nous rendions dignes de plus grands secours de sa part.

Mais autant la reconnaissance dispose le cœur de Dieu à verser sur nous ses dons et ses faveurs, autant l'ingratitude nous ferme tout accès à ses bontés. Ce vice odieux est l'ennemi de nos intérêts spirituels et temporels. Il fait tourner contre nous les bienfaits même du ciel. Rien ne déplait tant au Seigneur que l'ingratitude. Elle dessèche la rosée de ses miséricordes, et elle tarit la source de ses grâces.

Vous comprenez, N. T. C. F. combien il vous importe d'éviter un vice capable d'attirer sur vous et sur vos familles d'aussi funestes conséquence ; et de vous assurer au contraire, les avantages de la vertu opposée à ce péché détestable.

Nous n'avons pas besoin d'insister longtemps, pour faire naître en vous une vive idée des bienfaits pour lesquels surtout Nous venons vous convier à l'action de grâce. Durant l'année qui se sera bientôt, comme toutes les autres, plongée dans le gouffre de l'Eternité, le Ciel a tiré de ses trésors et a versé sur vous la miséricorde et la grâce ; la rémission des péchés et les plus abondantes bénédictions spirituelles et temporelles. Pour les premières, il s'est servi du ministère de l'Auguste Pontife de son Eglise, aux mains duquel ont été confiées les clefs du royaume des Cieux, comme elles furent autrefois confiées a St. Pierre, dont il est le successeur, par le Sauveur lui-même : *Tibi dabo claves regni cœlorum*, (Math. c. 16, v. 19) Pie IX a proclamé un Jubilé universel ; et depuis bientôt une année, nous en recueillons les avantages. L'Ange du Seigneur n'a cessé d'agiter les eaux de la piscine miraculeuse, ouverte au sein de l'Eglise, et des milliers de malades èt de languissants y sont allés retrouver la vigueur et la santé : plus heureux que l'infortuné paralytique qui gisait sous les portiques de la piscine probatique de Jérusalem, attendant que quelqu'un le jettât dans l'eau pour y être guéri, et n'ayant personne qui lui rendît ce service, tous ceux qui ont voulu guérir de leurs infirmités spirituelles, en se lavant dans les eaux du Sacrement de Pénitence, ont trouvé à souhait quelqu'un qui les y plongeât. Un fleuve abondant et impétueux a traverse et réjoui la Cité de Dieu, c'est-à-dire, la Sainte Eglise : *Fluminis impetus lætificat Civitatem Dei.* (Ps. 454.) Ce fleuve bienfaisant, c'est le Jubilé qui a promené au milieu de vous ses eaux imprégnées de vie et de fécondité. Il y a déposé l'abondance des faveurs d'en-haut et les plus riches dons du Ciel. Le Très-Haut a sanctifié son tabernacle : *Sanctificavit tabernaculum suum Altissimus* (Ibid.) Nous sommes heureux de le dire : les rapports que Nous avons reçus de toutes les parties du Diocèse, Nous ont fait connaître que vous avez répondu avec empressement à l'invitation que le Chef de l'Eglise vous avait faite, au nom du Ciel. Les exercices du Jubilé ont été partout admirablement suivis. Le sainte parole a été écoutée avec avidité. Des signes réjouissants de sincère retour à Dieu ont été donnés. Bien des attardés dans le chemin du salut ; bien des endurcis depuis longtemps sourds à la voix du remords, ont repris une activité et une docilité nouvelles. Oh ! que de négligents qui semblaient engourdis dans une désespérante léthargie, se sont ranimés ! Que d'esclaves du péché ont secoué leurs chaînes ! Tous sont venus se renouveler et se raviver aux sources de la vie. Ils ont reçu ces sacrements salutaires, où ils ont bu avec joie les eaux du salut aux fontaines mêmes du Sauveur. *Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris.* (Isaïe c. 12 v. 3)

Il faut, néanmoins, en faire le pénible aveu, N. T. C. F., le tableau n'est pas sans ombres. Rien n'a pu faire sortir de leur engourdissement spirituel plusieurs de ces chrétiens affadis, qui n'ont que du dégoût pour les pratiques les plus indispensables de la religion, et qui offrent le spectacle navrant de gens qui semblent bien décidés à marcher imperturbablement dans la voie qui mène à l'impénitence finale. Gardons-nous cependant de désespérer de les voir reprendre un jour le chemin de leurs destinées éternelles. Le Dieu de bonté, qui a terrassé tant d'autres pécheurs sous les coups de sa miséricorde, triomphera d'eux enfin, espérons-le, bien que leur déplorable endurcissement provoque justement notre compassion et nos larmes. Prions sans cesse pour leur conversion ; amassons sur leurs tête des charbons de feu, (Rom. 12. 20.) c'est-à-dire, obtenons-leur par nos gémissements les sentiments d'une amertume et d'une honte salutaires, qui puisse les décider enfin à un changement de vie.

Le second bienfait pour lequel Nous venons provoquer votre gratitude, c'est celui de l'abondante récolte dont vous avez rempli vos greniers. Ce bienfait, appartenant à l'ordre purement temporel, est sans doute par cela même bien inférieur au premier. Mais néanmoins, comme les biens de ce monde, en procurant une honnête aisance, peuvent contribuer beaucoup à faciliter l'accomplissement des devoirs que nous avons à rendre à Dieu, la Religion nous autorise à les demander dans nos prières, et à nous réjouir, si le Seigneur, à qui appartient la terre et tout ce qu'elle contient, daigne nous les accorder. Aussi, bénissons-nous le Ciel de ce qu'il a fait descendre la fécondité et l'abondance sur les champs que vous aviez péniblement arrosés de vos sueurs. Et parce que nous apprécions vivement le bienfait reçu, Nous Nous faisons un devoir de vous presser de vous en montrer reconnaissants. Or, N.T.C.F., le moyen de rendre à Dieu de justes remerciements, c'est d'abord de vous unir et de n'avoir tous qu'un cœur et qu'une âme, pour vous acquitter des solennelles actions de grâces prescrites ci-après. C'est ensuite de faire un saint emploi de ces biens qu'il a plu à Dieu de vous accorder, en en usant, avant tout, pour le mieux aimer et le mieux servir ; car la gratitude en donnant un vif sentiment des bienfaits, doit attacher tout affectueusement au bienfaiteur. Enfin, pour payer Dieu de retour pour les biens que vous tenez de sa Providence et de sa bonté, il faut en consacrer quelque partie aux bonnes œuvres. Il faut contribuer à soigner les pauvres, à les loger, à les vêtir, à les nourrir.

Deux fois, durant cette année, à Notre invitation, vous avez fait l'aumône. Vous avez contribué à la reconstruction de l'Hôpital de cette ville, et vous avez généreusement assisté les infortunés victimes des inondations du printemps dernier. Vous n'en êtes pas devenus plus pauvres, N. T. C. F., et puis vous avez acquis, par cette double bonne œuvre, des droits à la miséricorde divine. Vous avez fait bénir le Seigneur par bien des infortunés, et vous avez attiré sur vous-mêmes les bénédictions du Ciel.

La belle œuvre de la reconstruction de notre Hôpital est encore inachevée. Elle requiert de nouveau votre concours. Nous vous le demandons, au nom de cette charité dont vous Nous avez donné de si touchantes marques. Nous vous le demandons comme un encouragement et un témoignage d'approbation justement mérités par les dévouées *Sœurs Grises*, qui, depuis plus d'un quart de siècle, se sont consacrées à l'administration de ce précieux Etablissement, au prix des plus courageux sacrifices. Partagez avec elles quelque chose de votre superflu, comme elles ont partagé, depuis bientôt vingt-six ans, le pain qu'elles ont gagné à la sueur de leurs fronts avec tant de pauvres malades qu'elles ont accueillis et soignés dans leurs salles. Dans ces temps où l'on est insatiable de lucre, prêtez à Dieu à gros intérêts, en donnant quelque chose pour ses pauvres. A l'aide de biens périssables, amassez-vous au Ciel des trésors éternels. Soyez compatissants et miséricordieux envers les pauvres malades, et vous obtiendrez miséricorde.

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

1o. Le jeudi de la troisième semaine de l'Avent, vingt-unième jour du mois de Décembre prochain, on célèbrera dans toutes les Eglises et Chapelles de ce Diocèse, où l'office public a coutume de se faire, une messe solennelle d'actions de grâces, suivie du chant du *Te Deum*, pour remercier Dieu des grands biens spirituels et temporels dont il a daigné nous combler pendant cette année.

2o. MM. les Curés et Missionnaires pourront inviter les fidèles à communier, ce jour là, afin de se mieux disposer à l'action de grâces.

3o. Le même jour, les Religieuses des différentes Communautés feront une communion générale.

4o. Pour fournir aux fidèles de ce Diocèse l'occasion d'exercer la sainte charité, en contribuant à l'achèvement du nouvel Hôpital de St. Hyacinthe, il se fera une collecte générale, dont Messieurs les Curés et Missionnaires pourront déterminer le mode et l'époque.

Nous terminons, N.T.C.F., en vous faisant remarquer que le Souverain Pontife, en accordant un jubilé universel, n'espérait pas seulement que les fidèles du monde catholique accompliraient les œuvres momentanément prescrites, pour en gagner les indulgences. Il comptait sur un attachement durable au Seigneur ; sur la pratique constante des vertus chrétiennes, et sur un accroissement de foi et de charité. C'est là l'espoir qui nourrit ses espérances. Car les prières dont il a un si grand besoin, dans nos temps difficiles, seront mieux exaucées, si elles partent de cœurs purifiés, et ornés, aux yeux de Dieu, des attraits de la vertu et de l'innocence.

Sera Notre présente Lettre Pastorale lue et publiée au prône, dans toutes les Eglises ou devra se chanter la messe d'action de grâces, et en chapitre dans toutes les Communautés Religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à St. Hyacinthe, sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre Secrétaire, le treizième jour de Novembre, mil huit cent soixante-cinq.

✠ JOS. Ev. de St. Hyacinthe.

PAR MONSEIGNEUR,

L. Z. MOREAU,
Prêtre-Secrétaire.

ORAISON FUNEBRE

Du Général de Lamoricière prononcé par MGR. DUPANLOUP, Evêque d'Orléans, dans la Cathédrale de Nantes, le 17 octobre 1865.

Sumet scutum inexpugnabile æquitatem.
Son bouclier fut la justice et l'honneur.
(*Sagesse*, V. 16.)

II.

(*Suite.*)

Monseigneur, Messieurs,

" Avec un *condottière* comme vous lui fut-il répondu, c'est entendu d'avance."

Et certes, il n'allait pas d'ailleurs défendre à Rome une cause anti-nationale, mais la cause française par excellence ; et il savait, en reprenant son épée pour répondre à l'appel du Saint-Père qu'il restait fidèle à toutes les causes de sa vie : il venait faire à Rome ce qu'il avait fait en Afrique et sur les baricades ; seulement l'honneur avait grandi avec la cause et les périls.

Et le monde catholique tressaillit en contemplant à Rome Lamoricière à côté de Pie IX. Lamoricière, dans la simplicité magnanime de son dévouement, fut alors l'homme de la terre, sinon le plus grand et le plus fort du moins le plus noble.

Sa proclamation, en prenant le commandement en chef des armées pontificales montra de suite quelle pensée il avait de sa cause et de sa mission : " Le christianisme, " disait-il n'est pas seulement la religion du monde civilisée ; il est le principe de la " vie et même de la civilisation et la papauté est la clé " de voûte du christianisme. La révolution comme " autrefois l'islamisme, menace aujourd'hui l'Europe, " et aujourd'hui comme autrefois, la cause du Pape est " la cause de la civilisation et de la liberté dans le monde."

Et voyez le tout d'abord à l'œuvre, messieurs. Il part, il traverse l'Allemagne, s'embarque à Trieste, arrive à Ancône, et sa puissante activité met de suite tout en mouvement. D'un coup d'œil il reconnait l'importance militaire de la place, et aussitôt des plans sont tracés, des travaux de défense et d'embellissements commencés, que d'autres ont achevés, mais dont la première pensée vient de lui.

Il traverse seul, avec deux compagnons de voyage, MM. de Mérode et de Corcelles, les Marches et l'Ombre étudiant les lieux et les populations ne recevant que des témoignages de respect, et constatant partout, dans ce trajet de soixante-dix lieues, l'amour des populations pour le Saint-Père.

Il arrive à Rome et je ne vous dirai pas, le pourrai-je ? l'entrevue touchante du saint vieillard avec le guerrier.

A peine arrivé, tout se sent fortifié et rassuré par sa présence. L'aspect de la ville change, les agents de la révolution rentrent dans l'ombre. Il n'est pas plus question d'émeutes ni de manifestations : tant peut quelquefois un seul homme ! *Si forte Virum quem...*
.....

Dès le lendemain de son arrivée, un voyageur français regardait le général traverser le Pont Saint-Ange, au pas lent de son cheval, sans uniforme, escorté de deux jeunes français, et voyant cette contenance, ce calme et mâle regard, on sentait, a dit ce voyageur, que ce qui passait là c'était l'honneur au service du droit.

Il crée, en quelque mois, au Saint-Père, une armée.

Par un souvenir de ses guerres d'Afrique, il voulut qu'il y eut dans cette armée des zouaves ; et ils ont bien porté ce nom !

Il retrouva bien vite son langage d'autrefois pour parler aux troupes : " Soldats, " dit-il aux braves qui avaient fait, conduits par le valeureux Pimodan, l'exploit des grottes, " vous avez marché à l'ennemi sans " compter. Je suis content de vous...."

Et à un bataillon de soldats étrangers—inutile de dire que ce n'étaient pas des français—qui lui paraissait moins solide : " Préparez-vous.....je vous mènerai à l'ennemi sans cartouches ; aiguisez vos baïonnettes."

Mais comment décrire la prodigieuse activité qui jaillissait en mille tentatives de cet esprit infatiguable, les appels au dehors, les soins de tout genre au dedans, les précautions de la plus sévère économie, la multitude des expédients ingénieux, les rapports se succédant sur tous les services : les ingénieurs militaires et civils travaillaient à côté de l'état major ; des cartes nouvelles étaient faites ; les questions des vivres, des manutentions d'habillement, de tarifs douaniers étaient débattues à la fois. On abordait les projets de route, de chemin de fer, d'impôts et d'innovations administratives, dans leur rapport avec le but militaire. Un des premiers astronomes de ce siècle, le P. Sacchi, était tout étonné de se trouver requis au collége romain pour aller à Ancône, instaler un nouveau phare. On multipliait les lignes télégraphiques. Des modèles inconnus et des machines perfectionnées étaient importées de France et d'Angleterre. On construisait des casernes, on ouvrait des hôpitaux. Tout d'un coup un petit arsenal apparaissait avec sa petite artillerie tirée des forts de la côte, où elle avait longtemps dormi sans aflut et l'on instituait pour la première fois des concours et des examens pour le choix régulier des officiers spéciaux. On pense bien que le ministre des armes secondait cette fougue administrative, et en avait sa bonne part. Le Pape aurait pu s'appliquer ces paroles du psaume : " J'ai dit au vent et à la flamme : Soyez " mes ministres."

Ce n'était pas assez pour lui d'organiser l'armée ; habitué par son commandement d'Afrique à mener de front les travaux civils et les opérations militaires, il parcourait les provinces pontificales, inspectant tout, animant partout la confiance, et cherchant à faire bénir partout le gouvernement pontifical et le Saint-Père. On parlait quelquefois de poignard et de poison ; il ne les craignait pas plus que les balles ; et un jour qu'on l'avait averti de se défier d'un aubergiste, il le fit venir, et dit au pauvre homme en riant, et en lui donnant une poignée de main : " Mon ami, on dit que vous " allez ce soir nous empoisonner. C'est très bien, " mais sachez que je viens d'ajouter pour vous un ar- " ticle dans mon testament en vertu duquel, dans les " vingt-quatre heures après ma mort, vous serez pen- " du." Le diner fut excellent.

Infatiguable, il voyageait la nuit, et travaillait le jour. " En un mois, m'écrit un de ses aides-de-camp, nous " avons passé dix neuf nuits sans que le service en ra- " lentit." Voila bien cet " homme de fer " que nous avons vu."

Mais ce que je tiens surtout à dire et à constater, Messieurs, et ce qui est nécessaire de ne pas oublier, c'est que l'œuvre qu'il était venu faire à Rome, et dans les provinces pontificales, il la fit Organiser une armée, ranimer la confiance, intimider et réprimer au besoin les agitateurs dans les provinces que l'armée française ne gardaient pas, et les préserver de l'invasion armée des bandes, telle fut la mission militaire du général. Elle fut immédiatement remplie, et le but fut atteint. Il fut prouvé que sans l'invasion des troupes étrangères, le Pape eût gardé ses états.

La plus grande tranquillité régnait dans toutes les possessions du Saint-Père, et quand les bandes tentèrent d'y pénétrer, le général Pimodan d'un éclair de son épée, les avait fait fuir épouvantés.

Mais ce que Lamoricière n'avait pas prévu, ce qu'un loyal soldat n'avait pu prévoir, nous à Rome, c'est ce que le Piémont osa.

Tirons un voile sur cette infamie. Je lisais ce matin même dans unprophète : " Pourquoi, Seigneur, m'a- " vez-vous fait voir la dépradation et l'injustice ? Tout " droit, toute loi, toute foi a été foulée aux pieds. Il

« Sont fait là une œuvre que l'avenir
« ne croira pas. Les Chrétiens,
« n'ayant armée et rapide à la proie,
« se sont abattus sur cette terre pour
« la piller, et possé'der les tabernacles qui ne sont pas à eux, *non sua*
« Mais ce bien n'est-il pas celui qui multiplie ce qui n'est pas à lui ? Ce spoliateur sera spolié à son tour ! Malheur à celui qui amasse les profits de ce pillage convoitise. Les pierres même crieront contre lui."

De quels envahisseurs parle ici le prophète ? Des Chrétiens, ou de ceux qui s'abattirent, au mépris de toutes justice et de tout honneur sur le territoire du S. Père.

Se jeter dans Ancone avec son armée, et y prolonger la lutte pour donner à l'Europe le temps d'arriver, telle était la seule opération militaire possible au général suroit. Mais les envahisseurs lui barrèrent le passage.

Lamoricière ne les compta pas. Ce n'était pas son habitude de compter l'ennemi. Certes, il eût humilié l'armée d'Afrique s'il eut reculé. " Si je l'avais fait, mes anciens camarades d'Afrique, dit-il noblement, m'auraient renié, j'ose dire qu'ils ne m'auraient pas reconnu.

Ils ne vous ont pas reconnu général et après le désastre à votre retour, nous l'avons vu, ces vainqueurs de Sébastopol sont venus lui serrer la main.

Je ne vous raconterai pas ici, mes frères, ce que vous savez tous. Le général de Lamoricière fut là tel qu'il fut toujours. Après avoir tout ordonné, tout inspecté lui-même, et marqué l'emplacement de chaque bataillon ; sous le feu de l'artillerie piémontaise, au plus fort de la mêlée, il donne à colline au groupe, pénètre jusque dans la ferme où l'héroique Pimodan venait de recevoir sa première blessure, et lui tend la main ; puis comme c'était son habitude en Afrique, il pousse son cheval, seul, à cent pas au-delà des lignes en face de l'ennemi, pour juger de la situation, rejoint le reste de l'armée, essaie encore d'entraîner au secours de l'intrépide bataillon des zouaves, les bataillons qui n'ont pas donné ; et quand tout est perdu, écrasé, ce qu'il voulait faire avec son armée il le fit seul. Il mena't son armée à Ancône ; il y alla. Deux régiments piémontais lui barraient la route jusqu'à la mer ; il passa à travers six lignes d'obstacles, avec quelques cavaliers, malgré les deux régiments. Les généraux ennemis en furent confondus : ils crurent qu'il avait pris la mer.

L'arrivée inopinée du général à Ancône fut saluée par de hourras qui se répondaient de tous les postes détachés. La flotte piémontaise en fut stupéfié, les frégates cessèrent le feu et retournèrent au large prendre leur mouillage, L'entrée du général rendait à tous le courage ; partout sur son passage les soldats poussaient des cris de joie ; les tambours battaient aux portes, aux fenêtres des maison les figures étaient muettes d'étonnement et de surprise.

Et je le vois immédiatement après à Ancône, excitant les ardeurs éteintes, animant à une résistance désespérée, protestant au monde que rien ne lui ferait amener son drapeau, tant que ses défenses seront intactes devant le bombardement ou l'escalade : pendant douze jours, avec trente quatre canons contre trois cent cinquante il soutint ce siége héroique, toujours afin de donner le temps aux puissances catholiques de venir. Elles ne vinrent pas ! .....

Et quand il fut prouvé que d'aucun côté rien ne viendrait, quand les défenses du fort écroulées eurent laissé ouverte une brèche de sept mètres, la tâche de Lamoricière fut finie ; il ne lui restait plus qu'à boire courageusement jusqu'à la lie son glorieux calice ; il rendit ses vaillantes armes et laissa voir Lamoricière prisonnier.

Il fut donc vaincu ; oui, comme les croisés, dont les défaites ont sauvé l'Europe et la civilisation du monde !

Vaincu, mais après avoir taché de sang les mains de ses envahisseurs ; et cette tache ne s'effacera pas !

Oui, vaincu, bombardé, et bombardé encore pendant douze heures après la capitulation ; mais devant l'éternel honneur, devant l'histoire et devant Dieu, qui n'aimerait mieux ici le vaincu que le vainqueur.

Et tandis que les lâches l'insultaient le prisonnier de l'honneur donnait encore à ces tristes vainqueurs les preuves de son caractère invincible, et recevait de ses soldats malheureux, des témoignages d'enthousiasme et de respect.

L'ondnit par les Piémontais à Gênes, sur les côtes de l'Adriatique, une tempête s'élève, si violente que le capitaine du navire aux abois ne sait plus donner des ordres. Le général s'en aperçoit, et avec ce sangfroid qui n'était jamais chez lui plus grand qu'au moment du péril : "Nous sommes prisonniers sur parole, dit-il ; mais nous ne nous sommes pas engagés à nous laisser noyer." A l'instant il donne le commandement à un ancien officier de marine blessé qui était là, fait fabriquer des cartouches aux prisonniers, des gargousses, et tirer le canon d'alarme Bientôt lui arrivait de Brindes un pilote, et le navire était sauvé.

Dans les eaux de la mer Tyrrhénienne, le bateau qui le portait se croisa avec un bâtiment qui ramenait deux milles de ses soldats rendus à la liberté, grâce à la ferme et habile négociation de M. de Corcelles. En les voyant et les salua de la main. Dès que ceux-ci reconnurent leur général ils le saluèrent d'une immense acclamation qui retentit au loin sur les flots, comme s'ils eussent été vainqueurs.

Et ils l'étaient ; car le vieil honneur du sang français, l'honneur du sang chrétien, ils l'avaient sauvé jusqu'au bout ;

Ils l'étaient ; car ils avaient combattu et souffert pour la religion et pour la justice, choses, bon gré mal gré, ici bas invincibles.

Ils l'étaient ! car ils venaient de vaincre les traitements odieux du Piémont, et ses sollicitations plus odieuses encore : vingt seulement sur deux milles avaient cédé à l'appat des grades et de l'argent ; tous les autres étaient restés dans leur revers fidèles au Pape.

Oui, ils étaient restés vainqueurs, ces vaincus, dont une bouche étrangère et protestante disait dans une région lointaine : " Ce sont les derniers martyrs de l'honneur européen !"

Quand Pie IX revit à Rome leur général,—qui lui remit le drapeau de Lépante qu'il avait pu sauver,—et que, ne sachant dans son cœur comment s'acquitter de Castelfidardo, il eut un moment la pensée de jeter sur le glorieux vaincu l'honneur du prince romain—Non, répondit le général, j'm'appelle et désire toujours m'appeler Léon de Lamoricière. Alors Pie IX lui écrivit ces touchantes paroles : " Je vous envoie du moins ce que vous ne pourrez refuser, l'ordre du Christ pour lequel vous avez combattu, et qui sera je l'espère, votre récompense et la mienne."

Cette parole devait s'accomplir, et Jésus Christ devait se trouver près de lui, un jour, et être son dernier consolateur.

Je me hâte, Messieurs, et j'achève.

Il est une victoire, la plus belle de toutes, et dont Saint Paul a dit : " La victoire qui triomphe ici-bas du monde, c'est notre foi : *Et hæc est victoria quæ vincit mundum fides nostra.*"

Eh bien ! cette victoire de la foi fut remportée aussi sur le général de Lamoricière : il fut le vaincu de Dieu.

Hâtons-nous toutefois de le dire, Lamoricière ne fut pas vaincu à la façon d'un ennemi. Grâce au ciel, il ne combattit jamais contre Dieu. Le sang Breton et chrétien, qui coulait dans ses veines, les inspirations de son grand esprit et de son cœur, en faisaient un de ces chrétiens qui s'ignorent eux-mêmes et que Dieu retrouve à son jour. En voulez vous une preuve ? Un jour, en 1850 il quitta l'assemblée et les plus grandes affaires, et fit deux cents lieues, pour décider à se reconnaitre avant la mort et à se confesser, un vieil oncle. Et quand le prêtre sortit de chez le vieillard son ministère rempli, le général de Lamoricière, qui l'attendait dans l'antichambre lui prit les mains te l'embrassa en pleurant. Mais la jeunesse et la vie des camps, l'émotion des batailles, les prestiges de la gloire firent longtemps du bruit à ses oreilles, et soulevèrent sous ses pas une poussière qui lui dérobaient les choses de Dieu. Les grandes lumières devaient jaillir pour lui des grandes épreuves.

Dans ma vie, messieurs, j'ai vu déjà trois fois les proscrits et je connais leurs larmes ; mais, je vous dois ici, je dois à Dieu un autre témoignage, j'ai vu Dieu partager leur exil ou leur solitude, et remplir le vide de leur existance brisée. J'ai vu peu à peu la justice honorer leur nom, le respect revenir à leur digne et forte vieillesse et la religion, comme une rosée, attendrir, rafraichir et envahir leur âme.

Décidemment messieurs, Jésus-Christ aime, comme au temps de sa vie mortelle, ceux qui ont souffert ici bas, et il les cherche dans les humbles sentiers et sur les terres oubliées par le bruit. On ne l'a pas vu dans les foules ou dans les palais, et il n'est pas de ceux qui demandent audience aux têtes couronnées et aux puissants du monde. Mais il s'approche des malheureux, et on le rencontre dans les retraites solitaires ; il est dans les sillons, derrière celui qui moissonne, et la nuit il s'assoit près de la lampe de l'homme d'étude qui travaille et qui cherche de bonne foi l'Evangile. J'ai vu, j'ai vu sans cesse, dans ma carrière sacerdotale, ce phénomène de Jésus se penchant, comme le Samaritain, vers le blessé de la vie publique, reste seul sur le bord du chemin, et j'ai vu surtout cette apparition de la vérité rendue visible à des âmes guerrières.

Vous ne savez pas messieurs, l'attrait que Jésus inspire au cœur militaire.

Les livres présomptueux de la prétendue science s'accordent avec les livres puérils d'une littérature qui se croit pieuse, pour nous présenter un Christ affadi qui n'est pas le nôtre. On nous rapetisse le Christ de Clovis, de Charlemagne de Saint Louis ; on oublie qu'il est le fils et l'égal du Dieu des armées. Sans doute, il était doux et tendre, mais il n'était pas moins fort et brave, et s'il est l'agneau qui se laisse égorger, et qui meurt pour son peuple, il est aussi le Lion de la tribu de Juda, qui nous délivre et nous sauve. Il est surtout un Dieu qui parle, un Dieu qui commande, et sa voix a un accent qui en impose aux âmes guerrières. Une de nos légendes, au sens merveilleux, rappelle un Saint qui fut un homme redoutable, et bien décidé à ne jamais céder qu'à un plus fort que lui : un jour un enfant se présente et lui demande de le mettre sur son épaule et de le porter de l'autre côté du torrent ; le géant sourit, et il enlève ce chétif enfant du bout de sa main ; mais au milieu de l'eau, il sent que l'enfant pèse et il entend : " Tu portes celui qui porte le monde."

Le nom de Christophe, Porte Christ lui est demeuré, et c'était un des noms de ce général de Lamoricière qui dans l'exil, céda à Jesus Christ. Ce Jésus Christ, depuis sa communion il le portait dans son cœur ; il le portait avec lui a travers les batailles, les vallées, les torrents et les montagnes de l'Afrique. Il ne le servait pas ; mais il ne le laissait jamais insulter en sa présence. Tout a coup il sentit dans son âme comme un poids qu'il ne pouvait lui porter. Etonné, il s'arrête un moment ; il regarde c'était Jésus Christ.

" C'est moi ! lui dit le Maitre."

Le divin maître saisit à la fois cette âme généreuse par ce qu'elle avait de plus fort et de plus tendre. Il lui apparut d'abord sous les traits de sa femme et de ses filles, et dans les souvenirs médités de la mère incomparable à qui il devait sa belle mère, sa femme et ses filles. Puis il entendit comme une voix qui murmurait à l'oreille du banni : " Tu es dans l'exil, je serai ton compagnon ; tu es seul, je partagerai ta vie ; ton âme est vide je la remplirai ; tu n'as plus de carrière, je serai ton occupation et la nourriture de ton cœur ; plus d'avenir, il y a le ciel ; plus de patrie je serai ta patrie, ta maison, ta terre et ton repos !" Ce que je dis ici, messieurs est de l'histoire, et j'ai encore ici des témoins.

C'est, messieurs, cette conversation dont je ne puis tout vous faire, bien que j'aime à laisser dans le secret ces dialogues sublimes du Père des âmes avec les âmes, ce grand acte fait partie de la vie publique de celui que je pleure avec vous, et il ne le cachait pas. Les actions, comme les monuments, comme les mots ont un style, et notre époque aime naturellement ce qui est moderne, et je ne l'en blâme pas, si elle respecte aussi ce qui est antique, grand et sacré. La publicité, la liberté, voilà les goûts de notre âge. Or, Lamoricière était moderne, et c'est pourquoi il fut populaire ; et il se convertit librement et publiquement : il s'est converti comme il s'est battu en plein soleil. De plus cet acte explique ce qui l'a suivi, et comme Lamoricière fut prêt lorsque Dieu lui demanda successivement trois sacrifices, les plus grands qui se puissent imaginer : son *fils*, son *épée*, sa *vie*.

Quand donc il fut tombé et qu'après ces grandes ruines dont il faisait lui-même partie, il put jeter de nouveau son regard sur la scène publique d'où il avait disparu, de nouvelles perspectives s'ouvrirent devant lui, et les choses de ce monde lui apparurent sous des aspects qu'il ne connaissait pas. Tout l'horizon supérieur des choses de Dieu se dévoila devant lui. Je trouve la trace de ces préoccupations nouvelles dans une lettre écrite de Bruxelles en 1855, où il résumait ainsi sa vie depuis l'Ecole polytechnique :

" Depuis lors, j'ai mené les armes pendant dix huit ans ; j'ai passé quatre ans dans nos luttes et nos disputes publiques, et depuis trois ans je suis dans l'exil où Dieu m'a conduit pour me donner le temps et le besoin de réfléchir, et *de regarder les choses au point de vue qu'on les voit ce qu'elles sont.*"

Dans cette disposition d'esprit, la religion lui parut ce qu'elle est en effet, le nécessaire et grand objet de la pensée de tout homme raisonnable ; et il ne comprit pas qu'il fut possible d'y rester oublieux ou indifférent, par ce que l'oubli ou l'indifférence ne sont pas des conviction, pas plus que la mollesse d'esprit, qui recule devant le travail, et la noblesse du cœur qui recule devant la vertu, ne sont des excuses.

Résolu donc à étudier le christianisme, il apporta dans cette étude toutes ces habitudes de ferme raison, toute son ardeur de recherche, toute la rigueur et la précision de son esprit mathématique philosophique en même temps. Il prit un à un tous les articles du *Credo*, et les étudia profondement. " Il discutait et tatonnait, écrit un témoin de ces luttes, avec une opiniâtre tenacité, retournant les questions sous toutes les faces, épuisant les difficultés avec une énergie infatigable, mais se rendant loyalement, quand la lumière était faite, et disant avec joie : C'est vrai.

Car il est bien à remarquer, comme me l'atestait un autre fréquent témoin, qu'il discutait, mais ne disputait pas. Il ne combattait pas contre la verité, mais contre le doute ou l'ignorance. Et il était vraiment curieux de le voir faire une question, pousser à bout les réponses, et arriver en deux bonds à des solutions doctrinales et morales qui auraient enviées des théologiens. Son esprit, prompt, pénétrant, saisisait avec une vivacité et une sûreté extrodinaires tous les éclairs de bon sens qui jaillissait de la discussion.

† Felix Evêque d'Orléans.

(*A continuer.*)

COURRIER DE ST-HYACINTHE

Vendredi, 24 novembre, 1865.

CONFEDERATION.

Les journaux anti-fédéraux, un instant étourdis par les acclamations victorieuses de nos amis des provinces maritimes, se sont donnés garde de se laisser tout à fait abattre par les succès que leurs adversaires étaient heureux de proclamer. Avec la manière de raisonner qui leur est particulière, ils ont ont voulu reclamer l'élection de l'hon. M. Fisher comme un triomphe anti-fédéral. C'était la pire tactique qu'ils avaient à suivre. En niant à leurs adversaires un triomphe si évident, c'était montrer leur dépit et l'importance qu'ils y attachent C'était nous donner deux fois raison et pour le triomphe que nous reclamens et pour la signification d'une haute portée que nous lui attribuons.

Nous avons dit comment la question de la Confédération était intervenue dans l'élection de York ; nous avons démontré jusqu'à la dernière évidence qu'elle avait été la question principale soulevée dans la lutte, tant par les amis du gouvernement que par ses adversaires. Voyons comment M. Fisher expose lui-même la nature de la lutte qu'il a eu à soutenir. Il parle à ses électeurs réunis pour l'acclamer représentant du Comté d'York et il s'exprime comme suit :

« On dit maintenant que la confédération n'a pas été en question. Je puis dire que dans tout le comté, il n'y a pas vingt cinq, dans tous les cas, il n'y a pas cinquante électeurs ayant voté pour moi qui soient opposés ou même indifférents à la confédération. Je n'en connais qu'un dans tout Fredericton. M. Hatheway s'était vanté lors de sa dernière élection, après avoir insinué que M. Allen serait bientôt nommé juge, que les électeurs choisiraient un homme ayant les mêmes opinions que lui. Et durant tout l'été des efforts incessants ont été faits pour prouver au peuple que M. John Pickard était l'homme le plus populaire du comté.

« Une certaine partie de la presse a cherché à déplacer la question depuis que cette élection est faite, en disant que ce n'était point un triomphe pour la confédération. Mais n'ai-je pas exprimé dans mon adresse mon adhésion ferme et entière aux principes qui ont servi de bâse au projet de la convention de Québec ? Le jour de la nomination, n'ai-je point de nouveau exprimé mon désir de voir l'union s'effectuer sous le plus bref délai ?

« ..... Le jour de la nomination, j'ai eu occasion de lire la provocation du *Freeman*, dans laquelle il demandait si les partisans de la confédération oseraient se montrer la tête, ou bien s'ils resteraient dans leur complète insignifiance. Je vis aussi dans ce journal que M. Pickard avait jeté le gant dans l'arène. Eh bien ! ont-ils osé lever la tête ? voyez les, regardez les bien ! (applaudissement. ta.)

Pour se faire élire M. Fisher a eu à lutter contre toutes les influences. Les amis du gouvernement, ceux qui vivent de ses libéralités ou de son patronage, comprenant de quel poids cette élection devait peser dans la balance de ses destinéees ont mis leurs bourses à contribution pour assurer le triomphe de M. Pickard, mais en vain. Le *Morning News* de St. Jean cité par le *Journal de Québec* s'exprime comme suit :

« La grande lutte est terminée. Le résultat est devant l'Amérique Britannique. Ceux que M. Anglin avait provoqués si rudement ont répondu à ses appels frénétiques, mais nous doutons que M. Anglin et ses traitres d'associés soient satisfaits de cette réponse. Pendant cette élection l'argent a coulé comme le rhum. On dit que tous les membres du gouvernement ont été appelés à souscrire aussi bien que leurs amis tant à Fredericton qu'à St. Jean. Quelques personnes de notre parti, disent nos adversaires, ont distribué de grosses sommes d'argent comme prime aux anti-fédéraux et toute espèce de moyens fut employée pour prélever des fonds. Ils réussirent si bien que le trésorier avait au matin, samedi, $7,000, somme qui s'accrut encore le lundi, sans compter qu'un bon magot était attendu de M. Pickard. On sommait aussi sans gêne un certain propriétaire de moulin à Nashwaak, qui aurait dans le comté de puissants intérêts territoriaux et et qui n'est pas regardé comme supportant le gouvernement de la manière la plus désintéressée. La Banque du Peuple est restée ouverte jusqu'à une heure très-avancée pendant qu'on délivrait de l'argent et cette institution est toute entière entre les mains de M. Pickard et du parti du gouvernement. Les partisans de Pickard se vantaient de leur argent qui, disaient-ils, emporterait la journée ; mais les amis de Fisher leur répondirent que la monnaie qui devait faire triompher John Pickard sur Charles Fisher n'était pas encore battue ; que le peuple des campagnes avait été si grossièrement trompé à la dernière élection générale, qu'il allait maintenant prendre sa revanche en donnant à ses dupeurs une leçon qu'ils n'oublieront pas de sitôt.»

Un autre Journal dit que dans une seule journée, les amis de M. Pickard ont dépensé $12.000 !

La presse démocrate niera après cela que l'opinion soit favorable à la Confédération au Nouveau Brunswick mais on dévine aisément son but. Elle nourrit depuis quelques mois des projets qui doivent assurer son avenir. Elle voudrait faire croire que l'union fédérale est une question morte pour qu'on songe à ses plans.

Si nous avons la confédération, et nous l'aurons, la démocratie canadienne passe à l'état de souvenirs.

Et voilà qu'elle se met en frais de la faire manquer en travaillant à nous livrer aux Etats-Unis. Oui, nous avons des traîtres parmi nous, de la la trempe des sans-culottes de l'Institut Canadien de Montréal, des *Enfants Terribles*, dont le cœur bat à l'unisson d'un apostat qui a nom Narcisse Cyr, et des canadiens-Yankees de son espèce ; mais Dieu merci les honnêtes gens sont encore assez nombreux pour que l'on se moque des projets annexionistes. Les rouges ont paraît-il, des tireurs de ficelle à leur service, aux Etats-unis ; c'est peine perdue.

Le peuple est loyal parcequ'il est honnête, et surtout il n'aime pas un pays dont le gouvernement tolère qu'on emprisonne un prêtre pour avoir dit la messe, sans prêter un serment qui répugne à sa conscience.

Le Pays du 16 courant, en annonçant à ses lecteurs la réunion d'une espèce de convention des Canadiens de New-York, s'adresse personnellement à M. Batchelor, et le prie de livrer à la connaissance et à l'appreciation de nos compatriotes des Etats Unis quelques-unes de nos phrases qu'il qualifie d'erreurs et dont voici à peu près le texte : *Les Canadiens des Etats Unis se font les esclaves des américains. Ils vivent assez bien, c'est possible, mais ils ne remportent jamais d'argent, on paie leur salaire en stock.....ils reviennent en Canada plus pauvres qu'ils en sont partis.*

Nous prendrons la liberté de dire au rédacteur de cette feuille que la source où nous avons puisé cette donnée, est sans contredit infiniment plus pure que celle où s'inspire d'habitude sa *remarquable* individualité. Les faits que nous avons constatés, loin de nous venir des bonges ignobles de l'impiété et de la démagogie, comme par exemple l'auberge de Broadway, N.-Y., nous vient de la chaire de vérité de la Cathédrale de St. Hyacinthe, d'où un peux missionnaire qui a longtemps voyagé aux Etats-Unis, s'est chargé le nous en instruire. En sera-ce assez pour laisser penser au rédacteur du *Pays*, combien nous méprisons ses dénonciations à M. Batchelor.

Si nous ne connaissions pas l'effronterie avec laquelle cette feuille nie la vérité si nous ne savions pas que le *Pays* et ses petits de la presse ont pris à tâche de se vanter et n'admirer autre chose que ce qui est *Yankee* dans l'unique but d'américaniser nos compatriotes, en encourageant l'émigration nous parattrions peut-être surpris de la voir nier que la plupart des canadiens aux Etats-Unis ne sont que les valets esclaves des américains. Certe si la condition de ces gens a toujours été aussi précaire qu'ils sont encore obligés d'être des valets, n'aurait-il pas été plus honorable pour eux de servir dans leur patrie qu'à l'étranger. Au moins ils n'auraient pas gagné peut-être le mépris que les américains ont pour ceux qui les servent si bien. Rien n'est plus certain que les *Yankees* ont un profond mépris pour les Canadiens qui émigrent et ils n'en servent que parcequ'ils manquent de main-d'œuvre.

Nous tenons de Canadiens qui ont passé plusieurs années dans les différentes parties de l'Union et même dans l'armée, qu'on entretient partout une bien pauvre idée de nos compatriotes. On nous a assuré que si dans l'armée il était fait quelques vols ou quelques lâchetés brigandages, les officiers mêmes avaient coutume de dire s'il y avait quelques canadiens dans leurs compagnies : « *it must be that d.... Kanock.*

Et pour tant de mépris que gagnent-ils encore ? Nous étions dans le vrai, quand nous disions qu'ils rapportent toujours peu ou point d'argent ; et rien ne prouve mieux ce que nous disons que l'expérience, et ce dont nous avons été partout témoins au commencement de la guerre américaine, quand nos compatriotes sont revenus par milliers et tous avec autant, sinon plus de guenilles qu'ils en avaient avant de partir, mais peut-être avec ceci de moins, qu'une bonne partie d'entr'eux avaient perdu ou presque perdu, le peu de foi et de sentiments religieux qu'ils avaient avant leur émigration.

Aux Etats-Unis, l'on gagne peut-être un peu plus qu'ici, mais aussi on dépense bien plus, au point qu'on dirait que les porte-monnaie y sont si mal fabriqués qu'ils ne peuvent contenir l'argent. Et à l'appui de ceci nous avons cent témoignages.

Continuez M. du *Pays* à chanter la *Grande République* et à vilipender indirectement votre patrie, mais vous paraîtrez d'autant plus méprisable qu'on ne vous connait pas d'autre but en cela, que celui que vous est tracé vos principes subversifs et anti-nationaux. Tenez-vous cependant pour convaincu que tant que votre feuille se fera l'admiratrice, pour ne pas dire l'instigatrice de quelques Canadiens stationnés en quartiers-généraux dans les tavernes de Broadway et de la trempe du Sieur N. Cyr, dont la mémoire est naturellement restée chère à l'*Institut* et à votre feuille qui en est l'égoût d'un M. Batchelor, anglais dégénéré, père de ce recueil d'immondices qu'on appelait autrefois l'*Avenir*, d'un M. Thompson, autre anglais, respectabilité canadienne actuellement sichée dans les bureaux de la feuille *édifiante* appelé *Messager Franco Américain*, digne élève du *Pays*, où ses progrès en libéralisme ont été si rapides, qu'on a cru devoir le mettre à la porte, de peur qu'il ne surpassât ses maitres, vous resterez toujours bien bas dans l'opinion de ceux qui seront véritablement Canadiens. Et nonobstant l'inutilité prise peut être par votre clique, pour soulever les Canadiens des Etats-Unis contre l'Angleterre, pour singer les écervelés qu'on appel le *Féniens*, dans le but de favoriser l'annexion, coûte qui coûte, vos efforts, espérons le, resteront couronnés comme doit l'être l'œuvre du mechant, par le mépris et l'ignominie.

Capitaine Edward Doherty.

Nous avons entrepris une croisade en faveur de ce jeune canadien et nous voulons la poursuivre jusqu'au bout ; nous ne dépeserons notre plume que quand nous aurons eu le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que justice a été faite aux reclamations de M. Doherty.

Si nous en jugions d'après les nouvelles que nous communiquent les journaux Américains le moment ne paraîtrait pas éloigné où il nous sera donné de voir notre compatriote sortir vainqueur de la lutte qu'il poursuit en ce moment.

Nous avons annoncé dans un dernier numéro que le fameux général Baker qui voulait si peu ni moins qu'escamoter la récompense due à M. Doherty et à ses hommes, et qui jouissait d'un influence relativement considérable auprès de certains membres du cabinet de Washington, venait d'être flétri publiquement par la Cour Criminelle du District de Columbia comme voleur d'une somme de $450.

On comprend que cette condamnation portée contre un *general* a eu beaucoup de retentissement aux Etats-Unis ; toutes les âmes nobles, dans les rangs de l'armée et des citoyens se sont revoltés à la pensée que les jeunes soldats de la race étaient exposés à subir la domination d'un officier flétri par les tribunaux et dépravé aux yeux d'une nation. Une protestation énergique, sous forme de requête, vient d'être adressée au Président Johnson et publiée dans un des journaux les plus importants de New-York, le *New-York Citizen*.

Ce requête exprime en termes sévères l'indignation publique et flétrit davantage encore le caractère du *général* Baker, « de ce fameux détective nommé Lafayette C. Baker, » suivent les propres expressions de l'adresse, « qui a été appelé *Colonel* et est maintenant, croyons-nous, décoré du titre de *Général* pour la honte de tous soldat qui est aujourd'hui ou qui fut dans l'armée, au service de l'Union. »

Parlant de la nomination de Baker, au grade d'officier, la requête s'exprime dans les termes suivants : « Si une semblable nomination avait été faite dans l'armée anglaise, française, ou dans toute autre armée du monde civilisé, tout officier régulier eut brisé son épée et jeté sa commission. »

Et plus loin : « Pourquoi avoir déshonorer le rang de l'honneur militaires et le conférant à un tel instrument. S'il voulait au gouvernement $50,000 par année, on de ait le lui donner et payer cette somme ; ou même cinq fois cette somme si on le croyait convenable. Mais on n'aurait jamais du lui permettre de subir la plus petite commission militaire avec le commerce de détective ; et en lui conférant un brevet de commandant de Brigade, ce grade a reçu l'insulte la plus injurieuse et la plus ignominieuse que pouvait subir un officier à la fin de la guerre. »

« Nous voyons que ce nommé *Général* Baker a été condamné sur la plainte de Mme Cobb, et nous espérons que tous ceux qu'il a pillés et opprimés partout vont prendre une semblable action contre lui. Comme un membre remarquable du gouvernement à Washington nous le disait dernièrement : « Lui et ses hommes ont été et sont encore ce qu'il y a de plus dangereusement nuisible en dehors de la prison, » ajoutant qu'il préférerait Wirz et les assassins et conspirateurs pour compagnons de chambre que d'avoir à supporter la compagnie de Baker. Que le président Johnson débarrasse le pays de cet opprobe public ; et tandis que le public sans distinction de parti, criera *alléluia*, tout officier de l'armée portera une tête plus orgueilleuse vers le ciel, se sentant délivré de cette compagnie qui est comme un stigmate d'infamie.

Nous nous contentons de citer : ces paroles sont assez expressives pour qu'il ne soit pas besoin d'apporter de commentaires.

Il convient toutefois de dire en terminant que cette requête présentée vers le milieu du mois dernier a déjà eu son effet, parcequ'une dépêche de Washington en date du 21 nous apprend que Johnson a donné ordre à Baker de laisser la Maison Blanche.

Tous ces faits nous font espérer que, débarrassé de ses ennemis et de ceux qui lui ont mis des entraves, M. Doherty recevra bientôt du gouvernement américain la récompense qui lui est due à tant de titres.

Les dernières nouvelles de Chihuahua mandent que les Français ont rassemblé une force imposante et ont dispersé celles de Juarez. Cinq généraux libéraux ont été fait prisonniers et subséquemment fusillés, ce sont les généraux Ortega, Patanaras, Deos Salazar et Trouvereo.

Journalisme Franco-Canadien.

Sous ce titre la *Gazette de Sorel* fait une suggestion à laquelle nous souscrirons de tout cœur. Nous espérons que notre estimable confrère, bien persuadé de l'acceuil favorable qu'elle rencontera parmi nous usera de son influence pour la faire mettre à exécution. Voici :

« Qu'on nous permette une suggestion. Dans l'intérêt du journalisme franco-canadien, ne serait-il pas à propos, qu'à l'exemple des journalistes du Haut-Canada, il y eût une convention des membres de la presse qui se réuniraient à époques fixes et qui adopteraient des résolutions dans l'intérêt corps-entier. Ces réunions auraient en outre l'avantage d'établir des liens d'amitié et d'union parmi les membres de notre presse.

La " Gazette des Campagnes. "

Depuis le 2 novembre la *Gazette des Campagnes* est entrée dans sa cinquième année d'existence. Nous apprenons avec plaisir que cette publication si utile, si nationale, si dévouée à l'œuvre qu'elle poursuit, est en voie de prospérité et que son avenir est déja plus qu'assuré. Cette feuille traite tous les sujets qui conviennent à l'agriculture ; sans s'occuper de politique elle tient néanmoins ses lecteurs au courant de toutes les nouvelles locales et étrangères.

L'esprit qui inspire sa rédaction et l'habilité qu'elle déploie en font une publication précieuse. Elle est la Gazette du cultivateur par excellence et nous la recommandons à nos amis du District de St. Hyacinthe. Elle parait tous les quinze jours en livraison de 12 pages. L'abonnement n'est que de trois trente sous par année. Il n'y a pas de frais de port à payer. On peut s'abonner chez M. Kéroack, libraire à St. Hyacinthe.

UNION CATHOLIQUE.

On nous autorise à annoncer que le Révd. M. Désaulniers continuera de nous entretenir sur la grave question de l'*autorité*, à la séance de l'Union Catholique qui aura lieu à l'Evêché, dimanche, à trois heures.

Dans la dernière séance le savant professeur de philosophie a développé sa théorie sur le pouvoir ; dimanche il répliquera aux objections qui lui seront faites. Cette séance sera donc intéressante pour tous par ce que la question sera mise à la portée des moins instruits par les nombreuses objections que l'on ne manquera pas de faire et les réponses victorieuses qui nous seront données et que nous attendons.

C'est ce qui faisait dire à un membre de l'*Union Catholique* à l'un de ses confrères qui lui faisait part de sa détermination à faire *pleuvoir* les objections.—Très bien, mon bon, mais gare à la *grêle* des réponses.

Les abonnés à la chambre de nouvelles sont spécialement invités à la séance.

Le Pont Neuf.

A une assemblée générale des membres, actionnaires et propriétaires de la compagnie du pont neuf de l'Yamaska, tenue en la cité de St. Hyacinthe, en la salle publique du marché de la cité, le 21, novembre 1865.

Le but de l'assemblée étant expliqué. Il fut procédé aux élections : Sur motion faite à cet effet les personnes suivantes furent nommés comme suit, savoir : M. Alexis Richer, Président ; M. Joseph Robitaille, Secrétaire-Trésorier ; MM. Pierre Desparts, Jean-Bte. Cadieux, Hypolita Langelier, François Bélanger, Charles Marendas, Alfred Brien, Louis Lefebvre, Louis Fontaine, Joseph Tanguay, Zéphirin Blanchard, Directeurs ; et MM, Jacques Henry Barbeau, Joseph L'Heureux, Antoine Casavant, Octave Beaudry, Directeurs adjoints.

Il fut résolu ; 1o que copie en résumé de cette assemblée soit publiée dans les journaux de la localité ; 2o qu'avis en soit donné dans les paroisses de St. Hyacinthe le Confesseur, St. Dominique, Ste. Rosalie, St. Simon et St. Hugues ; 3o que cette assemblée a été tenue dans le but de se réorganiser et d'en demander l'acte d'incorporation comme société au Gouvernement de cette Province le plus tôt possible de faire tous procédés pour arriver à cette fin ; 4o Que toutes personnes qui ont des affaires à transiger avec les actionnaires et membres du dit pont, ou des argents à donner à cette compagnie seront tenues de les faire et payer les dits argents entre les mains de M. Joseph Robitaille le Secrétaire-Trésorier actuel ; 5o Que M. Christophe Champigny le gardien actuel du dit pont neuf soit notifié de laisser et discontinuer sa charge de gardien et en même temps de laisser la résidence et les dépendances qu'il occupe actuellement, et en transférer la possession et jouissance à la dite compagnie. Agréé.

A. CABANA, Président.
O. GUERTNIN, Secrétaire.

Nous donnons quelques nouveaux détails sur l'ouragan de la Guadeloupe qui retracent des scènes vraiment déchirantes. Qu'on lise ce qui suit, c'est du plus palpitant intérêt :

Il n'exi te plus une seule des cases bordant la route des Trois-Rivières à Dolé. L'habitation *Touchimbert* est rasée. L'habitation *Roussel* a perdu son moulin et deux Indiens. On parle de sept autres victimes dans cette commune. Le magnifique fromager de l'habitation *Venture* a été violemment arraché du sol. Il n'a pas seulement été haché et brisé par la tourmente ; le tronc lui-même, que dix hommes ne pouvaient embrasser, a été renversé. Ses débris s'élèvent à la hauteur d'un premier étage.

De cette commune, on écrit au *Commercial* :

» Monsieur le Rédacteur,

» Dans le bulletin commercial de votre estimable journal, du 13 courant on lit :

« Si l'on est promptement mis en mesure » de relever ces bâtiments, la récolte pro- » chaine ne suffira pas trop, car tout le mon- » de est d'accord pour reconnaître que les » cannes, quoique couchées par la violence » du vent ne souffrent aucunement. »

» Ce fait, qui existe pour les autres communes, n'existe malheureusement pas pour les Trois Rivières. Ici les cannes n'ont pas été seulement couchées : elles ont été presque toutes brisées contre les roches parmi lesquelles elles sont plantées. Les plantations non encore cannées sont les seules qui ne souffriront pas. La récolte de 1866 sera donc de beaucoup réduite dans notre commune. Il est vrai que nous ne faisons pas une grande quantité de sucre relativement à d'autres communes ; mais nous faisons des produits de toutes sortes, tels que café, cacao vanille, fruits et vivres de toutes espèces ; c'est cette variété de cultures qui faisait la richesse de notre commune, et tout cela n'existe plus. »

De Jary on écrit au *Commercial* :

« Baie Mahault, 13 sept. 1865.

« Monsieur le Rédacteur,

« Si nos gardes champêtres s'étaient donné la peine de venir visiter les hauteurs de cette commune, nos autorités locales auraient eu à vous signaler de plus grands dégâts survenus pendant la bourrasque que nous avons eue dans la nuit du 6 au 7 du courant.

« L'habitation le Pavillon a beaucoup souffert. Tous ses cotonniers ont été ébranlés, effeuillés, et en grande partie cassés. Ils commençaient à fleurir, ce qui nous donnait l'espoir d'une assez jolie récolte pour l'année prochaine. Les bananiers ont été arrachés ; le manioc est entièrement déraciné et n'offre pas grande ressource, car les racines pourriront indubitablement.

« Les cases des cultivateurs ont été défaîtées, plusieurs d'entr'elles découvertes, et trois parmi elles demandent à être refaites, ayant eu leurs grandes fourches coupées de même que leur faîtage.

« Nos voisins ont beaucoup souffert à l'égard de leurs vivres et de leurs arbres fruitiers ; plusieurs de leurs cases demandent de grandes réparations.

« La misère qui nous étreignait déjà si fortement ne fera qu'augmenter ; quant à moi, je ne sais vraiment ce que je deviendrai avec ma famille. Je me soumets avec résignation aux décrets de la Divine Providence qui, tout en nous châtiant d'une main, nous soulage de l'autre.

« Je suis, etc.,

« EDM. DE BRAGELONGNE. »

Le *Commercial* publie la lettre suivante :

« Grand Bourg Marie Galante, le 8 septembre 1865.

« M. le Rédacteur,

« Le Grand Bourg n'est plus qu'un amas de décombres ; nos campagnes sont couvertes de ruines ; les moulins, les sucreries, les maisons de maîtres, toutes leurs dépendances, les cases des cultivateurs, rien n'a été épargné par le funeste événement du 6 septembre. Il n'existe plus une seule case de cultivateurs dans toute l'île : l'usine *de Retz* est entièrement détruite. Les maisons de la rue de la Marine, qui donnent sur le rivage n'existent plus ; celles du côté opposé sont en grande partie détruites, toutes les autres demandent de très grandes réparations. Ceux qui ont eu le bonheur de conserver leurs toits ne pourraient plus s'abriter s'il venait à pleuvoir : toutes les couvertures en ardoises, en zinc et en tuiles ont été enlevées.

« Tout ce malheur serait bien peu de chose si nous ne comptions de nombreuses victimes : 36 morts et 59 blessés dans la commune du Grand-Bourg ; 15 morts et 125 blessés, déjà connus dans celle de St. Louis ; 2 morts et quelques blessés dans la Capesterre. Quoique toutes ces victimes aient droit à nos regrets nous avons une douleur plus forte pour quelques-uns. Ainsi, Mme Rénée Dubois Beauplan, jeune et gracieuse mère de famille, a été écrasée devant son mari, son vieux père et ses sœurs, qui n'ont pu rien faire pour la sauver, *et devant ses vingt enfants !*

—Voici un fait que nous apprenons à l'instant et que nous répéterons pour l'édification du public. M. le Rédacteur du *Journal de St. Hyacinthe*, se propose de réparer les scandales qu'il a donnés par ses écrits peu convenables. Dimanche prochain, le garçon se rendra à la porte de l'église de St. André d'Acton, et là, en presence de tout le peuple, la tête nue, la corde au cou, et un sac de cendre sur le dos, il fera la confession de tous ses péchés de journaliste et comme preuve de son sincère repentir il s'administrera publiquement la discipline.

Les femmes seront exclues de l'assemblée le pénitent aura les pieds nus et les jarrets au vent.

—Par un ordre général inséré dans la dernière *Gazette du Canada*, nous voyons que le commandant en chef a appelé des compagnies de volontaires des places suivantes : Québec, Montréal, Ottawa, Morrisberg, Toronto, Port-Hope, Hamilton, Woodstock et London pour telle période qui sera jugée nécessaire. La solde sera comme suit : lieutenants-colonels, $4.80 par jour ; majors, $3.90 ; paie-maîtres, paie-maître 3.50 ; capitaine, 2.82 ; lieutenants 1.58 ; enseignes, 1.18 ; avec des rations. Les officiers non commissionés et les simples soldats recevront avec leurs rations la solde suivante : sergents majors, 50 cts ; soldats 25 cts ; Les officiers commandant ces compagnies ont reçu ordre de se tenir prêts à marcher au premier appel pour empêcher les dépradations et les razzias sur notre frontière.

—La *Gazette du Canada* de samedi annonce que le major T. de Montenach est nommé provisoirement major de brigade à Québec, pendant l'absence du colonel Suzor, nommé assistant-adjudant-général. Le lieutenant L. A. Casault est nommé député-assistant-adjudant-général pour le Bas-Canada avec le major Browne.

Acte pour assurer aux Femmes et aux Enfants le produit des Assurances sur la vie de leurs Maris et de leurs Parents.

Nous lisons ce qui suit dans un ournal anglais :

Aucune personne raisonnable ne niera qu'il est du devoir de tout homme, lorsque cela est en son pouvoir de s'arranger de telle sorte qu'il puisse mettre sa famille à l'abri du besoin en cas de mort. Plusieurs sont assez heureux pour pouvoir le faire par l'accumulation de la propriété, mais le plus grand nombre des chefs de famille ont si peu en sus de leur dépenses quotidiennes qu'il leur est à peu près impossible de ne rien amasser. A cette classe de personnes, l'assurance sur la vie effre des facilités qui devraient être bien vues, parcequ'elles permettent à un homme qui possède un revenu médiocre de pourvoir aux besoins de sa famille après sa mort aussi efficacement que s'il leur laissait une propriété embarrassée.

Nous recommandons à ceux qui désirent s'assurer la Compagnie d'Assurance Provinciale Ecossaise qui est une des meilleures que nous connaissons. **M. Charles Nelson** en est l'agent à St. Hyabinthe, il sera heureux de donner toutes les informations nécessaires.

Nous citons ici un extrait d'un acte passé à la dernière session de la législature Provinciale, qui a trait aux assurances sur la vie. On verra par cet extrait que par le simple endossement de la police, l'assurance peut-être garantie à la femme ou aux enfants de l'assuré libre de toutes reclamation de ses créanciers.

» Il sera légal, dans l'espace d'une année, après la passation du présent acte, pour toute personne, de déclarer par écrit endossé sur la police, qui aurait été émané avant la passation du présent acte, de déclarer que telle police ou assurance sera pour le profit de la femme de l'assuré ou de sa femme et de ses enfants, ou de sa femme et d'un ou plusieurs de ses enfants, ou de ses enfants seulement, ou d'un ou de plusieurs d'entr'eux et de déterminer le montant de l'argent assuré comme il peut le juger convenable alors l'assurance est déclarée être pour le profit de plusieurs.

Quand il y a aucun montant de déterminé dans la police ou déclaration, alors les partis intéressés sont sensés partager également l'assurance ; et quand il est statué dans la police que l'assurance est au profit de la femme et des enfants généralement, ou des enfants généralement, sans spécifier leurs noms, alors le mot « enfants » sera sensé signifier tous les enfants de la personne dont la vie était assurée, vivant au temps de sa mort, soit qu'il soit du dernier ou de tout autre mariage.

A la mort de la personne dont la vie est assurée, l'argent d'assurance, dû, sera payable aux termes de la police, ou de la déclaration comme dit ci-dessus, suivant le cas, exemptes de toutes réclamations par l'un ou plusieurs des créanciers.

Nécrologie.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort du Révd. Père *Léonard*, de la compagnie des Oblats de Marie Immaculée, arrivée mardi dernier après-midi. Beaucoup se rappellent avoir entendu la parole de ce pieux et éloquent missionnaire. Nul plus que lui n'avait le don de gagner les âmes à Dieu et un grand nombre lui doivent leur retour à la religion.

Sa perte sera vivement sentie dans toutes les paroisses qu'il a évangélisées.

Il exerçait le ministère à Montréal depuis 30 ans. Il était âgé de 69 ans.

Son inhumation a eu lieu hier à Montréal dans l'église St. Pierre, dont il avait posé la première Pierre.

La *Minerve* d'hier nous apprend que M. le Chanoine Hicks, de l'Evêché de Montréal, est atteint d'une maladie très grave et que le Révd M. Granet, supérieur du Séminaire de St. Sulpice est à la dernière extrémité.

COMMENT VIVRE ET COMMENT MOURIR.

—C'est une chose facile pour un malade de se donner la mort par des purgatifs minéraux aigus : mais il est également en son pouvoir de recouvrer la santé et la force en recourant au seul cathartique qui restaure les fonctions dérangées de la digestion et qui expulse les conditions malsaines sans affaiblir le système. Dans les *Pilules secrètes de Bristol* il trouvera ce grand désideratum qu'on cherche depuis un temps immémorial, mais en vain. Elles sont recommandées aux dyspeptiques aux constipés aux bilieux aux rhumatiques aux hydropiques, en un mot à tous ceux, qui souffrent de maladies provenant de l'estomac, du foie ou des entrailles, comme un moyen de guérison permanente et immédiate. Dans tous les maladies d'un caractère chronique (particulièrement dans les rhumatismes, les maladies du foie, l'hydropisie et la neuralgie) ou dans celles dont les éruption sont le caractère distinctif, la la *Salsepareille de Bristol*, pour enrichir et purifier le sang peut être employée avec un avantage infini avec les les pilules. Elle sont contenues dans des fioles et peuvent être conservées sous tous les climats.

Avis Spéciaux.

☞ **Les Pastilles-a-Vers Végetales** de Devins ont des avantages considérables sur les autres préparations vendues pour la destruction des Vers chez les enfants, vû qu'elles sont purement végétales et ne renferment aucunes drogues narcotiques ou délétères, si souvent funestes aux familles. Avant d'acheter assurez-vou qu'on vous donne l'article mentionné ci-dessus. Préparées seulement par Devins et Bolton, Pharmacins, près le Palais de Justice, Montréal.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que MONSIEUR CHARLES LAROCHE a été nommé Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St. Théodore d'Acton en remplacement de M. Fontaine. Toute communication concernant le dit conseil devra être adressée à M. CHARLES LAROCHE, à St. Théodore d'Actos.

23 novembre 1865. 1m—74

M. GLADU, NOTAIRE, tient son Bureau dans la maison ci-devant occupée par le Dr Duvert port voisine de MM. Cadoret et Dufort Cascades, St. Hyacinthe.

MODISTE.

MADAME BOURDON,

Maison Cadoret & Dufort.

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que :

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Manchons et Caques, &c. &c. &c.

— Aussi : —

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que **Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c.** à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront, toujours les plus nouveaux.

— De plus : —

Elle étampera.

Résidence, maison de MM. Cadoret & Dufort, vis-à-vis le marché,

ST. HYACINTHE.

16 nov.

Volée.

Dans la nuit de vendredi à samedi, de l'Etable de M. Charles Demers du Grand-Rang. Une bonne Vache laitière canadienne de 7 à 8 ans, de taille moyenne, sous poil rouge ayant l'extrémité de l'oreille gauche coupée et les deux cornes recourbées en dedans. Toute information tendant à la faire retrouver, sera libéralement recompensé par le propriétaire.

PIERRE MORIN,
Cultivateur.
Grand-Rang de St. Hyacinthe.

MAISON DE PENSION.

TENU PAR

MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle PAGEAU.

La Maison sera tenue par Mme. DEVONGES, à : le même pied que la tenait Mlle. Pageau ; les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Me. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

A Vendre ou a Louer.

POSSESSION IMMEDIATE.

Au centre du Township d'Ely, à 5 milles de l'Eglise de Roxton et de St. Joseph d'Ely, dans le 6e Rang, sur la Rivière Noire. Cette propriété connue sous le nom de *MOULIN DE FISK*, comprenant deux emplacements formant un acre de terre, avantageusement situés pour le commerce. Il y a une magnifique maison bien finie, un magasin, remise, écuries, granges, &c., sur ces emplacements. Les titres de ces propriétés sont incontestables. Les conditions seront très libérales. Possession immédiate. S'adresser au Bureau du *Courrier* ou sur les lieux.

A. M. FISK.

Ely, 4 novembre, 1865.—1m.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie ; des Liqueurs de premier choix ; des chambres bien garnies ; de bonnes écuries pour les Chevaux.

AVIS,

Toutes personnes endettées envers la Société "PREFONTAINE ET DION" sont requises de payer au soussigné le montant de leurs comptes immédiatement.

H. R. BLANCHARD.

St. Hyacinthe, 20 août, 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.

Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

INVASION DES FENIENS !!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquilité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS*, &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, **mais la grande quantité de ses chalands le** mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (?!) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées ; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

AVIS.

Je défense à qui que ce soit d'avancer à URELIE MAURICE, mon épouse, sans un ordre signé de ma main.

ANTHIME CADORET.

St. Hyacinthe, 19 octobre, 1863.—1m

Avis aux Spéculateurs !

TERRE A VENDRE A

Ste. ANNE de STUKELEY.

La magnique propriété de **M. Stephens MacFarlane**, dans le NEUVIÈME RANG de STUKELEY, paroisse de Ste. ANNE, à quatre milles de l'église. Comprenant **550** arpents de terre en superficie, dont 350 arpents est en culture, le reste en beau bois comprenant de belles sucreries. Elle est richement bâtie de maisons, granges, et de tous les accessoires désirables. La clôture est toute en pierre et dans un ordre parfait.

S'adresser au propriétaire sur les lieux.

Rochelle, 17 octobre, 1865.—1m

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

REGISTRES POUR LES POELES.

M. JEREMIE DAIGNEAULT, de Roxton Pond a le plaisir d'annoncer qu'il vient d'obtenir une patente pour une nouvelle invention de Régistre ou Régulateur pour les poêles, supérieurs à tous ceux existant aujourd'hui.

Au moyen de ce Régulateur on économise le bois pour la quatrième ou sixième partie de la dépense ordinaire ; suivant la confection des poêles ou des tuyaux, tout en obtenant plus de chaleur. On tient plus facilement les tuyaux nets, parceque ces Régulateurs ne laissent de passage que pour la fumée. Ils sont un préparatif contre le feu ; en empêchant la flamme du poêles de monter dans le tuyau pour se communiquer aux cheminées. Ce qui est d'un grand avantage lorsque le vent souffle avec violence.

M. D. aura un agent en cette ville, chargé de les poser.

Le prix de 75 centins à $1 suivant la grandeur des

REGISTRES.

St. Hyacinthe, 13 octobre 1865.

Nous soussignés, certifions avec plaisir que depuis les quelques jours que nous avons les Régistres de M. J. Daigneault, nous en avons été entièrement satisfaits. Autant que nous pourons en juger, ils sont supérieurs à ceux que nous avons connus jusqu'à ce jour. Ils nous paraissent posséder toutes les qualités que leur attribue M. Daigneault ; d'économiser le bois de conserver la chaleur.

Nous croyons être utile en en recommendant l'adoption.

Ed. Lecours, Ptre, L. V. Scotte, Ls. Delorme, E. B. Dufort, G. C. Dessaulles, P. E. Leclère, Boucher de LaBruère, J. B. Bourgeois, R. E. Fontaine, H. St. Germain, V. Coté, H. R. Blanchard, F. Cadoret, Honoré Mercier, L. F. Morrison, A. Chagnon, H. J. Doherty, F. X. Caouette, M. Desforges.

M. PAUL PAYANT.
Agent pour St. Hyacinthe.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard Ecr N. P.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

L'HEROISME ET LA PATRIE.

PAR

HONORÉ MERCIER.

Cette brochure forme un joli volume in 8o de 80 pages et est maintenant en vente chez les principaux Libraires de Québec et de Montréal et chez le soussigné.

Prix : 30 Sous

Les personnes qui désireraient se procurer cette brochure, par la poste, la recevront en envoyant, FRANC DE PORT, 26 cts. en timbres-poste.

M. A. KEROACK.
Libraire.

St. Hyacinthe, 16 août, 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD.

Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et de bons Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,

NOTAIRE.

COATICOOK.

A VENDRE.

Plusieurs Terres a St. Dominique.

Un Lot au Petit Rang de St. Hyacinthe.

Plusieurs Lots dans Acton, Stanfold et Weedon.

☞ CONDITIONS LES PLUS FACILES. ☜

S'adresser à

F. X. LAFORCE,

T. HYACINTHE.

ou au

DR. TRUDEL,

MONTREAL.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

PROVINCE DU CANADA,
District de St. Hyacinthe.

Un Terme ou Session de la

COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Juridiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au palais de Justice à ST. HYACINTHE.

Vendredi, le Premier jour de Décembre prochain,

A DIX HEURES DU MATIN.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste ; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

Ls. TACHÉ.
Shérif.

Bureau du Shérif.
St. Hyacinthe, 13 octobre 1865.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonus, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont :

1o. Les Soldats incapables de travailler ;

2o. La veuve ; **3o.** Les orphelins au-dessous de seize ans ; **4o.** La mère si elle était supportée par le soldat mort ; 5o. Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter : Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

☞ *A ceux qui désirent des informations.*

Je me charge de fournir des information : à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, *sans rien charger, excepté les frais de port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.

☞ Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application.

Le clergé, les magistrats et autres rendraient service à ceux à qui je pourrais être utile en leur faisant connaître cet avis.

EDWARD C. WARD,
" American House,
No. 49, Rue St. Henry
Montréal, 30 octobre, 1865.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes. Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraitre chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES.

Ottawa 17 Novembre, 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 32 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions pour les et grasses des mois d'hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN & KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dérangées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsie ou Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT, Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montreal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avri 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulegement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oublions pas, tous les Samedis a St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD, J.B.GERMAIN, J.SARASIN.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE

CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.

FEUILLARD Vergette.

CASTEEL et ACIER à Ressort.

Première qualité de Spaer et Jackson

CLOUS A CHEVAL Anglais et Américains.

ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIERE QUALITE.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,

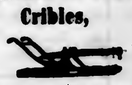

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

01 ditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, Fils. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe 1juillet, 1865.

ANNONES DE MONTREAL.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

421, Rue Notre-Dame,

En face de l'Eglise des Recollets,

Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Buffets, Ottomes, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs (Glaces) &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

NOUVEAU MAGASIN DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MACHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, la PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

J. P. CRAIG,

Facteur de Pianos,

No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,

Dentiste.

No. 192, Rue Notre-Dame,

En face du Palais-de-Justice.

Montréal Mai 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Moulliers, Hardes de coupe, etc Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞*Nos taux sont très modiques.*☜

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,

Assistant-Gérant,

Département-Français

Montréal 15 décembre 1865

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remercîments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞*Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*☜

St Hyacinthe, Novembre 186.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus la presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une bonne part de patronage public.——St. Hyacinthe, 8 août 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:

1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*

LONDRE.

AGENCE POUR LE CANADA:

64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*

MONTREAL.

CAPITAL OUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,

Agent-Général pour le Canada,

MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

2 janvier, 1865.

CHARLES NELSON,

Agent pour St. Hyacinthe.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.

M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N.B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules au mon onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguent offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguent en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve sous le livré de direction autour de chaque *Boite ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait aucune *Estampilles* des E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguent.

Mon achateur aucune qui porte des Estampilles des Etats-Unis.

T HOLLOWAY,

244 Strand, London

MERES SAUVEZ VOS ENFANT

SIROP D DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou de maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,

FRENCH ET VERNIER,

Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'Epine de Fer Alkalisable préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.

St. Hyacinthe.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public Les Voyageurs en sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c., dans la demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.

Comptant sur un Patronage libéral, il espère mériter une large part de patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises couvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.

Mai 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hy. Juillet 1 Mai, 1865

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
		A.M.	A.M.
Montréal.	Tous les jrs	7 00	11 40
		11 40	P.M.
		P.M.	10 00
		3 50	
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A.M. 11 40	10 00
Island-Pond		7 00	
		11 40	3 00
Québec.....	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.....	do	P.M. 3 00	A.M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon.....	do	A.M. 10 00	12 00
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P.M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
LaPrésentation .	Mercredi, et Samedi..	A.M. 11 00	11 30

E. L. R. S. DESPRES,

Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les mallés pour St. Barnabé, St. Jude St. Aime et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7 30 h. A.M.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appetit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, raniment l'appétit et conférent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de professions, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile et qui manque d'air et d'exercice, en ressentiront dans presque tous les cas, les bons effets qui en résultent.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus hauts médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Bamston.
H. JENKS, M. D.,
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT ET FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. 1865.

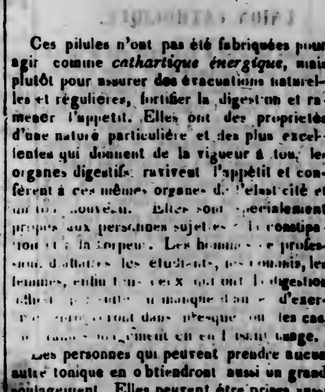

DE DEVINS.

goût certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS

QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 20 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLLON,

CHIMISTES.

Près le Palais de Justice, MONTREAL.

4 Juillet 1865—1ma.

JOURS DE PUBLICATION
Mardis et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
Etats-Unis:—Trois piastres.
Camille Lassier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agicole, Littéraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessous de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. .. 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois.

Vol. 13 — St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Mardi, 28 Novembre 1865. — No. 75

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La Tuche, écr.
Suivront les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. Papineau. L. F. Morison.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. Bourgeois. P. Bachand.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Biro.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 3 Nov. 1861.

F.X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Honore Mercier.
St Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau:—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
Ls. Tache. L. G. Gladu.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

LÉANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

A Vendre ou a Louer.

POSSESSION IMMEDIATE.

Au centre du Township d'Ely, à 5 milles de l'Eglise de Roxton et de St. Joseph d'Ely, dans le 8e Rang, sur la Rivière Noire. Cette propriété connue sous le nom de *MOULIN DE FISK*, comprenant deux emplacements formant un acre de terre, avantageusement situés pour le commerce. Il y a une magnifique maison bien finie, un magasin, remise, écuries, granges, &c., sur ces emplacements. Les titres de ces propriétés sont incontestables. Les conditions seront très libérales. Possession immédiate. S'adresser au Bureau du *Courrier* ou sur les lieux.

A. M. FISK.
Ely, 4 novembre, 1865.—1m.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.
On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.

AVIS,

Toutes personnes endettées envers la Société "PREFONTAINE ET DION" sont requises de payer au soussigné le montant de leurs comptes immédiatement.

H. R. BLANCHARD.
St. Hyacinthe, 30 août, 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il vient maintenant de compléter son Hôtel dernièrement occupé par HAROLDE CHAPUT. Vû la popularité de marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central de commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonne écurie seront à la disposition des voyageurs.
St Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 34 arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.
Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMEN CADORET, père.
N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.
St. Dominique, octobre 1865.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

Avis aux Spéculateurs!

TERRE A VENDRE A
Ste. ANNE de STUKELEY.

La magnifique propriété de **M. Stephens MacFarlane**, dans le NEUVIÈME RANG de STUKELEY, paroisse de Ste ANNE, à quatre milles de l'église. Comprenant **550** arpents de terre en superficie, dont 350 arpents est en culture, le reste en beau bois comprenant de belles sucreries. Elle est richement bâtie de maisons, granges, et de tous les accessoires désirables. La clôture est toute en pierre et dans un ordre parfait.
S'adresser au propriétaire sur les lieux.
Rochelle, 17 octobre, 1865.—1m

REGISTRES POUR LES POELES.

M. JEREMIE DAIGNEAULT, de Roxton Pond a le plaisir d'annoncer qu'il vient d'obtenir une patente pour une nouvelle invention de Régistre ou Régulateur pour les poêles, supérieurs à tous ceux existant aujourd'hui.
Au moyen de ce Régulateur on économise le bois pour la quatrième ou sixième partie de la dépense ordinaire; suivant la confection des poêles ou des tuyaux, tout en obtenant plus de chaleur. On tient plus facilement les tuyaux nets, parceque ces régulateurs ne laissent de passage que pour la fumée. Ils sont un préparatif contre le feu; en empêchant la flamme du poêle de monter dans le tuyau pour se communiquer aux cheminées. Ce qui est d'un grand avantage lorsque le vent souffle avec violence.
M. D. aura un agent en cette ville, chargé de les poser.
Le prix de 75 centins à $1 suivant la grandeur des

REGISTRES.

St. Hyacinthe, 13 octobre 1865.

Nous soussignés, certifions avec plaisir que depuis les quelques jours que nous avons les Régistres de M. J. Daigneault, nous en avons été entièrement satisfaits. Autant que nous pouvons en juger, ils sont supérieurs à ceux que nous avons connus jusqu'à ce jour. Ils nous paraissent posséder toutes les qualités que leur attribue M. Daigneault; d'économiser le bois de conserver la chaleur.
Nous croyons être utile en en recommendant l'adoption.
Ed. Leclerc, Ptre, L. V. Sicotte, Ls. Delorme, W. B. Dudort, G. C. Desaulles, P. E. Leclère, Boucher de LaBruère, J. B. Bourgeois, R. E. Fontaine, H. St. Germain, V. Coté, H. R. Blanchard, F. Cadoret, Honoré Mercier, L. F. Morrison, A. Chagnon, H. J. Doherty, F. X. Caouette, M. Desforges.
M. PAUL PAYANT.
Agent pour St. Hyacinthe.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la Maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard écr N. P.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

L'HEROISME ET LA PATRIE.

PAR
HONORÉ MERCIER.

Cette brochure forme un joli volume in 8o de 80 pages et est maintenant en vente chez les principaux Libraires de Québec et de Montréal et chez le soussigné.
Prix: 30 Sous
Les personnes qui désireraient se procurer cette brochure par la poste, la recevront en envoyant, FRANC DE PORT, 26 cts. en timbres-poste.
M. A. KEROACK.
Libraire.
St. Hyacinthe, 10 août, 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, près du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublée. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et de bons Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

A VENDRE.

Plusieurs Terres a St. Dominique.
Une Terre au Petit Rang de St. Hyacinthe.
Plusieurs Lots dans Acton, Stanfold et Weedon.
☞CONDITIONS LES PLUS FACILES.☜
S'adresser à
F. X. LAFORCE,
T. HYACINTHE.
ou au
DR. TRUDEL,
MONTREAL.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

Un se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonus, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont:

1o. Les Soldats incapables de travailler; **2o.** La veuve; **3o.** Les orphelins au-dessous de seize ans; **4o.** La mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.
Je me charge de collecter: Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.
Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.
☞*A ceux qui désirent des informations.*
Je me charge de fournir des information à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, *sans rien charger, excepté les frais de port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.
☞Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application.
Le clergé, les magistrats et autres rendraient service à ceux à qui je pourrais être utile en leur faisant connaitre cet avis.
EDWARD C. WARD,
"American House."
No. 49, Rue St. Henry
Montréal, 30 octobre, 1865.

PROVINCE DU CANADA,
District de St. Hyacinthe.
Un Terme ou Session de la

COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Jurisdiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au palais de Justice à ST. HYACINTHE.
Vendredi, le Premier jour de Décembre prochain,
A DIX HEURES DU MATIN

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.
Ls. TACHÉ.
Shérif.
Bureau du Shérif.
St. Hyacinthe, 13 octobre 1865.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Department des Finances,
Douanes *Québec*, 6 *mars* 1863.
L'HON Ministre des Finances a enjoint que dorénavant les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, d'un taux égal. De tels avis devront paraître chaque semaine dans la *Gazette du Canada*.
R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.
DOUANES.
Ottawa 17 Novembre, 1865.
EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir être ce jour être de 37 p 100, lequel pourcentage de déduction devra être consenti jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquera à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

AVIS.
Je fais défense à qui que ce soit d'avancer à URBLIE MAURICE, mon épouse, sans un ecrit signé de ma main.
ANTHIME CADORET.
St. Hyacinthe, 19 octobre, 1865.—1m

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
COATICOOK.

FEUILLETON.

LES CHAUFFEURS.

ÉPILOGUE

Plus de dix ans s'étaient écoulés depuis l'extermination de la bande d'Orgères. Par une belle journée du commencement de septembre 1811 dans une pittoresque et plantureuse campagne de Picardie, non loin des bords de la Somme, nous retrouvons quelques-uns des personnages importants de cette histoire.
Au centre de ce beau paysage s'élevait une espèce de château ou plutôt une ferme de premier ordre, située à un quart de lieue de la rivière. Elle se composait d'un grand nombre de bâtiments, nouvellement restaurés pour la plupart, et elle avait seule l'étendue d'un village ordinaire. C'était de cette ferme que semblaient dépendre les immenses champs de blé, les houblonnières sans fin, les bois de haute futaie qui s'étendaient à l'entour.
C'était vers elle que convergeaient plusieurs longues allées de chênes, de pommiers; c'étaient dans ces granges colossales, les richesses de ce sol béni de Dieu; c'était dans ces splendides étables que rentraient le soir les nombreux troupeaux de bœufs et de moutons, les superbes attelages qui animaient la campagne. Les autres habitations, clair-semées dans la plaine, semblaient être ses tributaires: toutes étaient comme les humbles vassales de cette châtelaine agricole, d'où rayonnaient dans la contrée le bien être et l'abondance.
Plusieurs personnes suivaient à pas lents une de ces longues avenues dont nous avons parlé. Elle se dirigeaient, à l'ombre des arbres chargés de qui parasite et de fruits vermeils vers un joli bois de haute futaie situé à égale distance de la ferme et d'un petit village voisin comme pour servir de but de promenade aux habitants de l'une et de l'autre. En avant sautillaient deux charmants enfants vêtus avec élégance: un petit garçon d'une dizaine d'années et une mignonne petite fille encore plus jeune. L'un et l'autre jouaient, riaient, babillaient avec la pétulance ordinaire de leur âge. Un papillon aux ailes diaprées traversant le chemin, un insecte rouge sur la feuille verte d'un buisson, une fleur brillante épanouie dans l'herbe les mettaient en inpurement, leur faisaient pousser des cris de joie et d'en vie. Un jeune drôle d'environ quinze ans moitié paysan moitié laquais et vêtu d'une sorte de livrée grise était chargée de veiller sur eux et de réprimer leur turbulence; mais il s'acquittait assez négligemment de cette tâche. Sa serpette à la main il s'occupait de confectionner tantôt un sifflet d'écorce ou une baguette à branche pour le petit garçon tantôt un moulain de paille ou une tresse de jone pour la petite fille et son travail l'absorbait tout entier. Seulement quand les cris devenaient assez éclatants pour être entendus des personnages graves qui suivaient et interrompre leur causerie il hasardait de timides remontrances que l'on n'écoutait pas.
Ces promeneurs étaient deux hommes d'n âge mur, de tournure distingué; l'un d'eux vêtu d'un coutil gris, et dont le costume allait heureusement le respect de soi-même avec le sans-gêne de la campagne, paraissait être le propriétaire de la ferme et des domaines considérables qui en dépendaient. Quoi qu'il eût quarante-deux ans à peine et qu'il fut plein de vigueur, l'expression ordinaire de ses traits était sérieuse, presque mélancolique: cependant sa physionomie ne manquait jamais de s'épanouir quand son regard tombait sur les joyeux enfants qui s'ébattaient autour de lui et qui étaient les siens; la gravité de l'homme se fondait alors dans un sourire de bénitude paternelle. Ce propriétaire opulent, cet heureux père était Daniel Ladrange.
Son compagnon plus âgé de dix ans se faisait reconnaître tout d'abord à sa prétance à sa propreté scrupuleuse comme à sa redingote bleu boutonnée sur la poitrine et à sa grosse moustache grise pour un ancien militaire. Un ruban rouge ornait sa boutonnière; quoiqu'il marchât encore droit, d'un pas assuré, la proéminence de son ventre commençait à lui causer une gêne légère. Moins patient que Daniel pour la turbulence des enfants il se fournait souvent vers eux en fronçant ses épais sourcils mais comme en même temps sa bouche formulait un sourire d'indulgence les petits espiègles ne paraissaient pas très-effrayés de ses mines de croquemitaine. Du reste les deux amis ne se laissaient distraire que médiocrement et et continuaient leur causerie.
—Ainsi donc commandant reprit Daniel c'est sérieusement cette fois que vous avez quitté l'uniforme? En vérité quand je songe à vos habitudes d'infatigables activité, je me demande comment vous pourrez vous habituer à la vie monotone d'un simple bourgeois.
—On s'abitue à tout, mon cher Ladrange. J'ai passé bien de mauvais jours et de plus mauvaises nuits au service; j'ai battu, je crois, du pied de mon cheval le sol français tout entier; j'ai souffert du chaud et du froid de la faim et de la soif. Ma foi, ou se lasse à la fin?.... J'en ai pris mon parti; j'ai demandé ma retraite, je l'ai obtenue, et je vais engraisser paisiblement, sans craindre de compromettre la dignité de mon grade.
Le première ouvrage que je fait de ma liberté, rentrant dans le civil, est de vous rendre visite, à vous et à vos dames, dans votre belle ferme de Rancey, que je préfère de beaucoup à la triste masure de Méreville. Nous allons chasser, pêcher, nous promener, et vous verrez, morbleu! si je s'aurai m'accommoder de cette bonne vie de *fainéant*.... Pardon!
—Allons! Vasseur, ne vous gênez pas. vous ne crainderiez pas que je prisse en mauvaise part la malencontreuse épithète si vous saviez combien peu je la mérite. Je suis seul pour diriger l'exploitation de cette grande propriété, et les occupations ne me manquent pas. En revange, mes affaires prospèrent; j'ai une excellente femme, de charmants enfants (quoique un peu bruyants), et je ne me suis jamais trouvé si heureux.
—C'est juste, mon cher Ladrange; mais, quoique l'agriculture soit une belle et utile chose, je regrette souvent que vous ayez cru devoir renoncer sitôt à une autre carrière.... Plusieurs fois déjà, depuis votre démission de chef de jury de Chartres, on vous a offert, je le sais, des postes élevés dans la magistrature et vous les avez toujours refusés.
—Ignorez-vous le motif de mes refus commandant Vasseur? répondit Daniel en baissant la voix.
—Quoi donc mon ami! pouvais-je m'exposer quand je serais revêtu de ma toge officielle à voir comparaitre devant moi ce.... ce parent .... ce monstre ou quelqu'un de ses abominables complices?
Mais, pour la centième fois, vous n'avez rien à craindre de pareils! Vous n'avez rien oublié qu'après l'évasion de ce misérable, je fus chargé de le suivre à la piste; pendant trois mois entiers je lui donnai la chasse. Je sus alors qu'il s'était refugié dans les pays en insurrection et qu'il s'était mêlé à une bande de chouans. Depuis la pacification nouvelle et j'ai acquis la certitude que le Beau-François ou un homme dont le signalement se rapportait exactement au sien, avait été fusillé par les chouans eux-mêmes à la suite de pilleries et d'assasinats qui dépassaient un peu la permission.
—Quoi que vous en disiez commandant, ce sont là des données vagues de simples suppositions répliqua Daniel avec un soupir et j'ai dû arranger ma vie comme si un jour ou l'autre celui dont nous parlons devait nous révéler tout à coup sa présence par de nouveaux crimes. J'ai le pressentiment qu'il reparaîtra tôt ou tard pour la honte de notre famille. Sans cette idée cruelle, qui parfois traverse mon cerveau, rien ne manquerait à mon bonheur. Peut-être même ne suis-je pas seule à éprouver ces craintes secrètes; je soupçonne que ma chère Maria quoique nous ne prononcions jamais un mot à ce sujet, redoute aussi une semblable éventualité. Mais je n'ose aborder cette question; que dirais je à ma femme pour la rassurer quand je suis si peu rassuré moi-même?
—Ces appréhensions sont tout à fait chimériques. Les hommes tels que le Beau-François ne vivent pas longtemps; ils s'exposent à trop de dangers pour ne pas y succomber dans un délai plus ou moins court. Encore une fois, ces terreurs n'ont pas le sens commun. Oh! que j'aime bien mieux la confiance robuste et sans bornes de votre belle-mère la vieille marquise de Méréville! Encore aujourd'hui, après tout ce qui s'est passé la chère dame prétend que l'on a calomnié le Beau-François et que les crimes dont on a tant de preuves n'ont jamais existé. Vous souvenez vous qu'un soir de l'hiver dernier me trouvant au salon entre vous et elle j'eus la maladresse de laisser échapper en sa présence le nom du Beau-François on y accolant une ou deux épithètes un peu héréées? Elle se redressa prit un air le plus dédaigneux et repondit sèchement que le monde était bien méchant qu'il vivait de calomnie et de mensonges, et que Dieu seul pouvait connaître la vérité des choses.» A la bonne heure! voilà ce que j'appelle être diablement charitable envers son prochain.
Daniel ne put s'empêcher de sourire.
—Ma chère tante et belle mère n'a jamais eu la tête bien forte depuis que de terribles secousses morales ont ébranlé momentanément sa raison, répliqua-t-il; mais, je vous en conjure commandant évitez avec ne plus grand soin devant ces dames, toute allusion à ce funeste passé. Trop de choses encore le leur rappellent chaque jour à chaque heure.
—Je vous promets d'être muet comme un poisson, mon cher Ladrange; mais, véritablement vous poussez jusqu'à l'extrême les scrupules pour le passé et les inquiétudes pour l'avenir. Ainsi par exemple était-il absolument exigé par les règles de la probité que vous donnassiez aux établissements bienfaisence du département les écus provenant de la succession de votre oncle Michel Ladrange? deviez vous priver vos enfants de cette somme qui vous revenait selon le droit et la justice? Morbleu! c'est une délicatesse un peu trop exagerée!.... Sans doute cet abandon vous a fait le plus grand bien dans l'opinion publique, et, en retour, on vous offre de tous côtés des honneurs, des dignités fort désirables; mais payer cent mille écus la considération quand on a tant de droit à l'avoir gratuitement, c'est un peu cher vous l'avouerez?
—Fi donc! commandant, reprit Daniel avec chaleur. Pourais-je transmettre à mes enfants cette fortune souillée! Pourrais-je les enrichir, eux si innocents et si purs, des dépouilles d'un misérable qui a été la honte et l'effroit d'une génération entière!.... Cependant, mon cher Vasseur j'ai regretté bien souvent de n'avoir pu révéle hautement le motif réel de cette générosité apparente, et d'avoir ainsi usurpé une estime, une reconnaissance qui ne m'étaient pas dues. En dehors de notre famille, vous seul au monde peut-être connaissez aujourd'hui la cause de mon prétendu désintéressement.
—Et ce ne sera pas moi qui la trahirai jamais, mon cher Ladrange. A vrai dire, tant que j'étais au service, une circonstance inattendue pouvait m'obliger à révéler ce secret; mais aujourd'hui que je suis bourgois, je défie le diable lui-même de me l'arracher.
—Laissons cela repliqua Daniel avec un malaise visible, et parlons d'autre chose.... Comment trouvez-vous, Vasseur, cette belle ferme de Rancey que mon incomparable ami Leroux a léguée a mon fils Henri, son filleul?
—C'est, en effet, une magnifique propriété répondit le comandant en se retournant pour admirer les grandioses bâtiments; rien des chateaux ne la valent pas, y compris votre vieux manoir de Méréville chez Ladrange.... Ma foi, rotie bambin est bien heureux, et le vieux Leroux, qui possédait dun on, une fortune d'une vingtaine de millions lui alais-é là une fort belle compense nux cent mille écus.... de *l'autre*.
—Cet homme s'est toujours exagéré le prix du service que j'avais eu l'occasion de lui rendre autrefois, reprit Daniel, et je n'ai pu refuser pour mon fils ce legs princier, mais je veux tirer parti de ces vastes domaines pour le bien être général du pays. L'agriculture, cette source féconde de la richesse publique, a été bien négligée depuis quelque temps; je veux employer tous mes efforts afin de la régénérer dans ce canton. Ecoutez donc, mon cher Vasseur, quels sont mes projets.
Il se mit à énumérer avec complaisance les améliorations qu'il avait accomplies déjà et celle qu'il avait en vue pour l'exploitation des terres de Rancey. Ce sujet n'était point de son auditeur. Le commandant retournait fréquemment la tête à gauche et à droite; il agagait du geste les enfants qui continuaient à voltiger gaîment autour d'eux. Mais Daniel avait pour but d'empêcher Vasseur de revenir sur un sujet pénible; peut être voulait-il se distraire lui-même des idées fâcheuses éveillées par la conversation précédente. Il persista donc à parler d'assolement de plantations, d'irrigations et de coupes de bois.
L'agriculteur n'était pas sans doute au bout de son sujet, quand les cris joyeux des enfants annoncèrent la rencontre d'un nouveau personnage. En cet endroit, l'allée coupait un chemin vécinal qui conduisait à un village voisin. Un gros paysan, monté sur une ânesse, se dirigeait vers ce village; le petit garçon et la petite fille, reconnaissant en lui un fermier des environs, de leurs acclamations naïves....
— C'est le père Clochard! disaient ils. Bonjour, père Clocharp! Quand allons-nous chez vous manger du fromage à la crême et des fraises?
Le bon homme paraissait très-pressé et très affligé; cependant, à la vue de ses fraîches et mutines figure qui lui souriaient il se déride subitement, arrêta sa monture, et adresse quelques mots affectueux à ces jeunes amis. Cela fait, il se préparait à talonner son âne et à poursuivre sa route, quand il apperçue, dans l'avenue, Ladrange et le commandant qui venait à lui.
La politesse descampagnon, comme la saine politique exigeait qu'il attendit le plus riche propriétaire du pays pour échanger quelques mots avec lui sur le temps et sur le rendement des moissons. Aussi Clochard, malgré son impatience apparente de se rendre à sa destination, demeura-t-il immobile un soleil; aussitôt que les promeneur furent à sa porté, il ôta respectueusement son bonnet de coton.
— Eh bien! Clochard, demanda Ladrange d'un ton amical, comment cela va-t-il à Rochemaure? Vous paraissez grande hâte, et votre pauvre âne n'en peut plus.
— Le fait est, murmura Vasseur, que le cavalier serait plus capable de porter la bête que la bête le cavalier.
Mais le payean ne releva pas cette observation. Il poussa un grand soupir et répondit à Daniel:
—Vous êtes bien bon, monsieur Ladrange: les jours se suivre et ne se ressemble pas, vous savez?.... Oui, j'ai du chagrin, car un grand malheur vient d'arriver dans notre famille.
Et il poussa un nouveau soupir qui ressemblait à un gémissement.
— Quoi donc? Est-ce que maîtresse Clochard....

(La suite au prochain numéro.)

Avis Spécial.

Les [illegible] des Pectoraux et des Vermifuges combinés [illegible] les autres préparations vendues pour la [illegible] Vers chez les enfants, vû qu'elles [illegible] végétales et ne renferment aucunes drogues narcotiques ou délétères, si souvent nuisibles aux familles. Avant d'acheter s'assurer qu'on vous donne l'article mentionné ci-dessus. Préparées seulement par Perrins et Bolton, [illegible] macins, près le Palais de Justice, Montréal.

ORAISON FUNEBRE

du Général de Lamoricière prononcé par Mgr. Dupanloup, Evêque d'Orléans, dans la Cathédrale de Nantes, le 17 octobre 1865.

Sumet scutum inexpugnabile æquitatem.
Son bouclier fut la justice et l'honneur.
(*Sagesse*, v. 16.)

Monseigneur, Messieurs,

(*Suite.*)

II.

Un jour, et quand il était déjà revenu à la pratique religieuse il discutait à Paris devant une de ses filles, avec le curé de sa paroisse sur la fréquante communion. " Nous ne sommes pas dignes de communier si souvent, disait-il.—C'est vrai, répondit le curé, mais nous en avons besoin. La communion est moins une récompense qu'une grâce et un secours. "Le général s'arrête un moment .....
—" Monsieur le curé, on m'avait donné jusqu'ici vingt-cinq mille raisons, mais vous m'en donnez là une bonne. Il suffit. Ma fille communie tant que tu pourras. "

En un mot ce soldat, cet homme pratique et positif, grand esprit, courageux, parfaitement sincère, une fois placé *à ce point de vue d'où l'on voit les choses ce qu'elle sont*, et saisit de la nécessité de ne pas rester indifférent ou incertain sur des questions qui sont le tout de l'homme, comme dit Bossuet, voulut absolument voir clair dans ces questions et ne se donna pas le repos qu'il n'en fût venu à bout.

Dans les belles pages qu'il lui a consacrées, et on connaissent deux âmes de même trempe, ... de Montalembert l'a montré à Bruxelles assujettissant ces cartes de géographie sur lesquelle ils suivait, aves une anxiéte et une sympathie passionnée, le progrès de nos armées au moyen des livres qui lui étaient devenus les plus usuels. Quel étaient ces livres? Le Catechisme, un livre de messe, l'Imitation, et un volume des lettres philosophiques de P. Gratry ; et il disait à un de ses anciens collègues et amis, étonnés de trouver de tels livres chez lui : " Eh bien ! oui j'en suis là, je m'occupe de cela ! Je ne veux pas rester comme vous, le pied en l'air entre le ciel et la terre, entre le jour et la nuit ; je veux savoir où je vais, à quoi m'en tenir. Et je n'en fais pas mystère. "

Dieu ne devait pas manquer à une telle bonne volonté et à de si francs efforts. Disons encore que les hautes études philosophiques, dont il occupait son exil, favorisait son retour à la religion. J'ai trouvé la trace de ces études dans la lettre que j'ai citée.

Le général y parle d'un jeune écrivain qui venait de dire " avec une grande aisence que l'idée de l'infini n'était jamais entrée dans les connaissances humaines que pour les embrouiller. Il y a des gens du monde, ajoutait le général, qui croiront cette folie !.... "

La foi enfin arriva dans cette âme à son plein jour et quelques semaines après la lettre que je viens de citer le général communiait à Pâque dans la cathédrale de Bruxelle. Dès lors, messieurs, le général de La Moricière fut un bon et grand chrétien. Et dès lors, aussi disons-le, avec ses nouvelles lumières des consolations inconnues, une sérénité plus haute, une force plus sûre d'elle-même et des espérances meilleures entrèrent dans son âme.

Oh ! que ses compagnons d'armes, que tous les hommes exposés aux périls des batailles ou aux mécomptes de la vie publique me permettent de leur souhaiter pareille sagesse et pareil bonheur.

Et venez voir maintenant, ô vous qui ne connaissez pas ces spectacles ni les transformations merveilleuses des âmes sous la main de Dieu venez voir, dans son intérieur, caché à l'homme des batailles, pratiquant désormais toutes ces humbles et grandes vertus de l'époux, du père, du chrétien.

Le général de La Moricière se reposait de ses grands travaux entrepris pour le service de l'Eglise et du Pape et durant tant d'années pour le service de la France faisant dans ces deux paroisses de Louroux et de Prouxel le bien sous toutes ses formes : église, école, soins des malades, œurs de charité ou bien améliorations agricoles, routes faites à ses frais, aumônes, etc. Tous ces bonnes œuvres étaient pour lui une sorte de récréation ; il n'en prenait point d'autres. Sa grande œuvre fut pendant cinq ans la reconstruction de l'église de son village. Il était heureux d'achever cette œuvre. Il se réjouissait d'en voir s'élever la flèche lorsqu'il fut frappé de mort.

Du reste, il remplissait avec une scrupuleuse exatitude tous ses devoirs privés ou publics d'un chrétien. Les lois de l'église, il les observait simplement. On le voyait donnant l'exemple, et assister lui-même à la messe de sa paroisse, soit à la ville, soit à la campagne.

Il s'approchait fréquemment des sacrements, le matin, de bonne heure, sans respect humain, puisqu'il ne se cachait de personne, et aussi sans contentation, car il se mettait tout humblement dans un petit coin de l'église : il se tenait toujours pret à paraitre devant Dieu. " L'avenir ne nous appartient pas, répétait-il à Rome à ces jeunes aides-de-camp : quand on part pour une expédition, on doit se dire qu'on n'en reviendra pas et il faut arranger ses affaires spirituelles et temporelles en conséquence de telle sorte qu'on n'ait plus qu'a marcher en avant. "

Son bonheur était de travailler lui-même à former le cœur de ses enfants ; ils aimait à prier avec eux. Ses filles lui faisaient quelquesfois dire avec elles une dizaine de chapelets. Ils suivait sur tout leurs leçons de cathéchisme. Il les y conduisait lui-même souvent, le leur faisait expliquer et répéter. Il assistait aux leçons qu'on leur en faisait chez lui, se promenant dans la chambre, et écoutant. Pendant les retraitres qui précèdent les premières communions,—c'est de son curé même, messieurs, que je tiens ces choses,— il s'occupait de ses filles avec une sorte d'âpreté tendre et inquiète.

Lui qui ne revenait plus à Paris et qui n'y a jamais séjourné depuis son exil, y est venu et y est demeuré aux deux grandes époques de la communion de ses deux enfants. Il communia la veille de la première communion de l'ainée ; et à la première communion de sa seconde fille, il communia à côté d'elle le jour même. Voilà quel père et quel chrétien c'était, je l'ai vu pleurer comme un enfaut ce jour là ! " me dit un de ses amis. Et il ajoute : " Et nous ayant tous ce même jour, réunis à sa table il nous laissa de lui, comme chrétien, comme père une impression d'édification et d'admiration que je n'oublierai de ma vie."

Il ne pouvait, du reste voir ses enfants malades, sans tomber dans des inquiétitudes mortels. " Je ne me comprend, pas moi-même disait-il à un de ses amis : moi qui ai vu tant de fois la mort en Afrique je ne puis les voir souffrir sans que les larmes me viennent aux yeux. "Ah ! c'était le cœur le plus tendre sous une enveloppe de bronze.

Je vous en citerai encore un trait bien inconnu. Je le prends au sein même de cette puissante activité que j'ai essayé de vous dépeindre dans son commandement à Rome. Un soir, à Pesaro, il s'était couché triste et préoccupé. Tout-à-coup, dans la nuit, il appelle son aide-de-camp, celui-ci le trouve ému, consterné, n'y tenait plus, et il entend ces paroles entrecoupées : " Ma femme ! pauvres enfants ! Enfin, mon Dieu ! il en sera ce que vous voudrez. " Le bateau qui devait amener sa femme et ses enfants était en retard de vingt-quatre heures, et les nouvelles télégraphiques de Civita-Vecchia disaient que la mer était horrible. Le général pria toute la nuit à genoux et le lendemain il disait à son aide-de-camp : " J'ai passé une rude nuit ! "

Quand il perdit son fils, ce fils unique, sa douleur fut extrême, et néanmoins admirablement résignée. Ecoutez les paroles qu'il écrivit alors à la mère de son enfant : " Je prévois le sacrifice que Dieu demande de nous, que sa volonté soit faite ; il nous l'avait donné, il nous le reprend .... Michel sera plus heureux que nous là-haut. "

Je m'oublie peut-être, messieurs, dans ces touchants récits ; mais il était nécessaire pour ajouter un dernier trait, et comme un doux et pur rayon à cette mâle et fière physionomie.

Achevons-en le portrait et regardons-le un moment dans ses relations sociales. Tous ceux qui l'on connu attestent avec la bonté de son cœur et la loyauté de son caractère la sûreté et l'amabilité de son commerce. Il exerçait autour de lui une sorte de séduction. Quiconque l'approchait était sous le charme. Son esprit était varié, des plus étendus, des plus féconds, et toujours en mouvement : se mêlant à tout, comprenant tout, ayant une opinion sur tout *même sur les hypotèques*, disait un de ses amis : d'ailleurs d'une bonne fois admirable d'un rare désintéressement d'amour-propre pour revenir d'une erreur. Sa conversation vive, animée, spirituelle abondait en traits, en saillis, en images naturelles et ingénieuses, expressives et pittoresques empruntées de la vie des champs où il avait vécu, et à la vie dont il était fort épris.

Il parlait, en un mot, comme un Breton et un soldat, avec une grâce qu'on aimait en tout pays, quoiqu'elle fut très française. Son Anjou, sa chère Bretagne et sa chère Afrique en étaient le fond. Lorsqu'il eut à donner un uniforme aux zouaves il se souvint du costume commode de l'Armorique. Sa verve était quelquefois familière mais avec un certain sel gaulois soldatesque et champêtre qui ne permettait pas de la juger comme entachée de trivialité et à côté de je ne sais quelle originalité perçait la grâce naive la droiture de l'âme et un vigoureux bon sens. Jamais de morgue, aucune prétention, même hiérarchique ; mais sa modestie était vraie, sans efforts ; c'était celle d'un homme de bon goût qui sent le ridicule attaché à la vanterie. Jamais il ne parla comme un génie malheureux étouffant ces discours qu'il n'avait pu faire ou des victoires qu'on lui avait dérobées. Il avait horreur des grands mots : il lui échapaient malgré lui et jamais il n'y a mis la moindre toilette. Lettré, il citait un Pape, à l'occasion, Virgile et Horace, et quelquefois saint Paul à son curé. C'était du reste, l'homme le plus âpre au labeur.

Toute la fougue et l'impétuosité de son carractère se concentraient instantanément sur un travail immobile, persévérant quelquefois pendant vingt-quatre heures jusqu'à ce qu'il eût creusé jusqu'au fond, et conquis la vérité. Il ne lâchait pas prise sans cela. Son obstination et son audace croissaient avec les difficultés. De plus il devenait alors aussi attentif et circonspect qu'il paraissait quelquefois incandescent et mobile, dans les loisirs qui precèdent l'action. La responsabilité des fortes entreprises était comme un lest qui réglait tout d'un coup les impétueux mouvements et sans lui ôter au besoin sa fougue entraînante, lui apportait toute la prudence du commendement.

Dans les affaires, son ardeur l'entraînait quelquefois à des vivacités, mais jamais à rien d'amers ni d'offensant pour personne. Ses colères apparentes étaient quelquefois très-vives mais la bonhomie se devinait dans ses anathèmes. L'habitude du commandement, le besoin d'une exécution intelligente et rapide, la passion de bien faire excusaient toujours ses plus grandes brusqueries ; et dès qu'il s'apercevait d'une impression pénible, combien il était prompt à l'effacer par les plus gracieux retours.

Il savait ainsi ajouter à ses défants mêmes tous le charmes de son cœur et de son esprit. Jamais il ne dit de mal de personne, même de son exil, c'est ce que m'ont attesté deux des hommes qui ont le plus longtemps vécu dans son intimité. Il ne dénigrait jamais qui que ce fût. Il jugeait les hommes il ne les dénigrait pas. Rien de petit dans cette nature. Honnête homme et homme d'honneur au plus haut degré ; mélange singulier et aimable des qualités bretonnes, françaises et militaires, et enfin chrétiennes, quand la pratique de la religion eut pénétré dans sa vie et ajoute aux dons de la nature ce je ne sais quoi de plus achevé et de plus heureux encore qui vient des dons de Dieu.

C'est dans l'exercice modeste de ces vertus si simples mais si grandes, adouci, dorupté transformé par la grâce chrétienne sincère et pratiquant, ressentant dans son âme les douleurs et les épreuves de l'église comme de la patrie, que l'élection divine vint le chercher pour cette gloire dont il était digne, et le fit ici-bas le soldat de Dieu et de l'église, et le représentant à l'heure solennelle où nous sommes de la fidélité catholique et de l'honneur français.

Sa devise lui allait bien ; elle lui fut bonne dans la vie et dans la mort : *Spes mea Deus.* Elle se développait en lettres d'or sur un azur parsemé de coquilles d'argent, comme ces coquilles de pélerin qu'on voit dans les vieilles images. Et en effet, soldat et pèlerin du Christ, il a entrepris les pélerinages de Rome et de Lorette. Comment et pourquoi ? je le dirai plus loin. Un avenir le redira à la gloire de son nom.

Et maintenant, chrétiens, le jour du dernier pélerinage, l'heure suprême est venue ; il faut nous séparer de lui !

Il était plein de vie et de force ; on le croyait du moins. Cependant il avait toujours eu des pressentiments de mort et sa maxime était qu'il fallait toujours être prêt pour ne pas être surpris. Il était donc seul à la campagne, à Prouzel, près Amiens, sa femme et ses enfants, retenus loin de lui, allaient revenir. C'était un dimanche, et ce jour là c'avait été l'adoration du Saint Sacrement dans l'église de son vilage. Il était là, selon sa coutume, à la Grand'Messe; le soir, il s'était rendu encore au milieu des paysans, lui, le vieux soldat de nos guerres africaines. Et sa bonne journée de chrétien ainsi faite, il était rentré paisible et content chez lui. Il avait lu ensuite, comme il le faisait chaque soir, quelques pages de l'histoire des luttes de l'Eglise, le bon curé de son village était venu, comme il en avait l'habitude le dimanche, passer sa soirée avec lui, et ils étaient restés à causer ensemble jusqu'à dix heures et demie ; quand le curé le quitta : " Je suis très content, " monsieur le curé, lui avait dit le " général, de ce que vous m'avez dit " ce soir." L'entretien avait roulé sur le purgatoire, le ciel et la vie future— Il ne savait pas en être si proche. Tout à coup à une heure du matin, une douleur inaccoutumée, soudaine, aiguë se fait sentir. C'était la mort, ou plutôt c'était Dieu qui venait. Il détâche aussitôt de la muraille son crucifix, pour son dernier combat, comme autrefois il saisissait son épée. Quand le prêtre arriva, le général était debout, marchant à pas lents dans sa chambre et pressant le crucifix sur son cœur. A la vue du prêtre, il tombe à genoux, appuyé sur son lit ; le crucifix échappe a sa main défaillante, mais il le tenait encore et le serrait avec ses deux bras sur sa poitrine. Le prêtre a le temps de lui donner une dernière absolution. Cela fait, il remit son âme aux mains de son Créateur.

Près de son lit, sur une table, se trouvait encore ouverte cette histoire de l'Eglise ; non loin de là, sur un guéridon, une *Imitation de Jésus-Christ*, avec des marques mises par lui aux pages et aux chapitres qu'il préférait ; plus loin des livres de guerre ; tout dans cette chambre respirait la foi et la vie d'un grand capitaine catholique et français.

Ainsi s'éteignit ici-bas ce vaillant cœur ; ainsi mourut-il sans appareil, seul, seul, dans ce château désert, au milieu des ombres de la nuit, dans le silence du ciel et de la terre ; rien là, que Jésus Christ et son soldat, en présence d'un pauvre prêtre. et le soldat serrant la croix de son Dieu sur son cœur. Tu mourus ainsi, ô Bayard, seul au pied d'un arbre, baisant, à défaut de crucifix, la croix de ton épée.

Messieurs, quand un homme a ainsi vécu, et qu'il est ainsi mort, est-ce trop que de l'appeler un héros chrétien ?

Je vous convie donc une dernière fois à l'honorer, vous tous, qui que vous soyez : car c'est honorer la France qui a produit ce sang, l'Eglise qui inspira cette âme, notre siècle qui forma cette éblouissante, aimable et glorieuse physionomie ! Pendant la vie, on s'incline devant les puissances qu'on redoute ; après la mort, la grandeur n'appartient plus qu'à ceux qu'on estime.

Son tombeau est caché dans une lande inconnue de cette terre de Bretagne ; mais la reconnaissance de l'Eglise et de la patrie iront toujours l'y chercher.

Il y avait dans la grande armée un homme ; c'était aussi un Breton, que l'on appelait le *premier grenadier français*. Ses cendres reposent dans un cimetière obscur, de l'autre côté de la frontière, et l'on a écrit sur la pierre : " Celui qui a combattu pour de grandes causes, il est partout, même à l'étranger, dans son pays." Lamoricière, revenu sur la terre de France, y est mort et a été porté à l'ombre de l'Eglise d'un pauvre village. Mais qu'importe ? La modestie de sa tombe ajoute à l'éclat de sa vie, et même en ce lieu ignoré, cet héroïque enfant de la France est et sera toujours glorieux.

Il a connu les alternatives contraires des choses humaines, le succès, l'épreuve : et dans l'une ou l'autre fortune, il a dépassé la mesure commune assignée aux hommes, et atteint les hauteurs ou réside l'héroisme. Grand soldat, grand citoyen, et aussi grand chrétien, sa gloire a grandi dans ses revers, et il a dû à ses malheurs qui l'ont rapproché de Dieu, le plus haut honneur de sa vie, cette résolution magnanime dont sa foi a rendu capable son grand cœur, et qui le tire de la foule des guerriès célèbres, pour lui assigner une place devant la postérité.

On dit que le monde est mené par les génies ; moi je soutiens qu'il est sauvé par les héros, et surtout par ceux dont la foi accroit l'héroisme. La foi est un feu qui transforme les âmes. Elle tombe sur des têtes de femmes, d'hommes ou d'enfants et elle en fait des martyrs, des apôtres et des anges de charité. elle tombe sur un cœur de soldat ; elle en fond le bronze, et elle décide à ttoquer le bâton de maréchal de France pour le crucifix.

Elle tombe aussi, je le sens, sur mes lèvres refroidies par la fatigue et les années, et en tire encore quelques accents et quelques flammes. Elle tombe en ce moment sur une veuve, des filles, une mère, et elle les couvre de gloire, de résignation, d'espérance. Elle tombe sur vous, messieurs, et vous enlève un instant aux affaires, au bruit, à la terre, pour mouiller vos yeux et vous élever dans la pure lumière des actions faites pour Dieu.

Je vous demande d'accorder à ce grand homme, après sa mort, une victoire dernière ; je vous demande de vous laisser vaincre par son exemple. Il n'est plus là, sa dépouille n'est qu'un nom, ma voix qu'un accent bientôt évanoui. Mais si ce guerrier terrasse en vous le respect humain, la mollesse, l'orgueil, l'incrédulité ; s'il vous apprend à aimer l'honneur et la croix, ce sera, messieurs, sa plus belle victoire, et je vous la demande. Jurons de l'imiter avant de le suivre ! Mon Dieu ! daignez faire germer pour mon pays, sur cette tombe, des soldats, des citoyens et des chrétiens dignes de celui que nos regrets accompagnent jusqu'au seuil de votre éternité !

Un dernier mot messieurs.

Les catholiques de France avaient voulu, à son retour de Rome, lui donner une épée d'honneur. Il l'a refusé. " On ne donne une épée d'honneur qu'au vainqueur, dit-il ; j'ai été vaincu."

Cette épée on m'a demandé de la lui rendre. Je la dépose sur son cercueil.

Vous ne pouvez la refuser maintenant, général ! La reconnaissance de l'Eglise et de la France catholique vous la doit car vous avez bien combattu et une défaite, triomphante à l'envie des victoires, ne peut vous la faire tomber des mains, Rome a célébré votre service funèbre sur l'*Ara Cœli* au Capitole: vous étiez digne d'y monter. C'est avec cette épée dans la main, et la croix sur votre cœur, que la postérité vous verra. Vaincu, non vous ne le fûtes pas : c'est vous le victorieux. Vous avez valuen votre gloire même pour servir la cause de Dieu. Et cette cause est invincible.

Le champion de l'Eglise peut mourir disait un Père, *occidi potest* ; mais il ne peut être vaincu, *vinci non potest.* Si l'Eglise parait quelquefois succomber dans les épreuves du temps et dans l'abandon des hommes, elle triomphe dans une région plus haute, et elle a un défenseur invisible, qui vient à elle quand tout lui manque.

Ah ! si notre confiance devait être déçue ; si par un mystérieux jugement de Dieu, l'iniquité doit poursuivre jusqu'au bout son œuvre ; si abandonné à votre faiblesse, ô saint Pontife, ô Père de nos âmes, vous devez voir des malheurs dont je détourne les yeux ; si enfin, ce qu'a Dieu ne plaise, je poussais aujourd'hui devant ce cercueil le dernier cri de l'honneur français, ah ! nous du moins, catholiques de France, nous vous resterons fidèles ; rien ne nous séparera jamais de vous, et jusqu'au dernier moment nous proclamerons à jamais honteux le triomphe du mal et croirons invinciblement au triomphe du bien.

Vous le voyez déjà ce triomphe, ô vous à qui j'adresse un dernier adieu, noble et vaillant Lamoricière, vous le voyez dans cette lumière de Dieu, où vous êtes entré, prenant votre place près de Pierre et de Paul pour lesquels vous avez combattu, dans la légion des Judas Machabée, des Maurice, et de tous les guerriers qui ont porté ici-bas l'épée pour la cause de Dieu. Car en ce moment, chrétiens, aux yeux de ma foi, les ombres du tombeau se dissipent, et je ne vois plus rien ici de mortel et de périssable. Le lion vainqueur, comme un grand Pape le disait d'un grand martyr, s'en est allé dans les cieux ; et je cherche en vain ici la matière corruptible et mortelle ; je ne vois plus que la gloire de l'immortalité dans l'éternel triomphe. *Leone in cœlos abeunte, deficit materia mortalis. Amen.*

† Felix Evêque d'Orléans

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 28 novembre, 1865.

UNION CATHOLIQUE.

Dimanche dernier, le Révérend M. Désaulniers continuait devant l'*Union Catholique*, l'entretien commencé le dimanche précédent sur l'*autorité*. L'auditoire se composait des membres de la société, de quelques prêtres et de citoyens les plus distingués de la localité.

Le savant discoureur commença par faire un résumé des principes qu'il avait posés précédemment, et établir d'une manière générale sa thèse sur d'autorité. Il dit en passant, un mot sur la question de la peine de mort. Il rappelle que dans tous les temps, chez tous les peuples on a reconnu à la société le droit de punir de mort certains de ses membres. Jésus-Christ qui est descendu sur la terre pour enseigner aux hommes la véritable doctrine n'a pas refusé à la société ce droit qu'elle s'attribue, au contraire il le lui a confirmé. St. Paul a dit :

1o. Que tout le monde soit soumis aux puissances supérieures ; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi *toutes* celles qui sont *sur la terre.*

2o. Celui donc qui s'oppose aux puissances résiste à l'ordre de Dieu ; et ceux qui y résistent attirent la condamnation sur eux-mêmes.

3. Car les princes ne sont point à craindre lorsqu'on ne fait que de bonnes actions, mais lorsqu'on en fait de mauvaises. Voulez-vous ne point craindre les puissances ? faites bien et elles vous en loueront.

4o. Le prince est le ministre de Dieu, pour vous *favoriser* dans le bien. Que si vous faites mal, vous avez raison de craindre *parceque ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée.* Car il est le ministre de Dieu pour exécuter sa vengeance, *en punissant celui qui fait des mauvaises actions.*

5o. Il est donc nécessaire de vous y soumettre, non-seulement par la crainte du châtiment, *mais aussi par un devoir de conscience.*

(Epitre aux Romains chap, 13.)

Ce droit qu'a l'autorité de punir de mort démontre la divinité de son origine. Aucun homme ne peut avoir le droit de vie et de mort sur son semblable si Dieu ne la lui donne. S'il se rencontre des hommes qui nient à l'autorité le droit d'infliger la peine capitale, c'est qu'ils lui nient la divinité de son origine. Et ils sont logiques dans leur erreur ; si l'autorité vient des hommes, il est évident qu'elle ne peut avoir le droit d'ôter la vie à aucun des membres de la société, parceque les hommes n'ont revêtu cette autorité d'autres pouvoir que ceux qu'ils ont ; personne ne donne ce qu'il n'a pas ; or aucun homme n'a droit d'ôter la vie à son semblable. En suivant leur théorie jusque dans ses dernières conséqueuces, ceux qui attribuent à l'autorité une origine humaine, devraient enseigner que les lois qu'elle fait n'engagent pas la conscience, puisque la conscience ne relève que de Dieu et que par sa nature elle est soustraite à l'action de l'autorité humaine, cependant les lois humaines s'obligent en conscience, suivant l'enseignement de St. Paul, contenu dans les paroles déjà citées. En effet Dieu seul peut lier la conscience, parcequ'il est le seul créateur et maître ; c'est à ce seul titre de créateur qu'il a le droit de commander à la créature. A strictement parler ce n'est pas parceque Dieu est grand, qu'il peut nous commander mais parcequ'il est créateur. La fait d'être supérieur, plus parfait ou plus puissant ne donne pas le droit de commander à un être inférieur en perfection ou en puissance. Ni les démons ni les anges qui nous sont supérieurs en puissance n'ont le droit de nous commander et par plus l'Empereur de Chine ou le czar de Russie ; mais de même que l'ouvrier peut seul disposer de son œuvre à son gré et accorder cette libre disposition à qui il veut ainsi Dieu peut seul disposer de sa créature et transmettre sa puissance sur elle à qui il lui plaît. Or, Dieu fait l'homme pour la société et comme elle ne peut subsister sans autorité, Dieu a nécessairement transmis à celle-ci le pouvoir de commander.

Ce pouvoir de commander ne peut donc revenir que de lui seul, suivant cet axiome des scolastiques : *quod est primum in unoquoque genere est causa cæterorum*, " ce qui est premier dans un genre est cause de tout ce qui existe dans ce même genre." De là Dieu étant puissance première, il ne peut y avoir d'autre puissance qui ne soit une émanation et une participation de la sienne. Il n'y a donc comme le dit St Paul aucun pouvoir même humain qui ne vienne de Dieu. Mais comment se fait cette transmission de pouvoir ?

La transmission du pouvoir civil et celle du pouvoir religieux par le créateur à la créature diffère dans son mode. Dieu transmet immédiatement le pouvoir religieux et en détermine lui-même la forme, au lieu qu'il laisse aux sociétés la liberté de choisir telle forme de gouvernement qu'il leur plaît, pourvu qu'elle soit propre à promouvoir le bien public. Quant à savoir si Dieu transmet directement le pouvoir à l'élu du peuple ou si le peuple même reçoit ce pouvoir pour s'en départir en faveur de celui qu'il choisit, c'est là une question controversée et qui ne change rien aux principes établis sur la divinité de l'origine du pouvoir. Quoique l'on puisse admettre avec certains théologiens que le peuple reçoit lui même le pouvoir, mais seulement pour le déposer sur la tête de son élu, il paraît cependant plus rationnel de croire qu'il n'est qu'un instrument dont Dieu se sert pour désigner celui qui aura le droit de gouverner.

Voici quelques idées qui nous ont surtout frappé dans la savante dissertation du Révd. M. Désaulniers sur l'origine du pouvoir. Elles suffiront peut être à donner un apperçu sur la manière dont il a traité la question, mais il faut l'avoir entendu pour juger de la largeur de ses vues sur le sujet qu'il a traité, de la clarté et de la précision de ses arguments qui le mettent à la portée de toutes les intelligences un peu cultivées.

Le lecteur en répondant aux objections qui lui furent posées, nous fit voir jusqu'à quel point doit s'étendre, dans le cas où l'autorité gouvernante abuse de sa puissance contrairement à la fin de son institution et aussi dans les cas si fréquents de nos jours, où l'usurpateur vient s'imposer à un peuple en renversant l'autorité légitime, ce qui l'amena à nous faire la distinction entre le gouvernement de fait et de droit, mais nous devons renoncer à l'idée d'analyser cette partie intéressante de l'entretien du Rév M. Désaulniers. L'espace dont nous pouvons disposer nous restreint à ces remarques.

En terminant la séance, M. le président, au nom de l'Union Catholique, remercia le lecteur pour avoir bien voulu condescendre à venir nous entretenir durant deux séances consécutives sur un sujet aussi intéressant et aussi instructif que celui qu'il a traité. Il exprima l'espoir que ce ne serait pas la dernière fois que nous aurions l'avantage de profiter des enseignements du distingué professeur de philosophie, que d'autres

membres du clergé suivraient son exemple et comme lui viendraient aider aux jeunes gens de St. Hyacinthe à atteindre le but qu'ils se sont proposé en s'enrôlant sous la bannière de l'*Union Catholique*.

Nous sommes autorisé par M. Taché à dire que l'article du *Journal de St. Hyacinthe* d'hier soir, contre lui, est un tissu de mensonges d'un bout à l'autre. Le plus saillant de ces mensonges est que le cautionnement exigé par M. Taché du Dr. Tétreault est un cautionnement de £200 au lieu de £50 comme le dit le *Journal*; M. Tétreault a, personnellement, cautionné pour £100, M. McNamee et M. St. Onge d'Upton, chacun pour £50.

M. Taché, en exigeant ce cautionnement de £200 du Dr. Tétrault, homme de profession et magistrat lui même, a cru être bien exigeant envers ce Monsieur, après tout le seul homme intéressé à se plaindre, puisque lui seul a été battu. Si monsieur Taché juge à propos de relever tous les mensonges que contient l'article du Journal d'hier soir, contre lui, il en fera la liste pour un autre jour.

La culture du Lin.

Aujourd'hui que l'on cherche partout à tirer le plus d'avantages possibles de nos produits indigènes, comme le constatent les expériences récentes faites avec les tiges du blé d'inde, pour en retirer le sirop, nous croyons utile de rappeler à nos lecteurs des considérations qui leur ont déjà été offertes.

Le lin est un des produits canadiens qui offrent les meilleurs résultats, et rénuméret davantage l'agriculteur de ses travaux. Rien n'est perdu dans cette plante. La graine recherchée se vend à un prix que l'on pourrait dire exhorbitant; et la tige fournit la matière première aux tissus les plus remarquables, ce qui peut en faire un article de commerce de premier ordre d'où l'on peut tirer par conséquent de grands revenus pour l'Etat, outre la richesse privée qu'elle peut procurer a ceux qui entreprendraient son exploitation sur une vaste échelle. Ainsi, avantages particuliers pour les cultivateure, avantages pour l'état, tout engage donc à la culture du lin.

Un fait particulier que nous citerons suffira pour démontrer tous les profits que l'on peut retirer de cette branche de l'agriculture.

Un curé de campagne nous a dit, ces jours derniers que, de la semence d'on demi quart de minot de graine, il en avait récolté 6 minots, et 17 livres de filasse. Voilà qui est concluant n'est ce pas.

Que les cultivateurs en prennent donc leur parti, et qu'ils entreprennent la culture du lin sur une vaste échelle.

La grande quantité de produits engagera les capitaliste à créer des manufactures; création d'ailleurs bien facile avec les magnifiques pouvoirs que l'on trouve sur le parcours de presque toutes les rivières qur sillonnent le pays en tous sens.

De là résulterait une baisse considérable du coton.-Car qui n'emploierait pas de préférence aux produits étrangers, leurs propres produits?—Ainsi diminution dans les importations, voilà de suite un avantage signalé, surtout si le traité de réciprocité était abrogé à son expiration.

Au prix que se vendent les cotons, on conçoit facilement de quelle grande utilité serait l'établissement de manufactures qui pourraient préparer le lin de manière à permettre aux consommateurs de l'employer avec autant de facilité et d'avantages que les produits étrangers.

Mais on comprend également qu'il y a peu de capitalistes disposés à faire des dépenses aussi énormes que le demande l'établissement de manufactures sans un bon pied-à-terre savoir préalablement si leurs métiers seront alimentés par une quantité suffisante de produits.

Nous aurions le bonheur de voir diminuer le nombre de ces jeunes personnes dont les motifs peut-être, chez quelques-unes, sont bons, mais dont toutefois la conduite inconsidérée ne peut être excusée pour tout cela nous aurions le bonheur disons nous, de voir diminuer le nombre de ces jeunes personnes qui vont s'étioler sur les métiers américains, et ne reviennent souvent en Canada qu'après avoir perdu leur honneur, leur âme, au service de ce peuple dont l'immoralité hideuse fait frémir quiconque a un cœur honnête.

Et si maintenant l'on considère que ces produits peuvent devenir une matière considérable d'exportation, l'on comprendra sans beaucoup d'efforts quels avantages la société canadienne toute entière pourrait retirer de la culture du lin.

N'est-il pas permis de croire qu'en exploitant avec intelligence cette somme de richesse intérieure nous pourrions rivaliser avec nos voisins.

Toujours est-il que l'établissement de manufactures canadiennes aurait pour effet tout direct et immédiat, de retenir dans leur patrie une classe par trop considérable de canadiens.

C'est donc une œuvre de patriotisme à accomplir que nous offrons là à nos compatriotes, tout en leur indiquant un moyen presque certain d'augmenter leur prospérité. Il nous est permis dans ce cas d'espérer que nos suggestions seront bien reçues.

Macnine à broyer le Lin.

—o—

Hier, nous avions le plaisir d'assister à l'essai d'une *machine à broyer le lin* que M. Bertrand vient d'établir en cette ville. L'établissement de M. Bertrand nous a paru très remarquable. Un engin neuf de huit forces fait fonctionner la machine à broyer et les *écorchoirs*. M. Bertrand se propose d'ajouter à son établissement une scie ronde, un tour, etc., etc. Tel qu'il est, cet établissement devra être avantageux à notre localité et aux paroisses du District. La machine à broyer emploiera huit personnes et pourra broyer ainsi 90 à 100 bottes de lin par jour. D'après l'essai que nous avons vu, nous pouvons assurer les cultivateurs que cette machine peut couvertir leur lin en belle et bonne filasse. M. Bertrand a déja une certaine quantité de lin à broyer, sous peu il devra en avoir d'avantage, parce que les cultivateurs devront se faire un devoir de l'encourager et nous sommes persuadé qu'ils y rencontreront leur profit. Nous leur ferons remarquer que la machine à broyer donne 2 et 2½ livres de filasse par botte de lin, tandis que broyé à la main, le lin ne donne guère plus qu'une livre et demie.

Quant à nous, citoyens de St. Hyacinthe, nous devons nous féliciter de chaque amélioration qui se fait dans notre ville, et l'entreprise de M. Bertrand en est une; depuis deux à trois ans nous avançons dans la voie du progrès; si nous savons profiter des avantages que nous offrent nos magnifiques pouvoirs d'eau et la situation de notre ville, comme centre agricole et judiciaire, nous pouvons fonder des espérances sur l'avenir de St. Hyacinthe.

Commençons par reconnaitre le mérite et encourager les efforts de quelques-uns de nos concitoyens entreprenants.

La navigation du Lac St. Pierre.

Sous ce titre la *Minerve* publie des détails très intéressants sur les travaux de creusement de cette partie du fleuve St. Laurent entre Sorel et les Trois-Rivières dont nous voulons faire profiter nos lecteurs.

Si la cause de l'agriculture a été quelque peu négligée dans notre pays, il n'en est pas de même du commerce qui a toujours eu a sa tête des hommes d'intelligence et dévoués qui ont pris soin de ses intérêts. Le résultat en a été que notre pays, tout jeune qu'il soit, offre aujourd'hui au commerce toutes les facilités que la nature et l'industrie sont susceptibles de lui donner.

"Le Canada, remarque notre confrère, s'énorgueillit et avec droit de ses magnifiques voies de navigation. Sous ce rapport la nature a été prodigue à son égard. Par son industrie et son travail il a complété ce qu'on pourrait appeler les oublis de la nature. Ses rapides ont partout été tournés par des canaux, et depuis quelques années, des vaisseaux de 800 tonneaux, partis de Montréal, se rendent jusqu'aux derniers ports situés sur les grands lacs d'Amérique."

Tous les ports échelonnés le long du fleuve St. Laurent, depuis Lachine jusqu'au fond du Lac Supérieur, avaient été reliés par des canaux, mais il restait à faire une autre amélioration importante dans la navigation du fleuve. Elle devait coûter des sommes énormes, du travail et une énergique persévérance, toutes choses capables de rebuter des hommes moins entreprenants que nos sommités commerciales.

La navigation entre Montréal et Québec était interrompue, pour les vaisseaux d'outre mer, par les battures du lac St. Pierre, de sorte que ces vaisseaux, pour se rendre à Montréal, étaient obligés de laisser une partie de leur cargaison à Québec. Et le coût du transport des marchandises de Québec à la tête de la navigation était aussi élevé que de Liverpool à Québec.

Pour remédier à cet inconvénient le gouvernement se décida à creuser un chenal dans le lac St. Pierre, où se trouvait le plus grand obstacle au passage des vaisseaux d'outre mer.

En 1843, la législature vota pour la première fois une somme d'argent pour commencer les travaux qui devaient porter à quatorze pieds la profondeur du chenal, au lieu de onze qu'il avait aux eaux basses, c'est à dire depuis juillet jusqu'à la fin de la navigation. On eut le tort de donner une fausse direction au chenal en sorte qu'après avoir travaillé jusqu'en 1847, et avoir dépensé une somme de £75,000, on se trouva avoir obtenu des résultats à peuprès nuls. La Chambre refusa de nouveaux fonds.

« Les travaux, continue la *Minerve*, furent donc suspendus jusqu'en 1851. A cette époque, sur les recommandations pressantes de plusieurs citoyens importants de Montréal un projet de l'hon. John Young fut adopté qui permit de continuer cette entreprise destinée à produire une révolution dans le commerce de la province et à doubler les avantages que possédait déjà la ville de Montréal, par sa situation à la tête de la partie navigable du St. Laurent qui fait de cette ville l'entrepot du commerce de l'Ouest. Ce projet de l'hon John Young consistait à permettre à la commission du Havre d'entreprendre le creusement du lac au moyen d'emprunts dont les intérêts et le fonds d'amortissement de 2 par c. seraient remboursés au moyen d'une taxe d'un chelin par tonneau sur chaque vaisseau tirant dix pieds d'eau et plus, chaque fois qu'ils traverseraient le lac; pour le surplus s'il y avait nécessité, la commission du Havre était autorisée à se servir de ses revenus d'autres sources, avec même le droit de prélever des impôts sur le Hâvre et le lac, en quantité suffisante pour fair face à toutes ses obligations.

"Ce plan fut approuré, et un acte du parlement fut adopté pour le mettre à exécution. En même temps, l'hon. John Young fut nommé commissaire du Hâvre, ce qui devait lui permettre de travailler avec encore plus de succès à la réalisation de son projet favori. Il fut de suite question de porter à 16 pieds la profondeur du chenal. MM McNeil et Child, ingénieurs américains, et M. Gzowski, ingénieur canadien que voulut bien accompagner Sir William Logan, en qualité de géologue, procédèrent à l'exploration et à l'estimation des travaux à faire. C'est sur leur recommandation que le chenal actuel fut choisi; les travaux furent commencés de suite, et après trois étés chacun de 180 jours de travail il avait été creusé de trois pieds six pouces et pouvait servir au transport des vaisseaux tirant 16 pieds 6 pouces par les eaux les plus basses.

« L'expérience au sujet de la profondeur du chenal et de l'efficacité des travaux exécutés, fut faite en 1852 par la barque *California*, tirant seize pieds d'eau quand il y avait douze pieds sur les battures.

« En 1853 le creusage fut augmenté d'un pied. Toute la saison de 1854 fut employée à l'élargissement du chenal qui fut porté de cent cinquante à trois cents pieds. Ces travaux avaient nécessité une dépense de £74,000. Un résultat aussi important fait encore regretter d'avantage que le chenal actuel n'ait pas été choisi de suite, au lieu de dépenser inutilement une somme qui aurait pu, dès 1855 et peut-être plus tôt, en porter la profondeur à 18 pieds.

« Les battures qui existent depuis la tête du lac jusqu'à Montréal ne permirent pas d'autres expériences. Mais de suite les moyens furent pris pour faire disparaître ces battures, sur lesquelles la barque *California* avait touché, à Lavaltrie, Varennes, Pointe-aux-Trembles, et à quelques autres endroits. En peu de mois, le fleuve était ouvert sur une profondeur de 13 pieds, de Québec à Montréal.

« Cependant, la Commission du Hâvre ne crut pas devoir se borner à ce chiffre, et les ordres furent donnés pour continuer le creusement jusqu'a 20 pieds. C'est cette dernière entreprise qui vient d'être terminée, et dont les Commissaires du Hâvre, le semaine dernière, ont constaté la pleine et entière exécution."

Jeudi, le 16 du courant, les Commissaires du Hâvre faisaient l'épreuve de leurs travaux. La barque *Ocean*, capitaine Stanwood, qui était en chargement à Sorel, servit à cette fin. Elle contenait 14,700 traverses de chemin de fer, formant un poids de 1070 tonneaux. L'*Ocean* est un trois mâts de 733 tonneaux. Il tirait vingt pieds d'eau. Remorqué par deux bateaux de la force de 120 chevaux, il descendit tranquillement le fleuve jusqu'à la tête du Bassin-d'en-Haut, où l'on s'apperçut qu'il touchait. On constata qu'il avait dévié du chenal, qui est très étroit en cet endroit, et qui avait alors une profondeur de 25 pieds d'eau.

On remit l'*Ocean* dans sa route et il sortit du lac sans autre accident.

M. Provencher, de la *Minerve*, qui assistait à l'expérience et qui nous fournit ces informations commente le fait comme suit:

« La grande expérience était terminée, et il était démontré, de la manière la plus positive, que l'entreprise de la Commission du Hâvre était couronnée d'un plein succès, que le commerce possédait une nouvelle voie de communication, que Montréal pouvait recevoir dans son port des vaisseaux ayant un tirant d'eau de deux pieds plus considérable que ceux qui l'ont visité jusqu'à présent.

« Le creusement du lac St. Pierre est une entreprise gigantesque, sans égale en Amérique, et qui fait honneur à notre pays en même temps qu'elle attirer la reconnaissance de la postérité sur les hommes assez hardis, assez audacieux, pourrions-nous dire pour concevoir un pareil projet et qui en même tempe ont eu assez de courage et de constance pour l'imposer en quelque sorte au public et pour le mener à bonne fin en dépit de tous les obstacles et de toute l'opposition qu'ils devaient nécessairement rencontrer sur une semblable question. Le chenal creusé au fond de l'eau. Pour la longueur, la largeur et la profondeur, il peut rivaliser avec tous les travaux de ce genre exécutés dans ce pays et ailleurs; mais il a naturellement nécessité une somme de travail beaucoup plus grande puisqu'il s'agissait ici de travailler à une profondeur de douze à quinze pieds d'eau, dans toute espèce de terrain à une ou deux lieues du rivage et par un courant de deux milles à l'heure et porter ensuite la terre ainsi retirée de l'eau à une distance assez grande pour qu'elle ne retombât pas dans le chenal.

Mais enfin le résultat cherché est obtenu et le pays entier a droit de s'en réjouir. On peut éprouver un légitime orgueuil en comparant le passé avec le présent en se reportant à l'époque où les vaisseaux construits à Sorel descendaient non seulement sans qu'on put leur faire porter aucune charge, mais encore couchés sur le côté; on était obligé de les mettre dans cette position pour traverser les batures qu'on vient de percer. »

« Au point de vue du commerce, il y a beaucoup à espérer du résultat maintenant constaté. On peut s'en faire une idée par le seul fait mentionné par le cap. Stanwood, que le transport jusqu'à Londres des traverses chargées à Sorel coûtait un tiers moins chères que celles qui auraient dû être chargées à Québec. »

COLONISATION.

Coaticooke, 22 novembre, 1865.

Depuis assez longtemps, les journaux ne s'occupent plus de colonisation, les grandes questions politiques semblent avoir attiré leur attention; vous voudrez bien, cependant M. le Rédacteur, insérer dans votre inestimable feuille cette correspondance. Les townships de l'Est offrent aujourd'hui de grands avantages, je puis en juger avec connaissance de cause, je suis allé sur les lieux, j'ai visité quelques paroisses de ces townships, entr'autres Barford, St. Venant d'Hereford et St. Malo d'Auckland. J'y ai trouvé partout de l'aisance et chez quelques-uns j'oserais dire, un peu de luxe. Il y a actuellement des terrains propres à accommoder tous les nouveaux colons; près de Coaticooke, il y a de magnifiques propriétés presque toutes en culture; bien bâties de maison, grange, qu'on pourrait acheter à des prix bien moins élevés que dans nos vieilles paroisses, vu le petit nombre d'acheteurs qui se présentent. Les habitants récoltent jusqu'à mille minots d'avoine, hivernent vingt à vingt-cinq bêtes à corne et plusieurs chevaux. Si vous n'avez pas un capital suffisant pour acheter ces terres là, vous pourriez aller à St. Venant d'Hereford ou à St. Malo, vous pourriez acquérir de beaux lots de deux cents acres en superficie, la plupart bâtis de maison et grange et vous pourriez acheter à des prix très bas, il y a plusieurs lots qu'on pourrait avoir pour $400 ou 600 et même avec des délais assez faciles. Ces lots sont assez avancés, cette année, la moisson a été très bonne, les colons ont récolté assez pour nourrir leurs familles et même faire des améliorations. Les travaux de culture sont faciles et peu coûteux: ces terrains sont situés de manière à ce que les eaux s'écoulent facilement sans qu'il y ait nécessité de faire des fossés et rigoles. Il y a de belles sources d'eau presque partout. Le grains et les animaux se vendent facilement et à des prix très élevés. Cette automne de bonnes vaches laitières se vendent depuis $30 jusqu'à $50 et une paire de bœufs depuis $100 à 160. Les fonds de terre sont bons et on y récolte toute espèce de grains et le foin croît très bien. A St. Venant d'Hereford, il y a un prêtre résident, le Révérend Messire L. S. Lambert, qui est très porté pour la colonisation et qui pourrait vous donner de plus amples informations. A St. Malo, on pense y bâtir une chapelle l'été prochain, il y a mission tous les quinze jours. Dire l'accroissement rapide de ces deux paroisses est chose incroyable, il y a trois ans ce n'était qu'une forêt, aujourd'hui on y voit plusieurs colons qui jouissent d'une modeste aisance. Mais un des avantages les plus considérables que je n'ai pas encore mentionnés, c'est que ces paroisses se trouvent situées à une petite distance de Coaticooke, qui est appelé à devenir une des places commerciales les plus importantes du Township. Il y a peu près dix ans, Coaticook n'était rien, aujourd'hui c'est un village considérable, riche et bien bâti. On y fait le commerce sur une échelle très étendue. Le village accroît avec une rapidité incroyable. Vous savez tous que les propriétés près des grands centres acquièrent une valeur considérable, cette raison devrait être un motif suffisant pour y attirer de nouveaux colons. Quand à Hereford, il est vrai que le chemin de communication entre cette localité et Coaticook n'est pas terminé, mais ce devrait être une raison de plus pour s'empresser d'acheter avant qu'il soit paracheré; car une fois que la communication sera facile, ces terrains se vendront deux ou trois fois plus chers, d'ailleurs on espère que le gouvernement fera paracheter ce chemin l'été prochain, afin de coloniser cette partie du township. Plusieurs se figurent que les colons vivent péniblement, désabusez-vous, on rencontre chez la plupart des colons de la joie et de l'aisance. Si je réussisais à attirer un colon de quelques paroisses où il y a un surcroît de population, je m'estimerais heureux; car je suis bien persuadé que ce colon en racontant plus tard à ses coparoissiens les chances de succès qu'on y rencontre attirerait par ce moyen beaucoup d'autres. Au lieu de vous expatrier venez donc, compatriotes, enrichir notre beau pays. Pourquoi aller donner à l'étranger ses sueurs et son travail, tandis que dans ces localités avec un petit capital et du courage, un jeune homme peut s'y créer un bel avenir. Venez visiter cette belle partie du Canada et je suis certain qu'aucun de vous ne regrettera ce voyage.

A Coaticook vous pourrez avoir des informations à mon bureau et je serai heureux de rendre quelque service à mon pays et à mes compatriotes.

J. O. ARCHAMBAULT.
Notaire.

☞ Nous sommes obligés de remettre au prochain numéro plusieurs articles faute d'espace.

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE DU DIOCÈSE DE ST. HYACINTHE.

Ce Calendrier pour l'année 1866, est maintenant en vente chez M. Boivin et les principaux marchands de cette ville. Il est publié par Léonard Boivin Ecr., et imprimé au *Courrier*. Il contient les informations ordinaires. Il est indispensable aux prêtres du Diocese et peut-être très utile à tous les citoyens du District. Les tarifs des Cours de Justice et les noms des hommes de profession y sont mentionnés.

—Hier matin, il s'est ouvert un terme de la cour supérieure pour ce District, sous la présidence de l'Hon. juge Sicotte.

—La *Gazette de Sorel*, de samedi dernier, nous appread que J. G. Crébasse Ecr, N. P. de cette ville a été condamné, au dernier terme de la Cour Criminelle du District de Richelieu, à trois mois de prison pour assaut sur le grand connétable de ce District, dans l'exécution de ses devoirs. C'est un fait, qu'il nous est pénible d'avoir à enregistrer.

Samedi, la nouvelle est venue dans cette ville que le juge en chef Parker était mort le matin, à St. Jean, Nouveau-Brunswick.

—Le juge Badgley a admis les enleveurs de Sanders à caution; ce qui leur avait été refusé par le juge Mondelet, cour tenante.

On a été surpris de cette décision du juge Badgley, membre d'une cour inférieure, qui a été rendue en chambre, d'autant plus qu'on s'attend bien que les enleveurs, qui viennent d'échapper deux fois aux rigueurs de la justice, profiteront de l'occasion pour se sauver de l'autre côté de la frontière, si toutefois ils trouvent les cautions exigées.

PRIX DES MARCHÉS
DE ST. HYACINTHE.

Voici les prix des grains chez les marchands de cette ville

	s	d
Orge,	2	9
Avoine,	1	6
Graine de Lin,	7	0
Pois,	4	0

☞ Les grains doivent être de première qualité.

SAMEDI, 25 Novembre 1865.

	s.	d.	s.	d.
Fleur, par quintal,	15	7 à	16	3
Blé, par minot,	5	9	7	1
Blé-d'Inde "	4	0	4	6
Pois, "	4	6	5	0
Orge "	3	4	3	9
Avoine "	1	6	1	8
Goudriole, "	2	3	2	6
Sarrasin, "	2	9	3	4
Lard, par 100 lbs.,	42	6	50	0
Bœuf par 100 lbs.,	25	0	31	2
Porc frais, par lbs.,	0	6	0	8½
Lard salé "	0	8	0	9
Bœuf "	0	2	0	5
Mouton p. quart,	0	0	0	0
Veau "	2	0	3	0
Dinde, par couple.	6	3	7	11
Oies, "	5	0	6	3
Canards, "	2	0	2	6
Volailles, "	1	0	2	6
Poulets, "	1	0	1	9
Perdrix, "	2	0	2	6
Œufs, par douzaine	11	0	1	0
Beurre frais, par livre.	1	0	1	3
Do salé "	1	0	1	0
Savon,	0	5½	0	6
Sucre d'Erable,	0	6	0	7
Miel, par livre,	0	5	0	6
Fèves, le pot,	0	3	0	3½
Pois, le minot,	4	0	4	6
Oignons, la tresse,	0	5	0	6
" le minot,	2	0	2	6
Tabac,	0	5	0	6
Choux,	0	1	0	3
Navets,	0	1	0	1
Laine,	1	10	2	6
Laine filée,	4	0	4	6
Patate, le minot	1	8	2	1
Pommes p. minot	3	0	8	0
" par quart,	6	0	15	0
Foin,	26	0	27	0

Mariage.

Ce matin, à la Chapelle Cathédrale de cette ville, le Docteur W. J. H. French Ecr, junior à Demoiselle Rosanna Choquet, tous deux de cette Cité.

A Roxton Falls, le 21 Nov. courant par le Révérend Messire Michon, curé du lieu, HECTOR MIGNAULT, Ecr, N. P., à Joséphine première fille de John Wood, Ecr. maire de Roxton Falls.

Decès.

A St. Denis, le 15 courant, à l'âge de 45 ans Dame Onesime Allard, épouse d'Antoine Théophile Gauthier, Ecr, N. P.

Cette vertueuse Dame laisse un époux inconsolable et quatre enfants et depuis un cercle nombreux d'amis qui ne cesseront de déplorer sa perte.

M. GLADU, NOTAIRE, tient son Bureau dans la maison ci-devant occupée par le Dr Duvert port voisine de MM. Cadoret et Dufort, rue Cascades, St. Hyacinthe.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864.

Dans l'affaire Alphé Arcand et Eucher Arcand, composant la société de Arcand & Frère, faillis.

Les créanciers des soussignés sont notifiés de se réunir au bureau de P. X. A. Trudel, avocat, No. 6 Petite Rue St. Jacques, en la cité de Montréal, le NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à TROIS heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de leurs affaires, et de nommer un syndic auquel ils pourront faire une cession en vertu de l'acte susdit.

St. Gabriel de Stratford, 15 novembre 1865.

ALPHÉ ARCAND.
EUCHER ARCAND.

Les créanciers dont les réclamations directes et indirectes écherront avant l'assemblée, de 100 piastres chacun et plus, sont ceux dont les noms suivent:—Hon. L. Renaud, £568 17s 10d—Edouard Biron, £103 4s—André Laplerre £38—David Pelletier £54—Thos Wilson £51 10s—Louis Villemaire £47 5s—W. Beckett £50—Félix St. Denis £50—J. Z. LeBel £75—M. McKechie £25—Woolhouse Browne £28 10s—P. A. Mercier £61 11s—P. Laurent £123 5s 10d—M. C. Galarneau £35 15s—Total £1301 18s 8d.—Et le montant collectif des réclamations au dessous de cent piastres est de £163 2s 7d.

PROVINCE DU CANADA. } DISTRICT DE ST. HYACINTHE.

COUR DE CIRCUIT.

Dans et pour le district de St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, le vingt quatrième jour de novembre mil huit cent soixante et cinq.

(No. 3132.)

EN VACANCE.

JEAN BAPTISTE E. MAILLET, Ecuier, marchand de St. Denis, dans le District de St. Hyacinthe,

Demandeur.

vs.

EDOUARD FONTAINE dit BIENVENU, garçon barbier, ci-devant de Montréal et maintenant de St. Denis, dans le dit District,

Défendeur.

Il est ordonné, sur motion de MM. Chaguon, Sicotte et Lanctôt, avocats du dit Demandeur, en autant qu'il appert par le rapport de François Xavier Desplats, un des huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de St. Hyacinthe annexé au Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, qu'il ne peut être trouvé dans le District de St. Hyacinthe susdit et qu'il y possède néanmoins des biens immeubles dans le District, que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelle publié à St. Hyacinthe appelé *Courrier de St. Hyacinthe* et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelle publié à Montréal appelé *The Montreal Herald*, notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans le délai susdit, il sera permis au Demandeur de procéder à la preuve et à jugement comme dans une cause par défaut.

LOUIS TELLIER,
D. G. C. C.

UNION CATHOLIQUE.—Il y aura demain soir, mercredi, au Collége, une assemblée du BUREAU de Direction *pour affaires très importantes*.

Par ordre du président,
F. A. B. LAPERLE.
S. C. U. C. St. Hy.

$600 à prêter.

S'adresser a M. P. L. Robitaille, St. Hyacinthe.

28 novembre, 1865.

AVIS PUBLIC.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné jusqu'au NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE prochain inclusivement pour

100 CORDES DE BOIS,

ERABLE de première qualité, de TROIS pieds de long, sain, sans rondins ni bûches; à être livré sur le terrain du Palais de Justice en la cité de St. Hyacinthe, le ou avant le PREMIER JUILLET prochain.

LA. TACHE,
Shérif du District de St. Hyacinthe.

St Hyacinthe 72 novembre 1865.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquilité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS*, &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord détermité à le vendre par encan, mais la grande quantité de ces chalandé le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

MAISON DE PENSION
TENU PAR
MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle PAGNUS.

La Maison sera tenue par Mme. Desforges, de la même manière que la tenait Mlle. Pagnus; les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soin et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Mme. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

Volée.

Dans la nuit de vendredi à samedi, de l'Etable de M. Charles Demers du Grand-Rang. Une bonne Vache laitière canadienne de 7 à 8 ans, de taille moyenne, sous poil rouge ayant l'extrémité de l'oreille gauche coupée et les deux cornes recourbées en dedans. Toute information tendant à la faire retrouver, sera libéralement recompensé par le propriétaire.

PIERRE MORIN,
Cultivateur.
Grand-Rang de St. Hyacinthe.

MODISTE.

MADAME BOURDON,

Maison Cadoret & Dufort.

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que:

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Manchons et Cuques, &c. &c. &c.

— Aussi: —

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que **Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c.** à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront, toujours les plus nouveaux.

— De plus: —

Elle étampera.

Résidence, maison de MM. Cadoret & Dufort. vis-à vis le marché,

ST. HYACINTHE.
16 nov.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que MONSIEUR CHARLES LAROCHE a été nommé Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St. Théodore d'Acton en remplacement de M. Fontaine. Toute communication concernant le dit conseil devra être adressée à M. CHARLES LAROCHE, à St. Théodore d'Acton.

28 novembre 1865. 1m—74

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les *Fièvres Intermittentes, Fièvres* Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque-là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsie Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus actifs et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complétement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMPT,

Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avri 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 16 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a rendu au-delà de toute espérance a opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A NATHARD, J.B.GERMAIN, L.BARABÉ.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE 4 CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.

FEUILLARD Vergette.

CASTEEL et ACIER à Ressort.

Première qualité de Spaer et Jackson

CLOUS A CHEVAL Anglais et Américs.

ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

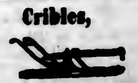

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

ConditionsTrès Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe 1 Juillet, 1865.

ANNONES DE MONTREAL.

ETABLISSEMENT CANADIEN

DE

MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

437, Rue Notre-Dame,

En face de l'Eglise des Récollets,

Montréal.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

NOUVEAU MAGASIN

DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

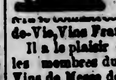

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il tiendra toujours en assortiment de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.— Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

J. P. CRAIG,

Facteur de Pianos,

No. 61, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIEU,

Dentiste.

No. 192, Rue Notre-Dame.

En face du Palais-de-Justice.

Montréal Mai 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,

Assistant-Gérant,

Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il confectionne à la mécanique générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant au plus bienfaisant remerciement au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St Hyacinthe, Novembre 1864.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tient ou remercîant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a nouvellement le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il prend l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.

St. Barnabé, 3 août 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:

1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*

LONDRE.

AGENCE POUR LE CANADA:

64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*

MONTREAL.

CAPITAL OUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,

Agent-Général pour le Canada,

MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,

Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.

M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE.— (PRES DU MARCHE.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules au mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampil les sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve sous le livre de direction autour de chaque *Boite ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampille* des E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T HOLLOWAY,

244 Strand, London

MERES

SAUVEZ VOS ENFANT

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT.

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou de maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,

FRENCH ET VERNIER,

Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.,

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.

St. Hyacinthe.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE,

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs seront toujours bien traités de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

N. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c. dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.

Comprenant: Fleur, Lard, Beurre, Riz, Epices, Vins, Liqueurs, Eaux-de-Cologne, Huiles à Cheveux, Huiles à Manger, Vinaigre, etc., etc., etc.

Le tout à des Prix Modérés, Etc.

M. L. espère par ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Ecuries couvertes gratuitement aux personnes qui viendront dans l'intervalle.

Mai 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St Hyacinthe 1 Mai, 1865

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ.
		A. M.	A. M.
Montréal	Tous les jours	7 00	12 40
		11 40	P. M.
		P. M.	10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly	do	3 50	A. M.
		11 40	10 00
Island-Pond		7 00	
		11 40	3 30
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 00
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	3 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

F. X. R. DESPRES,

Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7 30 h. A.M.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles sont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et opèrent avec ensemble, mais graduellement et sûreté un tout nouveau. Elles sont particulièrement propres aux personnes sujettes à la constipation, à la jaunisse, aux maux de tête, aux maux de cœur, aux étourdissements, aux douleurs dans les côtés, aux douleurs dans les reins, aux douleurs dans les membres, aux douleurs dans les articulations, aux douleurs dans les jointures, aux douleurs dans les muscles, aux douleurs dans les nerfs, aux douleurs dans les os, aux douleurs dans les dents, aux douleurs dans les oreilles, aux douleurs dans les yeux, aux douleurs dans les mains, aux douleurs dans les pieds, aux douleurs dans les jambes, aux douleurs dans les bras, aux douleurs dans les épaules, aux douleurs dans les hanches, aux douleurs dans les cuisses, aux douleurs dans les genoux, aux douleurs dans les chevilles, aux douleurs dans les pieds, aux douleurs dans les orteils, aux douleurs dans les ongles, aux douleurs dans les cheveux, aux douleurs dans les sourcils, aux douleurs dans les cils, aux douleurs dans les paupières, aux douleurs dans les lèvres, aux douleurs dans les gencives

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.
Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agicole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADE
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... ● 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix ● 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... ● 7
Pour chaque insertion subséquente, par liga ● 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mol

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 1 Déembre 1865. — No. 76

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Ls. Taché, écr.
SCIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembie, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Birs.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 9 Nov. 1861.

F.X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
HONORÉ MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau :—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
LS. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

A Vendre ou a Louer.

POSSESSION IMMEDIATE.

Au centre du Township d'Ely, à 5 milles de l'Eglise de Roxton et de St. Joseph d'Ely, dans le 8e Rang, sur la Riviere Noire. Cette propriété connue sous le nom de *MOULIN DE FISK*, comprenant deux emplacements formant un acre de terre, avantageusement situés pour le commerce. Il y a une magnifique maison bien finie, un magasin, remise, écuries, granges, &c., sur ces emplacements. Les titres de ces propriétés sont incontestables. Les conditions seront très libérales. Possession immédiate. S'adresser au Bureau du *Courrier* ou sur les lieux.

A. M. FISK.

Ely, 6 novembre, 1865.—1m.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie ; des Liqueurs de premier choix ; des chambres bien garnies ; de bonnes écuries pour les Chevaux.

AVIS,

Toutes personnes endettées envers la Société "PREVONTAINE ET DION" sont requises de payer en souscrigne le montant de leurs comptes immédiatement.

H. R. BLANCHARD.

St. Hyacinthe, 20 août, 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. P[illegible]

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.

Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront a la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. E. BAUVAGEAU,
ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

Avis aux Spéculateurs !

TERRE A VENDRE A
Ste. ANNE de STUKELEY.

La magnique propriété de **M. Stephen MacFarlane**, dans le NEUVIÈME RANG de STUKELEY, paroisse de Ste ANNE, à quatre milles de l'eglise. Comprenant **550** arrpents de terre en superficie, dont 350 arpents est en culture, le reste en beau bois comprenant de belles sucreries. Elle est richement bâtie de maisons, granges, et de tous les accessoires désirables. La clôture est toute en pierre et dans un ordre parfait.

S'adresser au propriétaire sur les lieux.

Rochelle, 17 octobre, 1865.—1m.

REGISTRES POUR LES POELES.

M. JEREMIE DAIGNEAULT, de Roxton Pond *a le plaisir d'annoncer qu'il vient d'obtenir une patente pour une nouvelle invention de Régistre ou Régulateur pour les poêles, supérieurs à tous ceux existant aujourd'hui.*

Au moyen de ce Régulateur on économise le bois pour la quatrième ou sixième partie de la dépense ordinaire ; suivant la confection des poêles ou des tuyaux, tout en obtenant plus de chaleur. On vient plus facilement les tuyaux nets, parceque ces régulateurs ne laissent de passage que pour la fumée. Ils sont un préparatif contre le feu ; en empêchant la flamme du poêles de monter dans le tuyau pour se communiquer aux cheminées. Ce qui est d'un grand avantage lorsque le vent souffle avec violence.

M. D. aura un agent en cette ville, chargé de les poser.

Le prix de 75 centins à $1 suivant la grandeur des

REGISTRES.

St. Hyacinthe, 13 octobre 1865.

Nous soussignés, certifions avec plaisir que depuis les quelques jours que nous avons les Régistres de M. J. Daigneault, nous en avons été entièrement satisfaits. Autant que nous pouvons en juger, ils sont supérieurs à ceux que nous avons connus jusqu'à ce jour. Ils nous paraissent posséder toutes les qualités que leur attribue M. Daigneault ; d'économiser le bois de conserver la chaleur.

Nous croyons être utile en en recommendant l'adoption.

Ed. Lecours, Ptre, L. V. Sicotte, Ls. Delorme, E. B. Dufort, G. C. Desnoilles, P. E. Leclère, Boucher de LaBrère, J. B. Bourgeois, R. E. Fontaine, H. St. Germain, V. Coté, H. R. Blanchard, F. Cadoret, Honoré Mercier, L. F. Morrison, A. Chagnon, H. J. Doherty, F. X. Caouette, M. Desforges.

M. PAUL PAYANT.
Agent pour St. Hyacinthe.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la Maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard écr N. P.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

L'HEROISME ET LA PATRIE.

PAR
HONORÉ MERCIER.

Cette brochure forme un joli volume in 8o de 80 pages et est maintenant en vente chez les principaux Libraires de Québec et de Montréal et chez le soussigné.

Prix : 30 Sous

Les personnes qui désireraient se procurer cette brochure, par la poste, la recevront en envoyant, FRANC DE PORT, 26 cts. en timbres-poste.

M. A. KEROACK.
Libraire.

St. Hyacinthe, 16 août, 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et de bons Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

A VENDRE.

Plusieurs Terres a St. Dominique.
Une [illegible] au Petit Rang de St. Hyacinthe.
Plusieurs Lots dans Acton, Stanfold et Weedon.
☞CONDITIONS LES PLUS FACILES.☜
S'adresser à
F. X. LAFORCE,
T. HYACINTHE.
ou au
DR. TRUDEL,
MONTREAL.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'année ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonus, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont :

1o. Les Soldats incapables de travailler; **2o.** La veuve; **3o.** Les orphelins au-dessous de seize ans; **4o.** La mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter : Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

☞*A ceux qui désirent des informations*

Je me charge de fournir des information à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, *sans rien charger, excepté les frais de port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.

☞Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application.

Le clergé, les magistrats et autres rendraient service à ceux à qui je pourrais être utile en leur faisant connaître cet avis.

EDWARD C. WARD,
" American House."
No. 49, Rue St. Henry
Montréal, 30 octobre, 1865.

PROVINCE DU CANADA, }
District de St. Hyacinthe. }
Un Terme ou Session de la

COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Jurisdiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au palais de Justice à ST. HYACINTHE.

Vendredi, le Premier jour de Décembre prochain,

A DIX HEURES DU MATIN

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste ; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

Ls. TACHÉ.
Shérif.

Bureau du Shérif. }
St. Hyacinthe, 13 octobre 1865. }

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,
Douanes. Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que dorénavant les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances,
DOUANES,
Ottawa 14 Novembre. 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 32 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

AVIS.

Je fais défense à qui que ce soit d'avancer à URBLIE MAURICE, mon épouse, sans un ecrit signé de ma main.

ANTHIME CADORET.

St. Hyacinthe, 19 octobre, 1865.—1m

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
COATICOOK.

FEUILLETON.

LES CHAUFFEURS.

ÈPILOGUE

—Non, mes bons messieurs.

—Alors, expliquez nous.

Le paysan leur raconta alors que depuis quelques jours un médecin vétérinaire, charlatan était venu chez lui pour soigner ses animaux malades ; qu'un de ses enfant eut malheureuse tentation de boire d'une des drogues préparées pour ses vaches, et qu'il en était mort au bout de deux heures ; que deux de ses vaches étaient aussi mortes que ce charletan avait un valet qu'il maltraitait de la plus rude façon, qu'il lui faisait faire de ses préparations, qu'enfin un chrétien ne traiterait pas une brute de cette manière.

Durant cette conversation Daniel, Vasseur étaient arrivés près des enfants et du jeune conducteur ; mais Daniel et le commandant avaient été passablement impressionnés par le récit lamentable de maitre Clochard, et il marchaient en silence, d'un air soucieux. Enfin, Ladrange demanda timidement :

—Eh bien ! commandant, qu'elle est votre opinion sur tout ceci ? Le charlatan qui demeure là-bas chez Blanchet ne vous donnerait-il pas à penser ?

—Certainement, certainement, mon cher Ladrange, répliqua Vasseur ; la conduite de ce vagabond est passablement louche. Si je n'etais par retiré du service, il me faudrait aller relancer ce coquin, lui demander ses papiers et l'obliger de donner satisfaction *aux vaches du beau-père*.... Mais je suis plus rien poursuivit-il en se frottant les mains tout cela ne me regarde plus ; je suis un bourgeois, un faineant, et, ma foi, j'abandonne l'empoisonneur de vaches à la justice distributive de maître Clochard.

Daniel demeurait pensif, sans oser, par une question précise, trahir l'objet de ses réflexions.

On atteignit le bois qui semblait être le but de la promenade. C'était un bocage touffu dont les allées formaient un labyrinthe. Ces allees étaient tapissées d'un gazon toujours vert, ombragées de chênes luxuriants entrecoupées de petites clairières d'où l'on découvrait des sites délicieux. Un joli ruisseau, sorti des tourbières, gazouillait sous les plantes fleuries dont il entretenait les couleurs vives et la fraîcheur. A défaut du rossignol qui, dans cette saison, engraisse, prend du ventre et ne chante plus, des fauvettes, des troglodytes et des rouges-gorges égayaient la solitude par leur mouvement et leur ramage.

En approchant de ce lieu de délices, les enfants sourds aux appels de leur gardien se mirent à courir à toutes jambes et s'enfoncèrent dans le bois. Le jeune domestique, laissant inachevé un beau moulin d'écorce qu'il était en train de confectionner, se hâta de les rejoindre. Mais déjà les petits fugitifs s'étaient arrêtés brusquement. Quand Daniel et le commandant survinrent, ils furent frappés d'un spectacle inatendu.

Henri, le garçon, regardait avec un mélange de frayeur et de curiosité un individu couché sur l'herbe dans une clairière. Il paraissait avoir une grande envie de fuir ; cependant il brandissait une baguette de coudrier comme pour protéger sa petite sœur qui se cachait toute tremblante derrière lui. Le domestique non moins surpris sinon moins effrayé, restait lui-même immobile attentif, sa serpe à la main.

L'objet de ces terreurs était un homme dont on pouvait difficilement apprécier l'âge mais dont le costume en haillons, les traits repoussants, inspiraient le dégoût. Son visage portait des traces de profondes cicatrices comme s'il eût été brûlé par un liquide corrosif ou ravagé par une petite vérol de la plus maligne nature. Ses yeux rouges éraillés qui avaient encore par moments des rayonnements étranges, étaient habituellement ternes, hébétés. Son crâne chauve sa barbe inculte et sordide achevaient de lui donner un air d'abrutissement. Toutefois il ne paraissaient pas bien redoutable ; quoique de grande taille il n'était plus qu'un squelette décharné dont la débauche et la misère avaient éteint la vigueur. Sa tête hideuse était branlante ; ses membres étaient continuellement secoués par un tremblemeut nerveux. Le petit Henri lui-même eût semblé de force à renverser de sa main mignonne ce grand corps effaaqué.

L'inconnu, comme nous l'avons dit, reposait sur l'herbe ; il tenait à la main une bouteille sur laquelle était collée une étiquette blanche et la portait fréquemment à ses lèvres. Il était déjà ivre, et sans doute il avait cherché une retraite dans ce lieu solitaire afin de se livrer librement à sa révoltante ivrognerie. La présence des enfants lui causait une irritation extrême : il les regardait, et se soulevant sur une de ses mains décharnées, il les menaçait en poussant une espèce de rugissement guttural.

L'arrivée de Daniel et du commandant changea le cours de ses idées. Il les contempla fixement à leur tour ; un sentiment de surprise et d'effroi brilla rapide comme un éclair dans son regard ; mais cette expression si toutefois elle était réelle se dissipa bientôt ; il se retourna de nouveau vers les enfants et dit d'un ton caverneux.

—Emmenez les mioches.... emmenez-les, milles tonnerres ! Je ne puis souffrir la vue des mioches depuis.... Emportez-les !

Il serra le poing et voulut s'élancer vers les charmantes créatures roses et souriantes qui faisait contraste avec sa difformité ; mais ne pouvant y parvenir, il saisit la bouteille et se mit à boire avec avidité.

Ladrange s'était hâté de se placer entre les enfants et cet être ignoble, pour leur cacher le spectacle d'une pareille dégradation.

—Pierre, dit-il au domestique, tu vas conduire Henri et Mariette au kiosque, où nous vous retrouverons tout à l'heure.

Pierre s'empressa de prendre les enfants par la main et il allait les entraîner, quand Daniel lui demanda :

—Connais-tu cet homme ?

—Oui ! notre maître c'ust le valet du charlatan qui demeure là-bas chez Blanchet.... un soulard fini.... Il fera beau, ma foi ! quand l'on débarrassera le pays de cette canaille !

— C'est bien va.

Et Daniel rejoignit le commandant qui venait apprendre de l'ivrogne.

Vasseur, par profession, connaissait trop bien tous lee dégrés d'avilissement ou peut tomber l'espèce humaine pour s'étonner de quelque chose en ce genre.

— Eh ! l'homme, dit-il à l'inconnu d'un ton de mépris, que diable fais-tu là ? Ce n'est pas du petit lait, je pense, que tu es venu lamper dans ce coin désert.... Mais si je ne me trompe, tu en as assez et trop peut-être ; il faut envoyer cette bouteille dans le ruisseau.

L'ivrogne se redressa ; on eût dit qu'une vage inquiétude venait encore de s'éveiller dans son esprit. Mais, retombant aussitôt dans son hébétement, il repliqua d'une voix qui ressemblait au grognement d'un ours :

— A la bonne heure ! les mioches ne sont pas là ; ça m'empêchait de boire tranquille.. Le patron sera bien attrapé ! il va me rouer de coups quand il verra que j'ai tout bu.. Ça m'est égal ! il me tuera peut-être ; et ce sera fini....

Il porta encore la bouteille à ses lèvres ; mais il la retira aussitôt et la laissa tomber au côté de lui ; elle était vide.

— C'est drôle, dit-il en pressant du poing sa poitrine, ça brûle comme du plomb fondu.

— Je le crois pardieu bien ! si cette bouteille contenait de l'eau-de-vie, maudite brute ! dit le commendant Vasseur.

Il alla ramasser le flacon. Sur l'étiquette on avait écrit à la main : *Lotion pour frictionner le garrot du cheval du sieur Cliquet.* Vasseur flaira l'orifice de la bouteille ; il s'en exhalait une forte odeur d'alcool mêlée à celle du camphre et d'une autre drogue inconnue.

— Mais, de par tous les diables ! s'écria le commendant stupéfait, c'est une médecine de cheval que ce butor vient d'avaler !

— Serait-il possible ? reprit Daniel en examinant la bouteille à son tour ; alors ce malheureux est en danger peut-être !

— Bah ! ce qui tuerait un honnête homme ne saurait agir sur un pareil chenapan.

— N'importe ! Vasseur, l'humanité nous oblige à le secourir.

— Ce n'est pas la peine, vous dis-je ; ces estomacs-là sont doublés de cuir et de fer. Vous verrez que la médecine de cheval passera comme un verre de cidre.

Cependant l'ivrogne, la main toujours appuyée contre sa poitrine, disait en s'agitant sur l'herbe.

— Ça brule, mais c'est bon. Je suis habitué aux drogues, moi.... le patron m'en fait prendre pour les essayer et ça me donne mal à l'estomac, à la tête, partout, sans compter que ça me rend bête.... J'aurais bien dû planter mon couteau dans la gorge de mon patron, mais il est le plus fort. Je ne suis plus ce que j'étais ! Plus de vigeur, plus de courage, plus rien....

Le reste de ses paroles devint intelligible, et une grimace sinistre contracta ses traits déjà si affreux....

— Hum ! dit Vasseur à Daniel, ce coquin là aurait certainement affaire à moi si j'étais encore au service. Mais ça ne me regarde plus. Que l'on s'arrange.

Ladrange cherchait à retrouver dans cette créature dégradée une fugitive ressemblance avec une personne qu'il avait connue autrefois : mais il ne pouvait parvenir à concilier des choses qui semblaient tout à fait inconciliables, et il éprouvait une grande anxiété.

L'ivrogne finit par s'impatienter de voir ces deux hommes observer tous ses mouvements.

— Ah ça ! vous autres, qu'attendez-vous ? que me voulez-vous ? demanda-t-il ; si vous n'avez rien à me donner, montrez-moi les talons, et je vais tranquillement faire un somme avant que le patron m'ait trouvé !

—Vasseur, demanda-t il tout frémissant, mon cher Vasseur, ne vous semble-t il pas comme à moi.... Mais, non, non, n'interrompit-il brusquement, c'est impossible.... je rêve, je suis fou.... Pardon.

Il laissa tomber une pièce d'argent. L'inconnue, se traînant sur les genoux et les mains s'empara de cette aumône avec un empressement joyeux.

— De l'argent ! murmura-t-il ; de l'argent pour moi !.... Qu'il y a longtemps que j'en ai touché ! Autrefois, j'en avais, de l'argent, et de l'or aussi, et beaucoup ! Maintenant je n'en ai plus ; quand on m'en donne, le patron me le prend et il me bat par dessus le marché.... Mais celui là il ne l'aura pas ; je le cacherai si bien qu'il ne pourra le trouver, et avec cette argent, j'irai boire de l'eau de vie au cabaret. Ah ! ah ! ah !

Et il rit d'un rire idiot. Tout à coup il s'interrompit et prêta l'oreille ; quelqu'un appelait de la lisière du bois.

— C'est lui, reprit l'ivrogne en tremblant de tous ses membres ; comment m'a-t-il retrouvé si vite ?

Il écouta de nouveau.

— François lstupide animal, dimit-on avec colère, je sais que tu peux m'entendre.... Si tu ne viens pas à l'instant, tu t'en repentiras.

Il n'osa résister plus longtemps.

—Me voici maître repondit-il, humblement, me voici.

Et cet homme qui, tout à l'heure semblait avoir à peine la force de se mouvoir se leva sur ses pieds, comme galvanisé par la crainte ; il se dirigea d'un pas chancelant mais rapide vers l'endroit d'où la voix était partie, disparut aux yeux des amis stupéfaits.

— Véritablement, reprit le commendant d'un air railleur, je ne donnerais deux liards de la peau de ce grand pandard quand le maître va savoir ce qu'est devenue la médecine de cheval, mais peu m'importe ; je ne me mêle pas des affaires des autres.... Ah ça ! qu'avez-vous donc, Ladrange ? Vous paraissez prendre à ces gens-là plus d'intérêt qu'ils en méritent certainement.

Vasseur, demanda Daniel avec émotion, avez-vous entendu qu'on donnait à ce vagabond le nom de.... François, ?

— En effet, mais que prouve cela ? Le nom est fort commun.

— n'avez-vous pas remarqué aussi que ce misérable avait, malgté ses affreuses cicatrices, une ressemblance avec....

— Avec qui donc ?

— Avec une personne dont nous parlons aujourd'hui même, le Beau-François parbleu, mon pauvre Ladrange ; quant à moi cette ressemblance ne m'a pas frappé le moins du monde.

— Peut-être, commandant, en dépit de notre expérience en cette matière, ne tenez-vous pas suffisamment compte des changements considérables que les années, les vices, l'abrutissement, peuvent opérer dans un même individu. Ce malheureux avait un regard un son de voix que je n'oublierai jamais.... Enfin, je veux éclaircir mes soupçons. Consentez-vous à venir avec moi ? Nous allons nous mettre à la recherche de ces gens et les interroger. Le patron lui-même pourrait bien être aussi une ancienne connaissance...

Vasseur sortit tout à coup de son impassibilité.

— Voulez-vous parler de ce finaud qui me joua un si vilain tour au bac de Grandmaison ! s'écria-t-il. Diable. Diable ! cela changerait singulièrement la thèse. Toute réflexion faite, Ladrange, il se peut qu'il y ait un devoir pour le bourgeois comme pour le militaire....Courons après ce coquin.... Ce serait vraiment une fameuse chance si je finissais par retrouver mon ancien ami le docteur.

—Je vous demande une minute encore, le temps de renvoyer mes enfants à la ferme.

Ils se dirigèrent vers un petit pavillon rustique situé au centre du bois, chemin faisant ils entendirent derrière eux le bruit d'une violente altercation bientôt suivie de cris de douleur.

—Bon ! murmura Vasseur, voici sans doute *M.* le charlatan qui administre une correction à M. son valet. Ma foi, je n'y verrais pas grand mal, pour ma part si vos soupçons étaient fondées.

Daniel se répondit pas et atteignit promptement le kiosque ; les enfants jouaient avec tranquillité. Le père, après les avoir embrassés, donna l'ordre au jeune domestique de les ramener sur le champ à Rancy. Lui-même les accompagna jusqu'à l'avenue de la ferme, et alors seulement il parut de nouveau songer au charlatan et à son valet.

Daniel et le commandant, en promenant leurs regards dans la plaine, apperçurent deux hommes qui semblaient se rendre au village et ils n'eurent pas de peine à reconnaître ceux qu'ils cherchaient. L'un de ces hommes marchait d'un pas irrégulier le dos courbé, le tête nue ; l'autre le suivait en gesticulant d'un air de colère et frappait à chaque instant d'un bâton qu'il tenait à la main. Le misérable valet s'arrêtait par intervales, soit que la force lui manquât, soit qu'il voulut tenter de fléchir son bourreau ; mais celui-ci le frappait avec plus de rage pour le faire avancer. Une fois l'ivrogne tomba par terre et tenta vainement de se relever ; aussitôt son persécuteur se précipita sur lui, le souffleta, et, le soulevant d'une main vigoureuse, l'obligea, tout chancelant et brisé, à se remettre en chemin.

Daniel et Vasseur étaient révoltés d'une pareille inhumanité ; ils crièrent pour ordonner au maître impitoyable de discontinuer ses violences, mais la distance empêcha sans doute de les entendre, et le maître et le valet disparurent dans l'éloignement.

—C'est horrible ! disait Daniel, et certainement je me suis trompé. Malgré son infamie, celui dont nous parlons eût préféré cent fois la mort à de pareilles tortures, à de pareils outrages.—Nous verrons cela, reprit Vasseur ; on tombe si vite quand on tombe.

Ils continuèrent d'avancer vers le Village. Comme ils allaient y entrer, ils rencontrèrent maître Clochard, toujours monté sur son âne. La mine triste et renfrognée du fermier annonçait qu'il n'était pas satisfait du résultat de ses démarches.

—Eh bien ! Clochard, demanda Ladrange distraitement, avez vous obtenu satisfaction de cet ignorant qui a causé la mort de vos vaches ?

(La suite au prochain numéro.)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 1 Décembre, 1865.

L'Hon. M. McDougall est parti pour l'Angleterre pour aller se faire autoriser à agir comme membre de la commission chargée de négocier un traité de commerce entre les Provinces anglo-américaines et les Indes Occidentales, le Brésil, Cuba et autres pays qui possèdent de grandes richesses. M. Dunscomb accompagne le Secrétaire-Provincial et tous deux doivent rencontrer l'Hon. M. Galt, qui est aujourd'hui à New-York, pour s'assurer des intentions du gouvernement des Etats-Unis au sujet du traité de réciprocité.

L'Hon. M. Ryan devra suivre bientot MM. McDougal et Dunscomb.

M. Pope, le Secrétaire Provincial de l'Ile du Prince Edouard est parti jeudi soir pour l'Angleterre et l'hon. N. McCully, de la Nouvelle Ecosse, devra s'embarquer bientôt. Ils vont représenter leurs provinces respectives dans les négociations commerciales en contemplation.

Le *Trade Review*, de Montréal, annonce que M. Brydges, directeur de la Compagnie du Grand Tronc, et M. Watkin, qui en est le Président, arrivent de Washington et qu'ils sont bien persuadés que le gouvernement des Etats-Unis n'a pas l'intention de continuer le traité de réciprocité. M. Brydges a eu une entrevue avec le Président des Etats-Unis et s'est trouvé en rapport avec les hommes les plus influents ; ses informations ont été puisées aux meilleures sources.

" Nous n'avons pas été à l'abri des attaques, on nous a même accusé d'avoir brisé avec l'enseignement religieux,—mais ces accusations gratuites n'ont pas eu l'effet qu'on en attendait sans doute, puisque grand nombre de nos abonnés de la plus haute respectabilité et qui sont loin d'être étrangers à l'étude des sciences religieuses nous encourageaient dans la voie que nous avons suivie. Il serait inutile d'essayer de se mettre à l'abri des morsures de la mauvaise foi qui, pour dénigrer une feuille publique qui se fait fort de professer des sentiments Catholiques, et cela parce-qu'elle ne soutient pas les hommes politiques dont une vipère a fait ses dieux, n'hésite pas à vomir à pleines colonnes les plus atroces calomnies qui se puissent imaginer."

Cette phrase fantastique est extraite des colonnes de l'*Ordre*. Il nous est difficile de la passer sous silence, après ce que nous avons dit des doctrines de notre confrère sur une question d'une haute portée pour l'avenir des sociétés. Il n'y a pas bien longtemps, l'*Ordre* enseignait à ses lecteurs que l'autorité civile n'a pas le droit de punir de mort, de retrancher de la société un de ses membres qui la déshonore par l'excès de ses crimes et qui a souillé ses mains du sang de ses frères. Nous affirmons que par là l'*Ordre* a " brisé avec l'enseignement Catholique" et nous savons que cette conduite de l'*Ordre* a été réprouvée et condamnée par quelques-uns de ses abonnés " de la plus haute respectabilité et qui sont loin d'être étrangers à l'étude des sciences religieuses." Les propriétaires de l'*Ordre* diront au jeune rédacteur de quelle manière on a signifié cette condamnation de ses écrits échevelés. C'est un mensonge que d'affirmer qu'il puisse se rencontrer un seul membre du clergé assez peu eclairé pour approuver un journal qui refuse à la société le droit d'infliger la peine capitale. Si l'*Ordre* se fait fort de professer des sentiments catholiques, il est loin d'avoir l'intelligence des enseignements catholiques et nous lui devons peu de reconnaissance pour ses sentiments.

Notre confrère appelle une *vipère* le parti-conservateur ; nous en attendons bien d'autres d'un écrivain de sa trempe.

NOUVEAU JOURNAL.

Nous avons reçu, mardi dernier, le prospectus d'un nouveau Journal quotidien, qu'on doit fonder à Montréal, dans les intérêts du parti conservateur.

Ce prospectus est signé de deux des noms les plus avantageusement connus dans notre monde littéraire.

CAPITAINE DOHERTY.

Nous trouvons dans les journaux américains la publication de l'ordre général qui suit :

Ordres Généraux, No. 164.
Département de la guerre,
Bureau de l'Adj.-Général.
Washington, 29 no., 1865.

Ordonné. — Premièrement.— Que toutes les personnes réclamant des récompenses pour l'appréhension de J. W. Booth, Lewis Payne, J. A. Atzeroth, D. E. Harold et Jeff. Davis, ou de chacun d'eux, sont notifiés de filer leurs réclamations et les preuves d'icelles, à ce Bureau, pour l'adjudication finale par la commission spéciale nommée pour considérer et décider la validité de telles reclamations, d'ici le 1er janvier prochain, après lequel délai aucune reclamation ne sera ordonnée.

Secondement. — La récompense offerte pour l'arrestation de Jocob Thomson, B. Tucker, G.N. Saunders, Wm. C. Clearey et J. H. Surratt est révoquée.

Par ordre du Président des E.-Unis.
E. A. Townsend,
asst. Adj. Gén.

La première partie de cet ordre général regarde, pour partie, notre jeune compatriote M. Doherty. Comme tous les autres il est appelé à filer ses réclamations et d'en établir la validité.

Rien de plus facile pour lui que d'établir ses droits à la récompense promise pour l'arrestation de Booth et de Harold. C'est lui-même qui a arrêté Harold ; et c'est la compagnie qu'il commandait qui a capturé Booth.

Ses droits sont connus ; personne ne peut les attaquer ; ils sont péremptoires et ne peuvent être niés.

Notre jeune compatriote doit cependant être sur ses gardes. Les difficultés que des gens sans honneur lui ont suscitées déjà et dont nous avons entretenu nos lecteurs, prouvent que ses droits, quel que incontestables qu'ils soient d'ailleurs, ne sont pas sans rencontrer quelqu'opposition. Nous les croyon entourés suffisamment de loups yankees qui sont dangereux, dit-on, pour qu'il lui soit nécessaire de s'armer des armes de la prudence.

La disgrâce de Baker est de nature toutefois à le rassurer sur un point ; mais nous nous permettrons de lui rappeller qu'il ne doit pas s'endormir dans une fausse sécurité. Il doit s'assurer ses témoins, s'entourer de précautions et ne s'arrêter que lorsque le jugement final sera rendu.

Nous avons suivi, jusqu'à ce jour, cette affaire dans tous ses détails, par intérêt pour un jeune compatriote qui s'est distingué sur le champ de l'honneur, dans un pays étranger. Nous n'avons aucunement la pensée d'avoir coopéré a ce qui se fait aujourd'hui ; du moins avons-nous la satisfaction de voir notre parole pressan te appuyée par les faits qui se préparent.

Nous continuerons de suivre l'affaire et de tenir nos lecteurs au courant de l'enquête qui va commencer : notre mission sera terminée, sur cette question, quand nous pourrons annoncer d'une manière définitive que justice a été renduo à notre jeune compatriote, M. Doherty.

On lit dans le *Globe* :

La *Minerve*, le *Courrier de St. Hyacinthe*, et autres journaux canadiens-français se sont élevés, avec une bien juste indignation, contre les calomnies du Dr. Cadieux et de ses amis qui se sont dernièrement assemblés à Elmira et ont adopté des résolutions dénonçant fortement la soi-disant « tyrannie » à laquelle sont en butte nos co sujets bas-canadiens d'origine française. Ces journaux font remarquer l'ignorance du Dr. Cadieux de la vraie condition et des vrais sentiments des Canadiens-Français, et déclarent de la manière la plus énergique qu'ils sont satisfaits du système de gouvernement bienfaisant et libéral sous lequel ils vivent actuellement. Il est bon que ces calomnies soient répudiées par les Canadiens-Français eux-mêmes.

La Confédération et le Divorce.

Le *Journal des Trois Rivières* publie, depuis plusieurs semaines, un travail bien remarquable qui a pour titre : *quelques considérations sur les rapports de la Société civile avec la religion et la famille*.

L'auteur est un prêtre éminent des Trois-Rivières dont la science et le zèle apostolique sont hautement révérés par tout le pays. Son opinion est d'un grand poids et nous sommes heureux de pouvoir l'enrégistrer sur une question qui a été longuement controversée dans la Presse lors de la discussion du projet de confédération. Il s'agit de la cause du divorce insérée dans les résolutions de Québec. Ce qui suit est extrait du travail que nous nommons plus haut :

« Puisque le mot de Confédération vient de s'échapper de notre plume, nous croyons que c'est un devoir pour nous de dire à nos lecteurs, ce qu'il convient de penser de ce scandale pharisaïque qu'une certaine presse et certains orateurs ont fait sonner si haut, à propos du divorce et des causes matrimoniales qu'on proposait de déferer au futur gouvernement fédéral.

« Il est d'abord à propos de rappeler que s'il y a dans le pays des journaux qui s'élèvent contre l'intervention du clergé dans la politique et les affaires civiles, ce sont ces journaux-là ; s'il y a des hommes qui méconnaissent l'autorité de l'Eglise catholique et méprisent ses lois, ce sont ces hommes là ; s'il y a des catholiques qui se sont moqués des avertissements de leur évêque, qui ont foulé aux pieds, qui se rient encore à l'heure qu'il est, des defenses les plus sévères de l'autorité ecclésiastique, ce sont ces catholiques là ; témoins les lettres pastorales du doyen de l'épiscopat canadien, du vénérable et Saint Evêque de Montréal, en date du 10 mars, 30 avril et 31 mai 1858, où sont condamnées les doctrines anti-catholiques de ces journaux, et où l'Institut Canadien dont les membres sont pour la plupart de ces orateurs et de ces écrivains, est dénoncé comme une association dangereuse pour la jeunesse et pour le pays, sous le rapport religieux, moral et national, où il est dit de plus que le dit Institut en persévérant dans sa révolte contre l'Eglise, serait cause qu'aucun catholique ne pourrait plus lui appartenir, ni même assister à ses séances, ou aller écouter ses lectures.

« Or voilà que tout à coup ces hommes en révolte ouverte contre l'Eglise catholique, et contre leur digne évêque depuis plus de cinq ans, s'épreuvent d'un beau zèle pour la defense de la morale, crient à tue tête contre l'abandon des principes catholiques, parce que le projet de confédération propose de remettre au futur gouvernement fédéral, le pouvoir dont le gouvernement actuel de notre pays jouit sur les questions de divorce, et les causes matrimoniales. D'où vient ce zèle subit, chez ces hommes qui sont pour la plupart hostiles à la religion et au clergé ? Cet excès de zèle même, n'est-il pas une injure pour nos évêques si vertueux et si vigilants. N'est-ce pas leur dire : « Vous les gardiens-nés de la morale et des dogmes catholiques, vous les princes et les défenseurs de l'Eglise, pourquoi demeurez-vous muets en présence de semblables dangers ? »

Non, si le danger que ces hommes se plaisent à signaler, pour des raisons qu'ils n'osent avouer, était reel, nos évêques n'auraient pas attendu que le signal partit de leur camp, pour élever la voix, et avertir les fidèles confiés à leurs soins, dont ils répondent âme pour âme. Les condamnations qu'ils ont déjà portées contre leurs associations et leurs doctrines, et les journaux qui les répandent au grand scandale de plusieurs de nos compatriotes, nous sont une preuve que nos premiers pasteurs veillent avec soin sur le troupeau qui leur est confié, et qu'en cela ils s'acquittent fidèlement de la charge qui leur a été confiée par le Saint Esprit lui-même.

« Voici encore qui peut aider à juger la bonne foi de ces *braillards pharisaïques*. Un de nos prêtres canadiens les plus distingués, le Grand-vicaire Taschereau, Recteur de l'Université Laval, a posé lui-même la question aux premiers théologiens de Rome ; il leur a demandé si un catholique pouvait en conscience, dans les circonstances où se trouvent présentement les canadiens français dans ce pays, si un député catholique pouvait en conscience appuyer de son vote le projet de confédération tel qu'il est sorti des conférences de Québec ? Devant la réponse affirmative de ces savants de premier-ordre en matière religieuse, devant une autorité aussi respectable, nos théologiens de la démagogie se sont-ils inclinés ? Pas du tout. Ils ont été heureux de profiter de la circonstance pour affirmer de nouveau à la face du pays, que les plus savants Docteurs de l'Eglise, que les Evêques, que le Pape lui-même, ne sont pas une autorité devant laquelle ils doivent abaisser pavillon et se soumettre, mais que leur haute raison éclairée des vives lumières, de leur science profonde, surtout en fait de religion, est le tribunal en dernier ressort où doivent se juger finalement les questions de l'ordre religieux aussi bien que celles de l'ordre social.

Enfin pour faire voir combien ils tenaient au dogme catholique sur le divorce et les causes matrimoniales, ils se sont mis à prêcher plus ou moins directement l'annexion aux Etats-Unis jugeant sans doute que le respect dû au pacte fondamental de la famille, l'indissolubilité et la sainteté du mariage, ne pouraient être mieux protégés que par un gouvernement qui ne voit dans cette institution divine qu'un concubinage plus ou moins bien reglé, et qui ne trouve aucun inconvénient à tolérer le mormonisme.

Voilà qui peut aider à juger la sincérité de ce beau zèle, dont ces hommes semblent animés, à propos du projet de confédération.

Il va s'en dire que notre attention n'est pas de porter ici un jugement sur cette œuvre si grande en elle même et dans ses conséquences. Attendu qu'elle a été élaborée avec tant de soin et avec le concours de nos hommes les plus éminents sous le triple rapport du talent, de l'expérience et de l'honnêteté, nous n'hésitons pas à déclarer qu'elle nous inspire une pleine et entière confiance. »

CORRESPONDANCES.

Monsieur le Rédacteur,

Le *Journal de St. Hyacinthe* et le *Pays* de Montréal s'étant emparé simultanément d'un rapport passablement inexacte pour utiliser leur savoir-faire contre moi, je vous demande la faveur de publier dans votre journal, pour l'information de mes amis la rectification des faits que ces journaux ont travestis pour satisfaire d'autres sentiments que ceux de la justice et de l'honneur.

Je n'ai ni le temps ni la volonté de discuter avec de semblables adversaires, mais je dois à ceux qui m'honorent de leur amitié et aux personnes respectables qui me connaissent l'explication de l'acte qu'on me reproche.

Je veux rapporter les faits sans commentaires, avec les noms des témoins qui peuvent être consultés ; voici exactement comment le tout s'est passé, *ni plus ni moins*.

Jeudi soir, entre 4¾ heures et 5 heures de l'après-midi, en me rendant de mon bureau, du Palais de Justice, à ma maison, je rencontrai dans la rue Messieurs Mercier, avocat, Richer, grand-connétable, O. Messier, huissier, le Dr. Tétreau et McNamee, son beau-frère. L'un d'eux, M. Mercier je pense, me dit en présence des autres : " le Dr. Tétreau vient d'être arrêté pour donner caution de comparaitre au prochain terme de la Cour du Banc de la Reine, sur un warrant signé par le Dr. Turcot *qui est absent*, et le Dr. Tétreau veut donner le cautionnement exigé de lui." Je leur répondis : " je recevrai ce cautionnement, venez à ma maison, où nous nous rendîmes pendant que M. McNamee allait chercher une autre caution.

Le statut en main, je dictai moi-même le cautionnement pendant que M. Mercier écrivait ; au moment d'entrer ce qui se trouvait dans le warrant, M. Richer me passa le warrant et je dictai mot à mot ce que le warrant exigeait du Dr. Tétreau, que je fis obliger pour cent louis et MM. McNamee et St. Onge, d'Upton, chacun pour £50, après avoir fait justifier les cautions de leur solvabilité, sous serment, tel que le statut le permet, et je signai le cautionnement avec les obligés.

Pour mieux faire comprendre l'acte qu'on me reproche je crois devoir donner une copie de la partie importante du warrant :

" Bureau de la Paix, etc.....

" Attendu que Frs. McNamee, E. " M. E. T., etc...., accusés d'avoir " à St. Pie susdit, le vingt-neuf août " dernier, félonieusement frappé et " blessé le dit Joseph Antoine Octave " Tétreau.....avec l'intention de " lui infliger des blessures corporelles " graves.....se sont obligés par " un cautionnement fourni, suivant la " loi, de comparaitre au prochain ter- " me de la Cour du Banc de la Reine " siégeant en matière criminelle, qui " sera tenue au Palais de Justice en " la cité de St. Hyacinthe susdite le " premier jour de décembre prochain " ..... ; Attendu que le dit Té- " treau est un des principaux témoins " à charge de la dite accusation ; At- " tendu qu'il a été prouvé sous ser- " ment devant Barthélemy Girard, " Ecuier, un des Juges de Paix de " Sa Majesté dans et pour le dit Dis- " trict de St. Hyacinthe, par Didace " Daudelin, bourgeois du village de " St. Pie, dans le dit Dis riet, que le " dit Tétreau ne comparaitra pas pen- " dant le terme prochain de la dite " Cour du Banc de la Reine pour " rendre témoignage au sujet de la " dite accusation, comme le dit Dau- " delin le croit effectivement.

" A ces causes les présentes sont " pour vous enjoindre, au nom de " Sa Majesté, d'arrêter immédiate- " ment le dit Joseph Octave Antoine " Tétreau et de le conduire devant " moi, *ou quelqu'autre Juge de Paix* " de Sa Majesté, dans et pour le Dis- " trict de St. Hyacinthe, *aux fins de* " *donner cautionnement pour compa-* " *raitre* devant la dite Cour du Banc " de la Reine à l'effet de rendre té- " moignage contre le dit Francis Mc- " Namee et al., et à défaut par lui de " fournir tel cautionnement de subir " tel jugement que de droit.

" Donnné sous men seing et sceau, " etc, etc.....

" (Signé) M. Turcot, *J. P.*"

Pour terminer, M. le Rédacteur, je vous remercie de m'aider à faire apprécier à leur juste valeur des attaques aussi ridicules que déloyales, de la part d'ennemis impuissants et malveillants que le style fait bien reconnaître.

Je demeure avec
la plus sincère estime,
Votre dévoué serviteur,
Ls. TACHÉ.

Nous sommes informés que " un certain dire de M. Taché," dont parle le *Journal de St. Hyacinthe* d'hier soir, est la réponse tout à fait pertinente de M. Taché à M. McNamee, s'offrant pour caution du Dr. Tétreault : " *It does not look well to take you.*" rapportée par l'huissier Messier comme un propos scandaleux.

Nous sommes aussi bien informé que le P. S. du *Journal* sur le même sujet est un mensonge ajouté aux autres mensonges.—ED.

Lois des Ecoles.

Les dissidents non-residants.

Un acte du parlement contenu au chapitre 15 des Stat. Ref. du B. C. renvoie à ce que :

" Si dans quelque municipalité que ce soit, les réglements et arrangements des Commissaires d'école pour la régie d'une école, ne conviennent pas à un nombre quelconque d'habitants professant une croyance religieuse différente de celle de la majorité des habitants de telles municipalités, les dits habitants dissidents collectivement pourront signifier leur dissentiment par écrit au président des dits commissaires, et lui soumettre les noms de trois syndics choisis par eux pour les fins de cet acte : (section 55, sub. sec 1.) A diverses reprises les tribunaux du pays ont eu à s'occuper d'actions intentées en vertu de l'acte cité. Des décisions contradictoires ont été rendues. Les uns ont prétendu que pour se porter dissident dans une municipalité il fallait résider que le terme habitant d'une municipalité l'indiquait suffisamment Le juge Short, de Sherbrooke, a rendu une décision dans ce sens.

Au dernier terme de la Cour de Circuit, dans le District d'Iberville, l'hon. M. Sicotte a eu à se prononcer sur une affaire de ce genre. Il a décidé, contrairement à l'hon. M. Short, que pour pouvoir se déclarer *dissident* dans une paroisse il n'est pas nécessaire d'y être résidant.

Voici en résumé comment l'honorable Juge motive son jugement :

«....Notre législation laisse chaque dénomination libre dans son enseignement, dégagée de tout autre contrôle que celui de la loi générale et consacre dans l'ordre civil et politique, l'égalite des cultes et la liberté de conscience.

« L'égalité des croyances devant la loi, et le droit absolu de chaque citoyen au libre exercice de son culte et de sa religion, étant admis, il faut bien reconnaitre que la direction de l'enseignement, est un corollaire essentiel, et une conséquence logique de ces règles du droit naturel. Avec une loi basée sur ces principes, faite dans le but évident et avoué de leur donner un effet efficace et complet, on ne peut refuser d'admettre que les moyens de donner cet enseignement doivent être subordonnés aux principes de la loi.

« Il est juste de tenir de suite compte à la cause, des déclarations aussi libérales que vraies, faites à l'audience par l'Honorable Avocat de la défense. « Nul doute, disait « M. Laberge, que l'intention du législateur « était de vouloir permettre à tous et à cha- « cun d'employer sa contribution scolaire « suivant et d'après ses opinions religieuses. » En effet, que le contribuable soit résident ou non, sa croyance est toujours la même comme son desir de la protéger reste toujours fondé sur les mêmes raisons.....

« Ce serait une étrange anomalie qu'une loi aboutissant à deux résultats opposés quant à la même personne et qui protégerait l'individu dans la plus haute expression de sa liberté, non à raison d'un principe, mais à raison d'un fait accidentel, tel que sa résidence, et que les immunités qu'elle confère ne dépasseraient pas le seuil du patrimoine qu'il foule. Ce serait une anomalie encore plus étrange, qu'un ordre de choses consacrant le principe de la plus entière liberté dans l'enseignement et dans les croyances, produiraient dans les faits extérieurs des actes d'intolérance et d'oppression.

« Il est indubitable que la loi consacre sans déguisement, sans obscurité, et d'une manière aussi positive que claire, le droit du protestant comme du catholique, de contrôler l'emploi des fonds nécessaires au maintien des écoles communes, et de diriger par ce contrôle, l'enseignement de leurs enfants.

« C'est un statut personnel, au-dessus par son principe, des subtilités comme des vicissitudes du sens des mots, et qui ne doit pas être limité à un lieu seulement. La volonté du dissident est la mesure de l'exercice de son droit, c'est une franchise qui doit couvrir sa contribution comme sa personne, *in omni loco:* autrement elle serait impuissante et illusoire. Le principe de la loi, quant à la dissidence, réside dans la diversité des religions et non dans celles des lieux.....

»Quand la disposition d'une loi parait contraire à son but, à son ensemble, à l'esprit général de la législation aux tendances de la société comme à ses habitudes, on ne doit pas l'admettre dans un sens hostile à l'objet de la loi, et aux opinions du tous, à moins que l'intention du législateur ne soit évidente par l'expression qu'il a employée, à moins que cet ordre ne soit formel, et ne laisse plus au Juge que le droit d'appliquer la loi.

« Il n'y a certainement pas telle précision, telle expression, tel ordre, dans la disposition sur laquelle la demande s'appuie..... L'expression, " les habitants, " ou *inhabitants*, ne comporte pas en langage parlementaire, légal ou vulgaire, le sens absolu et nécessaire de la résidence. Elle est presque toujours employée pour désigner " les propriétaires." Dans les statuts anglais, et dans les commentaires, elle signifie, le contribuable.....

L'honorable juge cite ensuite plusieurs jurisconsultes éminents pour appuyer son opinion que le mot *habitant* ne comporte pas nécessairement l'idée de résidence.

« Entr'autres le statut de 1845 qui réforma les conseils des districts par les municipalités de paroisse, désignant les électeurs, les indique ainsi, « les dits habitants étant des habitants tenant feu et lieu. .....

« Il serait inutile de citer plus de textes, pour établir que les mots, « les habitants, » *the inhabitants*, n'ont pas dans notre langue parlementaire, un sens absolu de résidence : autrement le législateur n'aurait jamais parlé comme on vient de le voir. « Les dits habitants étant des habitants tenant feu et lieu. .....

« Il manquerait une observation importante sur cette partie du sujet, si on ne rappelait ce qui a été souvent exposé par les magistrats les plus éminents de la France et de l'Angleterre. Quand il s'agit de mettre de côté des principes d'eternelle justice ou d'eluder des règles fondamentales, il faut que l'ordre contienne l'intention du législateur soit exprimé avec une clarté irrésistible pour induire les tribunaux à supposer le dessein d'effectuer un tel résultat.

L'organisation actuelle fut décrétée pour garantir les catholiques comme les protestants de la crainte et de la possibilité de voir leurs contributions employées à propager des doctrines qui leur répugnaient.

La loi detruirait la loi, si elle pouvait par son application dans une circonstance quelconque, détruire cette garantie.....

«L'examen que j'ai fait de la question me semble démontrer à l'évidence que le droit du contribuable de suivre l'emploi de sa contribution à l'enseignement public est le corol-laire de son droit à l'exercice de sa religion et de son culte ; que la loi examinée dans son but, dans son ensemble et dans ses détails a consacré ce principe si juste et si nécessaire à la paix dans un monde où les races s'abritent sous leurs contrastes et les religions se protégent par leurs différences.

« Il semble également démontré que l'interprétation strictement légal du texte de la loi, d'après le sens parlementaire et d'après le sens usuel et légal, ne peut comporter et admettre une exception à ce droit qui découle de notre constitution civile et politique comme de notre droit naturel. »

Loi Municipale.

Sherbrooke, 22 Novembre, 1865.

La Cour de Circuit pour le District de Saint François a rendu, le 31 du mois dernier, sous la présidence de l'hon. Juge Sicotte, le jugement suivant, dans une cause ayant trait aux municipalités. L'importance de cette décision, d'un caractère nouveau, donnée sous une pareille autorité, sera suffisante pour intéresser à un haut point les lecteurs du *Courrier* en général.

La longueur du document, lorsqu'il s'agit de ravir l'espace si précieuse d'un journal si bien rempli et plein d'intérêt, me force, à mon grand regret à ne donner autant que possible, que la substance du jugement, si savamment élaboré par l'hon. Juge.

L'action, en cette cause est d'un genre nouveau et vu qu'elle se rapporte à l'evalutation, à la cotisation et à la vente pour taxes d'un terrain, elle ne manque pas d'importance. Le demandeur se plaint de ce que la Municipalité de Hereford, par son secrétaire, ses agents et serviteurs, fit, avant février 1861, imposer et prélever des taxes sur le lot No. 9, dans ce Township, comme terrain appartenant à un individu et non au gouvernement et de ce que la description de ce terrain fut envoyée par le sécrétaire de cette Municipalité au secrétaire du comté pour la faire vendre ; que le terre fut vendue pour taxe et achetée par le demandeur, moyennant $3.85 et qu'il en prit le contrat à l'expiration de deux années. Le demandeur expose que par la suite, la même terre fut remise en vente par la Couronne, et, pour prévenir l'éviction du nommé Washburn auquel il avait vendu cette terre, il fut obligé de l'acheter du gouvernement, au prix de $120.00. De plus il oppose que par suite de la négligence et des irrégularités commises par la corporation de Hereford, ses agents et serviteurs en faisant vendre cette terre, la propriété du gouvernement, comme appartenant à un individu, il fut induit en erreur et que par l'omission de la defense de le défendre contre tout trouble il a souffert une perte au montant de $84.00.

La défenderesse par une défense en droit nie au demandeur le droit de reclamer aucun dommage de la municipalité, sous de telles circonstances. Deux questions sont soulevées par la défense et toutes deux ont une portée importante sur le fonctionnement du système municipal.

La défenderesse prétend que les conseils municipaux ne sont point responsables des actes des différents officiers qu'ils ont à nommer, dans tous les cas ou les devoirs de ces officiers seront ordonnés et prescrits par nos statuts, indépendamment des corps municipaux.

Le régime municipal est organisé de manière à donner aux citoyens un gouvernement pour toutes fins locales ; les fonctions qu'il a à remplir sont aussi distinctes qu'elles sont diverses. Les uns sont d'un caractère purement domestique ; les autres ont rapport à l'administration générale de l'état, mais toutes ces fonctions sont des délégations de l'autorité souveraine.

Sur tous les points où cette autorité requérait l'action uniforme et universelle de la société, les ordres nécessaires à l'obtention de cette fin désirable et reconnue ont été donnés par le statut établissant le pouvoir délegué sans l'initiative municipale.

Il suit de là que les responsabilités doivent se mesurer sur le pouvoir de cette initiative, comme conséquence logique de ce pouvoir. En mettant en opération tout simplement les prescriptions du Statut, non par leur propre initiative mais par une simple surveillance ou en accomplissant strictement certains devoirs de nominations aux charges municipales les conseils municipaux n'ont pas plus de responsabilité qu'aucune autre autorité déléguée. Ils sont les agents passifs de la loi.

Il est un principe élémentaire que la responsabilité et ne se présume point, mais doit découler ou de la loi ou d'une convention de la volonté de l'homme. C'est là un principe bien simple, appliqué aux particuliers ; mais il ne saurait souffrir telle application quand il s'agit d'un pouvoir organisé pour mettre en action aucune des forces sociales par les rouages d'un gouvernement. On commettra de graves erreurs si l'on perd de vue ces distinctions en comparant ces corps publics aux particuliers, dans le but de définir leurs devoirs et leurs droits.

Il ne faut point oublier de plus la vaste différence qui existe entre les corporations d'un caractère purement privé et les organisations de tout une société, sous un gouvernement municipal. Les corporations municipales sont le gouvernement de la société municipale, communes à tous, le même pour tous ; elles ne représentent point d'intérêts particuliers ou privés distincts de l'intérêt général.

A moins que l'autorité souveraine n'ait soumis ces pouvoirs délégués à quelque responsabilité pécunisiter, pour tout acte fait en des matières qui sont simplement sous leur surveillance ; à moins que les engagements ne découlent de la loi générale les cours ne peuvent aller au delà du texte de la loi pour trouver des devoirs et des responsabilités, au moyen d'inductions embarrassées tirées de clauses ambiguës ou d'analogies imparfaites.

Le Statut a-t-il déclaré les municipalités sujettes à des dommages pour le fait que des terres ont été mises sur la liste et évaluées par les évaluateurs, comme dans le cas d'occupation d'un individu qui y est mentionné, et ont sur ce rapport été cotisées pour les

fins municipales? Non; mais le statut a enjoint aux conseils de créer des évaluateurs et prescrit les devoirs de ces derniers d'une manière très rigoureuse, indépendamment des ordres ou institutions des municipalités. Les estimateurs sont pour cette fin d'évaluation les officiers et les agents de la loi, la quelle est au dessus du corps qui a reçu ordre de les établir.

Le Statut a établi un ordre général qui est d'entrer les terrains sur la liste et de les évaluer, en même temps qu'il a pourvu à la nomination d'un agent pour exécuter cette fonction; c'est un pouvoir dérivé exclusivement et directement d'un statut et non point des conseils municipaux.

Le Sécrétaire local en transmettant l'exposé des arrérages, est aussi l'agent exécutif de la loi, et il n'a pas pour le faire, à attendre d'ordre de la Municipalité.

Lorsque le conseil municipal ordonne de faire un acte, ou se charge de l'initiative de toute action tel acte peut-a-la vérité être à juste titre considéré et traité comme le fait émanant de l'ordre d'un particulier et accompli par lui; mais lorsqu'il n'est que le pur instrument de la loi, chargé d'administrer un ordre de choses déterminé et absolu, général et universel, ce serait aller contre tous les principes que de lui appliquer la même théorie et les mêmes règles applicables et justes dans les affaires des particuliers.

Le conseil municipal n'est point l'agent créé par le Statut pour préparer les listes et évaluer les terres; son pouvoir, en cette matière spéciale, cesse au moment de sa nomination.

Les Cours établissent des huissiers comme il est ordonné par le statut, mais elles ne sont point responsables des actes de ces agents.

Si ces officiers ont manqué de faire ce que la loi prescrit ils ont à répondre des dommages causés aux parties qui ont souffert de leur négligence.

Il ne faut pas oublier que l'évaluation des terres n'est pas seulement ordonné pour des fins locales. La Législature a trouvé qu'il serait avantageux à toute la société qu'il existât, en tout temps, un état de l'évaluation de tous les biens immobiliers, et cela pour les fins générales aussi bien que les fins locales. Pour obtenir ce résultat, elle a commandé et enjoint que l'action des évaluateurs dépendit seulement de la prescription du statut, comme étant de leur principal devoir de faire des listes et d'évaluer.

Cette indépendance relative doit mettre à l'abri, contre la responsabilité des actes de ces officiers, les corporations locales qui n'ont que la nomination, et non la direction, quant à la manière et au mode à suivre pour l'exécution de leurs devoirs. Dans plusieurs cas, la nomination a pu être faite par le gouvernement, mais cette nomination est considérée si essentielle au bien public que les conseillers sont sujets à des pénalités s'ils n'en font point.

Ces officiers ne sont point, à proprement parler, les agents et les serviteurs des municipalités et le principe que les maîtres sont responsables des actes de leurs employés, n'est point applicable, comme on le demande; pour la raison bien simple que les conseils municipaux ne sont point des maîtres qui peuvent faire ce qui leur plaît.

Un agent, chargé d'exécuter un statut sous certaines prescriptions qui y sont contenues, quoiqu'il soit le choix d'un corps créé et désigné par le même statut, pour cet objet spécial, n'est point le serviteur de celui qui l'a nommé.

Les relations définies par la loi, entre les maîtres et les agents sont entièrement différentes. Celui qui est nommé, dans le cas présent ne reçoit point les ordres de celui qui l'a établi, mais bien de la loi; comme dans les affaires des corporations privées, les officiers, agents et serviteurs des particuliers incorporés pour l'avancement et l'administration de leurs intérêts personnels.

L'action est dirigée contre la corporation Municipale de Hereford, pourvoir, par ses serviteur, fait imposer des taxes sur la terre en question, comme appartenant à des particuliers.

Par la section 56 de l'Acte Municipal les évaluateurs ont reçu ordre de faire l'estimation de toute propriété immobilière sujette à l'évaluation, dans les deux mois qui suivent leur nomination, et s'ils ne s'en acquittent dans ce délai, le Gouverneur Général en étant informé par le sécrétaire, nommera d'autres estimateurs qui procéderont aux dépens des estimateurs en défaut. Les estimateurs doivent spécifier les noms des propriétaires ou des occupants, et, lorsque les premiers sont inconnus, le numéro ou les limites.

Il est bien établi que l'évaluation est faite sans ordre du conseil et qu'elle doit l'être independamment de tout acte de la corporation.

La transmission des listes de terres arriérées est aussi un acte qui doit être accompli sans le besoin d'aucune instruction de la Municipalité. Par le 19 Par. de la section 59 il est statué que le, ou avant le 15ème. jour de novembre, dans chaque année; le sécrétaire de chaque Municipalité locale, proposera et transmettra un état des cotisations non payées au secrétaire du Comté.

Ici encore l'organisme du système municipal fonctionne et se meut sans l'intervention de la corporation.

Il est évident d'après cet ordre de choses et les principes qui s'y appliquent, que le dommage, causé par la négligence d'aucun de ces agents, établis par le statut pour exécuter les pouvoirs qui leur sont confiés, sans l'ordre et indépendamment des conseils municipaux, ne doit remonter qu'à ces Agents eux-mêmes, dans tous les cas semblables au cas présent et il n'y a point cause d'action contre la Municipalité pour les acte de ces officiers, en toute matière où les pouvoirs sont définis et réglés par la même autorité qui a établi la Municipalité elle-même.

La deuxième réponse, faite à cette demande est que la terre vendue, bien que la propriété de la couronne, était et est encore dans les circonstances exposées, sujette à la cotisation et à la vente.

Il a déjà été démontré que l'évaluation des terres est l'acte des estimateurs, agissant de par la loi, indépendamment de la corporation.

Il reste à considérer quels sont l'effet et l'utilité de cette évaluation. Par le Par. 7 de la 56ème section, il est statué qu'elle sera obligatoire sur tous les intéressés et considéré comme la base de toute imposition.

Le pouvoir d'amender l'évaluation est accordé au profit des parties qui se croient lesées. Leur silence est une cause suffisante pour empêcher l'intervention du Conseil Municipal, et si, après trente jours, l'évaluation n'est pas amendée, elle demeure en force telle que d'abord faite par les estimateurs Les conseils sont dans la position d'une cour de révision entre les estimateurs et les personnes cotisées.

La présomption légale est que tous les faits, exposés par les estimateurs, sont vrais et exacts et que ces officiers ont fait leur devoir.

La cotisation est l'acte de la Municipalité et si elle est basée sur le Rôle d'évaluation, tel que fait en premier lieu, elle est imposée suivant la lettre de la loi.

Nous avons à consulter nos Statuts sur cette question. D'abord l'acte concernant les propriétés. Il est pourvu par les sections, 26 et 27 que toutes les terres, pour les quelles un permis d'occupation seulement a été accordé seront sujettes aux taxes imposables. Puis l'Acte Municipal. Toutes les cotisations sont dues et payables par les propriétaires et les occupants, tenanciers ou locataires. Le Par. 13 de la section 61 ème contre exactement la cause telle qu'exposée par le Demandeur. Tout lopin de terre, situé en aucun town-hip, peut être vendu, pourvoit la loi, avant l'émanation de lettres patentes par la couronne, sans affecter les droits de la couronne, mais telle vente aura seulement l'effet de conférer à l'acquereur les droits de présomption ou autres réclamations que le possesseur de telles terres ou toute autre personne avait acquis.

Les mots du Statut ont autant d'étendue que d'ambiguité. Toute terre de la Couronne peut-être assujettie à la cotisation comme appartenant à un particulier. La vente faite contre cet individu que l'estimateur rapporte comme propriétaire ou tenancier, pour taxes municipales, n'est pas nulle mais confère à l'acquéreur certains droits défiais et exposés.

Le demandeur était tenu de s'enquérir comment cette terre appartenait à la personne nommée au Rôle d'evaluation. Ni les Conseils Municipaux ni les estimateurs ne sont tenus de faire des investigations sur les listes de propriétaires ou possesseurs. Les estimateurs ont le droit d'evaluer la terre au nom du possesseur comme propriétaire et toute cotisation basée sur l'évaluation donne le droit de la mettre en force par la vente de la terre.

Les corporations municipales ne vendent point comme propriétaires, mais comme agents créés par la loi, pour enforcer et exécuter la perception des taxes, sous de certaines formalités. Le contrat de vente est un transport légal, quoique l'achat consiste en réalité dans les droits et prévilèges de la municipalité sur la propriété en question.

Les acquéreurs doivent eux-mêmes s'assurer si l'on s'est conformé à toutes les exigences de la loi et la terre peut-être vendue. Tout est à leur risque. C'est là la quelle l'on peut acheter des arpents pour quelques centins.

La présente action est en réalité de la nature d'une action *quanti minoris*. On ne saurait nier que la vente a eu un caractère judiciaire, tout aussi bien qu'en beaucoup d'autres ventes par autorité de justice.

C'est une règle qu'il n'y a point lieu à l'action *quanti minoris* ou *redhibitoire* contre les ventes judiciaires, "pour la raison, dit Domat, que ce n'est pas le propriétaire qui vend mais *la justice*."

La validité d'une vente pour taxes et la regularité de toutes les conditions qui accompagnent la confection des listes, l'evaluation la cotisation et la vente des terres sont des questions proprement de la compétence d'une cour de loi et les cours peuvent ordonner la vente dans le cas ou les exigences essentielles du statut n'ont pas été suiviest à la demande de la partie cotisée et sur qui l'on a vendu ou à celle du propriétaire, mais non a la demande de l'acquéreur.

La représentation même du Demandeur que la terre fut cotisé et vendue comme appartenant à la couronne est l'exclusion de condamnation de sa demande, écrites aussi expressément que possible dans la loi. Elle confirme l'autorité légale de la défenderesse de cotiser cette terre et de la faire mettre en vente.

L'imposition de la cotisation était aussi légale que l'evaluation, en autant que l'acquéreur est concerné.

Il suit des faits exposés par le Demandeur qu'il s'est assuré de tout ce qui pouvait être vendu et de tout ce qu'il a acheté, c'est-à-dire le transport de tel droit de présomption ou autre reclamation que le propriétaire de telle terre ou toute autre personne avait acquis.

La lettre de la loi, aussi bien que les principes généraux sont décidemment contre le droit d'action tel que réclamé par le Demandeur.

L'action est en consequence déboutée avec dépens.

Sandborn & Brooks, pour le Demandeur.
Felton & Felton pour la Défenderesse.

L. C. B.

ETATS-UNIS.

Le Général Grant, le 21 novembre, a été l'objet d'une réception des plus brillantes à New-York. Jamais faste pareil ne s'est vu à New-York; la simplicité républicaine a été oubliée un instant en faveur du héros du jour. On comptait deux mille invités dans la salle de réception. Parmi les notabilités on remarquait plusieurs généraux entr'autres Dix, Mgr. McCloskey, l'archevêque de New-York y assistait. Pendant trois heures le général a eu à supporter l'ennui de fastidieuses présentations. Nos lecteurs connaissent la mésaventure du général Baker qui voulait enlever à notre concitoyen, le Capt. Doherty, la somme qui lui est due comme capturer de l'assassin de Lincoln; il est aujourd'hui en pleine disgrâce. Un ordre du secrétaire de la guerre a ordonné la mise en liberté de toutes les personnes détenues dans la prison du Vieux Capitole à raison d'accusations portées contre elles par l'ex chef de police.

Les fénianisme fait encore parler de lui aux E.-Unis. Le 26 novembre le drapeau de cette société flottait sur les quartiers généraux de l'association, à l'*Union Square*, N. Y., en mémoire de l'évacuation de New York par les Anglais en 1783. Il paraît qu'ils sont organisés aujourd'hui et ces bons frères fénians transigent leurs affaires comme un gouvernement régulièrement établi. Les départements de la guerre, de la marine, etc., sont à l'œuvre. L'édifice où sont ces départements est un des plus beaux de New York. Il est loué à raison de $1000 par mois.

Des réfugiés fénians, à Paris, prétendent que leur premier acte sera l'invasion du Canada Nos volontaires n'ont qu'à se bien tenir. Le président n'a pas pardonné au célèbre fénian John Mitchell, comme on l'a dit, mais celui-ci a tout simplement prêté serment d'allégéance.

On sait que les taxes sont très élevées aux Etats-Unis. Les taxes sur le whiskey, surtout, sont d'une élévation à désespérer les amateurs. Ceci porte tout naturellement à la contrebande: on vient de découvrir un moyen très ingénieux de faire cette *honnête négoce*, que les autorités américaines ne trouvent pas de leur goût.

Il y avait 32 femmes dans un train de chemin de fer allant aux Etats Unis. Ces femmes portaient dans leurs bras quelque chose qui a paru d'abord être des enfants, soigneusement capitonnés, ne laissant que de beaux petits pieds exposés au regard des passagers. On a découvert que c'étaient des caisses en fer blanc, ayant la forme d'un enfant, et contenant entre trois et cinq gallons de whiskey. Environ trente de ces femmes ont été arrêtées et plus de 100 gallons de whiskey ont été confisqués.

Le *New York Herald* de mardi contient le compte-rendu d'une visite du général Grant à Richmond. Grant se prononce très carrément sur la question mexicaine; il dit que l'établissement de Maximilien sur le *prétendu* trône du Mexique a été un fruit de la rébellion et que son expulsion doit faire partie de l'histoire de la rébellion. Si les Etats Unis doivent entrer en guerre avec la France c'est maintenant le temps propice.

Nouvelles d'Europe.

ROME.—Les journaux de Rome ont parlé moins possible du départ des Français et toujours sur le ton du doute. Au fond, ils n'y croient pas, lâchons le mot, et un prélat qui a vu le St.-Père ces jours derniers assure que Sa Sainteté n'y croit pas non plus. La population est du même avis: elle croit au départ du premier et peut être du second contingent, mais point à celui du troisième point à l'évacuation définitive. La Bourse ne s'est émeut pas plus que la population; il y a eu hier une' hausse sur toutes les valeurs pontificales.

Malgré l'abstention complète du clergé catholique dans les manifestations des Feniens quelques journaux avaient répandu le bruit que le fenianisme avait rencontrer à Rome de vifs encouragements. Un journal de cette ville, *La Civita Cattolica*, proteste en ces termes contre cette assertion:

Cette calomnie, répandue dans les Etats-Unis pour tromper les Irlandais honnêtes et les enrôler dans la secte, a été exploitée au détriment de l'Eglise par ses ennemis d'outre-mer, répétée à l'envi par ceux d'Europe et prolongée en échos dans les feuilles démagogiques les quelles ont ajouté ceci: *Fenianos non esse inquitandos*, ce qui vu les circonstances, avait l'avantage de montrer Rome fulminant d'une main contre les Carbonari d'Italie, et de l'autre bénissant les Feniens d'Irlande.

« Mais au moment où cette calomnie courait en Europe, elle était repoussée victorieusement en Amérique par une lettre de S. Em. le cardinal de Barnabo, préfet de la Propagande, à Mgr. Wood, évêque de Philadelphie, lettre où cette approbation prétendue est declarée *absolument fausse*.

ANGLETERRE.—M. Adams est déterminé à abandonner son poste d'ambassadeur americain à Londres, au printemps prochain. M. Adams a exprimé ces jours-ci sa conviction que la question d'indemnité pour les dévastations de l'*Alabama* sera résolue pacifiquement. Il ne doute pas que des discours très belliqueux ne soient prononcés au Congrès, mais il ajoute que le gouvernement de M. Johnson, qui désire la paix avec l'Angleterre, saura triompher.

Le comte Russell a fait offrir deux portefeuilles aux radicaux, en leur laissant le choix des membres de la chambre des communes de leur parti auxquels ils seraient donnés. Ces ouvertures n'ont eu aucun résultat, par ce que les membres libéraux auxquels elles ont été faites ont posé pour première condition la réalisation de la convention conclue lors de la formation du ministère Palmerston. Le comte Russell a joué un rôle très actif dans la conclusion de cette convention. qui assurait trois siéges du cabinet au parti radical et un projet de réforme électorale.

MM. Cobden et Bright ayant refusé, M. Milner Gibson entra seul du parti radical dans le cabinet. Les membres indépendants de la chambre demandent aujourd'hui que le comte Russell fasse entrer M. Bright comme ministre pour l'Inde, et M. Stantfield à un autre portefeuille, et qu'il s'engage à un projet de réforme avec un cens de £6 de loyer annuel et une nouvelle répartition des siéges de la chambre d'après la population. Les négociations entre le comte Russell et les membres libéraux ont été suspendues.

Nouvelles et Faits Divers.

—C'est aujourd'hui, à dix heures, que s'ouvre la Cour criminelle pour le district de St. Hyacinthe, sous la présidence l'hon. Juge Sicotte. M. Lanctôt représente la Couronne.

AMÉLIORATION.—On est à poser des poteaux, à plusieurs coins de rue de cette ville, pour recevoir des fanaux qui seront éclairés au gaz.

L'ALMANACH DU DISTRICT DE ST. HYACINTHE, POUR L'ANNÉE 1866, publié par M. A. Kéroack, libraire, et imprimé au *Courrier*, est en vente chez M. Kéroack. Il contient un tableau de la température pour tous les jours de l'année, les heures du lever et du coucher du soleil des recettes utiles, informations, chansons etc. En somme il contient tout ce qui peut le rendre intéressant et populaire.

ACCIDENTS.—Nous regrettons d'avoir à enrégistrer deux pénibles accidents arrivés en cette ville, mardi dernier, un respectable vieillard, du nom de Juneau, était occupé, avec d'autres hommes, à monter un gymnose dans la cour de l'académie des garçons, de cette ville. On était à élever une longue pièce de bois; elle était supportée par une perche, lorsque celle-ci vient à glisser et laisa choir la pièce de bois qui s'abattit sur le malheureux vieillard et le renversa par terre, en l'écrasant horriblement. On le releva presque sans connaissance et cruellement mutilé. Il est douteux qu'il survire à ses blessures. Il est âgé de 60 ans.

Le même jour, un autre accident aussi pénible est arrivé encore près de l'académie Girouard. Les enfants sortaient de l'école, lorsque l'un des professeurs apperçut un cheval lancé à toute vitesse, que venait d'échapper à son maître, et se dirigeait du côté de l'Ecole, sur les trottoirs. Le professeur fit rentrer ses élèves en toute hâte, mais un des plus jeunes enfants, du nom de Larose: âgé de 6 ans, était déjà assez éloigné et avant qu'il eut le temps de revenir à l'école, le cheval arriva sur lui. La voiture le heurta fortement et lui passa par dessus le corps en le meurtrissant mortellement.

—Nous apprenons que le coroner de ce District a tenu une enquête lundi dernier sur le corps de Dame Désange Maynard, épouse de J. B. Langlois, de Ste. Marie de Monnoir, morte subitement dans la nuit de samedi. La défunte était âgée de 57 ans.

Un ordre a été émané à Washington pour notifier les personnes qui réclament la récompense offerte pour l'appréhension de Booth, Payne, Atzeroi, Harrold, et Jefferson Davis de présenter leurs preuves pour le jugement final; ce même ordre révoque la récompense offerte pour l'arrestation de Jacob C. Thompson, Beverley Tucker, George N. Sauders, W. C. Cleary et John H. Surratt.

—On parle de souscrire un demi-million de dollars, parmi les soldats confédérés pour acheter à l'ex-président Davis une résidence en pays étranger.

Avis Spéciaux.

☞Les Pastilles-a-Vers Végetales de Davins ont des avantages considérables sur les autres préparations vendues pour la destruction des Vers chez les enfants, vû qu'elles sont purement végétales et ne renferment aucunes drogues narcotiques ou délétères, si souvent funestes aux familles. Avant d'acheter assurez-vous qu'on vous donne l'article mentionné ci-dessus. Préparées seulement par Davins et Bolton, Pharmacins, près le Palais de Justice, Montréal.

Mariage.

En cette ville, à la chapelle de l'Evêché, lundi, le 27 novembre, par le Révd. Messire Lafrance, J.H.W. French, Ecr., M.D., fils de W. French Ecr. M. D., à Mell.. Rosanna, première fille de M. Alexandre Choquette, tous deux de cette cité.

En cette ville, à la chapelle de l'Evêché, mardi, le 28 novembre, par le Révd. M. Lafrance, M. E. Bernier, Ecr., Député Régistrateur, à Melle Alida, seconde fille de feu Siméon Marchessault, Ecr.

Decès.

Mardi dernier, le 28 novembre, est décédé à St. Antoine, rivière Chambly, J. U. Marcotte, Ecr., notaire, à l'âge de 30 ans.

M. Marcotte était un jeune homme de talent, et d'un bel avenir. Il pratiquait sa profession depuis quelques années dans sa paroisse natale avec avantage pour lui-même et le public.

AVIS.

LES PERSONNES endettées envers le Dr. F. X. Coté sont par les présentes notifiées de venir payer leurs comptes entre les mains de son procureur F. X. N. Norbert Lussier, au bureau du *Courrier*.

30 novembre 1865.

G. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
BUREAU, No. 65, PETITE RUE ST. JACQUES.
MONTREAL.

A VENDRE.

Un magnifique Chien du Mont St. Bernard.

Il mesure 4½ pieds de longueur et 2 et quelques pouces de hauteur. Il est très renommé dans les paroisses du Nord comme chien de garde.

S'adresser au bureau du COURRIER.

PRIX DES MARCHÉS
DE ST. HYACINTHE.

Voici les prix des grains chez les marchands de cette ville

	s	p
Orge,	2	9
Avoine,	1	6
Graine de Lin,	7	0
Pois,	4	0

☞Les grains doivent être de première qualité

SAMEDI, 25 Novembre 1865.

	s.	d.	à	s.	d.
Fleur, par quintal,	15	7	à	16	3
Blé, par minot,	5	9		7	1
Blé-d'Inde "	4	0		4	6
Pois, "	4	6		5	0
Orge "	3	4		3	9
Avoine "	1	6		1	8
Goudriole, "	2	3		2	6
Sarrasin, "	2	9		3	4
Lard, par 100 lbs.,	42	6		50	0
Bœuf par 100 lbs.,	25	0		31	2
Porc frais, par lbs.,	0	6		0	8½
Lard salé "	0	8		0	9
Bœuf "	0	2		0	05
Mouton p. quart,	0				
Oies, "	5	0		6	3
Canards, "	2	0		2	6
Volailles, "	1	0		2	6
Poulets, "	1	0		1	9
Perdrix, "	2	0		2	6
Œufs, par douzaine	11	0		1	0
Beurre frais, par livre.	1	0		1	3
Do salé "	1	0		1	2
Savon,	0	5½		0	6
Sucre d'Erable,	0	6		0	7
Miel, par livre,	0	5		0	6
Fèves, le pot,	0	3		0	3½
Fèves, le minot,	4	0		4	6
Oignons, la tresse,	0	5		0	6
" le minot,	2	0		2	6
Tabac,	0	5		0	6
Choux,	0	1		0	3
Navets,	0	½		0	1
Laine,	1	10		2	6
Laine filée,	4	0		4	6
Patate, le minot.	1	8		2	1
Pommes p. minot.	3	0		8	0
" par quart,	6	0		15	0
Foin,	26	0		27	0

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864.

Dans l'affaire Alphé Arcand et Eucher Arcand, composant la société de Arcand & Frère, faillis.

Les créanciers des soussignés sont notifiés de se réunir au bureau de F. X. A. Taudel, avocat, No. 6 Petite Rue St. Jacques, en la cité de Montréal, le NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à TROIS heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de leurs affaires, et de nommer un syndic auquel ils pourront faire une cession en vertu de l'acte susdit.

St. Gabriel de Stratford, 15 novembre 1865.
ALPHÉ ARCAND.
EUCHER ARCAND.

Les créanciers dont les réclamations directes et indirectes écherront avant l'assemblée, de 100 piastres chacun et plus, sont ceux dont les noms suivent:—Hon. L. Renaud, £568 17s 10d—Edouard Bibaud, £103 4s—André Lapierre £38—David Pelletier £54—Thos Wilson £51 10s—Louis Villemaire £.7 5s—W. Beckett £50—Félix St. Denis £50—J. Z. LeBel £75—M. McKechie £25—Woodhouse Browne £28 10s—P. A. Mercier £61 11s—P. Laureut £123 5s 10d—M. C. Galarneau £35 15s—Total £1301 18s 8d.—Et le montant collectif des réclamations au dessous de cent piastres est de £163 2s 7d.

PROVINCE DU CANADA.
DISTRICT DE ST. HYACINTHE.

COUR DE CIRCUIT.

Dans et pour le district de St. Hyacinthe

St. Hyacinthe, le vingt quatrième jour de novembre mil huit cent soixante et cinq.

(No. 3132.)

EN VACANCE.

JEAN BAPTISTE É. MAILLET, Ecuier, marchand de St. Denis, dans le District de St. Hyacinthe,
Demandeur.

vs.

EDOUARD FONTAINE dit BIENVENU, garçon barbier, ci-devant de Montréal et maintenant de St. Denis, dans le dit District,
Défendeur.

Il est ordonné, sur motion de MM. Chagnon, Sicotte et Lanctôt, avocats du dit Demandeur, en autant qu'il appert par le rapport de François Xavier Despaits, un des huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de St. Hyacinthe annexé au Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, qu'il ne peut être trouvé dans le District de St. Hyacinthe susdit et qu'il y possède néanmoins des biens immeubles dans le District, que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelle publié à St. Hyacinthe appelé *Courrier de St. Hyacinthe* et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelle publié à Montréal appelé *The Montreal Herald*, notifié de comparaître devant cette Cour, et il de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans le délai susdit, il sera permis au Demandeur de procéder à la preuve et à jugement comme dans une cause par défaut.

LOUIS TELLIER,
D. G. C. C.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes. Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES,

Ottawa 24 Novembre, 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 32 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

M. GLADU, Notaire, tient son Bureau dans la maison ci-devant occupée par le Dr Duvert porte voisine de MM. Cadoret et Dufort, rue Cascades, St. Hyacinthe.

$600 à prêter.

S'adresser a M. P. L. Robitaille, St. Hyacinthe.

28 novembre, 1865,

AVIS PUBLIC.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné jusqu'au NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE prochain inclusivement pour

100 CORDES DE BOIS,

ERABLE de première qualité, de TROIS pieds de long, sain, sans roadins ni bâches; à être livré sur le terrain du Palais de Justice en la cité de St. Hyacinthe, le ou avant le PREMIER JUILLET prochain.

L. TACHE,
Shérif du District de St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe 72 novembre 1865.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS*, &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

MAISON DE PENSION

TENU PAR

MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle PAGEAU.

La Maison sera tenue par Mme Desforges, sur le même pieds que la tenait Mlle. Pageau; les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Mme. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

Volée.

Dans la nuit de vendredi à samedi, de l'Etable de M. Charles Demers du Grand-Rang. Une bonne Vache laitière canadienne de 7 à 8 ans, de taille moyenne, sous poil rouge ayant l'extrémité de l'oreille gauche coupée et les deux cornes recourbées en dedans. Toute information tendant à la faire retrouver, sera libéralement recompensé par le propriétaire.

PIERRE MORIN,
Cultivateur.
Grand-Rang de St. Hyacinthe.

MODISTE.

MADAME BOURDON,

Maison Cadoret & Dufort.

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que:

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Manchons et Caques, &c. &c. &c.

— Aussi: —

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que **Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c.** à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront, toujours les plus nouveaux.

— De plus: —

Elle étampera.

Résidence, maison de MM. Cadoret & Dufort, vis-à-vis le marché,

ST. HYACINTHE.

16 nov.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que MONSIEUR CHARLES LAROCHE a été nommé Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St. Théodore d'Acton en remplacement de M. Fontaine. Toute communication concernant le dit conseil devra être adressée à M. CHARLES LAROCHE, à St. Théodore d'Acton.

28 novembre 1866. 1m—74

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements provenant des Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Bilieuses, Jaunisse, Toigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'été impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LARMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque-là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies Scrofuleuses, ces pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsie, Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Balsames les plus doux, les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaires ont opéré des guérisons complètes.

Préparées chimiquement par LARMAN & KEMPT, Druggistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il tiendra tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 10 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD, ARCHEMAIN, L. SARASIN.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE

CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.

FEUILLARD Vergette.

CASTEEL et ACIER à Ressort.

Première qualité de Spaer et Jackson

CLOUS A CHEVAL Anglais et Américe.

ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

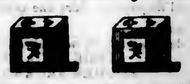

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

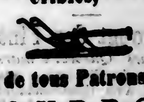

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, Fils. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe 1 juillet, 1865.

ANNONES DE MONTREAL.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

423, Rue Notre-Dame,

En face de l'Eglise des Récollets,

Montreal.

A toujours en Magasin.—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Side-Boards, &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

NOUVEAU MAGASIN DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

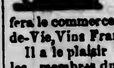

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MACHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je vient aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.— Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

J. P. CRAIG,

Facteur de Pianos,

No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIEU,

Dentiste.

No. 192, Rue Notre-Dame,

En face du Palais-de-Justice.

Montréal Mai 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliotheques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞*Nos taux sont très modiques.*☜

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,

Assistant-Gérant,

Département-Français

Montréal 15 décembre 1865

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciements au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞*Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St Hyacinthe, Novembre 186.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a remonté le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St Bernard, 8 août 1865

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:

1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*

LONDRE.

AGENCE POUR LE CANADA:

64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*

MONTREAL.

CAPITAL OUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,

Agent-Général pour le Canada,

MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,

Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.

M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance date: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les bois, de la plus haute qualité, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguent offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de toutes ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguent en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve sans le livre de direction autour de chaque *Boite ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguent.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,

244 *Strand, London*

MERES SAUVEZ VOS ENFANTS

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des éracuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et conférent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propes aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTION, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWM, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.,
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, Vt.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. 1865.

MERES SAUVEZ VOS ENFANS

PASTILLES A VERS VEGETALES

DE DEVINS.

sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS

QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue,
Et sont les seules LOSANGES Anthelmintiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞*Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez*

DEVINS & BOLLON,

CHIMISTES.

Près le Palais de Justice, MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1a.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
		A. M.	A. M.
Montréal.	Tous les jrs	7 00	11 40
		11 40	P. M.
		P. M.	10 00
		3 50	
St. Hilaire et la Rivière Chambly	do	A. M. 11 40	10 00
		7 00	
Island-Pond	do	11 40	3 30
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRES,

Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7 30 h. A.M.

AUX Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER MALTHANIQUE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit le plus beau, le plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.

St. Hyacinthe.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs ne sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c., &c., dans la demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.

Comprenant:—Fleur, Lard, Beurre, Riz, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, Huiles à la Couleur, Huiles à Machines, Cigares, Tabac, etc., etc.

M. L. espère par impartialité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Ecuries ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'honorer.

Mai 1865.

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.
Camille Lassier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agicole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... ⊕ 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix ⊕ 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... ⊕ 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne ⊕ 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 5 Déembre 1865. — No. 77

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Ls. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Bire.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F.X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
HONORÉ MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau :—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

TACHÉ ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
LS. TACHÉ. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

LÉANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

A Vendre ou a Louer.

POSSESSION IMMEDIATE.

Au centre du Township d'Ely, à 5 milles de l'Eglise de Roxton et de St. Joseph d'Ely, dans le 8e Rang, sur la Rivière Noire. Cette propriété connue sous le nom de *MOULIN DE FISK*, comprenant deux emplacements formant un acre de terre, avantageusement situés pour le commerce. Il y a une magnifique maison bien finie, un magasin, remise, écuries, granges, &c., sur ces emplacements. Les titres de ces propriétés sont incontestables. Les conditions seront très libérales. Possession immédiate. S'adresser au Bureau du *Courrier* ou sur les lieux.
A. M. FISK.
Ely, 4 novembre, 1865.—1m.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANÇOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.
On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix ; des chambres bien garnies ; de bonnes écuries pour les Chevaux.

AVIS,

Toutes personnes endettées envers la Société "PREFONTAINE ET DION" sont requises de payer au soussigné le montant de leurs comptes immédiatement.
H. R. BLANCHARD.
St. Hyacinthe, 20 août, 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. P[illegible]
GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il coupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.
Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront a la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. B. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.
Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMEN CADORET, père.
N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.
St. Dominique, octobre 1865.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des vequéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

Avis aux Spéculateurs !

TERRE A VENDRE A
Ste. ANNE de STUKELEY.

La magnique propriété de **M. Stephens MacFarlane**, dans le NEUVIÈME RANG de STUKELEY, paroisse de Ste. ANNE, à quatre milles de l'église. Comprenant 550 arrpents de terre en superficie, dont 350 arpents est en culture, le reste en beau bois comprenant de belles sucreries. Elle est richement bâtie de maisons, granges, et de tous les accessoires désirables. La clôture est toute en pierre et dans un ordre parfait.
S'adresser au propriétaire sur les lieux.
Rochelle, 17 octobre, 1865.—1m.

A VENDRE.

Plusieurs Terres a St. Dominique.
Un [illegible] au Petit Rang de St. Hyacinthe.
Plusieurs Lots dans Acton, Stanfold et Weedon.
CONDITIONS LES PLUS FACILES.
S'adresser à
F. X. LAFORCE,
ST. HYACINTHE.
ou au
DR. TRUDEL,
MONTREAL.

REGISTRES
POUR LES POELES.

M. JEREMIE DAIGNEAULT, de Roxton Pond a le plaisir d'annoncer qu'il vient d'obtenir une patente pour une nouvelle invention de Régistre ou Régulateur pour les poêles, supérieurs à tous ceux existant aujourd'hui.
Au moyen de ce Régulateur on économise le bois pour la quatrième ou sixième partie de la dépense ordinaire ; suivant la confection des poêles ou des tuyaux, tout en obtenant plus de chaleur. On tient plus facilement les tuyaux nets, parcequ'en Régulateurs ne laissent de passage que pour la fumée. Ils sont un préparatif contre le feu ; en empêchant la flamme du poêle de monter dans le tuyau pour se communiquer aux cheminées. Ce qui est d'un grand avantage lorsque le vent souffle avec violence.
M. D. aura un agent en cette ville, chargé de les poser.
Le prix de 75 centins à $1 suivant la grandeur des
REGISTRES.
St. Hyacinthe, 13 octobre 1865.

Nous soussignés, certifions avec plaisir que depuis les quelques jours que nous avons les Régistres de M. J. Daigneault, nous en avons été entièrement satisfaits. Autant que nous pouvons en juger, ils sont supérieurs à ceux que nous avons connus jusqu'à ce jour. Ils nous paraissent posséder toutes les qualités que leur attribue M. Daigneault ; d'économiser le bois de conserver la chaleur.
Nous croyons être utile en en recommendant l'adoption.
Ed. Lecours, Ptre, L. V. Sicotte, Ls. Delorme, B. B. Dufort, G. C. Desaulles, P. E. Leclère, Boucher de LaBruère, J. B. Bourgeois, R. E. Fontaine, H. St. Germain, V. Coté, H. R. Blanchard, F. Cadotte, Honoré Mercier, L. F. Morison, A. Chagnon, H. J. Doherty, F. X. Casgrain, M. Desforges.
M. PAUL PAYANT.
Agent pour St. Hyacinthe.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la Maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard écr N. P.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, menuisier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

MOULINS A BATTRE !

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,
FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.
Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,
ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Hache, tout en offrant ses plus sincères remercîments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'a ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.
Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et [illegible] moitié moins [illegible] que les autres moulins.
M. Chalifoux garantit son ouvrage.
☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*
S Hyacinthe, Novembre 186.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864.

Dans l'affaire Alphé Arcand et Eucher Arcand, composant la société de Arcand & Frère, faillis.
Les créanciers des soussignés sont notifiés de se réunir au bureau de F. X. A. Trudel, avocat, No. 6 Petite Rue St. Jacques, en la cité de Montréal, le NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à TROIS heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de leurs affaires, et de nommer un syndic auquel ils pourront faire une cession en vertu de l'acte susdit.
St. Gabriel de Stratford, 15 novembre 1865.
ALPHÉ ARCAND.
EUCHER ARCAND.

Les créanciers dont les réclamations directes et indirectes écherront avant l'assemblée, de 100 piastres chacun et plus, sont ceux dont les noms suivent :—Hon. L. Renaud, £568 17s 10d—Edouard Biron, £108 4s—André Lepierre £28—David Pelletier £54—Thos Wilson £51 10s—Louis Villemaire £27 5s—W. Beckett £50—Félix St. Denis £50—J. Z. LeBel £75—M. McKechie £25—Wood house Browne £28 10s—P. A. Mercier £61 11s—P. Laurent £123 5s 10d—M. O. Galarneau £35 15s—Total £1301 18s 2d.—Et la montant collectif des réclamations au dessous de cent piastres est de £163 2s 7d.

INVASION DES FENIENS !!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.
Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien*.
M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de
marchandises sèches,
de *BOTTES, SOULIERS*, &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.
Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.
Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux
plus bas prix
qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées ; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.
St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

MAISON DE PENSION

TENU PAR
MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle Pageau.
La Maison sera tenue par Mme. Desforges, sur le même pieds que la tenait Mlle. Pageau ; les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.
La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Mr. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

G. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
BUREAU, No. 65, PETITE RUE ST. JACQUES.
MONTREAL.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
COATICOOK.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que MONSIEUR CHARLES LAROCHE a été nommé Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St. Théodore d'Acton en remplacement de M. Fontaine. Toute communication concernant le dit conseil devra être adressée à M. CHARLES LAROCHE, à St. Théodore d'Acton.
23 novembre 1865. 1m—74.

FEUILLETON.

LES CHAUFFEURS.

ÉPILOGUE

(*Suite.*)

Hélas ! non, mon bon monsieur ; il a prétendu que c'était la faute à mon beau-père, et qu'il le prouverait.... La médecine devait être prise en huit jours, et mon beau-père, pressé de voir ses vaches guéries, a eu la sotte idée de leur faire avaler tout le remède à la fois ; aussi en ont-elles crevé, les pauvres bêtes ! Il fallait pourtant que cette médecine ne valût pas grand'-chose.
—Et comme ça, dit le commandant, vous ne vous êtes pas donné la satisfaction de vous rembourser sur le dos de ce maudit charlatan ?
—Je l'aurais fait avec plaisir, monsieur ; mais le clerc de l'huissier, un malin, prétend que ça pourrait me coûter gros si je jouais de la trique.... Et puis faut tout dire : quand j'ai voulu me fâcher le charlatan m'a menacé de me rompre les os, et vraiement je n'aurais pas été le plus fort, en sorte ....
—En sorte que vous veniez chercher de la lame et que vous vous en retournez tondu? dit le commandant.
Le fermier lui jeta un coup d'œil oblique ne sachant trop s'il devait s'offenser ou rire de la plaisanterie.
—Il ne m'a pas laissé le temps de causer avec lui, poursuivit Clochard : il était à la recherche d'un sien valet qui venait de commettre une sottise. Je vais pas moins consulter pour savoir si je peux envoyer du papier timbré ; et si la chose est impossible ma foi ! j'en enverrai à mon beau-père qui a fait la bêtise, et qui me doit de l'argent pour la dot de ma femme ; car vous saurez....
Daniel l'interrompit pour lui demander des renseignement sur le charlatan et son domestique ; mais Clochard s'obstinait à parler du procès qu'il voulait intenter au vétérinaire, à son beau-père, à sa femme elle-même, si bien que les deux amis impatientés quittèrent brusquement le fermier et entrèrent dans le cabaret du village.
Le cabaret était désert à cette heure de la journée ; mais Ladrange et le commandant entendirent des vociférations, mêlées à des gémissements plaintifs, partir de l'intérieur de la maison. Ils s'empressèrent de traverser la salle basse, puis une petite cour voisine, et pénétrant dans un écurie sombre et fétide, ils trouvèrent enfin ceux qu'ils cherchaient.
Le malheureux valet était couché dans une auge destinée à faire boire les chevaux et que deux ou trois poignées de paille avaient métamorphosé en lit. D'horribles convulsions tordaient ses membres ; ses yeux, injectés de sang paraissaient prêts de jaillir de leurs orbites. Le patron continuait à l'accabler d'injures, mais il ne l'frappait plus ; au contraire, de bout devant une caisse qui contenait des médicaments, il préparait une potion afin sans doute de soulager le malade.
Le charlatan lui-même était un homme de haute taille et vigoureux bien qu'il eût passé l'âge moyen de la vie. Son costume consistait en une redingote verte, fermée avec des brandebourgs et des glands de soie il avait sur la tête un chapeau à cornes, rehaussé d'un vieux galon d'or. Une longue barde grise soignesment entretenue tombait sur sa potrine ; ses yeux se cachaient complètement sous de grandes lunettes de bleu le plus foncé. Malgré sa colère ses mouvements avaient quelque chose de grave et de théâtral. Enfin, il différait beaucoup de ce que Daniel et Vasseur attendaient, et ils crurent d'abord que l'an et l'autre qu'ils ne l'avaient jamais vu.
Ils s'arrêtèrent sur le seuil de ce bouge obscur et infect ; le charlatan qui venait de terminer sa mixture dans une tasse ébréchée s'approcha du valet et lui dit d'un ton impérieux :
—Allons ! bois ceci, maraud ; ce n'est pas aussi délicat sans doute que l'eau-de-vie camphrée et la tinture de ce cigot dont tu t'es régalé ce matin.... Bois ceci ou dans quelques moments il y aura un scélérat de moins sur la terre.
Mais la vue de cette tasse parut redoubler les angoisses de l'ivrogne.
—Non, non, maître, grâce ! s'écria-t-il de sa voix enrouée en s'agitant dans son auge pas de drogues, patron, je vous en prie ... Je n'y reviendrai plus, je vous demande pardon.... Pas de drogues, mon bon maître ! si je dois mourir, laissez-moi mourir tranquille.
—Allons, bois te dis-je, reprit l'empirique ; cette fois il ne s'agit pas de faire sur toi une expérience, ce que nous appelons *experimentum in animâ vili* ... Bois donc ou de par tout les diables ! je vais t'introduire cette potion de force dans le gosier.
Et il se disposait à exécuter sa menace. L'autre se débattait toujours.
—Grâce, grâce, maître ! répétait-il ; des coups oui, j'y suis habitué ; mais des drogues, non.... ça déchire la poitrine.... Pas de drogues ! Laissez-moi et tu auras l'argent que des bourgeois m'ont donné ; il est là dans mon sachet ; tu pourras le prendre. Laisse-moi donc misérable graine de je t'assommerai, je te brûlerai le petit feu ! Baptiste osera-t-il tourmenter ainsi son pauvre camarade !
Ce nom de Baptiste fit tressaillir Daniel tandisque le commandant murmurait ;
—Tonnerre ! c'était bien vrai !
Le mouvement qu'ils firent attira l'attention de l'ivrogne. Il tendit vers eux ses mains crispées :
—Venez à mon aide, s'écria-t-il hale tant au secours !
Et il retomba presque sans mouvement.
Le chalatan s'était retourné. L'obscurité l'empêchait de voir distinctement les nouveaux venus ; mais jugeant qu'il avait affaire à des gens distingués, il porta les main à son chapeau et dit avec emphase :
— Votre serviteur, messieurs. Qu'est-ce qui me procure l'honneur de votre visite ? Vous demandez sans doute le docteur Lamberti ? Je suis le docteur Lamberti, messieurs.
Ce fut Vasseur qui se chargea de répondre :
— Nous avons vu tout à l'heure dans la plaine, *monsieur le docteur*, de quelle manière barbare le pauvre diable que voici et nous avons voulu nous informer....
— Et de quel droit, messieurs, interrompit le charlatan avec hauteur, vous mêlez-vous de mes affaires? De quel droit m'empêcheriez vous de châtier un fripon de valet qui abuse continuellement de ma confiance, qui me vole, et qui ne vaut pas le pain dont il se nourrit ?
— C'est ce dont le magistrat le plus voisin pourra vous instruire à vos dépens, si vous ne baissez pas le ton, docteur, répliqua le commandant avec fermeté ; et puis quelle est cette drogue que vous voulez obliger ce malheureux à prendre ? Avez vous donc l'intention de l'empoisonner ?
— Mais loin de là, messieurs, replique l'empirique redevenant tout à coup humble ; ce vaurien, que l'ivrognerie a rendu idiot et que je garde par charité, car il ne m'est plus d'aucun service, a eu la sottise de boire un médicament composé d'alcool, de camphre et de ciguë, que je l'avais envoyé porté à une ferme voisine.... Il est resté longtemps absent, il n'a pas rempli la commission dont je l'avait chargé, il m'a fait perdre un grand bénifice et il s'est enivré ; ne mériterait-il pas une correction ! Du reste, c'est seulement tout à l'heure qu'il m'a avouer la vérité, et j'aurais pu me dispenser de le châtier, car il est au plus bas. Si je ne parviens à lui administrer un contre-poison, dans quelque instant il n'existera plus.
— Oui, il faut le secourir promptement, s'écria Ladrange ; il faut le forcer au besoin à prendre cette potion.
Le charlatan examina son valet, qui pouvait maintenant pourait à peine se mouvoir, et dont les lèvres devenaient noirâtres.
— Il est déjà trop tard, je le crains, dit-il froidement ; mais rassurez-vous, messieurs si cet homme meurt pas suite de sa folie, ce ne sera pas une grande perte.
Il présenta de nouveau la potion au malade ; celui-ci s'agita faiblement, mais, incapable de résister d'avantage, il but en murmurant :
— Pas de drogues !.... grâce, patron ; grâce, encore une fois.
On se taisait ; le mourant, ployé dans une morgue agonie ne bougeait plus. Le charlatan examina les deux amis, dont les manières lui donnait à penser.
— Baptiste-le-Chirurgien, dit enfin Daniel d'une voix vibrante, vous haïssiez donc bien votre ancien chef que vous l'ayez tant fait souffrir ?
Baptiste s'entendant nommer ainsi, recula d'un pas ; puis il porta la main à ses lunettes bleues comme pour s'assurer qu'elles cachaient suffisamment son visage. Cependant il n'essaya pas de nier son identité.
—Monsieur Ladrange .... le juge ? répliqua-t-il avec embarras ; je savais bien que vous étiez dans le pays, mais je ne pouvais penser....
—Eh bien ! et moi, *monsieur le docteur* dit Vasseur en riesant ne me connaissez-vous pas aussi ? Moi je n'ai eu garde de vous oublier depuis certaine aventure, et je suis enchanté de vous voir.
—Le gendarme Vasseur ! s'écria Baptiste avec une véritable frayeur cette fois.
Mais se ravisant tout à coup :
—Eh bien ? que me voulez-vous messieurs ? reprit-il, vous savez fort bien que dans l'affaire de la bande d'Orgères, je n'ai jamais été jugé ni condamné. Il est prouvé, en effet, que je n'ai pas participé aux crimes de ces scélérats ; je les ai seulement assistés en ma qualité d'homme de science, expert dans l'art de guérir.
—Prenez-le moins haut, docteur du diable, dit le commandant d'un ton d'indignation, mais vous aurez votre tour ; ce n'est pas de vous qu'il s'agit pour le moment.... Cet individu [illegible] il désignait le mourant] n'est-il pas le beau François, celui que vous appelez le *Mars* de la vilaine bande d'Orgères.
—Je n'essaierai pas de le nier, messieurs et je peux maintenant l'avouer sans danger pour lui, car il va mourir. Le chatte-poison est venu trop tard.
En effet, le Beau-François, puis que nous savons maintenant le nom véritable du valet du Charlatan, l'contenait de s'affaiblir avec rapidité. Déjà ses extrémités étaient froides ; son œil avait ces teintes vitreuses, présages d'une fin prochaine. Du reste, les convulsions avaient cessé ; cette organisation, usée par toutes sort-s d'excès et de misères, n'avait plus la force de lutter contre le mal intérieur. Pas de spasmes, pas d'agonie ; la mort semblait prendre paisiblement possession de ce squelette hideux. En revanche, comme il arrive souvent en ce moment suprême, les traits de la jeunesse reparaissaient d'une manière distincte sous les cicatrices du beau François.
—Voilà donc ce qu'il est devenu ! dit Daniel avec un mélange d'horreur et de pitié.
Cependant Vasseur avait demandé des explications à Baptiste-le-Chirurgien, et le charlatan ne fit aucune difficulté pour répondre à ses questions.
Après s'être refugié dans les provinces insurgées, le Beau-François avait mené une existence criminelle et vagabonde jusqu'au jour où la pacification était venue rendre ces provinces à la domination de la loi. Traqué de retraite en retraite, seul et sans ressources, le chef des brigands d'Orgères ne pouvait manquer d'être bientôt pris quand il rencontra par hasard, dans un obscur village de la basse Bretagne son ancien camarade Baptiste-le-Chirurgien. Malgré leurs querelles passées ils n'eurent pas de peine à s'entendre car ils avaient encore besoin l'un de l'autre et ils tentèrent ensemble de conjurer les dangers de leur situation.
Baptiste savait par les gazettes du temps qui avaient rendu compte du procès d'Orgères, qu'aucune charge importante ne s'élevait contre lui et que dans le cas où il serait repris, il avait seulement à craindre un emprisonnement plus ou moins long. Cette éventualité ne pouvait l'effrayer ; d'ailleurs, il comptait sur les ressources de son esprit et sur son habileté à se déguiser pour mettre en défaut la surveillance des agents de l'autorité. Mais il n'en était pas de même du beau François, qui avait acquis une célébrité immense. Depuis son évasion des prisons de Chartres, on signalement avait été répandu à profusion dans toute la France. Le chef des brigands d'Orgères était remarquable par sa haute taille, par cette régularité de traits qui lui avait valu son surnom ; le premier gendarme qui le rencontrerait ne pouvait manquer de le reconnaître sur le champ. En présence de son péril, le Beau François n'hésita pas à prendre un parti que Baptiste lui proposait et que le soin de sa propre sûreté rendait nécessaire ; il eut le triste courage de se brûler le visage avec de l'acide sulfurique : de là venaient les affreuses cicatrices dont nous avons parlé.
A partir de ce moment, Baptiste et François avaient couru le pays pour exercer la profession avouée de charlatans, évitant avec soin les provinces où ils s'étaient montrés autrefois jusqu'au jour où le hazard de leur vie vagabonde les avait conduits près de la ferme de Rancy, dont Ladrange était propriétaire. Baptiste connaissait que son industrie ne les avait pas toujours mis à l'abri des premiers besoins ce qu'il attribuait dans son emphase pédantesque, à l'ignorance et à la stupidité de l'espèce humaine. Mais ce qu'il n'avouait pas, c'était le système d'abrutissement et de tortures qu'il avait suivi envers son ancien chef devenu son valet. Peut-être l'empirique avait-il voulu se venger des humiliations que François ne lui avait pas épargnées à une autre époque ; peut-être avait-il redouté pour lui-même l'énergie féroce de cet assassin qu'il s'était donné pour compagnon et pour domestique. Quoiqu'il en fût, il avait pris à tâche de l'affaiblir par une nourriture insuffisante, de l'abrutir par des liqueurs fortes, de briser toute vigueur physique et morale en expérimentant sur lui les drogues dont il faisait usage. Il avait achevé de le dompter par la force brutale, et nous avons vu comme il avait réussi. Sans doute François n'était pas tombé sans combat à ce degré de faiblesse et d'imbécilité. Plusieurs fois dans les premiers temps il avait essayé d'empoisonner son maître ou de le frapper à l'improviste avec son couteau : mais Baptiste, toujours sur ses gardes, était parvenu à déjouer ces tentatives, et sa haine contre sa victime n'en était devenue que plus atroce.
Daniel en savait assez pour comprendre quel drame épouvantable se jouait, depuis dix ans, entre ces deux monstres, et il dit à Baptiste avec un accent d'inexprimable dégoût : —De quel droit, misérable, avez-vous usurpé envers votre associé ces horribles fonctions de bourreau ? A défaut de la justice humaine, ne devriez-vous pas laisser le soin de sa punition à Dieu et à sa conscience.
—Si j'ai été son bourreau, dit le charlatan d'une voix sombre, croyez-vous qu'il n'ait pas été le mien ?..... Est-ce donc à vous autres, honnêtes gens, de me reprocher ma dureté envers le chef des brigands d'Orgère. Je pensais au contraire avoir droit à des remercîements, puisque je vous vengeais tous.
Il alla prendre le poul du malade et en compta les pulsations.
—Le moment approche, dit-il froidement, dans quelques minutes tout sera fini.
—Si j'envoyais chercher le curé du village ? demanda Ladrange avec agitation ; peut-être parviendra-t il....
—Avant l'arrivée du curé, répondit Baptiste, le drôle aura rendu le dernier soupir.
—Eh bien ! donc, François, reprit Daniel d'un ton solennel en s'approchant du moribond, s'il vous reste encore assez d'intelligence pour me comprendre, écoutez-moi : vous allez paraître devant Dieu et lui rendre compte de tous vos crimes. N'aurez-vous pas à cette heure suprême un mot de repentir ? Les facultés de François parurent s'éveiller ; ses lèvres remuèrent ; mais Daniel,

en se penchant sur lui, n'entendait que des paroles confuses. Enfin, cependant, le mourant répliqua d'une voix distincte.

—Laissez-moi, l'enfer de l'autre vie ne saurait être plus horrible que l'enfer de celle ci. Laissez-moi; pas de repentir, pas de pardon, je suis trop coupable..... J'ai tué mon père, j'ai tué mon fils.... que le diable prenne mon âme! Je voudrais....

Le reste s'éteignit dans une nouvelle bordée de blasphèmes inintelligibles.

—Tout le mal, continua-t-il en balbutiant est venu de ce père et de cette mère qui m'ont abandonné depuis ma naissance. Honte et malédiction!.... Que l'enfer....

Il poussa un profond soupir et demeura immobile, bouche béante, sans pouvoir achever sa malédiction.

— Il est mort, dit le commandant après un silence.

— De la mort d'un sage, ajouta Baptiste en ricanant; il est mort, comme Socrate, d'avoir bu la ciguë.

Daniel était vivement impressionné par cette scène funèbre et Vasseur s'empressa de l'entraîner dans la salle du cabaret, où Ladrange s'était sur un banc d'un air abattu. Pendant que son ami se calmait un peu, le commandant s'approcha de Baptiste, qui les avait suivis avec assurance,

—Maintenant monsieur le docteur dit-il bas d'un ton ferme, à nous deux!.... Vous allez me suivre, s'il vous plaît chez le maire du village.

—Et pourquoi faire monsieur? demanda le prétendu docteur.

—Pourquoi? Eh parbleu! pour faire la déclaration du décès de votre valet et de la méprise qui en a été la cause.

—Votre présence est inutile. Avec votre permission, j'irai seul chez le maire, brigadier Vasseur.

Il reprit après un moment de silence.

—Allez tout seul chez le maire, monsieur Lamberti, et faites constater comme il vous plaira l'erreur ou l'accident qui a coûté la vie à votre valet Guicha d.... il est inutile de lui donner d'autre nom. Si vous avez besoin de témoins pour prouver l'imprudence de la victime, vous invoquerez mon témoignage et celui de monsieur Ladrange.

En ce moment, Daniel, complètement remis de son émotion, s'avança vers eux. Vasseur poursuivit:

—Ces formalités remplies, monsieur le docteur, vous avez probablement l'intention de donner à ce....mort une sépulture décente?—Sans doute,mais....

—Comme ce malheureux, tout méprisable qu'il était, m'a inspiré de la pitié, interrompit Daniel, je veux contribuer en quelque chose aux dépenses de son enterrement.

Et il glissa plusieurs pièces au charlatan, qui remercia en promettant de remplir les volontés des honorables bourgeois.

—Maintenant reprit Vasseur, un dernier mot monsieur Lamberti. Terminez au plus tôt vos affaires dans ce canton et hâtez-vous de déguerpir. Si dans vingt quatre heures vous n'avez pas quitté ce département pour n'y plus revenir, je lâche à vos trousses des gaillards qui vous mèneront bon train. C'est bien vu, bien entendu, bien compris, n'est-ce pas? bonjour donc, et au plaisir de ne plus vous revoir.

Ils reprirent en silence le chemin de leur demeure, ils étaient déjà éloignés, quand une idée subite frappa Vasseur. Il revint sur ses pas.... c'est permis entre bourgeois.... Oui, oui, c'est cela il n'est pas encore trop tard.

—Allez lentement, mon cher Ladrange, dit-il, je vous rejoindrai bientôt.... J'ai une petite affaire dans le village on ne pense jamais à tout.

Il revint sur ses pas tandis que Daniel poursuivait distraitement son chemin.

Vasseur resta tout au plus absent dix minutes et il rejoignit en effet son ami dans l'avenue. Le commandant paraissait rayonnant mais il avait le tin échauffé, les habits en désordre et un beau jonc à pomme d'or qu'il tenait à la main était fendu d'un bout à l'autre. Cependant Daniel ne remarqua rien de tout cela.

—Quel événement, Vasseur reprit-il d'un air pensif en suivant le cours de ses réflexions; qui m'eût dit ce matin, quand je redoutais tant le retour de ce monstre abominable, de ce parricide, que ce soir même il m'arracherait presque des larmes de compassion!

—Véritablement ce Baptiste paraît lui avoir rendu la vie fort dure, reprit Vasseur; et si je ne me trompe, le Beau-François eût mieux fait de payer sa dette là-bas, sur la place publique de Chartres, avec les autres.. Mais laissons cela, Ladrange; morte la bête mort le venin..Ah ça! vous n'aurez plus d'inquiétude maintenant?

Daniel serra le bras de son ami, et dit avec émotion:

Ah! Vasseur! Vasseur! c'est d'aujourd'hui seulement que je vais être heureux.

FIN.

Poésie.

DUO d'AMOUR.

Il est au bord des flots dormants,
Sous les fleurs que le vent balance
En silence,
Un chèvrefeuille où deux amants
Se consolent des jours d'absence.

L'oiseau module un chant d'amour
Qui rase comme une prière
La rivière,
La tiède nuit succède au jour
Et couvre la nature entière.

C'est l'heure aux tendres rendez-vous!
Ecoutez-donc sous les ramures
Ces murmures,
Ce gazouillis de mots si doux
De voix tremblantes et si pures!

Passons vite auprès de ce lieu!
Chaque instant qui vient et s'envole
Les console.
Trop tôt viendra ce morne adieu
Qui les sépare et les désole!....

OLIVIER.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 5 Décembre, 1865.

L'EGLISE ET L'ETAT.

A PROPOS DE L'ENCYCLIQUE DU 8 DECEMBRE.

La dernière livraison de la *Revue Canadienne* contient la suite du travail que le Révérend M. Raymond a publié sous le titre ci-dessus et dont nous avons déjà commencé l'analyse.

Nous en sommes rendu au VII paragraphe. L'auteur examine l'action de la Papauté dans le Moyen-Age, à l'égard de certains souverains; ce que l'on a appelé improprement: guerre entre le sacerdoce et l'empire. Il faut remarquer d'abord que jamais les armes n'ont été prises uniquement à l'occasion d'un acte pontifical. La guerre a commencé sans les Papes; ils ont été obligés d'intervenir, soit pour défendre leurs propres droits, soit pour prononcer entre les combattants.

Non seulement les Papes ont eu à se prononcer sur l'injuste aggression de leurs Etats, mais aussi contre le mépris d'autres droits dont on les avait fait dépositaires.

Les Papes étaient suzerains de plusieurs Etats de l'Europe; quand un prince, leur vassal, en attaquait un autre, le Souverain Pontife devait proclamer l'injustice de cet acte, menacer d'user de son droit pour empêcher la guerre, et enfin s'en servir réellement pour empêcher une violence coupable.

Dans d'autres circonstances, les Papes étaient pris pour arbitres entre les princes. Ils prononcaient sur des questions soumises à leur tribunal; la partie condamnée n'acceptait pas toujours le jugement, de là la guerre. Est-il juste, en ce cas, d'en accuser leur abritage? Les Papes ne provoquaient pas la querelle; leur intervention, au contrrire, ne tendait qu'à la faire cesser.

« Mais d'ailleurs, leur titre de Vicaires du Christ leur donnait pleinement le droit de condamner toutes les injustices, de défendre en tout et partout les lois de la morale et de la religion, dont le maintien est confié par la Providence à leur garde. Là, donc, où ils voyaient ces lois blessées, ils devaient signaler cette infraction à l'ordre. Tous les jours les Papes n'ont-ils pas à décider les cas de conscience, à se prononcer sur le caractère moral de tel ou tel acte? Mais s'ils peuvent, s'ils doivent condamner l'injustice des particuliers, des individus; s'ils ont droit de dire: « Vous ne pouvez faire tel contrat, il est frauduleux, il est criminel, vous ne pouvez prêter à tel intérêt, il y aurait là une usure, » pourquoi ne leur serait-il pas permis, sans doute en employant les précautions requises par la prudence, de dire à un souverain: « Telle conduite que vous tenez à l'égard de vos sujets est vexatoire, tel acte de votre législation blesse les droits sacrés de l'Eglise, telle prétention à l'égard de ce roi voisin est injuste? » En donnant à ses représentants sur la terre le pouvoir de proclamer la vérité, de réprimer le désordre, de lier et de délier les âmes quant aux fautes qu'elles peuvent commettre, le Christ a-t-il restreint ce droit aux péchés des particuliers, aux injustices privées, c'est-à-dire aux violations morales les moins funestes, les moins importantes? Leur a-t-il interdit de condamner les crimes des princes? L'Evangile, la tradition, la raison protestent contre cette restriction qu'on voudrait mettre à la puissance spirituelle de Pierre. Ceux-ci ont donc droit d'avertir ces princes de leurs fautes, dont les conséquences sont si fatales à la société toute entière, ils ont droit de sanctionner leurs prohibitions par la peine que le fondateur de l'Eglise l'a autorisé à employer, l'excommunication. C'est en faisant usage de cette arme spirituelle que les Papes ont réprimé ces affreux scandales que les Souverains ont donné, et dont l'influence aurait perverti les peuples sous l'anathème ecclésiastique. C'est par là qu'ils ont empêché le retour aux mœurs payennes de la polygamie et du divorce, qu'ils ont maintenu une morale chrétienne cette excellence qui rend la société moderne si supérieure à l'antiquité et qui est la seule base de la vraie civilisation.

Grâce aux Papes, l'injustice ne s'est pas exercée dans une reclamation en faveur du droit. Grâce aux Papes du moyen-âge défendant la liberté des nations et de l'Italie surtout le despotisme oriental ne domine pas encore la société.

Les peuples de ces âges de foi reconnaissaient une autorité au-dessus du Souverain. Cette autorité, c'etait l'Eglise. Lorsque les Princes méconnaissaient le but de leur mission, le Chef de l'Eglise les avertissait et s'ils continuaient de violer les constitutions qu'ils avaient juré d'observer, ils étaient déposés.

La société moderne entend autrement les choses; elle croit que la religion est indifférente à l'ordre politique et civil; et elle ne reconnaît pas d'autres répression des abus réels ou prétendus d'un gouvernement que la Révolution, laquelle a pour résultat le régime de la terreur, ou la verge du despotisme écrasant toutes les libertés.

VII.

L'auteur examine dans ce paragraphe la théorie chrétienne du pouvoir civil.

« L'Apôtre a dit que le prince est le ministre de Dieu pour faire le bien: *Minister Dei in bonum*. Ce bien que le prince doit opérer, n'est-ce pas, après tout, ce qui peut tourner à la gloire de Dieu? Car, Dieu étant le principe de tout, il doit en être aussi la fin. Tout descend de lui, tout doit remonter vers lui. Quel est le but de la création? La glorification de Dieu pour la sanctification des élus; le salut des hommes, c'est-à-dire leur vocation à participer au bonheur de Dieu même dans le ciel. Voilà ce que Dieu désire; c'est à cette fin que tout est co-ordonné.

L'Eglise est instituée pour diriger les hommes dans la voie du salut par ses enseignements et son ministère. L'Etat ne peut être établi dans un but différent de celui de l'Eglise; il doit avoir, lui aussi, pour fin de favoriser le salut des hommes; mais non, sans doute, par une action directe, immédiate comme celle de l'Eglise. Il doit maintenir l'ordre extérieur, la paix et la justice, sans lesquels la société ne saurait exister. Il porte le glaive, dit encore l'Apôtre, pour imposer aux méchants une crainte salutaire et permettre par là même ou bien, c'est-à dire, à la gloire de Dieu par le salut de l'homme, de s'opérer facilement. Il est impossible d'assigner à l'autorité civile, une autre raison d'être, sans blesser ce caractère essentiel des œuvres de Dieu, l'unité. Variées dans leur nature et leur action, les deux puissances sont une dans leur but.

« Il suit de ce qui vient d'être exposé qu'il doit y avoir des relations entre l'Eglise et l'Etat; ils ne sauraient être indifférents l'un à l'autre. Aussi, dans le dessein providentiel, l'Etat reçoit de l'Eglise l'enseignement de ses devoirs et la sanction de son autorité dans les prescriptions qu'elle fait à la la conscience de lui obéir. *Non solum propter iram etiam propter conscientiam* dit encore St. Paul. D'un autre côté, l'Eglise a besoin de l'Etat qui favorise sa liberté d'action par le maintien de l'ordre et la répression des injustices et des violences des hommes. L'accord de l'Eglise et de l'Etat fait la sécurité du monde, et réalise le but de la sagesse suprême.

« On va dire, sans doute, qu'avec cette théorie, on ne voit pas ce que serait l'indépendance de l'Etat: vu que l'Eglise, intervenant partout, blâmera tout ce qu'elle croira opposé à ses intérêts et voudra tout ramener à l'exécution de ses volontés.

« L'Eglise blâmera sans doute tout ce qui, de la part de l'Etat, serait contre les lois de Dieu; c'est son devoir: elle est instituée pour enseigner la vérité et la justice; elle ne peut donc, sans élever la voix, selon, toutefois, la mesure voulue par la prudence, elle ne peut laisser s'opérer l'iniquité et favoriser l'erreur par les souverains au préjudice de la morale et de la foi, dont elle est la gardienne. S'il ne lui est pas permis de réclamer contre les violations des lois divines ou des lois qu'elle-même a reçues de Dieu le pouvoir d'établir, à quoi sert-elle? Mais de ce qu'elle a le droit de blâmer ce qui est répréhensible de la part de l'Etat en tout ce qui concerne l'ordre spirituel, il ne s'en suit pas que l'Etat n'ait son indépendance dans l'ordre purement temporel.

« La société civile peut s'organiser avec telle forme de gouvernement qu'elle jugera à propos. L'Eglise n'en proscrit aucune, elle s'accommode à toutes; c'est une calomnie de l'accuser de favoriser le despotisme ou la monarchie absolue, elle, dont le plus grand théologien a dit textuellement: « La meilleure forme politique est le gouvernement mixte, où il y a la monarchie, parce qu'il y a un roi qui préside; l'aristocratie, parce qu'il y en a beaucoup qui participent au pouvoir à raison de leur mérite; et la démocratie, parce que les hommes du peuple peuvent être élevés aux charges, et parce que l'élection de ceux qui commandent appartient au peuple. Et c'est, ajoute St. Thomas, le gouvernement qui fut établi par la loi de Dieu. (1, 2. 9, 105, 1.)

Le mode de transmission du pouvoir appartient à la société civile seule; le droit divin et inamissible des familles royales n'est pas un dogme catholique.

L'Eglise n'a nullement à s'immiscer dans l'administration civile et politique. Quand a-t-elle reclamé le droit d'intervenir dans la nomination aux emplois, dans l'exercice de la justice, dans tout l'ensemble de la législation, si ce n'est en rappelant, avec révérence et discrétion, quand il le fallait, le respect aux lois de l'ordre moral dont elle est la gardienne et l'interprète? A-t-elle jamais désiré au pouvoir civil le droit de faire la guerre, quoiqu'elle puisse blâmer une guerre évidemment injuste?

« Il y a un canon célèbre dans le droit ecclésiastique; il est désigné par les mots qui le commencent: *Si imperator*. En voici la teneur: « L'empereur catholique est le fils et non le souverain de l'Eglise; en tout ce qui touche à la religion, il doit s'instruire et non enseigner. Il possède les prerogatives de la puissance temporelle qu'elle a reçue de Dieu pour exercer dans l'Etat l'autorité législative; que, se souvenant de ce bienfait, il ne permette aucun acte contraire à la destination de l'ordre divin. Que nul ne s'approprie aucun droit, aucune fonction dont un autre a été investi, de peur de se voir séparé de celui par qui tout a été fondé.. Voilà bien, n'est-ce pas, la distinction des deux pouvoirs et leur droit d'agir dans leur sphère indépendamment l'une de l'autre?»

IX.

J'observerai qu'il y a toujours eu une tendance à accuser l'église d'envahissement du domaine temporel. Cela remonte même à son chef. Hérode craint un rival en Jésus naissant. Les Pharisiens l'accusent sans cesse d'être un séditieux, d'empêcher de payer le tribu à César, et de vouloir se faire roi. L'inscription placée au haut de la croix semble dire dans un sens ironique; cet homme a été mis à mort pour s'être arrogé les droits du pouvoir temporel. Les Apôtres se sont entendus accuser, eux aussi, de fomenter des troubles et des révoltes dans l'Etat. Aussitôt que l'Eglise, devenue libre exerce quelques pouvoirs, immédiatement elle rencontre dans l'autorité civile un adversaire qui lui reproche d'empiéter sur ses droits. L'imputation que l'Eglise est dangereuse pour l'Etat a traversé tous les siècles comme une des tribulation qui lui avaient été annoncées par son Chef.

Maintenant, il faut dire que si rigoureusement on peut admettre quelques abus de fait dans le pouvoir exercé par les autorités ecclésiastiques, on ne peut supposer une usurpation dans l'Eglise lorsqu'elle atteste solennellement ses droits en déclarant qu'ils font partie de la doctrine qu'elle est chargée d'enseigner au monde. C'est alors une vérité qu'elle proclame au nom de Dieu même. Dire qu'elle outrepasse ses pouvoirs, qu'elle empiète sur le domaine civil, c'est ne plus reconnaître l'assistance divine à son égard, c'est rejeter son infaillibilité doctrinale. Si les principes qu'elle émet sont en opposition avec ceux que soutient quelque part le pouvoir séculier, il faut dire tout simplement que celui-ci est dans l'erreur; il n'a pas, lui la promesse de l'infaillibilité. Entendez le Vicaire du Christ. Il condamne cette proposition:

« L'Etat, comme étant l'origine et la « source de tous les droits, jouit d'un droit « qui n'est circonscrit par aucune limite.» C'est la proposition 39e du *Syllabus:*

Il condamne aussi la 42e: « En cas de « conflit légal entre les deux pouvoirs, le « droit civil prévaut.»

La 57e: « Les lois civiles peuvent et doivent être soustraites à l'autorité divine et « ecclésiastique.»

La 71e: « La forme prescrite par le Concile de Trente n'oblige pas sous peine de « nullité, quand la loi civile établit une autre « forme à suivre, et veut qu'au moyen de « cette forme le mariage soit valide.»

La 74e: « Les causes matrimoniales et « les fiançailles, par leur nature propre, appartiennent à la jurisdiction civile.»

L'Eglise condamne ces diverses propositions comme erronées; elle prononce cette condamnation en vertu de son autorité doctrinale, et fait aux fidèles un devoir de cons[illegible] de souscrire.

Mais voici que l'Etat [illegible] contre cette condamnation comme attentatoire à ses droits.

De quel côté se trouve la vérité? Il n'y a point de juge de la controverse, si l'on regarde l'Eglise comme pouvant se tromper elle même dans la question. Alors Dieu laisse les hommes sans moyens de connaître la vérité sur les points de la plus haute importance pour la société. Les deux pouvoirs sont constitués en état de guerre permanente. Est-ce là un ordre de choses digne de la Providence?

D'ailleurs, si l'Eglise se trompe sur le point en question, qui nous assure qu'elle ne peut errer sur les autres? Que devient alors son infaillibilité, sa mission de proclamer la vérité, son droit de forcer les intelligences à se soumettre à ses décisions? Il faut donc nécessairement reconnaître que l'Eglise ne saurait se tromper sur les limites de son pouvoir. Si en effet elle ne les connait pas infailliblement, son jugement peut toujours être récusé et son autorité contestée. Donc soutenir que le chef de l'Eglise a outrepassé son pouvoir en condamnant les propositions qui ont été énoncées, c'est tout simplement renier son institution divine; c'est n'être plus catholique; c'est faire un acte d'abjuration; ou, si l'on prétend encore demeurer fidèle, c'est alors une expression hypocrite, ou bien une déclaration de la faiblesse de sa logique. Il s'agit donc ici d'abjurer sa foi ou la raison. Toute la question en est là; il faut avoir l'intelligence d'en bien saisir la nature, et le courage de reconnaître la vérité dans laquelle elle se résoud.

Je ne sais s'il est encore des catholiques qui diraient: « Le Pape n'est pas infaillible. La dernière Encyclique émane du Souverain Pontife seul; les circonstances où il se trouve ont pu influencer son jugement et déterminer l'acte qu'il a accompli.»

Je répondrais en ce cas, avec St. François de Sale: « Le Pape et l'Eglise c'est tout un.» Le gallicanisme ne trouverait plus aujourd'hui de théologien sérieux pour le soutenir. D'ailleurs, il admettait lui-même que l'adhésion de corps épiscopal aux décisions du Souverain Pontife donnait à celle-ci une autorité à laquelle il n'était pas permis de résister. Or, on le sait, dans toutes les parties du monde catholique, les évêques ont adhéré aussi publiquement que cela leur a été possible aux condamnations pontificales; il ne resterait donc plus de subterfuge au soutien des propositions notées d'erreur par le chef de l'Eglise.

Entrons maintenant dans une considération plus détaillée des doctrines de l'Encyclique et des rapports que cet enseignement établit entre l'Eglise et l'Etat. L'Etat doit avant tout à l'Eglise sa liberté. L'Eglise a reçu de Dieu même la permission d'éclairer le monde, de faire connaître les révélations divines, de décider de toutes les controverses qui intéressent l'ordre spirituel; nul pouvoir ne saurait avoir le droit de mettre la moindre entrave à son enseignement; ce serait vouloir enchaîner la parole de Dieu même. Le Christ a dit aux Apôtres et à leurs successeurs: « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie; enseignez toutes les nations.» Toute atteinte portée à la liberté doctrinale de l'Eglise attaque directement le pouvoir qu'elle a reçu de Dieu et empêche sa fonction essentielle. Tout obstacle mis à l'accomplissement de la mission de l'Eglise est une usurpation sacrilège de la part du pouvoir séculier. L'enseignement que donne l'Eglise, c'est la vérité; l'empêcher d'instruire, c'est donc s'insurger contre la vérité même; celle ci a toujours droit de se manifester; car, la vérité, c'est Dieu. Toute tentative qui tend à empêcher son expression ne peut être inspiré que par l'être mauvais, celui qui est le père de l'erreur et du mensonge.

Avec quelle raison donc le Pape condamne-t-il cette proposition:

« Il n'est pas permis aux évêques de publier même les lettres apostoliques sans la permission du gouvernement.»

C'est la 28e du *Syllabus*.

Tout le monde il est vrai n'en juge pas ainsi. M. le Garde des Sceaux, en France, a bravé cette condamnation de la manière la plus expressive, en interdisant aux évêques la publication de l'encyclique.

Mais ont dit les prélats, c'est un acte de l'autorité pontificale, une décision doctrinale de l'Eglise à laquelle nous avons nécessairement à nous soumettre.—Mot s'applique la loi de l'Etat qui porte aux articles dit organiques qu'aucune bulle encyclique et autres documents venant du St. Siége, ne doivent être publiés sans l'autorisation du gouvernement, qui peut la refuser.—Mais le Souverain Pontife déclare qu'on ne peut sans péché refuser la soumission à ses décrets. Désobéir c'est chargé sa conscience et encourir le châtiment de la justice céleste.—Si vous désobéissez au gouvernement il sévira contre vous; vous serez déférez au conseil d'Etat et il sera déclaré solennellement au pays que dans votre conduite il y eu abus.—Mais c'est Dieu même qui parle par son Pontife. —C'est César qui s'exprime par mon organe.

Oui logiquement cela ne peut être contesté; César est au dessus de Dieu. Voilà ce qu'a déclaré l'inconservable prohibition du ministre de l'Empereur. N'en soyez pas surpris: le Césarisme a toujours tourné à l'apothéose.

Mais je dirai en rappelant des paroles qui sont célèbres dans les fastes de l'éloquence: « L'Eglise a un vieux texte: *non possumus* « dans un vieux livre appelé les actes des « Apôtres, qui a été inventé par un vieux « Pape appelé St. Pierre. Et avec ce mot « elle conduira ses adversaires jusqu'à la fin « des siècles sans céder.»

On dira que le gouvernement ne prétend point s'opposer à la publication des décisions pontificales relatives au dogme et à la morale, et qu'il n'interdit que ce qu'il croit en opposition aux droits de l'état,

Mais il exige que tous les actes émanés du St. Siége lui soient soumis, et si l'Eglise condamne ses prétentions, il dit alors à l'Eglise: Vous avez tort: vous outrepassez vos pouvoirs; vous proclamez comme appartenant à la foi ce qui ne lui appartient pas: c'est à moi de juger de ce qui est de votre juridiction et de la mienne. C'est la 19e proposition condamnée, à savoir:

« Il appartient au pouvoir civil de définir « quels sont les droits de l'Eglise et les limites dans lesquelles elle peut les exercer.»

L'Encyclique déclare en termes formels un pareille prétention contraire au dogme catholique de la pleine autorité divinement donné par Notre Seigneur Jésus-Christ au Pontife Romain de régir l'Eglise universelle.

J. S. RAYMOND, Ptre.

(*A continuer.*)

Tioisième Assemblée des Canadiens-Français à Elmira.

On nous a adressé une petite feuille américaine, *Elmira Daily Gazette*, du 25 novembre, qui publie dans ses colonnes d'annonces un compte-rendu d'une assemblée des canadiens-français d'Elmira, tenue le 23 de novembre.

Malgré tout le tapage du Dr. Cadieux on voit que ses faits et gestes ne font pas sensation aux Etats-Unis, puisqu'il est bien probable que l'on ne consent à publier le rapport des discours du Docteur qu'aux conditions des réclames en faveur des pilules Bristol.

Nous ne serons pas aussi exigeant et nous voulons bien donner au Dr. Cadieux le bénéfice de la reproduction des choses ineffables dont il a régalé ses auditeurs.

Disons d'abord qu'il s'agissait de recevoir le rapport du Docteur, délégué à la fameuse convention de New-York, du 15 novembre, que nos lecteurs connaissent.

Les résolutions adoptées à la convention de New-York furent approuvées; on communiqua ensuite à l'assemblée une lettre de M. E. N. Lacroix, de Détroit, s'excusant de n'avoir pu se rendre à la réunion, à cause de maladie et le Dr. Cadieux s'exprima en ces termes:

"La convention ayant fortement pressé les canadiens-français, qui sont disséminés partout le pays, de se former en sociétés, aussitôt que possible, pour réunir leurs forces et se préparer par des moyens honorables à frapper le grand coup, si l'Angleterre n'abdique pas ses prétentions sur le Canada, soit en le gratifiant d'un gouvernement qui lui soit propre; soit, ce qui serait préférable, en lui permettant de s'annexer aux Etats-Unis, qui possèdent le meilleur gouvernement sur la terre. (applau.) C'est pourquoi, il nous est absolument nécessaire, à nous, canadiens-d'Elmira, quoique nous soyons en petit nombre, de nous constituer en organisation permanente. Ainsi, nous pourrons agir en coopération avec tous nos frères des autres localités. Nous donnerons l'exemple aux populations plus considérables.

L'œuvre commencée est déjà couronnée de succès. Qu'avons-nous à craindre? Rien. Qu'avons-nous à gagner? Beaucoup. D'un côté, l'*esclavage*, de l'autre *la liberté*! Avons-nous des amis? Oui! Qui sont-ils? Légion! Et n'oublions pas que nos meilleurs amis sont les américains. (*Preuve, Dr., ils nous appellent un troupeau d'imbéciles-consultez le train-train oratoire des Féniens—mais la pilule va au palais du Docteur*, continuons) "Le peuple américain se rappellera les nobles actions de nos ancêtres—les Lafayette et les Rochambeau. Les statistiques de leurs braves armées attestent trop bien combien de milliers de canadiens-français ont donné leur vie pour la défense de la République, quand les despotes du vieux monde, par le moyen des rébelles enragés, tentaient de l'ébranler jusque dans ses fondements.

(*C'est un fait malheureusement trop vrai; des milliers de nos compatriotes ont été trompés indignement par les américains et enrôlés malgré eux dans les armées, ou séduits par des primes qu'ils n'ont pas toujours touchées, et par ces moyens ont servi de chair à canon au profit de la grande République; voilà la récompense que leur a donné la reconnaissance des Yankees.*) Oui, ils se souviendront de ceci trop bien, (*nos compatriotes en ont conservé un bien triste souvenir, consultez les pères qui pleurent leurs enfants; les femmes leurs maris*) pour nous refuser leurs sympathies en temps de besoin. L'Amérique est une noble nation! L'esprit d'humanité engendre promptement la vie au milieu d'un peuple libre. (*La corruption des mœurs le tue bien plus surement.*)

Oh! que ceux qui souffrent, en quelque lieu qu'ils soient, sachent se consoler! Que ceux qui sont dans les chaînes prennent courage! (*M. Batchelor, de l'ancien "Avenir," et M. Thompson du "Messager Franco-Américain," tirent la ficelle; bravo Docteur!*) Tout ce qui passe devant nous est logique! Oui; l'espérance nous arrive portée sur les quatre vents du Ciel! (*Le pasteur Cyr attrappe la ficelle à son tour.*) Le serf est libre en Russie; l'Italie compte parmi les nations de la terre (*depuis qu'on a volé le pape d'une partie de son territoire, chassé le roi de Naples, le duc de Toscane; M. N. Cyr tient l'oreille du Docteur*) l'humanité est reconnue dans le nègre! (*Il y a longtemps que l'Eglise a fait cette découverte; elle ne l'a jamais prîs pour un singe perfectionné.*)

Que les Canadiens-Français—que les Irlandais—que les esclaves blancs espèrent! (*Pourquoi n'avoir pas dit que les nègres blancs etc.—c'aurait été encore plus fort et tout aussi flatteur pour nos compatriotes.*) Les chaines sont un filet: quand l'une des mailles est brisé, tout est fini!" (applaudissements prolongés.)

Pour terminer, disons que les amis de M. Cadieux se sont formés en société, à laquelle ils ont donné le nom de "Fils de la Liberté." Avant de se séparer, on a voté des remercients au Dr. Cadieux, et à ses *honorables collègues*, est il dit, MM. Batchelor, Thompson, Cyr, le beau Narcisse du *Semeur*, ; etc., etc.

Avant de partir pour les Etats-Unis, nos compatriotes sauront maintenant qu'ils n'y trouveront en contact avec des canadiens sans cœur, qui, de connivence avec un apostat suisse jettent l'insulte au chef de l'Eglise catholique, aux institutions de leur pays, pour se prosterner devant le drapeau que nos vaillants ancêtres ont chassé de notre territoire, pour rester fidèles à celui de l'Angleterre.

Cour Criminelle.

St. Hyacinthe, vendredi, 1 déc. 1865.

Présent:—L'HON. JUGE SICOTTE.

Mag. Lanctot Ecr., représente le ministère public.

La Cour s'ouvre à 11 heures A. M.

Le crieur fait les proclamations d'usage le shérif fait rapport des préceptes des grands et petits jurés; le coronaire fait rapport des enquêtes par lui faits depuis le dernier terme.

Les personnes suivantes sont appelées comme connétables, Jacques Ledoux, Isidore Heribel, Henry Lamoureux, Hypolite Duhamens, Louis Laurent Poulin, J. Bte. Menette M. A. Kérouck.

Son Honneur fait observer, à l'égard de la nomination des connétables que le grand connétable du district n'a pas agi dans la circonstance tel que la loi lui prescrivait d'agir. C'est le juge et non pas le grand connétable qui nomme les connétables spéciaux pour l'année.

Les messieurs suivants sont assermentés comme grands jurés: Maurice Buckley, président, Joseph Brin, J.B.Côme Bousquet, Joseph Rondeau, Joseph C. Parrault, Nazaire Loiselle, Pierre Loiselle, Benoit Girard, Victor Robert, Charles Pelletier, Flavien Carreaud, Médard Boulais Joseph Gauthier, fils, Charles Rainville, Damase Rainville, Frs. X. Loiselle, Moïse Chicoine, l'prospère Cloutier, J. B. Germain, Eugène Beudrieu, Jos. Marcile, Felix Lemonde.

Honoré Mercier, Ecr., fils une application demandant que, pour les raisons mentionnées dans le certificat de A. B. Lefrenière, Ecr., M.D., Augustin Laberge, marchand, d'Acton-Vale, soit exempt d'agir comme grand juré François Bourgue, du même lieu, est aussi exempt comme tel:

Le président de la cour s'adresse aux grands jurés.

Nous nous attendions que l'on nous communiquerait cette adresse comme on a l'habitude de le faire; mais malgré toutes nos démarches, nous n'avons pu réussir à nous la procurer. Le rédacteur du *Journal* l'a eu sous sa garde depuis vendredi à venir au moment où nous mettons sous presse. Le *Journal* ne paraîtra pourtant cette semaine qu'un jour ou deux après le *Courrier*.

Le grand Juré se retire pour délibérer et la Cour s'ajourne à deux heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

La cour s'ouvre à deux heures.

Le grand juré rapporte les indictments contre:

Olympe Malo, Augustin Rancour, Charles Schiller, Eugène Desroches, Louis Smith, Noë Gerrais John Middleton, Pierre Charbonneau et comme non fondées les accusations contre Raphael Bessette et Joseph Labonté.

Olympe Malo est appelé à la barre et plaide coupable pour vol de dix piastres et non coupable pour le reste de l'accusation. J.A. Simard, écr, pour l'accusée ; procès au 2 décembre.

Augustin Rancour est appelé à la barre accusé de bigamie, et plaide coupable. H. Mercier Ecr, comparait pour l'accusé et file une requête recommandant le prisonnier à la clémence de la cour.

Charles Schiller, est appelé a la barre, vol. Il plaide coupable. Honoré Mercier, Ecr., comparait pour le prisonnier et le recommande à la clémence de la cour et produit à l'appui de son application, une requête de plusieurs citoyens de St. Mathias.

Louis Smith est appelé a la barre accusé de vol de montre. Il plaide coupable. Le même est appelé à la barre pour deux autres accusations de vol et plaide non coupable. H. Mercier écr., comparait pour le prisonnier ; procès fixé au 2 décembre.

John Middleton est appelé à la barre, sous accusation de vol avec effraction. Il plaide non coupable. Procès fixé au 5 décembre. Le même est appelé à la barre sous accusation de vol ; procès le même jour.

Le même apcusé d'assaut sur la personne de Charles Lalime et Jean Louis Sanguinet, avec intention d'infliger des blessures corporelles graves, au moyen d'une arme à feu, il plaidenon coupable, procès fixé au 5 décembre.

Pierre charbonneau est appelé à la barre, accusé de vol. Il plaide non coupable.

Honoré Mercier, écr., comparait pour l'accusé et fait fixer son procès au 2 décembre.

Noé Gervais est appelé à la barre et plaide non coupable. J. B. Bourgois écr., comparait pour le prisonnier.

La cour s'ajourne à demain a 10½ heures A. M.

Samedi, 2 Décembre, 1865.

La cour s'ouvre à 11½ heures, A. M.

Les Grands-Jurés entrent en cour et rapportent les True bills suivants comme fondés :

La Reine vs Moïse Chicoine, et al ; Edmond Harnois ; Frs. McNamee ; Cyrille Ménard ; Louis Brunelle ; Cyprien Fortier ; Joseph Champigny et al ; Jean-Bte. Drole ; comme non fondés : A. Langevin ; John Meddelton ; Marie Larocque, ignoramus.

La Reine vs J. B Drolet, meurtre, plaide affecté d'aliénation mentale. Procès 4 Décembre.

La Reine vs Edmond Harnois viole, plaide non-coupable, procès 4 décembre.

La Reine vs Joseph Champigny vol, plaide non-coupable, procès 4 Décembre. L'accusé donne caution au montant de £100 personnellement, et chaque caution au montant de £50 chacun. Les cautions sont Philippe Chartier et Amable Champigny.

La Reine vs Moïse Chicoine, Onésime Chicoine, assault. Motion pour un bench Warrant est accordée sur motion du Conseil de la Couronne.

La Reine vs Cyprien Chartier vol, plaide non-coupable, procès 7 décembre.

La Reine vs Christophe Champigny, Joseph Cléophas Perrault, bench Warrant.

La Reine vs Francis McNamee, Hellen Tétrault et Hellen McNamee, plaident non-coupables, H. Mercier, Ecr., avocat des accusés, fait motion pour avoir un jury mixte, procès fixé au décembre.

La Reine vs Louis Brunelle vol, plaide coupable.

La Reine vs Charbonneau vol, plaide non-coupable, H. Mercier, Ecr., comparait pour le prisonnier.

C'est la première fois que ce jeune avocat plaide en cour criminelle. Son début a favorablement impressionné son auditoire et a été un succès pour lui. Le verdict du jury a été non-coupable.

Les Grands-Jurés entrent et présentent leur adresse à la cour.

Les Grands Jurés de NOTRE SOUVERAINE DAME LA REINE, siégeant en Session en la Cour du Banc de la Reine pour le District de St. Hyacinthe,

Ont l'honneur de représenter : l'adresse du Président de cette Cour présentant d'une manière complète l'ensemble des devoirs qui incombent à ceux que la société choisit pour décider entre elle et ceux de ses membres qui violent les lois de la communauté, nous a servi de guide dans l'examen des accusations qui nous ont été soumises.

L'accomplissement de nos fonctions a été plus facile à l'aide des règles précises tracées dans l'admirable addresse de Son Honneur, et nous l'en remercions chaleureusement.

Le jury, à notre sens est le surveillant général de la société. Chargé par elle de découvrir les plaies qui affectent la communauté, et revêtu par la loi du pouvoir d'y porter remède autant qu'il est possible, basée sur le principe de l'égalité devant la loi, cette institution est destinée à produire un grand bien pourvû que la justice et l'équité toujours d'accord avec la loi, président à ses décisions et que ses suggestions soient réalisées.

Dans l'espoir qu'il en sera ainsi, nous prenons la liberté de soumettre à la considération des autorités les mesures que nous considérons utiles dans l'intérêt général, dans les circonstances actuelles.

Les accusations soumises sont toutes redigées dans la langue anglaise, langue inconnue à la plupart d'entre nous : pourrait-il en être autrement ?

L'intelligence des délits mis à la charge des prévenus entre pour beaucoup dans la facilité de les examiner sérieusement et de rendre bonne justice. Il nous semble qu'il vaudrait mieux, dans un district canadien français, adopter pour ces procédés la langue de l'immense majorité de la population.

La visite que nous avons faite de la prison nous a convaincu que M. le géôlier méritait les plus grands éloges : la propreté la plus exquise règne partout : toutes les mesures que l'humanité requière pour le bien être relatif des détenus sont observées rigoureusement et nous ne pourrons trop regretter que le salaire de M. Latorce ne soit pas suffisant pour la rémunérer. Une requête de ce Monsieur nous est communiquée exposant l'insuffisance du salaire qui lui est accordé : nous considérons qu'il y aurait injustice de ne pas prendre sa demande en considération : les bons employés publics méritent mieux de la part des autorités qu'un salaire nominal, et pour l'efficacité du service il serait grandement à désirer que M. Latorce obtienne une rémunération suffisante.

Nous ne savons qui blâmer quant aux puits de la prison, toujours est-il que l'eau en est très mauvaise et de la plus grande insalubrité. Les privées sont aussi, dans le plus mauvais état : des vices de construction empêchent l'écoulement des immondices et produisent une puanteur intolérable : il serait urgent d'y pourvoir.

Le préau devrait être nettoyé, sans cela il serait inhumain de donner une eau pareille aux prisonniers.

La construction d'un mûr d'enclos autour du terrain de la prison pour permettre aux détenus de travailler serait, selon nous, indispensable. Laisser ces infortunés croupir dans l'oisiveté est un crime quand la Société peut facilement remédier à ce malheur ; le vice suit l'oisiveté ; il en est le résultat naturel : d'un autre côté, le travail empêche la prisonnier de se corrompre encore plus et lui inspire des idées plus saines que le loisir d'une cellule ou du préau de la gêôle

Un vieillard nommé Fontaine gît en prison, atteint d'une maladie : ce malheureux ne peut y avoir les soins que nécessite son état : il serait convenable de le transporter ailleurs afin que les soins que réclame l'humanité lui soit donnés.

Monsieur le Substitut du Procureur-Général voudra bien accepter nos plus sincères remerciements pour les services qu'il nous a rendus dans l'accomplissement de nos devoirs ; grâce à lui nos fonctions ont été aussi faciles à remplir qu'elles pouvaient l'être dans les circonstances.

Le tout, néanmoins, respectueusement soumis.

MAURICE BUCKLEY,
Prés. du Grand Jury.

Chambre du Grand Jury. }
2 Décembre, 1865. }

La cour décharge les jurés.

La Reine vs Olynpe Malo vol, l'avocat de la couronne se désiste de l'indictement.

La Reine vs Louis Smith vol, subit son procès acquitté. *M. Mercier* pour la défense.

La Reine vs Louis Smith vol, l'avocat de la couronne se désiste de l'indictement.

La cour s'ajourne à lundi.

Lundi, 4 décembre, 1865.

La cour s'ouvre à 10½ heures.

Jean-Baptiste Drolet, de St. Damare, accusé d'avoir tué sa mère, en Juin dernier, est amené à la barre pour subir son procès.

P. Bachand, Ecr., comparait pour l'accusé. Les témoins de la couronne étant entendus, M. Bachand adresse le jury.

La défense commence ensuite à faire sa preuve. Les témoins entendus, M. le Curé de St. Damase, et M. le Docteur Morin de la même paroisse paraissent d'opinion que Drolet n'avait pas l'usage de sa raison au moment où il a commis son crime.

Les paroles incohérentes que le prisonnier prononce tout le temps que dure l'enquête, nous porte à croire qu'il n'a pas plus l'usage de sa raison au moment où on lui fait son procès.

Le jury rapporte un verdict de non-coupable à cause de sa folie.

Un nommé Champigny est amené à la barre pour subir son procès. Il est pour vol de grain. J. A. Simard, Ecr., comparait pour l'accusé.

Le jury rapporte un verdict de coupable et la Cour s'ajourne.

Dimanche dernier a eu lieu à l'évêché, l'assemblée ordinaire de l'Union Catholique. En l'absence du président, F. X. Girard, Ecr., fut appelé à prendre le fauteuil.

M. le directeur adressa ensuite aux membres quelques paroles bien senties, au sujet de l'Immaculée Conception fête patronale de l'Union Catholique, qui se trouve vendredi prochain. M. le directeur invita chaleureusement tous les membres à célébrer cette fête en corps, les avertissant que vendredi à 7 h. il y aurait une messe pour l'association. Il pria tous les membres d'y assister : il y aura sermon.

Et après quelques paroles de circonstance adressée à l'assemblée par M. le Président, la séance fut levée, attendu que le lectureur qui devait être entendu ce jour là, ne s'y trouvait pas. Nous esperons avoir le plaisir de l'entendre Dimanche prochain.

Conseil de Ville.

Le premier décembre mil huit cent soixante et cinq, le Conseil de Ville s'est réunis au lieu ordinaire, à sept heures du soir.

Présents :— SON HONNEUR LE MAIRE.
MM. Bire, Côté, Malhiot et Resther.

La minute des procédés de la dernière séance ayant été lue est approuvée M. Bachand étant arrivé prend son siége.

Pétitions mises sur la table et lues,

Des propriétaires du théâtre des amateurs demandant la remise de leurs taxes. Laissée sur la table jusqu'à la prochaine séance.

M. Bire fait motion secondé par M. Resther : Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, MM. Bachand Malhiot et Resther soit nommé pour donner des certificat à ceux quiauront besoin de secours.

Agréée.

M. Resther fait motion secondé par M. Malhiot : Qu'un comité composé de MM. Bire, Chagnon, Côté et Resther soit nommé pour faire le recensement des mauvres de chaque quartier et faire rapport à la prochaine séance.

Agréée.

Le Conseil s'ajourne à lundi, le 11 du courant au lieu ordinaire, à sept heures du soir.

LE DR. BROWNSON.— Tout le monde connait le savant Dr Brownson, le grand philosophe catholique des Etats-Unis. On lit dans une lettre datée du 17 octobre :

Le célèbre docteur Browason a reçu, il y a quelques jours, un témoignage très flatteur de la part des catholiques, ses admirateurs. Il se trouvait chez le docteur Cumming, curé de l'église Saint Etienne, New-York, où s'étaient reunis plusieurs prêtres et laïques. Le docteur Cumming lui offrit, dans les termes très délicats, au nom des catholiques, un titre de rente viagère de 1,000 dollors. Aux Etats-Unis, le métier d'auteur sérieux, de polémistes chrétiens, ne mène pas à la fortune ; il faut, pour s'enrichir, diriger un journal à sensation ou composer de romans ou pièces de théâtre. Le docteur Browason a vaillamment combatu pendant plus de vingt-cinq ans ; pour la défense du catholisme il avance en âge et sans être dans l'indigence il n'a pas amassé un riche *income*. L'offre qui lui était faite avec tant de délicatesse a été acceptée avec reconnaissance. Le docteur dans sa réponse a noblement avoué ses méprises ; il a toujours eu un cœur droit une volonté sincère de servir l'Egise. Si parfois il s'est trompé il en attribue la cause à son manque d'études théologique.

Nouvelles et Faits Divers.

—Nous avons demandé, il y a quelque temps, conjointement avec d'autres confrères, la nomination d'un Canadien-Français pour faire partie de la commission canadienne envoyée en Angleterre dans le but de nous créer de nouvelles relations commerciales. Le gouvernement toujours bien disposé à l'égard d'une demande équitable, a immédiatement mis à exécution ce qu'il avait déjà en vue. C'est pourquoi A M. Delisle, écr., a été nommé pour se joindre à la délégation, dont les membres doivent se rencontrer en Angleterre. Ce monsieur est parti vendredi soir.

LES ENLEVEURS DE SANDERS.—Son Honneur le juge Badgley est parti pour Québec, sans avoir rien décidé sur le refus du geôlier d'ouvrir la prison aux inculpés. Il est entendu qu'il n'y aura pas de procédure ultérieure dans ce sens, et ni M. le Shérif Bouthilier, ni M. Payette ne seront inquiétés pour leur conduite ferme en cette occasion. M. Ramsay a, dans toute l'affaire, montré une énergie qui ne fera qu'augmenter la confiance que le public a déjà mise dans son habileté et son expérience légale.

M. Devlin a donné avis ; samedi, qu'hier, lundi, il présentera une quatrième requête pour *Habeas Corpus* devant les Juges de la Cour du Banc de la Reine *en Chambre*.

Il nous semble que trois épreuves malheureuses eussent dû satisfaire M. Devlin, dont la conduite aurait pu être de nature à faire jeter beaucoup de discrédit eur l'administration de la justice. —*Minerve.*

—L'hon. Joseph Howe est arrivé à Halifax, de retour d'Angleterre.

Si l'on en croit les nouvelles qui nous arrivent de Terreneuve, par le vote de Halifax, les élections générales qui viennent d'avoir lieu dans cette île auraient donné une grande majorité aux adversaires de la confédération. On dit même que parmi les principaux partisans de l'union des provinces, M. Ambroise Shea est le seul réélu au parlement. Mais l'adhésion de Terreneuve est loin d'être indispensable à la confédération et ce résultat ne nous préoccupe guère.

A CEUX QUI TIENNENT DES LAMPES.—N'emplissez pas la lampe d'huile. Il faut laisser du vide pour l'air. N'éteignez jamais la lampe en soufflant par le bout du verre. N'y versez jamais d'huile, tandis que la mèche qui brûle.

A la dernière assemblée du Conseil Exécutif il a été décidé que le gouvernement achèterait deux mille minots de graines de lin Riga de Belgique.

On a aussi décidé de prendre de mesures pour envoyer des objets à l'Exhibition Internationale de Paris en 1887.

—L'hon. M. Galt, qui est maintenant à Washington, a dû assister hier à l'ouverture du congrès. Il devra sans doute s'occuper du nouveau traité de réciprocité.

—M. White, du département des Douanes, à Montréal, est mort subitement dimanche dernier.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce du *Magazine de Demorest*. C'est un repertoire très varié et bien choisi de littérature, de mode et de musique. Les journaux le comptent pour la meilleure revue qui soit publiée dans ce genre.

—L'hon. M. *McGee*, pour se rendre à une invitation des principaux citoyens de St. Jean, doit faire une lecture dans cette dernière ville, le 7 décembre courant qui aura pour titre : « *British America considered as a whole.* »

M. MARCHAND.—Nous apprenons avec plaisir, dit le *Transcript* de Montréal, que M. Médérick Marchand a été nommé par le Procureur-Général, pour conduire les affaires de la couronne dans le District judiciaire d'Iberville. M. Marchand, quoiqu'encore jeune dans la pratique, a déjà brillé dans sa profession et pendant longtemps il a été secrétaire de cette section du barreau.

Naissance.

A Joliette, le 1er du courant, la Dame de L. P. H. Turgeon, Ecr., une fille.

Mariage.

A St. Marc, le 27 ultimo, par le Révérend J. E. Lévêque, M. Hegesippe Desmarais, Marchand, à Demoiselle Elphège Malo ; tous deux de St. Marc.

NECROLOGIE.

Nous apprenons avec regret la mort de J. M. Marcotte, Ecr., N. P., de St. Antoine. M. Marcotte souffrait depuis longtemps d'une maladie de consomption ; mais il n'a été sérieusement malade que quelques jours. Il était âgé de 29 ans.

La politique se tait en face de la tombe ; mais nous devons un dernier témoignage de regret à celui qui sacrifia toute son énergie pour le triomphe des idées saines et conservatrices, et qui ruina sa santé au service de la grande cause nationale, qui reconnait pour chef un enfant de St. Antoine, l'Hon. G. E. Cartier.

M. Marcotte faisait honneur à sa profession par sa haute probité, ses connaissances et son habileté. D'une sobriété parfaite, d'une austère moralité, d'une conduite irréprochable, catholique sincère et dévoué, il défendait la religion et ses ministres avec zèle contre les détracteurs.

Aussi, sa mort a-t-elle été celle du bienheureux.

LETTRE D'UNE DAME,

Proche parente d'un des principaux médecins de Montréal.

New-York, 8 décembre 1863.

Messrs. LAMAN & KEMP :

L'objet de cette lettre est de vous témoigner ma reconnaissance pour le bien que m'a fait votre S. Ispareille de Bristol. Depuis plus de six mois j'étais affectée d'un Rhumatisme universel, qui par les tortures qu'il me faisait éprouver, m'avait réduite à un état de maigreur extrême. Incapable de me remuer les bras et les jambes, j'étais obligée d'avoir recours à quelqu'un pour me procurer les soins les plus ordinaires. D'après votre conseil j'ai commencé l'usage de votre salsepareille ; mais j'étais si faible, que plusieurs fois j'étais tentée de cesser, car les doses quoique faibles m'agitaient extraordinairement. Enfin j'ai pu insensiblement augmenter les doses, et mes douleurs ont cessé peu à peu, et après en avoir pris huit ou dix bouteilles, je me suis trouvée à peu près guérie. Aujourd'hui, j'ai repris mes petits travaux de ménage, et ne saurais recommander à ceux qui souffrent, votre excellente préparation.

Je suis, messieurs,
Votre servante,
FELICITE CRÉHEN,
119, Laurent street, New-York.

Avis Spéciaux.

C'EST ETONNANT !!

Une autre lettre vient encore d'être envoyée gratuitement à MM. DEVLIN & BOLTON, Druggistes, près du Palais de Justice, Montréal :

MESSIEURS.—J'ai horriblement souffert pendant de longues années d'une maladie du foie, ayant constamment des douleurs aux côtés. Je n'avais pas d'appétit, j'étais toujours assoupi, et comme dernière d'étouffements me forçaient quelque fois à rester couché pendant trois ou quatre jours. J'ai pris des médecines pendant deux ans de suite, sur le conseil des deux meilleurs médecins de cette ville, sans ressentir aucun soulagement. Par leur ordre j'ai passé l'été dernier à la campagne mais sans résultat. En mars dernier, un ami me conseilla de faire usage de la SALSEPARILLE DE BRISTOL ; mais je n'avais confiance en rien, et je craignais de me trouver pis. Enfin je l'essayai ; ses effets furent plus sensibles, l'appétit me revint, la maladie du foie me laissa, et je digérais comme il faut. J'en usai donc bouteilles et maintenant j'ai toute la force et le bien être désirables.

Je vous donne pleine liberté de le faire connaître au public.

Je suis, monsieur,
Votre très obéissant etc.
J. H. KENNEDY.
Epicier et marchand de vins et liqueurs spiritueuses.
No. 160, rue Ste. Marie, Montréal.

☞ Les Pastilles-a-Vers Végétales de Devins ont des avantages considérables sur les autres préparations vendues pour la destruction des Vers chez les enfants, vû qu'elles sont purement végétales et ne renferment aucunes drogues narcotiques ou délétères, si souvent funestes aux familles. Avant d'acheter assurez-vous qu'on vous donne l'article mentionné ci-dessus. Préparées seulement par Devins et Bolton, Pharmacins, près le Palais de Justice, Montréal.

PRIX DES MARCHÉ DE ST. HYACINTHE.

Voici les prix des grains chez les marchands de cette ville

	s.	d.
Orge	2	9
Avoine,	1	6
Graine de Lin,	7	0
Pois,	4	0

☞ Les grains doivent être de première qualité.

SAMEDI, 2 Décembre 1865.

	s.	d.	s.	d.
Fleur, par quintal,	15	7	à 16	3
Blé, par minot,	5	9	7	1
Blé-d'Inde "	4	0	4	6
Pois, "	4	6	5	0
Orge "	3	4	3	9
Avoine "	1	6	1	8
Goudriole, "	2	3	2	6
Sarrasin, "	2	9	3	4
Lard par 100 lbs.,	42	6	50	0
Bœuf par 100 lbs.,	25	0	31	2
Porc frais, par lbs.,	0	6	0	8½
Lard salé "	0	8	0	9
Bœuf "	0	2	0	05
Mouton p. quart,	0			
Oies, "	5	0	6	3
Canards, "	2	0	2	6
Volailles, "	1	0	2	6
Poulets, "	1	0	1	9
Perdrix, "	2	0	2	6
Œufs, par douzaine	11	0	1	0
Beurre frais, par livre.	1	0	1	3
Do. salé "	1	0	1	2
Savon,	0	5½	0	6
Sucre d'Erable,	0	6	0	7
Miel, par livre,	0	5	0	6
Fèves, le pot,	0	3	0	3½
Fèves, le minot,	4	0	4	6
Oignons, la tresse,	0	5	0	6
" le minot,	2	0	2	6
Tabac,	0	5	0	6
Choux,	0	1	0	3
Navets,	0	½	0	1
Laine,	1	10	2	6
Laine filée,	4	0	4	6
Patates, le minot	1	8	2	1
Pommes p. minot	3	0	8	0
" par quart,	6	0	15	0
Foin,	26	0	27	0

MARCHÉ MONÉTAIRE.
(Rapport spécial pour la *Minerve.*)
Montréal, 2 déc.

ARGENT AMERICAIN.

	Achetés,	*Vendus.*
Change de banque	38½ d 33	32½ à ¾
Do prime	32½ à ¾	32¾
Traite d'or sur N.-Y.	¼ d'es	Par à ¼
Greenbacks	32¾	32¾
Eastern et New-York.	33	32¾
Argent	4¼	4

New-York, 2 déc.

Les fnds sont lourds. Argent en demande à 7 par cent. L'or est fermé à 147¾.

Montréal, 1er déc.

Erable	$5.50 à 6.00
Merisier	5.00 à 5.50
Hêtre	5.00 à 5.25
Epinette	4.00 à 4.50
Prûchie	2.00 à 3.25

MARCHE DE NEW-YORK.
New-York, 2 déc.

Coton—Lourd de 50 à 51.

Fleur—Reçu 21647 qrts ; marché lourd et de 5 à 15c plus bas ; 7.40 à 7.80 sup. de l'Etat ; 7.30 à 7.80 sup. de l'Ouest, 8 à 8.40 comm à ord ex de l'Ouest et 8.70 à 8.85 comm à bonnes marques d'export ex R. H. O.

Fleur du Canada—Lourde et de 5 à 10c plus basse ; 8.20 à 8.40 comm et 8.45 à 11.20 bonne au choix ex.

Blé—Lourd et le plus bas ; blé du printemps de Chicago 1.72 à 1.80, ambre Mil 1.82½ à 1.83.

Orge—Lourde ; du Bas-Canada 1.10.

Blé d'inde—Ventes 212967 mts ; marché plus facile 88 à 93½ vicié, 84½ à 96 sain mêlé de l'Ouest.

Avoine—Plus basse et lourde ; 47 à 52 viciée et 60 à 61 saine.

Lard—Ouvert plus ferme mais fermé lourd ; 28.87½ à 29.75 mess, fermé à 29.25 comptant.

1866, PROSPECTUS 1866,

Du Papier-Nouvelle

"Le Globe."

Journal de Toronto.

L'Editeur du *Globe* assones avec la plus grande satisfaction à ses nombreux lecteurs en particulier et au public des deux Canadas en général que durant l'année courante de grandes améliorations ont été faites dans le matériel de l'établissement pour la publication du volume à venir. De nouveaux caractères de toutes sortes et de tous les goûts viennent d'être achetés aux célèbres manufactures de Miller & Richard, d'Edimboerg. La qualité de leur papier sera aussi infiniment supérieur à celui qui a été employé précédemment. M. le propriétaire du *Globe*, ayant fait de nouveaux arrangements, dans le but de faciliter les nouvelles télégraphiques, ainsi que pour l'augmentation de ses correspondants et représentants des différents points du pays, réussiront à rendre cette feuille de plus en plus intéressante.

L'année 1866 étant appelé à faire époque dans les annales de notre histoire, il sera par conséquent du plus haut intérêt pour le lecteur de suivre le cours des événements qui se dérouleront devant ses yeux durant l'année qui doit bientôt commencer.

C'est le printemps prochain qu'aura lieu aussi l'inauguration des nouvelles bâtisses de Parlement à Ottawa.

A l'ouverture de la prochaine session, la question de la confédération, de la part des Ministres reviendra sur le tapis pour être réglé en définitive, où un bill sera présenté, tendant à établir une union fédérale des deux Canadas basée sur le principe de la représentation basée sur la population.

Le traité de Réciprocité touchera à sa fin le 17 mars prochain ; de nouvelles négociations pour son renouvellement seront aussitôt entamées, mériteront d'être suivies avec le plus grand intérêt—comme précédemment le *Globe* s'engage à tenir ses lecteurs au courant des négociations importantes qui devront être entreprises à la première session de 1866, concernant l'acquisition du Nord-Ouest. Au nombre des graves questions qui, dans le temps devront agiter le pays—seront :

L'élargissement de nos canaux, ainsi que diverses autres améliorations dans l'intérieur de nos voies de navigation.

La réduction du Tarif Douanier.

L'intérêt de l'argent.

L'ouverture de Nouveaux Territoires.

Le cours Monétaire.

Ainsi que diverses autres questions dignes du plus grand intérêt.

Dans toutes discussion concernant ces différentes questions, le *Globe* comme par le passé s'engage et se fait un stricte devoir, de tenir ses lecteurs au niveau de tous les détails et avantages qui pourraient en résulter.

Comme auparavant, l'abonnement au *Globe* quotidien sera de 6 Dollars par année payable invariablement d'avance.

Il y aura comme par le passé des dépôt du *Globe* dans les principales cités des deux Canadas—Avis à ceux qui désirent se le procurer par cette voie.

L'Edition Hebdomadaire du Globe sera envoyée à quiconque aura payé la somme de deux piastres. Cette édition spéciale comportera encore en elle même de grands avantages au lecteur en ce qu'elle renfermera un résumé fidèle de tout ce qui aura été publié durant le cours de la semaine dans les éditions quotidiennes.

De grandes améliorations ont été aussi faites pour la publication du *Globe* Hebdomadaire —Le papier sera aussi d'une qualité supérieure.

A partir du 1er. Janvier 1866, le *Globe* ne sera pas envoyé avant que l'on ait satisfait aux réclamations ci-dessous :

Six copies, une année	$10.00
Dix "	15.00
Quinze "	22.00

☞ Une copie du « Globe » sera envoyée gratis à celui qui enverra à l'Editeur, une liste de 15 abonnés.

Vingt-cinq copies pour une année	$35.00

Et une copie gratis à celui qui fera parvenir au bureau du " Globe " une liste de vingt cinq abonnés.

Cinquante copies par année	$65.00

Et une copie du " Globe quotidien " à quiconque enverra une liste de 50 souscripteurs.

Quatre vingt copies par an	$100.00

Et une copie quotidienne du " Globe "

Le payement sera toujours exigible d'avance.

Chaque copie du " Globe " est adressé séparément Tous les numéros appartenant au même Club seront adressés au même bureau de poste.

GEORGE BROWN.
Editeur

Office du *Globe*. }
Toronto 1er. Nov. 1865. }

AVIS.

LES PERSONNES endettées envers le Dr. F. X. Coté sont par les présentes notifiées de venir payer leurs comptes entre les mains de son procureur F. X. N. Norbert Lussier, au bureau du *Courrier*.

30 novembre 1865.

A VENDRE.

Un magnifique Chien du Mont St. Bernard.

Il mesure 4½ pieds de longueur et 2 et quelques pouces de hauteur. Il est très renommé dans les paroisses du Nord comme chien de garde.

S'adresser au bureau du COURRIER.

$600 à prêter.

S'adresser a M. P. L. Robitaille, St. Hyacinthe.

28 novembre, 1865,

SPLENDIDES BIJOUTERIE, MONTRES, DIAMANTS, &.

POUR LES FETES !

La maison de BOSANQUET GIRAUD & Cie., PARIS, annonce qu'elle a ouvert une agence dans la Cité de New-York pour la vente de ses BIJOUTERIES ET MONTRES &c. Ils feront d'abord remarquer que tous leurs ouvrages sont garantis être l'or le mieux travaillé.

Nous avons adopté le plan de vente maintenant si populaire, de vendre à un prix uniforme à $2 *chaque Articles* quelqu'en soit la valeur. Les dépenses de notre agence sont payées par la vente de certificats ou coupons représentant divers articles. Ces Certificats se vendent 50 centins chaque, ou $2.00 pour cinq. Chaque Certificat indiquera à celui qui l'aura, l'objet qu'il a droit d'avoir en payant les $2.00 additionnelles.

Si l'on ne voulait pas de l'article nommé sur le certificat, celui qui aurait le certificat pourrait en demander un autre de la même valeur. Notre but est de plaire.

Le STOCK Comprend

Entr'autres articles, de Splendides Horloges, des Montres d'Or et d'Argent, des sets de Diamants, des Perles, Rubis, des Pierres Précieuses des Joyaux pour les Dames, des Boucles d'Oreille, des Epingles, des Bracelets, des Boutons pour les Chemises. Des articles de service de table.

On a besoin d'Agents.

Pour les Etats-Unis et le Canada sur application on enverra des circulaires les conditions et les termes d'application nous préférons à l'argent des ordres sur les bureaux de poste.

Adresses

MM. JAQUET STERLING & Co.,
180 Broadway, New-York.
4 décembre 1865.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE, DEPUIS LE 1ER AU 30 NOVEMBRE 1865.

Brine, C.	Barbeau, Jos.
Brodeur, Augustin.	Blanchard, Maploire.
Beaudry Joseph.	Burque Louis.
Bonnin Adgèle.	Bernier Elie.
Bédard Baptiste.	Bourdua Prospère.
Burger Joseph.	Bissonnet A.
Couter P. C.	Chagnon Louis.
Choquet Agapit.	Clapin Alphonse.
Charlant Gabriel.	Clapin Louis.
Demarais Marie Vve dme.	Demers Noel.
Derocac A H.	Desparts F.
Desnoyers Arthur.	Delauriers Délima.
Ducharme Janmari.	Duford Edouard 2
Dubois A.	Durocher Baptiste 2
Fontaine Ansemme.	
Girouard Paul.	Girouard F A
Gladu J Bte.	Gauthier Charles
Hartenstein Celina.	Harvieux Onésime
Lupien Amable	Lebeuf Zéphirin
Lapointe Pierre	Lessard François
Lamarche Rose Mde	Ledoux Etienne
Latour Joseph	Lavigne Joseph
Lapointe F-Xavier	Legros Cyprien
Larivière Joseph	
Mesce Madame, 2	Mesnier Ciel.
Mecentère Toussent	Marsion Sellestan
Marchesseault Alfred	
O'Leary James	Odell Joseph
Pepin Michel	
Richer Benjamin	Rondeau Joseph
Rive Aimé	Robert Israel
St Germain W-N.	St Germain George
Soly Laurent	Scott Zoel
Tetu Madame 2	Tallet Jos.
Vigneux Louis 2	
Walsh & Généreux	Webb S H

AVIS PUBLIC.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné jusqu'au NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE prochain inclusivement pour

100 CORDES DE BOIS,

ERABLE de première qualité, de TROIS pieds de long, sain, sans rondins ni bûches ; à être livré sur le terrain du Palais de Justice en la cité de St. Hyacinthe, le ou avant le PREMIER JUILLET prochain.

L. TACHE,
Shérif du District de St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe 72 novembre 1865.

Volée.

Dans la nuit de vendredi à samedi, de l'Etable de M. Charles Demers du Grand-Rang. Une bonne Vache laitière canadienne de 7 à 8 ans, de taille moyenne, sous poil rouge ayant l'extrémité de l'oreille gauche coupée et les deux cornes recourbées en dedans. Toute information tendant à la faire retrouver, sera libéralement recompensé par le propriétaire.

PIERRE MORIN,
Cultivateur.
Grand-Rang de St. Hyacinthe.

MODISTE.

MADAME BOURDON,

Maison Cadoret & Dufort.

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que :

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Manchons et Caques, &c. &c. &c.

— Aussi : —

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c. à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront, toujours les plus nouveaux.

— De plus : —

Elle étampera.

Résidence, maison de MM. Cadoret & Dufort, vis-à-vis le marché,

ST. HYACINTHE.
16 nov.

Le MAGAZINE modèle des salons de l'Amerique,

LE MAGAZINE MENSUEL DE DEMOREST

Contient la série de choses la plus intéressante, la plus utile et la plus attrayante qui ait jamais été offerte dans un Magazine, renfermant les

GRAVURES SUR ACIER LES PLUS GRANDES ET LES PLUS COUTEUSES,

Que toutes celles offertes par d'autres,

DES HISTOIRES ORIGINALES ET DES POEMES PAR LES AUTEURS LES PLUS ÉMINENTS,

De la MUSIQUE nouvelle et remarquable, Par les compositeurs les plus éminents.

De l'architecture et des cottages modèles, avec des diagrammes.

De beaux portraits des personnes éminentes.

LES MODES.

De toutes les choses qui composent la toilette des Dames et des Enfants, splendidement illustrées avec des formes sans rivales et de plus nos patrons de grandeur entière, braidés et brodés.

Aussi, des articles touchant la tenue des maisons et des recettes avec les dialogues de Jennie June sur des sujets intéressants pour les Dames ; une Correspondance Parisienne.

Aussi une série de romans intéressants et illustrés avec goût. Le Magazine est imprimé sur le plus beau papier et peut-être relié en fort beau volume à la fin de l'année.

Prix pour un an $3, avec un set de deux jolies gravures de salon, ou un paquet contenant des extra Patrons de toute grandeur, de la valeur de $2, offerts en prime aux souscripteurs.

Chaque abonné additionnel envoyé en club $2.50 ; trois copies pour $7.50 ; cinq copies pour $12 ; dix copies pour $22, avec la prime pour chaque souscripteur.

S'adresser à

W. JENNINGS DEMOREST,
473 Broadway, New-York.

Copies envoyées, franches, par la malle, en recevant le prix.

Numéros pour spécimens : 10 centins.

☞ De magnifiques primes sont offertes pour les Clubs ecanistant en plumes d'or, albums, dictionnaires de Webster, boites de musique, harmoniums, machines a coudre, pianos. Toute personne peut aisément se procurer l'une des primes ci-dessus.

6 décembre, 1865.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc..

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsie ou Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMPT, Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avri 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD, J. B. GERMAIN, I. SARASIN,

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE

CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.

FEUILLARD Vergette.

CASTEEL et ACIER à Ressort.

Première qualité de Spaer et Jackson

CLOUS A CHEVAL Anglais et Américs.

ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

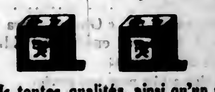

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'affuts en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Que a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

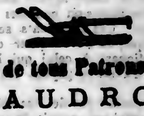

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

ou ditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, Fils. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865.

ANNONES DE MONTREAL.

ETABLISSEMENT CANADIEN

DE

MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

427, Rue Notre-Dame,

En face de l'Eglise des Récollets,

Montréal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Side-Boards, &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je vient aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAZ, la PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

J. P. CRAIG,

Facteur de Pianos,

No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIEU,

Dentiste.

No. 192, Rue Notre-Dame,

En face du Palais-de-Justice.

Montréal Mai 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

Nos taux sont très modiques.

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,

Assistant-Gérant,

Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonus, les arrérages de paie et les primes auxquels il a droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont:

1o. Les Soldats incapables de travailler; 2o. La veuve; 3o. Les orphelins au-dessous de seize ans; 4o. La mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter: Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussi pas.

A ceux qui désirent des informations

Je me charge de fournir des information à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, *sans rien charger, excepté les frais de port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.

Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application.

Le clergé, les magistrats et autres rendraient service à ceux à qui je pourrais être utile en leur faisant connaître cet avis.

EDWARD C. WARD,

"American House."

No. 49, Rue St. Henry

Montréal, 30 octobre, 1865.

L'HEROISME ET LA PATRIE.

PAR

HONORÉ MERCIER.

Cette brochure forme un joli volume in 8o de 80 pages et est maintenant en vente chez les principaux Libraires de Québec et de Montréal et chez le soussigné.

Prix: 30 Sous

Les personnes qui désireraient se procurer cette brochure, par la poste, la recevront en envoyant, FRANC DE PORT, 26 cts. en timbres-poste.

M. A. KEROACK.

Libraire.

St. Hyacinthe, 16 août, 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à cardo sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le boulon est aussi en très bon ordre, et de plus il garde l'Etoile et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part de patronage public.

St. Barnabé, 8 août 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:

1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*

LONDRE.

AGENCE POUR LE CANADA:

64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*

MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,

Agent-Général pour le Canada,

MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,

Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.

M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux pui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De premiere qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHÉ.)

M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que Canchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutes sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules au mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguent offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portant des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampille les sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur destruction seulement sur la marque qui se trouve sans le livre de direction autour de chaque *Boite* ou *Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampille* des E. U. sur la boite de pilull ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etats-Unis.

T HOLLOWAY,

244 *Strand, London*

MERES SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Strop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,

FRENCH ET VERNIER,

Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'Ecorce de Fer Inaltérable préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit le plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.

St. Hyacinthe.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

ÉPICERIES, GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—*Fils de Moulin,—St. Hyacinthe.*

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses parents et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epicerie, Provision, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c., &c., dans la demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.

Comprenant:—Fleur, Lard, Beurre, Riz, Epices, Vins, Liqueurs, Eau-de-Cologne, Cognac, etc., etc., Eau de Cologne, Cognac, Whiskey, Rhum, Gin, Ale, Porter, Bière, Etc.

M. L. espère par sa spécialité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N. B.—M. L. a aussi une bonne grande Cave et des Remises couvertes gratuitement aux personnes qui voudront lui l'honorer.

Mai 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai, 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ
		A. M.	A. M.
Montréal.	Tous ces jours	7 00	11 40
		11 40	P. M.
		P. M.	10 00
		2 50	
St. Hilaire et la Rivière Chambly	Je	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond		7 00	
		11 40	2 30
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 2 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Barnabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRÉS,

Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, raniment l'appétit et confèrent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propes aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.,
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe. Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. 1865.

MERES, SAUVEZ VOS ENFANTS

DES VERS INTESTINAUX

VÉGÉTALES

DE DEVINS.

sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS

QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales, Elles sont agréables au goût, Elles n'ont rien d'offensif à la vue. Et sont les seules LOZANGES Anthelmintiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,

CHIMISTES,

Près le Palais de Justice, MONTREAL.

4 Juillet 1865—1a

JOURS DE PUBLICATION:
Mardis et Vendredis.

PRIX OF L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An.
PAYABLES D'AVANCE.
OU TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
ETATS-UNIS:—Trois piastres.
Camill. Lassier, Propriétaire-Editeur, Bureau Imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique. Agricole. Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. .. 1
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 — St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Jeudi, 7 Décembre 1865. — No. 78

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Ls. Taché, écr.
SITUONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Bire.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 3 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Déziels, Coin des Rues Girouard et Mondor.
HONORÉ MERCIER.
St. Hyacinthe-6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau:—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
LS. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 16 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

LÉANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

A Vendre ou a Louer.

POSSESSION IMMEDIATE.

Au centre du Township d'Ely, à 5 milles de l'Eglise de Roxton et de St. Joseph d'Ely, dans le 8e Rang, sur la Rivière Noire. Cette propriété connue sous le nom de *MOULIN DE FISK*, comprenant deux emplacements formant un acre de terre, avantageusement situés pour le commerce. Il y a une magnifique maison bien finie, un magasin, remise, écuries, granges, &c., sur ces emplacements. Les titres de ces propriétés sont incontestables. Les conditions seront très libérales. Possession immédiate. S'adresser au Bureau du *Courrier* ou sur les lieux.

A. M. FISK.
Ely, 4 novembre, 1865.—1m.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Taole bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.

AVIS,

Toutes personnes endettées envers la Société "PREFONTAINE ET DION" sont requises de payer au soussigné le montant de leurs comptes immédiatement.

H. R. BLANCHARD.
St. Hyacinthe, 20 août, 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vu la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.

Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront a la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. B. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt a faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.
St. Dominique, octobre 1865.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné.

L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

Avis aux Spéculateurs!

TERRE A VENDRE A
Ste. ANNE de STUKELEY.

La magnique propriété de **M. Stephens MacFarlane**, dans le NEUVIÈME RANG de STUKELEY, paroisse de Ste. ANNE, à quatre milles de l'église. Comprenant **550** arpents de terre en superficie, dont 350 arpents est en culture, le reste en beau bois comprenant de belles sucreries. Elle est richement bâtie de maisons, granges, et de tous les accessoires désirables. La clôture est toute en pierre et dans un ordre parfait.

S'adresser au propriétaire sur les lieux.
Rochelle, 17 octobre, 1865.—1m

A VENDRE.

Plusieurs Terres a St. Dominique.
Un [illegible] au Petit Rang de St. Hyacinthe.
Plusieurs Lots dans Acton, Stanfold et Wicedon.

☞CONDITIONS LES PLUS FACILES.☜
S'adresser à

F. X. LAFORCE,
T. HYACINTHE.
ou au
DR. TRUDEL,
MONTREAL.

REGISTRES POUR LES POELES.

M. JEREMIE DAIGNEAULT, de Roxton Pond *a le plaisir d'annoncer qu'il vient d'obtenir une patente pour une nouvelle invention de Régistre ou Régulateur pour les poêles, supérieurs à tous ceux existant aujourd'hui.*

Au moyen de ce Régulateur on économise le bois pour la quatrième ou sixième partie de la dépense ordinaire; suivant la confection des poêles ou des tuyaux, tout en obtenant plus de chaleur. On vient plus facilement les tuyaux nets, parceque ces Régulateurs ne laissent de passage que pour la fumée. Ils sont un préparatif contre le feu; en empêchant la flamme du poêles de monter dans le tuyau pour se communiquer aux cheminées. Ce qui est d'un grand avantage lorsque le vent souffle avec violence.

M. D. aura un agent en cette ville, chargé de les poser.

Le prix de 75 centins à $1 suivant la grandeur des

REGISTRES.

St. Hyacinthe, 13 *octobre* 1865.

Nous soussignés, certifions avec plaisir que depuis les quelques jours que nous avons les Régistres de M. J. Daigneault, nous en avons été entièrement satisfaits. Autant que nous pouvons en juger, ils sont supérieurs à ceux que nous avons connus jusqu'à ce jour. Ils nous paraissent posséder toutes les qualités que leur attribue M. Daigneault; d'économiser le bois de conserver la chaleur.

Nous croyons être utile en recommendant l'adoption.

Ed. Lecours, Ptre, L. V. Sicotte, Ls. Delorme, E. B Dufort, G. C. Dessaulles, P. E. Leclère, Boucher de LaBruère, J. B. Bourgeois, R. E. Fontaine, H. St. Germain, V. Coté, H. R. Blanchard, F. Cadoret, Honoré Mercier, L. F. Morrison, A. Chagnon, H J. Doherty, F. X. Caouette, M. Desforges.

M. PAUL PAYANT.
Agent pour St. Hyacinthe.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard écr N. P.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD.

Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et de bons Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantagesement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remercîments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'a ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

S Hyacinthe, Novembre 186.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864.

Dans l'affaire Alphé Arcand et Eucher Arcand, composant la société de Arcand & Frère, faillis.

Les créanciers des soussignés sont notifiés de se réunir au bureau de F. X. A. Trudel, avocat, No. 6 Petite Rue St. Jacques, en la cité de Montréal, le NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à TROIS heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de leurs affaires, et de nommer un syndic auquel ils pourront faire une cession en vertu de l'acte susdit.

St. Gabriel de Stratford, 15 novembre 1865.

ALPHÉ ARCAND.
EUCHER ARCAND.

Les créanciers dont les réclamations directes et indirectes écherront avant l'assemblée, de 100 piastres chacun et plus, sont ceux dont les noms suivent:—Hon. L. Renaud, £568 17s 10d—Edouard Biron, £103 4s—André Laplerre £38—David Pelletier £54—Thos Wilson £51 10s—Louis Villemaire £27 5s—W. Beckett £50—Félix St. Denis £50—J. Z. LeBel £75—M. McKechnie £25—Woodhouse Browne £28.10s—P. A. Mercier £61 11s—P. Laurent £123 5s 10d—M. C. Galarneau £35 15s—Total £1301 18s 8d.—Et le montant collectif des réclamations au dessous de cent piastres est de £163 2s 7d.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquilité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS,* &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord détermité à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé: Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (?!) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

MAISON DE PENSION

TENU PAR

MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle PAGEAU.

La Maison sera tenue par Mme. DESFORGES, sur le même pieds que la tenait Mlle. Pageau; les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Me. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

G. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
BUREAU, No. 65, PETITE RUE ST. JACQUES.
MONTREAL.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
COATICOOK.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que MONSIEUR CHARLES LAROCHE a été nommé Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St. Théodore d'Acton en remplacement de M. Fontaine. Toute communication concernant le dit conseil devra être adressée à M. CHARLES LAROCHE, à St. Théodore d'Acton.

23 novembre 1865. 1m—74

FEUILLETON.

BELLE--ROSE.

I.—LE FILS DU FAUCONNIER.

Il y avait, vers l'an 1663, à quelques centaines de pas de Saint-Omer, une maisonnette assez bien bâtie, dont la porte s'ouvrait sur le grand chemin de Paris. Une haie vive d'aubépine et de sureau entourait un jardin où l'on voyait pêle-mêle des fleurs, des chèvres et des enfants. Une demi-douzaine de poules avec leurs poussins caquetaient dans un coin entre les choux et les fraisiers; deux ou trois ruches, groupées sous des pêchers, tournaient vers le soleil leurs cônes odorants, tout bourdonnants d'abeilles, et ça et là, sur les branches de gros poiriers chargés de fruits, roucoulait quelque beau ramier qui battait de l'aile autour de sa compagne.

La maisonnette avait un aspect frais et souriant qui réjouissait le cœur; la vigne vierge et le houblon tapissaient ses murs; sept ou huit fenêtres percées irrégulièrement et toutes grades ouvertes au midi semblaient regarder la campagne avec bonhomie; un mince filet de fumée tremblait au bout de la cheminée où pendaient les tiges flexibles pariétaires, et à quelque heure du jour que l'on passât devant la maisonnette, on y entendait des cris joyeux d'enfants mêlés au chant du coq. Parmi ces enfants qui venaient là de tous les coins du faubourg, il y en avait trois qui appartenaient a Guillaume Grinedal, le maître du logis: Jacques, Claudine et Pierre.

Guillaume Grinedal, ou le père Guillaume comme on l'appelait familièrement, était bien le meilleur fauconnier qu'il y eût dans tout l'Artois; mais depuis longtemps déjà il n'avait guère eu l'occasion d'exercer son savoir. Durant la régence de la reine Anne d'Autriche, le seigneur d'Assonville, son maître ruiné par les guerres, avait été contraint de vendre ses terres; mais avant de quitter le pays, voulant récompenser la fidélité de son vieux serviteur, il lui avait fait présent de la maisonnette et du jardin. Le vieux Grinedal, se refusant à servir de nouveaux maîtres, s'était retiré dans cette habitation, ou il vivait du produit de quelques travaux et de ses épargnes. Devenu veuf, le père Guillaume ne pensait plus qu'à ses enfants, qu'il élevait aussi bien que ses moyens ne lui permettaient et le plus honnêtement du monde. Tant qu'ils furent petits les enfants vécurent aussi libres que des papillons, se roulant sur l'herbe en été, patinant sur la glace en hiver, et courant tête nue au soleil, par la pluie ou par le vent. Puis arriva le temps des études, qui consistaient à lire dans un grand livre sur les genoux du bonhomme Grinedal, et à écrire sur une ardoise, ce qui n'empêchait pas qu'on ne trouvât encore le loisir de ramasser les fraises dans les bois et les écrevisses dans les ruisseaux.

Jacques, l'aîné de la famille, était à dix-sept ou dix-huite ans, un grand garçon qui paraissait en avoir plus de vingt. Il n'était pas beau parleur, mais il agissait avec une hardiesse et une résolution extrêmes aussitôt qu'il croyait être dans son droit. Sa force le faisait redouter de tous les écoliers du faubourg et de la banlieue, comme sa droiture l'en faisait aimer. On le prenait volontiers pour juge dans toute les querelles d'enfants; Jacques rendait son arrêt, l'appuyait au besoin de quelques bons coups de poing, et tout le monde s'en retournait content. Quand il avait une dispute et des batailles pour des cerises ou quelque troupe d'Allemagne, aussitôt qu'on voyait arriver Jacques, les plus faibles se redressaient; Jacques écartait les combattants, se faisait rendre compte des causes du débat, distribuait un conseil aux uns, une taloche aux autres adjugeait l'objet en litige et mettait chacun d'accord par une partie de quilles.

Il lui arrivait parfois de s'adresser à plus grand ou à plus fort que lui; mais la crainte d'être battu ne l'arrêtait pas. Dix fois terrassé, il se relevait dix fois; vaincu la veille, il recommençait le lendemain, et tel était l'empir de son courage appuyé sur le sentiment de la justice inné en lui, qu'il faisait toujours par l'emporter. Mais ce petit garçon déterminé, qui n'aurait pas reculé devant dix gendarmes du roi, se troublait et balbutiait devant une petite fille, qui pouvait bien avoir quatres ans de moins que lui. Il suffisait de la présence de mademoiselle Suzanne de Malzon villiers pour l'arrêter au beau milieu de ses exercices les plus violents. Aussitôt qu'il l'appercevait, il degringolait du haut des peupliers où il dénichait les pies lachait le bras du méchant drôle qu'il était en train de corriger, laissait aller le jeune taureau contre lequel il luttait.

Le père de mademoiselle de Malzonvilières était un riche traitant qui avait profité, pour faire fortune, du temps de la Fronde, où tant d'autres se réintère. Il ne s'était point toujours appelé du nom brillant de Malzonvilières, qui était celui d'une terre où il avait mis le plus claire de son bien; mais en homme arisé, il avait pensé qu'il pouvait, ainsi que d'autres bourgeois de sa connaissance, troquer le nom roturier de son père contre un nom qui fit honneur à ses écus. M. Dufailly était devenu progressivement et par une suite de transformations habiles, d'abord *M.* du Failly, puis M. de Failly de Malzonvilières, puis enfin M. de Malzonvilières tout court. Maintenant il s'attendait plus que l'occasion favorable de se donner un titre, baron ou chevalier. A l'époque ou ses affaires nécessitaient de fréquents voyages dans la province, et souvent même jusqu'à Paris, M. de Malzonvilières avait maintes fois confié la gestion de ses biens à Guillaume Grinedal, qui passait pour le plus honnête artisant de Saint-Omer. Cette confiance, dont M. de Malzonvilières s'était toujours bien trouvé, avait établi entre le fauconnier et le traitant des relations intimes et journalières; qui profitèrent au trois enfants, Jacques, Claudine et Pierre, Suzanne, qui était à peu près de l'âge de Claudine, avant des maîtres de toute espèce, et les leçons servaient à tout le monde, si bien que les fils du père Guillaume en eurent bientôt plus long que la motié des petits bourgeois de Saint Omer.

Jacques profitait surtout de cet enseignement; comme il avait l'esprit juste et persévérant, il s'acharnait aux choses jusqu'à ce qu'il les eût comprises. On le rencontrait souvent par les champs, la tête nue, les pieds dans ses sabots et un livre à la main, et il ne le lâchait pas qu'il ne se le fût bien mis dans la tête. Une seule chose pouvait le détourner de cette occupation, c'était le plaisir qu'il goûtait à voir son père manier les vieilles armes qu'on lui apportait des quatre coins de la ville et des châteaux du voisinage pour les remettre en état. Guillaume Grinedal était le meilleur arquebusier du canton; c'était un art qu'il avait appris au temps où il était maître de fauconnerie chez M. d'Assouville, et qui lui aurait rapporté beaucoup d'argent s'il avait voulu l'exercer dans l'espoir du gain. Mais, dans sa condition, il agissait en artiste, ne voulant pas autre chose que le juste salaire de son travaile, qu'il estimait toujours moins qu'il ne valait. Jacques s'amusait souvent à l'aider, et lorsqu'il avait fourbi un haubert ou quelque épée il s'estimait le plus heureux garçon du pays, pourvu toutefois que mademoiselle de Malzonvilières lui donnât au point du jour son sourire quotidien. Lorsque Suzanne se promenait dans le jardin du fauconnier en compagnie des enfants et des animaux domestiques qui vivaient par là en fort bonne intelligence, elle offrait, avec Jacques, le plus étrange contraste qui se pût voir.

Jacques était grand, fort, vigoureux. Ses yeux noirs, pleins de fermeté et d'éclat, brillait sous un front bruni par le hâle et tout chargé d'épaisses boucle de cheveux blonds. Au moindre geste de ses bras, il aurait arraché un jeune arbre ou fait plier un bœuf sur ses jarrets; mais au moindre mot de Suzanne il rougissait. Suzanne, au contraire avait une exquise délicatesse de formes et de traits; à quinze ans elle paraissait en avoir douze ou treize à peine; son visage pâle, sa taille mince, ses membres frêles indiquaient une organisation nerveuse d'une finesse extrême. Ses pieds et ses mains appartenaient à l'enfance. Mais le regard calme et rayonnant de ses grand yeux bleus pleins de vie et d'intelligence, les contours nets et fermes de sa bouche annonçaient en même temps la résolution d'une âme honnête et courageuse. Elle avait le corps d'une enfant et le sourire d'une femme. Lorsqu'il lui arrivait de s'endormir à l'ombre d'un chêne, la tête appuyée sur l'épaule de Jacque, le pauvre garçon restait immobile tant que durait le sommeil de sa petite amie, et dans une muette contemplation il admirait le jeune et pur visage qui reposait sur son cœur avec un si naïf abandon. Quand la jeune entrouvrait ses lèvres roses et sérieuses, Jacques retenait son haleine pour mieux entendre. Son âme oscillait à la voix de Suzanne comme le rameau de saule au moindre souffle du vent, et parfois il sentait, en l'écoutant, monter à ses paupières des larmes dont la cause était inconnu, mais dont la source divine s'épanchait dans son cœur.

Un jour du mois de mai 1658, cinq ans avant l'époque où commence cette histoire, et peu de temps avant la glorieuse bataille des Dunes, Jacques, qui pouvait avoir alors treize ou quatorze ans, vit venir qu'il se promenait dans une prairie à une petite distance de Saint Omer, un inconnu vêtu d'assez méchants habits. On aurait pu le prendre pour quelque déserteur à son accoutrement qui tenait autant du civil que du militaire, si l'étranger n'avait pas été contrefait. On ne pouvait guère être soldat avec une bosse sur l'épaule et Jacque pensa que ce devait être un colporteur. L'étranger suivait un sentier tracé par les maraichers entre les plants de légumes, et se haussait parfois sur un tertre pour regarder pardessus les haies, dans la campagne. Quand il fut proche de Jacques il s'arrêta et se mit à le considérer un instant. Jacques était appuyé contre un gros pommier les mains dans les poches d'une blouse en toile, sifflant entre ses dents. Après quelques minutes de réflexion, l'inconnu marcha vers lui.

—Es-tu de ce pays, mon garçon? lui dit-il.

—Oui, monsieur, répondit Jacques.

Si l'on avait demandé à Jacques pourquoi il avait salué celui qu'il prenait pour un colporteur du nom de *monsieur*, il aurait été fort en peine de l'expliquer. L'étranger avait un air qui imposait à Jacques, bien que le fils de Guillaume Grinedal ne se laissât point intimider facilement. Il parlait, regardait et agissait avec une extrême simplicité, mais dans cette simplicité il y avait plus de noblesse et de fierté que dans toute l'importance de M. de Malzonvilliers.

—S'il en est ainsi, reprit l'inconnu, tu pourras sans doute m'indiquer quelqu'un en état de faire une longue course à cheval.

—Vous avez eu quelqu'un là devant vous, monsieur.—Toi?—Moi-même.

—Mais mon petit ami tu me parais bien jeune! Sais-tu qu'il s'agit de faire au galop sept ou huit lieues sans débrider?

—Ne vous mettez pas en peine de l'âge, fournissez-moi seulement un cheval et vous verrez. L'étranger sourit puis il ajouta:

—Il est rétif et plein de feu.

—J'ai bon bras et bon œil: il peut courir.

—Viens donc; le cheval n'est pas loin.

L'inconnu et Jacques quittèrent la prairie et entrèrent dans un petit bois. Tout au milieu, derrière un fourré, Jacques aperçut un cheval qui piaffait en tournant autour d'un ormeau auquel il était attaché. Un frein lié sur ses naseaux l'empêchait de hennir. Jacques n'avait jamais vu un si bel animal, même dans les écuries de M. de Malzonvilliers. Il s'approcha du cheval, lui caressa la croupe, dénoua le frein qui l'irritait, et s'apprêtait à sauter en selle, quand l'étranger lui mit doucement la main sur l'épaule.

—Avant de partir lui dit-il au moins faut il que tu caches où tu dois aller.

—C'est juste, répondit Jacques, qui avait déjà le pied à l'étrier.

L'impatience de galoper sur un si fier cheval lui avait fait oublier le but de la course. —Tu sais sans doute où est le petit village de Witternesse?

—Très bien: à une lieue à peu près sur la droite du côté d'Aire.

—C'est là que tu vas te rendre; maintenant retiens bien ceci: avant d'entrer à Witternesse, tu verras sur la gauche une ferme au bout d'un champ de seigle. Il y a 4 fenêtres avec une girouette en queue d'aronde sur le toit. Tu frapperas trois coups à la porte; au troisième coup tu prononceras à haute voix le nom de Bergame; un homme sortira et tu lui remettras ce papier.

En achevant ces mots, l'inconnu tira de sa poche un petit portefeuille prit un crayon et se mit en devoir d'écrire.

—Sais-tu lire, demanda t-il brusquement à Jacques. — Oui, monsieur très bien.

L'étranger froça le sourcil; mais ce mouvement fut si rapide que Jacques n'eut pas le temps de s'en apercevoir. Un instant l'étranger tourna le crayon entre ses doigts; puis prenant une résolution subite, il écrivit rapidement quelques mots déchira le feuillet, et le présentant à Jacques, attacha sur l'enfant un regard profond. Jacques examina le papier.

—Je lis, mais je ne compreud pas, dit-il.

L'étranger sourit.

—Il n'est pas nécessaire que tu comprennes, reprit-il; mets le papier dans ta poche et saute à cheval....Bien!....Parbleu, mon garçon, tu te tiens guillardement!... si tu t'y prends de cette façon, tu ne verras pas de fascine à quelque fossé....Cependant sie toujours les yeux sur les oreilles de l'animal.... il est fantasque; mais quand il est en humeur de faire en humeur de faire un écart, il a l'honnêteté d'en prévenir son cavalier par certain mouvement d'oreille, dont les reins de beaucoup de gens ont gardé le souvenir....Ah tu ris? tu verras mon garçon!

Comme Jacques lâchait la bride au cheval, l'étranger le retint.

—Un mot encore. Connais-tu dans les environs une maison de braves gens où je puis attendre ton retour sans craindre les indiscrets?

—J'en connais dix, mais il y en a une surtout qui fera votre affaire. Sortez du bois, suivez le sentier où je vous ai rencontré, prenez la grande route et arrêtez vous devant le première maison que vous trouverez sur votre droite. Vous la reconnaîtrez facilement. Tout est ouvert, portes et fenêtres. Vous serez chez mon père. Guillaume Grinedal, comme chez vous.

—Diable! mais j'y serai très-bien, dit l'étranger avec un sourire. Va maintenant.

Il retira sa main qui serrait la gourmette, et le cheval partit. Un quart d'heure après l'étranger entrait dans le jardin de Guillaume Grinedal. A la vue d'un étranger, le fauconnier quitta un long pistolet d'arçon qu'il fourbissait et se leva.

—Que demandez-vous? lui dit-il.

—L'hospitalité.

—Entrez. Ce que j'ai est à vous. Si vous avez faim, vous mangerez, si vous avez soif, vous boirez; et pour si pauvre que je soie, j'ai toujours un lit pour le voyageur que Dieu conduit.

En parlant ainsi, le père Guillaume avait découvert son front; ses traits honnêtes, rides par le travail, gardaient une expression de dignité qui le faisait paraître au dessus de sa condition.

—Je vous remercie, dit l'étranger; ma visite sera courte. Quand votre fils sera revenu, je partirai.

Guillaume l'interrogea du regard.

—Oh! reprit son hôte il ne court aucun danger. Avant que la lune se soit levée, il sera de retour. Je suis un marchand d'Arras qui vais pour les affaires de mon commerce, a Lille; le pays est mauvais, et j'ai pensé que votre fils pourrait, plus sûrement que moi se charger d'une valise laissée aux mains de mon valet à Witternesse. On ne saurait trop prendre de précautions dans les temps où nous vivons.

(La suite au prochain numéro.)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Jeudi, 7 Décembre, 1865.

LECTURE PUBLIQUE.

L'*Union Catholique* de St. Hyacinthe a l'honneur d'inviter les Dames et les Messieurs de cette ville à une lecture publique, demain, jour de l'Immaculée Conception, à sept heures précises du soir. Cette lecture, grâce à la bienveillance de Son Honneur le Maire, sera donnée à l'Hôtel-de-Ville par Monsieur le Supérieur du Séminaire. La réputation littéraire de Monsieur le Supérieur suffit, à elle seule, pour attirer toute la ville au pied de sa tribune ; et nous pouvons ajouter que le sujet choisi par lui est applicable à tous, quoique semés de traits attrayants plus applicables à la jeunesse. Chacun y trouvera son profit. Aussi nous attendons-nous à nous trouver en bonne et nombreuse compagnie.

Nous sommes heureux d'offrir à l'attention de nos lecteurs l'article intitulé *Louis Veuillot*, et signé OSCAR DUNN. Le jeune écrivain qui sait si bien, à ses débuts, apprécier la valeur du généreux et vaillant défenseur du noble vieillard qui siége au Vatican, pourra, en toute sûreté, se dire à la fin de sa carrière, comme Donoso Cortès : *Je n'emporterai pas, en mourant, le regret d'avoir déserté la cause de la Société barbarement attaquée.*

Notre ami, M. Dunn, justifie pleinement les douces espérances données par les belles qualités que le ciel lui a prodiguées en le traitant en favori. Quand nous le voyons s'instruire à l'école de Veuillot, il nous paraît être l'aiglon qui s'essaye à voler, aidé des ailes puissantes de cet aigle accoutumé à planer dans des régions inaccessibles aux corruptions et aux ténèbres de la terre.

Tout nous porte à croire que M. Dunn atteindra ces régions et qu'il s'y maintiendra, parceque lui aussi est "enfant d'obéissance ;" parcequ'il sait "craindre Dieu, aimer Dieu, servir Dieu." Puisqu'il en est ainsi, il aime aussi son prochain. Il nous pardonnera donc facilement les éloges dont nous enveloppons son nom comme de guirlandes.

COUR CRIMINELLE.

Depuis vendredi dernier, la Cour du Banc de la Reine siége dans ce District en sa juridiction criminelle. Le nombre des causes est assez considérable, plusieurs devront être renvoyées au prochain terme. La cause la plus importante dont la Cour ait eu à s'occuper est celle de la Reine *vs.* Edmond Harnois, d'Acton-Vale, accusé de viol. Nous ne pouvons donner les détails sur cette cause, mais nous ne la passerons pas sous silence a cause du grave intérêt qu'elle suscite. La Cour est saisie de cette affaire depuis mardi matin.

A l'heure où nous écrivons, jeudi matin, elle n'est pas encore terminée. Le jury assermenté dans l'affaire a passé deux nuits enfermé.

On concevra l'intérêt qui s'attache à cette cause, lorsque l'on saura que la peine statuaire imposée pour cette offense est la peine capitale.

On accorde à l'affaire toute l'attention que commande son importance.

D'un côté le Substitut du Procureur-Général, M. Lanctot, comprenant la grave responsabilité que lui imposent les devoirs de sa charge et de sa position, poursuit l'affaire avec tout le soin, la diligence possible. D'autre côté, le conseil du prisonnier, M. Honoré Mercier, n'épargne rien pour faire ressortir aux yeux du jury, l'innocence de son client. Mercredi, il a adressé le jury pendant 3 heures et demie avec beaucoup de force et d'habileté. A un moment donné tous les jurés se sont levés de dessus leur siége et les yeux fixés sur l'avocat de la défense ils semblaient fortement impressionnés des raisons qu'il leur donnait.

Pas moins d'une cinquantaine d'autorités ont étayé le plaidoyer du jeune avocat. Aujourd'hui même M. Lanctot doit faire sa charge au jury. Ses connaissances sur le droit criminel, l'habileté et l'aptitude peu ordinaires qu'il déploie comme avocat de la couronne, l'art et l'éloquence de ses plaidoyers, toujours variés dans la forme, toujours intéressants pour le public sont suffisants pour faire attendre son adresse avec anxiété.

Quelle que soit l'issue de cette affaire, la manière dont elle a été conduite n'en sera pas moins de nature à faire honneur à ses avocats.

P. S.—Le jury dans l'affaire que nous relatons ci-dessus est en délibération.

Les témoins ont été entendus le Conseil de la Reine a adressé les jurés pendant près de deux heures.

Nous ne nous rappelons pas avoir jamais entendu un discours prononcé avec autant de force et d'éloquence au Palais de Justice de ce District Il a été écouté avec beaucoup d'attention.

Toute la salle était émue et nous avons remarqué que des jurés sortaient leurs mouchoirs pour sécher des larmes qui arrivaient sur leur paupières.

Le jury n'a pas encore rendu son verdict au moment ou nous mettons sous presse.

Louis Veuillot.

Cet écrivain célèbre est entré de nouveau dans l'arène où il a conquis sa gloire. Saluons en lui le premier journaliste de notre époque, l'écrivain le plus français d'aujourd'hui et un des meilleurs catholiques que l'Eglise ait eus pour défenseurs. Louis VEUILLOT est un grand homme, de lui l'on peut bien redire que son nom est un drapeau ; mais il est d'abord un catholique franc et vrai en tout et partout ; il est complètement catholique, si je puis parler ainsi. Ces hommes-là sont rares en France, ils sont respectés dans tous les pays. Partout aussi malheureusement ils ont de rudes combats à livrer. Dans les luttes qui, depuis un quart de siècle, ont été soutenues pour la vérité contre l'erreur, Louis Veuillot a été un des principaux champions. Tous les catholiques donc apprendront avec plaisir qu'il vient encore une fois d'entrer dans la lice.

C'est dans le *Catholique*, journal publié en Belgique, que Louis Veuillot écrira. Il a adressé au Directeur de ce journal une lettre destinée à faire connaitre quelle sera sa ligne de conduite. Cette lettre est admirable. Elle dévoile tout un caractère, tout un cœur, toute une âme : caractère noble, fort et généreux, cœur bon et droit que le souffle de l'impiété n'a pas desséché, âme franche, honnête, désintéressée, épurée par la charité et les bonnes œuvres, voilà Louis Veuillot. D'une piété qui se trouve rarement dans le monde, la calomnie lui est odieuse et le pardon des injures facile ; catholique par dessus tout, il est esclave de la doctrine de l'Eglise, il met toutes ses forces, toute son énergie au service du Pape, le triomphe de la vérité est le seul but de ses efforts. Il n'a point de politique, il est chrétien. "Quant à ce que l'on "appelle la politique, dit-il, à proprement parler nous n'en avons point. "Nous ne tenons en rien ni à rien des "vieux ou des nouveaux partis ; nous "sommes de l'éternel *parti de Dieu*, "nom ancien du parti catholique. "Notre science politique est de discerner le juste et l'injuste, le bien et "le mal. Nous les discernons à la "lumière de Dieu, toujours vivante "sur les lèvres de l'Eglise. Par prudence nous pouvons nous taire devant le mal quelquefois et quelque "temps ; il n'est point de conseil qui "nous puisse porter à cette effroyable "lâcheté et à cette suprême insolence "de dire qu'il est le bien. Du reste, "nous ne nous chargeons pas de faire "les gouvernements ni de les défaire : "sachant que nous pouvons vivre sous "tous les régimes qui peuvent durer, "c'est-à-dire qui ont l'essentiel des "conditions chrétiennes de la vie, "nous prenons les constitutions telles "que nous les trouvons, et nous tâchons d'empêcher les gouvernements de se défaire eux-mêmes. "Dans ce but, nous leur montrons "où est l'injustice qui les ébranle, où "est le bien qui les affermirait. Nous "les exhortons au respect du droit "primordial qui garde et contient "tous les droits; nous leur proposons "la doctrine qui concilie l'autorité et "la liberté dont nous sommes également amis. Cette doctrine, nous "ne l'avons pas créée ; elle n'est ni "nouvelle ni obscure : de manière ou "d'autre, depuis bientôt deux mille "ans, tous les sages l'ont proclamée "et tous les âges l'ont vérifiée."

Quelle grandeur dans ces paroles ! Quelle largeur de vue, quelle indépendance dans ce programme du *parti de Dieu* ! Politiqueurs égoïstes, esclave de votre ambition et de vos intérêts ; journalistes de mauvaise foi, qui vendez votre plume aux coteries, qui répandez dans vos écrits le fiel de vos rancunes personnelles, que tous ensemble vous me semblez petits à côté de cet homme dont la seule inquiétude est de "discerner le juste et l'injuste, le bien et le mal, et d'être en toute rencontre avec le juste et le bien contre l'injuste et le mal."

"Quant aux questions dites religieuses, ajoute Louis Veuillot, nous "n'avons pas davantage à nous mettre en frais de définitions. La règle "est sous nos yeux et nous sommes "enfants d'obéissance ; voilà donc "notre voie tracée, nos limites connues."

Combien rares sont les "enfants d'obéissance." C'est devenu la mode et de bon ton de fronder l'autorité ecclésiastique et de vouloir étendre les limites posées par l'Eglise dans le domaine de la morale et de la politique dans ses rapports avec celle-ci. Des hommes à bonnes intentions même, qui s'appellent prudents, prétendent qu'il faudrait faire quelques concessions au libéralisme moderne.

"Ces concessions, dit Louis Veuillot, que nous n'avons pas le droit de "faire, nous affaibliraient sans tenter "même ceux qui les demandent de "bonne foi, et n'attireraient pas les "autres. Ainsi nul profit pour per"sonne."

Combien de catholiques qui ne le sont qu'à demi ! Combien d'enfants de l'Eglise qui renient la parole du chef de l'Eglise ! Combien d'hommes élevés au sein de la vérité qui pactisent avec les crieurs du mensonge ! Les habiles qui veulent faire des concessions au mal sont peut-être les plus dangereux ennemis du bien. Que l'on me présente un homme décidément impie, ennemi de l'Eglise et de Rome, je sais où le frapper, car sa poitrine est nue ; mais lorsque j'ai devant moi un adversaire qui se donne pour fils soumis de l'Eglise, qui se fait un bouclier de ses principes religieux, d'un prétendu esprit de charité et de conciliation, je ne sais où lui porter mes premiers coups ; cet homme a une armure, la vérité en forme une partie. Louis Veuillot respecte de tels adversaires, leurs intentions sont bonnes—quelquefois ; mais il n'hésite pas à les combattre. Devons-nous consentir à porter une armure que le Pape n'a point bénie ? Le Chrétien doit-il armer son bras d'un glaive qui n'a pas été fourbi à Rome ? Non. "La vérité nous a "munis du bouclier que le trait enne"mi ne peut percer, elle a mis dans "nos mains l'épée qui fait des blessu"res salutaires : n'échangeons pas "ces armes divines pour d'autres, de "notre fabrique à nous, qui meurtris"sent et qui se brisent."

Ecoutez ce qui suit où Louis Veuillot trace la conduite à suivre pour celui qui "par la presse est institué magistrat public."

"Sur la conduite générale, je crois "vous avoir donné le vrai conseil du "métier tel que des catholiques le "peuvent et doivent pratiquer, en vous "disant à peu près comme le caté"chisme; craindre Dieu, aimer Dieu, "servir Dieu ; et point d'autre crainte, "ni d'autre amour, ni d'autre service. "Toute magistrature est périlleuse. "Le journalisme en est une, et non "pas celle où la conscience rencontre "moins de périls."..... "Reste, pour nous, à exercer légi"timement devant Dieu cette fonc"tion légale dans le monde. L'unique "moyen est de craindre Dieu, d'ai"mer Dieu, de s'appliquer au service "de Dieu. Il faut ne point craindre "les hommes, ne les point haïr, ne "point flatter, ne les point juger témé"rairement, ne point refuser justice "même à un adversaire, ne point "épargner la vérité, même à un ami, "mépriser ses propres intérêts, se "garder de tout sentiment personnel "dans les causes publiques, soit que "l'on censure, soit que l'on loue, as"sister tout bien, poursuivre tout mal "et lui déclarer une guerre constante, "quoiqu'il en puisse coûter. C'est "là le service de Dieu. J'entends "ceux qui me reprochent d'avoir en"freint cette règle. Ils ont raison mais "en enfreignant la règle je ne l'ai "pas détruite. A l'*Univers*, nous "l'avions sans cesse présente, nous "la rappelant les uns les autres ; et "si en vingt ans je n'ai pu éviter "toujours le malheur de l'enfreindre, "c'est aujourd'hui mon plus grand "regret."

Remarquez ces dernières paroles. Louis Veuillot s'est fait de nombreux ennemis qui ne peuvent guérir des blessures qu'il leur a infligées. Aujourd'hui il n'est plus libre en France, il est dans un demi-exile ; dans tous les coins de son pays il y a une meute d'impies que son nom seul fait aboyer et qui ne respectent ni sa personne ni sa famille : cependant cet homme tant décrié, tant injurié, trouve encore le courage de s'accuser lui-même d'avoir manqué à quelqu'une des règles qu'il vient de poser. Si ce n'est là l'honnêteté, le désintéressement, l'abnégation de soi-même l'amour exclusif du bien et de la vérité, il faut dire que ces qualités, ces vertus ne se rencontrent point ici-bas. Au reste elles ne sont pas de cette terre, elles ont leur source sur des sommets que l'homme ne peut gravir avec ses seules forces et sans un secours supérieur ; pour y parvenir il faut faire violence à la nature, se détacher des choses mortelles, s'oublier soi-même et demander la force à Celui qui est *la force du monde* ; en un mot il faut être catholique et posséder un dégré de vertu auquel peu d'hommes parviennent en dehors du clergé.

"Etabli dans ces principes, conti"nue Louis Veuillot, ne craignez ni "la clarté, ni la hardiesse du langage, "et ne redoutez ni la fourberie de la "polémique après vous être assuré "de parler suivant la justice et sui"vant la loi. Quand toute erreur "est affirmée, toute vérité est bonne "à dire. Publiez la vérité et mépri"sez les erreurs de ceux qui l'éteindraient, pour ne risquer point de la "montrer mal à propos."

Il est permis et prudent quelquefois de se taire, non de toujours rester muet. L'impiété lève son drapeau, ne craignons pas d'arborer nos couleurs. Frappons les adversaires de l'Eglise, avoués ou cachés ; si ceux qui le sont sans le vouloir en reçoivent quelques blessures, puissent-elles leur faire comprendre que leur honnêteté ou leur humaine raison les a attachés au char du mal !.... "Lais"sons à leurs conseils les prudents "qui ne savent montrer de valeur que "là où n'est point le combat. Détestez "particulièrement, je vous en con"jure, ce manque de piété filiale qui "laisse calomnier le passé de l'Eglise, "diffamer ses serviteurs et ses défen"seurs et qui s'enhardit jusqu'à con"damner ses institutions."

La vérité est une comme Dieu, elle ne peut avoir rien de commun avec l'erreur, l'Eglise seule la possède, et c'est à Rome qu'est l'Eglise de Dieu: inclinons-nous donc devant les décisions de Rome, aveuglement, si nous ne pouvons les interpréter ; avec démonstration, si nos lumières nous le permettent ; avec respect et soumission toujours. Il n'y a ni bassesse ni servilisme à se soumettre à la vérité et à l'organe que Dieu nous en a donné sur la terre, l'Eglise. Ah ! sondez le cœur de l'impie, il connait les étreintes d'un esclavage que le catholique n'a jamais souffert. Quel pire esclavage pour l'homme que les tortures d'un esprit sceptique et orgueilleux ! Puis lorsqu'on s'éloigne de l'Eglise, on se rapproche des hommes ; lorsque l'on dresse la tête au Vatican, l'on rampe aux Tuileries ou au château de Windsor. "Pour moi, "dit Louis Veuillot, je n'ai guère vu "que ceux qui s'inclinent franche"ment devant le Vatican qui eussent "bien le secret de se tenir droit éga"lement partout."

C'est du Vatican que viennent les vraies notions d'indépendance et de liberté. Laissons les libéràtres crier fort dans un même article contre les *idées rétrogrades*, les *vieilleries du passé*, la *réaction*, les *aspirations inquisitoriales*, et gardons-nous d'oublier que la liberté n'est que licence en dehors des bornes que lui a données l'Eglise. Quant à nous, tenons pour certain que la parole de Dieu ne peut comprimer les justes aspirations de l'homme, pas plus qu'elle n'arrête l'essor de sa raison. *Scientia Christi*, dit St. Thomas, *non scientiam humanam destruit, sed illuminat*. D'ailleurs l'histoire est là pour nous faire voir que le libéralisme, enseignant que la politique doit être séparée de la religion, tend par là-même à soustraire toute répression religieuse sur les peuples et conduit en conséquence, par une pente rapide et irrésistible, à une répression politique de plus en plus grande, c'est-à-dire au despotisme, suivant la doctrine si éloquemment développée par Donoso Cortès. Au surplus, regardez-y de près et vous verrez qu'au fond de ce libéralisme il y a "plus encore de secrète servitude que d'indépendance affectée."

Une dernière citation.

"Dieu vous soit en aide, monsieur ; "et j'espère et j'ose dire qu'il vous "aidera. Le moment est bon pour "combattre ; mais les bons moments "de combattre sont de mauvais mo"ments. Tristes jours que ceux où "il faut défendre la vérité sur tous "les points, défendre les personnes, "les institutions, les dogmes, contre "des adversaires trop souvent dépour"vus de sincérité, de lumière, même "d'humanité et pour tout dire enivrés "d'apostasie. Partout ou l'on peut "saisir quelque rudiment de ce qui "s'appelle civilisation moderne, une "notable partie de la société, généra"lement la partie dominante, veut "formellement rompre avec Dieu. "Cette folie sera longue et terrible. "Il y aura dit l'évêque de Tulle, "des "nuits hâtées, " des catastrophes "mémorables, des écroulements qui "ébranleront la terre. Rien n'ébran"lera le ciel et Dieu n'en tombera "pas ; mais il pourra de longtemps "n'en pas laisser tomber la foudre, "abandonnant le monde à des flagel"lations trop méritées. Qui brise le "joug de Dieu, Dieu le livre au joug "de l'homme *Imposuisti homines super "capita nostra*, dit le prophète, et "c'est le suprême châtiment des ré"voltes humaines. Quoiqu'il arrive, "la belle destinée en de tels jours est "de servir la vérité proscrite et honnie, "Nous serons longtemps vaincus je "plains ceux qui se croiront longtemps "vainqueurs et même ceux qui s'ap"pliqueront à n'être ni vainqueurs, ni "vaincus. "Je n'emporterai pas en "mourant, disait Donoso Cortès, "l'amer regret d'avoir déserté la cau"se de la société barbarement atta"quée."

Telle est cette Lettre. C'est une jouissance, un vrai bonheur de la lire L'âme fatiguée de l'égoisme et de la sécheresse délétère des productions du septicisme, se rafraichit à la méditation de tels écrits, que l'honnêteté du cœur a dictés et qui dévoilent tant de dévouement.

Louis Veuillot a cité en dernier lieu un homme dont le nom s'unit au sien dans le cœur des catholiques. Tous deux ont combattu pour la bonne cause avec désintéressement et par amour du bien. Donoso Cortès pensait que naturellement le mal triomphe du bien et que ce n'est que par un secours direct de Dieu que la vérité peut l'emporter sur l'erreur. Il s'attendait donc à être vaincu ; qu'importe, il remplissait le devoir de catholique : défendre la vérité, combattre l'erreur. Donoso Cortès est mort, le mal poursuit sa victoire, d'autres combattent pour le bien, ils seront encore vaincus par les hommes : Lamoricière l'a été à Castelfidardo, Louis Veuillot le sera en Belgique comme il l'a été en France par la force brutale ; qu'importe, le devoir avant tout. Leur défaite a ses gloires, même ici-bas ; elle a sa récompense de Dieu même.

OSCAR DUNN.

ETATS-UNIS.

Le Congrès des Etats-Unis s'est ouvert le 4 courant, et le Président a présenté son message le 5. Sous les circonstances actuelles ce document offre le plus grand intérêt, non-seulement pour les Etats-Unis dont la politique y est soigneusement passée en revue, mais aussi pour le monde entier qui ne manque pas d'attendre avec anxiété la solution des immenses problèmes que va tenter de résoudre la Législature Américaine.

Le Président, quoique son message exprime la plus grande confiance dans l'avenir, ne fait cependant pas empêcher de laisser voir l'embarras de la situation Américaine. D'un côté se présente le grand ouvrage de la réorganisation civile et politique de l'Union. Cette question est très délicate et de sa solution dépend beaucoup la tranquillité future de la République. D'un autre côté se présente les difficultés financières. Sous ce rapport comme sur tous les autres, le Président voit tout pour le mieux. Suivant lui la dette d'un pays est sûre en proportion de la liberté du peuple qui l'habite. Suivant nous, si l'Etat qui doit, est comme l'individu débiteur, il ne paraît pas trop bon pour les créanciers d'ajouter trop de foi dans le principe de liberté de M. Johnson. Que les économistes prétendent s'ils le veulent que la dette d'une république est celle qui se paie le mieux, il n'en est pas moins certain que le vide de la trésorerie Américaine offre au gouvernement des Etats-Unis des réalités telles que sa politique en sera longtemps affectée.

Après avoir abordé la politique intérieure le message parle aussi des relations des E. U. avec les puissances étrangères. Le Président se félicite de la bonne entente qui règne entre la Chine, la Russie, le Brézil et les E. U. ; mais il devient en quelque sorte menaçant à l'endroit de l'Angleterre du Mexique et de la France. Il rappelle en termes très amers que l'Angleterre a confié les droits de belligérent au Sud et que la France gêne au Mexique la libre application de la doctrine Monroe. Mais consolons-nous ces menaces sont d'autant moins redoutables qu'elles sont dirigées à la fois contre l'Angleterre et la France. M. Johnson trouve que les Etats-Unis ont été gravement lésés par l'Angleterre, il constate qu'une correspondance a été échangée entre les deux gouvernements au sujet de ces griefs mais qu'elle n'a pu résoudre la difficulté, l'Angleterre ayant refusé d'acquiescer à la proposition des Etats-Unis, d'en référer à l'arbitrage des grandes puissances. Il se trouve à cet égard dans le message un endroit qui paraît un peu ambigue, et qui peut être voilé pour l'avenir des difficultés plus graves entre les deux gouvernements. « A « l'avenir, dit le Président, les relations d'a« mitié entre les deux doivent reposer sur « les bases d'une justice mutuelle.» Cette justice qui est la condition de l'amitié des deux pays, est-elle celle que les Etats-Unis revendiquent pour les déprédations des corsaires rebels ? Ou bien le Président veut-il oublier les griefs présents pour ne faire allusion a la justice mutuelle qui devront se rendre les deux puissances à l'avenir, dans des cas analogues. Nous sommes porté à ne savoir trop quelle conclusion tirer de ce paragraphe, quoique ces paroles peuvent bien être le présage de quelques sérieuses complications. Enfin nous verrons.

Pour ce qui regarde le Mexique, le Président trouve que la France aurait dû être plus scrupuleuse sur le principe de *non intervention*. Et il est d'opinion que de même que les Etats-Unis laissent les peuples de l'Europe se choisir des dynasties et et des systèmes de gouvernement, ainsi la France devait laisser faire l'Amérique dans les mêmes égards. Cependant quoiqu'en disent les *Yankees*, les actes du gouvernement français au Mexique recevront toujours, nous en sommes certain, l'approbation de tous les amis sincères de la civilisation.

Les *Yankees* ont des paroles terribles mais leurs actions le sont rarement autant. Et le plus souvent elles prouvent le contraire de ce que comportait des phrases dures et grosses d'orages. Le message ne le démontre-t-il pas ? D'un côté le président montre les grosses dents à l'Angleterre et à la France et de l'autre il annonce que l'armee va être réduite sur le pied de paix savoir à 50,000 hommes de toutes armes. Oh ! yankee est-ce là la manière dont vous préparez vos coups ?

La session des Corps Législatifs américain qui vient de s'ouvrir, mérite beaucoup d'intérêt. Pour la première fois depuis le commencement de la guerre les députés du Nord vont siéger à coté de ceux du Sud. Vainqueurs et vaincus vont se trouver ensemble discutant les mêmes questions et travaillant de concert pour assurer la prospérité de la patrie redevenue commune. Nous nous proposons de tenir nos lecteurs au courant de tout ce qui s'y passera de remarquable.

—A M. G. C. de Northborough.—Nous sommes bien flatté des bonnes paroles que vous nous adressez. Votre envoi et l'intérêt que vous portez au *Courrier* méritent notre reconnaissance.

Nouvelles d'Europe.

Londres, 18 novembre 1865.

La Reine est venue, hier, à Londres, pour inspecter les sculptures destinées au monument que l'on doit élever dans Hyde Park, à la mémoire du prince Albert. Sa Majesté est retournée le soir au château de Windsor.

La France d'hier contient un article dirigé contre les bruits de prétendues modifications territoriales attribuées a l'Empereur. L'article se termine ainsi : « La France ne cherche aucun agrandissement territorial. Elle n'a aucun désir de reconstruire la carte d'Europe ; mais, si d'autres grandes puissances voulaient renverser, à leur profit, l'équilibre européen, la France serait obligée de fortifier sa position de défense, et de prendre des précautions pour sa propre sûreté, tout en retablissant un équilibre qui lui rendrait ses garanties que les changements réalisés ailleurs auraient pu détruire.

D'après les nouvelles d'Alger, les habiles dispositions du général Déligny ont forcé St. Lala, dont les resources étaient épuisées et la cavalerie harassée, à se réfugier dans le sud ouest, où il est harcelé et poursuivi par la colonne du colonnel Colomb qui a avec elle deux mois de vivres.

Dans le sud, le général Lacretelles a surpris les tribus rebelles, auxquelles il a tué quinze hommes et enlevé tous leurs troupeaux.

Chaque fois qu'une dépêche arrive d'Athènes, il est plus que probable qu'elle nous annonce un crise ministérielle. Ainsi un télégramme d'avant hier nous apprend que le ministère Deligeorgies créé depuis huit jours vient de donner sa démission. M. Bulgaris a été chargé de former un nouveau cabinet. On ajoute que le comte Sponneck se dispose à quitter le pays.

On assure que M. Adams aurait informé lord Russell que le congrès ténian en Amérique avait fait des démarches après de M. Johnson pour le décider à reconnaître les Irlandais comme belligérants dans le cas où un gouvernement national s'établirait en Irlande.

Le Moniteur publie un rapport du maréchal Randon, portant au budget de 1866 un crédit de 3 millions et demi de francs pour améliorer la solde des capitaines lieutenants et sous-lieutenants.

Londres, 14 novembre 1865

La *Gazette de Londres* a publié samedi dans un supplement une autre correspondance échangée entre le Foreign Office et le ministre américain. Les lettres anglaises sont signées du comte Russell, qui annonce lui-même écrire à ce sujet pour la dernière fois, lord Clarendon devant à l'avenir être chargé de cette correspondance. M. Adams fait connaître que son gouvernement n'insistera pas sur l'arbitrage qu'il demandait en premier lieu ; quant à la commission mixte il désir savoir les questions que lord Russell a l'intention de lui soumettre et les principes qui devront régler la discussion. Lord Russell promet une réponse à ces questions aussitôt qu'elles seront prêtes ; il profite de l'occasion pour passer en revue toutes les plaintes faites par M. Adams d'avoir violé la neutralité pendant la guerre, pour prouver que le gouvernement anglais ne s'est jamais écarté de la conduite prescrite par les lois internationales.

Le *Moniteur* dit que l'Empereur a commué la peine de 90 forçat de Toulon pour leur dévouement pendant le choléra.

Le bruit court dans la cité de Londres que MM. Rothschild qui sont les principaux créanciers du Pape, ont soulevé quelques difficultés à l'égard du transfert d'une partie de cette dette au royaume d'Italie.

MGR. MANNING.—Mgr. *Manning*, archevêque de Westminster, est allé à Liverpool visiter les navires *Clarence et Akbar*, destinés à devenir des pénitenciers pour les enfants. Le premier est spécialement destiné aux jeunes catholiques.

En revenant de Clarence, Sa grâce a prêté une vive attention au fameux croiseur *Shenandoah*. Le vapeur qui le portait s'est arrêté à dessein pour lui donner l'occasion de l'observer de près.

Les journeaux anglais attaquent vivement Mgr Manning, en ce moment, parce qu'il a dit dans un recueil qui vient d'être publié que « jamais la papauté n'a été assise aussi solidement sur son roc et n'a été plus en sureté.»

Le choléra, du 22 septembre au 2 novembre, a fait 5,066 victimes à Paris : 15 en septembre, 4,715 en octobre et 236 dans les deux jours de novembre.

A Marseille, le fleau est complétement disparu.

A Madrid, on a chanté un *Te Deum* en l'honneur de la disparition du fleau.

En Russie, le choléra sévit encore, quoiqu'il soit dans la période de décroissance.

A Berpitchem, il y a eu 38 morts le 25 octobre ; 23, le 26 ; 34, le 27, et 23, le 28. Outre cela, 430 en étaient atteints. Il y a eu en tout 756 morts.

L'epidémie règne à Naples d'une manière alarmante. Le 26 octobre il y a eu 26 cas et le 6 novembre, 88. Aux dernières nouvelles, elle paraissait diminuer.

Le choléra s'est aussi déclaré à Bardonnecchia, au pied du Mont Cénis, où se trouvent un grand nombre de travailleurs employés dans le tunnel des Alpes.

On écrit de Jérusalem que le choléra, qui avait atteint son point culminant dans cette ville le 25 octobre, a graduellement diminué d'intensité depuis cette date, grâce aux pluies qui sont venues rafraichir l'atmosphère.

Le steamer "City of New-York" parti de Liverpool le 23 ult., est arrivé à New-York le 5 du courant :

Le *Shenandoah* est parti le 21 ult, pour New-York.

Le *Times* dit qu'on a décidé, dans une assemblée du conseil exécutif, de faire des remontrances à l'Espagne sur sa conduite à l'égard du Chili. Le même soir, on a envoyé des instructions consul anglais à Madrid.

Le parlement est prorogé au 22 décembre.

France. – Une note explicative annonce une réduction de 10,396 hommes, et une économie de 12 à 15 millions dans le budget.

On dit que les soldats de Versaille murmurent contre cette réduction dans l'armée. *La Patrie* nie cette rumeur.

La Bavière a signifié son intention de reconnaître le royaume d'Italie et a demandé à l'ex-roi de Naples de retirer son représentant de Munich.

Rome : On rapporte plusieurs rencontres entre les gendarmes pontificaux et les brigands. Ceux-ci montrent une grande énergie.

Evasion du grand chef Fénian.— James Stéphens, que l'on disait le grand chef des Féniens avait laissé ce matin la cellule de sa prison. On ne connait aucun détail de son évasion. Toute la force constabulaire de l'Irlande est sur pied.

LA POPULARITE DE PIE IX COMPAREE A CELLE DES REVOLUTIONNAIRES.

L'*Unita cattolica*, de Turin, oppose ainsi *les votes donnés à Pix IX aux votes donnes à ses ennemis* :

Le *Journal Officiel* du 19 juillet 1861 a publié la statistique de la Chambre des députés dont l'existence vient de finir. Le nombre total des suffrages donnés aux représentants élus s'élevait à 170,567. Il est probable que les nouveaux représentants, qui viennent d'être nommés en haine de Pie IX, n'ont pas même obtenu un chiffre de voix aussi élevé.

Jusqu'à ce jour, nous avons recueilli un *million de signatures* et 250,000 *francs* pour l'Adresse de gratitude, de foi et d'amour, que nous proposons de présenter au Saint-Père.

Comprenez-vous bien cela ? Un million d'Italiens qui écrivent tous leurs noms en toutes lettres et qui accompagnent leur signature d'une légère offrande. Cela veut dire que Pie IX a obtenu jusqu'à présent *six fois* plus de suffrages que n'en ont pu obtenir tous vos députés réunis.

Et ces votes, ils n'ont pas été achetés, mais librement donnés. L'offrande qui les accompagne est, du reste, la garantie irréfutable de leur spontanéité. Les vrais Italiens n'ont pas voulu se rendre aux élections pour les Chambres, mais ils ont payé et voté en faveur de Pie IX. Et dans cette élection d'un nouveau genre, le Pontife romain l'emporte de huit cent trente mille voix sur tous les ministres de la Chambre.

Cour Criminelle.

Mardi 5 décembre 1865.

Présents : — L'HON L. V. SICOTTE.

Magloire Lanctot, écr. avocat représente la Couronne.

La Cour s'ouvre à 10½ A. M.

La Reine vs. J. C. Perrault, C. Champigny, et F.X. Baron. Les accusés plaident non coupable. H. Mercier Ecr., avocat des accusés.

Les accusés demandent un procès séparé; motion accordée ; procès fixé au 7 décembre 1865.

Les accusés donnent caution chacun en la somme de $50 courant. Les cautions chacun en la somme de $25.

Les cautions sont J. L. Sanguinet et Patrick Blanchard pour l'accusé Perrault.

Patrick Blanchard cautionne pour l'accusé Champigny. F. X. Tessier caution de F. Baron.

Louis St. Onge et Thomas McCready se rendent caution pour les trois accusés jusqu'au montant de £50.00 chacun. Les accusés se rendent caution personnellement jusqu'au montant de £100.00. Le procès fixé au premier jour du terme prochain.

La Reine vs Edmond Harnois, viol. H. Mercier écr. avocat de l'accusé.

Les jurés sont assermenté, l'Avocat de la Couronne adresse les jurés.

L'audition des témoins commence et se continue jusqu'à 6 heures du soir, où la Cour s'ajourne jusqu'à demain à 10 h. a.m.

6 décembre, 1865.

Présent,—L'Hon. juge SICOTTE.

La Reine contre Harnois. Le procès se continue. L'avocat de la Couronne fait entendre encore deux témoins.

M. Mercier, avocat de la défense, adresse le jury et produit ensuite ses témoins.

La Cour s'ajourne a 6 h., à demain à 10 heures du matin.

Coaticook, 2 Décembre, 1865.

Il existe dans certaines localités une coutume bien louable et qu'on ne saurait trop recommander. C'est d'avoir des bureaux d'information ; lorsqu'une personne désire trouver de l'emploi, elle n'a qu'à s'adresser à ces bureaux et elle est presque certaine d'avoir une réponse satisfaisante. Je ne vois pas pour quelle raison nous n'établirions pas différents bureaux pour l'information des terres à vendre dans nos townships de l'Est. Ces bureaux pourraient être d'une très grande utilité et seraient appelés à rendre des services considérables à la colonisation. Nous pourrions en établir un à Sherbrook et un autre à Coaticook. On préposerait pour chacun de ces bureaux un agent qui tiendrait dans ces différentes localités un registre de toutes les terres à vendre avec les conditions de la vente. Les personnes qui désireraient vendre leurs propriétées n'auraient qu'à aller trouver l'agent, faire inscrire leur terre sur le registre et payer une certaine somme pour frais d'annonces. Les terres qui seraient inscrites sur le régistre seraient annoncées sur les journaux les plus répandus, ainsi que les conditions de vente. Je crois que ce serait un des moyens les plus puissants pour attirer dans nos townships une foule de colons qui n'y seraient peut-être jamais venus, si elles n'y fusseut pas attirées par de semblables informations. Qui d'entre nous n'a pas rencontré plusieurs personnes qui avaient formé le projet d'aller acheter des propriétées dans les townships, mais qui malheureusement n'y sont pas encore allées, parce qu'ils ne savaient pas à qui s'adresser et ne connaissaient pas les conditions pour lesquelles ils pourraient acquérir des propriétés. Lorsqu'il sera publié sur les journaux que certaines terres sont à vendre et que les conditions de vente seront connues, alors on verra beaucoup plus d'empressement pour la colonisation. Nous pourrions aussi organiser une société pour le même but. Il existe dans différentes localitées un cercle de jeunes gens qui pourraient en faire partie, et qui je l'espère se réuniront à nous pour travailler avec ardeur à l'avancement et à la prospérité de notre beau pays. Chacun des membres serait tenu de préparer de temps en temps un morceau sur la colonisation, afin de faire connaître les avantages réels qu'offrent aujourd'hui les townships. J'espère que la suggestion que je viens de faire ne tombera pas dans l'oubli et que la presse toujours si zélée pour la colonisation voudra bien nous prêter son aide, afin que nous puissions réussir dans un projet conçu dans le dessein d'ouvrir un nouveau champ à la colonisation.

J. O. ARCHAMBAULT,
Notaire.

Inauguration du " Gèsu."

—On lit dans *l'Ordre* du 4 décembre :

" L'église des RR. PP. Jésuites vient enfin d'être livrée au culte ; c'est hier qu'avait lieu cette première bénédiction : car, les travaux n'étant point encore achevés, ce n'est point là, bien entendu, la consécration solennelle qui aura lieu sans doute plus tard avec tout l'appareil usité en pareille circonstance. Ce n'est, en attendant, qu'une simple bénédiction pour les besoins du culte. La cérémonie a été faite par M. Truteau, administrateur du diocèse ; le sermon, à la messe, a été prêché par le R. P. Bertrand.

" C'est ici le lieu de donner de ce magnifique édifice une idée exacte, au moins dans ces proportions, en attendant que l'achèvement du décor permettre de l'apprécier dans toute son étendue, sous les autres rapports artistiques. Le Gèsu est un vaisseau de 194 pieds de long sur une largeur moyenne de 96 ainsi distribués : le un vestibule intérieur de 17 pieds surmonté d'une première tribune pour le peuple et d'une seconde pour l'orgue ; 2o du pied de l'église proprement dite jusqu'à la naissance de la grande nef du transept 85 pieds, distribués en 5 arcades de chacune 17 pieds ; 3 o du transept à la balustrade du chœur, 40 pieds ; 4o de la balustrade jusqu'au fond du sanctuaire, 52 pieds. Dans le sens de la largeur : 40 pieds de nef principale ; de chaque côté, 15 pieds de bas-côtés ; 13 pieds de chapelles latérales ; au transept 144 pieds d'une extrémité à l'autre de la grande nef transversale, 120 pieds aux bas-côtés. Les deux grandes nefs ont 75 pieds sous voute, et les bas côtés 32. Le style est le roman plein-cintre, colonnes composites s'épanouissant aux chapiteaux sous une légère dorure. Tout l'edifice, du pied jusqu'au sommet, y compris les vitraux, est décoré au pinceau en grisailles imitant ou complétant les reliefs de la partie plastique. Dans les voûtes, au milieu des lignes d'un gracieux un peu sévère, qui forment l'encadrement de panneaux circulaires, sont jetées les fresque proprement dites :

Ut pictura poesis erit.

" Nous ne croyons pas ici faire contre-sens, en disant que toute peinture dans ce genre est un poème, dont il faut d'abord trouver la clef dans l'unité, source de toute véritable beauté. La clef de voûte du poème, ici, nous paraît être le nom de Jésus qui brille en lettre d'or sous la coupole. C'est St. Ignace, qui dans une de ces méditations, a eu cette grande idée : il nous montre, au fond de l'azur du ciel, tenu par les trois personnes de l'adorable Trinité, un conseil dont le résultat est le décret de l'*Incarnation ;* ici, ce décret nous apparait comme scellé par ce *nom qui est au-dessus de tout nom, et par lequel il faut que nous soyons sauvés.* C'est là le terme final du poème, comme c'en est le premier principe. Mais, dit l'adage, ce qui est le premier dans l'intention est le dernier dans l'exécution : c'est donc avec raison que le compositeur relègue dans la partie la plus profonde de la voûte du sanctuaire ce magnifique sujet tiré de l'*Apocalypse*, (v. 8) : " Et les vingt-quatre vieillards se prosternèrent devant l'agneau, ayant chacun des harpes et des coupes d'or pleines de parfum, qui sont les prières des Saints. Et ils chantaient un cantique nouveau en disant : Vous êtes digne, Seigneur, de prendre le livre et d'en ouvrir les sceaux, parce que vous avez été mis à mort, et que vous nous avez rachetés pour Dieu par votre sang, en nous tirant de toutes les tribus, de toutes les langues, de tous les peuples et de toutes les nations."

" Si l'on veut de ce beau texte une explication aussi chrétienne, aussi théologique que poétique, Bossuet nous la donne dans son magnifique discours sur la Royauté de Jésus-Christ.

" Ecoutez, écoutez le bel hymne des vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse, qui représentant, à mon avis, toute l'universalité des fidèles de l'Ancien et du Nouveau-Testament, douze pour les douze premiers Patriarches, les Pères de la Synagogue ; et douze pour les douze Apôtres, princes et fondateurs de l'Eglise. Ils sont trois, ils sont couronnés et chantent avec une joie incroyable les louanges de l'Agneau sans tache immolé pour l'amour de nous. O Agneau immolé disent-ils, vous nous avez rachetés de votre sang ; vous nous avez faits rois et sacrificateurs à notre Dieu, et nous règnerons sur la terre ! *Et regnabimus super terram.* O Dieu Eternel ! chrétiens, qu'elle est la merveille de cette cour ! Toutes les grandeurs humaines cesseraient-elles paraître devant une telle magnificence ? Cet ancien admirateur de la vieille Rome s'étonnait d'avoir vu dans cette ville maîtresse, autant de rois, disait-il, que de sénateurs. Mes Frères, notre Dieu Tout-Puissant nous appelle à un bien autre spectacle, dont nous serons nous-mêmes partie. Dans cette Cour vraiment royale dans cette cité triomphante que Jésus a érigée par sa mort, je veux dire dans la Sainte Eglise je ne dis pas que nous y voyons autant de rois que de sénateurs, mais je dis que nous y devons être autant de rois que de citoyens."

" Oui ! la peinture dit tout cela : et c'est pour les yeux, une muette mais éloquente poésie, une prédication permanente. Voyons la suite.

" Dans l'ordre chronologique, le premier mystère est la nativité du Sauveur. Le peintre l'a suspendue, exposée au plus beau jour, dans le médaillon, qui domine le chœur. C'est étendu sur la paille, le même agneau qui s'immolera un jour. La pensée se complétera par le Christ mourant, grande scène pour laquelle un panneau est réservé sur le plan vertical du fond. Dans les deux bras du transept se trouvent deux épisodes qui semblent faire allusion, l'une à l'éducation, l'autre à la vie apostolique.

" Du côté de l'Evangile, au-dessus de la chapelle de St. Ignace, c'est Jésus bénissant les enfants que leurs mères lui présentent, et que les anges semblent apporter dans les longs plis de leurs robes flottantes ; puis, dans un second médaillon plus rapproché du centre, l'Enfant-Dieu devant les Docteurs. Du côté de l'Epître, au-dessus de la chapelle de St. François-Xavier, la résurrection de Lazare, scène touchante, complétée par deux sujets analogues dans les compartiments latéraux : le Bon Pasteur rapportant sur ses épaules la brebis égarée, et le Père de l'Enfant Prodigue relevant son fils atterré. Dans le panneau intermédiaire, correspond à Jésus au milieu des Docteurs ce même Enfant, avec un pauvre artisan, maniant la scie et le rabot, et là, dans la vie la plus obscure, opérant le salut du monde sur la croix.

" Le reste qui doit se dérouler dans la grande nef et sous les bas-côtés, est encore dans le pinceau : mais, c'en est assez pour sentir qu'il y a là une idée d'ensemble qui sera belle à étudier plus tard.

" Quant au mérite artistique de l'exécution, nous en laissons le jugement aux connaisseurs.

" La cérémonie de la bénédiction a été faite privément, et vers 10 ½ heures le temple était ouvert aux fidèles dont la foule était considérable. La messe a été chantée simplement, l'Eglise entrant hier dans l'Avent.

" Le R. P. Bertrand, l'éloquent prédicateur qui est tant aimé du public, avait été chargé du discours de circonstance. Nous ne croyons pas exagérer en disant qu'il a eu des moments d'éloquence sublime, et que, s'ils eût été la sainteté du temple qui venait d'être béni, les applaudissements l'auraient plus d'une fois interrompu."

ELECTIONS MUNICIPALES.

TRIOMPHE DE M. CAUCHON!

On lit dans le *Journal de Québec* du 4 décembre :

Aujourd'hui à dix heures ont eu lieu les élections municipales sous la nouvelle loi votée par la Chambre d'Assemblée à sa dernière session. Il s'agissait de faire choix d'un maire et de huit échevins.

Quelques minutes avant dix heures; l'honorable M. Cauchon partait de sa résidence sur l'Esplanade et se rendait à l'Hotel-de-Ville, escorté par une foule enthousiaste et nombreuse malgré la pluie et le mauvais état des rues. A l'heure fixée, *M.* le conseiller Bowles s'avança sur le perron de l'Hotel-de-Ville et lut la commission du Conseil le nommant pour présider à l'élection du maire. Cette lecture terminée, il demanda quel homme les citoyens de Québec désiraient avoir pour maire, et l'assemblée entière répondit d'une voix unanime ; M. Cauchon ! M. Cauchon ! et la motion suivante fut mise entre les mains de M. Boyles :

« Nous soussignés, électeurs dûment qualifiés à voter pour le maire de la cité de Québec, par la présente proposons et nommons l'honorable Joseph Cauchon à la place de maire de la cité de Québec pour l'année commençant le troisième lundi de janvier prochain ;

Honorable Louis Panet, Charles Alleyn, J. E. Gingras G. Irvine, M. P. P., et MM. G. Simard, S. Lelièvre, B. Vohl, Isaac Dorion, F. N. Gingras, P. Valin, E. R. Fréchette, Daniel McCallum, Schérif Sewell, James Mott, Miles O'Brien, Thos. Glover, C. Delagrave,, L. J. C. Fiset, Jean Paquet, NorbertGermain, J.D. Boldue, Thos. McGreevy, A. D. Riverin, Pierre Gauvreau, Thos. Andrews, P. J. Joli-cœur. »

Trois ou quatre salves d'applaudissements suivirent cette motion et se renouvelèrent quand M. Bowles proclama, aucune voix dissidente ne se faisaient entendre, l'hon. Joseph Cauchon maire de la cité de Québec. M. Cauchon s'avança au milieu de ces acclamations plusieurs fois répétées et remercia les électeurs de leur unanimité et de leur chaleureux accueil.

M. Cauchon parla avec beaucoup de force des devoirs ardus que lui imposait en ce moment la confiance unanime des électeurs municipaux de la cité de Québec. Il dessina sa nouvelle position avec franchise et se se dissimula nullement les labeurs qui l'attendaient à la tête de la corporation. Mais en même temps il dit qu'il croyait avoir encore assez d'énergie pour surmonter les embarras et se rendre maître des difficultés qui pourraient se présenter. Ce discours fut à plusieurs reprises interrompu par d'unanimes applaudissements.

Lorsque le moment de se disperser arriva, M. Cauchon savita les personnes présentes à se rendre chez lui où un goûter les attendait. L'hon. Le. Panet présida et proposa la santé du nouveau maire de Québec. M. Cauchon y répondit en termes appropriés. L'entrain le plus cordial ne cessa de régner au milieu de cette nombreuse réunion.

L'unanimité des électeurs dans le choix du maire semble avoir exercé quelqu'influence dans les différente quartiers de la cité où les échevins ont tous été élus ce matin sans la moindre opposition. On s'attendait qu'il y aurait contestation au quatier Champlain, mais pour éviter un tel déségrément M. Dunsag s'est retiré au dernier moment.

Les échevins dans les huit quartiers de la cité ont été élus par acclamation.

Nouvelles et Faits Divers.

POPUDATION DE ST. HYACINTHE.

Nous devons à l'obligeance de M. le curé de cette paroisse les statistiques qui suivent :

La ville, y compris les communautés, compte 3,405 individus, dont 2,401 communiants.

Cette partie de la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur, en dehors des limites de la cité et constituée en municipalité distincte, compte 896 individus, dont 607 communiants.

Total, 4,318 individus, dont 3,008 communiants. Il y a 50 protestants. Le nombre des familles est de 732.

—Nous apprenons que les travaux sont recommencés aux mines d'Acton. Il y a maintenant 25 hommes employés et on s'attend que durant l'hiver il n'y en aura pas moins de 50. On exploitera la mine sur une plus vaste échelle au printemps.

L'ALMANACH DE NOTRE-DAME DES ERMITES.—Tel est le titre d'un pamphlet que nous venons de recevoir et que nous devons à la bienveillance de M. Rolland.

Ce pamphlet contient d'abord, comme l'indique son titre, un almanach pour l'année 1866. Il est surtout recommandable par la vérité des sujets qu'il traite. Les esprits sérieux y trouveront des articles intéressants au point de vue de la science et de l'histoire. Les esprits que nous appellerons gais pourront se récréer à la lecture d'une foule de petits anecdotes à la fois instructives et piquantes. On y trouvera également des recettes utiles, le recueil enjolivé de magnifiques gravures obtient un succès complet en Europe et aux Etats-Unis. Nous ferons part à nos lecteurs de la plus grande partie des articles que l'on trouve dans ces pages.

Ceux qui désireraient se le procurer le recevront par le retour de la malle, franc de port, en envoyant 20 cents à MM. Rolland et Fils à Montréal.

ERRATUM.—On nous a fait observer qu'il s'est glissé une erreur typographique dans le remarquable travail du Rev. Messire Raymond que nous avons reproduit dans notre dernière feuille. Dans le VIII paragraphe il est dit : " Quel est le but de la création ? La glorification de Dieu *pour* la sanctification des élus." C'est " *par* la sanctification des élus," qu'il fallait dire. Cette erreur se trouve dans la *Revue Canadienne.*

—Le Révd. Père Richard, ci-devant de la mission de Lewiston a été transféré à celle de Cowlitz.—*Vancouver Register.*

TREMBLEMENT DE TERRE.—Le *Register* de Vancouver, du 4 octobre, contient des détails d'un tremblement de terre qui s'est fait sentir à San Francisco et dans les parties adjacentes de la Californie, le 8 octobre dernier. Il a été si violent que des bâtisses des plus solidement construites ont été renversées, d'autres ont été changées de place. On n'a à déplorer aucune perte de vie, quoique plusieurs personnes aient été blessées. La population a été jetée dans une grande consternation.

L'ANGLETERRE ET LES FÉNIANS.—La correspondance de London, du *New-York News*, dit que des instructions ont été ou seront immédiatement envoyées au Ministre Britannique à Washington pour demander au gouvernement des Etats-Unis une explication de sa conduite dans l'affaire des Féniens. Elle dit aussi que le peuple Anglais demande ou que les Etats-Unis suppriment toutes les démonstrations publiques du Fénianisme en Amérique, ou qu'ils acceptent l'alternative de la guerre. Si c'est vrai, cette nouvelle est importante ; mais la source d'où elle sort la rend fort peu probable.

— Quant à la nouvelle nomination de *M.* Futvoye, que je vous annonçais par dépêche privée dans l'un des derniers numéros de *La Minerve*, vous avez traduit qu'il devait être remplacé par M. L. W. Sicotte, ce qui n'est pas absolument vrai. Le Procureur Général-Est a confié aux talents bien connue de M. Futvoye une charge importante : celle d'étudier à fonds le système d'enrégistrement. *M.* Futvoye ne résigne pas pour cela sa position. Il est vrai qu'il sera obligé de passer une partie du temps à Québec ; mais il viendra à Ottawa, lorsque des affaires importantes le rappelleront au siége du gouvernement. Le bureau du Procureur Général-Est, durant l'absence de M. Futvoye, se composera donc de M. Defoye, qui y est attaché depuis quelques années, et de M. L. W. Sicotte.—*Minerve.*

☞Les Pastilles-a-Vers Vegetales de Devins ont des avantages considérables sur les autres préparations vendues pour la destruction des Vers chez les enfants, vû qu'elles sont parement végétales et ne renferment aucunes drogues narcotiques ou délétères, si souvent funestes aux familles. Avant d'acheter assurez-vous qu'on vous donne l'article mentionné ci-dessus. Préparées seulement par Devins et Bolton, Pharmaciens, près le Palais de Justice, Montréal.

Naissance.

En cette ville le 3 Décembre courant la Dame de Adelard Caouette, Ecr., a mis au monde un fils.

Decès.

A Notre-Dame de St. Hyacinthe (petit rang), Jean Rodier père à l'âge de 61 ans, après une longue maladie soufferte avec une résignation d'un vrai chrétien ; il laisse pour déplorer sa perte une épouse inconsolable deux enfants et un grand nombre d'amis qui le regretteront longtemps.

VENTE PAR ENCAN.

Le soussigné a reçu instruction de **L'Honorable L. V. Sicotte.** de vendre à sa Maison sur sa terre du **Pont Plein-Champ** quantité de

Meubles,
Faiences,
Poêles,
Voitures,
Harnais,
Chevaux,
Vaches,
Instruments Oratoires,
Etc., Etc.

dont il n'a plus besoin dans nouvelle demeure.

La Vente se fera
MARDI PROCHAIN LE 12 DU COURANT.
Et les jours suivants, à dix heures de l'avant midi, chaque jour.

A. MARCHESSAULT.
Crieur.

St. Hyacinthe, 6 Décembre 1865

Union Catholique.

Tous les membres de cette Institution devront se réunir à 6½ heures demain au matin, vendredi jour de la Fête Patronale, à la chambre de lecture de la société, pour se rendre de là à la Cathédrale et assister en corps à la messe qui sera dite spécialement, à 7 heures, pour les membres de l'institution.

Il y aura chant et musique. Le Révérend Messire Dumesnil fera le sermon de circonstance.

A l'occasion de la Fête Patronale de cette Institution, vendredi la huit du courant, à sept heures du soir, a l'Hotel-de-Ville, il y aura une séance littéraire à laquelle le Révérend Messire Raymond, Supérieur du Séminaire de St. Hyacinthe, donnera une lecture.

Le public est invité à y assister.

HONORÉ MERCIER,
Président.
F. A. B. LAFRENIE,
Sec. Correspondant.
St. Hyacinthe, 7 Décembre, 1865.

$600 à prêter.

S'adresser a M. P. L. Robitaille, St. Hyacinthe.

28 novembre, 1865,

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

COMPRENANT :

UN MOULIN A FARINE,

— DE PLUS : —

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,
UNE BOUTIQUE

ou les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois.

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

Société d'Agriculture du COMTE DE ST. HYACINTHE.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE présent donné que SAMEDI, le VINGT-TROIS de DECEMBRE courant, à UNE HEURE DE L'APRES-MIDI, en la Cité de St. Hyacinthe, en la Salle Publique du Marché, aura lieu l'Assemblée Annuelle des Membres de la Société d'Agriculture du Comté de St. Hyacinthe, aux fins de procéder à la nomination des Directeurs et autres officiers de cette Société, pour l'année 1866.

Par ordre du Vice-Président,

J.O.GUERTIN

St, Hyacinthe, 1er Décembre, 1865.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE D'ACTON-VALE DU 1ER NOVEMBRE AU 1ER DECEMBRE 1865.

Allard Louis.
Bourgault François. 8 — Bauvers Paul.
Brasais Onésime. — Brisset Narcisse.
Bélanger Zéphirin. — Buckner Pierre.
Ballard Alfred 3.
Cunningham T. 5 — Christine Taniese.
Chapagne Joseph. — Christie Alexandre.
Cherpentier Joseph.
Dupuis Merey Delle. — Dunn Charles.
Douville Jacque. — Delorme J. B Veuve.
Dalpé Casimir. 8 — Drinville Onésime.
Dagenais Fardina Dame. — Donais Louis.
Ducharme Calixte. — Désilet Charles.
Dupuis Siméon. 2 — Dulmaine Félix.
Fontaine Eugène N.P.
Gervais Emas Delle. — Gagner François.
Gervais Charles. — Gous Léon Paul.
Harnois Hubar. — Hubert Napoléon.
Jubert Napoléon.
Dusignan Eusèbe. — Lancaster Révd. C. H.
Démoise Moyse.
Marler G. L. — Mulgrove George.
Monso Alex. — Macline Joseph.
Mallot Eelide — Marchesseau Benjamin.
Omsley Marey Miss.
Paradis J. Bte. — Plante Pierre.
Provost Misaël. 2
Roussin Joséphine Delle. — Raymond N.
Rochelot Marguerite V. — Rankin John.
Raymond Moyse. — Renaud Flavien.
Stone Delia Mrs. — Stews Paris M.
Sharbono John. — St. Amour.
Tétreault Michel.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Département des Finances,

Douanes. Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que dorénavant les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES,

Ottawa 1 Décembre. 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 32 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

SPLENDIDES BIJOUTERIE, MONTRES, DIAMANTS, &.

POUR LES FETES !

La maison de BOSANQUET GIRAUD & Cie., PARIS, annonce qu'elle a ouvert une agence dans la Cité de New-York pour la vente de ses BIJOUTERIES ET MONTRES &c. Ils feront d'abord remarquer que tous leurs ouvrages sont garantis être l'or le mieux travaillé.

Nous avons adopté le plan de vente maintenant si populaire, de vendre à un prix uniforme à $2 *chaque Articles* quelqu'en soit la valeur. Les dépenses de notre agence sont payées par la vente de certificats ou coupons représentant divers articles. Ces Certificats se vendent 50 centins chaque, ou $2.00 pour cinq. Chaque Certificat indiquera à celui qui l'aura, l'objet qu'il a droit d'avoir en payant les $2.00 additionnelles.

Si l'on ne voulait pas de l'article nommé sur le certificat, celui qui aurait le certificat pourrait en demander un autre de la même valeur. Notre but est de plaire.

Le STOCK Comprend

Entr'autres articles, de Splendides Horloges, des Montres d'Or et d'Argent, des sets de Diamants, des Perles, Rubis, des Pierres Précieuses des Joyaux pour les Dames, des Boucles d'Oreille, des Epingles, des Bracelets, des Boutons pour les Chemises. Des articles de service de table.

On a besoin d'Agents.

Pour les Etats-Unis et le Canada sur application on enverra des circulaires les conditions et les termes d'application nous préférons à l'argent des ordres sur les bureaux de poste.

Adresses
MM. JAQUET STERLING & Co.,
160 Broadway, New-York.

4 décembre 1865.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE, DEPUIS LE 1ER AU 30 NOVEMBRE 1865.

Brine, C. — Barbeau, Jos.
Brodeur, Augustin. — Blanchard, Magloire.
Beaudry Joseph. — Barque Louis.
Bonnin Adgèle. — Bernier Alle.
Bédare Baptiste. — Bourdua Prospère.
Burger Joseph. — Bienconet A.
Couter P. C. — Chagnon Louis.
Choquet Agapit. — Clapin Alphonse
Charlant Gabriel. — Caupin Louis.
Demerais Marie Vve dme. — Demers Noel.
Derouce A H. — Desparts F.
Desnoyers Arthur. — Delauriers Délima.
Ducharme Jannari. — Duford Edouard 2
Dubois A. — Durocher Baptiste 2
Fontaine Ansemme.
Girouard Paul. — Girouard F A
Gladu J Bte. — Gauth er Charles
Hartensten Celina. — Harvieux Onésime
Lupien Amable — Lebœuf Zéphirin
Lapointe Pierre — Lecard François
Lamarche Rose Mde — Ledoux Etienne
Latour Joseph — Lavigne Joseph
Lapointe F-Xavier — Legros Cyprien
Larivière Joseph
Mosse Madame, 2 — Mesnier Ciel.
Mercentère Toussent — Marsion Sellestan
Marchesseault Alfred
O'Leary James — Odell Joseph
Papin Michel
Richer Benjamin — Rondeau Joseph
Rive Aimé — Robert Lazel
St Germain W-N. — St Germain George
Soly Laurent — Scott Zoel
Tetu Madame 2 — Taliet Jos.
Vigneux Louis 2
Walsh & Généreux — Webb S H

AVIS PUBLIC.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné jusqu'au NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE prochain inclusivement pour

100 CORDES DE BOIS,

ERABLE de première qualité, de TROIS pieds de long, sain, sans roudins ni bâches ; à être livré sur le terrain du Palais de Justice en la cité de St. Hyacinthe, le ou avant le PREMIER JUILLET prochain.

LS. TACHE,
Shérif du District de St. Hyacinthe.

St Hyacinthe 72 novembre 1865.

Volée.

Dans la nuit de vendredi à samedi, de l'Etable de M. Charles Demers du Graud-Rang. Une bonne Vache laitière canadienne de 7 à 8 ans, de taille moyenne, sous poil rouge ayant l'extrémité de l'oreille gauche coupée et les deux cornes recourbées en dedans. Toute information tendant à la faire retrouver, sera libéralement recompensé par le propriétaire.

PIERRE MORIN,
Cultivateur.
Grand-Rang de St. Hyacinthe.

MODISTE.

MADAME BOURDON,

Maison Cadoret & Dufort.

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que :

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Manchons et Caques, &c. &c. &c.

— Aussi : —

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c. à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.

— De plus : —

Elle étampera.

Résidence, maison de MM. Cadoret & Dufort. vis-à-vis le marché,

ST. HYACINTHE.

16 nov.

Le MAGAZINE modèle des salons de l'Amerique,

LE MAGAZINE MENSUEL DE DEMOREST

Contient la série de choses la plus intéressante, la plus utile et la plus attrayante qui ait jamais été offerte dans un Magazine, renfermant les

GRAVURES SUR ACIER LES PLUS GRANDES ET LES PLUS COUTEUSES,

Que toutes celles offertes par d'autres,

DES HISTOIRES ORIGINALES ET DES POEMES PAR LES AUTEURS LES PLUS ÉMINENTS,

De la MUSIQUE nouvelle et remarquable, Par les compositeurs les plus éminents.

De l'architecture et des cottages modèles, avec des diagrammes.

De beaux portraits des personnes éminentes.

LES MODES.

De toutes les choses qui composent la toilette des Dames et des Enfants, splendidement illustrées avec des formes sans rivales et de plus nos patrons de grandeur entière, brâdée et brodés.

Aussi, des articles touchant le tenue des maisons et des recettes avec les dialogues de Jenny June sur des sujets intéressants pour les Dames ; une Correspondance Parisienne.

Aussi une série de romans intéressants et illustrés avec goût. Le Magazine est imprimé sur le plus beau papier et peut-être relié en fort beau volume à la fin de l'année.

Prix pour un an $3, avec un set de deux jolies gravures de salon, ou un paquet contenant des extra Patrons de toute grandeur, de la valeur de $2, offerts en prime aux souscripteurs.

Chaque abonné additionnel envoyé en club $2.50 ; trois copies pour $7.50 ; cinq copies pour $12 ; dix copies pour $22, avec la prime pour chaque souscripteur.

S'adresser à
W. JENNINGS DEMOREST,
473 Broadway, New-York.

Copies envoyées, franches, par la malle, en recevant le prix.

Numéros pour spécimens : 10 centins

☞De magnifiques primes sont offertes pour les Clubs consistant en plumes d'or, albums, dictionnaires de Webster, boites de musique, harmoniums, machines a coudre, pianos. Toute personne peut aisément se procurer l'une des primes ci-dessus.

4 décembre, 1865.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes. Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie. les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus couteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT, Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD J.B.GERMAIN, L.SARASIN,

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Américs.
ENCLUMES, ETAUX. DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

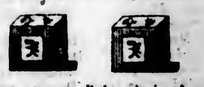

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

onditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe Juillet, 1865.

ANNONES DE MONTREAL.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

421, Rue Notre-Dame.

En face de l'Eglise des Récollets,

Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Bofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, [Side-Boards], &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS. MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

J. P. CRAIG,

Facteur de Pianos,

No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIEU,

Dentiste.

No. 192, Rue Notre-Dame,

En face du Palais-de-Justice.

Montréal Mai 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Moulliers, Hardes de corps, etc Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞*Nos taux sont très modiques.*☜

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,

Assistant-Gérant,

Département-Français

Montréal 15 décembre 1863.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonus, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont:

1o. Les Soldats incapables de travailler; **2o.** La veuve; **3o.** Les orphelins au-dessous de seize ans; **4o.** La mère si elle était supportée par le soldat mort; **5o.** Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter: Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des mariés.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

☞*A ceux qui désirent des informations*

Je me charge de fournir des information à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, *sans rien charger, excepté les frais de port.*. Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.

☞Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application.

Le clergé, les magistrats et autres rendraient service à ceux à qui je pourrais être utile en leur faisant connaître cet avis.

EDWARD C. WARD,

"American House,"

No. 49, Rue St. Remy

Montréal, 30 octobre, 1865.

L'HEROISME ET LA PATRIE.

PAR

HONORÉ MERCIER.

Cette brochure forme un joli volume in 8o de 80 pages et est maintenant en vente chez les principaux Libraires de Québec et de Montréal et chez le soussigné.

Prix: 30 Sous

Les personnes qui désireraient se procurer cette brochure, par la poste, la recevront en envoyant, FRANC DE PORT, 26 cts. en timbres-poste.

M. A. KEROACK.

Libraire.

St. Hyacinthe, 16 août, 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabé, 8 août 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:

1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*

LONDRE.

AGENCE POUR LE CANADA:

64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*

MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,

Agent-Général pour le Canada,

MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,

Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.

M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)

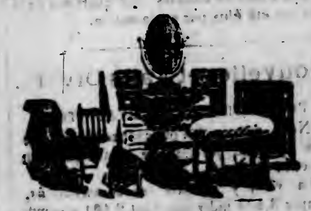

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutes sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampli les sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve sans le livre de direction autour de chaque *Boite ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boite de pilull ou d'Ungusht.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T HOLLOWAY,

244 Strand, London

MERES SAUVEZ VOS NFANT

SIROP D NTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,

FRENCH ET VERNIER,

Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande partiullèrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.

St. Hyacinthe.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE,

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c.&c. dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.

Comprenant:—Fleur, Lard, Beurre, Riz, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, &c. &c. Eau de Cologne, Huiles à Cheveux, Pastilles à Ver et contre la Toux, Etc. Etc. Etc.

M. L. espère par sa capacité et mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Ecuries ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.

Mai 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai, 1865

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart.
		A. M.	A. M.
		7 00	11 40
Montréal.	Tous les jrs	11 40	P. M.
		P. M.	10 00
		3 50	
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
		7 00	
Island-Pond		11 40	3 00
Québec.....	do	7 00	16 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.....	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon.....	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 00
La Présentation ..	Mercredi, et Samedi..	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. DESPRES,

Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aime et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7 30 h. A.M.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des éracuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, raniment l'appétit et conférent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'exercice, trouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Coby, de Stanstead, est un des plus hauts les médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous recommandons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTION, M. D., Covansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.,
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe. Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. 1865

JUJUBES, SAUVEZ VOS ENFANTS

PASTILLES DE DEVINS VEGETALES

DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS

QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas toujours par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Medicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,

CHIMISTES.

Près le Palais de Justice, MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1a.

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
Etats-Unis :—Trois piastres.
Camille Lessier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13. St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 12 Décembre 1865. No. 79

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Parte-voisine de *La Tuche, écr.*
Suivront les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1861.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Biro.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 4 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Hosana Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, corvaer, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau :—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

C. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
Bureau, No. 65, Petits Rue St. Jacques.
MONTREAL.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne,
L.a. Tache. L. G. Gladu.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
COATICOOK.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la Maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr. avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard écr. N. P.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.
On y trouvera toujours une Table bien fournie ; des Liqueurs de premier choix ; des chambres bien garnies ; de bonnes écuries pour les Chevaux.

AVIS.

Toutes personnes endettées envers la Société "PREFONTAINE ET DION," sont requises de payer au soussigné le montant de leurs comptes immédiatement.
H. R. BLANCHARD.
St. Hyacinthe, 20 août, 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. P——.)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il coupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vis à vis la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.
Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE E. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

$600 à prêter.

S'adresser a M. P. L. Robitaille, St. Hyacinthe.
28 novembre, 1865,

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.
Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMIN CADORET, père.
N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.
St. Dominique, octobre 1865.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHE, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

MAISON DE PENSION
TENU PAR
MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle Pageau.
La Maison sera tenue par Mme Desforges, sur le même pieds que la feuue Mlle. Pageau ; les voyageurs et les gentlemen de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.
La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Mr. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

INVASION DE FENIENS ! !

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquilité du pays.
Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils seront pour le moment à se féliciter du mouvement *féinien*.
M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de
marchandises sèches,
de *BOTTES, SOULIERS,* &c., à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.
Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettant en état de le vendre aussi vite par vente privée.
Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs, sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux
plus bas prix
qui aient jamais existé. Comme les enregistrent les seuls *LOYAUX SUJETS* (!!) ce Commande et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses marchandises bien données ; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.
St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

MOULINS A BATTRE !
NOUVEAUX PATRONS !
M. OLIVIER CHALIFOUX,
FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE
Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,
ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tient en offrant ses plus sincères remercîments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il vient de décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un System Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'a ce jour, surtout pour le criblage du grain qui ne fait sans perte.
Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.
M. Chalifoux garantit son ouvrage.
☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*
St. Hyacinthe, Novembre 186.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, près du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL, dans la maison de E. St. Germain, nouvellement construite, où les voyageurs trouveront à coup sûr le confort désirable : la table sera servie à toute heure et on y trouvera chez lui de bons lits et de bonnes Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE, DEPUIS LE 1ER AU 30 NOVEMBRE 1865.

Brise, C.	Barbeau, Jos.
Brodeur, Augustin.	Blanchard, Maploire.
Beaudry Joseph.	Bergée Louis.
Bonnin Adgele.	Bernier Mlle.
Bédare Baptiste.	Bourdua Prospère.
Berger Joseph.	Bissonnet A.
Couter P. C.	Chagnon Louis.
Choquet Agapit.	Clapin Alphonse.
Charland Gabriel.	Clapin Louis.
Demers Marie Vve dme.	Demers Noel.
Derosse A H.	Desparts F.
Desmoyers Arthur.	Delauriers Délima.
Duchesne Janmari.	Duford Edouard 2
Dubois A.	Durocher Baptiste 2
Fontaine Antemme.	
Girouard Paul.	Girouard F A
Glade J Bte.	Gauth er Charles
Hartenstein Celina.	Harvieux Onésime
Lupien Amable	Lebeouf Zéphirin
Lapointe Pierre	Lessard François
Lamarche Rose Mde	Ledeux Etienne
Latour Joseph	Lavigne Joseph
Lapointe F. Xavier	Legros Cyprien
Larivière Joseph	
Mosse Madame, 2	Mercier Ciel.
Mcantère Toussaint	Mercier Sellestan
Marchessault Alfred	
Orbery James	Odell Joseph
Pepin Michel	
Richer Benjamin	Rondeau Joseph
Rivé Aimé	Robert Israel
St Germain W.N.	St Germain George
Soly Laurent	Scott Zoel
Tetu Madame 2	Talon Jos.
Vigneux Louis 2	
Walsh & Généreux	Webb S H

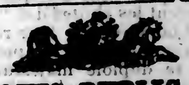

AVIS PUBLIC.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné jusqu'au NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain inclusivement pour
100 CORDES DE BOIS,
ERABLE de première qualité, de TROIS pieds de long, sain, sans roudins ni bâches ; à être livré sur le terrain du Palais de Justice en la cité de St. Hyacinthe, le ou avant le PREMIER JUILLET prochain.
L. TACHE,
Shérif du District de St. Hyacinthe.
St. Hyacinthe 73 novembre 1865.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE D'ACTON-VALE DU 1ER NOVEMBRE AU 1ER DECEMBRE 1865.

Allard Louis.	
B negault François. 8	Bauvre a Paul.
Brunelle Onésime.	Brisset arcisse.
Jétinger Zéphirin.	Buckner Pierre.
Ballard Alfred 3.	
Cunningham T. 5	Christine Tanisse.
Chapagne Joseph.	Christie Alexandre.
Cherpentier Joseph.	
Dupuis Merey Delle.	Dunn Charles.
Douville Jacque.	Delorme J. B Veuve.
Dalpé Casimir. 5	Drinville Onésime.
Degreau Pardieu Dame.	Donais Louis.
Ducharme Calixte.	Désilet Charles.
Dupuis Siméon. 2	Dulmaine Felix.
Fontaine Eugène N.P.	
Gervais Emma Delle.	Gagner François.
Gervais Charles.	Gosa Léon Paul.
Harnois Hubert.	Hubert Napoléon.
Jubert Napoléon.	
Desiguan Eusèbe.	Lancaster Révd. C. H.
Désilets Moyse.	
Marlez G. le.	Mulgrove George.
Monco Alex.	Maclne Joseph.
Mallot Eclide	Marchessieau Benjamin.
Omsley Mirey Miss.	
Paradis J. Bte.	Plante Pierre.
Provost Mikaël. 2	
Roussin Joséphine Delle.	Raymond N.
Rochelot Marguerite V.	Rankin John.
Raymond Moyse.	Renaud Flavien.
Stone Delle Mra.	Stews Paris M.
Sherbono John.	St. Amour.
Tétreault Michel.	

MODISTE.
MADAME BOURDON,
Maison Cadaret & Dufort.

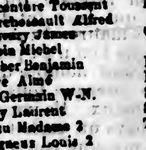

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que :
Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Manchons et Caques, &c. &c. &c.
— Avec —
Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que Plumes, Fleurs, Rubans, &c. &c. à des prix modérés.
Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.
— De plus :—
Elle étampera.
Résidence, maison de MM. Cadaret & Dufort, vis-à-vis le marché,
ST. HYACINTHE.
16 nov.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que MONSIEUR CHARLES LAROCHE a été nommé Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la Paroisse de St. Théodore d'Acton en remplacement de M. Fournier. Toute contestation concernant la dite nomination devra être adressée à M. CHARLES LAROCHE, à St. Théodore d'Acton.
28 novembre 1865. 1m—24

1866, PROSPECTUS 1866,
Un Papier-Nouvelle
"Le Globe."
Journal de Toronto.

L'Editeur du *Globe* annonce avec la plus grande satisfaction à ses nombreux lecteurs en particulier et au public des deux Canadas en général que durant l'année courante de grandes améliorations ont été faites dans le matériel de l'établissement pour la publication du volume à venir. De nouveaux caractères de toutes sortes et de tous les goûts viennent d'être achetés aux célèbres manufactures de Miller & Richard, d'Edimbourg. La qualité de leur papier sera aussi infiniment supérieur à celui qui a été employé précédemment. M. le propriétaire du *Globe*, ayant fait de nouveaux arrangements, dans le but de faciliter les nouvelles télégraphiques, ainsi que pour l'augmentation de ses correspondants et représentants des différents points du pays, réussiront à rendre cette feuille de plus en plus intéressante.

L'année 1866 étant appelé à faire époque dans les annales de notre histoire, il sera par conséquent de plus haut intérêt pour le lecteur de suivre le cours des événements qui se dérouleront devant ses yeux durant l'année qui doit bientôt commencer.

C'est le printemps prochain qu'aura lieu aussi l'inauguration des nouvelles bâtisses du Parlement à Ottawa.

A l'ouverture de la prochaine session, la question de la confédération, de la part des Ministres reviendra sur le tapis pour être réglé en définitive, où un bill sera présenté, tendant à établir une union fédérale des deux Canadas basée sur le principe de la représentation basée sur la population.

Le traité de Réciprocité touchera à sa fin le 17 mars prochain ; de nouvelles négociations pour son renouvellement seront aussitôt entamées, méritent d'être suivies avec le plus grand intérêt—comme précédemment le *Globe* s'engage à tenir ses lecteurs au courant des négociations importantes qui devront être entreprises à la première session de 1866, concernant l'acquisition du Nord-Ouest. Au nombre des graves questions qui, dans le temps devront agiter le pays—seront :

L'élargissement de nos canaux, ainsi que diverses autres améliorations dans l'intérieur de nos voies de navigation.
La réduction du Tarif Douanier.
L'intérêt de l'argent.
L'ouverture de Nouveaux Territoires.
Le cours Monétaire.
Ainsi que diverses autres questions dignes de plus grand intérêt.

Dans toutes discussion concernant ces différentes questions, le *Globe* comme par le passé s'engage et se fait un stricte devoir, de tenir ses lecteurs au niveau de tous les détails et avantages qui pourraient en résulter.

Comme auparavant, l'abonnement au *Globe* quotidien sera de 6 Dollars par année payable invariablement d'avance.

Il y aura comme par le passé des dépôt du *Globe* dans les principales cités des deux Canadas—Avis à ceux qui désirent se le procurer par cette voie.

L'Edition Hebdomadaire du Globe sera envoyée à quiconque sera payé la somme de deux piastres. Cette édition spéciale comportera encore en elle même de grands avantages au lecteur en ce qu'elle renfermera un résumé fidèle de tout ce qui aura été publié durant le cours de la semaine dans les éditions quotidiennes.

De grandes améliorations ont été aussi faites pour la publication du *Globe* Hebdomadaire —Le papier sera aussi d'une qualité supérieure.

A partir du 1er. Janvier 1866, le *Globe* ne sera pas envoyé avant que l'on ait satisfait aux réclamations ci-dessous :

Six copies, une année	$10.00
Dix "	15.00
Quinze "	22.00

Une copie du « Globe » sera envoyée gratis à celui qui enverra à l'Editeur, une liste de 15 abonnés.

Vingt-cinq copies pour une année	$35.00
Et une copie gratis à celui qui fera parvenir au bureau du " Globe " une liste de vingt cinq abonnés.	
Cinquante copies par année	$65.00
Et une copie du " Globe quotidien " à quiconque enverra une liste de 50 souscripteurs.	
Quatre vingt copies par an	$100.00
Et une copie quotidienne du " Globe "	

Le payement sera toujours exigible d'avance.
Chaque copie du " Globe " est adressé séparément
Tous les numéros appartenant au même Club seront adressés au même bureau de poste.

GEORGE BROWN.
Editeur

Office du *Globe*.
Toronto 1er. Nov. 1865.

A VENDRE.

Un magnifique Chien du Mont St. Bernard.

Il mesure 41 pieds de longueur et 2 et quelques pouces de hauteur. Il est très renommé dans les paroisses du Nord comme chien de garde.
S'adresser au bureau du Courrier.

FEUILLETON.
BELLE-ROSE.

I.—LE FILS DU FAUCONNIER.

(*Suite.*)

Tandis que l'étranger parlait, Pierre, Clodine et quelques enfants, d'abord épars dans le jardin, s'étaient doucement rangés autour de lui avec cette avide et farouche curiosité qui cherche mille détours pour se satisfaire et s'étonne de tout ce qu'elle voit. Guillaume les écarta du geste et pria l'étranger de le suivre, à quoi celui-ci se soumit sans délibérer.

—Vous avez raison, reprit le fauconnier quand ils furent parvenus dans la salle basse de la maisonnette, nous vivons dans un temps où il faut s'entourer de précaution. Mais dans la maison d'un honnête homme il n'en est pas besoin ; ainsi, mon gentilhomme, ne vous gênez point pour déguiser votre langage et vos manières.

A ces mots l'étranger tressaillit.

—Je ne vous demande pas votre qualité et votre nom reprit le fauconnier. L'hôte est sacré ; son secret est comme sa personne mais il ne faut point parler devant les enfants les enfants ont le sens droit, ils comprennent et devinent ; sitôt qu'on ouvre la bouche ils écoutent. Se taire est donc prudence. Moi, j'ai des cheveux gris, je n'ai rien vu, rien entendu, rien compris.

—Vous êtes un brave homme ! s'écria impétueusement l'étranger. Mordieu ! je n'ai que faire de dissimuler avec vous. Vous ne vous êtes pas trompé, maître Guillaume, je suis. . . .

—Plus peut-être que je ne suppose, me hâta d'ajouter le fauconnier, et c'est pourquoi je prends la liberté de vous interrompre afin de n'en pas savoir d'avantage. Que vous soyez Espagnol ou Français, vous n'en êtes pas moins un voyageur remis à ma garde. Ce toit vous protège. Si vous êtes de ceux qui ont tiré l'épée contre leur roi et leur pays c'est à Dieu de vous juger. Je fais mon devoir ; puissiez-vous dire : je fais le mien.

Le faux marchand baissa les yeux sous le regard serein de l'artisan, et la rougeur passa sur son front comme un éclaire. Mais reprenant aussitôt sa sérénité, il salua de la main le vieux fauconnier.

—Soit, mon brave, je ne chargerai pas votre mémoire d'aucun souvenir : mais par le nom de mon père, je n'oublierai ni le vôtre, ni ce que vous faites.

Deux heures se passèrent, et l'étranger partagea le dîner du fauconnier, à l'aise comme sous la tente d'un soldat ou dans l'hôtel d'un grand seigneur. Puis deux autres se passèrent encore ; à la fin de la quatrième l'inquiétude rapprocha la pointe de ses sourcils. Il marcha vers la fenêtre et l'ouvrit, prêta l'oreille : la nuit était venue et la route était sans bruit. Bientôt il sorti de la maisonnette et s'avança vers la porte du jardin. Le père Guillaume le suivit. Ainsi que l'obscurité, le silence était profond.

—Votre fils est brave ! dit l'étranger brusquement au fauconnier.

—Honnête et brave comme l'acier.

—Il défendrait donc un dépôt confié à sa fidélité ?

—Ce n'est qu'un enfant, mais il se ferait tué comme un homme.

—Alors j'ai peur pour votre fils, maître Guillaume.

Le père ne répondit pas, mais, aux rayons de la lune, l'étranger vit s'étendre la pâleur sur son front. Tous deux gardèrent le silence, les yeux attachés sur la ligne blanche du chemin qui se noyait dans un horizon vague et sans bornes. Les mystères de la nuit emplissaient l'espace de bruits confus, rapides incertains. Guillaume Grinedal s'appuyait sur les bâtons d'une haie à claire voie : on entendait craquer le bois sous l'effort de ses mains. Le gentilhomme froissait le revers de son habit.

—Rien, rien encore ! murmura-t-il. Oh ! je donnerais mille louis pour entendre le galop d'un cheval.

Comme il parlait une détonation retentit dans l'éloignement, plus loin que le bois dont les ombres épaisses coupaient l'horizon La haie se brisa sous la main du fauconnier, qui sauta sur la route.

—Un coup de fusil ! L'avez-vous entendu ? s'écria le gentilhomme.

—Je l'ai entendu, répondit Guillaume Grinedal, qui se jeta à plat ventre sur le chemin.

Deux autres détonations retentirent encore, mais le son venait de si loin, qu'il fallait l'oreille d'un père ou d'un proscrit pour les distinguer des mille bruits qui flottaient sous le ciel profond. Guillaume Grinedal écoutait l'oreille collée à la terre.

—Eh bien ! dit le gentilhomme.

—Rien. . . rien encore ! . . . Le cœur me bat et les oreilles me tintent, dit le pauvre père ! Ah ! oui maintenant, du bruit sourd, saccadé, continu ! Il approche c'est le galop d'un cheval.

—Oh ! le brave enfant ! s'écrie l'étranger avec explosion.

Guillaume Grinedal ne dit rien mais découvrant son front blanchi par les années, il leva les yeux vers le ciel et pria. Le gentilhomme regardait dans l'espace, la tête penché en avant : on aurait dit que ses yeux étincellants voulaient percer la ténébreuse transparence de la nuit.

—Je le vois, mordieu, je le vois ! Le cheval a des ailes et l'enfant est dessus.

Le gentil homme saisit le bras du fauconnier.

—Ne le reconnaissez-vous pas ? dit-il.

Mais le fauconnier remerciait Dieu ; deux grosses larmes tremblaient au bord de ses paupières et ses lèvres agitées murmuraient une action de grâces. L'étranger retira sa main et plein d'une religieuse émotion il souleva son chapeau. En quelques bonds le cheval arriva sur eux. L'enfant sauta sur la route, et tomba dans les bras du fauconnier.

—Mon père ! s'écria-t-il.

Le père, silencieux le pressa sur son cœur.

—Mais, dit Guillaume Grinedal tout-à-coup, il y a du sang sur ses habits. Es-tu blessé.

—Ce n'est rien, répondit Jacques une balle a déchiré ma blouse, là près de l'épaule, et m'a égratigné je crois.

—Tu es un vaillant garçon, sur ma foi, dit le gentilhomme ; si jamais tu t'enrôles sous les drapeaux de Sa Majesté le roi Louis, vrai Dieu ! tu feras ton chemin. Ça voyons, as-tu la valise ?

—La voilà sur la croupe du cheval.

—Par ventre Phœbus ! Tu l'as redement mené, bien ! dit gaiement l'étranger en passant la main sur le dos de son cheval.

Phœbus frotta ses naseaux écumants sur l'habit du gentilhomme, dressa l'oreille à la voix du maître, hennit et frappa du pied le sol.

—Tu a donc été poursuivi, reprit l'étranger tout en déboucleant la valise.

—A une petite lieue de Witternesse j'ai du quitter le grand chemin pour éviter un parti de maraudeurs espagnols, répondit Jacques. Deux heures plus loin en avant de Roqueteire, près de Brandecques, Je suis tombé au milieu d'une bande de hussards impériaux qui battaient l'estrade. Ils m'ont poussé vivement durant un quart d'heure. Mais Phœbus a de bonnes jambes. A l'entrée du bois ils ont perdu mes traces. Ah ! j'oubliais, Bergame m'a chargé d'une lettre pour vous. La voici.

Le gentilhomme brisa le cachet et s'approchant de la fenêtre, il lut rapidement à la clarté d'une lampe.

—C'est bien, mon enfant. Si quelque jour nous nous rencontrons, moi vieillard, toi homme, dans quelque situation que nous nous trouvions l'un et l'autre, tu pourras en appeler à l'hôte de Guillaume Grinedal ; il se souviendra.

Au point du jour, l'étranger sella sur la selle de Phœbus, qui avait oublié, entre une litière fraiche et deux boisseaux d'avoine, les fatigues de la course. L'étranger portait un costume de paysan de l'Artois.

—Adieu, Guillaume, dit-il au fauconnier en lui tendant la main ; je ne vous offre rien votre hospitalité est de celles qui ne se paient pas, car je craindrais de vous offenser en vous donnant de l'or. Prenez ma main, et serrez là mes craintes. Sous quelque habit que je me cache, c'est, je vous le jure la main d'un gentilhomme. Quand à toi, mon ami Jacques conserve ce cœur honnête et ce courage déterminé et la fortune te viendra en aide si Dieu me prête vie je le prierai qu'il te fournisse l'occasion de te secourir comme tu m'a secouru.

Les grands yeux noirs de Jacques regardaient l'étranger tout brillants d'une joie fière. Avec une épaule difforme et un poitrine contrefaite, le faux marchand d'Arras lui semblait plus noble et plus imposant que tous les officiers de roi qu'ils avait encore vus. Quand il lui prit la main, le cœur de Jacques battait à coups rapides, et lorsque, pressant les flancs de Phœbus l'inconnu s'éloigna au galop, longtemps le père et le fils le suivirent du regard, émus et silencieux. Au moment où ils rentraient au jardin, le pied de Jacques fit rouler un objet brillant tombé sur le sable. C'était un médaillon en or guilloché.

—Voyez mon père dit l'enfant l'étranger l'aura sans doute perdu.

—Garde-le mon fils ; c'est peut-être la Providence qui te l'envoie.

(*La suite au prochain numéro.*)

— Dimanche dernier, Mgr. de Tloa, prêchant dans l'eglise de Saint-Roch, rappela le fait suivant. Il y a quarante ans, dit-il, à pareille époque j'adressai la parole au peuple de Saint-Roch de haut de cette chair. Mgr. Plessis était alors au le siège épiscopal de Québec. Huit jours après, je vins faire un autre sermon dans cette même place et Mgr. Plessis était descendu dans la tombe.— *Journal de Québec.*

—Hier soir, vers 8 heures, 3 soldats traversé sent l'île Ste-Hélène lorsque leur chaloupe chavira, 2 d'entre eux se noyèrent, Wm. Gaed de la batterie No. 2 de l'artillerie royale et Daniel Nott, du 25ème régiment. Le constable Lee, ayant entendu les cris, se hâta de se rendre sur le lieu, et arriva à temps pour sauver Michael Doddy de l'artillerie royale. Le maître de la chaloupe John Mathews, s'étant cramponné à l'embarcation il alla à la dérive, conduit par le courant jusqu'au quai Molson, où il fut retiré. Les corps n'ont pas encore été retrouvés.—*Minerve.*

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 12 Décembre, 1865.

UNION CATHOLIQUE.

Vendredi dernier, les membres de l'UNION CATHOLIQUE célébraient leur fête patronale, l'Immaculée Conception.

Le matin, il y eut une messe pour eux, dite à la cathédrale, par le Révd. Messire Tétreault, le vénéré Directeur de l'association.

Il y eut communion générale à la messe; grand nombre des membres profitèrent de l'occasion pour s'approcher de la table sainte.

Le sermon de circonstance fut donné par le Révd. Messire Dumesnil, professeur au Séminaire de St. Hyacinthe.

Le prédicateur a trouvé dans son cœur de jeune prêtre, inspiré par le zèle du salut des âmes, et les généreux sentiments que donne l'étude des sciences religieuses des paroles d'encouragement et de félicitations pour les membres de l'UNION CATHOLIQUE et de sages conseils pour atteindre le but qu'ils se sont proposé en formant leur belle société, pratiquer la vertu et adhérer à la vérité, but que la religion ne saurait qu'approuver et bénir.

La fête du jour s'est terminée par une séance littéraire dont le Révd. Messire Raymond, Supérieur du Séminaire, a bien voulu faire les frais.

Elle eut lieu à l'Hotel-de-Ville, à sept heures du soir. L'UNION CATHOLIQUE a raison d'être fière de cette séance qui est peut-être la plus belle, la plus brillante et la plus instructive à laquelle le public de St. Hyacinthe ait jamais été invité.

Pour la circonstance on avait décoré la tribune où devait parler le lecteur et préparé la salle le plus convenablement possible. L'auditoire se composait d'à peu près toute la société de St. Hyacinthe, y compris tous les jeunes gens instruits et avides d'apprendre.

Comme membre de l'Union Catholique, nous avons été flatté du concours distingué d'homme de position que nous y avons rencontré. Les Dames n'étaient pas restées sourdes à l'invitation des membres de l'UNION CATHOLIQUE et nous sommes autorisé a dire que ceux-ci ne sont pas insensibles à d'aussi bienveillantes sympathies.

En avant de la Tribune, il y avait des siéges réservés pour ceux à qui la société avait cru devoir adresser des invitations spéciales à raison de leur haute position. Sur ces siéges, étaient l'Hon. Juge Sicotte, R. Raymond Ecr., M. P. P., Son Honneur le Maire, M. Turcot, Messire Delacroix, curé de la paroisse, Messire Moreau, Secrétaire de Monseigneur, R. St. Jacques, Ecr., Président de l'Institut Canadien; quelques autres siéges avaient été mis à la disposition de MM. les Président des diverses associations de cette ville qui n'ont pu se rendre à l'invitation de l'*Union Catholique*.

H. Mercier, Ecr., présidait l'assemblée. Il ouvrit la séance par quelques paroles bien senties et d'à-propos.

Le Révd. Messire Raymond monta à la tribune au milieu des applaudissements de la salle et commença sa savante lecture qui dura plus d'une heure.

Comme toujours, la diction du savant Lecturer avait cette pureté et cette élégance si bien connues du public et que le public écoutera encore dans quelques jours; car nous sommes autorisé à faire jouir nos abonnés du profond et délicieux enseignement dont nous avons joui nous-même vendredi dernier.

Nous sommes donc dispensé d'en essayer une analyse qui déparerait infailliblement le beau monument que M. le Supérieur du Séminaire vient d'élever en faveur de la jeunesse, objet de son affectueuse sollicitude.

Il y avait cependant beaucoup de passages, beaucoup de traits que nous aimerions à signaler à nos lecteurs, mais peut-être vaut-il mieux leur réserver ce plaisir si vif que procure un intérêt sagement ménagé.

Aussitôt que le calme se fut rétabli après les chaleureux applaudissements qui accueillirent la fin de la thèse si brillante et si solide de M. le Supérieur, M. Mercier, Président de l'*Union Catholique*, se fit l'interprète de l'auditoire nombreux et choisi en invitant l'Hon. Juge Sicotte à vouloir bien prendre la parole. L'invitation fut acceptée avec grâce, et les sages conseils de l'Hon. Juge, revêtus de termes choisis et délicats sont des plus précieux pour la jeunesse de St. Hyacinthe.

M. Sicotte fit quelques réflexions sur la nécessité du travail pour tout homme sur la terre, et en adhérant de tout cœur à la thèse de M. le Supérieur, il nous démontra que le travail de l'intelligence devait se faire dans des conditions telles qu'il rencontrât toujours la vérité. "Pour atteindre ce but, dit-il, les sociétés littéraires, comme l'*Union Catholique*, peuvent aider beaucoup la jeunesse qui sort des Colleges pourvu qu'elle y trouve l'organisation du Collège, c'est-à-dire le professeur et le directeur.

J'ai fait partie moi-même de sociétés littéraires, dans ma jeunesse; leurs résultats n'ont point été ce qu'il fallait, parceque ces sociétés manquaient de direction, parce que le vrai et le faux y étaient sur le même pied. Il espérait qu'il n'en serait pas de même dans l'*Union Catholique* si elle pouvait avoir souvent de forts enseignements comme ceux donnés par M. le Supérieur. Le savant Juge fit suivre ces sages conseils, dont nous donnons le sens sans prétendre leur donner les belles formes dont ils étaient revêtus, l'un magnifique témoignage d'admiration pour ce génie enrichi des connaissances les plus variées, pour ce modèle de franchise qui eut nom Augustin Norbert Morin. Ici l'émotion fut à son comble, excitée qu'elle avait été déjà par M. le Supérieur lorsqu'il nous cita ce nom si vénéré de tous les partis, de toutes les origines parce que celui qui le porta était la franchise, la bonté de cœur même.

La Séance se terminapar quelques paroles de remerciment adressées avec délicatesse par le président de l'*Union Catholique* à M. le Supérieur au Juge Sicotte et à l'anditoire d'élite qui avait bien voulu se rendre à son invitation. Le jeune et brillant avocat, dont le nom est maintenant dans toutes les bouches, glorifia l'*Union Catholique* d'avoir dans ses constitutions si bien concentré les vues du savant Juge.

En effet cette société littéraire s'est soumise à la sage et bienveillante direction du Séminaire, et cette direction ne lui fera pas défaut.

Dimanche dernier, M Paul Decelles, étudiant en loi et organiste de la cité, nous fit une charmante lecture sur la *Musique* à la séance ordinaire de l'*Union Catholique*.

M. Decelles nous a tracé l'origine de la musique et l'histoire de son développement. Il a parlé de son utilité en connaisseur et de manière à nous intéresser.

Ce premier essai de M. Decelles prouve que notre ami sera un des membres que leurs talents mettent à même d'être grandement utiles à notre jeune société.

LA MAIRIE.

Dimanche dernier, un certain nombre de citoyens influents de cette localité se rendait auprès de Son Honneur le Maire Turcot pour lui demander de se laisser porter candidat à la prochaine élection municipale qui aura lieu en janvier prochain. M. Turcot n'a pas cru pouvoir se rendre à l'invitation qui lui a été faite. La même députation se rendit alors auprès de M. Malhiot, maire-suppléant, pour lui offrir la candidature. Nous sommes heureux d'apprendre que ce monsieur l'ait acceptée.

Par sa position et son caractère honorable, M. Malhiot est bien qualifié pour la charge qui lui a été offerte et nous sommes persuadé que son élection ne rencontrera aucune opposition.

COUR CRIMINELLE.

Samedi 9 Déc. 1865.

La Cour s'ouvre à 10 heures et demie. A l'ouverture de la cour, l'Avocat de la Couronne file une motion pour que les sentences soient rendus contre les prisonniers qui ont été trouvés coupables.

Son Honneur prononce alors les sentences suivantes:

Olympe Malo, vol de $6.00, 1 mois de prison.

Uldéric Deroches, vol de $2.50, 4 mois de prison.

Eugène Desroches, vol de cheval, 3 mois de prison.

Joseph Champigny, vol de grain, 3 mois de prison.

Augustin Rancour, bigamie, 12 mois de prison.

Charles Schiller, vol de marchandises, 2 mois de prison.

Louis Brunelle, vol d'outils, 2 mois de prison.

Lewis Smith, vol d'une montre, 6 mois de prison.

Noé Gervais de St. Angèle, accusé d'avoir volé des marchandises pour une valeur de $25.00 est appelé à la barre pour subir son procès. J. Bte. Bourgeois, Ecr., comparait pour l'accusé.

Avant l'audition des témoins à la charge, M. H. Mercier file une requête pour *Habeas Corpus* in re La Reine vs John Meddelon. La requête est accordée et le nommé Meddelon est admis a caution, le cautionnement devant finir au prochain terme de la Cour Criminelle de ce District.

Commence alors la preuve de la Couronne contre Noé Gervais.

L'Avocat de la Couronne ayant déclaré son enquête close, le Conseil de l'accusé, J. B. Bourgeois Ecr. fait son adresse aux Jurés. Ses témoins sont entendus, puis l'Avocat de la Couronne fait sa réplique.

Le Juge donne sa charge aux jurés, et ceux-ci se retirent pour délibérer.

Les jurés reviennent en Cour avec un verdict de *non-coupable*.

Le prisonnier est élargi.

La Reine vs. Moise Chicoine, pour assaut grave.

Les jurés sont assermentés. L'avocat de la Couronne adresse les jurés et procède ensuite à son enquête.

L'avocat de la défense J. B. Bourgeois Ecr., adresse les jurés. Les témoins de la défense sont entendus

L'Avocat de la Couronne réplique.

Le juge donne sa charge aux jurés, ceux-ci rendent un verdict de non-coupable.

La Reine vs Champigny, Perrault et Frs. Baron. Le procès est fixé au premier mai 1866. Les accusés donnent caution chacun en la somme de £25.00 courant et les cautions en la somme de £50.

La Reine vs Onésime Chicoine assaut.

Les jurés sont assermentés.

L'Avocat de la Couronne se désiste de l'indictement. et les jures rapportent un verdict de non-coupable.

La Reine vs Onésime Ménard. La Couronne produit un *nolle prosequi*.

La Cour se termine.

OTTAWA.

On a tant et si bien parlé d'Ottawa depuis quelques années, qu'il est presqu'impossible d'y revenir sans tomber dans des lieux communs. Pourtant on ne sait pas assez combien est pittoresque le cours de "la grande rivière" qui a donné son nom à la capitale des Canadas. On ne sait pas encore peut-être que la nature se montre là dans toute sa beauté et dans ses phases les plus variées. Les scènes qui se déroulent aux regards du touriste sur l'Ottawa sont toutes splendides et romantiques: ici des torrents, des rapides furieux, des chutes, des cascades imposantes, là de vertes montagnes, des masses de rochers qui semblent défier le ciel, des forêts sombres et épaisses se mirant dans les eaux claires et profondes des lacs nombreux qu'elles couronnent, voilà ce qui de prime-abord frappe le voyageur aussi bien que l'artiste qui visite cette partie du Canada, silencieuse il n'y a pas un demi siècle, ou que troublait seule à peine la voix de quelques bûcherons aventureux.

La ville d'Ottawa n'offrait alors pour tout indice de civilisation, que quelques huttes formées de troncs d'arbres, aujourd'hui des rues larges, de belles demeures privées, de vastes établissements publics, des canaux, des chemins de fer lui font tenir un rang distingué parmi nos cités canadiennes, et nous démontrent les immenses ressources qu'elle renferme pour le commerce et l'industrie. Bâtie sur un cap élevé, elle domine les paysages environnants les scènes qui l'avoisinent, sont grandioses et les merveilles de la nature le disputent avec les merveilles de l'art. Mais ce qui, par-dessus tout, donne à cette cité une importance que lui envient à bon droit nos premières villes, c'est d'avoir été choisie pour être le siége permanent du gouvernement. Les édifices que l'on a élevés à cet effet, offrent un coup-d'œil imposant. Bâtis en pierre blanche d'Ohio et du Portage du Fort, ils présentent une apparence d'élégance et de hardiesse qui charme et qui étonne tout à la fois. L'architecture en est gothique-italienne.

Au centre de la façade principale s'élève une tour de 180 pieds de hauteur, plusieurs autres tours se dressent parallèlement de chaque côté. Les toitures en ardoise violette et grise sont artistement nuancées. Une élégante balustrade en fer bronzé courre sur la crête des toits et couronne tours et tourelles. Cette dentelle en serrurerie est enjolivée de flèches, de girouettes et d'aiguilles en cuivre doré. La bibliothèque forme une vaste rotonde qui a vue sur la rivière, tous les matériaux employés dans sa construction sont incombustibles.

La salle du Conseil et celle du Parlement placées toutes deux de chaque côté d'une cour intérieure sont de dimensions égales et sont éclairées par les toits et par les vastes vitreaux des galeries. Les colonnes groupées autour des piliers massifs qui soutiennent et décorent ces deux chambres sont en marbre gris d'Amprior d'un poli admirable. Les corridors sont spacieux, mais trop peu éclairés; avec un peu d'imagination messieurs les députés pourront se croire dans une de ces vastes abbayes du moyen-âge où ne pénétrait qu'un demi-jour. Une rangée de colonnes en pierre d'Ohio s'alignent au milieu de la galerie qui divise l'Hotel du Parlement dans sa longueur, les chapiteaux de ces colonnes sont ornés de guirlandes de feuilles, de fleurs, d'épis de blés et de maïs, &c., &c., le tout emblématique sans doute.

La salle de peinture n'est pas aussi vaste, ni aussi bien éclairée qu'on doit s'y attendre d'après les proportions de cet immense bâtiment. Les roses et les vitreaux coloriés donnent un jour agréable et sont d'une délicieuse beauté. Les escaliers sont en pierre blanche, les parquets en ciment, quelques-uns cependant sont en mosaïque. L'appareil des fournaises est très considérable, une seule suffit à chacune des bâtisses qui se trouvent enveloppées dans de véritables réseaux de tuyaux en fonte. Les appartements des étages inférieurs sont presque sans lumière.

Mais on oublie bientôt ces immenses constructions, les plus belles de tout le continent américain quand une fois sortie de ce dédale moderne on s'avance sur les bords d'un promontoire où elles sont placées. L'Ottawa roule ses ondes azurées à 150 pieds au dessous de nous et cette côte est conpée perpendiculairement. Que l'on imagine quelle admirable panorama l'œil découvre de cette élévation; les champs, les forêts, les chûtes, les villages s'étendent à perte de vue. On ne pouvait guère trouver un site plus beau et plus imposant pour y élever des monuments de ce genre. Des chaines de montagnes, de nombreuses rivières tributaires de l'Ottawa, des ilettes disséminées sur sa surface, la haute et la basse ville, le pont suspendu jeté sur le vide où vont s'abimer les eaux de la rivière, tout cela forme un tableau impossible à rendre. Un nuage de vapeur s'élève de tous ces gouffres où se croisent les arcs-en-ciel que les rayons du soleil transpercent où tremblent cristaliser.

Un grand nombre de moulins et de scieries sont établis tout près des chûtes: leur activité et leur bruit font perdre quelque chose du grandiose de ces jeux de la nature. Intérieurement on regrette ou plutôt on maudit de bon cœur les empiétements de l'industrie qui, reine de notre siècle de progrès, envahie et dépare des lieux où la nature se montre dans sa sublime et sauvage grandeur.

Ces belles cascade portent le nom très peu poétique de *Chaudières* qui est la traduction littérale du mot indien *Kanajo* qui leur fut donné par les premiers maîtres du pays. Il est à regretter que l'on n'ait pas conservé un plus grand nombre de ces noms primitifs presque tous aussi doux qu'harmonieux. Ils imprimeraient à notre pays un cachet d'originalité qui lui manque peut-être.

Un peu plus bas que la ville se trouvent les chûtes des "Rideaux," ainsi nommées de leur ressemblance avec une belle draperie blanche qui se déploie majestueusement; une saillie en rochers les divise en deux parties.

A quelques milles de la ville, sur la rive opposée, se trouve situé, sur le lac des Chênes, le beau et grand village d'Aylmer. De larges rues, de belles maisons, une jolie église, un couvent magnifique, font d'Aylmer une délicieuse petite ville qui deviendra le faubourg aristocratique d'Ottawa avec laquelle elle communique par une belle voie macadémisée.

Nos jeunes poètes canadiens chanteront, il faut l'espérer, les chûtes d'Ottawa. Lamartine et Chateaubriand, dans des lignes aussi poétiques qu'harmonieuses, n'ont-ils pas décrit deux des plus belles cascades de l'univers, et il n'y a que quelques années le célèbre poète irlandais Thomas Moore, n'a pas dédaigné de chanter nos rapides de Ste Anne.

Graziella.

RIVE SUD DE L'OTTAWA.
6 DÉCEMBRE 1865.

St. Valérien de Milton.

J'ai le chagrin de remarquer que le Conseil Municipal de cette localité, depuis deux ans qu'il est nommé, n'a guère rencontré l'attente des contribuables qui désirent l'économie dans les institutions de ce genre.

Aussi un mécontentement profond se manifeste parmi les habitants; car les dépenses sont relativement considérables, la municipalité est petite et alors les taxes sont lourdes. Malheureusement le conseil n'a que très peu de choses à offrir aux contribuables en retour de ses dépenses.

Sans doute que les conseillers d'une municipalité, surtout d'une municipalité nouvellement formée, doivent avoir une certaine latitude dans l'exercice de leur charge, et méritent, en tous cas à raison de ce qu'elle a d'onéreux, la sympathie et l'appui de tous les gens raisonnables. Mais aussi il faut que de leur côté, les conseillers y mettent un peu de bon vouloir; il faut que ces messieurs ne se persuadent pas que leur charge leur a été confié dans le but de vexer ceux qui ont le plus besoin de justice.

Ainsi le conseil municipal de St. Valérien, ayant à traverser les difficultés nombreuses qu'une action trop précipitée lui avait créées, méritait alors contracter l'appui ferme et dévoué de tous les gens intelligents de la localité et des paroisses avoisinantes, cet appui lui était assuré il n'avait qu'à le mettre à profit.

Mais loin de vouloir mettre à profit le bon avis d'hommes qui ont à cœur la prospérité de notre paroisse, nos conseillers, ou la plupart d'entre eux, mû par le désir, assez naturel d'ailleurs, de nouveau et de l'inconnu, dédaigneront ces bonnes dispositions sous le prétexte, *si important ces matières municipales* qu'il faut soutenir son parti politique et prirent leurs inspirations à des sources d'où jusqu'à ce jour n'a pas toujours jailli la sagesse, bien s'en faut.

Le résultat le plus apparent de cette conduite peu raisonnable, fut tout d'abord la grande foi ajouté à des avis qui n'étaient pas toujours dicté par la science; la rédaction et la réception de documents portant préjudice à presque tous les habitants de la paroisse; des procès avec des contribuables, dans lesquels la corporation a succombé à grands frais.

Voyons par exemple, le procès que la corporation de St. Valérien a soutenu contre M. Théophile Blanchard.

Le conseil avait accepté un compte dont M. Blanchard était le porteur, pour ouvrages faits dans les chemins de la municipalité. A l'époque fixée par le conseil lui-même, pour le paiement de ce compte, ce dernier refusa d'en faire péremptoire dans lequel le montant a été admis par deux parties des jurés tribunaux ne pouvait donner gain de cause à M. Blanchard.

Peu de jours avant la décision dans cette cause, au profit de M. Blanchard, un monsieur qui se trouve actuellement lié aux affaires de St. Valérien prétendait encore que la corporation rapporterait indubitablement la victoire dans cette cause; et par une façon toute particulière de raisonner, il semblait vouloir dire que ceux qui pensaient autrement que lui, devaient tout naturellement avoir une grande pauvreté légale.

L'issue de ce procès en donnant gain de cause à M. Blanchard, prouve plusieurs choses, excellentes à noter.

Qu'il est bon pour notre conseil de ne pas aller chercher son eau dans une *coulée* si éloignée, quand près de lui coulent, en nombre suffisant des sources aux eaux pures et limpides; que les hommes ne se jugent pas tant sur le lieu qu'ils habitent, que sur l'intelligence dont ils ont donné la preuve; qu'à l'étranger il ne faut pas trop trancher ni trop faire le dédaigneux, de peur que les gens, s'appercevant que le baggage n'est pas très opulent, ne nous prennent pour un gascon.

A bon entendeur salut.

PICHE- - - -GRU.

St. Valérien de Milton, 7 Déc., 1865.

ETATS-UNIS.

Portland, 6 décembre.—Le lieutenant Maffit ci-devant officier de l'*Alabama*, et Jefferson Davis Howell sont arrivés ici sur le steamer *Hibernian* et ont été arrêtés en cette ville au moment où il prenait le train pour se rendre au Canada.

New York, 4 décembre.—La nouvelle de l'évasion de chef-lieu fenians de la prison de Dublin, a rempli les fenians d'une immense joie. Les quartiers généraux ont été illuminés. Des discours de circonstance ont été prononcés par le col. O'Mahoney, le secrétaire Killian, le col. Mullen et d'autres.

Saint-Jean, N. B., 6 décembre.—Il y a eu peu d'excitation ici aujourd'hui, causée par la rumeur d'une incursion projetée par les fenians des Etats-Unis. On assure que le gouverneur a reçu de Washington une dépêche lui annonçant qu'une incursion sur le Nouveau-Brunswick était projetée. On croit qu'il ne s'agit que d'une simple expédition de pillards, et des mesures ont été prises pour protéger les banques et autres propriétés pour presque les villes de Saint Jean et sur la frontière.

New York, 8 décembre.—Senor B. Vienne, envoyé spécial de la république du Chili aux Etats-Unis, a donné un dîner somptueux, mercredi soir, chez Delmonico, à un grand nombre de personnages américains du Sud et autres. Les orateurs de la soirée ont énergiquement défendu la doctrine Monroe et ont déclaré avec non moins d'énergie l'intervention européenne sur ce continent.

L'ECHO DE LA FRANCE.

Revue étrangère de science et de littérature

Tel est le titre d'une nouvelle publication qu'on nous a adressée. Comme son titre l'indique, le but de cette publication est de reproduire des morceaux choisis des principales revues publiées en Europe et surtout en France. Bien dirigée, cette publication peut certainement être très intéressante et très utile.

Elle paraitra toutes les semaines, en livraison de 32 pages.

L'abonnement sera de $4, payables d'avance.

M. Louis Rieaud, No. 493, rue Craig, vis-à-vis le Champ-de-Mars, Montréal, en est le propriétaire-éditeur.

Nous publierons son prospectus.

Cour Criminelle.

Une partie du *Courrier* était déjà imprimée lorsque nous avons inséré jeudi dernier, la nouvelle que le nommé Edmond Harnois, d'Acton-Vale, accusé de viol, avait été trouvé non-coupable par le Jury et que, sur motion de son heureux avocat, M. Mercier, il avait été mis en liberté. Plusieurs affaires ont du être remises au prochain terme, entr'autres celle de la Reine vs. McNamee et all. Contre lesquelles le grand-jury avait rapporté un *true bill*. Ils ont dû fournir un cautionnement de £200 chacun. Son Honneur n'a pas exigé de cautionnement du Dr. Tétrault qui est le principal témoin dans l'affaire.

Documents publics.

Nous accusons réception des rapports suivants:

"Rapport sur l'exploration préliminaire du "chemin de fer intercolonial, faite en vertu d'ins-"tructions du gouvernement canadien en l'an-"née 1864, par Sandford Fleming, ingénieur "civil."

"Rapports municipaux du Haut et du Bas-"Canada pour l'année 1864."

"Rapports des inspecteurs des ports francs de "Gaspé et du Sault Ste. Marie."

Nouvelles et Faits Divers.

—L'Hon. Juge Sicotte est parti hier pour aller présider la cour criminelle dans le District d'Iberville.

—Nous avons le plaisir d'offrir à nos lecteurs une description de la nouvelle capitale, due à la plume élégante et bien exercée de *Graziella*.

Nos lecteurs la liront avec beaucoup d'intérêt.

—Nous avons depuis trois à quatre jours un magnifique pont de glace sur la Rivière Yamaska. Aussi les gais patineurs s'en donnent-ils à cœur joie.

—Les journaux de Montréal nous apprennent que la navigation est fermée entre Québec, Montréal et Chambly. Les vaisseaux traversiers entre Montreal, Laprairie et Longueil feront encore quelques voyages.

LE GAZ.—Plusieurs citoyens de cette ville se plaignent que le gaz fonctionne mal. Nous nous permettrons d'attirer l'attention des directeurs de la compagnie sur cet état de choses qui ne peut durer sans préjudice pour un grand nombre de citoyens.

—Nous avons reçu de New-York plusieurs morceaux de musique intitulés *We never can forget*; *Recherche Polka Mazurka*; *Festival March*, publiés par W. Jennings Demorest, No. 473, Broadway. Outre le mérite remarquable de la composition artistique, nous devons encore signaler à nos lecteurs une particularité qui a son utilité.

Ces morceaux de musique sont contenus dans des dossiers munis de languettes qui permettent d'y placer plusieurs feuilles de musique et qui sont retenues fixes par un mordant adhérant aux languettes

S'adresser à W. Jennings Demorest, 473, Broadway, New-York.

—Jean-Bte. Juneau, ce vieillard si cruellement blessé dans l'accident que nous avons rapporté, est mort vendredi dernier des suites de ses blessures. Il était âgé de 68 ans.

PROCHAINE ARRIVÉE DE MGR. DE MONTRÉAL.—Nous avons, ce matin une heureuse et grande nouvelle à annoncer au public. Dans trois ou quatre jours, Mgr. de Montréal sera probablement au milieu de nous, après une absence de plus d'une année,

Des lettres adressées par les Supérieurs de deux grandes maisons religieuses et datées à Paris du 22 annoncent que Sa Grandeur était à Paris et se préparait à prendre le prochain steamer partant pour l'Amérique.

Mgr. doit donc être à bord de celui qui devrait arriver demain à Portland.—*Mercure*.

RETRAITE DU JUBILÉ.—Mr. le Grand Vicaire Lafleche a commencé, hier soir, la retraite du Jubilé pour les hommes à l'Evêché.

Dix Pères Rédemptoristes doivent faire celle de St Patrice. Nous croyons qu'il sera question du Fénianisme.

Le Révd. P. Bertrand prêchera celle du Gésu.—*Minerve* d'hier.

NECROLOGIE.

En cette ville, vendredi dernier, jour de l'Immaculée Conception, mour it Dame Margaret Toomey, veuve de feu Joseph Doherty, à l'âge de 65 ans. Cette respectable Dame est morte subitement, en quelques heures, d'une attaque de paralisie. Née en Irlande, à Tipperary County, cette dame était venue fort jeune dans ce pays. Elle fut bonne épouse et bonne mère: elle est morte comme elle avait vécu, en bonne chrétienne. Son souvenir restera longtemps gravé dans le cœur de ceux qui la connurent et qui eurent avec elle des rapports d'amitié.

Le service funéraire aura lieu demain matin. Le cortège funèbre partira de la demeure de son fils, H. J. Doherty, en cette ville à 9 heures, pour se rendre à la Cathédrale où un service sera chanté, après lequel le corps sera conduit aux chars et transporté à Montréal, où il arrivera vers 1½ heure.

Les amis sont priés d'y assister.

R I P

Deces.

Mercredi, le 6 Décembre, est décédé à Champlain, Alphonse, enfant de Napoléon Hardy, Ecr., à l'âge de 15 mois.

PRIX DES MARCHÉ DE ST. HYACINTHE.

Voici les prix des graines chez les marchands de cette ville

	a	b
Orge,	2	9
Avoine,	1	6
Graine de Lin,	1	6
Pois,	4	0

☞ Les grains doivent être de première qualité.

SAMEDI, 9 Décembre 1865.

	a.	d.	a.	d.
Fleur, par quintal,	16	8	à 16	8
Blé, par minot,	5	7	6	3
Blé-d'Inde "	4	0	4	6
Pois, "	4	6	5	0
Orge, "	3	4	3	9
Avoine "	1	6	1	8
Goudriole, "	2	6	2	9
Sarrasin, "	3	0	3	4
Lard, par 100 lbs.	42	6	50	0
Bœuf par 100 lbs.	25	0	31	2
Porc frais, par lbs.	0	6	0	8
Lard salé "	0	5	0	9
Bœuf "	0	2	0	5
Mouton p. quart.	2	6	7	6
Oies, "	5	0	6	3
Canards, "	2	0	2	6
Volailles, "	1	0	2	6
Poulets, "	1	0	1	9
Perdrix, "	2	0	2	6
Œufs, par douzaine	1	0	1	1
Beurre frais, par livre	1	0	1	2
Do salé "	1	0	1	3
Savon,	0	5	0	6
Sucre d'Erable,	0	6	0	7
Miel, par livre	0	5	0	6
Fèves, le pot,	0	3	0	3½
Fèves, le minot,	4	6	5	0
Oignons, la tresse,	0	5	0	6
" le minot,	2	0	2	6
Tabac,	0	5	0	6
Choux,	0	1	0	2
Navets,	0	½	0	1
Laine,	2	4	2	6
Laine filée,	3	9	4	0
Patate, le minot	1	10	2	4
Pommes p. minot	3	4	8	0
" par quart,	6	0	15	0
Foin,	25	0	0	0

MARCHÉ MONÉTAIRE.

(Rapport spécial pour la *Minerve*.)

Montréal, 9 déc.

ARGENT AMÉRICAIN.

	Achetés.	*Vendus.*
Change de banque	31½ à ¾	31 à ¼
Do privée	31½ à	31½
Traite d'or sur N.-Y.	¼ d'es	Par à ¼
Greenbacks	21½ à ¾	31½ ¾
Eastern et New-York.	31½ à ¾	31½
Argent	4	4½

Montréal, 9 déc.

Les prix sont tombés hier après midi, et aujourd'hui la fleur à balsé de 35c à 40c par qtr. Extra vendu à $6. Superfine blé du Canada vendue en lots à $5·15. La fleur en sac est après midi s'est vendue à $5.

Fleur par qtr de 196 lbs:—super. extra $6·75 à $7; extra $6 à $6·50; de goût, nominal, superfine, blé du Canada, $5·10 à $5·25; superfine, blé de l'Ouest, $5·15 à $5·25; superfine, marques de la cité, nominale; fleur des Etats de l'Ouest, nominal; superfine No. 2, $4·75 à $4 80; fine $4 20 à $4 30; moyenne, nominale, $3 à $3 10; Recoupes, $3; fleur en sac, $2 à $3 par 112 lbs.

Farine d'avoine, par qtr de 200 lbs—$4 75 à $5 10, selon la qualité.

Blé, par 60 lbs: Aucune vente à rapporter. Le prix que l'on pourrait donner est purement nominal.

Pois, par 60 lbs: dernière vente à 80c par 60 lbs.

Orge: vendue de 60c à 67c par 50 lbs, selon la qualité

Avoine, par 32 lbs: aucune vente de rapportée.

Blé-d'Inde, par 56 lbs: dernière vente à 57c.

Alcalis, par 100 lbs: pas de changement. Potasses, première, 7 25 à 7 50; secondes, 6 25; troisième, $5 50 à $5 75.

Cochons abattus, par 100 lbs: Marché plus facile. Le prix est de $6 75 à $7.

Lard, par qtr de 200 lbs: marché plus lourd. Aucune vente de rapportée

Beurre, par lb: marché lourd; difficile à vendre.

Fromage, par lb: bonne qualité 12½ cts; de manufacture, 15 cts.

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIÉTÉ DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.

ALEXIS RICHER, Président.
JOSEPH ROBITAILLE, Secrétaire-Trésorier.

Directeurs—Pierre Desparts, Jean-Baptiste Cadieux, Hypolite Langelier, François Bélanger, Charles Marendas, Alfred Brien, Louis Lefevère, Louis Fontaine, Joseph Tanguay, Zephirin Blanchard, Henry Barbeault, Joseph L'Heureux, Antoine Casavant, Octave Beaudry.

St. Hyacinthe 11 Décembre, 1865.

Important pour tout le monde!

ENCAN PUBLIC!!

LUNDI, le 18 du courant, SERA VENDU par ENCAN PUBLIC tout le **stock** de LOUIS TANGRÈDE PLAMONDON, Failli, en la cité de S. Hyacinthe, Rue Cascades, en face du marché, consistant en

Epiceries,
Vins
Liqueurs,
Groceries,
Provisions,
Verreries,
FERRONNERIES,
&, &, &.

POUR ARGENT COMPTANT
SEULEMENT OU
BONNES GARANTIES

A trente jours pour montants excédant 20 piastres.

Par ordre des Créanciers,
A. MAYNARD,
Syndic d'Office.
St. Hyacinthe, 11 déc. 1865.

VENTE PAR ENCAN.

Le soussigné a reçu instruction de **L'Honorable L. V. Sicotte.** de vendre à sa Maison sur sa terre du **Pont Plein-Champ** quantité de

Meubles,
Faiences,
Poéles,
Voitures,
Harnais,
Chevaux,
Vaches,
Instruments Aratoires,
Etc., Etc.

dont il n'a plus besoin dans nouvelle demeure.

La Vente se fera
MARDI PROCHAIN LE 12 DU COURANT.
Et les jours suivants, à dix heures de l'avant midi, chaque jour.

A. MARCHESSAULT.
Crieur.
St. Hyacinthe, 6 Décembre 1865

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

COMPRENANT:

UN MOULIN A FARINE,
— DE PLUS: —
UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,
UNE BOUTIQUE

où les ouvriers pourront faire **Blanchir, Scier, Tourner leur Bois**

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin
St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

Société d'Agriculture du

COMTE DE ST. HYACINTHE.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE présent donné que SAMEDI, le VINGT-TROIS de DECEMBRE courant, à UNE HEURE DE L'APRES-MIDI, en la Cité de St. Hyacinthe, en la Salle Publique du Marché, aura lieu l'Assemblée Annuelle des Membres de la Société d'Agriculture du Comté de St. Hyacinthe, aux fins de procéder à la nomination des Directeurs et autres officiers de cette Société, pour l'année 1866.

Par ordre du Vice-Président,
J.O. GUERTIN.
St. Hyacinthe, 1er Décembre, 1865.

Volée.

Dans la nuit de vendredi à samedi, de l'Etable de M. Charles Demers du Grand-Rang. Une bonne Vache laitière canadienne de 7 à 8 ans, de taille moyenne, sous poil rouge ayant l'extrémité de l'oreille gauche coupée et les deux cornes recourbées en dedans. Toute information tendant à la faire retrouver, sera libéralement recompensé par le propriétaire.

PIERRE MORIN,
Cultivateur.
Grand-Rang de St. Hyacinthe.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

ALEXIS RICHER, President.
JOSEPH ROBITAILLE, Secretary-Treasurer.

Directors.—Pierre Desparts, Jean-Baptiste Cadieux, Hypolite Langelier, François Bélanger, Charles Marendas, Alfred Brien, Louis Lefevère, Louis Fontaine, Joseph Tanguay, Zephirin Blanchard, Henry Barbeault, Joseph L'Heureux, Antoine Casavant, Octave Beaudry.

St. Hyacinthe, December 11th 1865.

CORPORATION

DU

COMTE DE SHEFFORD.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE SHEFFORD.

PE donne par les présentes Avis Public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par Encan Public, à WATERLOO, dans le Comté de Shefford, en la MAISON D'AUDIENCE, au lieu ordinaire des sessions de dit Conseil, LUNDI, le CINQUIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain (1866), à DIX heures de l'Avant-Midi, pour les Cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les Frais, au moins DEUX jours avant le jour ci-dessus indiqué, savoir:—

Granby.

Partie de Lot.	No.	Rang.	Arpts.	Montant dû $ c.
E.	14	7	50	6.24
O.	6	11	40	3.11
S E.	9	2	40	4.96
½ N.	12	3	100	10.09
O.	11	7	40	3.82
½ S.	17	1	50	2.96
½ O.	10	10	100	11.82
½ N.	23	3	100	4.62
½ N.	14	2	100	8.07
	14	9	200	16.00
	2	10	100	10.95

Roxton.

½ N.	18	1		4.87
½ O.	23	3		14.37
½ O.	24	3		3.87
½ N.	15	6		2.37
½ N.	16	6		2.87
½ O ½ E.	15	7		3.37
½ E ½ O.	15	7		3.11
	6	11		4.27
	7	11		4.27
	8	11		10.57
	9	11		4.27
	10	11		4.27
	11	11		4.27
	12	11		4.27
	13	11		4.27
½ E.	22	11		2.27

Un lopin de terre à front sur le lot de terre no. 28 de 2½ arpents de front sur la profondeur du rang voisin d'un côté au terrain de Pierre Martin et de l'autre côté à celui de Antoine Beauregard du lot 28 5 — 8.06

Le ½ E de. . . . 28 5 à cinq arpents de front, et à distraire neuf arpents de terre en superficie deux fois plus long que large et à prendre dans le coin sud-est du dit lot No. 28. . . . . 3.39

Shefford.

½ N. O.	13	1	45	3.02
	17	5	200	13.51
½ E.	26	7	85	30.68
½ E.	11	11	100	7.23
½ N. O.	2	10	50	3.08
½ N.	2	9	126	11.65
½ E.	6	6	145	16.74
½ E.	2	11	50	3.74
½ O.	1	9	100	3.62
½ S. E.	8	11	30	3.77
½ S. O.	3	10	50	3.78
½ N.	1	10	100	4.22
½ N.	3	11	50	3.76
½ O.	6	6	140	8.92

Ely Nord.

½ E.	26	4	11.32
½ E.	27	4	11.20
½ O.	27	4	4.68
½ N. E.	28	5	10.74
½ N.	28	5	7.27
	26	4	8.40
	28	5	8.66
	20	6	13.50
	17	8	3.17

Ste. Cécile de Milton.

½ E.	19	1	50	6.02
130 acres O.	19	1	130	282.67
½ S. O.	2	4	50	16.22
½ E ½ O.	6	5	50	6.07

M. BOYCE,
Sec.-Trés. du Conseil Municipal du Comté de Shefford.

[Vraie Copie,]
M. BOYCE,
Sec.-Trés. C. M. C. S.

Waterloo 1 Déc., 1865.

CONSEIL MUNICIPAL

DU

COMTE DE BAGOT.

Bureau du Conseil Municipal
Du Comté de Bagot.

JE donne par les présentes AVIS PUBLIC que les terres et terrains ci-dessous mentionnés seront vendus par ENCAN PUBLIC, en la paroisse de St. Liboire, dans la Maison de W. McNICHOLS, Ecuier, ou se tiennent les séances du Conseil Municipal du Comté de Bagot, dans le dit Comté de Bagot, LUNDI le CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER prochain (1866) à ONZE HEURES de l'AVANT-MIDI, pour les cotisations et charges dues aux Municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

Municipalité de la Paroisse de Ste. Hélène.

				Montant dû sur chaque lot $ cts
½ S	47	Market	P. Lavigne	13 90
½	47	do	F. Dagenais	3 10
	50	do	P. Laviolette	7 40
	107	North	T. Reeves	7 55
	123	do	G. S. Marler	6 02
	122	do	G. Grondin	9 25
	46	Market	M. Cunningham	5 55
	146	North	G. Grondin	1 85
	124	Henry	G. S. Marler	5 40
	182	do	J. D. Robinson	7 90
	69	do	L. G. Neveu	9 15
	89	do	Dame A. Lemay	3 70
	96	do	P. Dugas	9 30
	119	Middle	J. Bouthillet	3 60
	111	do	H. P. Merrill	3 10
	52	Middle	Dme Vve. A. Lemay	14 05
	72	do	H. P. Mirrill	2 32
	77	do	C. Pariseau	4 85
	112	do	D. Lanoix	4 95
	174	do	T. McKie	4 20
	86	Water	A. McClure	6 80
	80	Henry	G. Rainville	6 50
	73	Water	F. X. Langdeau	4 94
	56	do	J. Bte. Boulanger	4 70
	55	do	H. P. Merrill	1 11
	64	do	H P. Merrill	2 97
	99	do	A. A. McClure	2 35
	75	do	H. Langlois	1 08
	84	do	H. Langlois	1 52
½ O	200	chemin du 7e rang	M. Lafiamme	11 05
	201	do	A. Vachon	4 75
	202	do	A. Vachon	2 75
	203	do	B. Alaire	17 72
	205	do	S. Doré	9 15
	210	do	L. Archambault	17 40
	33	do	J. Marquet	16 65
	11	do	L. Archambault	12 50
	8	do	A. Laforest	5 00
	22	Block B.	A. McClure	20 09
	7	do	O. Joyal	1 85
	6	do	Frs. Charette	1 85
	8	do	J. W. Walcott	2 35
	4	do	Frs. Charette	1 85
	3	do	Frs. Charette	1 85
	2	do	Frs. Charette	1 85
	1	do	Jacques Bouthille	7 07
	23	Block A	P. Guilmaine	8 70
	32	do	P. Picard	6 90
	31	do	J. N. Mercier	4 75
	30	do	N. Roy et C. Pariseau	8 47
	29	do	G. Cormes	3 70
	28	do	G. Cormes	2 32
	23	do	A. Laroche	6 75
	20	do	Ths. Desaulniers	3 70
	19	do	Daigle et Giard	7 20
	18	do	E. Rousseau	5 37
	16	do	P. Raymond	9 79
	14	do	François Rousseau	1 85
	10	do	A. Vachon	2 60
½ cont.	15	chemin de Roxton	Jos. Barbeau	25 50
	23	William	T. Cunningham	4 95
	10	do	T. McKie	14 25
½ E	27	do	J. B. V. de Boucherville	5 40
½ E et ½ O, marqué		D. Chemin de Roxton	T. Morisset	4 90
	16	Mine	P. Laviolette	9 52
	5	do	P. Ball	5 02
	7	do	—Senill	4 52
	11	do	D. S. Flanders	42 14
	2	do	F. D. Richard	20 55
½ N	8	do	F. Lacroix	13 64
½ S	20	George	Jos. Verrier	4 70
½ N	19	do	L. Meunier Lapierre	2 85
½ N	20	do	C. Sosville	2 35
	14	do	G. C. Dubaime	3 70
14 S O	27	Cushing	Capt. Flowers	31 64
½ N. E.	40	Rail-Way	J. S. McDonald	24 57
½ S	19	George	Ant. Barret	6 04
	14	Rail-Way	S. Poulin	10 80
	4	Mine	A. McEvela	3 10
	5	do	Joseph Bernier	3 27
	6	do	—Chartier	14 37
	13	George	Joseph Massenette	9 54
½ N du No 34 du 6e rang d'Acton, A. H.			Dubrule	142 09
½ E du lot du No. 34 du 3e rang d'Acton			W. McGinnis	15 00
½ E	29	Water	J. Cloutier	5 00
	166	Middle	H. P. Merrill	2 98
	15	Maine	Jos. Pinard	2 50
½ E	200	Principale	E. Lamoureux	4 70
	227	Edouard	Hubert Harnois	10 03
	243	do	J. Bte. Harnois	2 90
	244	do	Ths. Roy	4 64
	245	do	G. Généreux	5 05
	230	do	Xavier Varin	2 42
	246	do	Edmond Harnois	2 67
	247	do	Henry Varin	5 85
	248	do	Henry Varin	4 77
	225	do	Louis Poulin	7 62
	251	do	Moise Dion	2 71
	224	do	Joseph Daudelin	2 71
	252	do	E. Marchand	1 25
	223	do	—Chagnon	2 38
	355	do	J. Malhiot	11 95
	222	do	P. Cadoret	6 80
	221	do	R. Poulin	1 57
	219	do	A. Roy	4 46
	257	do	M. Dumaine	4 70
	39	Henry	Jos Poulin	4 24
	41	do	C. Soupras	8 75
	43	Edouard	Paul Archambault	5 03
	33	Francis	Pierre Mousset	13 10
	212	Principale	François Poulin	4 63
	11	Cushing	T. Cunningham	4 63
	2	do	—Nolin	1 57
½ E	24	George	Pierre Verrier	1 57
½ O	24	do	B. Corneillier	2 35
	32	do	C. Du nas	6 05
	1	William	Thomas Hill	4 70
	5	do	J. W. Wolcott	

Un terrain, au nom de J. D. Robinson, situé sur la rue North, contenant trois cents pieds de front sur deux cents dix pieds de profondeur, tenant devant à la rue North, en profondeur au No. 182, d'un côté à l'Est aux No. 46, 47 et 48 et à l'Ouest aux Nos. 93, 92, 91 et 90. . . . . 100 34

Un terrain, au nom de T. Cuningham, situé dans le village d'Acton-Vale, au coin de la Rue Cushing et du chemin de Roxton, contenant soixante pieds de front sur cinquante pieds de profondeur, tenant devant au chemin de Roxton, d'un côté à la Rue Cushing d'autre côté et en profondeur à C. A. Richardson. 22 20

Un terrain, au nom de Charles Giroux, situé sur le chemin du 7e rang, dans le village d'Acton-Vale, contenant un arpent en superficie, tenant devant au chemin du 7e rang, derrière à J. W. Wolcott du côté Sud à J. W. Wolcott et d'autre côté à la Rue Francis. 19 10

Un terrain, au nom de Hill et Biglow, situé sur le chemin qui conduit à la mine, dans le village d'Acton-Vale, contenant cinquante-quatre pieds de front sur cent-soixante pieds de profondeur, tenant devant au dit chemin de la mine derrière à la compagnie des mines d'un côté à D. S. Flanders et de l'autre côté à J. C. Butterfield et L. Beaman. 21 60

1er. Une terre, au nom de Joseph Gelarneau, située dans la paroisse de Ste. Hélène, dans le rang St. Augustin, de la contenance de trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à Justinien Sylvestre, d'un côté au Rév Jos. Primeau et de l'autre côté à la route du rang St. Augustin. 5 32

2o. Une terre, au nom de Pierre Benoit, située dans la paroisse de Ste. Hélène, dans le quatrième rang, de deux arpents de front sur quatre arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du quatrième rang, derrière aux terres du troisième rang, des deux côtés à Athanase Lamoureux. 4 36

3o. Une terre, au nom de Isidore Dorais, située dans la paroisse de Ste Hélène, dans le troisième rang, contenant quatre arpents de front sur quatorze arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres du quatrième rang, d'un côté à E. Lafontaine, Ecr., et de l'autre côté à Dame Tancrède Sauvageau. 4 22

4o. Une terre, au nom de Loroque, située dans la paroisse de Ste. Hélène, dans le rang St. Augustin, contenant deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à la ligne du Township d'Upton, d'un côté à Jacques Chartier et de l'autre côté à Maxime Cadoret. 6 17

5o. Une terre, au nom de Olivier Brunet, située dans la paroisse de Ste Hélène, dans le premier rang contenant un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à la ligne de la paroisse de St. Liboire, d'un côté à Pierre Petit et de l'autre côté a S. Denis. 5 04

Municipalité de la Paroisse de St. Dominique.

1o. Une terre, au nom de Louis Marquette, située dans la paroisse de St. Dominique, dans le sixième rang, contenant quarante-cinq arpents en superficie, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres du cinquième rang de Ste. Rosalie, d'un côté à Jean-Baptiste Gnilbert et de l'autre côté a Joseph Plante. 6 08

2o. Une terre, au nom de Adolphe Laperle située dans la paroisse de St. Dominique, dans le sixième rang, contenant un arpent de front, sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres du cinquième rang de la paroisse de Ste. Rosalie, d'un côté à Cyrille Fréchette et de l'autre côté à François Gosselin. 9 92

3o. Une terre, au nom de Isaac Lespérance, située dans la paroisse de St. Dominique, dans le rang St. Dominique du côté Sud, contenant quatre-vingts arpents en superficie, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres du rang St. François, d'un côté à François Jacques et de l'autre côté à Amable Bernard. 4 30

4o. Une terre, au nom de Cléophas Perrault, située dans la paroisse de St. Dominique, dans le rang St. Dominique, du côté Sud, contenant vingt arpents en superficie, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres du rang St François, d'un côté à Narcisse Chartier et de l'autre côté à Hilaire Mathieu. . . . 2 78

Municipalité de la Paroisse de St. Ephrem d'Upton.

Rang	No.	Superficie		
20	P	55	10 arpents près de l'Eglise.	0 66½

Municipalité du Village d'Acton Vale.

No.		Rue.	Propriétaires.	Montant dû sur chaque lot $ cts.
	1	Cross.	J. D. Robinson	4 60
½ E	20	Water	Charles Maranda	4 62½
	39	do	A. Lapointe	9 15
	40	do	J. Bte. Lecandre, fils	9 90
	31	do	C. Pariseau	17 95
	21	do	F. X. Girard	4 75
	28	do	H. P. Merrill	1 11
½ E	41	Middle	J. Bte. Lecandre, père	2 95
	7	Main	Michel Delage	43 47
		South Henry	P. X. Dalpé	18 90

Municipalité de la Paroisse de St. Simon.

Une terre, au nom de Michel Laplante, située dans la paroisse de St. Simon, dans le rang St. Edouard, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres de H. G. Forsyth, Ecr., d'un côté à F. X. Cadieux, Ecr., et de l'autre côté à Louis Boucher. 3 07

P. S. GENDRON,
Secrétaire-Trésorier de la Municipalité du Comté de Bagot.

Ste. Rosalie, 20 Novembre, 1865.

MUNICIPAL COUNCIL

OF THE

COUNTY OF BAGOT.

Office of the Municipal Council of the County of Bagot.

I DO HEREBY give Public Notice that the lands and grounds hereinafter mentioned will be sold by PUBLIC AUCTION, in the parish of ST. LIBOIRE, at the house of WILLIAM McNICHOLS, Esq., at the place where the sittings of the County Council are held, in the said county of Bagot, on MONDAY the FIFTH day of the month of FEBRUARY next (1866), at ELEVEN o'clock in the beforenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs at least two days before the above day.

Municipality of the parish of Ste. Hélène.

Description of land.	Amount due on each lot. $ cts.
1o. A lot of land, in the name of Joseph Galarneau, situated in the parish of Ste. Hélène, in the range St. Augustin, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the said range, in the rear by Justinien Sylvestre, on one side by Revd. Jos. Primeau, and on the other side by the By-Road of the said range St. Augustin.	5 32
2o. A lot of land, in the name of Pierre Benoit, situated in the parish of Ste. Hélène, in the fourth range, containing two arpents in front by fourteen arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the forth range in rear by the lands of the third range on two sides by Athanase Lamoureux.	4 36
3o. A lot of land, in the name of Isidore Dorais, situated in the parish of Ste. Hélène, in the third range, containing four arpents in front by fourteen arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the said range, in rear by the lands of the fourth range, on one side by Emery Lafontaine, Esquire, and on the other side by Lady Tancrède Sauvageau. . .	4 22
4o. A lot of land, in the name of Laroque situated in the parish of Ste. Hélène, in the range St. Augustin, containing two arpents in front by twenty arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the said range, in rear by the line of the township d'Upton, on one side by Jacques Chartier and on the other side by Maxime Cadoret.	6 17
5o. A lot of land in the name of Olivier Brunet, situated in the parish of Ste. Hélène, in the first range, containing one arpent and half in front by thirty arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the said range, in rear by the line of the parish of St. Liboire, on one side by Pierre Petit and on the other side by S. Denis.	5 04

Municipality of the Parish of St. Dominique.

1o. A lot of land in the name of Louis Marquette, situated in the parish of St. Dominique, in the sixth range containing forty-five arpents in extent, bounded in front by the road of the said range, in rear, by the lands of the fifth range of Ste. Rosalie, on one side by Jean Baptiste Guilbert and on the other side by Joseph Plante and others.	6 08
2o. A lot of land, in the name of Adolphe Laperle, situated in the parish of St. Dominique in the sixth range, containing one arpent in front by thirty arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the said range, in rear by the lands of the fifth range of the parish of Ste. Rosalie, on one side by Cyrille Fréchette, and on the other side to François Gosselin.	9 92
3o. A lot of land, in the name of Isaac Lespérance, situated in the parish of St. Dominique, in the range St. Dominique, in the south side, containing eighty arpents in extent, bounded in front by the road of the said range, in rear by the range St. François, on one side by François Jacques and on the other side Amable Bernard.	4 30
4o. A lot of land in the name of Cléophas Perrault, situated in the parish of St. Dominique, in the range St. Dominique, on the south side, containing twenty arpents in extent, more or less, bounded in front by the road of the said range, in rear by the lands of the range St. François, on one side, by Narcisse Chartier and on the other side by Hilaire Mathieu.	2 78

Municipality of the Parish of St. Ephrem d'Upton.

Range.	No.	Extent arpents.	Amount due.
20	P 55	10 near the church.	90 66½

Municipality of the Village of Acton-Vale.

No.		Street.	Proprietor.	Amount due on each lot. $ cts.
	1	Cross.	J. D. Robinson	4 60
E ½	20	Water	Charles Maranda	4 62½
	39	do	A. Lapointe	9 15
	40	do	J. B. Lecandre, son.	9 90
	31	do	C. Pariseau	17 95
	21	do	F. X. Girard	4 75
	28	do	H. P. Merrill	1 11
N ½	41	Middle	J. B. Lecandre, senior	2 95
	7	Main	Michel Delage	43 47
		South Henry	P. X. Dalpé	18 90
½	47	Market	P. Lavigne	13 90
½	47	do	F. Dagenais	3 10
	50	do	P. Laviolette	7 40
	107	North	T. Reeves	7 55
	123	do	G. S. Marler	6 02
	122	do	G. Grondin	9 25
	46	Market	M. Cunningham	5 55
	146	North	G. Grondin	1 85
	124	Henry	G. S. Marler	5 40
	182	do	J. D. Robinson	7 90
	69	do	L. G. Neveu	9 15
	89	do	Dme. A. Lemay	3 70
	96	do	P. Dugas	9 30
	119	Middle	J. Bouthillet	3 60
	111	do	H. P. Merrill	3 10
	52	do	Dme. Wid. A. Lemay	14 05
	72	do	H. P. Merrill	2 32
	77	do	C. Pariseau	4 85
	112	do	D. Lanoix	4 95
	174	do	T. McKie	4 20
	86	Water	A. McClure	2 35
	80	Henry	G. Rinville	6 80
	73	Water	F. X. Langdeau	4 94
	56	do	J. B. Boulanger	4 70
	55	do	H. P. Merrill	1 11
	64	do	H. P. Merrill	2 97
	99	do	A. McClure	2 35
	75	do	H. Langlois	1 08
	84	do	H. Langlois	1 52
W ½	200	Road of 7 Range.	M. Lafiamme	11 05
	201	do	A. Vachon	4 75
	202	do	A. Vachon	2 75
	203	do	B. Alaire	17 72
	205	do	S. Doré	9 15
	210	do	L. Archambault	17 40
	33	do	J. Marquet	16 65
	11	do	L. Archambault	12 50
	8	do	A. Laforest	5 00
	22	Block B.	A. McClure	20 09
	7	do	O. Joyal	1 85
	6	do	François Charette	1 85
	8	do	J. W. Walcott	2 35
	4	do	François Charette	1 85
	3	do	François Charette	1 85
	2	do	François Charette	1 85
	1	do	Jacques Bouthillet	7 07
	23	Block A.	P. Guilmaine	8 70
	32	do	P. Picard	6 90
	31	do	J. N. Mercier	4 75
	30	do	N. Roy & C. Parisean	8 47
	29	do	G. Carmes	3 70
	28	do	G. Carmes	2 32
	23	do	A. Laroche	6 75
	20	do	Ths. Desaulniers	3 70
	18	do	Daigle et Giard	7 20
	16	do	E. Rousseau	5 37
	14	do	P. Raymond	9 79
	10	do	François Rousseau	1 85
	1	do	A. Vachon	2 60
Centre ½	15	Roxton Road.	Jos. Barbeau	25 50
	23	William	T. Cunningham	4 95
	10	do	T. McKie	14 25
E ½	27	do	J. B. V. de Boucherville	5 40
E ½ of W ½		D Roxton Road.	T. Morisset	4 90
	16	Mine	P. Laviolette	9 52
	5	do	P. Ball	5 02
	7	do	—Senill	4 52
	11	do	D. S. Flanders	42 14
	2	do	F. D. Richard	20 55
N ½	8	do	F. Lacroix	13 64
S ½	20	George	Jos. Verrier	4 70
N ½	19	do	L. Meunier-Lapierre	2 85
N ½	20	do	C. Sosville	2 35
	14	do	G. C. Dubaime	3 70
S O ½	27	Cushing	Capt. Flowers	31 64
N E ½	40	Rail-Way	J. S. McDonald	24 57
S ½	19	George	Ant. Barret	6 04
	14	Rail-Way	S. Poulin	10 80
	4	Mine	A. McEvela	3 10
	5	do	Joseph Bernier	3 27
	6	do	—Chartier	14 37
	13	George	Jos. Massenette	9 54
N ½ of N 34		of 4th Range of Acton.	A. H. Dubrule	142 09
E ½ of N 34		of 3th Range of Acton.	W. McGinnis	15 00
E ½	29	Water	J. Cloutier	5 00
	166	Middle	H. P. Merrill	2 98
	15	Mine	Jos. Pinard	2 50
E ½	200	Principal	E. Lamoureux	4 70
	227	Edouard	Hubert Harnois	10 03
	243	do	J. B. Harnois	2 90
	244	do	Ths. Roy	4 64
	245	do	G. Généreux	5 05
	230	do	X. Varin	2 42
	246	do	Edmond Harnois	2 67
	247	do	Henry Varin	5 85
	248	do	Henry Varin	4 77
	225	do	Louis Poulin	7 62
	251	do	Moise Dion	2 71
	224	do	Joseph Daudelin	2 71
	252	do	E. Marchand	1 25
	223	do	—Chagnon	2 38
	255	do	J. Malhiot	11 95
	222	do	P. Cadoret	6 80
	221	do	R. Poulin	1 57
	219	do	A. Roy	4 46
	257	do	M. Dumaine	4 70
	39	Henry	Jos. Poulin	4 24
	41	do	C. Soupras	8 75
	43	Edouard	Paul Archambault	5 03
	33	Francis	Pierre Mousset	13 10
	212	Principal	Frs. Poulin	4 63
	11	Cushing	T. Cunningham	4 63
	2	do	—Nolin	1 57
E ½	24	George	Pierre Verrier	1 57
W ½	24	do	B. Corneillier	2 35
	32	do	C. Dumas	6 05
	1	William	Thomas Hill	4 70
	5	do	J. W. Wolcott	

A lot of ground, in the name of J. D. Robinson, situated in the village of Acton Vale, North Street, containing three hundred feet in front by two hundred and ten feet in depth, bounded in front by the North Street, in rear by the lot No. 182, on one side, to the East, by the lots Nos. 46, 47 and 48 and on the West side by the lots Nos. 93, 92, 91 and 90. . . . . 100 34

A lot of ground, in the name of T. Cunningham, situated in the Village of Acton Vale, corner of the Cushing Street and Roxton Road, containing sixty feet in front by fifty feet in depth, bounded in front by the Roxton Road, on one side by the Cushing Street and on the other side and in rear by C. A. Richardson. 22 20

A lot of ground in the name of Charles Giroux, situated in the Village of Acton-Vale, seventh range Road, containing one arpent in extent, bounded in front by the said road, in rear by J. W. Wolcott, on the south side by J. W. Wolcott, and on the other side by the Francis Street. 19 10

A lot of ground in the name of Hill and Biglow, situated in the village of Acton Vale, containing fifty-four feet in front by hundred and sixty feet in depth, bounded in front by the Mining Road, in rear by the Mining Company, on one side by D. S. Flanders and on the other side by J. C. Butterfield and L. Beaman. 21 60

Municipality of the Parish of St. Simon.

A lot of land in the name of Michel Laplante, situated in the parish of St. Simon, in the range St. Edouard, bounded in front by the road of the said range, in rear by the lands of H. G. Forsyth, Esquire, on one side by F. X. Cadieux, Esquire, and on the other side by Louis Boucher. . . . 3 07

P. S. GENDRON.
Secretary-Treasurer, of the municipality of the County of Bagot.

Ste. Rosalie, 20th November, 1865.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons rouges si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES DE

Du Foie, de l'Estomac ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT,

Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il logera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

Sa longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B. Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a passé au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux ne laissé que nous avions mis sous ses soins.

A. MATHARD, J.B. GERMAIN, I. BARABÉ.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE

CADENAS

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

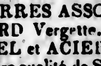

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.

FEUILLARD Vergette.

CASTEEL et ACIER à Ressort.

Première qualité de Spaer et Jackson

CLOUS A CHEVAL Anglais et Américs.

ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe,

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Peintures de Grange,
Boîtes de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, Fils. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865.

ANNONES DE MONTREAL.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

493, Rue Notre-Dame,

En face de l'Eglise des Récollets,

Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Side-Boards, &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MACHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.— Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

J. P. CRAIG,

Facteur de Pianos,

No. 81, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,

Dentiste.

No. 192, Rue Notre-Dame,

En face du Palais-de-Justice.

Montréal Mai 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliothèques, Usages, Etables, Bestiaux, etc., etc.

Nos taux sont très modiques.

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,

Assistant-Gérant,

Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonus, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont :

1o. Les Soldats incapables de travailler; 2o. La veuve; 3o. Les orphelins au-dessous de seize ans; 4o. La mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter: Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

A ceux qui désirent des informations

Je me charge de fournir des information à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, *sans rien charger, excepté les frais de port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.

Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application.

Le clergé, les magistrats et autres rendraient service à ceux a qui je pourrais être utile en leur faisant connaître cet avis.

EDWARD C. WARD,

"American House."

No. 49, Rue St. Henry

Montréal, 30 octobre, 1865.

L'HEROISME ET LA PATRIE.

PAR

HONORE MERCIER.

Cette brochure forme un joli volume in 8o de 80 pages et est maintenant en vente chez les principaux Libraires de Québec et de Montréal et chez le soussigné.

Prix: 30 Sous

Les personnes qui désireraient se procurer cette brochure, par la poste, la recevront en envoyant, FRANC DE PORT, 25 cts. en timbres-poste.

M. A. KEROACK.

Libraire.

St. Hyacinthe, 16 août, 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part de patronage du Public.

St. Barnabé, 8 août 1865

COMPAGNIE D'ASSURANCE Impériale,

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:

1 *Rue Old Broad et* 18 *Pall Mall,*

LONDRE.

AGENCE POUR LE CANADA:

64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*

MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,

Agent-Général pour le Canada,

MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,

Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital, - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.

M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux pui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurances dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement son Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes sortes de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sofas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules au mot Onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguent offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de toutes ces Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégées par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampil les sur mes pilules ou mon Onguent en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je ne le répéterai jamais assez aux droguistes seulement sur la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque *Boite ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait aucune *Estampille des E. U.* sur la boite de pilule ou d'Onguent.

Vous trouverez chaque pot portant des Estampilles des Etats-Unis

T. HOLLOWAY,

244 *Strand, London*

MERES SAUVEZ VOS NFANT

SIROP D NTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou de maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,

FRENCH ET VERNIER,

Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.

St. Hyacinthe.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE,

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

DEPOTS CHEZ LES EPICIERS, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN D'Epicerie, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c.&c. dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.

Comptant par un Fonds Large, Essentiel, Vins Liqueurs, Essences, Cognac, Vin de Cologne, Huiles à Cheveux, Pastilles à Vers et contre la Toux, Etc., Etc., Etc.

M. L. espère par respectueusement mériter une large part de patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.

Mai 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai, 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ.
		A. M.	A. M.
		7 00	11 40
Montréal.	Tous les jrs	11 40	P. M.
		P. M.	10 00
		3 30	
		A. M.	
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	11 40	10 00
		7 00	
Island-Pond		11 40	3 30
Québec.....	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.....	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hughes, Ste Rosalie, St. Simon.....	do	P. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Hyacinthe, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation .	Me. credi, et Samedi..	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. DESPRES,

Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, raniment l'appétit et confèrent à ces mêmes organes de l'élasticité et un bon ton. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les gens de lettres, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice trouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTION, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D., "
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN REIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, E. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. 1865.

JEUNES, SAUVEZ VOS ENFANS

PASTILLES A VERS VEGETALES

DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS

QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales, Elles sont agréables au goût, Elles n'ont rien à craindre à la vue. Et sont les seules LOSANGES Anthelmintiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer ainsi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillée des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

Préparées seulement et en vente en gros et en detail chez

DEVINS & BOLTON,

CHIMISTES.

Près le Palais de Justice, MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1a.

JOURS DE PUBLICATION:
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
Etats-Unis.—Trois piastres.
Camille Lassier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Littéraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST-HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes, ou moins, 1ère insertion 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix . . 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne . 2
On traite de gré à gré pour le. Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 15 Décembre 1865. No. 80

DISCOURS
SUR
L'AMOUR DE LA VERITE,
PRONONCÉ PAR LE
REV. M. RAYMOND, V. G.
DEVANT
L'UNION CATHOLIQUE DE ST. HYACINTHE
LE 8 DECEMBRE, 1865. (1)

I.

J'éprouve une vive jouissance en ce moment à me trouver en présence de jeunes gens distingués par des mérites divers réunis en association dans le but de perfectionner leurs facultés intellectuelles et morales et de devenir par là-même des membres plus utiles à la société. Ils savent que l'union fait la force, et dans celle qu'ils ont formée entre eux, ils ont espéré trouver par la communication des idées de leur esprit et des sentiments de leur cœur des lumières qui les éclairent, des secours qui les soutiennent, des exemples qui les édifient mutuellement.

Je vous félicite, Messieurs, devant cette assemblée d'élite dont la présence encourage votre œuvre, et dont l'attention honore ma parole, je vous félicite de l'esprit qui a inspiré votre association. Il fait honneur à la hauteur de vos vues et à votre dévouement au bien social.

Et dans cette solennité de l'Eglise, que vous avez voulu être pour vous une fête spéciale, où vous intéresseriez le ciel en votre faveur, je ne puis que me réjouir vivement du caractère religieux, qu'en véritable canadiens, vous avez imprimé à votre union, caractère que vous avez proclamé être de son essence, en lui donnant le titre de catholique. Sachant à quels périls est exposée la jeunesse, qui de soi peut devenir si facilement la proie des illusions qui trompent l'esprit et des séductions qui corrompent le cœur, vous avez hardiment et noblement demandé à l'autorité ecclésiastique une direction qui mit vos travaux à l'abri de l'erreur, et maintint votre conduite dans la voie du devoir moral hors de laquelle s'égarent ceux qui n'ont pas la religion pour guide.

Par cette expression publique de votre foi vous avez protesté solennellement contre la tendance toute opposée qui distingue d'autres sociétés. Il est des associations ténébreuses et secrètes que l'esprit du mal inspire et dirige. Elles viennent d'être condamnées de nouveau par le Vicaire du Dieu qui a apporté sur la terre la vérité et la charité. C'est avec raison que l'anathème de l'Eglise est tombée sur elles; car elles ne sont organisées que pour détruire l'empire du Christ sur la terre, combattre toute autorité sociale, et laisser par là-même aux passions les plus perverses une liberté sans frein. Elles ont le mal pour but, le mensonge pour moyen, le secret pour sauvegarde.

Mais vous, c'est la cause du bien que vous voulez servir. Mieux connaitre vos devoirs par le développement de votre intelligence; avoir plus de force pour les remplir par l'exemple et l'encouragement mutuel; vous préparer à vous dévouer avec une efficacité plus grande aux intérêts de la société, voilà votre but. Et ce but, vous voulez l'atteindre par la vérité que vous cherchez dans vos études, dans vos entretiens et dans la direction à laquelle vous vous êtes soumis.

Et vous ne voulez rien couvrir du voile du secret; vous n'avez rien à cacher, car tout est honorable dans le but et dans le moyen; voilà pourquoi votre œuvre s'est organisée et se développe au grand jour de la publicité. Vous montrez par là la force de votre conviction, la franchise de vos pensées et votre espérance dans le succès. Aussi tout dans vos procédés porte-t-il l'empreinte de ce sentiment sacré: l'honneur.

Je suis honoré moi-même d'être appelé à faire entendre ma voix dans une réunion que distingue un si noble caractère. Je me suis rendu avec empressement à l'invitation qui m'en a été faite. Je devais accepter cet hommage offert à l'institution que je dirige, par les membres de cette société qui sont en grande partie ses élèves. L'intérêt que vous nous avez inspiré, dirai-je à ceux-ci, ne se borne pas aux années rapides que vous avez passées auprès de nous; il s'est attaché indissolublement à vous pour vous suivre dans votre carrière future; nos vœux appellent constamment pour vous le bonheur dans la pratique du devoir et il nous est doux aujourd'hui de saisir une occasion de montrer la sincérité de nos souhaits par un aide qui tende, selon la mesure de nos humbles forces, à les réaliser.

D'ailleurs, prêtres, consacrés par état aux intérêts spirituels, ne devons-nous pas montrer toute notre sympathie pour une œuvre qui tend à servir la religion et qui lui demande son appui? Et cette œuvre elle s'accomplit dans cette paroisse de St. Hyacinthe qui doit nous être si chère à raison du fondateur de notre institution qui en a été le pasteur si dévoué; dans cette ville dont les citoyens sont nos amis, dont les enfants sont nos élèves et au milieu de laquelle s'écoule notre carrière terrestre et se concentre toute l'activité qu'il est de notre devoir de mettre au service de la religion et de l'éducation. Nous ne pouvons donc pas nous empêcher de saluer avec l'expression d'un vif intérêt et d'aider de notre co-opération, une association qui tendra à l'honneur et à la prospérité de cette cité par le perfectionnement intellectuel et moral de ceux qui doivent former ses citoyens d'élite et y remplir les positions les plus influentes.

Messieurs, l'union fait la force. A cet axiome je viens joindre une autre maxime dont le développement sera le sujet de cet entretien: la vérité fait l'union. Des convictions communes qui ne peuvent se trouver que dans la possession de la vérité; voilà ce qui rendra votre union prospère. Mais votre association n'est qu'un moyen. Elle a un but que j'ai déjà mentionné, celui de vous rendre plus utiles à cette union générale qui s'appelle la société. Eh bien, la société elle-même ne peut vivre que par la vérité. S'il en est ainsi, il faut donc faire tous ses efforts pour connaître la vérité, la maintenir et la défendre; c'est la persuasion que mes paroles ont pour fin de produire en vos esprits et en vos cœurs.

II.

Toute association suppose un accord de vues. Il ne peut y avoir d'union que si l'on a des principes communs, on ne tend à un même but que par suite d'une participation aux mêmes idées. Comment les membres d'une même société travailleraient-ils de concert, si l'un trouve bon ce que l'autre regarde comme mauvais, s'il n'y a pas entente sur l'honnêteté ou l'utilité de la fin et sur l'efficacité des moyens?

Eh bien! on ne peut s'accorder que sur la vérité. Le vrai, c'est ce qui est; l'esprit de l'homme ne fait pas, n'invente pas la vérité, il la reçoit, il est passif à son égard: elle lui est imposée, il peut la chercher, ce qui suppose qu'elle existe, mais il ne la crée point. On conçoit que la vérité étant présentée avec les caractères qui l'établissent et qui peuvent frapper en même temps nombre d'intelligences, toute une association l'adopte. Il n'en est pas ainsi de l'erreur. Le faux, c'est ce qui n'est pas: C'est un produit de la faiblesse de l'esprit. Chaque intelligence formera sa théorie, son ordre d'idées, sa conviction selon ses prédispositions, ses passions qui l'aveuglent, ou la puissance d'une influence étrangère à laquelle elle serait soumise. Des causes diverses agissant sur les esprits divers, le résultat ne saurait être uniforme: Les idées de l'un ne seraient pas les idées de l'autre, et si chacun tient à la conviction qu'il s'est formée et à laquelle il s'attachera d'autant plus, qu'elle servira d'avantage son amour propre et ses intérêts du moment, alors il y aura nécessairement une divergence d'opinions qui amènera la division.

D'ailleurs le défaut de convictions communes produira bientôt le manque de cette estime qui doit se trouver entre les membres d'une association. Voici un homme animé d'idées tout à fait opposées aux vôtres sur des points importants: vos relations avec lui ne font que montrer l'opposition de son intelligence à la vôtre; la discussion n'amène point chez lui une adhésion à vos pensées. Vous croyez avoir la vérité pour vous: ne devez-vous pas être portés à croire en lui à une faiblesse intellectuelle, à un travers d'esprit, ou bien à une passion qui aveugle, à un amour propre qui ne veut pas céder, à une volonté plus ou moins perverse qui refuse d'ouvrir les yeux ou qui ne veut pas avouer une erreur pourtant évidente? Eh bien! cet homme vous inspirera-t-il une confiance qui vous portera à vous associer à lui?

Si toutefois des hommes d'opinions diverses forment une union, alors qu'arrivera-t-il? Toute idée tient à être mise en pratique, elle veut agir; la différence des idées devra faire tendre à des actes divers: chacun voudra réaliser ses desseins, delà l'impossibilité d'une action commune, et par conséquent la rupture de l'association formée.

Toute division est de l'erreur; celle-ci qui est comme je l'ai dit, le produit de l'esprit, ne peut frapper également les intelligences et obtenir une adhésion constante. Les hommes se divisent parcequ'ils ont des passions opposées; ces passions sont erronées, elles croient voir la beauté, le bonheur là où ils ne sont pas. Si le pur amour de la vérité animait les cœurs, on la rechercherait avec empressement, on la trouverait avec facilité et il n'y aurait plus de matière aux luttes et aux querelles.

La vérité est donc nécessaire à toute association qui veut se maintenir.

Il n'y a au reste de bonheur, de paix, d'ordre que par elle.

III.

Ici remontons aux principes les plus relevés.

La vérité, c'est Dieu. *Deus veritas est.* La vérité c'est la manifestation de la sagesse, de la puissance de la volonté divine. Toute erreur, je parle d'erreur d'idée, de principes est implicitement une négation de Dieu, car elle blesse l'un de ses attributs. Elle attaque sa sagesse, sa justice, sa bonté elle se met en opposition avec ce qu'il a fait connaitre de lui-même ou avec l'ordre qu'il a établi pour le gouvernement du monde.

Dieu veut que la vérité soit connue, propagée. Répandre l'erreur, faire adopter comme vrai ce qui est faux, c'est un attentat à la souveraineté de Dieu sur les esprits. Croire le contraire de ce que Dieu a fait connaitre par les lumières de la raison ou celles de la révélation, c'est le démentir; par conséquent nier son autorité, c'est-à-dire sa divinité. L'erreur, coupable ou non, est toujours une ténèbreuse dans l'intelligence qui en est le sujet et qui par là-même devient moins agréable à ses yeux.

D'ailleurs l'erreur est presque toujours volontaire dans sa cause: c'est un attachement à un principe faux et entretenu par les passions, un amour propre qui ne supporte pas la contradiction, un désir de voir prévaloir ses idées, en un mot un vice de la volonté, qui produit l'obscurité dans l'intelligence et empêche la lumière de la vérité d'y pénétrer. Une dégradation morale amène toujours un affaiblissement intellectuel; quand le cœur tend au mal, la vérité [illegible] l'esprit: celui-ci en contraire s'éloigne d'elle, car il [illegible] de sa part une condamnation qui l'humilie. Voilà pourquoi Dieu punit souvent l'erreur, car il y trouve presque toujours non pas une [illegible] moins excusable, mais l'effet d'une perversité de la volonté qu'il poursuit de sa vengeance.

Au reste l'erreur elle-même conduit nécessairement à ce qui est mal; elle produit le désordre: c'est une voie [illegible] on s'égare et dans laquelle on aboutit à un précipice; la jouissance qu'elle semble quelquefois donner ne saurait être que passagère; tôt ou tard le trouble qui inquiète et agite. Lors même que l'on serait sincère on ne saurait en définitive trouver le bien où est le faux. La vérité suprême ne peut permettre que l'erreur qui le blesse condamne à la félicité. Le bonheur, c'est la possession du vrai. L'intelligence est faite pour connaitre la vérité; elle jouit quand elle a atteint son objet; c'est la satisfaction de l'œil s'ouvrant à la lumière.

Etre blessé de la vérité, c'est alors aimer l'erreur pour elle-même; c'est avoir le goût du mal, c'est porter le caractère de Satan, le père du mensonge.

La recherche de la vérité est un devoir prescrit par la loi naturelle; la conscience le dicte à tous. Or la vérité elle se trouve dans les tous ordres de connaissances humaines. Il [illegible] exister aucun objet de recherches de l'esprit où l'on ne rencontre [illegible] soit affirmativement, soit négativement. Rien ne peut donc être indifférent sous ce rapport. Cette mesure, cette opinion, cette théorie que l'on soutient, que l'on propage est nécessairement vraie ou fausse; elle a nécessairement un effet bon ou mauvais.

IV.

Maintenant vous figurez-vous un homme qui ne prend pas ces principes en considération quand il agit; ce qu'il cherche, c'est la satisfaction d'un intérêt, d'une passion. [illegible] Il doit se dire: ce que j'avance, ce que je soutiens, c'est ou ce peut être une erreur: la sagesse divine en peut être blessée, je puis enlever le bien de la vérité aux intelligences auxquelles je m'adresse: je puis contribuer à faire dévier une partie de la société de la voie de l'ordre et par conséquent du bonheur. Qu'importe si je parviens à satisfaire mon orgueil, à assouvir ma haine, à contenter ma convoitise? Est-ce là le langage d'un homme honnête, d'un homme avec lequel on voudrait s'associer?

Ne reconnait-on pas encore dans cette disposition le caractère de l'opération diabolique? Il n'y a de la part de celui qui répand l'erreur dans la société un renouvellement du rôle joué par l'ennemi du genre humain au paradis terrestre.

Voyez-vous le serpent? comme il nie la vérité et affirme la fausseté! —Si nous mangeons de ce fruit de la femme, nous mourrons.—Nullement vous ne mourrez point. Nous disent les propagateurs des fausses doctrines, non, vous n'avez rien à craindre en acquiescant à nos paroles. Méprisez les vaines prohibitions de l'autorité religieuse ou sociale secouez le joug et soyez libres de tout frein.

Vous serez comme des dieux, avait affirmé le serpent.—Vous aurez la richesse, le plaisir, la félicité, vous serez maîtres; tout ira à vos souhaits, répètent les inspirés de satan.

Le fruit défendu a été mangé, le genre humain condamné à la misère et à la mort, et voici six mille ans que les hommes sentent l'exécution de cette terrible sentence.

Que deviennent ceux qui ont cru aux paroles des menteurs? allez le demander à tant de victimes, des catastrophes et des fléaux qu'ont amenés les erreurs religieuses et sociales.

Voyez au dernier siècle la parole d'une philosophie trompeuse crue si facilement par la faiblesse intellectuelle de cette époque. Elle avait promis la félicité dans la jouissance de l'orgueil et des sens. Le joug de l'autorité religieuse est secoué, ses prescriptions méconnues. Eh bien! le mensonge produit le désordre, la terreur, la mort. Les fausses doctrines ont régné: plus de justice, de morale, d'honnêteté; tout est bouleversé; il n'est plus d'autorité [illegible] qui maintienne l'ordre social; la force brutale a seule l'empire, elle règne [illegible] l'épouvante; l'échafaud se dresse dans toutes les cités, la hache qui coupe les têtes est en opération permanente, elle immole des milliers de victimes; toute une nation est inondée de flots de sang.

Qui l'erreur jetée dans la société, voilà ce qu'elle produit. Qui n'en appréhenderait les suites funestes? Il est conséquent, il faut prendre garde d'être les propagateurs du faux, ne rien sacrifier à la vanité. Or ne pas faire d'effort pour connaître la vérité, avancer au hasard toutes sortes de propositions sans s'être assuré qu'elles ne renferment aucune erreur, c'est s'exposer à la responsabilité du mensonge et à toutes ses conséquences désastreuses.

V.

Après ces observations générales, il nous faut entrer dans quelques considérations sur les différents ordres de choses où il importe d'avantage de connaitre et de défendre la vérité.

En tête de tout est l'ordre religieux. C'est en lui que se concentrent nos intérêts éternels. Que devons-nous être après notre passage si rapide sur cette terre? L'idée de l'anéantissement nous répugne; nous sentons en nous le désir et l'espérance de l'immortalité de nos âmes. Mais quel sera le sort qui nous est réservé au delà de notre existence terrestre? Voilà la question qui domine toutes les autres et qui ne s'éclaircit pour nous qu'aux lumières de la religion. Celle-ci nous dit les desseins du Créateur à notre égard, l'éternelle destinée qui nous attend et les moyens d'y atteindre. Il suit de là que tout ce qui se rattache à la religion, a la plus haute importance, doit exciter le plus vif intérêt et devenir pour nous l'objet d'une sollicitude qui nous mette à l'abri d'erreurs dont les suites seraient si déplorables.

Mais d'ailleurs l'ordre religieux est le fondement de l'ordre moral et de l'ordre social. Une morale sans religion est une chimère, car ce serait un édifice sans fondement. Une société sans morale ne saurait non plus exister; conçoit-on en effet une société composée de membres qui ne reconnaissaient aucun frein à leurs passions et n'auraient en tout pour mobile que la cupidité personnelle à satisfaire à tout prix? Sous ce point de vue encore on doit sentir combien il importe d'éviter toute erreur relativement à la religion.

VI

Il est des hommes indifférents aux questions religieuses, ils les excluent des discussions sociales. Par préjugés, par passions, ou par suite de l'influence des fausses doctrines qu'ils ont reçus, ils se sont formé des théories, des systèmes qui contredisent certains points des dogmes chrétiens; ils ne s'en mettent nullement en peine; ils ne se gênent point d'émettre des principes, des idées, des assertions qui attaquent plus ou moins directement la révélation. Si on les juge capables de quelque logique, il faut nécessairement penser qu'ils ne croient pas à la vérité religieuse.

Ils admettent sans doute l'existence d'un Dieu Créateur, mais on dirait qu'ils se représentent l'Etre infini en sagesse disant aux hommes: Honorez-moi ou méprisez-moi; aimez-moi ou soyez indifférent à mon égard, cela ne m'importe nullement, agissez comme vous voudrez; faites le bien ou le mal je n'en tiens pas compte.

L'absurdité est trop évidente; aussi on dit; sans doute l'homme doit honorer son Créateur, mais chacun selon sa manière de voir.

Ainsi le Sauvage qui adore un vil et hideux reptile, ou une pierre brute; le payen qui se livre à mille infamies pour honorer ses idoles; le Musulman qui croit que Dieu a révélé à Mahomet toutes les absurdités du Coran; le Protestant qui méprise l'Eglise et ne ferait nulle difficulté de profaner l'hostie consacrée, et le Catholique qui regarde le Pape comme le Vicaire du Christ et rend adoration à la divinité qu'il croit présente sous les symboles eucharistiques: tous ces hommes aux cultes divers rendent un hommage égal au Dieu trois fois Saint. Du haut de son trône le Créateur dit à tous: je suis satisfait de vos rites, qu'ils soient bons ou mauvais, inspirés par la vérité ou l'erreur, qu'ils expriment les idées les plus opposées à l'égard de ma sainteté, de ma justice, de ma sagesse, n'importe, ils m'honorent tous également; continuez cette bigarure de cultes; quelque faux et même ridicules qu'ils puissent être, cela est un spectacle qui réjouit mes regards et satisfait mon cœur.

Voilà comme parle le Dieu des indifférents. Pourquoi faut-il croire qu'il se trouve des hommes dont l'intelligence se plaise à une telle aberration?

Messieurs, Dieu est vérité, il ne peut que vouloir la vérité; l'erreur le blesse essentiellement, il ne peut la souffrir. Aussi il a fait connaitre la vérité, et il doit nécessairement vouloir qu'elle soit adoptée par les esprits et que les hommes conforment leur conduite à ses enseignements. Sous peine de nuire sans cesse, les mépris de sa créature, il doit punir ceux qui repoussent la vérité et qui empêchent les autres de la connaitre.

Cette théorie seule satisfait l'intelligence.

Il y a donc une religion; révélée par un Dieu essentiellement bon, elle doit faire le bonheur de ses créatures; donc quiconque l'attaque par une fausse doctrine est un ennemi du vrai et du bien, un ennemi de Dieu et des hommes.

La vraie religion unit; le catholicisme seul forme une société religieuse; en lui les esprits sont unis par la participation aux mêmes croyances; hors de lui il y a bien des agrégations d'hommes liés entre eux jusqu'à un certain point par certaines idées religieuses générales, mais ne s'accordant nullement sur un ensemble de dogmes précis, et à cause de cela se fractionnant bientôt en sectes qui se contredisent et se combattent; de sorte qu'ils ne sauraient composer entre eux une société ayant un caractère d'unité et de permanence.

Nous catholiques, nous formons la société la plus nombreuse du monde; nous sommes parfaitement unis de croyance sur tous les points et il y a plus de 18 siècles que nous subsistons sans avoir subi aucune altération dans l'objet de notre foi et de notre espérance. Ah! voilà bien ce qui démontre, que c'est la vérité qui fait l'union et cela même est un des caractères les plus expressifs de la divinité de notre religion.

Il faut donc savoir apprécier la vraie religion, son influence sociale, le bonheur qu'elle produit et par conséquent il faut l'étudier, la défendre au besoin, et prendre garde de porter atteinte à ses enseignements. Emettre une assertion qui l'atteint, c'est attaquer la vérité, attaquer Dieu même.

VII.

Aussi voyez l'Eglise; comme elle est jalouse au sujet de la conservation intacte de toutes ses doctrines, elle ne peut souffrir aucune erreur; car sa mission est d'affirmer la vérité.

C'est aujourd'hui même l'anniversaire d'un acte éclatant de sa part sous ce rapport. Déjà il y a quelques années, à pareil jour, son chef, qui se dit l'organe de Dieu avait proclamé au milieu du plus auguste concours et avec l'appareil le plus solennel un dogme qui touche essentiellement aux plus profonds mystères de la religion. En déclarant Marie Immaculée il attestait et réclamait la foi à la révélation enseignant la chute de l'homme et la rédemption du Christ. Plus de 200 millions d'intelligences humaines, avec des accents de joie qui ont retenti par tout le monde ont dit: *Credo*, je crois.

Jamais on avait mieux vu la force de la grande union catholique, et c'est un hommage au dogme même qui fut proclamé alors que vous rendez en ce moment par cette réunion fondée sous les auspices de la Vierge dont vous honorez la conception immaculée pour vous conserver dans une pureté de foi que la tache d'aucune erreur ne souille. La vérité elle doit être immaculée et vous faites honorablement profession d'être les champions de ce caractère qui fait son essence, car l'attaquer, c'est la détruire.

Le même chef de l'Eglise qui a proclamé le dogme de l'Immaculée Conception, il y a onze ans, a donné, comme j'avais commencé à vous le dire, l'année dernière, à pareil jour, une autre preuve de sa fidélité à sa mission qui est de maintenir la vérité. Je veux parler de cette Encyclique qui a condamné tant de doctrines erronées. Les débats les plus animés avaient lieu sur toutes les questions qu'elle a touchées et qui intéressent au plus haut point l'ordre social. De fausses erreurs se propageaient partout nombre d'esprits s'en laissaient séduire. Mais le gardien de la vérité apparait, il s'assied majestueusement [illegible] d'où naguères il a fait entendre une doctrine qui n'est ni [illegible] triomphe. Je vois se dérouler [illegible] insérées 80 propositions [illegible] ressuscitées du scepticisme, par les intérêts des passions et par [illegible] jalouses des Empereurs et des Rois. La Pontife suprême les [illegible] un accent d'indignation; puis avec l'autorité de cette voix qui a [illegible] *docens quasi potestatem habens*, il [illegible] est matériaux. Toutes [illegible] des mauvaises opinions et doctrines qui viennent d'être rappelées [illegible] réprouvons, proscrivons et condamnons. *Omnes et singulas prauas opiniones ac doctrinas commemoratas, reprobamus, proscribimus atque damnamus.*

(1) Ce discours n'est pas reproduit absolument tel qu'il a été prononcé: l'auteur y a ajouté pour l'impression quelques développements.

J'écoute ; est-ce un cri de révolte qui va s'élever d'un nombre plus ou moins grand des 200 millions de sujets du Pontife ? Non ; mais j'entends l'écho se prolongeant de distance en distance dans toutes les parties du monde catholique et répétant : *reprobamus, proscribimus et damnamus.* C'en est fait ; il n'y aura plus schisme, division, dans la grande société, tous ses membres croient à la même doctrine ; la vérité les tient unis, ils vont continuer de former l'Eglise une, catholique, apostolique et romaine.

VIII.

Messieurs, dans vos réunions, vous aurez à vous occuper des questions traitées par l'Encyclique ; il vous sera permis de chercher la raison de ces divers points de la doctrine pontificale ; une étude approfondie et respectueuse vous permettrait de la trouver ; nul enseignement catholique n'a à redouter les investigations d'un esprit droit. Mais qu'une vive lumière brille à votre intelligence sur ces matières ou que quelque nuage s'interpose entre le dogme énoncé et votre raison, il ne saurait y avoir entre vous scission et contestation ; vous savez que la vérité est là comme le soleil au-delà du nuage, et que grâce à une étude plus sérieuse ou à un entretien avec de plus instruits que vous, elle ne tardera pas à vous apparaître avec un éclat qui satisfasse vos regards.

Vous pouvez donc demeurer en union parceque vous croyez à la même doctrine ; c'est la vérité qui vous tiendra unis.

Vous figurez-vous une association ayant pour but le développement intellectuel formée entre des hommes de croyances diverses. Si l'on veut traiter une question sociale tant soit peu importante, il faut nécessairement toucher à une des 80 propositions de l'Encyclique ; elles embrassent tout ce qui fait l'objet des plus ardentes discussions de notre siècle. Vous trouverez la religion se présentant à toutes les investigations de la science dans l'ordre métaphysique, moral et social, et venant poser là un de ses dogmes en disant : Prenez-garde d'y porter atteinte. Si l'un des membres de l'association veut franchir la limite qu'il ne reconnait pas à l'Eglise, le droit de lui opposer, un autre, attaché à sa foi soutiendra sa proscription ; de là querelle et combat ; l'association se brise et la guerre s'allume.

Direz-vous : il y aura une entente pour ne pas toucher aux questions religieuses. Ah ! c'est que vous ne savez pas jusqu'où vont les attributions de la foi dans le domaine intellectuel. Si vous voulez vous mettre tout-à-fait en dehors de sa sphère, alors vous renfermerez l'activité de votre esprit dans un cercle d'une bien étroite circonférence. Votre association n'aura pour effet que de l'abaisser et non de l'élever et de le développer.

Par exemple, vous prenez pour point de discussion la peine de mort, et vous en venez à dire : c'est une injustice, c'est un meurtre social. Mais voici la religion qui vient avec l'Ancien Testament, donnant partout au pouvoir civil le droit de faire mourir le coupable ; avec le Nouveau, où St. Paul nous montre le prince comme ministre de Dieu, armé du glaive pour frapper le méchant et faire respecter l'autorité par la crainte : avec l'autorité de l'Eglise si prompte à réprimer toutes les erreurs, et qui n'a jamais porté le plus léger blâme sur le pouvoir civil punissant de mort, qui a honoré, canonisé même les princes qui l'ont exercé.

Voilà donc une de ces questions tranchées par la religion à l'égard desquelles la division entre catholiques devient impossible. Si l'on s'obstine à dire que la religion n'a rien à voir dans cette matière, cela prouve qu'on n'y voit pas grand' chose soi-même.

Et que d'autres questions ardemment controversées aujourd'hui où la Théologie a droit d'intervenir comme juge, par exemple, celle de la soumission au pouvoir politique, de l'usure, du divorce et autres.

Ce que je viens d'exprimer fait voir qu'en ce qui concerne l'ordre intellectuel et social, on ne peut s'associer qu'entre catholiques : l'union alors sera stable et forte parcequ'elle aura la vérité pour lien.

IX.

Dans un pays comme le nôtre, où deux sociétés différentes d'origine, de langage et surtout de religion, sont mêlées, on conçoit qu'à raison d'intérêts communs, et pour le maintien des relations amicales, certaines associations peuvent se former entre les membres de ces sociétés aux croyances opposées, dans un but de commerce, d'exploitation industrielle, d'économie politique, de recherches scientifiques. Tant qu'on se bornera à une sphère d'action purement pratique, on pourra s'entendre. Toutefois il y aura beaucoup de précautions à prendre pour ne pas se heurter, car par suite des principes différents dont on est pénétré et qui agissent quelquefois sans qu'on s'en aperçoive, on pourra se surprendre à marcher non côte à côte, mais en sens opposé. L'ordre matériel est partout traversé dans son orbite par l'ordre moral. Tout fait appelle une idée qui l'explique ou le qualifie, et force par là même de remonter aux principes. Lorsqu'on entre dans la région de ceux-ci avec des convictions religieuses diverses, alors vient la controverse qui divise.

Voilà pourquoi l'Eglise n'aime pas les associations des catholiques avec les hérétiques ou les incrédules. Sans doute elle prêche la charité ; elle veut que cette vertu qui lui est si propre, préside à toutes les relations privées et sociales ; elle veut qu'on déplore l'infortune de ceux dont l'intelligence est privée de la lumière de la foi et elle recommande à leur égard une bienveillance qui ne rencontre de limite que là où elle compromettrait la foi elle-même. La séparation, sous le rapport religieux n'empêche pas l'affection fraternelle qui est le devoir des membres de la grande famille humaine. Mais l'Eglise ne veut pas que ses enfants aient en général des rapports intimes avec ceux qui lui sont ennemis ou indifférents. Elle a lu le texte sacré : *Cum sancto sanctus eris et cum perverso perverteris*, ce que le langage familier a traduit ainsi : Dis moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es. Notre âme cherche sans cesse à pénétrer dans celle des autres, à leur imposer ses idées, ses sentiments ; elle s'exprime de toutes sortes de manières, par la parole, par l'action, par l'exemple pour faire dominer ses convictions ; nous voulons vivre dans les esprits et les cœurs des autres. Sur chacun de ceux avec qui nous sommes en rapport, nous tendons à exercer l'attraction de l'aimant. Dans cette action magnétique réciproque des membres d'une même société le plus fort en intelligence, en moyens naturels d'influence, aura bientôt dominé le plus faible, si celui-ci reste à la portée de ses atteintes, en se tenant renfermé dans le cercle de l'association où l'opération s'exerce.

Si je ne craignais pas d'imprimer à cet entretien une teinte trop religieuse pour la circonstance, j'ajouterais que d'après les données de la foi, l'esprit de Dieu ou celui du prince des ténèbres domine dans toute âme ; que l'un et l'autre de ces esprits a une force d'expansion qui se fait sentir au dehors du sujet qu'il tient immédiatement sous son empire. Tout homme est pour les autres un foyer de lumières ou d'erreurs, de grâce qui porte au bien, ou de séduction qui entraine au mal.

De là la nécessité de choisir ceux avec qui l'on s'unit dans quelque but que ce puisse être. Oui, soyez en rapport avec un esprit opposé à votre foi, avant longtemps, d'une manière plus ou moins directe, vous aurez à discuter sur la religion ; et alors il faudra rompre ou abjurer lâchement la défense de vos convictions catholiques ; mais cette honteuse faiblesse amènera bientôt l'adhésion à l'erreur que vous auriez laissé impunément émettre devant vous de fausses doctrines.

Je conclus : aimez-vous la vérité ? ne vous associez qu'à ceux qui y croient et qui l'aiment comme vous.

X.

Il est une union la plus intime de toutes et d'une importance majeure pour le bonheur qu'elle peut donner à ceux qui la contractent ; c'est celle qui est la base de la famille et à laquelle le Christ a imprimé un caractère sacré. Ce n'est pas un simple intérêt qui en forme le nœud, c'est le sentiment le plus fort du cœur humain, l'amour. Eh bien ! l'amour ne suppose-t-il pas l'accord parfait pour qu'il ait sa jouissance complète ; toute division l'altère : toute opposition d'idées et de sentiments tend à le détruire. Voyez maintenant ces deux cœurs qui s'expriment une affection ardente—Attendez—il n'y a pas entre ces époux une foi religieuse commune ; ils sont divisés sur le point le plus important de tous. Les voilà forcés tout d'abord à une contrainte de chaque jour, pour n'avoir pas à se heurter au sujet d'une doctrine ou d'une pratique religieuse ; il ne leur est point permis de s'entretenir des intérêts de leur âmes. Quand ils sentent le besoin de la prière, il faut qu'ils s'éloignent l'un de l'autre pour ne pas entendre l'accent discordant de leurs supplications ; ils ne peuvent goûter l'ineffable jouissance d'unir leurs cœurs dans une même aspiration vers le ciel. Si chez eux la conviction religieuse ne cède pas à une complaisance qui met l'amour humain au-dessus de l'amour divin, lorsque l'heure du culte public est arrivée, il faut qu'au sortir de leur demeure ils se tournent le dos pour aller par des voies différentes au temple qui doit recevoir leur hommage envers leur Créateur. Mais voici les fruits chéris de leur union, ils sont élevés dans la diversité de croyance de leurs parents ; nécessairement leur affection fraternelle en souffre. Bientôt s'élèvent sur leur éducation entre le père et la mère des dissidences qui troublent la paix, ou ne disparaissent que par un sacrifice du devoir qui déchirera la conscience. Mais plus on avance dans la vie, plus la destinée qui suit le terme de l'existence terrestre excite de sollicitudes. L'épouse catholique jette les yeux sur l'âme de son époux étranger à sa religion et sur celle de ses enfants élevés dans l'erreur paternelle ; elle suit la maxime de sa foi : hors de l'Eglise point de salut. Quelle amère et désespérante tristesse dans ce regard qui semble dire : au-delà de cette vie jamais je ne vous reverrai, vous qui êtes si chers à mon cœur, vous n'avez pas voulu partager ma foi ; hélas ! vous ne pouvez partager mon espérance.

Quelle union conjugale que celle où l'un des époux sent continuellement cette terrible angoisse déchirant son cœur ! Comment donner le nom d'amour au sentiment qui l'a formée ! Ah ! l'amour, l'amour véritable, il veut être éternel. C'est un bonheur sans fin que l'on souhaite à l'objet de son affection. Mais l'immortelle félicité, elle ne peut se trouver que dans le sein de Dieu qui est la vérité, qui a fait connaître la vérité, et qui ne saurait appeler à lui ceux qui ont repoussé la vérité. Le catholicisme seul peut faire espérer l'immortalité à un amour légitime. L'erreur peut s'y méprendre, être le jouet d'une illusion sous ce rapport ; mais le catholique sait ce que sa foi lui enseigne, et en s'unissant à qui ne partage pas sa croyance, il fait un acte provenant d'un sentiment qui pour moi est un mystère, tant il me paraît étrange à un cœur qui sait aimer.

La seule excuse qu'en quelques circonstances, j'admettrais avec l'Eglise, serait le zèle espérant amener une conversion ; mais, qui ne le sait, ce motif se montre rarement comme mobile principal dans ces alliances.

Il faut donc encore arriver à dire : La vérité seule, objet d'une conviction commune, peut faire le bonheur de ces unions, où l'affection ne bornant pas son ardeur aux limites étroites du temps, aspire à une immortelle durée.

XI.

Messieurs, les questions qui se rattachent directement à la religion ne sont pas celles que vous aurez à traiter le plus souvent dans vos assemblées. Ce seront plutôt des matières de l'ordre social, politique ou littéraire qui seront l'objet de vos études et de vos discussion.

Tout jeune homme instruit est appelé à exercer son influence sur la société : il doit se préparer à lui être utile. Il aura à parler, à écrire. Le but de cette association est de vous faire acquérir des connaissances et des aptitudes qui vous permettront de faire un usage honorable pour vous et avantageuse aux autres de la parole ou de la plume ; ou si vous ne vous croyez pas appelés à exercer une sorte de domination intellectuelle sur les autres, du moins vous aurez pour fin de vous prémunir contre un empire funeste que vous auriez vous-même à subir. Mais m'adressant spécialement à ceux de mes auditeurs qui voudront et pourront prendre part aux affaires de l'ordre politique ou civil, je leur demanderai : Quel est le but de l'action publique que vous voulez exercer ? Est-ce votre seul intérêt personnel que vous prétendez satisfaire ? faire de l'argent, selon l'expression vulgaire d'un désir vulgaire ; vous créer un nom qui attire sur vous la considération publique, servir un parti par haine de certains hommes ou par un dévouement aveugle à certains autres ?—Non, non.—Vous vous écriez tous noblement ; nous voulons le bien de notre pays ; nous ne dédaignons pas peut-être la fortune et l'honneur, mais ce que nous cherchons dans notre action politique, c'est le bonheur de la patrie, dont nous voulons toujours être les enfants fidèles et dévoués.

Vous voulez le bien. Il ne peut être, nous l'avons vu, que là où est la vérité. Eh bien, croiriez-vous qu'il n'y a pas de vérité dans les questions sociales et politiques ? Ce serait désespérant pour l'intelligence naturellement avide du vrai. Quoi, est-ce qu'il faut se jeter à corps perdu dans cette lutte des agitations sociales sans avoir, sinon toujours une conviction assurée, du moins l'opinion fortement probable que la vérité, le bien se trouvent au but vers lequel tendent ses efforts ? Ce ne serait alors qu'une action insensée et même criminelle.

La vérité existe dans l'ordre de choses dont il est question. Sans doute elle n'apparaît pas avec la certitude que donne la révélation ; elle est quelquefois couverte de voiles plus ou moins épais qu'il faut savoir faire disparaître pour qu'on la voie face à face, et que par là-même on la reconnaisse.

Il y a pourtant les principes fondamentaux qui tenant à l'ordre religieux participent de la certitude de celui-ci, comme je l'ai déjà énoncé. L'origine de la société politique, la légitimité du pouvoir, le devoir d'obéir à ses prescriptions, les limites de son autorité, sont des questions que la théologie seule a droit de résoudre. Et cependant que d'assertions opposées à ses enseignements s'émettent tous les jours sur ces matières ; l'erreur en ce cas, entrainerait les conséquences les plus funestes !

Toutes les questions où un principe moral est intéressé relèvent aussi du tribunal religieux.

Avant de soutenir une opinion sur ces points, il faut s'assurer des décisions dont ils auraient pu être l'objet de la part de l'autorité chargée de Dieu de prononcer sur le vrai et sur le faux, le juste et l'injuste. Il faut étudier ces questions à la lumière théologique. Il n'est pas permis à l'esprit d'en appeler à son jugement de la décision religieuse, mais il peut chercher à se procurer la satisfaction d'en pénétrer la raison. La vérité reconnue sur ces points, il ne saurait y avoir de division entre les membres d'une association animés de la même foi. C'est un avantage immense qu'un accord sur ces grandes et fondamentales questions, l'esprit y trouve une sécurité qui lui donne la satisfaction et la paix : et l'on ne perd pas son temps à des discussions qui, si elles n'avaient pas la religion pour juge, ne seraient qu'un sujet de luttes déchirant sans cesse les esprits et les cœurs.

XII.

Il est des questions de forme gouvernementale, de législation civile, d'économie politique, de prospérité matérielle que l'on agite sans cesse. Est-ce que relativement à ces matières il ne saurait y avoir de vérité ? Sans doute la révélation ne les atteint pas directement ni par ses conséquences immédiates. Elles sont dans le domaine de la liberté d'intelligence et d'action des hommes. Mais enfin telle théorie n'est-elle pas réellement plus qu'une autre conforme à la raison, à la morale, utile au bien public ? Parmi ces mesures diverses, objet de la discussion n'en est-il pas une qui soit véritablement plus propre à faire le bonheur de la société ? Il y a donc à l'égard de ces questions une vérité non pas absolue, mais relative aux temps, aux circonstances, aux besoins divers d'une nation. Cette vérité peut n'apparaître pas d'abord clairement. Appartenant à l'ordre des choses contingentes, elle ne se présente pas avec ce caractère de lucidité et de permanence qui exclue l'hésitation de l'esprit ; elle sollicite la discussion et peut produire par là-même une division passagère dans les intelligences. Mais elle n'existe pas moins ; il faut la chercher. Voulez-vous la trouver ? Vous qui vous glorifiez du titre d'honnête homme et d'ami de votre patrie, cédant à la voix de la conscience, renoncez à tout parti pris d'avance, à toute passion d'orgueil et de jalousie, à tout dévouement aveugle ou intéressé à tel et tel homme, et dites avec sincérité et énergie : Je veux connaître la vérité sur ce point, savoir ce qu'il y a de réel ou d'erroné dans telle assertion ; ce qu'il y a d'avantageux ou non pour le bien public dans cette mesure, et alors avec calme livrez-vous à un examen approfondi de la question, étudiez la sérieusement ; cherchez dans une discussion pacifique les moyens de vous éclairer, et bientôt il jaillira une lumière qui vous fera connaître la vérité, objet de vos désirs. Et si elle contredit une opinion soutenue auparavant avec plus ou moins d'ardeur, alors la voix du devoir répètera ce mot fameux : Brûle ce que tu as adoré, et adore ce que tu as brûlé. Et l'âme forte, dévouée, animée de l'amour de la vérité fera généreusement le sacrifice imposé sur l'autel de la religion et de la patrie, objets de son culte et de son amour.

Il est possible sans doute que sur certains points la conviction ne devienne pas la même chez tous les esprits. Tous malgré la sincérité de leurs dispositions ne sont pas frappés de la même manière par les mêmes considérations. Cela se conçoit pour ces matières ou la vérité et même l'honnêteté dépendent de circonstances variables que tous ne regardent pas du même point de vue et qui peuvent être soumises d'ailleurs aux éventualités d'un avenir incertain. La discussion restera donc ouverte sur ces points ; mais si elle est sincère elle n'amènera pas la division.

XIII.

Il y a un axiome qui devrait faire la règle de notre conduite sociale : *In necessariis unitas.* Dans les choses nécessaires, dans les choses qui intéressent la foi, les principes fondamentaux de la société, et dans toutes celles où la vérité se montrant avec un caractère évident, réclame nécessairement l'adhésion de l'intelligence ; alors qu'il y ait unité, accord, hommage commun rendu par tous les esprits et les cœurs à la vérité, à l'honnêteté, à la justice. *In dubiis libertas.* Là où la vérité n'apparait pas clairement, où le devoir ne prescrit rien, alors liberté de pensée, de parole, d'action. Vouloir restreindre cette liberté serait un envahissement des droits de l'intelligence ; il ne saurait jamais être permis d'imposer une doctrine dont la vérité ne serait pas établie. Mais, *In omnibus charitas.* Que la charité, l'union, la bienveillance réciproque règnent partout. N'accusons pas d'intentions perverses ceux qui ne pensent pas comme nous, et que toujours malgré les dissidences d'opinions l'amour de la vérité et le sentiment de la charité nous dominent. Que l'on prenne garde, dans l'intérêt du parti que l'on a pris parcequ'on le croit le meilleur, d'émettre rien légèrement aux faits, aux personnes, aucune assertion erronée ; qu'on n'avance rien au hazard, comme on le fait trop souvent dans les débats politiques contre ceux dont on ne partage pas l'opinion. En nul ordre de choses il n'est permis de soutenir une cause par des assertions qui porteraient un caractère mensonger.

Lorsque vous êtes cités devant un tribunal qui doit décider dans une affaire litigieuse qui regarde, et souvent pour une valeur modique, les biens d'un citoyen, alors interpelés au nom de Dieu de dire la vérité, vous frémiriez à la pensée d'un témoignage entaché de quelque fausseté, à raison du parjure dont il vous rendrait coupable.

Messieurs, dans les débats politiques il s'agit non du plus ou moins de richesses d'un individu, mais des intérêts les plus graves de la société. Il est question d'une mesure qui peut faire sa prospérité ou son malheur, ou d'hommes appelés à faire les lois qui la régissent et même à présider dans les conseils du gouvernement à ses destinées. L'opinion publique, voilà le tribunal qui va décider en ces points d'une si haute importance sociale. Chaque citoyen a le droit et m me souvent le devoir de présenter des raisons et des renseignements qui peuvent éclairer son jugement. Il est vrai, on n'oblige personne à mettre la main sur l'Evangile pour jurer la vérité de ce qu'on va affirmer. Mais ce procédé n'est point nécessaire, il n'est qu'une forme plus propre à favoriser l'exécution de la justice. La société n'en demande pas moins, et au nom de Dieu qui l'a constituée et veut que l'ordre et la justice y règnent, que quiconque émet une assertion sur les questions qui l'intéressent si fortement, disent la vérité, toute la vérité et rien que la vérité. Chacun doit faire alors comme le ministre de la religion en témoignage judiciaire, mettre la main sur sa poitrine et ne dire sur les hommes et les choses que ce qu'il sait être vrai, ou ce qu'il juge être bon, utile, après un examen qui permette d'affirmer avec conviction de cœur.

Oh ! si au lieu de parler d'après l'inspiration de la passion et l'intérêt d'un parti qu'on veut faire triompher à tout prix, on se disait avant d'accuser, de flétrir un homme public, ou de faire entendre en faveur d'une mesure des paroles que la sincérité de la conscience n'approuve pas toujours, si l'on se disait : cette assertion peut influer sur le bonheur de la société dont je suis membre, du pays dont je suis citoyen, suis-je persuadé de sa vérité ? Qui alors ne craindrait de mentir à la conscience, à l'honneur, au patriotisme, et de mettre sur son front, non peut-être aux yeux des hommes, mais assurément aux yeux de Dieu, ce titre abominable : parjure.

Oui, si l'on faisait ces réflexions, que de sophismes de moins égareraient l'opinion, que de calomnies de moins atteindraient les hommes publics ! parconséquent que d'erreurs et d'animosités évitées pour la société ! Oh ! s'il en était ainsi, notre belle et chère patrie ne verrait plus dans son sein une si déplorable division. Il y aurait sans doute des divergences d'opinions sur les moyens de la servir, mais grâce à la bonne foi de ceux qui y prendraient part, la discussion ferait tendre à l'unité de vues, parcequ'il y aurait de la part de tous, recherche de la vérité. Tous s'uniraient pour assurer à leur patrie sa religion, sa liberté, ses droits politiques et civils, et tout ce qui peut conserver chez elle un caractère de nationalité ; et dans les diverses positions qu'ils occupent, tout en travaillant pour eux-mêmes, ils seraient animés du désir de contribuer de toutes leurs forces à sa prospérité et à sa gloire. Oui, qu'il y ait un même amour pour la patrie, et un même désir de connaitre la vérité sur tout ce qui touche à ses intérêts, alors il y aura entre ses enfants une union dans laquelle ils trouveront la force de soutenir victorieusement ses intérêts et d'assurer la félicité générale. Il en est de l'ordre social comme de l'ordre religieux ; l'unité de conviction, c'est-à-dire, la participation à la même vérité, fait l'unité d'âme et de cœur.

XIV.

La société prise en général, et non pas seulement dans son organisation politique, ne vit aussi que de la vérité. Vous figurez-vous la société possible avec des hommes qui ne se mettraient nullement en peine d'exprimer la vérité dans leurs relations habituelles, qui se feraient un jeu de la trahir, et seraient toujours prêts à tromper dès lors qu'il s'agirait de leur moindre intérêt ? La société suppose la confiance ; comment vivre avec ceux dont on se défierait sans cesse ? Aucune relation ayant pour but les affaires ou même le plaisir ne pourrait se former avec ceux dont il faudrait suspecter les paroles en toute occasion. Si jamais le mensonge venait à dominer sur la terre, c'en serait fait bientôt de la grande société humaine.

Il en est ainsi de toutes société particulière. Voici une ville : un certain nombre de ses citoyens, à raison de leur éducation, de leurs relations commerciales, civiles, littéraires ou politiques, des alliances de familles qui ont des ramifiations dans nombre de maisons, de ce besoin d'épanchement, d'entretien, de communication réciproque d'idées, de sentiments qui cherchent à se satisfaire dans les visites, les réunions de salon : Voici, dis-je un certain nombre de citoyens qui à raison de tout cela, forment entre eux ce que l'on appelle dans un sens restreint la société, ou si vous voulez la bonne société. Il peut y avoir entre eux une certaine dissidence sur les matières d'opinions, mais si les uns et les autres observent la franchise dans leurs procédés, les relations continuent et avec elles la paix, une certaine affection, une certaine estime qui font de ces rapports sociaux un des grands charmes de la vie. Les différences du caractère ne rompent pas le lien : mais supposez le manque de sincérité se faisant sentir dans les communications, le mensonge apparaissant sur les lèvres de ceux avec qui l'on se plaisait à converser ; alors la confiance se retire, les bons rapports se rompent et la cité offre le douloureux spectacle de discordes, de haines qui ne font que s'accroitre sous l'influence des détractions mensongères.

XV.

Voyez l'union dans cette relation si étroite, si intime l'amitié. Quel doux sentiment que cette affection qui unit les âmes ! sous sa délicieuse influence on se livre à ses épanchements, qui suivant le mot de Bossuet font entrer, comme pas à pas, dans le cœur des autres. La joie se redouble par le partage qu'on en fait et la peine s'affaiblit par la sympathie que l'on reçoit ; on s'aide mutuellement dans ses travaux et ses difficultés, et si l'on parcourt ensemble la carrière des sciences et des lettres, il y a une ineffable jouissance à s'enrichir réciproquement du fruit de ses études, à se donner l'un à l'autre une vie intellectuelle plus puissante, plus active. S'il est doux de partager son bien matériel avec celui que l'on aime, il l'est d'avantage de le faire participer à son trésor intellectuel !

Ces liens qui se forment dès la jeunesse, dès l'adolescence même, entre des compagnons d'études collégiales ou professionnelles, qu'ils donnent de bonheur, lorsqu'ils ne font que se fortifier dans le cours des années ! Mais l'amitié, est-ce autre chose que la confiance ? Elle ne se forme et ne s'entretient que par la foi en une franchise réciproque, elle repose donc essentiellement sur la vérité. Point d'amis entre les menteurs.

Et cette autre affection, plus forte, plus ardente, mais moins sûre que l'amitié, ne demande-t-elle pas elle aussi la vérité ? Trop souvent malheureusement, les yeux couverts d'un bandeau, elle ne sait pas la trouver : elle se méprend sur les qualités de l'objet qu'elle cherche ; sa frivole et imprudente expansion lui mérite de tomber dans de pénibles illusions. Mais il n'est pas moins indigne d'un cœur honnête de la tromper. Affecter un sentiment qu'on n'a pas, trahir une confiance dont on est l'objet, attirer ou entretenir l'amour par des qualités hypocrites, cacher ce que l'on est, ou se montrer ce que l'on est pas pour ne pas blesser un attachement que l'on a intérêt à se conserver, c'est là un vil et odieux mensonge qui fait perdre un long temps en des relations sans résultats, cause une amère douleur au cœur objet de la déception, empêche injustement une affection de prendre un autre cours où elle aurait trouvé une satisfaction légitime, et si la trahison va jusqu'à former une alliance sacrée et indissoluble, alors c'est aiguiser, pour le moment plus ou moins prochain où elle sera découverte, un coup de poignard qui fait la plus cruelle des blessures pour une vie toute entière.

Oui l'amour demande la vérité. S'il jouit à entendre une expression semblable à celle qu'il profère, c'est qu'il la croit inspirée par la sincérité. Ainsi, la vérité, c'est la vie de l'affection ; elle est plus nécessaire encore au cœur qu'à l'esprit.

La vérité, ce n'est donc que par elles qu'existent les relations publiques et privées ; en tout et partout c'est elle qui fait l'union. Nous l'avons vu, la religion, la société politique et civile, les relations particulières, le sentiment le plus fort du cœur de l'homme, tout la demande, tout en fait un devoir, tout proclame qu'elle est un élément essentiel de l'ordre et du bonheur.

Il est un mot que notre siècle a souvent répété, comme exprimant sa tendance, quoique ses divisions incessantes et acharnées en manifestent une toute contraire ; ce mot, c'est la fraternité : la fraternité entre les nations, entre les hommes. Ce vœu est noble, c'est celui de Dieu même qui étant notre Père commun veut que nous nous aimions tous comme des frères ; mais, la fraternité, c'est l'union des esprits et des cœurs, et par conséquent elle ne peut exister que par la vérité.

Que celle-ci soit respectée, que son droit à régir les intelligences soit partout reconnu et défendu, et les discussions cesseront, et la réalité se rapprochera de cet idéal de fraternité, qui doit être l'objet du désir des hommes.

XVI.

Oh! que la vérité est précieuse, et parconséquent qu'il importe de la connaitre en tout ordre de chose! Pour l'atteindre il faut la rechercher avec empressement, elle est un bien d'une valeur assez grande pour qu'on se donne la peine d'en faire le but de ses investigations.

On doit la chercher dans les questions religieuses, sociales, politiques, littéraires. La trouver, ce sera une satisfaction bien vive pour l'esprit. Toute étude à laquelle on se livre pour la connaitre, c'est un travail fait pour éc'aircir un problème. A la fin de l'opération l'inconnue se dégage, elle apparait et son aspect repose délicieusement l'esprit. La vérité, a dit l'Ange de l'Ecole, c'est une équation entre l'intelligence et son objet. Quelle satisfaction éprouve alors l'âme à s'unir à ce qu'elle a cherché à s'identifier avec le terme de son désir!

La vérité, on ne doit pas en garder la possession pour soi seul; il faut la faire connaitre. La retenir captive en soi-même, ne pas favoriser l'essor qui est de son essence, c'est un crime à son égard. Il faut l'énoncer, aider à sa diffusion dans la société, à son empire sur les intelligences, et pour cela il faut lutter de toutes ses forces contre l'erreur, et démasquer hardiment le mensonge, lequel flétrit les lèvres qui le profèrent, égare l'esprit qui en reçoit l'impression et ne produit que le trouble et le désordre.

Nous devons par tous nos efforts entretenir, fortifier dans la société l'horreur pour le mensonge et attacher l'infamie au nom de celui qui ose se le permettre: autrement il marchera bientôt tête levée. S'il ne craint pas le soulevement de l'opinion contre lui, il se fera un jeu de répandre l'erreur. Malheur à la société où le mensonge est entendu sans indignation et où il peut être regardé avec indifférence comme un moyen de succès pour une cause!

Là où la franchise ne domine plus, l'honneur s'en va. Il se perd ce sentiment des âmes nobles, qui les fait frémir à l'aspect de toute bassesse, les porte à se respecter elles-mêmes, leur assure l'estime et la considération publique et leur fait supporter avec courage et fierté toute autre perte, fors celle de l'honneur même. Mais l'honneur, son caractère essentiel, c'est la franchise; de nul qui a menti on ne dit qu'il est honorable.

On regarderait comme la plus insigne injure de s'entendre dire qu'on a perdu l'honneur aux yeux de la société. Celui qui trompe proclame lui-même son avilissement, il se dégrade de ses propres mains: il ôte à son nom cet honneur qu'on ne peut plus retrouver quand on l'a perdu, car comme l'a dit le poëte:

L'honneur est comme une île escarpée et sans bords,
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.

L'honneur, portez-en l'empreinte sacrée dans l'accomplissement du devoir dicté par la conscience, et dans un amour de la vérité qui ne permette jamais à aucun intérêt de la blesser.

XVII.

Il est des peuples qui ont attaché un stigmate d'infamie à leurs noms à raison de leur manque de franchise. Le mot *fides punica* flétrit à jamais Carthage et la mémoire des Crétois est couverte d'un opprobre éternel par l'épithète de menteurs que leur donne même le texte sacré: *Cretenses mendaces*. Il est des nations modernes chez qui le sentiment de la franchise ne semble pas se trouver. Elles trompent dans les documents officiels, dans les journaux, dans les livres, dans le commerce et quelquefois dans les relations privées; elles s'apprêtent un triste renom aux âges futurs. Ne leur envions pas l'habileté de la fraude ou l'audace du mensonge. Nous Canadiens, nous sommes fils des Francs; la franchise c'est le nom de notre race, et ce nom il n'a pas été porté en vain par une nation dont les rois exprimant en eux le caractère de leur peuple, ont été si renommés pour leur franchise et au sein de laquelle s'est épanouie la fleur de cette chevalerie dont le nom est synonime de celui de l'honneur, et parconséquent de l'amour de la vérité.

La France est-elle encore le pays des Francs? Je n'oserais l'affirmer. Mais l'impiété mensongère n'avait pas encore altéré son caractère primitif, lorsqu'elle envoya sur cette terre que nous habitons ceux qui furent nos pères. Choisis par la main de la religion même, les premiers colons du Canada apportèrent ici en leurs personnes, la foi, la piété, l'intrépidité, et surtout la franchise et l'honnêteté; ces dernières vertus apparaissent dans les annales des temps héroïques de notre histoire avec un caractère qui excite une vive admiration; nulle querelle entre les habitants de la Nouvelle-France; la bonne foi et la bienveillance réciproque ne permettent pas à la justice publique de s'exercer; la confiance des uns envers les autres est telle que pendant les nuits et les absences prolongées la clef n'est point mise aux portes des habitations.

Beaux jours de l'enfance de notre pays, mœurs si pleines de foi envers Dieu et envers les hommes, charmes de la paix et de la concorde, ne serez vous plus qu'un souvenir d'un passé qui ne doit plus revenir! Oh! non, qu'il nous soit permis d'espérer de vous voir renaitre en notre patrie. Non il n'est pas effacé pour jamais ce caractère d'honnêteté, de franchise qui faisait tout récemment encore l'honneur du nom canadien.

Oh! lorsqu'on passe au milieu des peuples chez lesquels des causes diverses et surtout l'irréligion ont altéré le sens moral, on se prend à regretter la simplicité et l'honnêteté des mœurs de son pays. Les étrangers même les admirent et nous les envient. J'en ai reçu un témoignage dans une occasion que je ne pourrai jamais oublier. Je quittais Naples avec de nombreux compagnons de voyage sur un bateau à vapeur partant pour la France. Nos regards étaient ravis de cette terre, de cette mer, de ce ciel chantés par les poëtes. Quand cette espèce d'extase où nous plongeait ce tableau enchanteur fut passée, la conversation s'engagea entre les passagers du vaisseau, sur le caractère du peuple que nous venions de quitter, et elle amena par comparaison divers jugements sur les mœurs des principales nations européennes. "J'ai vu bien des peu-
" ples, dit un gentilhomme anglais, chez qui tout annonçait une position
" élevée dans la société, j'ai vu bien des peuples, mais dans mes longs
" voyages en plusieurs parties du monde, je n'ai trouvé nulle part une
" hospitalité aussi cordiale, aussi bienveillante, des mœurs aussi simples,
" aussi honnêtes que chez le peuple du Bas-Canada." A ces paroles je sentis battre mon cœur canadien d'un noble orgueil et il me semblait que ces lieux si glorieux par leur beauté magique, les grands évènements dont ils ont été le théâtre et les sublimes génies qui les ont illustrés, il me semblait, dis-je, que ces lieux si fameux enviaient la belle et pure gloire que ce témoignage venait de donner à mon humble patrie.

Faisons tous nos efforts pour conserver à notre pays une si honorable renommée. Rappelons nous souvent la noblesse et la pureté de notre origine, la loyauté de nos ancêtres qui n'a pas encore été essentiellement altérée chez leurs descendants. Si la bonne foi chancelle parmi nous elle se ranimera quand chacun s'entendra redire comme aux temps des preux chevaliers: souviens-toi de qui tu es fils et ne forligne pas.

XIX.

Mais, Messieurs, qu'est-il besoin d'aller chercher aux temps éloignés de nous l'exemple de la franchise chevaleresque? Vous l'avez vu de vos yeux. Ici...ma parole hésite! une réserve produite par un sentiment qu'il est facile de comprendre, tend à mettre un frein à mes lèvres.... Mais, je m'enhardis; il me semble que la circonstance dans laquelle je me trouve, à raison du sujet que je traite devant vous, me dit: fais céder la délicatesse imposée par un lien de famille au devoir d'encourager au bien par un grand modèle. Oui, messieurs, il n'y a que quelques mois encore, il existait parmi nous un homme devant lequel chacun, de quelque origine, de quelque croyance, de quelque parti politique qu'il fut, s'inclinait avec un profond sentiment de respect et d'affectueuse estime. Ce n'était pas à l'homme à la haute intelligence enrichie par des connaissances aussi profondes que variées que l'on rendait cet honneur; ce n'était pas au citoyen dont la parole et la plume avaient servi avec tant de dévouement la cause de la patrie en des temps orageux et qui avait siégé au premier rang dans les conseils du gouvernement; ce n'était pas au jurisconsulte qui vient d'attacher glorieusement son nom à la législation de notre pays. Non, d'autres citoyens, à quelques uns de ces titres ont pu avoir un mérite ou du moins une renommée égale ou supérieure. Mais on saluait dans lui l'homme qui, dans sa carrière publique, commencée pour lui dès la jeunesse et se poursuivant au milieu de tant d'intérêts divers, et dans ses relations privées si étendues, a montré une loyauté, une franchise, un amour de la vérité, une simplicité de cœur, une délicatesse d'honneur et de bienveillance, portées à un degré qui en faisait sous le rapport de ces qualités un homme à part, un type de vertu sociale. Le nom d'Augustin Norbert Morin, l'honneur et le modèle des Canadiens, sera perpetué, comme on l'a dit, par un souvenir légendaire dans le pays. Puisse l'amour de la vérité qui l'a distingué si éminemment, animer toujours ses compatriotes, et spécialement ceux avec qui il aurait voulu passer ses derniers jours, et au milieu desquels reposent ses restes vénérés.

XX.

Je sens qu'il me faut mettre fin à mes paroles qui ont trop longtemps occupé votre attention dont l'indulgence à mon égard me fait un devoir de vous offrir ma vive reconnaissance. Mais pour excuser la longueur de cet entretien et l'importance que j'ai attachée au sujet que j'y ai traité, je rappellerai en terminant, un fait de la plus déplorable signification qui vient de se passer. Je veux parler de la réunion des Etudiants à Liège et à Bruxelles. Là se trouvaient nombre de jeunes gens de France, de Belgique, d'Allemagne Sans doute, ils ne représentaient pas, il s'en faut, la généralité de la jeunesse instruite de ces contrées; mais toutefois l'épouvantable hardiesse de leurs déclarations montrent l'appui qu'ils sentent avoir dans une trop grande partie de la société européenne. Jamais l'esprit du mal ne s'était permis une expression aussi audacieuse.

Je rappellerai en frémissant quelques-unes des doctrines émises dans ces réunions.

Il faut, dit l'un de ces jeunes gens, que la révolution triomphe, il lui appartient d'anéantir le catholicisme et elle ne peut le faire que par la force; cette force elle est en nous, nous vaincrons.

Un autre définit ainsi la révolution: c'est le triomphe du travail sur le capital, de l'ouvrier sur le parasite, et ajoute-t-il par un épouvantable blasphème, c'est le triomphe de l'homme sur Dieu.

Un des membres de cette hideuse réunion exprime ainsi les idées du parti révolutionnaire: Dans l'ordre religieux nous voulons l'anéantissement de toute religion et la négation de Dieu; dans l'ordre social, la suppression de la propriété, l'abolition de l'hérédité.

Après ces paroles, on entend celles-ci: Je demande l'exclusion complète de tout individu qui représente l'autorité religieuse ..... il ne faut plus d'autorité, mais la force.

Et vous dames chrétiennes, qui m'écoutez, vous que distinguent ces vertus que le christianisme a mises au cœur de la femme et qui font le bonheur de la société, pardonnez-moi si je rappelle les paroles de l'un de ces misérables:

Je vois ici des femmes, dit-il, je les remercie d'être venues; elles ne doivent pas rester en dehors du mouvement révolutionnaire, il faut qu'elles nous aident; elles ne nous feront pas défaut, j'en suis sûr, qu'elles se souviennent que c'est Eve qui a jeté le premier cri de révolte contre Dieu.

Vous avez entendu l'impiété; écoutez maintenant la férocité qui en est la compagne: S'il est besoin de la guillotine, nous ne reculerons pas, il faut anéantir la propriété; si la bourgeoisie résiste, il faut tuer la bourgeoisie. Un autre seconde cette affreuse proposition par ces paroles: Qui, si cent milles têtes font obstacle, qu'elles tombent. Puis l'assemblée infernale se sépare au cri de vive la république démocratique et sociale.

Aucune répression de l'autorité publique n'a atteint ces abominables doctrines tendant à détruire tout ce qui constitue la société. Sans doute elle ont causé une indignation et une affliction profonde dans le cœur de tous les hommes religieux, mais il n'y a pas eu au milieu du pays où elles se sont produites, une protestation énergique propre à interdire pour l'avenir le renouvellement d'une semblable orgie d'idées et de sentiments; c'est que la franc-maçonnerie est là avec des milliers et des milliers d'adeptes qui exercent déjà une grande influence sur l'opinion publique.

XXI.

Messieurs, vous l'avez vu, la négation de Dieu, l'affranchissement de toute loi morale, la destruction de la propriété, le meurtre et le carnage inondant la terre de flots de sang humain. Voilà le programme avoué de ce parti qu'on appelle la révolution. Mais qui a produit chez cette jeunesse une si déplorable et féroce perversité? Le mensonge. Tout cela, c'est l'effet de doctrines d'abord beaucoup moins impies et anti-sociales, mais altérant plus ou moins directement les dogmes religieux, les principes de l'ordre public.

L'Eglise qui seule par sa doctrine infaillible maintient la vérité, a été calomniée dans son histoire, dépréciée dans ses institutions, attaquée dans ses enseignements. Son autorité méconnue il n'y avait plus de base à un ensemble de doctrines propres à soutenir la société. Toute autorité a inspiré la haine, et là où ce moyen paraissait utile pour lui ôter la confiance et le respect, le mensonge a été mis en œuvre.

Oui, la calomnie, l'erreur, la parole contre la vérité, voilà ce qui de dégré en dégré a amené cette explosion d'idées anarchiques sous le rapport religieux et social qui menace le monde d'une épouvantable catastrophe.

Vous avez sans doute frémi en entendant ces terribles doctrines, mais peut-être dites-vous: grâce aux principes de religion et d'ordre qui dominent dans notre société, nous sommes loin d'avoir à craindre les diffusion de ces nombreuses erreurs au milieu de nous.—Ne nous rassurons pas trop, l'esprit du mal a une terrible puissance de propagation; et il se voit peut-être préparé en notre pays, dans un nombre plus ou moins grand d'esprits hostiles aux idées chrétiennes, un accueil à des aberrations intellectuelles et morales menant de dégré en degré jusqu'à l'adoption de ce programme de la révolution dicté par l'enfer: Guerre à Dieu et mort à tous ceux qui croient en lui. L'Océan n'est plus une distance qui empêche ce cri affreux que la terre d'Europe vient d'entendre, d'avoir son écho sur celle d'Amérique; nous avons besoin d'en étouffer le retentissement par nos éclatantes protestations en faveur de la religion, et de l'ordre social établi par la Providence.

En ces jours l'Europe est infectée d'une épidémie qui a fait des milliers de victimes; à chaque vaisseau qui traverse les mers, on a craint de voir apparaître sur ces rives le fléau destructeur et on avise de toutes parts à des mesures salutaires qui préservent cette contrée de la contagion qui a désolé les pays d'au delà l'Atlantique.

Faisons de même à l'égard de l'épidémie des doctrines perverses affligeant d'une manière si funeste la vieille Europe et menaçant notre société. Ne ménageons pas les efforts pour maintenir parmi nous la santé des esprits je veux dire la vérité. Que chacun élève la voix pour l'énoncer et la défendre selon ses forces et sa position. Ne laissons jamais l'erreur émettre impunément ses assertions mensongères; combattons la avec énergie partout où nous la voyons attaquer les principes conservateurs de l'ordre: que la vérité trouve en chacun de nous un défenseur dévoué. S'il en est ainsi notre société saura se préserver des atteintes de ces doctrines funestes, écondes en terribles catastrophes pour les peuples chez qui elles dominent. Cette espérance de salut pour mon pays, elle sera réalisée, si partout comme ici, s'organisent des associations unies dans la foi catholique pour la défense de la religion et de l'ordre social; si partout comme ici, se rencontrent des citoyens prêts à vouer leur approbation et leur concours à tout ce qui peut servir la sainte cause de la vérité.

COURRIER DE ST-HYACINTHE

Vendredi, 15 Décembre, 1865.

Nous avons l'avantage d'offrir, aujourd'hui, à nos lecteurs, la belle et savante lecture de M. le Supérieur du Séminaire de St. Hyacinthe.

Les graves et précieux enseignements qu'elle renferme seront accueillis par le public avec le respect qui lui a été accordé par l'auditoire distingué devant laquelle il a été prononcée.

Les jeunes gens surtout, qui se préparent à dévouer au service de leur pays leurs connaissances et les talents dont la Providence les a doués, y trouveront toutes tracée leur ligne de conduite. Cette lecture tout en se recommandant à la méditation de tous, devra particulièrement attirer la leur.

Le Fénianisme.

Le fénianisme est en pleine décadence aux Etats-Unis. Le *Herald* de New York, qui paraît pour son organe et qui lui paraissait si dévoué commence par lui tourner le do. Il couvre ses chefs de ridicule et leur reproche leurs extravagances.

« Ce que les chefs fénians auraient dû faire, dit-il, avant d'exposer leur présente organisation à la ruine, c'était de tenter une démonstration pratique contre les ressources de John Bull, leur ennemi héréditaire, en s'emparant du Canada.»

Les fénians ne sont contentés de débiter contre leur ennemi et de se répandre en invectives inutiles, aujourd'hui son organisation, ajoute le *Herald*, est à la veille d'être brisée et l'Irlande n'a plus rien à attendre de ce mouvement. Il conseille aux chefs fénians de distribuer leur argent collecté parmi leurs compatriotes nécessiteux et il n'en manque pas.

La nouvelle suivante qui nous arrive de New-York confirme les embarras de la société:

New-York, 9 décembre.—A la session de cénat de l'association fénienne, tenue à New-York, le 7 du présent, John O'Mahoney, président de l'association, a été accusé de perfidie et de malversations. Les accusations qui sont très volumineuses ont été remises au président le lendemain et il a été notifié de préparer sa réponse sous 24 heures, sous peine de subir un jugement par défaut. M. O'Mahoney n'ayant rien fait pour repousser ces accusations, le cénat s'est constitué le 9 en une cour de judicature, en vertu des dispositifs de la constitution, et ayant examiné les accusations, les a déclarées prouvées et a destitué le président. Alors M. W. R. Roberts, vice-président, a été appelé par un vote unanime à le remplacer.

L'ANNEXION.

En toute chose, la comparaison aide à juger—Qui de prime abord, ne verra pas le côté bon ou mauvais d'une question, si on essaye de lui imposer notre manière de voir par mille et une raisons tirées du fond de sujet même, se laissera souvent favorablement influencer par un exemple.

Nous invitons donc ceux de nos compatriotes qui réfléchissent assez peu pour désirer voir le Canada se désister de la légitime aspiration de prendre dans avenir assez peu éloigné, place au banquet des nations indépendantes, pour entrer dans l'union américaine, nous les invitons à méditer un fait, d'ailleurs peu surprenant, que nous apprennent les journaux de la Louisiane, ancienne colonie française.

« L'élément américain a le haut pavé dans la Cité, et est déterminé d'empêcher l'enseignement de la langue française, et à faire en sorte que la prochaine génération de créole soit radicalement américanisée.»

A ce propos, le *True Witness* fait les judicieuses réflexions suivantes:

« Quelques-uns de nos journaux rouges, dans leur haine aveugle contre la dépendance britannique,—haine qui a sa raison d'être dans le fait que le gouvernement anglais ne dépouille pas ou ne persécute pas l'Eglise catholique du Canada,—on ne permet pas à d'autres de le faire,—insistent toujours sur les grands avantages que retireront leurs compatriotes de l'annexion; ils se garderont bien d'insister sur un de ces avantages dont les créoles français de la Nouvelle-Orléans ont à souffrir, savoir: que l'enseignement de la langue maternelle des canadiens français sera bientôt, sous le régime de l'annexion, prohibé dans les écoles communes canadiennes et que leurs nouveaux maîtres les soumettront au procédé appelé indifféremment *américanisation* ou «renouvellement de la face du monde.»

Conseil de Ville.

Séance du 11 Décembre, 1865.

PRESENTS.—Son Honneur le Maire, MM. Bachand, Bire, Chagnon, Côté et Renther.

La minute des procédés de la dernière séance ayant été lue est approuvée.

MM. Dessaulles et Malhiot étant arrivés prennent leurs siéges.

M. *Malhiot* fait motion: Que la pétition des propriétaires du théâtre des Amateurs, soumise à la dernière séance soit accordée. Secondé par M. Côté.

Pour: MM. Bire, Côté et Malhiot.—3.

Contre: MM. Bachand, Chagnon, Dessaulles et Renther.—4. La motion est rejetée.

M. Bachand fait motion: Que M. Dessaulles soit nommé pour présider et conduire les élections municipales annuelles qui auront lieu le deux janvier prochain et désigner les endroits où les dites élections seront tenues dans chacun des quartiers de cette cité. Secondé par M. Bire. Agitée.

Les personnes suivantes sont nommées pour agir comme députés-officiers rapporteurs aux prochaines élections municipales, savoir: MM. Louis Gladu, pour le quartier No. 1; J. L. Sanguinet pour le quartier No. 2; Chs. Maynard pour le quartier No. 3; John Lusignan pour le quartier No. 4, et Raphaël Salmon pour le poll où se fera l'élection du Maire.

Le Conseil s'ajourne à vendredi le 22 du courant.

UNION CATHOLIQUE.—Dimanche prochain, à la séance ordinaire de l'*Union-Catholique*, M. Boucher de LaBruère fera une lecture sur *Donoso Cortès*. On aimera sans doute à entendre parler de ce vaillant champion de l'enseignement catholique, qui a eu place à côté de Louis Veuillot parmi les publicistes qui ont consacré leur talents à la défense de la vérité. M. de LaBruère nous le présentera à notre admiration avec ce style remarquable et si bien inspiré qu'on lui connait.

La séance de dimanche sera très intéressante et nous ne saurions trop inviter les membres de l'*Union-Catholique* et ceux qui s'intéressent à cette société à s'y rendre.

—Nous avons reçu de New-York plusieurs morceaux de musique intitulés *We never can forget*; *Recherche Polka Mazurka*; *Festival March*, publiés par W. Jennings Demorest, No. 473, Broadway. Outre le mérite remarquable de la composition artistique, nous devons encore signaler à nos lecteurs une particularité qui a son utilité.

Ces morceaux de musique sont contenus dans des dossiers munis de languettes qui permettent d'y placer plusieurs feuilles de musique et qui sont retenues fixes par un *mordant* adhérant aux languettes

S'adresser à W. Jennings Demorest, 473, Broadway, New-York.

— L'Honorable M. Gâlt est de retour de Washington. Comme le remarque le *Canadien*, il est fort douteux qu'le Ministre des Finances nous rapporte de bien bonnes nouvelles au sujet du Traité de réciprocité. Voici quelques paroles que l'on prête au secrétaire du Trésor des Etats-Unis. Il paraît parfaitement établi que les avantages du Traité n'ont pas été réciproques, mais ont été en faveur du Canada.

En conséquence des mesures efficaces doivent être prises à l'effet de nous assurer d'autres débouchés par notre commerce.

LE TRAITÉ DE RÉCIPROCITÉ.— Nous trouvons, dans le dernier bulletin télégraphique des Etats-Unis, le paragraphe suivant: Le gouvernement canadien offre, en échange du privilège de vendre les produits du Canada sur nos marchés, sous le traité actuel de Réciprocité, d'élargir et de creuser les canaux Welland et St Laurent, afin d'admettre les navires tirant 12 ou 14 pieds d'eau, et d'ouvrir ainsi une voie de transport de Chicago à l'Atlantique. Les navires américains jouiraient sur ces canaux des mêmes privilèges que les navires canadiens, c'est-à-dire qu'ils ne paieraient pas de droit.

On ignore si le cabinet de Washington acceptera cette offre.—*C. du C.*

Ottawa, 12 déc. 1865.

CONSEIL EXECUTIF.

Tous les ministres sont ici à l'exception de l'Hon. M. McDougall, qui est parti pour l'Europe. Il y a ce soir séance du conseil aujourd'hui.

L'Adjudant Gén. Col. McDougall est aussi à Ottawa.

Le temps est superbe.

Un incendie s'est déclaré ce soir! mais il n'en est résulté aucun dommage sérieux. *Minerve.*

Nouvelles américaines.

LES FÉNIENS.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 11 décembre:

Le capitole fénien d'Union Square a été samedi le théâtre de graves événements. Nous avons annoncé qu'un schisme s'était déclaré au sein de l'auguste aréopage au sujet de l'emploie des fonds extorqués aux patriotiques servantes irlandaises du Nouveau Monde. Une partie des membres du sénat, indignés de voir livrer au gaspillage les quelques milliers de dollars si laborieusement obtenus à grand renfort de réclame et de coups de grosse caisse, ont levé l'étendard de la révolte contre le "gouvernement" et proclamé la sécession. Le Président O'Mahoney a d'abord tenu tête à l'orage et décrété l'expulsion des mécontents du sénat, mais ceux-ci sont revenus à la charge avec des preuves si accablantes contre la mauvaise gestion du président et les malversations commises par les membres de son cabinet, que leurs adversaires se sont ralliés à eux pour déposer M. Mahoney et son ministre des finances. Le vice-président, W. R. Roberts, a été installé président séance tenante et a prêté le serment de rigueur. Son avénement a été aussitôt notifié par télégraphe à tous les cercles féniens de l'intérieur, lesquels ont ratifié sans hésitation ce petit coup d'état.

Il résulte des investigations auxquelles ces événements ont donné lieu que l'emprunt fénien a produit jusqu'ici environ un million de dollars, dont les hauts fonctionnaires du gouvernement ont disposé à leur gré sans consulter les vœux du sénat. $100,000 auraient été prêtés à l'éditeur d'un journal de cette ville sans autre garantie de remboursement que sa parole. $47,000 autres auraient été engloutis dans une spéculation véreuse sur les fonds publics. 5000 livres sterling auraient été remises à un individu étranger à l'association pour se rendre en Irlande et y faire de la propagande en faveur du fénianisme. Agent et argent avaient disparu sans espoir de retour. Enfin la location d'un palais législatif aussi coûteux que celui d'Union Square est regardée comme une extravagance que l'état des finances de la fraternité ne justifie point et il est déjà question de résilier le bail consenti par M. O'Mahoney.

Cette petite révolution de palais a porté un coup sérieux sinon fatal à l'organisation fénienne, le sénat d'Union Square l'a si bien senti qu'il se dispose à convoquer le congrès en session extraordinaire pour le 2 janvier prochain, afin d'aviser aux moyens de réparer les désordres que les malversations de ses hauts fonctionnaires ont causés dans les rouages du gouvernement.

New-York, 16 déc.—Le différend survenu entre les Féniens cause beaucoup d'excitation en cette ville. Néanmoins les Féniens restent parfaitement tranquilles, étant décidés à laisser toute la question à la décision du congrès. Le colonel O'Mahoney a reçu des assurances de sympathie de la part de 56 cercles de New-York et Brooklyn, des districts de Shawmut, Boston et aussi du nord et du Nord Ouest. Tous les jours il reçoit de nouvelles adhésions et on l'engage à tenir ferme jusqu'à ce que l'association puisse se faire entendre à la prochaine session du congrès.

Boston, 11 déc.—F. W. Lincoln a été réélu maire aujourd'hui par une majorité d'environ 2000 voix. Le parti républicain est largement représenté dans le conseil de ville élu.

Le gouvernement canadien offre en échange du privilège de vendre ses produits sur nos marchés, conformément au présent traité de réciprocité, d'élargir et de creuser les canaux de Welland et du St. Laurent, de manière à y admettre des navires tirant de 12 à 14 pieds d'eau, assurant ainsi le transport de Chicago à l'Atlantique. Si cette proposition est rejetée, les autorités canadiennes proposeront d'atteindre le but désiré par une législation concurrente entre les deux pays.

Le *Herald* de New-York apprend de la forteresse Monroe que Jeff. Davis jouit d'une bonne santé, et il est fort bien traité dans sa prison. Il a exprimé son opinion sur le dernier message du président et l'approuve, mais il a été désappointé de ce qu'il n'ait pas été plus spécifique concernant les dispositions dernières que le gouvernement veut prendre à son égard.

" La proposition de Mgr. Lynch évêque de Toronto, de mettre l'Hopital-Général de cette ville sous les soins des sœurs de charité, a été rejetée en grande assemblée ces jours derniers. Mgr. Lynch a néanmoins profité de cette nombreuse réunion, composée en grande partie de protestants, pour faire le plus brillant éloge de ces bonnes sœurs qui se dévouent partout avec le même courage et le même abnégation; les hopitaux infects encombrés de cholériques aussi bien que les champs de bataille de la Crimée jonchés de blessés ont été rappelés par monseigneur comme étant les principaux théâtres où s'étalent immortalisées ces servantes de Dieu."

☞Désirant publier toute entière l'excellente lecture du Révérend Messire Raymond aujourd'hui, nous sommes forcés de remettre plusieurs articles au prochain numéro.

☞Voir nos annonces sur la quatrième page.

Maladie qui n'a point de nom!

Des milliers de personnes souffrent qui n'ont aucune maladie spécifique. Elles sont épuisées et faibles, mangent sans appétit, dorment sans aucun repos, et sont misérables sans une cause tangible. Une mauvaise digestion, un poumon semi-torpide, des boyaux inactifs sont responsables de ce malaise. Eh bien pour restaurer ces organes inertes à une bonne, elles n'ont qu'à recourir aux pilules sacrées de Bristol. Le Dr. Benjamin Wallis, de Boston, dit que dans son opinion rien rien n'est comparable à ces pilules, dans le cas où il y a un défaut d'énergie vitale dans l'estomac et ses dépendances, et la faiblesse générale ainsi que la dépression sont apparentes sous aucune forme distincte de maladie. Tous ceux qui souffrent de la prostration physique trouveront dans les *Pilules sacrées de Bristol* un immense bénéfice.

Que Chacun

connaisse l'opinion d'une personne qui a fait usage de la Salsepareille de Bristol

MM. Devins et Bolton, Droguistes, Montréal.

Messieurs.—C'est avec les sentiments de la plus vive reconnaissance que je vous donne les détails d'une cure opérée sur moi par l'usage de la "Salsepareille de Bristol" que j'ai achetée à votre magasin. J'avais un rhumatisme sévère depuis plusieurs années, qui m'avait presque complètement l'usage de mon bras droit et s'étendait jusqu'à ma poitrine et mon dos. J'étais incapable de marcher et de plus j'éprouvais une grande douleur dans le côté, c'est pourquoi mon médecin croyait que c'était une maladie du foie. M. Kennedy, mon voisin, sur lequel la "Salsepareille de Bristol" avait produit une guérison presque miraculeuse me conseilla d'en acheter une ou deux bouteilles. Je le fis et en même temps je pris une couple de pilules recouvertes en sucre de Bristol.

Je suis aujourd'hui radicalement guéri, je n'éprouve plus aucune douleur quelconque, je suis comme si j'avais reçu une vie nouvelle. Je puis recommander la salsepareille et les pilules à tous ceux qui ont la même maladie.

MAD. CROSBY,
Rue Ste. Marie Montréal.

☞Les Fruitfloo-a-Vers Végétales de Devins et Bolton ont des avantages considérables sur les autres préparations vendues pour la destruction des Vers chez les enfants, vû qu'elles sont purement végétales et ne renferment aucunes drogues narcotiques ou délétères, si souvent funestes aux familles. Avant d'acheter ailleurs, voyez ce que vous donne l'article mentionné ci-dessus. Préparées seulement par Devins et Bolton, Pharmaciens, près le Palais de Justice, Montréal.

Nouveau Magasin
DE
MODES
ET DE
MARCHANDISES SECHES.
Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché,
ST. HYACINTHE.
M. J. E. PERRAULT
annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de
Marchandises Sèches
des mieux assorti.
Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT
pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour
Manteaux, Robes, Chapeaux.
L'assortiment de
Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,
sera des plus complets, plus variés et de
MEILLEUR GOUT!
14 décembre 1865.

AVIS.
Bureau du Major de Brigade.
Tout Candidat (du district No. 5) pour l'Ecole Militaire fera pour le future son application direct au Bureau du
Député Assistant Adjudant Général de Milice à Montréal.
T. DE MONTENACH,
Major de Brigade.
Ile au Cerf,
11 décembre, 1865.

Important pour tout le monde!
ENCAN PUBLIC!!
LUNDI, le 18 du courant, SERA VENDU par ENCAN PUBLIC tout le **stock** de LOUIS TANCREDE PLAMONDON, Failli, en la cité de St. Hyacinthe, Rue Cascades, en face du marché, consistant en
Epiceries,
Vins
Liqueurs,
Groceries,
Provisions,
Verreries,
FERRONNERIES,
&, &, &.
POUR ARGENT COMPTANT
SEULEMENT OU
BONNES GARANTIES
A trente jours pour montants excédant 20 piastres.
Par ordre des Créanciers,
A. MAYNARD,
Syndic d'Office.
St. Hyacinthe, 11 déc. 1865.

AVIS IMPORTANT
M. JOS. FITCHETT,
Informe respectueusement le public de
ST. HYACINTHE,
et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue
St. JOSEPH,
Contenant:
UN MOULIN A FARINE,
— DE PLUS: —
UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,
UNE BOUTIQUE
où les ouvriers pourront faire
Blanchir, Scier, Tourner leur Bois.
Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin
St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

Société d'Agriculture du
COMTE DE ST. HYACINTHE.
AVIS PUBLIC.
EST PAR LE présent donné que SAMEDI, le VINGT-TROIS de DECEMBRE courant, à UNE HEURE DE L'APRES-MIDI, en la Cité de St. Hyacinthe, en la Salle Publique du Marché, aura lieu l'Assemblée Annuelle des Membres de la Société d'Agriculture du Comté de St. Hyacinthe, afin de procéder à la nomination des Directeurs et autres officiers de cette Société, pour l'année 1866.
Par ordre du Vice-Président,
J. O. GUERTIN,
Secrétaire.
St. Hyacinthe, 1er Décembre, 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
QUATICOOK.

MODISTE.
MADAME BOURDON,
Maison Cadoret & Dufort.

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que:
Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Manchons et Caques, &c. &c. &c.
— Aussi: —
Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que
Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c.
à des prix modérés.
Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.
— De plus: —
Elle étampera.
Résidence, maison de MM. Cadoret & Dufort, vis-à vis le marché,
ST. HYACINTHE.
16 nov.

AVIS PUBLIC.
AVIS PUBLIC est par les présentes donné que MONSIEUR CHARLES LAROCHE a été nommé Secretaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St. Théodore d'Acton en remplacement de M. Fontaine. Toute communication concernant le dit conseil devra être adressée à M. CHARLES LAROCHE, à St. Théodore d'Acton.
23 novembre 1865. 1m—74

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE D'ACTON-VALE DU 1ER NOVEMBRE AU 1ER DECEMBRE 1865.

Allard Louis.	
Bourgault François. 8	Bauvers Paul.
Brassin Onésime.	Briset arcisse.
Bélanger Zéphirin.	Buckner Pierre.
Ballard Alfred 3.	
Cunningham T. 5	Christine Taniese.
Chapagne Joseph.	Christie Alexandre.
Cherpentier Joseph.	
Dupuis Merey Delle.	Dunn Charles.
Douville Jacque.	Delorme J. B Veuve.
Dalpé Casimir. 2	Drinville Onésime.
Dagenais Fardina Dame.	Donais Louis.
Ducharme Calixte.	Déslilet Charles.
Dupuis Siméon. 2	Dulmaine Félix.
Fontaine Eugène N. P.	
Gervais Emes Delle.	Gagner François.
Gervais Charles.	Gons Léon Paul.
Harnois Huber.	Hubert Napoléon.
Jubert Napoléon.	
Designan Eusèbe.	Lancaster Révd. C. H.
Démeslse Moyse.	
Marler G. L.	Mulgrove George.
Monso Alex.	Macline Joseph.
Millot Eclide	Marchenseau Benjamin.
Omsley Marey Miss.	
Paradis J. Bte.	Plante Pierre.
Provost Michel. 2	
Roussin Joséphine Delle.	Raymond N.
Rochelot Marguerite V.	Rankin John.
Raymond Moyse.	Renaud Flavien.
Stone Delia Mrs.	Stews Paris M.
Sharbono John.	St. Amour.
Tétreault Michel.	

$600 à prêter.
S'adresser à M. P. L. Robitaille, St. Hyacinthe.
28 novembre, 1865.

SPLENDIDES
BIJOUTERIE, MONTRES, DIAMANTS, &.
POUR LES FETES!!
La maison de BOSANQUET GIRAUD & Cie., PARIS, annonce qu'elle a ouvert une agence dans la Cité de New-York pour la vente de ses BIJOUTERIES ET MONTRES &c., et pour faire connaitre leur marchandises et les faire apprécier aux Etats-Unis, comme elles le sont aujourd'hui, et comme elles l'ont été pendant 70 ans en Europe: ils ont résolu un plan qui mettra le pauvre et le riche à même de se les procurer. Ils feront d'abord remarquer qu'ils ne manufacturent ni ne vendent *aucune imitation de Bijouteries ou de Montres*, mais que
TOUTES SONT GARANTIES D'OR ET DU PLUS BEAU TRAVAIL.
Nos pratiques auront le grand avantage d'une succession constante de modèles nouveaux et recherchés dont nous fournissons nos agents de New-York.
Nous avons adopté le plan de vente maintenant si populaire, de vendre à un prix uniforme à $2 *chaque Articles* que qu'en soit la valeur. Les dépenses de notre agence sont payées par la vente de certificats ou coupons représentant divers articles. Ces Certificats se vendent 50 centins chaque, ou $2.00 pour cinq. Chaque Certificat indiquera à celui qui l'aura, l'objet qu'il aurait d'avoir en payant les $3.00 additionnelles.
Si l'on ne voulait pas de l'article nommé sur le certificat, celui qui aurait le certificat pourrait en demander un autre de la même valeur.
NOTRE BUT EST DE PLAIRE,
et nous ne négligerons aucun moyen d'arriver à cette fin. Nous sollicitons un essai de tous ceux qui liront cet avis et nous sommes persuadés de donner satisfaction.
Le STOCK Comprend
Entr'autres articles, de Splendides Horloges, des Montres d'Or et d'Argent, des sets de Diamants, des Perles, Rubis, des Pierres Précieuses des Joyaux pour les Dames, des Boucles d'Oreille, des Epingles, des Bracelets, des Boutons pour les Chemises, des plus beaux patrons des épingles pour le col et les écharpes et des boites de musique, des ornements de tête, des peignes, des charmes &c. Dans le cas où nos patrons n'auraient pas besoin de joaillerie et préféreraient des articles en argent, pour **Cinque Certificats** qui nous sera adressé, nous enverrons un **VASE POUR LE BEURRE** ou splendide **SET DE CASTOR** richement ciselés et plaqués.
ON A BESOIN D'AGENTS
Pour toutes les parties des Etats-Unis et des provinces, et à tous on donnera des apointements satisfaisant, et sur application on enverra des circulaires contenant les conditions. Nous préférons l'argent envoyé en ordres sur les bureaux de poste où on peut les obtenir, ou en billets sur la banque payable à notre ordre.
Adresser tous les ordres à notre agence qui sera conduite par
MM. JAQUET STERLING & Co.,
199 Broadway, New-York,
4 décembre 1865.

CORPORATION DE ST. HYACINTHE,
AVIS PUBLIC.
EST par le Présent donné que les ELECTIONS MUNICIPALES Annuelles de la CITE DE ST. HYACINTHE se tiendront MARDI LE DEUXIEME JOUR DE JANVIER mil Huit cent Soixante et Six, à NEUF HEURES DE L'AVANT MIDI, sous la Présidence de G. C. DESSAULLES Ecr., désigné par le CONSEIL DE VILLE à cet effet.
Les dites élections se tiendront comme suit:—
L'Election du Maire de la Cité dans la salle du Conseil de Ville Quartier No. 3.
Dans le Quartier No. 1.—Dans la maison de M. Casimir Archambault, coin des rues Ste Antoine et St. Pascal, pour élire un Conseiller en remplacement de M. Pierre Bira.
Dans le Quartier No. 2.—Dans la boutique de M. Nosi, Germain, rue St. Antoine, pour élire un Conseiller, en remplacement de M. Joseph Chagnon.
Dans le Quartier No. 3.—Dans la Salle du Conseil de Ville, pour élire un Conseiller en remplacement de M. Victor Côté.
Dans le Quartier No. 4.—Dans la maison de M. Antoine Archambault, bureau de F. X. Girard, Ecr., rue Cascades, pour être un Conseiller en remplacement de P. Bachand Ecuier.
Par Ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRES,
Secrétaire-Trésorier.
Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe 12 Décembre 1865.

Volée.
Dans la nuit de vendredi à samedi, de l'Etable de M. Charles Demers du Grand-Rang. Une bonne Vache laitière canadienne de 7 à 8 ans, de taille moyenne, sous poil rouge ayant l'extrémité de l'oreille gauche coupée et les deux cornes accourcies en dedans. Toute information tendant à la faire retrouver, sera libéralement recompensé par le propriétaire.
PIERRE MORIN,
Cultivateur.
Grand-Rang de St. Hyacinthe.

AVIS.
LES PERSONNES endettées envers le Dr. F. X. Coté sont par les présentes notifiées de venir payer leurs comptes entre les mains de son procureur F. X. N. Norbert Lussier, au bureau du *Courrier*.
30 novembre 1865.

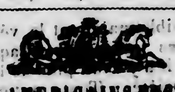

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES
Département des Finances,
Douanes, Québec, 6 mars 1863.
L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.
R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.
DOUANES,
Ottawa 3 Décembre, 1865.
EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 32 p 100, lequel pourcentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquera à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant toute semaine.

MAISON DE PENSION
TENU PAR
MADAME E. M. DESFORGES.
Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle Pilon.
La Maison sera tenue par Mme Desforges, de même pied que le tenait Mlle. Pagean: les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soin et égards.
La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettront à Mme. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.
On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonus, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.
Ceux qui ont droit aux Pensions sont:
1o. Les Soldats incapables de travailler;
2o. La veuve; 3o. Les orphelins du décesse de soins que 4o. Sa mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.
Je me charge de collecter: Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.
Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.
Pour ceux qui désirent des informations de me charger de demander aux départements à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, *sans rien charger, excepté les frais de port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes références données et demandées, et toutes les affaires seront traitées avec promptitude et fidélité.
Aucun de ceux qui ont aidé la rebellion du Sud ne sera employé dans cette agence.
Les charges les plus modérées seront exigées, et ceux à qui je procurerai des affaires seront satisfaits.
EDWARD O. WARREN,
Agent Américain de Réclamations,
Bureau No. 2, Rue St. [illegible]
Montréal, 30 octobre, 1865.

HENRI BARBEAU.
MARCHAND DE VINS.
ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.
N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865.

INVASION DES FENIENS!!
UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.
Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas lorsqu'il n'est point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fenien*.
M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de
marchandises sèches,
de *BOTTES, SOULIERS*, &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.
Il était d'abord détermité à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.
Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux
plus bas prix
qui aient jamais existé. Comme les conquérants sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.
St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

MOULINS A BATTRE!
NOUVEAUX PATRONS!
M. OLIVIER CHALIFOUX,
FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.
Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,
ST. HYACINTHE.
M. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciements au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.
Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.
M. Chalifoux garantit son ouvrage.
☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*
St. Hyacinthe, Novembre 186.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE.—(PRES DU MARCHE.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises**, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.
M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.
St. Hyacinthe, 7 Septembre 1862.

Théophile Langelier,
EPICIER, GROCER, VINS, LIQUEURS
Rue Cascades, Près du Moulin,—St. Hyacinthe
M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Farinerie, &c., dans la Maison de Mr. Cadieux, près du Moulin des Manufacturiers.
Il a constamment en Magasin: Vins Liqueurs, Brandy, Rum, Gin, Whiskey, Ale, Porter, Lard, Beurre, Epices, Huile de Colzo, Huile de Charbon, Huile de Pierre, Huile de Castor, Vert de Paris, Couperose, Soda, Amidon, Bleu, Cassonade, Mélasse, Sucre, Thé, Café, Chocolat, Tabac, Cigares, Allumettes, Savon, Etc., Etc., Etc.
M. L. espère par ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et les paroisses environnantes.
N. B. M. L. a aussi une bonne grande Cour et Remises couvertes, entièrement aux personnes qui résideront hors de la ville.

Terre à Vendre.
Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 31 arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, les trois derniers arpents sont en partie de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 valeureux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.
Avec une bonne maison de pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large, et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.
Pour autres conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMIN CADORET, père.
N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.
St. Dominique, octobre 1865.

GRANDE NOUVELLE!
REDUCTION DES PRIX!!
CHEZ
Charles Nelson.
ENSEIGNE

CADENAS.
Vis-à-vis le Marché,
ST. HYACINTHE.
FERRONNERIES,
DE TOUTES ESPECES.
ATTENTION VOITURIERS!!!
Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

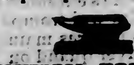

ATTENTION FORGERONS!
FER! FER!! FER!!!
FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglois et Américs.
ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.
CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!
FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.
EPICERIES
DE PREMIERE QUALITE.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.
Tout ordre sollicité et exécuté avec soin
CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON
PRES DU MOULIN.
ST. HYACINTHE
Toute description d'ouvrage en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.
POELES DOUBLES
De deux pieds et demi et trois pieds,
Patron du célèbre POELE
"LE CANADIEN."
Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra
GARANTIE.
Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Fentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,

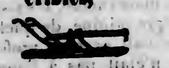

Charrues de tous Patrons, etc., etc.
CHAUDRONS
De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public est invité à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a nouvellement dites en établissement de
PREMIERE CLASSE
on dition très Faciles.
LECLERC & NELSON.
P. E. LECLERC, Fils. CHARLES NELSON.
St. Hyacinthe Juillet, 1865.

SALSEPAREILLE
DE
BRISTOL.
EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.
Est spécialement recommandé
pour le Printemps et l'été.
Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les besoins du corps moins moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède fait quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme
POTION MEDECINALE,
Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer
La guérison permanente
Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.
et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.
C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Rassemblements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,
C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable
SALSEPAREILLE DE HONDURAS.
C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.
Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre parcelle de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.
Des directions complètes pour en user dans de nombreux cas suivront toutes les bouteilles; et afin de se tenir en garde contre les contrefaçons voyez si la signature de LANMAN & KEMP entre en travers sur l'étiquette blanche.
Le salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.
Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.
St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE
BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES DU
Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.
Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les
CLIMATS.
CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusques, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la
Dyspepsie ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroides,
Hydropisie.
Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Balsames les plus précieux et les plus purs, et dont il n'y en a de tels par employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de nos propriétés médicinales est celle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.
Préparé seulement par LANMAN & KEMPT,
Droguistes en gros, New-York.
Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.
St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

Médecin Vétérinaire.
M. SUBOIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, dans les journées, chez J. B. Magnan dit Bellemare où il donnera tous les soins, requis pour le soulagement et la guérison des animaux malades et usuels de tous animaux domestiques; de la longue expérience, de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.
N'oubliez pas, tous les Mercredis à St. Hyacinthe chez J. B. Magnan, place du marché.
St. Simon 18 Août 1865.
CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de notre espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.
A. MAYNARD. J. B. GERMAIN, J. BARBIN.

JOUR DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis.
PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Un TRAVIS D'ANTIENE pour les correspondances.
Prière d'avis pour discontinuer.
Bureau—Trois étages.
Camille Lemire, Propriétaire-Editeur, Bureau au premier étage, maison M. J. Doherty, rue [illegible] de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Littéraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.
PRIX DES ANNONCES
Trois lignes, et moins, pour insertion..... 0 50
Chaque ligne en sus de trois lignes, par ligne.. ... 0 10
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
Un contrat de gré à gré pour les Annonces
[illegible]

Vol. 13 St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 19 Décembre 1865. No. 81

AFFAIRES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La. Taché, écr.
Devant les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1863.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET MACHAND,
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. D BOURGEOIS. P. MACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Bire.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 2 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Bureau Bureau de M. Dioclès, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Maison Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau :—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Ecuire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

C. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
BUREAU, No. 65, Petite Rue St. Jacques.
MONTREAL.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous comptes qu'on voudra bien lui confier, avec célérité et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

L. F. A. VIOLLETTI.
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

D. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office à la maison de M. A. S. Archambault rue Cascades St. Hyacinthe, à côté du bureau de P. X. Girard Ecr. présent, et en face la cuisine de H. R. Blanchard ecr. N. P.
St. Hyacinthe 26 octobre 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE,
COATICOOK.

O. G. MORISON,
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

HOTEL A ST. DENIS.

M. FRANÇOIS CHAPUT, vient d'établir l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.
On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.

AVIS.

Toutes personnes endettées envers la Société "PREPONTAINE ET DION" sont requises de payer au soussigné le montant de leurs comptes immédiatement.
H. R. BLANCHARD.
St. Hyacinthe, 20 août, 1865.

J. E. SAUVAGEAU,
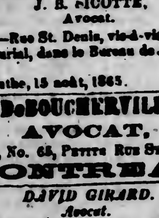
ARTISTE- PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREPONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, près du Marché.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un Hôtel dans la maison de M. St. Germain, ancien Hôtel. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le confort désirable : la meilleure cuisine, vins fins et un traitement choisi lui donnent lieu de se flatter de la liberalité du Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 24 arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 valeureux, et le reste de la terre est bien boisée de bois franc.
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dependances.
Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMIN CADORET, père.
N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.
St. Dominique, octobre 1865.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai. 1864.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreux pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il prend l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.—St. Barnabe, 8 août 1865.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. P.)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel Central du commerce.
Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonne écurie seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

MAISON DE PENSION
TENU PAR
MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une Maison de Pension, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait auparavant Mademoiselle Pageau.
La Maison sera tenue par Mme Desforges, elle même pour que la tenait Mlle. Pageau : les voyageurs et les pensionnaires de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.
La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Mme. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.
St. Hyacinthe, 20 octobre 1865.

CORPORATION DE ST. HYACINTHE,
AVIS PUBLIC.

CEST par le Présent donné que les ELECTIONS MUNICIPALES Annuelles de la CITÉ DE ST. HYACINTHE se tiendront MARDI LE DEUXIÈME JOUR DE JANVIER mil huit cent soixante et Six, A NEUF HEURES DE L'AVANT MIDI, dans la Présidence de C. C. DESSAULLES Ecr., député par le CONSEIL DE VILLE à cet effet.
Les dites élections se tiendront comme suit :—
L'Election du Maire de la Cité dans la salle du Conseil de Ville Quartier No. 3.
Dans le Quartier No. 1.—Dans la maison de M Casimir Archambault, coin des rues St Antoine et St. Pascal, pour élire un Conseiller en remplacement de M. Pierre Bire.
Dans le Quartier No. 2.—Dans la boutique de M. Noël Germain, rue St. Antoine, pour élire un Conseiller, en remplacement de M Joseph Chagnon.
Dans le Quartier No. 3.—Dans la Salle du Conseil de Ville, pour élire un Conseiller en remplacement de M. Victor Côté.
Dans le Quartier No. 4.—Dans la maison de M. Antoine Archambault, bureau de P. X. Girard, Ecr., rue Cascades, pour élire un Conseiller en remplacement de P. Bachand Ecuier.
Par Ordre,
E. L. R. DOUILLARD-DESPRES.
Secrétaire-Trésorier.
Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe 12 Décembre 1865.

MOULINS A BATTRE !
NOUVEAUX PATRONS!
M. OLIVIER CHALIFOUX,
FONDEUR ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE
Vis-à-vis la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,
ST. HYACINTHE.

MODISTE.
MADAME BOURDON,
Maison Cadoret & Dufort.

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que :
Chapeaux, Mantoaux, Robes, Victorines, Manchons et Caques, &c. &c. &c.
Aussi :
Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c. à des prix modérés.
Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.
De plus :
Elle étampera.
Résidence, maison de MM. Cadoret & Dufort, vis-à vis le marché,
ST. HYACINTHE.
16 nov.

Nouveau Magasin
DE
MODES
ET DE
MARCHANDISES SECHES.
Coin des rues St. Simon et Cascades,
Place du Marché,
ST. HYACINTHE.
M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de
Marchandises Sèches
des mieux assorties.
Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour
Manteaux, Robes, Chapeaux.
L'assortiment de
Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,
sera des plus complets, plus variés et de
MEILLEUR GOUT !
14 décembre 1865.

AVIS IMPORTANT
M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de
ST. HYACINTHE,
et des environs, qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue
St. JOSEPH,
Communément
UN MOULIN A FARINE,
— DE PLUS : —
UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,
UNE BOUTIQUE
où les ouvriers pourront faire
Blanchir, Scier, Tourner leur Bois
Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin
St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

INVASION DES FENIENS !!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité de notre pays.
Mais les habitants de St. Hyacinthe ne se trouvent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement fénien.
M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de marchandises considérable et bien choisi de
marchandises sèches,
de BOTTES, SOULIERS, &c., à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.
Il étale d'abord détermité à le vendre une certain, mais la grande quantité de ces chaussures le mettent en état de le vendre aussi vite que vous voudrez.
Que les habitants de St. Hyacinthe et de ses environs sachent donc que tant que les FENIENS nous dédaigneront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux
plus bas prix
qui aient jamais existé. Comme les craignent pour les seuls LOYAUX SUJETS (S S) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ces craintes bien fondées ; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.
St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que MONSIEUR CHARLES LAROCHE a été nommé Secrétaire-Trésorier de la Municipal de la paroisse de St. [illegible] en remplacement de M. [illegible] démissionné. Toute correspondance concernant le dit bureau devra être adressée à M. CHARLES LAROCHE, à St. Théodore d'Acton.
28 novembre 1865.

FEUILLETON.

BELLE-ROSE.

II.—LES PREMIERES LARMES.

Le souvenir de cette aventure resta dans la mémoire de Jacques.

Le temps en affaiblit les détails, mais l'ensemble demeura comme un point lumineux au fond de son cœur. Depuis le jour de sa première querelle avec l'étranger, il prit un goût plus vif aux choses de la guerre.

Lorsqu'un régiment passait sur la route, tambour en tête, il courait à sa suite aussi vite que ses jambes pouvaient le porter et fredonnait les fanfares pendant tout son trajet. Par fois aussi il lui arrivait d'entreprendre les enfants du faubourg et dans leurs jeux avec eux à un grand simulacre de bataille où à quelque imitation de siége, qui finissait toujours par les féroces mêlées où ses bras faisait merveille ; tout enfant qu'il était il se montrait d'un adresse surprenant au maniement des armes, épée, sabre, hache, pique, dague, pistolet ou mousqueton. Bien mieux du sentiment d'Arras : *Si jamais tu t'élèves tu feras ton chemin* bourdonnait toujours à ses oreilles ; mais nous devons ajouter qu'il n'y avait pas d'exercice du corps de combat et d'assaut que Jacques n'abandonnât volontiers pour suivre Mademoiselle de Malzonvillières quand elle allait avec Claudine chercher des fraises dans les bois. Dans ces occasions qui se renouvelaient tous les jours le petit général comptait de tout son cœur et demeurait tout interdit lorsque la main de Suzanne rencontrait sa main. La petite fille le faisait aller et venir à son gré ; mais avec tant de grâce naturelle et d'un air si charmant que Jacques serait parti pour le bout du monde sans dire adieu, sur un signe de ses yeux bleus.

Les années se passaient donc entre les études, les batailles et les promenades. On eut pu en ces temps-là au milieu des troubles et des guerres, on n'entendait parler que des villes attaquées, de campagnes, d'expéditions téméraires. Le Cardinal Mazarin et la Fronde, la Fronde contre le parlement, les princes et l'Espagnol. M. de Condé battait la Catalogne, tantôt vainqueur, tantôt vaincu ; mais jusqu'alors Saint-Omer, protégée par une bonne garnison, n'avait pas eu à souffrir des dépradations de l'ennemi. Jacques serait parti depuis longtemps, s'il n'avait pas été retenu par le charme qu'il éprouvait à vivre auprès de Mademoiselle de Malzonvillières. Ce sentiment était d'autant plus impérieux, qu'il ne s'en rendait pas compte. Le hasard, ce grand architecte de l'avenir, le mettait dans son propre cœur. Un jour qu'il était assis dans un coin du jardin, la tête penchée, et roulant une dague entre les doigts, la sœur Claudine vint tout doucement lui frapper sur l'épaule, Jacques tressaillit.—A quoi pense tu ? dit l'espiègle ?

—Je n'en sais rien.

Veux-tu que je te dise moi ? tu penses à mademoiselle Suzanne.

Pour quoi à elle plutôt qu'à une autre ? s'écria Jacques un peu confus.

—Parce que Suzanne est Suzanne.

—Elle est belle.

—Très bonne, reprit l'enfant dont un malin sourire entr'ouvrit les lèvres vermeilles. Oh je me comprends !

—Alors explique toi.

Tiens, Jacques, ajouta Claudine en prenant un grand air sérieux, tu penses à mademoiselle Suzanne, parce que tu l'aimes.

Jacques rougit jusqu'à la racine des cheveux ; il se dressa d'un bond ; un trouble nouveau remplissait son âme, et mille sensations confuses l'animaient. L'éclair avait lui dans sa pensée, il saisit Claudine par le bras.

Mon Dieu ! qu'as-tu donc ? s'écria Claudine effrayée du brusque changement qui s'était opéré dans les traits de son frère.

Ecoute-moi, ma sœur, tu n'est qu'une petite fille.

J'aurai quinze ans, viennent les abricots, dit l'enfant.

Mais, continua Jacques, on dit que les petites filles n'entendent mieux à ces choses-là que les grand garçons. Pourquoi m'as-tu dit que j'aimais mademoiselle Suzanne ? Ce ne peut, mais je n'ai aucune rien.

Dame ! on voit ça du premier coup d'œil. Dire comment, je ne le pourrais guère ; mais je l'ai compris à plusieurs choses que je ne puis pas t'expliquer, parce que je ne sais pas par quel bout les prendre.

D'abord, tu ne lui parle pas comme aux autres filles que tu connais ; et puis tu as les yeux doux comme du miel quand tu la regardes ; tu fais de grand tours pour l'éviter, et cependant tu la rencontres toujours, ou bien tu la cherches par-ci, et quand tu la trouves, tu n'as plus tout à coup, et j'en devrait que tu veux te cacher. Enfin, je ne sais ni pourquoi ni comment, mais tu l'aimes.

C'est vrai, murmura Jacques en lâchant le bras de sa sœur, c'est vrai, je l'aime.

Sa voix, en prononçant ces mots si doux, en eut gardé quelque chose de grave et de triste qui frappa Claudine.

Eh bien, demain seulement ainsi jolie bras blanc de ton frère, ne me fais pas [illegible] ainsi, car [illegible] une chose si peu pénible d'aimer les gens qu'il faut prendre ainsi au malheureux ! Voilà que tu me fais la plaie saigner encore.

La pauvre Claudine essuya le coin de ses yeux avec le coin de son tablier, tout en courant avec la mobilité d'un enfant, elle se haussa sur la pointe des pieds et, approchant sa bouche de l'oreille de Jacques, elle reprit :

Bah ! à ta place, moi je me réjouirais. Suzanne n'est pas ta sœur ! je suis sûre qu'elle t'aimes autant que tu l'aimes : tu l'épouseras.

Jacques embrassa Claudine sur ses deux joues.

Tu est une bonne sœur, lui dit-il ; va, maintenant, je sais ce que l'honneur me recommande.

Et Jacques, se dégageant de l'étreinte de sa sœur, sortit du jardin. Il se tenait tout droit au château, lorsqu'au détour d'une haie, il rencontra Mademoiselle Malzonvillières.

Je vous cherchait monsieur, lui dit-il en le saluant.

Moi ? Et qu'as-tu à me dire, mon garçon ?

J'ai à vous parler d'une affaire très-importante.

En vérité ? eh bien parle, je t'écoute.

Monsieur, j'ai aujourd'hui dix-huit ans et quelques mois, reprit Jacques de l'air grave d'un ambassadeur ; je suis un bonhomme garçon qui ai de bon bras un peu d'instruction ; j'aurais un jour deux ou trois mille livres d'un oncle qui est curé en Picardie ; car pour le bien qui pourrait revenir du côté de mon père, je me dépêche de le laisser à ma sœur Claudine. En cet état je viens vous demander si vous voulez bien me donner votre fille en mariage.

Un mariage à toi ! Qu'est-ce que tu me dis donc ? s'écria M. de Malzonvillières tout étourdi.

Je dis monsieur que j'aime mademoiselle Suzanne ; le respect que je vous doit ne me permettent pas de l'en informer avant de vous avoir parlé de mes sentiments. C'est pourquoi je viens vous prier de m'accorder pour votre gendre.

Pendant ce discours, Jacques le chapeau à la main un mouchoir rouge autour du cou et un manteau de toile grise étalé debout au beau milieu du sentier.

Je n'ai pas besoin de vous dire ajouta-t-il, que votre consentement me rendra parfaitement heureux, et que je n'aurai plus d'autre désir que de reconnaître toutes vos bontés par ma conduite et mon dévouement.

Tout à coup M. de Malzonvillières partit d'un grand éclat de rire. L'étrangeté de la proposition et le sang froid avec lequel elle était faite l'avaient d'abord étourdi ; mais au nouveau discours de Jacques, il ne put s'empêcher de rire au nez du pauvre garçon. Tout le sang de Jacques lui monta au visage. Malgré les illusions dont se berce la jeunesse, son bon sens natif lui disait tout bas que sa demande ne serait point accueillie, mais sa candide honnêteté ne lui permettait pas de croire qu'elle pût donner matière à plaisanter.

Ma proposition vous a mis en gaîté, reprit-il avec une émotion mal contenue. Je ne m'attendais pas je l'avoue, à l'honneur de vous causer tant de joie.

Eh ! mon ami, je ne m'attendais pas non plus à une telle aventure ! Vit-on jamais chose pareille ! C'est plus amusant qu'une comédie de M. Corneille, parole d'honneur !

Jacques déchira le bord de son chapeau avec ses doigts, mais il se tut. M. de Malzonvillières riait toujours.

Enfin n'y tenant plus il s'assied sur un quartier de pierre au revers du sentier.

Vous aurez tout le loisir de rire après, reprit Jacques, mais c'est à présent le moment de me répondre ; vous ne sauriez deviner, monsieur, tout ce qui se passe dans mon cœur depuis que je sais que j'aime Mademoiselle Suzanne. J'attends.

Ah ça ! mon garçon, es-tu fou ? répondit le traitant en essuyant les yeux.

Un fou ne vient pas honnêtement demander la main d'une jeune personne à son père.

C'est donc sérieusement que tu parles !

Très sérieusement.

Tais-toi, et surtout ne me regarde pas avec cette air de berger malheureux qui va me faire rire à m'étouffer et je te previens que ce serait abuser de ma position ; je suis très fatigué, mon ami.

Aussi n'est-ce point mon intention ; je désire seulement savoir quels sont vos sentiments.

Va-t'en au diable, avec mes sentiments ! Ai je donc le temps de m'amuser aux sornettes qui trottent par la tête d'un maître fou ? Voyez-donc la belle alliance ! la fille de M. de Malzonvillières avec le fils de Guillaume Grimedal le fauconnier.

Relève vous de suite qu'il vous plaira, je ne m'en offusquerai pas, s'écria Jacques vivement ; mais gardez-vous de toucher au nom de mon père, car ainsi bien qu'il n'a au Dieu dans le ciel, si quelqu'un l'insultait, fût ce le père de Suzanne, je me vengerais.

Et que ferais-tu, drôle ?

Je l'étranglerais !

Et Jacques leva audessus de sa tête deux mains de fer à jouer à [illegible] l'effet à la menace. M. de Malzonvillières le dévisagea ébahissement et partit de [illegible] au cou ; il lui semblait sentir déjà les doigts de Jacques se nouer derrière sa nuque. Mais Jacques changea subitement d'attitude, et de sa violente émotion, il ne lui resta qu'une grande pâleur sur le visage.

Je vous demande pardon de mon emportement reprit-il ; jamais je n'aurais dû oublier les bienfaits dont vous avez comblé ma famille ; cette folie n'est que la faute de mon jeune âge, et non du mauvais cœur ; soyez-moi meilleur. Vous ne m'en voudriez peut être pas si vous saviez combien je souffre depuis que j'aime.

Je ne vis que pour mademoiselle Suzanne, et je sens bien que je ne puis l'obtenir. Mais si pour la mériter il me fallait entreprendre quelque chose d'impossible désormais, et, avec l'aide de Dieu, il me semble que j'y parviendrais. Parlez, monsieur, que faut il que je tente ? Que que ce soit, je suis prêt à obéir, et si je ne réussis pas, j'y laisserai mon corps.

Il y a toujours dans l'expression d'un sentiment vrai, ce parfum qui dénote à tous les hommes et à toute la nature que quelque chose a été bien dit, bien écrit, ou quelque ouvrage d'aiguille à la main ; il l'aborde résolument et lui raconte l'entretien qu'il venait d'avoir avec son père ; sa voix tantôt tremblante, mais son regard assuré. Suzanne s'était rougie rougir au premier mot de Jacques mais bientôt remise de son trouble, elle avait attaché sur son jeune amant un regard plein de clarté et serein qui rayonnait comme une étoile au fond d'une eau pure.

Votre père ne m'a point laissé d'espérance, mademoiselle, dit Jacques après qu'il eut terminé son récit ; cependant je suis déterminé à tout entreprendre pour vous mériter. Me le permettez vous.

M'aimez-vous Jacques ? reprit la jeune fille de cette voix vibrante et douce qui connait comme le cristal.

Si je vous aime ! Je donnerais ma vie pour vous !

Je serai donc votre femme un jour, mon ami, reprit Suzanne en tendant sa main à Jacques, qui entit son cœur se fendre à ces mots. Nous sommes bien jeune tous deux presque deux enfants ajouta-t-elle avec la candeur. Mais Dieu nous viendra en aide.

J'ai le cœur fort ? s'écria Jacques ; ô mademoiselle, je vous garantis !

—J'y compte, et moi je vous promets de n'être jamais qu'à vous.

Jacques voulut baiser la main de Suzanne ; mais Suzanne lui ouvrit ses bras et les deux enfants s'embrassèrent.

Tous deux étaient à la fois graves et ingénus. Ils croyaient à leurs mots.

Ils échangèrent un dernier serment et se séparèrent.

Jacques reprit le chemin de la métairie, mais non plus triste. Il fit tout de suite part à Guillaume Grimedal de ce qui s'était passé dans la journée.

Nous nous marions, et bien nous marions.

Le père regarda les hirondelles qui fuyaient au loin dans le ciel bleu.

Sacrebleu d'enragées ! dit-il en hochant sa tête chauve. Mais qu'ils durent ce qu'ils pourront, il n'importe mon fils, il faut partir.

C'était mon intention, répondit Jacques.

Le père et le fils se serrèrent la main.

Le fils appartenait au père, reprit Guillaume Grimedal ; M. de Malzonvillières a été bon pour nous, il ne faut pas qu'il trouve d'ingrats, reste donc dans sa maison. Tu partiras demain vas chercher à travailler Suzanne.

Jacques hésita.

—Il le faut, répéta le vieillard.

Je partirai dit le fils : je partirai mais la tristesse.

Vers le soir, à l'heure accoutumée, on s'apprêta autour de la table. Le dîner fut silencieux.

(*La suite au prochain numéro.*)

COURRIER DE ST-HYACINTHE

Vendredi, 15 Décembre, 1865.

Depuis quelque temps les journaux *rouges* semblent s'être donné le mot pour chatter sur tous les tons que la jeunesse canadienne est menacée dans son avenir. Pourtant, laissent-ils entendre que notre pays serait un *pays de cocagne*, si la coalition, ou plutôt si M. Cartier le voulait.

Qu'il soit dit en passant, que les ennemis de notre corps politique rendent sans s'en apercevoir un bel hommage à son intelligence et à ses capacités.

Nous croyons cependant comprendre ces *braves gens*. Pessimistes par condition depuis qu'ils ont peut-être perdu de vue pour toujours l'horizon doré du pouvoir, n'est-il pas tout naturel de les entendre crier depuis ce temps: qu'on dise ma mie comme celle qui dirigeait son destinée, la patrie en général, et tout nouvellement en particulier notre intéressante jeunesse sont menacées des plus grandes catastrophes? Cependant il ne semblent indiquer qu'avec hésitation, le moyen qui suivant eux, peut porter secours à l'une et à l'autre, de peur peut-être que la nation indignée ne fasse prompte justice de leur trahison. Cependant ce *moyen*, ils le caressent sans cesse de leurs plumes, et le chérissent tendrement au fond du cœur. Ce moyen disent seulement les uns, c'est l'indépendance, d'autres plus sincèrement encore que c'est l'annexion aux Etats-Unis, à laquelle les premiers savent très bien que nous soumettrait infailliblement une déclaration d'indépendance prématurée.

Révolutionner le pays, et pour atteindre cette fin s'adresser à la jeunesse impétueuse en tâchant de l'obtenir, quand on sait qu'on ne remuait pas auprès de l'âge mûr, voilà leur but. En passant aux Etats-Unis la démagogie se trouverait en effet plus à l'aise, et espérerait recouvrer peut-être ce dont elle serait exclue pour toujours avec la perspective du système actuel.

Un journal de Montréal, remarquable par ses extravagances, a proposé une convention des jeunes gens pour délibérer sur la nécessité présente, et pour que ces *graves penseurs* y cherchent un spécifique aux maux de la nation. On prétend que l'idée de cette belle démarche lui a été inspirée par les étudiants de Liége. Enfin comme dirait notre confrère de l'*Ordre*: « un « souffle émane des grands principes du « libéralisme est venu, encore une fois, « rider la surface du calme.....plat. »

Ce preux confrère lui, en arrive à un douzaine d'articles sur le sujet en question. Et quand il écrit sur l'annexion, son imagination l'emporte tellement sur son jugement que il dirague et délire paraît-il, d'une manière alarmante pour ses amis, et surtout ses parents. Parmi les nombreuses choses qu'il croit voir, il lui semble surtout que tout le monde est annexioniste. Pour que nos lecteurs puissent en juger, nous ne ferons rien de mieux que de reproduire ce qu'il disait l'autre jour être une de ses convictions profondes. Nous citons:

Nous dirons plus: une conviction profonde chez nous est que l'hon. George Etienne Cartier, qui a pour principe de se servir de tout comme moyens, n'hésitera pas à lancer lui même le cri de l'annexion, s'il voit que le projet de confédération qu'il a préparé sous les regars de M Brown devient une impossibilité.....

Nous ne serions même pas surpris d'apprendre que les fréquentes visites de M. Cartier et de M. Galt à la Malone Blanche, dans le cours de l'été dernier, n'avaient eu pour but d'élaborer quelque projet d'annexion, dans la prévision que nous mentionnons plus haut.

UNION CATHOLIQUE.

A la séance de Dimanche dernier, les membres de l'Union Catholique ont eu l'avantage d'entendre M. le LaBruère. L'objet de sa lecture était "Dubois Cortes." Le lecteur a su faire ressortir toutes les qualités brillantes de cette belle figure d'homme moderne. Donoso Cortes a toutes les époques de sa vie, offre un intérêt tout particulier. Comme littérateur et comme homme politique, il s'est placé au premier rang. Ami de Veuillot, il fut comme lui toujours sincère et franc. Tel est l'homme dont M. De LaBruère avait à faire ressortir le caractère. Il s'en est acquitté avec un succès au-dessus de nos éloges.

Professeurs nationaux.

—Vendredi dernier, 15 courant, Monseigneur l'Evêque de St.-Hyacinthe, assisté des Revs Messieurs E. Lecours et E. Durocher, a reçu dans la chapelle du Monastère du Précieux Sang, les vœux des Dlles Marie Hermine Bourdon dite Sœur Marie de St. Esprit; Rosalie Gendron dite Sœur Marie de la Présentation, Marguerite Gosselin dite Sœur Marie de Bonsecours, et Julie Barbeau dite Sœur Marie de l'Assomption. Par cette profession, le nombre des Sœurs Professes, dans cette nouvelle communauté, se monte à dix sept

EUROPE.

Le monde catholique attend avec anxiété ce qui peut résulter pour les possessions papales du retirement des troupes Françaises. La révolution se prépare déjà à y promener le meurtre et le brigandage. Cependant les troubles intérieurs ne semblent pas être ce qu'il y a de plus redoutable pour le St. Père; des autorités dignes de foi rapportent qu'aussitôt que les deux garnisons françaises de Velletri et de Frosinone se furent retirées pour faire place aux troupes pontificales, 14,000 Piémontais reçurent l'ordre de se porter de ce côté, sur la frontière papale.

Victor Emmanuel, dit-on, va même jusqu'à se targuer publiquement de ses sinistres projets. Devant une députation d'ouvrier Napolitains, il a dit "Nous sommes sur la route de Rome, j'achèverai l'œuvre nationale ou je perdrai mon nom. Il est donné à quelque que le brigand qui trône à Florence ne porte encore une fois au mois sacrilège sur le domaine de l'église. Le loup ferions de la révolution, abrité à Caprera depuis quelque deux ans, n'a sans le point de sortir de sa tanière. Déjà son influence domine dans le parlement italien, où il commande à quatre-vingt députés, dit-on. Nous croyons qu'il n'est pas bien éloigné le jour où le monde actuellement débordé comprendra que le convention du 15 sept. n'est autre qu'un nouvel attentat contre la sécurité de l'église, est un complot pour la spoliation de son patrimoine.

Dieu veille le vieillard reste toujours calme et les orages qui semblent s'amonceler contre lui ne semblent l'émouvoir nullement. Fort de sa foi dans cette Providence qui dirige et protège la barque de Pierre, on dirait qu'il attend que les révolutions et les complots ténébreux des impies viennent se briser contre ce rocher sur lequel repose le Siége du vicaire de Jésus-Christ et devant lequel dix-huit siècles se sont déjà inclinés. D'ailleurs l'histoire constate que le monde n'a jamais donné le spectacle de grandes iniquités, sans faire briller en même temps celui de grandes vertus. Lamoricière vient de descendre dans la tombe mais en temps opportun croyons-le, la Providence fera revivre son génie quelque part.

On écrit de Rome que le chevalier Hübner, le nouvel ambassadeur Autrichien a eu un long entretien avec le Pape, et lui a déclaré "que son "souverain n'a pas abandonné l'espoir qu'il nour "rit depuis longtemps de donner au St. Père "lorsque le moment sera venu, une preuve effica "ce de son dévouement personnel et de la sym "pathie de l'Autriche"

L'ambassade de France à Rome, est sur le qui vive, l'Angleterre est en train de faire une niche à Napoléon, en offrant au Pape une résidence dans l'île de Malte.

En France on se livre activement à la politique économique, le budjet va être considérablement limité, et en cela la France ne fait qu'accomplir ce dont les autres puissances ont déjà donné l'initiative: Le rapport de M Fould ministre des finances est attendu avec impatience. Mgr. Dupanloup vient de recevoir une lettre du St. Père qui le félicite chaleureusement pour son magnifique éloge funèbre de Lamoricière. A Paris, on souscrit 50,000 francs pour ériger un monument à l'illustre général. Le général Changarnier a la conduite de cette besogne.

M. Denery redacteur du *Journal des Débats* est sur le point d'être fait sénateur, on dit qu'il soupire depuis longtemps après cette distinction.

L'Espagne, paraît-il se montre disposée à accepter une médiation Européenne, à propos de son échauffourée du Chilil. Cependant d'autres nouvelles rapportent qu'elle se prépare activement à la guerre.

En Angleterre, on s'occupe de Féniens, de la rébellion de la Jamaique, et ce qui est un peu moins austère, on s'occupe aussi de mariage. Il y en a un de décidé paraît-il entre la princesse Hélène d'Angleterre et le prince Christian d'Augustembourg

En Irlande, on continue le procès des Féniens, un journaliste a été condamné à 20 ans de travaux forcés. Stephens le chef des Féniens n'a pas encore été repris, le geôlier qui a favorisé son évasion, est mis en accusations.

A Manchester, on a protesté contre la sévérité avec laquelle on a traité les nègres de la Jamaique à propos de la rébellion des nègres. Et on a demandé à Lord Russell d'instituer une enquête à ce sujet.

ETATS-UNIS.

Dès l'ouverture du Congrès des Etats-Unis, il s'est soulevé la question de savoir si les députés du Sud pouvaient y être légalement admis. De là les Républicains qui forme la majorité des représentants a mis hors la loi les députés du sud, et refuse les droits de citoyens à ceux qu'ils représentaient. On a formé un comité pour examiner la question et faire rapport, à l'assemblée. Quand ce rapport se fera-t-il on n'en sait rien. Il est probable que les antécédents et les opinions actuelles des députés du Sud devront influencer beaucoup la décision de ce comité. Telle est la justice qu'on a E.-U. la majorité rend à la minorité.

M. Stewart a présenté un amendement à la constitution, tendant à trancher toutes difficultés dans la question de savoir si un des Etats Unis a le droit de se séparer des autres. Si cette mesure tardive avait été prise plutôt, peut-être le sang n'aurait-il pas inondé cette république pendant quatre ans.

A la date du 15 les féniens étaient toujours divisés en deux camps, cependant le parti du président O'Mahoney semble le plus fort. Il est tout à fait intéressant de voir comme les deux sections se fulminent réciproquement l'anathème. Mais ces discussions *devront bientôt cesser sur* les conseils officieux d'un certain parti de la presse américaine. Le plus insipide des journaux de cette catégorie le, le *Herald de New York*, prend la peine de publier un article assez vigoureusement élaboré, pour démontrer aux Féniens qu'ils n'ont rien de mieux à faire que d'envahir le Canada. "que ces gouvernement est dit-il incapable de dé- "fendre. *La Capitale Ottawa, peut aisément être* "prise par une poignée de Féniens bien déterminés "qui peuvent se fortifier et obtenir ces forces cana- "diennes en chez jusqu'à ce qu'ils aient reçu des "renforts. Quel beau retentissement, ajoute-t-il, ce "hardi coup de main produirait dans toute la terre.

Le 14, le secrétaire de l'ambassade française à Washington s'est embarqué pour la France. Sa mission paraît-il est de faire connaître au gouvernement français l'opinion des américains sur l'invasion du Mexique par la France. On dit que le Marquis de Montholon est alarmé des résolutions du Congrès à ce sujet; Et si le Cabinet de Washington envoie une ambassade à Juarez et pendant à ne point vouloir reconnaître Maximilien le représentant du gouvernement français quittera immédiatement Washington. Il est à présumer que les trop dangereux prosélytes de la doctrine Monroe auront exacte des comptes à régler avec Napoléon.

Le correspondant du *Herald* à Ottawa dit que la mission de M. Galt aux E.-U., à propos du traité de réciprocité a été infructueuse. Cependant il n'est point connu encore si les offres du gouvernement ont été acceptées ou refusées par le Cabinet de Washington.

Des nouvelles de la Louisiane en date du 12 nous apprennent que la population blanche court le grande danger de la part des nègres. On était en voie d'armer les milices.

St. Domingue.—Le citoyen Don Bonaventure Baez a été élu Président de cette République; on lui a fait une belle réception le 9 du courant.

Jamaique.—L'ordre est parfaitement rétabli. En vue de la propagande dangereuse de la secte des Baptistes qui, dit-on a ourdi la conspiration qui vient d'être étouffée, un bill doit être passé par la législature tendant à réglementer les différentes sectes.

Haiti.—Le vaisseau de Sa Majesté Britannique le *Galatea* s'étant présenté devant le cap haïtien où le rebel Salnave et ses amis étaient retranchés, et ayant exigé quelques conditions qui furent refusées, commença le bombardement du port qui fut bientôt mis en pièces et réduit à la soumission. Salnave et ses amis se réfugièrent à bord d'un vaisseau de guerre des Etats-Unis. Le président Geffrard prit aussitôt possession du cap.

Mexique.—Des nouvelles officielles d'Acapulco ont été reçues par Sénor Romero, ministre de Juarez à Washington, et vont à dire que le général Diaz s'était échappé de Puebla, où il était prisonnier, a remporté vers le 24 novembre, une victoire importante sur les Français. On dit que son intention est de faire contre Maximilien une campagne en les deux Etats de Oajaca et de Guerrero agissent de concert.

Plus de 2,000 soldats français sont débarqués à Vera-Cruz en route pour Mexico. 3,000 autres étaient attendus incessamment.

—Le *News*, de St. Jean, dit que la correspondance publiée dans l'*Union Nationale* relativement à la lecture de l'Hon M. McGee à St. Jean, n'est que de l'invention depuis le commencement jusqu'à la fin. M. McGee n'avait nullement besoin d'emmener des hommes de police de Montréal pour le protéger. Il est bien vrai que quelques annexionnistes avaient résolu de mettre obstacle à la lecture. Mais les citoyens de St Jean n'auraient pas permis que le Ministre d'Agriculture fut insulté au milieu d'eux, après l'avoir invité à venir les entretenir. L'Hon. M. McGee dans son court passage à St. Jean, s'est acquis l'estime et l'admiration des citoyens de cette ville.

—C'est jeudi, à 9½ heures que sera élevée la Messe d'Action de Grâces, recommandée par Mgr. de St. Hyacinthe dans son dernier mandement. Sa Grandeur invite les fidèles à s'y rendre en raison des Grâces reçues durant l'année. Comme ces Grâces sont innombrables, il y aura toute facilité.

Cour Criminelle à St. Jean.

DISTRICT D'IBERVILLE.

Mardi, 12 décembre 1865.

Présent:—L'Hon. M. Juan Sicotte.

Médéric Marchand, Ecuier, représente la Couronne.

La proclamation d'usage ayant été lue, les grands jurés dont les noms suivent sont nommés.

Prosper Frederic, Eusèbe Trahan, John Gray, J. Bte. Bourbonnier, Hugh Mcgill, Abraham Beaudet, J.-Bte. Lamarre, Jean-Baptiste Garand, Joseph Trudeau, Magloire Landry, J. Bte. Perrault, Honoré Chesnaille, Noël Gamache, Moyse Trahan, Louis Leblanc, Moïse Giroux, Edouard Giroux, Michel Guertin, Prospère Giraud, André Rock, Joachim Thérien, François Lafond, Israel Menard.

L'adresse de Sa Honneur le Juge étant lue en français et en anglais.

En voici le sommaire:

Avantages de la décentralisation.—Avantages de l'institution du Jury.—Son Excellence.—Réformes désirables.—Système d'enseignement des prisons.—Les criminels dépravés.—Folie des Féniens.—Loyauté des Canadiens.—Moralité de la population d'Iberville.

A trois heures les grands jurés rapportent comme fondées les accusations suivantes contre:

Félix Poutré, assaut sur un constable dans l'exécution de son devoir.

Sophronie Lécuyer, et Marcelline Lécuyer, vol domestique.

Paul Lepage, larcin.

Peter Quiet, alias Pierre Tranquille, 2 accusations de larcin.

James Jones pour avoir enfoncé un magasin la nuit.

Divers procès du terme dernier sont finis.

La Cour s'ajourne à 5 heures P. M.

Mercredi, 13 déc.

Dans la cause de Louis Molleur, fils, accusé de parjure, dans laquelle un verdict de culpabilité avait été prononcé dans le terme de mars 1864. M. J. A. Chapleau, de la part du poursuivant Privé, fait motion que sentence soit prononcée contre l'accusé. M. Cassidy, C. R., a fait observer à la Cour qu'une motion pour un nouveau procès fut faite dans le terme de novembre 1863, et prise en délibéré par Son Honneur M. le Juge McCord, décédé depuis le dernier terme; que le délibéré étant de fait déchargé, l'accusé devrait avoir le bénéfice d'une nouvelle audition sur sa motion. M. Chapleau y consentit et les parties devront être entendues de nouveau demain sur cet motion.

Velfroy Vincelette, Ecr., N. P. de St. Athanase (Iberville) est amené à la barre pour plaider à une accusation de faux trouvé contre lui par le grand Jury. Il plaide non coupable, et son procès est fixé au premier jour du terme prochain, en donnant caution pour $200.

James Jones subit son procès pour bris de magasin avec intention de vol. M. Hungerford pour l'accusé. Verdict: coupable.

Les grands jurés apportent quelques indictements en cour, donnent leur représentation et sont déchargés.

Jeudi, 14 déc.

M. Cassidy, C.R., renouvelle l'application pour un nouveau procès dans la cause de la Reine vs Molleur, fils, appuyant son argument d'un grand nombre d'autorités et d'affidavits. J. A. Chapleau, écr., de la part du poursuivant s'oppose à la motion. La discussion légale de cette cause occupe la cour pendant près de trois heures. La motion est prise en délibéré et le jugement devra être rendu demain.

A'bi Terrill, du Township de Dunham, pour avoir, le 21 novembre dernier, obtenu des marchandises pour un montant de $6.00 de Maxime O. David, marchand, de St. Jean, sous de fausses prétentes en donnant pour paiement des billets de banque n'ayant aucune valeur.—MM. O'Halloran et Hungerford pour l'accusé.

Marcelline Lécuyer est amenée à la barre sur accusation de vol chez son maître.

Les témoins à charge ayant été entendus, l'avocat de la couronne prie la cour d'instruire le jury qu'il se désiste de la poursuite.

En conséquence, la prisonnière est déclarée non-comptable.

Sophronie Lécuyer, même accusation, est amenée à la barre. Un jury étant nécessaire, l'avocat de la couronne déclare se désister de la poursuite, et en conséquence, la prisonnière est acquittée.

Au moment de la clôture de la malle à 7 hres, la cour est encore en séance.

Les jurés, (jury mixte) dans la cause Abial Terrill, enfermés depuis 4 heures P. M., ne rapportent pas, jusqu'à 8 hres, de verdict.—*Minerve.*

Le Jubilé d'Iberville.—Les exercices du Jubilé ont commencés, dans cette paroisse, dimanche dernier, le 10 du courant. Depuis ce jour, des foules de cette localité ont eu le bonheur d'entendre la parole éloquente et instructive du Rév. Messire Désaulniers, du Séminaire de St. Hyacinthe. La foule qui s'est empressée, dit la *Gazette de Sorel*, de se rendre à chacune des exercices a témoigné du profond intérêt religieux que sait inspirer le savant prédicateur.

—Un ami des Townships et de la Colonisation nous informe que 25 familles canadiennes de St. Valentin et de St. Rémi ont pris la bonne résolution d'aller s'établir dans le township d'Hereford, sous la conduite de Messire Champoux, curé de St. Mathel. Nous sommes heureux de pouvoir constater chaque mouvement qui se fait en faveur de la colonisation de nos fertiles townships. A force de parler de nos townships de l'est, d'en montrer les avantages, nous parviendrons peut-être à faire doubler le nombre de ceux qui s'y dirigent. Plus la population française des townships augmentera, plus notre influence sera considérable, et plus nous pourrons répondre aux efforts des ennemis secrets de notre nationalité, qui voudraient nous engouffrer dans l'abîme de la République américaine.

—Si l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis nous trouve impuissables, si la condition de la plus grande partie de nos compatriotes dans cette terre promise nous afflige, nous sommes cependant heureux de constater, toutes les fois que nous le pouvons, les faits qui sont de nature à adoucir la douleur que nous ressentons de voir un si grand nombre de nos amis, de nos concitoyens les avantages qui leur offre le sol Canadien. Nous apprenons donc avec plaisir le fait que les Canadiens de Troy ont organisé un bazar au profit de la construction d'une nouvelle église dans cette ville. La recette a été de $600.

—Nos remerciements aux éditeurs d'*Une Partie de Campagne* pour l'envoi de cette comédie. Cette pièce en deux actes, dont l'auteur est M. Petitclaire, a déjà été jouée deux fois à Québec, et elle a obtenu un succès complet; c'est une bonne esquisse des mœurs canadiennes, et elle contient une excellente morale. M. Joseph Bernard, typographe de Québec en est le propriétaire.

—M. E. Gérin, ci-devant attaché à la rédaction du *Journal de Québec*, est appelé à prendre la rédaction du journal *Le Canada*, que les propriétaires de la *Minerve* vont publier à Québec. La présence de M. Gérin à la rédaction de ce nouveau journal est une garantie pour son succès; car comme le remarque, notre confrère du *Journal de Québec*, avec sa connaissance parfaite de l'histoire du pays, ses dispositions naturelles, et son amour du travail, M. Gérin est appelé à remplir un beau rôle dans le journalisme.

De tout cœur nous souhaitons succès à M. Gérin et au nouveau journal qu'il doit rédiger.

UNE PAGE DE M. DE LAMARTINE.

SUR L'EXPEDITION DU MEXIQUE.

M. De Lamartine dans ses *Entretiens-Littéraires* sur l'expédition de Mexique, vient de lancer aux Américains une page qui fera bientôt le tour de monde et qui est bien loin d'être flatteuse pour la *Grande République*. On est frappé en la lisant de la profondeur des idées politiques du grand poëte qui est aussi grand homme d'Etat. Il proclame que l'œuvre de la France au Mexique est éminemment civilisatrice, et a pour but de protéger l'équilibre Américain contre les empiètements de la doctrine Monroe. C'est ensuite une peinture de mœurs dont l'originalité ne peut qu'accroître l'horreur que l'on doit sentir à l'idée de toucher sous la domination de pareils gens; aussi reproduisons cet écrit.

Je ne craindrai pas de le dire hautement, malgré l'opposition universelle qu'il peut y avoir entre les pensées diplomatiques de la république et les pensées diplomatiques de l'empire; contre les intérêts si français, si élevés, si européens, il n'y a pas d'opposition patriotique qui prévale. La pensée de la position à prendre par nous au Mexique est une pensée grandiose, une pensée à comprise (je dirai tout à l'heure pourquoi), une pensée juste comme la nécessité, vaste comme l'Océan, neuve comme l'à-propos, une pensée d'homme d'Etat, féconde comme l'avenir, une pensée de salut pour l'Amérique et pour le monde.

Ici il faut s'élever très haut pour en concevoir la portée. Le premier Empire, empire uniquement militaire, et qui vouait la Législation pour un mot-cent de pain de munition à des armées, n'en eut jamais de pareilles.

La pensée d'une position hardie et offensive à prendre au Mexique contre l'usurpation des Etats-Unis d'Amérique est une pensée neuve, mais juste.

L'Europe en a le droit; la France en prend l'initiative.

Voyons le droit de ce point de vue élevé d'où l'on distingue la légitimité des choses, et parlons de ce fait, vrai quoique non radical.

LE GLOBE EST LA PROPRIÉTÉ DE L'HOMME, LE NOUVEAU CONTINENT, L'AMÉRIQUE EST LA PROPRIÉTÉ DE L'UNIVERS.

En posant de ce principe, devenu aujourd'hui un fait, que le continent américain est la propriété collective du genre humain, et non de l'*union établie* d'une seule race mal titre et sans droit, du moins sur l'Amérique espagnole et sur la race latine, mère de toute civilisation, le principe de protection de l'Europe et de son indépendance, *du moins* dans ses plus hauts Etats républicains de l'Amérique du Sud, découle évidemment et pour nous et pour toutes les puissances de l'ancien monde. Il faut prévoir les événements, il faut protéger la race latine, et pour protéger, il faut prendre position d'abord sur le point menacé contre les Etats-Unis.

Il le faut, on bien il faut déclarer que le continent souverain, possession de l'Europe, appartiendra tout entier, dans vingt-cinq ans peut-être, à ces pionniers armés qui ne reconnaissent pour tout titre de leur usurpation que leur convenance, et qui permettent à leurs citoyens, comme Walker, de lever individuellement des cohortes et des armées contre Cuba, pendant que leur général fédéral entre en nom de l'Union dans Mexico, et de là dans toutes les capitales de l'Amérique civilisé du Sud!

Or, pourquoi l'Europe ou le monde entier ne reconnaîtrait-il pas droits de plantocie sur mer et sur terre aux Etats-Unis, tandis que, dans l'ancien monde, nous reconnaissons non-seulement le droit de protéger les propriétés utiles à tous, mais encore le droit d'exproprier avec indemnité les Etats et les individus de toute propriété de choses dont l'usage est nécessaire à tous?

Ce principe de protection des intérêts utiles à tous qui s'applique à une commune, s'applique-t-il donc avec moins de droit à un continent tout entier à protéger dans son indépendance? Evidemment non; nous ne disons point: Exproprions les Etats-Unis de l'Amérique espagnole; leur propre anarchie organisée les exproprierait assez! mais nous disons: l'Europe a ce le droit, et nous ajoutons le devoir de ne pas leur livrer la race latine, l'Amérique espagnole, la moitié qui reste encore libre et indépendante de cette magnifique partie du globe, plus de la moitié du ciel, de la terre et des populations du Nouveau-Monde!

Quelles sont les possessions collectives, sacrées, les nécessités des genres humains tant entre que la politique de Monroe monte ne peut et ne doit pas livrer à la merci des Etats-Unis, de l'Amérique anglaise?

Ces choses sont le capital du monde entier, exploité par quelques-uns, nécessaire à tous dans notre état de civilisation et dans notre système d'échange, qui nous rend à tous l'or nécessaire aussi nécessaire que le pain. Les mines d'or sont là!

En second lieu, l'alimentation de l'ancien monde, le blé, les farines, les maïs, la pomme de terre, dont le peuple vit, et dans la privation dans les années de disette peut entraîner en Europe des calamités et des dépopulations incalculables.

En troisième lieu, les industries qui sont devenues, depuis quelques années surtout, par la matière qu'elles mettent à sa main, gagnant des millions d'ouvriers industriels des tissus de coton, le véritable et indispensable *stipendium* du salaire et de la vie.

Enfin le commerce, qui nous nécessite une marine et des matelots, population flottante, incalculable comme nombre d'hommes nourris dans la voile, plus incalculable encore comme élément de notre puissance nationale. Permettre aux Etats-Unis de renouveler la folie du premier empire, de mettre le blocus anti-européen, non plus par leurs ports seulement, mais sur un monde, comme ils viennent de le proclamer, ce n'est plus une hérésie politique, c'est horrible: les fourches caudines de New-York, c'est de livrer la navigation, le commerce, le coton, le blé, la farine, les maïs, la pomme de terre, dont le peuple vit, et dans la privation dans les années de disette peut entraîner en Europe des calamités et des dépopulations incalculables.

En troisième lieu, les industries qui sont devenues, depuis quelques années surtout, par la matière qu'elles mettent à sa main

Capitaine Edward Doherty.

...e jeune officier était au milieu de sons la se... dernière ; il est venu prendre sa part au ...h famille et rendre les derniers devoirs ...cette enlevée soudainement à l'affection de ...

...ous on le plaisir de serrer la main à ce ...compatriote et de causer un instant vec lui. ...é à ces reclamations auprès du gouverne... ...anadien.

...dernier a même reconnu ses services officielle... ...et lui décernant une médaille. Cette mé... ...a la forme des médaille St. Louis et est ...ondée par de joli's ornements en or. Au mi... ...de la médaille se lisent quelques mots com... ...de services du jeune compatriote ... cette médaille le gouvernement lui a octroyé ...ertificats par lequel sont relatés les faits qui ...ntachent à la mort de Lincoln et à la capture ...Booth et de Harold. Au bas du document ...ertificat de la médaille et de la permission, ...le jeune officier, de la porter sur sa poitrine ...forme d'marche honore le gouvernement amé... ...en reconnaissant officiellement M. Doherty ...me le vengeur de Lincoln il a reconnu ses ...aux diverses récompenses promises pour la ...ture des assassins.

...nement sonne tout lieu de croire, maintenant, ...les difficultés qu'a rencontrées jusqu'ici M. ...erty, sont brisées et qu'il est actuellement sur ...e du succès et de la fortune.

...ques de l'Union.—Les actionnaires de cette ...banque, dans une assemblée tenue en ...de Québec ont fait choix des MM. suivants ...Directeurs :

..., S. Levy Ecr ; Thos. McIreevy ; S. H ... ; Ed Pentes ; Col. Rhodes ; T. H. Dunn ; ... Irvine

...William Dunn a été nommé *Caissier*.

...ours tué à Varennes.—Nous ...dans l'année aux ours. C'est la paresse ...ennes qui, cette fois, a fait les frais de ré... à l'un de ces imposants visiteurs.

...cultivateurs revenaient, jeudi soir, ...rier du *Grand Côteau*, quand ils firent la ...ontre d'un magnifique ours dans les Secre... ...arrière du rang de la *Butte aux Renards*. ...ls n'avaient que des roûbes à leur d spo... ...et que la bête laissait voir qu'elle exigeait ...n ample pro...ératifs, ceux-ci passèrent outre, ...donner la moindre marque de politesse au ...eur. Mais, vendredi matin, sept ou huit chas... ...se rendirent en députation auprès de se ...*ol fourré*. Ils se mirent deux par deux, et ...mencèrent à battre la forêt dans toutes les di... ...ions. Bientôt, MM. Lapointe et Chequette ...rent la retraite de l'animal, et deux balles ...dirigées allèrent lui porter leurs compliments ...ne manqua pas de tomber et de pousser la ...nce jusqu'à mourrir ; ce qui permit aux ...eux chasseurs de l'amener au Village de ...ne et de le mettre en vente. Nous croyons ...M. Girard Ecr., N. P. doit en faire l'achat.

—*Minerve.*

...ns Bonnes Promesses.—Il a été rendu le ...à la Cour d'Appel, dans l'affaire de Bowker ...nt et Penn, intimé (le Juge Aylwin étan... ...minaire) un jugement d'une importance ...table pour les ...emens d'affaires du Ba... ...da. Ce jugement comporte qu'en vertu de ...ntuit Refondre du Bas-Canada, si le paye ...t en à compte ni la réconnaissance d'une ...e ni la promesse de la payer, par écrit, ne ...ent servir à interrompre la prescription de ...années, imposées par l'acte. Il s'en suit que ...l moyen de conserver à un billet sa validité ...terrompre une poursuite légale à son sujet ...l'expiration des cinq années.—*Canadien.*

...mmaire. Il paraît que le dernier moyen ...vé pour transporter le whiskey aux Etats ...*dé*...it des lois de la douane, consiste en ...de blanchi qui traversa la rivière Niagara ...quelque en hiverlock la Hauteur, que l'on se ...e sur l'autre rive au moyen d'une pompe.

...Les Pastilles-a-Vers Végéta...—Devins est des avantages considérables sur ...res préparations vendues pour la destruc... ...des Vers chez les enfants, vû qu'elles sont ...ment végétales et ne renferment aucunes ...ces narcotiques ou délétères, si souvent fa... ...aux familles. Avant d'acheter ailleurs, vous ...e vous donne l'article mentionné ci-dessus. ...ndes seulement par Devins et Bolton, Phar... ..., près le Palais de Justice, Montréal.

Bulletin Commercial.

...un temps, peu de neige ; froid. Marché peu ...et en conséquence des mauvais chemins ...blé de $1.25 à $1.30. Les pois ; 75 cts. ...e ; de 36 à 40 sous. Les Oies par couple ; ...ons. Les Dindes ; de 7½ chelins à 10 che... Poulets ; de 45 sous à 2 chelins le couple. ...l ; de 12 à 15 sous. Mouton par quartier ; ...lins à $1 pour les petits et $1.50 pour ...s gros. Beuf ; 7 sous la livre.

PRIX DES MARCHÉ DE ST. HYACINTHE.

...ici les prix des graines chez les marchands ...ne ville

...e,.....	3	3
...oine,.....	1	0
...ines de Lin,.....	1	0
...,.....	4	0

...Les graine doivent être de première qualité.

Samedi, 16 Décembre 1865.

	a.	d.	a.	d.
...Fleur, par quintal,....	15	10 à	16	0
...Blé, par minot,.....	5	10	6	0
...Blé-d'Inde "	4	0	4	6
...Pois, "	4	0	5	0
...Orge "	0	0	0	0
...Avoine "	1	6	1	9
...Gendriole, "	2	6	2	9
...Sarrasin, "	3	0	3	4
...Lard, par 100 lbs.,....	40	0	50	0
...Beuf par 100 lbs.,....	25	0	31	2
...Lard frais, par lbs.,....	0	5	0	7½
...Beuf salé "	0	0	0	0
...Beuf "	0	2	0	3
...Oignon p. quart,....	2	6	7	6
...Pommes, "	5	0	8	2
...Carotte, "	2	6	3	0
...Navets, "	1	3	3	0
...Betave, "	1	0	1	9
...Poivrier, "	2	0	2	6
...Bois, par douzaine,...	1	0	1	1
...Bois frais, par livre.	1	0	1	1
...Bois salé " ..	1	0	1	2
...Foin,.....	0	5	0	6
...Paille d'Etable, ...	0	6	0	7
...Miel, par livre,.....	0	7	0	7½
...Sucre, le pot,.....	0	3	0	3½
...Patates, le minot,.....	4	6	5	0
...Patates, la tresse,....	0	5	0	7½
...Oignons " le minot,....	2	0	2	6
...Choux,.....	0	6	0	6
...Choux-fleurs,.....	0	1	0	3
...Pommes,.....	0	½	0	1½
...Pommes de terre,.....	1	10	2	2½
...Pommes sèches,.....	4	0	4	6
...Pommes, le minot,.....	1	10	2	½
...Prunes, p. minot....	3	6	7	6
...Raisins, par quart,....	6	0	15	0
...Bois,.....	22	6	25	0

MARCHÉ MONÉTAIRE.

(Rapport spécial pour la *Minerve.*)

Montréal, 16 déc.

AGENCE AMERICAINE.

	Achetés.	*Vendus.*
...Banque,...	31¼ à ½	31 à ½
...privée..	31¼ à	31½
...sur N.-Y..	¼ d'es	Par à ¼
...,..... ..	31¼ à 32	31½ ¼
...New-York.	32 à ¼	31¼ à 32
...,.....	3¼ à 4	3¼ à 3½

New-York, 16 déc.

...sont fermes. Argent en demande à ...¼ est fermé à 16¼.

L'évasion de Stephens.

Le *Freeman* de Dublin donne les détails suivants de l'évasion de James Stephens, le grand chef des féniens en Irlande.

Depuis l'incarcération de Stephens et de ses complices, la discipline la plus stricte avait été observée, et l'on avait logé ces messieurs dans un endroit de la prison, auquel on ne pouvait parvenir qu'en traversant une série de portes en fer fermées à double tour. Aucune personne, sauf les employés de la prison et les avocats du prisonnier ne pouvaient avoir la permission de communiquer avec eux. Stephens ne vit son conseil légal qu'une seule fois pour de temps après son incarcération.

De plus, on avait mis en requisition un corps considérable de police métropolitaine, et au premier signal il pouvait être de service. Toutes les lettres adressées aux prisonniers, comme celles qu'ils écrivaient eux-mêmes, étaient ouvertes et lues par le gouverneur de la prison.

Quand les gardiens firent leur dernière ronde, la nuit de l'évasion, James Stephens était dans sa cellule fermée à double tour. Les clefs furent remises comme d'habitude au gouverneur, qui les fit mettre à leur place en cas de besoin.

Le gardien de nuit commença son quart à dix heures. Stephens était dans sa cellule. Tout était calme, et tout resta calme jusqu'à 4 heures du matin. A cette heure le gardien nocturne donna l'alarme, annonçant avec précipitation qu'il venait de découvrir deux tables placées l'une sur l'autre, près du mur sud-ouest, à côté du jardin du gouverneur.

Le député-gouverneur et le portier se rendirent de suite à l'endroit indiqué et trouvèrent les tables dans la position décrite par le gardien.

La nuit était noire et tempêtueuse, la pluie tombait par torrents, des ruisseaux coulaient dans l'espace et avaient empêché d'entendre tout bruit distinct que les fugitifs avaient pu faire en s'échappant.

L'alarme devint bientôt générale ; le gouverneur et ses aides furent à leur poste en un instant ; les messagers spéciaux furent envoyés à toutes les gares de chemins de fer et dans toutes les directions et mirent la police sur le qui-vive.

Quand le gouverneur et les employés de la prison, se rendirent à la cellule occupée par Stephens, il trouvèrent la porte de sa cellule et toutes les portes du corridor ouvertes. La couverture de son lit n'avait pas l'apparence d'avoir été récemment dérangée.

Le gouverneur de la prison se rendit bientôt compte de la manière dont les portes avaient été ouvertes. Il trouva les serrures des deux portes du corridor, deux fausses clefs, très luisantes, qui étaient évidemment neuves. Les fugitifs n'avaient probablement pas eu le temps de les retirer des serrures.

Il est évident aussi que Stephens était bien guidé dans sa fuite, car il a parcouru la prison dans toute son étendue, d'une extrémité à l'autre sans commettre une seule méprise et sans frapper ou entr'ouvrir inutilement une seule porte.

Personne ne pouvait sauter par dessus le mur, ni passer dessous de l'autre côté sans laisser l'empreinte de ses pas. Cette circonstance fit croire à la police que Stephens ne servit point des deux tables, mais que son complice avait une fausse clef avec laquelle il ouvrit la porte est par laquelle Stephens s'évada. Nulle trace, nulle empreinte de pas n'a laissé qu'il a passé par le jardin.

Il lui fallut ouvrir six portes—ce qu'il n'eut sans difficulté à faire avec ses fausses clefs—avant de pouvoir sortir par la porte qui fait face au "Central road" du côté de la rue Cambrai. On a fait le plus minutieux examen des serrures et des portes qui ont été ouvertes. On a constaté d'une manière certaine que les fausses clefs avec lesquelles on a ouvert les portes avaient été nouvellement fabriquées par une main habile, qui doit s'être guidée sur une empreinte en cire des véritables clefs qui cependant n'ont jamais été en d'autres mains qu'en celles des gardiens et des officiers de la prison.

Un autre fait clairement établi, c'est que ces fausses clefs auraient été parfaitement impuissantes à effectuer l'évasion de Stephens, s'il n'avait pas eu complice à l'intérieur de la prison ; car la porte de sa cellule, qui était fermée à double tour, ne pouvait être ouverte qu'à l'extérieur, par une personne se trouvant dans le corridor.

Pas moins de quatre portes doubles, fermées à double tour, ont dû être ouvertes avant que le prisonnier se soit trouvé en plein air, et encore il a dû passé à l'endroit où les tables étaient placées, il se serait trouvé dans le jardin du gouvernement où une autre muraille formidable s'opposait à son évasion.

On examina soigneusement tout l'espace qui entoure les murs, sans pouvoir découvrir l'empreinte d'aucun pas suspect. En conséquence Stephens n'a pas dû passer par-dessus les murs, il a dû passer par une porte.

Madame Stephens s'est rendue à la prison aujourd'hui à onze heures pour savoir si son mari s'était évadé, comme elle l'avait entendu dire. En apprenant que cette nouvelle était exacte, elle en manifesta sa joie et regagna promptement la ville.

Malgré les mesures prises pour faire sortir Stephens, elles sont aussi habilement conçues et aussi bien exécutées que celles qui lui ont permis de sortir de la prison, il est tout probablement à l'heure qu'il est, à l'abri de toute atteinte, quatre heures s'étant déjà écoulées depuis le moment où l'alarme a été donnée.

Le lord-lieutenant a offert une récompense de £1000 pour l'arrestation de Stephens.

Un télégramme de Dublin dit que deux tonneaux d'or ont disparu. On les croit partis hier avec Stephens

G. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
Bureau, No. 65, Petite Rue St. Jacques.
MONTREAL.

FONDERIE
DE
ST. CÉSAIRE.
BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF
Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent, qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :
Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boîtes de Roues,
Pentures de granges et

CHARRUES.
—Et de plus :—
Toutes les machines nécessaires pour les
Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.
—AUSSI :—
Ils auront toujours en main les meilleurs
MOULINS A BATTRE
à système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi
CRIBLES DE GRANGES
Les mieux faits.
—De plus :—
Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux
Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles
pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement
Avant d'aller ailleurs ! !
St. Césaire, 18 décembre 1865.

BUREAU d'ÉCHANGE
MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront [illegible] Canadiennes, Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec aviant d'avantage qu'on pourra le désirer.
St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT.
Rue Casendé, porte voisine de MM. Cadoret et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert.
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

CADEAUX
POUR LES
FETES.
L'assortiment le plus varié et le
MEILLEUR MARCHE
DE TOUT
ST. HYACINTHE.
A LA LIBRAIRIE DE
M. A. KERGACK,
RUE CASCADES,
ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.
Bijouterie et Imagerie religieuse ; Articles de Fantaisie ; Jouets d'enfants depuis 1 sou à une piastre ; Albums ; Statues ; Porcelaines ; Livres de dévotion et autres reliés avec luxe ; Cartes à jouer ; Porte-Monnaie, et une foule d'articles de TOUT PRIX, convenable pour
CADEAUX.
15 déc. 1865.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864.
Les créanciers des soussignés sont notifiés de se rendre en la cité de Montréal au bureau de Messieurs Tourville, Gauthier et Cie ; coin des rues St. Sulpice et des Commissaires, Mercredi, le troisième jour de Janvier, 1866, à dix heures, de l'avant-midi, afin de recevoir un état des affaires de la dite firme insolvable P. & M. Prefontaine et de la société Prefontaine et Dyon et de nommer un syndic auquel ils pourront faire une cession en vertu de l'Acte susdit.
T. & M. PREFONTAINE,
PREFONTAINE & DYON.
Par leur procureur,
FULG. PREFONTAINE.
St. Hyacinthe, 15 décembre, 1865.

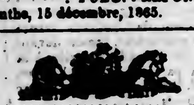

AVIS.
Bureau du Major de Brigade.
Tout Quad dat (du district No. 5) pour l'Ecole Militaire fera pour le futur son application directement au Bureau de
Député Assistant adjudant Général de Milice à Montréal.
T. de MONTENACH,
Major de Brigade.
Bureau du Coeur,
11 décembre, 1865.

AVIS.
LES PERSONNES endettées envers le Dr. F. X. Coté sont par les présentes notifiées de verser payer leurs comptes entre les mains de son procureur P. X. N. Norbert Lemire, au bureau du *Courrier*.
30 novembre 1865.

$600 à prêter.
S'adresser à M. P. L. Robitaille, St. Hyacinthe.
28 novembre, 1865.

Volée.
Dans la nuit de vendredi à samedi, de l'Etable de M. Charles Demers du Grand-Rang. Une bonne Vache laitière canadienne de 7 à 8 ans, de taille moyenne, sous poil rouge ayant l'extrémité de l'oreille gauche coupée et les dents en recourbées en dedans. Toute information tendant à la faire retrouver, sera libralement recompensé par le propriétaire.
PIERRE MORIN,
Cultivateur.
Grand-Rang de St. Hyacinthe.

UN AVIS AUX
Dignes habitants du Canada.
Venez vous en guérir à temps.
Tous ceux qui achèteront mes Pilules ou mon onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguent offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de toutes ou des Pots.* Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampil les qui me plaise ou mon onguent en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je ne me porte leur dépositaire seulement sur la marque qui se trouve sous le livre de directions autour de chaque *Boîte ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait quatre *Estampilles* E. U. sur la boîte de pilule ou d'Onguent.
N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etats-Unis.
T. HOLLOWAY.

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIÉTÉ DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

Société d'Agriculture du COMTÉ DE ST. HYACINTHE.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE présent donné que SAMEDI, le VINGT-TROIS de DECEMBRE courant, à UNE HEURE DE L'APRES-MIDI, en la Cité de St. Hyacinthe, en la Salle Publique du Marché, aura lieu l'Assemblée Annuelle des Membres de la Société d'Agriculture du Comté de St. Hyacinthe, afin de procéder à la nomination des Directeurs et autres officiers de cette Société, pour l'année 1866.

Par ordre du Vice-Président,
J. O. GUERTIN.
St. Hyacinthe, 1er Décembre, 1865.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE. — (PRÈS DU MARCHÉ.)

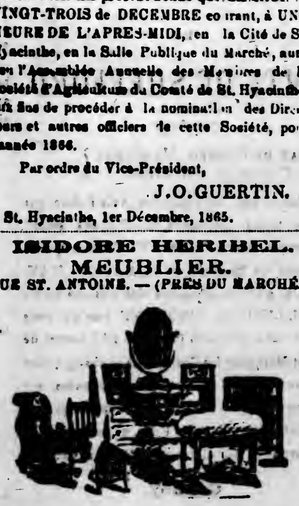

M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.
M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.
St. Hyacinthe, 1 September 1862

HENRI BARBEAU.
MARCHAND DE VINS.
ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.
N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurances dite : *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

ÉPICERIES, GROCERIES, VINS, LIQUEURS
Théophile Langelier,
Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe.
M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epiceries, Provisions, &c., dans la demeure de Rue Cascades, près du Moulin et des Ecoles. Il espère par son économie et son désir de satisfaire tout le monde, mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des environs.
Comprenant : Fleur, Lard, Beurre, Riz, Pipes, Tabac, Liqueurs, Essences, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c. &c. dans la Cour et des Cascades, près du Moulin et des Ecoles.
Chevaux, Poulets, Oeufs, Beurre, Lard, Fromage, Jambons, Essences, Liqueurs, Huiles à Quinquets, Huiles à Machines, Etc.
Cheveux, Peaux de Lièvre, Etc. Etc.
La Toux, Etc., Etc.
M. L. espère par son économie et son désir de satisfaire tout le monde, mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des environs.
N. B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudr nt bien l'encourager.

MERES
SAUVEZ VOS ENFANT
SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT
Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite ; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.
Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, calme l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.
PICAULT & FILS.
Montréal, 1865.
AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.
Le Sirop d'Iodure de Fer inaltérable préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays ; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.
P. E. PICAULT, M.D.
Montréal, 3 Juin 1865.
Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

ANNONCES DE MONTREAL.

ETABLISSEMENT CANADIEN
DE
MEUBLES DE MENAGE.
C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
497, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montréal.
A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Cardetables, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Mangeoires, Bancs, &c.

Montreal, Mai, 1865—1a.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, Rue St. Laurent, Montreal.
Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montreal, 30 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste,
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

Compagnie d'Assurance
ROYALE,
SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE.
CAPITAL : 10,000,000 de dollars
LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT
Quatre millions de dollars.
Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Moblliers, Hardes de corps, etc Bibliotheques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.
Nos taux sont très modiques.
Agence à Montréal :
H. L. ROUTH, *Agent.*
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français
Montréal 15 décembre 1863

JOUEURS, SAUVEZ VOS ENFANS
PASTILLES
VÉGÉTALES

DE DEVINS.
Soulagent infailliblement la Remède le plus efficace pour la
DESTRUCTION DES VERS
QUI SOIT ENCORE CONNU.
Essayez-les et soyez convaincus.
Demandez les "PASTILLES-A-VERS VÉGÉTABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.
Ces PASTILLES sont purement végétales, Elles sont agréables au goût, Elles n'ont rien d'offensif à la vue. Et sont les seules LOSANGES Anthelmintiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.
Chaque Boîte renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.
Préparées seulement et en vente en gros et détail chez
DEVINS & BOLTON,
CHIMISTES,
Près le Palais de Justice, MONTREAL.
4 Juillet 1865.—a.

AGENCE POUR
RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.
On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonis, arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.
Ceux qui ont droit aux Pensions sont :
1o. Les Soldats incapables de travailler.
2o. La veuve ; 3o. Les orphelins au-dessous de seize ans ; 4o. La mère si elle était supportée par le soldat mort ; 5o. Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.
Je me charge de collecter : Les bonis, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.
Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.
A ceux qui désirent des informations
Je me charge de fournir des informations à tous ceux qui ont des amis dans l'armée et la marine des Etats-Unis, *sans rien charger, excepté les frais de port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.
Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application.
Le clergé, les magistrats et autres personnes me serviront à ceux à qui je pourrais être utile en leur faisant connaître cet avis.
EDWARD C. WARD,
"Au-coeur-Homme."
No. 43, Rue St. Henry
Montréal, 20 octobre, 1865.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.

FEUILLARD Vergette.

CASTEEL et ACIER à Ressort.

Première qualité de Spaer et Jackson

CLOUS A CHEVAL Anglais et Américs.

ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et pour qualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pontures de Grange,
Boîtes de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

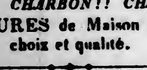

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

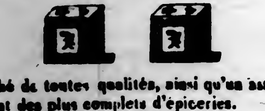

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

on ditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, Pres. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de la Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

CORPORATION

DU

COMTE DE SHEFFORD.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE SHEFFORD.

JE donne par les présentes Avis Public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par Encan Public, à WATERLOO, dans le Comté de Shefford, en la MAISON D'AUDIENCE, au lieu ordinaire des sessions du dit Conseil, LUNDI, le CINQUIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain (1866), à DIX heures de l'Avant-Midi, pour les Cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les Frais, au moins DEUX jours avant le jour ci-dessus indiqué, savoir :—

Granby.

Partie de Lot.	Lot.	Rang.	Arpt.	Montant dû
				$ c.
E	14	7	50	6.24
O	6	11	40	2.11
S E	9	2	40	4.96
¼ N	12	3	100	10.00
O	11	7	40	3.02
¼ S	17	1	50	2.06
¼ O	10	10	100	11.02
¼ N	23	2	100	4.62
¼ N	14	2	100	4.67
	14	9	900	90.00
	2	10	100	10.05

Roxton.

¼ N	18	1		4.87
¼ O	23	3		14.37
¼ O	24	3		3.87
¼ N	15	6		2.37
¼ N	16	6		2.37
¼ O ¼ E	15	7		3.37
¼ E ¼ O	15	7		3.11
	6	11		4.27
	7	11		4.27
	8	11		10.87
	9	11		4.27
	10	11		4.27
	11	11		4.27
	12	11		4.27
	13	11		4.27
¼ E	22	11		3.87

Un lopin de terre à front sur le lot de terre no. 28 de 2½ arpents de front sur la profondeur du rang voisin d'un côté au terrain de Pierre Martin et de l'autre côté à celui de Antoine Beauregard du lot 28 5

			3.08
Le ¼ E de	28	5 à cinq arpents de front, et à distraire neuf arpents de terre en superficie deux fois plus long que large et à prendre dans le coin sud-est du dit lot No. 28	3.39

Shefford.

¼ N. O	13	1	45	2.02
	17	5	200	13.51
¼ E	26	7	35	20.66
¼ E	11	11	100	7.23
¼ N.O	2	10	50	2.05
¼ N	2	6	125	11.65
¼ E	6	6	145	16.74
¼ E	2	11	50	3.74
¼ O	1	9	100	2.02
¼ S.E	8	11	30	2.77
¼ S.O	3	12	50	3.78
¼ N	1	10	100	4.22
¼ N	3	11	50	2.76
¼ O	6	6	140	5.82

Ely Nord.

¼ E	26	4		11.22
¼ E	27	4		11.20
¼ O	27	4		4.55
¼ N. E	28	5		10.74
¼ N	25	5		7.27
	26	4		5.40
	28	5		8.06
	20	6		12.50
	17	9		3.17

Ste. Cécile de Milton.

¼ E	19	1	50	2.02
130 acres O	18	1	130	282.67
¼ S. O	2	4	50	16.22
¼ E ¼ O	5	5	50	6.07

M. BOYCK,
Sec.-Trés. du Conseil Municipal du Comté de Shefford.

[Vraie Copie,]

M. BOYCK,
Sec.-Trés. C. M. C. S.

Waterloo 1 Déc., 1865.

CONSEIL MUNICIPAL

DU

COMTE DE BAGOT.

Bureau du Conseil Municipal
Du Comté de Bagot.

JE donne par les présentes AVIS PUBLIC que les terres et terrains ci-dessous mentionnés seront vendus par ENCAN PUBLIC, en la paroisse de St. Liboire, dans la Maison de W. McNICHOLS, Ecuier, où se tiendront les séances du Conseil Municipal du Comté de Bagot, dans le dit Comté de Bagot, LUNDI le CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER prochain (1866) à ONZE HEURES de l'AVANT-MIDI, pour les cotisations et charges dues aux Municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

Municipalité de la Paroisse de Ste. Hélène.

				Montant dû chaque lot
				$ cts
1er.	Une terre, au nom de Joseph Gilarneau, située dans la paroisse de Ste. Hélène, dans le rang St. Augustin, de la profondeur de quatre arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à Justinien Sylvestre, d'un côté au Rév. Jos. Primeau et de l'autre côté à la route du rang St. Augustin	5	32	
2e.	Une terre, au nom de Pierre Benoit, située dans la paroisse de Ste. Hélène, dans le quatrième rang, de deux arpents de front sur quatre arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du quatrième rang, derrière aux terres du troisième rang, d'un côté à Athanase Lamoureux	4	24	
3e.	Une terre, au nom de Isidore Dorais, située dans la paroisse de Ste Hélène, dans le troisième rang, contenant quatre arpents de front sur quatorze arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres du quatrième rang, d'un côté à E. Lafontaine, Ecr., et de l'autre côté à Dame Tancrède Sauvageau	4	88	
4e.	Une terre, au nom de Lorenzo, située dans la paroisse de Ste. Hélène, dans le rang St. Augustin, contenant deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à la ligne de Township d'Upton, d'un côté à Jacques Chartier et de l'autre côté à Mathieu Cadoret	6	17	
5e.	Une terre, au nom de Olivier Brunet, située dans la paroisse de Ste Hélène, dans le premier rang contenant un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à la ligne de la paroisse de St. Liboire, d'un côté à Pierre Petit et de l'autre côté à S. Denis	5	04	

Municipalité de la Paroisse de St. Dominique.

1e.	Une terre, au nom de Louis Marquette, située dans la paroisse de St. Dominique, dans le sixième rang, contenant quarante-cinq arpents en superficie, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres du cinquième rang de Ste. Rosalie, d'un côté à Jean-Baptiste Guilbert et de l'autre côté à Joseph Plante	6	98	
2e.	Une terre, au nom de Adolphe Laperle située dans la paroisse de St. Dominique, dans le sixième rang, contenant un arpent de front, sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres du cinquième rang de la paroisse de Ste. Rosalie, d'un côté à Cyrille Prichette et de l'autre côté à François Gosselin	9	92	
3e.	Une terre, au nom de Isaac Lespérance, située dans la paroisse de St. Dominique, dans le rang St. Dominique du côté Sud, contenant vingt arpents en superficie, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres du rang St. François, d'un côté à Narcisse Ubertier et de l'autre côté à Hilaire Mathieu	3	70	
4e.	Une terre, au nom de Clédphas Perrault, située dans la paroisse de St. Dominique, dans le rang St. Dominique, du côté Sud, contenant vingt arpents en superficie, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres du rang St François, d'un côté à Narcisse Ubertier et de l'autre côté à Hilaire Mathieu	3	70	

Municipalité de la Paroisse de St. Epirem d'Upton.

Rang	No.	Superficie		
20	P 35	10 arpents près de l'Eglise	0	625

Municipalité du Village d'Acton Vale.

No.	Rue.	Propriétaire.	Montant dû par chaque lot
			$ cts.
1	Cross	J. D. Robinson	4 69
½ 2	20	Water...Charles Marsolais	4 69
	20	do ...A. Lapointe	7 15
	40	do ...J. Bte. Lesembre, fils	0 93
	31	do ...C. Parisien	17 86
	21	do ...P. X. Giroux	4 70
	22	do ...H. P. Merrill	1 11
½ 21	Mills	J. Bte. Lesembre, père	2 35
	1	Main...Michel Dubois	13 67
	38	do ...P. X. Major	13 69
	47	Market...P. Lavigne	13 90
	47	do ...F. Dagenais	2 10
	50	do ...P. Lavioletta	7 69
	107	North ...T. Reeves	7 85
	123	do ...G. S. Mosier	6 92
	122	do ...G. Grondin	9 25
	46	Market...M. Cunningham	3 85
	146	North ...G. Grondin	1 85
	124	Henry ...G. S. Mosier	3 69
	182	do ...J. D. Robinson	7 69
	67	do ...L. G. Nevers	9 15
	89	do ...Dame A. Lemay	3 79
	96	do ...P. Dagenais	6 99
	110	Middle ...J. Beauhillet	3 69
	111	do ...H. P. Merrill	3 79
	53	2nd do ...Dame Vve. A. Lemay	14 65
	72	do ...H. P. Merrill	1 72
	77	do ...C. Parisien	4 85
	112	do ...D. Lanoix	4 95
	174	do ...T. McKie	4 39
	86	Water ...A. McClure	3 85
	80	Henry ...G. Rainville	6 89
	73	Water ...F. X. Langlois	4 94
	56	do ...J. B. Boulanger	4 79
	55	do ...H. P. Merrill	1 11
	64	do ...H. P. Merrill	2 97
	99	do ...A. McClure	2 35
	75	do ...H. Langlois	1 06
	84	do ...H. Langlois	1 52
1 0	200	chemin du Township M. Ledoux	11 05
	201	do ...A. Vachon	4 75
	202	do ...A. Vachon	4 75
	203	do ...B. Alaire	17 72
	205	do ...S. Doré	2 75
	210	do ...L. Archambault	17 69
	33	do ...J. Masson	13 05
	11	do ...L. Archambault	12 50
	8	do ...A. Lafrenaye	5 00
	32	Block B...A. McClure	20 00
	7	do ...P. Dagenais	1 05
	6	do ...Fra. Charette	1 85
	5	do ...Fra. Charette	1 85
	3	do ...Fra. Charette	1 85
	1	do ...Jacques Robillard	7 97
	23	Block A...P. Gelinas	6 70
	22	do ...P. Picard	6 00
	31	do ...J. N. Mercier	4 75
	30	do ...N. Roy et C. Perrigo	8 43
	29	do ...G. Cormier	2 70
	28	do ...G. Cormier	2 42
	20	do ...A. Lapointe	6 75
	19	do ...Wm. Desmarais	3 70
	18	do ...Delphis et Cléry	7 20
	16	do ...F. Richard	5 37
	14	do ...P. Raymond	3 79
	10	do ...Fra. Rousseau	1 85
	1	do ...A. Vachon	2 00
½ cont.	18	chemin de Roxton Jos. Barbeau	25 50
	23	William...T. Cunningham	4 95
	10	do ...T. McKie	14 25
½ E	27	do J. B. V. de Beauharnois	5 40
½ E et ½ O,		marqué D. Chemin de Roxton T. Montreuil	4 90
	16	Mine ...P. Lavioletta	9 52
	5	do ...F. Bell	5 [illegible]
	7	do ...—Bell	4 57
	11	do ...D. S. Flanders	43 14
	2	do ...P. D. Richard	20 55
	8	do ...F. Lassels	13 64
½	20	George ...Jos. Tyrrie	4 90
½	19	do ...L. Beaulier Lapierre	2 85
½ N	20	do ...C. Sentilli	2 35
	14	do ...G. C. Dubois	3 70
14 S O	27	Cushing...Capt. Flowers	21 64
N. E.	40	Rail-Way...S. Poulin	19 80
½ N	19	George ...Ant. Parrot	6 64
	14	Rail-Way...S. Poulin	19 80
	4	Mine ...A. McEwin	3 70
	5	do ...Joseph Bernier	3 37
	6	do ...—Chouinard	15 67
	13	George ...Joseph Mascouette	9 54
½ N	du No 24 du 6e	Range d'Acton, A. M. Dubeuil	143 00
½ S	du lot du No. 24 du 3e	Rang d'Acton W. McClure	18 90
½ E	20	Water ...J. Cloutier	5 90
	100	Middle ...H. P. Merrill	3 98
	15	Mills ...Jos. Picard	7 80
½ E	200	Pittsfield ...E. Letourneux	4 70
	227	Edouard...Hubert Hermis	10 03
	243	do ...J. Bte. Harnois	2 90
	244	do ...Tim. Shay	6 64
	245	do ...G. Généreux	6 05
	230	do ...Xavier Varin	2 43
	246	do ...Edmond Harnois	2 67
	247	do ...Henry Varin	5 85
	248	do ...Henry Varin	4 7[illegible]
	226	do ...Louis Poulin	7 63
	251	do ...Moïse Dion	2 71
	252	do ...E. Marchand	2 71
	223	do ...—Campeau	2 71
	255	do ...Hubert Gaboury	2 71
	222	do ...P. Gaboury	2 71
	221	do ...B. Poulin	2 71
	219	do ...A. Roy	1 57
	257	do ...M. Dumaine	4 06
	29	Henry ...Jos. Poulin	4 70
	41	do ...O. Senecal	4 24
	43	Edouard...Paul Archambault	8 75
	33	Francis...Pierre Mousset	5 03
	212	Principale...François Poulin	13 10
	14	Sophie...T. Cunningham	4 63
	2	do ...— Nolin	4 63
½ E	24	George ...Pierre Verrier	1 57
½ O	24	do ...B. Cotreillier	1 57
	32	do ...C. Du ene	2 35
	1	William...Thomas Hill	5 05
	5	do ...J. W. Wolcott	4 70

Un terrain, au nom de J. D. Robinson, situé dans le Rang [illegible] contenant trente pieds de front sur deux cents dix pieds de profondeur, tenant devant à [illegible] derrière à la propriété de No. 182, d'un côté à l'Est aux Nos. 46, 47 et 48 et à l'Ouest aux Nos. 92, 91 et 90 | 100 | 36 |

Un terrain, au nom de T. Cunningham, situé dans le Village d'Acton, [illegible] Rang [illegible] contenant [illegible] pieds de front sur [illegible] pieds de profondeur, tenant devant à [illegible] derrière à [illegible] d'un côté à l'Est aux [illegible] et de l'autre côté à [illegible] | 23 | 19 |

Un terrain, [illegible] situé sur le village [illegible] contenant un arpent en superficie, tenant devant au chemin de fer [illegible] derrière à [illegible] d'un côté à [illegible] et de l'autre côté à [illegible] | 10 | 10 |

Un terrain, au [illegible] situé sur le [illegible] contenant cinquante-cinq pieds de front sur cent-soixante pieds de profondeur, tenant devant au chemin de la mine [illegible] derrière [illegible] des mines d'Ely, d'un côté à D. S. Flanders et de l'autre côté à J. C. Butterfield et L. Bowman | 31 | 00 |

Municipalité de la Paroisse de St. Simon.

Un terrain, au [illegible] Michel Lapointe, situé dans la Paroisse de St. Simon, dans le rang St. Edouard, tenant devant au chemin de dit rang, derrière aux terres de H. S. Forsyth, Ecr., d'un côté à P. X. Giroux, Ecr., et de l'autre côté à Louis Beaubien | 3 | 67 |

P. S. GENDRON,
Secrétaire-Trésorier de la Municipalité du Comté de Bagot.

Ste. Rosalie, 30 Novembre, 1865.

MUNICIPAL COUNCIL

OF THE

COUNTY OF BAGOT.

Office of the Municipal Council of the County of Bagot.

I DO HEREBY give Public Notice that the lands and grounds hereunafter mentioned will be sold by PUBLIC AUCTION, in the parish of ST. LIBOIRE, at the house of WILLIAM McNICHOLS, Esq., at the place where the sittings of the County Council are held, in the said county of Bagot, on MONDAY the FIFTH day of the month of FEBRUARY next (1866), at ELEVEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs at least two days before the above day.

Municipality of the parish of Ste. Hélène.

	Description of land.	Amount due on each lot. $ cts.
1e.	A lot of land, in the name of Joseph Gilarneau, situated in the parish of Ste. Hélène in the range St. Augustin, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the said range, in the rear by Justinien Sylvestre, on one side by Revd. Jos. Primeau, and on the other side by the By-Road of the said range St. Augustin,	5 32
2e.	A lot of land, in the name of Pierre Benoit, situated in the parish of Ste. Hélène, in the fourth range, containing two arpents in front by fourteen arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the forth range in rear by the lands of the third range on two sides by Athanase Lemoureux,	4 24
3e.	A lot of land, in the name of Isidore Dorais, situated in the parish of Ste. Hélène, in the third range, containing four arpents in front by fourteen arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the said range, in rear by the lands of the fourth range, on one side by Emery Lafontaine, Esquire, and on the other side by Lady Tancrède Sauvageau,	4 23
4e.	A lot of land, in the name of Laroque situated in the parish of Ste. Hélène, in the range St. Augustin, containing two arpents in front by twenty arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the said range, in rear by the line of the township of Upton, on one side by Jacques Chartier and on the other side by Mathieu Cadoret,	6 17
5e.	A lot of land in the name of Olivier Brunet, situated in the parish of Ste. Hélène, in the first range, containing one arpent and half in front by thirty arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the said range, in rear by the line of the parish of St. Liboire, on one side by Pierre Petit and on the other side by S. Denis,	5 04

Municipality of the Parish of St. Dominique.

1e.	A lot of land in the name of Louis Marquette, situated in the parish of St. Dominique, in the sixth range containing forty-five arpents in extent, bounded in front by the road of the said range, in rear, by the lands of the fifth range of Ste. Rosalie, on one side by Jean Baptiste Guilbert and on the other side by Joseph Plante and others,	6 98
2e.	A lot of land, in the name of Adolphe Laperle, situated in the parish of St. Dominique in the sixth range, containing one arpent in front by thirty arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the said range, in rear by the range St. François, on one side by François Jacques and on the other side Amable Bernard,	4 20
3e.	A lot of land in the name of Isidore Dorais, situated in the parish of Ste. Hélène, in the third range, containing four arpents in front by fourteen arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the said range, in rear by the lands of the fourth range, on one side by Emery Lafontaine, Esquire, and on the other side by Lady Tancrède Sauvageau,	4 23
4e.	A lot of land, in the name of Laroque situated in the parish of Ste. Hélène, in the range St. Augustin, containing two arpents in front by twenty arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the said range, in rear by the line of the township of Upton, on one side by Jacques Chartier and on the other side by Mathieu Cadoret,	6 17
5e.	A lot of land in the name of Olivier Brunet, situated in the parish of Ste. Hélène, in the first range, containing one arpent and half in front by thirty arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the said range, in rear by the line of the parish of St. Liboire, on one side by Pierre Petit and on the other side by S. Denis,	5 04

Municipality of the Parish of St. Epirem d'Upton.

Range.	No.	Extent arpents.	Amount due.
20	P 35	10 près the church	0 64½

Municipality of the Village of Acton-Vale.

Description of Ground.

No.	Street.	Proprietor.	Amount due on each lot.
			$ cts.
1	Cross	J. D. Robinson	4 69
½ 2	20	Water	Charles Marsolais	4 69½
	20	do	A. Lapointe	7 15
	40	do	J. B. Lesembre, sen.	0 93
	31	do	C. Parisien	17 86
	21	do	P. X. Giroux	4 70
	22	do	H. P. Merrill	1 11
½ 21	Mills	J. Bte. Lesembre, père	2 35
	1	Main	Michel Dubois	13 67
	38	do	P. X. Major	13 69
	47	Market	P. Lavigne	13 90
	47	do	F. Dagenais	2 10
	50	do	P. Lavioletta	7 69
	107	North	T. Reeves	7 85
	123	do	G. S. Mosier	6 92
	122	do	G. Grondin	9 25
	46	Market	M. Cunningham	3 85
	146	North	G. Grondin	1 85
	124	Henry	G. S. Mosier	3 69
	182	do	J. D. Robinson	7 69
	67	do	L. G. Nevers	9 15
	89	do	Dme. A. Lemay	3 79
	96	do	P. Dagenais	6 99
	110	Middle	J. Beauhillet	3 69
	111	do	H. P. Merrill	3 79
	53	2nd do	Dame Wid. A. Lemay	14 65
	72	do	H. P. Merrill	1 72
	77	do	C. Parisien	4 85
	112	do	D. Lanoix	4 95
	174	do	T. McKie	4 39
	86	Water	A. McClure	3 85
	80	Henry	G. Rainville	6 89
	73	Water	F. X. Langlois	4 94
	56	do	J. B. Boulanger	4 79
	55	do	H. P. Merrill	1 11
	64	do	H. P. Merrill	2 97
	99	do	A. McClure	2 35
	75	do	H. Langlois	1 06
	84	do	H. Langlois	1 52
W ½	200	Rend of 1 Range	M. Ledoux	11 05
	201	do	A. Vachon	4 75
	202	do	A. Vachon	4 75
	203	do	B. Alaire	17 72
	205	do	S. Doré	2 75
	210	do	L. Archambault	17 69
	33	do	J. Masson	13 05
	11	do	L. Archambault	12 50
	8	do	A. Lafrenaye	5 00
	32	Block B	A. McClure	20 00
mo	7	do	P. Dagenais	1 05
	6	do	François Charette	1 85
	5	do	J. W. Walcott	1 85
	4	do	François Charette	1 85
	3	do	François Charette	1 85
	1	do	Jacques Robillard	7 97
	23	Block A	P. Gelinas	6 70
	22	do	P. Picard	6 00
	31	do	J. N. Mercier	4 75
	30	do	N. Roy & C. Perrigo	8 43
	29	do	G. Cormier	2 70
	28	do	G. Cormier	2 42
	27	do	A. Lapointe	6 75
	19	do	Thr. Desmarais	3 70
	18	do	Delphis et Cléry	7 20
	16	do	F. Richard	5 37
	14	do	P. Raymond	3 79
	10	do	François Rousseau	1 85
	1	do	A. Vachon	2 00
Centre	18	Rexton Road	Jos. Barbeau	25 50
	23	William	T. Cunningham	4 95
	10	do	T. McKie	14 25
E ½	27	do	J. B. V. de Beauharnois	5 40
E ½ of W ½		D Rexton Road	T. Montreuil	4 90
	16	Mine	P. Lavioletta	9 52
	5	do	P. Bell	5 [illegible]
	7	do	—Bell	4 57
	11	do	D. S. Flanders	43 14
	2	do	P. D. Richard	20 55
N ½	8	do	F. Lassels	13 64
S ½	20	George	Jos. Tyrrie	4 90
N ½	19	do	L. Beaulier Lapierre	2 85
N ½	20	do	C. Sentilli	2 35
	14	do	G. C. Dubois	3 70
S O ½	28	Cushing	Capt. Flowers	21 64
N E ½	40	Rail-Way	S. McDonald	19 80
S ½	19	George	Ant. Barrett	6 64
	14	Rail-Way	S. Poulin	19 80
	4	Mine	A. McEwin	3 70
	5	do	Joseph Bernier	3 37
	6	do	—Chouinard	15 67
	13	George	Jos. Mascouette	9 54
N ½ of N	24 of 4th Range of Acton		H. Dubeuil	143 00
E ½ of N	24 of 3th Range of Acton	W. McClure	18 90
E ½	20	Water	J. Cloutier	5 90
	100	Middle	H. P. Merrill	3 98
	15	Mills	Jos. Picard	7 80
P. A.	200	Principal	E. Letourneux	4 70
	227	Edouard	Hubert Harnois	10 03
	243	do	J. Bte. Harnois	2 90
	244	do	Tim. Shay	6 64
	245	do	G. Généreux	6 05
	230	do	Xavier Varin	2 43
	246	do	Edmond Harnois	2 67
	247	do	Henry Varin	5 85
	248	do	Henry Varin	4 7[illegible]
	225	do	Louis Poulin	7 63
	251	do	Moïse Dion	2 71
	252	do	E. Marchand	2 71
	223	do	—Campeau	2 71
	255	do	Hubert Gaboury	2 71
	222	do	P. Gaboury	2 71
	221	do	B. Poulin	2 71
	219	do	A. Roy	1 57
	257	do	M. Dumaine	4 06
	29	Henry	Jos. Poulin	4 70
	41	do	O. Senecal	4 24
	43	Edouard	Paul Archambault	8 75
	33	Francis	Pierre Mousset	5 03
	212	Principal	Fre. Poulin	13 10
	11	Cushing	T. Cunningham	4 63
	2	do	—Nolin	4 63
E ½	24	George	Pierre Verrier	1 57
O ½	24	do	B. Cotreillier	1 57
	32	do	C. Dumais	2 35
	1	William	Thomas Hill	5 05
	5	do	J. W. Wolcott	4 70

A lot of ground, in the name of J. D. Robinson, situated in the village of Acton Vale, North Street, containing three hundred feet in front by two hundred and ten feet in depth, bounded in front by the North Street, in rear by the lot No. 182, on one side, to the East, by the lots Nos. 46, 47 and 48 and on the West side by the lots Nos. 92, 92, 91 and 90. [illegible]

A lot of ground, in the name of T. Cunningham, situated in the village of Acton Vale, corner of the Cushing Street and Rexton Road, containing sixty feet in front by fifty feet in depth, bounded in front by the Rexton Road, on one side by the Cushing [illegible] and on the other side and in rear by C. A. Richardson [illegible]

A lot of ground in the name of Charles Giroux, situated in the Village of Acton-Vale, seventh range Road, containing one arpent in extent, bounded in front by the said road, in rear by J. W. Wolcott, on the south side by J. W. Wolcott, and on the other side by the Francis Street [illegible]

A lot of ground in the name of HH and Bigelow, situated in the village of Acton Vale, containing fifty-four feet in front by hundred and sixty feet in depth, bounded in front by the Mining Road, in rear by the Mining Company, on one side by D. S. Flanders and on the other side by J. C. Butterfield and L. Bowman [illegible]

Municipality of the Village of Acton-Vale.

Description of Ground.

No.	Street.	Proprietor.	Amount due on each lot.
			$ cts.
1	Cross	J. D. Robinson	4 69
½ 2	20	Water	Charles Marsolais	4 69½
	20	do	A. Lapointe	7 15
	40	do	J. B. Lesembre, sen.	0 93
	31	do	C. Parisien	17 86
	21	do	P. X. Giroux	4 70
	22	do	H. P. Merrill	1 11
½ 21	Mills	J. Bte. Lesembre, père	2 35
	1	Main	Michel Dubois	13 67
	38	do	P. X. Major	13 69
	47	Market	P. Lavigne	13 90
	47	do	F. Dagenais	2 10
	50	do	P. Lavioletta	7 69
	107	North	T. Reeves	7 85
	123	do	G. S. Mosier	6 92
	122	do	G. Grondin	9 25
	46	Market	M. Cunningham	3 85
	146	North	G. Grondin	1 85
	124	Henry	G. S. Mosier	3 69
	182	do	J. D. Robinson	7 69
	67	do	L. G. Nevers	9 15
	89	do	Dme. A. Lemay	3 79
	96	do	P. Dagenais	6 99
	110	Middle	J. Beauhillet	3 69
	111	do	H. P. Merrill	3 79
	53	2nd do	Dame Wid. A. Lemay	14 65
	72	do	H. P. Merrill	1 72
	77	do	C. Parisien	4 85
	112	do	D. Lanoix	4 95
	174	do	T. McKie	4 39
	86	Water	A. McClure	3 85
	80	Henry	G. Rainville	6 89
	73	Water	F. X. Langlois	4 94
	56	do	J. B. Boulanger	4 79
	55	do	H. P. Merrill	1 11
	64	do	H. P. Merrill	2 97
	99	do	A. McClure	2 35
	75	do	H. Langlois	1 06
	84	do	H. Langlois	1 52
W ½	200	Rend of 1 Range	M. Ledoux	11 05
	201	do	A. Vachon	4 75
	202	do	A. Vachon	4 75
	203	do	B. Alaire	17 72
	205

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An.
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.
Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J. Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agicole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... ● 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix ● 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. .. ● 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne ● 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 — St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Vendredi, 22 Décembre 1865. — No. 82

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contrefaçons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

Ces Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dénaturées et du sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusques là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsie, Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus doux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opérés des guérisons complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMPT,

Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril 1865.

1866, PROSPECTUS 1866,

Du Papier-Nouvelle

"Le Globe."

Journal de Toronto.

L'Editeur du *Globe* annonce avec la plus grande satisfaction à ses nombreux lecteurs en particulier et au public des deux Canadas en général que durant l'année courante de grandes améliorations ont été faites dans le matériel de l'établissement pour la publication du volume à venir. De nouveaux caractères de toutes sortes et de tous les goûts viennent d'être achetés aux célèbres manufactures de Miller & Richard, d'Edimbourg. La qualité de leur papier sera aussi infiniment supérieur à celui qui a été employé précédemment. M. le propriétaire du *Globe*, ayant fait de nouveaux arrangements, dans le but de faciliter les nouvelles télégraphiques, ainsi que pour l'augmentation de ses correspondents et représentants des différents points du pays, réussiront à rendre cette feuille de plus en plus intéressante.

L'année 1866 étant appelé à faire époque dans les annales de notre histoire, il sera par conséquent du plus haut interêt pour le lecteur de suivre le cours des événements qui se dérouleront devant ses yeux durant l'année qui doit bientôt commencer.

C'est le printemps prochain qu'aura lieu aussi l'inauguration des nouvelles bâtisses du Parlement a Ottawa.

A l'ouverture de la prochaine session, la question de la confédération, de la part des Ministres reviendra sur le tapis pour être réglé en définitive, où un bill sera présenté, tendant à établir une union fédérale des deux Canadas bâ-ée sur le principe de la représentation bâ-ée sur la population.

Le traité de Réciprocité touchera à sa fin le 17 mars prochain; de nouvelles négociations pour son renouvellement seront aussitôt entamées, mériteront d'être suivies avec le plus grand intérêt—comme précédemment le *Globe* s'engage à tenir ses lecteurs au courant des négociations importantes qui devront être entreprises à la première session de 1866, concernant l'acquisition du Nord-Ouest. Au nombre des graves questions qui, dans le temps devront agiter le pays—seront :

L'élargissement de nos canaux, ainsi que diverses autres améliorations dans l'intérieur de nos voies de navigation.

La réduction du Tarif Douanier.

L'intérêt de l'argent.

L'ouverture de Nouveaux Territoires.

Le cours Monétaire.

Ainsi que diverses autres questions dignes du plus grand intérêt.

Dans toutes discussion concernant ces différentes questions, le *Globe* comme par le passé s'engage et se fait un stricte devoir, de tenir ses lecteurs au niveau de tous les détails et avantages qui pourraient en résulter.

Comme auparavant, l'abonnement au *Globe* quotidien sera de 6 Dollars par année payable invariablement d'avance.

Il y aura comme par le passé des dépôt du *Globe* dans les principales cités des deux Canadas—Avis à ceux qui désirent se le procurer par cette voie.

L'Edition Hebdomadaire du Globe sera envoyée à quiconque aura payé la somme de deux piastres. Cette édition spéciale comportera encore en elle même de grands avantages au lecteur en ce qu'elle renfermera un résumé fidèle de tout ce qui aura été publié durant le cours de la semaine dans les éditions quotidiennes.

De grandes améliorations ont été aussi faites pour la publication du *Globe* Hebdomadaire—Le papier sera aussi d'une qualité supérieure.

A partir du 1er. Janvier 1866, le *Globe* ne sera pas envoyé avant que l'on ait satisfait aux réclamations ci-dessous :

Six copies, une année	$10.00
Dix "	15.00
Quinze "	22.00

Une copie du "Globe" sera envoyée gratis à celui qui enverra à l'Editeur, une liste de 15 abonnés.

Vingt-cinq copies pour une année	$35.00

Et une copie gratis à celui qui fera parvenir au bureau du "Globe" une liste de vingt cinq abonnés.

Cinquante copies par année	$65.00

Et une copie du "Globe quotidien" à quiconque enverra une liste de 50 souscripteurs.

Quatre vingt copies par an	$100.00

Et une copie quotidienne du "Globe"

Le payement sera toujours exigible d'avance.

Chaque copie du "Globe" est adressé separément Tous les numéros appartenant au même Club seront adressés au même bureau de poste.

GEORGE BROWN.
Editeur

Office du *Globe*.
Toronto 1er. Nov. 1865.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864.

Les créanciers des soussignés sont notifiés de se réunir en la cité de Montréal au bureau de Messieurs Tourville, Gauthier et Cie., coin des rues St. Sulpice et des Commissaires, Mercredi, le troisième jour de Janvier, 1866, à dix heures, de l'avant-midi, afin de recevoir un état des affaires de la ci-devant société F. & M. Préfontaine et de la société Préfontaine et Dyon et de nommer un syndic auquel ils pourront faire une cession en vertu de l'Acte susdit.

T. & M. PREFONTAINE,
PREFONTAINE & DYON.
Par leur procureur,
FULG. PREFONTAINE.

St. Eyacinthe, 15 décembre, 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Ci-devant voisins de Le. Taché, écr.
SEIYRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Lafranboise.
A. C. PAPINEAU, L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND,
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Bte.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 3 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
HONORÉ MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat,
Bureau :—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD,
Avocat.
Suivra toutes les causes du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

G. B. DeBOUCHERVILLE, Ecr.,
AVOCAT,
BUREAU, No. 65, PETITE RUE St. JACQUES.
MONTREAL.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous les comptes qu'on voudra bien lui confier, avec promptitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure, et Collecteur,
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

L. F. A. VIOLLETTE,
Coroner-conseiller du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr. avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard écr. N. P.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

J. O. ARCHAMBAULT, NOTAIRE.

COATICOOK.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de N. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIRARD.

Nouveau Régistre des Taxes bien garnis; des chambres bien garnies; de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.

AVIS.

Toutes personnes endettées envers la Société "PREFONTAINE ET DOYON" sont requises de payer au soussigné le montant de leurs comptes immédiatement.

H. R. BLANCHARD.
St. Hyacinthe, 29 août, 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,
ARTISTE-PHOTOGRAPHE,
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD.

Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de M. St. Germain, Ecr. Les voyageurs trouveront ici cet établissement le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les gardes-écuries trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut; dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 ranseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large, et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'huile et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.

St. Barnabé, 8 août 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. P.)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vu la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.

Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront a la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

MAISON DE PENSION

TENU PAR

MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle PAGEAU.

La Maison sera tenue par Mme Desforges, de la même manière que la tenait Mlle. Pageau; les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et confortables qui permettent à Mme. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 20 octobre 1865.

CORPORATION DE ST. HYACINTHE,

AVIS PUBLIC.

EST par le Présent donné que les ELECTIONS MUNICIPALES Annuelles de la CITÉ DE ST. HYACINTHE se tiendront MARDI LE DEUXIÈME JOUR DE JANVIER mil huit cent Soixante et Six, A NEUF HEURES DE L'AVANT MIDI, sous la Présidence de G. C. DESAULLES Ecr., désigné par le CONSEIL DE VILLE à cet effet.

Les dites élections se tiendront comme suit :—

L'Election du Maire de la Cité dans la salle du Conseil de Ville Quartier No. 3.

Dans le Quartier No. 1.—Dans la maison de M Castlitt Archambault, coin des rues St. Antoine et St. Pascal, pour élire un Conseiller en remplacement de M. Pierre Bire.

Dans le Quartier No. 2.—Dans la boutique de M. Noël Germain, rue St. Antoine, pour élire un Conseiller, en remplacement de M. Joseph Chagnon.

Dans le Quartier No. 3.—Dans la Salle du Conseil de Ville, pour élire un Conseiller en remplacement de M. Victor Côté.

Dans le Quartier No. 4.—Dans la maison de M. Antoine Archambault, bureau de F. X. Girard, Ecr., rue Cascades, pour élire un Conseiller en remplacement de P. Bachand Ecuier.

Par Ordre,

H. L. R. COUILLARD-DESPRES.
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe 12 Décembre 1865.

MOULINS A BATTRE !

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FONDEUR ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE,

Fonderie de Bronze, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

MODISTE.

MADAME BOURDON,

Maison Cadoret & Dufort.

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que :

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Manchons et Capuces, &c. &c. &c.

— Aussi : —

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que

Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c.

à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.

— De plus : —

Elle étampera.

Résidence, maison de MM. Cadoret & Dufort, vis-à-vis le marché,

ST. HYACINTHE.

16 nov.

Nouveau Magasin DE MODES ET DE MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché,

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assortis.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR GOUT !

14 décembre 1865.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

COMPRENANT :

UN MOULIN A FARINE,

— DE PLUS : —

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER, UNE BOUTIQUE

où les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

INVASION DES FENIENS ! !

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS*, &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord détermité à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que MONSIEUR CHARLES LAROCHE a été nommé Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St. Théodore d'Acton en remplacement de M. Fontaine. Toute communication concernant le dit conseil devra être adressée à M. CHARLES LAROCHE, à St. Théodore d'Acton.

20 novembre 1865. 1m

Le MAGAZINE modele des salons de l'Amerique,

LE MAGAZINE MENSUEL DE DEMOREST

Contient la série de choses la plus intéressante, la plus utile et la plus attrayante qui ait jamais été offerte dans un Magazine, renfermant les

GRAVURES SUR ACIER LES PLUS GRANDES ET LES PLUS COUTEUSES,

Que toutes celles offertes par d'autres,

DES HISTOIRES ORIGINALES ET DES POEMES PAR LES AUTEURS LES PLUS EMINENTS,

De la MUSIQUE nouvelle et remarquable, Par les compositeurs les plus éminents.

De l'architecture et des cottages modèles, avec des diagrammes.

De beaux portraits des personnes éminentes.

LES MODES.

De toutes les choses qui composent la toilette des Dames et des Enfants, splendidement illustrées avec des formes sans rivales et de plus nos patrons de grandeur entière, braidés et brodés.

Aussi, des articles touchant la tenue des maisons et des recettes avec les dialogues du Jeune Juge sur des sujets intéressants pour les Dames; une Correspondance Parisienne.

Aussi une série de romans intéressants et illustrés avec goût. Le Magazine est imprimé sur le plus beau papier et peut-être relié en fort beau volume à la fin de l'année.

Prix pour un an $3, avec un set de deux jolies gravures de salon, ou un paquet contenant des extra Patrons de toute grandeur, de la valeur de $2, offerts en prime aux souscripteurs.

Chaque abonné additionnel envoyé en club $2.50; trois copies pour $7.50; cinq copies pour $12; dix copies pour $22, avec la prime pour chaque souscripteur.

S'adresser à

W. JENNINGS DEMOREST,
473 Broadway, New-York

Copies envoyées, franches, par la malle, en recevant le prix.

Numéros pour spécimens : 10 centins.

☞De magnifiques primes sont offertes pour les Clubs consistant en plumes d'or, albums, dictionnaires de Webster, boites de musique, harmoniums, machines à coudre, pianos. Toute personne peut facilement se procurer l'une des primes ci-dessus.

4 décembre, 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il longera tous les soins, remèdes pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de vos animaux domestiques; La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché,

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICAT.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD J.B. GERMAIN, L. BARAT N.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

BONS AMERICAINS-ESCOMPTES

Département des Finances,

Douanes Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que les sommaires des Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Bons Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES.

Ottawa 15 Décembre, 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte accordé est déclaré devoir ce jour être de 32 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquera à tous les échats faits aux Etats-Unis pendant cette période.

Volée.

Dans la nuit de vendredi à samedi, de l'Etable de M. Charles Despres du Grand-Rang. Une bonne Vache laitière canadienne de 7 à 8 ans, de taille moyenne, sous poil rouge ayant l'extrémité de l'oreille gauche coupée et les deux cornes recourbées en dedans. Toute information tendant à la faire retrouver, sera libéralement recompensé par le propriétaire.

PIERRE MORIN,
Cultivateur.
Grand-Rang de St. Hyacinthe.

FEUILLETON.

BELLE--ROSE.

II.—LES PREMIERES LARMES.

Jacques ne mangeait pas, et le refrain des chansons qu'il avait l'habitude de fredonner mourait sur ses lèvres. Claudine ne voulait pas parler, de peur d'éclater en sanglots ; elle se détournait parfois pour s'essuyer les yeux. Jacques et Guillaume s'efforçaient de paraître calmes, mais les morceaux qu'ils portaient à la bouche, ils les reposaient intacts sur son assiette. Après la veillée, le père embrassa ses trois enfants ; il retint Jacques plus longtemps sur son cœur.

—Va dormir, lui dit-il ; mais auparavant demande à Dieu du courage pour la vie qui, demain commencera pour toi.

Le père se retira, et les enfants se prirent à pleurer ; ni l'un ni l'autre n'avait la force d'exprimer son chagrin, et chacun d'eux trouvait moins de paroles à dire que de baisers à donner. Vers la pointe du jour, la famille se réunit au seuil de la porte. Jacques avait chaussé de gros souliers et des guêtres ; une ceinture de cuir serrait sa blouse de toile autour de sa taille ; un petit havre-sac pendait sur ses épaules et sa main était armée d'un fort bâton de houx. Pierre et Claudine sanglottaient. Jacques était un peu pâle, mais son regard avait repris toute son assurance et sa fermeté.

—Où vas-tu, mon fils ? dit le père.

Déjà, à cet époque, Paris était la ville magique, le centre qui sollicitait toutes les indigences actives, les esprits audacieux, les imaginations inquiètes. Jacques n'avait pas un instant songé aux détails du parti extrême qu'il avait choisi, cependant, à la question de son père, il répondit sans hésiter.

—A Paris.

—C'est une grande ville, pleine de périls et de surprises. Beaucoup y sont arrivés pauvre comme toi, qui en sont partis riches ; mais mieux vaut en sortir misérable que d'y laisser l'honnêteté. Que Dieu te bénisse, mon fils !

Jacques s'agenouilla entre son frère et sa sœur, et Guillaume posa ses mains tremblantes sur le jeune front de son premier-né. Après qu'il se fut relevé, le père voulut glisser dans la main de Jacques une bourse où brillait de l'or, mais Jacques la lui rendit :

Gardez cet or, lui dit-il ; c'est la dot de Claudine ; j'ai des bras, et dans mon havre-sac cinquante livres que j'ai gagnées.

Le père n'insista pas ; mais tirant de son sein un bijou attaché à un ruban, il le passa au cou de Jacques.

—Le reconnais-tu, Jacques ? lui dit-il ; c'est le médaillon perdu par l'étranger, il y a cinq ans. Tu l'a bien gagné, garde le donc si tu retrouves le gentilhomme auquel il appartient, tu le lui rendras, et peut-être se rappellera-t-il l'hospitalité de notre toit. Embrassons-nous maintenant, et que Dieu te conduise.

Jacques embrassa d'abord Guillaume et Pierre ; Claudine était restée un peu en arrière ; mais quand ce fut son tour, elle sauta au cou de Jacques.

—Je l'embrasse pour moi d'abord, lui dit-il tout bas si bas, que sa voix glissait comme un souffle à l'oreille du voyageur : à présent, c'est pour *elle*.

—Oui, pour *elle*, reprit sa sœur ; elle-même me l'a bien recommandé.

Jacques serra Claudine sur son cœur avec passion au souvenir de Suzanne. Il regarda le ciel, plein d'un courage nouveau, l'œil brillant d'espoir. Les premières clartés du jour s'épanchaient sur les campagnes humide ; à l'horizon flottaient mille vapeurs dorées, et la route se perdait au milieu des solitudes baignées de lumière. Paris était là bas, derrière cet horizon flamboyant ; Suzanne était le prix du triomphe. Jacques s'arracha des bras de Claudine et partit.

III

UN PAS DANS LA VIE.

A quelques centaines de pas de la maisonnette, la route faisait un coude et gravissait un monticule. Arrivé à son sommet, Jacques se retourna. Sur le seuil de la porte Guillaume Grandal était debout et près de lui, agenouillés sur la terre, Pierre et Claudine ses mains entre les leurs. Derrière lui, Jacques laissait tout son bonheur tout ce qu'il avait aimé ; le jardin plein d'ombre et de fraîcheur, la tranquille retraite où il avait bégayé sa première prière et rêvé ses premiers rêves d'amour ; les grandes campagnes qui avait protégé son âme de leur solitude et de leur sérénité ; le vaste château voilé de vieux ormeaux où si souvent il avait soupiré, sans savoir la cause de ses soupirs, aux bruits innocents de deux lèvres enfantines chantant une chanson du pays. Les bêtes fauves égarés dans les grasses prairies, les taureaux ruminant à l'ombre des hêtres les troupeaux filant le long du sentier les noirs essaims des corneilles dispersés autour des chênes, la jeune fille passant pieds nus le ruisseau babillard, le lourd fermier pressant l'attelage parresseux et jusqu'aux alouettes blotties aux creux sillons ou perdues dans l'azur immense tous les êtres et toutes les choses de la création avaient une part dans cette vie qui n'était épanchée, comme une onde limpide et fraîche entre deux rives d'herbes molles. Derrière lui, c'était le repos et la paix ; c'était l'inconnu et ses hasards sans nombre devant lui.

Jacques s'appuya sur le bâton de houx, et promena ses regards au loin ; mille souvenirs oubliés s'éveillèrent en foule dans son cœur longtemps il écouta leurs voix confuses qui se reduisaient le passé tout plein de douces joies et d'honnêtes labeurs, et se plut à leurs récits mystérieux, les yeux tournés vers les beaux ombrages qui fraisaient à Malzonvilières une verte ceinture. Deux larmes qui vinrent mouiller ses mains, sans qu'il les eut senties couler sur ses joues le tirèrent de son rêve. Combien d'autres n'étaient pas déjà tombées sur la poussière ! Jacques secoua la tête et s'élança sur le revers du monticule. Après avoir passé la nuit à Fauquembergue, il arriva le lendemain à Fruges. Dans l'auberge où il s'arrêta, quelques roulliers assis autour d'une table, dépeçaient un quartier de mouton ; il causaient vivement entre eux, et Jacques remarqua avec surprise que leurs charriots étaient encore tout attelés sur la route ; les animaux débridés seulement, mangeaient à même leur provende étalé par terre. Aux premiers mots qu'il entendit, Jacques comprit qu'une troupede batteurs d'estrade avait pénétré dans le pays entre Aire et Saint-Omer. Ils appartenaient, disait-on, à un corps de soldats hongrois et croates que le gouvernement espagnol avait licenciés, et qui cherchaient à ramasser un gros butin avant de quitter la Flandre.

Les habitants aisés se retiraient en toute hâte du côté de Saint-Pol ou de Montreil ; les autres cachaient leurs objets les plus précieux. On voyait des femmes et des enfants sur les voitures des rouliers, et de temps en temps passaient des familles de gentilshommes, accompagnées de leurs serviteurs armés jusqu'aux dents. Jacques était habitué à ces scènes de tumulte et de terreur. Il s'avança vers l'un des rouliers, et lui demanda si les ennemis étaient encore bien loin.

—Qui le sait ? répondit l'homme. Peut-être à dix lieux, peut-être à cent pas. Les hussards vont vite, et mieux vaut être entre de bonnes murailles que par chemin.

Parmi ceux qui décampaient en toute hâte, personne n'avait rien vu ; cependant nul ne s'arrêtait et n'osait même retourner la tête. Jacques pensa que chacun fuyait, parce qu'il voyait fuir les autres ; et en garçon résolu qu'il était, il prit le parti de continuer son chemin voulant arriver à Hesdin avant la nuit. La journée était brulante, et Jacques marchait depuis le matin ; l'appétit commençait à se faire sentir avec la fatigue. N'apercevant ni Hongrois ni Croates, Jacques se jeta sur le côté de la route, près d'une fontaine qui coulait à l'ombre d'un bouquet d'arbres, et tirant de sa valise quelques provisions dont il s'était muni à Fruges, il se mit à dejeuner gaillardement. En ce lieu l'herbes était épaisse et l'ombre fraîche ; Jacques regarda sur la route et ne voyant rien, ni fantassins, ni cavaliers, il s'étendit comme un berger de Virgille au pied d'un hêtre. Il pensa d'abord et beaucoup à Mademoiselle de Malzonvillier et soupira ; puis, au souvenir des bonnes gens qu'il avait rencontrées fuyant comme des lièvres, il sourit ; il allait sans doute penser à bien d'autres choses quand il s'endormit.

Jacques ne voulait que se reposer ; mais la jeunesse propose et l'herbe fraîche dispose. Il dormait donc comme on dort à dix-huit ans, lorsqu'un grand bruit de chevaux hennissant et piaffant le reveilla en sursaut.

(*La suite au prochain numéro.*)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 22 Décembre, 1865.

ELECTIONS MUNICIPALES.

C'est le deux Janvier 1866, que doivent avoir lieu les élections municipales de cette ville.

Comme on peut le voir par les annonces il s'agira d'abord de remplacer Son Honneur le Maire, qui décline d'administrer plus longtemps la charge que ses concitoyens lui avaient si heureusement confiée. Certe le caractère de sagesse, de zèle et d'activité que M. le Maire Turcot a su imprimer à nos affaires municipales, est plus que suffisant pour justifier le regret qu'éprouvent les citoyens de cette ville de le voir se retirer.

A. Malhiot, Ecr., M. D., sera appelé à le remplacer. Les capacités bien connues de ce monsieur, les services qu'il a déjà rendus à notre ville, justifient le choix qu'elle vient de faire. Et nous savons qu'en ce choix les électeurs de St. Hyacinthe ont aussi été guidés, en grande partie, par l'affection bien méritée qu'ils portent à ce distingué citoyen.

Nous serons aussi appelés à faire le choix de quatre conseillers pour remplacer ceux dont les fonctions sont sur le point de finir. Esperons cependant que tous, excepté pour le quartier que représente M. Malhiot, rentreront de nouveau sans opposition. Nous ne saurions trop répéter combien des hommes tels que les messieurs qui vont sortir de charge, se remplacent difficilement. Et pour nous qui ne voulons que le bien-être et la prospérité de notre ville, nous croyons que l'un et l'autre dependent entièrement de la réélection de nos habiles conseillers.

Dans tous les cas, si d'un côté la ville de St. Hyacinthe peut se féliciter à bon droit de posséder des hommes tels que les officiers sortant de charge, dont la sagesse, le zèle et les capacités ont si grandement contribué à son progrès matériel ; de l'autre Messieurs les électeurs doivent d'avance user de toute leur sagesse, pour bien peser le choix de candidats qui puissent remplacer, dans l'intérêt de cette ville, ceux qui font à un si haut point l'honneur de notre Conseil Municipal, si quelques uns de ces messieurs s'en retiraient.

Nous devons à l'extrême obligeance de M le greffier de cette cité, quelques statistiques qui mettront nos lecteurs à même de juger du progrès des finances, depuis l'année dernière, grâce à la sage administration de ce département. En 1864 la dette de la Corporation était de £5993 7 9½, il lui était dû £:172 18 3½, et le montant d'argent en main était de £528 11 11. Pour l'année courante, le calcul approximatif qu'on nous a communiqué établit en faveur du Conseil une amélioration des finances au delà de toute attente. La dette totale n'est plus que de £5441.11.9. L'argent en caisse cette année se monte à £1970.68. Le montant payé par la Corporation pour 1865 est de £1185.6.11.

Ces chiffres, quoiqu'incomplets, car nous n'avons pu nous procurer le montant des recettes pour cette année, attendu que le balancement des comptes ne se fera qu'après le 1er Janvier 1866 montrent d'une manière évidente que nos finances sont dans le plus bel état.

Maintenant si l'on tient compte des améliorations considérables qui ont été faites dans nos rues, le macadam, le gaz etc., on pourra juger que nos faibles éloges sont bien au-dessous de ce que méritent notre Maire et notre Conseil. Les citoyens de St. Hyacinthe devront se rappeler longtemps aussi que le passage du Dr. Turcot à la Mairie à été marqué, grâce à son heureuse influence, comme président du comité financier, par une époque de prospérité qui dit encore plus en sa faveur que nous ne pourrions le faire.

En terminant ces quelques remarques, nous ne pouvons nous empêcher de rendre au greffier de la cité, comme faisant partie de notre corps municipal, une juste part de tribut d'éloges que nous venons de lui faire.

Tant que l'œuvre de la reconstruction de l'Edifice social de l'Union Américaine n'a été qu'en perspective, que les hommes à qui les citoyens de la République ont confié la rude tâche de faire disparaitre les maux causés par la dernière guerre, de noyer les tristes souvenirs de cette lutte acharnée dans l'oublie, n'ont pas eu à se prononcer ouvertement et définitivement sur les différentes questions qui occupent aujourd'hui le Congrès, l'avenir quoique apparaissant sous des couleurs plus ou moins sombres, ne semblait cependant pas renfermer des difficultés insurmontables. Mais aujourd'hui qu'il faut agir et prendre les moyens efficaces de reconstruire cet édifice social si chancelant sur ses bases, les difficultés apparaissent dans toute leur crudité. Des intérêts divers et opposés se présentent, et la situation se complique.

Les représentants du Sud siégeront-ils à côté des députés du Nord, sur un pied d'égalité ? Voilà une question que le Congrès discute.

Un certain nombre de députés du Nord refusent aux Sudistes ce droit.

Mais nous ne voyons pas sur quel principe de justice ils peuvent s'appuyer pour émettre de telles opinions et refuser aux représentants légitimement élus des députés d'une partie des citoyens de l'Union, de concourir aux mesures d'ordre et de paix que réclame ces pays si cruellement ravagés.

Refuser d'ouvrir aux représentants du Sud les portes du Congrès, c'est nier aux Sudistes leurs qualités de citoyens de l'Union américaine.

Vouloir régir tout un pays sans la participation des intéressés, est un principe évidemment injuste qui a sa source dans l'ambition et l'amour du despotisme.

Le Congrès doit examiner les droits des représentants du Sud.

Quelle sera la décision ?

Nous ne le savons. Confiant dans la majorité dont jouit le Nord, prononcera-t-il un verdict de despote qui loin de cicatriser les plaies profondes que porte en ses flancs le peuple américain, contribuera plutôt à propager, à alimenter cette haine encore si vivace, qui naguère excitait au combat une partie des Etats-Unis contre l'autre ? La victoire aveuglera-t-elle à un tel point les représentants du Nord, que de refuser aux députés du Sud la légitime coopération qu'ils reclament dans l'administration du territoire qu'ils habitent ?

Peut-être que l'opinion du Président Johnson qui est évidemment favorable aux représentants du Sud, influera-t-elle sur la décision du congrès. Espérons le.

Une décision contraire serait évidemment un acte très impolitique dans les circonstances actuelles surtout.

Le gouvernement de Washington, au lieu d'exaspérer un peuple dont le cœur saigne encore doit songer à gagner ses sympathies, et à s'assurer le concours de toutes les intelligences pour rétablir dans leur état normal les institutions qui composent le gouvernement de la république américaine.

LA CONFÉDÉRATION A TERRE-NEUVE. —Les adversaires de la confédération ont tant et si bien crié que la cause confédéraliste était perdue à tout jamais dans l'Ile de Terre Neuve, qu'on en était presque rendu à compter sans cette partie des colonies anglaises.

Cependant le résultat des nouvelles élections est loin de donner raison aux déclarations des journaux anti-fédéraux. Tout au contraire, il n'y a pas le moindre doute que la cause progresse rapidement.

Les journaux anti-fédéraux ont dû faire leurs adversaires de se présenter devant les électeurs sans modifier leurs opinions.

Ceux ci ont relevé le gant. Ils ont fait valoir leurs idées, et dix d'entre eux ont reçu l'approbation des électeurs qui les ont chargés de représenter les intérêts de la confédération au parlement.

Ainsi, naguère, on proclamait à cor de trompe que la confédération n'avait pas un seul partisan dans toute l'Ile. Aujourd'hui les élections, ont prouvé qu'elle est représentée par une respectable minorité.

Il nous est permis de croire en face de ce résultat, que bientôt, la résolution contenant à s'opérer, le projet de Québec recevra l'approbation de la grande majorité de l'Assemblée Législative de Terreneuve.

RÉSIGNATION DE L'HON. GEO. BROWN.

Toute la presse est en ce moment occupée à commenter la résignation de l'Hon. Brown. Nous nous contenterons pour cette fois de publier ce qu'en disent les dépêches.

Il est entendu que la cause de la retraite de l'hon. M. Brown fait partie des secrets d'état. Les conjectures profitent de ce silence pour se multiplier.

Les uns disent qu'en attendant la confédération de toutes les provinces, M. Brown veut la fédération des deux Canadas. Les autres ministres soutiennent qu'il a été entendu que la fédération n'aurait lieu qu'une fois la confédération condamnée. Or, loin d'une telle condamnation, le Canada s'est montré favorable à cette mesure, pour la quelle la dernière épreuve promet plus que jamais d'être favorable. Par les termes mêmes de l'arrangement qui a amené la coalition, les ministres sont donc en droit de redemander la fédération.

D'autres prétendent que M. Brown se rentait perdu pour jamais parmi les clear-grits, s'il eut siégé plus longtemps à côté des ministres conservateurs sans faire une démonstration en faveur du principe pour lequel il a combattu avec tant d'acharnement : *La représentation sur la population.*

Une troisième classe de personnes assignent à cette résignation une cause moins grave. Il ne s'agirait que du traité de réciprocité. M. Brown serait seul à vouloir appliquer les principes de l'économie politique d'une certaine manière et tous les autres entendraient autrement ce principe Dans ce cas, il y a loin d'une rupture. M Brown ne se mettrait à l'écart que pour sauver les apparences et il continuerait de donner son appui moral au gouvernement.

Cette dernière version est peut-être la plus raisonnable, parce qu'il manquerait de logique en se tournant aujourd'hui contre le ministère et en faisant manquer la confédération.

Au reste, s'il y a rupture, le ministère peut se dire encore fort ; car il garde MM. Mellougall et Howland. Alors, il y aura tout probablement des élections générales, qui se feront au nom des principes conservateurs, afin que le gouvernement ne se compose que d'élements homogènes. —*Minerve.*

EUROPE.

Les Journaux Catholiques signalent le parti que les unitaires prétendent tirer du brigandage dans les Etats Pontificaux. Ces derniers commencent à proclamer que les bandes sont formidables et que les troupes romaines seront impuissantes à protéger les populations. D'abord les journaux les mieux informés, telque le *Journal de Rome* démentent ces insidieuses rumeurs. Les partisans de l'*Unité Italienne* ont leur but évident pour répandre ces fausseté. En répétant sans cesse que les populations sont désespérées et se proposent d'abandonner leur contrée ils espèrent justifier d'avance l'invasion du Territoire Pontifical que feront peut être avant longtemps les troupes de l'usurpateur de Florence. Heureusement que les journaux auxquels nous pouvons ajouter foi nous montrent les troupes papales animés du meilleur esprit, pour la répression du brigandage. Déjà elles sont venues plusieurs fois en conflit avec les maraudeurs et les ont d'autant plus aisément dispersés que les bandes prennent partout la fuite à l'apparition des gendarmes pontificaux. Un grand nombre déjà a été capturé.

L'Empereur des Français est toujours à Compiègne. Il s'y occupe activement à la réduction du budjet. L'agriculture y reçoit aussi son attention, on sait déjà quelle sollicitude Sa Majesté porte à cette branche qui touche de si près la vitalité des nations. Déjà la Bretagne a subi les plus heureuses transformations ; les landes de cette contrée isolées jusqu'à ce jour, et célèbres par leur stérilité, sont en voie d'être rendues en grande partie à une agriculture assez rémunératrice.

Mais il est à craindre, d'un autre côté, que les idées économiques dont l'Empereur semble s'entêter de plus en plus ne deviennent préjudiciables aux grands principes civilisateurs qui ont toujours animé le peuple Français. On écrit de Paris, le 29 novembre :

« Il y a peu de jours, parvenait une lettre de l'Empereur concernant l'Algérie, qui jetait l'alarme parmi tous ceux qui tiennent à la conservation de cette belle colonie dont la conquête nous a coûté tant d'efforts, de sang et d'argent. Autant qu'on peut comprendre cette lettre, il s'agit de livrer la plus grande partie de l'Algérie à la nationalité arabe, de restreindre l'occupation française et chrétienne aux parties de l'Algérie qui avoisinent les chefs-lieux des trois provinces et de raviver l'élément civilisateur du mahométisme. On croit rêver quand on lit de pareilles choses ! C'est quand la civilisation matérielle qu'a pu créer le mahométisme, incapable de créer aucune part la civilisation morale, est partout en décadence, qu'on espère faire produire des feuilles et des fruits à cet arbre desséché. On semble croire qu'un décret impérial ou un sénatus-consulte peut ressusciter le trone mort du figuier stérile. On parle de se fier aux Arabes, comme si l'expérience du traité de la Taina n'était pas là. On oublie que les Orientaux n'ont qu'un mot pour exprimer le dépost et la crainte.

Une révolte d'un corps de nouveaux noirs a eu d'avoir lieu à la Martinique, ces troupes étaient destinées pour le Mexique. Plusieurs soldats ont été tués. *Le Moniteur* prétend qu'il faut en attribuer la cause à une consigne sévère et *scrupuleusement* exécutée. Ainsi ce serait ceux qui ont voulu maintenir la discipline qui ont tort. Le principe est dangereux.

En Angleterre, M. Bright a prononcé un discours à Blackburn, un discours des plus éloquents. Il commença par adresser vertement les électeurs de cette localité pour avoir envoyé deux *tories* au Parlement. De là il condamna énergiquement ce parti et déclara que pendant les soixantes et dix années que les *tories* ont occupé le pouvoir, ils ne se sont servis de leur influence que pour précipiter le pays dans une guerre presque continuelle, l'endetter le surcharger d'impôts, augmenter le paupérisme et vers la fin de leur administration, pour effacer toute liberté dans ce pays. L'orateur accuse encore ce parti d'avoir voulu retirer dans ces dernières années, retirer aux catholiques anglais le droit de citoyen, et d'avoir empêché qu'ils entrassent au parlement.

« Enfin, ils sont les ennemis du libre échange. Si les tories étaient restés au pouvoir, les catholiques seraient continuellement exposés à d'indignes insultes, les bourgs pourris auraient seuls le droit d'envoyer des représentants au parlement ; les journaux coûteraient six pence au lieu d'un penny. La famine, la misère et l'ignorance, voilà ce qui aurait été réservé à l'Angleterre, et nous aurions été précipités dans une effroyable anarchie ; le trône de Sa Majesté aurait été compromis et les sièges des Lords jetés dans la Tamise. Voilà ce qu'aurait fait ce parti insolent et provocateur qui cherche à museler les masses par la bouche de ses orateurs et la plume de ses écrivains.

« C'est à eux que l'Irlande doit ses souffrances. C'est à eux qu'il faut attribuer les désordres qui désolent ce malheureux pays. On peut rire et venir à bout des féniens, soit ; mais dans quelques années, si on écoute les tories, de nouveaux mécontentements soulèveront de nouvelles séditions.

« Au résumé, le parti tory n'est plus rien, c'est la classe ouvrière qui devient chaque jour plus influente, c'est le parti libéral composé des membres intelligents et éclairés de l'aristocratie qui doit guider le pays dans la voie des sages réformes.

» M. Bright est indigné, au nom de l'honneur, des atrocités commises à la Jamaique il déclare qu'il y a eu là un meurtre commis au nom de la loi, un meurtre dont le gouverneur de la Jamaique et ses complices auront à rendre compte devant la justice ; M. Gordon a été lâchement assassiné ; il n'y a pas d'autres expressions. Il ne suffit pas que le ministre des colonies adresse des remontrances, c'est l'honneur du premier ministre du Cabinet, du parlement de la nation entière, qui se trouve engagé dans cette affaire Le comte Russell ne désappointera pas plus le pays dans cette question que dans celle de la réforme ; il fera prompte et sévère justice Il ne faillira point à la tâche qui lui a été confiée par la Reine, dont le choix a été ratifié par le pays ; et il lui sera donné de bénir Dieu qui deux fois lui aura fourni l'occasion de rendre de glorieux et d'éminents services à l'Angleterre. (Applaudissements prolongés.)

Le parlement belge est en grande rumeur, dit le *Monde*, les Catholiques et les libéraux y sont aux prises, et de part et d'autre les paroles se chauffent. Le cri d'alarme poussé par M. Deschamps a servi de prétexte à des attaques violentes contre le parti catholique. On a accusé M. Deschamps de créer le danger en le dénonçant. A qui la faute si les choses en sont venues à l'extrémité ? Si le parti *libéral*, dit ce même papier, se heurte au *non possumus* de la conscience catholique, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même de l'irritation qu'il rencontre autour de lui. C'est un acte de guerre qu'il commet et c'est ainsi que la question est envisagée par les Catholiques Belges. Qu'un tel état de choses puisse avoir des conséquences menaçantes, personne n'en doute. Mais encore une fois, qui a proposé et voté les lois qui causent ce tumulte ? L'étranger, les yeux tournés sur la Belgique, regrette l'anarchie qui règne dans ce petit pays. Mais jamais on ne pourra reprocher aux Catholiques Belges d'avoir légiféré contre les prétendus libéraux, ni de les avoir violentés en aucune circonstance. N'en sera-ce pas assez pour indiquer de quel côté se trouvent la bonne foi et le patriotisme.

Le steamer *Cuba* parti de Queenstown le 10 et arrivé à Halifax le 17 courant, rapporte que le Roi des Belges est mort.

L'Espagne agit comme si la guerre allait commencer, et il paraît que le Chili se propose activement à la résistance. M. Salvador Tavira représentant de l'Espagne au Chili vient d'arriver à Madrid. On attend ses explications avec impatience.

Des lettres de Madrid annoncent que le ministre de la marine a envoyé les ordres les plus précis aux gouverneurs des départements maritimes et commandants des arsenaux leur enjoignant de hâter le plus possible l'armement des vaisseaux de guerre et de les mettre promptement en état de prendre la mer. Trois frégates à vapeur vont partir de Cadix portant à bord trois bataillons 2,400 hommes environ.

On dit que le Pape a fait envoyer la lettre de félicitation que le Collége des Cardinaux expédie chaque année à tous les Souverains Catholiques, à l'exception de l'Empereur du Mexique. Quand à l'ex-roi de Naples, il n'a pas reçu de lettre mais les Cardinaux lui ont fait une visite personnelle.

Amérique.

Le monde attend avec anxiété la solution des grandes questions qui préoccupent si sérieusement les esprits sur les deux côtés de l'Atlantique. Nos prévisions peuvent être inexactes, mais il nous semble qu'un grand duel se prépare en ce moment entre l'ancien et le Nouveau Monde. C'est l'Amérique, qui cette fois jette le gant à l'Europe : la France, l'Angleterre et l'Espagne seront peut être appelées à le relever. Trois Idées ces grandes problèmes peuvent se résoudre plus ou moins facilement par la diplomatie. Le quatrième étant une trame ténébreuse ourdie dans le mystère des sociétés secrètes, peut être sournoisement encouragée par une puissance qui n'entend que la morale du commerce, il semble que le diplomate ne peut y faire grand chose.

L'invasion de Mexique par la France, il y a trois ans avait bien à cette époque excité un peu la jalousie de la République Américaine. Tout se s'était réduit alors qu'à quelques murmures par ci et par là qui à la vérité indiquaient bien un peu de mécontentement. Mais depuis la pacification des Etats du Sud, les Américains, considérant le grand nombre d'affaires qu'ils ont eu à régler chez eux, semblaient avoir eu plus de temps pour s'apercevoir que la doctrine Monroe est gravement compromise par cette invasion des Français. Cette doctrine qui consiste à exclure l'Europe dans le règlement d'aucune difficulté soulevée sur le continent américain, paraît sans doute singulièrement avantageuse à nos voisins dont la prospérité matériel depuis cinquante ans les ayant mis au niveau des puissances les plus redoutables du monde, semblait leur faire espérer tôt ou tard que les pays qui les avoisinent incomparablement plus faibles qu'eux, finiraient par passer sous leur domination. Nul doute que cette doctrine, avant un siècle, ne fût capable de mettre tout l'ancien monde à la merci des yankees. Car il semble que l'Europe s'est tellement habituée à l'Amérique qu'elle ne pourrait plus maintenant vivre sans elle.

Il est donc devenu important pour l'Europe que sa vie ne dépendit pas du caprice d'un peuple aussi égoïste que celui des Etats-Unis. Comme l'a dit un profond penseur, le globe appartient à tous les hommes et si une portion du globe est nécessaire à la vie de l'entre, il n'y a pas un peuple qui ait droit de dire aux autres vous n'avez rien à faire dans cette partie du monde ; car autrement ce serait nier le droit des peuples et des individus à l'existence. Cette grande pensée, il appartenait à celui qu'on peut appeler un des plus profonds politiques du temps de la saisir, comme il appartenait à la nation qu'on peut dire fille aînée de la civilisation, de la réaliser. Et c'est avec l'appui de tels principes que Napoléon III, Empereur des Français, écrivait le 3 juillet 1862 au général Forey, commandant des forces Françaises à Mexico, « qu'il avait « intention d'établir au Mexique une monar- « chie qui rendit à la race latine de ce côté « de l'Océan toute sa force et son prestige ; « qui protégeât les colonies de l'Espagne et « de la France aux Indes Occidentales ; et « qui garantit aussi les intérêts de la France « dans le centre de l'Amérique et y établit « son influence. Qui pût en même temps « empêcher le peuple des Etats-Unis de « s'emparer de globe du Mexique d'où ils « pourraient commander les Antilles et l'A- « mérique du Sud, et devenir par là les seuls « maîtres des produits du Nouveau-Monde. »

De leur côté les Américains protestaient contre cette politique de la France. Et le Congrès dernièrement assemblé, vient de voter à l'unanimité les résolutions suivantes :

« Que le Congrès envisage le présent état « de chose dans la République du Mexique « avec la plus profonde [illegible] ;

« Que les efforts d'un pouvoir étranger « pour renverser un gouvernement [illegible] « cain de ce continent, [illegible] ses « ruines, une monarchie [illegible] « par des baïonnettes européennes [illegible] « contravention à la politique [illegible] des « Etats-Unis, une injure pour son peuple, et « est incompatible avec [illegible] ;

« Que le Président des Etats-Unis soit « requis d'adopter [illegible] « le moyen le plus propre à [illegible] « tique reconnue, et protéger l'honneur et les « intérêts de notre gouvernement. »

Maintenant la politique des deux chambres semble être clairement définie, et si elle persiste dans ses résolutions, nous sommes sur le point de voir éclater une des plus terribles guerres du monde. On dit que l'ambassadeur des Français, à Washington, le Marquis de Montholon, à tellement été froissé par les résolutions du Congrès, qu'il a immédiatement envoyé son secrétaire en France pour y dénoncer la politique hostile du message présidentiel et du gouvernement américain. Il a lui-même quitté Washington avec l'intention de n'y plus entrer sans avoir reçu les ordres de son gouvernement. Il est à peu près certain que le général américain Sheridan a été envoyé en France pour demander sous le rappel immédiat de ses troupes. au même temps que ce rappel pourrait être effectué. En réponse au ultimatum d'Halet, M. Drouyn de Lhuys n'a pas été moins [illegible] M. nique. « Le désir de la France [illegible] « dit, a toujours été de retirer [illegible] « possible un [illegible] « que ; mais ce désir ne pourrait être « exaucé dans le temps que le Mexique em- « pire n'aura pas été mis à même de pou- « voir se défendre par ses propres forces. »

On a été jusqu'à dire aussi que l'Empereur des Français avait notifié le [illegible] Washington de reconnaître l'[illegible] Maximilien.

Enfin la rumeur répand tous les jours mille nouvelles au sujet de ces complications Mais la solution exigeant de certains, ne se fera pas attendre longtemps.

Pour ce qui concerne l'Angleterre, nos lecteurs savent déjà que les Etats-Unis [illegible] clament d'elle une indemnité qui se monte peut être à huit ou neuf millions, pour compensation des dommages causés par le [illegible] saire *Alabama*, pendant la guerre du Sud. Ce croiseur a été construit dans un port [illegible]

anglais, et le gouvernement américain prétend que l'Angleterre, en y mettant plus de surveillance, aurait pu l'empêcher de courir à la destruction du commerce d'une puissance amie. A l'appui de ces prétentions les Américains citent l'exemple de la France et de la Russie qui n'ont pas laissé un seul corsaire sortir de leurs ports.

Cette question, nous serions des plus trompé si elle ne se réglait à l'amiable. L'Angleterre, nous en sommes convaincu, comprend trop ses propres intérêts pour ne pas céder à ce différend pécuniaire, si les Américains persistent à la réclamer. En Angleterre, on croit que les commerçants sont tout, et que le gouvernement n'est rien. Comment croire que ces insombrables sociétés de marchands millionnaires, qui sont comme autant de puissances dans le gouvernement anglais, ne tiendront pas à tout prix à la solution pacifique de cette question. L'existence de leur commerce y est en jeu. Les corsaires américains lancés par milliers contre lui dans toutes les parties du monde le ruineraient infailliblement. Et certes, nous sommes convaincu que les marchands anglais ont fait de trop bonnes affaires pendant la guerre du Sud pour ne pas avoir de reste d'un petit capital qui put faire face aux exigences des Etats-Unis. Cet argent ne serait peut-être que de la contre-bande qui reviendrait de droit au gouvernement américain.

On se le rappelle, Sherman depuis Charleston jusqu'à Augusta n'a dit-il combattu que l'Angleterre. Il y a trouvé que depuis le couteau de table jusqu'au canon Armstrong tout venait des marchands anglais.

De plus, une telle guerre, sans considérer qu'elle coûterait peut-être plus de trois billions à l'Angleterre, serait grandement compromettante pour la sécurité intérieure même de ce pays. Si la guerre a mis plus de sept millions d'ouvriers anglais dans une situation à être exposés de jour en jour à mourir de faim ; que résulterait-il d'une guerre qui néantirait au moins pour quelques années, le commerce anglais ! Ce ne serait plus quelques petites bandes d'ouvriers affamés qui se serviraient des émeutes pour se faire donner à manger ; ce serait plus des trois quarts de l'Angleterre mourant de faim qui se soulèverait pour renverser un gouvernement qui, pour si peu, aurait si cruellement compromis la subsistance de ses sujets. Sans compter encore que les Fénians profiteraient peut-être aussi de cette circonstance pour se ruer sur l'Angleterre.

En voilà assez je crois pour démontrer infiniment que nous n'avons point de guerre à appréhender, de ce côté du moins.

Pour ce qui est de la question du Chili avec l'Espagne, nous ne pouvons faire mieux pour en mettre nos lecteurs aux faits que d'analyser ce qu'en disent les journaux.

On prévoit un conflit sérieux entre les Etats-Unis et l'Espagne, à cause des nombreux corsaires américains qui seront lancés contre le commerce colon al espagnol. Si l'Espagne fait exécuter un des confédérés ou fédéraux qui ont dernièrement des lettres de marque au gouvernement, un conflit entre l'Amérique et l'Espagne serait inévitable.

Nous tenons de bonne source que le gouvernement français est déterminé à ne prendre aucune part contre le parti du Chili contre l'Espagne, et que l'Angleterre montrera des sympathies bien plus fortes pour les républiques du Sud d'Amérique.

On assure que les instructions que lord Clarendon a envoyées au ministre anglais à Santiago et à l'amiral de la flotte anglaise sont très énergiques. Lord Clarendon aurait déclaré, dans ses instructions, que l'Angleterre ne reconnaît pas le blocus, parce qu'il n'est pas complet. Lord Clarendon aurait ajouter que l'Angleterre s'abstient d'intervenir en quoi que ce soit dans la querelle entre l'Espagne et le Chili ; mais que le nombre des résidents anglais à Valparaiso est si grand, qu'elle ne doit pas négliger le devoir de protéger efficacement. Conséquemment, l'amiral aurait reçu l'ordre d'empêcher un bombardement de Valparaiso ou de tout autre ville chilienne.

Des lettres du Chili annoncent que les résidents espagnol se sont retirés dans l'intérieur du pays pour se soustraire aux violences dont ils pourraient être l'objet, par suite de la surexcitation des esprits.

Des lettres de Madrid annoncent que le ministre de la marine a envoyé les ordres les plus précis aux gouverneurs des départements maritimes et commandants des arrenaux de hâter le plus possible l'armement et l'équipement des vaisseaux de guerre et des mettre en état de prendre promptement la mer. Trois frégates à vapeur vont partir de Cadix, portant à bord trois bataillons, 2,400 hommes environ.

La *Correspondencia de Espana*, feuille mal-officielle, dit le gouvernement n'avait pas donné à l'amiral Pareja, l'ordre de commencer tout attaque contre les ports chiliens. L'amiral Pareja, ajoutait cette feuille, agira comme le demande l'honneur du pavillon espagnol. Le but du ministère actuel et comme celui de ses prédécesseurs, de ne pas laisser humilier l'Espagne en Amérique où elle a, au contraire, tant de motifs à se faire respecter. »

On lit dans le *Conseiller*, sous la signature de M. A. Bouinais :

« Le différend qui s'est élevé entre l'Espagne et le Chili continue d'occuper l'attention publique ; et à juste raison. L'affaire est grave en elle même ; elle trouble de grands intérêts commerciaux. On sait en effet, que dans le dernier tableau du commerce général de Valparaiso, la France figure pour plus de 45 millions de francs et l'Angleterre pour près de dix millions de livres sterling. En outre il peut en résulter de graves conséquence pour l'avenir, parce qu'il n'y trouve un prétexte de plus aux passions qui couvent au fond de la doctrine Monroë.

« On se rend difficilement compte de cette manie de guerroyer qui semble s'être emparée de l'Espagne depuis quelques temps : cela ne lui rapporte rien au dehors et ne semble guère accommoder les affaires du gouvernement au dedans. Le parti progressiste se trouve peu embarrassé des lauriers de St. Domingue et du Chili ; le manifeste vient de lancer n'annonce pas des gens fort intimidés ou éblouis par la gloire de leurs devanciers. »

On dit maintenant que le Président Fénians O'Mahoney, va résigner, pour mettre fin à la discussion qui déchire cette fraternité depuis quelques temps.

Tous les différents cercles principaux attendent de jour en jour l'arrivée du fameux Stephens échappé des prisons d'Irlande.

Les dix envoyés que O'Mahoney avait chargé d'aller en Irlande pour y préparer un soulèvement, si c'est possible, sont revenus aux Etats-Unis avec un rapport défavorable. Les journaux américains et leurs tristes échos de ce pays font retentir pourtant qu'avant quatre ou cinq semaines on aura plus de 50,000 fénians sur les bras. On va même jusqu'à publier leur plan de campagne. Sur ce propos, Medéric Lanctot Ecr., de Montréal, propose que le Canada suspende sa constitution, se déclare indépendant, et fasse immédiatement ratifier cette déclaration par le gouvernement britannique, pour ôter aux Fenians le prétexte d'attaquer l'Angleterre en nous attaquant. Il a eu le soin de dire un préalable, qu'il savait bien qu'on ne l'écouterait pas.

UNE PAGE DE M. DE LAMARTINE.

(*Suite et fin.*)

La France ne l'a pas comprise. Pourquoi ? J'oserai le dire : parce qu'elle ne lui a été au premier moment ni explicable ni expliquée. C'est que cette pensée de prendre position contre les Etats-Unis au Mexique ne devait pas être exclusivement française, mais européenne ; il fallait se consulter, se concerter, s'entendre franchement avant d'agir ; on ne l'a pas fait. La France, accusée d'arrière-pensée personnelle, a été suspecte à l'Espagne et à l'Angleterre. On a cru qu'elle voulait tout simplement entraîner ses deux alliées dans une guerre d'intervention uniquement française et monarchique, au lieu de combiner avec Londres et Madrid une démarche armée et désintéressée, européenne, et a pour cela été redoutée et abandonnée ; or, de deux choses l'une : ou la France était sincère et elle ne voulait agir que dans l'intérêt commun, et alors il fallait s'expliquer nettement d'avance, et n'agir que d'après un concert diplomatique et militaire européen à égal emploi de forces, qui ne donnât motif à aucune plainte de réticence et de défaut de franchise contre son intervention : ou la France, voulant agir seule, devait agir avec des forces françaises dignes d'elle, et ne pas débuter par planter son drapeau protecteur au Mexique avec une poignée d'hommes héroïques, mais abandonnés de leurs auxiliaires, et insuffisants à l'accomplissement de la pensée.

Là est le vice de l'entreprise, là est le motif pour lequel la France ne l'a pas comprise, l'Espagne l'a suspectée, l'Angleterre l'a désertée. La France y ramènera par sa loyauté mieux prouvée, l'Angleterre et l'Espagne, ou bien elle agira seule avec des forces prépondérantes ; l'Amérique espagnole sera protégée, les Etats-Unis seront repris, l'Espagne et l'Angleterre seront ramenées, et cette grande entreprise sera l'honneur de ce siècle en Europe et l'honneur de la France dans l'Amérique espagnole.

On conçoit aisément que ce peuple n'a encore presque aucune des conditions d'une littérature américaine. Les Mexicains d'avant la conquête, les prétendus sauvages de Montezuma, les Peruviens avec leurs poëmes de *quippos*, étaient à cet égard bien plus avancés. Les monuments gigantesques des Aztèques ont laissé sur la terre des traces d'intelligence et de force très supérieures jusqu'ici aux édifices exclusivement militaires des Américains du Nord. Les pionniers ne construisent pas pour les siècles, les scieurs de long ne savent qu'abattre pour les dépecer, ces grands arbres aristocratiques des forêts, qu'ils jouissent de jeter à terre comme les enfants des supériorités de la nature. Leur éloquence est le débat de leur assemblée publique, où ils portent la rudesse de leurs mœurs violentes et où les brutalités du geste et du poing fermé suppléent à ces belles violences morales que les grands orateurs de l'Europe antique ou moderne exercent à l'aide de la persuasion et de la logique sur les hommes d'élite rassemblés pour chercher en commun la raison et le droit des choses.

Leurs journaux, innombrables parce qu'ils coûtent peu, ne sont que des recueils d'annonces, des charlatanismes recommandés par les *Barnum* de la presse, des recueils de calomnies et d'invectives jetées quotidiennement aux divers partis pour leur prêter des appellations odieuses ou des accusations ridicules propres à se décréditer mutuellement les uns les autres, et s'arracher les abonnés. Leurs salons se tiennent dans les hôtelleries ; leurs cercles d'hommes, qui ne sont tempérés par aucune bienveillance et par aucune politesse féminine, ne sont que des clubs de trafiquants échauffés, utilisant leur repos même pour leur fortune à la fin du jour, fiers de ne connaître que ce qui rapporte, et ne s'entretenant que des entreprises réelles ou illusoires où l'on peut centupler son capital. Leur liberté toute personnelle a toujours quelque chose d'hostile à quelqu'un, l'absence de bienveillance leur donne en général le ton et l'attitude de quelqu'un qui craint qu'on ne l'insulte, ou qui cherche à force d'orgueil dans le maintien à prévenir l'insulte qu'on voudrait lui faire. Ils connaissent eux-mêmes le *désagrément* habituel de leurs mœurs.

Un de leurs rares orateurs politiques, le plus éloquent et le plus honnête, que l'envie nationale a toujours empêché de s'élever à la présidence de la république pour crime de supériorité, me disait un jour : « Notre liberté consiste *à faire tout ce qui peut être le plus désagréable à nos voisins.* » L'art d'être désagréable est leur seconde nature. Plaire est le symptôme d'aimer. Ils n'aiment personne ; personne ne les aime. C'est l'expiation des égoïstes. L'histoire ne présente pas une physionomie de peuple pareil à celui-là ; fierté, froideur, correction de traits, mécanisme des gestes, tabac mâché dans la bouche, crachoir sous les pieds, jambes étendues contre les jambages de la cheminée ou repliées sur la cuisse, nul souci des bienséances que l'homme doit à la femme, accent bref, monotone, impérieux, insolente dédaigneuse empreinte dans tous les traits : voilà un de ces autocrates de l'or.

Sauf les rares exceptions qui tranchent et qui souffrent partout de la pression générale dans une atmosphère inférieure, exceptions d'autant plus respectables qu'elles sont plus nombreuses dans l'individu, voilà l'Amérique du Nord, voilà l'air du pays ; c'orgueil de ce qui lui manque !

Voilà ce peuple à qui M. Monroe, un de ses flatteurs, disait pour être applaudi : « Le temps est venu où vous ne devez pas souffrir que l'Europe se mêle des affaires de l'Amérique, mais où vous devez désormais affecter votre prépondérance dans les affaires de l'Europe ! »

On emprunte à la *Minerve* l'extrait suivant :

Le *Morning Post* déclare, que tous les bruits terrifiants et exagérés d'après lesquels le Canada serait exposé aux déprédations des Fenians d'Amérique, sont dénués de fondement. La presse de New-York, pour un motif qu'il n'est pas difficile d'entrevoir, a cherché à faire croire que des milliers de Fénians allaient envahir le Canada, et qu'ils avaient des intelligences dans la colonie ; rien de plus faux que cette nouvelle. Les autorités canadiennes sont parfaitement décidées à réprimer toute tentative d'invasion, et elles n'auront pas grand'chose à faire pour cela ; car si dans les basses classes on trouve, au Canada, quelques partisans du fénianisme, l'immense majorité de la colonie, et surtout le clergé catholique, est opposé aux tentatives des Fénians.

Le fénianisme aura peut-être un bon effet, ce sera de faire aboutir le fameux projet de la confédération.

« Nous sommes heureux, dit le *Post*, en terminant, d'apprendre qu'une réaction très grande a eu lieu dans le Nouveau-Brunswick, et nous avons tout lieu d'espérer qu'avant la fin de la session un acte du parlement britannique réunira en une puissante confédération toutes les possessions anglaises dans l'Amérique du Nord. »

Mr le Rédacteur,

Jeudi dernier, jour de congé à l'Académie des Frères de St. Aimé, devait être pour les élèves de cette maison, un jour de fête bien joyeux. On devait profiter de la belle glace vive de l'Yamaska. Aussi, à l'heure permise, le frère George y descend avec les élèves de la maison, tous armés de patins et bien décidés à y prendre leurs ébats en mille et mille capricieuses évolutions.

Le beau temps, la belle glace, la permission du maître qui les accompagnait, rien ne paraissait leur manquer pour le parti de plaisir le plus accompli.

Ils ne savaient pas encore, les pauvres enfants! qu'ils allaient payer bien cher leur innocente joie. En effet, au milieu de leur enivrement, de leurs gambades et soubresauts, la glace s'fondre sous les pieds de l'un de ces pauvres petits patineurs, le fils de M. Dubois de St. Aimé, qui s'enfonce pas tout à fait et reste suspendu à un glaçon. Aussitôt aperçu, quelques uns de ses petits compagnons, tout effrayés, donnent le cris d'alarme au frère George qui, voyant l'imminence du danger, et ne consultant que son cœur, se précipite vers l'enfant pour l'arracher à une mort certaine. Mais ce fut en vain, il devait être la victime de son sublime dévouement : la glace se brise sous ses pieds et l'engloutit lui-même avec l'enfant qu'il en le temps d'empoigner et de soulever hors de l'eau un instant ; et les voilà tous deux luttant contre la mort, disparaissant, reparaissant, cramponnés l'un à l'autre ; l'enfant criant à son maître de le laisser périr et de tâcher de se sauver lui-même, le maître de son côté protestant qu'il ne voulait pas l'abandonner et qu'il mourrait plutôt avec lui. Ce fut la scène la plus sublime et la plus navrante qu'il est possible d'imaginer.

Cet acte d'un si sublime et si généreux dévouement de la part du bon frère George, la profonde reconnaissance et la magnanimité de l'enfant, leurs appels au secours, leur extrême détresse, leur enfoncement spontanément des sanveurs parmi les élèves spectateurs de cette déchirante scène.

Trois surtout, parmi les élèves, se dévouèrent corps et âmes, pour le salut des deux pauvres victimes et se signalèrent par une présence d'esprit et un courage dignes de toute éloge.

Aussitôt l'on déchausse les patins et l'on se met pieds nus afin d'avoir meilleur prise sur la glace trop vive, et l'on appelle tous les élèves à former une chaîne afin de permettre à l'un d'eux de pouvoir s'approcher assez près des victimes pour leur présenter une perche. Ce qui fut fait, non sans peine et sans danger, mais cependant à temps pour sauver, encore vivant a, les deux victimes au moment même qu'elles perdaient forces et courage et allaient s'engouffrer sous la glace : deux minutes encore, et tout espoir était perdu.

Je me fais un devoir, M. le Rédacteur, de vous mentionner les noms des trois courageux élèves qui se sont ainsi signalés. Ce sont MM. Edouard Salvail et George Delisle de St. Aimé et un jeune Peloquin de Ste. Victoire. On ne saurait trop combler d'éloges ces courageux jeunes gens. Que Dieu les bénisse et leur accorde, pour toute leur vie, et comme étant leur légitime conquête, le courage qui fera leur véritable gloire parmi leurs compatriotes. Mais que Dieu bénisse aussi, et surtout, le bon frère George et le récompense comme lui seul peut le faire, d'avoir ainsi offert sa vie pour sauvercelle de l'enfant dont il avait la garde. Des remerciements sont dus aussi au Docteur Sylvestre Castler pour la bienveillance avec laquelle il a reçu chez lui ce bon frère, et les soins empressés, habiles et efficaces qu'ils leur a prodigués. Les deux victimes sont aujourd'hui hors de dangers.

M.

S'il y a des exemples contagieux, il y en a aussi qui portent au bien les cœurs généreux qui en sont temoins ou auxquels on les raconte. Cet accident malheureux en soi, a cependant donné à plusieurs l'occasion de manifester l'héroïsme de leur généreux cœurs.

La vie d'un enfant est en danger, quatre autres vies sont spontanément offertes pour le racheter. C'est pour témoigner au public, M. le Rédacteur, des faits si édifiants que je vous ai rapporté cette scène, avec l'espérance que vous voudrez bien lui donner publicité dans les colonnes de votre intéressant journal.

J'ai l'honneur d'être,
M. le Rédacteur,
votre très humble,
et endévoué serviteur.
P. G.

St. Aimé,
16 Decembre 1865.

Le Congrès de Liége.

Sous ce titre nous lisons dans un Journal de France :

Le Congrès de Liége, clos depuis huit jours, donne lieu à une polémique assez vive dans divers journaux. Il s'agit de savoir si les doctrines furibondes, professées par certains délégués ont l'assentiment de la majorité des étudiants français. Nous voulons en douter pour notre compte, car le *Nord* publie certains discours dont la violence feraient par trop douter du bon sens de notre jeunesse lettré. On en jugera par ces fragments :

Un orateur français :

Je le répète, le catholicisme a été le dogme du monde, *c'est à la Révolution qu'il appartient de l'anéantir.* Mais la Revolution ne peut s'accomplir que par la force, et cette force, elle est en nous. Nous vaincrons.

Citoyens, j'ai parlé à bâtons rompus, mais vous le savez *dans mon malheureux pays, on ne parle pas !*

Un autre orateur français :

Citoyens je vous demande un serment. Nous sommes des hommes, eh bien ! *jurons haine à la bourgeoisie*, haine au capital, droit au travail !

Soyons nettement, carrément, hardiment révolutionnaires, ou bien allons à Rome et baisons la mule du Pape."

Les étudiants liégeois sont allés plus loin encore. L'un d'eux s'est exprimé ainsi :

" S'il est besoin de la guillotine, nous ne reculerons pas !

Si la propriété résiste à la révolution, il faut, par des décrets du peuple, anéantir la propriété ; si la bourgeoisie résiste, IL FAUT TUER LA BOURGEOISIE !

Citoyens, vous le savez aujourd'hui, les bourgeois sont des assassins et des voleurs. Assassins ! oui, je le dis, le riche qui profite du pauvre, qui perçoit la plus grande masse de son travail, est un assassin.

Ce n'est pas la petite bourgeoisie que j'attaque, elle est esclave, et souvent plus esclave que les travailleurs ; j'en veux à la bourgeoisie capitaliste, aristocrate et banocrate, celle qui fait les lois et notre misère. Celle-là doit périr."

Un second orateur :

On a parlé de guillotine, nous ne voulons que renverser les obstacles. Si cent mille têtes font obstacle, qu'elles tombent, oui : mais nous n'avons que de l'amour pour la collectivité humaine."

Le *Siècle*, en bon révolutionnaire, nous donne enfin son opinion sur le congrès de Liége ; inutile d'ajouter qu'il plaide les circonstances atténuantes :

"Que fallait-il, dit-il, pour se faire écouter du public ? Exposer ses idées nettes et sérieuses, procéder scientifiquement et non par affirmations tranchantes ; laisser de côté les prétentions à l'éloquence et s'attacher à être simple et digne. Malheureusement quelques-uns des étudiants français qui prirent la parole *n'eurent pas toute la mesure nécessaire*, et ils réussirent à soulever contre eux une assemblée disposée à les écouter avec sympathie."

Plusieurs s'imaginèrent qu'il était tout simple de monter à la tribune sans méditation aucune, pour lancer, sans ménagement pour leur auditoire, des affirmations qu'ils n'appuyaient d'aucun raisonnement. Ils se figurèrent que les mots d'athéisme et matérialisme répondaient à tout. Et devant les protestations passionnées de l'immense majorité, ils crurent de leur dignité de rester à la tribune et d'y proclamer leurs convictions envers et contre tous.

De là, des incidents regrettables, intolérance de l'auditoire, violence de langage, scènes de tumulte, etc., etc."

C'est là tout. Aux arguments furibonds de MM. les étudiants, le *Siècle* ne trouve rien à objecter, sinon de ne pas les avoir exprimés avec « toute la mesure nécessaire ! » On sait qu'en 1848, le Siècle défendit la république modérée de Cavaignac contre celle des Clubs ; il devrait bien nous dire si la république qu'il veut aujourd'hui est celle de Robespierre, de Marat et des communistes comme sa modération à l'endroit des écervelés de Liége semble ait le faire croire."

A cela nous n'avons qu'un mot à ajouter. Le congrès de Liége est un exemple frappant de ce que produit l'irréligion dans les questions sociales et politiques.

Les étudiants de Liége se sont au moins montrés logiques : prenant pour point de départ la séparation de la religion de la politique, ils ont dit que la révolution est le droit le plus sacré. Avis contre nos libéraux.

ARRIVEE DE Mgr. BOURGET.

Depuis un an, la ville de Montréal était privée de la présence de son digne Evêque. Tous les citoyens attendaient avec anxiété le moment heureux de son retour. Enfin, mercredi dernier, Sa Grandeur, a mis le pied dans la ville qui lui est si chère. Malgré toutes les précautions, prises par Mgr. Bourget, pour arriver *incognito* au milieu de ses ouailles, un nombre assez considérable de citoyens sont allés le rencontrer à la descente des chars et l'ont reconduit jusqu'à sa Cathédrale, où il a eu la bienveillance de leur adresser quelques paroles, malgré la fatigue qu'il devait ressentir au terme d'un si long voyage. Les journaux de Montréal rapportent que SaGrandeur a fait un heureux voyage, et qu'elle jouit d'une bonne santé.

Nouvelles et Faits Div.-ses.

Notre bienveillant collaborateur, L. C. B. nous a envoyé une correspondance que nous sommes forcé de remettre au prochain numéro faute d'espace.

☞ Nous prions nos abonnés de se tenir prêts à payer bientôt le montant de leur abonnement, car grâce à la neige qui vient de tomber, et au beau chemin qui s'en suivront, notre collecteur pourra aller les visiter ces jours-ci.

—Nous prions nos abonnés de ne pas être surpris s'ils éprouvent quelques retards dans la réception du prochain numéro car, vu la fête de Noël qui tombe lundi, nous ne pourrons paraître que mardi dans l'après-midi au lieu de paraître le matin, comme à l'ordinaire.

Une neige abondante, tombée hier, nous donne de beaux chemins d'hiver.

—Nous avons reçu le second volume de l'Histoire de la *Colonie Française* en Canada, par M. l'abbé Faillon. Nous n'avons pas encore eu le temps de parcourir ce cotter le volume, mais nous pouvons dire en toute sureté que cet ouvrage devrait se trouver dans les bibliothèques de tous ceux qui tiennent à connaître l'histoire de leur pays.

Nous en parlerons plus au long dans quelques temps.

Nos remerciements à qui de droit.

Cet ouvrage est en vente chez M. A. Kéroack, libraire de cette ville.

UNION-CATHOLIQUE.—A la dernière séance de cette société, dimanche dernier, M. F. A. B. Laperle a été élu Trésorier, au lieu et place de M. Chs. Nelson, résignataire ; Paul Decelle, Secrétaire-Correspondant, aux lieu et place de M. F. A. B. Laperle, nommé trésorier ; et M. François Larivière, conseiller aux lieu et place de M. Gladu, absent.

On demande à ce que les applications pour admission comme membre de la société, soient adressées à l'un des deux secrétaires et non au Président.

Les séances heddomadaires sont ajournées au 2e dimanche après les Rois, à l'occasion des fêtes, afin de permettre aux membres de visiter leur famille.

—Nos remerciements les plus sincères à un ami de notre feuille pour l'envoi d'une liasse de journaux européens.

PUBLICATION.—Les veillées du Père Bonsens, publiées à Montréal, rue St. Gabriel, No. 34. Nos remerciements à l'Editeur.

—L'Evêque de Chicago, Mgr. Diggan, a donné ordre à son clergé de refuser la sépulture chrétienne à ceux qui meurent Fénians.

—On écrit de Rome que le gouvernement romain est obligé de contracter un nouvel emprunt de 50 millions, qui serait garanti par les propriétés ecclésiastiques.

—Deux membres de l'académie des sciences à Paris, MM. Pasteur et Sainville, disséquent les corps des victimes du choléra, afin de découvrir le germe de cette terrible maladie et d'essayer d'y remédier.

SON EXCELLENCE L'ADMINISTRATEUR du Gouvernement a bien voulu associer les noms des messieurs suivants à la Commission de la Paix, savoir. St.-Hyacinthe St. Germain et Pascal Bazin, de St.-Louis de Blandford, écuyers. *Dans et pour le district d'Abthabaska.*

—Une conférence des députés libéraux Irlandais a du avoir lieu le 5 Décembre à Dublin. Le but de cette conférence est de délibérer sur les réformes à prendre pour la pacification de l'Irlande. *C. du Canada.*

—Dame rumeur annonce que si le gouvernement de Washington envoie un ambassadeur auprès de Juarez, il y aura rupture entre la France et les Etats-Unis.

—On lit dans le *Courrier du Canada* : On ne croit pas que le parlement se réunisse avant le premier mai. On espère, dit un journal d'Outaouais, qu'à cette date la Nouvelle Ecosse et le Nouveau Brunswick auront décidé par une élection ou autrement la question de la confédération.

Vendredi dernier une forte secousse de tremblement de terre s'est fait sentir au lac Beauport.—*Canadien.*

—Une résolution pour abolir la poligamie dans l'Utah et le reste des Etats-Unis a été soumise dernièrement au congrès.—*Item.*

DÉVORÉ PAR UN PORC.—Un fait horrible vient d'arriver aux environs de Florence. Un jeune enfant, élevé à l'hospice de Florence, avait été confié àun paysan de Vicchio qui lui faisait garder ses porcs. Le jeune enfant se trouvait, il y a quelque temps, à la campagne avec les animaux mis à en garde, quand il eut la mauvaise idée de faire éfriver l'un des porcs avec une baguette ; il renouvela son jeu à un tel point que l'animal, poussé par une sorte de rage, s'élance sur lui, le jette à terre et ne le quitte qu'après lui avoir dévoré la moitié de la tête. Ce ne fut que deux ou trois heures après que l'on trouva le cadavre horriblement mutilé du malheureux enfant.

—Un incendie désastreux vient de détruire 5 maisons dans la Basse Ville de Québec.

—La statue de la femme de Putiphar vient d'être découverte par un collectionneur Italien. Une inscription du socle ne laisse aucun doute sur l'authenticité de cette image de pierre fort laide, paraît-il.

Attention
LES FETES APPROCHENT !

N'oubliez pas à cette occasion de visiter la

Fonderie Yamaska.

Vous y trouverez :

POELES DOUBLES,

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre Poêle

LE CANADIEN.

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on voudra

GARANTIE.

Les Acheteurs obtiendront de MM. LECLERE & NELSON ks

Conditions les plus favorables !

FONDERIE
DE
ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & FRANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boîtes de Roues,
Pentures de granges et

CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les **Moulins à Scie et à Farine, &c, &c.**

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

à système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Des mieux faits.

—De plus :—

Ils recommandent le BOIS, le FER, &c., qu'ils vendent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs ! !

St. Césaire, 18 décembre 1865.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec aujant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 14 décembre, 1865.

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT,
Rue Cascades, porte voisine de MM. Caberet et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Davert.
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

CADEAUX
POUR LES
FETES.

L'assortiment le plus varié et le
MEILLEUR MARCHE
DE TOUT
ST. HYACINTHE.
A LA LIBRAIRIE DE
M. A. KEROACK,
RUE CASCADES,
ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Imagerie religieuse ; Articles de Fantaisie ; Jouets d'enfants depuis 1 sou à une piastre ; Albums ; Statues ; Porcelaines ; Livres de dévotion et autres reliés avec luxe ; Cartes à jouer ; Porte-Monnaie, et une foule d'articles de TOUT PRIX, *convenables pour*

CADEAUX.

15 déc, 1865.

AVIS.

Bureau du Major de Brigade.

Tout Candidat (du district No. 5) pour l'Ecole Militaire fera pour le futur son application directe au Bureau de

Député Assistant Adjudant Général de Milice à Montréal.

T. DE MONTENACH,
Major de Brigade.

Ile au Cerf,
11 décembre, 1865.

AVIS.

LES PERSONNES endettées envers le Dr. F. X. Coté sont par les présentes notifiées de venir payer leurs comptes entre les mains de son procureur F. X. N. Norbert Lussier, au bureau du *Courrier*.

30 novembre 1865.

$600 à prêter.

S'adresser a M. P. L. Robitaille, St. Hyacinthe.

28 novembre, 1865.

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler.** ET LES DEUX

FONDERIES.

DRAPS, INDIENNES, COTON. SOIE. FLANELLES. &c.

VINS. LIQUEURS. WHISKY, BRANDY.

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX

FONDERIES.

FER, PEINTURES SCIES. VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES. CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Melasse, Poisson, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes. **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions. **Scies, Vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix. **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF: 1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,* LONDRE.

AGENCE POUR LE CANADA: 64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.* MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1865.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE

CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPÈES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Américs.
ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,

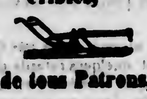

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIÈRE CLASSE

conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, Ptre. OSBORNE NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865.

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIÉTÉ DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order, to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

Société d'Agriculture du

COMTE DE ST. HYACINTHE.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE présent donné que SAMEDI, le VINGT-TROIS de DECEMBRE courant, à UNE HEURE DE L'APRES-MIDI, en la Cité de St. Hyacinthe, en la Salle Publique du Marché, aura lieu l'Assemblée Annuelle des Membres de la Société d'Agriculture du Comté de St. Hyacinthe, aux fins de procéder à la nomination des Directeurs et autres officiers de cette Société, pour l'année 1866.

Par ordre du Vice-Président,

J. O. GUERTIN.

St. Hyacinthe, 1er Décembre, 1865.

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHÉ.)

M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes. Commodes, Sophas, Tables, Chaises. &c.,** et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera aux délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c.&c. dans la Rue Cascade, près du Moulin et des Manufactures.

Composant: Fleur, Lard, Beurre, Rie, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, Huiles à Cheveux, Pastilles à Ver et contre la Toux, Etc., Etc., Etc.

M. L. espère par son ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Ecuries couvertes gratuitement aux personnes qui feront bien l'encourager.

Mai 1865.

MERES

SAUVEZ VOS ENFANT

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, calme l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST. HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'Ecorce de Fer HAUTEMENT préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier; et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
		A. M.	A. M.
Montréal.	Tous les jrs	7 00	11 40
		11 40	P. M.
		P. M.	10 00
		3 50	
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	le	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond		7 00	
		11-40	3 30
Québec.....	do	7 00	16 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.....	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon.....	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation .	Mercredi, et Samedi..	A. M. 11 00	11 30

E. L. B. O. DESPRÉS,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.)

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

SPLENDIDES

BIJOUTERIE, MONTRES, DIAMANTS, &.

POUR LES FETES!!

La maison de BOSANQUET GIRAUD & Cie., PARIS, annonce qu'elle a ouvert une agence dans la Cité de New-York pour la vente de ses BIJOUTERIES ET MONTRES &c., et pour faire connaître leur marchandises et les faire apprécier aux Etats-Unis comme elles le sont aujourd'hui, et comme elles l'ont été pendant 70 ans en Europe: ils ont résolu un plan qui mettra le pauvre et le riche à même de se les procurer. Ils feront d'abord remarquer qu'ils ne manufacturent ni ne vendent *aucune imitation de Bijouteries ou de Montres*, mais que

TOUTES SONT GARANTIES D'OR ET DU PLUS BEAU TRAVAIL.

Nos pratiques auront le grand avantage d'une succession constante de modèles nouveaux et recherchés dont nous fournissons nos agents de New-York.

Nous avons adopté le plan de vente maintenant si populaire, de vendre à un prix uniforme à $2 *chaque Articles* quelqu'en soit la valeur Les dépenses de notre agence sont payées par la vente de certificats ou coupons représentant divers articles. Ces Certificats se vendent 50 centins chaque, ou $2.00 pour cinq. Chaque Certificat indiquera à celui qui l'aura, l'objet qu'il a droit d'avoir en payant les $2.00 additionnelles.

Si l'on ne voulait pas de l'article nommé le certificat, celui qui aurait le certificat pourrait en demander un autre de la même valeur.

NOTRE BUT EST DE PLAIRE, et nous ne négligerons aucun moyen d'arriver à cette fin. Nous sollicitons un essai de tous ceux qui liront cet avis et nous sommes persuadé de donner satisfaction.

Le STOCK Comprend

Entr'autres articles, de Splendides Horloges, des Montres d'Or et d'Argent, des sets de Diamants, des Perles, Rubis, des Pierres Précieuses des Joyaux pour les Dames, des Boucles d'Oreille, des Epingles, des Bracelets, des Boutons pour les Chemises, des plus beaux patrons, des épingles pour le col et les écharpes et des boites de musique, des ornements de tête, des peignes, des charmes &c. Dans le cas où nos patrons n'auraient pas besoin de jouaillerie et préféreraient des articles en argent, pour **Chaque Certificat** qui nous sera adressé, nous enverrons un VASE POUR LE BEURRE un splendide SET DE CASTOR richement ciselée et plaquée.

ON A BESOIN D'AGENTS

Pour toutes les parties des Etats-Unis et des provinces, et à tous on donnera des apointements satisfaisant, et sur application on enverra des circulaires contenant les conditions. Nous préférons l'argent envoyé en ordres sur les bureaux de poste où on peut les obtenir, ou en bons sur la banque payable à notre ordre.

Adresses tous les ordres à notre agence qui sera conduite par

MM. JAQUET STERLING & Co.,
189 Broadway, New-York

4 décembre 1865.

ANNONCES DE MONTREAL.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
435, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montréal.
A toujours en Magasin,—
Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Side-Boards, &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 62, RUE ST. LAURENT, MONTRÉAL.

☞Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

DR. COLBY'S

ANTI-COSTIVE AND TONIC

PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus essentielles qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, raniment l'appétit et conférent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucune autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions aussi que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville,
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Bruno.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Bonsecours.
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Standard,
JOHN MIGGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. 1865

DE DEVINS,

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS

QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales,
Elles sont à gréables au goût,
Elles n'ont rien à craindre à la vue,
Et sont les seules LOSANGES Anthelmintiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On vendra bien d'observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,
CHIMISTES,
Près le Palais de Justice, MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1a.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonnes arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont:

1o. Les Soldats incapables de travailler;
2o. La veuve; 3o. Les enfants au-dessous de seize ans; 4o. La mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Soeurs orphelines si elle étaient supportés par le soldat mort.

Je me charge de collecter les bonnes, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des mariés.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

☞*A ceux qui désirent des informations*

Je me charge de fournir des information à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, sans rien charger, *excepté les frais de port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront traitées avec promptitude et fidélité.

☞Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application.

Le clergé, les magistrats et autres rendront service à ceux à qui je pourrais être utile en leur faisant connaître cet avis.

EDWARD C. WARD,
"American House,"
No. 49, Rue St. Henry
Montréal, 20 octobre, 1865.

JOURS DE PUBLICATION
Mardis et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT
Deux Piastres par An.
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES pour les retardataires après le mois d'avis pour discontinuer.
Etats-Unis.—Trois piastres.
Camille Lemire, Propriétaire-Editeur, Bureau ci-devant et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agicole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX DE L'IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 1 50
Chaque ligne de plus en sus de six 0 75
Au dessus de dix lignes, par ligne.... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 3
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 26 Décembre 1865. — No. 83

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler.** ET LES DEUX

FONDERIES.

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX

FONDERIES.

FER, PEINTURES SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &c., &c.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Mélasse, Poisson, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, Vitres, Mastic, Clou, Peinture, Pesux de Balles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix. **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

ENGLISH GROCERIES, WINES, LIQUORS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c., dans la maison de Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.

Comptant par le Plein, Large, Sûres, Rôle, Epicerie, Vins, Liqueurs, Tabac, Cigares, Parfumerie, Chandelles, Savon, Etc., Etc., Etc.

Tous ces articles seront vendus à des prix très modérés et de la Toute Meilleure Qualité.

M. L. espère par sa ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cave et des Bonbonnes ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.

Mai 1865.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonus, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont :

1o. Les Soldats incapables de travailler;

2o. La veuve; 3o. Les orphelins au-dessous de seize ans; 4o. La mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter : Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne paraîtra rien chargé si l'on ne réussit pas.

☞*A ceux qui désirent des informations :*

Je me charge de fournir des informations à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, sans rien charger, excepté les frais de port. Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.

☞Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'aura besoin de faire application.

Le clergé, les magistrats et autres rendraient service à ceux qui je pourrais être utile en leur faisant connaître cet avis.

EDWARD C. WARD,
"American House."
No. 49, Rue St. Henry
Montréal, 20 octobre, 1865.

DR. COLBY'S

ANTI-COSTIVE AND TONIC

PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriété d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la rigueur à tous les organes digestifs, raniment l'appétit et conférent à ces mêmes organes de l'élasticité à un ton nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi fréquemment que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous recommandons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons pleinement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTION, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D., "
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN WEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Druggistes de Montréal,

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

— *S. S. FOSS & Cie., Sherbrooke.*

1er sept. 1865.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les genres, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Cyrille, 1 Septembre 1863

MERES SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE L'ADDITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou est malade pendant cette époque; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre un terme à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, si nous voyons avec bonheur, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, calme l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'Iodure de Fer maintenant préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

MAISON DE PENSION

TENUE PAR

MADAME C. M. DESFORGES

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension,** en cette ville, dans la même établissement qu'occupait auparavant Mademoiselle Pagnan.

La Maison sera tenue par Mme Desforges, et il n'est pas besoin de dire que la bonne Ville Pagnan, dont les nombreux amis et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Mr. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et les environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monsette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et travaillera aussi aux animaux domestiques; La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedi à St. Hyacinthe chez J. B. Monsette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au delà de toute espérance à opérer ma cure de Chevaux ne laissant que rien à désirer mais sous ces soins.

A. BAYEAU. J. B. GERMAIN, A. BARRON.

Nouveau Magasin DE MODES ET DE MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché,

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assorti.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR GOUT!

14 décembre 1865.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. PITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

COMPRENANT :

UN MOULIN A FARINE,

— DE PLUS : —

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER, UNE BOUTIQUE

où les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Raboter les Bois

Tout ouvrage entendu promptement et avec soin.

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

CORPORATION DE ST. HYACINTHE.

AVIS PUBLIC.

EST par le Présent donné que les ELECTIONS MUNICIPALES Annuelles de la CITE DE ST. HYACINTHE se tiendront MARDI LE DEUXIEME JOUR DE JANVIER mil huit cent Soixante et Six, à NEUF HEURES DE L'AVANT MIDI, sous la Présidence de G. C. DESSAULLES Ecr., désigné par le CONSEIL DE VILLE à cet effet.

Les dites élections se tiendront comme suit :—

L'Election du MAIRE de la Cité dans la salle du Conseil de Ville Quartier No. 3.

Dans le Quartier No. 1.—Dans la maison de M Cazimir Archambault, coin des rues St Antoine et St. Pascal, pour élire un Conseiller en remplacement de M. Pierre Bire.

Dans le Quartier No. 2.—Dans la boutique de M. Noël Germain, rue St. Antoine, pour élire un Conseiller, en remplacement de M Joseph Chagnon.

Dans le Quartier No. 3.—Dans la Salle du Conseil de Ville, pour élire un Conseiller en remplacement de M. Victor Côté.

Dans le Quartier No. 4.—Dans la maison de M. Antoine Archambault, bureau de F. X. Girard, Ecr., rue Cascades, pour élire un Conseiller en remplacement de P. Bachand Ecuier.

Par Ordre,

E. L. R. COUILLARD-DESPRES.
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe 12 Décembre 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN

MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

437, Rue Notre-Dame,

En face de l'Eglise des Récollets,

Montreal.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fenien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS,* &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et de environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nos M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que MONSIEUR CHARLES LAROCHE a été nommé Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St. Théodore d'Acton en remplacement de M. Fontaine. Toute communication concernant le dit conseil devra être adressée à M. CHARLES LAROCHE, à St. Théodore d'Acton.

23 novembre 1865. 1m

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 52, Rue St. Laurent, Montreal.

☞Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIETE DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore Connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales,

Elles sont agréables au goût,

Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelmintiques offertes et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les Instructions requises On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES.
Près du Palais de Justice, MONTREAL.
4 Juillet 1865—1m.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de mettre le magnifique Hôtel lernièrement occupé par MARCELLE CHAPUT. Vis à vis le marché, cet Hôtel se trouve sur la jonction, entre l'Hôtel central de commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bons séjours seront à la disposition des voyageurs.

St Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD.

Rue Cascades, près du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de M. St. Germain, menuisier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le confort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et de bons Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs seront de spacieuses Ecuries.

Prix très-modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHE, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tient en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part de patronage public.

St. Barnabé, 6 août 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.

J. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE,

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES
St. Hyacinthe, Mars 1865.

MODISTE.

MADAME BOURDON,

Maison Cadoret & Dufort.

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que :

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Mantchous et Caques, &c. &c. &c.

— AUSSI : —

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que

Plumes, Fleurs, Rubans, &c. &c.

à des prix modérés.

Les patrons pour robe et manteaux seront toujours les plus nouveaux.

— De plus —

Elle étampera.

Résidence, maison de MM. Cadoret & Dufort, vis-à-vis le marché,

ST. HYACINTHE.

16 nov.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 34 arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, encore française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

C. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,

AVOCAT,

BUREAU, No. 45, PETITE RUE ST. JACQUES.

MONTREAL.

FEUILLETON.

BELLE--ROSE.

UN PAS DANS LA VIE.

Sept ou huit cavaliers tournaient autour de lui tandis que deux autres débouclaient son havre-sac : après être sautés de sel. Jacques se dressa d'un bond, et du premier coup de poing fit rouler à terre l'un des pillards ; il allait prendre l'autre à la gorge lorsque deux ou trois cavaliers fondirent sur lui et le renversèrent ; avant qu'il eut se relever un coup violent l'étourdit et il resta couchés aux pieds des chevaux.

Il n'avait fallu que trois minutes aux cavaliers pour déboucler sa valise il ne leur en fallu pas deux pour piller l'argent et les effets, dépouiller Jacques de son habit et disparaître au galop. Jacques resta quelques instants immobiles étendus sur le dos. Le large bords de son chapeau de feutre ayant amorti la force du coup qui lui était destiné Jacques n'etait qu'étourdi Quand il se releva à moitié nu et sans argent il courut sur un tertre pour reconnaître le chemin qu'avaient pris les pillards. Un tourbillon de fumée fouettée par le vent ondulait dans la plaine ; 2 villages brulaient. Un nuage lourd et noirâtre d'étincelles s'épandait au loin et quand l'incendie gagnait une meule de paille ou quelque grange de foin un jet de flammes coupait le sombre rideau de ses éclaires rouges et tordus. Un gros de cavalerie se tenait en bataille sur le bord d'un ruisseau. Jacques n'en avait jamais vu l'uniforme, qui se composait d'un habit blanc à retroussis jaunes et d'une culotte noire. A sa tête allant et venant d'un bout de l'escadron à l'autre marchait un cavalier qu'à sa mine on reconnaissait pour le chef. Jacques courut à lui Il ne se doutait pas qu'il n'eut eu affaire à des maraudeurs du parti ennemi, mais son naif sentiment d'équité il ne doutait pas non plus que le chef ne lui fit prendre ce qu'on lui avait volé. Si le roi d'Espagne et l'empereur d'Allemagne faisaient la guerre au roi de France ils ne la devaient pas faire aux voyageurs.

A la vue d'un jeune homme qui s'avançait vers eux au pas de course, nu tête et sans habit, le capitaine s'arrêta.

Que veux tu ? quand Jacques fut à deux pas de son cheval.

—Justice, répondit Jacques tranquillement.

Le chef sourit et passa ses longs doigts nerveux dans sa moustache.

Deux cavaliers qui le suivaient échangèrent quelques paroles rapides ; ils parlaient plutôt du gosier que des lèvres, et leur idiome frappait les oreilles de Jacques comme le croassement des corbeaux,

—De quoi te plains tu ? reprit le chef.

On m'a pris ma valise, et les effets quelle contenait, jusqu'à mes habits, tout.

On t'a laissé ta peau, et tu te plains ! Mon drôle tu es exigeant.

Jacques crut n'avoir pas bien entendu.

Mais je vous dis.

Et moi je te dis de te taire ! s'écria le chef, tu répondras quand on t'interrogera.

Le chef se tourna vers ses officiers ; pendant leur courte conférence, Jacques se croisa les bras. L'idée de fuir ne lui vint même pas ; il lui semblait impossible qu'on lui fit plus qu'il n'avait souffert.

—Tu es Français, sans doute ? reprit le chef en revenant vers lui.

Oui.

De ce pays, peut être.

De Saint Omer.

Tu dois connaître alors les chemins de traverse pour regagner les frontières de la Flandre ?

Très-bien.

Tu vas donc nous servir de guide jusque là. Bien que tes compatriotes décampent comme des voleurs de canards à notre approche, je crois que nous nous sommes avancés trop loin. J'ai assez de butin comme ça.

Cependant s'il y a quelques bons chateaux aux environs, tu nous y conduiras. En route !

Jacques ne bougea pas.

M'as-tu entendu ? reprit le chef en le touchant du bout de sa bottine.

Parfaitement.

Alors marche.

Non pas, je reste.

Tu reste s'écria le chef ; et poussant son cheval, qui vient se heurter contre Jacques immobile.

Le tube glacé d'un pistolet s'appuya sur le front de Jacques.

Ah ça ! sais-tu bien que je n'aurais plus qu'à remuer le doigt pour te faire sauter la cervelle, ajouta reprit le chef

Remues-le donc, car, pour Dieu je ne vous servirai pas de guide dans mon pays et contre les miens.

Le pistolet se balança un instant à la hauteur du visage de Jacques puis s'abaissa lentement.

Ainsi, tu veux pas nous conduire aux frontières ? ajouta le chef en glissant le pistolet sous l'arçon.

Je ne le veux pas.

—C'est donc moi qui t'y conduirai.

Le chef dit quelques mots dans une langue étrangère, et avant que Jacques pût se douter de danger qui le menaçait, trois ou soldats l'avaient saisi et garotté.

Il y a bien dans la compagnie quelque vieux licol propre à te servir de cravate, continua le chef en s'adressant à Jaques. Quand nous toucherons aux limites de l'Artois, je prétends t'y laisser pendu à la plus belle branche de plus beau chêne, afin que tu serve d'exemple aux habitants de l'endroit. Si les corbeaux te le permettent, mon drôle tu auras le loisir d'y méditer sur les profits de l'honnêteté.

Sur un signe du chef deux soldats jetèrent un crupon d'un cavalier ; on le lia à la selle comme un sac et toute la troupe partit au trot du côté de Hesdin. Jacques courbé en deux battait dans tête et de ses pieds les flancs du cheval ; le sang se porta bientôt ses extrémités, sa face devint pourpre, ses yeux s'injectèrent, un bourdonnement douloureux et confus remplit ses oreilles, le nom de Suzanne expira sur ses lèvres et il ferma ses paupières.

Mais, au moment où le voile rouge qui flottait devant ses yeux à demi clos obscurcissait son esprit, il ramena, par un effort violent, ses mains à la hauteur de sa tête, un instant soulevée. Les courroies qui les enchainaient touchaient à ses lèvres ; il les mordit, et, l'instinct de la conservation retenant avec l'espoir de la délivrance, il en eut bien vite, à coup de dents, déchiré le nœud. Le cavalier chantait tout en fourbissant la garde de son sabre, Jacques se suspendit d'une main à la croupière de son cheval et de l'autre défit le lien qui l'attachait à la selle. Quand il sentit ses membres libres, il regarda autour de lui pour voir si nul soldat ne l'observait ; le chef et les officiers chevauchaient en tête ; et l'escadron les suivaient sans penser au captif. Le cavalier, tout occupé de son arme ne pressait pas son cheval qui, plus lourdement chargé que les autres, avait perdu du terrain et se trouvait alors à la queue de la colonne. Jacques se laisse donc glisser doucement sur le chemin. A peine eut-il senti la terre sous ses pieds, que toute sa vigueur lui revint, et se jetant sur le côté de la route, il prit à travers champs. Mais il avait à peine fait deux cents pas qu'il entendit une détonation, et au même instant une balle fit jaillir la poussière à ses côtés. Il tourna la tête et vit deux ou trois cavaliers lancés à ses trousses, le mousqueton au poing.

Jacque était leste et vigoureux ; il franchissait les haies et les fossés comme un chevreuil ; mais il ne pouvait longtemps lutter contre des chevaux. Le cavalier à qui on garde avait été confié se montrait le plus ardent à sa poursuite ; déjà il était en avance de quelques centaines de pas sur ces camarades lorsque Jacques comprenant l'inutilité de sa fuite s'arrêta. Le cavalier arriva sur lui au galop le sabre levé ; mais il évita le coup en se jetant de côté, et saisissant le soldats par la jambe gauche, il le précipita à bas du cheval. Tandis que le soldat, meurtri de sa chute, se débattait à terre, Jacques sauta sur la selle et partit. Pendant quelques minutes les camarades du vaincu bondirent sur ses traces, deux ou trois balles égratignèrent le sol à ses côtés mais bientôt la course des maraudeurs se relantit l'escadron était loin derrière eux, et en avant s'étendant un pays inconnu où l'ennemi pouvait surgir à tout instant ; l'un deux retint son cheval et tourna bride ; le second l'imita, puis le troisième aussi, et Jacques n'entendit plus retentir à ses oreilles leur galop furieux. A son tour, il ramassa les rênes et mit sa monture au petit trot. Jacques n'avait pas marcher un quart d'heure dans la direction de St.-Pol, qu'il découvrit, en avant de Fleury, une troupe. La première rencontre avait appris au fils du fauconnier ses ex des usages de la guerre pour circonspect. Un moment il eut la pensée de se jeter dans un petit bois lorsqu'une nouvelle réflexion le décida à pousser droit en avant. Il était trop près de St. Pol, ville forte occupée par une grosse garnison pour que l'ennemi eut osé s'aventurer jusque-là. Une vedette qui trottait à deux ou trois cents pas de la troupe étonnée de voir un grand garçon n'ayant qu'un pantalon et une chemise courant sur un cheval tout équipé arrêta Jacques.

—Conduisez-moi à votre capitaine dit Jacques au plus apparent de la bande.

—C'est ce que j'allais justement vous proposer, mon camarade, répondit le brigadier.

Le capitaine était un beau jeune homme dont la bonne mine était rehaussé par le costume militaire ; une fine moustache noir faisait ressortir l'éclat de ses lèvres de galbe le plus pur. Une grande pâleur répandue sur ses traits délicats donnait à sa physionomie un charme et une distinction inexprimables. Jacques se sentit rassurer du premier regard. Ami ou ennemi il avait affaire à un brave gentilhomme l'officier considéra Jacques un instant en silence et un rapide sourire éclaira son visage ou la mélancolie avait jeté son voile mystérieux.

—Si tu es Français, dit-il enfin d'une voix claire et douce ne crain rien tu es parmi des Français.

Jacques raconta ce qui lui était arrivé, son sommeil, sa capture, sa délivrance, le péril auquel il avait échappé. L'officier l'écoutait frisant le bout de sa moustache, les yeux du jeune homme. Jacques comprit la signification de ce regard. Il rougit.

—Vous me prenez pour un espion ? dit-il d'une voix brève.

—Plus maintenant ; la rougeur n'a pas ses traits honnêtes et ce regard fier.

Elle tremble mais ne rougit pas.

Tu es un brave garçon, et tu vas nous conduire au lieu où tu as laissé les cafteurs d'estrade.

—Volontiers ; quand je les perdis de vue ils prenaient le chemin de l'abbaye de St.-Georges, près de Berguenense et ne peuvent pas être à plus d'une lieue d'ici.

Sur l'ordre du capitaine, on fournit à Jacques un habit un chapeau, un sabre et des pistolets.

—As-tu jamais manié ces joujoux-là ? reprit l'officier.

—Vous en jugerez, mon capitaine, si nous rencontrons les bandis qui m'ont pillé.

—Va donc !

Jacques se plaça à la tête de la troupe, qui se composait de deux cent cavaliers à peu près portant en groupe autant de grenadiers. Elle venait d'être détachée de la garnison de St.-Pol, pour repousser les maraudeurs de l'armée espagnol signalés par les éclaireurs.

L'officier trotait à côté de Jacques.

—Tu manieton cheval comme un vieux soldat, lui dit-il au bout de cinq minutes. Où donc as-tu appris l'équitation ?

—Chez mon père à St.-Omer.

Ah ! tu es de Saint-Omer, ? alors tu as peut-être connu un brave fauconnier nommé Guillaume Grimedal.

—Comment ne l'aurais-je pas connu, puisque c'est mon père.

L'officier tressaillit. Il se tourna vers Jacques et se prit à le considérer attentivement.

—Ton père ! Ce vieux Guillaume qui m'a si souvent porté sur ses genoux est ton père ? Tu t'appelles donc Jacques ?

Ce fut autour de Jacques de tressaillir. Il regarda l'officier, tout ému cherchant à lire sur son visage un nom que son cœur epelait tout bas

—Mon nom ? vous savez mon nom ? dit-il.

L'officier lui tendit la main.

—Avez-tu donc oublié celui de M. d'Assonville ? reprit il.

—Notre bienfaiteur à tous ! s'écria Jacques.

Et il attacha ses lèvres sur la main du capitaine.

—Non pas celui-là, Jacques, mais son fils Gaston d'Assonville. Le père est là-haut ; il a été l'ami de Jacques.

(*La suite au prochain numéro.*)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 26 Décembre, 1865.

Rien d'officiel n'a encore transpiré relativement à la résignation de l'hon. G. Brown. Les dernières nouvelles nous apprenaient que Son Excellence l'Administrateur de la Province n'avait pas encore accepté cette résignation.

Dans tous les cas, en supposant que l'hon. Brown abandonne son siége, la grande question de la confédération n'en souffrira pas, si du moins, nous en croyons une dépêche du *Globe*, disant que l'Hon. Brown continuera à donner son support au ministère relativement à la confédération.

Quoique nous ne connaissions pas exactement les motifs de la retraite du Président du Conseil, nous sommes autorisés cependant à croire que la cause de cette retraite n'a pour point de départ aucune des questions pour la solution desquelles le gouvernement de coalition s'est formé, puisqu'aucun des collègues de l'hon. Président du Conseil ne remettent leurs portefeuilles.

En sorte que jusqu'à aujourd'hui rien ne nous autorise à ne pas dire que le ministère est tout aussi fort que par le passé.

Le projet de confédération ne se trouve nullement atteint par ce dernier évènement. L'on peut même dire, jusqu'à plus amples informations que la politique générale du ministère ne se trouve nullement altérée.

Suivant nous, le traité de réciprocité est la cause la plus probable de la résignation de l'Hon. G. Brown.

P. S.—Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que la résignation de l'Hon. Brown a été acceptée.

Nous n'avons encore dit que peu de chose à nos lecteurs sur une question qui ne manque pas de les intéresser. Nous avons préféré attendre que la presse discutât un peu ce grave sujet, pour leur faire part des quelques eclaircissements qui pourraient jaillir de la discussion.

D'abord une certaine catégorie de journaux dont la *gargote* éditoriale n'est précédée que par des tableurs de profession. dont le *Pays* de Montréal est l'abject coryphée ont pris à cœur d'essayer de préjuger l'opinion publique contre les autorités canadiennes, en insinuant que notre gouvernement ne s'occupe pas de cette question importante.

Pour démontrer la fausseté de ces avancés, on n'a qu'a se rappeler avec quelle sollicitude les ministres délégués en Angleterre, le printemps dernier, se sont occupés du sujet dans leurs conférences avec les autorités Britanniques.

On n'a qu'a parcourir les journaux américains pour se convaincre que depuis ce temps. et sur les suggestions réitérées du gouvernement Canadien, le représentant du gouvernement anglais à Washington s'est occupé du *Traité de Réciprocité* autant qu'on pouvait le désirer. Et tout dernièrement encore, les hons. MM. Galt et Howland sont allés s'aboucher avec le cabinet américain, spécialement encore au sujet du *Traité*. A leur retour, de longues séances de l'Exécutif ont eu lieu ; et si nous sommes bien informé, on y a minutieusement encore agité cette question.

Cependant d'après les quelques données que nous avons pû recueillir à propos de la mission de nos ministres aux Etats-Unis, il est peut être douteux que le Traité soit renouvelé. C'est peut-être, nous devons le craindre, un parti pris pour le gouvernement américain de persister dans sa politique malveillante à notre égard ; dans cette politique ignoble, dont M. Potter a tracé en quelque sorte le plan à la Convention commerciale de Chicago. En suspendant le libre échange M. Seward espère affamer tellement notre peuple, que l'annexion de notre pays aux Etats, ne sera plus qu'une question de quelques mois, ou de quelques années. Cet espoir chatouille si doucement le cœur des journalistes *rouges*, qu'ils n'ont pas trouvé cette fois, dans leur répertoire coutumier, un seul mot de blâme pour stigmatiser des projets si odieux. Ils ont bien crié qu'on n'aurait pas le Traité de Réciprocité, ils ont même semblé s'apitoyer sur le sort qui attend notre population ; mais au fond, les hypocrites, ils jubilent, parce qu'ils espèrent que la pression exercée sur nous par le gouvernement américain aura pour effet de nous contraindre à l'annexion. Mais s'il nous est permis de faire un vœu pour le bien et pour l'honneur de notre pays, c'est qu'ils soient déçus dans leurs traîtreuses espérances.

L'abrogation indéfinie du Traité de Réciprocité, ne serait peut être pas aussi préjudiciable au Canada que le pensent ses ennemis. Après tout, cette abrogation ne peut toujours pas avoir pour effet de nous mettre dans une condition bien pire que celle où nous étions avant la promulgation du système actuel. Et ceux qui vivaient il y a seulement douze ans, se rappellent très bien si ce était plus misérables alors, qu'on ne l'est actuellement. Seulement ils se rappelleront peut-être, que nos greniers et nos abattoirs étaient un peu mieux approvisionnés qu'ils ne le sont aujourd'hui. S'ils se le rappellent, tant mieux, ce sera autant de gagné pour les vrais amis du pays, car ils se convaincront plus aisément ensuite, qu'ils peuvent se passer de leurs voisins pour le moins tout aussi facilement que ceux ci se passeront d'eux.

Le ministre des finances des Etats-Unis en se montrant tout le au renouvellement du Traité de Réciprocité, n'a pu s'empêcher de faire voir assez clairement que le Cabinet Américain n'est peut-être pas aussi indépendant de notre législation, qu'il soit en état de nous faire subir ses conditions. M. McCulloch propose que la législation douanière du Canada, soit basée sur celle des Etats-Unis, et que les tarifs Canadiens soient élevés suffisamment pour empêcher la contrebande.

Nous ne voyons pas pour le moment l'obligation qu'il y aurait pour nous de mettre notre commerce à la gêne, dans le but de favoriser la condition précaire de la trésorerie Américaine. Mais cette proposition implique un aveu qui nous fait aisément découvrir le côté faible de cette politique. Que résulterait-il, en effet, si le gouvernement Canadien abaissait son tarif en proportion que les Etats Unis augmenteraient le leur ? Certes, nous sommes loin d'avoir assez de confiance dans l'honnêteté des égoïstes spéculateurs d'outre ligne, pour croire que la taxe américaine contribuerait beaucoup à augmenter le revenu de la nécessiteuse République. La contrebande, on le voit, est le cauchemar de ces financier, et en laissant notre tarif tel qu'il est, les américains pourront difficilement élever le leur, sans s'exposer à un grand désappointement sur leur revenu.

M. McCulloch a essayé de voiler sa politique sous de fausses assertions ; mais nous voyons avec un certain intérêt que ses faux arguments sont victorieusement réfutés par une portion la plus marquante de la presse américaine. Nous avons dit que le Traité de Réciprocité est aussi, et peut être plus avantageux pour nos voisins que pour nous, et notre assertion est aussi corroborée par cette partie de la presse des Etats-Unis. L'*Economist* de New York est le premier qui s'insurge contre le rapport du ministre des finances. Il déclare de bonne foi, que le Traité en question a été le principal agent qui a fait progresser les manufactures de laine filée, aux Etats-Unis. Il constate que presque la moitié de ce que le Canada produit de laine, étant propre à l'objet de ces manufactures, passe annuellement chez nos voisins, libre de tous droits. En conséquence, l'*Economist* prétend que si le Traité est abrogé et que les laines canadiennes sont assujetties à un droit égal à celui imposé sur les laines étrangères, les industriels de la Nouvelle Angleterre ne pourront plus lutter avantageusement avec leurs rivaux anglais et français.

Le bureau de commerce de Boston vient de corroborer les prétentions de l'*Economist*, en déclarant que les laines canadiennes sont indispensables à la prospérité manufacturière de la Nouvelle Angleterre.

Le *Commercial Advertiser* de New-York s'est encore prononcé dans ce sens, mais avec beaucoup plus d'énergie. Il semble surtout s'être attaché à démontrer la fausseté des arguments dont M. McCulloch s'appuie, pour demander le rappel du Traité. Il appert, dit-il, qu'aux maux nombreux produits par la guerre et par notre faux système de taxation, il faudra ajouter la perte de notre commerce avec le Canada, qui a été si longtemps avantageux aux deux pays. Et il est surpris de voir une intelligence aussi pratique que M. McCulloch, exprimer des vues comme il l'a fait à propos des avantages du Traité en question. Il s'étonne à bon droit que le financier américain ne sache pas qu'en général, les acheteurs de choses utiles profitent plus que les vendeurs. Si la valeur des choses qu'ils acquièrent n'était pas supérieure pour eux à la valeur de celles qu'ils donnent, évidemment ils n'achèteraient pas.

Quand à l'argument, continue-t-il, que nous achetons du Canada des produits pour lesquels nous sommes forcés de rechercher un marché étranger ; a quelle différence y a-t-il pour nos producteurs de rencontrer la compétition des Canadiens sur ce marché, ou sur les marchés étrangers ? En commençant les denrées des Canadiens à cette époque de l'année où les transports de l'Ouest sont si couteux et si incommodes, ne profitons nous pas, nous mêmes, tout autant que les Canadiens. Si les denrées de nos voisins sont exclus de nos marchés, nos consommateurs auront à payer des prix exhorbitants pour la fleur ; et nos producteurs de l'Ouest auront à rencontrer la compétition du Canada sur les marchés de l'Europe, où ils leur feront plus de mal que sur nos propres marchés, parce que leur compétition sera plus vivement sentie au printemps, quand nos grands chargements y arrivent. Nos villes frontières et nos compagnies de transport sentiront sérieusement la perte du commerce Canadien, dont elles ont joui pendant l'existence du traité de réciprocité, et le commerce libre trouvera probablement, désormais, de chaudes partisans dans cette direction.

Notre confrère du *Trade Review* fait aussi quelques réflexions très sortantes sur le même sujet. « La presse du Canada, dit-il, et les amis du Traité, ont donné des chiffres officiels qui prouvent incontestablement, que les grands bienfaits de la Réciprocité ont été partagés très également entre les deux pays. Et ces états-tiques, les ennemis de libre échange ne les ont point et ne peuvent pas non plus les renverser. Le seul fait, ajoute-t-il, durant les dix dernières années de commerce avec l'Amérique Britannique, que les rapports constatent une balance de $63,555,04 en faveur des Etats-Unis, prouve toute la force de cette assertion. Et si des hommes tels que M. McCulloch, entraient en conférence avec les délégués du Canada et des provinces maritimes, dans le but d'approfondir la question, ce'en serait fini pour toujours des fausseté comme celle-ci, que les avantages du Traité de Réciprocité n'ont été qu'en faveur du Canada. « Nous devons entretenir l'opinion QUE LES DEUX PAYS CONCOURRENT POUR UNE MESURE AUSSI JUSTE ET AUSSI ECLAIRÉE.

Nous n'allons pas jusqu'à dire que le mauvais Traité devrait être en tout point semblable à celui que nous avons aujourd'hui. Le temps peut avoir fait comprendre que des amendements sont nécessaires. Mais nous disons sincèrement, que son entière abrogation préjudicierait également aux deux pays, et sera toujours un sujet de honte pour les hommes d'Etat de la République Américaine.»

—Le résignation de l'hon. Geo. Brown, fournit l'occasion au correspondant du New York *Herald* de déblatérer contre notre administration, et de répéter ce que M. Potter disait lors de la convention de Détroit, relativement au traité de réciprocité. Il conseille au gouvernement de Washington de refuser nettement toutes les propositions qui pourraient lui être faites de la part du Cabinet Canadien. Par ce moyen, dit-il, le Canada sera à vous bientôt. On voit par là, sans qu'il soit possible de s'y tromper, l'idée américaine qui tend à tout accaparer.

Les Etats-Unis préfèrent se priver des avantages réels que leur procure le traité de réciprocité, et être plus certains de nous compter un jour au nombre des Etats de l'Union.

Pour parvenir à leur but, ils s'efforcent de mettre des obstacles à la réalisation du projet de confédération, car ils avouent eux-mêmes que c'est là un acheminement vers notre indépendance et que bientôt, un gouvernement fort s'établira à côté d'eux si le projet triomphe plus simplement ce point que leurs soutiens bas canadiens.

On veut nous contraindre à choisir une forme de gouvernement qui ne nous convient pas, à nous allier avec une nation dont le caractère est incompatible avec le nôtre, mais les canadiens sont accoutumés à la lutte, et au moment de prendre un essort plus vigoureux que jamais vers notre indépendance, le courage ne nous fera pas défaut. Il faut espérer qu'il y aura assez d'âmes généreuses et d'intelligences éclairées pour mettre bonne fin à la guerre commencée et qui touche probablement à son terme, si on en juge par le progrès que le projet fait dans les provinces maritimes. Ce projet accompli, nos annexionistes seront bien obligés de donner à leurs beaux rêves des cartes de route vers d'autres cieux.

Société d'Agriculture.

Samedi dernier, il s'est tenu dans l'Hôtel de Ville, une assemblée des membres de la Société d'Agriculture du Comté de St. Hyacinthe, pour élire de nouveaux officiers.

Le nombre des assistants étaient très peu nombreux. Dans l'intérêt de la société, il serait préférable croyons-nous, qu'un plus grand nombre de membres assistassent aux élections. Car, s'il arrivait par exemple qu'il ne se trouvât personne pour représenter une paroisse, ce qui a déjà eu lieu, on pourrait quelquefois nommés des directeurs sur des données assez vagues. Et tout le monde conviendra avec nous qu'il est urgent que tous les directeurs soient des hommes zélés pour l'agriculture et aptes à remplir ces charges.

Voici les procédés de l'assemblée :

M. Pierre Desmarais, vice-président est appelé à prendre son siége.

Sur motion de Le. Delorme, Ecr., secondé par M. J. Bte. Daudelin. Il est résolu : Que cette société s'empresse de saisir l'occasion de l'assemblée générale et annuelle de ce jour pour témoigner le profond regret qu'elle ressent de la perte de son Président, M. F. X. Marin, décédé durant l'année qui vient de s'écouler.

Le rapport de M. J. O. Guertin, secrétaire de la société, est ensuite adopté, sur motion de M. Cyprien St. Denis, secondé par M. J. Bte. Daudelin. Puis l'on procède à l'élection des officiers pour la nouvelle année.

Ont été élus : Président, M. Ant. Brunelle.
Vice Président, M. Joseph Dufresne.

Directeurs.—MM. Jos. Phaneuf, pour Laprésentation, Ed. Mathieu pour St. Barnabé, Géil. Laprise pour St. Hyacinthe, Eusèbe Tessier pour St. Damase, Charles Larivière pour St. Jude, Paul Gadbois pour St. Denis, Narcisse Hébert pour St. Charles.

Secrétaire.—J. O. Guertin, Ecr.

Sur motion de M. L. St. Pierre secondé par Le. Delorme, Ecr., ont été élus membres de la chambre d'Agriculture, les hons. B. Pomroy, M. Lafontaine, U. Archambault, et M. Jos. Lamontagne.

Des remerciements sont votés aux officiers sortant de charge, et à l'hon. Sicotte pour le don de $300 qu'il a fait à la société, et l'assemblée est levée.

Le nombre des membres de la société d'agriculture du comté de de St. Hyacinthe est de plus de 600—le montant souscrit s'élève à près de $800 et l'octroi du gouvernement a été de $682.

« LE CANADA. »

Ce Journal vient de nous arriver. Nous attendions avec impatience le premier numéro du seul journal canadien-français publié dans la capitale des Canadas-Unis. Son origine recommandable à tous égards, le nom de celui qui doit présider à sa rédaction, étaient des raisons suffisantes pour nous faire désirer son apparition, quand même il n'aurait eu à remplir que la mission ordinaire de tout journal périodique : celle d'être le défenseur des principes conservateurs de l'ordre moral et social.

Mais le *Canada*, outre cette mission générale, a encore celle d'être le protecteur des intérêts canadiens dans cette partie du pays où la race anglo-saxonne domine. Il est appelé à être le guide naturel de la population française de la vallée d'Ottawa, qu'il nous apprend lui-même, être très nombreuse. Eclairer les [illegible] veiller à ce que leurs [illegible] soient légés en aucune manière, [illegible] là ce que nous attendons [illegible] *Canada* et plus, ce que nous [illegible] en droit d'attendre de lui.

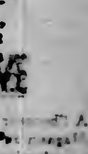

Au reste, l'extrait suivant [illegible] nous fournit de son prospectus [illegible] une garantie pour l'avenir.

« Quand à notre profession de foi politique, nous n'hésitons nullement à l'inscrire ici dès notre début. Les situations fausses ou mal définies n'ont aucun attrait pour nous. Nous le disons donc hautement, nous nous faisons un honneur de servir la cause nationale dans les rangs du grand parti libéral-conservateur qui a fait notre union, qui est aujourd'hui, lui a frayé la route aux destinées pleines de grandeur qui l'attendent dans un avenir prochain.

Deux idées sont en guerre permanente au milieu de nous, l'idée démocratique avancée ou républicaine et l'idée libérale conservatrice ou monarchique constitutionnelle. Nous nous mêlons à l'insuccès à dire à l'antagonisme national par le nivellement de nos institutions autonomiques, l'autre vu nous donnerons pour la confédération, sauvegarde de notre autonomie locale et rempart contre les envahissements du républicanisme. Entre ces deux idées nous sommes pour celle qui édifie et contre celle qui détruit, pour celle qui protège notre nationalité en lui garantissant et en [illegible] contre celle qui le trahit en voulant le faire absorber par un pouvoir étranger. Voilà mot pour ce que nous sauvegardons et celui qui nous perdrait si elle était un instant victorieuse.

Nous la combattrons, quelle se manifeste cette pernicieuse tendance d'annexionisme exagérée que trop d'hommes [illegible] favorisent sans voir l'abîme où [illegible] fuit inévitablement. Aussi, tout en [illegible] aux individus le respect qu'ils méritent, nous sommes bien déterminé à tenir haut et ferme le drapeau national et à ne le jamais laisser souiller impunément.

Ordinations.—Il y a eu des ordinations, dimanche dernier, au Grand Séminaire. Mgr. John J. Lynch officiait en [illegible] de Mgr. de Montréal, assisté des *Rev.* MM. Larue et Lenoir, S. S. S.

Voici les noms de ceux qui ont figuré dans les ordinations :

Prêtrise : — M. John J. Chisholm, Antigonish, N. E. ; M. Escher Laporte, Montréal ; M. Isaïe Dumas, do ; M. Camille Caisse, do ; M. Louis Geoffrion, Société de la Sainte Croix.

Diaconat : — M. Jean E. Filiatrault, Montréal ; M. Joseph Lamoureux, do.

Sous Diaconat : — M. Charles P. Beaubien, Montréal ; M. Francis A. Kavanagh, do ; M. Jean A. Boisseaunault, do ; M. Louis D. Laferrière, do ; M. T. Alfred Larose, do ; M. Isidore Forget, do ; M. Louis Z. Champoux, do ; M. Jean B. Beauchamp, do, M. Wm. H. Fitzpatrick, Boston ; M. Thomas L. Magennis, do ; M. Richard J. Patterson, do ; M. Thomas H. Barry, Chatham N. B. ; M. Neil N. Mackinnon, Charlottetown, I. P. E. ; M. Wm. J. O'Donoghue Halifax, N. E. ; M. Bartholomey L. M'Keany, St. Jean, N. B. ; M. Thomas J. Mackin, Toronto ; M. Frédéric Audet St. Hyacinthe ; M. Lawrence Walsh, Hartford Conn. ; M. Jean B. Côté, Société de la Ste Croix.

Ordres Mineurs : — M M. Arsène Dubuc, Montréal ; Jules B. Bioux, do ; Alphonse Séguin, do ; Pierre A. Séguin, do ; Narcisse A. Trioe, do ; Joseph E. Poitras, do ; Michael L. Dougherty, Boston ; James J. M'Dermott, do ; Joseph M'Cann, Toronto ; Amédé Dufresne, St. Hyacinthe ; Henry Milette, do ; John Sullivan, Hartford, Conn ; Louis J. Lecours, Société de la Ste. Croix. Patrick Collivan, do ; Guillaume Demers do ;

Tonsure : — MM. James Bernard, Halifax, N. Y. ; Edward Murphy, do ; John Sullivan, Hartford ; Joseph Lemay, Montréal ; Patrick Collivan, Compagnie de la Ste. Croix ; Guillaume Demers, do ;

Dimanche dernier, une députation des citoyens du quartier No. 6 se rendit chez P. Barband, Ecr., avocat, pour le prier d'accepter de nouveau la charge de conseiller de ville.

M. Barband déclara que ses occupations lui permettaient très-difficilement de continuer à siéger au conseil de ville, et dit qu'il espérait que la députation saurait trouver un autre candidat pour le remplacer.

Cependant, malgré cette déclaration, la députation ne sépara avec l'espoir que M. Barband finira par se rendre aux désirs de la totalité des citoyens de son quartier, et qu'il acceptera le mandat qui lui est offert.

Pour nous, qui avons pu apprécier les services rendus par M. Barband, nous ne pouvons que désirer de le voir siéger au conseil de ville, car ses connaissances légales et pratiques en font un homme, nous dirions presque, nécessaire dans le conseil.

—Le 22 décembre courant, le Président des E.-U., décidé, paraît il de montrer une politique hostile à la France, vient de nommer l'hon. Lewis D. Campbell, envoyé extraordinaire auprès de la république Mexicaine à la place du général Logan qui décline cet honneur, un peu embarrassant par le temps qui court.

Avenir de la Race Africaine.

Sherbrooke, 16 déc. 1865.

Au nombre des questions de premier ordre dont s'occupe en ce moment l'esprit humain, il ne saurait s'en trouver une dont l'importance soit plus grande, d'un intérêt plus vital, que ce le qui se rattache à l'avenir de la race noire et à la position qu'il convient de lui donner, chez les peuples où elle a été transportée. Nous avons vu fondre sur nous les suites de la rapacité et de la cruauté de nos ancêtres, et nous leurs descendants, il nous faut forcément résoudre une question que notre génération n'a point soulevée. Toutes les nations maritimes ont pris part au commerce des esclaves. Les Français, les Anglais, les Espagnols, et les colons descendus de ces peuples, ont tous mis la main à l'œuvre inique; les enfants d'eux tous ont dû s'abreuver à la coupe préparée par les aïeux: peut-être leur faudra-t-il y puiser plus avant encore.

Cependant la question se pose devant nous, et il est inutile de moraliser d'avantage. S'il nous a été donné, à nous Canadiens d'éviter la faute de nos voisins, nous le devons, sans parler des enseignements salutaires de l'Eglise, seulement à notre sol et au climat de notre pays. Nous ne sommes pas toutefois sans tache. Il est encore de mémoire d'homme que quelques esclaves furent vendus à Québec; on voit dans les vieux numéros de la *Gazette de Québec*, la triste figure d'un nègre courbé sous le fardeau, surgissant l'annonce d'un esclave fugitif, à côté de l'annonce d'une « Maison à Louer » ou de « Fret demandé. » L'accusation bien connue contre George III, et que le Virginien Jeffrson avait renfermée dans la première ébauche de la « Déclaration de l'Indépendance, » en fut retranchée, après rapport au Congrès, par déférence pour les sentiments de nos pères du Massachusetts, dont grand nombre se livre au commerce des esclaves. »

Le sang demande le sang. Le baptême de sang et de feu des quelques dernières années a été l'expiation des horreurs de la seconde période. On vient de concéder au nègre le don de sa liberté personnelle; on réclame maintenant l'égalité politique en sa faveur. C'est la question qui travaille les esprits en ce moment. Pour parler plus clairement il s'agit d'élever les noirs au niveau d'une civilisation de dix huit siècles. Mais il est bon, ce nous semble de se rappeler par quelles difficultés nous avons dû passer avant de gagner nos libertés et avec quelle lenteur nous en sommes devenus dignes. Chaque pouce de terrain difficile nous l'avons remporté sous la direction des classes privilégiées. Si à certaine époques les basses classes ont pu se faufiler au pouvoir, ce n'a été que pour faire trembler la liberté. Dans les premiers siècles ce fut l'Eglise, comme elle l'a toujours été depuis qui fut la gardienne de cet arbre; plus tard d'une manière secondaire, ce fut la noblesse, maintenant c'est la bourgeoisie; dans l'avenir ce seront les esclaves ouvriers peut-être.

N'est-ce point goutte à goutte et selon que leur éducation intellectuelle et morale les y avait préparés, que les peuples ont reçu la coupe de leur liberté? En Italie même, cette terre si richement dotée par la nature et si pleine des souvenirs du passé, par quel creuset d'anxiété et de hasards l'essai n'a-t-il pas eu à passer! Les tentatives ont été aussi infructueuses que multipliées. L'Autriche est à sonder le sol qui conduit dans la même voie. La France même a reculé. Qu'on ne vienne plus nous parler de despotes enchaînant tout un peuple. Les peuples (excepté peut-être dans le cas d'un conquérant) se gouvernent par la forme de pouvoir qui convient le mieux à leur condition morale et politique.

Tout cela bien considéré, n'est il pas absurde de prétendre qu'une race récemment échappé à la barbarie africaine, doive de suite jouir de cette liberté, fruit de tant d'années de luttes. Ce n'est pas par un simple acte du Congrès que vous ferez de l'enfant du Congo ou du Dahomey, dénué de tous ses instincts sauvages de cannibalisme et de fétichisme, pétri de la rapacité qui lui fait vendre ses frères, ce n'est point par un vote que vous en ferez un citoyen de la liberté politique. Il faudra la tutelle de plus d'une génération pour préparer cette race à la jouissance de ce qui ne nous a été accordé qu'après une une longue suite de générations.

Voilà pour ce qui est des considérations premières; voyons maintenant l'expérience des pays qui en ont tenté l'épreuve.

Quel est l'homme de ceux qui ont lu un peu d'histoire coloniale, qui ne connait point la fertilité des Indes Orientales, les jardins du monde? Avec leur climats délicieux, leur sol si fertile, les ressources de ces îles semblent sans bornes; et pourtant partout où l'égalitée politique a effleuré, il en est résulté des ruines.

Dans la Jamaique nous dit le Dr. Underhill, les noirs meurent de faim: point d'ouvrage pour eux, et cependant les quelques planteurs qui y restent, dépensent des sommes énormes, mettent un jeu tous les intérêts pour attirer des ouvriers de l'ancien continent. Est-il à croire que toute une classe d'hommes se donnerait autant de peine, s'il lui était possible de faire faire son ouvrage à sa porte. Des soirs de la Jamaique est toujours dès le commencement, refusé de travailler d'une manière permanente et à salaire fixe. Les ouvriers étrangers emportent à leur retour dans leur pays, des sommes considérables fruit de leur labeur. Le soldat noir de Haïti subsiste par un solde de dix centins par jour, tandis que le nègre de la Jamaique refuse de travailler à vingt cinq centins par jour. Tout est là pour prouver que l'Africain ne saurait se livrer à un travail continue; imprévoyant dans son pays natal, il l'est partout; dans les plantations, il ne s'occupe que de ce genre d'ouvrage qui lui plaît et il ne travaille que quand cela lui plaît. Or tout le monde sait que l'existence à la prospérité d'une plantation, c'est le travail assidu; que ces attaques subites et alternes d'activité et de paresse en sont la ruine; la plantation, le labourage, la coupe et le broiement doivent tous être pratiqués en saison convenable; toutes opérations qui demandent tout le travail des six jours de la semaine durant toute l'année. Une récolte entière peut périr, faute du travail opportun d'une seule semaine. Et c'est justement là le point capital. Dans la Jamaique deux jours de travail suffisent pour faire vivre un homme toute une semaine. Le planteur empressé s'entend dire: « Non maître je suis fatigué, » ou bien: « Non je n'ai pas faim » et sa plantation se ruine. La Jamaique périt faute de capital, disent les quasi philantropes; ils prennent l'effet pour la cause. Les capitaux abondent en Angleterre et cherchent des placements. Ils atteignent promptement dans le silence le niveau qui leur est propre, mais se détournent des lieux où l'investissement est incertain.

On se jette avec triomphe sur une autre Ile comme exemple, la Barbade. Mais il ne faut point oublier que c'est une île, dont les rivages même ne se cultivent. On n'y trouverait pas assez d'espace vacant pour y tenir un pic-nic.

Les lois contre le vagabondage y sont très sévères; il faut au nègre travailler ou partir. Il ne lui est pas permis d'y cantonner sur une petite pièce de terre inculte, ou bien de s'y abriter sous le bananier ou quelques ignames pour jouir de sa paresse chérie.

Mais c'est surtout Haïti qui a fait le sujet du problème dont s'occupe les esprits. Autrefois l'île proprement dite, exportait 400 millions de livres de sucre par année; aujourd'hui, elle n'en produit pas assez pour elle-même. Vingt deux millions de francs, excédant du revenu, rentraient alors en France dans une seule année; aujourd'hui le revenu total s'y monte à sept millions.

La population a diminué à proportion. En 1850 quatre par cent des naissances étaient légitimes. Nos contemporains chasser les blancs de leur île, les naturels en ont, par des massacres réitérés, exterminé presques tous les mulâtres. C'est à peine s'il y est resté une ombre d'institutions représentatives, sous la tyrannie du véritable type africain.

Le culte brutal du serpent tel qu'il se pratique en Afrique, se divise les croyances religieuses du pays avec une corruption de christianisme. On y baptise scrupuleusement les enfants; mais les rites funéraires sont ceux du dieu Vaudoux. La civilisation en est disparue et la barbarie y est manifeste. Par out, la nuit au milieu de la confusion des broussailles qui croissent sur les plantations en ruines, on voit briller les feux et on entend raisonner les sons des incantations de Vaudoux. Et cette île est au centre de la civilisation, fertile à un certain point et en-dehors de ce qu'on appelle influence pernicieuse du planteur blanc.

Aux yeux des esprits qui ne sont point préjugés, il nous semble que ces considérations devraient peser fortement vers l'exclusion de cette race de l'égalité politique qu'il est question de lui donner, lorsqu'il est démontré qu'elle est loin d'être qualifiée à recevoir une si grande marque de confiance.

La race blanche a un devoir à remplir vis à-vis des ces pauvres êtres, qui après tout sont nos semblables, moins ce que nous en avons excepté; mais ce devoir n'est point celui dont il est question aujourd'hui. Il leur faut des lois sévères sur le mariage, l'éducation, le travail et le vagabondage. Que les amis outrés du nègre prennent garde aussi à la guerre servile qui menace le Sud. A notre sens, encore un peu d'agitation sur cette question brûlante, et l'on verra se faire la réaction qui briserait le parti radical et précipiterait avec une vitesse terrible la destruction de la race noire.

L. C. B.

On lit dans la *Minerve* de mardi dernier:

La cour a rendu aujourd'hui jugement dans la requête pour *habeas corpus* de Blossom, l'un des enleveurs de Sanders.

Les juges présents étaient le juge-en-chef Duval et les juges Aylwin, Meredith, Drummond et Mondelet.

Leurs Honneurs, ont chacune, exprimé leur opinion fort au long, et l'émission de jugement a duré près de cinq heures.

Son Honneur le Juge MONDELET, a parlé le premier, comme l'un de la minorité. « Je crois, a-t-il dit, qu'on ne peut rappeler l'ordre donné à Montréal condamnant les prisonniers à la détention jusqu'au mars prochain, que sur un bref d'erreur, auquel dit bref on n'a pas eu recours. D'ailleurs, on n'est pas obligé d'admettre à caution dans tous les délits.» Son Honneur, entrant alors dans les détails de l'affaire, a montré que les faits venaient à l'appui de l'ordre qu'il a donné.

Son Honneur le Juge AYLWIN, aussi dans la minorité, a fait observer. « L'affaire n'a pas été amenée devant cette cour d'une manière voulue, et l'on ne peut reviser l'ordre qu'en siégeant au criminel. Je crois que, sous les circonstances, l'ordre du juge Mondelet était nécessaire et a été donné pour assurer la paix et le bien-être du pays.

Son Honneur le Juge MEREDITH, dans un jugement très élaboré, lucide et préparé avec soin, a épuisé complètement le sujet, et, en citant toutes les autorités qui pouvaient se rapporter à cette question, il a démontré, que dans un cas de délit comme celui-ci, il fallait admettre à caution. « On ne peut citer aucun cas, dit-il, où l'on ait refusé, en Angleterre, d'admettre à caution. L'ordre donné à Montréal est sujet à de graves objections et pas un seul précédent ne vient à son appui. C'est à cette Cour à voir à ce que personne ne soit soumis à une détention illégale et à ce qu'on lui accorde l'élargissement voulu, sans égard au caractère de celui qui se plaint.»

Son Honneur le Juge DRUMMOND a examiné l'ordre comme n'étant nullement autorisé par la loi et comme tendant à intervertir le procès par Jury et à soustraire le bref d'*habeas Corpus*. « A part l'ordre de renvoyer les prisonniers à la prison de Montréal, dit-il, ce n'était rien autre chose qu'un morceau de papier. Il n'y a rien de bien établi que l'obligation de tous Juges d'admettre à caution en cas de délit.»

Son Honneur le juge-en-chef DUVAL, qui a le dernier la parole: « L'affaire, dit-il, a pris des proportions importantes qu'elle ne méritait pas. Ce n'est qu'une simple question légale. Le corps n'a rien à faire avec le degré plus ou moins prononcé d'énormité de l'offense. Il n'y a qu'à savoir à quelle classe appartient le crime en question. Je ne veux pas aller jusqu'à dire qu'il faille admettre à caution tous les prisonniers accusés de délit; il n'est pas nécessaire de régler cette question-là à présent. L'offense commise par Blossom n'est qu'une simple tentative d'enlèvement, et, en aucun livre de loi, on ne trouve des autorités montrant qu'on doive refuser l'*habeas Corpus* pour une tentative de délit. On ne demande pas à la cour de reviser l'ordre de Montréal ou d'exprimer une opinion sur tel ordre; on veut seulement lui faire dire si Blossom avait droit d'être admis à caution et était autorisé à remettre ses garanties entre les mains de la cour. Je crois qu'il avait le droit. En fixant le montant du cautionnement on devra tenir compte de la penalité qui serait imposée en cas de conviction.»

On lut alors le Jugement de la Cour, les Juges Duval, Meredith et Drummond, ordonnant l'élargissement de Blossom sur son cautionnement personnel de $2,000 et sur celui de deux personnes de $1000 chacune ou de quatre personnes de $500 chacune, les Juges Aylwin et Mondelet, dissidents.

Nouvelles et Faits Divers.

Les solennités de Noël ont été célébrées dans St. Hyacinthe avec un éclat propre à faire impression sur les cœurs. Nous avons eu la Messe de Minuit dans toutes les Eglises. La foule qui se pressait dans les temples nous font croire que les grâces du Jubilé n'ont pas été sans fruit.

Il ne manquait qu'une chose pour compléter le tableau imposant et joyeux à la fois que présente d'ordinaire nos fêtes religieuses. C'est la présence de Sa Grandeur Mgr. de St. Hyacinthe, que la maladie malgré les prières de ses ouailles, empêche de prendre part à nos cérémonies religieuses.

—La *Gazette de Montréal* publie, sous forme de pamphlet avec son dernier numéro un supplément des plus intéressants. Cette brochure contient une illustration de quelques edifices publics de Montréal, avec une notice sur chacun. Nos remerciements aux éditeurs.

—L'hon. Thos. Ryan est nommé ambassadeur Canadien auprès des cours de France et d'Espagne, pour conclure des traités de commerce avec les puissances; ainsi qu'avec d'autres peuples des bords de la Méditéranée.

—Nous accusons réception de la deuxième livraison de l'*Echo de la France*. Ce numéro contient: *La marque de Naissance*; *Une Histoire philosophique*; *L'Ouvroir dans le Salon*; *La mort du général de Lamoricière*; *Les Impressions d'un Paysan*; *Une Chronique* et *les Evénements du mois*. Si nous en jugeons par les deux numéros que nous avons vus, cette publication devra exciter beaucoup d'intérêt. Nos souhaits et nos remerciements à M. l'Editeur.

VOL.—Dans la nuit de samedi à dimanche des voleurs se sont introduits dans la laiterie de M. J. Guertin, résidant dans la paroisse de Notre-Dame de St. Hyacinthe, et lui ont dérobé environ 80 à 100 livres de lard. Jusqu'à ce jour il n'a pas encore eu connaissance ni des voleurs ni du lard. Le Jour de l'An approche; prenez garde aux voleurs, vous tous qui faites boucherie, car ce qui est arrivé à M. Guertin pourrait bien vous arriver également.

BAZAR A SOREL.—On nous prie d'annoncer qu'un bazar aura lieu le neuf de janvier pour venir en aide à l'hôpital de Sorel. Il se tiendra à l'hôtel de ville, les personnes qui voudraient contribuer à cette œuvre de charité en fournissant des effets, etc., sont priées de les faire parvenir aux dames religieuses de l'hôpital, le tout sera reçu avec reconnaissance.

Pont de glace.—Nous avons le plaisir d'annoncer qu'il y a actuellement un pont de glace bien *balisés* entre Sorel et Berthier.

DÉPART POUR L'EUROPE.—Nos lecteurs apprendront avec intérêt que MM. W. Desmarteau et Amable Jodoin viennent de s'embarquer pour l'Europe. Ces Messieurs sont de la florissante maison Canadienne N. et W. Desmarteau et Jodoin, de Montréal. M. W. Desmarteau est fils de Narcisse Desmarteau, Ecr., un des plus distingués négociants de Montréal. Nos meilleurs souhaits les accompagneront jusqu'au retour de leur course lointaine.

—*L'écho du Cabinet de Lecture* du 15 courant nous est parvenu. Nous en remercions les Editeurs. Il est malheureux qu'on n'est pas cru devoir nous envoyer également la prime. Ceci est d'autant plus regrettable que c'est la deuxième fois que la chose arrive, et que nous voyons par les éloges qu'en font quelques journaux, qu'elle est envoyée aux échanges comme aux abonnés.

On nous obligerait donc infiniment en nous envoyant les portraits de la sœur Bourgeois et de Jacques-Cartier.

—Nous apprenons que M. Brydges le directeur du Grand-Tronc, a octroyé aux étudiants en médecine du Collége Canadien la permission de voyager à moitié prix pendant les fêtes de Noël.

LA BOURSE DE MONTREAL INCENDIÉE.—A dix heures du soir dimanche dernier, le feu s'est déclaré dans de la voûte la Bourse de Montreal. Malgré les vigoureux efforts de la brigade de feu, qui se transporta avec la plus grande promptitude sur les lieux, le feu détruisit l'édifice de fond en comble. Les toits des bâtisses adjacentes ont aussi été endommagés par le feu et l'eau. Au milieu de l'incendie, une explosion qu'on suppose venir d'un dépot de poudre, s'est fait entendre et a blessé à la tête et à la jambe, M. Bertram Ingénieur en chef. M. Perry et quelques autres hommes de la Compagnie de Feu ont été aussi blessés. On parvint à se rendre maître du feu vers deux heures lundi matin.

—Un orphelinat catholique sera bientôt établi à Ottawa.

—Trente mille livres de lard ont été exportées de l'Ile du Prince-Edouard, depuis le mois d'octobre dernier.

PROGRES DE L'ILE PRINCE-EDOUARD.—L'*Islande* de Charlottetown à l'occasion de son vingt-quatrième anniversaire donne les statistiques suivantes sur l'Ile du Prince-Edouard:

« L'année, dit-il, qui précéda la fondation de notre journal, la population de l'île etoit de 46,034 habitants; aujourd'hui elle est de 85,000. L'année suivante, en 1842, le revenu n'était que de £13,745, 0s. 8d.; il est aujourd'hui de £60,000. Il n'y avait alors que 121 écoles; aujourd'hui, ce nombre s'est presque triplé. Alors, notre Ile ne produisait que 611 824 minots d'avoine; aujourd'hui, elle produit deux millions et demi. Alors, elle ne produisait que 83,229 minots d'orge; elle produit aujourd'hui près de 300,000 minots. Elle n'avait alors que 9,861 chevaux, aujourd'hui elle n'en a pas moins de 20 000. Nos intérêts maritimes se sont accrus en proportion, et promettent beaucoup pour l'avenir.»

BÉNÉDICTION D'ÉGLISE.—Jeudi de la semaine dernière, l'église de St. Germain, diocèse des Trois-Rivières, était livrée au culte public. La bénédiction se fit par le Révd. Messire Carron, supérieur du collége de Nicolet, assisté des Révds. MM. Kéroack, curé de St. Guillaume, et M. Désaulniers, curé de Kingsey.

—Certains journaux aux couleurs nationales plus que douteuses, sont bien aises de reproduire dans leurs colonnes une élucubration où le Canada est comparé à un *âne*.

—Un journal de l'Illinois prédit un hiver très rigoureux. Il fait observer que les rats musqués construisent leurs demeures dans les parties basses du sol, au lieu de les faire comme de coutume dans les parties élevées. Ils sont en nombre immense dans les champs les plus abrités. Ces signes, selon ce journal, sont infaillibles.

—Des résolutions tendant à poursuivre immédiatement le procès de Jeff. Davis, et à faire exécuter la sentence rendue contre lui, s'il est trouvé coupable, ont été mises devant le Congrès.

—Il paraît que l'épizootie, (maladie des animaux) a fait son apparition dans le Haut-Canada. Que nos braves cultivateurs se tiennent sur leur garde, en ayant bien soin de ventiler leurs étables et leurs écuries, de les tenir propres et bien aérées.

—Des vaux marins ont fait leur apparition dans la rivière Gatineau.

—Une vie du Président Lincoln doit bientôt être publiée.

—Une lettre publiée dans l'*Irishman* de Dublin nous apprend que Stephens est à Paris.

—Il est question de réunir en un volume toutes les oraisons funèbres consacrées au général de Lamoricière.

—La seconde fille de M. de Montalembert vient de prononcer ses vœux au noviciat du Sacré-Cœur de Couflans.

—Le choléra sévit à Jérusalem.

Le gouverneur de l'Algérie, le maréchal de MacMahon, est en ce moment à Paris.

—La Reine doit ouvrir en personne le prochain parlement.

—L'Empereur, à l'occasion de sa fête, a gracié 48 des vieux forçats détenus dans la citadelle du Palais, à Belle-Isle. Chacun a emporté l'argent amassé en prison, soit environ 500 fr. On demandait à l'un de ces hommes s'il allait se rendre dans sa famille.

—Hélas, je n'en ai point, répondit-il d'un ton dolent.

Avant d'entrer en prison j'étais orphelin.

—D. père et mère?

—Oui.....je les ai vu tués.

Avis Spéciaux.

C'EST avec un grand plaisir que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des *Pastilles-de-vers Végétales de Desrus*.

Ce remède si nécessaire pour les enfants est sans contredit préférable à toute autre préparation de ce genre, nos médecins en approuvent l'usage et le débit considérables qui se fait de ces *Pastilles* est une garantie de leur efficacité.

Nous dirons donc aux mères de famille: mères, ne craignez rien; ces *Pastilles* sont parfaitement inoffensives; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM. Devins et Bolton chimistes, à Montréal.

Entre la Santé et le Tombeau.—La distance est très petite et tous ceux qui aiment la vie désirent faire leur possible pour empêcher la maladie de la détruire. Qui est assez insensé pour attendre que le mal ait pris l'empire tandis que le premier symptôme peut être repoussé par les "Pilules reconstructives au sucre de Bristol," une préparation si efficace qui tout en combattant la maladie et en chassant la cause ranime les forces et la constitution du malade! Composées d'ingrédients végétaux anti-bilieux et cathartiques, c'est le seul remède pour le désordre de l'estomac du foie et des intestins, qui peuvent être guéris sous toutes les circonstances et sous tous les climats. Les purgatifs ordinaires donnent des douleurs, mais les pilules de Bristol ne produisent pas même le plus léger malaise soit dans l'estomac, soit dans les passages alimentaires. Y a-t-il besoin de dire que c'est le meilleur remède connu? Ces pilules sont renfermées dans des fioles en verre et se conservent sous tous les climats. Dans tous les cas causés par l'état impur du sang on devrait user la Salsepareille de Bristol en harmonie avec ces Pilules.

MARTYRS, LISEZ.—Un mort aux disparitions. Vous êtes de véritables martyrs vivants. Nul autre que celui qui souffre de cette maladie peut dire ce qu'est la dyspepsie. Eh bien! Il y a un remède—et un remède immédiat, absolu, et certain, qui est en votre pouvoir. C'est la SALSAPARILLE DE BRISTOL. Vous en avez entendu parler. Qu'en a-t-on pas! Faites un usage, et maques vous des indigestions de tout ce qui l'accompagne et de toutes ses conséquences dans une semaine vous serez soulagés de toutes ces incommodités qui rend votre vie misérable. La faiblesse, la compression de l'estomac, l'inactivité d'esprit ou de corps l'insomnie et les angoisses diverses les maux de tête, nausées, et toutes ces douleurs indescriptibles qui appartiennent à la dyspepsie, s'évanouiront comme une ombre. Faites en l'expérience.

Bulletin Commercial.

BUREAU DU « COURRIER, »
St. Hyacinthe, 23 déc.

Beaux chemins. Très froid. Marché bien fourni. Poids $1. Saindoux 7 francs. Avoine 33 cents. Oies $1.50. Dindes $1.75. Poulets 50 cents. Lard 14 sous. Bœuf 7 sous. Mouton par quartier 75 cents. Patates de 41 à 50 cents. Les prix du marché sont à peu près les mêmes que dans notre dernier numéro.

Voici les prixdes grains chez les marchands de cette ville

	s	d
Orge,	2	9
Avoine,	1	6
Graine de Lin,	6	0
Pois,	3	9

☞Les grains doivent être de première qualité.

Marchés Monétaires.

(Rapport spécial pour la *Minerve*)

Montréal, 23 déc.

L'or ouvert à 45¾ descendu à 45¾ et fermé à 45¾.

Greenbacks achetés à 32¾ et vendus à 31¾, offerts en grande quantité.

Echange sur New-York vendu à 31¼. Les demandes ont été plus considérables à ce taux.

Echange sur Londres, se vend de 9¼ à 10

Argent offert en grande quantité de 3¾ à 4 et se vend à 3¾ avec plus de demandes que les jours précédents.

L. MARCHAND & SON,
Courtiers.

[Par télégraphe]

New-York, 23 déc.

Les fonds sont fermés. L'or est ouvert et est fermé à 145¾.

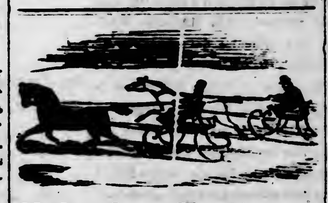

Club des Trotteurs,

DU DISTRICT DE

ST. HYACINTHE.

Les Membres du Club des Trotteurs du District de St. Hyacinthe sont priés de s'assembler mercredi le 13 Janvier prochain, en la Salle du Marché pour recevoir les comptes des Secrétaires Trésoriers; et pour procéder à la nomination des Directeurs pour l'année 1866.

Les souscripteurs sont aussi priés de payer entre les mains des soussignés le second versement de leur souscription, $1,00.

H. ST. GERMAIN, } *Sect.-Trés.*
H. BARBEAU. }

NOUVEAU MAGASIN

DE

Vins de toute Espèce.

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

VIS-A-VIS LA MAISON

F. & J. LECLAIRE.

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis que cedant à leurs sollicitations, il vient d'ouvrir un **Magasin**, où il fera le commerce exclusif de VINS, LIQUEURS, EAUX-DE-VIE, VINS FRANÇAIS, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention de Messieurs les Membres du Clergé sur un assortiment de VINS DE MESSE dont il pourra disposer à très Bon Marché.

P. A. MERCIER.

19 Mai—

ATTENTION!

LES FETES APPROCHENT!

N'oublies pas à cette occasion de visiter la

Fonderie Ya...

Vous y tr...

POELES

Terre a Vendre.

...s le 6e Rang de St. Dominique, une superbe ...RE de 31 arpents de large sur 20 arpents de ..., dont les 18 premiers arpents sont en parfaite ...é de culture, sur toute la largeur et au bout de ... arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien ...oisée en bois franc.

Patr...

LE C...

Qui a déjà une ...

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

Ca...

Les Ache...

LECLE...

Conditio...

ACTE CONC...

Les créanciers ... se réunir en la ... Messieurs Tourvill...

Volée.

Dans la nuit de vendredi à samedi, de l'Etable de M. Charles Demers du Grand-Rang. Une Vache laitière couleur de 7 à 8 ans, de moyenne, sans poil rouge ayant l'extrémité ... gauche coupée et les deux cornes ... courbées en dedans. Toute information tendant à la faire retrouver, sera libéralement recompensé par le propriétaire.

PIERRE MORIN,
Cultivateur.
Grand-Rang de St. Hyacinthe.

Par ...

St. Hyacinth

FONDERIE

DE

ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PINEAU

ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que:

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boites de Roues,
Pentures de granges et

CHARRUES.

—Et de plus:—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI:—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

à système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Ainsi

CRIBLES DE GRANGES

Les mieux finis.

—De plus:—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 19 décembre 1865.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT.

Rue Cascades, porte voisine de MM. Cadoret et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Davert.

St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

CADEAUX

POUR LES

FETES.

L'assortiment le plus varié et le

MEILLEUR MARCHE

DE TOUT

ST. HYACINTHE.

A LA LIBRAIRIE DE

M. A. KEROACK,

RUE CASCADES,

ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Imagerie religieuse; Articles de Fantaisie; Jouets d'enfants depuis 1 sou à une piastre; Albums; Statues; Porcelaines; Livres de dévotion et autres reliés avec luxe; Cartes à ...

...Canada, ... dévotion populaire, et une ... dans le livre de direction ... con... Pot. Avant d'en ... ...

Avenir de la Race Africaine.

Sherbrooke, 16 déc. 1865.

Au nombre des questions de premier ordre dont s'occupe en ce moment l'esprit humain, il ne saurait s'en trouver une dont l'importance soit plus grande, d'un intérêt plus vital, que celle qui se rattache à l'avenir de la race noire et à la position qu'il convient de lui donner, chez les peuples où elle a été transportée. Nous avons vu peser sur nous les suites de la rapacité et de la cruauté de nos ancêtres, et nous leurs descendants, il nous faut forcément résoudre la question que notre génération n'a point inventée. Toutes les nations maritimes ont eu part au commerce des esclaves. Les Français, les Anglais, les Espagnols, et les descendus de ces peuples, ont tous mis la main à l'œuvre inique; les enfants d'eux ont dû s'abreuver à la coupe préparée par leurs aïeux; peut-être leur faudra-t-il y boire plus avant encore.

Cependant la question se pose devant nous, et il est inutile de moraliser d'avantage. S'il nous a été donné, à nous Canadiens d'éviter la faute de nos voisins, nous le devons, sans parler des enseignements salutaires de l'Eglise, seulement à notre sol et au climat de notre pays. Nous ne sommes pas toutefois sans tache. Il est encore de mémoire d'homme que quelques esclaves furent vendus à Québec; on voit dans les vieux numéros de la *Gazette de Québec*, la triste figure d'un nègre courbé sous le fardeau, suivant l'annonce d'un esclave fugitif, à côté de l'annonce d'une « Maison à Louer » ou de Fret demandé. » L'accusation bien connue contre George III, et que le Virginien Jefferson avait renfermée dans la première ébauche de la « Déclaration de l'Indépendance, » en fut retranchée, après rapport au Congrès, par déférence pour les sentiments de nos pères du Massachusetts, dont grand nombre se livre au commerce des esclaves.

Le sang demande le sang. Le baptême de sang et de feu des quelques dernières années a été l'expiation des horreurs de la sinistre période. On vient de concéder au nègre don de sa liberté personnelle; on rétablit maintenant l'égalité politique en sa faveur. C'est la question qui travaille les esprits en ce moment. Pour parler plus clairement il s'agit d'élever les noirs au niveau d'une civilisation de dix huit siècles. Mais il est bon, ce nous semble de se rappeler par quelles difficultés nous avons dû passer avant de gagner nos libertés et avec quelle lenteur nous en sommes devenus dignes. Chaque pouce de terrain difficile nos nations remporté sous la direction des classes privilégiées. Si à certaine époques nos classes ont pu se fusiller au pouvoir, ce n'a été que pour faire trembler la partie. Dans les premiers siècles ce fut l'Eglise, comme elle l'a toujours été depuis celle la gardienne de cet arbre; plus tard (d'une manière secondaire, ce fut la noblesse, maintenant c'est la bourgeoisie; dans l'avenir ce seront les esclaves ouvriers peut-être.

N'est-ce point goutte à goutte et selon leur éducation intellectuelle et morale qu'ils avait préparés, que les peuples ont payé la coupe de leur liberté? En Italie même, cette terre si richement douée par la nature et si pleine des souvenirs du passé, par quel creuset d'anxiétés et de hasards n'a-t-il pas eu à passer! Les tentatives ont été aussi infructueuses que multipliées. L'Autriche est à sonder le sol qui conduit dans la même voie. La France même a reculé. Qu'on ne vienne plus nous parler de despotes enchaînant tout un peuple. Les peuples (excepté peut-être dans le cas d'un conquérant) se gouvernent par la forme de pouvoir qui convient le mieux à leur condition morale et politique.

Tout cela bien considéré, n'est il pas admis de prétendre qu'une race récemment échappée à la barbarie africaine, doive de suite jouir de cette liberté, fruit de tant d'années de luttes. Ce n'est pas par un acte du Congrès que vous ferez de l'enfant du Congo ou du Dahomey, doué de tous les instincts sauvages de cannibalisme et de fétichisme, pétri de la rapacité qui lui fait traire ses frères, ce n'est point par un vote que vous en ferez un citoyen de la libre république. Il faudra la tutelle de plus d'une génération pour préparer cette race à la jouissance de ce qui ne nous a été accordé qu'après une une longue suite de générations.

Voilà pour ce qui est des considérations premières; voyons maintenant l'expérience des pays qui en ont tenté l'épreuve.

Quel est l'homme de ceux qui ont lu un peu d'histoire colonial, qui ne connait point la fertilité des Indes Orientales, les jardins du monde? Avec leur climats délicieux, leur sol si fertile, les ressources de ces îles semblent sans bornes; et pourtant partout où l'égoïste politique, las a effleuré, il en est résulté des ruines.

Dans la Jamaique nous dit le Dr. Underhill, les noirs meurent de faim: point d'ouvrage pour eux, et cependant les quelques planteurs qui y restent, dépensent des sommes énormes, mettent en jeu tous les intérêts pour attirer des ouvriers de l'ancien continent. Est-il à croire que toute une classe d'hommes se donnerait autant de peine, s'il lui était possible de faire faire son ouvrage à sa porte? Les noirs de la Jamaique ont toujours, dès le commencement, refusé de travailler d'une manière permanente et à salaire fixe. Les ouvriers étrangers emportent à leur retour dans leur pays, des sommes considérables fruit de leur labeur. Le soldat noir d'Haïti subsiste par un solde de dix centins par jour, tandis que le nègre de la Jamaique refuse de travailler à vingt cinq centins par jour. Tout est là pour prouver que l'Africain ne saurait se livrer à un travail continue; il retournerait dans son pays natal, il l'est parfois; dans les plantations, il ne s'occupe que de gré ou d'ouvrage qui lui plaît et il ne travaille que quand cela lui plaît. Or tout le monde sait que l'assiduité à la prospérité d'une plantation, c'est le travail assidu; que des attaques subites et alternes d'activité et de paresse en font la ruine; la plantation, le sarclage, labourage, et le broiement doivent tous être pratiqués en saison convenable; toutes ces opérations qui demandent tout le travail des six jours de la semaine durant toute l'année. Une récolte entière peut périr, faute du travail opportun d'une seule semaine. Et c'est justement là le point capital. Dans la Jamaique deux jours de travail suffisent pour faire vivre un homme toute une semaine. Le planteur empressé s'entend dire: « Non maître je suis fatigué, » ou bien: « Non je n'ai pas faim » et sa plantation se ruine. La Jamaique périt faute de capital, disent les quasi philantropes; ils prennent l'effet pour la cause. Les capitaux abondent en Angleterre et cherchent des placements. Ils atteignent promptement dans le silence le niveau qui leur est propre, mais se détournent des lieux où l'investissement est incertain.

On se jette avec triomphe sur une autre île comme exemple, la Barbade. Mais il ne faut point oublier que c'est une île, dont les rivages même ne se cultivent. On n'y trouverait pas assez d'espace vacant pour y tenir un pic-nic.

Les lois contre le vagabondage y sont très sévères; il faut au nègre travailler ou partir. Il ne lui est pas permis d'y cantonner sur une petite pièce de terre inculte, ou bien de s'y abriter sous le bananier ou quelques ignames pour jouir de sa paresse chérie.

Mais c'est surtout Haïti qui a fait le sujet du problème dont s'occupe les esprits. Autrefois l'île proprement dite, exportait 400 millions de livres de sucre par année; aujourd'hui, elle n'en produit pas assez pour elle-même. Vingt deux millions de francs, excédant du revenu, rentraient alors en France dans une seule année; aujourd'hui le revenu total s'y monte à sept millions.

La population a diminué à proportion. En 1850 quatre par cent des naissances étaient légitimes. Non contents de chasser les blancs de leur île, les naturels en ont, par des massacres réitérés, exterminé presques tous les mulâtres. C'est à peine s'il y est resté une ombre d'institutions représentatives, sous la tyrannie de véritable type africain.

Le culte brutal du serpent tel qu'il se pratique en Afrique, se divise les croyances religieuses du pays avec une corruption de christianisme. On y baptise scrupuleusement les enfants; mais les rites funéraires sont ceux du dieu Vaudoux. La civilisation en est disparue et la barbarie y est manifeste. Par out, la nuit au milieu de la confusion des broussailles qui ensevelissent sur les plantations en ruines, on voit briller les feux et on entend ranonner les sons des incantations de Vaudoux. Et cette île est au centre de la civilisation, fertile à un certain point et en dehors de ce qu'on appelle influence pernicieuse du planteur blanc.

Aux yeux des esprits qui ne sont point préjugés, il nous semble que ces considérations devraient peser fortement vers l'exclusion de cette race de l'égalité politique qu'il est question de lui donner, lorsqu'il est démontré qu'elle est loin d'être qualifiée à recevoir une si grande marque de confiance.

La race blanche a un devoir à remplir vis à-vis des ces pauvres êtres, qui après tout sont nos semblables, moins ce que nous en avons excepté; mais ce devoir n'est point celui dont il est question aujourd'hui. Il leur faut des lois sévères sur le mariage, l'éducation, le travail et la vagabondage. Que les amis outrés du nègre prennent garde aussi à la guerre servile qui menace le Sud. A notre sens, encore un peu d'agitation sur cette question brûlante, et l'on verra se faire la réaction qui briserait le parti radical et précipiterait avec une vitesse terrible la destruction de la race noire.

L. C. B.

On lit dans la *Minerve* de mardi dernier:

La cour a rendu aujourd'hui jugement dans la requête pour *habeas corpus* de Blossom, l'un des enleveurs de Sanders.

Les juges présents étaient le juge-en-chef Duval et les juges Aylwin, Meredith, Drummond et Mondelet.

Leurs Honneurs, ont chacune, exprimé leur opinion fort au long, et l'émission du jugement a duré près de cinq heures.

Son Honneur le Juge MONDELET, a parlé le premier, comme l'un de la minorité. « Je crois, a-t-il dit, qu'on ne peut rappeler l'ordre donné à Montréal condamnant les prisonniers à la détention jusqu'en mars prochain, que sur un bref d'erreur, auquel dit bref on n'a pas eu recours. D'ailleurs, on n'est pas obligé d'admettre à caution dans tous les délits. » Son Honneur, entrant alors dans les détails de l'affaire, a montré que les faits venaient à l'appui de l'ordre qu'il a donné.

Son Honneur le Juge AYLWIN, aussi dans la minorité, a fait observer. « L'affaire n'a pas été amenée devant cette cour d'une manière voulue, et l'on ne peut reviser l'ordre qu'en siégeant au criminel. Je crois que, sous les circonstances, l'ordre du juge Mondelet était nécessaire et a été donné pour assurer la paix et le bien-être du pays.

Son Honneur le Juge MEREDITH, dans un jugement très élaboré, lucide et préparé avec soin, a épuisé complètement le sujet, et, en citant toutes les autorités qui pouvaient se rapporter à cette question, il a démontré, que dans un cas de délit comme celui-ci, il fallait admettre à caution. « On ne peut citer aucun cas, dit-il, où l'on ait refusé, en Angleterre, d'admettre à caution. L'ordre donné à Montréal est sujet à de graves objections et pas un seul précédent ne vient à son appui. C'est à cette Cour à voir à ce que personne ne soit soumis à une détention illégale et à ce qu'on lui accorde l'élargissement voulu, sans égard au caractère de celui qui se plaint. »

Son Honneur le Juge DRUMMOND a examiné l'ordre comme n'étant nullement autorisé par la loi et comme tendant à intervertir le procès par Jury et à accélérer le bref d'*habeas Corpus*. « A part l'ordre de renvoyer les prisonniers à la prison de Montréal, dit-il, ce n'était rien autre chose qu'un morceau de papier. Il n'y a rien de si bien établi que l'obligation de tous Juges d'admettre à caution en cas de délit. »

Son Honneur le juge-en-chef DUVAL prit le dernier la parole: « L'affaire, dit-il, a pris des proportions importantes qu'elle ne méritait pas. Ce n'est qu'une simple question légale. La cour n'a rien à faire avec le degré plus ou moins prononcé d'énormité de l'offense. Il n'y a qu'à savoir à quelle classe appartient le crime en question. Je ne veux pas aller jusqu'à dire qu'il faille admettre à caution tous les prisonniers accusés de délit; il n'est pas nécessaire de régler cette question-là à présent. L'offense commise par Blossom n'est qu'une simple tentative d'enlèvement, et, en aucun livre de droit, on ne trouve des autorités montrant qu'on doive refuser l'*habeas Corpus* pour une tentative de délit. On ne demande pas à la cour de reviser l'ordre de Montréal ou d'exprimer une opinion sur tel ordre; on veut seulement lui faire dire si Blossom avait droit d'être admis à caution et était autorisé à remettre ses garanties entre les mains de la cour. Je crois qu'il avait le droit. En fixant le montant du cautionnement on devra tenir compte de la pénalité qui serait imposée en cas de conviction. »

On lut alors le Jugement de la Cour, les Juges Duval, Meredith et Drummond, ordonnant l'élargissement de Blossom sur son cautionnement personnel de $2,000 et sur celui de deux personnes de $1000 chacune ou de quatre personnes de $500 chacune, les Juges Aylwin et Mondelet, dissidents.

Nouvelles et Faits Divers.

Les solennités de Noël ont été célébrées dans St. Hyacinthe avec un éclat propre à faire impression sur les cœurs. Nous avons eu la Messe de Minuit dans toutes les Eglises. La foule qui se pressait dans les temples nous font croire que les grâces du Jubilé n'ont pas été sans fruit.

—Il ne manquait qu'une chose pour compléter le tableau imposant et joyeux à la fois que présente d'ordinaire nos fêtes religieuses. C'est la présence de Sa Grandeur Mgr. de St. Hyacinthe, que la maladie malgré les prières de ses ouailles, empêche de prendre part à nos cérémonies religieuses.

—La *Gazette de Montréal* publie, sous forme de pamphlet avec son dernier numéro un supplément des plus intéressants. Cette brochure contient une illustration de quelques édifices publics de Montréal, avec une notice sur chacun. Nos remerciements aux éditeurs.

—L'hon. Thos. Ryan est nommé ambassadeur Canadien auprès des cours de France et d'Espagne, pour conclure des traités de commerce avec les puissances; ainsi qu'avec d'autres peuples des bords de la Méditéranée.

—Nous accusons réception de la deuxième livraison de l'*Echo de la France*. Ce numéro contient: *La marque de Naissance*; *Une Histoire philosophique*; *L'Ouvroir dans le Salon*; *La mort du général de Lamoricière*; *Les Impressions d'un Paysan*; *Une Chronique* et *les Evénements du mois*. Si nous en jugeons par les deux numéros que nous avons vus, cette publication devra exciter beaucoup d'intérêt. Nos souhaits et nos remerciements à M. l'Editeur.

VOLS.—Dans la nuit de samedi à dimanche des voleurs se sont introduits dans la laiterie de M. J. Guertin, résidant dans la paroisse de Notre-Dame de St. Hyacinthe, et lui ont dérobé environ 80 à 100 livres de lard. Jusqu'à ce jour il n'a pas encore eu connaissance ni des voleurs ni du lard. Le Jour de l'An approche; prenez garde aux voleurs, vous tous qui faites boucherie, car ce qui est arrivé à M. Guertin pourrait bien vous arriver également.

BAZAR A SOREL.—On nous prie d'annoncer qu'un bazar aura lieu le neuf de janvier pour venir en aide à l'hôpital de Sorel. Il se tiendra à l'hôtel de ville, les personnes qui voudraient contribuer à cette œuvre de charité en fournissant des effets, etc., sont priées de les faire parvenir aux dames religieuses de l'hôpital, le tout sera reçu avec reconnaissance.

Pont de glace.—Nous avons le plaisir d'annoncer qu'il y a actuellement un pont de glace bien *balisés* entre Sorel et Berthier.

DÉPART POUR L'EUROPE.—Nos lecteurs apprendront avec intérêt que MM. W. Desmarteau et Amable Jodoin viennent de s'embarquer pour l'Europe. Ces Messieurs sont de la florissante maison Canadienne N. et W. Desmarteau et Jodoin, de Montréal. M. W. Desmarteau est fils de Narcisse Desmarteau, Ecr., un des plus distingués négotiante de Montréal. Nos meilleurs souhaits les accompagneront jusqu'au retour de leur course lointaine.

—*L'écho du Cabinet de Lecture* du 15 courant nous est parvenu. Nous en remercions les Editeurs. Il est malheureux qu'on n'est pas cru devoir nous envoyer également la prime. Ceci est d'autant plus regrettable que c'est la deuxième fois que la chose arrive, et que nous voyons par les éloges qu'en font quelques journaux, qu'elle est envoyée aux échanges comme aux abonnés.

On nous obligerait donc infiniment en nous envoyant les portraits de la sœur Bourgeois et de Jacques-Cartier.

—Nous apprenons que M. Brydges le directeur du Grand-Trunc, a octroyé aux étudiants en médecine du Collége Canadien la permission de voyager à moitié prix pendant les fêtes de Noël.

LA BOURSE DE MONTRÉAL INCENDIÉE.—A dix heures du soir dimanche dernier, le feu s'est déclaré dans de la voûte la Bourse de Montreal. Malgré les vigoureux efforts de la brigade de feu, qui se transporta avec la plus grande promptitude sur les lieux, le feu détruisit l'édifice de fond en comble. Les toits des bâtisses adjacentes ont aussi été endommagés par le feu et l'eau. Au milieu de l'incendie, une explosion qu'on suppose venir d'un dépot de poudre, s'est fait entendre et a blessé à la tête et à la jambe, M. Bertram Ingénieur en chef, M. Perry et quelques autres hommes de la Compagnie de Feu ont été aussi blessés. On parvient à se rendre maître du feu vers deux heures lundi matin.

—Un orphelinat catholique sera bientôt établi à Ottawa.

—Trente mille livres de lard ont été exportées de l'Ile du Prince-Edouard, depuis le mois d'octobre dernier.

PROGRÈS DE L'ILE PRINCE-EDOUARD.—L'*Islande* de Charlottetown à l'occasion de son vingt-quatrième anniversaire donne les statistiques suivantes sur l'Ile du Prince-Edouard:

« L'année, dit-il, qui précéda la fondation de notre journal, la population de l'Ile était de 46.034 habitants; aujourd'hui elle est de 85,000. L'année suivante, en 1842, le revenu n'était que de £13,745, 0s, 8d.; il est aujourd'hui de £60,000. Il n'y avait alors que 121 écoles; aujourd'hui, ce nombre s'est presque triplé. Alors, notre Ile ne produisait que 611 824 minots d'avoine; aujourd'hui, elle produit deux millions et demi. Alors, elle ne produisait que 83,229 minots d'orge; elle produit aujourd'hui près de 300,000 minots. Elle n'avait alors que 9.861 chevaux, aujourd'hui elle n'en a pas moins de 20 000. Nos intérêts maritimes se sont accrus en proportion, et promettent beaucoup pour l'avenir. »

BÉNÉDICTION D'ÉGLISE.—Jeudi de la semaine dernière, l'église de St. Germain, diocèse des Trois-Rivières, était livrée au culte public. La bénédiction se fit par le Révd. Messire Carron, supérieur du collége de Nicolet, assisté des Révds. MM. Kéroack, curé de St. Guillaume, et M. Désaulniers, curé du Kingsey.

—Certains journaux aux couleurs nationales plus que douteuses, sont bien aises de reproduire dans leurs colonnes une élucubration où le Canada est comparé à un *âne*.

—Un journal de l'Illinois prédit un hiver très rigoureux. Il fait observer que les rats musqués construisent leurs demeures dans les parties basses du sol, au lieu de les faire comme de coutume dans les parties élevées. Ils sont en nombre immense dans les champs les plus abrités. Ces signes, selon ce journal, sont infaillibles.

—Des résolutions tendant à poursuivre immédiatement le procès de Jeff. Davis, et à faire exécuter la sentence rendue contre lui, s'il est trouvé coupable, ont été mises devant le Congrès.

—Il paraît que l'épizootie, (maladie des animaux,) a fait son apparition dans le Haut-Canada. Que nos braves cultivateurs se tiennent sur leur garde, en ayant bien soin de ventiler leurs étables et leurs écuries, de les tenir propres et bien aérées.

—Des veaux marins ont fait leur apparition dans la rivière Gatineau.

—Une vie du Président Lincoln doit bientôt être publiée.

—Une lettre publiée dans l'*Irishman* de Dublin nous apprend que Stephens est à Paris.

—Il est question de réunir en un volume toutes les oraisons funèbres consacrées au général de Lamoricière.

—La seconde fille de M. de Montalembert vient de prononcer ses vœux au noviciat du Sacré-Cœur de Couflans.

—Le choléra sévit à Jérusalem.

Le gouverneur de l'Algérie, le maréchal de MacMahon, est en ce moment à Paris.

—La Reine doit ouvrir en personne le prochain parlement.

—L'Empereur, à l'occasion de sa fête, a gracié 48 des vieux forçats détenus dans la citadelle du Palais, à Belle-Isle. Chacun a emporté l'argent amassé en prison, soit environ 500 fr. On demandait à l'un de ces hommes s'il allait se rendre dans sa famille.

—Hélas, je n'en ai point, répondit-il d'un ton dolent.

Avant d'entrer en prison j'étais orphelin.

—D'père et mère?

—Oui.....je les ai vu tués.

Avis Spécial.

☞C'EST avec un grand plaisir que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des *Pastilles-d-vers Végétales de Devins*. Ce remède si nécessaire pour les enfants est sans contredit préférable à toute autre préparation de ce genre, nos médecins en approuvent l'usage et le débit considérables qui se fait de ces *Pastilles* est une garantie depius de leur efficacité. Nous dirons donc aux mères de famille: mères, ne craignez rien; ces *Pastilles* sont parfaitement inoffensives; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM. Devins et Bolton chimistes, à Montréal.

Entre la Santé et le Tombeau.

—La distance est très petite et tous ceux qui aiment la vie désirent faire leur possible pour empêcher la maladie de la détruire. Qui est assez insensé pour attendre que le mal ait pris l'empire sur lui que le premier symptôme peut-être repoussé par les " Pilules recouvertes en sucre de Bristol, " une préparation si efficace qui tout en combattant la maladie et en chassant la cause ranime les forces et la constitution de malade! Composées d'ingrédients végétaux anti-bilieux et cathartiques, c'est le seul remède pour le désordre de l'estomac du foie et des intestins, qui peuvent être guéris sous toutes les circonstances et sous tous les climats. Les purgatifs ordinaires donnent des douleurs, mais les pilules de Bristol ne produisent pas même le plus léger malaise soit dans l'estomac, soit dans les passages alimentaires. Y a-t-il besoin de dire que c'est le meilleur remède connu? Ces pilules sont renfermées dans des fioles en verre et se conservent sous tous les climats. Dans tous les cas causés par l'état impur du sang on devrait user la Salsepareille de Bristol en harmonie avec ces Pilules.

MARTYRS, LISEZ.—Un mort aux dispeptiques. Vous êtes de véritables martyrs vivants. Nul autre que celui qui souffre de cette maladie peut dire ce qu'est la dyspepsie. Eh bien! Il y a un remède—et un remède immédiat absolu, et certain, qui est en votre pouvoir. C'est la SALSEPARELLIN de Bristol. Vous en avez entendu parlé. Qu n'en a pas! Faites en usage, et messieurs vous êtes soulagés de toutes ces conséquences dans une semaine vous serez soulagés de toutes ces incommodités qui rend votre lit misérable, La flatulence, la compression de l'estomac, l'insensibilité d'esprit ou de corps l'insomnie et les angoisses désespérées les maux de tête, nausées, et toutes ces douleurs indescriptibles qui appartiennent à la dyspepsie, s'évanouiront comme une ombre. Faites en l'expérience.

Bulletin Commercial.

BUREAU DU « COURRIER, »
St. Hyacinthe, 23 déc.

Beaux chemins. Très froid. Marché bien fourni. Poids $1. Saumon 7 francs. Atoine 33 cents. Oies $1.50. Dindes $1.75. Poulets 50 cents. Lard 14 sous. Bœuf 7 sous. Mouton par quartier 75 cents. Patates de 41 à 50 cents. Les prix du marché sont à peu près les mêmes que dans notre dernier numéro.

Voici les prixdes grains chez les marchands de cette ville

	s	d
Orge,	2	9
Avoine,	1	6
Graine de Lin,	6	0
Pois,	3	9

☞Les grains doivent être de première qualité.

Marchés Monétaires.

(Rapport spécial pour la *Minerve*)
Montréal, 23 déc.

L'or ouvert à 45½ descendu à 45¾ et fermé à 45¼.

Greenbacks achetés à 32½ et vendus à 31¼, offerts en grande quantité.

Echange sur New-York vendu à 31¼. Les demandes ont été plus considérables à ce taux.

Echange sur Londres se vend de 9¼ à 10

Argent offert en grande quantité de 3¾ à 4 et se vend à 3¾ avec plus de demandes que les jours précédents.

L. MARCHAND & SON,
Courtiers.

[Par télégraphe]
New-York, 23 déc.

Les fonds sont fermés. L'or est ouvert et est fermé à 145¾.

Club des Trotteurs,

DU DISTRICT DE

ST. HYACINTHE.

Les Membres du Club des Trotteurs du District de St. Hyacinthe sont priés de s'assembler mercredi le 13 Janvier prochain, en la Salle du Marché pour recevoir les comptes des Secrétaires Trésoriers; et pour procéder à la nomination des Directeurs pour l'année 1866.

Les souscripteurs sont aussi priés de payer entre les mains des soussignés le second versement de leur souscription, $1,00.

H. ST. GERMAIN, } *Sect.-Trés.*
H. BARBEAU. }

NOUVEAU MAGASIN

DE

Vins de toute Espèce.

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

VIS-A-VIS LA MAISON

F. & J. LECLAIRE.

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis que cedant à leurs sollicitations, il vient d'ouvrir un **Magasin**, où il fera le commerce exclusif de VINS, LIQUEURS, EAUX-DE-VIE, VINS FRANÇAIS, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention de Messieurs les Membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très Bon Marché.

P. A. MERCIER.

19 Mai—

ATTENTION!

LES FETES APPROCHENT!

N'oublies pas à cette occasion de visiter la

Fonderie Ya

Vous y tr

POELES

De deux piede

Patre

LE C

Qui a déjà une

G A

Les Ache
LECLEI

Conditic

FONDERIE

DE

ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PRAIRIE

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que:

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boites de Roues,
Pentures de granges et

CHARRUES.

—Et de plus:—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI:—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

à système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Les mieux finis.

—De plus:—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un **BUREAU D'ECHANGE** en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

P. S. LIPPÉ,

AVOCAT.

Rue Cascades, porte voisine de MM. Cadoret et Dufort,—Audenne pharmacie du Dr. Davert.

St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

CADEAUX

POUR LES

FETES.

L'assortiment le plus varié et le

MEILLEUR MARCHE

DE TOUT

ST. HYACINTHE.

A LA LIBRAIRIE DE

M. A. KEROACK,

RUE CASCADES,

ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Imagerie religieuse; Articles de Fantaisie; Jouets d'enfants depuis 1 sou à une piastre; Albums; Statues; Porcelaines; Livres de dévotion et autres reliés avec luxe; Cartes à ...naie, et une con-

---

ACTE CONC

Les créanciers se réunir en la ci... Messieurs Tourvill... rues St Sulpice e... le troisième jour de l'avant-midi, faires de la ci-de... et de la société... mer un syndic... sion en vertu ...

Par

St. Hyacinth

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,
DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!
FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Américs.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!
FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES
DE PREMIÈRE QUALITÉ.

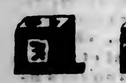

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'ouvrage en Fonte, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre Poele

"LE CANADIEN."

Que a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARA

Couche

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de la Table et de la manière polie dont ils ont été traités. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

CORPORATION
DU
COMTE DE SHEFFORD.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE SHEFFORD.

JE donne par les présentes Avis Public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par Encan Public, à WATERLOO, dans le Comté de Shefford, en la MAISON D'AUDIENCE, au lieu ordinaire des sessions du dit Conseil, LUNDI, le CINQUIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain (1866), à DIX heures de l'Avant-Midi, pour les Cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les Frais, au moins DEUX jours avant le jour ci-dessus indiqué, savoir :—

Granby.

Partie de Lot.	Lot.	Rang.	Acres.	Montant dû
				$ c.
E.	14	7	50	6.24
O.	6	11	40	3.11
S E.	9	3	40	4.96
¼ N.	12	3	100	10.09
O.	11	7	40	3.82
¼ S.	17	1	50	2.98
¼ O	10	10	100	11.52
¼ N.	23	3	100	4.62
¼ N.	14	2	100	8.07
	14	9	200	16.00
	2	10	100	10.95

Roxton.

¼ N.	18	1	4.87
¼ O.	23	3	14.39
¼ O.	24	3	9.87
¼ N.	15	6	2.37
¼ N.	16	6	2.37
¼ O ¼ E.	15	7	3.37
¼ E ¼ O.	15	7	3.12
	6	11	4.27
	7	11	4.27
	8	11	10.57
	9	11	4.27
	10	11	4.27
	11	11	4.27
	12	11	4.27
	13	11	4.27
¼ E.	22	11	3.37

Un lopin de terre à front sur le lot de terre no. 26 de 2¼ arpents de front sur la profondeur du rang voisin d'un côté au terrain de Pierre Martin et de l'autre côté à celui de Antoine Beauregard du lot 23 — 5 — 3.06

Le ¼ E de..... 26 — 5 — cinq arpents de front, et à distraire neuf arpents de terre en superficie deux fois plus long que large et à prendre dans le coin sud-est du dit lot No. 26..... — — 3.39

Shefford.

¼ N. O.	13	1	45	3.02
	17	6	200	13.51
¼ E.	26	7	85	20.68
¼ E.	11	11	100	7.23
¼ N.O.	2	10	50	3.05
¼ N.	2	6	125	11.65
¼ E.	6	6	145	14.74
			50	3.74
			100	3.62
				.70
				3.77
				3.78
				4.29
				2.76
				5.82
				.32
				.20
				.55
				.74
				.17
				0
				3
				0
				7
				.02
				.67
				6.22
				6.87
				7,
				du

CONSEIL MUNICIPAL
DU
COMTE DE BAGOT.

Bureau du Conseil Municipal
Du Comté de Bagot.

JE donne par les présentes AVIS PUBLIC que les terres et terrains ci-dessous mentionnés seront vendus par ENCAN PUBLIC, en la paroisse de St. Liboire, dans la Maison de W. McNICHOLS, Ecuier, ou se tiennent les séances du Conseil Municipal du Comté de Bagot, dans le dit Comté de Bagot, LUNDI le CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER prochain (1866) à ONZE HEURES de l'AVANT-MIDI, pour les cotisations et charges dues aux Municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

Municipalité de la Paroisse de Ste. Hélène.

			Montant dû sur chaque lot $ cts
¼ S	47	Market	P. Lavigne	13 66
¼	47	do	F. Dagenais	3 19
	50	do	P. Laviolette	7 40
	107	North	T. Reeves	7 55
	123	do	G. S. Marler	6 02
	122	do	G. Grondin	9 20
	46	Market	M. Cunningham	5 55
	146	North	G. Grondin	1 80
	124	Henry	G. S. Marler	5 40
	182	do	J. D. Robinson	7 90
	69	do	L. G. Neven	9 15
	89	do	Dame A. Lemay	3 70
	96	do	P. Dugas	9 30
	119	Middle	J. Bouthillet	3 64
	111	do	H. P. Merrill	3 10
	52	Middle	Dme Vve. A. Lemay	14 06
	72	do	H. P. Mirrill	2 32
	77	do	O. Pariseau	4 84
	112	do	D. Lanoix	4 92
	174	do	T. McKie	4 20
	86	Water	A. McClure	2 32
	80	Henry	G. Rainville	6 64
	73	Water	F. X. Langdeau	4 94
	56	do	J. Bte. Boulanger	4 70
	55	do	H. P. Merrill	1 11
	64	do	H P. Merrill	2 97
	99	do	A. A. McClure	2 35
	75	do	H. Langlois	1 00
	84	do	H. Langlois	1 52
¼ O	200	chemin du 7e rang	M. Lafleamme	11 65
	201	do	A. Vachon	4 75
	202	do	A. Vachon	2 75
	203	do	B. Alaire	17 72
	205	do	S. Doré	9 15
	210	do	L. Archambault	17 60
	33	do	J. Marquet	16 65
	11	do	L. Archambault	12 50
	8	do	A. Laforest	8 00
	32	Block B.	A. McClure	20 69
	7	do	O. Joyal	1 65
	6	do	Frs. Charette	1 85
	5	do	J. W. Walcott	2 35
	4	do	Frs. Charette	1 85
	3	do	Frs. Charette	1 85
	2	do	Frs. Charette	1 85
	1	do	Jacques Bouthillet	7 07
	33	Block A.	P. Guilmaine	9 70
	32	do	P. Picard	6 80
	31	do	J. N. Mercier	4 75
	30	do	N. Roy et C. Pariseau	8 47
	29	do	G. Cormeau	3 70
	23	do	G. Cormeau	2 32
	20	do	A. Larocha	6 75
	19	do	Tha. Beaudoin	3 70
	18	do	Daigle et Giard	7 20
	16	do	E. Rousseau	5 27
	14	do	P. Raymond	9 79
	10	do	Frs. Beaudoin	1 85
	1	do	A. Vachon	2 60
¼ cont.	15	chemin de Roxton	Jos. Barbeau	25 00
	22	William	T. Cunningham	4 95
	10	do	T. McKie	14 25
¼ E	27	do	J. B. V. de Boucherville	5 40
¼ E et ¼ O,		marqué D.	Chemin de Roxton T. Meriaut	4 90
	16	Mine	P. Laviolette	9 52
	5	do	P. Ball	5 02
	7	do	—Senill	4 52
	11	do	D. S. Flanders	42 14
	2	do	F. D. Richard	20 55
¼ N	8	do	F. Lacroix	13 64
¼ S	20	George	Jos. Verrier	4 70
¼ N	19	do	L. Meunier Lapierre	2 85
¼ N	20	do	C. Sesville	2 35
	14	do	G. C. Dubaime	3 70
14 S O	27	Cushing	Capt. Flowers	21 64
¼ N.E.	40	Rail-Way	J. S. McDonald	24 57
¼ S	19	George	Ant. Barret	6 04
	14	Rail-Way	S. Poulin	10 80
	4	Mine	A. McEvoia	3 10
	5	do	Joseph Bernier	3 27
	6	do	—Chartier	14 27
	13	George	Joseph Rasenette	9 54
¼ N du No	24	du 6e rang	d'Acton, A. H. Dubrule	142 00
¼ E du lot de No.	24	du 3e rang	d'Acton W. McGinnis	15 00
¼ E	29	Water	J. Cloutier	5 00
	166	Middle	H. P. Merrill	2 90
	16	Mine	Jos. Pinard	2 50
¼ E	200	Principale	B. Lamoureux	4 70
	227	Edouard	Hubert Harnois	10 03
	242	do	J. Bte. Harnois	2 90
	244	do	Tha Roy	4 64
	245	do	G. Généreux	5 05
	230	do	Xavier Varin	2 42
	246	do	Edmond Harnois	2 67
	247	do	Henry Varin	5 05
	248	do	Henry Varin	4 77
	225	do	Louis Peoplin	7 62
	251	do	Moise Dion	2 71
	224	do	Joseph Dandelin	2 71
	252	do	E. Marchand	1 25
	228	do	— Chagnon	2 71
	255	do	J. Malhiot	2 26
	222	do	P. Caderet	11 95
	221	do	R. Poulin	6 90
	219	do	A. Roy	1 57
	257	do	M. Dumaine	4 46
	39	Henry	Jos Poulin	4 70
	41	do	C. Soupras	4 24
	43	Edouard	Paul Archambault	8 75
	33	Francis	Pierre Mousset	5 03
	212	Principale	François Poulin	13 10
	11	Cushing	T. Cunningham	4 63
	2	do	— Nolin	4 63
¼ E	24	George	Pierre Verrier	1 57
¼ O	24	do	B. Cornellier	1 57
	32	do	C. Du aas	2 35
	1	William	Thomas Hill	4 05
	5	do	J. W. Wolcott	4 70

1er. Une terre, au nom de Joseph Garneau, située dans la paroisse de Ste Hélène, dans le rang St. Augustin, de la contenance de trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à Justinien Sylvestre, d'un côté au Rév Jos Primeau et de l'autre côté à la route du rang St. Augustin..... 5 22

2o. Une terre, au nom de Pierre Benoit, située dans la paroisse de Ste. Hélène, dans le quatrième rang, de deux arpents de front sur quatre arpents de profondeur, plus au moins, tenant devant au chemin du quatrième rang, derrière aux terres du troisième rang, des deux côtés à Athanase Lamoureux..... 4 36

3o. Une terre, au nom de Isidore Dorais, située dans la paroisse de Ste Hélène, dans le troisième rang, contenant quatre arpents de front sur quatorze arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres du quatrième rang, d'un côté à E. Lafontaine, Ecr., et de l'autre côté à Dame Tancrède Sauvageau..... 4 32

4o. Une terre, au nom de Loroque, située dans la paroisse de Ste. Hélène, dans le rang St. Augustin, contenant deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à la ligne du Township d'Upton, d'un côté à Jacques Chartier et de l'autre côté à Maxime Cadoret..... 6 17

5o. Une terre, au nom de Olivier Brunet, située dans la paroisse de Ste Hélène, dans le premier rang contenant un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à la ligne de la paroisse de St. Liboire, d'un côté à Pierre Petit et de l'autre côté a S. Denis..... 5 04

Municipalité de la Paroisse de St. Dominique.

1o. Une terre, au nom de Louis Marquette, située dans la paroisse de St. Dominique, dans le sixième rang, contenant quarante-cinq arpents en superficie, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres du cinquième rang de Ste. Rosalie, d'un côté à Jean-Baptiste Guilbert et de l'autre côté a Joseph Plante..... 6 08

2o. Une terre, au nom de Adolphe Laperle située dans la paroisse de St-Dominique, dans le sixième rang, contenant un arpent de front, sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres du cinquième rang de la paroisse de Ste. Rosalie, d'un côté à Cyrille Fréchette et de l'autre côté à François Gosselin..... 9 92

3o. Une terre, au nom de Isaac Lespérance, située dans la paroisse de St. Dominique, dans le rang St. Dominique du côté Sud, contenant quatre-vingts arpents en superficie, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres du rang St. François, d'un côté à François Jacques et de l'autre côté à Amable Bernard..... 4 20

4o. Une terre, au nom de Cléophas Perrault, située dans la paroisse de St. Dominique, dans le rang St. Dominique, du côté Sud, contenant vingt arpents en superficie, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres du rang St François, d'un côté à Narcisse Chartier et de l'autre côté à Hilaire Mathieu..... 3 78

Municipalité de la Paroisse de St. Ephrem d'Upton.

Rang	No.	Superficie	
20	P	55	10 arpents près de l'Eglise. 9 06¾

Municipalité du Village d'Acton Vale.

No.	Rue.	Propriétaires.	Montant dû sur chaque lot. $ cts.
1	Cross.	J. D. Robinson	4 60
¼ E 20	Water	Charles Maranda	4 02¾
39	do	A. Lapointe	9 15
40	do	J. Bte. Lescadre, fils	9 20
31	do	C. Pariseau	17 56
21	do	F. X. Girard	4 75
23	do	H. P. Merrill	1 11
¼ N 41	Middle	J. Bte. Lescadre, père	3 26
7	Main	Michel Delage	42 47
28	South Henry	F. X Dalpé	13 60

MUNICIPAL COUNCIL
OF THE
COUNTY OF BAGOT.

Office of the Municipal Council of the County of Bagot.

I DO HEREBY give Public Notice that the lands and grounds hereinafter mentioned will be sold by PUBLIC AUCTION, in the parish of ST. LIBOIRE, at the house of WILLIAM McNICHOLS, Esq., at the place where the sittings of the County Council are held, in the said county of Bagot, on MONDAY the FIFTH day of the month of FEBRUARY next (1866), at ELEVEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs at least two days before the above day.

Municipality of the parish of Ste. Hélène.

Description of land.	Amount due on each lot. $ cts.
1o. A lot of land, in the name of Joseph Galarneau, situated in the parish of Ste. Hélène, in the range St. Augustin, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the said range, in the rear by Justinien Sylvestre, on one side by Revd. Jos. Primeau, and on the other side by the By-Road of the said range St. Augustin,	5 22
2o. A lot of land, in the name of Pierre Benoit, situated in the parish of Ste. Hélène, in the fourth range, containing two arpents in front by fourteen arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the fifth range in rear by the lands of the third range on two sides by Athanase Lamoureux,	4 36
3o. A lot of land, in the name of Isidore Dorais, situated in the parish of Ste. Hélène, in the third range, containing four arpents in front by fourteen arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the said range, in rear by the lands of the fourth range, on one side by Emery Lafontaine, Esquire, and on the other side by Lady Tancrède Sauvageau,	4 32
4o. A lot of land, in the name of Laroque situated in the parish of Ste. Hélène, in the range St. Augustin, containing two arpents in front by twenty arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the said range, in rear by the line of the township d'Upton, on one side by Jacques Chartier and on the other side by Maxime Cadoret,	6 17
5o. A lot of land in the name of Olivier Brunet, situated in the parish of Ste. Hélène, in the first range, containing one arpent and half in front by thirty arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the said range, in rear by the line of the parish of St. Liboire, on one side by Pierre Petit and on the other side by S. Denis,	5 04

Municipality of the Parish of St. Dominique.

1o. A lot of land in the name of Louis Marquette, situated in the parish of St. Dominique, in the sixth range containing forty-five arpents in extent, bounded in front by the road of the said range, in rear, by the lands of the fifth range of Ste. Rosalie, on one side by Jean Baptiste Guilbert and on the other side by Joseph Plante and others,	6 08
2o. A lot of land, in the name of Adolphe Laperle, situated in the parish of St. Dominique in the sixth range, containing one arpent in front by thirty arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the said range, in rear, by the lands of the fifth range of the parish of Ste. Rosalie, on one side by Cyrille Fréchette, and on the other side to François Gosselin,	9 92
3o. A lot of land, in the name of Isaac Lespérance, situated in the parish of St. Dominique, in the range St. Dominique, in the south side, containing eighty arpents in extent, bounded in front by the road of the said range, in rear by the range St. François, on one side by François Jacques and on the other side Amable Bernard,	4 20
4o. A lot of land in the name of Cléophas Perrault, situated in the parish of St. Dominique, on the south side, containing twenty arpents in extent, more or less, bounded in front by the road of the said range, in rear by the lands of the range St. François, on one side, by Narcisse Chartier and on the other side by Hilaire Mathieu,	3 78

Municipality of the Parish of St. Ephrem d'Upton.

Range.	No.	Extent arpents.	Amount due.
20	P 55	10 near the church.	90 66¾

Municipality of the Village of Acton-Vale.

No.	Street.	Proprietor.	Amount due on each lot. $ cts.
1	Cross	J. D. Robinson	4 60
E ¼ 20	Water	Charles Maranda	4 02¾
39	do	A. Lapointe	9 15
40	do	J. B. Lescadre, son	9 20
31	do	C. Pariseau	17 56
21	do	F. X. Girard	4 75
23	do	H. P. Merrill	1 11
N ¼ 41	Middle	J. B. Lescadre, senior	3 26
7	Main	Michel Delage	42 47
28	South Henry	F. X. Dalpé	13 60

S ¼	47	Market	P. Lavigne	13 66
¼	47	do	F. Dagenais	3 19
	50	do	P Laviolette	7 40
	107	North	T. Reeves	7 55
	123	do	G. S. Marler	6 02
	122	do	G. Grondin	9 20
	46	Market	M. Cunningham	5 55
	146	North	G. Grondin	1 80
	124	Henry	G. S. Marler	5 40
	182	do	J. D. Robinson	7 90
	69	do	L. G. Neven	9 15
	89	do	Dme. A. Lemay	3 70
	96	do	P. Dugas	9 30
	119	Middle	J. Bouthillet	3 64
	111	do	H. P. Merrill	3 10
	52	do	Dme Wid. A. Lemay	14 06
	72	do	H. P. Merrill	2 32
	77	do	O. Pariseau	4 84
	112	do	D. Lanoix	4 92
	174	do	T. McKie	4 20
	86	Water	A. McClure	2 32
	80	Henry	G. Rainville	6 64
	73	Water	F X Langdeau	4 94
	56	do	J. B. Boulanger	4 70
	55	do	H. P. Merrill	1 11
	64	do	H. P. Merrill	2 97
	99	do	A. McClure	2 35
	75	do	H. Langlois	1 00
	84	do	H. Langlois	1 52
W ¼	200	Road of 7 Range	M. Lafleamme	11 65
	201	do	A. Vachon	4 75
	202	do	A. Vachon	2 75
	203	do	B. Alaire	17 72
	205	do	S. Doré	9 15
	210	do	L. Archambault	17 60
	33	do	J. Marquet	16 65
	11	do	L. Archambault	12 50
	8	do	A. Laforest	8 00
	32	Block B.	A. McClure	20 69
	7	do	O. Joyal	1 65
	6	do	François Charette	1 85
	5	do	J. W. Walcott	2 35
	4	do	François Charette	1 85
	3	do	François Charette	1 85
	2	do	François Charette	1 85
	1	do	Jacques Bouthillet	7 07
Centre ¼	15	Roxton Road	Jos. Barbeau	25 00
	22	William	T. Cunningham	4 95
	10	do	T. McKie	14 25
E ¼	27	do	J. B. V. de Boucherville	5 40
E ¼ of W ¼		D Roxton Road	T. Meriaut	4 90
	16	Mine	P. Laviolette	9 52
	5	do	P. Ball	5 02
	7	do	—Senill	4 52
	11	do	D. S. Flanders	42 14
	2	do	P. D. Richard	20 55
N ¼	8	do	F. Lacroix	13 64
S ¼	20	George	Jos Verrier	4 70
N ¼	19	do	L. Meunier Lapierre	2 85
W ¼	20	do	C. Sesville	2 35
	14	do	G. C. Dubaime	3 70
S O ¼	27	Cushing	Capt. Flowers	21 64
N E ¼	40	Rail-Way	J. S McDonald	24 57
S ¼	19	George	Ant. Barret	6 04
	14	Rail-Way	S. Poulin	10 80
	4	Mine	A. McEvoia	3 10
	6	do	Joseph Bernier	3 27
	6	do	—Chartier	14 27
	13	George	Jos. Masenette	9 54
N ¼ of N	24	6th Range of Acton	A. H. Dubrule	142 00
E ¼ of N	24	3rd Range of Acton	W. McGinnis	15 00
E ¼	29	Water	J. Cloutier	5 00
	166	Middle	H. P. Merrill	2 90
	16	Mine	Jos. Pinard	2 50
E ¼	200	Principal	B. Lamoureux	4 70
	227	Edouard	Hubert Harnois	10 03
	242	do	J. B. Harnois	2 90
	244	do	Tha. Roy	4 64
	245	do	G. Généreux	5 05
	230	do	X. Varin	2 42
	246	do	Edmond Harnois	2 67
	247	do	Henry Varin	5 05
	248	do	Henry Varin	4 77
	225	do	Louis Peoplin	7 62
	251	do	Moise Dion	2 71
	224	do	Joseph Dandelin	2 71
	252	do	E. Marchand	1 25
	228	do	— Chagnon	2 71
	255	do	J. Malhiot	2 26
	222	do	P. Caderet	11 95
	221	do	R. Poulin	6 90
	219	do	A. Roy	1 57
	257	do	M. Dumaine	4 46
	39	Henry	Jos. Poulin	4 70
	41	do	C. Soupras	4 24
	43	Edouard	Paul Archambault	8 75
	33	François	Pierre Mousset	5 03
	212	Principal	Fra. Poulin	13 10
	11	Cushing	T. Cunningham	4 63
	2	do	—Nolin	4 63
E ¼	24	George	Pierre Verrier	1 57
W ¼	24	do	B. Cornellier	1 57
	32	do	C. Dumas	2 35
	1	William	Thomas Hill	4 05
P		do	J. W. Walcott	4 70

A lot of ground, in the name of J. D. Robinson, situated in the village of Acton Vale, North Street, containing three hundred feet in front by two hundred and ten feet in depth, bounded in front by the North Street, in rear by the lot No. 182, on one side, to the East, by the lots Nos. 46, 47 and 48 and on the West side by the lots Nos. 93, 92, 91 and 90..... 200 56

A lot of ground, in the name of T. Cunningham, situated in the Village of Acton Vale, corner of the Cushing Street and Roxton Road, containing sixty feet in front by fifty feet in depth, bounded in front by the Roxton Road, on one side by the Cushing Street and on the other side and in rear by C. A. Richardson..... 22 20

A lot of ground in the name of Charles Giroux, situated in the Village of Acton-Vale, seventh range Road, containing one arpent in extent, bounded in front by the said road, in rear by J. W. Wolcott, on the south side by J. W. Wolcott, and on the other side by the Francis Street 19 10

A lot of ground in the name of Hill and Bigler, situated in the village of Acton Vale, containing fifty-four feet in front by hundred and sixty feet in depth, bounded in front by the Mining Road, in rear by the Mining Company, on one side by D. S. Flanders and on the other side by J. C. Butterfield and L. Beeman..... 21 60

Municipality of the Parish of St. Simon.

A lot of land in the name of Michel Lapointe, situated in the parish of St. Simon, in the range St. Edouard, bounded in front by the road of the said range, in rear by the lands of H. G. Forsyth, Esquire, on one side by F. X. Cadieux, Esquire, and on the other side by Louis Boucher.... 3 07

P. S. GENDRON.
Secretary-Treasurer, of the municipality of the County of Bagot.

Ste. Rosalie, 20th November, 1865.

Avenir de la Race Africaine.

Sherbrooke, 16 déc. 1865.

Au nombre des questions de premier ordre dont s'occupe en ce moment l'esprit humain, il ne saurait s'en trouver une dont l'importance soit plus grande, d'un intérêt plus vital, que celle qui se rattache à l'avenir de la race noire et à la position qu'il convient de lui donner, chez les peuples où elle a été transportée. Nous avons vu fondre sur nous les suites de la rapacité et de la cruauté de nos ancêtres, et nous leurs descendants, il nous faut forcément résoudre une question que notre génération n'a point soulevée. Toutes les nations maritimes ont pris part au commerce des esclaves. Les Français, les Anglais, les Espagnols, et les colons descendus de ces peuples, ont tous mis la main à l'œuvre inique; les enfants d'eux tous ont dû s'abreuver à la coupe préparée par les aïeux; peut-être leur faudra-t-il y puiser plus avant encore.

Cependant la question se pose devant nous, et il est inutile de moraliser d'avantage. S'il nous a été donné, à nous Canadiens d'éviter la faute de nos voisins, nous le devons, sans parler des enseignements salutaires de l'Eglise, seulement à notre sol et au climat de notre pays. Nous ne sommes pas toutefois sans tache. Il est encore de mémoire d'homme que quelques esclaves furent vendus à Québec; on voit dans les vieux numéros de la *Gazette de Québec*, la triste figure d'un nègre courbé sous le fardeau, marquant l'annonce d'un esclave fugitif, à côté de l'annonce d'une « Maison à Louer » ou de « Fret demandé. » L'accusation bien connue contre George III, et que le Virginien Jefferson avait enfermée dans la première ébauche de la « Déclaration de l'Indépendance, » en fut retranchée, après rapport au Congrès, « par déférence pour les sentiments de nos pères » du Massachusetts, dont grand nombre se livre au commerce des esclaves. »

Le sang demande le sang. Le baptême de sang et de feu des quelques dernières années a été l'expiation des horreurs de la seconde période. On vient de concéder au nègre le don de sa liberté personnelle; on réclame maintenant l'égalité politique en sa faveur. C'est la question qui travaille les esprits en ce moment. Pour parler plus clairement il s'agit d'élever les noirs au niveau d'une civilisation de dix-huit siècles. Mais il est bon, ce nous semble de se rappeler par quelles difficultés nous avons dû passer avant de gagner nos libertés et avec quelle lenteur nous en sommes devenus dignes. Chaque pouce de terrain difficile nous l'avons remporté sous la direction des classes privilégiées. Si à certaine époques les basses classes ont pu se faufiler au pouvoir, ce n'a été que pour faire trembler la liberté. Dans les premiers siècles ce fut l'Eglise, comme elle l'a toujours été depuis qui fut la gardienne de cet arbre; plus tard d'une manière secondaire, ce fut la noblesse, maintenant c'est la bourgeoisie; dans l'avenir ce seront les esclaves ouvriers peut-être.

N'est-ce point goutte à goutte et selon que leur éducation intellectuelle et morale les y avait préparés, que les peuples ont rempli la coupe de leur liberté? En Italie même, cette terre si richement douée par la nature et si pleine des souvenirs du passé, par quel creuset d'anéantissements et de hasards l'essai n'a-t-il pas eu à passer! Les tentatives ont été aussi infructueuses que multipliées. L'Autriche est à sonder le sol qui conduit dans la même voie. La France même a reculé. Qu'on ne vienne plus nous parler de despotes enchaînant tout un peuple. Les peuples (excepté peut-être dans le cas d'un conquérant) se gouvernent par la forme de pouvoir qui convient le mieux à leur condition morale et politique.

Tout cela bien considéré, n'est il pas adroit de prétendre qu'une race récemment échappé à la barbarie africaine, doive de suite jouir de cette liberté, fruit de tant d'années de luttes. Ce n'est pas par un simple acte du Congrès que vous ferez de l'enfant du Congo ou du Dahomey, doué de tous ses instincts sauvages de cannibalisme et de fétichisme, pétri de la rapacité qui lui fait vendre ses frères, ce n'est point par un vote que vous en ferez un citoyen de la liberté politique. Il faudra la tutelle de plus d'une génération pour préparer cette race à la jouissance de ce qui se nous a été accordé qu'après une une longue suite de générations.

Voilà pour ce qui est des considérations premières; voyons maintenant l'expérience des pays qui en ont tenté l'épreuve.

Quel est l'homme de ceux qui ont lu un peu d'histoire coloniale, qui ne connait point la fertilité des Indes Orientales, les jardins du monde? Avec leur climats délicieux, leur sol si fertile, les ressources de ces lieux semblent sans bornes; et pourtant partout où l'égalité politique les a effleuré, il en est suite des ruines.

Dans la Jamaique nous dit le Dr. Underhill, les noirs meurent de faim: point d'ouvrage pour eux, et cependant les quelques planteurs qui y restent, dépensent des sommes énormes, mettent en jeu tous les intérêts pour attirer des ouvriers de l'ancien continent. Il est à croire que toute une classe d'hommes ne dépensait point de pareilles sommes d'argent, si elle n'était sûre de faire faire son ouvrage à un portefaix. Les noirs de la Jamaique ont toujours, dès le commencement, refusé de travailler d'une manière permanente et à salaire fixe. Les ouvriers étrangers emportent à leur retour dans leur pays, des sommes considérables, fruit de leur labeur. Le soldat noir d'Haïti sobriste par sa solde de dix centins par jour, tandis que le nègre de la Jamaique refuse de travailler à vingt cinq centins par jour. Tout est là pour prouver que l'Africain ne saurait se livrer à un travail continue; imbu, pendant dans son pays natal, il n'est partout dans les plantations, il ne s'occupe que d'un genre d'ouvrage qui lui plaît et il ne travaille que quand cela lui plaît. Or tout le monde sait que l'essentiel à la prospérité d'une plantation, c'est le travail assidu; que les moments habiles et offerts d'activité et de persévérance sont la ruine; la plantation, le bâtiment dépérissent et le branchement doivent tous les jours, en saison convenable; toutes opérations qui demandent tout le travail des six jours de la semaine durant toute l'année. Une récolte entière peut périr, faute du travail opportun d'une seule semaine. Et c'est justement là le point capital. Dans la Jamaïque deux jours de travail suffisent pour faire vivre un homme toute une semaine. Le planteur empressé s'entend dire: « Non maître je suis fatigué, » ou bien: « Non je n'ai pas faim » et sa plantation se ruine. La Jamaique périt faute de capital, disent les quasi philanthropes; ils prennent l'effet pour la cause. Les capitaux abondent en Angleterre et cherchent des placements. Ils attendraient probablement dans le silence le civilisé qui leur est propre, mais se détournent des lieux où l'incertitude est incertain.

On se jette avec triomphe sur une autre île comme exemple, la Barbade. Mais il ne faut point oublier que c'est une île, dont les rivages même se cultivent. On n'y trouverait pas un pouce d'espace vacant pour y tenir un pic-nic.

Les lois contre le vagabondage y sont très sévères; il faut au nègre travailler ou partir. Il ne lui est pas permis d'y cantonner sur une petite pièce de terre inculte, ou bien de s'y abriter sous le bananier ou quelques ignames pour jouir de sa paresse chérie.

Mais c'est surtout Haïti qui a fait le sujet du problème dont s'occupe les esprits. Autrefois l'île proprement dite, exportait 400 millions de livres de sucre par année; aujourd'hui, elle n'en produit pas assez pour elle-même. Vingt deux millions de francs, excédant du revenu, rentraient alors en France dans une seule année; aujourd'hui le revenu total s'y monte à sept millions.

La population a diminué à proportion. En 1850 quatre par cent des naissances étaient légitimes. Non content de chasser les blancs de leur île, les naturels en ont, par des massacres réitérés, exterminé presques tous les mulâtres. C'est à peine s'il y est resté une ombre d'institutions représentatives, sous la tyrannie du véritable type africain.

Le culte brutal du serpent tel qu'il se pratique en Afrique, en dérive les croyances religieuses du pays avec une corruption de christianisme. On y baptise scrupuleusement les enfants; mais les rites funéraires sont ceux du dieu Vaudoux. La civilisation en est disparue et la barbarie y est manifeste. Par cet, le soir au milieu de la confusion des broussailles qui envahissent sur les plantations en ruines, on voit briller les feux et on entend résonner les sons des incantations de Vaudoux. Et cette île est au centre de la civilisation, fertile à un certain point et en dehors de ce qu'on appelle influence pernicieuse du planteur blanc.

Aux yeux des esprits qui ne sont point préjugés, il nous semble que ces considérations devraient peser fortement vers l'exclusion de cette race de l'égalité politique qu'il est question de lui donner, lorsqu'il est démontré qu'elle est loin d'être qualifiée à recevoir une si grande marque de confiance.

La race blanche a mal à devoir à remplir vis à-vis des ces pauvres êtres, qui après tout sont nos semblables, moins ce que nous en avons excepté; mais ce devoir n'est point celui dont il est question aujourd'hui. Il leur faut des lois sévères sur le mariage, l'éducation, le travail et le vagabondage. Que les amis outrés du nègre prennent garde aussi à la guerre servile qui menace le Sud. A notre sens, encore un peu d'agitation sur cette question brûlante, et l'on verra se faire la réaction qui briserait le parti radical et précipiterait avec une vitesse terrible la destruction de la race noire.

L. C. B.

On lit dans la *Minerve* de mardi dernier:

La cour a rendu aujourd'hui jugement dans la requête pour *habeas corpus* de Blossom, l'un des quêteurs de Sandhas.

Les juges présents étaient le juge-en-chef Duval et les juges Aylwin, Meredith, Drummond et Mondelet.

Leurs Honneurs, ont chacune, exprimé leur opinion fort au long, et l'émission du jugement a duré près de cinq heures.

Son Honneur le Juge MONDELET, a parlé le premier, comme l'un de la minorité. « Je crois, a-t-il dit, qu'on ne peut rappeler l'ordre donné à Montréal condamnant les prisonniers à la détention jusqu'au mars prochain, que sur un bref d'erreur, auquel cit bref on n'a pas eu recours. D'ailleurs, on n'est pas obligé d'admettre à caution dans tous les délits. » Son Honneur, est rendu alors dans les détails de l'affaire, a montré que les faits venaient à l'appui de l'ordre qu'il a donné.

Son Honneur le Juge AYLWIN, aussi dans la minorité, a fait observer. « L'affaire n'a pas été soumise de vant cette cour d'une manière voulue, et l'on ne peut reviser l'ordre qu'en siégeant en criminel. Je crois que, sous les circonstances, l'ordre du juge Mondelet était nécessaire et a été donné pour assurer la paix et le bien-être du pays.

Son Honneur le Juge MEREDITH, dans un jugement très élaboré, lucide et préparé avec soin, a épuisé complètement le sujet, et, en citant toutes les autorités qui pouvaient se rapporter à cette question, il a démontré, que dans un cas de délit comme celui-ci, il fallait admettre à caution. « On ne peut citer aucun cas, dit-il, où l'on ait refusé, en Angleterre, d'admettre à caution. L'ordre donné à Montreal est sujet à de graves objections et pas un seul précédent ne vient à son appui. C'est à cette Cour à voir à ce que personne ne soit soumis à une détention illégale et à ce qu'on lui accorde l'élargissement voulu, sans égard au caractère de celui qui se plaint. »

Son Honneur le Juge DRUMMOND a examiné l'ordre comme n'étant nullement autorisé par la loi et, comme tendant à intervertir le procès par Jury et à soustraire le bref d'*habeas Corpus*. « A part l'ordre de renvoyer les prisonniers à la prison de Montreal, dit-il, ce n'était rien autre chose qu'un morceau de papier. Il n'y a rien de si bien établi que l'obligation de tous Juges d'admettre à caution en cas de délit. »

Son Honneur le juge-en-chef DUVAL, prit la dernier la parole: « L'affaire, dit-il, a pris des proportions importantes qu'elle ne méritait pas. Ce n'est qu'une simple question légale. Le cour n'a rien à faire avec le degré plus ou moins prononcé d'énormité de l'offense. Il n'y a qu'à savoir à quelle classe appartient le crime en question. Je ne veux pas aller jusqu'à dire qu'il faille admettre à caution tous les prisonniers accusés de délit; il n'est pas nécessaire de régler cette question-là à présent. L'offense commise par Blossom n'est qu'une simple tentative d'enlèvement, et, en aucun livre de loi, on ne trouve des autorités montrant qu'on doive refuser l'*habeas Corpus* pour une tentative de délit. On se demande pas à la cour de réviser l'ordre de Montréal ou d'exprimer une opinion sur tel ordre; on veut seulement lui faire dire si Blossom avait droit d'être admis à caution et était autorisé à remettre ses garanties entre les mains de la cour. Je crois qu'il avait le droit. En fixant le montant du cautionnement on devra tenir compte de la pénalité qui serait imposée en cas de conviction. »

On lut alors le Jugement de la Cour, les Juges Duval, Meredith et Drummond, ordonnant l'élargissement de Blossom sur son cautionnement personnel de $2,000 et sur celui de deux personnes de $1000 chacune ou de quatre personnes de $500 chacune, les Juges Aylwin et Mondelet, dissidents.

Nouvelles et Faits Divers.

Les solennités de Noël ont été célébrées dans St. Hyacinthe avec un éclat propre à faire impression sur les cœurs. Nous avons eu la Messe de Minuit dans toutes les Eglises. La foule qui se pressait dans les temples nous font croire que les grâces du Jubile n'ont pas été sans fruit.

Il ne manquait qu'une chose pour compléter le tableau imposant et joyeux à la fois que présente d'ordinaire nos fêtes religieuses. C'est la présence de Sa Grandeur Mgr. de St. Hyacinthe, que la maladie malgré les prières de ses ouailles, empêche de prendre part à nos cérémonies religieuses.

—La *Gazette de Montréal* publie, sous forme de pamphlet avec son dernier numéro un supplément des plus intéressants. Cette brochure contient une illustration de quelques édifices publics de Montréal, avec une notice sur chacun. Nos remerciements aux éditeurs.

—L'hon. Thos. Ryan est nommé ambassadeur Canadien auprès des cours de France et d'Espagne, pour conclure des traités de commerce avec les puissances; ainsi qu'avec d'autres peuples des bords de la Méditerranée.

—Nous accusons réception de la deuxième livraison de l'*Echo de la France*. Ce numéro contient: *Le marquis de Nassance*; *Une Histoire philosophique*; *L'Ouvroir dans le Salon*; *La mort du général de Lamoricière*; *Les Impressions d'un Paysan*; *Une Chronique* et *les Evénements du mois*. Si nous en jugeons par les deux numéros que nous avons vus, cette publication devra exciter beaucoup d'intérêt. Nos souhaits et nos remercîments à M. l'Editeur.

VOL.—Dans la nuit de samedi à dimanche des voleurs se sont introduits dans la laiterie de M. J. Guertin, résidant dans la paroisse de Notre-Dame de St. Hyacinthe, et lui ont dérobé environ 80 à 100 livres de lard. Jusqu'à ce jour il n'a pas encore eu connaissance ni des voleurs ni du lard. Le Jour de l'An approche; prenez garde aux voleurs, vous tous qui faites boucherie, car ce qui est arrivé à M. Guertin pourrait bien vous arriver également.

BAZAR A SOREL.—On nous prie d'annoncer qu'un bazar aura lieu le neuf de janvier pour venir en aide à l'hôpital de Sorel. Il se tiendra à l'hôtel de ville, les personnes qui voudraient contribuer à cette œuvre de charité en fournissant des effets, etc., sont priées de les faire parvenir aux dames religieuses de l'hôpital, le tout sera reçu avec reconnaissance.

Pont de glaces.—Nous avons le plaisir d'annoncer qu'il y a actuellement un pont de glace bien *balisé* entre Sorel et Berthier.

DÉPART POUR L'EUROPE.—Nos lecteurs apprendront avec intérêt que MM. W. Desmarteau et Amable Jodoin viennent de s'embarquer pour l'Europe. Ces Messieurs sont de la florissante maison Canadienne N. et W. Desmarteau et Jodoin, de Montréal. M. W. Desmarteau est fils de Narcisse Desmarteau, Ecr., un des plus distingués négocients de Montréal. Nos meilleurs souhaits les accompagneront jusqu'au retour de leur course lointaine.

—*L'écho du Cabinet de Lecture* du 15 courant nous est parvenu. Nous en remercions les Editeurs. Il est malheureux qu'on n'est pas cru devoir nous envoyer également la prime. Ceci est d'autant plus regrettable que c'est la deuxième fois que la chose arrive, et que nous voyons par les éloges qu'en font quelques journaux, qu'elle est envoyée aux échanges comme aux abonnés.

On nous obligerait donc infiniment en nous envoyant les portraits de la sœur Bourgeois et de Jacques-Cartier.

—Nous apprenons que M. Brydges le directeur du Grand-Tronc, a octroyé aux étudiants en médecine du Collége Canadien la permission de voyager à moitié prix pendant les fêtes de Noël.

LA BOURSE DE MONTRÉAL INCENDIÉE.—A dix heures du soir dimanche dernier, le feu s'est déclaré dans de la voûte la Bourse de Montreal. Malgré les vigoureux efforts de la brigade du feu, qui se transporta avec la plus grande promptitude sur les lieux, le feu détruisit l'édifice de fond en comble. Les toits des maisons adjacentes ont aussi été endommagés par le feu et l'eau. Au milieu de l'incendie, une explosion qu'on suppose venir d'un dépot de poudre, s'est fait entendre et a blessé à la tête et à la jambe, M. Bertram Ingénieur en chef, M. Perry et quelques autres hommes de la Compagnie de Feu ont été aussi blessés. On parvient à se rendre maître du feu vers deux heures lundi matin.

—Un orphelinat catholique sera bientôt établi à Ottawa.

—Trente mille livres de lard ont été exportées de l'Ile du Prince-Edouard, depuis le mois d'octobre dernier.

PROGRES DE L'ILE PRINCE-EDOUARD.—L'*Islande* de Charlottetown à l'occasion de son vingt-quatrième anniversaire donne les statistiques suivantes sur l'Ile du Prince-Edouard:

« L'année, dit-il, qui précéda la fondation de notre journal, la population de l'île était de 46,034 habitants; aujourd'hui elle est de 85,000. L'année suivante, en 1842, le revenu n'était que de £13,745, 0s, 8d.; il est aujourd'hui de £60,000. Il n'y avait alors que 121 écoles; aujourd'hui, ce nombre n'est presque triplé. Alors, notre île ne produisait que 611,824 minots d'avoine; aujourd'hui, elle produit deux millions et demi. Alors, elle ne produisait que 83,229 minots d'orge; elle produit aujourd'hui près de 300,000 minots. Elle n'avait alors que 9,861 chevaux, aujourd'hui elle n'en a pas moins de 20,000. Nos intérêts maritimes se sont accrus en proportion, et promettent beaucoup pour l'avenir. »

BÉNÉDICTION D'ÉGLISE.—Jeudi de la semaine dernière, l'église de St. Germain, diocèse des Trois-Rivières, était livrée au culte public. La bénédiction se fit par le Révd. Messire Carrou, supérieur du collége de Nicolet, assisté des Révds. MM. Kéroack, curé de St. Guillaume, et M. Désaulniers, curé du Kingsey.

—Certains journaux aux couleurs nationales plus que douteuses, sont bien aises de reproduire dans leurs colonnes une élucubration où le Canada est comparé à un *âne*.

—Un journal de l'Illinois prédit un hiver très rigoureux. Il fait observer que les rats-musqués construisent leurs demeures dans les parties basses du sol, au lieu de les faire comme de coutume dans les parties élevées. Ils sont en nombre immense dans les champs les plus abrités. Ces signes, selon ce journal, sont infaillibles.

—Des résolutions tendant à poursuivre immédiatement le procès de Jeff. Davis, et à faire exécuter la sentence rendue contre lui, s'il est trouvé coupable, ont été mises devant le Congrès.

—Il paraît que l'épizootie, (maladie des animaux) a fait son apparition dans le Haut-Canada. Que nos braves cultivateurs se tiennent sur leur garde, en ayant bien soin de ventiler leurs étables et leurs écuries, de les tenir propres et bien aérées.

—Des vaux marins ont fait leur apparition dans la rivière Gatineau.

—Une vie du Président Lincoln doit bientôt être publiée.

—Une lettre publiée dans l'*Irishman* de Dublin nous apprend que Stephens est à Paris.

—Il est question de réunir en un volume toutes les oraisons funèbres consacrées au général de Lamoricière.

—La seconde fille de M. de Montalembert vient de prononcer ses vœux au noviciat de Sacré-Cœur de Conflans.

—Le choléra sévit à Jérusalem.

Le gouverneur de l'Algérie, le maréchal de MacMahon, est en ce moment à Paris.

—La Reine doit ouvrir en personne le prochain parlement.

—L'Empereur, à l'occasion de sa fête, a gracié 48 des vieux forçats détenus dans la citadelle de Palma, à Belle-Isle. Chacun a emporté l'argent amassé en prison, soit environ 500 fr. On demandait à l'un de ces hommes s'il allait se rendre dans sa famille.

—Hélas, je n'en ai point, répondit-il d'un ton dolent.

Avant d'entrer en prison j'étais orphelin.

—Des père et mère?

—Oui.....je les ai vu tués.

Avis Spéciaux.

☞C'EST avec un grand plaisir que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des *Pastilles-à-vers Végétales de Devins*. Ce remède si nécessaire pour les enfants est sans contredit préférable à toute autre préparation de ce genre, nous ne décrirons pas aujourd'hui l'usage et le débit considérables qui se fait de ces *Pastilles* est une garantie depuis de leur efficacité. Nous dirons donc aux mères de famille: mères, ne craignez rien; ces *Pastilles* sont parfaitement inoffensives; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM. Devins et Bolton chimistes, à Montréal.

Entre la Santé et la Tombeau.—La distance est très petite et tous ceux qui aiment la vie désirent faire leur possible pour empêcher la maladie de la détruire. Qui est assez insensé pour attendre que le mal ait pris l'empire inouïe que le premier symptôme peut-être remédié par les " Pilules recouvertes en sucre de Bristol, " une préparation si efficace qui tout en combattant la maladie et en chassant la cause ranime les forces et la constitution de malade! Composées d'ingrédients végétaux anti-bilieux et authartiques, c'est le seul remède pour le désordre de l'estomac du foie et des intestins, qui peuvent être guéris sous toutes les circonstances et sous tous les climats. Les purgatifs ordinaires donnent des douleurs, mais les pilules de Bristol ne produisent pas même le plus léger malaise soit dans l'estomac, soit dans les passages alimentaires. Faut-il besoin de dire que c'est le meilleur remède connu? Ces pilules sont renfermées dans des fioles en verre et se conservent sous tous les climats. Dans tous les cas causés par l'état impur du sang on devrait user la Salsepareille de Bristol en harmonie avec ces Pilules.

MARTYRE, LISEZ.—Un mort aux dispepsiques. Vous êtes de véritables martyrs vivants. Nul autre que celui qui souffre de cette maladie peut dire ce qu'est la dyspepsie. Eh bien! Il y a un remède—et un remède immédiat absolu, et certain, qui est en votre pouvoir. C'est la SALSEPAREILLE de BRISTOL. Vous en avez entendu parlé. Qui n'en a pas! Faites en usage, et moquez vous des indigestions de tout ce qui l'accompagne, et de toutes ses conséquences dans une semaine vous serez soulagés de toutes ces incommodités qui rend votre vie misérable. La flatulence, la compression de l'estomac, l'insectivité d'esprit en de corps l'insomnie et les angoisses d'un rêves les maux de tête, nausées, et toutes ces douleurs indescriptibles qui appartiennent à la dyspepsie, s'évanouiront comme une ombre. Faites en l'expérience.

Bulletin Commercial.

BUREAU DU « COURRIER, »
St. Hyacinthe, 23 déc.

Beaux chemins. Très froid. Marché bien fourni. Poids $1. Sarasin 7 francs. Avoine 33 cents. Oies $1.50. Dindes $1.75. Poulets 50 cents. Lard 14 sous. Bœuf 7 sous. Mouton par quartier 75 cents. Patates de 41 à 50 cents. Les prix du marché sont à peu près les mêmes que dans notre dernier numéro.

Voici les prix des grains chez les marchands de cette ville

Orge,	2	9
Avoine,	1	6
Graine de Lin,	6	0
Pois,	3	9

☞Les grains doivent être de première qualité.

Marchés Monétaires.

(Rapport spécial pour le *Minerve*)

Montréal, 23 déc.

L'or ouvert à 45¾ descendu à 45¾ et fermé à 45¾.

Greenbacks achetés à 32¾ et vendus à 31¾, offerts en grande quantité.

Echange sur New-York vendu à 31¼. Les demandes ont été plus considérables à ce taux.

Echange sur Londres, se vend de 9¾ à 10.

Argent offert en grande quantité de 3¾ à 4 et se vend à 3¾ avec plus de demandes que les jours précédents.

L. MARCHAND & SON,
Courtiers.

[Par télégraphe]
New-York, 23 déc.

Les fonds sont fermés. L'or est ouvert et est fermé à 145¾.

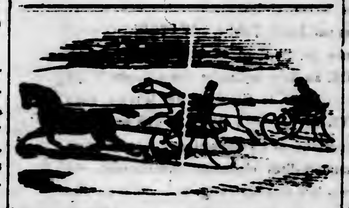

Club des Trotteurs,

DU DISTRICT DE

ST. HYACINTHE.

Les Membres du Club des Trotteurs du District de St. Hyacinthe sont priés de s'assembler mercredi le 13 Janvier prochain, en la Salle du Marché pour recevoir les comptes des Secrétaires Trésoriers; et pour procéder à la nomination des Directeurs pour l'année 1866.

Les souscripteurs sont aussi priés de payer entre les mains des soussignés le second versement de leur souscription, $1,00.

H. ST. GERMAIN,
H. BARBEAU. } *Sect.-Trés.*

NOUVEAU MAGASIN

DE

Vins de toute Espèce.

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

VIS-A-VIS LA MAISON

F. & J. LECLAIRE.

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis que cédant à leurs sollicitations, il vient d'ouvrir un **Magasin** où il fera le commerce exclusif de VINS, LIQUEURS, EAUX-DE-VIE, VINS FRANÇAIS, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention de Messieurs les Membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très Bon Marché.

P. A. MERCIER.

19 Mai—

ATTENTION!

LES FETES APPROCHENT!

N'oubliez pas à cette occasion de visiter la

Fonderie Yamaska.

Vous y trouverez:

POELES DOUBLES,

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre Poêle

LE CANADIEN.

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTI.

Les Acheteurs obtiendront de MM. LECLERE & NELSON les

Conditions les plus favorables!

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864.

Les créanciers des soussignés sont notifiés de se réunir en la cité de Montréal au bureau de Messieurs Tourville, Gauthier et Cie., coin des rues St. Sulpice et des Commissaires, Mercredi, le troisième jour de Janvier, 1866, à dix heures, de l'avant-midi, afin de recevoir un état des affaires de la ci-devant société F. & M. Préfontaine et de la société Préfontaine et Dyon et de nommer un syndic auquel ils pourront faire une cession en vertu de l'Acte susdit.

T. & M. PREFONTAINE,
PREFONTAINE & DYON.
Par leur procureur,
FULG. PREFONTAINE.

St. Hyacinthe, 15 décembre, 1865.

FONDERIE DE ST. CÉSAIRE.

BENOIT, PRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils viennent d'établir dans cette ville une FONDERIE où l'on peut se procurer tous les articles de fonte en général, tels que:

Poêles doubles,
Chaudières,
Boîtes de Roues,
Pentures de granges et

CHARRUES.

—Et de plus:—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins à Scie et à Farine, &c, &c.

—AUSSI:—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

à système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur séparation. Avec

CRIBLES DE GRANGES

Les mieux finis.

—De plus:—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un **BUREAU D'ECHANGE** en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, nouvellement occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent aux meilleurs d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT.

Rue Cascades, porte voisine de MM. Cadoret et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert.

St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

CADEAUX

POUR LES

FETES.

L'assortiment le plus varié et le

MEILLEUR MARCHE

DE TOUT

ST. HYACINTHE.

A LA LIBRAIRIE DE

M. A. KEROACK,

RUE CASCADES,

ANCIENNE MAISON DE M. E. CHAPUT

Bijouterie et Imagerie religieuse; Articles de Fantaisie; Jouets d'enfants depuis 1 sou à une piastre; Albums; Statues; Porcelaines; Livres de dévotion et autres reliés avec luxe; Cartes à jouer; Porte-Monnaie, et une foule d'articles de TOUT PRIX, *convenable pour*

CADEAUX.

16 déc. 1865.

AVIS.

Bureau du Major de Brigade.

Tout Canadien (du district No. 6) pour l'Ecole Militaire sera pour le future son application directe au Bureau du

Député Assistant-Adjudant Général de Milice à Montréal,

T. de MONTENACH,
Major de Brigade.

ILE AU CERF,
11 décembre, 1865.

AVIS.

LES PERSONNES endettées envers la Succ. F. X. Coté sont par les présentes notifiées de venir payer les à comptes entre les mains de son procureur F. X. N. Norbert Lussier, au bureau du *Courrier*.

30 novembre 1865.

$600 à prêter.

S'adresser à M. P. L. Robitaille, St. Hyacinthe.

28 novembre, 1865.

REPÉTÉ

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

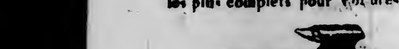

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Américs.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!
FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

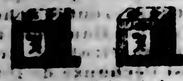

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'ouvrage en Fonte, exécuté avec soin et promptitude, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre Fonte

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on considère

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Fontaines de Grange,
Boîtes de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

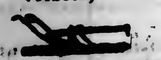

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

on conditions très-Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, Pres. GRATIEN NELSON, Sec.

St. Hyacinthe, février 1866.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de la Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

CORPORATION

DU

COMTE DE SHEFFORD.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE SHEFFORD.

JE donne par les présentes Avis Public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par Encan Public, à WATERLOO, dans le Comté de Shefford, en la MAISON D'AUDIENCE, au lieu ordinaire des sessions du dit Conseil, LUNDI, le CINQUIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain (1866), à DIX heures de l'Avant-Midi, pour les Cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les Frais, au moins DEUX jours avant le jour ci-dessus indiqué, savoir :—

Granby.

Partie de Lot.	Lot	Rang	Acres.	Montant dû
				$ c.
E	14	7	50	6.24
O	6	11	40	3.11
S E	9	2	40	4.96
¼ N	12	3	100	10.09
O	11	7	40	3.82
¼ S	17	1	50	2.98
¼ O	10	10	100	11.52
¼ N	22	2	100	4.62
¼ N	14	9	100	8.07
	14	9	200	16.09
	2	10	100	10.95

Roxton.

¼ N	16	1		4.81
¼ O	23	3		14.99
¼ O	24	3		3.87
¼ N	15	6		2.37
¼ N	16	6		2.37
¼ O ¼ E	15	7		3.37
¼ E ¼ O	15	7		3.11
	6	11		4.27
	7	11		4.27
	8	11		10.57
	9	11		4.27
	10	11		4.27
	11	11		4.27
	12	11		4.27
	13	11		4.27
¼ E	22	11		3.37

Un lopin de terre a front sur le lot de terre no. 28 de 7¼ arpents de front sur la profondeur du rang voisin d'un côté au terrain de Pierre Martin et de l'autre côté à celui de Antoine Beauregard du lot 28 ..... 5 — 3.00

Le ¼ E de ..... 28 — 5 à cinq arpents de front, et à distraire neuf arpents de terre en superficie deux fois plus long que large et à prendre dans le coin sud-est du dit lot No. 28 ..... 3.20

Shefford.

¼ N. O	13	1	45	3.02
	17	5	200	13.51
¼ E	26	7	85	20.68
¼ E	11	11	100	7.23
¼ N.O	2	10	50	3.05
¼ N	2	6	125	11.25
¼ E	6	6	145	16.74
¼ E	2	11	50	3.74
¼ O	1	9	100	8.62
¼ S. E	8	11	90	6.77
¼ S. O	3	10	50	3.78
¼ N	1	10	100	4.22
¼ N	3	11	50	2.76
¼ O	6	6	140	5.62

Ely Nord.

¼ E	26	4		11.32
¼ E	27	4		11.20
¼ O	27	4		4.55
¼ N. E	28	5		10.74
¼ N	25	5		7.27
	26	4		5.40
	28	5		8.66
	20	6		13.50
	17	9		3.17

Ste. Cécile de Milton.

¼ E	19	1	50	3.02
130 acres O	19	1	130	252.67
¼ S. O	2	4	50	16.22
¼ E ¼ O	5	5	50	6.87

M. BOYCE,
Sec.-Trés. du Conseil Municipal du Comté de Shefford.

[Vraie Copie,]

M. BOYCE,
Sec.-Trés. C. M. C. S.

Waterloo 1 Déc., 1865.

CONSEIL MUNICIPAL

DU

COMTE DE BAGOT.

Bureau du Conseil Municipal
Du Comté de Bagot.

JE donne par les présentes AVIS PUBLIC que les terres et terrains ci-dessous mentionnés seront vendus par ENCAN PUBLIC, en la paroisse de St. Liboire, dans la Maison de W. McNICHOLS, Ecuier, ou se tiennent les séances du Conseil Municipal du Comté de Bagot, dans le dit Comté de Bagot, LUNDI le CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER prochain (1866) à ONZE HEURES de l'AVANT-MIDI, pour les cotisations et charges dues aux Municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

Muntcipalité de la Paroisse de Ste. Hélène.

				Montant dû sur chaque lot $ cts
1er.	Une terre, au nom de Joseph Galarneau, située dans la paroisse de Ste Hélène, dans le rang St. Augustin, de la contenance de trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à Justinien Sylvestre, d'un côté au Rév Jos Primeau et de l'autre côté à la route du rang St. Augustin			5 32
2o.	Une terre, au nom de Pierre Benoit, située dans la paroisse de Ste. Hélène, dans le quatrième rang, de deux arpents de front sur quatre arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du quatrième rang, derrière aux terres du troisième rang, des deux côtés à Athanase Lamoureux			4 36
3o.	Une terre, au nom de Isidore Dorais, située dans la paroisse de Ste Hélène, dans le troisième rang, contenant quatre arpents de front sur quatorze arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres du quatrième rang, d'un côté à E. Lafontaine, Ecr., et de l'autre côté à Dame Tancrède Sauvageau			4 22
4o.	Une terre, au nom de Loroque, située dans la paroisse de Ste. Hélène, dans le rang St. Augustin, contenant deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à la ligne du Township d'Upton, d'un côté à Jacques Chartier et de l'autre côté à Maxime Cadoret			6 17
5o.	Une terre, au nom de Olivier Brunet, située dans la paroisse de Ste Hélène, dans le premier rang contenant un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à la ligne de la paroisse de St. Liboire, d'un côté à Pierre Petit et de l'autre côté a S. Denis			5 04

Municipalité de la Paroisse de St. Dominique.

				Montant dû sur chaque lot $ cts
1o.	Une terre, au nom de Louis Marquette, située dans la paroisse de St. Dominique, dans le sixième rang, contenant quarante-cinq arpents en superficie, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres du cinquième rang de Ste. Rosalie, d'un côté à Jean-Baptiste Guilbert et de l'autre côté a Joseph Plante			6 08
2o.	Une terre, au nom de Adolphe Laperle située dans la paroisse de St. Dominique, dans le sixième rang, contenant dix arpent de front, sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres du cinquième rang de la paroisse de Ste. Rosalie, d'un côté à Cyrille Fréchette et de l'autre côté à François Gosselin			9 92
3o.	Une terre, au nom de Isaac Lespérance, située dans la paroisse de St. Dominique, dans le rang St. Dominique du côté Sud, contenant quatre-vingts arpents en superficie, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres du rang St. François, d'un côté à François Jacques et de l'autre côté à Amable Bernard			4 30
4o.	Une terre, au nom de Cléophas Perrault, située dans la paroisse de St. Dominique, dans le rang St. Dominique, du côté Sud, contenant vingt arpents en superficie, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres du rang St François, d'un côté à Narcisse Chartier et de l'autre côté à Hilaire Mathieu			2 78

Municipalité de la Paroisse de St. Ephrem d'Upton.

Rang	No.	Superficie	Montant dû
20	P 55	10 arpents près de l'Eglise.	0 66¼

Municipalité du Village d'Acton Vale.

No.	Rue.	Propriétaires.	Montant dû sur chaque lot. $ cts.
1	Cross.	J. D. Robinson	4 60
¼ E 20	Water.	Charles Maranda	4 62½
39	do	A. Lapointe	9 15
40	do	J. Bte. Lecoadre, fils	0 90
31	do	C. Parisean	17 95
21	do	F. X. Girard	4 75
23	do	H. P. Merrill	1 11
¼ N 41	Middle.	J. Bte. Loccadre, père	3 95
7	Main.	Michel Delage	43 47
26	South Henry.	F. X Dalpé	13 60
¼ E 24	George	Pierre Verrier	1 87
¼ O 24	do	E. Corneillier	1 87
32	do	C. Dasnes	2 35
1	William.	Thomas Hill	6 65
8	do	J. W. Wolcott	4 70

Un terrain, au nom de J. D. Robinson, situé sur la rue North, contenant trois cents pieds de front sur deux cents dix pieds de profondeur, tenant devant à la rue North, en profondeur au No. 167, d'un côté à l'Est aux Nos. 44, 47 et 48 et à l'Ouest aux Nos. 83, 92, 91 et 90 ..... 100 34

Un terrain, au nom de T. Cuningham, situé dans le village d'Acton-Vale, au coin de la Rue Cushing et du chemin de Roxton, contenant soixante pieds de front sur cinquante pieds de profondeur, tenant devant au chemin de Roxton, d'un côté à la Rue Cushing d'autre côté et en profondeur à C. A. Richardson 22 20

Un terrain, au nom de Charles Giroux, situé sur le chemin du 7e rang, dans le village d'Acton-Vale, contenant un arpent en superficie, tenant devant au chemin du 7e rang, derrière à J. W. Wolcott, d'autre côté à la Rue Francis. 10 10

Un terrain, au nom de Hill et Bigiow, situé sur le chemin qui conduit à la mine, dans le village d'Acton-Vale, contenant cinquante-quatre pieds de front sur cent-soixante pieds de profondeur, tenant devant au dit chemin de la mine derrière à la compagnie des mines d'un côté à D. S. Flanders et de l'autre côté à J. C. Butterfield et L. Beaman 21 60

Municipalité de la Paroisse de St. Simon.

Une terre, au nom de Michel Laplante, située dans la paroisse de St. Simon, dans le rang St. Edouard, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres de H. G. Forsyth, Ecr., d'un côté à F. X. Cadieux, Ecr., et de l'autre côté à Louis Boucher 3 97

P. S. GENDRON,
Secrétaire-Trésorier de la Municipalité du Comté de Bagot.

Ste. Rosalie, 30 Novembre, 1865.

MUNICIPAL COUNCIL

OF THE

COUNTY OF BAGOT.

Office of the Municipal Council of the County of Bagot.

I DO HEREBY give Public Notice that the lands and grounds hereinafter mentioned will be sold by PUBLIC AUCTION, in the parish of ST. LIBOIRE, at the house of WILLIAM McNICHOLS, Esq., at the place where the said lands of the County Council are held, in the said county of Bagot, on MONDAY the FIFTH day of the month of FEBRUARY next (1866), at ELEVEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with at least two days before the above day.

Municipality of the parish of Ste. Hélène.

	Description of land.	Amount due on each lot. $ cts.
1o.	A lot of land, in the name of Joseph Galarneau, situated in the parish of Ste. Hélène, in the range St. Augustin, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the said range, in the rear by Justinien Sylvestre, on one side by Revd. Jos. Primeau, and on the other side by the By-Road of the said range St. Augustin	5 32
2o.	A lot of land, in the name of Pierre Benoit, situated in the parish of Ste. Hélène, in the fourth range, containing two arpents in front by thirteen arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the forth range in rear by the lands of the third range on two sides by Athanase Lamoureux	4 36
3o.	A lot of land, in the name of Isidore Dorais, situated in the parish of Ste. Hélène, in the third range, containing four arpents in front by fourteen arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the said range, in rear by the lands of the fourth range, on one side by Emery Lafontaine, Esquier, and on the other side by Remy Tancrède Sauvageau	4 22
4o.	A lot of land, in the name of Laroque situated in the parish of Ste. Hélène, in the range St. Augustin, containing two arpents in front by twenty arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the said range, in rear by the line of the township of Upton, on one side by Jacques Chartier and on the other side by Maxime Cadoret	6 17
5o.	A lot of land in the name of Olivier Brunet, situated in the parish of Ste. Hélène, in the first range, containing one arpent and half in front by thirty arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the said range, in rear by the line of the township of St. Liboire, on one side by Pierre Petit and on the other side by S. Denis	5 04

Municipality of the Parish of St. Dominique.

	Description of land.	Amount due on each lot. $ cts.
1o.	A lot of land in the name of Louis Marquette, situated in the sixth range containing forty-five arpents in extent, bounded in front by the road of the said range, in rear, by the land of the fifth range of Ste. Rosalie, on one side by Jean B. ptiste Guilbert and on the other side by Joseph Plante and others	6 08
2o.	A lot of land, in the name of Adolphe Laperle, situated in the parish of St. Dominique in the sixth range, containing one arpent in front by thirty arpents in depth, more or less, bounded in front by the road of the said range, in rear by the hundred and fifth range of the parish of Ste. Rosalie, on one side by Cyrille Frichette, and on the other side to Francis Gosselin	9 92
3o.	A lot of land, in the name of Isaac Lespérance, situated in the parish of St. Dominique, in the south side, containing eighty arpents in extent, bounded in front by the road of the said range, in rear by the range St. François, on one side by François Jacques and on the other side Amable Bernard	4 30
4o.	A lot of land in the name of Cléophas Perrault, situated in the parish of St. Dominique, in the range St. Dominique, on the south side, containing twenty arpents in extent, more or less, bounded in front by the road of the said range, in rear by the lands of the range St. François, on one side, by Narcisse Chartier and on the other side by Hilaire Mathieu	2 78

Municipality of the Parish of St. Ephrem d'Upton.

Range.	No.	Extent arpents.	Amount due.
20	P 55	10 near the church.	0 66¼

Municipality of the Village of Acton-Vale.

No.	Description of Ground. Street.	Proprietor.	Amount due on each lot. $ cts.
1	Cross.	J. D. Robinson	4 60
¼ E 20	Water.	Charles Maranda	4 62½
39	do	A. Lapointe	9 15
40	do	J. B. Lecoadre, son	0 90
31	do	C. Parisean	17 95
21	do	F. X. Girard	4 75
23	do	H. P. Merrill	1 11
N ¼ 41	Middle.	J. B. Lecoadre, senior	3 95
7	Main.	Michel Delage	43 47
26	South Henry.	F. X. Dalpé	13 60
¼ E 24	George	Pierre Verrier	1 87
¼ O 24	do	E. Corneillier	1 87
32	do	C. Dasnes	2 35
1	William.	Thomas Hill	6 65
8	do	J. W. Wolcott	4 70

A lot of ground, in the name of J. D. Robinson, situated in the village of Acton Vale, North Street, containing three hundred feet in front by two hundred and ten feet in depth, bounded in front by the North Street, in rear by the lot No. 182, on one side, to the East, by the lots Nos. 46, 47 and 48 and on the West side by the lots Nos. 83, 92, 91 and 90 ..... 100 34

A lot of ground, in the name of T. Cuningham, situated in the Village of Acton Vale, corner of the Cushing Street and Roxton Road; containing sixty-feet in front by fifty feet in depth, bounded in front by the Roxton Road, on one side, by the Cushing Street and on the other side and in rear by C. A. Richardson 22 20

A lot of ground in the name of Charles Giroux, situated in the Village of Acton-Vale, seventh range Road, containing one arpent in extent, bounded in front by the said road, in rear by J. W. Wolcott, on the south side by J. W. Wolcott, and on the other side by the Francis Street 10 10

A lot of ground in the name of Hill and Bigiow, situated in the village of Acton Vale, containing fifty-four feet in front by hundred and sixty feet in depth, bounded in front by the Mining Road, in rear by the Mining Company, on one side by D. S. Flanders and on the other side by J. C. Butterfield and L. Beaman 21 60

Municipality of the Parish of St. Simon.

A lot of land in the name of Michel Laplante, situated in the parish of St. Simon, in the range St. Edouard, bounded in front by the road of the said range, in rear by the lands of the G. Forsyth, Esquire, on one side by F. X. Cadieux, Esquire, and on the other side by Louis Boucher 3 97

P. S. GENDRON,
Secretary-Treasurer of the Municipality of the County of Bagot.

Ste. Rosalie, 30th November, 1865.

JOURS DE PUBLICATION:
Mardis et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
ETATS-UNIS.—Trois piastres.
Casimir Gagnier, Propriétaire-Editeur, Bureau et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agicole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Une ligne ... 50
Chaque insertion subséquente ... 25
Au-dessous de dix lignes, par ligne ... 5
Les ANNONCES DE TERRE
devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 29 Décembre 1865. — No. 84

1866, PROSPECTUS 1866,

Un Papier-Nouvelle

"Le Globe."

Journal de Toronto.

L'Editeur du *Globe* annonce avec la plus grande satisfaction à ses nombreux lecteurs en particulier et au public des deux Canadas en général que durant l'année courante de grandes améliorations ont été faites dans le matériel de l'établissement pour la publication du volume à venir. De nouveaux caractères de toutes sortes et de tous les goûts viennent d'être achetés aux célèbres manufactures de Miller & Richard, d'Edimbourg. La qualité de leur papier sera aussi infiniment supérieur à celui qui a été employé précédemment. M. le propriétaire du *Globe*, ayant fait de nouveaux arrangements, dans le but de faciliter les nouvelles télégraphiques, ainsi que pour l'augmentation de ses correspondants et représentants des différents points du pays, réussiront à rendre cette feuille de plus en plus intéressante.

L'année 1866 étant appelé à faire époque dans les annales de notre histoire, il sera par conséquent du plus haut interêt pour le lecteur de suivre le cours des évènements qui se dérouleront devant ses yeux durant l'année qui doit bientôt commencer.

C'est le printemps prochain qu'aura lieu aussi l'inauguration des nouvelles bâtisses du Parlement a Ottawa.

A l'ouverture de la prochaine session, la question de la confédération, de la part des Ministres reviendra sur le tapis pour être réglé en définitive, où un bill sera présenté, tendant à établir une union fédérale des deux Canadas basée sur le principe de la représentation basée sur la population.

Le traité de Réciprocité touchera à sa fin le 17 mars prochain; de nouvelles négociations pour son renouvellement seront aussitôt entamées, mériteront d'être suivies avec le plus grand intérêt—comme précédemment le *Globe* s'engage à tenir ses lecteurs au courant des négociations importantes qui devront être entreprises à la première session de 1866, concernant l'acquisition du Nord-Ouest. Au nombre des graves questions qui, dans le temps devront agiter le pays—seront :

L'elargissement de nos canaux, ainsi que diverses autres améliorations dans l'intérieur de nos voies de navigation.

La réduction du Tarif Douanier.

L'intérêt de l'argent.

L'ouverture de Nouveaux Territoires.

Le cours Monetaire.

Ainsi que diverses autres questions dignes du plus grand intérêt.

Dans toutes discussion concernant ces différentes questions, le *Globe* comme par le passé s'engage et se fait un stricte devoir, de tenir ses lecteurs au niveau de tous les détails et avantages qui pourraient en résulter.

Comme auparavant, l'abonnement au *Globe* quotidien sera de 6 Dollars par année payable invariablement d'avance.

Il y aura comme par le passé des dépôt du *Globe* dans les principales cités des deux Canadas—Avis à ceux qui désirent se le procurer par cette voie.

L'Edition Hebdomadaire du Globe sera envoyée à quiconque aura payé la somme de deux piastres. Cette édition spéciale comportera encore en elle même de grands avantages au lecteur en ce qu'elle renfermera un résumé fidèle de tout ce qui aura été publié durant le cours de la semaine dans les éditions quotidiennes.

De grandes amélicrations ont été aussi faites pour la publication du *Globe* Hebdomadaire—Le papier sera aussi d'une qualité supérieure.

A partir du 1er. Janvier 1866, le *Globe* ne sera pas envoyé avant que l'on ait satisfait aux réclamations ci-dessous :

Six copies, une année	$10.00
Dix "	15.00
Quinze "	22.00

Une copie du "Globe" sera envoyée gratis à celui qui enverra à l'Editeur, une liste de 15 abonnés.

Vingt cinq copies pour une année	$35.00

Et une copie gratis à celui qui fera parvenir au bureau du "Globe" une liste de vingt cinq abonnés.

Cinquante copies par année	$65.00

Et une copie du "Globe quotidien" à qui conque enverra une liste de 50 souscripteurs.

Quatre vingt copies par an	$100.00

Et une copie quotidienne du "Globe"
Le payement sera toujours exigible d'avance.
Chaque copie du "Globe" est adressé séparément
Tous les numéros appartenant au même Club seront adressés au même bureau de poste.

GEORGE BROWN.
Editeur

Office du *Globe*.
Toronto 1er. Nov. 1865.

MOULINS A BATTRE !

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Sur le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins salines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède plus quelque puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir un garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dérangées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsie Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT,
Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril 1865.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS,

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE. Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonus, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont :

1o. Les Soldats incapables de travailler;
2o. La veuve; 3o. Les orphelins au-dessous de seize ans; 4o. La mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter : Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

☞ *A ceux qui désirent des informations*

Je me charge de fournir des information à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, *sans rien charger, excepté les frais de port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.

☞ Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application.

Le clergé, les magistrats et autres rendraient service à ceux à qui je pourrais être utile en leur faisant connaître cet avis.

EDWARD C. WARD,
"American House."
No. 49, Rue St. Henry
Montréal, 30 octobre, 1865.

MERRS SAUVEZ VOS N FANT

SIROP D) NTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous avons bonheur, *mille fois heureux*, si Pusage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce SIROP incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.
Montréal, 1865.
AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit le plus beau, le plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.
Montréal, 3 Juin 1865.
Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

MAISON DE PENSION

TENU PAR

MADAME E. M. DESFORGES

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle PAGEAU.

La Maison sera tenue par Mme. DESFORGES, avec le même pieds que la tenait Mlle. Pageau; les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Mr. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE,

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, MOOTTE ET LANOTTE,
AVOCATS,
Bureau situé dans la Cour, Etat, des Suivant les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

APINEAU ET MORISON,
Avocats,
Rue Lafrenboise.
A. C. Papineau, L. F. Morison.
St. Hyacinthe, Février, 1865.

MOUSSEAU ET DAUPHIN,
Avocats,
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. Mousseau. P. Dauphin.
1er Juin, 1865.

JOSEPH ROY,
Avocat,
Rue Cascades, maison de M. Antoine Bleau.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 1 Nov. 1865.

F. X. GIRARD,
Avocat,
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1865.

HONORE MERCIER,
Avocat,
Ancien Bureau de M. Dorion, Coin des Rues Girouard et Manior.
Honoré Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. GIRARD,
Avocat,
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à vis le Bureau de H. B. Blanchard, cordier, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. MOOTTE,
Avocat,
Bureau :—Rue St. Denis vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 25 août, 1865.

DAVID GIRARD,
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

LEANDRE BOUCREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 juil., 1864.

L. P. A. MOQUETTE,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la Maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr. avocat, et en face de celui de H. B. Blanchard écr. N. P.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

J. O. ARCHAMBAULT, NOTAIRE.

COATICOOK.

D. G. MORISON,
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, Rue St. Laurent, Montreal.
☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 30 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIÉTÉ DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 16 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance a opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD, J. B. GERMAIN, J. BARARD.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il vient maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vis à vis la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central de commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries servent à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD.

Rue Cascades, près du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de M. St. Germain, menuisier. Les voyageurs trouveront cet Hôtel dont le confort désirable; la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

Terres à Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le Rang St. François, devendre d'un seul lot ou par lots de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné.

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à scier sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le moulin est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part de patronage public.

St. Barnabé, 8 août 1865.

J. J. B. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

MODISTE.

MADAME BOURDON,

Maison Caderet & Dufort.

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que :

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Manchons et Capuchons, &c. &c. &c.

— Aussi :—

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que

Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c.

à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.

— De plus :—

Elle étampera.

Résidence, maison de MM. Caderet & Dufort vis-à-vis le marché,

ST. HYACINTHE.

16 nov.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 20 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur, 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

Volée.

Dans la nuit de vendredi à samedi, de l'Etable de M. Charles Demers du Grand-Rang. Une bonne Vache laitière considérable de 7 à 8 ans, de taille moyenne, sous poil rouge ayant l'extrémité de l'oreille gauche coupée et les deux cornes recourbées en dedans. Toute information tendant à la faire retrouver, sera libéralement recompensé par le propriétaire,

PIERRE MORIN,
Cultivateur.
Grand-Rang de St. Hyacinthe.

AVIS.

LES PERSONNES soussignés laissés le Dr. O. E. Coté sont par les présentes notifiées de voir le payer les à compter comme les mains de ses procureurs E. X. N. Herbert, Ecuyer, soussigné du *Courrier*.

Ce novembre 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVÉE DES MALLES A CE BUREAU.

Bureau de Poste, ... Arrivée — Départ

Montréal.	Tous les jours	A.M. 11 00	A.M. 9 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly	"	P.M. 6 00	P.M. 2 30
Island Pond	"	A.M. 11 30	A.M. 9 00
Québec	de	7 00	9 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	de	3 00	9 00
St. Hugues, Ste. Rosalie, Ste. Hélène	de	10 30	12 30
St. Aimé, St. Germain	Lundi, Mercredi, et Samedi	P.M. 4 00	A.M. 9 00
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	4 30	11 00
La Présentation	Mercredi, Vendredi et Samedi	4 30	11 00

E. X. L. N. DESFORGES,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude, St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 2.30 p.m.

EN VOIS AMERICAINS ESCOMPTES

Département des Finances,

Dominion Canada, 9 mai 1865.

L'HON Ministre des Finances a enjoint qu'il déterminé les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Bons Américains jusqu'à nouvel ordre, en conformité du prix de l'or tel qu'il est fixé par le change, à un taux égale. Ce taux sera déterminé par le Bureau Canadien, lequel sera

JOURS DE PUBLICATION:
Mardis et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Trois PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
ETATS-UNIS.—Trois piastres.
Pascal Lanoier, Propriétaire-Editeur, Bureau et résidence, maison H.J.Doherty, rue Ste. Catherine, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Littéraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes et au-dessous, première insertion . . . 0 50
Ci-dessous de six lignes et au plus de dix . . . 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne . . . 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne . . . 0 2½
On traite à forfait pour les annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 29 Décembre 1865. — No. 84

1866, PROSPECTUS 1866,

Du Papier-Nouvelle

"Le Globe."

Journal de Toronto.

L'Editeur du *Globe* annonce avec la plus grande satisfaction à ses nombreux lecteurs en particulier et au public des deux Canadas en général que durant l'année courante de grandes améliorations ont été faites dans le matériel de l'établissement pour la publication du volume à venir. De nouveaux caractères de toutes sortes et de tous les goûts viennent d'être achetés aux célèbres manufactures de Miller & Richard, d'Edimbourg. La qualité de leur papier sera aussi infiniment supérieur à celui qui a été employé précédemment. M. le propriétaire du *Globe*, ayant fait de nouveaux arrangements, dans le but de faciliter les nouvelles télégraphiques, ainsi que pour l'augmentation de ses correspondants et représentants des différents points du pays, réussiront à rendre cette feuille de plus en plus intéressante.

L'année 1866 étant appelé à faire époque dans les annales de notre histoire, il sera par conséquent du plus haut interêt pour le lecteur de suivre le cours des évènements qui se dérouleront devant ses yeux durant l'année qui doit bientôt commencer.

C'est le printemps prochain qu'aura lieu aussi l'inauguration des nouvelles bâtisses du Parlement à Ottawa.

A l'ouverture de la prochaine session, la question de la confédération, de la part des Ministres reviendra sur le tapis pour être réglé en difinitive, où un bill sera présenté, tendant à établir une union fedérale des deux Canadas bâsée sur le principe de la représentation bâsée sur la population.

Le traité de Réciprocité touchera à sa fin le 17 mars prochain; de nouvelles négociations pour son renouvellement seront aussitôt entamées, mériteront d'être suivies avec le plus grand intérêt—comme précédemment le *Globe* s'engage à tenir ses lecteurs au courant des négociations importantes qui devront être entreprises à la première session de 1866, concernant l'acquisition du Nord-Ouest. Au nombre des graves questions qui, dans le temps devront agiter le pays—seront:

L'elargissement de nos canaux, ainsi que diverses autres améliorations dans l'intérieur de nos voies de navigation.

La réduction du Tarif Douanier.

L'intérêt de l'argent.

L'ouverture de Nouveaux Territoires.

Le cours Monetaire.

Ainsi que diverses autres questions dignes du plus grand intérêt.

Dans toutes discussion concernant ces différentes questions, le *Globe* comme par le passé s'engage et se fait un stricte devoir, de tenir ses lecteurs au niveau de tous les détails et avantages qui pourraient en résulter.

Comme auparavant, l'abonnement au *Globe* quotidien sera de 6 Dollars par année payable invariablement d'avance.

Il y aura comme par le passé des dépôt du *Globe* dans les principales cités des deux Canadas—Avis à ceux qui désirent se le procurer par cette voie.

L'Edition Hebdomadaire du Globe sera envoyée à quiconque aura payé la somme de deux piastres. Cette édition spéciale comportera encore en elle même de grands avantages au lecteur en ce qu'elle renfermera un résumé fidèle de tout ce qui aura été publié durant le cours de la semaine dans les éditions quotidiennes.

De grandes améliorations ont été aussi faites pour la publication du *Globe* Hebdomadaire—Le papier sera aussi d'une qualité supérieure.

A partir du 1er. Janvier 1866, le *Globe* ne sera pas envoyé avant que l'on ait satisfait aux réclamations ci-dessous:

Six copies, une année	$10.00
Dix "	15.00
Quinze "	22.00

Une copie du "Globe" sera envoyée gratis à celui qui enverra à l'Editeur, une liste de 15 abonnés.

Vingt cinq copies pour une année	$35.00

Et une copie gratis à celui qui fera parvenir au bureau du "Globe" une liste de vingt cinq abonnés.

Cinquante copies par année	$65.00

Et une copie du "Globe quotidien" à qui enverra une liste de 50 souscripteurs.

Quatre-vingt copies par an	$100.00

Et une copie quotidienne du "Globe"

Le payement sera toujours exigible d'avance.

Chaque copie du "Globe" est adressé separément Tous les numéros appartenant au même Club seront adressés au même bureau de poste.

GEORGE BROWN.
Editeur

Office du *Globe*
Toronto 1er. Nov. 1865.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir un garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsapareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à rendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT, Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avri 1865.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonus, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont:

1o. Les Soldats incapables de travailler;

2o. La veuve; 3o. Les orphelins au-dessous de seize ans; 4o. La mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter: Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

☞ *A ceux qui désirent des informations*

Je me charge de fournir des informations à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, *sans rien charger, excepté les frais de port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.

☞ Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application.

Le clergé, les magistrats et autres rendraient service à ceux à qui je pourrais être utile en leur faisant connaître cet avis.

EDWARD C. WARD,
"American House."
No. 49, Rue St. Henry

Montréal, 30 octobre, 1865.

MERES SAUVEZ VOS N FANT

SIROP D) NTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et le douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.
Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit le plus belle, le plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.
Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

MAISON DE PENSION

TENU PAR

MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle PAGEAU.

La Maison sera tenue par Mme. DESFORGES, sur le même pieds que la tenait Mlle. Pageau: les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Me. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE,

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SCOTTE ET LANOTOT,
AVOCATS.
Porte voisine de La Tuque, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

APINEAU ET MORISON,
Avocats,
Rue Laframboise.
A. C. APINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND,
Avocats,
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Bisaillon.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 3 Nov. 1861.

F.X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1863.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Daniel, Coin des Rues Girouard et Manlor.
HONORÉ MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à vis le bureau de H. R. Blanchard, corder, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau:—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 23 juin, 1865.

L. P. A. MOLLETTE,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. M. JACQUES.

Le Dr. M. Jacques tient son office dans la Maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard écr N. P.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

J. O. ARCHAMBAULT, NOTAIRE.

COATICOOK.

D. G. MORISON,
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.
☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIÉTÉ DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques; La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYSARD J.B. GERMAIN, L. BARABÉ.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD.

Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, menuisier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servis à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. Francois, à vendre d'un seul lot ou par lots de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1861.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le fusion est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.

St. Barnabé, 8 août 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

MODISTE.

MADAME BOURDON,

Maison Caderet & Dufort.

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que:

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Manchons et Caques, &c. &c. &c.

— Avant: —

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que

Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c. à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.

— De plus: —

Elle étampera.

Résidence, maison de MM. Caderet & Dufort vis-à vis le marché,

ST. HYACINTHE.

16 nov.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 valseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

—Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

Volée.

Dans la nuit de vendredi à samedi, de l'Etable de M. Charles Demers du Grand-Rang. Une bonne Vache laitière canadienne de 7 à 8 ans, de taille moyenne, sous poil rouge ayant l'extrémité de l'oreille gauche coupée et les deux cornes recourbées en dedans. Tout information tendant à la faire retrouver, sera libéralement recompensé par le propriétaire.

PIERRE MORIN,
Cultivateur.
Grand-Rang de St. Hyacinthe.

AVIS.

LES PERSONNES endettées envers le Dr. F. X. Coté sont par les présentes notifiées de venir payer leur s comptes entre les mains de son procureur F. X. N. Norbert Lanoier, au-bureau du *Courrier*.

30 novembre 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ.
		A. M.	A. M.
Montréal	Tous les jours	7 0	11 00
		11 45	P. M.
		P. M.	10 00
		3 30	
St. Hilaire et la Rivière Chambly	do	A. M. 11 00	10 00
Island-Pond		7 00	
		11 40	5 00
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 00
St. Hugues, Ste. Rosalie, Ste. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernard, N. D. St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 00
La Présentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. O. DESPRES,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 2.30 h. A.M.

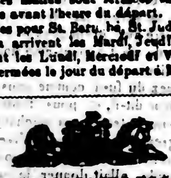

EN VOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Département des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1865.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que dorénavant les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances, DOUANES,

Ouvre 15 Décembre 1865.

En conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 32 p. 100, lequel pourcentage de déduction devra être accordé sur tous produits de la Grande-Bretagne, et importés à tous les ports faisant Etats-Unis pendant cette semaine.

G. A. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
Bureau, No. 65, Parvis Rue St. Jacques
MONTREAL.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achèteront mes Pilules ou mon onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguent offertes en vente, comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de toutes en des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique d'où pourquoi mes préparations ne sont pas protégées par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguent en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque *Boite ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles des E. U.* sur la boite de pilule ou d'Onguent.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etats-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London

Compagnie d'Assurance ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de de srs

LE FONDS DE RÉSERVE EXCÉDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Meubles, Hardes de corps, etc Bibliotheques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1865

FEUILLETON.

BELLE-ROSE.

UN PAS DANS LA VIE.

IV.

L'ESCARMOUCHE

La troupe commandée par M. d'Auconville, capitaine aux grenadiers, n'était encore à dix minutes de l'abbaye de Saint-George, dont les murailles blanches se dessinaient entre des massifs d'arbres sur la droite du chemin lorsqu'on entendit des coups de fusil pétiller à une petite distance.

Un paysan qui fuyait sur un méchant bidet apprit à M. d'Auconville qu'une vingtaine de maraudeurs s'étaient présentés à l'abbaye, avaient forcé les portes et ordonné aux religieux de préparer des vivres pour toute la troupe, s'ils ne voulaient pas voir leur maison brûler à feu et à sang.

—Qu'il fait l'abbé ! demande le capitaine dont les yeux s'enflammèrent.

—Dame ! reprit le paysan, il a vidé la cave et fait dresser les tables.

—Bien, nous mangerons le dîner après le bal.

—Hum ! fit l'autre, m'est avis, mon officier, que bien des danseurs manqueront en festin. Les Hongrois sont nombreux.

—Combien ?

—Mais six ou sept cents, tous à cheval et bien armés. Leur chef a fait sonner de la trompette ; les bandes dispersées de toutes parts se sont réunies, et en attendant que le canon soit prêt, elles pillent Auvon.

Le village était en feu et la fusillade éclatait dans la plaine.

M. d'Auconville se dressa sur ses étriers l'épée à la main. Ce n'était plus le gentilhomme beau et souriant d'avant. L'éclair brillait dans ses yeux, le sang brûlait sa joue.

—En avant ! cria-t-il d'une voix tonnante, et du bout de son épée il montra à ses soldats le village flamboyant. Toute la troupe s'ébranla.

A la vue des Français, les cavaliers ennemis se rangèrent en bataille à quelque distance d'Auvin aux bords de la Ternoise. Leur troupe était nombreuse et bien montée, mais M. d'Auconville était de ceux qui ne savent pas reculer, il fit mettre pied à terre aux grenadiers et les divisa par pelotons de vingt à vingt-cinq hommes entre ces cavaliers.

—Jouez du fusil comme nous jouerons du sabre, leur dit-il, et nous ferons passer la rivière sans bateau à ces méchants diables.

Les grenadiers crièrent : Vive le roi ! et apprêtèrent leurs armes. Au moment où M. d'Auconville allait donner le signal d'attaquer, un chef ennemi lui tendait légèrement le bras.

Monsieur le comte, lui dit-il, ils sont deux contre un et l'avantage de la position est pour eux.

—Quoi ! c'est vous, monsieur de Coudrais qui comptez l'ennemi !

—Je dois compte au roi, mon maître de la vie de tous ces braves gens reprit l'officier en montrant du bout de son épée les soldats impatients. Maintenant ordonnez et vous verrez si j'hésiterai à me faire tuer.

—Non pas, monsieur, vous triompherez avec vos grenadiers. Ils sont un contre deux ! eh bien nous avons pour nous la rage de ce village qui brûle ! Chaque chaumière qui croule crie vengeance, en avant ! Toute la troupe entendit ces mots. Les soldats électrisés s'élancèrent et Jacques, emporté le premier, sentit courir dans ses veines le frisson de la guerre. Les Hongrois, après s'être mis en bataille, abandonnent les Français en poussant mille cris. Grâce à la supériorité de nombre, ils comptaient sur une facile victoire ; bien résolus de mettre la rivière entre eux et les assaillants, ce qui aurait doublé leurs forces par l'avantage de la position, ils coururent à leur rencontre pêle-mêle et sans ordre, aussitôt qu'ils virent s'ébranler. Le choc fut terrible ; la fusillade éclata sur toute la ligne, les cavaliers s'abordèrent le sabre et le pistolet au poing. Un instant on put croire que le succès serait douteux. Les combattants ne faisaient qu'une masse mouvante étreinte par la colère et le carnage amour du sang ; de cette masse confuse montait un bruit de fer mêlé à des hurlements de mort.

A toute seconde un homme disparaissait, du milieu de cet océan de tête qu'entouraient mille éclairs, où éclatait le cliquetis des armes, et l'espace se resserrait ; mais les décharges des grenadiers de M. de Coudrais, qui combattaient en bon ordre, avaient éclairci et les rangs de l'ennemi ; les Hongrois, écrasés par une grêle de balles portant de tous les côtés à la fois, pressés par la fougue ardente des cavaliers qu'enflammait l'exemple de M. d'Auconville, molirent et lâchèrent pied. Un soldat regarda en arrière, un autre tourna bride, un troisième se jeta tout armé dans la Ternoise, dix ou douze désemparés, un escadron plus tout entier, puis tous enfin reculèrent dans un désordre affreux.

—En avant cria de nouveau M. d'Auconville, et poussant son cheval vers les derniers combattants, il précipita toute la troupe dans la rivière. Quand les chevaux enfoncèrent leurs pieds dans l'eau ce fut une déroute. Les Hongrois et les Croates partirent au galop jetant leurs mousquetons, et le sabre hacha les fuyards.

Jacques voyait pour la première fois et de près toutes les horreurs d'un combat. L'émotion faisait trembler ses lèvres, mais le pétillement des chevaux, l'éclat des armes, le bruit des explosions, l'odeur de la poudre, excitaient son jeune courage ; il brandit son sabre d'une main ferme et se lança tout droit devant lui. Un Croate qu'il heurta dans sa course lui lâcha à bout portant un coup de pistolet ; la balle traversa le chapeau de Jacques à deux pouces du front, Jacques riposta par un coup de pointe furieux. Le Croate tomba sur le dos, les bras étendus sur le sol, le sabre lui étant entré dans la gorge ; Jacques sentit jaillir sur sa main le sang bouillonnant et chaud ; il regarda le soldat pâlissant qu'emportait le cheval effaré. C'était le premier homme qu'il tuait ; Jacques abaissa la pointe de son sabre et frissonna, mais il était au premier rang, et le tourbillon le poussa en avant. Au milieu de la mêlée, Jacques rencontra M. d'Auconville et se tint dès lors à ses côtés. Tous deux les premiers firent entrer leurs chevaux dans la rivière rougie, mais quand il n'y eut plus que des fuyards, tous deux remirent leur sabre au fourreau. Le capitaine tendit la main au soldat.

—Tu fais bien conduit, Jacques lui dit-il. Mordieu ! tu avais raison de vouloir te mêler avec ces pillards. Tu leur as payé la monnaie de ta valise.

—Ma foi, monsieur j'ai fait ce que j'ai pu.

—Eh ! mon camarade, ceux qui courent te diront que tu as trop pu !

Le champ de bataille était encombré de morts et de blessés ; les ennemis avaient laissé trois cents des leurs par terre ; une centaine fort mal accommodés étaient restés aux mains des Français, si bien que les batteurs d'estrade avaient perdu la moitié de leur monde. Cependant les clairons sonnèrent, et les soldats dispersés de toutes parts se réunirent sous leurs guidons.

—Tu n'es pas encore enrégimenté, mon garçon, dit M. d'Auconville à Jacques, ainsi va à tes affaires. Songe que tu as perdu une valise, ne te fais pas faute d'en ramasser deux.

Comme M. d'Auconville allait rejoindre son escadron, deux grenadiers qui portaient un brancard sur lequel gisait un officier vinrent à passer près de lui.

A la vue du capitaine des chevaux légers l'officier se souleva sur son coude.

—Monsieur le comte, dit-il, vous aviez raison et je n'avais pas tort. Ils sont battus mais ils m'ont tué.

—Toi ! s'écria M. d'Auconville. Ah ! j'espère, monsieur du Coudrais, que votre blessure....

—Ma blessure est mortelle, reprit le vieil officier. Un coup de feu m'a traversé le le corps. Ma prudence m'est expliquée, à présent : c'était un pressentiment. Au revoir capitaine.

M. de Coudrais laissa tomber sa tête, où flottaient les ombres de la mort, et les soldats passèrent. Jacques avait le cœur serré. Après l'éclat et les transports de la victoire, il venait d'assister au deuil d'une agonie. Il prit dans la direction de la rivière. La tête penchée et l'esprit malade. Combien déjà la paix de la maisonnette était loin ! Il n'avait pas fallu deux journées pour que Jacques eût tué quatre ou cinq hommes, et qu'il en eut blessé sept ou huit autres. Tout en marchant au milieu des cadavres ses yeux tombèrent sur ses mains ; elles étaient encore humides et toute rouges ; tout son corps frissonna. Quelle route allait-il donc suivre pour arriver jusqu'à Suzanne, et quelles sanglantes prémices son amour venait-il de lui offrir ! Jacques suivait l'endroit où la mêlée avait été la plus furieuse.

La terre était jonchée de morts ; au milieu des Hongrois étendus, ses regards vagues et distraits rencontrèrent un soldat qui tombé à vingt pas de la Ternoise, cherchait à se rapprocher du rivage. Le hongrois rampait sur les mains et les genoux, se traînant l'espace de quelques pieds, puis s'abattait. Jacques courut à lui et le souleva.

—De l'eau ! de l'eau ! dit le Hongrois. dont la face était souillée de sang coagulé de l'eau ! je brûle !

Jacques le transporta sur le bord de la Ternoise, et présenta à ses lèvres ardentes un chapeau rempli d'eau.

Le Hongrois trempa son visage dans cette eau fraîche et but avidement.

—J'ai du feu dans la gorge, et mes lèvres sont comme deux fers rouges dirait-il en léchant les bords humides de chapeau.

Jacques l'adossa contre un tronc d'arbre et lava son visage. Le Hongrois avait reçu un coup de sabre sur la tête et une balle dans le ventre. Quand la bouse et le sang eurent lavé les traits à découvert Jacques poussa un cri. Le blessé leva les yeux sur lui.

—Ah ! tu me reconnais à présent, dit-il avec un rire amer. Quand tu m'a soulevé, je n'ai rien dit, j'avais soif maintenant, achève moi si ça t'amuse.

—Oh ! fit Jacques avec une expression d'horreur.

—Parbleu ! c'est ton droit.

—Un droit d'assassin !

—Ah ! tu as de ses scrupules là toi ! a ton aise. Quand à moi, je n'y regarderai pas de si près, si quelque jour. Mais les tiens m'ont mis dans un trop piteux état pour que je recommence, jamais Diable ! mais dis-donc, tu t'es bien vengé.

—Non pas ! je me suis battu, voilà tout.

—Oh je ne t'en veux pas ! Si je t'avais coupé la tête, tout cela ne serait pas arrivé. C'est une leçon il est un peu tard pour m'en servir ; qu'elle te profite au moins.

L'officier se tourna sur le flanc.

—Vois tu, reprit-il quand on tient un ennemi, le plus court est de lui brûler la cervelle. C'est un principe que j'avais toujours mis en pratique ; pour l'avoir oublié une fois voilà où j'en suis réduit.

Une convulsion serra le gosier du Hongrois, qui se tordit au pied de l'arbre.

De l'eau ! de l'eau ! murmura-t-il encore j'ai des charbons dans les entrailles.

Jacques posa le chapeau plein à son côté et courut chercher du secours. Il trouva M. d'Auconville interpellant sa troupe, suivi d'un maréchal des logis qui ayant les nombres des morts sur le livre de la compagnie.

—L'officier hongrois qui voulait me faire prendre aux frontières de l'Artois se meurt lui dit Jacques ne pourrais-je pas le faire transporter à l'ambulance pour qu'il reçoive les soins que réclame son état. ?

M. d'Auconville regarda Jacques.

—Ah ! c'est le capitaine qui voulait te faire pendre au frontière de l'Artois ! C'est bien, mon garçon, va.

Jacques partit avec deux grenadiers. L'officier hongrois fut placé sur un brancard garni de bottes de paille. Quelques gouttes de sang se figeaient au bord de ses lèvres ouvertes, ses dents claquaient de froid. Le fils du fauconnier le couvrit de son habit.

(*A continuer.*)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 29 Décembre, 1865.

La résignation de M. Brown et le "Globe."

Depuis la résignation de l'Honorable Président du Conseil, la presse a été anxieuse de voir sous quel point de vue le *Globe* de Toronto allait envisager ce fait important. Jusqu'au 23 courant, ce journal s'est le plus soigneusement abstenu de tout commentaire sur ce sujet. Mais son numéro du 25 contient un article qui, quoique n'étant lui-même qu'un commentaire très réservé du sujet qui préoccupe l'esprit public, ne manquera pas cependant d'être minutieusement examiné, tourné et retourné par le journalisme canadien. La position de cette feuille vis-a-vis de M. Brown la met en effet plus à même que toute autre d'être initiée aux meilleures données qu'on puisse recueillir sur le sujet, d'ici à la prochaine session. Non pas que nous croyions que M. Brown révèlera, plutôt à ce journal qu'à tout autre, le motif de sa résignation ; car sur ce rapport, les Ministres sont convenus, paraît il, de garder scrupuleusement le secret ; mais parce que nous sommes sous l'impression que le *Globe* se trouve sous une influence telle, que nous n'avons pas à craindre de le voir se prononcer d'une manière aussi hasardée que l'ont fait certains journaux.

Cet article est très rassurant pour ceux qui pouvaient redouter que la résignation de M. Brown pût préjudicier de quelque manière à la réalisation du projet de Confédération. Après avoir donné l'assurance qu'elle n'a pas été déterminée par une question de parti, le *Globe* d'un ton nous pourrions dire semi-officiel ajoute : "Personne plus que M Brown ne comprend mieux combien il est nécessaire que les hommes publics du Canada n'agissent en ce moment qu'avec sagesse, entente et patriotisme. S'il vient d'abandonner le gouvernement, c'est qu'il ne voyait plus aucun moyen d'y rester ; ET ASSURÉMENT SA RÉSIGNATION NE CHANGERA EN RIEN, MÊME POUR LES PLUS PETITS DÉTAILS, LA LIGNE DE CONDUITE QU'IL A SUIVIE JUSQU'AUJOURD'HUI. Sorti du Ministère, il n'en travaillera que plus ardemment pour atteindre le but pour lequel la coalition a été formée. Il doit que cette coalition se recrute du parti libéral, ou qu'un gouvernement purement conservateur en prenne la place, tant qu'on s'en tiendra aux arrangements faits lors de l'entrée de Sir N. Belleau au ministère, toute l'aide dont M. Brown sera capable pour faire atteindre les fins de la coalition, il la donnera toujours promptement et cordialement."

Les journaux rouges, qui tout d'abord ont accueilli la résignation du député de South Oxford avec les accents d'une joie qui tenait presque du délire, sont maintenant à subir l'effet calmant de cet article du *Globe*.

Le *Pays*, qui dans son numéro du 21 courant, annonçait d'un ton *quasi prophétique* la ruine de la coalition et l'anéantissement du projet de Confédération comme conséquence inévitable de cette résignation, se contredisait bien, il est vrai, au numéro suivant, au point d'induire que M. Brown continuerait d'appuyer ce même projet de confédération, voir même, toutes les mesures qui font le programme de la coalition. C'était toujours autant de gagné dans le sens d'une réaction. Enfin il a fini par nous faire grâce de ses insignifiantes déclamations, pour ne plus faire que comme les autres, et s'enrégimenter sur des rumeurs sur le sujet.

Le *médecin*, qui depuis quelque temps s'aplioye sur l'état souffrant du cerveau de son rédacteur, ne manquera pas d'avoir déjà reconnu l'effet bienfaisant du nouveau spécifique.

Maintenant, pour tranquilliser davantage ces pauvres gens, à l'endroit de M Howland, nous pouvons dire que nous croyons ne pas nous tromper en assurant qu'il a été contre l'opinion de M. Brown dans son différent avec ses collègues. Et pour appuyer nos prétentions, il suffira de remarquer que le *Globe* déplore que dix des ministres étaient opposés au resignataire. On sait M. McDougall absent ; en sorte qu'il n'en restait plus que onze, savoir ; M. Brown et ses dix adversaires, au nombre desquels devait évidemment se trouver M. Howland.

Traité de Réciprocité.

A l'approche du temps fixé pour le rappel du Traité de Réciprocité, l'esprit public semble se surexciter de plus en plus aux Etats-Unis, contre la politique du Gouvernement.

Une assemblée vient encore d'être tenue dans l'Illinois, pour prendre en considération la position que ferait à l'Ouest le rappel pur et simple du Traité en question.

La fertilité des terres de cette contrée, l'abondance des moissons de chaque année, sont autant de raisons qui font que les habitants de cette partie de l'Union entretiennent de grandes craintes sur les conséquences de l'abolition du libre échange. Deux seuls marchés leur sont avantageusement ouverts, la Nouvelle-Angleterre, ou l'Europe. On sait maintenant que l'Ouest fait arriver ses exportations à la Nouvelle-Angleterre par le St. Laurent, qu'ils considèrent comme la voie la plus commode, la plus naturelle et la moins dispendieuse. Que le St. Laurent soit fermé au commerce de l'ouest, ses habitants seront obligés de lutter contre la monopole des chemins de fer américains, sur une distance de plus de cent cent milles. Sans compter que le coût des transport serait bien plus élevé par cette voie, et leur revenu, qui n'est déjà pas trop élevé en souffrirait en proportion.

Quelques orateurs qui ont parlé à cette assemblée, firent remarquer que les agriculteurs de l'Ouest en étaient aujourd'hui réduits à brûler le blé-d'Inde à la place du charbon, quoique ce grain soit payé $1.25 le minot, en Angleterre.

Nous reproduisons les résolutions qui ont été adoptées à cette assemblée, ainsi que les quelques considérants qui les accompagnent.

Attendu que la construction d'un canal pour contourner la Chûte de Niagara, ouvrirait un débouché au commerce de l'ouest, et aurait pour résultat de réduire tellement les frais de transport aux marchés de New-York et de Liverpool, que les profits faits par les producteurs, par l'augmentation de la valeur de leurs produits, également en quelques années toutes les dépenses nécessitées par la construction de ce canal ; et

Attendu que le gouvernement Provincial du Canada a l'intention d'améliorer le chenal du fleuve St. Laurent, de manière à permettre aux vaisseaux chargés de le descendre ; et d'élargir et de creuser les canaux qui contournent les rapides qui se trouvent dans le fleuve, de manière à permettre le passage des vaisseaux de 1,000 tonneaux ; et

Attendu que l'expiration du Traité de Réciprocité entre notre gouvernement et celui de la Grande Bretagne nous interdit la navigation de ce fleuve, et l'usage de ces améliorations, à moins que les deux gouvernements ne s'entendent entr'eux à cet effet ; et

Attendu que nous pensons que le fleuve St. Laurent est la voie naturelle par laquelle le commerce des grands Lacs peut trouver un débouché jusqu'à l'Océan Atlantique ; en conséquence

Il est résolu, qu'il est du devoir du congrès de prendre immédiatement les moyens nécessaires pour assurer la construction d'un canal contournant la Chûte de Niagara aussi promptement que le permettra la nature de l'ouvrage, d'une capacité suffisante pour permettre le passage des vaisseaux tirant quatorze pieds d'eau ;

Il est résolu que nous devrons faire connaître au plutôt au Président des Etats-Unis combien il est important de s'assurer par des négociations avec le gouvernement de la Grande-Bretagne, de l'usage libre du fleuve St. Laurent ; ainsi que de l'usage, à un péage modéré, des canaux qui contournent les rapides du dit fleuve, et des améliorations qui y seront faites à n'importe quel temps du terme du traité ; de plus, de l'usage de tous les autres canaux ou routes par eaux qui existent actuellement, ou qui pourront exister, unissant les eaux des lacs Supérieurs avec le lac Ontario ou le St. Laurent, ou ce fleuve avec le lac Champlain, les mêmes privilèges de transit étant accordés aux vaisseaux américains et anglais.

Il est résolu que nous prions l'assemblée générale de l'Etat de New-York d'ouvrir une voie de communication pour les produits de l'Ouest, par la voie la plus courte, du lac Ontario aux eaux navigables de l'Hudson.

Quelques jours après cette démonstration, nous voyons par le *Messager F. A.* que M. Derby faisait devant la société des statistiques de New-York, une lecture sur les pêcheries, dans laquelle il exprimait les opinions qui suivent, au sujet de la réciprocité.

« Le traité de réciprocité, qui va bientôt arriver à son terme, a considérablement augmenté, en dix années, le commerce des Etats-Unis avec les provinces anglaises de l'Amérique du Nord et lui fait atteindre le chiffre de $50,000,000 par an. La partie la plus importante du traité concerne les pêcheries, dont le produit s'élève à 15 millions. Elles forment aussi une école navale comprenant 3,800 bâtiments et comptant 29,000 marins ; ce sont les marins de ces pêcheries qui ont rendu de signalés services dans les guerres de l'indépendance et de 1812 et dernièrement dans la rebellion.

« D'après le traité de Rush et Gallatin, nos vaisseaux n'ont le droit de pêche qu'à trois milles des côtes britanniques ; mais le règlement est difficile à observer et a donné lieu à de nombreuses contestations et à des confiscations de bâtiments. M. Seward devrait voir à ce que l'on règle cette question, d'autant plus que les usages modernes admettent à peine la confiscation.

Si le traité de réciprocité a été une bonne aubaine pour les Canadiens, nous en avons retiré aussi des bénéfices. Ils ont eu l'avantage c'est vrai ! mais qu'importe, puisqu'ils nous offrent aujourd'hui des conditions plus favorables. Il ont une population de 4,000,000 et nous de 40,000,000. Les provinces britanniques possèdent 287,000 milles de beaux bois dont nous avons besoin car, l'année dernière, nous en avons déjà importé pour $6,000,000. Elles nous ont aussi fourni, en une seule année, 15,000,000 de boisseaux de blé, 30,000,000 de boisseaux d'avoine, 30,000 chevaux et 8,000 000 de livres de laine, article si essentiel pour nos manufactures.

« J'ai causé avec plusieurs Canadiens influents ; ils m'ont tous affirmé qu'ils étaient prêts à augmenter le nombre d'articles libre à l'entrée ; à baisser le droit sur les spiritueux, à nous accorder la protection de la propriété littéraire et des brevets d'invention enfin toutes choses raisonnables. Abandonnerons-nous tous ces avantages ?

Le Nouvelle-Ecosse, contient des mines d'un charbon qui nous est nécessaire pour la fabrication du gaz, et dont le prix de revient sur nos marchés, est de $2 la tonne, en or, ce qui le met à un taux plus bas que celui de nos propres mines. L'île du Prince Edouard fait commerce considérable avec la Nouvelle-Angleterre ; l'Ile de Terre-Neuve nous vend $1,500,000 de morue par année.

Or donc, pourquoi ne pas établir un petit droit d'entrée sur les bois de construction, la morue et le charbon de ces pays et renouveler le traité ? A la convention de Detroit, les Canadiens ont promis d'élargir leurs canaux, entr'autre le *Welland Canal*, pour faciliter les débouchés de l'Ouest. Mais la grande œuvre à accomplir serait un canal due St. Laurent au Lac Champlain, et de là l'Hudson (35 milles environ). Alors le commerce des grands lacs aboutirait à New-York, et de cette ville à Chicago, on expédierait des vaisseaux de 900 tonneaux.

L'hon. John Young, de Montréal, qui se trouvait à cette réunion, ayant été appelé à prendre la parole, fit quelques remarques qui ne manqueront pas d'avoir leur écho dans la presse américaine. Voici le résumé de son discours que nous trouvons dans les journaux :

L'Hon. M. Young exprima d'abord l'espoir qu'à la fin du traité de réciprocité un autre du même genre sera conclu entre les gouvernements des Etats-Unis et du Canada. Cependant il ne pense pas que, de telles relations commerciales ne sont pas établies, le Canada en souffrira autant que les Etats-Unis. Le Canada admettra encore les produits de l'Ouest libres de tout droit, et jouira encore des profits provenant de leur transport. Quant au bois venant des Provinces, les Etats-Unis qui depuis plusieurs années ont eu le libre usage de vastes forêts au nord des lacs, se trouveraient placés dans une position désavantageuse, s'ils imposaient sur ces produits des droits qui de toute nécessité augmenteraient de beaucoup les prix. M. Young termine ses remarques en expliquant les améliorations proposées dans les canaux du Canada, et les effets de ces améliorations qui ouvriront un débouché plus libre aux produits de l'Ouest.

LES JOURNAUX CATHOLIQUES ET LES JOURNAUX ANTI-CATHOLIQUES.

Sous ce titre notre confrère de la *Gazette des Campagnes*, publie un excellent article dont nos lecteurs pourront tirer profit.

Les différents caractères des bons et des mauvais journaux, y sont dépeints avec une fidelité telle qu'il leur sera facile de faire un choix judicieux des feuilles périodiques auxquelles il leur est permis de donner l'hospitalité.

« Depuis notre dernière *Quinzaine*, une personne d'une haute respectabilité, qui a reçu jusqu'à ce jour plusieurs journaux de nuances et de principes différents, nous prie de donner dans la *Gazette des Campagnes* notre opinion sur les principales publications françaises du Canada. Nous regrettons de ne pouvoir satisfaire au désir de notre respectable ami, mais en retour, nous lui fournirons les moyens de juger lui-même ces publications, en définissant en peu de mots ce qu'on doit entendre par un journal catholique et un journal anti catholique.

« D'abord, qu'est-ce qu'un journal catholique ? Est-ce celui qui ne traite que de l'éducation, que des questions religieuses ? Non sans doute, car un journal peut traiter ces questions et n'être pas catholique. Un journal catholique est celui qui, tout en s'occupant de questions politiques, économiques, sociales, religieuses, historiques, etc., conforme ses enseignements à ceux de l'Eglise catholique. Un journal catholique est celui qui se dévoue à la défense de la vérité contre l'erreur qui combat pour le juste contre l'injustice, pour le bien contre le mal. Un journal catholique est celui qui exclut de ses colonnes tout ce qui peut blesser le sens catholique, affaiblir la foi de ses lecteurs, ou diminuer en eux le respect pour l'autorité religieuse. Enfin un journal catholique est celui qui croit et qui enseigne que toute autorité vient de Dieu et qu'on ne peut s'y soustraire sans crime.

« Maintenant qu'est-ce qu'un journal anti-catholique et comment peut-on le reconnaître ? Nous trouvons notre définition toute préparée dans l'admirable encyclique que *Quanta Cura* du 8 décembre 1864. Un journal anti-catholique c'est celui qui, à l'aide d'opinions fallacieuses et d'écrits pernicieux, s'efforce d'ébranler les fondements du catholicisme et de la société civile, de détruire la vertu et la justice, de dépraver tous les cœurs et les intelligences, d'éloigner de la saine discipline morale les imprudents et surtout la jeunesse inexpérimentée, etc.... Le journal anti-catholique est celui qui enseigne que la société doit être gouvernée sans égard à la religion, que l'instruction et l'éducation des enfants doivent être soustraites à l'influence salutaire de l'Eglise. Le journal anti-catholique est celui qui, ennemi de la justice et de la vérité, trompe le peuple en flattant malicieusement pour lui faire accepter des doctrines et des opinions que condamne sa foi. Le journal anti catholique est celui qui enseigne encore qu'il est permis de refuser l'obéissance à l'autorité constituée et de se révolter contre elle. Enfin un journal anti-catholique est celui qui se met au service de l'erreur, qui par ses ex-

traits, dans ses entrefilets, même le scandale sous toutes les formes ; celui qui conseille la lecture des écrits immoraux et impies.

« Parmi les journaux qui se publient en Canada, en est-il auxquels puisse s'appliquer la définition de journal anti catholique ! Et s'il en existe, un catholique peut-il, en conscience, souscrire à ces publications ? Nous allons répondre à cette dernière question par un autre : Est-il permis à un catholique d'aider quelqu'un à propager l'erreur ?

« Voici le conseil que nous donnons là-dessus : Que chacun consulte l'autorité religieuse sur le choix qu'il doit faire des livres et des journaux qu'il veut lire, et nous approuvons d'avance la décision qui lui sera donnée.

« Maintenant, pour compléter notre pensée, disons ce que doit être un journaliste, les qualités que doit posséder celui qui se dévoue à la très importante mission d'éclairer et de diriger les autres ; on décidera ensuite, si on doit se rejouir de voir *la jeunesse à la tête de la presse du pays.*

« Un journaliste, en acceptant la direction d'une publication, doit pouvoir se rendre le témoignage qu'il a fait une étude sérieuse des questions qui sont de son domaine ; autrement il n'est qu'un *aveugle qui se charge de conduire d'autres aveugles, et tous ensemble tomberont dans l'abime.* Un journaliste, lui-même qu'il ne se propose que de traiter des questions politiques, économiques, etc., doit avoir une science sûre du juste, de l'injuste, et en général, la connaissance des questions religieuses, puisqu'elles dominent toutes les autres, et qu'on ne peut, à proprement parler, les séparer. L'histoire, la philosophie de l'histoire, voilà ce qui doit encore entrer dans le bagage de ses connaissances.

« Le journaliste doit avoir fait une étude spéciale de questions sociales, autrement il s'expose à enseigner l'erreur à plumes mains ; par exemple, il écrira en gros caractères que *Dieu défend la peine de mort*. Il est une partie de l'histoire que certains journalistes devraient étudier ailleurs que dans les romans, ou dans les écrivains impies ; nous voulons parler du moyen âge. S'il eût mieux connu cet âge, le rédacteur d'une feuille libérale, ne l'eut pas lancé à la figure d'un confrère comme une insulte, et n'eût pas dit à l'adresse d'un journal catholique : « Vous vous faites l'*organe* de tout ce qu'il y a de vil et *de servile, dans l'ordre politique comme dans l'ordre social, des idées du moyen âge que vous voudriez appliquer à un siècle de progrès.* Cette phrase, et plusieurs autres, dans le même article dénotent une grande ignorance de cette partie de l'histoire, et les notions les plus fausses sur la liberté, la tolérance et les *civilleries* du passé. Nous reviendrons prochainement sur ces différentes questions.»

Exposition universelle de Paris

Voici en résumé où en est l'Exposition.

Les travaux marchent rapidement. Le *Moniteur* du 8, annonce l'adjudication des travaux de vitrerie, tous les plans étrangers sont arrêtés ; les comités d'admission finissent leur tâche le 31 décembre ; l'exposition préparatoire du 10me groupe commencera aussitôt après ; le plan du parc est terminé ; le système financier est complet, et la commission impériale doit statuer incessamment d'une façon définitive sur ces différents points.

On dit des merveilles de toutes les exibitions auxquelles cette curieuse exposition donnera lieu. Ainsi la Suède enverra une collection de ses costumes nationaux sur des mannequins dont les têtes seront confiées à de véritables artistes et reproduiront le type les races diverses représentées ; on y verra même le Lapon dans un traîneau avec son attelage de rennes. Le gouvernement de Stockholm fait expédier, pour être placé dans le parc, un grand spécimen architectural du pavillon où Gustave Wasa chercha un refuge en Dalécarlie, il y a trois siècles et demie, lorsqu'il fut proscrit.

Des pays placés à tout autre point du globe font des envois non moins intéressants ; ainsi le Maroc nous montrera sa riche tente impériale où son souverain s'abrite à la guerre entouré de tous ses gardes. Des animaux vivants, des autruches, des gazelles, un lion dans une tanière grillée, des chameaux avec des chameliers feront faire un cours de zoologie africaine aux nombreux visiteurs de l'exposition. Les cultivateurs du Maroc baptisé dans le jardin donneront pour ce pays (le même que cela se fera ainsi pour beaucoup d'autres) l'idée de ces travaux exotiques. En ce qui concerne la Perse, j'ai pu voir quelques dessins dus à M. Berthelin, architecte, sous la direction de M. Aubergier, commissaire pour la section persane. Cette contrée si peu connue apparaîtra toute entière avec sa métallurgie, ses riches étoffes, ses décorations d'intérieur d'appartement, ses costumes civils, religieux et militaires ; on y verra même un cavalier sur un cheval artificiel avec tout son harnachement. Quant à la France, la nomenclature de tout ce qu'elle donnera serait infinie, arts, industrie, sciences, tout aura sa place, soit dans l'intérieur de l'exposition, soit dans le parc du Champ de Mars. On parle beaucoup de deux grands phares lumineux qui projetteront une vive clarté, le soir, sur tout le Champ de Mars.

Ce n'est pas tout, et après les commerçants, les artisans, les philosophes, les curieux de toute espèce, les gourmets eux-mêmes auront des sujets d'expérimentation très attrayants à la nouvelle exposition. La cuisine de chaque pays, les boissons favorites de chaque peuple, les recherches de leur alimentation respective, se trouveront dans des cafés-restaurants, établis tout le long de la galerie extérieure, et l'on pourra sans doute consommer à volonté depuis l'hydromel du Nord jusqu'à l'achoch de l'Orient.

—Un décret du Pape vient d'être publié, prohibant l'agio sur toute monnaie pontificale.

Un Canadien déco

On lit dans la *Gazette de Sora*
suivantes :

M. le Rédacteur.

Je vous transmets cette lettre q
ainsi dire suite à celle que vous
l'obligeance de publier lorsque
ces deux lettres, jeune homme de
fut blessé si grièvement da
tion navale de *Mobile Bay* le 5
L'effet de cette publication
consolant pour le public en ce qu'
trera que les *Yankees* font au m
pauvres compatriotes la justice de
tre leur valeur et leur bravoure p
moignages assez flatteurs, s'ils son
rités.

New-York, 4 nov

Chers Parents,

Permettez moi de vous exprim
bonheur que l'épreuve en ce m
vous apprendrez avec plaisir, j
que, hier dimanche, j'ai été de
Médaille d'Honneur pour ma b
duite dans l'action de *Mobile Bay*
blessé si grièvement.

La circonstance a été pour mo
imprevues : il y a huit jours je
dans les rues de New-York un ca
rade qui avait assisté à la même b
moi et qui avait appartenu au mê
il m'apprit que le Lackawana était
sans perdre de temps je pensais t
j'y entrais. Que j'eus de plaisir de
bon capitaine encore à son glori
après la victoire.

C'est lui qui m'apprit qu'une
d'honneur avait été gravée en sou
fameuse bataille de Mobile, et pour
de ne pas voir la mienne briller
trine. Après plusieurs poignées d
m'enseigna d'aller trouver le d
vaisseau à Brooklin, ce que je fis.
Loach me reçut avec son affabilité
écrivit pour moi au secrétaire de
et hier, dimanche, je la reçus.
temps, quand je parcours d'un pas
léger les rues de ce New-York où
que quelques mois, je me trouvais
deux béquilles, et que je sens sur
de 18 ans en témoignage d'un
accompli à l'âge de 17 ans sous la
mitraille, je me sens grandir de de
Vous croirez peut être que cette
est en or ou en argent, rien de tou
médaille a la forme d'une étoile
un ancre, le tout adapté à un ruban
elle est en bronze comme celle que
léon fit frapper à Ste Hélène ; un
présente la déesse de la liberté
mots célébrant la rébellion à de
gravé l'inscription suivante.

Personal valor
Louis G. Chaput, Landsm
U. S. S. Lackawanna.
Mobile bay. Agust 5th, 186

La médaille était renfermée
boite accompagnée d'un certific
nome de tous ceux qui furent décor
nom y figure comme suit :

« Louis G. Chaput, fantassin,
grièvement blessé n'abandonna son
lorsqu'il eut été remplacé par un de
pagnons, il fut alors transporté bord
bat, et après avoir subi l'examen du
gien, revint prendre son poste, et y
jusqu'à la fin du combat, exécutant
voirs avec la plus minutieuse exacti

La lettre suivante du secrétaire
rine accompagnait l'envoi.

{ Département de la M
{ Washington 29 Nov

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous transmettre
daille d'honneur qui vous a été accor
le secrétaire de la marine dans un
néral portant le No. 43 et daté du
1864, pour votre valeureuse conduite
du Lackawanna, lors de la fameu
de Mobile, le 5 aout 1864.

Veuillez accuser réception de cet

Votre etc.,

Gedeon Wall
Secrétaire de l

Mes chers parents, ma conduite
monde comme dans la marine
faire honneur à ma *médaille d'h*
Mes sincères amitiés à tous ceux q
formeront de moi.

Votre fils dévoué,

L. G. Ch

ABOLITION DU CONSEIL-DE-VIL

Nous empruntons ce qui suit à la
ve :

Le Grand Jury de Toronto, dan
dresse à la cour, exprime ce qui suit

Nous sommes d'opinion que les
municipales de cette cité seraient
avec plus d'économie et d'efficacité
commissaires salariés, que par notre
actuel d'un Conseil de Ville, et qu
débarrassant du système actuel, n
débarrasserons de la corruption qui
inhérente à ce système ; ou que
sent système municipal se continue
concernant la franchise doit être
de manière à donner à ceux qui p
taxes une influence dans les électi
portionnée à la propriété pour la
sont cotisés et à faire disparaître le
actuel, qui donne à celui qui a le mo
térêt dans la société autant de cont
les affaires de cette société, que celu
possède le plus d'intérêt. C'est, cep
avec beaucoup de défiance que nous
un sujet qui demande une attention
rieuse et aussi grave que celui de ch
d'amender nos lois actuelles ; mais n
mettons respectueusement le sujet à
sidération de nos membres du parle

—La *Revue du Monde Cath*
annonce une nouvelle édition du *Pap*
Rome, par Louis Veuillot.

Par suite d'importantes additions q
plètent cette œuvre déjà porté à un
degré de perfection, quiconque voud
naître Rome, l'y trouvera toute en
La nouvelle édition forme deux
volumes in-8o.

Un Canadien décoré.

On *lit* dans la *Gazette de Sorel* les lettres suivantes :

M. le Rédacteur.

Je vous transmets cette lettre qui fait pour ainsi dire suite à celle que vous avez déjà eu l'obligeance de publier lorsque l'auteur de ces deux lettres, jeune homme de cette ville, fut blessé si grièvement durant l'action navale de *Mobile Bay* le 5 aout 1864.

L'effet de cette publication peut être consolant pour le public en ce qu'il démontrera que les *Yankees* font au moins à nos pauvres compatriotes la justice de reconnaître leur valeur et leur bravoure par des témoignages assez flatteurs, s'ils sont bien mérités.

New-York, 4 nov., 1865.

Chers Parents,

Permettez moi de vous exprimer tout le bonheur que j'éprouve en ce moment, car vous apprendrez avec plaisir, je l'espère, que, hier dimanche, j'ai été décoré de la *Médaille d'Honneur* pour ma bonne conduite dans l'action de *Mobile Bay* où je fus blessé si grièvement.

La circonstance a été pour moi des plus imprevues : il y a huit jours je rencontrai dans les rues de New-York un ancien camarade qui avait assisté à la même bataille que moi et qui avait appartenu au même navire ; il m'apprit que le Lackawana était à l'ancre sans perdre de temps je prends les chars et j'y cours. Que j'eus de plaisir de revoir ce bon capitaine encore a son glorieux poste après la victoire.

C'est lui qui m'apprit qu'une médaille d'honneur avait été gravée en souvenir de la fameuse bataille de Mobile, et parut surpris de ne pas voir la mienne briller sur ma poitrine. Après plusieurs poignées de mains, il m'enseigna d'aller trouver le docteur du vaisseau à Brooklin, ce que je fis. Le Dr. Leach me reçut avec son affabilité ordinaire écrivit pour moi au secrétaire de la marine, et hier, dimanche, je la reçus. Depuis ce temps, quand je parcours d'un pas rapide et léger les rues de ce New-York où il n'y a que quelques mois, je me traînais appuyé sur deux béquilles, et que je sens sur mon cœur de 18 ans ce témoignage d'un rude devoir accompli à l'âge de 17 ans sous le feu de la mitraille, je me sens grandir de deux pouces. Vous croirez peut être que cette médaille est en or ou en argent, rien de tout cela : la médaille a la forme d'une étoile suspendue à un ancre, le tout adapté à un ruban tricolore elle est en bronze comme celle que Napoléon fit trapper à Ste Hélène ; un côté représente la deesse de la liberté avec ces mots exhaltans la rébellion de l'autre est gravé l'inscription suivante.

Personal valor
LOUIS G. CHAPUT, LANDSMAN,
U. S. S. Lackawanna.
Mobile bay. Agust 5th, 1864.

La médaille était renfermée dans une boite accompagnée d'un cathalogue de noms de tous ceux qui furent décorés ; mon nom y figure comme suit :

« Louis G. Chaput, fantassin, quoique grièvement blessé n'abandonna son banc que lorsqu'il eut été remplacé par un de ses compagnons, il fut alors transporté hors du combat, et après avoir subi l'examen du chirurgien, revint prendre son poste, et y demeura jusqu'à la fin du combat, exécutant ses devoirs avec la plus minutieuse exactitude.

La lettre suivante du secrétaire de la marine accompagnait l'envoi.

Département de la Marine
Washington 29 Nov 1856

Monsieur,

J'ai le plaisir do vous transmettre la médaille d'honneur qui vous a été accordée par le secrétaire de la marine dans un ordre général portant le No. 43 et daté du 21 déc. 1864, pour votre valeureuse conduite à bord du Lackawanne, lors de la fameuse bataille de Mobile, le 5 aout 1864.

Veuillez accuser réception de cette lettre.

Votre etc,
GIDEON WELLES.
Secrétaire de la marine.

Mes chers parents, ma conduite dans le monde comme dans la marine saura faire honneur à ma *médaille d'honneur*. Mes sincères amitiés à tous ceux qui s'informeront de moi.

Votre fils dévoué,
L. G. CHAPUT.

ABOLITION DU CONSEIL-DE-VILLE.

Nous empruntons ce qui suit à la *Minerve* :

Le Grand Jury de Toronto, dans son adresse à la cour, exprime ce qui suit :

Nous sommes d'opinion que les affaires municipales de cette cité seraient conduites avec plus d'économie et d'efficacité par trois commissaires salariés, que par notre système actuel d'un Conseil de Ville, et qu'en nous débarrassant du système actuel, nous nous débarrasserons de la corruption qui semble inhérente à ce système ; ou que si le présent système municipal se continue, la loi concernant la franchise doit être amendée de manière à donner à ceux qui paient des taxes une influence dans les élections proportionnée à la propriété pour laquelle ils sont cotisés et à faire disparaitre le système actuel, qui donne à celui qui a le moins d'intérêt dans la société autant de contrôle sur les affaires de cette société, que celui qui y possède le plus d'intérêt. C'est, cependant, avec beaucoup de défience que nous abordons un sujet qui demande une attention aussi sérieuse et aussi grave que celui de changer et d'amender nos lois actuelles ; mais nous soumettons respectueusement le sujet à la considération de nos membres du parlement.

—La *Revue du Monde Catholique* annonce une nouvelle édition du *Parfum de Rome*, par Louis Veuillot.

Par suite d'importantes additions qui complètent cette œuvre déjà porté à un si haut dégré de perfection, quiconque voudra connaître Rome, l'y trouvera toute entière.

La nouvelle édition forme deux beaux volumes in-8o.

Elections Municipales.

Mardi prochain, à 9 heures de l'avant-midi, auront lieu les élections du Maire et des Conseillers de Ville.

Les citoyens de St. Hyacinthe n'oublieront pas de se rendre en foule à l'hotel-de-ville pour proclamer A. Maillot, Ecr., M. D., Maire de cette ville.

Les électeurs du quartier N. 4.. entr'autres, n'oublieront pas non plus que c'est au bureau de F. X. Girard, Ecr., avocat, qu'ils doivent élire par acclomation P. Bachand, Ecr., pour leur conseiller municipal.

Societe d'Agriculture du Comté de Bagot.

A l'assemblée générale et annuelle des membres de cette Société, tenue à St. Liboire, mercredi, le 27 décembre courant pour réorganiser la dite société et en élire les officiers et directeurs pour 1866, la somme de $445 ayant été souscrite dont $150 par l'Hon. M. Laframboise, M.P.P., le rapport des opérations de la dite société pour l'année 1865 ayant été soumis et approuvé, les Messieurs dont les noms suivent furent élus pour former le Bureau de Direction :

Président, Alfred Beauchemin, Ecr., St. Pie.

Vice-Président, François Valcourt, Ecr., St. Simon.

Secrétaire, P. S. Geadron, Ecr., Ste. Rosalie.

Directeurs, J.-Bte. Cadieux, Ecr., St. Dominique ; John Henderson, Ecr., St. Liboire ; Léon Choquette, Ecr., St. Hugues ; Joachim Malette, Ecr., Ste. Hélène ; Joseph L'Heureux, Ecr., St. Ephrem d'Upton ; J. A. Cushing, Ecr., St. André d'Acton ; et Olivier Cordeau, Ecr., St. Théodore d'Acton.

Membres de la Chambre d'Agriculture L'hon. M. Laframboise, l'hon. U. Archambault, Dr. J. Beaubien et B. Pomroy, Ecr.

Le nombre des membres de cette société en 1865 est de 845 et le montant de la souscription $1310.

Nouvelles américaines.

M. Lochridge, représentant des intérêts du chemin de fer du Texas, est arrivé dans la ville de Kansas pour s'entendre avec le président du chemin de fer de Kansas, Fort Scott et Galveston, pour relier au plus tôt ce chemin avec celui du Texas. Le peuple du Texas reconnait l'importance de cette amélioration et espère qu'elle sera bientôt terminée.

M. Lochridge dit que le peuple désire le retour de l'Etat dans l'Union

Le moulin à farine de Jaspes et Cie., de Hannibal, a été consumé, mardi dernier. Pertes $50,000 ; assurance $25,000.

Le *Herald* de Savanah dit que le prix du coton n'a pas changé ; il est de 46c à 44c pour Midling ; l'approvisionnement est de 10.000 balles.

Toutes les rivières maintenant sont navigables dans l'interieur.

Dans quelques places du district, de Fort Monroe, il régnait dans la nuit du 25, beaucoup d'excitation causée par la rumeur, dénuée de fondement, que les noirs étaient pour se révolter contre les blancs.

Le terme de la présidence de Juarez s'est terminé le 13 nov. dernier. Les hommes d'etat de la république du Mexique semblent douter si Juarez continuera à remplir sa charge de président jusqu'au prochaines élections, où s'il remettra la présidence entre les mains du général Ortéga, vice président.

Le général Ortéga à l'expiration du terme fixé par la constitution, s'est rendu à la capitale de la république pour prendre la charge des affaires publiques, si Juarez abandonnait la présidence. Les amis du Mexique nient que Juarez et Ortéga se soient querellés, et affirment que ce dernier se soumettra de bonne grâce à la détermination du Président et qu'il continuera à combattre pour l'indépendance de la république.

Les dépêches de Washington annoncent le prochain départ du Général Grant pour le Rio-Grande, sur le vaisseau porte drapeau de l'escadre du Golfe. On fait circuler la rumeur de l'abdication de Juarez comme président de la République Mexicaine.

Des meetings furieux tenus à Washington et à Gloucester ont condamné O'Mahoney. Une dépêche adressée au *Post* de Washington semble annoncer que les députés du Sud ne seront pas admis cet hiver à siéger au Congrès.

On dit que le départ du Secrétaire en chef de la délégation française pour l'Europe a certain rapport avec l'expédition du Mexique.

Un avocat, du nom de Bradley, a été condamné à deux années de pénitencier pour s'être servi d'un langage séditieux devant un tribunal.

Nouvelles et Faits Divers.

—Nous prions instamment ceux de nos abonnés qui sont endettés de vouloir bien nous envoyer le montant de leurs redevances en étrennes du Jour de l'An, attendu que nous en avons un grand besoin. Ceux qui ne pourront pas nous envoyer ce qu'ils nous doivent, sont avertis de tenir ce montant prêt. Nous passerons en collection ces jours-ci et nous continuerons tout le cours de janvier de sorte que les paroissses que nous ne visiterons pas cette quinzaine, nous les visiterons durant le reste du mois.

On dit que M. Galt et Howland doivent partir pour Washington immédiatement après les fêtes de Noel pour y parler du traité de réciprocité. L'exécutif s'est entendu avec les provinces maritimes pour agir conjointement, et M Galt et Howland doivent être rejoint à Portland par des représentants des provinces du Golfe.

☞ Comme le JOUR DE L'AN et le Jour des Rois tombent dans la même semaine, nos abonnés nous pardonneront si nous ne leur expédions qu'une feuille la semaine prochaine, Jeudi.

—Le nommé Narcisse St. Germain, de cette ville, accusé, jeudi dernier, devant M. Turcot, Ecr., J. P., Maire Adjoint, d'avoir commis un assault sur sa personne et de lui avoir volé 6 ou 7 piastres, dans la nuit du 23 au 25.

A l'enquête qui eut lieu pour déterminer s'il y avait matière à procès devant la cour criminelle, Honoré Mercier, Ecr., avocat comparut pour le prisonnier, et celui-ci fut acquitté.

—*La Minerve* nous apprend que 1,600 personnes ont communiées, à l'Eglise St. Pierre, à la suite des exercices du Jubilé présidés par les RR. PP. Oblats.

—Une lettre de Stephens dit que O'Mahonny est une pierre d'achoppement pour la confrérie *Fénïane*.

—Blossom est sorti de prison le 26 courant, après avoir fourni le cautionnement requis.

Motion sera faite par M. De Lan pour l'admission à caution des autres galeriens.

—Les journaux de Québec, nous apprennent que le faubourg de St. Sauveur, Québec, est dans la plus grande détresse. On dit même qu'un grand nombre de personnes meurent de faim et de froid.

Nous croyons être utile à nos lecteurs en leur rappelant qu'à partir du 1er Janvier 1866, il sera imposé sur tout billet promissoire, toute traite, ou lettre de change, qui ne depassera pas 2.5 dollars. Un droit de 1 centin ; de deux, si le montant n'excède pas de 25 dollars, mais moins que 50 ; de 3 centins, au dessus de 50 dollars, mais au dessous de 100.

Le Paquebot de Mesique arrivé à St-Nazaire le 7 courant, confirme la nouvelle que le choléra règne à la Guadeloupe.

—Nous apprenons qu'un jeune prêtre canadien, M. J. B. Langlois, suivant à Rome, depuis près de trois ans, les cours de théologie, est attaqué des fièvres. Sa maladie, néanmoins, n'inspire pas de craintes.

—L'hon. M. P. M. Vankoughnet s'est embarqué samedi, avec sa famille à bord du *City of Boston* pour l'Angleterre. Le chancelier a obtenu un congé d'absence de quelques mois à cause de sa mauvaise santé.

—A propos de la maladie affreuse qui sévit contre les animaux en Angleterre la Presse s'occupe beaucoup de savoir si les Anglais ne mangent pas trop de viande. Les Ecossais n'en consomment qu'une livre contre les anglais dix. Et c'est un fait qu'il y a plus de santé et de vigueur musculaire en Ecosse qu'en Angleterre. Nous sommes d'opinion que si ces messieurs s'exemptaient seulement d'en manger les jours maigres, ils s'apperceviaient bientôt d'un changement très favorable tant au physique qu'au moral.

—Le capitaine Semmes, le célèbre commandant de l'*Alabama*, qui a fait tant de mal à la marine fédérale pendant la dernière guerre américaine, vient d'être arrêté à Montgomery, dans l'état de l'Alabama, conformément à des ordres transmis de Washington. Il a été conduit à la capitale sous bonne garde.—*J. de Québec.*

—D'après la *France médicale*, il est mort 5,065 personnes du choléra, à Paris, depuis le 22 septembre jusqu'au 2 novembre inclusivement.

—On dit qu'un ingénieur Autrichien a formé le projet hardi de jeter un pont sur le Bosphore, pour rallier l'Europe et l'Asie.

—Une nombreuse députation de Mississippiens s'est présentée jeudi dernier à la Maison Blanche, à Washington, pour solliciter la mise en liberté de M. Jefferson Davis. M. Johnson a reçu les solliciteurs avec beaucoup de cordialité, mais il a répondu qu'il ne pouvait faire droit à leur requête.

—Le procès des Fenians continue en Irlande. O'Leary vient d'être condamné à 20 ans de servitude pénale. Michael Moore qui avait été envoyé par Stephens pour fabriquer des têtes de piques, a été condamné à dix ans. Kearney et O'Neil vont comparaitre devant la Cour sous la même accusation.

L'esprit public est grandement excité en Angleterre à propos des massacres de la Jamaïque. Une enquête est sur le point d'être instituée sur la conduite du gouverneur Eyre.

—Des lettres de Vienne annoncent qu'un traité de commerce est sur le point d'être conclu entre l'Angleterre et l'Autriche.

ECOLE D'AGRICULTURE DE STE. ANNE.—PRIX DE LABOUR.—SUCCÈS ET APPLICATION.—Prix : MM. A. Forgues, de St. Michel de Bellechasse, et A. Fortin de l'Islet.—Mention honorable : MM. G. Gadbois, C. Langlois, E. Lepage, E. Ouellette, A. Gagné, E. LaRue, et P. Valois. L'Ecole de Ste. Anne accorde à ses élèves, pour le prix de pratique, soit des produits des meilleures races d'animaux, soit des instruments aratoires. A l'examen de Juillet, elle donnait comme prix un veau de trois mois de race Ayrshire, un agneau de quatre mois de race Leicester, et un semoir à graines de mil. Aujourd'hui elle vient de donner comme prix de labour, un rateau à cheval de St. Germain.—*Canadien*

Décès.

A Sainte-Cecile du Bic, le 6 du courant, à midi, J. Edouard Mercier, écuyer, J. P., conseiller municipal et commissaire de Cour, à l'âge de 35 ans, après une courte maladie de trois semaines qu'il a soufferte avec la plus grande résignation. Il laisse pour déplorer sa perte une femme et deux jeunes enfants et un grand nombre d'amis qui le regretteront longtemps. M. Mercier pouvait rendre de grands services à son pays par ses connaissances remarquables. Il avait fait ses études au collège de Sainte-Anne et avait toujours brillé dans toutes ses classes. Le défunt était le plus jeune des enfants de Joseph Mercier écuyer, vieil et respectable citoyen de St. Thomas

Les magnifiques Tanneries de MM. Shaw à Roxton, sont devenus la proie des flammes le 20 courant. Tout a été consumé.

—Le bureau de l'immigration a publié récemment un rapport, avec divers détails, sur le nombre des immigrants, arrivés pendant la saison de 1865. Le tableau suivant donne le chiffre total :

Passagers de chambre.....	1,560
» d'entrepont, hommes.....	19 441
» femmes.....	4 959
» enfants mâles de 1 à 12 ans..	1,932
» enfants du genre femelle de 1 à 12 ans.....	1,565
» enfants au berceau.....	929
Naissances pendant la traversée...	50
Total.....	21,352

Les passagers de chambre comprenaient 903 hommes, 482 femmes et 225 enfants. Sur ce nombre, 1,229 sont partis d'Angleterre, 190 d'Irlande et 141 d'Ecosse. Les passagers d'entrepont sont répartis comme suit relativement à leur point de départ :

Angleterre.....	8,065
Irlande.....	4,492
Ecosse.....	2,460
Allemagne.....	1,390
Norvège.....	2,280
Autres pays.....	12
Total.....	19,795

Avis Spéciaux.

C'EST avec un grand plaisir que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des *Pastilles de Sirop Végétal de Durlos*.

Ce remède si nécessaire pour les enfants est sans contredit préférable à toute autre préparation de ce genre, nos médecins en approuvent l'usage et le donnent journellement qui se fait de ces *Pastilles* est une garantie depuis de leur efficacité.

Nous dirons donc aux mères de familles mères, ne craignez rien ; ces *Pastilles* sont parfaitement inoffensives ; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM. Durlos et Bolton chimistes, à Montréal.

Entre la Santé et le Tombeau.—La distance est très petite et nous ceux qui aiment la vie désirent faire leur possible pour empêcher la maladie de la détruire. Qui est assez insensé pour attendre que le mal ait pris l'empire tandis que le premier symptôme peut être repoussé par les Pilules recouvertes en sucre de Bristol, cette préparation si efficace qui tout en combattant la maladie et en chassant la cause dans les humeurs et la constitution du malade. Composées d'ingrédients végétaux anti bilieux et cathartiques, c'est le seul remède pour le désordre de l'estomac du foie et des intestins, qui peuvent être guéris sous toutes les circonstances et sous tous les climats. Les purgatifs ordinaires donnent des douleurs, mais les pilules de Bristol ne produisent pas même le plus léger malaise soit dans l'estomac, soit dans les passages alimentaires. Y a-t-il besoin de dire que c'est le meilleur remède connu? Ces pilules sont renfermées dans des fioles en verre et se conservent sous tous les climats. Dans tous les cas causés par l'état impur du sang on devrait user la Salsepareille de Bristol en harmonie avec ces Pilules. 409

MARTYRS, LISEZ.—Un mort aux disparus ques. Vous êtes de véritables martyrs vivants Nul autre que celui qui souffre de cette maladie ne se doute de ce que c'est la dyspepsie. Eh bien ! il y a un remède—et un remède immédiat absolu, et certain, qui est en votre pouvoir. C'est la SALSEPAREILLE de BRISTOL. Vous en avez entendu parlé. Qui n'en a pas ! Faites en usage, et inoculez vous des indigestions de tout ce qui l'accompagne, et de toutes ses conséquense dans une semaine vous serez soulagés de toutes ces incommodités qui rend votre lit mis rable. La flatuosité, la compression de l'estomac, l'inactivité d'esprit ou de corps l'insomnie et les angoisses diverses les maux de tête, nausées, et toutes ces douleurs indescriptibles qui appartiennent à la dyspepsie, s'évanouiront comme une ombre. Faites en l'expérience. 359

L'Écho de la France.

Revue étrangère de science et de littérature

PROSPECTUS.—Le but de cette publication est de reproduire dans un seul cadre tous les morceaux choisis répandus dans les principales Revues, Journaux, Recueils Périodiques publiés en Europe. Grâce à une conscription nombreuse, on aura tout ce qui se publie d'important à l'étranger, surtout en France, comme notre titre l'indique, ce qui nous aidera à renouer nos liens d'intérêt et d'amitié avec l'ancienne Mère Patrie, en nous faisant mieux connaitre ses opinions, ses hommes et ses principes.

Nous aurons par là le bonheur de remplir une lacune dont le vide se fait si vivement sentir depuis longtemps parmi nos citoyens, car nous pourrons les initier davantage aux discussions comme aux beautés littéraires, historiques, religieuses, scientifique et politique du Vieux Monde, et nous croyons ainsi nous rendre utiles à notre pays.

Le caractère de cette publication sera exclusif à toute étude étrangère et n'admettra, sauf par exception, aucun article du pays ni même aucune nouvelle locale.

Nous donnerons à notre revue toute la latitude possible et le lecteur y trouvera également des morceaux choisis sur la littérature, la religion, l'histoire la science et la politique ; la chronique et le roman même y auront une petite place. Tantôt on y entendra la parole noble et majestueuse des Thiers, des Berryer, des Montalembert, du Père Felix, des R.du Bernard, etc., etc. Tantôt on y méditera avec Monseigneur Dupanloup, les Michel Chevalier, les Veuillot les De Laguerronnière, etc., etc. la démonstration de ces grandes proposition d'ordre social, politique, économique ou religieux qu'ils savent traiter en maître : et tantôt on s'y distraira en compagnie de Figaro, du Charivari et de Florentino.

Nous ne prendrons la responsabilité d'aucun article publié ; et souvent, nous le disons à l'avance, nous serons peut-être forcé de publier des Etudes et Essais (dont nous n'approuverons pas entièrement la tenue) dans le seul but de faciliter la discussion en aidant le développement des idées ou des propositions émises.

Notre publication n'est pas la seule dans son genre de choix et de reproduction. Outre celle qui se publient en Europe, nous mentionnerons aux Etats-Unis le "Catholic World" qui se publié à New-York sous le patronage de l'Archevêque catholique, et le "Littell's Living Age" de Boston, qui compte déjà près de vingt ans d'existence.

Nous ferons tous nos efforts pour mettre notre publication sur un pied d'égalité avec ces revues. Et comme tout son mérite dépend a du choix des articles, nous réclamons d'avance l'indulgence de nos lecteurs sur notre peu de capacité à cet égard. Seulement, nous les prions de croire que nous ferons tous nos efforts pour ne leur donner que ce qui sera hautement approuver par la religion, la morale et l'honneur.

LOUIS BRIGARD,
Editeur Propriétaire.

Conditions.

L'ECHO DE LA FRANCE, paraîtra une fois par semaine, tous les vendredis, dans la forme du présent Numéro, contenant trente deux pages à deux colonnes.

L'abonnement sera de $4.00 par an payable d'avance par semestre.

Chaque copie se vendra 10 cents.

L'abonnement dans les lieux où l'on ne reçoit n'est pas pour moins de six mois.

Le 26 numéro paraitra au mil eu de décembre prochain, si d'ici là nous recevons l'approbation de nos concitoyens par un encouragement libéral.

Notre Revue est sans contredit celle qui se publie à meilleur marché en Canada. Elle donne sous les mois 112 pages de matières à lire, à partir de 16 pages d'annonces. Ces 112 pages sont à 2 colonnes, ce qui donne à peu près un tiers de la matière à lire, formant ainsi réellement 140 pages tous les mois : ce qui est quatre fois autant que quelques Revues et plus que le double par mois de toute autre revue publié ici.

L'éditeur s'est attachée une collaboration choisie et la souscription au Recueil, Journaux d'Europe s'élève déjà à la somme de $250 ; en outre que L'ECHO DE LA FRANCE contiendra les morceaux les plus intéressants et les plus nouveaux les recueils périodiques étrangers ; et suivra partout avec attention les intérêts de la civilisation et de la religion et les progrès des arts, de la science et des lettres.

Pour une somme très modique, les lecteurs seront ainsi mis au courant des productions les plus choisies de la littérature européenne, reproduite sous une forme et à des conditions qui se peuvent me convenir à tout le monde.

S'adresser franco à
LOUIS RICARD,
Editeur Propriétaire.
Vis-à-vis le Champ de Mars.
No. 423 rue Craig.
Montréal, décembre, 1865.

Club des Trotteurs,

DU DISTRICT DE

ST. HYACINTHE.

Les Membres du Club des Trotteurs du District de St. Hyacinthe sont priés de s'assembler mercredi le 3 Janvier prochain, en la Salle du Marché pour recevoir les comptes des Secrétaire Trésoriers ; et pour procéder à la nomination des Directeurs pour l'année 1866.

Les souscripteurs sont aussi priés de payer entre les mains des soussignés le second versement de leur souscription, $1,00.

H. ST. GERMAIN, } *Sect.-Trés.*
H. BARBEAU. }

Courses au Trot
AU VILLAGE DE BELŒIL

Des Courses au Trot auront lieu sur la Glace vis-à-vis les Villages de BELŒIL et St. HILAIRE, Mardi et Mercredi, le 9 et 10 Janvier prochain si le temps ou les Chemins le permettent, ou les jours suivants.

Trois Poneys pour le premier Jour, et Quatre Bourses pour le second Jour.

Pour plus de détail voir les Programmes.

ATTENTION !

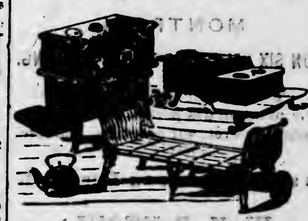

LES FETES APPROCHENT !

N'oubliez pas à cette occasion de visiter le

Fonderie Yamaska.

Vous y trouverez :

POELES DOUBLES,

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre Poële

LE CANADIEN.

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTI.

Les Acheteurs obtiendront de MM. LECLERE & NELSON les

Conditions les plus favorables !

P. S. LIPTÉ,
AVOCAT.

Rue Cascades, porte voisine de MM. Cadoret et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

NOUVEAU MAGASIN

DE

Vins de toute Espèce.

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

VIS-A-VIS LA MAISON

F. & J. LECLAIRE.

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis que cédant à leurs sollicitations, il vient d'ouvrir un **Magasin**, où il fera le commerce exclusif de VINS, LIQUEURS, EAUX-DE-VIE, VINS FRANÇAIS, &c.

Il a l'honneur d'attirer l'attention de Messieurs les Membres du Clergé sur un assortiment de VINS DE MESSE dont il pourra disposer à très Bon Marché.

P. A. MERCIER.

10 Mai—

BUREAU D'ECHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un **BUREAU D'ECHANGE** en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Mr. Buckley, Ecr., et qu'ils l'auront toujours échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage que l'on pourra le désirer.

St. [illegible] décembre, 1865.

FONDERIE
DE
ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une POSTERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canons,
Billets de Roues,
Peinture de granges et

CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins a Scie et a Farine, &c. &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

à système perfectionné, et ainsi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Les mieux finis.

—De plus :—

Ils tourneront le BOIS, le FER, etc., et le polliront. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs !!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

CADEAUX
POUR LES
FETES.

L'assortiment le plus varié et le

MEILLEUR MARCHE
DE TOUT
ST. HYACINTHE,
A LA LIBRAIRIE DE
M. A. KEROACK,
RUE CASCADES,
ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Imagerie religieuse ; Articles de Fantaisie ; Jouets d'enfants depuis 1 sou à une piastre ; Albums ; Statues ; Porcelaines ; Livres de dévotion et autres reliés avec luxe ; Cartes à jouer ; Porte-Monnaie, et une foule d'articles de TOUT PRIX, *convenable pour*

CADEAUX.

15 déc. 1865.

AVIS.

Bureau du Major de Brigade.

Tout Candidat (du district No. 5) pour l'Ecole Militaire fera pour le futur son application directe au Bureau du

Député Assistant Adjudant Général de Milice à Montréal.

T. DE MONTENACH,
Major de Brigade.

ILE AU CERF, }
11 décembre, 1865. }

$600 à prêter.

S'adresser à M. P. L. Robitaille, St. Hyacinthe.

28 novembre, 1865.

AVIS CONCERNANT LA FAILLITE, 1864.

Les créanciers des soussignés sont notifiés de se réunir en la cité de Montréal au bureau de Messieurs Tourville, Gauthier et Cie, coin des rues St Sulpice et des Commissaires, Mercredi, le troisième jour de Janvier, 1866, à dix heures, de l'avant-midi, afin de recevoir un état des affaires de la ci-devant société F. & M. Prefontaine et de la société Prefontaine et Dyon et de nommer un syndic auquel ils pourront faire une cession en vertu de l'Acte susdit.

T. & M. PREFONTAINE,
PREFONTAINE & DYON.
Par leur procureur,
FULG. PREFONTAINE.

St. Hyacinthe, 15 décembre, 1865.

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE Moulin à Farine, LE Pont Neuf, LES Moulins à Carder et à Fouler, ET LES DEUX FONDERIES.

DRAPS, INDIENNES, COTONS, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE Moulin à Farine, LE Pont Neuf, LES Moulins à Carder et à Fouler, ET LES DEUX FONDERIES.

FER, PEINTURES SCIES VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS. SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &c., &c.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Cotons, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Mélasse, Poisson, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, Fer et Ferronnerie en tous genres. **Scies, Vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Bottes, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix. **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 13 Décembre 1866.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF: 1 *Rue Old Broad et 16 Pall Mall,* LONDRE.

AGENCE POUR LE CANADA: 64½ *et 65 Rue St. François-Xavier.* MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES assurées. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Propositions, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont formés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à faire leurs applications à ce avant cette date, dans le but de se procurer les avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1866.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs, qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

Contenant

UN MOULIN A FARINE,

— ET PLUS :—

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,

UNE BOUTIQUE

où les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

Nouveau Magasin DE MODES ET DE MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades,
Place du Marché,

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assorti.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

pourra toujours offrir aux dames les dernières nouveautés pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR GOUT!

14 décembre 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Marché,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Poissons, &c., dans la dernière Rue Cascades, près le Moulin à Scier Beauchemin.

Comprenant en Vins, Liqueurs, Epiceries, Provisions, Thés, Cafés, Sucres, Mélasse, Poissons, &c., &c., &c.,

A toujours en Magasin,—
Salle-de-Bain, Lavemains,
Garde-Robes, Sofas,
Chaises, Tables,
Fauteuils, Bureaux,
Miroirs, Side-Boards, &c.

Montreal, Mai, 1868.—1a.

ESAIRE.

ient maintenant
M. PIERRE GI-

ssi bien fournie;
des chambres bien
les Chevaux.

BIJOUTERIES

AMANTS, &.

ETTES !!

GIRAUD & Cie.,
une agence dans
ente de ses Bijou-
ur faire connaître
re apprécier aux
et aujourd'hui, et
0 ans en Europe:
ra le pauvre et le
r. Ils feront da-
nufacturent ni ne
Bijouteries ou de

ES D'OR ET DU
VAIL.

d avantage d'une
eles nouveaux et
us nos agents de

de vente mainte-
un prix uniforme
soit la valeur.
sont payées par
ons représentant
s se vendent 50
r cinq. Chaque
ti l'aura, l'objet
les $2.00 addi-

rticle nommé
e certificat pour-
la même valeur.

E PLAIRE,

moyen d'arriver à
ssi de tous ceux
mes persuadé de

mprend

en Belles Horloges,
, des sets de cra-
Pierres Précieuses
s Boucles d'Oreil-
des Boutons pour
gatrons des épin-
s et des boîtes de
e, des poignées, des
nos patrons nou-
et préféremment
lesquels Certifi-
nous enverrons un
un splendide **SET**
e et plaquée.

D'AGENTS

Etats-Unis et des
des appointements
on en enverra des
tions. Nous pré-
voir les bureaux
ou en bons sur
re.

tre agence qui
our

LING & Co.,
, New-York

des salons de

DE DEMOREST

e intéressante, la
qui ait jamais été
nant les

ES PLUS GRAN-
UTEUSES,
par d'autres,
S ET DES POR-
S LES PLUS

t remarquable,
ations.
ges modèles, avec

nues éminentes.

poser la toilette
veillement illus-
ées et de plus nou-
odèles et brodés.
la tenue des mai-
alogues de Jeunes
s pour les Dames;

téressants et illus-
est imprimé sur le
cellé en fort beau

set de deux jolies
et contenant des
ur, de la valeur de
pteurs.
envoyé en club
, cinq copies pour
e la prime pour

S DEMOREST,
dway, New-York
ar la malle, en re-

0 centins.

nt offertes pour les
, albums, diction-
sique, harmoniums,
oute personne peut
primes ci-dessus.

1866

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Melasse, Poisson, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, Vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix, **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞ M. V. Côté a toujours en mains à son magasin Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.
Venez voir! et vous serez satisfaits.

A. Quesnelle, 29 décembre 1865.

COMPAGNIE PASTORALE
Impériale,
CONTRE LES VERS.
ETABLIE EN 1865.

BUREAU DE CHEF
1 Rue Old Broad et 10 Pall Mall,
LONDRE.

AGENCE POUR LE CANADA:
645 et 66 Rue St. François-Xavier.
MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le règlement prompt et libéral de toutes les PERTES couvertes. Le montant des pertes payées est de **$13,500,000.** Le **REVENU** présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de **£360,000** sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à faire leurs applications à ce avant cette date, dans le but de se procurer les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1865.

---

des mieux assorti.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT
pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR GOUT!

14 décembre 1865.

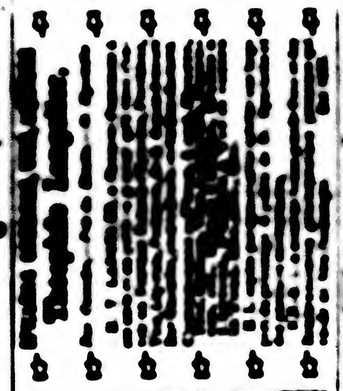

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais ces bandits ne s'ils. Myopie ha ne savent pas jusqu'où quel point ils auront pour le montrer à se livrer le mouvement *féerien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS,* &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que MONSIEUR CHARLES LAROCHE a été nommé Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St. Théodore d'Acton en remplacement de M. Fontaine. Toute communication concernant le dit conseil devra être adressée à M. CHARLES LAROCHE, à St. Théodore d'Acton.

23 novembre 1865. 1m

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHÉ.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de **MEUBLES, tels que Canchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et on trouvera toujours ce dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1865.

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Verge-tte.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Américs.
ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!
FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES
DE PREMIERE QUALITE.

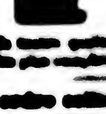

CHARLES NELSON.

POUDRE YAMASKA.

LECLERC & NELSON
PRES DU MOULIN.
ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Premiere Classe.

POELES DOUBLES
De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE
"LE CANADIEN."
Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra
GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Tribles,

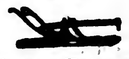

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS
De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE
en ditions très Faciles.
LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, Ptre. CHARLES NELSON.

St Hyacinthe janvier, 1865.

ANTI-COSTIVE AND TONIC
PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, excitent l'appetit et conviennent à ces mêmes organes de l'estomac et [illegible] [illegible] [illegible]

JOURS DE PUBLICATION:
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
OU TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois avis pour discontinuer.
Etats-Unis:—Trois piastres.
Camille Lassise, Propriétaire-Editeur. Bureau multimédia et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. .. 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Jeudi, 4 Janvier 1866. No. 85

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart.
		A. M.	A. M.
Montréal.	Tous les jrs	7 0	11 40
		11 40	P. M.
		P. M.	10 00
		3 50	
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
		7 00	
Island-Pond	do	11 40	3 30
Québec.....	do	7 00	16 30
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.....	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon.....	do	A. M. 10 00	12 00
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation . .	Mercredi, et Samedi..	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. A. DESPRÉS,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabe, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7 30 h. A.M

EN VOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Département des Finances,
Douanes Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.
DOUANES.

Ottawa 30 Décembre, 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 31 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

MERES
SAUVEZ VOS ENFANT

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultant de longues recherches d'un célebre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enleve l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865

AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

MAISON DE PENSION
TENU PAR
MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle PAGEAU.

La Maison sera tenue par Mme DESFORGES, sur le même pied que la tenait Mlle. Pageau; les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Mr. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il coupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.

Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le confort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et de bons Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,
TENU PAR
ISIDORE BEAULNE.
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.
WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tient en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus la presse PEtoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espere recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabé, 6 août 1865.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonus, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont:

1o. Les Soldats incapables de travailler; 2o. La veuve; 3o. Les orphelins au-dessous de seize ans; 4o. La mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter: Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

☞*A ceux qui désirent des informations:*

Je me charge de fournir des information à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, sans rien charger, excepté les frais de port. Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommendations seront données, et toutes les affaires seront traitées avec promptitude et fidélité.

☞Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application.

Le clergé, les magistrats et autres rendraient service à ceux à qui je pourrais être utile en leur faisant connaître cet avis.

EDWARD C. WARD,
"American House."
No. 49, Rue St. Remy
Montréal, 20 octobre, 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANOTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La. Taché, écr.
SUIVENT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Bire.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 3 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
HONORÉ MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau:—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

G. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
BUREAU, No. 65, PETITE RUE St. JACQUES.
MONTREAL.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

LÉANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Bly, Comté de Shefford.
16 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son bureau dans la Maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St Hyacinthe, à côté du Bar au de F. X Girard Ecr. avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard Ecr. N. P.

St. Hyacinthe 20 octobre 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
COATICOOK.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.
☞Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 30 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 193, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIÉTÉ DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

L. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE- PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1864.

LEGENDE DE NOEL.

LA

ROBE BLANCHE.

Pure comme une fleur, dans sa fragile vie,
Elle n'a respiré que les plus beau printemps.
MME DESBORDES-VALMORE.

I.

Quelques temps avant les Fêtes de Noel, trois belles jeunes filles, dont l'aînée pouvait avoir dix huit ans, et la moins âgée quinze, étaient réunis dans un petit salon frais et élégant.

Elles étaient à peu près de même taille, et elles se ressemblaient; mais deux d'entre elles semblaient jouir d'une santé robuste, tandis que la plus jeune avait une constitution faible et délicate.

Pâle, maladive, elle formait un frappant contraste avec ses sœurs, brillantes de fraîcheur et de santé. Pourtant elle était bien jolie, Louise, son regard était doux, son sourire gracieux.....et elle était bonne..... oh! mille fois plus encore qu'elle n'était belle!

Louise brodait une robe blanche, sa parure favorite: parure simple comme elle.

Les deux sœurs faisaient des fleurs. Bien souvent elles interrompaient leur travail pour jeter un regard de tendre sollicitude sur la jeune brodeuse.

—Repose toi, ma bonne Louise, lui disaient-elles, cet ouvrage est bien appliquant, il pourrait te fatiguer.

—Bah! ne craignez rien, répondait gaiement la jeune fille, la fatigue que j'éprouverais ne serait-elle pas bien payé par le plaisir de me parer d'une aussi jolie robe? Mais je ne me fatigue pas.

—Tu n'as qu'à te dépêcher, si tu veux la porter cette année, reprit en souriant Aliette l'aînée des deux jeunes filles, car nous sommes au mois de novembre, et tu n'es guère avancée.

Oh! je la porterai, ne fut-ce qu'une fois.

—Tu nous rendras jalouse avec ta belle parure petite coquette, dit encore Aliette en donnant une tape d'amitié sur la joue de sa jeune sœur.

—Il ne tient qu'à vous de n'être pas jalouse, mademoiselle la paresseuse répliqua Louise.

—J'avoue franchement que je n'ai ni ton adresse, ni ta patience, ma chère petite sœur.

—Ma foi, ni moi, ajouta Laurentine, la cadette; j'aimerais mieux ne jamais porter de robes blanches de ma vie que de me condamner à un si long travail. Car voici près de deux mois que tu l'as commencée, Louise et tu n'es pas encore à la moitié.

—C'est égal, Laurentine, tu verras que je la porterai cette année; j'y tiens beaucoup....C'est un caprice, une fantaisie j'en conviens; mais que voulez-vous? il faut bien passer quelque chose à une pauvre malade.

Aliette et Laurentine avaient souri d'abord mais ces dernières mots de leur sœur arrêtèrent leur sourire; elles se regardèrent tristement et se serrèrent la main en silence.

Hélas! c'est que la santé de Louise avait déjà donné de si vives inquiétudes à sa famille!

« Il me semble que j'entends mon père, reprit Louise en abandonnant son ouvrage pour mieux écouter.

—C'est lui, en effet, ajouta Aliette.

Dans le corridor précédant le salon un pas lourd se fit entendre. La porte s'ouvrit un vieillard à la démarche noble et imposante, à l'air bon et vénérable, se montra sur le seuil, une lettre ouverte à la main. Les trois jeunes filles s'élancèrent vers lui, il les embrassa tour à tour.

« Mon bon père, vous paraissez triste, dit Louise, qu'avez-vous?

—Une mauvaise nouvelle à vous apprendre, mes pauvres enfants.

—Ciel! qu'est-ce donc?

—Yves de Penfort, mon pauvre frère, est mort!

—Oh! mon Dieu! quel affreux malheur, s'écrièrent les trois jeunes filles en fondant en larmes. Et cette pauvre Lia que va-t-elle devenir?

—J'avais songé à la faire venir près de nous, mais....vous n'ignorez pas que Lia est Juive.

—Eh! qu'importe, mon père, Lia est notre cousine, la fille de votre frère; elle est malheureuse, c'est à nous qu'il appartient de la consoler.

—Puis, qui sait! Dieu est bon!....murmura Louise.

Elle n'en dit pas davantage, mais l'éclair joyeux qui traversa son regard trahit son secret espoir de faire une chrétienne de la juive.

« Chères enfants, dit le baron de Penfort en les embrassant, que je reconnais bien votre cœur. Dès aujourd'hui, je partirai pour Paris, et dans cinq jours votre cousine sera près de vous. Aliette en ta qualité d'aînée je te charge de me remplacer ici pendant mon absence »

Le surlendemain, M. de Penfort se rendait à l'hôtel qu'habitait, seule désormais, Lia, la pauvre orpheline.

Mlles Penfort connaissaient très peu leur cousine, qui habitait toujours la capitale, tandis que le baron s'était retiré dans une charmante habitation nommée Belleville qu'il avait fait bâtir sur l'emplacement d'un vieux château de sa famille entièrement détruit en 93.

Il y avait beaucoup d'années que les deux frères étaient veufs. Louise de Penfort traînait sa faible santé de sa mère qui était morte poitrinaire. Mme Yves de Penfort avait, en mourant, fait jurer à son mari de ne jamais contraindre sa fille, qu'elle avait élevé dans sa religion à se faire chrétienne. Il avait tenu sa promesse, Lia était restée juive.

Le baron avait été fort longtemps indisposé contre son frère, auquel il ne pardonnait pas son union avec une juive. Tous deux étaient restés des années sans se voir, sans s'écrire sans entendre parler l'un de l'autre. C'était il faut le dire la bonne Louise qui avait amené leur reconciliation.

Lia n'avait jamais vu ses cousines, à qui elle était aussi complètement inconnu. Les trois sœurs ignoraient donc quel était le caractère de l'orpheline. Louise n'hésitait pas: elle disait: Lia est bonne, Aliette et Laurentine n'allaient pas si loin; elles disaient: puisse-t elle être bonne.

Elles l'aimaient sans la connaître, et malgré leur différence de religion, elles étaient heureuses de pouvoir lui offrir un asile et l'amitié dont avait grand besoin, la pauvre enfant qui avait tout perdu.

Le père de Lia était mort presque subitement; c'est pourquoi le baron n'avait reçu aucune lettre qui le préparât à la mort.

II.

Les trois sœurs avaient préparé pour Lia une délicieuse petite chambre, qu'elles avaient ornée elles mêmes de tout ce qu'elles avaient de plus élégant, de plus gracieux de plus joli.

« Malgré tout ce que nous ferons, disait Aliette, Lia regrettera sa chambre de Paris.

—Ce n'est pas le logis qu'elle regrettera, ce sont les souvenirs qu'elle aura laissés là-bas et qu'elle ne trouvera point ici.

—Elle trouvera du moins notre amitié reprenait Aliette: Lia sera une sœur pour nous; au lieu de trois, nous serons quatre désormais.

—Et mon père aura quatre filles bien aimantes autour de lui, ajoutait Laurentine. N'est-ce pas Louise?

—Quatre, oui, murmurait la jeune fille comme machinalement.

Le jour désigné pour l'arrivée de leur père et de leur cousine, les trois sœurs dès les premières lueurs du jour, attendaient impatiemment la voiture qui devait amener les voyageurs. Enfin un roulement se fit entendre dans la cour; toutes trois coururent sur le perron, où leur père ne tarda pas à monter, suivi d'une belle enfant blanche comme une lis sous ses noirs vêtements.

Les jeunes filles l'entourèrent de leurs bras en lui prodiguant les plus tendres caresses, et mêlèrent leurs larmes à celles de l'orpheline, dont le cœur fut vivement touché de cet affectueux accueil.

« Lia, ma chère cousine, ma sœur! répétaient-elles en l'embrassant.

Elles conduisirent la nouvelle arrivée dans l'appartement qui lui avait été préparé.

—Ma bonne Lia tu es ici chez-toi, lui dit Aliette, mais nous ne sommes pas bien éloignées les unes des autres. Voici la chambre de Louise, qui a désiré que tu fusses sa plus proche voisine. Comme c'est une petite enfant gâtée, il a bien fallu lui céder ce plaisir avant toute autre chose.

Lia, se tournant vers Louise, lui tendit la main en la remerciant du regard. Aliette et Laurentine s'approchèrent, et les trois sœurs après avoir de nouveau embrassé leur cousine, la quittèrent, non sans l'avoir engagée à prendre un peu de repos,

Mlle de Penfort restée seule, donna un libre cours à ses larmes. La pauvre jeune fille était sincèrement touchée de la bonté de ses cousines, mais elle ne pouvait songer sans chagrin aux pertes cruelles qu'elle avait faites. Malgré les liens qui les unissaient son oncle et ses cousines étaient pour elle presque des étrangers, puisqu'elle les voyait pour la première fois.

Lorsque la cloche du dîner se fit entendre on frappa un léger coup à la porte de Lia, qui courut ouvrir. Louise entra, le sourire sur les lèvres.

« Chère Lia, nous feras-tu le plaisir de paraître au dîner.

—Ma bonne cousine, je suis prête à te suivre.

—Viens donc, ma sœur, reprit doucement Louise en lui serrant la main.

—Oh! Louise, que tu es bonne!»

Les deux jeunes filles gagnèrent la salle à manger, où se trouvaient déjà M. de Penfort et ses filles aînées.

Le baron fit mettre sa nièce à côté de lui; Louise vint se placer près de sa cousine.

« Décidément Louise nous rendra jalouse dit en riant Aliette. Ce n'est pas assez qu'elle ait sa chambre près de celle de Lia, il faut encore qu'elle soit sa voisine à table.

—Bah! tu ne dis toi-même que j'étais un enfant gâté, répliqua Louise en secouant d'un air mutin ses flots de boucles blondes.

Il était d'usage dans la famille de Penfort que tout le monde, maîtres et serviteurs, fît le soir la prière en commun.

A dix heures précises, tous se mirent à genoux, et Louise commença à haute voix la prière.

Alors Lia sortit doucement de la chambre Les trois sœurs l'apperçurent, et Louise surtout en fut si affligée que la voix lui manqua et que Laurentine fut obligée de réciter les oraisons à sa place.

« Chère sœur, qu'avais-tu? lui demandèrent Aliette et Laurentine.

—Mon Dieu....je ne sais trop, il me prend quelquefois comme cela des malaises. Je suis très bien maintenant.»

La prière était à peine achevée, que Lia rentrait afin de souhaiter la bonne nuit à son oncle.

Les quatres jeunes filles prirent ensemble le chemin de leurs chambres.

Louise resta longtemps avec sa cousine, qu'elle laissa de plus en plus charmée de son aimable caractère.

Lia et Louise furent bientôt les meilleures amies du monde. Elles étaient à peu près du même âge, et leurs caractères s'harmonisaient merveilleusement. Mais la différence de leur religion affectait beaucoup Louise qui travaillait ardemment à convertir sa cousine. Ce n'était pas chose facile, car Lia était fort entêtée dans sa croyance. Pourtant Louise, persévérante comme une vraie Bretonne, ne désespérait pas de réussir.

Elle passait chaque soirées heures entières auprès de la juive, et bien souvent elle abordait son sujet favori malgré Lia, qui essayait toujours de détourner la conversation.

Ma bonne Lia, grande donc Louise disait parfois Aliette à sa cousine; et le se couche très tard et cela ne lui vaut rien.

Mais, je l'ai dit Mlle Louise était fort obstinée; elle ne quittait jamais la chambre de Lia avant onze heures de la nuit, bien que cette dernière l'engageât de toutes ses forces à aller prendre du repos

« Chère sœur, laisse-moi près de toi tant qu'il me plaira, lui dit un soir Louise. Qui sait! nous n'avons peut-être plus beaucoup de temps à nous voir. »

Lia ne comprenant rien aux paroles de sa cousine, la regarda toute étonnée. Louise souriait doucement.

Mais Lia se sentit froid au cœur lorsqu'elle eut remarqué la pâleur de sa cousine, ses yeux cernés, sa taille si frêle, et qu'elle se rappela la brillante fraîcheur de ses autres cousines.

Elle ne demanda aucune explication; elle craignait trop d'apprendre ce qu'elle redoutait.

III.

Il y avait à peine quinze jours que Lia faisait partie de la famille de son oncle, qu'elle y était déjà tout habituée. Elle avait trouvé un père dans le baron, des véritables sœurs dans ses cousines.

Louise n'avait presque pas touché à sa robe pendant ses quinze jours.

Un matin Aliette, Laurentine et Lia travaillaient dans le petit salon en attendant l'heure du déjeuner, lorsque Louise entra un paquet de mousseline à la main.

« Quel magnifique ouvrage fais-tu donc là petite sœur? demanda Lia en dépliant les bandes de la broderie.

—Une robe, ma chère.

—Que tu ne porteras pas cet hiver, je présume.

—J'espère bien le contraire. Je veux qu'elle soit terminée pour le jour de ma fête, et aussi celle de mon père.

—Je te conseille de nouveau de te presser, dit en riant Laurentine.

—Ton conseil est bon, ma sœur, je le suivrai. »

En effet, Louise se mit à l'ouvrage avec une telle ardeur que la robe avançait à vue d'œil.

« Je commence à croire que notre petite Louise aura sa robe pour la Saint Thomas» disait parfois Laurentine.

Louise n'en trouvait pas moins le temps de prêcher Lia, laquelle commençait à se sentir ébranlée.

« Oh! pensait Louise, si je pouvais avant de quitter la terre gagner une âme à Dieu quel bonheur!

Et elle redoublait de zèle auprès de sa cousine, de piété auprès du Seigneur.

A mesure que le mois de Décembre approchait, les forces de Louise diminuaient. Elle souffrait la pauvre enfant, elle souffrait en silence dans la crainte d'inquiéter son père et ses sœurs.

« Mon Dieu, disait-elle dans ses prières d'ange, je suis bien jeune; mais la mort ne m'effraie pas. Pourtant je ne voudrais pas mourrir avant d'avoir vu Lia chrétienne, avant que l'eau sainte eut coulé sur son front. »

IV.

Le jour de la Saint Thomas était une grande fête à Belleville, celle du baron.

Les trois sœurs et leur père allèrent à la messe du village Louise, plus pâle, plus faible encore que de coutume, avait revêtu sa belle robe de mousseline, terminée depuis quelques jours.

En la voyant blanche comme une statue, marcher lentement appuyée au bras de son père, les bons paysans secouaient tristement la tête et disaient:

—Notre demoiselle a l'air bien malade: quel malheur si nous la perdions!

En rentrant à Belleville, Louise se rendit à la chambre de Lia, qu'elle trouva lisant *l'Imitation de Jésus-Christ*; elle en éprouva une vive satisfaction.

Chère Louise, te voilà. dit Lia en s'avançant pour l'embrasser. Comme tu es charmante avec ta jolie robe! Eh bien! mais qu'as-tu donc? s'écria-t-elle en voyant la jeune fille chanceler et tomber sur un siége.

—Ce n'est rien....un éblouissement... ne t'inquiète pas.

—Mon Dieu! Louise, te te trouve mal! s'écria Lia en tirant vivement le cordon d'une sonnette;

La jeune fille n'était plus en état de répondre ; elle venait de s'évanouir.

Une bonne accourut.

« Mademoiselle a sonné ?

—Nicette, appelle vite mes sœurs ; Louise vient de se trouver mal.

—Sainte Vierge ! ma pauvre demoiselle ! s'écria Nicette, prête à pleurer à la vue de sa jeune maîtresse renversée sur une chaise.

Peu d'instants après, le baron et ses deux filles entraient dans la chambre de Lia et s'empressaient autour de Louise.

Quand la jeune fille reconvra ses sens, elle était dans son lit, qu'entourait son père, ses sœurs et le médecin.

Celui-ci, vieil ami de la famille s'efforçait de cacher sous un front serein l'inquiétude que lui inspirait l'état de la jeune fille. Mais ayant réussit à éloigner tout le monde sous différents prétextes, il prit Lia en particulier.

—Mademoiselle, lui dit-il d'un ton triste, préparez votre oncle et vos cousines, car Louise est bien mal.

—Oh ! Monsieur, n'y a-t-il donc plus d'espoir !

—Hélas ! Mademoiselle, je n'en ai jamais eu. Depuis bien des années Louise a la poitrine attaquée.

—Oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! répéta la pauvre jeune fille en éclatant en sanglots.

Mlle de Penfort, le cœur brisé, et en essayant de dissimuler sa douleur, entra dans la chambre de Louise. Elle sommeillait ; mais au bruit que fit sa cousine en entrant, elle s'éveilla.

—C'est toi, chère Lia, dit-elle d'une voix faible.

—C'est moi, ma sœur.

—Lia, je suis bien aise de te voir seule.

—Chère Louise !

—Lia, je vais mourrir....

La juive se détourna pour cacher ses larmes.

—Je vais mourrir, continua la jeune malade, et j'ai compté sur toi pour me remplacer auprès de mon père et de mes sœurs. Me suis-je trompée. Lia ne veux-tu pas ?

—Louise, tu vivras.

Un doux sourire passa sur les lèvres de la jeune fille.

—Ma maladie ne pardonne pas, ma sœur Ah ! je mourrais heureuse si ....

Elle s'interrompit, et regardant tendrement sa cousine :

—J'avais espéré te ramener au sein de notre église, ajouta-t-elle ; et ce matin, en te voyant lire l'*Imitation*, j'ai cru que mon espoir était bien près de se réaliser. Chère Lia, ne veux-tu point que nous nous retrouvions au ciel ?

—Ma Louise, je voulais vous ménager à tous une surprise. Il est convenu entre M. le curé et moi que je serai baptisé à Noel.

Louise poussa un cri de joie.

—Oh ! Lia, chère sœur, que tu me rends heureuse ! merci, merci. Ecoute, j'ai encore une prière à te faire ; envoie chercher notre vénérable pasteur, car je sens que ma vie s'éteint. Dieu ne veut pas que je sois témoin de ton bonheur ; mais du haut du ciel, je prierai pour toi. Tu vois cette robe blanche ajouta-t-elle en désignant la robe qu'elle venait de quitter, je te la donne ; porte la en souvenir de moi, porte la au jour de ton baptême. Hélas ! murmura-t elle, j'avais bien dit que je la porterais ; mais je ne l'ai portée qu'une fois !

Le lendemain soir, toute la famille était réunie dans la chambre de Louise. Les trois jeunes filles, agenouillés auprès du lit de leur sœur bien aimée, pleuraient en silence.

Le baron soutenait la tête de sa fille, qui recevait la Ste hostie des mains du meilleur ami de sa famille. Le médecin, retiré à l'écart, regardait tristement cette belle enfant de seize ans qui s'éteignait.

—Mon père, mes sœurs, consolez-vous dit Louise d'une voix mourante, notre séparation ne sera pas éternelle. Lia, ajouta-t-elle en se penchant vers sa cousine, souviens toi de tes promesses ; remplace-moi auprès d'eux.

La jeune fille adressa de touchants adieux à chacun de ceux qui entouraient sa couche funèbre. Puis se tournant une dernière fois vers son père qui sanglottait à son chevet, et ne dit que ces mots : « Au ciel » et expira.

La douleur du pauvre père aurait navré les plus indifférents. Il serrait sa fille dans ses bras et lui prodiguait les noms les plus tendres. Hélas ! elle ne l'entendait plus ; sa belle âme était aux cieux.

Le prêtre, oubliant son propre chagrin, prodigua ses consolations à cette famille désolée.

—Oh ! s'écria M. de Penfort à travers un large sanglot, elle était trop pure pour demeurer sur la terre les anges nous l'envoient !.....

Le jour de Noel, à dix heures du soir, tous les habitants de Bellerive étaient réunis comme de coutume pour réciter la prière.

Au milieu de l'appartement était une belle jeune fille vêtue de blanc, tenant à la main un livre ouvert, et qui semblait attendre un ordre.

—Commence, ma Louise, doit une voix brisée par des sanglots mal contenus.

Cette jeune fille, c'était Lia de Penfort, baptisée le matin même de ce jour, sous le nom de la douce enfant qu'elle avait promis de remplacer.

Elle avait quitté ces vêtements de deuil pour revêtir la robe brodée par Louise, cette robe que la bonne jeune fille n'avait portée qu'une fois, et qu'elle avait abandonnée pour revêtir celle mille fois plus belle des vierges qui chantent éternellement les louanges du divin Agneau.

FIN.

—Des nouvelles de Paris nous portent à croire que le général Schoffield est devenu sans s'en douter le héros d'une mystification dont le souvenir restera dans l'histoire des Canards politiques. On dit qu'il n'a d'autre mission que d'offrir la reconnaissance de l'empire du Mexique, si le Cabinet des Tuileries veut autoriser à Paris l'émission du prochain emprunt de deux milliards que doit contracter l'Amérique.

C'est à tort qu'on a annoncé la mort de M. C. de Chambord, héritier légitime du trône des Bourbons.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Jeudi, 4 Janvier, 1866.

1866.

Il n'y a qu'un instant encore, une année tombait dans l'abime du passé ; le nouvel an a fait son entrée triomphante avec son cortége habituel de beaux souhaits, de cadeaux, d'étrennes et de plaisir.

Tout, autour de nous, retentit encore de la gaieté du Jour de l'An ; il serait donc inopportun de nous arrêter à philosopher sur ce qu'offre de sérieux à la méditation, la succession si rapide des anuées.

Lecteurs, il nous reste encore à remplir envers vous un gracieux devoir, celui de vous souhaiter " la bonne année." Pour votre prospérité nous faisons en cette occasion, mille vœux qui, espérons le, ne manqueront pas d'être comblés.

Au vieillard, nous lui souhaitons de conserver quelques illusions, et qu'avant de finir son passage sur la terre, il voie se réaliser les rêves de sa jeunesse.

Aux jeunes gens, nous souhaitons les plus belles espérances, et surtout le moyen d'en atteindre le but.

A l'honnête cultivateur, de jouir toujours de cet heureux calme que lui envie le citadin.

A l'ouvrier, de nombreuses commandes.

Aux avocats de la chicane sans faire dommage à personne.

Aux notaires, autant de minutes chaque jour, qu'il y en a dans une heure.

Aux médecins, de couper plus de bourses que de membres.

Aux dames que leur beauté soit perpétuellement exempte de rides.

A la jeune fille, que ses charmes artificieux dominent toujours, sans n'avoir jamais besoin de rien d'artificiel.

Aux preux chevaliers du beau sexe qu'ils jettent au plus-tôt les bâses d'une union des mieux assorties, et qu'en même temps ils fassent la conquête de la toison d'or.

Avant de reprendre la tâche que nous assigne le rôle de Journaliste, nous croyons devoir informer nos lecteurs des changements qui se sont opérés à ce journal.

La retraite du Rédacteur, que nos abonnés ont pû apprécier si avantageusement a nécessité un changement dans le personnel de la rédaction.

Les dernières années que vient de traverser le journalisme Canadien ont été fertiles en circonstances qui ont pesé grandement dans la balance de nos destinées ; cependant nous croyons que l'avenir où nous allons nous engager, nous permet aussi de présager pour le pays, des évènements dont l'importance majeure devra se faire sentir avant longtemps.

Nous en sommes rendus pour ainsi dire à une époque où il s'agit d'affirmer solennellement notre nationalité.

Menacés d'un côté par des divisions intestines, qui peuvent avoir pour nous les plus graves résultats, de l'autre par les prétentions ambitieuses d'un état limitrophe, qui déjà ne cache plus ses sinistres projets sur ce pays, nous croyons sans hésiter, que le seul remède que la Providence semble avoir mis à notre disposition pour parer le danger, est l'union des Provinces Britanniques, dont les destinées semblent avoir été placées par la nature même, dans un état de dépendance solidaire.

Ayant aussi raison de craindre que notre avenir commercial souffre quelques préjudices, par suite du mauvais vouloir de la Républiqu eAméricaine, nous croyons aussi que l'union fédérale de ces mêmes Provinces, en créant chez nous des marchés, dont l'étranger seul a eu jusqu'aujourd'hui le bénéfice, tout en nous offrant compensation pour ce que nous perdrions par le manque de réciprocité, contribuerait pour beaucoup à donner l'élan à la prospérité industrielle de nos localités.

En face des périls qui semblent s'acharner contre nous nous croyons qu'il devient urgent de faire de grands efforts pour répandre de plus en plus la connaissance des avantages que nous offre la colonisation de nos terres incultes. Et avec le développement d'industries protégées par la législature, et par le défrichement de nos *townships*, nous pourrons peut-être cicatriser enfin la plaie douloureuse que l'émigration fait depuis longtemps au cœur de notre peuple.

Et, quand nous voyons de toute part, les liens sociaux des nations tendre au relâchement, par suite des mauvaises doctrines qui tous les jours insinuent un poison délétère dans les sociétés, n'est-ce pas le temps d'affirmer notre foi de Catholiques, et de s'efforcer de rallier notre jeune nation par des efforts combinés, autour du drapeau de cette religion qui fait la force et la vie des peuples ?

Si nous voulions continuer d'appuyer sur le rôle que la presse du pays est appelée à jouer dans nos destinées, nous aurions besoin d'un cadre plus vaste que celui d'un journal ordinaire.

Maintenant, comme la prospérité de nos localités environnantes, doit aussi être l'objet de nos plus constantes sollicitudes, nous pouvons dire que l'année mil huit cent soixante et six s'annonce pour elles, sous des auspices qui font naitre les plus belles espérances.

Grâce à la constante énergie de nos hommes influents, nous sommes porté à croire qu'avant longtemps, St. Hyacinthe reprendra le rôle qui lui était d'abord assigné, et deviendra pour les populations environnantes, un centre d'industrie prospère ; si on en juge par l'élan que l'esprit public semble y donner depuis quelques temps aux améliorations de tout genre. Nos ressources locales, espérons le, nos magnifiques pouvoirs d'eau, sont sur le point de devenir l'objet d'une exploitation rémunératrice.

L'agriculture se perfectionne rapidement, au point que cette année, nous ne craignons pas de le dire, nos campagnes adjacentes ont produit incontestablement les plus abondantes moissons du pays.

Et pour comble de bonheur, si le succès peut couronner les entreprises de nos hommes influents, sous peu, comme nous en sommes informés, nous verrons s'ériger en cette ville certaines manufactures, qui ne manqueront pas de donner la plus bienfaisante impulsion à l'accroissement de notre population et de notre commerce. Et c'est avec un sentiment de joie bien doux que nous ferons toujours tout en notre pouvoir pour animer autant que possible, ces courageux champions du progrès.

Sans donc nous dissimuler toute l'aspérité de la tâche à laquelle nous sommes appelés à prendre part, nous venons offrir humblement au public le fruit de nos veilles, et d'un travail auquel la constance et l'énergie ne feront point défaut.

Approuvant de tout cœur les principes soutenus et défendus par notre prédécesseur, le programme du *Courrier* continuera d'être le même, et nos luttes seront celles d'un conservateur des lois sur les quelles nous croyons que repose pour l'avenir, l'existence de notre société, et particulièrement celle de la nationalité canadienne française.

Le Rédacteur du *Pays*, ayant appris par quelques commères de sa clique, que nous étions devenu Rédacteur de cette feuille, profite de cette occasion pour nous adresser quelques-unes de ses grossièretés.

Il va sans dire que nous méprisons trop cette manière d'en agir avec un confrère, pour en faire grand cas.

Cependant, comme il semble trancher un peu hardiment de nos opinions politiques ; nous croyons devoir lui donner l'assurance que notre libéralisme a toujours eu pour limites la religion et le pouvoir établi. Et si nous avions pû croire un instant que la feuille que nous rédigeons, fût incompatible avec ces idées, nous n'aurions jamais accepté sa direction.

Si le *Pays* a voulu dire que nous avons appartenu au prétendu libéralisme qui se tripotte dans son attelier, alors il nous a *calomnié*. Car nous n'avons toujours eu que le plus profond mépris pour les principes subversifs et anti-religieux de cette feuille, et pour ceux qui les professent.

Après cela, M. Alphonse Lusignan ne devra pas être surpris si nous n'entendons pas beaucoup le sens de quelques-unes de ses expressions. Aurait-il la bonté de nous expliquer par exemple quelle différence il peut y avoir entre tourner casaque, *et jeter casaque à terre ?*

Nos lecteurs n'ont pas dû s'étonner que d'autres journaux *rouges* nous aient accueilli du même ton que le *Pays*. En fait de grossièreté, ces feuilles s'entendent toujours à l'unisson.

Entre autres indélicatesses, le Rédacteur de l'*Ordre* dit " qu'il comprend trop les raisons personnelles " qui nous ont forcé à accepter la " situation que nous offre la rédaction " du *Courrier*, pour nous en faire un " grand crime."

Ceux qui connaissent M. Leteudre comme nous le connaissons, ceux qui savent sous quelles circonstances cet intéressant jeune homme est arrivé à la position qu'il occupe depuis deux ou trois mois, ont peut-être été surpris qu'une pareille phrase se soit échappée de sa plume.

Vient ensuite le *Journal de St. Hyacinthe* ; quand il s'agit d'impolitesses, il a pourtant coutume d'être au moins un des premiers. Cette fois, il a voulu garder son rang, qui est d'être perpétuellement en queue. Nous devons lui tenir gré de sa déférence.

En parlant des Rédacteurs de cette feuille, " nul doute, dit ce spirituel " confrère, que le *Courrier* sous la " direction de ces deux Messieurs " d'une renommée incontestable, ne " se maintienne au même niveau que " par le passé."

Nous aurions pourtant préféré que M. Fontaine fût tout simplement porté à juger la manière comme chose généralement très contestable. Du moins c'est l'opinion que nous nous étions formée sur sa manière d'envisager les choses, quand nous l'avons vu retirer de Cour avec frais et dépens, comme trop litigieuse, une action où lui-même avait minutieusement évalué sa réputation détruite, à $80 et 5 centins cours actuel.

" Nous n'avons rien à ajouter ni à " retrancher à l'appréciation de nos " confrères Montréalais, dit encore le *Journal*."

Lecteurs qui vous y connaissez, n'est-ce pas bien le cas de dire que les sots trouvent toujours quelqu'un de plus sot qu'eux qui les approuvent.

La Cathédrale de St. Hyacinthe présentait le premier jour de l'an un aspect joyeux et nouveau, causé par la présence de Sa Grandeur, qui depuis longtemps n'avait pu paraitre à nos solennités religieuses ; mais ce jour, par un effort de volonté, d'autant plus apprécié que nous connaissons la cause qui force Mgr. de St. Hyacinthe à s'abstenir de paraitre au milieu de ses ouailles, Sa Grandeur a voulu, comme un bon père, se rendre à la cathédrale pour avoir l'occasion de faire descendre sur ses enfants les bénédictions célestes.

M. DeLacroix, curé d'office de la Cathédrale monta en chair au temps de la bénédiction de la messe, et là, après avoir entretenu son auditoire attentif, des sentiments que doit évoquer en nous le passage d'une année à une autre, s'adressant à Mgr. dans un langage que tous les assistants auraient voulu pouvoir répéter à haute voix, il supplia Sa Grandeur de lever les mains vers le ciel pour en faire descendre sur ses ouailles, ces trésors de grâces et de bénédictions nécessaires à tout chrétien pour entreprendre le pélerinage d'une nouvelle année.

Mgr. quitta alors son siège, et étant monté sur l'autel, adressa quelques mots aux fidèles. Nous ne rappellerons pas ces paroles touchantes : nous dirons seulement qu'elles étaient l'expression des sentiments du plus tendre des pères envers ses enfants.

La Bénédiction solennelle termina cette scène émouvante.

Mgr. put également recevoir après la messe.

MORT DE M. COFFIN.

On lit dans la *Minerve* du 2 Janvier :

Nous avons la douleur d'annoncer aujourd'hui la mort de M. Wm. C. H. Coffin, le plus ancien prothonotaire de ce district. M. Coffin était le type parfait de l'homme de bien, et jouissait d'une estime publique qui allait jusqu'à la vénération.

M. Coffin était né aux Trois-Rivières, en 1799, et par conséquent, n'était âgé que de 66 ans. Son père était anglais de naissance, mais sa mère appartenait à la famille distinguée des Tonnancour. Il fut élevé dans la religion catholique, bien que son père fut protestant. Son fils eut néanmoins le bonheur de la voir mourrir dans la religion catholique. M. Wm Coffin fit ses études au collège de Nicolet étudia le droit d'abord à Québec, sous M. Pyke, alors Procureur-Général, et ensuite, M. Pyke ayant été fait Juge, M. Coffin, vint continuer ses études à Montréal, sous Sir James Stuart.

Il fut admis à la profession d'avocat en 1820, et quelques années plus tard, fut élevé à la charge de prothonotaire pour le district des Trois-Rivières. Le 5 juillet 1844, il fut nommé prothonotaire de la cour supérieure et greffier de la cour de circuit pour le district de Montréal, conjointement avec MM. S. W. Monk. et J. A. Papineau. Il fut nommé de nouveau en avril 1865 conjointement avec MM. J. A. Papineau et John S. Honey.

M. Coffin était un modèle d'assiduité et n'a jamais inspiré d'autre sentiment que celui du respect le plus profond à ceux qui avaient des rapports avec lui. Il n'était pas seulement un excellent modèle à suivre, pour les employés publics, mais il était aussi un exemple inimitable de piété et de dévotion. On nous assure qu'il ne manquait jamais de visiter les églises tous les jours avant et après les heures du bureau. Il était membre des sociétés de St. Vincent de Paul, de la Propagation de la Foi, de la Congrégation des hommes de Marie Immaculée, établie à l'église St. Jacques, il y a trois ans.

Si la mémoire du juste doit demeurer en vénération, celle de M. Coffin ne se perdra jamais

M. Coffin était père de Mme. Pierre Lamothe de cette ville.

CORRESPONDANCES.

M. le Rédacteur.

Rien n'était plus propre à faire valoir votre aptitude au poste difficile que vous occupez que les brutales injures à vous lancées par trois fanfarons de la démagogie. Les trois mousquetaires, je les connais. Soyez en sûr, ils n'ont pas été bercés sur les genoux d'une duchesse. Leur langage vous le dit assez. Ne soyez pas offensé de leurs déloyales attaques.

Quand on est de force à se respecter si la société, si l'Eglise, on peut avoir le front de s'emparer d'un nom, encore protégé par les immunités de la vie privée, pour essayer de le flétrir de paroles ignominieuses.

Vous avez un moyen de vous noblement venger de ces impertinents, c'est de faire dans vos colonnes, par votre solide et instructive rédaction du *Courrier*, que vous êtes beaucoup mieux que vos détracteurs. Déjà ceux qui ont pu apprécier votre travail savent que vous n'avez rien à redouter de ces trois " *déchets*." l'un de la bonne société, l'autre de la *Tribu de Lévy*, le troisième, du bureau qui se propose d'en faire bientôt *lisière*.

Réjouissez-vous d'être appelé à défendre les saines doctrines sociales et religieuses, tandis que vos disques insulteurs auraient leurs places marquées à un second Congrès de Liège, comme l'ont eu Sanhédrin de Satan, la *Jalousie*, la *Haine* et le *Désespoir*.

MÉLISSA.

Colonisation.

M. l'Editeur.

Veuillez encore une fois prêter à un colon une petite espace dans votre dévoué et intéressant journal.—Vous n'attendez pas j'espère de lui une discussion politique ou la description d'une fête, nos le colon n'a guère le temps de s'occuper de politique et de poésie au moins dans ses écrits. Le seul sujet intéressant pour lui, c'est la colonisation. Il ne s'occupe aussi que très peu du style ; mais il parle de conviction.

Le sujet dont je veux vous entretenir aujourd'hui m'a été fourni par une veute de shérif.

Parmi les nombreux et riches cultivateurs qui peuplent les bords du Richelieu, vivait il n'y a pas encore bien longtemps un jeune cultivateur qu'il est inutile de nommer. Son père, homme de moyens, lui avait donné pour héritage une fertile terre de deux arpents de large sur cent huit arpents de profondeur. Pendant les premières années du ménage du jeune héritier l'abondance avait toujours régné dans sa maison. Cependant la cherté des terres du voisinage ne lui permettait pas de penser qu'avec ce qu'il pourrait mettre de côté chaque année, il viendrait à se former une somme assez considérable pour agrandir son lopin de terre. Ainsi donc sans penser plus loin, il vivait d'année en année, comme l'oiseau sur la branche, quoiqu'une famille déjà assez nombreuse aurait dû lui donner plus de souci pour son établissement. Il en était là, lorsqu'une année sa récolte manqua complètement, cependant il fallait vivre. C'est pourquoi il prend la résolution de se tirer d'affaire par un emprunt. L'emprunt est donc fait, mais une hypothèque de deux cents piastres à quinze du cent par année loin de le tirer d'affaire comme il le prétendait, est au contraire pour lui le commencement de sa ruine. Quelques années plus tard différents besoins,—Une toilette pour mademoiselle, des voitures à la mode pour Mssrs les garçons,—forcent le pauvre père à un nouvel emprunt avant d'avoir payé un seul sou du capital du premier. Soixante piastres de rentes par année outre les rentes seigneuriales &c. &c. étaient bien trop pour lui. Aussi sa ruine presque complète n'était pas éloignée. Les rentes ne sont pas payées, les sommes augmentent, les créanciers sont effrayés, la terre est vendue. Souvent avant cette époque quinze cents piastres avaient été offertes à ce cultivateur pour sa propriété et elle était vendue pour mille piastres. Les dettes sont payées et il ne revient qu'une somme insignifiante au malheureux cultivateur.

N'est-ce pas là, M. l'Editeur l'histoire de nombre de personnes de votre connaissance ? N'est-ce pas là même, l'histoire de quelques uns de vous qui lisez ces lignes ? N'y a-t-il pas quantité de cultivateurs qui empruntent de l'argent à des taux d'intérêt qu'ils sont absolument incapables de payer ? Combien ne feraient-ils pas mieux de vendre leurs propriétés et de venir s'établir dans les townships, où avec quinze cent piastres et même moins une personne peut se mettre tout à fait à l'aise ! En outre ils n'auront pas à faire ici les dépenses que le luxe général dans les vieilles places l'obligent pour ainsi dire de faire pour leurs enfants. Leurs enfants eux mêmes, n'en voyant pas de mieux qu'eux par ici, seront beaucoup plus satisfait avec peu qu'avec ce qu'aurait pu leur donner leur pauvre père ailleurs. Vous tous donc malheureux cultivateurs qui comme votre confrère, dont on vient de parler empruntez l'argent à douze, quinze et vingt du cent, ne vous attendez pas à un meilleur sort. Car il est impossible pour un cultivateur de payer de tels taux d'intérêt avec le revenu de sa terre. Empressez-vous donc de vendre vos possessions, et de venir vous mettre riche dans nos townships, avant d'être rendu à votre ruine complète. Ne soyez pas effrayés de venir vous enfoncer dans les bois, de grandes récompenses couronneront vos sacrifices et vos labeurs. On vous dit peut être que les Townships ne sont que roches, ne vous y mettrez pas ; ceux qui tiennent de tels discours n'ont vu les townships que de profil. La nature il est vrai y est accidentée mais c'est là une beauté et aussi un avantage pour la culture, car les cultivateurs n'ont pas à passer leur vie à creuser des décharges pour égouter leur terrains. Certes il ne faut pas connaitre la richesse du sol des comtés de Compton et de Wolfe en particulier pour dire que les townships ne sont que roches et rochers.

Connaissant, messieurs les éditeurs, votre zèle et votre dévouement pour la colonisation, je n'hésite pas à vous adresser cette correspondance.

UN COLON.

South Ham 27 Déc. 1865.

On lit dans le *Journal des Trois Rivières* du 26 ult.

" Jeudi dernier, jour de la fête de St. Thomas patron de Monseigneur l'Evêque des Trois-Rivières une foule de prêtres se pressait autour de Sa Grandeur pour lui donner un nouveau témoignage de respect et de dévouement La tempête qui sévissait avec tant de vigueur ce jour là, rendait la traverse impossible devant la ville et empêchait tous les messieurs du clergé du Sud de pouvoir se rendre à la fête.

" Le clergé de tout le diocèse s'était entendu pour causer une agréable surprise à Monseigneur aussi après le dîner, Monseigneur fut conduit dans une des salles de l'évêché, et en ouvrant la porte, il se trouva face à face avec un magnifique tableau qui le représentait dans sa grandeur naturelle. Inutile de dire l'impression profonde que produisit un pareil spectable sur le vénérable évêque.

La *Tribune* de New-York vient de publier une sage correspondance sur la question du Mexique. En voici quelques extraits :

« Pourquoi chercher des complications extérieures ? N'avons nous pas assez de la guerre pour cette génération ? Y a-t-il quelque nécessité de chercher querelle à la France ? Avons-nous sujet de parler de la doctrine Monroe ? Nos journaux et nos orateurs n'ont ils pas bien d'autres questions à traiter ?.....

Avons-nous oublié qu'il existe une doctrine de Washington concernant nos rélations avec les puissances étrangères, tout aussi bien qu'une doctrine de Monroe, et ne nous souvenons-nous plus que les derniers conseils de Washington à la nation avaient pour but de la mettre en garde contre tout démêlé à l'étranger, et contre la manie de la propagande républicaine ?

« La civilisation mexicaine dans ce qu'elle a de mieux y compris son républicanisme, est-elle faite pour que nous gaspillions en sa faveur notre sang et notre argent ? Donne-t-elle en résulte la moindre idée du *self-government* ? Nous embarquerons-nous donc dans une croisade à la Don Quichotte pour acheter une république de ce genre ? Laissons donc aller les choses. Telle était l'opinion de feu Thomas Corwin, notre ministre au Mexique, quand il s'exprimait librement sur le passé le présent et l'avenir de ce malheureux pays. Que notre mot d'ordre soit donc : pas de guerre.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 27 decembre.

Le conflit fenien est entré dans une nouvelle phase. Après les protestations respectives des deux camps rivaux contre l'exercice du pouvoir exécutif par l'un d'eux, sont venues les récriminations, puis les accusations personnelles, et comme vont les choses l'épopée fenienne menace de se dénouer devant les tribunaux. En effet, s'il faut en croire l'*Express*, un certain nombre d'Irlandais naturalisés, qui ont été dupes des savantes combinaisons stratégiques des héros féniens contre leur bourse ; sigent en ce moment une pétition au grand jury pour réclamer la mise en accusation, du président du sénat et du cabinet de la *so called* république irlandaise. Au nombre des raisons qu'ils invoquent à l'appui de leur demande sont les suivantes.

» Emission de bons d'une république qui n'a pas et n'a jamais eu d'existence.

» Gaspillage des sommes ainsi réalisées en dépenses folles et extravagantes en dîners succulents et en location de résidences somptueuses, lorsque beaucoup de ceux qui ont souscrit à l'emprunt prétendu sont obligés de vivre sous une maigre pitance.

» Conspiration armée avec l'intention d'envahir un Etat voisin et de faire la guerre à un peuple avec lequel le pays est en paix.

» Formation de partis, de clans et de sections qui constituent un danger permanent pour l'ordre et la sécurité publics dans cette municipalité, etc. »

Le Jubilé est commencé en cette ville depuis le 25 décembre, à la messe de minuit. Messire Désaulniers du Collège de St Hyacinthe, est le prédicateur de la circonstance. Inutile de faire l'éloge du célèbre orateur. Ses capacités oratoires, et celles de philosophe chrétien, sont assez connues. (on se souvient que Messire Desaulniers, a fait les délices des habitués du cabinet de lecture à Montréal, dans les conférences philosophiques qu'il a donné en cette ville.) pour qu'il soit inutile de nous étendre sur ce sujet. Les Quarante Heure : qui commenceront demain sont la continuation des exercices du Jubilé. Le public catholique de la paroisse de St. Jean assiste en foule à ces exercices religieux Nous sommes heureux d'apprendre que plusieurs centaines de personnes se sont approchées des sacrements et qu'un nombre considérable de catholiques se proposent encore d'accomplir leurs devoirs du Jubilé. La nouvelle Eglise est littéralement remplie d'auditeurs qui viennent pour entendre le célèbre prédicateur. (*Franco-Canadien du 18 ult*).

BÉNÉDICTION DE LA NOUVELLE EGLISE DE ST. JEAN.—Le temple catholique érigé tout nouvellement à St. Jean, en remplacement de la vieille Eglise dont l'exiguité ne pouvait plus suffire à la grandeur de notre population, a été beni dimanche dernier par le Rev. M. Rosther, curé d'Iberville. Le Rév. M. Désaulniers, venu de St. Hyacinthe pour prêcher le jubilé, fit le sermon de circonstance. M. R. Jasmin, ancien vicaire de St. Jean, célébrait la Ste. messe. Une foule pieuse et recueillie assistait à cette touchante cérémonie—*Franco Canadien*.

On lit dans le *Journal des Trois-Rivière* :

—Les habitants de la paroisse de St. Pierre les Becquets viennent de mettre le couronnement à leur magnifique église. Une bénédiction de cloche avait lieu dans cette paroisse le 27 du courant. Elle a été faite par M. le grand-vicaire Laflèche, assisté des Révs. MM. J. B. Perrault, curé de St. Jean Deschaillons et A. S. Caruel, curé de St. Louis de Blandford. Les parrains étaient : MM. A. P. Méthot, écuyer, notaire, O. Toussignant, écuyer, marchand, O. A. Méthot, écuyer, et Siffroy Desilet, écuyer., les marraines. Dames Cléophé Boudreau, épouse de Elie Godin, écuyer, Olive Dion, épouse de P. Nolasque Chailler, écuyer Jessé Betté, épouse de Louis Gravel, écuyer médecin, et Caroline Plamondon, épouse de Israël Paris, écuyer. Le sermon de circonstance prêché par M. le Grand-Vicaire Laflèche fut digne de l'orateur. La cloche qui pèse 889 lbs a couté £115 et avec les frais d'installation elle monte à £150. L'offrande couvre cependant cette somme : c'est là une belle preuve de la générosité des habitants de St. Pierre qui assistaient en foule à la bénédiction de cette cloche.

Nous publions avec plaisir, la correspondance de notre ami *Melissa*. La haute position qu'il occupe dans la société, fait que nous attachons beaucoup d'importance à son appréciation. L'intérêt qu'il nous témoigne, ainsi qu'à notre feuille, nous engage à lui donner l'assurance de notre plus sincère gratitude.

ELECTIONS MUNICIPALES.—Mardi dernier, ont eu lieu les élections municipales de la cité. A. Malhiot, Ecr., a été proclamé Maire en remplacement de M. Turcot, Ecr. Nous nous permettrons de féliciter les citoyens de St. Hyacinthe de leur choix. M. Malhiot par son experience, est en mesure de continuer et de maintenir la corporation dans cette voie de prosperité dans laquelle l'a placée son habile prédécesseur.

Les anciens Conseillers ont tous été réélus sans opposition. Il en devait être ainsi. Personne ne pouvait mieux remplir les devoirs qu'imposent cette position que ceux qui en sont remplissent déjà toute l'etendue par l'experience qu'ils en ont.

L'Hon. M. Howland, chargé par ses collègues d'entamer des négociations pour remplacer l'hon G. Brown, s'est adressé à l'hon Ferguson Blair qui a consenti à devenir membre du conseil executif.

L'Hon. Howland remplace l'hon G. Brown comme membre du conseil confederé, relativement aux traités de commerce.

PUBLICATIONS.—La derniere livraison de la *Revue Canadienne* pour 1865 vient de paraître. Nous voyons avec plaisir que cette publication se maintient toujours à sa hauteurr Nos souhaits lui sont acquis.

Le numéro du 25 Décembre contient : *Le cœur et l'esprit* (nouvelle) par Hector Fabre; *De l'Eglise et de l'Etat*, par J S Raymond, Ptre., Superieur du Collège de St. Hyacinthe; *Relations commerciales entre les Etats-Unis et le Canada*, par E. Gérin; *Les évènements du mois*, par J. Royal; *Bibliographie: La sœur Bourgeois, par l'abbé Sausseret, Troyes*, par D. H. Benéeal.

Nous continuerons sur notre prochain numéro l'analyse de l'article de M. Raymond.

L'*Echo de la France* dans son numéro du 29 décembre semble prendre un nouvel essort, et s'élever d'avantage. Nous en sommes heureux En voici le sommaire: *Du Roman à notre époque* (suite) A. de Gabriac; *La marque de naissance* [suite]: Hawthorne; *Les sophistes et la critique par Girardy*: A Nettement; Le *whist*: Félix Heurl; *Poésie*; Justine Maurice; *Chronique*: Octave Lacroix; *Fragment du journal d'E de Guerin*: G. S. Trébutien. Nos remerciements aux éditeurs pour l'envoi de ces publications.

—Nous accusons réception du Calendrier de la *Minerve* et de celui du *Canadien*. Nos remerciements aux Editeurs.

—Nous apprenons que le Dr. Leman de retour d'Europe, où il était allé compléter ses connaissances médicales doit se fixer à Montréal. Nul doute que les citoyens de cette ville sauront renumerer M. Leman de ses labeurs.

—On annonce que M. le Dr. Cadieux doit donner une lecture à Elmira le 8 janvier. Le sujet de cette lecture doit être : " *Les Canadiens-Français et le Fénianisme.*" Des patriotes distingués ont été invités a l'étranger et sont attendus, dit le *Pays*. Les rédacteurs de ce dernier journal doivent être du nombre. Nul doute qu'ils s'y rendront pour applaudir les belles choses qui y seront dé ités contre le Canada.

NAIVETE.—Le *Pays* dit que certaines gens croient que lui être allié est une chose aussi criminelle que de donner la main a un excommunié.

Une telle idée est trop naturelle pour qu'on n'y croit pas.

—Le *Messager Franco-Américain* rapporte le fait annoncé il y a quelques jours par le *Courrier* que le Capitaine Doherty a été gratifié d'une médaille par le gouvernement des Etats-Unis, en reconnaissance du service qu'il a rendu à la république américaine en s'emparant de Booth, l'assassin de Lincoln.

—On parle dans quelques cercles de la fondation d'une manufacture par M. Barsalou. C'est une bonne nouvelle à enrégistrer. Nous ne le ferons cependant pas sans faire remarquer que les citoyens de St. Hyacinthe devraient s'entendre pour concourir avec ce monsieur à la création d'établissements qui contribueraient si puissamment à augmenter la prosperité de St Hyacinthe En attendant, adressons nos félicitations à l'homme actif et généreux qui sait par son esprit d'entreprise, mériter l'estime de ses concitoyens.

ESPRIT D'ENTREPRISE.—Nous avons eu l'occasion le voir ces jours derniers un magnifique établissement élevé à grands frais par MM. Dallaire et Peloquin dans la paroisse de St. Judes. Cet établissement comprend un moulin à scie, un moulin à carder et a fouler. Au printemps, les propriétaires se proposent d'ajouter à leur établissement une établi qui leur permettra de travailler le bois. Les ouvriers y trouveront de grands avantages. Il est juste de reconnaître les services que MM. Dallaire et Peloquin rendent à la paroisse de St Judes. Nonobstant les pertes que l'un d'eux, M. Peloquin, a éprouvées, son esprit d'entrep ise le pousse toujours à se sacrifier dans l'intérêt de sa paroisse.

—Nous passions ces jours derniers dans le beau township de Milton. Nous avons éprouvé du contentement en apercevant que les braves cultivateurs de Ste. Cécile de Milton avaient terminé la construction de leur Eglise interrompue pendant quelque temps. Un magnifique clocher coûtant la somme de 500 louis couronne le temple. Bientôt la voûte sera elle-même terminée.

Une belle statue de Ste. Cecile, tenant une harpe à la main, orne le frontispice du temple.

Si nous considérons la pauvreté relative des colons, nous sommes obligés de rendre justice à leur esprit religieux, et désintéressé. L'on reconnait là le caractère du Canadien qui aime à avoir son église non loin de lui pour y reposer en paix.

—Ordre est donné dans le dernier numéro de la *Gazette Officielle*, aux Capitaines de Milices de ne pas recruter plus de volontaires qu'ils n'ont d'habillements à leur disposition.

On lit ce qui suit dans le *Waterloo Advertiser* :

Un vieillard nommé John Bulton résidant à la Montagne de Shefford a fait élever l'été dernier dans le cimetière de Granby, des pierres tumulaires sur le corps de sa femme et de ses enfants. Seul, sans parents, il a fait ériger à côté de celle de sa femme, une pierre attestant qu'elle recouvre les restes de John Bulton. Et cependant le pauvre vieillard vit toujours. La date seul est en blanc sur la pierre. Cette curieuse histoire fait voir dans quel triste ennui ce vieux citoyen est plongé.

—Une loi, prohibant l'importation d'animaux des pays étrangers, vient d'être adoptée par le Congrès des Etats-Unis.

—On annonce le départ de l'Impératrice Charlotte épouse de Maximilien, pour l'Europe.

Le *New-York Herald* pour amplifier, ajoute que l'Empereur Maximilien ne tardera pas à suivre son auguste épouse. Suivant lui, l'Empereur des Français doit envoyer le ministre Mexicain à Paris, Hidalgo, au Mexique, dans le but de dissuader Maximilien du projet d'abandonner l'Empire Mexicain. Ces nouvelles sont peu probables.

Université catholique en Irlande.—Les quatres Evêques catholiques d'Irlande sont actuellement à Londres, en pourparler avec sir George Gray, relativement à une charte d'Université catholique Tout s'annonce pour le mieux et le gouvernement anglais parait disposé à accéder à la demande.

—Le Dr. Ross, M. P. P. et M. H. Joly, M. P. P, ont été élus présidents des sociétés d'agriculture des comtés qu'ils représentent respectivement.

—Le *Journal de Québec*, est entré dans sa vingt-quatrième année d'existence, avec son numéro du 30 décembre.

Si jamais, une feuille périodique peut se féliciter de sa prospérité, c'est bien le *Journal de Québec*.

Fondé par esprit de patriotisme, toujours, il fut un des premiers sur notre théâtre politique, combattant pour la justice, et le droit. Aujourd'hui encore, il peut se flatter de marcher le premier dans l'arène. L'influence qu'il s'est créée pendant ces vingt-quatre années de lutte, par ses efforts persévérants et énergiques, doit lui être bien à cœur, et l'encourager puissamment à entreprendre une nouvelle année qui ne manquera pas de lui fournir l'occasion de nouveaux triomphes.

—Sir N. Belleau remplace Sir Et Pascal Taché au Conseil de l'Instruction Publique.

—On annonce l'arrivée de Son Excellence le Gouverneur Général pour le milieu du mois de Février.

—M. Clark, marchand de Sarnia, Haut-Canada, a été assailli vers 1 heure et demie, dans la nuit, par trois voleurs. M. Clark s'est défendu vigoureusement, et est demeuré maître de terrain. Les voleurs laissés sur place, blessés, se sont échappés ou ont été enlevés pendant que M. Clark était allé chercher du secours. Deux d'entr'eux, pense M. Clark, ne peuvent survivre à leurs blessures.

—Un jeune homme nommé Hill, de South Granville, comté de Washington (Etat de New-york), était un jour de la semaine dernière, à la chasse aux écureuils. Son chien se mit à aboyer à l'entrée d'une caverne, et en ressortit ensanglanté. Hill voulut voir ce qu'il y avait dans la caverne. Il se procura une lanterne et une hache et y entra. Il dut ramper l'espace de quinze pieds. A cette distance il put se tenir debout. Quinze pieds plus loin, il vit deux yeux étincelants dans l'ombre. Il lança la canon de son fusil en avant ; le canon se trouva pris entre deux mâchoires. Hill fit feu ; une masse enorme bondit : un coup de hache l'abattit et l'acheva. Restait a tirer le gibier dehors ; il appela, on vint l'aider, et l'on reconnut avec une profonde terreur que la bête était tout simplement une panthère de six pieds de long. Le vainqueur triompha, mais il jura bien qu'il n'entrerait plus dans les cavernes.—*Pays*

— Le *Freeman* de Sherbrooke nous donne, dans les lignes suivantes, une idée des exportations canadiennes aux états-Unis : Nous sommes heureux, dit-il, d'informer nos lecteurs que MM. Augus et Logan, manufacturiers de papier en cette ville, ont expédié aux Etats Unis 60 tonneaux de papier à impression, et, après avoir payé un droit de 20 p. 100, ils ont réalisé un prix plus élevé qu'ils n'auraient pu le faire en Canada. Ils ont d'autres ordres à remplir et ils en recevront encore davantage vraisemblablement. M. Adams Lomas, manufacturier en laine, aussi de cette ville, a une chance de vendre tout le drap qu'il pourra manufacturer pour l'année prochaine. Les manufacturiers de botte, souliers, hache-, faulx— et de fait tous les articles de manufacture canadienne—trouvent facilement un débouché aux Etats-Unis et aussi, à des prix encourageants. »

—Nous lisons dans l'*Imprimerie*, de Paris :

« La typographie fait de rapides progrès au Canada. Elle a tenu une place honorable à l'exposition de Montréal, en septembre dernier. Le premier prix pour impressions de luxe a été décerné à un imprimeur de cette ville, M. Louis Perrault. Cette récompense est bien méritée : nous avons sous les yeux des ouvrages de ville artistement exécutée par ce tipographe : ce sont des cartes d'adresses et des factures en chromo-typographie exécutées sans jointures, à sec, et avec un foulage imperceptible, sur une presse de Gordon, habile mécanicien des Etats-Unis.—*Pays.*

Election en Nouvelle-Ecosse.— L'élection de Lunenburg, Nouvelle Ecosse, s'est terminée le 27 décembre.

M. Hebb, le candidat anti-confédéré, a défait M. Zwicker, le candidat du gouvernement, par une majorité de 900 voix.

A la dernière élection, le candidat du gouvernement avait remporté la victoire avec 500 voix de majorité.

—L'Ecole Militaire de London a été fermée.

—M. H. Préchette, a abandonné la rédaction du *Journal de Lévis*.

RUSSIE.—Un télégramme de Berlin dit : Les ambassadeurs français et anglais, avec leurs épouses et le personnel de leurs ambassades, ont laissé les fêtes de la Cour immédiatement après le mariage de la Princesse Alexandrine, fille du Prince Albert, et nièce du Roi, avec Frédéric Guillaume, duc de Mecklemburg-Schwerin, parce qu'aucune place ne leur avait été accordé à la table du Roi, nonobstant les plaintes qu'ils avaient faites avant le banquet. Le Chambellan du Roi a justifié sa conduite par les précedents.

ESPAGNE ET PORTUGAL.—Le parti progressiste en Espagne, ayant fait des préparatifs pour une grande démonstration en l'honneur du Roi et de la Reine du Portugal à l'occasion de la visite qu'ils doivent à Madrid, le gouvernement espagnol a communiqué le fait au ministre portugais à Madrid, qui s'est, de suite rendu à Paris, pour en informer son Souverain. Il est probable que Leurs Majestés visiteront Madrid *incognito*.

—On sait qu'en France le beau sexe domine par le nombre. Il n'en n'est pas de même partout, car à Vienne, en Autriche, c'est le contraire qui se rencontre.

Depuis 1830, le nombre des femmes n'a cessé de diminuer, et la progression décroissante augmente à chaque récensement. Elle est, en ce moment, de trois centièmes par période de six ans. Pour peu que continue cette marche inquiétante, avant deux siècles peut-être il n'y aura plus une seule femme à Vienne.

A Londres on a un danger contraire ; la proportion du beau sexe est de 114 dames pour 100 hommes, et comme la proportion suit une marche ascendante, avant deux siècles Londres n'aura plus que des femmes et pas un seul homme.

Il n'y aura plus qu'un seul parti à prendre ; ce sera de réparer les torts de la nature en mariant les dames qui s'ennuieront à Londres avec les pauvres hommes qui se morfondront à Vienne.

Il était rumeur que le gouverneur de Richmond, Bridewell, s'est enfui pour se soustraire à la justice, et que le gouverneur Eyre a été suspendu de ses fonctions à la Jamaïque, et qu'il est remplacé temporairement par Sir Henry Storks. Sa nomination a été publiée dans le *London Gazette*, qui annonce qu'il a existé de sérieux mécontentements à la Jamaïque ; que des troubles ont eu lieu et qu'une sévérité excessive et illégal a été employée pour les réprimer et qu'attendu qu'il a été jugé nécessaire de s'enquérir impartialement de l'origine, de la nature et des circonstances de ces troubles, et des mesures adoptées pour les étouffer, le gouvernement Eyre doit être dépouillé des pouvoirs dont il est revêtu, tût que sa présence à la dite enquête est nécessaire, mais il doit être remplacé par quelqu'autre personne, et Sir H. Storks est, en conséquence, nommé gouverneur, *pro tempore* de la Jamaïque.

Selon le *Reporter* de Halifax de jeudi dernier, le bruit s'est répandu que le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, avait reçu une dépêche de la plus haute importance du secrétaire d'Etat pour les colonies, l'hon. M. Cardwell. Cette dépêche aurait trait au Traité de Réciprocité. M. Cardwell annoncerait au gouverneur que l'ambassadeur anglais à Washington l'avait informé que son gouvernement pourrait s'entendre plus facilement avec le gouvernement des Etats-Unis, pour le renouvellement du traité de Réciprocité' si les provinces de l'Amérique Britannique du Nord étaient unies. En conséquence, M. Cardwell insisterait sur la nécessité d'assurer l'union projetée de provinces sous le plus court délai possible. *Journal de Quebec.*

Nouvelles du Mexique.—La correspondance échangée entre le général Mejia, commandant des Impériaux, sur la rive mexicaine du Rio Grande le général Weitzel commandant du corps américain sur l'autre rive de la même rivière, est considéré aux Etats-Unis, comme grosse d'évènement pour l'avenir.

Le général mexicain se plaint des secours fournis par les troupes fédérales aux partisans de Juarez, et des fréquentes violations de neutralité dont s'est rendu coupable le corps d'armée actuellement au Texas. Le général Weitzel n'a pas nié que les faits mentionnés fussent vrais Seulement, il a tâché d'en atténuer l'importance, et d'en rejeter la responsabilité sur d'autres. On annonce, maintenant, que le maréchal Bazaine aurait écrit au général Mejia que la frontière du Mexique était sous la double protection de l'Empereur du Mexique et de l'Empereur des Français. Ces dernières paroles sont regardées à bon droit comme une menace dont il serait imprudent pour les américains de ne pas tenir compte.

D'après la constitution de la république mexicaine, le terme de l'election du Président Juarez est terminé depuis le 13 novembre dernier. On ne sait pas si Juarez va continuer d'occuper cette charge qui est à la veille de devenir purement honoraire faute de partisans, ou si de nouvelles élections vont avoir lieu. Le général Ortega s'est rendu au siége du gouvernement, probablement pour recueillir les épaves. On pense généralement que Juarez va continuer de remplir les fonctions présidentielles.

Bulletin Commercial.

BUREAU DU « COURRIER, »
St. Hyacinthe, 30 déc.

Le temps était beau et froid ; les chemins magnifiques. En conséquence, beaucoup de monde.

Blé, 6 francs. Lard par 100 lbs., de $8 à $10. Porc frais, par lb., de 10 a 15 sous. Bœuf de 5 à 10 sous. Dindes de 7 à 10 schelins. Œufs de 22 sous 1 schelin. Sucre 12 sous. Beurre frais de 22 sous à 1 schelin.

Voici les prix des graines chez les marchands de cette ville

Orge,	2	9
Avoine,	1	6
Graine de Lin,	6	0
Pois,	3	9

☞ Les grains doivent être de première qualité.

Ordres Généraux—No. 1.

QUARTIER GENERAUX.

Département de ce Continent et des Iles adjacentes.

En obéissance à un ordre aux divisions et brigades issu par 8,000 officiers généraux, au camp où ils sont stationnés. Les fuyards, les déserteurs les traînards et tous les autres,—malades blessés et mutilés,—qui ont déserté la cause du général santé, devront immédiatement faire un rapport à l'un des officiers sus désignés qui se trouveront le plus près du lieu ou le délinquant se trouvera lorsque cet ordre viendra à sa connaissance ; ils devront aussi acheter une boite des

JUDSON MOUNTAIN HERB PILLS.

Et payer le prix exact qu'elles coûtent. Tous ceux qui se conformeront aux termes de cet ordre recevront le pardon de leurs offences passées et seront reçus de nouveau dans la grande armée du général santé.

A. BONNE SANTÉ.
Lieutenant Général.

Par ordre
DR. JUDSON,
Adjudant Général
A vendre chez tous les droguistes.

☞C'EST avec un grand plaisir que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des *Pastilles-à-vers Végétales de Devins.* Ce remède si nécessaire pour les enfants est sans contredit préférable à toute autre préparation de ce genre, nos médecins en approuvent l'usage et le débit considérables qui se fait de ces *Pastilles* est une garantie depius de leur efficacité.

Nous dirons donc aux mères de famille: meres, ne craignez rien; ces *Pastilles* sont parfaitement inoffensives; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM. Devins et Bolton chimistes, à Montréal.

Le malade aux portes du tombeau.—Quand un malade meurt, tout le monde peut nous dire quelle a été la cause de sa mort. N'est-il pas juste maintenant que lorsqu'un malade aux portes du tombeau recouvre la santé n'est-il pas juste que tout le monde sache ce qui l'a guéri. Il y a même des milliers de cas qui ont été guéris par la *Salseparille de Bristol* et dont le public n'a pas encore entendu parler. Des cas qui approchent de la sublimité du miracle tel que que celui de James Wielkoff, que la mort étreignait déjà, tout consumé qu'il était par la scrofule, ces cas méritent bien d'être livrés à l'impression.

Une centaine de ces cas ont pu parvenir au public et le surprendre par le moyen de journaux et des revues médicales. Mais la Salseparille de Bristol a opéré des milliers et des milliers de cures, que les médecins avaient déclarées impossibles. Partout et toujours c'est un remède opérant des guérisons merveilleuses sans bruit. Pour le bien-être de l'humanité, puissent toutes les propriétés de la Salseparille, être connues de tout le monde. 360

Heureuse Ignorance.—Selon sir Astley Cooper, personne ne devais sentir qu'il a un estomac. Que ceux qui sont rappelés tous les jours à l'existence de cet organe, par la douleur et tous les compagnons de la dyspepsie, ceux dont l'estomac digère lentement, imparfaitement, et avec des sensations que la plume se refuse à décrire, dont tout le système est en désordre, facent simplement, l'essai des *pilules de Bristol couvertes de sucre*. Leur martyre cessera bientôt. Ils oublieront qu'ils ont des estomacs, excepté quand l'appétit aiguisé par ce remède stomachique leur rappelle que rétabli, il exige un verseau de nourriture. Ils n'éprouveront plus d'oppression après avoir mangé, ni de douleur au côté droit, ni constipation. Les guérisons accomplies par ce remède végétal pur et incomparable sont complètes et radicales. Ces pilules sont renfermées dans des fioles en verre et se conservent sous tous les climats. 410

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE, DEPUIS LE 1ER AU 31 DECEMBRE 1865.

Archambault Casimir.	
Beaudry, Joseph.	Beaudry, Bernard.
Brunelle, M.	Baron, Fra Xavier,
Beaulac, Zoé Delle.	Boswith, Brimol,
Benoit Damase.	Brunelle Eusèbe.
Bélanger, Pierre.	Bertran, L. Mrs.
Bouin, Pierre, vue Dame.	Brodeur Hubert.
Bosoleil, Augustin.	
Charon, Napoléon.	Charron, J. Bte. Vve Dame
Colingford. Louis.	Cadieux, Isaac. 2
Charon, Sophie, Dame.	Champigny Christophe
Charpentier, J. Bte.	Charbonneau, Frs.
Chartier, Joseph. 2	
Daviau, Joseph.	Démontigny, Louis.
Durocher, Jos.	Desmarais, Marcel.
Doterrer, Abram.	Dubois, Joséphine, Delle
Dupon, Batiste.	
Fontaine, Eusèbe.	Fournier, Julie, Delle.
Gertin, Antoine	Girard, Michel. 6.
Gervais, Ant.	
Hamelle, Philomène Delle.	
Jacques, François.	
Lattiruille, Virginie, Dam.	Languerant, Louis.
Lamourenx, Henry	Lacaillaide, Louis.
Larivière, J.	Lavigne, Isaac.
Lavigne, Jean.	
Malhiot, Hélène, Delle.	Marrin, Sarah.
Martin. Ant.	Marchesseault, Tho. Vve.
Morin, S. L. l'honble.	
Noël, Théodule.	Normandin, Joseph, Vve.
Odelle, Jos.	
Pion, J. Bte.	Paquet, Clément
Poulin, Louis.	
Robichaud, Jos.	Raincud, Cy.
St. Onge, Treffé	Sayr, Louis,
St. Germain, Christophe.	Shotte, B.
St. Pierre, Edouard.	Sheban, Jeremy.
Tétreault, Thom.	Turcotte, Louis.
Têtu, Zoé, Dame.	Yon Hypolite.
Venlin, R. Mrs.	

E. L. A. COUILLARD DESPRES.

COMMIS DEMANDÉ.

Un COMMIS ayant de l'expérience, et connaissant bien la Tenue des Livres, trouvera de l'emploi en s'adressant à ce Bureau ou à HILAIRE MATHIEU Ecr.

La Présentation 5 Janvier 1866.

PROVINCE DU CANADA,
DISTRICT DE ST. HYACINTE,
Comté de Rouville.

COUR DE CIRCUIT DANS ET POUR LE COMTÉ DE ROUVILLE.

Samedi 23 Décembre, 1865.

EN VACANCE.

No. 191.

JEAN-BAPTISTE PLAMONDON, Ecuyer, Marchand de la Paroisse de St. Césaire, dans le Comté de Rouville, dans le District de St. Hyacinthe.

Demandeur.

ou.

PIERRE LEGRAIN DIT LAVALLÉE, cultivateur, ci-devant de la Paroisse de Ste Grégoire, dans le District d'Iberville, et maintenant de Grand-Cordon, dits Comté de Rouville et District de St. Hyacinthe.

Défendeur.

Il est ordonné, sur motion de Mr. Emerson Avocat du Demandeur, en autant qu'il appert par le rapport de Jean-Bte. St. Onge, un des Huissiers de cette Cour employé dans le District de St. Hyacinthe, écrit et annexé au Bref de Sommation émané en cette cause, que le dit Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Bas-Canada, qu'il ne peut être trouvé dans le District de St. Hyacinthe susdit et qu'il possède cependant des biens immeubles dans le dit District. Que le Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier nouvelle, publié à St. Hyacinthe, appelé le *Courrier de St. Hyacinthe*, et deux fois en langue anglaise dans le papier nouvelle publié à Montréal appelé *The Montreal Gazette*, attendu qu'il n'y a pas de papier nouvelle publié en langue anglaise dans le District de St. Hyacinthe, notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans le délai susdit, il sera permis au Demandeur de procéder à la preuve et à Jugement comme dans une cause par défaut.

F. H. GATIEN.
C. C. C.

IMPORTANT AUX FAMILLES !

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKennie.

"Symptomes certains des Vers."

Le visage pâle et couleur de plomb, avec des rougeurs occasionnelles, ou une tache limitée sur une ou les deux joues ; les yeux deviennent mornes ; les prunelles élargies ; un demi cercle bleu courant le long de la paupière inférieure ; le nez concentré ; la lèvre supérieure enflée ; des maux de têtes fréquents, avec un bourdonnement dans les oreilles, avec une sécrétion de salive lourde la langue enfoncée ; la respiration très embarrassée ; quelque fois une appétit vorace ; avec une sensation désagréable dans l'estomac, à d'autres ces Sensations sont entièrement disparues ; des douleurs passagères dans l'estomac, des soulèvements de cœur et des vomissements fréquents, les entrailles irrégulières, c'est-à-dire quelque fois constipé ; les selles gluantes, et souvent accompagnées de sang (hémorroïdes) ; le ventre enflé et dur ; l'urine épaisse ; la respiration généralement difficile et accompagné du hoquet ; sommeil troublé et agité, avec grincements de dents ; humeur généralement irritée, etc., etc.

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se manifestent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE SUITE.

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et en en donnant dans le temps vous sauvez votre patient de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKennie déclare que sa volonté était que ce remède fut à un bas prix afin que la haute classe comme les autres puissent s'en procurer facilement. A cause de cette volonté, nous l'avons mis au prix suivant :

☞ Prix seulement 25c. courtag [15 cents] par paquet, ou 75 [50 cents] pour quatre paquets.

Tous les paquets qui ne portent pas la signature de "H. E. McKennie, M. D., Glasgow, sont contrefaits.

Agents pour la vente en gros pour le Canada Est et West, et seulement importeurs, à qui toutes demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,
BROCKVILLE C. O.

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS :—Wertrup & Lymans, Nouvelle, C. W.; Lyman Elliot & Co., Toronto, C. W.; J. M. Henry & Sons —Lymans, Clare & Co—Henry Prus. & Gauthers —Longmugh & Campbell, Montréal, C. E.; H. Hentzfield, London, C. W.; J. Winer & Co., Hamilton, C. W.

1er Janvier, 1866.

AVIS.

LES PERSONNES endettées envers le Dr. F. X. Coté sont par les présentes notifiées de venir payer leurs comptes entre les mains de son procureur F. X. N. Norbert Lussier, au bureau du *Courrier*.

30 novembre 1865.

CHEVAUX ! CHEVAUX !! CHEVAUX !!!

Poudres de Condition

De Carleton.

LA MEILLEURE MÉDECINE POUR

Les Chevaux, les Vaches et le Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'appercevront qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant 105 minots de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en usant de ces *poudres*.

Servez-vous-en et vous verrez ! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces *poudres*. Une poudre chasse les vers. Une poudre guérit les morsures. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter son brule. Une poudre donne une longue et forte crinière. Une poudre guérit le " Horn Distemper in Cattle."

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose du monde pour donner la force à un cheval, pour le ramener à la santé et à la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou mené trop vite

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des animaux, égalisent ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur à tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence du poil ; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur parfait après les attaques de toutes les maladies signe telles que l'Influenza l'Etouffement l'Inflammation la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette médecine ; elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux, devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien plus aisément.

Remarques ces avis.—Trouvez la signature de J. CARLTON COMSTOCK.

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞ Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature.

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet jaune et se détaillent à 25 cents.

1er. Janvier, 1866.

ATTENTION !

LES FETES APPROCHENT !

N'oubliez pas à cette occasion de visiter la

Fonderie Yamaska.

Vous y trouverez :

POELES DOUBLES,

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre Poële

LE CANADIEN.

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTI.

Les Acheteurs obtiendront de MM. LECLERE & NELSON les

Conditions les plus favorables !

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT.

Rue Cascades, porte voisine de MM. Cadoret et Dufort.—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert.

St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

MODISTE.

MADAME BOURDON,

Maison Cadoret & Dufort.

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que :

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Manchons et Caques, &c. &c. &c.

— Aussi : —

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c. à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.

— De plus : —

Elle stampera.

Résidence, maison de MM. Cadoret & Dufort. vis-à-vis le marché,

ST. HYACINTHE,
18 nov.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

Courses au Trot

AU VILLAGE DE BELŒIL

Des Courses au Trot auront lieu sur la Glace vis-à-vis les Villages de BELŒIL et ST. HILAIRE, Mardi et Mercredi le 9 et 10 Janvier prochain si le temps ou les Chemins le permettent, ou les jours suivants.

Trois Bourses pour le premier Jour, et Quatre Bourses pour le second Jour.

Pour plus de détail voir les Programmes.

FONDERIE
DE
ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils viennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poëles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boites de Roues,
Pentures de granges et

CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

à système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Des mieux finis.

—De plus :—

Ils tourneront le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs !!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

CADEAUX

POUR LES

FETES.

L'assortiment le plus varié et le

MEILLEUR MARCHE

DE TOUT

ST. HYACINTHE.

A LA LIBRAIRIE DE

M. A. KEROACK,

RUE CASCADES,

ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Imagerie religieuse ; Articles de Fantaisie ; Jouets d'enfants depuis 1 sou à une piastre ; Albums ; Statues ; Porcelaines ; Livres de dévotion et autres reliés avec luxe ; Cartes à jouer ; Porte-Monnaie, et une foule d'articles de TOUT PRIX, *convenable pour*

CADEAUX.

15 déc. 1865.

NOUVEAU MAGASIN
DE
Vins de toute Espèce.

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

VIS-A-VIS LA MAISON

F. & J. LECLAIRE.

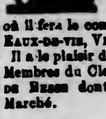

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses fidèles amis que cédant à leurs sollicitations, il vient d'ouvrir un Magasin, où il fera le commerce exclusif de VINS, LIQUEURS, EAUX-DE-VIE, VINS FRANÇAIS, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention de Messieurs les Membres du Clergé sur un assortiment de VINS DE REPAS dont il pourra disposer à très Bon Marché.

P. A. MERCIER.

19 Mai—

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler.** ET LES DEUX

FONDERIES.

DRAPS. INDIENNES. COTON. SOIE. FLANELLES. &c.

VINS. LIQUEURS. WHISKY, BRANDY.

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX

FONDERIES.

FER. PEINTURES SCIES. VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS. HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un **Nouveau Magasin** au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Mélasse, Poisson, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, Vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix. **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un **Magasin Général.**

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL OUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée, est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront donnés à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont formés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

COMPRENANT:

UN MOULIN A FARINE,

— DE PLUS: —

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER, UNE BOUTIQUE

où les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

Nouveau Magasin
DE

MODES

ET DE

MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché,

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assorti.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR GOUT!

14 décembre 1865.

ÉPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS
Théophile Langelier,
Ancien Commis—Près du Moulin—St. Hyacinthe.

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epicerie, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c., dans la demeure Bte Garnelier, près du Moulin ci-dessus Mentionné.

Ou trouvera toujours en Magasin un assortiment complet de Vins Liqueurs, Brandy, Hollande, Cognac, etc., etc., Thés de Colagne, Huiles à Cheveux, Pastilles &c., Vin de Messe et Vin de Table, Rhin, Bleu, &c.

M. L. espère par ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.

Mai 1865.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dirigeait à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savaient pas jusqu'à quel point ils auraient pour le moment à se féliciter du mouvement fénien.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS,* &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ces chalands le mettant en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY dispersera ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les evangiles sont les seuls *LOCAUX SUJETS* (!!) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses garanties bien fondées; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que MONSIEUR CHARLES LAROCHE a été nommé Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St. Théodore d'Acton en remplacement de M. Fontaine. Toute communication concernant le dit conseil devra être adressée à M. CHARLES LAROCHE, à St. Théodore d'Acton.

23 novembre 1865. 1m

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHÉ.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Canapés, Commodes, Lavabos, Tables, Chaises,** &c., et aborde meubles dont on aura besoin, de tous les genres, sous le plus court délais, avec les meilleures matérieux, et les meilleurs marché possibles.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il entendra sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1865.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE

CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ES PEES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

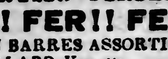

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spear et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Amèric.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

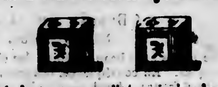

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et promptualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Premiere Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendre

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

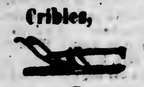

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, Pres. CHARLES NELSON, Sec.

St. Hyacinthe Juillet, 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

PROPRIETAIRE,
427, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.

A toujours en Magasin,—
Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Obrises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Side-Boards, &c.

Montreal, Mai, 1865.—1a.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

DR. COLBY'S

ANTI-COSTIVE AND TONIC

PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique,* mais plutôt pour assurer des evacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et conférent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propes aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons également.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTION, M. D., Covansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et. FILS, DE VINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe. Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.
1er sept. 1865.

MERES, SAUVEZ VOS ENFANS

DESTRUCTEUR DE VERS VÉGÉTALES

DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore Connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement vegetales,
Elles sont a gréable au goût,
Elles n'ont rien d'offensif a la vue

Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Medicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en detail chez

DEVINS & BOLTON,
CHIMISTES.

Prés du Palais de Justice, MONTREAL.
4 Juillet 1865.—1a.

SALSEPAREILLE
DE
BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN & KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent général pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE
BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

CE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES DE

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservée dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et dont l'on connoit l'application à la

Dyspepsie ou Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tête, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs resultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Poumes les plus couteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complétement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré les guérisons complétes.

Préparéseulement par LANMAN & KEMPT,
Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine

St Hyacinthe, 1 Avri 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulegement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a reussi au-delà de toute espérance a opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A MAYNARD J.B.GERMAIN, I.SARASIN.

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis

PRIX D'ABONNEMENT
Cinq Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
On TROIS PIASTRES pour les retardataires le mois d'avis pour discontinuer.
Extraordinaire — Trois piastres.
Cam. Le Courrier, Propriétaire-Editeur. Bureau ordinaire et résidence, maison H. J. Doherty, rue dans le coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Littéraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ere insertion..... 0 50
Chaque six lignes et pas plus de dix 0 75
Au dessus de dix lignes, par ligne. 0 7
Pour chaq e insertion subséquente, par ligne 0 3
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 9 Janvier 1866. — No. 86

HENRI BARBEAU.
MARCHAND DE VINS.
ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.
N.B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.
HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.
St. Hyacinthe 1 Mai. 1865

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ.
		A. M.	A. M.
Montréal.	Tous les jours	7 0	12 00
		11 45	P. M.
		P. M.	10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	3 30	
		A. M.	
		11 10	10 00
Island-Pond	do	7 00	
		11 45	3 30
Québec.....	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.	do	P. M. 3 00	A. M. 7 0
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon.....	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Hermenegilde, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 0
La Présentation .	Mercredi, et Samedi..	A. M. 11 00	11 30

E. R. DESPRES,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées un heure une demie heure avant l'heure du départ.
Les malles pour St. Barthélemi, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi; et elles sont fermées le jour du départ à 7 00 h. A.M

LES VOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Département des Finances,
Douanes, Québec, 6 mars 1863.
L'HON Ministre des Finances a enjoint que dé. ormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera conformité du prix de l'or tel qu'il est regulé par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.
R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.
DOUANES.
Ottawa 30 Décembre, 1865.
En conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 31 p 100, lequel pourcentage de déduction devra être constitué jusqu'à nouvel ordre, à moins avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

MERES
SAUVEZ VOS ENFANT
SIROP DE NUTRITION DU Dr. PICAULT
Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou de maladies qui en sont la suite ; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Nutrition* vi nt diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.
Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, calme l'inflammation et la douleur et facilite le pourssement des dents sans fièvre et sans convulsions.
PICAULT & FILS.
Montréal, 1865
AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.
Le Sirop d'Iodure de Fer Iodurée est préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays ; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.
P. E. PICAULT, M.D.
Montréal, 3 Juin 1865.
Pharmaciens FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

MAISON DE PENSION
TENU PAR
MADAME E. M. DESFORGES
Mme. E. M. Desforges a l'honneur d'informer respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait avant elle Mlle Caroline Pageau.
La Maison sera tenue par Mme. Desforges, et sera la même que celle tenue par Mlle Pageau : tous les soins et égards pour les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soin et égards.
La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Mme Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Cidevant de St. Pie)
M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vis à vis la propriété du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, près du Moulin.
M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, menuisier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le confort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et de bons Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,
TENU PAR
ISIDORE BEAULNE,
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.
WATERLOO.
Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de la Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes
Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.
M. FRANCOIS CHABOT, a maintenant l'Hotel ci devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.
On y trouvera toujours une Table bien fournie ; des Liqueurs de premier choix ; des chambres bien garnies ; de bonnes écuries pour les Chevaux.

Terres a Vendre.
Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquereurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

Moulins du Rapide-Plat.
M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le moulin est aussi en très bon ordre, et de plus le presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public. —St. Barnabe, 8 août 1865.

AGENCE POUR
RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.
On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonus, les arrerages de paie et les primes auxquels ils ont droit.
Ceux qui ont droit aux Pensions sont :
1o. Les Soldats incapables de travailler;
2o. La veuve; **3o.** Les orphelins au-dessous de seize ans; **4o.** La mère si elle était supportée par le soldat mort; **5o.** Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.
Je me charge de collecter : Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.
Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.
☞ *A ceux qui désirent des informations*
Je me charge de fournir des informations à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, sans rien charger, excepté les frais de port. Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées au sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.
☞ Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application
Le clergé, les magistrats et autres rendraient service à ceux à qui le pourrait être utile en leur faisant connaître cet avis.
EDWARD C. WARD,
"American House."
No. 49, Rue St. Henry
Montréal, 30 octobre, 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES.
CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Une voisine de la Poste, &c.
Solliciteurs des Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

APINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Lafranboise.
A. C. Papineau. L. F. Morison.
St. Hyacinthe, Fevrier, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. H. Bourgeois. P. Bachand.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Rivard.
M. Roy soivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 4 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Monde.
Maison Mercier
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coin, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE.
Avocat.
Bureau :—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

G. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
Bureau, No. 65, Petite Rue St. Jacques.
MONTREAL.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Jan 1er 1865.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.
Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X Girard Ecr. avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard Ecr N. P.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
COATICOOK.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, Rue St. Laurent, Montreal.
☞ Pianos reparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montreal, 30 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

Application au Parlement
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIÉTÉ DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.
St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

Application to parliament.
NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of Incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.
St. Hyacinthe, December 12th 1865.

L. J. E. SAUVAGEAU,
ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

Aux chefs de familles.
LES PILLULES DE
JUDSON
Préparées avec les
Herbes des Montagnes.
La meilleure Médecine qui existe pour les familles.
Préparées avec des racines et des Herbages croissant sur les montagnes et dans les belles Vallées du Mexique, où s'élève les Cordillières dont les sommets semblent percer les nuages.
En purifiant le sang, on seulement elles guérissent, mais préviennent
Toute espèces de Maladies
C'est le meilleur remède que le Tout-Puissant ait créé pour toutes les maladies provenant de
L'IMPURETE DU SANG
Les maladies sont des plus nombreuses. Les PILULES DE JUDSON sont le meilleur remède qui existe pour la guérison des maladies suivantes :
LA BILE,
Les Ecrouelles, les vers, les maux de Tête, les Indigestions, Indisposition d'entrailles
La Dyspepsie.
Perte de sang ; tout dérangement d'Entrailles, et des boyaux.
MALADIE DE PEAU
la constipation, Rhume, Diarrhée, les fièvres intermittentes, maladie de Poumons, maladie de Foie. C'est la meilleure médecine connue pour les femmes Elognez l'occasion de la maladie, et vous prévenez les maladies.
L'impureté du sang est la cause du plus grand nombre de maladies. Ces pilules purifie tellement le sang que les maladies, n'ayant plus rien pour s'alimenter, sont obligées de s'enfuir.
ACHETEZ NOTRE ALMANACH
de quelques droguistes, et lisez l'histoire de cette merveilleuse découverte : ou comme preuve convaincante, achetez et essayez une boite de ces pilules, et vous vous persuaderez qu'elles ont toutes les qualités que nous leur attribuons.
Mises dans des boites contenant 40 pill.
PRIX 25 Cents par Boite.
☞ La dessus est un couvert rouge avec des lettres noires, et le fac-simile de notre signature.
DEMANDEZ LES
JUDSON'S
MOUNTAIN HERB PILLS
Et l'Almanach "The Rescue Almanach." Nous les envoyons également par la malle franc de port, pour 25 cts. par Boite.
B. L. JUDSON & Co., Propriétaire
106 FRANKLIN ST., NEW-YORK.

Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager ; il a visité tour-à-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Nord ; il a passé trois ans avec les sauvages des pays de l'Ouest ; c'est durant son séjour avec ces sauvages qu'il découvrit ses pilules indiennes. Le Dr Morse sût le premier à établir ce fait que toutes les maladies prorenaient de l'impureté du sang, que la santé, la force et la vie dépendaient de ce fluide vital.
Quand les divers vaisseaux se ferment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient épais, corrompu et s'épuise, causant ainsi toutes les souffrances et les maladies ; notre force est alors épuisée, notre santé disparaît, et si la nature ne reçoit pas de l'aide pour la débarrasser des humeurs qui la gênent, le sang devient stagnant et cesse d'agir ; et ainsi s'éteint pour toujours le flambeau de la vie. Combien est il donc important de tenir libre tous les conduits du sang ? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une médecine qui vous guérira, à savoir. *les pilules Indiennes du Dr. Morse*, fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes du Jardin de la nature pour le salut et la santé des personnes malades ? Une des racines avec laquelle ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature à se débarrasser des obstructions qui la gênent ? La seconde est un expectorant qui ouvre les passages dans les poumons et aide l'expectoration en débarrassant des humeurs. L'autre est un diurétique qui enlève le malaise et donne de la force aux rognons qui ainsi secourus éjectent la corruption du sang par le passage d'eau et d'urine. Le quatrième est un cathartique qui aide les autres éléments de la pilule quand ils ont à purifier le sang et enlève les autres impuretés qui disparaissent par les entrailles en grande quantité.
Sûreté.—Prenez garde aux contrefaçons. Les véritables boîtes portes la signature de A. J. White & Co. Toutes les autres sont contrefaites.
Défiez vous des contrefaçons prenant le nom de James Bickley, n'achetez que les boîtes qui portent le *fac simile* de A. J. White.
B. L. JUDSON & Co.
Seule propriétaires, Brockville, C.W, et N.-Y.
Chaque boîte de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et à vendre par tous les droguistes.
25 cents par boîte, 5 boîtes pour 1 piastre expédiée par la poste franc de port.
1er Janvier, 1866.

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT.
Rue Cascades, porte voisine de MM. Cadoret et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert.
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

Les encouragements de la Franc-Maçonnerie reçus des princes depuis un siècle sont le sujet d'un article suivant du *Franc Maçon* :

« En 1771, Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, alors duc de Chartres, accepta la qualité de grand maître de l'ordre maçonnique en France.

« Le 16 juillet 1774, Frédéric, roi de Prusse, donnait des lettres-patentes en faveur des Maçons.

« En 1777, une délibération de la justice royale de Naples déclarait vexatoires et illégales les procédures intentées contre les Francs-maçons de cette ville, et la reine Caroline obtenait le rapport de l'édit du Roi qui supprimait leurs assemblées et obtenait qu'elles fussent de nouveau tolérées dans le royaume.

« Le 7 juin 1778, l'immortelle auteur de la *Henriade*, Voltaire, recevait l'initiation maçonnique dans la loge des Neuf Sœurs à Paris.

« Le 1er décembre 1785, Joseph A. empereur d'Allemagne, se déclarait favorable aux Francs-Maçons.

« Douze ans plus tard, Washington acceptait la qualité de grand maître des loges maçonniques de l'Amérique septentrionale (1707). A cet époque il sommeillait depuis quelque temps la loge des Neuf-Sœurs, dont nous avons parlé, la loge des Neuf Sœurs, qui avait compté dans son sein le Helvetius, les Voltaire, les Franklin, le Paul Jones, les Delalande, les Cabanis, les Cathava, Cubière, les de Fontanes, les François de Neufchâtel, les Pastoret, les Lacépède, les Dupaty, les Guinguené, les Greuze, les Houdon, les Picipi les Vernet, qui formaient alors l'élite de la Société maçonnique, ainsi que de l'élite de la société civile et du monde savant.

« En 1799, le Parlement d'Angleterre, rendant un bill contre les sociétés secrètes, en excluait la Franc-maçonnerie, et ordonnait que les loges alors existantes seraient maintenues.

« Dès le 18 septembre 1793 Charlier, ministre de la paix générale France, consulté par le commissaire de la République près le département du Nord, lui répondait que les Francs *Maçons* peuvent se réunir librement.

« Le 31 juillet 1860. Frédéric Guillaume, roi de Prusse, défend les sociétés secrètes, et approuve, par le même édit, les Sociétés de Francs-Maçons.

« Le neuf mars 1863, Gustave IV, roi de Suède, publie une ordonnance contre les sociétés secrètes, et fait une honorable exception en faveur des Francs Maçons, qui, dit il dans son ordonnance, *sont sous notre protection immédiate.*

« C'est à peu près vers cet époque ainsi qu'Alexandre Ier, autocrate des Russie, se faisait initier, et recevait dans ses états la Franc-Maçonnerie, contre laquelle, à l'exemple de Paul Ier, son père, il s'était prononcé quelques années auparavant.

« Deux années après, un frère de Napoléon. Joseph devenait grand-maître de la Franc-Maçonnerie en France ; le prince Cambacérès lui était adjoint, et tous les hommes importants de l'époque s'empressaient l'initiation maçonnique ; puis, en 1809, un beau-frère de l'empereur, Joachim Murat, grand-duc de Berg, devenait roi de Naples, acceptait le titre de grand-maître des loges Napolitaines.

« Le 27 mai 1811, Charles XIII, roi de Suède, fondait, en l'honneur de la Franc Maçonnerie, l'ordre civil qui porte son nom et dont il est un des gardes en titre constitutif de noblesse, et ouvrait à ses initiés l'entrée de ses départements.

« L'année d'après, c'est S. A. R. le duc de Sussex qui succède, comme grand maître, à un par la grande-loge d'Angleterre, à S. A. R. George, prince de Galles, qui lui même, avant succédé en 1791, dans ce titre, à S. A. R. Henri-Frédéric duc de Cumberland.

« Enfin, et tout récemment, *la Gazette officielle du Canada* publiait une ordonnance nouvelle qui, changeant dans le cas de refus l'acte de prestation de serment pour celui de l'affiliation à une société secrète, en excepte ce Francs-Maçon, dont les réunions sont formellement autorisées par cet acte. »

— Que font les généraux de l'Union et ceux de la rébellion, maintenant que la guerre par les armes est terminée ! Nous allons le dire, au moins pour une certaine portion de ces généraux. Commençons par ceux du Nord :

Burnside est entré dans les affaires du chemin de Reno et de Pitholé ;

Carl Schulz est correspondant journaliste, à Washington ;

Sigel est devenu propriétaire d'un journal allemand, à Baltimore ;

Franklin est surintendant de la manufacture d'armes de Colt, à Hartford ;

W. H. Smith, le fameux commandant de cavalerie, tient, à Chicago, une épicerie qui rend au détail ;

Patrick est retourné au travail de la terre ;

Ferrero est devenu maître de danse ;

Percy Wyndham a repris l'enseignement de l'escrime ;

Pe sons maintenant aux rebelles :

Buckner, du Kentucky, est aujourd'hui associé dans la propriété d'un journal, à la Nouvelle-Orléans ;

Gardner qui a rendu Port Hudson, s'est fait rapporteur de journaux ;

M. William verse des verres dans un cabaret ;

G. P. Anderson est d'abord monté une boulangerie à Atlanta, puis il s'est fait entrepreneur à Augusta ;

B. H. Thomas, gradué de West Point est connu à bord d'un steamer qui va de Mobile à Montgomery ;

Un autre dont on ne dit pas le nom, a été vu dans les rues de Galveston, revêtu de son uniforme, y compris les étoiles et le tout, conduisant une charrette attelé d'un mule dont le harnais est fait de cordes ;

Forrest, le plus célèbre cavalier depuis la mort de Stuart, fait la commission à Augusta ;

Wheeler, son émule, à la tête d'une scierie, dans le Tennessee....

« Sic transit gloria mundi ! »—*M. F. A.*

Œuvre de la Propagation de la Foi.
COMPTE-RENDU DE 1864.

Le compte rendu de l'Œuvre apportera, cette année, un sentiment de joie à tous les cœurs chrétiens. Chaque associé, en déposant son humble tribut, s'était demandé peut-être, comme autrefois les disciples, à la vue de quelques pains destinés à nourrir une grande foule, ce que pourrait cette modique offrande pour subvenir à tant de besoins : *Hæc quid sunt inter tantos ?*

Le total des recettes pour 1864 s'élève au chiffre de 5 090 041 francs 43 centimes ; celui des dépenses de 391 511 francs 60 centimes celui de 1863.

RECETTES.

EUROPE.		
Diocèse de France.....	3,471,226 f.	32 c.
" d'Allemagne.....	234,185	98
" de Belgique.....	341,028	73
" d'Espagne.....	7 890	00
" d'Italie orientales.	100,734	05
" d'Italie.....	428,491	24
" de Lorraine.....	23,548	48
" d'Angleterre.....	91,714	54
" d'Irlande.....	31,561	40
" de Russie et de la Pologne.....	934	82
" de la Suisse.....	46,257	21
ASIE.		
De divers diocèses de l'Asie..	6,635	09
AFRIQUE.		
De divers diocèses de l'Afrique	37,851	52
AMÉRIQUE.		
Diocèses de l'Amérique du Nord	167,316	63
" de l'Amérique du Sud.	89,955	11
OCÉANIE.		
De divers diocès. de l'Océanie.	4,812	95
Total des recettes propres à l'année 1864.....	5,090,041	45
Recettes en excédant des recettes sur les dépenses du précédent compte de 1863	381,979	05
Total général.....	5,471,020	53

DÉPENSES.

Missions d'Europe.....	976,017	90
" d'Asie.....	1,75 ,943	61
" d'Afrique.....	423,521	35
" d'Amérique.....	1,071,351	00
" d'Océanie.....	453,060	70
Frais de publication des Annales et autres imprimés, tant en France qu'à l'étranger [1]	238,695	00
Frais d'administration, tant en France qu'à l'étranger.....	87,731	48
Total des dépenses propres à l'année 1864.....	4,636,414	24
Reste en excédant des recettes pour servir aux mêmes intentions à faire aux Missions en 1865.....	534,606	29
Somme égale au total général ci-contre.....	5,471,020	53

RECETTES POUR L'AMERIQUE.
Diocèse de l'Amérique du Nord.

Diocèse de Fort de France....	3,000	00
" de Port d'Espagne.....	125	30
" de Québec.....	37,069	09
" de Toronto.....	2,063	10
" de Charlottetown.....	3,057	05
" de Montréal.....	49 172	80
" d'Ottawa.....	925	00
" d'Arichat.....	3,700	00
" d'Archichat.....	4,439	99
" de St. John de Terre-Neuve.....	710	40
Vicariat apostolique de la Jamaique	5,0	00
Diocèse d'Albany.....	3,000	00
" de Baltimore.....	2,107	45
" de Boston.....	1,300	00
" de Dubuque.....	1,320	00
" de Louisville.....	1,027	72
" de Buffalo.....	477	65
" de Santa Fé.....	2,550	00
" de la Nouvelle Orléans	500	00
" de Saint Louis Mis..	824	00
" de Fort Wayne.....	470	20
" de Brooklyn.....	4,095	00
" de Newyork.....	1 348	00
" de Newyork.....	18,0.4	01
" d'Erié.....	1,100	00
" de Natchez.....	2,8-0	00
" de Nesqualy.....	7	50
" de St. Paul de Minnésota.....	350	00
" de Saint Louis.....	00	00
" de la Havane.....	532	20
" de Guadalaxara.....	20,026	00
" de Mexico.....	1,334	00
DONNÉ AUX MISSIONS D'AMÉRIQUE.		
Diocèse de Québec.....	25,5 1	80
A Mgr. Guigues, Evêque d'Ottawa.....	20,000	00
A Mgr. Farrell, Evêque d'Hamilton.....	8,000	00
A Mgr. Bourget, Evêque de Montreal.....	19,000	00
Missions de la Baie d'Hudson.	21,586	90
Mission des RR. PP. Oblats de Marie Immaculée dans le diocèse de St. Boniface.....	26,000	00
A Mgr. Farand, Evêque, vicaire apostolique de la rivière		

(1) Les annales sont déjà actuellement, tous les deux mois, à 215,330 exemplaires, savoir : français, 145,800 brochures, 2,600 ; anglais, 20,000 ; allemands, 20,500 ; espagnols, 2,000 ; flamands, 6,200 ; italiens, 26,000 ; portugais, 2,500 ; lithuanien, 2,000 ; polonais 500.

Mackenzie (Mission des RR. PP. Oblats de Marie Immaculée).....	26,000	00
A Mgr. Larocque, évêque de St. Hyacinthe, (Canada)...	10,000	00
A Mgr. Pinsonnault, évêque de Saudwich, (Canada... ...	18,000	00
A Mgr. Lynch, évêque de Toronto, (Canada).....	8,000	00
A Mgr. Cook, évêque des Trois Rivières, (Canada).....	13,000	00
Mission de la compagnie de Jésus dans le Canada.....	16,000	00
A Mgr. Connolly, évêque d'Halifax, (Nouvelle-Ecosse)....	10,000	00
A Mgr. Mac-Kinnon, évêque d'Aarichat. (Nouv.-Ecosse).	16,000	00
A Mgr. McIntyre, Evêque de Charlottetown.....	24,000	00
A Mgr. Dalton, Evêque du Havre de Grâce, (T. Neuve)..	6,000	00
A Mgr. Mullock, Evêque de St. Jean, (Terre-Neuve).....	3,000	00
A Mgr. Rogers, évêque de Chatham, (Nouv.-Brunswick)..	6,000	00
A Mgr. Sweeney, évêque de St. Jean, (Nouv.-Brunswick)...	8,000	00
A Mgr Gonin, Archevêque de Port d'Espagne, (Trinidad).	9,000	00

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 9 Janvier, 1866.

Il y a quelque temps des ordres furent adressés au Consul Américain à Montréal décidant qu'à l'avenir le Canada ne pourrait plus passer d'effets en entrepôt aux Etats-Unis sans payer des droits *ad valorem*, sur les frontières américaines d'après le prix de ces effets sur les marchés Canadiens.

Une telle conduite implicant une violation des lois qui règlent nos rapports internationaux avec nos voisins, a déterminé une demande d'explication de la part des autorités Canadiennes.

Il a été répondu que ces ordres avaient été émis erronnément par quelques officiers subalternes; et on a donné l'assurance qu'ils ne recevraient point d'exécution.

Mais tout dernièrement, le gouvernement fédéral a émané une proclamation qui, si elle n'est révoquée, peut être considérée comme un attentat contre les droits que nous garantit la réciprocité et pour l'exercice desquels nous avons concédés de grands avantages aux Etats-Unis.

Cette fois, il n'y a plus à s'y méprendre, la chose est aussi officielle qu'elle peut l'être.

Par ce document, il est spécialement défendu d'importer ou de faire pénétrer aucun bétail étranger, dans toute l'étendue des Etats-Unis.

Toute contravention à cette ordonnance sera punie par une pénalité de $400, et la confiscation.

Nous aurions pû croire que cette prohibition ne nous atteignait pas, s'il ne s'y fût trouvé un *proviso*, pour le cas où ces animaux viendraient aux Etats, de toute autre manière que par mer. Il n'y a aucune distinction qui puisse indiquer que les autorités fédérales ont eu le moindre respect pour les droits que nous donne le Traité.

Cette mesure a été prise, paraît-il, pour prévenir l'introduction du fléau qui ravage le betail en Angleterre. L'habitude qu'ont les américains d'importer une foule d'animaux reproducteurs, de ce pays, semble plus que justifier de ce côté la nécessité d'une telle précaution.

Mais en Canada, il n'y a rien eu jusqu'aujourd'hui, pas même une seule indication, qui fût de nature à déterminer une conduite aussi arbitraire, et aussi préjudiciable à une branche des plus importantes de notre commerce.

Nous espérons que le Gouvernement Canadien ne manquera pas de faire des réclamations à ce sujet, et que de nouveau, ses démarches seront couronnés de succès.

Vendredi dernier avait lieu la première séance du Conseil de Ville depuis les nouvelle élections municipales.

Nos lecteurs trouveront plus loin les délibérations de cette séance.

Nous voulons seulement ici attirer l'attention des citoyens sur un incident des plus regrettables qui s'y est manifesté à propos de l'engagement des employés de la corporation.

Il est bien vrai que le conseil a droit de destituer et de remplacer ses employés quand il le jugera à propos, comme le dit le statut. De plus on sait qu'un réglement de la corporation fixe le temps des engagements des employés d'un 1er janvier à l'autre. Et si le conseil avait des reproches à adresser à quelques uns de ses employés, et quelque changement à opérer, il devait le faire à cette séance, et il était également libre d'adopter les procédés qui pouvaient lui convenir le mieux. On ne peut reprocher au conseil, dans cette circonstance, d'avoir agi contrairement à son droit.

Mais cette concession faite, nous devons dire qu'il est inoui qu'une résolution, obligeant chaque employé à présenter sa soumission pour renouveler son engagement, ait jamais été passée au conseil. Dès lors qu'on n'a pas de plaintes à formuler contre eux, ils sont censés continuer leurs engagements, si avis du contraire n'est pas donné au conseil. Et il est admis par le public que les officiers ont rempli leurs devoirs à la satisfaction générale. Un tel changement n'ayant pas en conséquence sa raison d'être, nous croyons qu'en laissant faire les choses comme à l'ordinaire, on aurait évité ces tracasseries auxquelles sont en butte en ce moment certains officiers de la corporation.

Nous espérons, toutefois que l'incident regrettable auquel a donné lieu les débats qui se sont élevés à ce propos n'aurront pas de suite, et que M. le greffier de la cité continuera d'occuper son poste. Car il n'est que trop juste de le déclarer, si la cité de St. Hyacinthe est aujourd'hui dans un état de prospérité, une grande partie du mérite en revient à M. Després, qui par sa ponctualité et son habileté administrative a su maintenir l'ordre dans nos affaires municipales.

—M. Alex. Mackenzie, M.P.P., pour Lambton, fut jusqu'à la coalition, un ami et un support du parti *rouge* Bas-Canadien. Par conséquent les tendances et les intentions des chefs de ce parti doivent lui être familières. Dernièrement M. Mackenzie donnait à Strathroy, une lecture publique sur la Confédération. On n'a pas été surpris de l'entendre déclarer emphatiquement que ses anciens amis politiques ne se montraient hostiles au projet de confédération que dans le but de favoriser l'annexion à la république voisine. C'est peut-être en effet la manière la plus rationelle d'expliquer pourquoi M. Dorion et ses compères combattent aujourd'hui, ce qui faisait à peu-près le thême du manifeste publié dans le *Pays*, en octobre 1858, par MM. Drummond, Dessaulles, Dorion et McGee.

Profit et Aumone.

Le temps des fêtes, c'est le temps des présents et des aumônes, par excellence. De Noël au Mercredi des Cendres, on aime les pauvres ; et chacun de nous au milieu de ses joies et de son bonheur, met de côté, sur ses plaisirs, la part qu'il destine à la charité. Le temps des fêtes est un temps de bonheur; ce bonheur n'est complet que s'il est partagé. Et comment le pauvre partagerait-il le bonheur du riche autrement que par l'aumône et la charité ?

Faire l'aumône à un pauvre c'est lui dire : « Je suis heureux, soyez-le avec moi ; » ou bien aussi quelquefois: « Je suis tri-te, priez le ciel de me rendre le bonheur. »

C'est un besoin pour les âmes charitables de faire l'aumône ; c'est un bonheur pour le chrétien de donner son superflu, un bonheur pour l'homme de cœur de secourir les malheureux.

Le protestant qui veut faire l'aumône craint que son aumône ne serve d'encouragement au vice et à la paresse ; et sa crainte est en bien des cas fondée ; le protestantisme a créé le paupérisme sans créer la charité.

Le catholique, lui, sait comment et à qui faire l'aumône. Si la société catholique a ses pauvres elle a ses institutions de charité, où l'homme qui comprend la souffrance et veut la guérir dépose l'obole de la veuve et de l'orphelin.

Ces institutions sont les banques d'épargnes du chrétien et des pauvres ; les premiers y déposent des épargnes pour le ciel ; les autres vont y chercher un morceau de pain, dans les jours de souffrance et de malheur.

Le pauvre de St. Hyacinthe, comme dans toutes les villes catholiques, peut bien souffrir, mais jamais désespérer. Quand il a froid et faim, quand il souffre, il va frapper à la porte de cette maison bénie qu'il appelle « la maison des Sœurs Grises » et là on lui donne du pain, un gîte, un abri, une consolation, du bonheur.

Cette maison Dieu l'a bénie à cause de sa charité, à cause aussi des anges qui l'habitent. Elle a prospéré, elle a grandi et aujourd'hui elle peut promettre plus de secours, plus de protection à ceux qui souffrent.

Un citoyen charitable, qui veut taire son nom, nom pourtant que les pauvres connaissent bien et bénissent souvent, vient de faire à l'Hôpital un riche présent, un cadeau superbe.

Les Sœurs recevaient ces jours derniers un magnifique plateau en argent : c'était leur cadeau du Jour de l'An.

De l'argenterie pour une maison de charité ; à quoi bon : le pauvre n'a pas besoin de ce luxe à sa table ; le luxe, c'est un sarcasme jeté à sa misère.

Et pourtant c'est à lui qu'est destiné ce plateau ; c'est pour lui qu'il a été donné ; car qu'est-ce qu'un hopital sinon LA MAISON DES PAUVRES !

Mais comment le pauvre profitera-t-il de ce beau morceau d'argenterie ? La charité est ingénieuse et nos bonnes religieuses aussi.

Vous tous qui voulez faire une aumône et pourtant vous permettre l'espérance d'ajouter un riche morceau à votre argenterie, donnez vous la peine d'entrer chez Monsieur Cadoret. Déposez entre les mains de ce Monsieur la modique somme d'UNE ÉCU ; vous recevrez en échange un numero et l'espoir de devenir l'heureux favori du hazard

Vous aurez fait une aumône ; et, si le sort vous favorise, vous aurez fait un joli profit : PROFIT ET AUMONE !

Le plateau est de forme ovale, richement sculpté et mesure 26 pouces de long. Il a été estimé à $50. Il y aura donc cent numéros.

En terminant, un conseil à nos lecteurs. Si vous voulez gagner le morceau d'argenterie remplissez ces trois conditions et vous pouvez vous considérer comme vainqueurs :

Premièrement.—S'inscrire immédiatement.

Secondement.—Prendre plusieurs numéros.

Troisièment.— En faire prendre aux autres.

Le secret est nécessaire ; autrement les conditions ne serviraient pas à grand chose.

EUROPE.

La presse Européenne est toute occupée de rendre à feu le roi de Belgique le tribut d'éloges que lui a mérité le règne fameux, qui lui a valu le titre de Nestor des Rois.

On semble aussi se préoccuper un peu du sort que réserve à ce pays, l'immense vide qui vient de s'y faire sur le trône. Le fils de Léopold, sous le titre de Leopold II, est appelé à le combler autant que possible.

On se plait à dire son intelligence brillante, et on le montre comme ayant été depuis dix ans, l'avocat constant des mesures libérales et éclairées. Mais ce qui paraît inconciliable, on entretient aussi de grands doutes sur sa popularité en Belgique. Il avait treize deux ans quand il a prêté serment à la constitution de son pays, le 17 décembre dernier, lendemain des funérailles de son père.

On appréhende beaucoup que les divisions intestines qui partagent en ce moment les Belges n'aient pour le pays, des conséquences très désastreuses. Léopold n'avait pas encore un pied dans la tombe, que déjà on parlait de le morceler. Le journal l'*Union* dit que les dissentions y sont si graves, qu'on dirait à peine que les Belges sont une nation.

Ce peuple forme deux camps qui semblent s'organiser pour des luttes sanglantes. Les Catholiques opprimés, outragés par les libres penseurs, qui s'attaquent à la Divinité même, doivent-ils, se courber sans résistance sous le despotisme de l'impiété ? *M.* Deschamps, a comparé la situation actuelle des Catholiques de ce pays, à celle que leur a faite le gouvernement des Pays-Bas, sous le règne de Guillaume d'Orange.

On cite une phrase de M. Thiers, ce profond scrutateur des rois et des peuples, qui tout en étant le panégyrque de Léopold I, nous fait voir que le savant historien ne voit pas tout couleur de rose de ce côté, « Quand à la Belgique, aurait-il dit, son existence depuis trente quatre ans est un prodige ; elle a vécu grâce à ce miracle qui s'est appelé Léopold, et, puisque la Providence a fait ce miracle pour elle, il lui sera peut-être donné de durer, mais à titre d'exception.

La souscription pour le monument du général de Lamoricière dépasse le chiffre de 100,000 francs, et le zèle des souscripteurs ne semble point se ralentir, on semble tenir à ce que cette œuvre soit essentiellement une démonstration Catholique. Si la pauvre Irlande est en ce moment occupée à fournir son contingent, pour payer elle aussi son tribut d'hommages à l'illustre défenseur du chef de l'Eglise, ne serait-il pas convenable que le Canada Catholique s'occupât aussi de donner ce qu'on pourrait appeler un témoignage indirect de sa foi ??

M. Guisot fils, a été empêché par une indisposition, d'ou rir son cours de littérature au Collége de France. On se rappelle qu'il est d'usage à ce Collége de lire la première leçon de chaque cours ; sans doute, pour assurer une clarté plus parfaite à l'exposition du programme. Ce n'est qu'à la seconde lecture que le professeur peut jeter ses notes, comme Sixte-Quint ses béquilles, et se livrer ensuite sans obstacles à l'entrainement de l'éloquence.

Napoléon a écrit une lettre très sympatique au jeune roi des Belges ; presque tous les souverains de l'Europe en ont agi de même.

M. Fould travaille activement à réduire le Budjet de la France, et à combler autant que possible l'immense déficit qui se trouve tous les ans dans les finances.

Déjà le ministre de la guerre, le Maréchal Randon, a été obligé de diminuer les dépenses de son département de 12 millions en congédiant 10,000 hommes de troupes.

M. Chasseloup Laubat ministre de la marine, malgré son obstination a fini par opposer, et offrir une réduction de 7 millions; mais il paraît que c'est 12 millions que veut encore M. Fould. Que seront en effet 24 millions, pour faire face à un déficit d'à peu près 100 millions.

En Angleterre M. Bright fait toujours beaucoup de bruit à propos du *bill* de réforme que le ministère doit présenter à la prochaine session du parlement anglais. Dans un discours qu'il a fait dernièrement il a constaté que cinq millions d'Anglais étaient privés du droit de vote. C'en est sans doute assez, pour démontrer l'opportunité de la mesure.

La maladie du bétail sévit toujours ; la perte est estimée jusqu'au 20 décembre, à 40,000 têtes de bétail. Plus de 5,000 animaux sont frappés du typhus chaque semaine. A cause de cette maladie on a été obligé de fermer les marchés, par précaution pour la santé publique.

La commission chargée de faire le procès des feniens à Dublin, a prononcé encore des sentences avant de s'ajourner. Un imprimeur de l'*Irish Times* nommé Haltigan, a été condamné à 7 ans de pénitencier. Le Rédacteur de cette même feuile, O'Donovan Rossa, a été condamné à la servitude perpétuelle.

On donne comme raison de la sévérité de cette sentence, le fait que cet individu a déjà été accusé de trahison en 1859. Pendant son procès, son langage a aussi été très insultant pour la Cour et le Jury.

La commission de Cork a commencée ses travaux le 15 décembre ; 12 ou 13 individus devront subir leurs procès devant-elle. Le premier qui a été traduit, est un capitaine McCafferty, qui a servi autrefois dans l'armée confedérée.

Il parait qu'une grande pénurie se fait sentir dans la trésorerie du cabinet de Florence. Les bayonnettes qu'on est obligé d'employer pour maintenir la sureté de ce gouvernement du suffrage populaire, lui coûtent si cher, que l'année dernière, le déficit a été de 300 millions et sera comme on a pu le prévoir, de 265 millions pour l'année courante.

M. Sella le ministre des finances, a proposé d'augmenter les recettes comme suit : 20 millions sur l'enrégistremeut et le timbre 35 millions sur l'impôt des portes et fenêtre et enfin, de prélever 100 millions sur les moutures. Il va sans dire que cette dernière taxation est très impopulaire.

D'un autre côté ce gouvernement qui proclamait l'*Eglise libre dans l'Etat libre* est occupé de ce temps-ci à former un projet de loi pour la suppression des corporation religieuses. En voici les principaux points.

La pension annuelle pour les ordres mendiants est réduite à 240 francs par personne.

Les biens supprimés seront convertis en rentes de 5 0/0. Une partie de ces rentes reviendra aux communes sur le territoire desquels existaient des institutions monastiques devouées à l'instruction publique ou au soin des malades. C'est surtout contre la Sicile que le nouveau système parait être dirigé.

Le restant des rentes servira aux frais du culte, et aux traitements des curés dont le *minimum* est fixé à 800 francs.

Les dîmes ecclésiastiques sont abolies.

Nous trouvons dans la *Gazette de France* du 15 décembre dernier, un fait qui prouvera encore une fois, comment Victor-Emmanuel entend prouver à l'Europe qu'il veut appliquer son fameux principe de « l'Eglise libre dans l'Etat libre. »

Les journaux italiens annonçaient, il y a trois jours, que pendant la messe solennelle célébrée dans la cathédrale de Milan, des patriotes italiens avaient jeté une bombe fulminante dans l'église. L'explosion ne fit heureusement pas de victimes, mais elle jeta un grand trouble parmi l'assistance, qui, obéissant à un premier moment de terreur, se précipita au dehors. La panique calmée les fidèles rentrèrent et le service divin se termina en présence de près de dix milles fidèles. Alors Mgr. Ghilardi, évêque de Mondovi, qui était présent, monta en chaire et improvisa, sur la " nécessité d'unir la foi aux bonnes œuvres, " un discours qu'il termina par une prenière invocation à la Mère du Christ, et l'assemblée s'associa par un cri touchant de ; « Vive Marie ! »

Voilà le fait, voyons maintenant les conséquences qu'il a eues.

Le devoir commandait au gouveraement italien de poursuivre les auteurs de cet attentat, de les livrer aux tribunaux, comme coupable d'une tentative d'assassinat et de leur infliger une punition exemplaire.

Mais ce n'est pas ainsi que le gouvernement italien pratique la justice. Les assassins n'ont pas été recherchés. En revanche, il a signifié officiellement à Mgr. Ghilardi que, s'il prêchait de nouveau à Milan, il serait aussitôt reconduit dans son diocèse sous une escorte de carabinier. C'est la *Lombardia* qui affirme et l'*Italie*, feuille officieuse de Florence, qui le confirme, en applaudissant à cette injonction.

Mgr. Ghilardi était un grand coupable, en effet ; il avait rassuré et affermi une assemblée de catholiques que l'explosion d'une bombe meurtrière venait de troubler !

L'hon. M. Shea, qu'on avait représenté comme ayant été obligé de changer sa politique relativement au projet de confédération, pour obtenir le suffrage des électeurs, vient d'adresser au *Citizen* d'Halifax une lettre qui fait justice de ces faux allagués. Cette lettre démontre, contrairement aux vœux des adversaires du projet, que loin d'avoir perdu du terrain, la confédération fait des progrés repides dans l'esprit de la population de Terre-Neuve.

St. Jean Terreneuve, 14 déc. 1865.

Au Rédacteur de *l'Halifax Citizen :*

MONSIEUR.—Dans votre journal du 5 courant, je trouve le paragraphe suivant dans un article sur notre dernière élection dans cette île :

« Nous apprenons que M. Shea le seul des délégués à la convention de Québec qui n'avait pas encore renoncé à sa politique sur la confédération, a été obligé de le faire sur les hustings afin d'assurer son élection ; il a annoncé que quoiqu'il eût toujours les mêmes opinions, sur ce sujet il n'essaierait pas d'imposer ses opinions, mais s'inclinerait devant la volonté du peuple dont il était tenu de respecter les désirs.

Ce rapport n'est pas exact. Il y a eu deux délégués de cette colonie à Québec et ni l'un ni l'autre a renoncé à ses opinions. A la dernière élection dans laquelle j'étais engagé et où trois membres devaient être élus, cinq candidats ont brigué les suffrages, trois en faveur de la confédération et deux opposés à ce projet ; ces deux derniers ont été défaits. J'ai uniformément exprimé mon opinion en faveur de cette question et jamais plus décidément que pendant l'élection qui vient de finir. J'ai annoncé clairement que je n'accepterais jamais une élection qui m'imposerait la condition de transiger avec mes vues sur cet important sujet et j'ai été élu avec une majorité qui n'a jamais été donné à un canditat dans ce district. Si c'était une question ordinaire je ne vous aurais pas troublé pour corriger l'erreur que vous avez publiée, mais comme c'est une question de grand intérêt commune à toutes les Provinces, et qu'en conséquence, la conduite individuelle des hommes publics sur cette mesure, acquiert quelque dégré d'importance générale, il devient nécessaire autant pour leur propre réputation que pour les raisons concernant le progrès de la mesure elle-même, que leurs procédés qui y ont trait ne soient pas rapportés d'une manière fausse ou inexacte.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur.
A. SHEA.

Nouvelles américaines.

Le capitaine Semmes du fameux corsaire Alabama, a été arrêté près de Mobile, où il avait fixé sa résidence. Il a écrit une lettre au secrétaire de la guerre, dans laquelle il dit que son arrestation est une violation des conventions faites entre Sherman et Johnson, pour la capitulation de ce dernier, vu qu'il appuyait l'armée de Johnson à l'époque de sa reddition. Cependant on l'a écroué à la prison du vieux Capitole à Washington, en attendant qu'on lui fasse son procès pour piraterie. M. Semmes peut avoir à peu près 50 ans, sa taille est moyenne, ses cheveux très noirs, tandisque sa barbe est d'une extrême blancheur ; ses yeux sont brillants ; on y lit toute l'audace et le hardiesse qui distinguent le caractère de ce capitaine.

Le 3 janvier, le froid n'était à Boston que de 7 à 10 dégrés, on se rappelle qu'ici, il a été de 25.

A Lewenworth, Kansas, le pole-maître Ellis a été assassiné, et les voleurs lui ont enlevé $30,000. Une secousde de soldat a été lancée à leur poursuite, et a pû recouvrer tout l'argent excepté $5,000, il a été impossible de mettre la main sur les brigands.

Washington, Jan. 5.—Le Sénat, s'est ouvert à midi.

M Summer a présenté une pétition de deux citoyens de Boston, demandant à être indemnisés par le gouvernement anglais pour la perte d'un vaisseau brulé par l'Alabama. Cette pétition fut référée au comité des affaires étrangères.

Le même jour le gén. Wm. Hickey, greffier en chef du Sénat, est mort, agé de 70 ans, ayant été occupé à ce poste pendant 43 ans.

" L'Express " de New York, rapporte qu'il y a une maison à Jersey City rue Hudson, remplie d'armes et de munitions de guerre. On suppose que c'est un arsenal féniën.

Le 1 Janvier, il s'est tenu une grande assemblée au " Cooper Institute," dans le but de prendre en considération l'opportunité de mettre à effet la doctrine Monroe. Plusieurs orateurs distingués y ont pris la parole.

Le gén. Sweeney, par l'invitation qu'on lui fit, visita le Congrès Féniën, et y débita un petit discours, dans lequel il déclara qu'il était prêt à prendre la responsabilité de toute mesure tendant à ramener l'harmonie dans la société féniënne et à inaugurer le grand mouvement pour l'Indépendance de l'Irlande.

M. Chandler a présenté au Congrès une protestation de quelques citoyens de Michigan, contre tout renouvellement du Traité de Réciprocité avec le Canada, hormis que des mesures soient prises pour assurer protection au commerce des Etats.

A Richmond, Virginie, le 5 Jan., quelques coups de pistolets ont été échangés dans la bâtisse du Capitole, entre Henry Rives Pollard, rédacteur de " l'Examiner," et M. D. Colleman, de " l'Inquirer." Six coups ont été tirés sans aucun dommages ; sauf quelques égratignures faites à une statut de Washington.

La Chambre des délégués siégeait alors, ce qui causa beaucoup d'excitation. Les parties furent arrêtées par le sergent-d'armes et traduit devant la Chambre.

La loi de prohibition contre le bétail étranger, a reçu son application dès le 4 Janvier sur tous les points de la frontière du Bas-Canada.

Des nouvelles reçues des plaines de l'Ouest rapportent qu'il y a fait tellement froid dernièrement, que plusieurs hommes, et des animaux mêmes ont été trouvés gelés.

New-York. 6.

Un télégramme de Washington au " Times " dit que l'avocat de Semmes demandera aujourd'hui au Président que son client soit relaché, en s'appuyant sur le fait qu'ayant été mis en liberté sur parole par le général Sherman, comme amiral et général, il n'est point tenu de répondre pour ce qui s'est passé antérieurement à la dite parole.

New-York, 6.

Une dépêche de Washington, dit que le pirate Semmes a été transféré aux baraques de la marine pour plus grande sureté. Il va subir son procès immédiatement, et il sera sans doute trouvé coupable, quoique l'on dise que son pardon final est déjà assuré.

New-York, 6.

Une dépêche de Washington au " World," parle d'une entreprise d'un américain pour la destruction de la flotte espagnole qui fait le blocus des ports au Chili, au moyen des torpilles. Le plan a été suggéré par Senor Nickenna, agent du Chili qui a reçu des lettres des hauts fonctionnaires du département de la marine, à un habile ingénieur de cette cité, ci-devant officier dans l'armée fédérale, qui a inventé et dirige la fabrique de toutes les torpilles dont s'est servi le gouvernement pendant la dernière guerre. L'ingénieur s'est aussitôt préparé pour l'expédition. Un des premiers manufacturiers en fer de la cité de New-York, a reçu ordre de fabriquer des torpilles. Un bateau à vapeur, vendu à l'encan par le gouvernement et subséquemment acheté par l'argent chilien, a été équipé. Un autre vaisseau a été acheté, les torpilles ont été embarquées, des dégagements pour les forts du Chili ont été obtenus, et le vaisseau est parti, portant le pavillon chilien et monté par un équipage choisi pour le dessein. Déjà plusieurs semaines se sont écoulées depuis son départ, et bientôt des nouvelles de succès ou d'insuccès seront reçues.

Union Catholique.

On nous prie de rappeler aux membres de cette société que la vacance des têtes se terminera dimanche prochain qui verra recommencer le cours régulier des séances.

On invite d'une manière toute particulière les membres à assister à cette seance ; on y fera l'élection d'un officier, pour remplir une vacance, et l'on y discutera une question d'une importance majeure, au point de vue de l'avenir et des destinées de la société. On annoncera aussi la discussion de la question suivante :

Quelle est la forme de tester la plus favorable à la transmission de la propriété et la plus avantageuse à la société, de la forme FRANÇAISE, ANGLAISE ou CANADIENNE.

Discutants inscrits :
Droit Français, Honoré Mercier, Ecr.
Droit Anglais, B. de LaBruère, Ecr.
Droit Canadien, F. X. Girard, Ecr.

FEU M. COFFIN.

Mercredi dernier, ont eu lieu les funérailles de feu W. C. E. Coffin, Ecr., avocat et protonotaire conjoint de la Cour Supérieure de Montreal. Le char funebre partit a 8½ heures de la résidence du défunt et se rendit à l'église St. Jacques suivi des membres du Barreau, des officiers de la Cour et d'un grand nombre de nos premiers citoyens. Les porteurs des coins du poêle étaient le Procureur-Général Cartier, le Juge Mondelet, J. J. Day, écr., et C. S. Cuercier, écr.

A l'église de St. Jacques, le Rév. M. Champion a prononcé l'oraison funèbre du défunt.

Le cortège se rendit ensuite à l'eglise Paroissiale où un service solennel a été chanté par le Révd. M. Lenoir. L'eglise vêtue de noir, les millier de cierges qui entouraient un magnifique catafalque et se reflétant sur les tentures funèbres le chant grave et mélancolique de la messe des morts la pensée que la terre allait bientôt dérober pour toujours aux regards ce citoyen aimé et respecté, tout concourait à impressionner vivement les assitants. Après le service, le corps du défunt a été transporté au cimetière de la montagne, accompagné d'un grand nombre de citoyens.—*Minerve.*

Procédés du Conseil de Ville.

Séance du 5 Janvier, 1866.

Présents.—Messieurs Dessaulles et Richer, anciens conseillers, et MM. Malhiot, maire, Bachand, Birs, Chagnon et Côté, conseillers élus le deux du courant.

M. Dessaulles, président des élections, préside la séance.

Après avoir procédé à la vérification des pouvoirs du maire et des conseillers élus à la dernière élection.

M. Richer fait motion, secondé par M. Bachand : Que les retours des élections municipales qui ont été faites le deux janvier courant, soient reçus et approuvés par le Conseil. Agréée.

M. Birs fait motion, secondé par M. Chagnon : Que M. Dessaulles, président des élections qui ont eu lieu, mardi le deux janvier courant, laisse ont eu lieu, mardi le deux janvier courant, laisse le fauteuil, et qu'Adolphe Malhiot, Ecr., Maire de St. Hyacinthe, dûment élu à la dite élection le remplace et préside la séance. Agréée.

M. Malhiot prend le fauteuil comme président de la séance.

La minute des procédés de la dernière séance ayant été lue est approuvée.

M. Bachand fait motion, secondé par M. Richer : Que M. Dessaulles soit nommé Maire-suppléant pour l'année courante. Agréée.

M. Dessaulles fait motion, secondé par M. Coté et agréée : Que les comités permanents soient composés comme suit pour l'année courante :

Comité des Finances.—Son Honneur le Maire, MM. Bachand et Dessaulles.

Comité des Chemins.—MM. Resther, président, Richer.

Comité du Feu.—MM. Bachand, présid., Birs.

Comité des Marché.—MM. Richer, présid., Coté et Resther.

Comité de Police et Santé.—MM. Dessaulles, présid., Birs, Chagnon.

M. Birs fait motion, secondé par M. Bachand : Que MM. H. R. Blanchard et R. St. Jacques, soient continués dans la charge d'Auditeurs des comptes du Conseil de Ville. Agréée.

M. Bachand fait motion, secondé par M. Dessaulles : Qu'attendu que M. Malhiot, conseiller pour le quartier No. 2, a été élu Maire de St. Hyacinthe et qu'il a accepté cette charge, son siége soit déclaré vacant ; et qu'une élection soit tenue lundi, le 29 du courant, pour élire un conseiller pour le dit quartier No. 2. Agréée.

M. Dessaulles fait motion, secondé par M. Coté : Que la pétition des directeurs de la Compagnie du Pont Neuf soumise à la dernière séance, soit rejetée.

La motion est agréée, M. Richer ayant la permission de ne pas voter.

M. Richer fait motion, secondé par M. Chagnon : Que, à la prochaine séance, chaque employé de ce Conseil fasse une soumission écrite pour renouveler son engagement. Agréée.

Le Conseil s'journe à vendredi, le 12 du courant, au lieu ordinaire.

Histoire de la Colonie Française en Canada.

Par l'ABBE FAILLON.

Lorsque nous avons accusé réception du second volume de cette histoire, nous avions promis à nos lecteurs d'y revenir pour leur faire part de la beauté et de l'utilité de cet ouvrage.

Un auteur français s'est chargé de travail; nous ne pouvons faire mieux que de publier ses observations.

Les lecteurs verront par cet article quelle importance on attache en France à l'œuvre de l'Abbé Faillon.

Pour nous, cette histoire est d'un mérite inappréciable.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

—Tome I et II], — 2 *volumes grand in-8o de XVI-XXIV-552et 563 pages, plus 1 portrait* (1865), *à la bibliothèque paroissiale, à Villemarie* (*Canada*), *et chez Jacques Lecoffre et Cie, à Paris ;—prix* 10 *fr. le volume.*

(*L'ouvrage aura* 3 *volumes.*)

Voici une histoire de longue haleine, une histoire consciencieuse, puisée aux sources, et dont la religion et le patriotisme ont inspiré et inspireront encore toutes les pages. Nous avons de très nombreux ouvrages sur le Canada ; mais ils ont laissés dans l'ombre ou à peupréts, cette courageuse colonie qui a été le poste avancé du catholicisme dans l'Amérique du Nord, en face de l'hérisie et de l'idolatrie, et qui a conquis par plus d'un demi siècle de luttes, la gloire de maintenir, à 1,200 lieues de la France, le drapeau de la mère patrie. Un savant plein et modeste, appartenant à la congrégation de Saint-Sulpice, et que nous ne nommerons pas, puisqu'il n'a pas voulu se faire connaitre, mais qu'on devinera, si nous disons qu'on lui doit des travaux très remarquables, a désiré combler cette lacune. De nombreux voyages en Canada, sept ans de séjour en ce pays, lui ont rendu possible la composition de cet ouvrage sur les lieux mêmes. Dans ce but, il a compulsé, nous dit-il les archives de la marine, celles du ministère des affaires étrangères, du ministère de la guerre, du dépôt des fortifications, les archives de l'empire, les manuscrits de la bibliothèque impériale, du séminaire Saint Sulpice, de la préfecture de Versailles, de l'archevêché et de la préfecture de Rouen, du Musée britannique. Cette énumération n'est point même pas complete, car, à la marge des pages des deux premiers tomes, nous voyons figurer beaucoup d'autres documents où il a puisé. Au milieu de tous ces matériaux, le marche de son livre n'est ni embarrassée, ni confuse : tout est clair, net et précis ; tout vient à sa place et à son heure. En se conformant d'habitude à l'ordre chronologique, il n'a eu garde d'entasser, année par année, tous les faits de la même date ; il a souvent, pour être plus clair et pour soulager la mémoire du lecteur, donné tout un chapitre d'une categorie spéciale d'événements, indiquant ceux d'une autre nature qu'il trouvait sur sa route et qu'il se réservait de développer plus tard, rattachant par quelques brèves paroles le passé au present, et faisant par là de la succession des choses une chaine où l'œil ne rencontre aucune solution de continuité, où tout se déroule dans un ensemble harmonieux et sympathique.

En interrogeant les sources pour leur demander la vérité historique qu'elles possèdent, il n'a pas négligé les travaux connus. Il se plait souvent à les citer. Mais avec une grande sûreté de critique, il sait aussi les combattre dans une discussion où il y a toujours autant de charité que de savoir et de bon goût ; il n'est pas jusqu'au P. Charlevoix, dont l'Histoire de la Nouvelle France jouit, du reste, d'une réputation méritée qu'il ne prenne à partie, soit dans les notes nombreuses qui sont rejetées au bas du texte, soit dans les autres beaucoup plus étendues qui terminent le premier volume, et nous ont paru un modèle du genre. Enfin, pour compléter cette vaste étude, dont l'érudition doit effrayer la légèreté de notre temps, il résume en des tables sommaires fort étendues, au commencement de chaque volume, toute la série des faits. C'est un compendium de l'ouvrage, compendium précieux de plus de mille pages d'un si grand format.—Jetons maintenant un coup d'œil sur cette œuvre de bénédiction.

Qui dit l'histoire de la Colonie française en Canada, dit nécessairement récit dramatique, plein de luttes, dans lequel le dévouement catholique relève la vaillance du soldat, et où brille le contraste de la cupidité mercantile des Compagnies avec l'abnégation parfaite de ceux qui vont souffrir et mourrir pour la gloire de la France et la conversion des infidèles. Ce qui frappe tout d'abord à ce égard, c'est la piété des rois de France, depuis François Ier, qui veut à tout prix faire pénétrer la foi catholique au Canada, jusqu'à Louis XIV, qui a l'honneur de constituer solidement dans ce pays la colonie française. Mais à côté de ce louable empressement éclate longtemps une regrettable impuissance. D'une part, après les courageuses entreprises de Jacques Cartier, héroïque Breton qui fut le beau droit de François Ier pour l'exploration, rendue, hélas ! impossible, des desseins de ce prince sur le Canada ; et dont l'auteur décrit dans une belle et pressante introduction les trois voyages, les calvinistes viennent empêcher, par suite des concessions qu'ils obtiennent de Henri VI et malgré ses bonnes intentions, l'établissement d'une colonie française ; d'autre part, les secours militaires qu'il eût fallu accorder en abondance pour intimider les sauvages, sont constamment distribués avec parcimonie depuis 1534, époque du 1er voyage de Jacques Cartier, jusqu'en 1665, où des troupes suffisamment nombreuses assurent, au point de vue militaire, la sécurité de la colonie. Dans cette longue crise dont nous suivons toutes les péripéties avec un douloureux intérêt, deux villes, Québec et Villemarie, ou Montréal, se disputent par leurs épreuves continues la prééminence aux yeux de l'histoire.—L'auteur ne les sacrifie pas l'une à l'autre, mais il ne cache pas sa prédilection pour l'île de Montréal, pour Villemarie qui regut de la providence l'heureux privilège de donner pendant plus de vingt ans, à dater de 1642, le sang de ses braves et de ses martyrs, et dont le ciel protégea visiblement le berceau et soutint la vie par des miracles si constantes. Québec et Villemarie, voilà donc les deux principales physionomies de ce livre ; et autour d'elles se réunissent toutes les grandes figures civiles, religieuses et militaires que les événements se chargèrent de mettre en relief.

Québec d'abord ! Ce nom rappelle le fondateur du premier établissement de cette ville, le noble Champlain, lieutenant en premier lieu de Pontrincourt de Mont qui avait été investi, après le calviniste de Monts, du privilège du commerce des pelleteries dans ces parages, et qui

échoua si tristement avec Poutrincourt, son aide dans les tentatives de colonisation chrétienne pour objet l'Acadie. Champlain sut se défendre à Québec, autant que possible, des entraves tant, et des autres huguenots ; mais il plaça ment ses patriotiques desseins sous les auspices des lieutenants généraux de la Nouvelle France. Ni le comte de Soissons, ni le prince de Conti, ni les ducs de Montmorency et de Vendadour successivement appelés vice-rois, ne la comprirent : ils ne songeaient guère qu'à leurs intérêts personnels, qu'ils voulaient faire réussir par la Compagnie qu'avait fondée Champlain, et qui elle-même, parsemée de protestants et exclusivement dirigée par des vues mercantiles, n'eut qu'un sort éphémère. Vainement encore Champlain essaya-t-il de neutraliser ces efforts par l'apostolat successif des récollets et des jésuites ; vainement enfin opposa-t-il aux ennemis du dehors et aux ennemis du dedans tout ce qu'il avait d'énergie religieuse, administrative et militaire : il a eu la douleur de voir, en 1629, grâce à la trahison des calvinistes, Québec tomber au pouvoir des Anglais et la colonie de cette ville pour France. Le cardinal de Richelieu ne souffrit cette félonie et cet échec. En 1632 Québec fut rendu à la France et ce fut le cardinal de Richelieu qui prit en main la vice royauté de la Nouvelle-France. L'élément catholique obtint seul le droit d'établir dans ce pays. L'auteur, à ce propos trace avec bonheur, à la lumière des faits, que le mélange des catholiques et des huguenots au Canada avait livré la religion aux mépris des sauvages, entretenu des désordres dangereux pour la tranquillité et l'existence même de la colonie, et qu'il fallait frapper un grand coup. Là encore Champlain est à l'œuvre : par sa piété, par son énergique intelligence, il fait beaucoup de bien, et il meurt plein de confiance dans l'avenir de Québec. Après lui, M. de Montmagny, excellent chrétien, mais administrateur médiocre, laisse la nouvelle compagnie marchande des centassociés s'occuper exclusivement des questions de luxe, et oublier les engagements, souvent réitérés, qu'elle avait pris dans le but de fortifier Québec et les autres établissements du Canada, notamment ceux de Sillery et des Trois-Rivières contre les incursions sans cesse renaissantes des cinq nations iroquoises ; il lui permet également de ne plus se souvenir qu'elle a promis d'amener des colons en nombre suffisant, et de travailler, par tous les moyens convenables, à la dilatation de la foi catholique parmi les sauvages. Convertir les infidèles, telle était toujours, sous Louis XIII et Louis XIV comme au temps de François Ier et de Henri IV, la pensée dominante des rois de France sur le Canada. Que d'efforts prodigua la charité chrétienne pour vaincre les résistances des spéculateurs, et amener à Québec des recrues assez nombreuses pour féconder la colonie par la charrue et par l'épée, pour protéger les prêtres et les religieuses, et ne pas laisser étouffer les influences de la croix par celle du négoce ! Nous rencontrons ici des noms qui s'imposent à la vénération de la France. Mme la duchesse d'Aiguillon, fondant un hopital à Québec pour les sauvages ; Mme de la pelleterie, arrivant dans cette ville avec des ursulines, et voulant établir un séminaire pour les filles des idolâtres ; Mlle de Mance, prodige vivant d'abnégation personnelle ursulines hospitalière, missionnaires, et, à vrai dire tous les principaux membres de la colonie, rivalisent de zèle pour la conversion des Hurons et des Algonquins, nos alliés souvent perfides, et de Iroquois, nos ennemis aussi traitres que cruels Malgré tout, les Cent-Associés entravaient, par une égoiste cupide, l'essor de la colonie. Ainsi en fut-il sous M. de Lauson, successeur de M. de Montmagny ; c'était au point qu'il n'y aurait eu à Québec, sans les communautés religieuses, que les gens nécessaires au trafic. Les marchands firent si bien, que la colonie, à la fois compromise par la Compagnie qui lui refusait des secours, et par le roi qui, engagé alors dans une grande et funeste guerre, ne pouvait lui en envoyer, allait succomber sous les Iroquois, lorsque la fondation de Ville-Marie et la colonisation de Montréal empêchèrent providentiellement une catastrophe.

Donc, après Québec, et au-dessus de cette cité, géographiquement et historiquement, Ville-Marie la sainte, dont le doux nom dit assez sous quel puissant patronage elle naquit. Déjà, suivant le vœu de Champlain, les jésuites avaient choisi la Vierge *conçue sans péché* pour patrone particulière de la nouvelle église de Québec ; c'était le cas de dire pour ces deux villes ; Ce que Marie garde est bien gardé. Nous voici en 1641. N'essayons pas d'expliquer avec l'auteur les phénomènes vraiment divins qui environnèrent comme d'une auréole les origines de Ville Marie ; ne disons pas non plus, l'espace nous manque, comment M. de la Dauversière et M. Olier, se dirent l'un à l'autre la pensée qui leur était venue d'en haut, de se vouer à l'œuvre religieuse de Montréal ; on lira dans le premier volume ce charmant et édifiant récit, où la critique ne sacrifie rien aux fictions de la légende ; mais remarquons cette triple coincidence qui illumine en quelque sorte le berceau de la nouvelle ville ; en cette même année 1642, M. Olier institua à Vaugirard la société des prêtres qui portèrent peu après le nom de St. Sulpice, et arrivèrent pour la première fois à Ville-Marie en 1657 ; M. de la Dauversière fonda à la Flèche, en Anjou, malgré tous les obstacles, l'institut des filles de St. Joseph, pour obéir aux ordres qu'il croyait avoir reçus de Dieu touchant la colonie de Villemarie. En outre, dès 1640, une jeune fille de Troyes en Champagne, la célèbre Marguerite Bourgeois, fut choisie, par un dessein supérieur, pour donner plus tard naissance à l'institut de la congrégation de Notre-Dame à Ville-Marie même. Alors fut établie la Compagnie de Montréal, antithèse de la Compagnie de Québec. Autant celle-ci s'était laissé conduire par des idées de spéculation, autant l'autre se fit un devoir de n'obéir jamais qu'à une pensée chrétienne de sacrifice, et elle tint parole. M. de Lauson gouverneur-général, lui céda l'île de Montréal, et, en dépit de l'opposition plus ou moins déclarée de l'autre Compagnie et du mauvais vouloir ou de la froide inertie des gouverneurs de Québec, elle remplit sans défaillance une carrière toute semée d'héroïsme, et dont on ne peut lire sans une vive émotion l'histoire pathétique, au 2e volume de cet ouvrage. Tous les associés étaient gens d'élite ; MM. Olier, de Renty, de Fancamp, et tant d'autres aidés de Mme Bullion, dont les abondantes largesses cherchaient toujours obstinément l'incognito, furent la providence collective de cette société admirable. Pour comble de bonheur, elle trouva dans un gentilhomme Champenois, M. de Maisonneuve, un homme exceptionnel, qui la servit à la fois, pendant les longues épreuves qu'elle dût subir, par sa bravoure de soldat, par sa sagesse d'administrateur et de juge, par sa sainteté de chrétien. En lui se personnifie, pendant vingt-cinq ans, la vie orageuse de Montréal. Il multiplie ses voyages en France, pour intéresser à Ville-Marie, et par elle à la colonie entière dont elle tient la tête, la générosité des grands et de la cour. Au Canada, il est l'âme de la défense commune : il construit un fort, il établit des redoutes pour protéger les travailleurs et les communautés : il a du temps pour tout, pour diriger en chef supérieur et se battre en soldat, pour prévenir et retarder les attaques des Iroquois, pour faire régner à l'intérieur un ordre parfait, pour juger les différends avec une fermeté tempérée de mansuétude ; quelle homme et quelle vie !

Où comprend qu'en de telles conjectures l'existence de Ville Marie ne dut être qu'un long martyre. Elle pouvait dire, comme l'apôtre, qu'elle était en butte à tous les périls. Les Iroquois lui firent quatre guerres que l'auteur raconte avec une simplicité émouvante, et dans lesquelles abonde les traits héroïques de courage, les épisodes où quelques braves terrassent ou mettent en fuites des centaines de sauvages, ou bien encore meurent intrépidement, comme Dollard et ses compagnons, tous à la fleur de l'âge, pour sauver Villemarie et la colonie entière dans ces Thermopyles chrétiennes. Pendant ce temps, que faisait la France ? Elle guerroyait contre l'Espagne et l'Autriche, et semblait oublier qu'au-delà des mers une poignée d'hommes de cœur disputaient à l'hérésie anglo-Hollandaise et aux sauvages le drapeau de la foi et celui de la France. Nonobstant les dangers continuels, le dévoument catholique ne fléchissait pas ; les jésuites et les sœurs hospitalières les prêtres de Saint-Sulpice, les *soldats de Marie* organisés en confrérie par M. de Maisonneuve, tous étaient infatigables ; leur vie se partageait chaque jour entre la prière et les œuvres de l'apostat. Harcelé par les Iroquois, on n'était pas sûr d'un seul moment de tranquillité ; les sauvages arrivaient tout à coup se jetaient sur les champs, sur les maisons, tuaient sur place ou entraînaient leurs prisonniers dans des bourgades où ils les brûlaient à petit feu et les mangeaient. N'importe ! pendant que les colons et les religieux expiraient dans les tourments en haine de la foi. Villemarie renouvelait en plein XVIIe siècle les merveilles de la primitive Eglise. Tous n'avaient qu'un cœur et qu'une âme ; les mœurs étaient pures ; on se disait qu'il était doux d'habiter ensemble comme des frères de mourir sur cette terre pour Dieu, pour la France et les infidèles. Infiniment rares étaient les désordres ; la fermeté de M. Maisonneuve les coupait à la racine.

Nous serons brefs sur les difficultées religieuses qui s'élevèrent entre M. de Queylus et Mgr. de Laval, vicaire apostolique. M. de Queylus était revenu dans ce pays avec les prêtres de St.-Sulpice ; il était curé à Québec et vicaire-général, quand l'arrivée de Mgr. de Laval fit éclater un conflit de juridiction. Les détails de cette affaire nous mèneraient trop loin. C'est assez de dire que l'auteur les expose avec mesure toujours guidé par un sentiment calme d'impartialité historique et de charité sacerdotale. On ne saurait certes l'accuser de parler trop *pro domo sua*. Bien qu'il ait le droit, ce nous semble, d'être sévère pour Mgr. de Laval, il signale dans le caractère de ce prélat la lumière plus que les ombres. Autant que possible il adoucit les torts et il rend hommages aux bonnes intentions qui étaient d'ailleurs de part et d'autre, incontestable. Ce démêlé, grace à Dieu, n'eut pas les proportions d'un scandale : l'excellent esprit de M. de Queylus, la piété de Mgr de Laval, dissipèrent vite le léger nuage qui s'était levé un moment sur l'Eglise du Canada.

Le jour approchait enfin où Villemarie devait trouver, sous le sceptre du grand roi, la sécurité de son avenir. A force de solliciter, M. de Maisonneuve fit comprendre que le Canada était perdu s'il n'était secouru, et pourtant ce ne fut qu'en 1665, après vingt-cinq ans de misères, que deux régiments français y furent envoyés, et qu'on pût dire du Canada qu'il était acquis à la France.

Ainsi dans une première partie, l'auteur a exposé la conduite, en général peu honorable, des compagnies marchandes ; dans une seconde, il a montré la Société de Notre-Dame de Montréal commençant à réaliser les religieux desseins des rois de France ; la troisième nous dira ce qu'elle fut par les efforts de Louis XIV. Nous l'attendons avec une impatience que partageront nous n'en doutons pas, tous ceux qui auront lu les deux premiers volumes. Dans sa modestie, l'auteur croit n'avoir fait qu'une ébauche : aucun de ses lecteurs ne partagera son avis ; tous féliciteront la religion, la science et le Canada en voyant un sujet d'une telle richesse confié à des mains expérimentées.

GEORGES GANDY.

Nouvelles et Faits Divers.

☞ Le Froid a été ces trois derniers jours, de 25 dégrés.

☞ Nos abonnés de la campagne nous pardonneront le léger retard apporté dans la distribution de notre feuille de ce jour.

BULLETIN COMMERCIAL.—Temps extrêmement froid. Beau chemin, très peu de monde, les effets un peu plus cher qu'à l'ordinair en conséquence.

Le Jour des Rois au matin à 7 heures, les compagnies du feu sont allés faire visite en corps, à leur ingénieur en chef, M. ANTOINE MAYNARD. Ce dernier les reçut très amicalement. La gaieté la plus franche a régné pendant toute l'entrevue, et tous se sont retirés, on ne peut plus satisfaits de l'aménité de leur chef.

—Lundi matin, le 1e janvier, la compagnie des pompiers du village de Laprairie, se rendait en corps chez H. Sylvestre, écr, capitaine de la compagnie, pour lui présenter les souhaits de la nouvelle année et une médaille en argent, portant l'inscription suivante : En Témoignage d'estime de la compagnie des pompiers du village de Laprairie, présenté à leur Capt. H. Sylvestre le 1er janvier. 1866.

De l'autre côté de la médaille on y voit une pompe à feu et un castor.

Jeudi dernier, M. Hyacinthe Diolet, de Roxton Falls, s'est trouvé face à face avec une ours et deux oursons. Sans se déconcerter le chasseur ajusta immédiatement la mère et fut assez heureux pour la mettre hors d'état de lui faire un mauvais parti, sans cependant la tuer. Les deux oursons tombèrent ensuite sous ses coups. Puis il se mit en devoir d'en finir avec la mère. Il lui fallut encore six coups pour l'abattre complètement. Cet heureux chasseur a vendu les trois peaux $20 à un homme de Granby et la chair douze sous la livre.

—Le township de Bolton renferme une mine de cuivre surpassant en richesse celle d'Acton même, et dont MM. Huntingdon et Brydges sont les propriétaires. Plus de 50 hommes sont actuellement employés à l'exploitation de cette mine, et reçoivent pour salaire de 4½ à 10 schelins per jour. Le mineral est exporté aux Etats *vid* Waterloo.

—Le village de Roxton fait depuis quelque temps des progrès que nous tenons d'autant plus à signaler que les obstacles qui s'y opposent sont plus grands. Dernièrement, les journaux annonçaient l'incendie de la grande tannerie de MM. Shaw et Frères. Cette incendie menaça même le village, et si les écorces qui appartiennent à la tannerie eussent été consumées, on ne sait pas ce qui en serait advenu. Par cette incendie, 50 familles se sont trouvées sans ouvrage. Nous apprenons heureusement que ces tanneries étaient assurées pour $20000, (bâtisses $5000, cuirs $15000.) Ce qui permet aux propriétaires de reconstruire leur établissement, et bientôt les opérations recommenceront sur une plus vaste échelle encore.

Une autre tannerie appartenant à M. John Wood contribue aussi beaucoup au progrès de la place.

M. Narcisse Trudeau est propriétaire d'un moulin à farine et à scie, auquel est adjoint un moulin à carder et à fouler. 15 à 20 familles y trouvent leur subsistance. A 5 milles plus haut que le village se trouve une mine de cuivre qui, si elle était exploitée, serait une source de riches se pour la localité. Le village qui est maintenant incorporé possède une école modèle. Une nouvelle église est en construction. Comme on le voit, le township de Roxton renferme en lui des éléments de prospérité qui ne peuvent manquer de lui faire faire des progrès remarquables dans un avenir peu éloigné. A ces citoyens donc de s'unir pour profiter tous ensemble des avantages que leur offre leur localité.

UPTON.—Ce township est en voie de progrès. Nous apprenons que ses mines seront exploitées au printemps sur une vaste échelle. Une compagnie qui vient de se former pour l'exploitation du jus d'écorce, et qui doit commencer ses opérations sous peu, doit aussi être comptée au nombre des causes qui pourront faire prospérer cette localité. Le fait est que ces établissements attirent le monde à Upton. Mais nous apprenons que les gens trouvent certains obstacles en y arrivant. Par exemple, une assez grande partie du terrain appartient à l'adjudant général de la Milice M. McDougall, et celui-ci semble retenir d'une manière systématique les propriétés, ou s'il consent à en vendre, ce n'est que pour des prix exhorbitants. Nous aimerions à voir chez M. McDougall plus de soucis pour les intérêts des townships, et moins de parcimonie envers ceux au milieu de qui il est appelé à vivre.

—On lit dans le *Canadien* du 5 janvier:

Nous voyons par la *Minerve* de mercredi que M. Bouchette, commissaire des douanes et M. Langton, auditeur général des comptes publics, ont reçu instruction de se rendre à Montréal, pour fournir au gouvernement les renseignements nécessaires, concernant leurs départements respectifs.

La *Gazette de Montréal* dit, de son côté, que M. Langton, auditeur provincial, M. Bouchette, commissaire des douanes, M. Himsworth, assistant-greffier du Conseil Exécutif et MM. Lee et Alexandre du même bureau, lieut-col. Bernard, secrétaire du ministre de la milice, et M. White, secrétaire du département des postes, sont tous arrivés à Montréal, mardi, et sont descendus au *St. Lawrence Hall*. Ils ont été mandés à Montréal par le gouvernement.

A une réunion du Conseil Exécutif, qui s'est tenu à Montréal mercredi, l'hon M. Blair, président du conseil, a prêté serment. Presque tous les ministres étaient présents.

Hier, tous les ministres étaient présents à la réunion du conseil, qui s'est tenue au *St. Lawrence Hall*. M. Blair doit remplacer M. McDougall durant l'absence de ce dernier. MM. Howland et Galt ont laissé Montréal hier, et devront se rencontrer à New-York. M. Hawey, du département des finances, les accompagne comme secrétaire.

M. McDougall et les autres commissaires devaient faire voile pour les Indes Occidentales.

Le pont de glace est à peu près formé partout. On traverse où l'on veut depuis Sorel. On a fait avant-hier un bon chemin entre la Longue-Pointe et Longueuil. La glace n'est pas encore assez affermie entre Montréal et St. Lambert. L'eau monte considérablement entre Laprairie et le pont Victoria et les voitures font beaucoup de difficulté à passer.

Les chemins sont très-mauvais entre Laprairie et Longueuil par le défaut de neige.—*Minerve du 4.*

—A une assemblée des membres de la société d'agriculture du comté d'Iberville, tenue le 26 décembre dernier, ont été nommés officiers et directeurs :

Président, F. X. Poulin, réélu ; Vice-Président, Félix Meunier, réelu ; Sect-Trés. D. Tassé, Ecr, N. P., réélu.

Directeurs :—J. B. Bouchard, réélu ; Amb. Commeault, réélu ; Ant. Normandin, élu ; Jos. Brault, élu ; J. Bte, Métras, élu ; Moïse Quintin, élu ; Joseph Cinquette, élu.

Dans la nuit du Jour de l'An, un coup de pistolet a été tiré dans une fenêtre du couvent catholique de Lorette, à Toronto. Là-dessus Mgr. Lynch a immédiatement adressé une lettre aux autorités municipales de cette ville, pour protester contre cet outrage. Les porteurs de la lettre de Sa Grandeur avaient aussi la balle, qu'on a pu ramasser dans le couvent. Cet incident regrettable a été agité dans le conseil-de-ville et une résolution a été adoptée offrant $100 de récompense pour la découverte du coupable si la chose a été faite malicieusement.

M. Odo Russell a envoyé, ces jours-ci, des dépêches à lord Russell, lui communiquant le désir du Pape d'établir deux nouveaux archevêchés catholiques l'une à Liverpool et l'autre à Birmingham.

La cour spéciale d'Irlande vient de prononcer une quatrième condamnation dans l'affaire des feniens. Haltigan, l'imprimeur du *Irish Times*, a été condamné à 7 ans de servitude pénale.

La cour de Dublin a prononcé son jugement contre O'Donovan Rossa. Le jury a déclaré l'accusé coupable sur tous les chefs, et le juge l'a condamné à la servitude pénale pour la vie.

NAUFRAGE.—Le 14 octobre dernier, on a trouvé sur le bord nord est de l'Ile au Sable, une bouteille dans laquelle se trouvait un morceau de papier, contenant les mots suivants : " A bord du brigantin *Diana*, latitude 50 — 55 ; longitude 50 — 18 O., John Sanders, maître d'équipage du dit vaisseau en campagnie de 14 matelots et de 16 passagers. Nous demandons à celui qui trouvera cette bouteille d'en faire connaître le contenu. Nous sommes maintenant sur le point de mourir, et près de sombrer, 18 septembre 1865. "

GRANDEUR D'ADAM ET D'EVE.—Un savant établit qu'Adam avait 123 pieds 9 pouces de haut et qu'Eve en avait 118, 9½.

Noé était d'une bonne et imposante stature.

Pronostics pour 1866.

Il y aura froid jusqu'au 15 janvier. Alors commenceront des pluies qui ne finiront qu'au milieu de mars. De cette dernière époque au 1er de mai, la saison se comportera comme d'habitude à cette époque ayant pluie dans la dernière quinzaine. Du 1er mai au 1er septembre, ce sera une sécheresse épouvantable. Septembre et octobre se passeront comme à l'ordinaire, avec alternatives de pluie et de beau temps, Des pluies terribles rempliront et feront déborder les ruisseaux et les fossés dans les mois de novembre et décembre.

Il suit de tout cela que le pont de glace ne pourra se former sur le fleuve que d'ici au 15 janvier, et que si le St. Laurent manque ce coup, il demeurera libre tout l'hiver ;

Qu'il n'y aura pas de neige cette hiver ;

Que la sécheresse fera manquer la récolte ;

Que les pluies empêcheront toutes les transactions par lesquelles les villes s'approvisionnent des produits de la campagne.

Il est à espérer qu'il n'y aura rien de réel dans cette prédiction ; mais la marche et le comportement des saisons sont tellement changés depuis quelque que tout est possible. Ce sera aux gens à voir si les premiers mois justifient les prévisions de ce second Mathieu de la Drôme.

Naissance.

A Stanfold, le 6 du courant, la dame de H. L. Germain, une fille.

Mariage.

En cette ville, le 8 du courant, par le Rév Messire De Lacroix, curé M. Hector Levreau de Langie, fils de G. Levreau de Langie, à Dlle Emma Guertin fille de feu J. Bte Guertin, tous deux de cette ville.

CORPORATION DE ST.-HYACINTHE.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que l'ÉLECTION d'un CONSEILLER de Ville de la Cité de St. Hyacinthe, pour le QUARTIER No. 2, en remplacement de A. Malhiot, Ecr., qui a été élu Maire de St.Hyacinthe, et se tiendra dans la boutique de M. Noel Germain, rue St. Antoine,

Lundi, le Vingt-Neuf Janvier courant,

à NEUF HEURES de l'AVANT-MIDI.

Par ordre

E. L. R. COUILLARD-DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 8 janvier 1866.

ON DEMANDE

Pour un Magasin de Campagne, un BON COMMIS qui sache le FRANÇAIS et l'ANGLAIS et la TENUE des LIVRES. Il est inutile de se présenter sans être bien recommandé.

S'adresser à

P. T. MASSON.

St. Charles, 8 Janvier 1866.

APPLICATION AU PARLEMENT.

Application sera faite à la prochaine session du Parlement Provincial pour la passation d'un acte spécial pour détacher de la paroisse de Ste. Angèle, Comté de Rouville, la partie du Rang de l'Eglise ou St. Pierre qui appartient à cette Paroisse, le Bout Ouest du Fort George jusqu'à la ligne entre Jacques Norbonne et F. X. Boulais, ainsi que le bout ouest de la Côte Double jusqu'à la ligne entre Joseph Dubuc et Jacob Fournier du côté sud et à la ligne entre Joseph Gauthier et Jacob Fournier du côté nord et annexer ces parties de rangs pour toutes fins à la paroisse de Ste. Marie de Monnoir. Et décharger les propriétaires de ces parties de Rangs de toutes répartitions pour bâtisses publiques non encore érigées dans le cas ou il y en serait imposées après le dix janvier courant, 1866.

Ste. Angèle, 5 janvier, 1866.

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Application will be made to the Legislature of Canada to detach from the Parish of Ste. Angèle, county of Rouville, parts of Rang d'Eglise, Fort George and Cote Double, and to unite them to Ste. Marie de Monnoir and to exempt those parts of Rangs from all assessments imposed after the tenth of January, 1866.

St. Angele, 5th January, 1866.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE, DEPUIS LE 1ER AU 31 DECEMBRE 1865.

Archambault Casimir.	
Beaudry, Joseph.	Beaudry, Bernard.
Brunelle, M.	Baron, Frs Xavier,
Beaulac, Zoé Delle.	Boswith, Bristol.
Benoit Damase.	Brunelle Eusèbe.
Bélanger, Pierre.	Bertran, L. Mrs.
Boulin, Pierre, vne Dame.	Brodeur Hubert.
Bosolell, Augustin.	
Charon, Napoléon.	Charron, J. Bte. Vve Dame
Colingford. Louis.	Cadieux, Isaac. 2
Charon, Sophie, Dame.	Champigny Christophe
Charpentier, J. Bte.	Charbonneau, Frs.
Chartier, Joseph. 2	
Daviau, Joseph.	Démontigny, Louis.
Durocher, Jos.	Desmarais, Marcel.
Doterrer, Abram.	Dubois, Joséphine, Delle
Dupon, Batiste.	
Fontaine, Ensème.	Fournier, Julie, Delle.
Gertin, Antoine	Girard, Mich l. 4
Gervais, Ant.	
Hamelle, Philomène Delle.	
Jacques, François.	
Lattirnille, Virginie, Dam.	Languerant, Louis.
Lamoureux, Henry	Lacalliaide, Louis.
Larivière, J.	Lavigue, Isaac.
Lavigne, Jean.	
Malhiot, Edwige, Delle.	Marrin, Mrch.
Martin, Ant.	Marchessault, Tho. Vve.
Morin, S. L. l'honble.	
Noël, Théodule.	Normandin, Joseph, Vve.
Odelle, Jos.	
Pion, J. Bte.	Paquet, Clément
Poulin, Louis.	
Robichaud, Jos.	Reincud, Cy.
St. Onge, Treffié	Seyr, Louis,
St. Germain, Christophe.	Sinotte, B.
St. Pierre, Edonard.	Sbehan, Jeremy.
Tétreault, Tisom.	Turcotte, Louis.
Tétu, Zoé, Dame.	Yon Hypolite.
Venlin, R. Mrs.	

E. L. R. COUILLARD DESPRES.

COMMIS DEMANDÉ.

Un COMMIS ayant de l'expérience, et connaissant bien la Tenue des Livres, trouvera de l'emploi en s'adressant à se Bureau ou à HILAIRE MATHIEU Ecr.

LaPrésentation 5 Janvier 1866

PROVINCE DU CANADA,
DISTRICT DE ST. HYACINTE,
Comté de Rouville.

COUR DE CIRCUIT DANS ET POUR LE COMTÉ DE ROUVILLE.

Samedi 23 Decembre, 1865.

EN VACANCE.

No. 191.

JEAN-BAPTISTE PLAMONDON, Ecuyer, Marchand de la Paroisse de St. Césaire, dans le Comté de Rouville, dans le District de St. Hyacinthe. *Demandeur.*

vs.

PIERRE LEGRAIN DIT LAVALLÉE, cultivateur, ci devant de la Paroisse de St. Grégoire, dans le District d'Iberville, et maintenant de l'Ange Gardien, dits Comté de Rouville et District de St. Hyacinthe. *Défendeur.*

Il est ordonné, sur motion de Mr. BASTIEN, Avocat du Demandeur, en autant qu'il appert par le rapport de Jean-Bte. St. Onge, un des Huissiers jurés de cette Cour exerçant dans le District de St. Hyacinthe, écrit et annexé au Bref de Sommation émanée en cette cause, que le dit Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Bas-Canada, qu'il ne peut être trouvé dans le District de St. Hyacinthe aussitôt et qu'il possède cependant des biens immeubles dans le dit District. Que le Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier nouvelle, publié à St. Hyacinthe, appelé le *Courrier de St. Hyacinthe*, et deux fois en langue anglaise dans le papier nouvelle publié à Montréal appelé *The Montreal Gazette*, attendu qu'il n'y a pas de papier nouvelle publié en langue anglaise dans le District de St. Hyacinthe, notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans le délai susdit, il sera permis au Demandeur de procéder à la preuve et à Jugement comme dans une cause par défaut.

F. H. GATIEN.
G. C. C.

AVIS.

LES PERSONNES endettées envers le Dr. F. X. Coté sont par les présentes notifiées de venir payer leurs comptes entre les mains de son procureur F. X. N. Norbert Lussier, au bureau du *Courrier*.

30 novembre 1865.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!

Poudres de Condition

De Carleton.

LA MEILLEURE MÉDECINE POUR

Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'apperceevront qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mélant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant 105 minots de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en usant de ces *poudres*.

Servez-vous-en et vous verrez ! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces *poudres*. Une poudre chasse les vers. Une poudre guerit les morsures. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter son braie. Une poudre donne une longue et forte crinière. Une poudre guérit le " Horn Distemper in Cattle."

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose du monde pour donner la force à un cheval ; pour la ramener à la santé et à la vigueur, s'il a été fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur parfait après les attaques de toutes les maladies nigueuses telles que l'Influenza l'Etouffement l'Inflammation la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette médecine ; elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux, devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien plus aisément.

Remarquez cet avis.—Trouvez la signature de J. CARLTON COMSTOCK.

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞ Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature.

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet jaune et se détaillent à 25 cents.

1er Janvier, 1866.

ATTENTION !

LES FETES APPROCHENT !

N'oubliez pas à cette occasion de visiter la

Fonderie Yamaska.

Vous y trouverez :

POELES DOUBLES,

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre Poêle

LE CANADIEN.

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTI.

Les Acheteurs obtiendront de MM. LECLERE & NELSON les

Conditions les plus favorables !

P. S. LIPPÉ,

AVOCAT.

Rue Cascades, porte voisine de MM. Cadoret et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert.

St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

MODISTE.

MADAME BOURDON,

Maison Cadoret & Dufort.

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, dans le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que :

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Mantchous et Capues, &c. &c. &c.

—Aussi :—

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que

Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c. à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.

—De plus :—

Elle étampera.

Résidence, maison de MM. Cadoret & Dufort. vis-à-vis le marché,

ST. HYACINTHE.

16nov.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

Courses au Trot
AU VILLAGE DE BELŒIL

Des Courses au Trot auront lieu sur la Glace vis-à-vis les Villages de BELŒIL et ST. HILAIRE, Mardi et Mercredi le 9 et 10 Janvier prochain si le temps ou les Chemins le permettent, on les jours suivants.

Trois Bourses pour le premier Jour, et Quatre Bourses pour le second Jour.

Pour plus de détail voir les Programmes.

FONDERIE
LE
ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles, Chaudrons, Canards, Boites de Roues, Pentures de granges et

CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

à système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Des mieux finis.

—De plus :—

Ils tourneront le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs !!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

CADEAUX

POUR LES

FETES.

L'assortiment le plus varié et le

MEILLEUR MARCHE

DE TOUT

ST. HYACINTHE,

A LA LIBRAIRIE DE

M. A. KEROACK,

RUE CASCADES,

ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Imagerie religieuse ; Articles de Fantaisie ; Jouets d'enfants depuis 1 sou à une piastre ; Albums ; Statues ; Porcelaines ; Livres de dévotion et autres reliés avec luxe ; Cartes à jouer ; Porte-Monnaie, et une foule d'articles de TOUT PRIX, *convenable pour*

CADEAUX.

15 déc. 1865.

NOUVEAU MAGASIN

DE

Vins de toute Espèce.

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

VIS-A-VIS LA MAISON

F. & J. LECLAIRE.

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis que cédant à leurs sollicitations, il vient d'ouvrir un **Magasin,** où il fera le commerce exclusif de VINS, LIQUEURS, EAUX-DE-VIE, VINS FRANÇAIS, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention de Messieurs les Membres du Clergé sur un assortiment de Vins ou Messe dont il pourra disposer à très bon Marché.

P. A. MERCIER.

10 Mai—

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS A-VIS LE **Moulin à Farine.** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler.** ET LES DEUX

FONDERIES.

DRAPS INDIENNES. COTON SOIE. FLANELLES &c.

VINS LIQUEURS. WHISKY. BRANDY.

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX

FONDERIES.

FER. PEINTURES SCIES VITRES, MASTIC. CLOU.

BOTTES CUIRS, SOULIERS. HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un **Nouveau Magasin** au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tient constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Mélasse, Poisson, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes espèces, **Clous, Scies, Vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeurs, formes et prix, **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'habitude des affaires sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞ M. V. Côté a toujours en main à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Decembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF: 1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,* LONDRE.

AGENCE POUR LE CANADA: 64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.* MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES consenties. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reference au Bureau de Londres.

W. H. RIMOUL,

Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL.

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

28 Décembre 1864.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT.

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

COMPRENANT:

UN MOULIN A FARINE,

— DE PLUS: —

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,

UNE BOUTIQUE

ou les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois

l'ont ouvrage exécuté promptement et avec soin

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

Nouveau Magasin

DE

MODES

ET DE

MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché,

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assortis.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR GOUT!

14 décembre 1865.

EPICERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,---Près du Marché---St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c., dans la demeure Rue Cascades, jres du Moulin de Mrs Manufactures.

Comprenant: — Fleur, Lard, Beurre, Riz, Epices, Vinaigre, Moutarde, Huiles à Char, etc., Bougies, Chandelles, Savon, Pastilles à Cigares, Tabac, Cologne, Huiles à Cheveux, Pastilles à Ver et contre la Toux, &c., &c., &c.

M. L. espère par son spécialité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N.B.—M. L. a aujourd'hui une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.

Mai 1865.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horison, plein de menaces pour la tranquilité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacin he ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se f ister du mouvement *fénien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS,* &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que MONSIEUR CHARLES LAROCHE a été nommé Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St. Théodore d'Acton en remplacement de M. Fontaine. Toute communication concernant le dit conseil devra être adressée à M. CHARLES LAROCHE, à St. Théodore d'Acton.

23 novembre 1865. 1m

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de pouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1865.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE

CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spear et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Americ.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!
FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

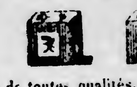

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

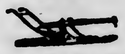

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, Fils — CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

42½, Rue Notre-Dame, En face de l'Eglise des Récollets, Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavoirs, Secrétaires, Garde-Riches, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Table-Boards, &c.

MOULINS A BATTRE.

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX.

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

DR. COLBY'S

ANTI-COSTIVE AND TONIC

PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais elles sont pour assurer les évacuations naturelles et régulières, faciliter la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et les plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, raniment l'appétit et conviennent à ces mêmes organes de l'estomac et du foie nouveau. Elles sont spécialement adaptées aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont l'digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position par ses talents dans la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
S. JENKS, M. D. "
W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D. "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
SAMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
S. O. SOMERS, M. D. Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montreal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. 1865.

JOLIES SANTE VOS ENFANTS

PASTILLES VERMIFUGES VÉGÉTALES

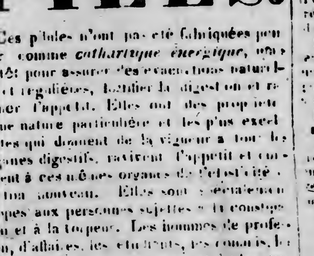

DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les PASTILLES-A-VERS VEGETALES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales,

Elles sont agréables au goût,

Elles n'ont rien d'offensif à la vue

Et sont les seules LOI-SANGRE Anti-helmintique admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boîte renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On vendra bien séparément que ces PASTILLES sont chacune dûment estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la Livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & ROLTON.

CHIMISTES.

Près du Palais de Justice, MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1a

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang

Est spécialement recommandé

pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins actives par les sécrétions lourdes et grasses de la noire d'hiver. Ce remède est quelque puissant purifie tout le système, et devrait être en usage dans les jours comme

POTION MEDECINALE.

Pour tous ceux qui sont malades ou qui désirent recevoir la maladie. C'est le seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Dartres anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements, et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de loi le seul qui espiel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies de sang causées par l'effet impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses, et est parfaitement inoffensif et peut être donné avec sûreté aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans en user le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les paquets qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contrefaçons voyez si la signature de LANMAN & KEMP se trouve sur l'étiquette bleue. La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Depôts et Bolton, près du palais de justice, Montreal, agent général pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à gros chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Ces pilules dans les Fioles de Verre et garanties pour être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du sang, dans les Maladies résultant d'humeur dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, si considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroides,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux malades. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus connus, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire ont opéré les guérisons admirables.

Preparé seulement par LANMAN & KEMPT.
Droguistes en gros, New-York

Devins & Bolton, près du palais de justice Montreal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montreal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine

St Hyacinthe, 1 Avril 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIMON DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la douce satisfaction d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J. B. Monette dit Bellemeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B. Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par ces présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a remis, malgré la forte opération à opérer la coupe de Chevaux en loges que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD J. ROCHEMAIN, V. SARAZIN.

ÉDITEUR ET PROPRIÉTAIRE,
[illegible] Vert-Arcadien.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Un Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Trois Piastres pour les retardataires.
Un mois Paris pour discontinuer.
Etats-Unis.—Trois piastres.
Rédaction, Presse et Atelier, Bureau rue [illegible] Cascades, maison H.J.Doherty, rue Cascade, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique. Agicole. Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessous de dix lignes, par ligne. 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 — St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Vendredi, 12 Janvier 1866. — No. 87

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ.
		A. M	A. M.
		7 0	12 45
Montréal.....	Tous les jours	11 45	P. M.
		P. M.	10 00
		3 30	
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 10	10 00
		7 00	
Island-Pond.....		11 40	3 30
Québec.....	do	7 00	10 30
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.....	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon.....	do	A. M 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabe, St. Jude, Yamaska.....	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase.....	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation..	Mercredi, et Samedi.	A. M 11 00	11 30

E. L. R. DESPRÉS,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demi-heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabe, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7 30 h. A.M

EN VOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraitre chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.
DOUANES.

Ottawa 5 Janvier, 1866.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 31 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

MERES
SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865

AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'Iodure de Fer inaltérable préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est preparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

MAISON DE PENSION
TENU PAR
MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mde Gonsalve Pageau.

La Maison sera tenue par Mme DESFORGES elle-même pendant que la tenait Mlle Pageau: les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Mme Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie)

M GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vis à la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, près du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le confort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et de bons Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,
TENU PAR
ISIDORE BEAULNE.
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.
WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de la Table et de la manière polie dont ils ont été traités. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. Francois, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1861.

Moulins du Rapide-Plat.

M Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public. ——— St. Barnabe, 8 août 1865.

AGENCE POUR
RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonnes, arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont:

1o. Les Soldats incapables de travailler;
2o. La veuve; **3o.** Les orphelins au dessous de seize ans; **4o.** La mère si elle était supportée par le soldat mort; **5o.** Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter: Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

☞ *A ceux qui désirent des informations*

Je me charge de fournir des informations à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, *sans rien charger, excepté les frais de port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.

☞ Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application.

Le clergé, les magistrats et autres rendraient service à ceux à qui je pourrais être utile en leur faisant connaître cet avis.

Toutes communications devront être adressées:
E. L. SNOW, Agent associé,
"American House."
No. 49, Rue St. Henry
Montréal, 30 octobre, 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La Tuche, écr.
DELIVRENT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

APINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAGINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Bire.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 4 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Honore Mercier.
St Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau:—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St Hyacinthe, 15 août, 1865

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

G. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT.
BUREAU, No. 65, PETITE RUE ST. JACQUES.
MONTREAL.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Jan. 1er 1865.

LÉANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades St Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard ecr N. P.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
OOATICOOK.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 62, Rue St. Laurent, Montreal.
☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montreal, 30 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 193, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIÉTÉ DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

L. J. E. SAUVAGEAU,
ARTISTE-PHOTOGRAPHE,
HAUT DE LA MAISON DE M. FRENTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

Aux chefs de familles.

LES PILLULES DE
JUDSON
Préparées avec les
Herbes des Montagnes.

La meilleure Médecine qui existe pour les familles.

Préparées avec des racines et des Herbages croissant sur les montagnes et dans les belles Vallées du Mexique, où s'élève les Cordillières dont les sommets semblent percer les nuages.

En purifiant le sang, non seulement elles guérissent, mais préviennent

Toute espèces de Maladies

C'est le meilleur remède que le Tout-Puissant ait créé pour toutes les maladies provenant de

L'IMPURETE DU SANG

Les maladies sont des plus nombreuses. Les PILULES DE JUDSON sont le meilleur remède qui existe pour la guérison des maladies suivantes:

LA BILE,

Les Ecrouelles, les vers, les maux de Tête, les Indigestions, indisposition d'entrailles

La Dyspepsie.

Perte de sang; tout dérangement d'Entrailles, et des boyaux.

MALADIE DE PEAU

la constipation, Rhume, Diarrhée, les fièvres intermittentes, maladie de Poumons, maladie de Foie. C'est la meilleure médecine connue pour les femmes. En tous l'occasion de la maladie, et vous n'éprouvez les mêmes maladies.

L'impureté du sang est la cause du plus grand nombre de maladies: Ces pilules purifie tellement le sang que les maladies n'ayant plus rien pour s'alimenter sont obligées de s'enfuir.

ACHETEZ NOTRE ALMANACH

de quelques droguistes, et lisez l'histoire de cette merveilleuse découverte: on comme preuve consolante, achetez et essayez une boîte de ces pilules, et vous vous prendrez qu'elles ont toutes les qualités que nous leur attribuons.

Mises dans des boîtes contenant 40 pill.

PRIX 25 Cents par Boîte.

☞ Le dessus est un couvert rouge avec des lettres noires, et le fac-simile de notre signature.

DEMANDEZ LES
JUDSON'S
MOUNTAIN HERB PILLS

Et l'Almanach "The Rescue Almanach," Nous les envoyons également par la malle franc de port, pour 25 cts. par Boite.

B. L. JUDSON & Co., Proprietaire
106 FRANKLIN ST., NEW-YORK.

Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager; il a visité tout à-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Nord; il a passé trois ans avec les sauvages des pays de l'Ouest; c'est durant ce séjour avec ces sauvages qu'il découvrit ses pilules indiennes. Le Dr. Morse a été le premier à établir ce fait que toutes les maladies provenaient de l'impureté du sang, que la santé, la force et la vie dépendaient de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux se ferment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient épais, corrompu et s'épuise, causant ainsi toutes les souffrances et les maladies; notre force est alors épuisée, notre santé disparaît, et si la nature ne reçoit pas de l'aide pour la débarrasser des humeurs qui la gênent, le sang devient stagnant et cesse d'agir; et ainsi s'éteint pour toujours le flambeau de la vie. Combien est-il donc important de tenir libre tous les conduits du sang? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une medecine qui vous guérira, à savoir, *les pilules Indiennes du Dr. Morse*, fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes du Jardin de la nature pour le salut et la santé des personnes malades? Une des racines avec laquelles ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature à se débarrasser des obstructions qui la gênent? La seconde est un expectorant qui ouvre les passages dans les poumons et aide l'expectoration en débarrassant des humeurs. L'autre est un diurétique qui enlève la malaise et donne de la force aux rognons qui ainsi secourus rejettent la corruption du sang par le passage d'eau et d'urine. La quatrième est un cathartique qui aide les autres éléments de la pilule quand ils ont à purifier le sang et enlève les autres impuretés qui disparaissent par les entrailles en grande quantité.

Sûreté.—Prenez garde aux contrefaçons. Les véritables boîtes portent la signature de A. J. White & Co Toutes les autres sont contrefaites.

Défiez-vous des contrefaçons portant le nom de James Bickley, n'achetez que les boîtes qui portent le *fac simile* de A. J. White.

B. L. JUDSON & Co.
Seule propriétaires, Brockville, C.W, et N.-Y.

Chaque boîte de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et à vendre par tous les droguistes.

25 cents par boîte, 5 boîtes pour 1 piastre expédié par la poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

P. S. LIPIÉ,
AVOCAT.
Rue Cascades, porte voisine de MM. Cadoret et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert.
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

IMPORTANT AUX FAMILLES!

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

"Symptomes certains des Vers."

Le visage pâle et couleur de plomb, avec des rougeurs occasionnelles, ou une tache limitée sur une ou les deux joues; les yeux devenus mornes; les prunelles élargies; un demi cercle bleu courant le long de la paupière inférieure; le nez concentré; la lèvres supérieure enflée; des maux de têtes fréquents, avec un bourdonnement dans les oreilles, avec une sécrétion de salive insolite la langue enflammée; la respiration très embarrassée; quelque fois une appétit vorace; avec une Sensation désagréable dans l'estomac, à d'autres ces Sensations sont entièrement disparues; des douleurs passagères dans l'estomac, des soulèvements de cœur et de vomissements fréquents, les entrailles irrégulières, c'est-à-dire quelques fois constipé; les selles glaireuses, et souvent accompagnées de sang (hémorroides); le ventre enflé et dur; l'urine épaisse; la respiration généralement difficile et accompagné du hoquet; sommeil troublé et agité, avec grincements de dents; humeur généralement irritée, etc., etc

Lorsque quelqu'un de ses symptômes se manifestent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE SUITE.

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et en en donnant dans le temps vous sauvez votre patient de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie declara que sa volonté était que ce remède fut à un bas prix afin que la haute classe comme les autres puissent s'en procurer facilement. A cause de cette volonté, nous l'avons mis au prix suivant.

☞ Prix seulement 7½ d. sterling [15 cents] par paquet, ou 25 [40 cents] pour quatre paquets.

Tous les paquets qui ne portent pas la signature de "H. E. McKenzie, M. D., Glasgow" sont contrefaits.

Agents pour la vente en gros pour le Canada Est et West, et seulement importeurs, à qui toutes demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,
BROCKVILLE C. O

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS:—Northrop & Lyman, Newcastle, C. W; Lyman Elliot & Co., Toronto, C W; J. M. Henry & Sons—Lymans, Clare & Co—Kerry Pros. & Graham—Lamplough & Campbell, Montreal, C. E.; K. Heathfield, London, C. W.; J. Winer & Co., Hamilton, C. W.

1er Janvier, 1866.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!

Poudres de Condition
De Carleton.
LA MEILLEURE MEDECINE POUR
Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps d'approuver qu'en en servant le sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verres qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant 100 minots de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en usant de ces *poudres*.

Servez-vous-en et vous verrez! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces *poudres* Une poudre chasse les vers. Une poudre guérit les morailles. Une poudre met un cheval en état de jeter son bride. Une poudre donne une langue et forte crinière. Une poudre guérit le "Horn Distemper in Cattle."

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose du monde pour donner la force à un cheval, pour la ramener à la hante et à la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou mené trop vite.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des animaux, également ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur à tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence du poil; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et rude, n'est pas en bonne santé

LES POUDRES DE CONDITIO DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur parfait après les attaques de toutes les maladies signalées que l'influenza l'Etouffement l'Inflammation la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette médecine; elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux, devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien plus aisément.

Remarquez cet avis.—Trouvez la signature de

J. CARLTON COMSTOCK.

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞ Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet et jamais ne se détaillent à 25 cents.

1er Janvier, 1866.

APPLICATION AU PARLEMENT.

Application sera faite à la prochaine session du Parlement Provincial pour la passation d'un acte spécial pour détacher de la paroisse de Ste. Angèle, Comté de Rouville, la partie du Rang de l'Eglise ou St. Pierre qui appartient à cette Paroisse, le Bout Ouest du Fort George jusqu'à la ligne entre Jacques Norbonne et F. X. Boulais, ainsi que le bout ouest de la Côte Double jusqu'à la ligne entre Joseph Dubuc et Jacob Fournier du côté sud et à la ligne entre Joseph Gauthier et Jacob Fournier du côté nord et annexer ces parties de rangs pour toutes fins à la paroisse de Ste. Marie de Monnoir. Et décharger les propriétaires de ces parties de Rangs de toutes répartitions pour bâtisses publiques non encore érigées dans le cas où il y en serait imposées après le dix janvier courant, 1866.

Ste. Angèle, 5 janvier, 1866.

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Application will be made to the Legislature of Canada to detach from the Parish of Ste. Angèle, county of Rouville, parts of Rang d'Eglise, Fort George and Cote Double, and to unite them to Ste. Marie de Monnoir and to exempt those parts of Rangs from all assessments imposed after the tenth of January, 1866.

St. Angele, 5th January, 1866.

MODISTE.

MADAME BOURDON,

Maison Cadoret & Dufort.

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que:

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Mantchous et Caques, &c. &c. &c.

— Aussi: —

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de chapeaux du dernier goût, ainsi que

Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c. à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.

— De plus: —

Elle étampera.

Résidence, maison de MM. Cadoret & Dufort, vis-à-vis le marché,

ST. HYACINTHE.
16 nov.

L'Écho de la France.

Revue étrangère de science et de littérature

PROSPECTUS.—Le but de cette publication est de reproduire dans un seul cadre tous les morceaux choisis répandus dans les principales Revues, Journaux, Recueils Périodiques publiés en Europe. Grâce à une souscription modique, on aura tout ce qui se publie d'important à l'étranger, surtout en France, comme notre titre l'indique, ce qui nous aidera à renouer nos liens d'intérêt et d'amitié avec l'ancienne Mère Patrie, en nous faisant mieux connaître ses opinions, ses hommes et ses principes.

Nous aurons par là le bonheur de remplir une lacune dont le vide se fait vivement sentir depuis longtemps parmi nos citoyens, car nous pourrons les initier davantage aux discussions comme aux beautés littéraires, historiques, religieuses, scientifique et politique du Vieux Monde, et nous croyons ainsi nous rendre utiles à notre pays

Le caractère de cette publication sera exclusif à toute étude étrangère et n'admettra, sauf par exception, aucun article du pays ni même aucune nouvelle locale.

Nous donnerons à notre revue toute la latitude possible et le lecteur y trouvera également des morceaux choisis sur la littérature, la religion, l'histoire la science et la politique; la chronique et le roman même y auront une petite place. Tantôt on y entendra la parole noble et majestueuse des Thiers, des Berryer, des Montalembert du Père Felix, des Kolb Bernard, etc., etc. Tantôt on y méditera avec Monseigneur Dupanloup, les Michel Chevalier, les Veuillot les De Laguerronière, etc., etc. la démonstration de ces grandes proposition d'ordre social, politique, économique ou religieux qu'ils savent traiter de main de maître: et tantôt on s'y distraira en compagnie de figaro, du Charivari et de Florentino.

Nous ne prendrons la responsabilité d'aucun article public; et souvent nous le disons à l'avance, nous serons peut-être forcé de publier des Etudes et Essais (dont nous n'approuverons pas entièrement la tenus) dans le seul but de faciliter la discussion en aidant le développement des idées ou des propositions émises.

Notre publication n'est pas la seule dans son genre de choix et de reproduction. Outre celle qui se publient en Europe, nous mentionnerons aux Etats-Unis le "Catholic World" qui se publie à New-York sous le patronage de l'Archevêque catholique, et le "Littell's Living Age" de Boston, qui compte déjà près de vingt ans d'existence.

Nous ferons tous nos efforts pour mettre notre publication sur un pied d'égalité avec ces revues. Et ce même tout son mérite dépend à du choix des articles, nous réclamons d'avance l'indulgence de nos lecteurs sur notre peu de capacité à cet égard. Seulement, nous les prions de croire que nous ferons tous nos efforts pour ne leur donner que ce qui sera hautement approuver par la religion, la morale et l'honneur.

LOUIS RICARD,
Éditeur et Propriétaire.

Conditions.

L'ÉCHO DE LA FRANCE, paraîtra une fois par semaine, tous les vendredis dans la forme du présent Numéro, contenant trente deux pages à deux colonnes.

L'ouvrage formera à la fin de l'année trois volumes de plus de cinq cent pages chacun et contiendra plus de matières que quatre volumes ordinaires.

L'abonnement sera de $4.00 par an payable d'avance par semestre.

Chaque copie se vendra 10 cents.

L'abonnement date du 1er de chaque mois et n'est pas pour moins de six mois.

Le 2e numéro paraitra au milieu de décembre prochain, si d'ici là nous recevons l'approbation de nos concitoyens par un encouragement libéral.

Notre Revue est sans contredit celle qui se publie à meilleur marché en Canada. Elle donne tous les mois 112 pages de matières à lire, a part le 16 pages d'annonces. Ces 112 pages sont à 2 colonnes, ce qui donne à peu près un tiers de de matière à lire, formant ainsi réellement 140 pages tous les mois: ce qui est quatre fois autant que quelques Revues ne plus que le double par mois de toute autre revue publie ici

L'Editeur s'est attaché une collaboration choisie et la souscription au Recueil, Journaux d'Europe s'élève déjà à la somme de $250; en sorte que L'ECHO DE LA FRANCE continuera les morceaux les plus intéressants et les plus nouveaux des recueils périodiques étrangers, et suivra partout avec attention les intérêts de la civilisation et de la religion et les progrès des arts, de la science et des lettres.

Pour une somme très modique nos lecteurs seront ainsi mis au courant des productions les plus choisies de la littérature européenne, reproduite sous une forme et à des conditions qui ne peuvent que convenir à tout le monde.

S'adresser franco à
LOUIS RICARD,
Editeur Propriétaire.
No. 423 rue Craig.
Vis-à-vis le Champ de Mars
Montréal, novembre, 1865.

FEUILLETON.

QUI VIVE?

HISTOIRE DU TEMPS

DU PREMIER EMPIRE.

I

La victoire de Fleurus venait de rendre la Belgique à la France. Les armées coalisées, chassées du sol Français avaient été forcées de porter le théâtre de la guerre sur le territoire ennemi. Vers la fin de septembre 1794, le général Kleber, commandant la gauche de l'armée de Sambre-et-Meuse, avait investi Maëstricht, qui comptait une garnison de 9.000 hommes, et qui menaçait de résister longtemps aux troupes républicaines. Au commencement de novembre, Kléber apprend que les Autrichiens se sont retranchés en deçà de la rivière de la Roër, dont les eaux, grossies par les pluies continuelles du mois de septembre, deviennent un rempart plus formidable. Le général n'hésite pas, il laisse devant Maëstricht 15 000 hommes, et, avec le reste de ses troupes, il gagne à marches forcées les rives de la Roër, où il établit son camp presque en face des retranchements ennemis.

Les Autrichiens contemplent étonnés ce corps d'armée que les privations ont épuisé, mais dont rien n'égale l'audace et le courage si ce n'est la misère et le dénûment ; la brise leur apporte les joyeux refrains, les chants patriotiques de ces soldats en haillons, sans souliers, souvent sans pain, que la nécessité rend intrépides, et qui confiants dans l'étoile de la France, attendent patiemment des temps meilleurs. Ils admirent sans le comprendre ce patriotisme national qui les conduit en avant et même sans cesse à la victoire, et ils écoutent en tremblant les hymnes à la patrie que les Français chantent en chœur, et qui tant de fois déjà ont signalé leur triomphe.

Le découragement avait gagné l'armée autrichienne, la démoralisation avait envahi les hordes stipendiées pour lesquelles héroïsme et patrie n'étaient que de vains synonymes de devoir et de repos. Tout était triste et morne dans le camp ennemi. La joie et l'enthousiaste éclataient au milieu du camp Français. Les soldats avaient abondance de pain et de vin pour deux jours ; on avait rançonné le pays ; que leur fallait-il de plus ?

Donc le détachement français bivouaquait en attendant le soleil du lendemain, qui devait être un jour de bataille. De tous côtés, des groupes de soldats s'étaient formés, des tables s'étaient improvisées comme par enchantement : on eût dit que le génie guerrier de la France d'un coup de sa baguette magique fait sortir de terre des siéges, des feux et des cantines. L'armée Française buvait, jouait et chantait, en espérance de l'ennemi.

Il était dix heures du soir ; peu à peu les mille bruits du bivouac, répétés par les échos d'alentour, s'éteignaient comme les mille lumières qui scintillaient de loin en loin sur l'ombre immense projettée par cette masse d'hommes et de choses qui composent un camp ou une halte militaire. Pourtant quelques feux brûlaient encore çà et là, et les rires de quelques buveurs retentissaient de temps en temps sous les tentes des cantines.

Pas une étoile ne brillait au firmament et le disque de la lune n'apparaissait qu'à de rares intervalles. Derrière les nuages noirs qui la voilaient, comme la lueur blafarde d'une lanterne à travers la corne opaque qui l'entoure.

D'heure en heure des rondes silencieuses parcouraient le camp et enlevaient aux tables et aux verres les buveurs attardés. La discipline militaire, alors si ponctuelle, semblait s'être relachée ce soir-là. Il est vrai que ces hommes qui buvaient et riaient à cette heure devaient, selon toute apparence, combattre le lendemain, et qu'aux chants et à la gaîté de la nuit succéderaient peut-être bientôt les gémissements de la douleur, les souffrances des blessés et l'agonie des mourants.

On riait donc et on buvait encore à dix heures dans le camp français. Et, pour entendre les éclats joyeux et se convaincre de l'insouciance martiale des enfants de la République à la veille d'un danger il eût suffi de pénétrer dans une des cantines établies à l'extrémité de la position occupée par les Français, où plusieurs hommes attablés jouaient aux cartes ou aux dés, et tenaient encore tête à quelques pots de vin et de bière déjà à moitié vidés.

—Parbleu, conscrit, disait à un tout jeune homme assis en face de lui, sur un trone d'arbre équarri pour la circonstance, un vieux sergent dont les cheveux et la moustache grise attestaient les longs et bons services, tu peux te vanter d'avoir du bonheur. Tu t'ennuyais devant Maëstricht à te croiser les bras sous les murailles des Hollandais, et voilà que le général te fait faire avec nous un petit voyage d'agrément jusqu'à la Roër, pour te jeter dans les bras de nos bons amis les Kaiserliks, avec qui tu souperas sans doute connaissance demain.—De plus, je te fais l'honneur de te proposer une partie d'écarté que tu gagnes avec le même bonheur ; je demande ma revanche, tu regagnes ; et voici la belle, *petit*, que tu as l'air de vouloir me gagner aussi. C'est trop de libertés à la fois, mais-tu bien, *petit ?*.... Coupe. As-tu du cœur ?

—Tu le verras demain, s'écria spontanément le jeune conscrit en se levant de son siége.

—Est-ce qu'une demande comme ça se demande, reprit le vieux sergent en riant aux éclats ; tu fais des calembourgs, farceur ; je pose du cœur et j'en demande, voilà tout !.... As-tu du cœur ?

—Non, non, dit le conscrit, un peu confus des rires bruyants que sa méprise avait fait naître autour de lui ; je compte et atout.

—Pique, mon garçon ? as-tu du pique ? Au moins cette fois ne fais pas *d'amphilogique, petit*.

—Atout, et je recoupe. —C'est pour moi.

—Gagné encore.—Je tiens ce que j'ai dit, conscrit : la chance te protége ; et, si Mars, comme dit notre lieutenant, t'est aussi favorable que la Fortune, il est probable que demain tu poseiras tes épaulettes neuves. En attendant, videns ce pot de vin ; ça me consolera d'avoir été raflé ce soir.

Et les deux joueurs se mirent à boire.

Le vétéran était devenu silencieux. Une pensée pénible semblait s'être emparée de son esprit son front se rembrunit et un nuage de tristesse vint assombrir son visage. Puis ses yeux, en s'arrêtant sur le jeune homme placé près de lui, prirent une expression singulière de douceur et d'attendrissement. On eût dit qu'il cherchait à analyser un à un tous les traits de cette figure juvénile et que cette contemplation lui rappelait un souvenir qui lui inspirait un regret.

Cet examen, qui l'absorbait tout entier dura assez longtemps pour impatienter celui qui en était l'objet.

—Sergent, dit-il avec une expression de mauvaise humeur qu'il ne cherchait pas à dissimuler, tu me regardes depuis une heure comme une bête curieuse ou une procession de l'ex Fête-Dieu. Ma figure a-t-elle donc quelque chose d'extraordinaire ?

—Au ! pardon, *petit* ; reprit le sergent, arraché tout à coup à sa rêverie : non ! non ! ta figure n'a rien d'extraordinaire, au contraire, et je trouve ta fierté de tout à l'heure t'a gagné mon amitié, et je te regarde, parce que tu dois être fier et courageux, parce qu'enfin tu as de l'avenir. De l'avenir, entends-tu ? Ce que je n'ai plus, moi. —Ce n'est pas de l'envie au moins, conscrit ; c'est de l'intérêt.—un peu de regret, si tu veux.

— De regret ! répéta le soldat.

— Eh ! oui, de regret. Je me rappelle le temps où j'avais ton âge : j'étais solide aussi, sois-le, conscrit ;—mais à présent je ne suis plus bon à rien qu'à faire encore un petit peu le coup de fusil, et à apprendre aux jeunes à le faire.—Tandis que là-dedans, dit il en s'animant, et en serrant le bras du jeune homme, j'y a du sang de vingt-ans, de la force, du feu, mille baïonnettes ! Ca, au contraire, ajouta-t-il en montrant ses bras, ça a servi, ça a fait son temps, c'est usé. Ça attend les invalides.—Encore un peu, et les autres m'appelleront vieille culotte de peau.—Au lieu que toi, *petit*, si tu veux, c'est moi qui te le dis, tu parviendras. Tu es jeune tu as brave, j'en suis sûr, et tu ne porteras pas longtemps le fusil *de la munition* sur ton épaule.

Le conscrit était ému. — Merci sergent, merci ! s'écria-t-il en prenant la main du vétéran : puissiez vous dire vrai ! Pour moi si je réussis, je n'oublierai jamais que c'est le sergent Lagrange qui le premier m'a prédit ma fortune militaire.—Je n'ai ni parent ni ami, voulez-vous être le mien ?

—De tout cœur, *petit !* fit le vieux soldat en serrant à la briser la main que lui tendait le jeune homme.

Puis, se tournant vers une cantinière qui dormait au fond de la hutte, enveloppé dans une peau de mouton, et tenait dans ses bras un enfant de dix ou douze ans :—En revanche, ajouta-t-il, si je prends trop tôt ma feuille de route pour le grand voyage, et que ma prédiction se réalise, promets-moi d'aimer et de protéger cette brave et digne femme qui dort là-bas avec cet enfant qui me touche de près. Car, moi parti, il ne leur restera plus personne.

—Je le jure !

Ah ! c'est que vois-tu, celle-là m'a suivi partout ; c'est une brave et digne femme que catherine, brave jusqu'aux dents, bonne jusqu'au bout des cheveux. —Ma pauvre Catherine ! Et le *petit !* c'est déjà méchant comme un boulet de vingt quatre.—Mais voilà que je m'attendris et que je m'attriste —Buvons, corbleu ! — Le vin chassera les idées noires.

- Buvons, sergent, aussi bien je n'ai pas longtemps à rester avec toi ; mon tour de faction est pour minuit, et il n'en est pas loin.

Le vétéran versa successivement plusieurs rasades.

Le conscrit vidait son verre chaque fois que le sergent le remplissait.

Or il arriva que lorsque minuit vint, et que le conscrit partit pour aller à son poste, la tête animée, le cerveau brûlant, le cœur plein d'espérance, ses jambes le soutenaient à peine.

Les paroles du sergent et le vin de la cantine l'avaient enivré.

Toutefois il fut assez maître de lui pour gagner avec ses camarades le poste d'avant-garde, où on le conduisit près de la rivière, sans que personne s'apperçut de son état.

Seule, une femme avait tout deviné. C'était Catherine, qui avait entendu la fin de la conversation du sergent Lagrange et du conscrit, et qui depuis ce moment n'avait pas perdu de vue ce dernier.

Quand il fut sorti de la cantine, où Lagrange s'était endormi sur la table, Catherine entourra, avec un soin extrême, le petit César dans la couverture qu'elle partagerait avec lui ; elle le plaça dans l'endroit le plus commode qui fût sous ce toit improvisé ; puis jetant un regard de tendresse et d'amour maternelle à son enfant elle sortit de la cantine.

Le jeune soldat avait bravement gagné son poste. Mais le grand air de la nuit acheva complétement ce que le vin du bivac avait déjà bien avancé. Les artères du front lui battirent si fort, qu'il lui sembla entendre autour de lui des décharges de mousqueterie de toute l'armée ; une chaleur subite lui monta au visage comme si un baril de poudre eût éclaté tout près de lui ; puis cette chaleur passa tout à coup, et un frisson glacial le saisit depuis le bout des cheveux jusqu'au bout des doigts et à la plante des pieds ; son fusil tremblait dans ses mains, et il lui fallut s'appuyer, pour se soutenir, sur cette arme qu'il devait garder et soutenir sans cesse. Alors il se passa quelque chose d'étrange, d'impossible à décrire.

Des cavaliers de feu courraient autour de lui sans toucher la terre, se combattant les uns les autres, en se jetant des flammes qui l'éblouissaient ; puis il vit la rivière qui coulait à cinq cents pas de lui, rougir, rougir, jusqu'à devenir couleur de sang ; et des hommes blessés, tombant dans les flots, rougissaient encore ces flots du sang qui coulait de leurs blessures. Alors ce fut en vain que ses mains étreignirent l'arme qui le soutenait. Puis, au milieu de ses flots, il lui sembla voir une barque et des uniformes autrichiens ; il voulut armer son fusil, faire feu ; mais la force lui manqua, et le bruit d'un fer et d'un corps tombant ensemble résonna au loin, en passant dans les grandes herbes qui bordaient le fleuve.

Tout devint silence.

Ce silence dura quelques minutes.

Tout à coup une voix se fit entendre ; une voix ferme, mais claire, qui semblait poussé par une femme :

Qui vive ?

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 12 Janvier, 1866.

Pendant qu'une partie de la presse Canadienne tâche de favoriser un renouvellement du Traité de Réciprocité, en s'efforçant de convaincre nos voisins de l'absurdité de leur politique d'exclusivisme ; pendant que ces journaux s'intéressent aux nobles efforts que fait notre gouvernement pour ouvrir d'autres relations commerciales au Canada, pour parer autant que possible le danger dont nous menace la politique malveillante des américains, une autre catégorie de cette presse s'occupe à jouer un rôle qui ne manquera pas de lui valoir tout le mépris qu'on doit vouer à ceux qui se font traîtres à la patrie. Ces journaux, il est facile de les reconnaître à l'esprit qui les anime. Leur intention étant de saper les bâses de la société, on les trouvera comme le *Pays*, approuvant en principe les sociétés secrètes qui conspirent, comme les féniens, contre la paix des nations, et le pouvoir constitué.

Quelques vils démagogues déversent-ils des Etats-Unis, l'insulte et l'injure contre les institutions de leur patrie, ces journaux s'en font les échos fidèles. Forment-ils le projet de verser le sang de leurs compatriotes et de révolutionner ce pays, un silence significatif de ces feuilles, sanctionne ce déversgondage d'idées subversives et délétères.

Que l'on parte du plus marquant de ces journaux, et que l'on descende aussi bas que l'on pourra ; c'est-à-dire jusqu'au *Journal de St. Hyacinthe*, toujours l'on trouvera ces feuilles préconisant d'un côté tout ce qui a trait aux Etats-Unis, et de l'autre, s'efforçant de déprécier de toute manière ce qui appartient à leur patrie.

Le gouvernement américain se montre-t-il antipathique au libre échange ; nonobstant qu'une détermination dans ce sens peut avoir les plus graves résultats pour le pays ; les journaux *rouges* ne font que le confirmer dans sa politique, en chantant sur tous les tons que nous ne méritons pas de réciprocité.

Une société formidable s'organise aux Etats-Unis, collecte de grandes sommes d'argent et des munitions de guerre par toute la République ; ses projets sont connus et publiés tous les jours sur plus de mille journaux ; c'est l'insurrection d'un pays allié, et la dévastation du Canada. Le gouvernement américain sans respect pour cette neutralité qu'il avocasse si fort, quand il s'agit de ses intérêts, laisse tout se tramer en silence contre nous, et les feuilles *rouges* n'ont pas un seul mot pour blâmer cette conduite inqualifiable.

Les américains voulant détruire notre prospérité, viennent au mépris des Traités de suspendre le commerce du bétail avec ce pays. Leur but en ceci, est évidemment de peser sur les négociations qui viennent de s'entamer pour le renouvellement du Traité de Réciprocité, et de nous arracher par ce moyen, le plus d'avantages possibles. Jusqu'aujourd'hui, les journaux *rouges* n'ont encore rien trouvé pour témoigner de l'indignation que doit naturellement ressentir tout ami de son pays, en face d'une conduite aussi odieuse.

Bien loin de là, ces feuilles diront comme la plus vile d'entre-elles ; "*que jamais conduite n'a été plus naturelle, plus justifiable, et mieux motivée sous tous les rapports.*"

Comme le *Journal de St. Hyacinthe*, on accusera le gouvernement Canadien d'avoir été injuste envers les Etats-Unis, d'avoir encouragé la rébellion du Sud et d'avoir provoqué par là de justes représailles ; quand il est bien certain que notre gouvernement s'est toujours efforcé de maintenir la plus stricte neutralité, et qu'il a même fait des sacrifices énormes pour éviter tout sujet de mécontentement de la part de nos voisins

L'Angleterre et la France ont reconnu des droits de belligérant au Sud ; pendant quatre ans, ce dernier s'en est montré digne, en faisant trembler les *yankees* jusque dans l'enceinte de leur capitole. La conduite de ces deux puissances était justifiable au point de vue du droit naturel, et des gens. Mais voilà qu'aux Etats-Unis les esprits se surexcitent, les journaux retentissent du langage le plus violent à notre égard, tous les jours on nous menace d'invasion. Les autorités canadiennes, de concert avec le gouvernement anglais, trouvent qu'il est urgent pour sauvegarder l'indépendance de ce pays, d'y ériger des fortifications, de fournir nos arsenaux de munitions de guerre, pour n'être pas pris au dépourvu par nos belliqueux voisins. Et le rédacteur du *Journal de St. Hyacinthe* est tellement dépourvu d'honneur et de patriotisme qu'il trouve dans cette sage précaution de nos autorités, le sujet de graves reproches, et ponsse l'absurdité jusqu'à y voir une justification de la conduite arbitraire des Etats-Unis à notre égard.

Il reconnait de plus que les auteurs du projet de Confédération avaient pour but de rendre notre influence plus puissante, et nos préparatifs militaires plus effectifs ; cependant il combat ce projet à outrance ; et la plus lâche déloyauté lui est si naturelle, qu'il fait encore un crime de ce noble but à nos hommes d'état.

Que les Etats Unis commettent les injustices les plus flagrantes envers nous ; pour le *Journal de St. Hyacinthe* et ses *aînés* dans la démagogie, les hommes d'Etat de la République voisine ne paraîtront ni plus ni moins que des héros, digne de marcher de pair avec ceux de l'Illiade. Les hommes du Canada ne paraîtront au près d'eux que comme des *pygmés*, des *imbéciles* enfin, pour nous servir des expressions de cette feuille grossière.

Il est pourtant un instinct que la nature a gravé dans le cœur de tous les hommes, c'est d'aimer, c'est de préférer ce qui est de la patrie. Mais quand il s'agit des nobles prérogatives du cœur, on n'a pas besoin de s'adresser à des gens de cette trempe, pour en trouver jusqu'aux moindres vestiges. La patrie n'a plus d'attrait pour eux, leurs affections dénaturées sont devenues étrangères à leur pays. Le seul rôle qu'il leur reste à jouer, est de tâcher de dénigrer toujours ses institutions, d'inspirer du mépris pour l'autorité de ses lois, en s'efforçant de faire disparaître toute vénération pour ceux qui nous gouvernent. Le respect de la loi est plus intimement lié qu'on ne le pense au respect qu'on doit avoir pour le législateur.

Le jour qu'ils attindront ce but, sera le jour de leur triomphe ; mais ce sera aussi le triomphe de la démagogie sur les principes qui servent de bâse à la stabilité de la nation. De ce moment, le canadien pourra dire adieu aux belles et nobles institutions dont l'a doté la vieille France. Le gouffre de l'annexion s'ouvrira, et tout ce qui constitue son caractère distinctif comme peuple ira s'y perdre pour jamais.

Espérons que la Providence qui trace la destinée des peuples, saura nous sauver de cette ignominie. Il y a eu des démagogues avant ceux d'aujourd'hui, les peuples les ont jugés, et ils ont fini par disparaître dans la honte et le mépris. Que leur expérience serve d'enseignement à leurs adeptes.

De l'Eglise et de l'Etat.

A PROPOS DE L'ENCYCLIQUE DU 8 DECEMBRE 1864.

ANALYSE.

(*Suite.*)

X.

Du droit qu'a l'Eglise d'enseigner la vérité, et de proscrire l'erreur soit pour elle l'obligation de surveiller tout enseignement, et pour l'Etat, celle de se soumettre à ses décisions.

De là la condamnation des propositions suivantes:

« La bonne constitution de la société civile demande que les écoles populaires, qui sont ouvertes à tous les enfants de chaque classe du peuple, et en général que les institutions publiques destinées aux lettres, à une instruction supérieure et à une éducation plus élevée de la jeunesse, soient affranchies de toute autorité modératrice et de toute ingérence de sa part, et qu'elles soient pleinement soumise à la volonté de l'autorité civile et politique, suivant le désir des gouvernants et le niveau des opinions générales de l'époque. »

« Des catholiques peuvent approuver un système d'éducation en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Eglise, et qui n'ait pour but, ou du moins pour but principal, que la connaissance des choses purement naturelles et la vie sociale sur cette terre. »

« Cette prétention de l'Eglise, à contrôler l'éducation peut paraître étrange ; elle est cependant une conséquence nécessaire de son droit essentiel et imprescriptible d'enseigner aux hommes la vérité.

On va dire : « Qu'elle se restreigne à l'ordre religieux et moral, à la bonne heure ; mais qu'a-t-elle à faire avec l'instruction purement profane ? »

Elle se prétend pas, sans doute, au droit d'enseigner toutes les sciences ; mais elle réclame le pouvoir de contrôler tout enseignement donné. C'est une immense erreur de croire que la religion constitue un ordre de choses tout à fait à part des autres, et que par conséquent ceux-ci sont indépendants de son action. Il ne saurait en être ainsi, dans la sphère intellectuelle surtout. Tout est lié dans l'enseignement, parce que les idées qu'il donne ou développe sont nécessairement dans un contact continuel dans l'intelligence, et que par conséquent l'une peut agir sur l'autre. Vous figurez-vous dans un esprit une opinion philosophique demeurant tranquille à côté des opinions religieuses, sans être jamais tentée d'entrer en discussion avec celles-ci pour leur demander compte de leurs principes ? Concevez-vous une impression historique défavorable à l'action sociale de l'Eglise, restant là sans aucun soupçon préjudiciable à la foi, et son autorité divine ? L'étude des sciences naturelles a donné à tel esprit la conviction que l'homme a passé de l'état d'animal plus ou moins grossier à celui d'être raisonnable, constitué comme il l'est aujourd'hui, et cela par des transformations successives qui ont demandé peut-être des milliers de siècles ; et l'enseignement religieux avait autrefois donné au même esprit la conviction que l'homme avait été créé de Dieu dans la perfection où il est maintenant, il y a tout au plus sept mille ans. Et vous croyez que ces deux convictions vont vivre sans hostilité dans le même sujet intellectuel, et que cet individu pourra vous dire sans se moquer impertinemment de vous, ou, s'il parle sérieusement sans que vous vous moquiez de lui à cause de son manque de logique :

« Je crois à la loi de progrès, de développement, de la transformation dans la nature de l'homme, et je crois aussi à la religion catholique appuyée sur la révélation de Moïse. »

« Voilà les observations qu'il faut détruire lorsqu'on soutient le principe que la doctrine catholique n'a rien à voir à l'enseignement de la philosophie, de l'histoire, des sciences quelconques. Il faut donc admettre ou que l'instruction profane ne peut jamais donner une impression qui affaiblisse les convictions religieuses ou reconnaître que l'Eglise chargée d'enseigner la vérité, a droit de voir à ce que tout enseignement soit conforme à sa doctrine. La première supposition conduit à l'absurde, la seconde amène à reconnaître la fausseté des propositions condamnées par l'Encyclique. Ici donc encore, ou la foi ou la déraison. »

De ce que l'Eglise est appelée à ramener l'intelligence dans la voie de la vérité, lorsqu'elle s'en écarte, est-ce à dire qu'il n'y ait que le prêtre qui puisse enseigner ! Non. Mais il suit de la doctrine exposée plus haut, que l'Eglise a le pouvoir de redresser les erreurs qui pourraient se glisser dans l'enseignement public.

Il suit également qu'elle a le droit d'ériger des universités et des colléges pour l'enseignement de toutes les connaissances humaines.

XI.

Outre sa fonction d'enseigner la vérité, l'Eglise est aussi chargée de répandre la grâce par les sacrements et le culte. Ainsi toute entrave mise à l'exercice du culte par l'Etat, est un obstacle à la sanctification des âmes ; c'est un acte diabolique :

« Et pourtant, continue l'auteur, elles ont été fréquentes les interventions des gouvernements sous ce rapport. Ils ont prétendu avoir le droit de reglementer le culte. Qui ne se rappelle, entre autres faits, les sacrements portés par ordre des parlements aux Jansénistes excommuniés, et les curés emprisonnés pour avoir refusé le secours de leur ministère à ceux qu'ils en croyaient indignes ? Qui ne connaît ces articles organiques remplis de tant de prescriptions asservissant l'Eglise à l'Etat, même en ce qui concerne purement le culte ?... Il est un fait qui se produit de temps à autre et qui a plutôt l'approbation que le blâme de ceux qui crient le plus fort contre les envahissements du pouvoir religieux. Un homme, pendant toute sa vie, fait profession d'impiété, il s'est moqué de l'Eglise, a toujours refusé d'entrer dans ses temples et de prendre part à son culte ; il rejette ses secours à son lit de mort. Eh bien ! on veut forcer le prêtre, dont il a méprisé le caractère sacré, de bénir son corps, de chanter pour son âme les prières de l'Eglise, et de donner la sépulture chrétienne à ce mécréant. Et si le prêtre n'accomplit pas cet acte sacrilège, on entraîne de force le corps de cet homme dans le temple du Dieu qu'il a renié, et on violera la terre sainte où reposent les restes des fidèles, pour lui faire recevoir ceux de cet ennemi de l'Eglise et de son culte ! A la vue de ces faits, ne voyez-vous pas la justice de la condamnation de la proposition 55e :

« L'autorité civile peut s'immiscer dans les choses qui regardent la religion, les mœurs, le régime spirituel ; elle peut même décider sur l'administration des sacrements et les dispositions nécessaires pour les recevoir. »

(*A continuer.*)

GRANDE NOUVELLE!!!

Le *Journal de St. Hyacinthe* annonce qu'il a la jamais aimé la lutte de personnalités. Voir donc son numéro de lundi dernier !

Il y est à notre égard *d'une courtoisie, d'une politesse* qui va jusqu'à emprunter l'élégance du poète latin. Aussi s'est-il soumis à un effort qu'il se promet bien de ne pas renouveler de sitôt.

Jugez-en, lecteurs.

Il va jusqu'à nous associer au *Journal des Trois-Rivières !*

Comme on bonne compagnie nous nous trouvons très bien ; pour y demeurer, nous faisons M. Fontaine.

Les pères Rédemptionnistes de l'église de St. Patrice ont défendu à leurs familles de vendre, d'acheter ou de lire le *Witness* et Mgr. Bourget a fait la même défense aux catholiques Canadiens français, par suite d'une correspondance publiée dans ce journal accusant les Rédemptionnistes de spéculer sur la vente des scapulaires.

"LA REVUE AGRICOLE."

Voici le temps où toutes les sociétés d'agriculture se réorganisent. Un mot donc relativement à certaines obligations de nos sociétés n'est pas hors de propos en ce moment.

Il importe à toutes les classes et aux cultivateurs en particulier que ces sociétés ne soient tenues à remplir aucune obligation qui serait, si on de nature à nuire gravement au but qu'elles se proposent, favoriser les intérêts agricoles, qui pourrait au moins lui être inutiles. Si tout ce qui peut agrandir le cercle des opérations des sociétés d'agriculture doit entrer en ligne de compte dans leur organisation, d'un autre côté, toute entrave mise à la realisation de ce but doit disparaître. Ainsi pourquoi force est chaque société d'agriculture à recevoir vingt exemplaires de la *Revue Agricole*. Et ce que sa qualité d'organe officiel de la chambre d'agriculture est suffisante pour qu'on l'impose ainsi à toutes sociétés. Ce n'est certainement pas la favoriser dans ses intérêts. Encore, si l'on pouvait dire que par la circulation de la *Revue*, on multiplie les moyens d'instruction pour les cultivateurs, il nous serait plus facile de supporter cet ordre de choses.

Instruire la classe agricole, il n'y a dans ce but rien que de louable—car c'est favoriser la première source de richesses pour le Canada.

Mais il est avéré que la *Revue Agricole* ne contient pas un en cigouent que l'on puisse dire utile à la classe agricole. Sous ce rapport elle ne vient qu'en ligne secondaire.

En général, tout ce qu'elle contient n'est qu'une pure théorie, inapplicable aux campagnes du Canada

De plus le peu qu'elle renferme est en partie emprunté aux almanachs français et américain. Ce qui fait que des cultivateurs interrogés sur ce qu'ils pensaient de la *Revue* répondaient qu'ils préféraient acheter ces almanachs parcequ'ils y trouvaient presque toute la *Revue* d'une année, et que cela coutait moins cher. Ces articles pris ainsi de côté et d'autre peuvent sans doute présenter des principes d'agriculture et des détails aussi intéressants qu'utiles pour le pays où ils ont été écrits ; mais on avouera que ce qui convient à une partie de notre globe n'est pas toujours applicable à l'autre.

Le peu de soin apporté dans la rédaction de la *Revue* en fait pour le moins une publication insignifiante. Et le fait est qu'en général on ne la souffre que parcequ'on est obligé de la recevoir.

Nous croyons donc qu'il serait avantageux pour les sociétés qu'elles fussent dégagées de l'obligation qui les lie actuellement vis-à-vis l'organe officielle de la Chambre d'Agriculture. La somme retraite pour cet item servirait bien mieux qu'elle était employée à d'autres fins.

EUROPE.

Depuis la mort du roi Léopold le Belgique offre le spectacle d'un frappant caractère ; elle a oppose aux prophéties menaçantes et aux inquiétudes de l'Europe, l'union la plus complète.

A Rome, l'état financier s'améliore tous les jours. La Banque Romaine si habilement dirigée par le Comte Antonelli, fait bravement face à l'orage, et grâce à de nouveaux achats de l'argent fait à l'étranger, en temps opportun son encaisse se maintient dans des conditions tout à fait normales.

Sa Sainteté a nommé Son Em. le Card. Villecourt, protecteur de la Congrégation de St. Sulpice.

Le brigandage est à peu près disparu pour le moment, et les sévères mesures que vient de prendre le Gouvernement l'ont fini l'empêcheront probablement de renaître, à moins qu'il ne soit fomenté par de mauvaises passions politiques.

Le Souverain Pontife, dont la santé, est excellente, a pû officier solennellement le jour de Noël dans la basilique de St. Pierre.

L'empereur d'Autriche a prononcé un discours à la Diète Hongroise, qui a produit une excellente impression. On dit que son langage est empreint d'un véritable esprit constitutionnel. L'enthousiasme gagne le peuple, et l'on a tout lieu d'espérer qu'une entente se fondera sur des bâses qui assureront la liberté dans l'étendue de l'empire.

Le Ministre des Etats-Unis en France, M. Bigelow, ayant reçu de M. Seward instruction d'exprimer au gouvernement français, combien la promulgation de l'ordre de Maximilien, traitant les guérillas de Juarez comme des bandits, avait produit une pénible sensation aux Etats-Unis. M. Drouyn de Lhuys a répondu comme suit :

Pourquoi ne vous adressez-vous pas au Président Juarez ? Nous ne sommes pas le gouvernement du Mexique et vous nous faites trop d'honneur en nous prenant pour lui. Nous avons dû aller au Mexique avec une armée pour y protéger certains intérêts importants ; mais nous ne sommes pas responsables pour Maximilien ou pour son gouvernement. Il est responsable vis-à-vis de vous, comme aussi vis-à-vis de tous les autres gouvernements, de la violation de vos droits ou des leurs, s'il vient à les violer, et vous avez contre cela les mêmes remèdes que nous.

La correspondance entre M. Adams et le comte Clarendon a été été publiée. Elle est volumineuse et occupe 8 colonnes du *Times* de Londres. Dans la réponse se trouve la suggestion de M. Adams que lors que le *Shenandoah* arriva à Liverpool le gouvernement anglais aurait dû procéder légalement contre son équipage. Le comte Clarendon a répliqué qu'il n'y avait rien pour justifier une poursuite à moins que ce ne fut contre des sujets anglais, et que l'officier de marine à Liverpool était persuadé que l'équipage se composait entièrement d'étrangers.

Le procès des féniens se continue.

—M. Dion a obtenu pour son appel d'alarme des patentes des gouvernements des Etats-Unis, de la France, de l'Angleterre, de la Belgique, de la Hollande, de la Suisse, de la Suède et du Danemark. *Ordre,*

M. McCulloch comprenant tout l'arbitraire de l'inquité de l'ordre interdisant toute importation d'animaux aux Etats-Unis du Canada vient de révoquer en partie cette prohibition en publiant l'ordre suivant :

Ainsi le commerce entre le Canada et les Etats se fera comme auparavant pour les bestiaux mentionnés dans l'ordre.

Département de la trésorerie,
5 janvier 1866.

Après une mûre considération, j'en suis venu à la détermination de suspendre pour le présent ce qui, dans le reglement promulgué le 23 ult., se rapporte à l'importation des chevaux, des mulets et des ânes, en Canada.

En conséquence, jusqu'à nouvel ordre, nous permettons l'importation de ces animaux d'après les regulements généraux, sans nous occuper de celui du 23 ult. Comme de raison, vous devez considérer que la présente n'a pas l'intention de confirmer l'importation des animaux des autres pays par la route du Canada.

Votre, etc.,
HUGH McCULLOCH,
Sécr., du trésor.

MOUVEMENT DE LA POPULATION D'ACTON

Paroisse de St. André.

Baptêmes, 119 ; Sepultures, 43 ; mariages, 5.

Village de St. André 119 familles, 666 communiants, 821 âmes, 150 maisons fermées.

Rang de St. André 53 familles, 190 communiants, 294 âmes 50 maisons fermées.

Toute la paroisse de St. André comprend donc 177 familles catholiques, 856 communiants, 1115 âmes et 200 maisons fermées.

Paroisse de St. Théodore.

Baptêmes. 50 ; Sepultures, 5 ; Mariages, 5.

Cette paroisse comprend 144 familles, 437 communiants, 821 âmes et 24 maisons fermées.

Diminution pour la paroisse de St. André depuis trois ans 2065.

Diminution pour la paroisse de St. Théodore depuis 3 ans 739 âmes.

Depuis 3 ans, près de 2500 personnes ont quitté le township d'Acton pour les Etats-Unis.

Deux causes ont contribué à faire diminuer la population du village de St. André.

1o. La cessation des travaux des mines depuis le printemps dernier.

2o. Les promesses perfides que les embaucheurs ont faites pour attirer nos canadiens aux Etats-Unis où la plupart n'ont rencontré que déception..

Une seule et unique cause a contribué à la diminution de la population des cultivateurs de St. André et de St. Théodore : les taxes exhorbitantes imposées par le conseil municipal de ces deux localités pour payer messieurs les avocats, les frais énormes de certains procès et les dommages occasionnés par des procédés illégaux.

Nous avons cependant à espérer pour le village d'Acton dont les affaires de la corporation sont administrées avec la plus grande économie et dont les dettes disparaissent rapidement. Depuis l'exploitation des mines est reprise et l'on se propose d'opérer sur un grand pied cette exploitation vers le printemps.

Nous avons encore à espérer pour la paroisse de St. Théodore où l'on vient d'élire pour conseillers des hommes bien propres à sauver cette paroisse.

La municipalité de St. André sortira de ses difficultés municipales, si le gouvernement veut lui donner pour conseiller des hommes propres à la retirer du gouffre où elle se trouve plongée.—*Communiqué.*

Baptêmes, Mariages, Sépultures.

A St. Hyacinthe, à Montréal et à Québec.

Nous donnons ici un tableau des Baptêmes, Mariages et Sépultures qui ont eu lieu dans ces trois villes durant l'année qui vient de s'écouler.

	Ville.	Paroisse.
St. Hyacinthe.		
Baptêmes,	191	113
Mariages,	28	22
Sépultures,	129	69
Montréal.		
Baptêmes		4429
Mariages,		646
Sépultures		3328
Québec.		
Baptêmes		2518
Mariages		460
Sépultures		1542

Nous devons à l'obligeance du Greffier de la Cité, la statistique suivante, qui contient l'exposé de l'état financier de notre ville, devant être soumis au conseil.

Nonobstant les importantes améliorations qui ont été faites cette année, nous sommes heureux de pouvoir constater que les dépenses annuelles payées, l'argent en caisse montre à £783 13s 9½, donnant par conséquent une augmentation sur l'année dernière de £255 1s. 8½.

Etat des recettes et dépenses du conseil de Ville de St. Hyacinthe, depuis le 1er janvier au 31ème decembre 1865.

RECETTES.

Balance entre les mains du Secrétaire-Trésorier le 1er janvier 1865.	£	528	11 11
Cotisations de l'année		619	18 1½
Arrérages de cotisations		247	11 0
Licences		200	10 0
Amendes		17	3 9
Département du Marché		284	15 8
Recettes diverses		20	7 5
	£	1978	17 10½

DÉPENSES.

Département des Chemins	208	9	3½
" du Marché	48	18	11½
" du Feu	91	6	5
" de la Police	70	14	3
Dépenses diverses	223	1	10
Salaire du Secretaire Trésorier	100	0	0
Payé au gouvernement sur l'emprunt	302	13	4½
Payé sur emprunt	150	0	0
Argent en caisse	783	13	9
	£	1978	17 10½

Le montant actuellement dû par le Conseil de Ville de St. Hyacinthe est de £5781 11 9

Le montant dû au dit Conseil en caisse 1245 13 2½

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 9ème janvier, 1865.
E. L. R. COUILLARD-DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier.

C'est avec la plus vive douleur que nous annonçons aujourd'hui la mort du R. P. Tellier, S. J., arrivée le 7 du courant à Montréal, au collège Ste. Marie, à l'âge de 70 ans. Le R. P. Tellier était bien connu en Canada et aux Etats-Unis. Sa mort laissera des regrets très profonds, et son souvenir sera précieusement conservé par tous ceux—en grand nombre—qui ont pu observer de près cette longue vie, consacrée toute entière au service de la religion et à la gloire de l'Eglise.

Le R. P. Tellier (Rémi) était né le 9 octobre 1796 près de Laon, dans le diocèse de Soissons. Il fit ses premières études à Laon, et entra dans la Société de Jesus le 11 octobre 1818, à l'âge de 22 ans.

Ami éclairé de la jeunesse, il estimait singulièrement celle du Canada, en qui il voyait, surtout dans les belles sociétés qui en font la force, toute l'espérance de la société et de la religion. Ami instinctif de l'enfance auprès de laquelle il a passé la meilleure partie de sa vie, il en était payé de retour et parmi les groupes qui se sont succedés pendant la matinée d'hier, auprès des restes mortels, nous avons vu sans étonnement les plus petits enfants même, s'approcher avec une pieuse curiosité, pour considérer ses traits majestueux s'accoucher, pour le considérer plus à leur aise, sur sa couche funèbre, et toucher avec leurs petits doigts, avant de le quitter, un crucifix et un chapelet qu'il tenait dans ses mains jointes.

Mardi matin ont eu lieu les funérailles du Rév. Père Tellier. Une foule nombreuse se pressait dans l'enceinte de la vaste église du Gesu. Parmi les membres du clergé, nous avons remarqué sa Grandeur l'Evêque de Montréal, les chanoines Paré et Fabre, de Pesèche, MM. Blanchet et Champeau, de St. Sulpice le Père Antoine, O. M. I., M. Dowd, de l'Eglise St. Patrice, M. Duquesneau de l'Hospice St. Joseph, M. le grand-Vicaire Maisonneau, de Joliette, M. Poulin, de l'Evêché de St. Hyacinthe, M. Dagenais, du Collège Ste. Thérèse et un grand nombre d'autres prêtres. Dans la nef, se trouvaient plusieurs de nos premiers citoyens.

Le matin, dès 5½ h. le corps du défunt avait été exposé dans l'eglise du Gesu et n'avait cessé, depuis ce temps jusqu'à l'heure du service, d'être visité par une foule avide de contempler pour la dernière fois, les traits vénérables de ce modèle du prêtre selon Dieu.

A dix heures, l'office des morts a été récité en chœur par le clergé.

La messe a été dite par le Rév. Père Vignon, supérieur du collège Ste. Marie, assisté du Rev Père Point, supérieur de la résidence de Quebec, et du Rév. Père Perron, maître des novices au Sault aux Recollets. L'absoute a été faite par Sa Grandeur l'Evêque de Montréal.

Après la messe, le défunt est demeuré exposé aux regards de la foule, et un grand nombre de personnes se sont empressées de faire toucher à son corps des objets de piété en signe de vénération.

A 2 heures de l'après midi le corps a été transporté au Sault-aux-Recollets, pour être enterré dans le cimetière du noviciat.

Les journaux de Montréal nous apprennent la mort de Louis Perreault, Ecr.

M. Perrault était le plus ancien imprimeur canadien de Montreal. Homme actif et intelligent, il a puissamment contribué aux progrès de l'imprimerie en Canada. Une chute de voiture est la cause de sa mort.

Ses funérailles ont eu lieu lundi matin à 8½ heures, au milieu d'un grand concours de citoyens. Les porteurs du poêle étaient l'hon. Louis Joseph Papineau, Son Honneur le Juge Berthelot, C. S. Cherrier, Ecr., C. R. Simon Valois, Ecr. D. Masson, Ecr. George Weeks, Ecr., N. P.

La levée du corps fut faite par Monsieur le Chanoine Paré, et le service fut chanté par le neveu du défunt, monsieur le chanoine Fabre.

NOUVELLE ECOLE.

Nous apprenons avec beaucoup de plaisir que Delle. Helen Connelly vient d'ouvrir en cette ville, en face de l'ancienne Maison Seigneuriale, une école Anglaise et Française pour les enfants.

La connaissance parfaite qu'a Delle. Connelley des langues Anglaise et Française, la grande experience qu'elle possède dans l'art d'enseigner la jeunesse, sont à la fois une garantie pour les parents qu'à son école, leurs enfants trouveront un avantage qu'ils rencontreront difficilement ailleurs.

Et avec cela les conditions d'entrées sont si faciles et si modérées, que le public ne manquera pas d'encourager la seule école que nous ayons où les enfants peuvent étudier très avantageusement les deux langues. De plus, l'enseignement religieux sera aussi de la part de Delle. Connelley, l'objet d'une attention toute spéciale. Les enfants seront toujours préparés par elle avec le plus grand soin pour faire leur première communion.

En dehors de ses classes, Dlle. Connelly donnera aussi des cours privés d'Anglais aux jeunes gens.

Union Catholique.

Les membres de cette société sont informés qu'on procédera dimanche prochain le 14 courant, à l'Evêché, à l'élection d'un Vice Président. Ils sont informés en même temps qu'on discutera, à cette séance, une question du plus haut intérêt pour la société.

Les abonnés à la chambre de lecture sont invités à assister à cette séance ; on y commencera la discussion annoncé sur les différentes formes de tester.

Par ordre,
P. DECELLES,
Sect.-Cor. U. C. St. Hy.

—M. le Coroner de ce District, *H. R. Blanchard* Ecr., est parti hier après-midi, pour St. Pie où il doit tenir une enquête sur le corps d'une petite fille âgée de 5 ans, enfant du Dr. Tétrault, qui aurait été tuée dans une bagarre arrivée dans la maison du Docteur.

Nouvelles et Faits Divers.

—Nous accusons réception de la livraison de décembre du *Foyer Canadien*. En voici le sommaire. *Les Récollets*, (Ph. Aubert de Gaspé.) *Petit épisode du siège de Québec en 1775* (Valerie Guidet.) *Le tombeau du Marin.* (Benjamin Suite.) *Adieux à 1865*, (James Donnelly.) Cette livraison contient en outre *un nouveau prospectus* annonçant une amélioration dans cette publication que tous les amis de la littérature canadienne devront accueillir avec plaisir. Désormais le *Foyer Canadien* paraîtra régulièrement tous les mois par livraisons de 96 pages, au lieu de 32 comme par le passé. L'abonnement sera de deux piastres payable par semestre, d'avance. M. Darveau en est devenu l'imprimeur gérant depuis le départ de M. Desbarats pour la soutre le capitale.

Il faut espérer que le public saura apprécier les efforts de MM. les Éditeurs pour rendre le *Foyer* de plus en plus intéressant. Nos vœux sont acquis à cette publication depuis longtemps.

—Reçu la quatrième livraison des veillées du *Père Bonsens.*

Nos remerciment à l'éditeurs.

—Nous apprenons que dans les paroisses de St. Alexandre, St. George et St. Sébastien, on était obligé de se servir encore de voiture d'été au commencement de cette semaine.

☞Il y aura conseil-de-ville ce soir à 7 heures. Cette séance promet d'être intéressante.

L'interruption de la publication de notre feuilleton Belle Rose nous force aujourd'hui à faire apologie auprès de nos aimables lectrices et de la classe gaie de nos lecteurs.

Le volume qui contient ce récit se trouve malheureusement perdu. Nous avons attendu quelques jours avant de faire cette confession espérant que dans l'intervalle nous pourrions nous procurer un autre exemplaire, et éviter ainsi les petites réprimandes que l'on tient toujours en réserve dans certains quartiers pour les peccadilles des journalistes.

Mais enfin, malgré toute la diligence que nous avons faite pour ne pas causer ce contretemps à nos bienveillants lecteurs, il nous a été complètement impossible d'obtenir le volume en question et force nous est d'en discontinuer la publication.

Au reste, le feuileton que nous commençons aujourd'hui quoique court est plein d'intérêt.

Nous lisons dans le *Canada*, d'Outaouais :

« Quelques citoyens d'Ottawa se sont rendu hier auprès de M. J. C. Taché, député ministre d'agriculture et lui ont présenté une peinture de paysage due au pinceau de Madame J. P. Fortin. Ce tableau représente la " Guirlande du Fermier." Le Dr. J. E. Dorion lut une adresse de circonstance à laquelle M. Taché répondit en termes appropriés. Quatre des plus anciens et des plus respectables habitants d'Ottawa, MM. Hilaire Pinard, N. Germain, A. Rathier et J. B. Richer portaient le tableau.

La Société St. Patrice.—Lundi soir les Irlandais catholiques de Montreal se sont réunis à la Salle des Artisans, pour rechercher les moyens de construire une Salle St. Patrice, où pourraient se réunir les sociétés religieuses, nationales et de secours appartenant à cette nationalité. M. Devlin, qui présidait l'assemblée fit connaître qu'un terrain avait déjà été acheté au coin de la place Victoria, entre les rues Craig et des fortifications. C'est là qu'une splendide bâtisse doit être érigée ; les étages inférieurs loués pour des magasins, pourront donner aux propriétaires un intérêt de 7 ou 8 p. c.

Le fonds de construction de la Salle St. Patrice est portée à $100,000 divisible par parts de $10.

Le R. P. Dowd est nommée trésorier.

Plusieurs autres orateurs entr'autres l'Hon. M. McGee, ont pris la parole à cette réunion qui fait espérer un plein succès de l'entreprise projetée.

Séance tenante, plus de $48,000, ont été souscrites.

Nous félicitons sincèrement nos co-religionnaires irlandais du zèle qu'ils sont toujours prêts à déployer, quand il s'agit de la gloire de leur religion et de leur nationalité. La démarche qu'ils viennent de faire est certainement très-honorable pour eux.—*Min.*

Nous apprenons que M. John Henderson de St. Liboire, a obtenu son certificat à l'Ecole Militaire de Montréal après un examen brillant, qui lui a valu l'admiration de tous les assistants.

L'*Inquirer* de Cincinati nous apprend que le général Joseph Hooker de l'armée des Etats Unis a été tellement atteint de paralysie, que tout un côté de son corps est complètement privé de vitalité.

—Nous apprenons que lundi prochain quinze du courant, aura lieu un grand Concert, à la salle des Artisans, au bénéfice de notre artiste distingué, M. Calixte Lavallée. M. Lavallée part pour les Antilles, où il a contracté des engagements qui le retiendront absent pendant plusieurs mois. Nous lui souhaitons les succès qu'il mérite.

Nous ne doutons pas que le public ne s'empresse de se rendre à ce concert donnant par là, l'encouragement qui est dû au talent.

(*Minerve.*)

La résignation de M. Carter comme Greffier de la paix est aujourd'hui confirmée. M. Carter entre en société avec l'Hon. M. Abbott.

Vols mystérieux.—On dit que quantité d'objets appartenant aux divers départements publics ont disparu mystérieusement pendant les travaux du démenagement à Ottawa. Plusieurs individus se trouveraient compromis dans cette ténébreuse affaire. Il paraît qu'un bôtellier de ville se trouve en possession d'une pendule de haut prix qu'il a achetée de bonne foi d'un individu mais que l'on a reconnu plus tard appartenir au département de M. Galt. Une enquête tenue à ce sujet amenerait sans doute la découverte d'autres vols de même nature.

Mercredi 3 janvier, l'Hon. Ferguson Blair a été assermenté comme président du Conseil Exécutif. Il doit remplacer l'Hon. M. McDougall comme secrétaire pendant l'absence de ce dernier.

Le choléra en Canada.—John Fitzpatrick, M. D., d'Abercorn, comte de Brome, écrit que, mardi, le 2 courant, il fut appelé en grande hâte auprès d'un M. Wheeler, qui demeure à quelque distance d'Abercorn. En arrivant il le trouva souffrant d'une sévère attaque du choléra asiatique ; il remarqua les symptômes suivants : crampes à l'estomac si violentes que l'on avait peine à faire garder le lit au malade : vomissements et diarrhée violente ; voix enrouement ; soif ardente, bruit dans les oreilles ; langue froide ; pouls imperceptible ; une affabilité ; visage abattu ; corps froid et teint couleur de plomb.

Le docteur se servit du traitement suivant : large cataplasme de moutarde couvrant toutes les parties de l'abdomen, friction des extrémités inferieures avec de l'esprit de camphre, en ayant soin de frictionner toujours en descendant et de tenir le patient sous de bonnes couvertures ; petits morceaux de glace pour calmer les ardeurs de la soif ; fortes doses de camphre mêlé à l'opium en très petite quantité ; briques chaudes aux pieds, et soin constant pour empêcher tout mouvement de la part du patient.

« Je ne suis pas alarmiste, dit le docteur, et je ne désire pas effrayer le public, mais soutiens comme je le fais, que les cas de choléra qui ont lieu à cette saison semblent nous menacer de la visite du fléau plus tôt qu'à l'ordinaire, je crois qu'il est opportun d'attirer l'attention sur l'urgence d'adopter les mesures de précaution si hautement indiquées dans le rapport du comité des médecins de Québec.

« Je suggérerai aux corps municipaux du Canada de faire circuler en grand nombre cet important rapport, dans leurs localités respectives, et aux hommes de l'art qui rencontreront de tels cas, d'en faire rapport, afin de persuader au public qu'il est nécessaire d'adopter des mesures énergiques pour détourner ou arrêter cette terrible maladie.» —*Courrier du Canada.*

—Une lettre adressée au *Times* de Londres, du 12 décembre, par Mr Seward, secrétaire de la Compagnie du télégraphe atlantique, constate que plusieurs centaines de milles de la partie intérieure du câble nouveau sont terminés. Le *Great Eastern* a été affrété pour prendre la mer en juin 1865, à la fois pour placer le nouveau câble dans toute sa longueur et pour relever les 1100 milles de l'ancien cable, afin de les réunir au reste de celui précédemment construit, de sorte que si cette opération réussit il y aura deux câbles entre les deux continents. Les 1,100 milles de l'ancien câble qui sont submergés conservent leurs propriétes électriques, ainsi qu'on s'en est assuré par des experiences constamment renouvelées depuis l'accident de la rupture.

Il est vrai que les bouées qui désignaient sur la surface de la mer la place où le câble est submergé ont été enlevées, soit par les courants soit par les tempêtes, mais cet accident n'a aucune conséquence, les observations solaires devant diriger seules la recherche ultérieure du câble submergé, et leur précision étant telle qu'un bon navigateur est certain de pouvoir, en tout temps, parvenir à retrouver le câble dans un rayon d'un demi mille. Il est à désirer que les espérances de M. Seward se réalisent avant la fin de l'année prochaine.

Le chemin de fer urbain.—Nous voyons par le *Canadien* que la compagnie du chemin de fer urbain de Quebec vient de déclarer un dividende de 15 par 100. C'est une preuve de l'état florissant des affaires de cette compagnie naissante.

Voici les prix des grains chez les marchands de cette ville

	s	d
Orge,	2	7½
Avoine,	1	6
Graine de Lin,	7	0
Pois,	3	9

☞Les grains doivent être de première qualité.

Combattre pour la vie.—C'est une maxime qu'en guerre, il ne faut pas attendre que l'ennemi ait rassemblé ses forces pour l'attaquer, il en devrait être ainsi dans nos efforts contre la maladie ; *la Salsepareille de Brinol* elle-même, remède contre lequel peu de maladies mortelles résistent, opère ses œuvres de guérisons et de régénération bien plus rapidement lorsqu'on en a fait usage dès le premier apparition de la maladie, que lorsqu'on attend qu'elle ait pris une forte position dans le système. Les écrouelles qui n'ont pas pénétré avant dans la chair ou qui n'ont pas touché les os, disparaît comme par enchantement sous son influence. Il en est de même avec les maladies de peau, les maladies d'entrailles, les affections de boyaux la dyspepsie la névralgie, et le rhumatisme. Mais qu'il soit bien compris que lorsque le combat entre les pouvoirs physiques et la maladie est devenu sérieux et presque douteux même ; qu'il soit bien compris que la "Salsepareille de Bristol" peut encore faire pencher la balance en faveur du patient. Ses propriétes hygiéniques sont un préservatif assuré contre tout naufrage de l'humanité. 361.

Estomac Faible, Oppression Après avoir Mangé. — L'indigestion se manifeste sous un infinité de formes, quelquefois l'estomac devient si sensitif qu'il rejette même la nourriture la plus simple ; et dans d'autres cas, la digestion est si douloureuse que le patient craint de satisfaire son appetit. C'est dans ces cas analogues que les propriétés toniques des "pilules sucrées de Bristol" se manifestent avec plus d'éclat. Mad. Margaret McElroy, de Troy, New York, certifie que pendant cinq années, elle a été incapable de digérer aucune nourriture solide, ne prenant que des gelées, du riz et de l'arrow root, et même cette nourriture légère lui causait tant de malaise, qu'elle était obligée de limiter la quantité à une couple d'onces, trois fois par jour. Elle était tombée dans une prostration terrible, et pour nous servir de ses propres paroles, "se souciait à peine de vivre." Après avoir essayé plus de vingt traitements, différents elle commence enfin à faire usage des "pilules sucrées de Bristol" et a été guérie radicalement d'après son propre témoignage. Ces pilules sont renfermées dans des fioles en verre, et se conservent sous tous les climats. 411

Naissance.

A St. Jude, le 9 du courant, la Dame de M. B. N. Lamoureux, à mis au monde un fils.

Decès.

A St. Denis, le 8 du courant, M. Pierre Ledoux, à l'âge de 52 ans. Il laisse pour déplorer sa perte, une femme et six enfants.

CORPORATION DE ST.-HYACINTHE.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que l'ELECTION d'un CONSEILLER de Ville de la Cité de St. Hyacinthe, pour le QUARTIER No. 2, en remplacement de A. Malhiot, Ecr., qui a été élu Maire de St. Hyacinthe, se tiendra dans la boutique de M. Noel Germain, rue St. Antoine,

Lundi, le Vingt-Neuf Janvier courant,

A NEUF HEURES de l'AVANT-MIDI.

Par ordre
E. L. R. COUILLARD-DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 8 janvier 1866.

AVIS.

LES PERSONNES endettées envers le Dr. F. X. Coté sont par les présentes notifiées de venir payer leurs comptes entre les mains de son procureur F. X. N. Norbert Lussier, au bureau du *Courrier*.

30 novembre 1865.

ON DEMANDE

Pour un Magasin de Campagne, un BON COMMIS qui sache le FRANÇAIS et l'ANGLAIS et la TENUE des LIVRES. Il est inutile de se présenter sans être bien recommandé.

S'adresser à
P. T. MASSON.
St. Charles, 8 Janvier 1866.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE, DEPUIS LE 1ER AU 31 DECEMBRE 1865.

Archambault Casimir.	
Beaudry, Joseph.	Beaudry, Bernard.
Beaulieu, M.	Baron, Fre Xavier.
Beaulac, Zoé Delle.	Beswith, Bridget.
Benoit Damase.	Brunelle Eusèbe.
Belanger, Pierre.	Bertran, L. Mrs.
Benin Pierre, une Dame.	Brodeur Hubert.
Benoit, Augustin.	
Charron, Napoléon.	Charron, J. Bte. Vve Dame
Collingford, Louis.	Cadieux, Isaac. 2
Charon, Sophie, Dame.	Champigny Christophe
Charpentier, J. Bte.	Charbonneau, Fra.
Chartier, Joseph. 2	
Darlan, Joseph.	Démontigny, Louis.
Durocher, Jos.	Desmarais, Marcel.
Doterrer, Abram.	Dubois, Joséphine, Delle
Dupon, Batiste.	
Font ice, Enésme.	Fournier, Julie, Delle.
Gaston, Antoine	Girard, Mich. 1. 4.
Gervais, Ant.	
Hamelle, Philomène Delle.	
Jacques, François.	
Latourelle, Virginie, Dame.	Langueran, Louis.
Lamoureux, Henry	Lacalliade, Louis.
Lariviere, J.	Lavigne, Isaac.
Lavigne, Jean.	
Malhiot, Edesse, Delle.	Marrin, Mrs. h.
Martin, Ant.	Marchessault, Tho. Vve.
Morin, S. L. l'honble.	Normandin, Joseph, Vve.
Noël, Théodule.	
Odelly, Jos.	
Pion, J. Bte.	Paquet, Clément
Poulin, Louis.	
Robichaud, Jos.	Reinaud, Cy.
St. Onge, Treffé	Seyr, Louis,
St. Germain, Christophe.	Sinotte, B.
St Pierre, Elon-rd.	Shehan, Jeremy.
Tétreault, Thom.	Turcotte, Louis.
Tétu, Zoé, Dame.	Yon Hypolite.
Venlin, R. Mrs.	

E. L. R. COUILLARD DESPRES.

COMMIS DEMANDÉ.

Un COMMIS ayant de l'expérience, et connaissant bien la Tenue des Livres, trouvera de l'emploi en s'adressant à ce Bureau ou à HILAIRE MATHIEU Ecr
La Présentation 5 Janvier 1866.

ATTENTION !

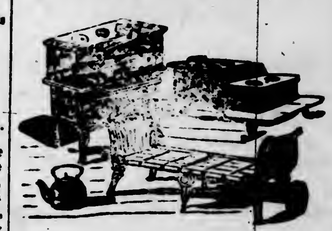

LES FETES APPROCHENT !

N'oubliez pas à cette occasion de visiter la

Fonderie Yamaska.

Vous y trouverez :

POELES DOUBLES,

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célebre Poêle

LE CANADIEN.

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTI.

Les Acheteurs obtiendront de MM. LECLERE & NELSON les

Conditions les plus favorables !

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864.

Les créanciers du Soussigné sont notifiés de se réunir à St. Hyacinthe, dans le Bureau de Honoré Mercier, Ecuier Avocat, Jeudi le premier Février prochain, à une heure de l'après midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic auquel il pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit.

PATRICE LALIBERTÉ.
St. Hyacinthe, 9 janvier, 1866.
Honoré Mercier, Avocat de Failli

FONDERIE DE ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles, Chaudrons, Canards, Boîtes de Roues, Peintures de granges et

CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A ATTRE

à système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Les mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

CADEAUX

POUR LES

FETES.

L'assortiment le plus varié et le

MEILLEUR MARCHE

DE TOUT

ST. HYACINTHE,

A LA LIBRAIRIE DE

M. A. KEROACK,

RUE CASCADES,

ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Imagerie religieuse ; Articles de Fantaisie ; Jouets d'enfants depuis 1 sou à une piastre ; Albums ; Statues ; Porcelaines ; Livres de dévotion et autres reliés avec luxe ; Cartes à jouer ; Porte-Monnaie, et une foule d'autres articles de TOUT PRIX, *convenable pour*

CADEAUX.

15 déc. 1865.

NOUVEAU MAGASIN

DE

Vins de toute Espèce,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

Vis-a-vis la maison

F. & J. LECLAIRE.

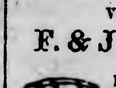

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis que cedant à leurs sollicitations, il vient d'ouvrir un Magasin, où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention de Messieurs les Membres du Clergé sur un assortiment de Vins par lesquels il pourra disposer à très bon Marché.

P. A. MERCIER.

19 Mai—

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX

FONDERIES.

DRAPS. INDIENNES. COTON. SOIE. FLANELLES &c

VINS LIQUEURS. WHISKY. BRANDY.

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX

FONDERIES.

FER. PEINTURES SCIES VITRES. MASTIC. CLOU.

BOTTES, CUIRS. SOULIERS. HARNAIS. CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Melasse, Poisson, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes. **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions. **Scies, Vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix. **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.
Venez voir; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 60, *Rue St. François-Xavier*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

(ETABLIE EN 1825.)

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.
PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de ST. HYACINTHE, et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue **St. JOSEPH,** COMPRENANT:

UN MOULIN A FARINE,
— DE PLUS: —
UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,
UNE BOUTIQUE
où les ouvriers pourront faire
Blanchir, Scier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

Nouveau Magasin
DE
MODES
ET DE
MARCHANDISES SECHES.
Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché.
ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assortis.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR COUT!

14 décembre 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c., dans la dernière Rue Cascades, près du Moulin à Farine.

Comprenant:—Fleur, Lard, Beurre, Thé, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, etc., etc. Eau de Cologne, Huiles à la Roux, Eau Sucrée, Eau de Vie et contre

M. L. espère par son empressalité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des environs.

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des écuries environnantes.

Remise nouvelles gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.

Mai 1865.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquilité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fenien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS,* &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de sa marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées; c'est ce qui l'a decidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que MONSIEUR CHARLES LAROCHE a été nommé Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St. Théodore d'Acton en remplacement de M. Fontaine. Toute communication concernant le dit conseil devra être adressée à M. CHARLES LAROCHE, à St. Théodore d'Acton.

23 novembre 1865. 1m

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes reparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE

CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,
DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!
FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Verge-tte.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Américs.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!
FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES
DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

on ditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC FILS — CHARLES NELSON.

St Hyacinthe juillet. 1864

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
121, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.

A toujours en Magasin,—Boiseule Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Side-Boards, &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

DR. COLBY'S

ANTI-COSTIVE AND TONIC

PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer les évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appetit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, raniment l'appétit et conférent à ces mêmes organes de l'elasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les etudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Costipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Bamston.
N. JENKS, M. D.,
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. CLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PIGAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe. Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.
1er sept. 1865.

DE DEVINS,

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore Connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement vegetales,
Elles sont a greable au goût,
Elles n'ont rien d'offensif a la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelmintiques admises et recommandées par la Faculté Medicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boîte renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle e timpillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en detail chez

DEVINS & BOLTON,
CHIMISTES,
Près du Palais de Justice, MONTREAL.
4 Juillet 1865.—1a.

SALSEPAREILLE
DE
BRISTOL,
EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions hâtives et grasses des mois d'hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remede sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Nevralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appetit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fievres Intermittentes, Fievres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remede, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir un guide contre les contrefaçons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montreal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865

PILULES Végétales DE
BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties pour pas à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsie ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroides,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et flamme les plus concentrés et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ce Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMPT.
Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents generaux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avri 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J. B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a reussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A MAYSAUD. J.B.GERMAIN, FARRIER.

JOUR DE PUBLICATION:
Mardis et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT
Deux Piastres par An,
Payables d'avance.
ou TROIS PIASTRES, pour les retardataires.
Pas mis d'avis pour discontinuer.
Exemplaires.—Trois sous.
Camille Lesieur, Propriétaire-Editeur. Bureau moitoirie et résidence, maison H. J. Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique. Agricole. Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX DES PROPRIÉTAIRES
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Chaque ligne de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. .. 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Mardi, 16 Janvier 1866. No. 88

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De premières qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ.
		A. M.	A. M.
Montréal.	Tous les jrs	7 00	11 00
		11 45	P. M.
		P. M.	10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	"	11 45	10 00
		7 00	
Island-Pond		11 45	3 30
		A. M.	
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.....	do	P. M. 3 00	A. M. 7 0
St. Hugues, St. Rosalie, St. Simon.....	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 0
La Présentation . .	Mercredi et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. DESPRES,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées un heure une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7 00 h. A. M

EN TOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que dorénavant les Avis Hebdomadaires soient payables et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.
DOUANES.

Ottawa 1er Janvier, 1864.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 31 p 100, lequel pourcentage de déduction devra être constitué jusqu'à nouvelle publication à la hebdomadaire, et s'appliquera à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

MERES
SAUVEZ VOS ENFANT

SIROP DE PETITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un octogénaire médecin de Paris, est appelé à opérer ce désir. Il ouvre les pores des 2 premiers, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents, sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865

AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VENNER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'Ipécacuanha du Fils PICAULT préparé par M. M. Vernier, Pharmacien et Chimiste patenté, sous sa surveillance la plus active, la plus parfaite préparation de ce genre qui ait été produite dans le pays; le manière tout-à-fait nouvelle dont ce Sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865

PHARMACIE FRENCH ET VENNER.
St. Hyacinthe,

MAISON DE PENSION

TENU PAR

MADAME E. M. DESFORGES

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle continue de tenir la **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait ci-devant Mlle Pagnuelo.

La Maison est tenue par Mme. Desforges, elle-même, de laquelle les personnes de la ville et voyageurs trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soin et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Mme. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville St. Hyacinthe. 30 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. P.)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de prendre et tient maintenant le magnifique Hôtel ci-devant occupé par NARCISSE CHARET. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.

Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD.

Rue Cascades, près du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, menuisier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le confort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et de bons liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs seront toujours bien trouvés à la Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. Francois, a vendre d'un seul lot ou par lot de cinq ou trois arpents de front, selon la demande des acquereurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser ou soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai. 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à scie sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le Moulin est aussi en très bon ordre, et de plus la presse l'Etoffe et autres articles avec soin fait action. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public. —St. Barnabé, 8 août 1865.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonis, arrerages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont:

1o. Les Soldats incapables de travailler;

2o. La veuve; 3o. Les enfants au dessous de seize ans; 4o. La mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter: Les bonis, arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas

☞ *A ceux qui désirent des informations*

Je me charge de donner des informations à tous ceux qui en désirent dans l'année en la manière des Etats-Unis, *mais sans charges, excepté en franchise port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui seront adressées à mon adresse. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.

☞ Aucun de ceux qui ont aidé à la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application

Le clergé, les magistrats et autres rendraient service à ceux à qui le pourrait être utile en leur faisant connaître cet avis.

Toutes communications devront être adressées:

E. L. SNOW, Agent associé,
"American Home."
No. 49, Rue St. Henry
Montréal, 30 octobre, 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SCOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Ci-devant associés de La Roche, &c.
SUIVENT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

APINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframbroise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Bibaud.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 5 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MARCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Daigle, Coin des Rues Girouard et Monior.
HONORÉ MARCIER
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, cor. ner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. CROTTE.
Avocat.
Bureau:—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire
St. Hyacinthe, 15 août, 1865

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

G. B. DeBOUCHERVILLE, ECR., AVOCAT,

BUREAU, No. 65, PETITE RUE ST. JACQUES.

MONTREAL.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

LEANDRE ROUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 23 mai, 1865

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-et Juge du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr. avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard Ecr. N. P.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.

COATICOOK.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.
☞ Pianos réparés, et accordés, a court avis, et à prix modérés.
Montréal, 30 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que demande sera faite à la législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIÉTÉ DU PASSAGE DU PONT NEUF DE ST HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE L. PREFONTAINE
RUE DES CASCADES
St. Hyacinthe, Mars 1865.

Aux chefs de familles.

LES PILLULES DE

JUDSON

Préparées avec les

Herbes des Montagnes.

La meilleure Médecine qui existe pour les familles.

Préparées avec des racines et des Herbages croissant sur les montagnes et dans les belles Vallées du Mexique, où s'élève les Cordillières dont les sommets semblent percer les nuages.

En purifiant le sang non seulement elles guérissent, mais préviennent

Toute espèces de Maladies

C'est le meilleur remède que le Tout-Puissant ait créé pour toutes les maladies provenant de

L'IMPURETE DU SANG

Les maladies sont de plus nombreuses Les PILULES DE JUDSON sont le meilleur remède qui existe pour la guérison des maladies suivantes:

LA BILE,

Les Ecrouelles, les vers, les maux de Tête, les Indigestions, Indisposition d'entr'elles

La Dyspepsie.

Perte de sang; tout dérangement d'Entrailles, et des voyaux.

MALADIE DE PEAU

la constipation, Rhume, Diarrhée, les fièvres intermittentes, maladie de Poumons, maladie de Foie. C'est la meilleure médecine connue pour les femmes Elle guérit
l'occasion de la maladie, et vous
préviens les maladies.
L'humeurté du sang est la cause de plusieurs centaines de maladies. Ces pilules purifie tellement le sang que les maladies n'ayant plus rien pour s'alimenter sont obligées de s'enfuir

ACHETEZ NOTRE ALMANACH

de quelques droguistes, et lisez l'histoire de cette merveilleuse découverte: on connue preuve convaincante, achetez et essayez une boîte de ces pilules, et vous vous persuaderez qu'elles ont toutes les qualités que nous leur attribuons.

Mises dans des boîtes contenant 40 pill.

PRIX 25 Cents par Boîte.

☞ Le dessus est un couvert rouge avec des lettres noires, et la facsimile de notre signature.

DEMANDEZ LES

JUDSON'S

MOUNTAIN HERB PILLS

Et l'Almanach "The Rescue Almanach." Nous les envoyons égalements par la malle franc de port, pour 25 cts. par Boîte.

B. L. JUDSON & Co, Proprietaire
106 FRANKLIN ST., NEW-YORK.

Le Dr Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager; il a visité tout le tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Sud; il a passé trois ans avec les sauvages du pays de l'Ouest; c'est durant son séjour avec ces sauvages qu'il découvrit ses pilules indiennes. Le Dr Morse mérite premier établir ce fait que toutes les maladies provenaient de l'impureté du sang, que la force et la vie de l'enfant de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux ne ferment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient épais, corrompu et s'épuise, causant ainsi toutes les souffrances et la maladie; notre force est alors épuisée, notre santé disparaît, et si la nature ne fait pas de l'aide pour la débarrasser des humeurs qui le gênent, le sang devient stagnant et cesse d'agir; et ainsi s'éteint pour toujours le flambeau de la vie. Combien est-il donc important de tenir libre tous les conduits du sang? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une médecine qui vous guérira, à savoir: *les pilules Indiennes du Dr. Morse*, fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes du Jardin de la nature, pour le salut et la santé des personnes malades? Une des racines avec lesquelles ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature à se débarrasser des obstructions qui la gênent? La seconde est un expectorant qui ouvre les passages dans les poumons et aide l'expectoration en débarrassant des humeurs. L'autre est un diurétique qui enlève le malade et tombe de la force aux toxines qui ainsi se courbe jusqu'à la corruption du sang par le passage d'eau et d'urine. Le qui troisième est un cathartique et qui aide les autres à chasser de la bile quand ils ont accomplis le sang et enlève les autres impuretés qui disparaissent par les entrailles en grande quantité.

Sûreté.—Prenez garde aux contrefaçons. Les véritables boîtes portes la signature de A. J. White & Co. Toutes les autres sont contrefaites. Défiez-vous des contrefaçons portant le nom de James B. Kirby, elles jurent que les boîtes qui portent le *fac simile* de A. J. White.

B. L. JUDSON & Co.
Seule propriétaire, Brockville, C.W, et N.-Y.

Chaque boîte de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et à vendre par tous les droguistes.

25 cents par boîte, 5 boîtes pour 1 piastre envoyée par la poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

P. S. LIPIÉ,
AVOCAT.
Rue Cascades, proche voisin de MM. Carleton et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Davert.
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

IMPORTANT AUX FAMILLES!

Servez-vous du Vermifuge Canby, du Dr. McKenzie.

"Symptomes certains des Vers."

Le visage pâle et couleur de plomb, avec des rougeurs occasionnelles, ou une tache limitée sur une ou les deux joues; les yeux deviennent ternes; les pupilles élargies; on a de mauvais rêves, constant le rongement des dents; la lèvre supérieure enflée; les mains et têtes fréquente, avec un bourdonnement dans les oreilles, avec une accession de salive à la bouche; la langue chargée; la respiration très embarrassée; quelque fois une sup ur vorace; avec une tendance à dérangement dans l'estomac, d'autres symptômes sont entièrement disparues; des douleurs passagères dans l'estomac, des soulèvements de cœur et de vomissements fréquents, le cœur libre irrégulières, c'est-à-dire quelquefois rapide, d'autres lents; les selles gluantes, et peuvent accompagnées de sang (hémorroïdes); le ventre enflé et dur; l'urine épaisse; la respiration généralement difficile et accompagné de toquet; le sommeil troublé et agité, avec grincements de dents; humeur généralement irritable, etc. etc.

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se manifestent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE SUITE.

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et en donnant dans le temps vous sauvez votre petit de tourmenteur du leur.

Le docteur Dr. McKenzie déclare que ce volont avait que ce remède fut un bienfaiteur que la haute classe comme les autres peuvent s'en procurer facilement. A cause de cette volonté, nous l'avons mis à un prix suivant.

☞ Prix seulement 7½ d. sterling (15 cents) par paquet, ou 28 (40 cents) pour cinq paquets.

Tous les prix ci-dessus permettent une adjonction de "H. E. McKenzie, M. D., Glasgow, sans contrôle."

Agents pour la vente en gros pour le Canada Est et West, et seulement importeurs, auquel toutes demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,
BROCKVILLE, C. O

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS:—Morton & Lyman, Newcastle, C. W.; Lyman Elliot & Co., Toronto, C. W.; J. M. Henry & Sons—Lyman, Clare & Co.—Kerry Pros. & Crathern—Campbell & Campbell, Montréal, C. E.; F. Heathfield, Londres, C. W.; J. Winer & Co., Hamilton, C. W.

1er Janvier, 1866.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!

Poudres de Condition

De Carleton.

LA MEILLEURE MEDECINE POUR

Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'apercevront qu'en les servant la sauveront plusieurs jours et en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage, vous verrez qu'il faut mieux dévorer un mêlant de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux mêlants sans poudre. En ménageant 10½ mêlants de grains par les animaux le cultivateur peut sauver 25 mêlants en ajoutant de ces *poudres*.

Servez-vous-en et vous verrez! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéri à par ces *poudres*. Une poudre chasse les vers. Une poudre guérit les morsures. Une poudre met un cheval en état de jeter son brake. Une poudre donne à un cheval de l'haleine et faire crinière. Une poudre guérit le "Horse Distemper in Cattle."

La poudre de Condition de Carleton, administrée suivant la direction, sont la meilleure chose du monde pour donner à un cheval, pour le ramener à la santé et à la vigueur, s'il a été exposé à un refroidissement ou été mené trop vite.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des animaux, également ainsi le cirent tous les sangs et donnent de la vigueur à tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence de ceux qui en font usage. C'est certain, c'est qu'un animal qui a le poil lisse et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLETON sont un tonique et un des meilleurs purificateurs connus pour le sang. Les auteurs parfaits après les attaques de toutes les maladies aiguës telles que l'influenza, l'étouffement et l'inflammation de poumons, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette médecine; elle est toujours avantageuse et tellement nutritionnelle qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux devraient se servir de cette Poudre de Condition, ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien plus aisément.

Remarquez cet avis.—Trouvez la signature de J. CARLTON CONSTOCK.

En pli sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞ Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature

Le paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet jusqu'ici et se vendront à 25 cents.

1er. Janvier, 1866

APPLICATION AU PARLEMENT.

Application sera faite à la prochaine session du Parlement Provincial pour obtenir la passation d'un acte spécial pour détacher de la paroisse de St. Angèle, Comté de Rouville, la partie ou Rang de l'Eglise ou St. Pierre qui apparti et à cette Paroisse, le Bout ouest du Fort George jusqu'à la ligne entre Jacques Norbonne et F. X. Soulais, ainsi que le bout ouest de la Côte Double jusqu'à la ligne entre Joseph Dubois et Jacob Fournier du côté nord et à la ligne entre Joseph Gauthier et Jacob Fournier du côté nord et annexer ces parties de rang pour toutes fins à la paroisse de Ste. Marie de Monnoir. Et décharger les propriétaires de ces parties de Rangs de toutes répartitions pour bâtisses publiques non encore érigées dans le cas où il y en serait imposées, dès le dix janvier courant, 1866.

Ste. Angèle, 5 janvier, 1866.

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Application will be made to the Legislature of Canada to detach from the Parish of Ste. Angèle, county of Rouville, parts of Rang d'Eglise, Fort George and Cote Double, and to unite them to Ste Marie de Monnoir and to exempt those parts of Rangs from all assessments imposed after the tenth of January, 1866.

St. Angèle, 5th January, 1866.

MODISTE.

MADAME BOURDON,

Maison Cuberet & Dufort.

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle en chargeant de fidèle, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que:

Chapeaux, Mantelets, Robes, Victorines, Manchons et Cuques, &c. &c. &c.

— AUSSI: —

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de chapeaux du dernier goût, ainsi que **Plumes, Fleurs, Rubans, &c. &c.** à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.

— De plus: —

Elle étompera.

Rétribuera, maison de MM. Cuberet & Dufort, où à vie le marché,

ST. HYACINTHE.

16 nov.

L'Écho de la France.

Revue étrangère de nouveautés et de littérature

PROSPECTUS.—Le but de cette publication est de reproduire dans un cadre choisi les morceaux choisis et perles des plus remarquables Revues, Journaux, Recueils Périodiques publiés en Europe. Chaque numéro contiendra quelques morceaux de musique, en outre tout ce qui se publie d'important à l'étranger, surtout en France, viendra notre titre d'unique, ce qui nous aidera à remplir nos but: l'intérêt et l'agrément avec l'assistance Mars Patrie, il faisait mieux connaître nos opinions, ses manières et ses principes.

Notre aurore par là le bonheur de remplir une lacune dont le cœur se fait si vivement sentir depuis longtemps parmi nos citoyens; car nous pourrons la lutter davantage aux Chroniques comme aux beautés littéraires, historiques, religieuses, scientifiques et politiques de l'Ecole Rouge, et nous en ayons ainsi nous rendre meilleur notre pays.

Le caractère de cette publication, sera exploité à toute épreuve étrangère et absolument neuf par conséquent, aucun article de pays ni même discussion ne sera traité.

Nous donnerons à notre revue toute la latitude possible et le lecteur y trouvera également des morceaux choisis sur la littérature, la politique, l'histoire la science et la physique; la chronique et le roman même y auront une petite place: l'amour y entrera en la poésie subtile et mélancolique des Theirs, des Berrigny, des Montalembert du Père Felix, des Ed. de Pompeil, etc., etc. Tout cela y sera offert avec Remarqueur. Des éditeurs, les Michel Chevalier, les Veuillot les Dr. Lagneau, les Cormenin, etc., etc. la démocratie les doctrines grandes propositions d'ordre social, politique, économique que ou religieux qu'ils auront traiter de quelque de façon, de l'horizon et de l'humanité.

Nous ne prendrons la responsabilité d'aucun article publié par nous-même, nous le donnons à l'auteur, nous serons peut-être forcé de publier des Etudes et Essais (dont nous n'approuverons pas entièrement la teneur) dans le seul but de faciliter la discussion en soi et le développement des idées ou des propositions émises.

Notre publication n'est pas le, parle dans son genre de choix et de rare diversité. Outre celle qui en paraît tout en Europe, nous importerons aux Etats-Unis le "Gazette Weekly" qui se publie à N. w York sous le patronage de l'archevêque catholique, et le "Littell's Living Age" de Boston, qui compte déjà près de vingt ans d'existence.

Nous ferons tous nos efforts pour mettre notre publication sur un pied d'égalité avec celle-ci. Et si même nous ne nous mettre dépassé à des choix des articles, nous reclamons d'avance l'indulgence de nos lecteurs sur notre peu de expérience à cet égard. Seulement, nous les prions de croire que nous ferons tous nos efforts pour le bien donner, que de quelque bienveillant apparaître par la religion, la morale et l'humanité.

LOUIS RICARD,
Editeur et Propriétaire.

Conditions.

L'ÉCHO DE LA FRANCE, paraîtra une fois par semaine, tous les vendredis dans la forme du présent Numéro, contenant trente deux pages à deux colonnes.

L'envoi se fera à la fin de l'année trois volumes de plus de cinq cent pages chaque et contenant plus de matières que quatre volumes ordinaires.

L'abonnement sera de 14.00 par an payable d'avance par semestre.

Chaque copie se vendra 10 cents.

L'abonnement date du 1er de chaque mois et n'est pas pour moi à de six mois.

Le premier numéro en mille ou de quatre pages, et d'ici la nous recevons l'approbation de nos confrères par un encouragement libéral.

Notre Revue est sans contredit celle qui se publie à meilleur marché en Canada. Elle donne en effet 112 pages de matières à lire, à part de 16 pages d'annonces. Ces 112 pages sont à 2 colonnes, ce qui donne à peu près un tiers de matière à lire, formant ainsi réellement 140 pages dans le mode ordinaire qui est quatre fois autant que quelques Revues ne plus que le double par mois de toute autre revue parue ici.

L'Editeur s'est attaché une médaillation choisie et la souscription au Recueil, Journaux d'Europe s'élève déjà à la somme de $250; en sorte que l'Echo de la France contiendra les morceaux les plus intéressants et les plus nouveaux des recueils périodiques étrangers, et entera partout avec attention les intérêts de la civilisation et de la religion et les progrès des arts, de la science et des lettres.

Pour une somme très modique, ces lecteurs seront ainsi mis au courant des productions les plus choisies de la littérature contemporaine, reproduite sous une forme et à des conditions qui ne peuvent que convenir à tout le monde.

Soutenez-nous à

LOUIS RICARD,
Editeur Propriétaire.
No 423 rue Craig,
Vis-à-vis le Champ de Mars.
Montréal, novembre, 1865.

Conditions.

L'Echo de la France, paraîtra une fois par semaine, tous les vendredis dans la forme du présent Numéro, contenant trente deux pages à deux colonnes

L'envoi se fera à la fin de l'année trois volumes de plus de cinq cent pages chaque et contiendra plus de matières que quatre volumes ordinaires

L'abonnement sera de 14.00 par an payable d'avance par semestre.

Chaque copie se vendra 10 cents.

L'abonnement date du 1er de chaque mois et n'est pas pour moi à de six mois.

Le premier numéro en mille ou de quatre pages, et d'ici la nous recevons l'approbation de nos confrères par un encouragement libéral.

Notre Revue est sans contredit celle qui se publie à meilleur marché en Canada. Elle donne en effet 112 pages de matières à lire, à part de 16 pages d'annonces. Ces 112 pages sont à 2 colonnes, ce qui donne à peu près un tiers de matière à lire, formant ainsi réellement 140 pages dans le mode ordinaire qui est quatre fois autant que quelques Revues ne plus que le double par mois de toute autre revue parue ici.

L'Editeur s'est attaché une médaillation choisie et la souscription au Recueil, Journaux d'Europe s'élève déjà à la somme de $250; en sorte que l'Echo de la France contiendra les morceaux les plus intéressants et les plus nouveaux des recueils périodiques étrangers, et entera partout avec attention les intérêts de la civilisation et de la religion et les progrès des arts, de la science et des lettres.

Pour une somme très modique, ces lecteurs seront ainsi mis au courant des productions les plus choisies de la littérature contemporaine, reproduite sous une forme et à des conditions qui ne peuvent que convenir à tout le monde.

Soutenez-nous à

LOUIS RICARD,
Editeur Propriétaire.
No 423 rue Craig,
Vis-à-vis le Champ de Mars.
Montréal, novembre, 1865.

FEUILLETON.

QUI VIVE?

HISTOIRE DU TEMPS

DU PREMIER EMPIRE.

I

Le bruit d'un coup de feu retentit, que le vent emporta vers la rivière ; deux autres coups de feu répondirent ; puis un cri immense, solennel, terrible ; cri répété par mille voix humaines : *Aux armes !*

Ce cri partait du camp Français.

En une minute, le corps d'armée entier était sur pied. Le général était à cheval à la tête de ses soldats.

Deux heures après, plus de cent prisonniers autrichiens étaient gardés à vue dans une chaumière délabrée, voisine de la tente occupée par le général en chef.

Les autrichiens avaient, à la faveur de la nuit et de l'obscurité, tenté de surprendre l'armée française en passant la rivière ; ils espéraient tomber à l'improviste sur le camp endormi. Cette tentative avait échoué, grâce au coup de feu qui avait donné l'alarme.

Deux heures après, aussi, à l'ambulance, une femme, une vivandière, Catherine posait le premier appareil sur une blessure assez grave qu'avait reçue un jeune conscrit de l'armée.

Ce conscrit qui avait averti le camp par un coup de feu de la tentative des autrichiens, avait été frappé d'une des balles ennemies qui avaient répondu à la sienne.

Ce soldat était celui à qui le père Lagrange promettait, quelques heures avant un brillant avenir militaire.

La prédiction du vieux sergent commençait à s'accomplir.

Le lendemain, le général en chef décernait au jeune Dieudonné Rimbaud un mousquet d'honneur pour sa belle conduite dans la nuit du 4 novembre 1794.

Lorsqu'on annonça cette nouvelle au blessé le délire l'avait quitté depuis la veille ; il acheva son sommeil ; ses yeux devinrent fixes et hagards ;

—Cette récompense, s'écria-t-il, d'un soldat général que je ne l'ai pas méritée !..Ce cri d'alarme ! l'entendez-vous ? *Qui vive* ?...

La voix expira sur ses lèvres.

— Pauvre jeune homme ! dit vivement Catherine la vivandière, qui ne l'avait pas quitté, voilà son délire qui le reprend.

II

La paix de Tilsitt venait d'être signée. Le 9 juillet 1807, l'empereur Napoléon et l'empereur Alexandre s'étaient embrassés sur le radeau du Niemen, et le 27 juillet Napoléon était de retour à Paris, n'ayant plus d'ennemi que l'Angleterre ; mais l'Angleterre était constante dans sa haine, l'Angleterre qui a été frappée d'interdit, et qui, toujours debout et menaçante aux deux extrémités du continent, soulève contre la France de nouveaux adversaires, la Suède et le Portugal.

L'armée russe n'avait pu venger l'armée Autrichienne d'Ulm, la victoire avait encore une fois protégé la France ; mais de tous côtés la lutte s'étendait, et les intrigues de la Grande-Bretagne trouvaient partout des peuples disposés à repousser la domination étrangère.

La Hollande, froissée dans ses intérêts commerciaux par le blocus continental ; l'Autriche, vaincue et humiliée, mais non soumise ; le Portugal et l'Espagne menacés dans leur nationalité, travaillaient ensemble, dans l'ombre, à l'œuvre de réaction politique qui devait bientôt éclater et ébranler la fortune de Napoléon.

D'un coup d'œil, le génie de l'empereur a tout compris, tout calculé. C'est l'Angleterre qu'il faut frapper ; il frappera l'Angleterre. Alexandre s'est engagé à marcher contre Gustave IV, roi de Suède. A Alexandre le Nord, aux soldats français le Midi. L'envahissement de Portugal est décidé.

Les régiments qui viennent de vaincre les lignes russes, qui des bords de la Vistule avaient volé avec la rapidité de l'aigle aux bords du Niémen, rentraient en France non pour jour de repos que méritaient leurs travaux et leur bravoure. La paix de Tilsit n'était que le prélude de nouvelles expéditions ; et ces hommes qui venaient de vaincre le Nord devaient bientôt imposer au Midi la puissance de leurs armes.

Au commencement de septembre 1808, le quatrième régiment d'infanterie de ligne, détaché de la division Vandamme, qui avait assisté à la bataille d'Austerlitz, reçut l'ordre, ainsi que plusieurs autres régiments déjà aguerris, de se rendre en toute hâte à la frontière. Toutefois le quatrième régiment d'infanterie de ligne devait n'arriver huit jours à Tarbes, pour laisser au reste de la division le temps de prendre les devants afin de ne pas effrayer les populations par un déploiement de forces aussi considérable.

Le général commandant la division était aussi resté à Tarbes.

Or, le lendemain du jour où le détachement français avait reclamé pour huit jours l'hospitalité fournie des habitants, un sergent logé à peine de 20 ans, connu dans le régiment pour sa bonne conduite et son exactitude à remplir les devoirs de la discipline militaire, avait subitement disparu, abandonnant son gîte et ses armes, sans demander de permission à ses chefs, et sans confier à personne la cause de son absence.

On supposa tout d'abord qu'un accident avaient empêché le jeune soldat, et pas un doute ne s'éleva sur la légitimité de cette absence. Deux jours s'écoulèrent sans qu'on eût de ses nouvelles, et les informations qu'on prit de tous côtés constatèrent que le sergent César avait tout à coup quitté la ville à un poste. Dès lors le doute ne fut plus permis et le soleil du troisième jour se leva sans que César eût reparu sous les drapeaux.

Le Régiment reçut l'ordre de se rendre en armes, à midi sur la place principale de la ville.

Midi sonnait lorsque le général commandant la division arriva à cheval suivi de plusieurs officiers.

Il ordonna qu'on fit l'appelle du régiment. L'appelle commença.

Lorsque l'officier qui faisait cet appel prononça le nom du sergent César aucune voix ne répondit dans les rangs.

—Où est ce soldat ? demanda vivement le général.

—Il a disparu depuis deux jours général.

—Et il y a aujourd'hui trois jours qu'il ne s'est pas présenté ;—cet homme a déserté ! —Colonel nous allons entrer en pays ennemi la guerre va s'ouvrir la désertion est alors plus facile. Il faut donner ici un exemple qui agisse sur le moral de vos hommes. Prenez-ceci et lisez.

Le colonel prit un papier que lui tendait le général. Les tambours firent entendre un roulement.

Les soldats se regardèrent entre eux s'étonnant de ce que l'appel ne continuât pas.

Le plus profond silence régnait dans les rangs.

Le colonel donna l'ordre que le régiment se formât en bataillon carré et vint se placer au milieu de ces quatre murailles humaines.

Les tambours résonnèrent de nouveau.

Puis le colonel lut ce qui suit :

Le sergent César a déserté, la désertion est un crime puni par les lois militaires. C'est un crime c'est un déshonneur. Le sergent César a déshonoré ses galons. Il est cassé de son garde et sera renvoyer devant la justice militaire qui prononcera.

Un murmure presque insaisissable passa dans les rangs ; mais les tambours battirent encore, et on n'entendit plus que leur voix stridente et cadencée.

Tout à coup un cri passa dans toutes les bouches : « Le voilà. C'est lui. » Et un jeune homme couvert de poussière, souillé de boue les traits altérés, les vêtements en désordre s'arrêta devant le colonel en portant la main droite à son bonnet de police.

Celui-ci jeta sur le jeune homme un regard de compassion, il avait dévoré au regard et à la pose à la fois soumise et fière du jeune soldat qu'il avait cédé à un entraînement irrésistible. Il s'arrêta quelques instants à le contempler avec intérêt. La posture martiale du sergent, ses yeux noirs animés du feu de la fierté, sa chevelure en désordre, tout décelait que si le soldat était coupable aux yeux de la loi il avait aux yeux de Dieu et des hommes une noble excuse à faire valoir.

L'ex-sergent attendait toujours, la main à son bonnet, selon l'ordonnance.

A cet instant, le colonel tourna les yeux du côté du général. Il lui sembla que ce dernier le considérait avec impatience. Alors refoulant dans son cœur le sentiment de pitié qui le débordait, et subissant involontairement l'influence de la hiérarchie et de l'autocratie militaires, il dit alors au jeune homme :

—Vous avez déserté, monsieur. Le conseil de guerre décidera de votre sort.

Une vive rougeur monta au front du soldat.

—Je n'ai pas déserté, dit-il vivement, puisque je viens me livrer moi-même. J'en appelle à vous, colonel, à votre cœur. Ma mère était malade, à dix lieues de moi, bien malade. Je n'ai pu résister ; j'ai fait dix lieues pour la voir, pour l'embrasser, pour rester avec elle une heure ; puis j'ai fait dix lieues pour revenir ici ; mais mes forces ont trahi mon courage, et je suis arrivé trop tard Que la volonté de Dieu s'accomplisse ! J'ai été embrasser ma mère.

Colonel, vous pouvez me condamner à mort, mais je ne suis pas un déserteur..... Je serai puni, mais non pas déshonoré.

Le colonel détourna la tête. Il fit un signe, et quatre hommes s'approchèrent pour arrêter César.

A ce moment l'énergie fièvreuse qui l'avait soutenu jusque là l'abandonna ; et s'affaissant sur lui-même, il tomba lourdement sur le sol.

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 16 Janvier, 1866.

De l'Eglise et de l'Etat.

A PROPOS DE L'ENCYCLIQUE DU 8 DECEMBRE 1864.

ANALYSE.

XII.

L'auteur examine ici certains privilèges connus sous le nom d'immunités, que réclame l'Eglise, et contre lesquels l'Etat s'est le plus récrié.

En remontant aux principes, on voit que l'Eglise ne peut accomplir son œuvre d'enseignement et de sanctification, sans un sacerdoce constitué hiérarchiquement. Il lui appartient de choisir ses ministres, d'en fixer les attributions.

Il faut également à l'Eglise des institutions, où elle puisse préparer ceux qu'elle destine aux fonctions du sacerdoce.

Et tout contrôle de l'Etat sur ces institutions est évidemment une usurpation attentatoire aux droits de la religion. De là la condamnation de la proposition 33e.

« Il n'appartient pas uniquement, par droit propre et inné, à la juridiction ecclésiastique, de diriger l'enseignement théologique. »

N'est-il pas évident aussi que l'Etat ne peut réclamer pour son service ceux qui sont devenus ministres de l'Eglise, auxquels elle a donné un caractère sacré, qu'elle s'est liés par les engagements les plus solennels, et qui, en se donnant à elle, se sont donnés par là même à Dieu, qu'ils ont pris pour leur seul partage et leur seul héritage. En les revendiquant pour remplir les fonctions de citoyen, le pouvoir temporel commet une rapine sacrilège ; il ôte au Seigneur les ministres auxquels il a confié la dispensation de ses mystères. Ainsi, il ne doit point y avoir lieu de s'étonner de la condamnation de la proposition 32e :

« L'immunité personnelle, en vertu de laquelle les clercs sont exempts de la milice, peut être abrogée sans aucune violation de l'equité et du droit naturel. »

Ce n'est pas du pouvoir laïc que les clercs tirent leur droit d'exemption de la juridiction séculière ; c'est de l'acte même de leur consécration à Dieu, par lequel ils deviennent sujets de l'Eglise, qui, suivant la décision pontificale, est une vraie et parfaite société, ayant droit de régir ceux qui lui appartiennent par ses lois, de veiller à leur conduite et de les punir de leurs transgressions. Si l'on trouve l'immunité ecclésiastique mentionnée dans la législation de Constantin et de Justinien, cela ne veut pas dire qu'elle a été accordée par eux comme un privilège révocable ; cela signifie seulement que les princes chrétiens ont reconnu à l'Eglise un droit qu'elle possède par elle-même. Aussi y a-t-il condamnation contre la proposition 30e :

« L'immunité de l'Eglise et des personnes ecclésiastiques tire son origine du droit civil. »

« Il suit de tout cela, ne manquera-t-on pas de dire, que si les clercs se rendent coupables contre l'ordre civil, s'ils violent les lois, s'ils attentent aux droits, à la vie même des autres, l'Etat ne saurait les punir, ils ne sont pas ses sujets, il n'a aucune juridiction sur eux. »

« Dégageons la question de toute exagération et considérons le droit que l'on discute dans son sens absolu et non tel qu'il peut être applicable à la société actuelle, dont les divers gouvernements, en général, ne le suivent point.

« Toute puissance a droit de se défendre. L'Etat aurait évidemment toujours le droit d'arrêter un perturbateur violant de l'ordre ; il ne peut le laisser commettre impunement des injustices flagrantes, il doit s'opposer à ce que les ministres de l'Eglise transgressent ses lois. Mais la raison exige-t-elle qu'il instruise lui-même le procès du coupable, sans en référer à l'autorité ecclésiastique, dont celui-ci relève immédiatement, comme ministre consacré à Dieu ? Celle-ci est intéressée à ce que ses employés ne tiennent point une conduite qui tourne à son déshonneur ou au détriment de l'ordre spirituel. Toute faute publique, surtout toute injustice aura sa réparation. L'Eglise a ses peines canoniques très-sévères, plus à craindre en bien des cas à l'ecclésiastique prévaricateur que la société des jugements de cours séculières. Dans nombre de circonstances la personne du coupable sera soustraite à l'animadversion publique. Est-ce un mal qu'on évite à la société, ce scandale que cause toujours la faute de ceux qui ont un caractère sacré ? n'a la disposition de trop d'esprit, la prévarication d'un membre du sacerdoce ne tombe-t-elle pas sur tout le corps et n'affaiblit-elle pas la considération du peuple à son égard ? Est-ce que l'on doit blâmer le mot célèbre de Constantin : « Si je voyais un prêtre tomber dans une faute, je le couvrirais de mon manteau impérial pour le dérober aux regards et aux reproches du public. » Qu'importe que ce soit par l'Eglise elle-même ou par l'Etat que la punition ait lieu, pourvu qu'elle soit une véritable réparation pour le passé et un préservatif pour l'avenir ?

« Si vous supposez maintenant un crime qui, par le scandale qu'il a donné, les mauvais effets qu'aurait son impunité refusée à l'autorité séculière et la gravité même de sa nature, provoquerait les plus sévères châtiments, alors l'Eglise, après avoir entendu l'accusation, abandonne son sujet à l'autorité civile, afin qu'elle fasse justice à son égard, même par la peine capitale, si elle le croit nécessaire. »

« Dans ce cas elle a recours à un rite de l'effet le plus saisissant ; celui de la dégradation. Le simple clerc, le prêtre, l'évêque même y sont soumis. »

Ici l'auteur entre dans les plus saisissants détails sur cette cérémonie de l'Eglise.

« Cette dégradation a lieu dans une place publique, en présence du représentant de l'autorité séculière. Les ornements sacrés, le livre des Evangiles, le calice et la patène, des ciseaux et un couteau sont déposés sur une table. Le Pontife qui préside apparait entouré du clergé. Le coupable, revêtu de l'habit ecclésiastique ordinaire est amené avec les chaînes s'il a mérité d'en être lié ; on les lui ôte, et on le revêt de tous les ornements propres à son ordre. Le voici donc s'il est prêtre, avec l'aube, l'étole, la chasuble. Alors le pontife, étant assis, prononce cette sentence : « Au nom du Père, du Fils, du Saint Esprit. Nous, Evêque, connaissant par les preuves données que vous êtes coupable de telle faute, tellement énorme que non seulement elle offense la majesté divine, mais qu'elle trouble toute la cité, nous vous privons pour toujours de tout office sacré et de tout bénéfice ecclésiastique, et vous condamnons à être solennellement dégradé selon la tradition des canons. » Si le coupable est un évêque le pontife dégradateur lui ôte la mitre en disant : « Nous dépouillons votre tête de cet ornement de la dignité pontificale, que vous avez souillée par votre conduite. » On lui ôte le livre des Evangiles qu'on lui avait mis entre les mains, en disant : « Rendez l'Evangile, vous vous êtes rendu indigne d'en prêcher la sainte doctrine. »

« En lui ôtant l'anneau, le pontife dit : « Nous vous enlevons cet anneau, signe de fidélité, car vous avez violé la foi à l'Eglise, l'épouse de Dieu. »

« On fait toucher au coupable le calice dans lequel se trouve du vin et la patène sur laquelle est une hostie ; en lui enlevant ces objets, le pontife dit : « Nous vous ôtons, ou plutôt nous montrons que vous avez perdu le pouvoir d'offrir à Dieu le sacrifice de célébrer les saints mystères ; » puis le pontife rase légèrement avec le couteau les doigts du dégradé en prononçant ces paroles : Nous vous enlevons le pouvoir de consacrer et de bénir que vous aviez reçu par l'onction des mains. »

« On lui enlève, par des paroles appropriées tous les vêtements sacrés, jusqu'au surplis ; en dernier lieu, le pontife dégradateur commence à raser sa tête avec des ciseaux, et puis un barbier lui coupe tous les cheveux afin que la tonsure ne paraisse plus, et le pontife dit en même temps : « Nous vous rejetons comme un fils ingrat de l'héritage du Seigneur et nous enlevons de votre tête, à cause de votre dépravation, cette couronne signe de la royauté du sacerdoce. »

« On dépouille ensuite le dégradé des habits ecclésiastiques ordinaires, on le revêt du vêtement laïque, et le pontife dit : « Nous abandonnons ce malheureux, dégradé et privé de toute dignité et de tout privilège clérical, à la justice de la cour séculière. » Puis il ajoute, pour exprimer la clémence de l'Eglise : « Seigneur juge, nous vous supplions de ne pas faire subir la mort à ce malheureux, mais ce n'est qu'une humble prière et non une réclamation faite au nom de l'autorité d'un droit.

Après cet exposé des peines canoniques auxquelles sont exposés les ecclésiastiques prévaricateurs, quiconque examine la question de sang-froid, ne peut manquer de voir dans cet ordre de choses, dans ces prétentions de l'Eglise, une sagesse inspirée de l'Esprit de Dieu lui-même.

Au reste, ces immunités que l'Eglise tient à ne pas se voir contester en principe, elle n'en réclame pas toujours l'exercice, toujours elle sait faire la part des circonstances, des temps et des lieux. De ces diverses exigences sont nés les concordats. Mais, l'Eglise, qui ne sait pas violer ses engagements, exige de la part des puissances avec lesquelles elle traite, une égale inviolabilité du serment qu'elles ont juré. Voilà pourquoi l'Eglise condamne la proposition suivante :

« La puissance laïque a le pouvoir de casser, de déclarer et de rendre nulles les conventions solennelles (concordats) conclues avec le siège apostolique relativement à l'usage des droits qui appartiennent à l'immunité ecclésiastique, sans le consentement de ce siège et malgré ses réclamations. »

D'après ce qui a déjà été dit, on ne doit pas s'étonner de la condamnation de cette proposition.

« La puissance civile, même quand elle est exercée par un prince infidèle, possède un pouvoir indirect négatif sur les choses sacrées. Elle a par conséquent non seulement le droit d'*exequatur*, mais encore le droit qu'on nomme d'appel comme abus. »

C'est une singulière prétention de l'autorité civile que celle de pouvoir permettre ou refuser l'exécution des lois ecclésiastiques et la promulgation des décrets pontificaux concernant même la doctrine. Si elle possède ce droit, Dieu lui a donné alors un pouvoir capable d'annuler complètement l'action de la puissance spirituelle établie pour la sanctification des âmes. Ce prétendu droit se désigne sous le nom de *Placet*, il me plait. Jugez de l'effet de ce mot dans la bouche du ministre d'un prince. Vous avez assisté peut-être à la célébration d'un concile ; vous avez entendu chaque évêque donner à la proposition de chaque decret : *Placet* ; c'est la formule reçue dans l'Eglise pour l'expression du jugement épiscopal. Eh bien ! voyez-vous, par exemple, les actes du concile œcuménique de Trente, quand tous ces décrets sur la foi et la discipline de l'Eglise, dont la dernière Encyclique n'a guère fait que rappeler la doctrine, leur ont été proposés ; ils y ont adhéré en prononçant solennellement : *Placet*. Puis le Souverain Pontife, confirmant ce jugement des évêques de l'autorité que lui donne l'assistance de l'Esprit divin, a dit avec les Apôtres : « Ceci a plu à l'Esprit Saint et à nous.... C'est fini... croyez-vous ? Dieu a parlé par la bouche du corps épiscopal uni à son chef..... oh ! non..... C'est bien vrai, les évêques ont dit *Placet* ; le Pape a dit *Placet* ; l'Esprit Saint a dit *Placet* ; mais ce n'est pas tout il y a une autre autorité à consulter. Voici dans tel gouvernement M. le ministre des cultes..... il faut que l'Eglise s'incline devant lui. lui dise : *Placet ne decretum* ? Le décret vous plait il ? Le ministre examine avec soin chaque décret, chaque canon formulant un dogme ou une loi disciplinaire ; enfin, après s'être concerté avec son maître, il va se prononcer écoutez : « Maintenant, fidèles de cet empire, vous pouvez croire et pratiquer ce que l'Eglise a enseigné, cela me plait : *Placet*. »

XIII.

L'auteur dans les paragraphes suivants examine la doctrine : « L'Eglise séparée de l'Etat, et l'Etat séparé de l'Eglise. En expliquant l'origine du pouvoir civil, il fait voir toute l'absurdité d'une telle doctrine dans ses principes, et toute sa perversité dans ses conséquences.

« Après ces considérations, on avouera peut être facilement que l'autorité séculière ne peut avoir à contrôler les décrets de l'autorité ecclésiastique sur la foi, la morale et le culte. Mais je crains qu'on ne soit porté à dire : Le meilleur ordre de choses, celui où tout conflit entre les deux puissances ne serait plus possible, ne serait-ce pas la séparation complète entre l'Eglise et l'Etat ? Celui-ci laissera, sans intervenir en rien, l'Eglise agir comme elle le voudra dans tout ce qui concerne la sphère des intérêts spirituels. D'un autre côté, l'Eglise, heureuse de sa liberté, n'aura en rien à se mêler de l'action des gouvernements. Ce sera alors l'indépendance réciproque des deux pouvoirs. C'est à cet ordre de choses que tend l'esprit de la société moderne, et l'on doit, ce me semble, faire des vœux pour que ce vœu soit partout et promptement atteint. »

« Il est à regretter pour cette théorie qu'elle ne soit autre chose que la proposition 55e condamnée par le Souverain Pontife, laquelle est conçue en ces termes : « L'Eglise doit être séparée de l'Etat, et l'Etat séparé de l'Eglise. »

Et l'Encyclique aussi anathématise cette proposition, qui au reste a le même sens que celle que je viens d'énoncer :

« La perfection des gouvernements et le progrès civil demandent impérieusement que la société humaine soit constituée et gouvernée sans plus tenir compte de la religion que si elle n'existait pas ou du moins sans faire aucune différence entre la vraie religion et la fausse. »

L'Eglise catholique n'est pas la seule à enseigner que l'état doit faire profession d'une religion. Cette maxime a été admise par toutes les nations de l'antiquité. Aujourd'hui encore elle forme le premier article des constitutions de la plupart des nations chrétiennes et notamment du plus libre de tous les peuples d'Angleterre.

On doit tout naturellement se défier de la sagesse de la nouvelle doctrine, si l'on considère son origine. Personne n'ignore qu'elle a été proclamée pour la première fois dans cette fameuse déclaration des droits de l'homme qui a eu pour conséquence directe et immédiate, ce régime si épouvantablement féroce, la honte de l'humanité, la terreur la terreur de 92 et 93.

Si l'on considère l'origine du pouvoir civil on voit que l'accusation d'aveuglement et de déraison jetée à l'Eglise et au genre humain ne peut se soutenir. Il ne serait pas raisonnable de croire que Dieu eut constitué l'autorité temporelle sans exiger d'elle aucun acte par lequel elle reconnaisse son souverain domaine.

De plus, l'autorité civile a les plus importantes fonctions à remplir ; de sa sagesse, de sa justice dépend le bonheur des peuples. Mais ceux qui l'exercent ont toutes les passions des hommes, et de plus celles que fait naître la jouissance du pouvoir. Et ils doivent être laissés à eux-mêmes sans autre frein que la crainte d'une insurrection qu'ils se flatteront toujours de pouvoir comprimer ou prévenir ! Ils n'ont pas besoin d'implorer le secours du ciel pour avoir les lumières et les vertus nécessaires pour bien conduire les hommes ; et ceci s'applique à tous ceux qui ont quelque part au pouvoir, à quelque degré de la hiérarchie sociale qu'ils se trouvent placés—Ils peuvent prier, dites-vous.—Pas publiquement, dans les temples, selon un rite sacré ; ce serait se déclarer en faveur d'une religion plutôt que d'une autre —Eh bien ! ils feront l'oraison mentale.—Mais devant quelle divinité ? Croyez-vous à l'efficacité de la prière adressée à Vichnou à Brama, ou s'il avait encore quelques adorateurs, au vieux Jupiter ? ou bien, croyez-vous vous catholique, que le Dieu que vous adorez exaucera aussi volontiers les vœux de celui qui se soumet au culte qu'il a prescrit et de celui qui rejette ce culte, qu'il aura en mêmes bénédictions pour la société qui appartient à son église et pour celle qui s'en déclare l'adversaire ? Je le répète encore : Délire ! délire !

XIV

Point de religion reconnue par l'Etat, cela veut dire ; point de morale nécessaire dans l'état. Or une société sans morale, cela ne s'est jamais vu. Jean Jacques Rousseau lui-même a avoué que le chose n'était pas possible. Mais il y a une religion naturelle, dira-t-on ? Une société se professant que la religion naturelle, cela ne s'est jamais vu. Cette religion naturelle est une chose trop peu définie pour qu'on puisse en faire le fondement d'une morale publique. Puisqu'il faut une religion positive, l'Eglise croit tout simplement que celle que Dieu nous a révélé doit être la bonne.

Et voilà pourquoi elle dit par son chef : « L'Etat ne doit pas être séparé de moi ; il a besoin de moi pour connaître les devoirs que Dieu lui impose, car Dieu parle par moi seule ; il a besoin de moi pour que son œuvre dans toute sa pureté, la morale nécessaire au maintien de la société ; et moi, j'ai besoin de lui pour être protégée contre tous ceux qui, en m'attaquant, attaquent la morale, l'autorité, la société. »

XV

Maintenant, qu'elle est la conséquence de la théorie des adversaires de l'Eglise, qui trouvent que la doctrine du Pape est un anachronisme dans le monde social, comme le serait son refuge en Angleterre, suivant le mot de Lord Palmerston ? La voici :

L'Etat doit être séparé de l'Eglise. Il n'a absolument rien à faire avec l'ordre spirituel Que le Pape soit le Vicaire du Christ ou le précurseur de l'Antéchrist, cela ne peut produire ni bien ni mal à la société temporelle.

En supposant la vérité du dogme eucharistique, que les hommes adorent Dieu présent sous les symboles sacrés, ou qu'ils foulent impunément aux pieds, comme cela vient de se faire en Belgique et peut se renouveler en bien des endroits, il n'y a rien là qui puisse faire craindre à la terre quoi que ce soit de la part du ciel.....

.....

Que l'on sache donc : l'indépendance politique en matière de religion, la tolérance de toutes les erreurs dans l'ordre spirituel, la non intervention absolue entre Dieu et le diable se disputant les esprits et les cœurs : voilà la perfection de l'ordre politique, voilà le grand principe de la civilisation moderne voilà ce qui doit être à jamais sa gloire.

Qu'ai-je entendu ! Ah ! ici ce n'est pas l'accent du délire causé par une fièvre ordinaire : c'est celui d'une terrible aberration produite par l'usage fréquent de fausses breuvage des doctrines empoisonnées et irritantes du siècle ; c'est à mon parescient, le *delirium tremens* des esprits, délire qui trouble celui qui le voit, et qui doit faire trembler la société en lui annonçant, à cause des conséquences fatales qui en résulteraient, s'il devenait commun. Le déshonneur dégénère souvent en fous. De terribles violences sociales ont été et peuvent être encore la suite des maladies intellectuelles.

XVI

Je sais ce que l'on tenterait de répondre à ces considérations : Un gouvernement, dirait-on, peut ne s'occuper nullement des doctrines religieuses et tolérer plusieurs des immoralités flagrantes [illegible] la société des idées générales sur le juste et l'injuste, le bien et le mal, elles suffisent avec la puissance du glaive au maintien de l'ordre civil.

L'immoralité envahissant les mœurs privées et publiques d'une manière alarmante pour l'avenir prouve que ces idées ne suffisent pas.

Laissons croire que la religion est indifférente au bien de la société, laissons les doctrines irreligieuses se propager sans entraves et vous verrez si la morale se maintiendra longtemps ; si le résultat du désordre produit par la disparition des principes qui distinguent le juste de l'injuste, l'honnête du déshonnête, ne sera pas une large effusion du sang des hommes dans une longue et affreuse anarchie.

(*A continuer.*)

Le Commercial Advertiser de Buffalo se retracte franchement sur ce qu'il disait l'autre jour à propos de l'ordre prohibant l'importation du betail avec le Canada.

Voici ce qu'il dit :

Dans un article récent sur nos relations avec le Canada, nous avons saisi l'occasion d'assurer nos voisins que notre politique était basée sur la condition présente du notre revenu et non sur de simples préjugés ou des considérations politiques. Pour ce qui regarde la réciprocité commerciale, nous sommes encore convaincu de nos remarques.

Cependant, nous sommes forcé d'admettre qu'en décidant de mettre l'embargo sur l'importation du betail, le Congrès s'est trompé, car son motif est bien différent.

Il ajoute encore

Si notre politique commerciale avec la Grand Bretagne et le Canada doit être une politique de représailles et d'exclusion, c'est bel et bon ; alors qu'on la proclame avec franchise et hardiesse, sans avoir recours aux subterfuges indignes impliqués dans la loi d'embargo qui vient d'être passée.

L'*Advertiser* admet aussi que l'effet de cette loi de prohibition s'est déjà grandement fait sentir.

Dans cette ville, dit-il, le bœuf est déjà monté à quatre cents plus cher par livre, et nulle doute que le même effet ne se soit fait également sentir sur les marchés de l'Est.

Si le bœuf est monté de quatre cents par livre, dans une seule semaine, à cause de la prohibition sur le bétail vivant, venant du Canada, quelle sera donc l'effet d'une prohibition permanente de toutes sortes de viandes ! —Est-ce que l'augmentation de prix ne sera pas égale à toutes les taxes de douane que l'on pourra possiblement imposer ? Est-ce qu'alors ces taxes ne seront pas conséquemment supportées plutôt par les consommateurs américains et que par les cultivateurs Canadiens ? Et s'il en est ainsi, à propos du bétail, n'aurons-nous pas également à souffrir pour les bois de construction, l'orge et tant d'autres articles envoyés en abondance par le Canada aux Etats-Unis ?

Il ressort de ces quelques remarques de l'*Advertiser*, que corroborent tous les jours les journaux qui se copient pas la politique à vues étroites du Cabinet Américain, que le Traité de Réciprocité n'a donc pas été seulement en faveur des provinces Anglaises, mais que les Etats-Unis en ont puissamment bénéficiés.

Maintenant, si nous en jugeons par le ton de certains journaux américains, nous ne serions pas surpris que l'ordre de prohibition du bétail aurait un effet bien différent de celui que prévoyait d'abord le gouvernement Américain. Son but était probablement, comme le dit le *Globe*, d'exercer une pression sur les négociations que le Canada veut d'entamer pour le renouvellement du Traité de Réciprocité ; et de nous faire sentir tout le poids que les américains croient avoir dans la balance de nos destinées commerciales. Mais voici que maintenant le Canada ne voit pas encore le jour où il souffrira beaucoup de l'exclusivisme de ses voisins, ceux-ci commencent déjà à s'alarmer de la rareté de la viande comme de l'augmentation soudaine du prix.

Nous avons tout lieu de croire que le Traité sera abrogé, les nouvelles dispositions qui en résulteront pour les américains ne feront que surexciter de plus en plus les esprits, et les entraîneront certainement avec la libre échange qui a été pour tous une source de prospérité jusqu'à ce jour, pour les deux pays.

Les dépêches télégraphiques nous apprennent que MM. Gait et Howland du Canada, M. Tupper, de la Nouvelle-Ecosse, et M. Smith, du Nouveau-Brunswick, sont rendus à Washington où ils doivent discuter la question du libre-échange avec l'ambassadeur anglais, Sir F. Bruce, et le gouvernement des Etats Unis.

Notre confrère du *Journal de Québec* dit qu'il est évident maintenant que si nous avons la réciprocité sous ne l'aurons pas par un traité. Il nous resterait la législation qui ne porte pas le même caractère de permanence, puisqu'on peut la changer d'année en année, mais qui peut encore offrir de grands avantages, si elle repose sur des bases équitables pour les deux pays.

Le mauvais vouloir du gouvernement de Washington s'adresse, paraît-il, uniquement à la Grande Bretagne ; mais c'est nous qui en portons la peine.

Quoiqu'il en soit, nos délégués ne doivent pas faire des sacrifices que n'approuverait pas notre législature.

EUROPE.

Il paraît que l'Angleterre se préoccupe beaucoup de la crise qui approche pour la question romaine. Quoique les nouvelles qui nous viennent paraissent un peu douteuses, cependant il est encore rumeur que le gouvernement anglais aurait fait des offres formels au Pape pour la translation du Saint Siége à Malte. Dans le cas où le Pape accepterait il lui serait fait des concessions libérales.. On lui aurait promis en outre d'améliorer la condition des Catholiques en Irlande. L'Angleterre se montre aussi très empressée d'offrir ses bons offices comme médiatrice entre la Papauté et l'Italie.

Une crise ministérielle vient d'avoir lieu au gouvernement d'Italie. Le Cabinet a résigné, et le Roi a accepté cette démission On regarde comme cause de sa chûte l'impopularité du tarif de M. Sella.

Le Général La Marmora a été nommé pour reformer un ministère ; et on attendait à Paris d'heure en heure la nouvelle de sa formation.

On commence à s'inquiéter du retard que le ministère Anglais met à se former. On trouve là une preuve d'indécision regrettable que la situation demande beaucoup d'énergie. Il ne paraît pas impossible que M. Bright entre au gouvernement.

Le procès des Féniens se continue à Cork.

Les principaux Féniens convaincus devant la commission de Dublin ont été transférés à la prison de Dartmoor en Angleterre. L'agitation qui se fait remarquer dans cette localité a pû déterminer cette mesure.

Des précautions extraordinaires ont été prises dans la nuit du 30 décembre dernier, à Dublin. L'*Evening Mail* dit que le nombre des hommes de police de service a été doublée et armé de coutelas. La cavalerie fait la patrouille dans les faubourgs et toute la force militaire se tient prête à agir au premier signal. Deux régiments ont été envoyés en toute hâte d'Angleterre à Dublin. L'un d'eux au nombre de 1200 hommes, en garnison à Manchester, a été éveillé à 3 h. A. M., transporté à Liverpool de bonne heure le même matin, et embarqué immédiatement pour Dublin. Des mesures aussi énergiques font croire naturellement que le danger est sérieux.

A partir du 4 juin prochain, le traité d'extradition entre la France et la Grande-Bretagne cessera d'être en vigueur. Voici en quels termes le *Moniteur* annonce cette résolution du gouvernement Français.

AMERIQUE.

Il paraît qu'à l'instigation de l'ambassadeur Anglais, le gouvernement des Etats-Unis vient de destituer de son grade le général Sweeney à cause de son affiliation à la société secrète des Féniens.

Cette mesure rigoureuse de la part des autorités Américaines, nous porte à croire avec certains journaux que nos voisins feront respecter la neutralité et s'opposeront à l'envahissement du Canada par les Féniens.

Nous voyons par le *Courrier des Etats-Unis* que le Révd. Dr. Cummings curé de la paroisse de St. Etienne de New-York est décédé ; ses funérailles ont eu lieu en l'Eglise de St. Etienne. Les restes mortels du défunt reposeront dans les voûtes de cette église pendant quelque temps, et ensuite seront transportés au cimetière du Calvaire.

On pense que le père McGinn, depuis longtemps curé de la paroisse de St. Etienne, succédera au Docteur Cummings.

D'après le rapport annuel du président du conseil de police pour New-York et Brooklyn, nous voyons que la moralité de cette métropole du Nouveau Monde n'est pas de nature à lui mériter nos félicitations.

Il y a eu 68,878 arrestations en 1865 contre 63,751 en 1864. Les crimes contre les personnes ont aussi qui ont augmenté dans la plus forte proportion. Il y a eu en 1864, 526 meurtres, ou homicides de contre accompagnées de blessures ; il y en a eu 793 en 1865. En revanche, par le système de juges élus qui court, il n'y a presque pas eu de répression. Plus des deux tiers des coupables ont été remis en liberté, et les autres condamnés à des peines insignifiantes. On ne cite qu'une seule condamnation à mort. Le Président du Comité de Police déclare que la loi telle qu'elle est actuellement est insuffisante pour protéger les individus.

Le président Sloten O'Mahoney vient de communiquer à ses gens que son intention et celle de ses hommes est de ne pas attaquer le Canada, tant que l'Irlande ne sera pas libre. En outre, dit-il, il faudra annexer le Canada aux Etats Unis.

Nous voyons que le Président Johnson vient de soumettre au congrès la correspondance ayant rapport à l'occupation du Mexique par les Français. Il y appert deux choses, d'abord que le gouvernement américain a demandé le rappel des troupes françaises. Et que le gouvernement français a répondu qu'il n'hésiterait pas un instant à satisfaire aux réclamations des Etats-Unis mais qu'il lui fallait auparavant asseoir solidement le nouvel empire du Mexique. Que le gouvernement américain aiderait grandement la France à atteindre ce but en reconnaissant Maximilien. On voit que la politique française se dessine nettement dans cette correspondance ; et que les bravades *ymériennes* n'ont pas encore réussi à intimider Napoléon.

On dit que la nouvelle que Juarez a abandonné l'Amérique pour chercher un refuge au Texas se confirme. Cependant il paraît aussi qu'il s'occupe à organiser des troupes parmi les fédéraux et les ci-devant confédérés.

On s'occupe de nouveau du procès de Jefferson Davis. Mais il est rumeur dans les cercles les mieux informés qu'il échappera sans punition.

—M. Ferguson Blair est actuellement devant ses constituants pour se faire élire ministre. Son adresse aux électeurs n'est que de quelques lignes. Il dit :

MESSIEURS,

Ayant abandonné mon siége en Parlement pour accepter la charge de président du Conseil Exécutif je me présente maintenant respectueusement devant vous pour être réélu si tel est votre bon plaisir.

J'ai agi de la sorte, après une mûre considération sur l'état exceptionnel et critique des affaires politiques, et je suis convaincu sincèrement qu'en me joignant à cette administration, le pays en général pourra en profiter, tandis que je serai utile au parti auquel j'appartiens depuis si longtemps.

Si vous jugez à propos, Messieurs, de me prêter de nouveau votre confiance, je puis vous assurer que rien dans ma conduite future pourra me faire paraître indigne de vos bontés.

Dans notre dernier numéro nous faisions quelques commentaires à propos d'un article publié dans une espèce de feuille de notre voisinage voici maintenant l'appréciation que fait notre confrère du *Courrier du Canada*, de même article :

Nous disons, en commençant, que les journaux de toutes les couleurs stigmatisent la mesure prohibitrice du cabinet de Washington ; nous avons une exception à faire. La petite feuille rouge de St. Hyacinthe a profité de cette circonstance pour jeter l'insulte à la face de nos hommes publics et pour dénigrer son pays au profit de l'étranger : bien plus, elle a l'air de féliciter le gouvernement américain de son acte arbitraire et de ce préjudice du tort qu'il peut nous causer. Voilà comment on entend le patriotisme dans les rangs de notre petite démagogie ! Ce qui nous étonne énormément c'est qu'un journal de cette acabit puisse trouver une demi-douzaine de lecteurs parmi une population aussi patriote, aussi dévouée à son pays et à ses institutions que l'est celle de la ville et du district de St. Hyacinthe

Notre confrère du *Journal de Québec* répond d'une manière très appropriée aux reproches qu'une certaine partie de la presse fait aux ministres, de garder le silence sur les motifs qui ont pu engager M. Brown à résigner son portefeuille.

Il y a deux raisons déterminantes en faveur du silence pour le moment : la première, c'est l'usage où on a fait connaître les causes de différends entre les conseillers du souverain que devant ceux auxquels seuls constitutionnellement ces hommes d'Etat sont responsables de leur acte ministériels ; la seconde, c'est en face des événements qui sont en voie d'accomplissement, le danger certain de débattre publiquement une question grave sur laquelle il a pu y avoir conflit entre les membres d'un même gouvernement.

Tous ceux au moins qui tiennent au succès de la confédération ; tous ceux qui y ont mis leurs espérances : tous ceux qui y voient la grandeur future et prochaine de la patrie passeront comme nous et, comme nous, approuveront M. Brown de garder le plus profond silence et d'attendre, pour parler, l'heure constitutionnelle.

Le traité d'extradition conclu entre la France et l'Angleterre, le 13 février 1843, n'ayant produit aucun des résultats que l'on pouvait en attendre, le gouvernement de l'Empereur a pensé qu'il était sans utilité de le maintenir en vigueur et l'ambassadeur de sa Majesté à Londres a été invité à le dénoncer au cabinet britannique. Cet acte recevra, en conséquence, d'être applicable dans un délai de six mois, à partir de la date de la communication faite le 4 décembre par M le prince de la tour d Auvergne. Le traité de 1843 n'était malheureusement relatif, ainsi que quelques journaux l'ont pensé, aux prévenus ou aux condamnés politiques, mais seulement aux individus accusés de crimes communs.

Cette nouvelle a produit une sensation désagréable à Londres. On veut qu'il existe une arrière pensée dans l'esprit du gouvernement Français. L'Extradition entre les deux puissances est indispensable, mais dit-on, le gouvernement français aurait voulu introduire dans un nouveau projet qui serait présenté des clauses relatives aux délits politiques ; tandis que cela, paraît-il, n'a jamais été dans ses intentions.

Trois frégates Espagnoles devaient partir pour l'Océan pacifique.

En réponse aux offres de médiation faites par l'Angleterre et la France pour résoudre la difficulté de l'Espagne avec le Chili ; M. Bermudez de Castro a répondu que l'Espagne avait déjà, au mois d'août dernier, appelé l'attention de ces puissances sur ce dernier ; mais que ses suggestions n'ayant point été accueillies, il ne lui restait plus qu'à prendre les armes pour sauvegarder son honneur.

Union Catholique.

A la séance de dimanche dernier, les membres ont été appelés à se prononcer sur une question de la plus grande importance pour l'avenir de la société.

L'affiliation de l'Union Catholique de St. Hyacinthe à celle de Montréal a été résolue à l'unanimité.

Les avantages qu'offre cette affiliation aux deux associations, et surtout à celle de St. Hyacinthe, ont été compris.

Désormais les jeunes gens de Montréal et de St. Hyacinthe ne formeront plus qu'un seul corps, marchant dans le même sens pour arriver au même but, le triomphe des bonnes doctrines de la vérité. Les ennemis de tout ordre, de la bonne morale s'uniront pour faire triompher leurs principes pervers : les amis de la vérité doivent aussi s'unir pour combattre et vaincre l'erreur, sous l'étendard religieux et national, flottant au grand jour.

La discussion annoncée sur le droit de *tester* est remise à dimanche prochain.

—Les hons. MM. Ferrier et Galt, et MM. A. Knight, M.P.P., C. J. Brydges, Lorenzo et Avery Ives, présenteront une requête au parlement, à sa prochaine session, pour se faire incorporer, d'après les dispositions de l'acte 27 et 28 Vict. Cap. 23, compagnie des mines de cuivre, sous le nom de « Compagnie Minière d'Ives. » Le capital sera de $32,000 divisé en 32 parts de $1,000 chacune, et le siége des opérations sera dans les comtés de Brome, Shefford et Compton.

Conseil de Ville.

Séance de Vendredi, 12.

Présents : — Son honneur le maire, MM. Bachand, Birs, Chagnon, Côté, Dessaulles, Richer.

La Salle de l'Hôtel était remplie de monde.

Après la lecture des procédés de la séance précédente, M. le Secrétaire-Trésorier fait connaître les soumissions de M. Pagé, Grenon, Tomlette et Fontaine demandant à être continués dans leurs charges respectives aux mêmes conditions que l'année dernière.

Une requête d'un certain nombre de contribuables, demandant que l'accès au bureau du Secrétaire Trésorier soit plus facile est lue.

M. Bachand fait motion que l'engagement de Ludger Pagé soit renouvelé aux mêmes conditions que l'année dernière, secondé par M. Chagnon. Agréée.

M. Côté fait motion que l'engagement de Félix Fontaine soit renouvelé aux mêmes conditions que l'année dernière, secondé par M. Chagnon. Agréée.

M. Chagnon fait motion que l'engagement de Pierre Grenon soit renouvelé aux mêmes conditions que l'année dernière, secondé par M. Côté. Agréée.

M. Birs fait motion que l'engagement d'Olivier Tomlette soit renouvelé aux mêmes conditions que l'année dernière, secondé par M. Dessaulles. Agréée.

M. Bachand fait remarquer que la requête présentée ne peut avoir d'apropos qu'en autant qu'il y aurait application de la part du Secrétaire Trésorier actuel.

M. Richer au contraire trouve qu'elle a son à propos quand même, parce qu'elle doit servir de base à l'engagement du nouveau secrétaire, si engagement il y a.

Il croit que faute de soumission de la part du secrétaire actuel, il n'y a d'autre alternative pour le conseil que de donner avis qu'il recevra des soumissions pour l'engagement de secrétaire d'ici à huit jours.

M. Dessaulles fait motion que la requête soit laissée sur la table jusqu'à la prochaine séance.

M. Richer déclare n'y avoir pas d'objection, pourvu que la requête ne perde aucunement de son importance.

La motion de M. Dessaulles est adoptée.

M. Richer fait motion, secondé par M. Chagnon, que le conseil donne avis qu'il recevra d'ici à huit jours des soumissions pour l'engagement d'un secrétaire trésorier.

M. Dessaulles propose en amendement que le conseil s'ajourne à lundi soir, secondé par M. Côté.

M. Richer désire savoir si cet amendement préjudicie sa motion ; si oui, il maintient sa motion parce qu'il croit qu'en agir autrement, c'est retarder la marche des affaires.

M. Bachand se déclare en faveur de la requête parce que ce qu'elle demande est légal, et que, pour se conformer au désir de la loi, le bureau doit se tenir tel que la requête le demande.

M. Bachand déclarait que M. Desprès se remît à cette demande, parce qu'il croit qu'il est de l'intérêt public que M. Desprès continue d'occuper la place de secrétaire.

Il fait des éloges de M. Desprès et conclut par dire que la requête elle-même fait voir que tout le public désire qu'il reste à son poste, par là même qu'il est demandé que des améliorations soient faites dans son bureau.

Il votera toutefois en faveur de l'amendement de M. Dessaulles parce que cet ajournement permettra aux conseillers de voir d'une manière réfléchie quels procédés doivent être adoptés de préférence à tout autre dans ces circonstances difficiles. Des soumissions ne peuvent être faites sans que les conditions soient connues. D'ici à lundi, les conseillers pourront s'entendre sur ces conditions et des soumissions pourront alors être reçues.

L'amendement est alors mis aux voix et emporté sur division. Pour 4 contre 2.

La motion est en conséquence rejetée.

Le conseil s'ajourne à lundi soir.

Séance de lundi, 15.

Présents : son honneur le maire, MM Bachand Birs, Chagnon, Côté, Dessaulles, Resther, Richer.

Après l'adoption des minutes de la dernière séance, le secrétaire-trésorier donne lecture du rapport des Auditeurs, approuvant les comptes de la Corporation.

Le greffier donne ensuite lecture d'une requête de Messieurs Barnes, Buckley, Cadoret, Duford, et autres, propriétaires et contribuables, de la Cité de St. Hyacinthe, demandant que, nonobstant le défaut de soumission de la part du Secrétaire-Trésorier, son engagement soit continué aux mêmes conditions que l'année dernière, à raison des services que M. Després a rendus à la Corporation.

M. Birs fait motion, secondé par M. Resther, que le rapport des auditeurs soit adopté. Agréée unanimement.

Les deux requêtes, celle présentée à la dernière séance, et celle présentée à cette séance, étant passées aux Conseillers, M. Resther prend la parole et dit que M. Desprès, lui a déclaré n'avoir aucune objection à ce que l'accès au bureau soit rendu plus facile ; que M. Desprès l'aurait fait plus tôt, s'il en avait été averti ; qu'il est chargé de faire au Conseil la soumission de M. Desprès. En conséquence il fait motion : Que M. Desprès soit continué dans sa charge de Secrétaire Trésorier aux mêmes conditions que l'année dernière. Secondé par M. Birs.

M. Richer croit que la motion de M. Resther n'est pas dans l'ordre, et qu'une telle motion ne peut être faite, tant que la résolution obligeant chaque employé à faire une soumission ne sera pas révisée : qu'adopter cette motion lui serait contre la dignité du Conseil, en conséquence il propose l'amendement suivant : Que ce Conseil ne peut contracter l'engagement de Louis Rémi Cuillard-Desprès, comme secrétaire-trésorier de cette Cité, attendu qu'il n'a sollicité cette charge par aucune soumission écrite ni verbale. Secondé par M. Chagnon.

M. Resther dit que M. Després a fait une soumission verbale, par son intermédiaire, comme il l'a déclaré avant de faire sa motion.

M. Dessaulles fait remarquer que M. Richer lui-même a servi d'intermédiaire à certains employés et qu'il a fait des soumissions verbales.

M. Richer réplique qu'il l'a fait avant que la motion fut passée.

M. Bachand demande de la part de M. Després une déclaration les autorisant à croire qu'il acceptera la place de secrétaire-trésorier.

M. Desprès ayant déclaré qu'il accepterait, M. Bachand dit qu'il votera contre l'amendement.

M. Richer dit qu'il retirera son amendement si M. Resther consent à rédiger sa motion de manière à ce qu'il apparaisse dans les délibérations du conseil que M. Desprès se conforme à la résolution du Conseil. Après quelques délibérations la motion est rédigée comme suit :

Qu'attendu que le Secrétaire-Trésorier déclare en conformité à la résolution de l'avant dernière séance, être prêt à renouveler son engagement aux conditions de l'année dernière, et à mettre le bureau public, tel que demandé dans une requête soumise à la dernière séance, son engagement soit renouvelé. Secondé par M. Birs. Agréée unanimement.

Il est résolu que M. le greffier soit autorisé à faire le rôle de cotisation des effets mobiliers et fonds de marchandises.

Plusieurs autres questions sont remises à la prochaine séance, et le conseil s'ajourne à vendredi le 19 du courant, à sept heures du soir.

Il est regrettable que durant la discussion, on s'est tellement laissé emporter que des particularités offensantes ont été formulées dans un débat où les intérêts de la corporation étaient en jeu, a conciliation était certainement le meilleur parti à prendre. La requête des citoyens était une forte exhortation à en agir ainsi. D'ailleurs, en toute chose, la modération est meilleure conseillère que l'emportement qui, quelquefois devient la cause de contradictions, faites de bonne foi, il est vrai, mais qui n'en sont pas moins nuisibles et peuvent faire manquer tout à coup les meilleures négociations.

Nous devons dire à la louange de Son Honneur le Maire, qu'il a su maintenir la paix dans un moment où certains indices de désordres se manifestaient dans les galeries.

Nous croyons ne rien hasarder en disant que les difficultés se sont terminées, à la satisfaction générale. Depuis dix-sept ans, M. Desprès occupe le poste de Secrétaire Trésorier de St. Hyacinthe, et toujours, il a rempli ses devoirs avec une ponctualité qui lui a valu cette année d'être demandé par tous les principaux citoyens. Ceux-ci auront gré au Conseil d'avoir écouté leur requête. Les Contribuables qui ont signé la première requête devront aussi être satisfaits puisqu'on s'est rendu à leur demande.

Nous nous empressons de reproduire du *Journal de Québec*, les remarques qui suivent à propos de la municipalité d'Acton. Elles nous font bien voir l'état précaire où se trouve ce te colonie par suite de la mauvaise administration de la chose publique, et la nécessité pour le gouvernement de veiller de près aux intérêts de cette municipalité qui avec les éléments de prospérité qu'elle renferme, peut devenir une place centrale des plus importantes.

Le gouvernement est respectueusement prié de vouloir bien prendre en considération ce qui suit :

La mauvaise administration des affaires municipales de Saint-Théodore et de Saint-André d'Acton a jeté notre township dans un abîme bien profond. Des pauvres réclament un dommage de plus de $50,000 ont été intentées contre notre Conseil municipal. Les taxes les plus lourdes pèsent de tout leur poids, sur nos pauvres cultivateurs qui, ne pouvant résister, quittent en grand nombre leurs terres et prennent le chemin de l'exil. Nous rencontrons plusieurs habitants qui ont au delà de $90 de taxes à payer pour des frais et des dommages occasionnés par le gaspillage et les procédés illégaux de notre Conseil. Si cet état de choses continue plus longtemps, nous verrons avant peu les rangs des townships d'Acton se dépeupler. Une élection de conseillers vient d'avoir lieu dans la paroisse de Saint-Théodore et les électeurs ont pu choisir des hommes dévoués et disposés à sauver leur paroisse d'une banqueroute ou des griffes du shérif. L'élection de la municipalité de Saint-André a manqué. En conséquence, le choix des conseillers de la paroisse de Saint-André dépend uniquement du gouvernement.

Dans cette élection, il ne s'est nullement agi de faire triompher un parti politique. Il s'agit uniquement de sauver la paroisse de Saint-André d'une banqueroute immédiate et de la visite du shérif. Il s'agit de conserver sur leurs terres nos pauvres habitants et de faire habiter les terres qui ne sont pas encore prises par de nouveaux colons. Il s'agit d'assurer le bonheur et la prospérité d'une paroisse destinée à devenir l'une des plus riches des townships de l'Est.

Il y a dans la paroisse de Saint-André des hommes dévoués, entendus dans les affaires, et capables sous tous les rapports de remplir la noble et glorieuse mission de nous sauver d'une ruine complète, et nous espérons que le gouvernement voudra bien, dans sa sagesse, accepter pour conseillers les hommes qui lui ont été proposés par une requête légale, et recommandés d'une manière toute spéciale auprès de l'honorable Procureur-Général du Bas-Canada. En agissant ainsi, le gouvernement aura bien mérité des malheureux colons de Saint-André d'Acton qui lui tendent les bras et lui disent d'une voix suppliante : Sauvez-nous, sauvez-nous, puisque notre sort est aujourd'hui entre vos mains. Conservez nous, pour le soutien de nos familles, les terres que nous avons requises et défrichées à la sueur de nos fronts et au prix des plus grands sacrifices.

Nous avons passé de bien longues années au milieu de la forêt, loin de l'église et du prêtre, loin du toit qui nous a vu naître, hâtez vous de nous secourir et de nous retirer de l'abîme où l'on nous a impitoyablement jetés. Sauvez-nous du péril qui nous menace, accordez nous la récompense due à si juste titre aux privations de toutes sortes que nous nous sommes imposées et aux sueurs abondantes dont nous avons arrosé le sol que nous avons défriché. Le mal est grand, mais il n'est pas incurable. Le remède à ce mal, vous l'avez entre les mains. Veuillez l'appliquer efficacement en nous donnant pour conseillers municipaux des hommes dispos és à nous retirer du gouffre affreux où nous sommes précipités et défiez-vous des menées secrètes employées pour compléter notre ruine et nous forcer de dire un adieu bien cruel à notre patrie pour prendre à notre regret le chemin de l'exil.

LES CULTIVATEURS DE ST. ANDRÉ D'ACTON.

Le 9 janvier 1866.

Nouvelles et Faits Divers.

Les Elections municipales de la paroisse de Lapresentation ont eu lieu lundi le 8 courant. Les Messieurs dont les noms suivent ont tous été élus par acclamations. MM. J. B. Vincent, fils, Louis Tercot, Antoine *Harpin*, Michel Beauregard, Isidore Bernard, L. Beaudin.

Un bazar qui vient d'avoir lieu à Joliette a donné la somme de de £110.

Les Elections de la Paroisse de Notre-Dame de St. Hyacinthe ont eu lieu lundi le 8 du courant, et les Messieurs dont les noms suivent ont tous été élus par acclamation : Maire, M. L. Delorme ; Conseillers, Jos. Charette, Pierre Morin, Edouard Gauvin, Olivier Racine, François Grenard et Pierre Chartier. Les Messieurs suivants ont été élus évaluateurs pour l'année courante : MM. Joseph Dufresne, Eusèbe Dufresne et Charles Dion.

—Le *Canada* vient de donner en cadeau à ses abonnés une vue des bâtisses du Parlement à Ottawa. C'est une heureuse idée ; nous en félicitons notre confrère de tout cœur. N'ayant jamais eu l'avantage de visiter ces bâtisses, nous ne sommes pas en position d'apprécier tout le mérite de la gravure. Toutefois, nous devons dire que son aspect général accuse du talent chez le graveur.

« Nous apprenons que le lieutenant. Colonel Wm. Estmanger a été nommé Greffier conjoint de la Couronne et de la Paix, aux lieu et place de M. Carter, qui a résigné. La charge, nous dit-on, avait été offerte d'abord à M. le député protonotaire George Pâte, en reconnaissance de ses nombreux services ; mais ce monsieur refusa de l'accepter. — *Minerve*

—M. Hubert a été définitivement nommé Protonotaire en remplacement de M. Cellis. Papineau, Huney et Hubert.

Les élections municipales du Township et du Village de Roxton Falls ont eu lieu lundi dernier et ont donné le résultat suivant ;

Pour le Township ;

Conseillers élus ; MM. Narcisse Trudeau, Jean Décarreau, A. Daigle, Casimir Arcouet, Rufus Kimpton, Charles Landreville et Michel Auger.

Pour le Village :

Conseillers élus, MM. John Wood, Wm. Shaw Thos. McGrath, Napoléon Lafontaine, Elph. St. Jacques, Godfroy Chartier et Etienne Gradreau.

Si l'on en croit quelques journaux, sa majesté aurait nommé son altesse royale, le duc de Cambridge pour ouvrir les chambres en Canada au prochain parlement.

Deux engins sont venus en collision jeudi dernier près de Sherbrooke. Il y a eu deux hommes de blessés.

Samedi matin, vers six heures et demie, les personnes résidant au pied de *Mountain Hill* furent étonnés de voir les flammes s'élancer du sein de cette suite considérable de nouveaux magasins en pierre de taille, possédés par les Dames Ursulines, connus sous le nom de *Bâtisses des Sœurs*, sur le côté sud de la rue St. Pierre.

Cette incendie cause aux compagnies d'Assurances une perte d'environ $300,000 — *Minerve*.

—Le commissaire des Etats-Unis Osborn vient de rendre son jugement dans l'affaire d'extradition de George Gustaff accusé de tentative d'empoisonnement, au moyen de l'acide prussique versé dans un verre de bière, du nommé Alexander Mckinnon. à Toronto Canada le 5 octobre dernier. Le juge a décidé que l'accusé serait reconduit, pour y être jugé, au lieu où il a commis le crime.

—M. Laurent Frégeau de St. Hyacinthe, a obtenu jeudi dernier, son certificat de seconde classe à l'Ecole Militaire de Montréal, après un examen subi avec un succès remarquable et qui mérite d'être connu, suivant ce que nous écrit un de nos amis de Montréal.

—L'adjudant-gén. à Washington a reçu plus de 800 demandes de personnes qui prétendent avoir une part dans les récompenses offertes pour l'arrestation des assassins de M. Lincoln. Le montant prêt à être distribué est de $300,000. Ceux qui prétendent avoir droit aux recompenses ont pris des arrangements pour s'assurer les sommes promises par plusieurs Etats et qui excèdent un million de piastres.

Voici les prix des grains chez les marchands de cette ville

	s	d
Orge,	2	6
Avoine,	1	6½
Graine de Lin,	8	0
Pois,	3	9

☞ Les grains doivent être de première qualité

Naissance.

A Sherbrooke, le 18 du courant, la Dame de Irenée Jolvin, Ecr., marchand, a mis au monde une fille.

Chambre des Notaires du District de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

L'Assemblée régulière de la Chambre des Notaires du St. Hyacinthe, aura lieu JEUDI, le QUINZE de Février prochain, à UNE heure après-midi, au Palais de Justice.

H. R. BLANCHARD,
S. C. N. St. H.

St. Hyacinthe, 15 Janvier 1866.

Licitation volontaire.

Sera vendu à la porte de l'Eglise de St. Barnabé, District de St. Hyacinthe, SAMEDI, le DIX FÉVRIER PROCHAIN ; une terre appartenant à la Communauté de Biens qui a existé entre Pierre Chapdelaine et feue Philoméne Archambault désignée comme suit :

Une terre sise et située en la Paroisse de St. Barnabé, concession de St. Amable, contenant deux arpents de front, sur vingt-huit arpents de profondeur, consiste un arpent de front sur six de profondeur, prenant devant au chemin de St. Amable, en profondeur à la rivière Yamaska, d'un côté à Joseph Armstrong et d'autre côté à André St. Jacques, Paul Hévey et Joseph Richard, avec une maison, grange et laiterie dessus construites.

Pour les conditions, s'adresser au dit Pierre Chapdelaine, ou au Notaire soussigné, à St. Jude.

J. B. N. LAMOUREUX,
N. P.

St Jude, 13 janvier, 1866.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864.

Les créanciers du Soussigné sont notifiés de se réunir à St. Hyacinthe, dans le Bureau de Honoré Mercier, Ecuier Avocat, Jeudi le premier Février prochain, à une heure de l'après midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic auquel il pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit.

PATRICE LALIBERTÉ.

St. Hyacinthe, 9 janvier, 1866.

Honoré Mercier,
Avocat de Failli.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN ET JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Hackley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

CORPORATION DE ST. HYACINTHE.

Séance de Lundi, 15 Janvier 1866.

Présents :— Son Honneur le Maire, Messieurs Bachand, Birs, Chagnon, Côté, Dessaulles, Resther et Richer.

La minute des procédés de la dernière séance ayant été lue est approuvée.

Rapport et pétition mis sur la table et lus :

Des Auditeurs des Comptes, sur l'Etat des affaires de cette Corporation.

De G. F. Barnes et autres, demandant que le Secrétaire-Trésorier soit continué dans sa charge.

M. Birs fait motion :

Que le Rapport des Auditeurs des Comptes soumis à cette séance, soit adopté et publié suivant la loi,

Secondé par M. Resther,
Agréée.

ETAT DES RECETTES ET DEPENSES DU CONSEIL DE VILLE DE ST. HYACINTHE, DEPUIS LE 1ER JANVIER AU 31ER DÉCEMBRE 1865.

RECETTES.

Balance entre les mains du Secrétaire-Trésorier le 1er janvier 1865.	£520	11	11
Cotisations de l'année	619	18	1½
Arrérages de cotisations	247	11	0
Licenses	260	10	0
Amendes	17	3	9
Département du Marché	254	15	8
Recettes diverses	20	7	5
	£1978	17	10½

DÉPENSES.

Département des Chemins	306	9	3½
" du Marché	43	18	11½
" du Feu	90	6	5
" de la Police	70	14	3
Dépenses diverses	223	1	10
Salaire du Secrétaire-Trésorier	100	0	0
Payé au gouvernement sur l'emprunt	262	13	4½
Payé sur emprunt	150	0	0
Argent en caisse	782	13	9
	£1978	17	10½

Le montant actuellement dû par le Conseil de Ville de St. Hyacinthe est de £5761 11 9

Le montant dû au dit Conseil et en caisse 1248 18 3½

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 9ème janvier, 1866.

E. L. R. COUILLARD DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Nous Soussignés, Romuald St. Jacques et Hilaire R. Blanchard, de la Cité de St. Hyacinthe, nommés à la charge d'Auditeurs des comptes du Conseil-de-Ville de St. Hyacinthe, en vertu de l'Acte pour amender les dispositions de l'Acte d'incorporation de la Cité passé dans la 27ème Victoria, Chapitre 22, et après avoir prêté le serment voulu en pareil cas, avons l'honneur de faire rapport au Maire et Conseil-de-Ville de St. Hyacinthe :

Que nous avons examiné avec beaucoup de soin tous les comptes portés au livre du dit Conseil-de-Ville de St. Hyacinthe, ainsi que les livres et rôles de cotisation :

Que nous avons trouvé avec satisfaction que les livres et comptes étaient bien tenus, que nous les avons approuvés et nous les trouvons corrects — les ayant vérifiés avec les pièces justificatives.

Que l'état des recettes et dépenses du Conseil-de-Ville de St. Hyacinthe, depuis le 1er janvier 1865 au 31 décembre 1865, ainsi que le montant dû par le Conseil-de-Ville et ce qui est dû au Conseil, annexés au présent rapport signé E. L. R. Couillard-Desprès, secrétaire-trésorier, en date du neuf janvier mil huit cent soixante et six, est un état correct, véritable et conforme aux livres de comptes tenus par M. le Secrétaire Trésorier.

Le tout humblement soumis.

St. Hyacinthe, 15 Janvier 1866.

R. ST. JACQUES.
H. R. BLANCHARD.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 15 Janvier 1866.

Par ordre,

E. L. R. COUILLARD-DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier.

CORPORATION DE ST. HYACINTHE.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que l'ELECTION d'un CONSEILLER de Ville de la Cité de St. Hyacinthe, pour le QUARTIER No. 2, en remplacement de A. Malhiot, Ecr., qui a été élu Maire de St. Hyacinthe, se tiendra dans la boutique de M. Noel Germain, rue St. Antoine,

Lundi, le Vingt-Neuf Janvier courant,

A NEUF HEURES de l'AVANT-MIDI.

Par ordre

E. L. R. COUILLARD-DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 8 janvier 1866.

ON DEMANDE

Pour un Magasin de Campagne, un BON COMMIS qui sache le FRANÇAIS et l'ANGLAIS et la TENUE des LIVRES. Il est inutile de se présenter sans être bien recommandé.

S'adresser à

P. T. MASSON.

St. Charles, 8 Janvier 1866

COMMIS DEMANDÉ.

Un COMMIS ayant de l'expérience, et connaissant bien la Tenue des Livres, trouvera de l'emploi en s'adressant à ce Bureau ou à HILAIRE MATHIEU Ecr.

La Présentation 8 Janvier 1866.

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES vis-à-vis le **Moulin à Farine**, le **Pont Neuf**, les **Moulins à Carder et à Fouler**, et les deux

FONDERIES.

DRAPS INDIENNES, COTON SOIE. FLANELLES &c

VINS LIQUEURS. WHISKY, BRANDY.

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES vis-à-vis le **Moulin à Farine**, le **Pont Neuf**, les **Moulins à Carder et à Fouler**, et les deux

FONDERIES.

FER PEINTURES SCIES VITRES. MASTIC. CLOU.

BOTTES CUIRS. SOULIERS. HARNAIS. CHAUSSURES &c.

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Tiges, Cafés, Sucres, Mélasse, Poisson, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour des Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, Vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'habilité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 13 Decembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES consenties. Le montant des pertes payées est de $18,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £840,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

ETABLIE EN 1825

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer ont instamment prier leurs applications à bon avant cette date, dans le but de se procurer les avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1865.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT.

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

COMPRENANT:

UN MOULIN A FARINE,

— DE PLUS: —

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,

UNE BOUTIQUE

où les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

Nouveau Magasin

DE

MODES

ET DE

MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades. Place du Marché.

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assorti.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR GOUT!

14 décembre 1865.

ÉPICERIES, GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Face du Moulin—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, ci-devant en société avec le public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin sur la Rue Cascades, Face du Moulin, Vis-à-vis les Hauteurs de la Rue Carrière, pour le Moulin et les Manufactures.

Comptant que la longue expérience qu'il a acquise dans le commerce, pendant plusieurs années, lui permettra de satisfaire pleinement tous les pratiques qui voudront bien le favoriser de leur patronage, le public de St. Hyacinthe et les paroisses environnantes, ainsi que les Manufactures, peuvent être assurés qu'ils trouveront toujours chez lui un assortiment complet de Marchandises, qu'il vendra à des prix très réduits.

N.B. Le soussigné tient toujours en mains une grande quantité de Grains qu'il achètera au plus haut prix du marché.

St. Hyacinthe, Mai 1865.

INVASION DES ORANGES !!

UN nuage se dessine à notre horizon, lequel menace pour la tranquillité du pays.

Monsieur Horatio Gates, St. Hyacinthe ne sera pas inquiété par l'ouragan qui menace de renverser tout ce qui s'oppose à son libre mouvement et fortune.

M. DORHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS, &c*, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et de ses environs sachent donc que tant que les *FENIANS* nous menaceront d'une invasion, M. DORHERTY donnera de sérieux embarras aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les oranges ont les seuls *LOYAUX SUJETS* (?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DORHERTY juge ses marchandises bien fondées; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que MONSIEUR CHARLES LAROCHE a été nommé Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St. Théodore d'Acton en remplacement de M. Fontaine. Toute communication concernant le dit conseil devra être adressée à M. CHARLES LAROCHE, à St. Théodore d'Acton.

23 novembre 1865. 1m

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLISTE.

RUE ST ANTOINE.—PRES DU MARCHE.

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'ici, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement de stock, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Commodes, Secrétaires, Canapés, Sophas, Tables, Chaises, &c., &c.**, et autres meubles dont on aurait besoin, le tout le plus tôt possible, aux plus bas prix du marché.

M. Heribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1865.

CHARLES NELSON.

ENSEIGNE — CADENAS.

Vis-a-vis le Marché

ST. HYACINTHE.

EPICERIES ET FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

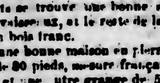

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC FILS — CHARLES NELSON

St. Hyacinthe juillet, 1865

NOUVEAU MAGASIN

DE

Vins de toute Espèce.

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

VIS-A-VIS LA MAISON

F. & J. LECLAIRE.

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis que se rendant à leurs sollicitations, il vient d'ouvrir un Magasin où il offre le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, EAUX DE VIE, VINS FRANÇAIS, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention de Messieurs le Membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très Bon Marché.

P. A. MERCIER.

19 Mai—

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 8 arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 valeaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 80 pieds sur 24, remise et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

223, rue Notre-Dame, en face de l'Eglise des Recollets, Montréal.

Assortiment de Bureaux, Bibliothèques, Lits, Lavabos, Chaises, Tables, Fauteuils, Rocking-Chairs, Miroirs, Glaces, Tableaux, &c.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE,

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

DR. COLBY'S

ANTI-COSTIVE AND TONIC

PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais bien pour assurer des évacuations naturelles et régulières, activer la digestion et augmenter l'appetit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appetit et conferrent à ces mêmes organes de l'élasticité et un bon ton. Elles sont admirablement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucune autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises en tout temps que possible sans causer aucun dérangement, et elles ont cela de particulier sans augmenter la dose.

Nous soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Montréal, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Durham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.,
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN HEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLENNY, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, W. E. GREY et tous les principaux marchands de médecines.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe
Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.
1er sept. 1865.

MILLE! SAUVEZ VOS ENFANS

PASTILLES DE DEVINS

VÉGÉTALES

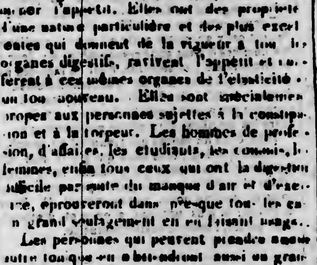

DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont parfaitement inoffensives,
Elles sont à goût,
Elles n'ont rien d'odieux à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anti-helmintiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme remède pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boîte renferme 20 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On trouvera bien souvent aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle-même timbrées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.

Rue St. Pierre, No. 36, MONTREAL.

6 Juillet 1865.—1a.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps restent moins aisées par les sécrétions foetides et grasses des pores d'hiver. Ce remède sûr quelque puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDICINALE.

Pour tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules de Plaies cancéreuses, Tumeurs, abcès, Ulcères.

Pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses c'est aussi un remède sans pareille pour les rhumes, enflures, Scorbut, Névralgie, Dartre, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Trigue, etc.

C'est dans cette préparation la plus forte et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. C'est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir au coté contre les contre-façons voyez si la signature de LAMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche blanche.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Logées dans les Flacons de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dérangées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusqu'ici considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsie, Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Balsames les plus doux, et bien qu'il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et rebelles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaires ont opéré les guérisons complètes.

Préparées seulement par LAMAN & KEMP.

Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J. B. Bethumeur où il donnera tous les soins nécessaires pour le soulagement et la guérison des animaux malades et ayant de tous animaux.

La longue expérience de M. Denis et le succès obtenus par lui dans le pays; lui font un marché Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B. Bethumeur, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a traité au-delà de trente pieds de bœufs pour la cause de Charbon et toutes ont été guéries sous nos yeux et à la satisfaction de tous.

A. MATHARD A. BERGERON, I. SABARIN.

JOURNAL DE PROPAGATION.
Politique Agricole

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Trois Piastres si on ne paye qu'après l'expiration de l'année.
Trois Piastres si on ne paye qu'après six mois.
Quatre Piastres si on ne paye qu'après l'expiration de l'année.
Publié par L. Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau maintenant à Prévilles, maison de H. J. Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Littéraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne... ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 19 Janvier 1866. — No. 89

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

BUREAU DE POSTE DE St. HYACINTHE.

HEURES D'U DEPART ET DE L'ARRIVE DES MALLES A CE BUREAU.

Service Intime 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ.
		A. M.	A. M.
		7 0	12 00
		11 45	P. M.
		P. M.	10 0
		3 30	
Montréal.	Tous ces jours		
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 00	10 00
Island-Pond		7 00	
		11 45	3 30
Québec.....	do	7 00	10 30
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.	do	P. M. 3 00	A. M. 7 3
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Liboire, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 3
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 3
La Présentation .	Mercredi et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. E. DESPRES,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées un trois quarts d'heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Hugues, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi; et elles sont fermées le jour du départ à 7 30 h A.M

EN VOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,
Douanes Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que dé sormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du pair de Portugal qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M BOUCHETTE.

Département des Finances.
DOUANES.

Ottawa 12 Janvier, 1866.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 28 p 100, lequel pourcentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquera à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

MÈRES
SAUVEZ VOS ENFANT

SIROP DE PETITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. *Nous serons heureux, mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores de la peau, calme l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents, sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.
Montréal, 1865

AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Medecins.

Le sirop d'Ipécac de Fer Ioduré Glycériné, préparé par M J Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.
Montréal, 3 Juin 1865
Pharmaci Français et Vernier.
St. Hyacinthe.

MAISON DE PENSION
TENU PAR
MADAME E. M. D'SORGES.

Mme. E. M. Desorges informe respectueusement ses amis et le public en général qu'elle vient d'ouvrir la **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait auparavant Mme Chapleau.

La Maison est tenue par une Dame, et le même plaisir que la famille Mlle Pagnuelo recevra ses personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soin et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Mme DeSorges de recevoir nombre d'hôtes, particulièrement les voyageurs, et de loger les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.
St. Hyacinth 30 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROID DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St Pie)

M. GODFROID DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de reprendre maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vu la proximité du marché, cet Hotel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bons soins seront la disposition des voyageurs.
St Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, près du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de M St Germain, menuisier. Les voyageurs trouveront à cet Hotel tout le confort désirable; la table sera servie à toute heure et on trouvera chez l'hôte de bons lits et de bons Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,
TENU PAR
ISIDORE BEAULNE,
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.
WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de la Table et de la manière polie dont ils ont été traités. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, a mis maintenant l'Hotel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. Francois, a vendre d'un seul lot ou par lots de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquereurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreux pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carder sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le Foulon est aussi en très bon ordre, et de plus la presse l'Ecoffit et autres articles avec satisfaction. Il continue par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public. ——— St. Barnabé, 8 août 1865.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bounties, arrerages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont:

1o. Les Soldats incapables de travailler;
2o. La veuve; 3o. Les enfants au dessous de seize ans; 4o. La mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter: Les bounties, arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussi pas

☞ *A ceux qui désirent les instructions*

Je me charge de fournir des informations à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, y sera rien charger, excepté les frais de port. Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.

☞ Aucun de ceux qui ont aidé à la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application

Le clergé, les magistrats et autres rendraient service à ceux à qui je pourrais être utile en leur faisant connaître cet avis.

Toutes communications devront être adressées:
E. L. SNOW, Agent susdit,
"Au vieux Hôtel,"
No 49, Rue St. Henry
Montréal, 30 octobre, 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Rue voisine de La Tuche, Ier.
SUIVENT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

APINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Lafrenaboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Sirs.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe, Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Manior.
HONORÉ MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coin ner, rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau:—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin Notaire.
St Hyacinthe, 15 août, 1865

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

G. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
BUREAU, No. 65, PETITE RUE ST. JACQUES.
MONTREAL.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Juin 1er 1865.

LEANDRE BOURBEAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865

L. F. A. VIOLLETTI.
Coroner-en Joint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X Girard Ecr avocat, et en face de celui du ff. R. Blanchard ecr N. P.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
COATICOOK.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.
☞ Pianos reparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montreal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que demande sera fait à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIÉTÉ DU PASSAGE DU PONT NEUF DE ST HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

I. J. E. SAUVAGEAU,
ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
VIENT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

Aux chefs de familles.

LES PILLULES DE
JUDSON
Préparées avec des
Herbes des Montagnes.

La meilleure Médecine qui existe pour les familles.

Préparées avec des racines et des Herbes qui croissent sur les montagnes et dans les belles Vallées du Mexique où s'élève les Cordillières dont les sommets semblent percer les nuages.

En purifiant le sang non seulement elles guérissent, mais préviennent

Toute espèces de Maladies

C'est le meilleur remède que le Tout-Puissant ait créé pour toutes les maladies provenant de

L'IMPURETE DU SANG

Les maladies sont des plus nombreuses. Les PILULES DE JUDSON sont le meilleur remède qui existe pour la guérison des maladies suivantes:

LA BILE,

Les Ecrouelles, les vers, les maux de Tête, les Indigestions, Indispositions d'entrailles

La Dyspepsie.

Perte de sang; tout dérangement d'Entrailles, et des noyaux.

MALADIE DE PEAU

la constipation, Rhume, Diarrhée, les fièvres intermittentes, maladie de Poumons, maladie de Foie. C'est la meilleure médecine connue pour les femmes. En guérissant l'occasion de la maladie, et vous prévenez les maladies.

L'impureté du sang est la cause du plus grand nombre de maladies. Ces pilules purifie tellement le sang que les maladies n'ayant plus rien pour s'alimenter sont obligées de s'enfuir

ACHETEZ NOTRE ALMANACH

de quelques degrés, et lisez l'histoire de cette merveilleuse découverte; ou comme preuve consolante, achetez et essayez une boîte de ces pilules, et vous vous persuaderez qu'elles ont toutes les qualités que nous leur attribuons.

Trouvé dans les boîtes contenant 40 pill.

PRIX 25 Cents par Boîte.

☞ Le dessus est un couvert rouge avec des lettres noires, et le fac-simile de notre signature.

DEMANDEZ LES
JUDSON'S
MOUNTAIN HERB PILLS

Et l'Almanach "The Rescue Almanach," Nous les envoyons également par la malle franc de port, pour 25 cts. par Boîte.

B. L. JUDSON & Co, Proprietaire
106 FRANKLIN ST., NEW-YORK.

Le Dr Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager; il a visité tout autour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Nord; il a passé trois ans avec les sauvages du pays de l'Ouest; c'est durant son séjour avec ces sauvages qu'il découvrit ces pilules si connues. Le Dr Morse mêle le premier a cela dire fait que toutes les maladies proviennent de l'impureté du sang, que la santé, la force et la vie dépendent de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux se forment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, corrompent et épaississent et si toutes les sécrétions et les maladies; notre force est alors en place, notre santé disparaît, et si la nature ne reçoit pas de l'aide pour la débarrasser des humeurs qui le gênent, le sang devient stagnant et cesse d'agir; et ainsi s'éteint pour toujours le flambeau de la vie. Combien est il donc important de tenir libre tous les conduits du sang? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une médecine qui vous guérira, à savoir: *les pilules Indiennes du Dr. Morse*, fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes du Jardin de la nature pour le salut et la santé des personnes malades? Une des raisons avec lesquelles ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature à se débarrasser des obstructions qui la gênent? La seconde est un expectorant qui ouvre les passages dans les poumons et aide l'expectoration en débarrassant des humeurs. L'autre est un diurétique qui enlève le malade et donne de la force aux tuyaux qui ainsi se courbe, jettent la corruption du sang par le passage d'eau et durci. Les qui trempent un cathartique qui aide les autres éléments de la thérapeutique ils ont à purifier le sang et enlève les autres impuretés qui disparaissent par les entrailles en grande quantité.

Sûreté.—Prenez garde aux contrefaçons. Les véritables boîtes portent la signature de A. J. White & Co. Toutes les autres sont contrefaites. Défiez vous des contrefaçons portant le nom de James Bickley, n'achetez que les boîtes qui portent le *fac simile* de A. J. White.

B. L. JUDSON & Co.
Seuls propriétaires, Brockville, C.W, et N.-Y
Chaque boîte de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et se vendre par tous les druggistes
25 cents par boîte, 5 boîtes pour 1 piastre expédiée par la poste franche de port.
1er Janvier, 1866.

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT,
Rue Cascades, porte voisine de MM. Cadoret et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert.
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

IMPORTANT AUX FAMILLES!

Servez-vous du Vermifuge Canby, du Dr. McKenzie.

"Symptomes certains des Vers."

Le visage pâle et couleur de plomb, avec des rougeurs occasionnelles, ou une tache limitée sur une ou les deux joues; la vue devient trouble; les paupières s'engorgent; on donne de fréquents coups de pied pendant le sommeil; la langue est chargée; la respiration très embarrassée; quelque fois une toux sèche, avec une sensation de malaise dans l'estomac, et des sensations sont entièrement dépravées; des douleurs passagères dans l'estomac, des soulèvements et des vomissements fréquents, les selles irrégulières, c'est à dire quelques fois constipé; les selles glaireuses, et souvent accompagnées de sang (hémorroïdes); le visage enflé; l'urine épaisse; la respiration généralement difficile et accompagnée du hoquet; sommeil troublé et agité, avec grincements de dents; humeur généralement irritée, etc, etc

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se manifestent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE SUITE.

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et en donnant dans le temps vous sauvez votre patient le beaucoup de douleur.

Le docteur McKenzie déclara que sa volonté était que ce remède fut à un bas prix afin que la haute classe comme les autres puissent s'en procurer facilement. A cause de cette volonté, nous l'avons à bas prix suivant.

☞ Prix seulement 7½ d. sterling (15 cents) par paquet, ou 28 (40 cents) pour quatre paquets.

Tous les paquets qui ne portent pas la signature de "H. E. McKenzie, M. D, Glasgow," sont contrefaits.

Agents pour la vente en gros pour le Canada Est et West, et seulement importateurs, à qui toutes demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,
BROCKVILLE C. W.

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS:—Northrop & Lyman, Newcastle, C. W.; Lyman, Elliot & Co., Toronto, C. W; J. M. Henry & Sons—Lemaire, Clerc & Co—Kerry Bros. & Lathern—Campbell & Campbell, Montreal, C. E.; E. Greenfield, Montreal, C. W.; J. Winer & Co., Hamilton, C. W.

1er Janvier, 1866.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!
Poudres de Condition
De Carleton.
LA MEILLEURE MEDECINE POUR
Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'apercevront qu'en en servant la printemps plusieurs pincées en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'ils font mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant 1½ minot de graine pour les animaux de ce tonneau peut suffir 25 minots avec une de ces *poudres*.

Servez-vous-en et vous verrez! Les différentes maladies des chevaux peuvent être arrêtées et même guéri a par ces *poudres*. Une poudre chasse les vers. Une autre guérit les morfondus. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre donne une longue et forte crinière. Une poudre guérit le "Horse Distemper in Canada."

Les poudres de Condition de Carleton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose du monde pour donner de force à un cheval, pour le ramener à la santé et à la vigueur, et n'est cette espèce trop longtemps négligé il périt comme moutons.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des animaux, également ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur à tout le système. C'est ces propriétés qui font que ces poudres apparaissent si promptement sur le poil; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil sur et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un conducteur et un Restaurateur parfait après les attaques de toutes les maladies aiguës telles que l'Influenza, l'étouffement, l'Inflammation la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette médecine; elle en tirera toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent eux-mêmes devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tireront des troupeaux un bonne santé et les engraisseront plus vite et bien plus aisément. Rien qu'un essai.—Trouvez la signature de

J. CARLTON COMSTOCK.

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carleton.

☞ Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet et jusqu'ici se détaillent à 25 cents.

1er Janvier, 1866

APPLICATION AU PARLEMENT.

Application sera faite à la prochaine session du Parlement Provincial pour la passation d'un acte spécial pour détacher de la paroisse de Ste. Angèle, Comté de Rouville, la partie ou Rang de l'Eglise ou St. Pierre qui appartient à cette Paroisse, le Bout Ouest du Fort George jusqu'à la ligne entre Jacques Normandeau et F. X. Boulais, ainsi que le bout ouest de la Côte Double jusqu'à la ligne entre Joseph Dubois et Jacob Fournier du côté sud et à la ligne entre Joseph Gauthier et Jacob Fournier du côté nord et annexer ces parties de rangs pour toutes fins à la paroisse de Ste. Marie de Monnoir. Et décharger les propriétaires de ces parties de Rangs de toutes réparations pour bâtisses publiques non encore érigées dans le cas où il y en serait imposées, près le dix janvier courant, 1866.

Ste. Angèle, 5 janvier, 1866.

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Application will be made to the Legislature of Canada to detach from the Parish of Ste. Angèle, county of Rouville, parts of Rang d'Eglise, Fort George and Côte Double, and to unite them to Ste. Marie de Monnoir and to exempt those parts of Rangs from all assessments imposed after the tenth of January, 1866.

St. Angele, 5th January, 1866.

MODISTE.

MADAME BOURDON,
Maison Cadoret & Dufort.

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, dans le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que:

Chapeaux, Masteaux, Robes, Victorines, Manchons et Caques, &c. &c. &c.

—Aussi:—

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de toutes du dernier goût, ainsi que **Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c.** à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.

—De plus:—

Elle étampera.

Résidence, maison de MM. Cadoret & Dufort, vis à vis le marché,

ST. HYACINTHE.
16 nov.

FONDERIE
DE
ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PINEAULT

ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que:

Poêles doubles, Chaudrons, Canards, Boîtes de Roues, Pentures de granges et

CHARRUES.

—Et de plus—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI:—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

à système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES
Les mieux finis.

—De plus:—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout ce pendant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 13 décembre 1865.

CADEAUX
POUR LES
FETES.

L'assortiment le plus varié et le
MEILLEUR MARCHE
DE TOUT,
ST. HYACINTHE,
A LA LIBRAIRIE DE
M. A. KEROACK,
RUE CASCADES,
ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Imagerie religieuse; Articles de Fantaisie; Jouets d'enfants depuis 1 sou à une piastre; Albums; Statues; Porcelaines; Livres de dévotion et autres reliés avec luxe; Cartes à jouer; Porte-Monnaie, et une foule d'articles de TOUT PRIX, convenable pour

CADEAUX.
15 déc. 1865.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 19 Janvier, 1866.

L'Eveche de St. Hyacinthe.

Il circule en ce moment dans notre ville, certaines rumeurs, qui, sans reposer sur aucune donnée officielle, n'en sont pas moins vraisemblables, et méritent une prompte et sérieuse considération, parce qu'il s'agit d'une question de haut intérêt, surtout spirituel, mais aussi temporel.

Tout le monde sait les revers qu'a subi le siége épiscopal de la cité de St. Hyacinthe depuis son établissement. Tout le monde sait aussi dans quelles difficultés financières il se trouve aujourd'hui, par suite de ces tribulations, et de son peu de revenu —revenu si minime que vraiment, il fallait une confiance apostolique en la Providence, pour avoir osé espérer sortir de ces embarras, sans en appeler plustôt à des moyens, moins sûrs sans doute aux yeux de la religion que cette confiance en Dieu, mais plus prompts et plus expéditifs aux yeux des humains.

Mais un tel état de choses ne peut toujours subsister ; dans l'intérêt même de la ville, et pour la dignité du corps ecclésiastique, le mode d'administration doit changer.

Voici donc de quoi il s'agit.

Le futur évêque de St. Hyacinthe, quel qu'il puisse être, serait fortement conseillé, par qui de droit, d'abandonner la ville, pour se retirer dans une paroisse qui pourrait le faire subsister, lui et ses prêtres, et dont les revenus annuels lui permettraient, tôt ou tard, de faire face à la dette très élevée du siége épiscopal.

L'éloignement de l'Evêque de ce diocèse, de St. Hyacinthe ! L'émission d'une telle idée suffit pour émouvoir les esprits, et à bon droit. Car par le départ de Sa Grandeur de St. Hyacinthe, sans compter le spirituel les transactions commerciales de la cité diminuent d'au moins £10,000, sur lequel montant, on peut compter 4 à 5 milles louis de profit.

Et vous figurez-vous, la cathédrale de St. Hyacinthe veuve de son Pasteur ! !

Mais on s'afflige, de ce que le digne Evêque, à qui nous serons bientôt forcés de dire adieu ! ne puisse prendre part à nos cérémonies religieuses, tout en demeurant au milieu de nous.

Que sera-ce donc quand St. Hyacinthe sera obligée de s'avouer coupable de l'éloignement de son premier Pasteur !

Mais alors, nous n'aurons pas le droit de nous récrier contre cet état de choses, car nous l'aurons voulu. Il est en effet impossible que Sa Grandeur en agisse autrement. Tout le monde en conviendra, si l'on considère que les revenus de l'Evêché, consistant en rentes de banc, en contributions des prêtres, dont une grande partie, missionnaires dans nos townships, ont plus besoin de recevoir que de donner, en dons et en dîmes que donnent quelques citoyens de la paroisse annexée à la ville ; si l'on considère, disons-nous, que ces revenus suffisent à peine pour payer les intérêts de la dette.

Le revenu de leurs messes de chaque jour est en grande partie converti en aumônes faites aux pauvres qui se pressent dans le vestibule de l'Evêché depuis 6 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir.

Pas un de ces pauvres ne reçoit moins qu'un pain chaque jour.

Depuis 10 ans que l'Evêché de St. Hyacinthe est érigé, la ville ne lui a donné que £128 ! Personne ne nous en fait reproche ; mais devons-nous attendre pour venir au secours de notre évêque, que le mal soit incurable ? Non, non, crie-t-on unanimement. A l'œuvre donc ! Créons à l'Evêché un revenu annuel certain.

Par quels moyens ?

Voici ce que nous suggérons, à la suite de plusieurs citoyens notables de la ville.

Que la corporation s'empare de la question, et qu'elle impose des taxes sur tous les propriétaires catholiques de la cité. Il n'y a personne, sans aucun doute, qui ne serait heureux de concourir pour quelque chose au soutien de l'Evêché.

Le système de taxation est préférable, croyons-nous, à celui des contributions volontaires, parcequ'il est plus certain, moins gênant pour ceux qui reçoivent, et que ce revenu viendra tous les ans, à époque fixée ; ce qui donne plus de latitude à ceux qui comptent sur un tel revenu, pour opérer leurs transactions. D'ailleurs, ce système de taxes, n'empêchera personne de donner libre cours à sa générosité.

Nous prions donc le conseil de prendre ces suggestions en considération à sa première séance. Car le plus tôt ce sera compris, le plus, les intérêts des citoyens y gagneront.

Si la nature de l'acte d'incorporation de la ville ne permet pas au conseil d'imposer une taxe particulière, il pourrait au moins distraire une somme de 150 louis de ses revenus ordinaires, pour la convertir au soutien du curé d'office et de ses vicaires. C'est le moins qu'on puisse exiger. Il nous semble que les citoyens d'une ville sont aussi fortement liés par l'obligation de faire vivre leur curé, que les citoyens d'une paroisse. Au reste si nous n'agissons pas, nous perdons notre évêque ! Ainsi avis aux intéressés.

Une requête, croyons-nous, est en voie de se couvrir de signatures, pour venir à l'appui de nos suggestions. Nous espérons qu'elle sera mise ce soir même devant le conseil.

Si nous avions à présenter à notre futur Evêque, lors de son arrivée au milieu de nous, des résolutions conçues dans le sens indiqué plus haut, nous pourrions espérer ne pas être obligés de déplorer son départ.

Il est assez intéressant de constater qu'il semble s'opérer une réaction d'idées dans les journaux américains qui jusqu'aujourd'hui ont le plus âprement combattu le renouvellement du Traité de Réciprocité. Plus l'époque de l'abrogation approche, plus ces *Solons* de la presse paraissent redouter qu'elle n'amène des maux mille fois plus grands que *ne pourrait le faire le libre échange*. Jusqu'aujourd'hui ils n'ont discuté la question qu'au point de vue des avantages que les Etats-Unis ont pû retirer du Traité. Ils ont trouvé que ces avantages n'ont pas été aussi considérables qu'ils auraient pu le désirer ; pour la raison toute simple que M. McCulloch n'a pas trouvé que le Canada avait acheté autant des Etats-Unis que ces derniers du Canada. L'égoïsme de nos voisins ne leur a pas permis de découvrir que pour être logique, M. McCulloch aurait dû avoir égard au nombre des consommateurs de chaque pays.

Mais ne croyons pas que ces journalistes ne se soient ménagé une transition, pour le cas où l'opinion publique tournerait contre eux dans leur croisade contre le libre échange : ils n'ont pas encore discuté la question au point de vue des inconvénients qu'entraînerait le rappel pur et simple du Traité.

Le New-York *Herald* s'engage un des premiers dans cette issue, et comme il a l'habitude d'être extrême en tout, nous ne serions pas surpris de le voir maintenant devenir aussi grand admirateur de la réciprocité qu'il s'en est montré d'abord l'ennemi le plus juré.

Après avoir annoncé dans son numéro de vendredi dernier que les délégués des provinces britanniques sont arrivés à Washington pour y discuter le renouvellement du Traité de Réciprocité, il fait un précis historique de ce traité à la fin duquel il dit : « Nous nous rappelons qu'à l'époque de son abrogation par le Congrès, en Janvier dernier, un vote très dérisif du Sénat a été donné sur cette matière et que M. Sumner et autres, *avec plus de zèle que de logique* ont crié à l'anéantissement du Traité. Probablement que les sentiments qui ont amené ce vote étaient le résultat de l'antipathie manifestée par le Canada contre ce pays, durant la rébellion ; *mais en interrogeant les statistiques on s'aperçoit que le jugement de nos législateurs a été un peu rétréci.* M. Sumner en attribuant au Traité d'avoir fait cesser l'esprit d'antagonisme, lui attribue bien peu d'autre chose. La navigation du St. Laurent était une concession très avantageuse ; il ne la regarde que comme nominale, et quoique le commerce des deux pays ait fait des progrès immenses sous l'opération du Traité, *il ne s'est pas aperçu de son influence bienfaisante.* »

Après avoir cité les statistiques du commerce pour les années dernières et avoir indiqué une disproportion dans le cadre des affaires faites par les deux pays, le *Herald* ajoute : « Il ne s'en suit pas de là cependant que cette disproportion soit à notre désavantage. Toutes taxes sont finalement payées par les consommateurs des objets taxés ; et le Canada en imposant des droits sur nos exportations, a taxé son peuple, sans infliger nécessairement des pertes ou de la dépréciation sur ces objets. La taxation avait cependant pour tendance directe d'arrêter le commerce des objets taxés. Le fait que les Etats-Unis ont collecté moins d'un million de piastres de douanes sur le Canada, sous l'opération du Traité, n'est pas une objection contre lui, si nous l'envisageons sous le point de vue du libre échange ; car il tend à prouver que presque toutes nos importations du Canada sont des articles libres, et que notre peuple peut les acheter à meilleur marché que s'ils étaient chargés de droits. Ceci sans doute entraine une perte pour le revenu public ; *mais le peuple gagne ce que le trésor perd en pareil cas.*»

Mais la fin de l'article que nous commentons est ce qu'il y a cependant de plus significatif pour indiquer la nouvelle ligne de conduite du *Herald* vis-à-vis du libre échange. « Que l'on doive conseiller dit-il le renouvellement du Traité tel qu'il est, ça nous semble souffrir difficulté, mais qu'un Traité favorable à une Réciprocité de commerce soit désirable, cette question semble souffrir peu de doute ; *et nous avons confiance que le Congrès prendra le sujet en considération avant l'expiration du Traité actuel.*

Quelques passages du *Times* de New Y. nous démontrent aussi que ce violent ennemi de la réciprocité est maintenant en voie de conversion. « Nos hommes d'Etat les plus distingués, dit ce nouveau catholicumène, se sont depuis longtemps prononcés en faveur d'une réciprocité absolue ; et en référant à nos colonies, on pourra se convaincre aisément que de concert avec eux, nous sommes les avocats d'une politique de commerce continentale.»

LES TOWNSHIPS.

Voilà un sujet intarissable, et que nous aimons à traiter toutes les fois qu'une occasion s'en présente.

Constater les progrès de nos Cantons de l'Est, faire connaître les éléments de prospérité qu'ils renferment, c'est le meilleur encouragement qu'on puisse offrir aux indécis, à ceux qui flottent entre les Etats-Unis et leur patrie.

Ainsi tout dernièrement, nous faisions connaître à nos lecteurs certaines localités, telles que Roxton, Acton Upton, etc. Aujourd'hui nos renseignements nous permettent de dire un mot sûr Waterloo.

Le mouvement de la population catholique de cette place est vraiment étonnant, et ne peut s'expliquer que par le zèle des missionnaires.

Il y a cinq ans, on n'y voyait qu'une seule famille catholique ; aujourd'hui on en compte soixante et quinze qui se réunissent pieusement toutes les fois que leur zélé pasteur les y appelle, outre les Dimanches et les Fêtes, dans une belle église qui bientôt sera complètement terminée.

Toutes ces familles ne jouissent pas, il est vrai, d'une grande fortune, mais pas une seule n'est dans la gêne ; toutes vivent de l'honnête aisance qu'elles se sont créée par leur travail et leur persévérance.

N'oublions pas de rendre à leur pasteur, Messire Gendreau, la part qui lui revient de la bonne harmonie qui règne dans ces campagnes

Il faut remarquer que Waterloo par sa position est destiné à devenir une place très importante.

Il est aujourd'hui le chef-lieu d'un comté judiciaire. La ligne de chemin de fer qui y passe offre de grands avantages pour le commerce, et nul doute que dans un avenir peu éloigné, Waterloo sera le centre de toutes les opérations commerciales et autres de cette partie de nos townships.

Colonisons par des Canadiens-Français catholiques—et cette vaste lisière qui s'étend depuis le Vermont jusqu'à la Gaspésie, jusqu'au Golfe pour ainsi dire, appartiendra à ses maîtres naturels, aux Canadiens français. Et alors nous pourrions exercer plus efficacement cette légitime influence que nous réclamons dans l'administration de la chose publique.

A ce propos, nous ne pouvons nous empêcher de faire allusion au peu d'ardeur, pour ne pas dire plus, que nous remarquons parmi nous dans la cité de St. Hyacinthe, pour la cause de la colonisation. A l'exemple de plusieurs villes et localités, St. Hyacinthe avait organisé l'été dernier, une de ces sociétés, destinées à promouvoir puissamment les intérêts de la colonisation. Depuis lors, nous n'en entendons plus parler.

Les journaux de Québec publient en ce moment une liste des membres de la société formée dans cette ville. Ces listes, le rapport des opérations de la société, le bien qu'elle a opéré, tout nous prouve qu'il est possible d'arriver à une bonne fin, avec ces institutions.

Qu'on ne nous objecte pas les difficultés d'une société naissante, ni même la faible apparence de succès.

Il serait en effet, inouï, qu'une société n'éprouvât aucune difficulté à se constituer, et à se consolider sur de fermes bases. Mais, *Labor improbus omnia vincit*. Du courage donc, une persévérance énergique, tenace même, s'il le faut, voilà comment on obtiendra d'heureux résultats. Quand bien même on ne parviendrait à soulager que 10 à 15 familles par année, ce sera toujours autant de frères qui en profiteront, et autant de perdu pour les Etats-Unis.

C'est peu, nous l'avouons, mais vaut mieux quelque chose que rien du tout.

L'*Ordre* s'est tellement formalisé de notre réplique à l'accueil qu'il nous a fait, qu'il s'était promis de plus s'occuper de nous. Heureusement sa mauvaise humeur s'est évanouie.

Pourquoi donc être aussi susceptible, confrère ?

Nous n'avons fait que rétorquer ce que vous nous aviez dit, et voilà tout. La justesse avec laquelle nous avons frappé nous porte même à vous conseiller de ne plus appeler cela des *menues saletés*, car votre susceptibilité sous le rapport de la délicatesse pourrait en souffrir

Dans son numéro du 15 courant, notre confrère prend fait et cause pour M. Perrault à propos d'un article publié par nous relativement à la *Revue Agricole*. Dans cet entrefilet nous reprochions à la *Revue* de publier des articles qui avaient été écrits pour d'autres pays que le Canada, qui naturellement n'étaient nullement pratiques pour nous, et par conséquent d'aucune utilité.

Voici ce qu'il nous répond :

—Le *Courrier* va jusqu'à reprocher à la *Revue* de prendre les enseignements qu'elle publie quelque part ; ainsi nous pourrions dire à notre confrère qu'il se mêle de parler du traité de réciprocité, qu'il a appris que le traité allait être rappelé, par la *Minerve*, le *Pays* ou les journaux américains, et que le public pourrait aussi bien prendre ses nouvelles dans ces publications que dans les colonnes du *Courrier* ; nous pourions même, s'il osait affirmer la mort de Louis XVI, lui reprocher d'avoir appris cela dans l'Histoire de France : ce serait analogue.

On peut apprécier par cet échantillon, la sagacité du jugement de notre confrère, qui assimile la manière d'apprendre les nouvelles et les faits de l'histoire, à l'art d'instruire par des articles bien pensés, convenables aux lieux où ils sont écrits, et à ceux pour qui ils sont écrits.

Que le rédacteur de la Revue prenne des articles où il voudra, peu nous importe à nous, pourvu qu'ils soient utiles ; mais c'est précisément ce défaut d'utilité que nous lui reprochons.

Quand au motif qu'il nous prête pour en agir ainsi, voici à quoi se réduit son argumentation. « Vous vous élevez contre M. Perreault, parceque vous ne professez pas les mêmes opinions politiques que lui. » Il me semble que nous pourrions lui répondre avec autant de vraisemblance : vous vous déclarez en faveur de *M.* Perreault parcequ'il professe les mêmes opinions politiques que vous ; ou peut-être parceque vous tenez à faire votre cour à celui qui pourrait encore disposer d'une place de secrétaire quelque part.

Enfin on pourrait se perdre en hypothèses !

Au reste, qu'on nous comprenne bien, ce que nous voulons, ce n'est nullement la destitution de la *Revue Agricole*, mais nous réclamons pour la société d'Agriculture la liberté de recevoir ou de ne pas recevoir cette publication.

Si elle est si utile qu'on le prétend, elle n'y perdra rien ; tandis qu'en réalité, si elle est inutile, les sociétés y gagneront beaucoup.

D'ailleurs, refuser de se rendre à notre demande, ne serait certainement pas faire acte de *libéralité* dans un siècle où la *liberté* est prisée si haut.

Le " Pays " et le " Siècle."

Le Pays n'aime pas qu'on lui dise qu'il puise ses inspirations dans les colonnes des organes de la démagogie européenne et qu'il suit de son mieux les principes et dogmes du cathéchisme libéraître du *Siècle*.

Il a trop conscience du danger auquel il s'exposerait en arborant franchement le drapeau libéraître, pour ne pas protester contre des accusations de ce genre. Ces hypocrites protestations, qui suffisent peut-être aux lecteurs aveuglés du *Pays*, n'ont jamais trompé les hommes sensés.

Pour nous, nous tenons toujours le *Pays* en dépit de ses dénégations, pour une succursale du *Siècle*, c'est-à-dire pour une succursale du journal le plus franchement impie le plus franchement révolutionnaire, le plus franchement matérialiste de l'Europe.

Et voici une nouvelle preuve, une preuve toute fraiche de l'exactitude de notre jugement sur son compte.

Nos lecteurs savent déjà, par des extraits de journaux européens que nous avons publiés dans nos colonnes, que le Duc de Brabant, fils aîné du feu roi des Belges, a été solennellement installé, le 17 décembre sur le trône de Belgique.

Le *Siècle* de Paris, dans son compte-rendu de cette cérémonie, n'a pu s'empêcher de laisser percer ses instincts anti-catholiques.

« Partout, dit-il, l'accueil qui a été fait à Léopold II tenait de l'enthousiasme.

« Mais que le jeune monarque ne se méprenne pas sur le véritable caractère de cette ovation, *et qu'il ne se laisse pas égarer par un certain entourage qui le conduirait rapidement à l'impopularité.*

« Qu'il n'oublie pas ce que lui dit un jour avec tant de franchise et de vérité le libéral ministre M. Rogier :

« —Que pense-t-on de moi parmi le peuple ? demanda à cet homme d'Etat celui qui porte aujourd'hui la couronne de Belgique.

« —On trouve, monseigneur, lui répondit M. Rogier, que vous n'allez pas assez au théâtre, et que vous allez un peu trop à l'Eglise.

Le conseil paternel du *Siècle* au jeune roi peut se résumer par ces quelques mots : « Si vous tenez, sire, à conserver votre popularité, cessez, vous souverain catholique, d'aller à l'église, et fréquentez plus assidûment le théâtre. »

Est-ce assez impudent ?

Eh bien ! le *Pays* aurait-il l'effronterie de dire qu'on le calomnie lorsqu'on le représente comme un des champions de l'anti-catholicisme ?

Après cela, des lecteurs catholiques sont-ils excusables de donner leur appui à une feuille dont les tendances anti-religieuses sont affichés si ouvertement ?

Le *Pays* se vante de temps en temps de son patriotisme ; ah ! messieurs du *Pays*, votre patriotisme, nous savons ce qu'en vaut l'aune. On n'aime pas son pays lorsqu'on n'aime pas sa religion ; ce n'est pas DANS LES RANGS DES RENEGATS qu'il faut aller chercher les bons patriotes.

— Courrier du Canada.

EUROPE.

Le rapport si impatiemment attendu de M. Fould sur la situation financière de la France, vient de paraître dans le Moniteur Il ne paraît pas qu'il satisfait entièrement la curiosité générale qu'on l'espérait ; il est très modéré dans les explications et ne fait pas connaître le détail des économies réalisées. On comptait beaucoup sur ce document pour relever la bourse passablement affaissée depuis quelque temps.

Mais il paraît que le ton sur lequel il est conçu n'est pas beaucoup de nature à galvaniser le marché monétaire.

Le Moniteur fait également connaître qu'une convention monétaire entre la Belgique la France la Suisse et l'Italie vient d'être signée, pour rapporter à un titre commun les différentes monnaies des quatre pays. Cet acte mettra, comme on le pense un terme aux difficultés qu'entravaient journellement les relations d'affaires de ces différents pays.

Le Père Hyacinthe poursuit en présence d'un auditoire chaque fois plus brillant et plus pressé les cours de ses éloquentes conférences.

Le 24 décembre l'éminent prédicateur qui jusqu'alors avait cherché à éclairer la loi morale par les lumières de la raison pure à demandé des reflets supérieurs à la révélation, il a vivement impressionné l'assistance par un magistral tableau de l'éloquence Romaine victorieuse et forte, tant qu'elle a cru à ses dieux et qu'elle a eu des mœurs, puis tombant de Scipion à Caligula, dès que le scepticisme eut envahi les intelligences, et la corruption avili le foyer domestique.

On remarquait dans la dernière conférence de Notre Dame M. Baroche ministre de la justice et des cultes assis à la droite de l'Archevêque, MM. de Broglie de Melun, Cochin, Lanyuinais députés de Nantes, Ariel député du Havre, et beaucoup d'autres notabilités politiques.

On regarde comme assez accréditée la nouvelle que l'Empereur est reconcilié avec le prince Napoléon.

Le Prince a dû dîner aux Tuileries le jour de Noel ; et l'on assure qu'il reprendra la présidence de la commission générale d'organisation pour l'exposition universelle.

On se préoccupe beaucoup à Londres des changements politiques qui doivent nécessairement survenir dans les relations entre la Belgique et la France. On dit qu'un grand parti en Belgique désire voir ce pays abandonner la neutralité et s'allier avec la France, qui favoriserait l'annexion des provinces Rhénanes à la Belgique. La France s'appuierait pour soutenir cette politique, d'un côté sur sa nouvelle alliée, et de l'autre sur l'Italie.

L'Indépendance Belge vient d'être interdite en France, par un ordre du ministre de l'intérieure il paraît que cette mesure de rigueur a été provoquée par les nouvelles hasardées que ce journal publie tous les jours, et entre autres celles qui sont relatives à des nominations ou des promotions dans les fonctions publiques. L'*Europe* et la *Gazette d'Augsbourg* ont aussi été l'objet d'une semblable résolution. La *Gazette du Midi* journal de Marseille a reçu un avertissement le 26 décembre.

En suivant les événements qui se passent en Angleterre, on constate que le catholicisme y fait tous les jours des progrès extraordinaires. Le 12 décembre Mgr. Manning a consacré dans Tower Steet une nouvelle église catholique dédiée aux martyrs anglais brulés pour la foi dans les champs voisins de Smithfield. Une autre église est actuellement en voie de construction dans le quartier Français à Londres.

L'initiative de cette œuvre est dû à l'immortel Wiseman, et la religion ne manquera pas d'y trouver un bienfait immense. On ne se fait pas une idée de la démoralisation si dissipée qui règnent dans ce quartier où se parle notre langue.

Les protestants les sociétés bibliques qui disposent de fonds importants, ont fait de tout temps des efforts considérables pour leur propagande dans cette partie de Londres, mais ils ont toujours échoué auprès des parents qui oublient Dieu entre le catholicisme qu'ils ont perdu de vue et le protestantisme dont leur bon sens se raille.

Victor Hugo est atteint d'un mal d'yeux fort aigu dont il souffre beaucoup, et qui lui rend toute lecture et tout travail impossibles.

De tous les points de la Suède, de la Norvége et même du Danemarck arrivent à Stockholm des adresses et des félicitations relativement à l'adoption de la réforme constitutionnelle. On dit que l'enthousiasme y est tel, que le neuf, comme le roi revenait du théâtre, le peuple a dételé le char royal et voulait le traîner. On parle d'ériger des monuments dans différentes villes, pour consacrer la mémoire de cet événement remarquable.

M. Deake, au nom de son parti, a communiqué au gouvernement autrichien les conditions suivantes d'une réconciliation entre la Hongrie et l'Autriche. « Le roi exerce le pouvoir exécutif mais uniquement par l'intermédiaire d'un ministère hongrois indépendant et responsable devant la diète hongroise. Ce ministère se compose d'un président, nommé par le roi, et de huit ministres dont le président soumet la nomination à la sanction du roi ; toutes les branches de l'administration publique, y compris les finances et la guerre et à l'exception seule du département des affaires étrangères, sont représentées dans le cabinet. Un ministre hongrois doit toujours être auprès du roi pour représenter la Hongrie sous sa propre responsabilité. L'armée hongroise ne peut pas être employée hors de l'empire sans le contre-seing d'un ministre hongrois. La diète doit voter chaque année le budget. La presse est absolument libre.»

Une ordonnance publiée à Varsovie le 19, permet aux habitants de sortir jusqu'à minuit sans lanternes. C'est toujours une liberté.

AMERIQUE.

Le 15. M. Chandler a présenté au sénat une résolution ainsi conçue : " Attendu que le gouvernement Anglais a refusé de nous indemniser des dommages que ses sujets ont fait éprouver au commerce américain, qu'il soit en conséquence résolu "

Que le président soit requis de rappeler notre ministre de la Cour de St. James et de faire cesser l'intercourse entre les deux nations.

M Dixon s'est opposé à cette résolution qui a été retirée sur la table, en attendant qu'il soit décidé si elle est dans l'ordre.

M. Howard a présenté une résolution demandant que Jeff. Davis, Clément C. Clay subissent leur procès devant une commission militaire ou Cour Martiael, sur les accusations pour lesquelles ils ont été emprisonnés.

Cette résolution ayant rencontré de l'opposition, est aussi demeurée sur la table.

Raphael Semmes, le fameux capitaine de l'Alabama, est écroué dans les barraques de la marine en attendant la décision du gouvernement sur son compte Le capitaine est en bonne santé et paraît certain de pouvoir justifier sa conduite pendant la rébellion.

Le 14, des ordres ont été reçus du département de la guerre de renvoyer tous les employés des différents départements du gouvernement dans le district de Missouri, qui ont servi sous la Confédération. 25 ont immédiatement été démis et notifiés de laisser la place. Cet ordre a paraît-il été provoqué par la nouvelle qu'un complot venait d'être formé pour rendre Jeff. Davis à la liberté. Des vaisseaux armés sont constamment de service pour examiner tous les vaisseaux qui arrivent au port de Forteresse Monroe.

M. Chandler a de nouveau présenté sa résolution contre l'Angleterre, et de nouveau elle est restée sur la table.

Celle de M. Howard relativement à Davis et Clay a été présentée de nouveau, et livrée à l'impression.

M. Chandler a donner avis qu'il lira bientôt l'acte d'enrôlement pour le service étranger de l'Angleterre, et qu'il demandera le rappel de toutes les lois de neutralité actuelle.

Le Général en chef des Fénians vient de publier un ordre important pour la Confrérie, qui a été envoyé aux différents cercles par la malle.

Les dépêches annoncent que 400 flibustiers américains ont violé la neutralité en traversant le Rio-Grande et en s'emparant d'une ville mexicaine dont ils ont capturé la garnison.

Le Traite de Reciprocite.

Vendredi dernier, M. Fuller, ex-gouverneur d'Utah, a fait un discours devant la chambre de commerce de Boston, sur le traité de réciprocité, entre les Etats-Unis et l'Amérique Britannique du Nord.

M. Fuller après avoir censuré les remarques faites sur le traité de Réciprocité dans le rapport du secrétaire du trésor, qu'il considère comme injustes, s'est écrié :

« Le Traité de Réciprocité est un arrangement spécial que les Etats-Unis et le Canada ont été obligés de faire sur une frontière étendue, de riches pêcheries et l'impossibilité de définir exactement les limites sur la mer. On a suggéré que le traité de réciprocité entravait l'opération de la loi du revenu. Notre gouvernement pourrait tripler son revenu de tarif sans déranger la liste des objets de libre échange compris dans le traité de réciprocité.

« Un droit d'importation suffisant pour la liste civile, la marine et l'armée, et pour faire face à la dette, n'exigerait pas l'abrogation de ce traité.

« Abroger ce traité serait un acte de suicide. Le droit de transit est de la première importance pour les produits du Nord-Ouest. Leur objet principal est d'entrer dans l'état de Massachusetts, sans que le Canada prononce l'embargo.

« L'abrogation du traité de reciprocité serait d'un grand désavantage pour les Etat Unis Elle nécessiterait une augmentation des officiers du revenu pour empêcher la contrebande. Ce qui serait loin d'être économique ; les produits du Canada surtout le beurre et la laine, ne pourraient être importés du Canada avec avantage dans ce pays.

« Avec le transit pour l'ouest et une monopole virtuel des pêcheries de la Nouvelle Angleterre, les bienfaits d'un traité de réciprocité sont également et faveur des pays qui se trouvent sur les deux rives du Saint Laurent et les grands lacs. Le commerce est indispensable à notre grandeur et à notre prospérité, et il est à espérer que notre intercourse avec nos voisins de nord prendra de plus vastes proportions.

A un dîner public donné au Maire de Toronto, jeudi dernier, celui-ci en réponse à une santé s'est ainsi exprimé : « Les membres de la Législature se sont acquis le respect du peuple dans l'exercice de leur grande responsabilité ; car ils ont mis de côté les mesquines disputes du parti dans la vue d'assurer le grand objet de l'union des provinces. Je crois que les hommes des deux côtés de la chambre sont sincères dans leur détermination et que les difficultés qui s'opposent maintenant à la réalisation du projet, vont bientôt disparaître. Dans la vue de l'abrogation possible du traité de réciprocité l'union des provinces est de la dernière importance. Nos voisins paraissent déterminés à rappeler le traité et à rompre leurs relations commerciales avec nous, eh bien, je ne suis pas avec ceux qui feront des courbettes pour obtenir ce traité, (applaudissements.) J'espère que la législature aura la sagesse de développer les ressources du pays.» (Applaudissements.)

Nous empruntons au *Journal de Québec* la traduction d'un excellent article du *Trade Review* de Montréal, sur le Territoire du Nord-Ouest. Les détails importants que nous fournit cet article ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs, à cause de l'actualité du sujet.

« La question de l'ouverture du territoire du Nord-Ouest a été mise sous les yeux du public dernièrement de plusieurs manières, et nous pensons qu'il convient de parler au long de cette question. Il y a peu de questions, qui, comparativement, soient d'un plus grand intérêt pour le peuple du Canada que celle-ci sur laquelle on a dit et écrit tant de choses, et apparemment avec si peu de succès, qu'aujourd'hui il suffise d'en faire une simple mention pour causer un ennui non déguisé. Les Canadiens accordent avec raison une haute estime au territoire du Nord-Ouest. Pour eux ça été une terre promise, riche en ressources, agricoles et minérales ; mais il leur a semblé que la possession en était difficile.

« Il y a toutes sortes de difficultés dans la voie : le territoire est éloigné—enseveli dans le cœur d'un continent—on le dit presque inaccessible—sauvage et propre tout au plus à abriter les voyageurs insouciants, les chasseurs d'animaux à fourrures et les sauvages ; et une corporation riche et puissante, avec une ancienne charte, l'a si complètement foulé, que pour ceux qui en sont éloignés, il paraissait aussi horrible et aussi sombre que ne l'a jamais été ce fameux château occupé par l'ancien, l'affreux et le sanguinaire géant Désespoir.

« Il est remarquable que pendant que les Canadiens espéraient ainsi ajouter un jour à leur pays le domaine du Nord-Ouest, et augmenter leurs richesses par son commerce, le peuple américain avait précisément les mêmes vues, et s'occupait activement de les mettre à exécution. Les Américains n'étaient pas disposés à se laisser enlever cette proie par le Canada, et il y a environ 21 ans, ils ouvraient une communication avec la Rivière-Rouge. Depuis lors le commerce entre la colonie et Saint Paul a été en augmentant chaque année, si bien qu'aujourd'hui les exportations du territoire britannique, qui trouvent leur écoulement aux Etats, s'élèvent à plus de $1,000,000.

« Malgré la grande importance de cette question, c'est une de celles que l'on connaît trop peu en cette Province. On propose d'annexer ce territoire au Canada, et, cela va sans dire, d'ouvrir un chemin de là jusqu'au sol britannique. Mais quant à la valeur réelle du pays qui doit ainsi être incorporé, quant aux conditions que le Canada

doit faire à la Compagnie de la Baie d'Hudson pour lui transférer ses droits, quels qu'ils puissent être ; quant aux difficultés qui se rencontrent dans la voie de l'ouverture de la route et de ce qu'elle coûtera probablement, et quant aux avantages immédiats que le Canada retirera de l'ouverture de ce territoire, ce sont des choses peu connues : et c'est notre intention de jeter autant de jour que nous pourrons sur ce sujet important. En vue des déclarations faites à une réunion des directeurs à la cour de Londres, et en l'intention palpable de la compagnie de faire des conditions aussi difficiles que possibles, il est probable qu'avant qu'une autre année ne soit écoulée, il sera fait peu de chose dans la voie d'un règlement final de ses réclamations et de l'ouverture du territoire. Mais, en même temps, des négociations préliminaires devront vraisemblablement être entamées, dont l'objet sera soumis au parlement selon toute probabilité, et comme il sera fait quelque chose à ce sujet avant longtemps, une esquisse sur les possessions de la compagnie nous paraît opportune en ce moment.

« La compagnie dit elle-même—et nos informations nous portent à croire qu'elle n'a pas exagéré—que le territoire embrasse une étendue estimée à plus de 1.400,000 milles carrés ou 196,000,000 d'acres, dont une grande étendue sur la frontière du sud est bien adoptée à la civilisation européenne. Le sol de cette partie du territoire est fertile, produisant en abondance le blé et autres céréales, et peut nourrir une nombreuse population. Le pays contient 1400 milles de lacs et rivières navigables, courant pendant la plus grande partie à l'est et à l'ouest, ce qui constitue une position importante pour établir des voies de communication entre les océans Atlantique et Pacifique, à travers le continent de l'Amérique Britannique du Nord, aussi bien que pour la colonisation immédiate du pays intermédiaire. Le territoire est, de plus, riche en ressources minérales, renfermant le charbon, le plomb et le fer.

« A travers ce territoire, s'étend une grande lisière fertile de 40,000,000 d'acres du sol le plus riche—(terre aussi bonne, et non meilleure, que les plus fertiles de tout le continent.) —dont la limite ouest touche aux Montagnes Rocheuses, où nous arrivons à la région aurifère. Tout le monde sait aujourd'hui que l'on a trouvé de l'or en quantité satisfaisante sur le flanc est des montagnes, et s'étendant le long du Saskatchewan au nord jusqu'à Edmonton. Entre ce poste et les montagnes les mineurs ont travaillé pendant les trois dernières années ; chaque année les rapports ont été de plus en plus favorable et nous sommes convaincus que les mines d'or ne sont que dans leur enfance dans cette partie du pays.

« De toutes ses possessions dans la terre de Rupert, les seules sections que la compagnie peut considérer comme lui ayant été profitables sont celles qui existent au delà de cette lisière fertile. Elle dit elle-même (que ses « opérations commerciales se transigent « spécialement dans la partie nord du ter- « ritoire où se trouvent des animaux à four- « rures, et où le climat est trop rigoureux « pour la colonisation européenne ;» et sa position n'a pas besoin d'être disputée. Mais, malgré que ses opérations s'effectuent dans les déserts, et qu'elle ait fait tous ses efforts pour maintenir son monopole, en lançant sa charte à la tête de tous les interlopes, ces efforts ont été vains, et la partie de son territoire où il y a des animaux à fourrures, a été pendant ces quelques années passées aussi accessible pour tous ceux qui peuvent y aller et venir, que si la compagnie n'y avait jamais possédé le monopole du commerce.

« Elle possède quelque trente-trois petits forts, il est vrai, éparpillés sur une étendue de plusieurs centaines de mille milles, et elle a un personnel coûteux de facteurs en chef et de traficants en chef, dont les premiers ont réalisé de £5,000 à £6,000 par année chacun, dans le bon vieux temps, quand ils avaient le monopole des affaires. Ils ont ces ressources et plusieurs autres encore pour s'assurer la part du lion dans les fourrures. Mais cela ne suffit pas pour empêcher les chasseurs du Minnesota et de la Rivière-Rouge d'y faire aussi des affaires considérables et qui vont s'accroissant tous les ans, et la compagnie est maintenant sur le même pied que d'autres aventuriers et rien de plus.

« La partie du territoire qui se trouve au-delà de celle qui abrite les animaux à fourrures—à l'est des montagnes Rocheuses au moins—a toujours été regardée plutôt comme un fardeau pour elle qu'autrement. Elle a été mise en état d'être colonisée ; là, des émigrants s'établiront, des millions peupleront ce pays fertile et une fois cette colonisation commencée adieu au commerce de fourrures. Il y a un demi siècle le petit bout du coin a été introduit dans cette direction par lord Selkrik. Il fonda la colonie de la rivière Rouge, et depuis elle a fait l'effet d'une épine dans le flanc de la Compagnie. Cet établissement s'est accru jusqu'à 10 000 âmes et après avoir été une Compagnie purement commerciale—ce qui lui convenait admirablement—elle a dû devenir une compagnie gouvernementale, ce qui ne s'accorde pas du tout avec ses intérêts, et ce qui l'entraîne dans des embarras et des dépenses sans fin et nuit matériellement à sa réputation.

« Ses prétentions aux droits de possession ont rencontré une ferme opposition de la part des habitants, canadiens, américains, et des colons blancs avec les races mêlées et les indiens. Tous ont disputé à la Compagnie la possession de la terre. Ils se sont établis sur cette terre, ont refusé de payer, excepté en quelques cas très-rares, principalement les propres employés de la Compagnie.

« Le revenu perçu dans cette voie a été si minime que jusqu'à 1857, les ventes de terre n'ont donné que £2,000 ou £3,000 ; et quand, à une période plus récente, la compagnie demanda le paiement aux colons français, le journal publié dans la colonie déclara que cette demande avait été accueillie par un refus. Mais les Indiens ont causé beaucoup de trouble encore. Ils prétendent être les propriétaires de chaque acre du vaste domaine de la compagnie. Ils sont les premiers occupants et ils prétendent que leurs droits sont plus forts. C'est leur pays, et leurs pères de la race blanche ne doivent pas leur ravir leur terre ; c'est la compagnie qui devrait les payer. Et les races mêlées disent qu'elles descendent de ces Indiens, et si ceux-ci étaient disposés à abandonner leurs réclamations, ce qui n'est pas le cas, elles disent que ce sont elles qui viendraient à la suite demander des indemnités à la compagnie, ou à quiconque dirigerait le gouvernement. Ainsi jusqu'à ce jour la terre a toujours été un objet de contoverse dans la colonie de la Rivière Rouge et au delà.

« Un jour une bande de Crees vint frapper aux portes du fort Garry, demandant un règlement à la compagnie ; ensuite les Chippewas firent valoir leurs réclamations, et ainsi de suite toutes les tribus y vinrent à leur tour ; toutes demandent une compensation pour leurs terres et très-certainement cette demande devra être écoutée de quelque manière. La compagnie a mis un art admirable à éloigner ce mauvais jour. Mais avant qu'il soit longtemps il faudra que justice soit faite soit par elle ou par ceux qui lui succéderont.

« L'achat du droit de la compagnie de la Baie d'Hudson à ce territoire, n'anéantira pas le titre des Indiens ; et, en considérant qu'il y a dans ce pays 20 ou 30,000 Indiens, nous disons que le paiement de leurs réclamations atteindra une jolie somme. Et à moins qu'on ne fasse disparaître ce titre, légalement et équitablement, il est certain que nul établissement ne pourra prospérer dans cette contrée.

« Mais il y a une autre classe d'hommes qui réclament le Nord-Ouest, ce sont les Canadiens eux-mêmes. Ils regardent comme appartenant à la province tout le pays jusqu'aux Montagnes Rocheuses, et même jusqu'au Pacifique, et ils prétendent que le Canada n'est limité à l'ouest que par l'océan.

« Maintenant, nous divisons le territoire de la compagnie entre le lac Supérieur et les montagnes en deux sections. D'abord il y a les régions qui abritent les animaux à fourrures où la compagnie peut commencer autant que son capitale le lui permettra, et c'est un droit qu'aucun gouvernement ne lui achètera, nous présumons. En second lieu il y a la lisière fertile, qu'elle est incapable d'occuper et de gouverner, dont elle a jusqu'ici gouverné une partie avec perte—où son autorité est nulle—et où une autre espèce de réclamants plus nombreux et justes se donnent comme les possesseurs réels. Et enfin, il y a le Canada qui se pose comme le seigneur du sol. Ce groupement de faits permettra d'étudier plus sûrement et plus complètement la question des compensations.»

—On lit dans la *Minerve* :

« Nous observons avec plaisir quelques symptômes de réaction dans l'émigration aux Etats-Unis. Une foule de nos compatriotes reviennent du sein de la Grande République, désillusionés, et bien convaincs de la misère qu'on est sûr de trouver aux Etats-Unis.

» Il y a plus la vie devient si dure de l'autre côté des lignes qu'une foule d'Américains émigrent de ce côté-ci.

» *Le Journal de St. Cathrine* annonce que c'est l'intention de plusieurs hommes d'affaires de changer ainsi de pays » parce qu'il leur en coûte trop cher pour vivre ; qu'ils sont accablés de taxes de toutes sortes, et qu'il sont condamnés à ce système pour plusieurs années. » On y loue $400 des maisons pour lesquelles on paierait en Canada $100. On paie le bœuf 1 chelin la livre. «

LE REVENU.

Le Revenu de la Province pour le semestre finissant le 31 décembre dernier, est comme suit :

Douanes	$3,476,243,66
Accise	694,202,48
Postes	246,274.29
Terres de la Couronne	461,491 50
Impôts sur les Timbres	43,890.74
Divers	663,795.99
Revenu total	$5,585,898,66
Dépenses	4,387,672.23
Surplus	$1,198,226.43

Le semestre correspondant de 1864 avait donné les résultats suivants :

Revenu	$5,706,957.00
Dépenses	5,595,717.00
Surplus	$ 111,240.00

Les Mines d'Or de la Chaudière.

M. l'Inspecteur Pope rapporte en date du 30 ult., que les opérations minières dans la division de la Chaudière continuent à faire des progrès et à se montrer favorables.

Les puits de MM. Kilgour et Fenton a atteint une profondeur de 30 pieds. Douze cents livres de quartz de cette veine ont été envoyées à Boston pour en faire l'essai.

M. Rigg, dont le puits a atteint trente pieds de profondeur et promet beaucoup, a aussi envoyé treize cents livres de quartz à New-York, pour l'essai.

On commence à creuser un puits dans la seconde concession de Rigaud, Vaudreuil, et un autre à Limière, près de la frontière.

La compagnie Reciprocité se propose d'en creuser un dans les rivières Gilbert et Portage.

M. Michel, membre de la commission géologique de la province est occupée à amasser d'autres spécimens de quartz pour en faire l'essai.

Une assemblée publique composée des mineurs et autres intéressés dans les mines de la Chaudière, a eu lieu à St. François, et une association a été formée dans le dessein de favoriser les intérêts des mines en général.

« Dans tous les anciens établissements du Bas-Canada, on devrait s'abstenir qu'il y a encore de l'espace dans les cantons de l'Est. Les personnes qui désireraient s'établir ne peuvent mieux faire que de venir visiter cette excellente partie du pays où le sol et le climat sont très avantageux pour les agriculteurs.

Des terres, il y en a de toutes sortes : en forêts, à demi défrichées et en pleine culture. Le comté de Comptom semble attirer le plus l'attention des nouveaux colons. Il y a là, les cantons d'Arukland, Hereford, Clifton, Ditt et plus à l'est, la vallé du lac Mégantic qui offrent de bonnes terres à des prix modérés. Les terre de la couronne de Mégantic sont à 60 centins l'âcre.

Un autre endroit que nous devons signaler à l'attention des nouveaux colons, c'est le canton de Stoke où le sol est bon, excellent pour une grande partie. Ce canton est peu habité quoiqu'il soit à la porte de la ville de Sherbrook. La distance est de quatre milles pour les premiers établissements. Les terres sont passées hors des mains du gouvernement, depuis nombre d'années ; on demande un prix plus élevé, de $2 à $4 l'âcre, mais elles présentent l'avantage d'être à la porte d'un excellent marché.—*Défri.*

Nouvelles et Faits Divers.

—En 1865, il a eu à Sorel 434 baptêmes, 294 sépultures et 60 mariages.

—Un bazar qui vient d'avoir lieu à Sorel a rapporté $362,75 qui sont destinés à l'hôpital de cette ville.

☞ Mardi dernier, nous avons suspendu l'impression de notre feuille pour publier les délibérations du Conseil de ville de lundi soir. Comme ces délibérations ne sont d'aucune actualité pour nos abonnés demeurant en dehors de la cité, nous nous abstenons de les publier une seconde fois, et nous nous contentons de donner la solution des difficultés qui s'étaient élevées au sein de notre conseil. Après un débat assez animé, l'engagement de M. Desprès a été renouvelé aux mêmes conditions que l'année dernière.

Publications.—Nous accusons avec reconnaissance réception de la brochure contenant les « Discours prononcés à St. Roch de Québec au Triduum de la Société de St. Vincent de Paul par M. l'abbé A. Racine.

Reçu la cinquième livraison des *Veillées du Père Bonsens.*

Nos remercîments à M. l'éditeur.

—Nos abonnés qui ne conserveront pas la file du *Courrier* nous obligeraient beaucoup s'ils nous faisaient parvenir les numéros 57, 61, 62, 63, 67, 68, 69.

Nous avons reçu Le MONDAY MAGAZINE et le GOOD WORDS, deux recueil très intéressant, pour lesquels nous offrons nos remerciements.

Mme. Demorest de New-York nous a également favorisé de l'envoi de son MONTHELY MAGAZINE, contenant des gravures et une carte de mode pour dames. Nos remercîments à qui de droit.

—Nous donnerons aujourd'hui le verdict du jury assermenté pour faire l'examen du corps de l'enfant du Dr. Tetrault de St. Pie, morte dans la nuit du 10 janvier. On verra que ce verdict ne corrobore pas les rumeurs qui avait d'abord couru.

D'après les témoignages il appert que l'enfant était attaqué d'une emflammation des poumons ; maladie suffisante pour causer la mort.

Le cerveau de l'enfant porte des marques de contusion que les médecins croient avoir été produites par un corps obtus. Ces contusions auraient pu déterminer la mort de l'enfant.

Le verdict du Jury a été morte d'inflammation aux poumons accompagnée d'une congestion au cerveau produites par les causes mentionnées dans le rapport des médecins. Ces causes sont comme nous l'avons indiqué plus haut, des contusions occasionnées par un instrument obtus.

—La publication du rapport du *Caucus* médical de St. Charles est forcément remis au prochain numéro, faute d'espace.

Nous voyons par les journaux de Québec que le nouveau maire de cette ville M. Cauchon, a été installé avec magnificence. Un dîner a été offert par son Honneur aux échevins et aux conseillers de la ville, ainsi qu'à plusieurs membres de la Presse. Les santés de l'hon. M. Cauchon ont été accueillies avec enthousiasme.

La confiance la plus entière se manifeste dans tous les quartiers, relativement aux capacités du nouveau maire. On espère que son énergie, sa persévérance, feront disparaître les difficultés où se trouve engagée la corporation de Québec.

—Vendredi dernier, un marchand de bois du nom de W. Austin, de la rue Visitation, Montréal, fut atteint par un morceau de bois qui lui tomba sur la tête. Cet accident arriva à 11 heures A. M., et finit par lui causer la mort sur les trois heures de l'après midi.

ÉBOULEMENT.—Dernièrement, à Bon Désir, comté de Tadousse, C.E., une colline immense, une maison, une grange et d'autres bâtisses ont été transportées à une distance d'environ deux acres de leur place première, et la rive s'est couverte de gros cailloux et s'est élevée à une hauteur de 20 à 30 pieds au-dessus du niveau ordinaire. Le terrain voisin, sur une étendue de 12 à 13 acres s'est crevassé profondément.

La descente de la terre couvre une étendue de plus de douze acres en superficie sur quatre ou cinq pids de profondeur.

CATHOLICISME EN ABYSSINIE.—Le patriarche de l'Abyssinie a envoyé un nom de l'Eglise catholique, un mémoire à l'Empereur Napoléon, pour représenter à Sa Majesté la triste situation de la catholicité en Abyssinie et pour implorer l'intention de la France dans l'intérêt du catholicisme.

—« Mon cher collègue, disait un jour un docteur en droit à un docteur en médecine, quelle différence croyez-vous qu'il y ait entre vous vous et moi ?»

« Les docteurs en médecine font de courts procès, et les docteurs en droit en font de longs, » répondit le médecin.

—Nous intercallons dans notre feuille d'aujourd'hui un petit almanach de comptoir pour 1866. Nous le faisons pour ceux de nos lecteurs qui pourront y trouver leur profit.

LES ASSASSINS DE LINCOLN.—Le correspondant du *Herald* au Fort Monroe, en date du 13 capt. Alexander de l'*Empire City* est arrivé le 3 de Key West. Il a vu le Dr. Mudd, Spanger et O'Langlin, les conspirateurs de l'assassinat de Lincoln. Ils occupent la même cellule et sont tous en bonne santé. Ils font les plus vils ouvrages de la prison. Le Dr. Mudd se conduit d'une manière exemplaire depuis sa dernière tentative d'évasion, et travaille ardemment à se remettre dans les bonnes grâces de ses gardiens et à reprendre sa première occupation dans l'hôpital de la prison.

Union Catholique.

A une assemblée des membres de cette société tenue le 13 courant, M. H J. Doherty a été élu vice-président de la dite société en remplacement de M. Marin, résignataire, et M. Samuel Bourgeois, conseiller, en remplacement de M. H. J. Doherty.

—Les élections municipales de la ville de Sherbrooke ont eu le résultat suivant : MM. R W Heneker, John Griffith, J. G. Robertson, R. D. Morkill, L. I. Bolvin et M. Etienne Rioux.

—Le Protbonotaire de la Cour Supérieure de Montréal signera Hubert Papineau Honey.

—Il y a eu une réunion, lundi soir, à Tammany Hall, New-York, en mémoire de la bataille de la Nouvelle Orléans, remportée par Andrew Jackson sur les Anglais. Parmi les toasts modestes qui ont été portés à cette occasion, nous remarquons celui-ci :

« A l'armée des Etats-Unis. Elle a gagné de glorieuses victoires sur des troupes anglaises, espagnoles, allemandes, mexicaines, suisses et sauvages. Il reste à voir quel serait le résultat d'une rencontre avec les Français.»

—Une lettre reçue en cette ville, la semaine dernière, de la rivière Chaudière, s'exprime comme suit : « La semaine dernière, trois hommes ont trouvé pour une valeur de plus de mille piastres d'or sur la Rivière-du-Loup. Ils ont trouvé un gros morceau d'or (nugget), pesant, dit-on, 33 onces, et plusieurs autres plus petits, et tous les mineurs ont le plus grand espoir dans l'avenir. Un grand nombre de mineurs travaillent sur les veines de quartz. On a percé plus de 20 trous dans le quartz, où l'or se montre. On croit que le printemps prochain, il y aura 5 ou 6 moulins à écraser le quartz. Une compagnie de Détroit fait de grands préparatifs pour développer la richesse minérale de ce district.

ACCIDENT SUR LA GLACE.—Les gens ont trop l'imprudence de s'aventurer sur la glace qui couvre les rapides. Cette glace ne tarde pas à être minée par le courant et finit par céder au poids des voitures. C'est ainsi que mardi soir, au Sault-au-Récollet, un nommé Fortier de la Côte Rose, a noyé son cheval en traversant la Rivière des Prairies. Au moment de l'accident, deux autres voitures se trouvaient près de l'endroit et ceux qui les conduisaient faillirent y perdre également leurs chevaux, sans compter le danger qu'il y avait pour la vie des individus.

Tous les ans, on a de semblables accidents à déplorer. Ce serait le devoir de la corporation d'empêcher les chemins de passer dans des endroits dangereux.—*Minerve.*

—Un jeune vicaire consolait une paysanne en proie à de vives douleurs : « La souffrance, lui disait-il, est souvent un bonheur « inappréciable.»

—« Alors, monsieur le vicaire, répondit « la malade, je voudrais bien changer avec « vous ; car je suis peinée de vous voir si « malheureux ! »

—Frédérick était un ami intime, un chaud partisan des libres penseurs et des Athées Français. Aussi plus d'un ministre croyait-il lui rendre un service de la plus haute importance, et entrer dans ses desseins en propageant l'incrédulité et en lui prêtant l'appui du gouvernement. L'un deux lui écrivait un jour : « Je crois que la civilisation aura bientôt fait assez de progrès parmi le peuple pour qu'il puisse se passer du baptême et de la cène.» — « Laissez les choses où elles en sont, répondit le roi ; quand mon peuple n'aura plus de religion, je ne serai plus solide sur mon siége, ni lui sur le sien.»

—Nous lisons dans le *Boston Traveller:* « les mûles et les ânes peuvent être importés du Canada aux Etats-Unis ; mais comme notre pays ne contient déjà que trop d'indigènes de ces deux familles, nous regardons pour le moment ce privilége comme illusoire.

—Un journal des Etats-Unis, le *Times* de New-York, en parlant de la moralité de cette ville, s'exprime ainsi : « la tradition nous a transmis des idées horribles de la dégradation des villes sur lesquelles tomba le feu du ciel ; mais dans toute son infamie, Sodome était des siècles en arrière de New York, sous le rapport des vices les plus honteux comme les plus dangereux.»

Après cela, qu'on vienne encore nous vanter les institutions qui produisent de semblables résultats.

NOUVELLE LOCOMOTIVE.—Un citoyen de Montréal, M. Pierre Letroix, doit demander un brevet d'invention aux Etats-Unis pour une locomotive allant sur l'eau, qui devra faire 20 lieues à l'heure.

—Depuis mercredi, la neige continue de tomber en abondance, le temps est doux et calme.

Voici les noms des conseillers municipaux élus cette année dans la paroisse de St. Denis.

M. J. B. E. Maillet Maire.

MM. Hercule Fredette, Antoine Leblanc Cyril Lafrenière, Joseph Auger, Godfrois Gravelle, Isidore Dragon.

☞ Mercredi et jeudi prochain auront lieu les Courses annuelles, au Trot du *Club de St. Hyacinthe*, sur la glace près de la Cité.

—Dernièrement, dans une église protestante un jeune homme chargé de faire la quête, commença par mettre, dans le plateau dont il était porteur, une pièce de monnaie d'un shelling, ou du moins il crut l'y avoir mise ; puis il fit sa ronde parmi l'assistance composée, en grande partie, de jeunes dames et de jolies filles. Ces dernières, en jetant les yeux sur le plateau, avaient peine à réprimer une bonne envie de rire, et quelquefois, même rougissaient ! Ce que voyant notre jeune homme, il regarda à son tour et vit que au lieu d'une pièce d'argent, il avait déposé une sorte de large pastille sur laquelle étaient ces mots : « Voulez-vous m'épouser ? On ne dit pas si une des demoiselle a répondu franchement à la demande, mais on dit que plusieurs ont souri d'un air encourageant.—*M. F. A.*

Le gouvernement impérial vient d'informer les commissaires du Hâvre à Québec, qu'il avancera le montant nécessaire pour construire dans ce port un chantier qui puisse s'adapter à la réparation des plus gros batiment de guerre.

Horrible.—Madame Léonard *medium* spiritualiste vient d'empoisonner trois de ses enfants à Battle Greek, Michigan. Son motif paraît avoir été de s'en débarrasser pour voyager plus à l'aise et donner des séances avec un certain Dr. Baker et deux autres jeunes femmes d'une *grande aptitude* pour le spiritualisme,

Mardi dernier mourut subitement à New-York, un ministre Luthérien professeur de langues étrangères à l'Institut polytechique. Ses effets ayant été visités après sa mort, on découvrit que le pieux ministre n'avait été qu'un voleur toute sa vie. On a retrouvé entr'autres une grande quantité d'objets appartenant à des élèves de l'Institut, tels que montres, gants, chapeaux etc., etc., qui étaient disparus sans qu'on eut comment.

—On apprend que le Révd. P. Perron recteur du noviciat, au Sault-au-Récollet, a été désigné par feu le P. Tellier dans son testament pour lui succéder comme supérieur des Jésuites, pour le Canada et l'Etat de New-York, en attendant que le général fasse le choix d'un nouveau supérieur.

Vendredi dernier le Révd. P. Perron est entré en charge ; son successeur comme recteur du Noviciat n'est pas encore connu.

—La grande boutique de voiturier de M. Hubert Drolet à Sorel, vient d'être consumée par le feu. Environ 25 ou 30 paires de roues ont été brûlées, en outre une grande quantité de bois de service, d'outils et plusieurs machines.

M. Drolet n'était pas assuré et perd le fruit de vingt cinq ans de travail.

—Mercredi de la semaine dernière près de Détroit, un irlandais nommé John Cooper alla voir sa sœur épouse de Wm. Lynch cultivateur, à son aise, et après avoir demeuré quelques temps auprès d'elle, il déchargea un pistolet sur cette femme. Mais comme le coup manqua il saisit une hache et l'en frappa si fort au cou que la tête de la malheureuse femme fut presque séparée du corps, qu'il mutila ensuite d'une manière horrible. Cooper fut trouvé debout près du cadavre de sa sœur encore tout palpitant.

Il déclara que sa sœur ayant assassiné son père et sa mère en Irlande, il était content d'avoir vengé leur mort par son sang. Cooper n'était qu'un vagabond sans aveu. Sa sœur était une femme respectable et hautement respectée, et mère de 5 petits enfants, sous les yeux des quels elle fut si barbarement assassinée.

AVIS SPECIAL.

C'est avec un grand plaisir que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des **Pastilles-a-Vers Végétales de Devins.**

Ce remède si nécessaire pour nos enfants est sans contredit préférable à toutes autres préparations de ce genre, nos médecins en approuvent l'usage et le débit considérable qui se fait de ces **Pastilles** est une garantie de plus de leur efficacité.

Nous disons donc aux mères de famille ; mères, ne craignez rien ; ces **Pastilles** sont parfaitement inoffensives ; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM. Dérins et Bolton chimistes, à Montréal.

PETIT ALMANACH
POUR **1866** DU
COURRIER DE ST. HYACINTHE.

Janvier.	Dimanche.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi	Samedi.
	..	1	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11	12	13
	14	15	16	17	18	19	20
	21	22	23	24	25	26	27
	28	29	30	31	..	..	..

Février.	Dimanche.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi	Samedi.
	..	..	..	..	1	2	3
	4	5	6	7	8	9	10
	11	12	13	14	15	16	17
	18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	..	..	..

Mars.	Dimanche.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi	Samedi.
	..	..	..	..	1	2	3
	4	5	6	7	8	9	10
	11	12	13	14	15	16	17
	18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29	30	31

Avril.	Dimanche.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi	Samedi.
	..	..	..	..	..	..	..
	1	2	3	4	5	6	7
	8	9	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19	20	21
	22	23	24	25	26	27	28
	29	30	..	..	..	..	..

Mai.	Dimanche.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi	Samedi.
	..	..	..	..	..	..	..
	6	7	8	9	10	11	12
	13	14	15	16	17	18	19
	20	21	22	23	24	25	26
	27	28	29	30	31	..	..

Juin.	Dimanche.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi	Samedi.
	..	..	..	..	..	1	2
	3	4	5	..	..	..	..
	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	2	21	22	23
	24	25	26	27	28	29	30

Juillet.	Dimanche.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi	Samedi.
	..	..	..	..	..	..	..
	..	..	..	..	..	..	1
	8	9	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19	20	21
	22	23	24	25	26	27	28
	29	30	31	..	..	..	..

Août.	Dimanche.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi	Samedi.
	..	..	..	..	..	..	..
	5	6	7	8	9	10	11
	12	13	14	15	16	17	18
	19	20	21	22	23	24	25
	26	27	28	29	30	31	..

Septemb.	Dimanche.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi	Samedi.
	..	..	..	..	..	..	1
	2	3	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13	14	15
	16	17	18	19	20	21	22
	23	24	25	26	27	28	29
	30	..	..	..	..	..	..

Octobre.	Dimanche.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi	Samedi.
	..	1	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11	12	13
	14	15	16	17	18	19	20
	21	22	23	24	25	26	27
	28	29	30	31	..	..	..

Novemb.	Dimanche.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi	Samedi.
	..	..	..	..	1	2	3
	4	5	6	7	8	9	10
	11	12	13	14	15	16	17
	18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29	30	..

Décemb.	Dimanche.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi	Samedi.
	..	..	..	..	..	..	1
	2	3	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13	14	15
	16	17	18	19	20	21	22
	23	24	25	26	27	28	29
	30	31	..	..	..	..	..

Frappez à la racine du mal, et, non pas les symptômes.—Souvenez-vous que les symptômes sont les indices dont se sert la nature avec la maladie. On nous dit que le pouvoir animal combat le poison caché. Aidez-le avec le puissant restaurateur, la "Salseparelle de Bristol", et le résultat est certain. Aucun désordre organique ne peut résister à cette alliance. L'ennemi est dans les veines. La Salseparelle ira le trouver là, et le délogera. Cela fait, la toux indiquant la consomption, les plaies qui dénotent la présence de scrofules, les terribles souffrances du corps et l'esprit qui accompagnent les maux d'estomac, disparaîtront. Ce tonique puissant végétal régularise et rend la vigueur à toute l'organisation intérieure, et la guérison complète. 362

Pourquoi les Pilules Sucrées de Bristol sont-elles Populaires?—Parce qu'elles rétablissent les intestins, donnent du ton à l'estomac, régularise le foie et relèvent la vigueur générale du système sans causer aucune douleur. Parce que leur action n'est pas suivie d'une constipation augmentée, et après en avoir fait usage il n'est pas nécessaire de recourir à des doses plus fortes. Parce qu'elles sont un cathartique sûr pour les plus faibles. Parce qu'elles excitent l'appétit et font rentrer l'énergie mentale. Parce qu'elles agissent comme un baume sur les membranes irritées de l'estomac et des intestins. Parce qu'aucun ingrédient minéral ne vicie les substances végétales, anti-bilieuses et laxatives dont elles sont composées. Parce qu'elles agissent en harmonie avec la nature et sans violence. Parce que nul être humain qui en a fait usage n'a été désappointé. Et finalement parce qu'elles sont une médecine de famille qui n'a pas de supérieur. Ces pilules sont renfermées dans des fioles en verre, et se conservent sous tous les climats. En vente chez tous les principaux droguistes. 412

Ordres Généraux—No. 1.

Quartier Général,

Département de ce Continent et des Iles adjacentes.

En obéissance à un ordre aux divisions et brigades issu par 8,000 officiers généraux, en camp où ils sont stationnés. Les fuyards, les déserteurs les traînards et tous les autres, malades blessés et mutilés,—qui ont déserté la cause du général santé, devront immédiatement, faire un rapport à l'un des officiers sus désignés qui se trouveront le plus près du lieu où le malheureux se trouvera lorsque cet ordre viendra à sa connaissance ; ils devront aussi acheter une boite des

JUDSON MOUNTAIN HERB PILLS.

Et payer le prix exact qu'elles valent. Tous ceux qui se conformeront aux termes de cet ordre recevront le pardon de leurs offenses passées et seront reçus de nouveau dans la grande armée du général santé.

A. BONNE SANTÉ.
Lieutenant Général.

Par ordre
Dr. Junior,
Adjudant Général
A vendre chez tous les droguistes.

Naissance.

En cette ville, le 17 du courant, la Dame de Victor Côté, Ecr., a mis au monde une fille.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. COROGRAN & M. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

Chambre des Notaires du District de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

L'Assemblée régulière de la Chambre des Notaires de St. Hyacinthe, aura lieu JEUDI, le QUINZE de Février prochain, à UNE heure après-midi, au Palais de Justice.

H. B. BLANCHARD,
S. C. N. St. H.

St. Hyacinthe, 15 Janvier 1866.

Licitation volontaire.

Sera vendu à la porte de l'Eglise de St. Barnabé, District de St. Hyacinthe, SAMEDI, le DIX FÉVRIER PROCHAIN ; une terre appartenant à la Communauté de Biens qui a existée entre Pierre Chapdelaine et feue Philomène Archambault désigné comme suit :

Une terre sise et située en la Paroisse de St. Barnabé, concession de St. Amable, contenant deux arpents de front, sur vingt-huit arpents de profondeur, ensuite un arpent de front sur six de profondeur, prenant devant au chemin de St. Amable, en profondeur à la rivière Yamaska, d'un côté à Joseph Armstrong et d'autre côté à André St. Jacques, Paul Hévey et Joseph Richard, avec une maison, grange et laiterie dessus construites.

Pour les conditions, s'adresser au dit Pierre Chapdelaine, ou au Notaire soussigné, à St. Jude.

J. B. N. LAMOUREUX,
N. P.

St. Jude, 13 janvier, 1866.

CORPORATION DE ST. HYACINTHE.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que l'ELECTION d'un CONSEILLER de Ville de la Cité de St. Hyacinthe, pour le QUARTIER No. 2, en remplacement de A. Malhiot, Ecr., qui a été élu Maire de St. Hyacinthe, se tiendra dans la boutique de M. Noel Germain, rue St. Antoine,

Lundi, le Vingt-Neuf Janvier courant,

A NEUF HEURES de l'

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS A-VIS LE **Moulin à Farine.** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler.** ET LES DEUX

FONDERIES.

DRAPS. INDIENNES. COTON. SOIE. FLANELLES &c.

VINS. LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS A-VIS LE **Moulin à Farine.** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX

FONDERIES

FER. PEINTURES. SCIES. VITRES. MASTIC. CLOU

BOTTES. CUIRS. SOULIERS. HARNAIS. CHAUSSURES. &c.

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIES, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Melasse, Poisson, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes et de toutes dimensions. **Scies, Vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix. **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞ M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
Rue Old Broad et 16 Pall Mall,	*64½ et 65 Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RATTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François Xavier*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

(ETABLIE EN 1825.)

Capital. - - - £1,000,000 Sterling

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se propo-ent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

18 Décembre 1865.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de ST. HYACINTHE, et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue **St. JOSEPH,**

COMPRENANT:

UN MOULIN A FARINE,

— DE PLUS: —

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,

UNE BOUTIQUE

où les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

Nouveau Magasin
DE

MODES

ET DE

MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades,
Place du Marché.

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assorti.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR COUT!

14 décembre 1865.

Etoffes Drogueries, Vins, Liqueurs

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN, dans le nouveau bâtisse, Rue Cascades, près du Moulin, où il se propose de faire un commerce général de Marchandises Sèches, Epiceries, Vins, Liqueurs, Drogueries, Etoffes, &c., &c., &c., le tout à des prix très réduits. Il espère par un traitement libéral et une attention particulière aux affaires de ses pratiques, mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N.B.—M. Langelier prie la nombreuse grande Cour et ses pratiques qui lui doivent encore, de vouloir bien se rendre au plus tôt chez lui pour régler leurs comptes, avant le 1er Juin 1866.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais ce nuage ne sera pas St. Hyacinthe ne sait jusqu'à quel point il doit compter sur le moment pour l'invasion Fenienne.

M. DOHERTY redoutant une invasion hommes et s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

le *BOTTES, SOULIERS,* &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et de ses environs sachent donc que tant que les *FENIENS* n'auront pas envahi, M. DOHERTY donnera le meilleur marché possible aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (!!) en Canada et que nous ne voulons pas nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées; c'est pourquoi il décide à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que Messire CHARLES LAROCHE a été nommé Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St. Théodore d'Acton, en remplacement de M. Fontaine. Toute communication concernant le dit conseil devra être adressée à M. CHARLES LAROCHE, à St. Théodore d'Acton.

23 novembre 1865. 1m

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE.—(VIS DU MARCHE.

I. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui lui ont bien voulu encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que Couchettes S Commodes, Sophas, Tables, Chaises &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les genres, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Heribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1865.

CHARLES NELSON.

ENSEIGNE — CADENAS.

Vis-a-vis le Marché

ST. HYACINTHE.

EPICERIES ET FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTELAGES FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

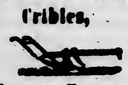

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, FILS — CHARLES NELSON

St. Hyacinthe, Octobre, 1865

NOUVEAU MAGASIN
DE
Vins de toute Espèce,
No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,
VIS-A-VIS LA MAISON
F. & J. LECLAIRE.

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis que cédant à leurs sollicitations, il vient d'ouvrir un **Magasin,** où il fera le commerce ci-dessus de VINS, Liqueurs, EAUX-DE-VIE, VINS FRANÇAIS, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention de Messieurs les Membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très Bon Marché.

P. A. MERCIER.

19 Mai—

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 34 arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 valeureux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remise et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
381, Rue Notre-Dame,
Vis-à-vis de l'Eglise des Récollets,
Montreal.

A toujours en Magasin—Bois de lits, Lavemains, Garde-robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Side-boards &c.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX.

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

DR. COLBY'S

ANTI-COSTIVE AND TONIC

PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique,* mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et les plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, raniment l'appétit et opèrent à ces mêmes organes de fonctionner à un tout nouveau. Elles sont spécialement adaptées aux personnes sujettes à la constipation et à la toupeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucune autre toupie en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises impunément que possible sans causer aucun dérangement, et elles ont cela de particulier sans avoir besoin d'augmenter la dose.

Nous, soussignés, médecins, certifions avec plaisir que le Dr Colby, de Montréal, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous avons toujours trouvé les qualités excellentes de ses pilules Constipées et Toniques que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les recommandons entièrement.

I. B. GIBSON, M. D. Durham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Compton.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D.
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
SAMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINE, M. D., Compton, C. E.
J. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS & Cie, Sherbrooke.

1er sept 1865

DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les PASTILLES-A-VERS VEGETALES DE DEVINS," et ne vous contentez pas de quelque autre préparation.

Ces PASTILLES sont parfaitement agréables,

Elles n'ont rien d'offensif à la vue,

Et sont les seules LOZANGES Anti-Helmintiques approuvées et recommandées par la Faculté Médicale comme spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 36 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune enveloppées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle n'ont jamais été vendues à Piasse ou à la Livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES,
Près du Palais de Justice, MONTREAL.
4 Juillet 1865.—1a.

SALSEPAREILLE
DE
BRISTOL.
UN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est gênée, et les humeurs du corps trouvent moins issues par les secrétions. Le foie et gros à dérangé et l'effet. De remède sur quelque point affecte tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

pour tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et soignée pour opérer

La guérison permanente

des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules de Dartres anciennes. Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pourtoutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Glaires, Enflures, Scorbut, Nevralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appetit, Langueurs, Etourdissement, et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contredit la préparation la plus pure et la plus puissante de la vertu

SALSEPAREILLE DU HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on peut se compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre rien dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. C'est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent dans chacun des paniers qui se vendent en bouteilles et afin de se tenir un garde contre les contrefaçons voyez s'il a signature de LANMAN & KEMP sur le côté de l'étiquette.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, rues du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montreal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 65

PILULES Végétales DE
BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES DÉRANGEMENTS

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Et en dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

ES Pilules sont exprès pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs découvertes et le sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les maladies jusqu'ici considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et parfaitement. Dans les Maladies subséquentes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroides,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec l'Extrait Végétal et Baumes les plus convenables, plus purs, et dont il n'y en a de très peu employés dans les Médecines ordinaires, a cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés spécifiques est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaires opèrent des guérisons complètes

Préparées seulement par LANMAN & KEMPT.
Droguistes en gros, New York.

Devins & bolton, rues du palais de justice, Montreal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montreal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe 1 Avril 1865.

Médecin-Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et les environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il sera décidé à y voir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J. B. Monnette dit Bellmeur où il pourra tous les soins, requête pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

Le longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un vrai Médecin Vétérinaire des plus recommandés.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B. Monnette, place du marché.

St Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a traité avec la plus grande réussite et guérison, et la mise de Chevaux malades et que l'on arbore mis sous ses soins.

A. MAYRAND, J. B. GERMAIN, L. BARADEN.

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Deux Piastres par An.
PAYABLES D'AVANCE.
Un TROIS PIASTRES à ce qui ne voudront s'abonner.
On mois d'avis pour discontinuer.
Retards, Mois — Trois piastres.
Camille Lesieur, Propriétaire-Editeur, Bureau municipal et résidence, maison H. J. Doherty, rue Casgrain coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST. HYACINTHE.

Politique, Agricole, Littéraire et d'Annonce.

RUE DES CASCADES.
HOTELLERIE
PRIX DES ANNONCES
Six lignes et moins, 1ère insertion ... 2s 6d
Chaque insertion subséquente ... 0s 7½d
Au-dessus de six lignes, par ligne ... 0s 1d
Pour chaque insertion excédant trois mois ... 0s 1d
On donne un pouce d'espace pour 12 lignes.
Les Annonces doivent être publiées chaque mois.

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 23 Janvier 1866. — No. 30

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

H. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ.
		A. M.	A. M.
Montréal.	Tous les jours	7 0	11 45
		11 4	P. M.
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	"	P. M. 3 30	10 0
		A. M. 11 45	10 00
Island-Pond		7 00	
		11 45	3 35
Québec.....	do	7 00	10 30
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.....	do	P. M. 3 00	A. M. 7 0
St. Hugues, St. Emilie, St. Simon.....	do	A. M. 10 00	12. 30
St. Aimé, St. Barnabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 3 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 7
La Présentation .	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. B. DESPRES,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées une heure avant l'heure du départ.
Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7 30 h A.M

EN VOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Département des Finances,
Bureau Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a ordonné que dès et après le 1er. Avril les Remises soient payables à l'agence des Percepteurs des Douanes, relativement à tout compte qui doit être alloué sur des Traites Américaines, lequel sera escompté, du jour de l'arrivée de la malle qui aura apporté le change, à un taux égal. De telles avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.
DOUANES.

Ottawa 12 Janvier, 1866.

En conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte accordé est déclaré devoir être de 2½ p. 100, lequel pourcentage de déduction devra être continué jusqu'à ce qu'autrement ordonné par le département, et s'appliquera à toutes les traites faites aux Etats-Unis pendant cette semaine.

MERES
SAUVEZ VOS ENFANT

SIROP DE NUTRITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada, il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou de maladies qui en sont la suite ; il est donc, de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous avons heureux, enfin trouvé un remède d'usage de notre temps de Docteurs viens dissiper le nombre des victimes par la mort ou souffrance. Nombre parmi ces chers petits anges et doit dépeindre un grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un docteur de cette ville et de Paris, est appelé à rendre de grands services aux mères de famille, en calmant les souffrances, la douleur et en diminuant des deux tiers le grand nombre de décès.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1866

AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

AUX MEDECINS.

Le Sirop d'Ipécac en Fer (*Iron Ipecac*) préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contre-dit le plus beau, le plus pur et le meilleur préparation de ce genre qui ait été fabriquée, dans le pays ; le principe tonique-débilitant-stimulant dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le résultat pratique favorable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi que tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865

Pharmacie Française et Vernier.
St. Hyacinthe.

MAISON DE PENSION

TENUE PAR
MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges a l'honneur d'informer respectueusement les Dames et le public qu'elle vient d'ouvrir une *Maison de Pension*, en cette ville, dans la même établissement qu'occupait auparavant Mlle. PAGEAU

La Maison sera tenue par Mme. Desforges, de manière à mériter la confiance que lui accordera Mlle. Pageau et y recevra aussi des Pensionnaires et y seront traités avec soin et égards.

Les maisons contient des chambres en quantité et nombreuses qui permettront à Mme. Desforges d'accueillir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles qui se rendront en cette ville.

St. Hyacinthe, 20 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR
CORNELIUS DAIGNEAULT,
(Successeur de Bte.)

M. CORNELIUS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il vient maintenant le magnifique Hotel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vis à vis la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, entre l'Hotel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de M. St. Germain, imprimeur. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le confort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et de bons Liqueurs de Première Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DE 1ere. CLASSE,

TENU PAR
ISIDORE BEAULNE,
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.
WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs y sont toujours bien trouvés à la Table et de la manière prévenante dont ils ont été traités. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHAPUT, tient maintenant l'Hôtel ci devant occupé par E. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours quelque bien fourni ; des Liqueurs de premier choix ; des chambres bien garnies ; de bonnes écuries pour les Chevaux.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, sur le Rang 6 de St. Pie dans le rang St. François, nouvelle d'un mile, les on paiera t dans trois années de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné.

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1861.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tient en remarquable, aux nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a remporté le moulins à moudre sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le Moulin est aussi en très bon ordre, et de plus le prudent Public et autres y trouveront toute satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en emporte quantité. Il espère recevoir une large part de patronage public. St. Barnabé, 2 août 1865.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de poursuivre pour Soldats et aux Mères quelconque qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, Bounties, Arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont DES DROITS Pensions sont :

Les Soldats invalides incapables de travailler ;
Les veuves ; Les enfants mineurs ; Les mères ou soutiens de ceux ci ; &c. Le mère et héritiers respectifs de ceux qui sont morts par la guerre ou par suite de blessures reçues ou maladies contractées pendant le service.

Je me charge de collecter : Les bounty, ou récompense de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

☞ *A ceux qui désirent des informations*

Je me charge de donner des informations à tous ceux qui ont des parents dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, et me charger, autrement qu'en forme de port, de répondre par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront fournies, et toutes les affaires seront transigées d'une prompte manière et fidèle.

Avance de vous qui désirent la réduction de droit n'ont besoin de faire aucune démarche personnelle. Le plus simple moyen sera de s'adresser à moi par lettre, en donnant tous les détails qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser ou personnellement.

Toutes communications devront être adressées :

E. L. ERO, Agence générale,
Agence des Réclamations,
No. 42, Rue St. Gabriel,
Montréal, 20 octobre, 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SCOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de la Trésorerie, Sct.
Bureaux : Les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

APINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Lafontaine.
A. C. APINEAU. L. P. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1865.

BOURGEOIS ET MACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. E. BOURGEOIS. F. MACHAND.
1er Juin, 1865.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Arsénault Ptre.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville et St. Hyacinthe. Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de J. A. S. Archambeault Ecr. Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Mallett, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Maison Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S Archambault, directement en face de M. H. Blanchard, sur la rue Cascades, St. Hyacinthe.
15 Juillet 1865.

J. B. ECOTTE,
Avocat.
Bureau :—Rue St. Denis, vis-à-vis Perrien Hall Saint-Hyacinthe, dans le Bureau de J. O. Goertin, Notaire.
St Hyacinthe, 15 août, 1865

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours des Districts de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

C. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
BUREAU, No. 65, Petite Rue St. Jacques.
MONTREAL.

RAPHAEL BARTH
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Barth se charge de la Collection de toutes Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Jan les 1865.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 23 mai 1865

L. F. A. VIOLLETTI.
Compagnon priest du District de Bedford.
Bureau South Roy, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient ses offices dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades St. Hyacinthe, à côté du Bureau de P. X. Girard Ecr. ayant et en face de celui de M. H. Blanchard Ecr. N. P.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
COATICOOK.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos.
No. 82, Rue St. Laurent, Montréal.
☞ Pianos reparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 20 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 102, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice,
Vendredi Mai 1865

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNÉ que demande sera faite à la Législature de Québec à la prochaine Session, par les Syndics pour la paroisse d'un nouveau canal ou corporation, de SOCIÉTÉ DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

Application to Parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

J. L. BALTAGEAU,
ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MONTAGNE
ST. HYACINTHE.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

Aux chefs de familles.

LES PILLULES DE
JUDSON
Préparées avec des
Herbes des Montagnes.

La meilleure Médecine qui existe pour les familles.

Préparées avec des racines et des Herbages croissant sur les montagnes et dans les belles Vall es du Mexique, où s'élève les Cordillières dans les endroits semblent percer des nuages.

Un purifiant le sang non seulement elles guérissent, mais préviennent.

Toute espèces de Maladies

C'est le meilleur remède que l'on puisse administré pour toutes les maladies provenant de

L'IMPURETE DU SANG

Les maladies sont des plus nombreuses. Les PILULES DE JUDSON sont le meilleur remède qui existe pour la guérison des maladies suivantes :

LA BILE,

Les Ecrouelles, les vers, les maux de Tête, les Indigestions, Indisposition d'autre-fois

La Dyspepsie.

Perte de sang ; tout dérangement d'Estrailles, et des voyaux.

MALADIE DE PEAU

la constipation, Rhume, Diarrhée, les fièvres intermittentes, maladie de Poumons, maladie de Foie. C'est le meilleur médecine connue pour les femmes. Elle guérit l'occasion de la maladie et vous p évenez les maladies.

L'humidité du sang est la cause de plus grand nombre de maladies. Ces pilules purifie tellement le sang que les maladies n'ayant plus rien pour s'alimenter sont obligés de s'enfuir.

ACHETEZ NOTRE ALMANACH

de quelques drogistes, et lisez l'histoire de cette merveilleuse découverte : ce contient preuve constante, sous tous rapports : sur toutes les pilules, et vous vous persuaderez qu'elles sont toutes les qualités que nous leur attribuons.

Nous vendons les boites contenant 60 pill.

PRIX 25 Cents par Boîte.

☞ Le dessus est un ouvert rouge avec des lettres noires, et la fac-simile de notre signature.

DEMANDEZ LES
JUDSON'S
MOUNTAIN HERB PILLS

☞ L'Almanach "The Rocky Almanach," Nous les envoyons également par la malle franc de port, pour 25 cts. par Boite.

B. L. JUDSON & Co., Proprietaires
105 FRANKLIN ST., NEW-YORK.

Le Dr Marie, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager ; il a visité toute la terre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique du Nord ; il a passé trois ans avec les sauvages des rives de l'Orégon ; c'est durant son séjour avec ces sauvages qu'il découvrit les pilules indiennes. Le Dr Marie désirait pouvoir établir ce fait que toutes les maladies provenaient de l'impureté du sang, que la bile, la fièvre et la vie n'étaient que de ce fluide vital.

Quand les divers véhicules ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, la masse de sang devient altérée, corrompue et dépeuplée, quand elle est tourmentée de diverses maladies ; toutes fièvres est alors épuisée, qui a santé disparaît, et si la nature ne reçoit pas de l'aide pour la débarrasser de l'humeur qui le gêne, le sang devient stagnant et cesse d'agir ; et alors s'écarte ne peut toujours le flux brun de la vie. Combien est-il donc important de tenir bien tous les conduits de sang ? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une médecine qui vous guérira, à savoir, *les pilules indiennes du Dr. Marie*, fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes de Jardin de la nature pour le soulagement de la santé des personnes malades ? Une expérience avec le quelles est prouvé que cette médecine qui est en les parts de la peau et aide la nature à se débarrasser des obstructions qui la gênent ? La remède est ne s'opérationnel qui ouvre les pores par toute la puissance et aide l'expectoration en différentes sont des intestins.

L'autre est un élec-tique qui enlève le malaise et donne de la force aux poumons qui aident promptement à purifier le sang par la puissance d'eau et d'urine. Le cet troisième est un cathartique qui aide les autres éléments de la pilule quand ils ont à purifier le sang et enlève les autres impuretés qui disparaissent par les entrailles en grand quantité.

Attention.—Prenez garde aux contrefaçons. Les véritables boîtes portes la signature de A. P. Whit & Co Toutes les autres sont contrefaites.

Désirez-vous des conseil pour particuliers dans de James Bishop, n'achetez pas d'autres boîtes qui portent le *fac simile* de Andrew Bishop

B. L. JUDSON & Co.
Seuls propriétaires, Franklin, C. W., et N. Y.

Chaque boîte de pilules du Dr. Marie contient 60 pilules et à vendre par tous les Druggistes.

25 cents par boîte, 5 boîtes pour 1 piastre payable d'avance par la poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

P. S. LIPPE,
AVOCAT,
Rue Cascades, partie est des rue de MM. Coderre et Dufort,—Audessus pharmacie du Dr. Dufort
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

IMPORTANT AUX FAMILLES !

Servez-vous du Vermifuge Canby, du Dr. McKenzie.

"Symptomes certains des Vers."

Le visage pâle et couleur de plomb, avec des rougeurs occasionnelles, ou une tache limitée sur une ou les deux joues ; les yeux d'abord intermittents, la lumière et la couleur bleue entourant le globe de la paupière inférieure ; le nez commence à la lèvre supérieure enflée ; des envies fréquents, avec un bourdonnement dans les oreilles, avec une interdiction de saliver ; la langue enflée ; la respiration très embarrassée ; quelque fois une agonie vomissement ; une Sensation désagréable dans l'estomac, des douleurs passagères dans l'estomac, des battements de cœur et de vo missements fréquents, les entrailles irrégulières, c'est-à-dire quelquefois constipé ; les selles grasses, et souvent accompagnées de sang (hemorroïde) ; le ventre gonflé ; urine épaisse ; la respiration très embarrassée ; quelque fois une agonie vomissement une Sensation désagréable dans l'estomac, des douleurs passagères dans l'estomac, des battements de cœur et de vo missements fréquents, les entrailles irrégulières, c'est-à-dire quelquefois constipé ; les selles grasses, et souvent accompagnées de sang (hemorroïde) ; le ventre gonflé ; urine épaisse ; la respiration très embarrassée ; quelque fois une agonie ; vomissement d'eau ; sensation désagréable dans l'estomac, des douleurs passagères dans l'estomac, des battements de cœur et de vo missements fréquents, les entrailles irrégulières, c'est-à-dire quelquefois constipé ; les selles grasses, et souvent accompagnées de sang (hemorroïde) ; le ventre gonflé ; urine épaisse ; la respiration très embarrassée ; quelque fois une agonie vomissement ;

FEUILLETON.

QUI VIVE?

HISTOIRE DU TEMPS

DU PREMIER EMPIRE.

Le délit militaire existait. Un conseil de guerre devait juger César et decider de son sort. Dans les dispositions où paraissait être le général, à la veille d'un entrée en campagne, son arrêt ne pouvait être douteux.

Toutefois l'état de faiblesse de César fut retardé.— Enfin, le troisième jour, il parut devant ses juges.— Interrogé, il répondit comme il avait parlé au colonel. Il fut humble et fier à la fois: humble devant ces hommes qui étaient ses supérieurs, fier devant sa conscience.

César fut condamné à la peine de mort. L'arrêt devait être exécuté dans les vingt-quatre heures. César, demanda ces vingt quatre heures entières pour écrire ses adieux à sa mère et pour se recueillir.

Puis tout fut dit. La justice militaire avait prononcé.

La veille du jour où César devait être passé par les armes, le général, qui habitait une maison de plaisance dans les environs de la ville, en proie à une agitation extrême. Il tenait à la main et relisait pour la troisième fois une lettre qu'il venait de recevoir, laquelle était ainsi conçue:

— « Général Vous avez été sans pitié pour le jeune soldat qui avait un moment oublié les devoirs de son état pour aller embrasser sa mère malade, qu'il n'avait pas vue depuis deux ans. N'avez-vous donc jamais connu la vôtre? N'avez-vous pas pensé à la vôtre, qui vous maudira?—Jetez un regard en arrière, remontez aux premières années que vous avez passées sous les drapeaux, souvenez-vous, et peut-être alors l'indulgence et la compassion entreront-elles dans votre cœur. Quel homme n'a pas failli? La clémence n'est pas toujours une vertu, elle est quelquefois une expiation.»

Le général froissa avec colère la lettre [illegible] ... Mais à quelle circonstance de sa vie cette lettre faisait-elle allusion? Mes prédécesseurs auraient-ils [illegible]? La Rochejaquelein?.. Quel bavard!..... Mais non! Le sergent Lagrange est mort; Catherine est morte (aussi); c'est lui, lui l'[illegible] qui jamais ni n'a connu parler d'elle..... Et on voulait sa Césarine.— Césarine!..... ce nom n'était-il pas celui de Ste de Catherine!.... Oh! il faut que je sache.....

Le général Rimbaud, car c'est bien le courant de 1795 que nous retrouvons douze ans plus tard avec le grade de général de division, fit appeler un aide-de-camp, et lui donna l'ordre de prendre les renseignements les plus précis sur le soldat qui venait d'être condamné à mort. La réponse ne se fit pas attendre: César de Lanoie était fils d'un capitaine mort deux années auparavant sur le champ de bataille; sa mère, veuve de ce capitaine, demeurait à Lourdes, à dix lieux de Tarbes. —Dieu soit loué! fit le général, ce n'est pas César, le fils du sergent Lagrange et de Catherine.— Il faut que la justice militaire ait son cours..... Mais qui a pu écrire cette lettre?

Alors la pitié ne sembla pas l'émouvoir en faveur de ce jeune homme voué à la mort, rien ne fléchit battre son cœur en présence de cette existence à peine commencée, brisée, dès ses premiers pas et à ses premières espérances, par l'inflexibilité du code militaire. C'était un remords et non la [illegible] qui agitaient le général.— La gloire et la fortune avaient broyé le cœur de cette homme. Soldat parvenu, il oubliait qu'il avait été soldat, aussi; tous les sentiments généreux avaient fait place chez lui à une stricte observance de ses devoirs: pour lui, discipline et rigueur, pitié et faiblesse avaient le même sens. Il avait oublié ce principe salutaire, qui est aussi un principe universel, principe de droit, comme principe militaire.

La clémence est le droit suprême.

Le doute [illegible] dans le général.— Rassuré dans son for intérieur propre et dans ses scrupules en apprenant la naissance de son [illegible], la pensée ne lui vint pas de [illegible] de la grâce [illegible] de sa vie. Il [illegible] de la [illegible] de l'Empereur. Si plus tard les souvenirs de son passé n'existaient pas en-dehors des [illegible] de son passé.

III

Les informations que le général avait demandées sur le jeune soldat avaient fait naître parmi [illegible]. On racontait que le chef prochain [illegible] l'âge du coupable et la nature [illegible] délit. Mais rien de [illegible] sûr, et comme l'[illegible] [illegible] [illegible]

Dans le cours de cette journée une femme avait sollicité [illegible] d'être reçue par le général. Celui-ci [illegible] dans la [illegible] de César de Lanoie. L'entrevue qu'elle demandait lui fut refusée.

La [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] du district environ [illegible] les esprits. De [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] d'un militaire [illegible] un chemin [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Conseil de Ville.

19 janvier 1866.

Présents : — SON HONNEUR LE MAIRE MM. Bachand, Birs, Chagnon, Côté, Desaulles, Restther et Richer.

Le secrétaire lit le rapport de la dernière séance.

M. Desaulles fait motion que le bureau de la corporation se tienne dans la maison de M. Desprès, rue St. Hyacinthe, et qu'il soit ouvert de 9 à 11 heures A. M., et de 1 à 4 heures P. M. Secondé par M. Birs. Agréée.

M. Bachand fait motion que le département d'éclairage soit sous le contrôle du comité de police, et que les réglements qui pourront être passés relativement à ce département, regardent ce comité. Seconde par M. Richer. Agréée.

M. Bachand s'informe au président du comité des chemins s'il peut donner au conseil des données sur le coût probable du macadam que le conseil se propose de faire durant l'année. Il faut remarquer que ce serait peut-être le temps de décider si le conseil doit demander des soumissions.

M. Restther dit que la pierre coûtera plus cher que l'année dernière, et par conséquent les entrepreneurs demandent un prix plus élevé. Il demande que le conseil donne avis qu'il recevra des soumissions.

Dans le cas où le conseil se déciderait à recevoir des soumissions, M. Desaulles demande qu'il soit entendu qu'il ne sera pas obligé de recevoir la plus basse.

Sur une interrogation de M. Richer le conseil déclare vouloir continuer à macadémiser la rue Cascades jusqu'au pont de M. Barsalou.

Après quelques débats, M. Bachand fait motion que le conseil donne avis qu'il recevra des soumissions pour macadémiser la rue Cascades, d'ici à mercredi prochain.

Agréée.

M. Desaulles donne avis qu'il proposera à la prochaine séance que £100 soient mis à la disposition du comité des chemins pour acheter le macadam.

Le comité des chemins est autorisé à acheter le bois pour réparer les trottoirs.

Le conseil s'ajourne à mercredi soir.

EUROPE.

Le ministère Italien est reformé sous le général Lamarmora. Il paraît que le nouveau ministre des finances maintiendra le budjet de son prédécesseur, à l'exception des évènements de l'armée et de la marine, qu'il tâchera de réduire autant que possible.

L'*Unita Cathelica* publie un tableau officiel des sièges épiscopaux en Italie qui sont vacants, ou dont le titulaire est absent, nous le reproduisons :

SIÉGES VACANTS.

Piémont	8
Ligurie	1
Sardaigne	8
Lombardie	3
Parme et Modène	2
Toscane	8
Romagne	5
Marches	5
Ombrie	3
Provinces napolitaines	20
Provinces méridionales	4
Total	68

EVÊQUES ABSENTS.

	absents	absents par le gouvernement.
Sardaigne	0	1
Marches	0	1
Ombrie	32	0
Napolitain	0	5
Sicile	1	0
Totaux,	33	7

Parmi ces 40 évêques absents ; il en est 27 qui demeurent dans l'état et 13 qui séjournent hors du royaume.

Le Pape a reçu le 1er janvier les félicitations du corps français à Rome. Il a remarqué les officiers et leur a dit que c'était peut-être la dernière fois qu'il les bénissait parce qu'il était à redouter que les ennemis de l'Eglise ne viennent à Rome après le départ des troupes françaises.

Napoléon pendant les réceptions du premier jour de l'année a exprimé sa satisfaction de voir que l'année qui venait de s'écouler avait favorisé les liens de la paix, et faisait augurer une longue période de paix et de prospérité pour le monde.

Aux dernières nouvelles il était question que la Prusse et l'Autriche étaient sur le point de conclure une alliance.

Cependant le Times de Londres, croyait que l'empereur des Français devrait retirer sous peu les troupes du Mexique.

Un célèbre feuilleton de feuille vient d'annoncer que M. de Lamartine avait succombé à une longue et douloureuse maladie, et quelques unes d'entre elles ont même été jusqu'à faire sa nécrologie.

Cependant il paraît que le marquis aura eu la satisfaction de lire de son vivant les articles que l'on consacrait à sa mémoire.

Il est vrai que l'honorable sénateur est malade mais rien ne peut faire croire que son état se présente rien d'alarmant.

Le Conseil impérial de l'instruction publique vient de lancer une condamnation contre huit étudiants français qui avaient pris part au congrès de Liège. Voici cette condamnation :

Art. 1. La décision du conseil académique de Paris est confirmée en ce qui concerne les étudiants en médecine Roy, Régnard, Lafargue et Lailard, et les étudiants en droit Cézar et Lesson.

Art. 2. Relativement à l'exclusion de l'académie de Paris prononcée contre l'étudiant en médecine Lagneau, elle est réduite à deux [illegible]

Art. 3. Les décisions de toutes les autres [illegible], savoir :

[illegible] : les étudiants en médecine [illegible] et Lailard ; les étudiants en droit [illegible] et Lesson.

[illegible] l'étudiant en médecine Régnard.

Une grande tempête a eu lieu sur les côtes d'Angleterre ; une dizaine de vaisseaux de la marine américaine y ont souffert des dommages considérables.

Une nouvelle a été lue au bassin de Ste. Catherine à Londres ; on évalue les pertes à 2000,000 sterling.

Le *Star* de Londres dit que le Bureau colonial laisse la commission d'enquête sur les affaires de la Jamaïque agir à sa guise.

Le rapport officiel sur la maladie du bétail en Angleterre pour la semaine terminée le 30 décembre démontre que le fléau fait des progrès épouvantables. La semaine précédente le nombre des cas avait été de 6,256, et pendant la dernière semaine de décembre il a été de 7,693.

AMERIQUE.

Des nouvelles de *Vera-Cruz* nous apprennent que les Républicains du Mexique ont remporté des avantages signalés.

Toluca, ancienne capitale de ce pays, ville d'à peu près 12 000 âmes, vient d'être prise par les Juaristes commandés par le général Munoz. Le Maréchal Bazaine, avec toutes les troupes de l'empire à sa disposition, est parti dit-on de Mexico pour repousser les agresseurs et se rendre maître de la position.

La lutte dans l'intérieur paraît avoir été défavorable aux républicains ; mais si toutefois nous devons attacher quelque crédibilité aux journaux américains, la position de l'empereur du Mexique est regardée comme très critique.

Il circule une rumeur qu'on regarde comme assez bien fondée, que les Juaristes se sont emparés de deux mines d'argent d'une grande importance.

Les journaux de *Vera Cruz* regardent comme inévitables les hostilités entre la France et les Etats-Unis, et disent que ce n'est plus qu'une question de temps.

Le Message du Président des Etats-Unis a été reçu à Mexico avec la confiance que la guerre ne sera pas immédiatement déclarée au gouvernement impérial.

On pense généralement que l'Empereur des Français tiendra le gouvernement américain responsable de la violation de la neutralité par les flibustiers, et la regardera comme une conséquence de la politique hostile des autorités de Washington contre l'œuvre de la France au Mexique. Les esprits sont très inquiets aux Etats-Unis, car on craint que si une réparation n'est pas faite au gouvernement de Maximilien une guerre va être immédiatement déclarée par la France.

Les galeries de la chambre à Washington ont été remplies d'une foule immense lors de la séance du 18 courant. La population de couleur était largement représentée et semblait prendre un grand intérêt au sujet discuté, savoir : l'extension de la franchise électorale dans le district de Colombia.

Le *bill* a été adopté par un vote de 116 voix contre 52.

Il accorde aux noirs les mêmes droits dont les blancs ont joui jusqu'ici.

Le procès de Gonsales Fernandez accusé du meurtre d'Otero s'est terminé le 19 à New York par un verdict de coupable. Le prisonnier a été renvoyé dans sa cellule pour attendre sa sentence.

Le même jour la cour s'est occupée des préliminaires du procès de son complice Pellicier.

Le *Comercio* de Lima, raconte le suicide de l'amiral espagnol Pareja arrivée à l'occasion de la capture de la flottille Espagnole par les Chiliens. Dans l'après-midi de jour fatal, du côté [illegible], l'amiral se rendit sur le pont après avoir dîné avec ses officiers. Il tenait un revolver dans sa main, avec lequel il tua deux oiseaux qui suivaient le bâtiment. Il descendit ensuite dans sa cabine, et quelques instants après on entendit une détonation. On courut à lui de suite, et on le trouva mort. Il avait laissé une lettre sur sa table dans laquelle il dit que puisque le commandant Cavadanga n'avait pas eu assez de courage pour faire son devoir, lui ne voulait pas survivre au déshonneur de son pavillon ; il terminait en manifestant le désir que son corps ne fût pas enterré sur le sol de Chili ou enseveli dans les eaux Chiliennes.

New-York 20.—Une correspondance de Brownsville donne en entier le contenu des communications officielles échangées entre le général Weitzel et le général Mexicain Mejia.

Le général Weitzel se plaint en termes énergiques de la cruauté du décrêt de Maximilien qui condamne à être fusillés tous les prisonniers juaristes pris les armes à la main.

Le général Mejia dit que les américains n'ont pas le droit d'intervenir dans l'exécution de ce décrêt. On dit que ce dernier va être remplacé à Matamoras. Les Généraux Escobeda et Crawford continuent leurs préparatifs pour attaquer la place, mais les impérialistes ont beaucoup augmenté ses défenses depuis le premier assaut.

—Nous apprenons avec bonheur que les citoyens de Ste. Marie de Monnoir ont organisé dans le mois dernier une société de colonisation, à l'instar de celle qui a été fondée l'été dernier dans St. Hyacinthe, dont le Président est M. le Grand Vicaire Crevier, et M. Fontaine, le secrétaire. Nous espérons que cette société ne laissera pas son zèle se ralentir avec le temps, mais qui au contraire, elle ne fera que s'affermir, et agrandir le cercle de ses opérations. Elle mérite par la persévérance [illegible] les obstacles qui s'opposent à son action bienfaisante. La reconnaissance des familles qu'elle aidera mettre en état de vivre d'une honnête aisance, sera sa récompense. Nous espérons que M. le Secrétaire nous tiendra au courant des opérations de la société. Nous nous ferons toujours un devoir d'en faire connaître les heureux résultats.

ECOLE D'AGRICULTURE DE STE. ANNE.

A la fin de décembre, les élèves de l'école d'agriculture ont subi le premier examen trimestriel de l'année scolaire. La direction de l'Ecole a adopté le mode suivi dans nos collèges, et l'examen sur toutes les matières de l'enseignement a été fait par écrit.

Comme cet examen, et ceux qui le suivront ont pour but de constater la capacité de chaque étudiant, et de décider quels sont ceux, parmi eux, qui devront recevoir leur brevet de capacité, à la fin de leurs études agricoles, les professeurs y mettent la plus grande importance et la plus sérieuse attention.

Comme les matières agricoles sont celles qui doivent occuper les élèves avant tout, on a exigé qu'ils conservassent, pour ces matières, les deux tiers des points qui leur sont allouées ; tandis que pour les autres, telles que le calcul, l'étude du français, le droit rural, la phisique agricole, etc., on a exigé seulement le tiers des points.

Le bétail ayant fait le sujet du cours agricole depuis le premier de septembre, voici les question posées sur cette matière :

De quelle importance est le bétail pour la plupart de nos cultivateurs canadiens.

Par quel moyen améliore-t-on une race d'animaux ?

Notre race chevaline est-elle tout à fait propre aux travaux de culture ?

L'espèce bovine est-elle l'objet de spéculations différentes ?

Serait-il économique de tenir les bêtes à laine constamment à l'étable ?

Est-il avantageux de mettre les porcs au paturage ?

Les élèves ayant reçu quelques notions de physique, qui peuvent leur donner l'intelligence des principaux phénomènes qui se rencontrent dans les champs, voici les questions qui leur ont été posées sur ce sujet :

Comment s'explique l'effet délétère des gelées sur les plantes ?

A-t-on quelques moyens de se préserver de la foudre ?

Questions sur le droit civil :

Comment se divise les contrats ?

Qu'est-ce que la procuration et combien y en a-t-il de sortes ?

Que doivent faire les tuteurs en entrant dans leurs fonctions ?

Qu'est-ce qu'un testament et combien y en a-t-il de sortes ?

Ci-suit un tableau qui contient le nombre des élèves qui ont réussi dans toutes les matières, et les points conservés par chacun d'eux pour chacune des matières :

Elèves	Comtés	Gr. pts.	Arithm. 12 pts.	C. Ag. 24 pts.	Ph. Ag. 12 pts.	Dr. R. 12 pts.	Total. 84 pts.
G. Gadbois	Rouville	16-8	12	16	6	14	62-8
P. G. Valois	J.-Cartier	14-5	7-5	19-6	7-6	13-6	64-6
J. Cartier	Verchères	11-1	12	15-5	7-3	11-6	57-3
A. Fortin	L'Islet	9-3	8-5	14-2	5-5	8	46
O. Sylvain	Rimouski	8-9	8	15-3	5-5	8	45-2
M. Gauvin	Québec	6-6	6-5	14-7	4	8-5	37-3

Quelques autres élèves, tels que MM. E. Ouellet, A. Forgues, N. Gauvin, A. Gagné, C. Langlois, ont obtenu un succès distingué dans quelques matières.

Le populeux district de Montréal, qui ne donne que peu d'élèves à l'Ecole d'agriculture, a cependant droit d'être fier de ceux qui le représentent ici, puisque trois d'entre eux tiennent le haut de la liste

En terminant, nous ne pouvons que féliciter les élèves de l'Ecole d'agriculture de leur succès ; et tous les amis de la cause agricole se réjouiront avec nous d'apprendre qu'il se forme à Sainte-Anne une classe de cultivteurs qui devront grandement contribuer à améliorer le système de culture généralement suivi parmi nous, et donner à la classe agricole le rang qu'elle doit occuper.

—*Gazette des Campagnes*

NECROLOGIE.

A St Rémi, le 17 Janvier courant, à l'âge de 85 ans, 4 mois et 6 jours, est décédé, à la suite d'une maladie de quelques mois, souffrant avec la résignation d'un vrai chrétien, AIMÉ DUGAS, Ecr., Bourgeois, père d'Aimé Dugas, Ecr., M. D., de St. Rémi, et d'Adolphe Dugas, Ecr., M. D., de St. Urbain.

Ce bon citoyen, qui a passé une partie de sa vie à Boucherville, a rempli d'actes généreux une longue carrière et reçoit maintenant la récompense de ses vertus.

Sa douceur inaltérable et les autres excellentes qualités de son cœur, en avaient fait le modèle du bon citoyen et rendent sa perte infiniment douloureuse à sa famille et à ses nombreux amis.

Ses funérailles ont eu lieu samedi dernier, au milieu d'un concours nombreux des citoyens de cette paroisse.

La question des Canaux.

—A la dernière assemblée de la chambre de commerce, on se rappelle que l'Hon. John Young a présenté entre autres résolutions, celle qui suit :

« Que le parachèvement des canaux Welland et du St. Laurent, et la construction du canal du lac Champlain, d'une grandeur proportionnée aux capacités de la navigation du St. Laurent, donnerait une supériorité marquée à la route du St. Laurent sur toute autre voie que l'on peut se procurer dans l'Etat de New-York, pour le commerce entre les Etats de l'Ouest, le Canada Ouest, et les Etats de l'Est, et rendrait rémunératifs ces canaux et ces chemins de fer qui sont comparativement improductifs et une perte annuelle pour la province. »

Cette proposition de M. Young paraît très impolitique. La presse de Montréal, et surtout la *Gazette* relève d'une manière très rationnelle les suggestions qu'il vient de faire. « Le Canal Champlain, dit ce journal, ne peut avoir sa raison d'être qu'en autant qu'il diminue le taux du fret entre Chicago ou Cleveland, et les ports de Boston et de New-York. Il est de fait que New-York expédie le fret par la voie océanique à meilleur marché que nous le pouvons à Montréal. Si nous frayons aux produits une voie plus économique que celles par lesquelles ils passent aujourd'hui ; si l'on trouve moyen de conduire à New-York le fret à un taux qui soit encore au-dessous de la différence des prix entre le port de New-York et celui de Montréal pour l'exportation il est évident que le commerce choisira la route la plus facile et la plus avantageuse. Il arrivera que tous les produits de l'Ouest et du Haut-Canada passeront par le canal Champlain, sans s'arrêter à Montréal, et qu'ils gagneront New-York en laissant le St. Laurent dans l'inactivité. Montréal ne sera plus qu'un port nominal, si le fret ne s'y arrête pas et si les vaisseaux n'y trouvent plus de chargement. En creusant un canal qui unirait le lac Champlain au St. Laurent nous dépenserions une somme considérable pour faire grandir le commerce de Boston et de New-York, pour nous isoler du mouvement commercial et rendre le St. Laurent inutile

Nouvelles et Faits Divers.

LE MONTAGNARD OU LES DEUX RÉPUBLIQUES, tel est le titre d'un feuilleton que nous annonçons à nos lectrices pour le prochain numéro. C'est une épisode de la Révolution Française avec ces scènes toutes palpitantes d'intérêts. Nous sommes en état d'assurer à nos lecteurs que ce feuilleton remplacera le plus avantageusement possible le feuilleton *Belle-Rose* ; nous dirons même plus ; on bénira, nous en sommes certains, l'heureux contre-temps qui nous permet de livrer à la publicité dès maintenant cet intéressante publication.

Nous apprenons que M. Norbert Sylvestre de St. Simon a obtenu un certificat de seconde classe à l'Ecole militaire de Montréal après un examen subi avec succès.

L'hon. McDougall est à Ottawa depuis quelques jours.

Voici le résultat des élections municipales de la paroisse de St. Judes.

Maire, Chs. Peloquin Ecr.

Conseillers :—MM. Narcisse Courtemanche, Joseph St. Germain, Calixte Chartier, David Perrault, Pierre Chapdelaine et Jean Bte. Chapdelaine.

—Nous apprenons que M. Starnes se porte candidat à la mairie de Montréal.

—La Cour Supérieure pour le District de St. Hyacinthe s'ouvrira samedi 27, sous la présidence de Son Honneur le Juge Scotte.

ÉLECTIONS MUNICIPALES.—Les élections municipales de Ste. Hélène de Bagot ont eu lieu, suivant la loi, le 8 courant, en voici le résultat :

MM. J. B. Crépeau et J. Bte. Beaudrionz ont été élus par acclamation. M. Grégoire Dubaine a obtenu une majorité de 28 voix sur son opposant M. Parisault ; M. F. X. Lapierre, 28 voix de majorité sur son opposant M. Edouard Lachance, ancien conseiller, M. Ant. Morin 25 voix de majorité sur son opposant M. Pierre Bouchet, 5 M. Isidore Beaudrioux, 52 voix de majorité sur son opposant M. L. Gadbois, et M. Michaël Smith, 20 voix de majorité sur son opposant M. Joachim Billette, ancien conseiller.

—Nous voyons par les journaux que L. A. Desaulles, Ecr., greffier de la Couronne pour le district de Montréal vient de nommer M. Schiller son député pour le greffe de la paix.

—Le *Trade Review* affirme que le gouvernement américain exige, en retour du Traité de Réciprocité, que notre gouvernement élève ses droits d'après au même niveau que ceux des Etats-Unis. Il dit qu'il exige l'admission libre de certains objets manufacturés et l'amélioration des canaux, les Américains devant payer une partie de la dépense.

Le gouvernement aurait donné ordre à MM. Craig et Valliére de faire au château de Spencer Wood les réparations nécessaires pour la réception de Son Excellence le Gouverneur Général, qui doit arriver bientôt d'Angleterre. Il paraît que Lord Monck se propose de passer l'été à Spencer Wood, ne devant habiter à Ottawa que durant la session du Parlement

UN NOUVEAU CABLE TRANSATLANTIQUE. Le *Journal du Havre* annonce qu'un savant très connu en Allmagne, M. Heinrich Mahler, vient d'arriver de Berlin à Paris. M. Mahler aurait l'intention de demander à l'empereur le privilége d'établir un câble transatlantique qui partant de la pointe du Finistère relierait la France à l'Amérique du Nord. Le câble employé serait toute une invention nouvelle : il serait plus souple plus durable et plus accessible à la transmission que tous ceux connus jusqu'à ce jour.

(*Courrier du Canada*).

☞ Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce du Dr. Trudel.

Les amis de la colonisation sont appelés à les faire connaître le plus possible.

—Les élections municipales du Village et de la Paroisse de St. Rémi ont eu lieu lundi, le 8 courant. Les Mess. suivants ont été élus conseillers municipaux, savoir : pour le village, P. A. Ogleman, ex-maire, Alexis Bizaillon, Charles Rodier, Césaire Boucher, J. Bte. Poirier, Maxime Benoit et Narcisse Picotte.

Pour la Paroisse, François Bédard, fils, écr., Charles Laporte, J. Bte Perras, Norman Stuart, Frs. Xavier Boyer, Simon Yelle et Etienne Perrault ;

A la première session générale du conseil municipal du Village, tenue le 15 courant, Mr. P. A. Ogleman, ex-maire, a été réélu maire, et Chs. Bedard, Ecr., N. P., choisi de nouveau pour secrétaire-trésorier :

Et à une assemblée des conseillers municipaux de la Paroisse de St. Rémi, tenue le 15 courant, a été élu Frs. Bédard, Ecr., maire, et A. Goyer, Ecr., N. P. choisi de nouveau pour secrétaire-trésorier.

VENTE PAR LE SHERIF, ST HYACINTHE

Pour le mois de février.—Zéphirin Bélanger vs J. Bte Toucherte. Vente d'Emplacements à St Jean-Baptiste, le 8 février 11 h. a. m.

G. T. Barthe vs Louis Lagassé. Vente de terre à St. Judes, le 19 février 11 h. a. m.

Germain Dyon vs Le maître Duclme. Vente de terre à St. Simon le 20 février 11 h. a. m.

Eucher B. Dufort vs J. Bte. St. Denis. Vente à Acton de plusieurs terrains situés à St. Liboire, le 22 février 1 h P. M.

Pour le mois de mars.—Louis Dubreuil vs Pierre Sebenne. Vente de terre à St. Césaire le 13 mars 11 h. a. m.

Jos. Perreault vs P. D. Plante. Vente de terre à St. Dominique, le 28 mars 10 h. a. m.

Bulletin Commercial.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

ARGENT AMERICAIN.

	Achats.	*Ventes.*
Traite d'or sur N.-Y.	¼ d'es	Par à 1-16
Greenbacks	28 à 28½	27½ 27¾
Argent	3½ à 3⅝	3½ à 3⅝

Voici les prix des graines chez les marchands de cette ville

	s.	d.
Orge	2	6
Avoine	1	8
Graine de Lin	3	0
Pois	3	9

☞ Les graines doivent être de première qualité

PRIX DES MARCHÉ DE ST. HYACINTHE.

SAMEDI, 20 Janvier 1866.

	s.	d.	s.	d.
Bœuf, par quintal	15	0	à 16	8
Lard, par minot	5	10	7	1
Blé-d'Inde "	4	0	4	6
Pois, "	4	0	5	0
Orge "	0	0	2	6
Avoine "	1	6	1	9
Goudriole, "	2	1	2	4
Sarrasin, "	3	0	3	0
Lard, par 100 lbs.	45	0	48	9
Bœuf par 100 lbs.	25	0	33	4
Porc frais, par lbs.	0	5	0	8
Lard salé "	0	6	0	8
Bœuf "	0	2	0	5
Mouton p. quart	0	0	0	0
Oies, le couple	5	0	7	6
Canards, "	2	6	3	0
Volailles, "	2	0	3	0
Poulets, "	1	0	1	9
Perdrix, "	2	0	2	6
Œufs, par douzaine	0	10	1	0
Beurre frais, par livre	1	0	1	2
Do salé "	0	11	1	1
Savon,	0	5	0	6
Sucre d'Erable,	0	6	0	7
Miel, par livre,	0	6	0	7½
Fèves, le pot,	0	3	0	3½
Fèves, le minot,	4	6	5	0
Oignons, la tresse,	0	6	0	7½
" le minot,	2	0	2	6
Tabac,	0	5	0	6
Choux,	0	1	0	4
Navets,	0	½	0	1½
Laine,	2	0	2	3
Laine filée,	4	0	4	6
Patate, le minot	1	8	1	10
Pommes p. minot	3	4	10	0
" par quart,	6	0	15	0
Foin,	20	0	25	0

AVIS SPECIAL

C'est avec un grand plaisir que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des **Pastilles-a-Vers Végétales de Devins.**

Ce remède si nécessaire pour nos enfants est sans contredit préférable à toutes autres préparations de ce genre, nos médecins en approuvent l'usage et le débit considérable qui se fait de ces **Pastilles** est une garantie de plus de leur efficacité.

Nous disons donc aux mères de famille : mères, ne craignez rien ; ces **Pastilles** sont parfaitement inoffensives ; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM. Devins et Bolton chimistes, à Montréal.

Quelle est Votre Maladie ?—On peut signaler une certaine de variétés de maladies de l'estomac. Pour chacune d'elles et pour toutes l'sens commun suggère que la médecine qui rend à cette organe toute sa vigueur est le vrai remede. Si le sens commun demande ce que c'est que ce remède, l'expérience répond : les *Pilule de Bristol recouvertes de sucre*. Les remèdes cathartiques sont nombreux, mais les neuf dixièmes ne procurent qu'un soulagement temporaire et un grand nombre son dangereux. Il vaut mieux laisser la dyspepsie suivre sa voie que d'essayer de la guérir avec le mercure. Le remède ainsi appelé détruira le patient plus rapidement que la maladie. Il n'en est pas ainsi des pilules de Bristol qui doivent leur efficacité aux extraits végétaux. Si le foie est malade, elles le ramènent à son état normal, si les intestins sont obstrués, elles les rétablissent, si l'estomac est incapable de digérer parfaitement, elles lui rendre sa vivacité. Ces pilules sont renfermées dans des fioles en verre, et se conservent sous tous les climats. En vente chez tous les principaux droguistes. 413

Que fera la Salsepareille de Bristol ? Faites cette question à ces malheureux membres de l'humanité, James Wicks, rappelé à la vie quand la scrofules achevait de le consumer à John West, de Rainwille, Indiana, que les scrofule achevait de miner—à Erasme Orosi, de Darien centre New-York, qui pendant quatre années a souffert d'un cancer au nez—a Mrs. Hannah Eddy, de East Hamburg New-York, broyée par un rhumatisme Chronique,—à Mrs. Van Dooser, de Granby Oswego Co., New-York, qui avait sur le genoux droit quinze ulcères,—à Mrs. Whitness, de Buffalo, qui n'était plus qu'un squelette vivant par suite des maladie—Nous nous répondront, qu'après avoir été condamnés par plusieurs médecins habiles, la *Salsepareille de Bristol*, non seulement amené un rétablissement de la maladie, mais les rétablit com. lètement. Dans toutes les villes, villages, cités, de l'Union, vous trouverez des personnes qui vous feront la même réponse. 363

Mariage.

Le 16 du courant, à Montréal, par le R. P. Beaudry, de la Compagnie de Jésus, Joseph, F. Perrault, Ecr., M. P. P., à Demoiselle Catherine Flore Couillard, fille unique de feu M. J. B. A. Couillard, et nièce de M. le Commandeur Charles Wilson.

Décès.

A St. Hyacinthe le 21 courant, à l'âge de 5 ans et 10 mois, CHARLES PATRICK St. Jacques fils cadet de Romuald St. Jacques, Ecr.

Ses funérailles auront lieu Mercredi à 9 heures A. M. Le convoi partira de la demeure de M. St. Jacques à 8½ heures pour se rendre à la Cathédrale lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORPORATION DE ST.-HYACINTHE.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que l'ELECTION d'un CONSEILLER de Ville de la Cité de St. Hyacinthe, pour le QUARTIER No. 2, en remplacement de A. Maillot, Ecr., qui a été élu Maire de St. Hyacinthe, se tiendra dans la boutique de M. Noel Germain, rue St. Antoine,

Lundi, le Vingt-Neuf Janvier courant,

A NEUF HEURES de l'AVANT-MIDI.

Par ordre

E. L. R. COUILLARD-DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, }
St. Hyacinthe, 8 janvier 1866. }

ON DEMANDE

Pour un Magasin de Campagne, un BON COMMIS qui sache le FRANÇAIS et l'ANGLAIS et la TENUE des LIVRES. Il est inutile de se présenter sans être bien recommandé.

S'adresser à

P. T. MASSON.

St. Charles, 8 Janvier 1866.

AVIS.

LES PERSONNES endettées envers le Dr. F. X. Coté sont par les présentes notifiées de voir payer leurs comptes entre les mains de son procureur F. X. N. Norbert Lanpier, au bureau du Courrier.

30 novembre 1865.

BUREAU d'ÉCHANGE.

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur de faire savoir au public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ÉCHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

COMMIS DEMANDÉ.

Un COMMIS agent de l'espérience, et connaissant bien la Tenue des Livres, trouvera de l'emploi en s'adressant à ce Bureau ou à HILAIRE MATHIEU Ecr

La Presentation 5 Janvier 1866

TERRES A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les terres ci-dessous désignées.

3 Terres à St. Hyacinthe.
" " 96 120 Arpents dans le Rang Double de St. Hyacinthe.
A ACTON, le Lot 33ème. dans le 4e. Rang.
1/2 du Lot 28 contenant 100 Arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
1/2 du Lot 27 contenant 100 arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
Le Lot 42 dans le 5e. Rang.
" 44 " "
1/2 du Lot 19 dans le 6e Rang.
Les Lots sont situés près un Dépôt.
Le Lot No. 30 dans le Rang 2 en culture avec maisons dans le 10ème Rang.
1/2 un Lot 28, 29, 31, 32, avec maisons dans le 9ème. Rang.
A WEBSTON, dans le 2ième Rang 1 Sud-Est No. 7.
Dans le 3ième Rang 1 Sud-Ouest No. 8.
Dans le 2ième Rang No. 8.
A STANFOLD, dans le 8ième Rang No. 19 et 21.
Les conditions sont très libérales.
S'adresser au soussigné.
DR. TRUDEL,
Manoir.
☞ Ou à ce Bureau.

RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes.

La Ruche de l'Amateur.

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles ; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combiné en de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, *Agriculteur*.
Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

☞ Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses *prétendues* améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

CORPORATION DE ST. HYACINTHE.

AVIS PUBLIC.

EST donné que des SOUMISSIONS seront reçues au BUREAU du SOUSSIGNÉ, jusqu'à MERCREDI le VINGT QUATRE du courant pour macadamiser la RUE CASCADE jusqu'au Pont de M. BARSALOU.

Les Soumissions devront mentionner le prix de chaque Toise de Pierre fournie, Cassis et Pente, et le Terrain nivelé.

Le Comité des Chemins ne sera pas tenu d'accepter les Soumissions faites.

Par ordre

E. L. R. COUILLARD DESPRÉS.
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, }
St. Hyacinthe, 20 Janvier 1866. }

Chambre des Notaires du District de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

L'Assemblée régulière de la Chambre des Notaires de St. Hyacinthe, convoquée JEUDI, le QUINZE de Février prochain, à UNE heure après-midi, au Palais de Justice.

H. R. MASSICOTTE,
S. C. N. M. H.

St. Hyacinthe, 16 Janvier 1866.

Licitation volontaire.

Sera vendu à la porte de l'Eglise de St. Barnabé, District de St. Hyacinthe, MARDI, le DIX FÉVRIER PROCHAIN ; une terre appartenant à la Communauté de Biens qui a existé entre Pierre Chapdelaine et feue Philomène Archambault désignée comme suit :

Une terre nue et située en la Paroisse de St. Barnabé, concession de St. Amable, contenant deux arpents de front, sur vingt-huit arpents de profondeur, ensuite un arpent de front sur six de profondeur, prenant devant au chemin de St. Amable, en profondeur à la rivière Yamaska, d'un côté à Joseph Armstrong et d'autre côté à André St. Jacques, Paul Hévey et Joseph Richard, avec une maison, grange et laiterie dessus construites.

Pour les conditions s'adresser au dit Pierre Chapdelaine, ou au Notaire soussigné, à St. Jude.

J. B. N. LAMOUREUX,
N. P.

St. Jude, 13 janvier, 1866.

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGE VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX

FONDERIES.

DRAPS INDIENNES, COTON SOIE, FLANELLES &c.

VINS LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGE VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX

FONDERIES.

FER, PEINTURES, SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU

BOTTES CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Melasse, Poisson, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes. **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions. **Scies, Vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix. **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la promptitude et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞ M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Decembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
Rue Old Broad et 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES sans ruines. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU present, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. R NTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE EN CANADA, - - - $500,000

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL.

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à faire leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer l'avantage de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

19 Décembre 1865.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

COMPRENANT:

UN MOULIN A FARINE,

— DE PLUS: —

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,

UNE BOUTIQUE

où les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin.

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

Nouveau Magasin

DE

MODES

ET DE

MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché.

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

les mieux assorti.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

ouvra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR GOUT!

14 décembre 1865.

Théophile Langelier, Ecr.,

Avocat, Procureur, Notaire, Commissaire, &c.,

Bureau: Rue Cascades,—Près du Marché,—St. Hyacinthe.

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un Bureau dans la Maison Masonique, Principale, Rue Cascades, près du Moulin à Farine Manufacturé.

Comprenant les Fleurs, Essences, Extraits, Pâte, Pâtes, Vins, Liqueurs, Essences, Cognac, etc., etc., Essences de Cologne, Huiles et la Toilette, Eaux, Etc., etc., etc., et contre M. L. espère par son entière attention mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des environs en général.

N.B.—L'Agence de la grande Cour et des Réclamations générales donnant personnelle qui vient de finir l'ouvrage.

INVASION DES PENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais ne craignons rien à St. Hyacinthe ne savons nous jusqu'à quel point il aurait pour le moment à se féliciter du mouvement *fenien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

le *BOTTES, SOULIERS*, &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettant en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et de environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY donnera des marchandises à

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge en conséquence bien fondées; c'est ce qui la décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que M. ARSENE CHARLES LAROCHE a été nommé Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St. Théodore d'Acton en remplacement de M. Fontaine. Toute communication concernant le dit conseil devra être adressée à M. CHARLES LAROCHE, à St. Théodore d'Acton.

23 novembre 1865. 1m

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.

I. HERIBEL, pour en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes sortes de MEUBLES, tels que **Canapés, Tête-à-Tête, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c.,** et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les genres, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Heribel se charge aussi de toutes réparations qu'il accomplira sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1865.

CHARLES NELSON.

ENSEIGNE — CADENAS.

Vis-a-vis le Marché

ST. HYACINTHE.

EPICERIES ET FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION — FONGERONS!

FER! FER!! FER!!!

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre Poêle

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendre

GARANTIE.

Couche-Poêles en Fer,

Sofa pour Jardins en Fer,

Peintures de Grange,

Boîtes de Roues,

Roues de Moulins,

Tribles,

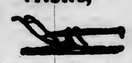

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC FILS — CHARLES NELSON.

St Hyacinthe juillet, 1865

NOUVEAU MAGASIN

DE

Vins de toute Espèce.

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

VIS-A-VIS LA MAISON

F. & J. LECLAIRE.

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Magasin, où il fera le commerce en gros de VINS, LIQUEURS, EAUX-DE-VIE, VINS FRANÇAIS, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention de Messieurs les Membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très Bon Marché.

P. A. MERCIER.

19 Mai—

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 34 arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 valseaux, et le reste de la terre est bien boisé en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de longueur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN GADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE

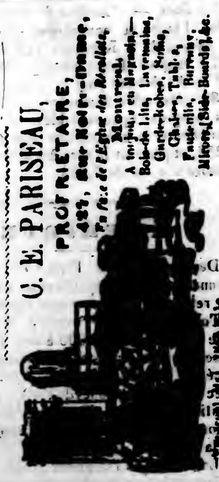

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
483, Rue Notre-Dame,
Vis-à-vis de l'Eglise des Recollets,
MONTREAL.

A toujours en Magasin—Bois de Lits, Lavemains, Bois-de-Lits, Commodes, Garderobes, Tables, Chaises, Tubs, Fauteuils, Berceaux, Mitons, Bois-Bouards, &c.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE,

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

DR. COLBY'S

ANTI-COSTIVE AND TONIC

PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour nourrir des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ranimer l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, raniment l'appétit et conférent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion infidèle par suite de manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucune autre toute en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.,
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MRIGS, M. D.,
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES., M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe Seule propriétaire.

S. J. FOSS et Cie., Shefferville.

1er sept 1865

MERES, SAUVEZ VOS ENFANTS

PASTILLES ANTI-VERS VEGETALES

DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-ANTI-VERS VEGETALES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont parfaitement vegetales,

Elles sont a gréables au goût,

Elles n'ont rien l'effrayant a la vue.

Et sont les seules LOZANGE-Anti-Vers admises et recommandées par la Faculté Médicale comme spécifiques pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boîte renferme 20 Pastilles, ainsi que les instructions requises, qui feront bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune enveloppées contre la contrefaçon, et qu'elle n'est jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,

CHIMISTES,

Près de l'ancien Marché, MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1y.

SALSEPAREILLE

DE

BRISTOL.

UN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang

Est spécialement recommandé

pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est vicié, la circulation est gênée, et les humeurs du corps rendues malsaines par les secrétions lentes et grasses des mois d'hiver. Ce remède sûr quoique puissant nettoie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

par tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation connue capable et originale pour opérer

La guérison permanente

dans les Cas les plus dangereux et des plus sévères de Scrofules ou de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

Il pourchasse les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sûr pour les Dartres, Rougeurs, Rudbeers, Scorbut, Nevralgie, Hartes, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appetit, Langueur, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul par lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre rien dans cette préparation la moindre parcelle de substances minérales, minérales ou mercurielles, et est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui l'enveloppent la première fois qu'on le trouve en vente dans les contrefaçons noyées et la signature de LANMAN & KEMP se trouve sur l'étiquette.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada,

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montreal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montreal, et demandez chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE

BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

UN GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Ces pilules dans le Verre et peuvent être conservées dans toutes les

CLIMATS.

Les Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusques à présent regardées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore employé à la

Dyspepsie ou Indigestion,

Maladies de Foie,

Constipation,

Maux de tête,

Hemorroides,

Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules sont employées dans la pratique quotidienne, associées avec les meilleurs résultats, et ont avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées au public. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux les plus actifs et les plus purs, et dans il n'y entre de drogues minérales. Leur médecines ordinaires, à cause de leur caractère; cette combinaison de ces propriétés particulières est telle que dans les maladies les plus difficiles, où les autres Médecines sont inefficaces, ces Pilules exercent leur action et opèrent les guérisons les plus complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMP,

Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montreal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montreal, et demandez chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROID DENIS a l'honneur de prévenir le public en général et les cultivateurs en particulier qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé de venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez M. Bellhumeur où il pourra être consulté pour le soulagement et la guérison des diverses maladies et maux de tous animaux domestiques.

La longue expérience de M. Denis et les connaissances parfaites en toutes les parties de son département, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez M. Bellhumeur, place du marché.

St. Hyacinthe 18 Août 1864

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par ces présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a resté au-delà de trois semaines chez nous et a fait la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. BAYARD. J. B. GERMAIN, L. BARABÉ.

JOURNAL DE PUBLICATION:
Mardi et Vendredi.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An.
PAYABLES D'AVANCE.
ou TROIS PIASTRES après les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
Etats-Unis—Trois piastres.
Camille Lassier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J. Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Littéraire et d'Annonce.

BUREAU ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 2 50
Chaque six lignes et par plus de dix. 2 50
Au-dessus de dix lignes, par ligne.... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne, 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois.

Vol. 13 — St. Hyacinthe. (Bas-Canada.) Vendredi, 26 Janvier 1866. — No. 91

MAISON DE PENSION
TENU PAR
MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mlle Cressolle Pagean.

La Maison sera tenue par Mme Desforges, de la même manière que la tenait Mlle. Pagean: les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soin et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Mr Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montreal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. P.)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hotel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vis à la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'hôtel central du commerce.

Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, près du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St Germain, menuisier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,
TENU PAR
ISIDORE BEAULNE.
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.
WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, a vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1861.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Dernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin a carder sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulonnage aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabe, 8 août 1865.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bounty, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont:

1o. Les Soldats incapables de travailler;
2o. La veuve; 3o. Les orphelins au dessous de seize ans; 4o. La mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter: Les bounty, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des mariés.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

☞ *A ceux qui désirent des informations:*

Je me charge de fournir des informations à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis. *Ne rien charger, excepté les frais de port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.

☞ Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application

Le clergé, les magistrats et autres rendraient service à ceux à qui je pourrais être utile en leur faisant connaître cet avis.

Toutes communications devront être adressées:
E. L. SNOW, Agent associé,
"American House"
No. 49, Rue St. Jean
Montréal, 30 octobre, 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SCOTTE ET LANOTOT.
AVOCATS.
Feu le regretté Hon. Le. Taché, écr.
Bureaux: LES COURS QUARTERLY ET CIVILES
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. O. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGOUIN ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGOUIN. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Bire.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 1 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de J. A. S. Archambault rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Bureau Bureau de M. Wilkes, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Heures Matin
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, cor. ner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
15 Juillet 1865.

J. B. MOOTTE,
Avocat.
Bureau:—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les causes du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

G. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
BUREAU, No. 65, PETITE RUE ST. JACQUES.
MONTREAL.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Bureau: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Jan. 1er 1865.

LÉANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

L. F. A. VIOLLETTI.
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades St. Hyacinthe, à côté du Bureau de P. X. Girard Ecr. avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard écr. N. P.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

J. B. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
COATICOOK.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, Rue St. Laurent, Montreal.
☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montreal, 20 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT.
Rue Cascades, porte voisine de MM. Cadoret et Dufort,—Ancienne pharmacie de Dr. Duvert
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de
ST. HYACINTHE,
et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue
St. JOSEPH,
Communiquant:
UN MOULIN A FARINE,
— DE PLUS: —
UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,
UNE BOUTIQUE
ou les ouvriers pourront faire
Blanchir, Scier, Tourner leur Bois
Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin
St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

HENRI BARBEAU.
MARCHAND DE VINS.
ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
BRANDY, PORT, CLARET, SHERRY,
Vin pour Messe.

N. B.—H. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dites: *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

Nouveau Magasin DE MODES
ET DE
MARCHANDISES SECHES.
Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché.
ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT
annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de
Marchandises Sèches
des mieux assorti.
Les prix sont des plus modérés.
MADAME PERRAULT
pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour
Manteaux, Robes, Chapeaux.
L'assortiment de
Plumes, Fleurs, Rubans, &c,
sera des plus complets, plus variés et de
MEILLEUR GOUT!
14 décembre 1865.

ISIDORE BERTHELET
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)

M. BERTHELET, tout en remerciant les personnes qui lui ont bien voulu encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement son Fonds de MEUBLES, tels que Canapés, Causeuses, Ottomans, Sophas, Tables, Chaises, &c., et tous les meubles dont on aurait besoin, et tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Berthelet se chargera de toutes réparations qu'il exécutera aux délais
St. Hyacinthe, 1 Septembre 1865

NOUVEAU MAGASIN
DE
Vins de toute Espèce.
No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,
VIS-A-VIS LA MAISON
F. & J. LECLAIRE.

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis que ses ordres à toute satisfaction, il vient d'ouvrir un Magasin, où il fera constamment en vente, en gros et en détail, des VINS, LIQUEURS, &c., &c., tels que: CLARET, SAUTERNE, HAUT-BRION, VINS FRANÇAIS, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention de Messieurs les Membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très bon Marché.

P. A. MERCIER.
19 Mai—

APPLICATION AU PARLEMENT.

Application sera faite à la prochaine session du Parlement Provincial pour la passation d'un acte spécial pour détacher de la paroisse de Ste. Angèle, Comté de Rouville, la partie du Rang de l'Eglise ou St. Pierre qui appartient à cette Paroisse, le Bout Ouest du Fort George jusqu'à la ligne entre Jacques Normand et F. X. Rouleau, ainsi que le bout ouest de la Côte Double jusqu'à la ligne entre Joseph Hubert et Jacob Fortier du côté sud et à la ligne entre Joseph Gauthier et Jacob Fortier du côté nord et annexer les parties de rang pour toutes fins à la paroisse de Ste. Marie de Monnoir. Et désengager les propriétaires de ces parties de Rang de toutes répartitions pour bâtisses publiques encore érigées dans le cas où il y en serait imposées après le dix janvier courant, 1866.

Ste. Angèle, 5 janvier, 1866.

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Application will be made to the Legislature of Canada to detach from the Parish of Ste. Angèle, county of Rouville, parts of Rang d'Eglise, Fort George and Côte Double, and to annex them to Ste. Marie de Monnoir and to exempt those parts of Range from all assessments imposed after the tenth of January, 1866.

St. Angèle, 5th January, 1866.

MODISTE.
MADAME BOURDON,
Maison Cadoret & Dufort.

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que:

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Mantchesset Capuchons, &c. &c. &c.

—Aussi:—

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Rubans du dernier goût, ainsi que Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c. à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.

—De plus:—

Elle étampera.

Bâtisse, maison de MM. Cadoret & Dufort, vis-à-vis le marché,

ST. HYACINTHE.
16 nov.

FONDERIE
DE
ST. CÉSAIRE.
BENOIT, FRECHETTE & FRANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que:

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boîtes de Roues,
Fenêtres de granges et

CHARRUES.

—Et de plus:—

Toutes les machines nécessaires pour les Moulins à Scie et à Farine, &c, &c.

—AUSSI:—

Ils auront toujours en main les meilleurs
MOULINS A BATTRE
à système perfectionné, et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Avec
CRIBLES DE GRANGES
Des mieux finis.
—De plus:—
Ils tourneront le BOIS, le FER, etc., et le poliront. Le tout cependant aux
Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles
pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement
Avant d'aller ailleurs!!
St. Césaire, 13 décembre 1865.

CADEAUX
POUR LES
FETES.

L'assortiment le plus varié et le
MEILLEUR MARCHE
se trouve
ST. HYACINTHE,
A LA LIBRAIRIE DE
M. A. KEROACK,
RUE CASCADES,
ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Jouaillerie religieuse; Articles de Fantaisie; Jouets d'enfants depuis 1 sou a une piastre; Albums; Statues; Porcelaines; Livres de dévotion et autres reliés avec luxe; Cartes à jouer; Porte-Monnaie, et une foule d'autres articles de TOUT PRIX, *convenable pour*

CADEAUX.
15 déc. 1865.

FEUILLETON.

LE
MONTAGNARD
OU
LES DEUX REPUBLIQUES
1793—1848
Par le Rameau vert.

PREMIÈRE PARTIE.
1793.

Il est temps de faire cesser cette lutte entre une nation entière et une poignée de factieux déguisés sous le nom de patriotes.
(Guadet, *à la Convention.*)

I

La Camargue, le primitivement créée par les atterrissements du Rhône, est certes une des parties de la Provence dont l'aspect soit le plus sauvage et le plus original. Garantie contre les inondations désastreuses par de fortes digues, elle est violemment séparée de la mer par des monticules de sable mobile et semée de parties fécondes et stériles. Ici, c'est l'aspect d'une végétation généreuse: de beaux chênes au front altier, dont l'ombre s'étend en forme hémisphérique, des rangées de mûriers au feuillage vert, des oliviers dont les troncs tortus et durcis par les années gémissent sous le soufle du mistral; des bouquets de roseaux entourent d'une haie épaisse et de leurs cris aigus effrayent les oiseaux qui s'abattent sur le tamaris qui y croît en abondance; puis, sans transition aucune, des immenses espaces à perte de vue couverts de cailloux roulés, de sable et de gravier, sans un brin d'herbe, sans un arbuste qui interrompe de riches et brillantes nuances qui abandonnent les côtes d'Afrique pour ces marais hospitaliers.

De tous côtés on entend hennir ces petits chevaux, les meilleurs de la Provence, appelés les chevaux de la Camargue, qui proviennent de la race africaine importée par les Sarrasins, et qui, malgré toutes les tentatives des trompeurs de monstres, semblent se refuser obstinément à l'égoïsme des chevaux, et conservent encore les mêmes sentiments que leurs ancêtres. Jadis très communs dans le pays, de leurs longues et souples oreilles, que les peintres allemands, qui parcourent dans l'espace de temps fabuleux, savent le voyageur s'arrête à les contempler à travers la plaine, comme on suit le vol hardi d'un oiseau dans les airs. La chèvre et l'abeille broutent dans tous leurs mouvements; ils déchirent de leurs sabots la terre fertile, où ils recueillent au vent leurs fraîches étoiles, sur lesquels semblent marqués le cachet de la sauvagerie et de l'indépendance. Ces chevaux, tous d'un poil blanchâtre, donnent un contraste étrange avec du petit taureau, dont le poil, au contraire, d'un noir de jais, réfléchit en reflets brillants sous les rayons du soleil.

C'est vraiment un beau et splendide spectacle, par un beau jour du mois de mai, que l'émigration générale de ces innombrables troupeaux de chevaux, de moutons et de bêtes à cornes qui quittent, pour les Alpes, les plaines de la Camargue, usage qui date des premiers habitants de la Provence.

Ces grandes caravanes aux couleurs diaprées qui se composent ordinairement de quinze à vingt-cinq bâtiments. Des chars à bœufs, et boudiné est en ébonyant, chargent devant, aux les bêtes épouvantées.

En suivant au regard un convoi pittoresque qui se déroulera comme un immense serpent, et tantôt disparaît derrière des monticules, tantôt se perd au milieu des joncs et des roseaux, on eût pu voir, s'avançant vers le côté qui regarde Arles, un homme monté sur un de ces petits chevaux dont nous parlions tout à l'heure.

En analysant au premier abord l'ensemble de cet homme, dont les traits deviennent plus saillants, moins qu'il approchait ainsi ce qu'on eût trouvé:

C'était un jeune homme de vingt-cinq à vingt-six ans tout au plus, mince, hardi et fier, d'un caractère nettement accentué comme le sont d'habitude tous ceux des habitants du Midi. Les pommettes des joues sont saillantes, le front généralement bombé se creuse vers les tempes, ce qui en donne plus franchement le dessin, leur donnant vigoureusement et quête embrassent un regard vif et ardent qui ne devient ont et ne cherche jamais un sombre abri sous de pesantes paupières; la bouche un peu grande ajoute encore à l'accentuation de la physionomie, et les lèvres sont ouvertes semblent vouloir faire pénétrer au dedans l'air pur du soir, comme si la poitrine dévorée par les ardeurs du jour avait besoin, pour respirer plus à l'aise de cette brise bienfaisante. Le teint est brun et hâlé au soleil méridional; un vent léger soutève à la fois les longs cheveux noirs du cavalier et la crinière grêle de son cheval qui flotte ondoyante au vent de la nuit.

Cet homme, autant qu'on en peut juger à la vue, a une taille moyenne, mais parfaitement prise dans ses proportions, est d'une taille assez élevée; les proportions, sans pourtant une vigueur remarquable, ne lui manquent pas; l'ensemble annonce au moins une force réelle maigreur, même dans la bonne acception du mot, qui dénote la souplesse et l'élasticité

Pendant que son cheval galope ainsi le long du sentier, on comprend qu'il est recueilli en lui-même; mais il est recueilli la tête haute et les yeux élevés vers le ciel: on dirait qu'il cherche ce que cherchent tous les hommes, quelques lignes de l'avenir. Mais l'avenir, à l'époque où se passe le drame que nous voulons essayer de raconter n'était-il pas dans chaque journée écoulée et attendue? Il se levait avec le soleil, remplit les songeurs plein de mystères et de terreurs; il tonnait du haut de la tribune par la voix fausse et rauque de Mirabeau; il se traînait comme un linceul dans les rêveries mystérieuses des cordeliers; il sortait comme une colonne de feu de la patrie du cid son Dante; il remplit comme l'Homère grec serpent sous les paroles mielleuses de Robespierre, ou sortait parfumé et adoré comme du dandysme de cet élu du bon Saint-Just. L'avenir! il semblait n'être plus à Dieu, tant le ciel se faisait sourd aux clameurs désolées de cette pauvre France, à la sanglantes angoisses et aux larmes brûlantes qui la dévoraient qui s'exhalaient comme un dernier souffle de vie par son sein déchiré.

Ecoutez!... écoutez!... Paris a répandu sur toute la surface de la France son horrible révolutionnaire. La tête de Louis XVI, est tombée sur l'échafaud. L'anarchie, démantelée comme une citadelle que la flamme dévore, exalte dans l'ombre son fantôme proscrit et errant, chassée de ville en ville, à la merci de ses hordes barbares. De ces misérables vous avez qui la représente. Ouvrez par le sang qui coule, et vous lirez sur la France, Lyon, Nantes, Marseille, Toulon, les noms de la Vendée, les noms des patriotes, les noms des prêtres, les noms des victimes, enfin, carnage révoltant dans cette tombe humaine.

Dieu parfois entraîne de terribles exemples qui ont leur histoire. Mais les vierges qui viennent regarder dans un abîme et descendent ensuite pour marcher dans la vie pure, oseront-elles poser le pied dans le sentier du passé?

La république, fondée de nouveau, était entraînée vers un abîme sanglant par les Robespierre, les Danton, les Billaud-Varennes, les Saint-Just, les Richard Vaux, dans les Marat, les Collot-d'Herbois..... et le peuple, cette demeurée dans des convulsions au bras puissant qu'on fait jouer et remuer le rôle aveugle de bourreau, entraîné en faisant plus mains à un terrible spectacle, comme effrayé d'horreur, frappe aveuglément les têtes innocentes et coupables qui tombent sous les bâtons forcenés qui déchiraient les entrailles de la foi. Le religion de la patrie, comme celle de Dieu, a des persécuteurs et des martyrs.

Au moment où commence ce drame, la France marche de l'échafaud de Louis XVI à celui de la guillotine de la terreur.

Représentons notre récit un instant interrompu.

Le soleil s'incline en arrière et embrase l'horizon d'une longue ligne de feu, dont les teintes rougeâtres semblent allumer autour d'elles un immense incendie. Il va faire un grand silence. L'on n'entend que le bruit monotone des pas du cheval sur le chemin pierreux, et le sanglot des vents à travers les broussailles agitées.

Le jeune cavalier avait déjà dépassé Arles.

La route était devenue plus unie; aussi pressait-il d'avantage l'allure de son cheval, dont la respiration pressée sifflait dans ses naseaux gonflés. La course avait été longue sans doute, car le cavalier ralentit ses ardents serpents sur les flancs de son monture. Il s'avançait vers un petit village appuyé sur la gauche au flanc d'une colline. Quelques maisons d'apparence chétive étaient pour ainsi dire au bas à l'entrée nord; c'était vers une de ces maisons que se dirigeait l'inconnu. On voyait s'échapper de toit un petit tourbillon de fumée blanchâtre, indice certain qu'elle était habitée.

Notre cavalier à la main une sorte de bonnet rouge, emblème républicain, auquel les vrais patriotes aimait à se reconnaître à première vue, et il laissait le vent s'engouffrer dans ses cheveux et lui en fouetter le visage comme eussent pu faire les ailes d'un corbeau.

Arrivé devant la maison il s'arrête, saute à bas de son cheval, fixe la selle, frappe la bête et donne de revers de la main droite un léger coup sur la croupe du cheval qui, habitué à cette manière d'agir, s'éloigne, en accrochant gaiement la tête, en mâchant l'un petit coin de sol la herbe était abattue. Le jeune homme mit la bride et la selle sur son bras, se mit à la recherche et pénétra dans la maison.

La pièce dans laquelle il entra, assez spacieuse, était médiocrement éclairée; les meubles d'une simplicité extrême, étaient en petit nombre. Il y avait dans le fond de la chambre un grand lit grossièrement sculpté; sur une des faces, une armoire dont le travail de la boiserie rappelait celui du lit et un vieux secrétaire avec des poignées et des boutons en cuivre; ce meuble, qu'on voit pu croire au premier abord en ébène, était tout simplement peint en noir, on en voit par quelle bizarrerie de goût. L'usure en avait blanchi certaines parties. Joignez à cela, en regard de l'armoire et du secrétaire, un bahut de très-longue dimension, sur lequel étaient placés, avec un ordre et une symétrie, qui indiquaient la présence d'une femme, le sujets d'un usage journalier; deux tables, dont une assez grande pour que huit ou dix personnes purent y manger à l'aise; et pour mettre le grand comble à l'ameublement de la pièce dans laquelle se trouvait le jeune homme. Il faut cependant que la serrurerie soit complètement

exacte, ne pas oublier une de ces grandes pendules propres à être cloudes contre un mur et dont le balancier démesurément long se promène éternellement de droite à gauche avec un bruit sec et monotone.

Dans le fond de la chambre, sur une table frugalement servie, il y avait une bouillabaisse. Des agnlis et un cruchon de vin du pays. D'un côté de la table, était assis un vieillard sur un grand fauteuil dont le dossier de cuir laissait voir la trace des clous de cuivre qui étaient tombés un à un sans avoir été remplacés. Ce vieillard, vêtu comme le sont les hommes de la Provence, avait une figure vénérable ; ses cheveux fort épais, tout d'un blanc mat, étaient rejettés sur le derrière de la tête, de manière à laisser le front à découvert. Des favoris blancs couvrait le bas de ses joues et venaient se joindre par dessous le menton à une barbe également blanche que n'emprisonnait en rien le col de chemise entièrement rabattu. A regarder cet homme, on comprenait que Dieu lui avait donné une de ces vieillesses vigoureuses à la fois par l'énergie et la santé du corps. Il avait une de ses mains appuyé sur la table ; l'autre, qu'il avait laissée tomber sur ses genoux, tenait un journal qu'il venait sans doute de lire et dont le papier était froissé en plusieurs endroits.

Au mouvement que fit la porte poussée du dehors par le jeune homme, il avait tourné la tête, et, dans le mouvement rapide de son regard, il était facile de voir qu'il attendait impatiemment l'arrivée de quelqu'un.

En face de lui se tenait une jeune fille ; elle devait avoir dix-huit ans environ. Ses cheveux noirs, négligement relevés sur le derrière de la tête laissaient échapper quelques mèches d'ébène qui se jouaient à la naissance de son cou ou retombaient en serpentant le long de ses épaules. Son visage d'une pâleur extrême était loin d'avoir la vigueur que faisait supposer cette masse de cheveux, qui de vait être un pénible fardeau pour une tête aussi frêle. Cependant, dans sa pâleur, il n'y avait rien de maladif ; on aurait pu comparer cette jeune fille à ces plantes du Midi dont les fleurs blanches et chétives s'inclinent au moindre souffle, se flétrissent au moindre contact, mais dont les racines vigoureuses rampent sur les talus et le long des murs et s'accrochent aux pierres ou aux aspérités du terrain de telle sorte que la main la plus robuste aurait peine à les en arracher.

Assise également devant la table elle était occupée à un travail d'aiguille, mais à un travail de bonne ménagère.

Comme le vieillard, elle tourna vivement la tête et ses yeux bruns se fixèrent sur la porte avec une inquiète curiosité.

Le jeune homme jeta son bonnet sur le bahut, passa la main autour de ses cheveux que le vent avait soulevés en désordre et s'approchant du vieillard, il lui tendit la main.

—Comme tu es en retard ce soir ! lui dit la jeune fille qui avait posé à terre son ouvrage.

Le jeune homme regarda la pendule et dit fort tranquillement, en s'asseyant devant la table :

—Il est sept heures.

—D'où viens-tu ? dit le vieillard.

De ma section.

—Encore !

—Encore ! ce mot-là, mon père n'est pas d'un bon patriote, reprit le jeune homme en souriant.

—Mon fils ! mon fils ! dit le vieillard en s'accoudant sur la table et prenant sa garde, il se passe d'horribles choses ; tu es jeune, tu as le cœur haut placé ; mais Dieu a laissé vivre les vieux pour qu'ils puissent servir d'enseignement aux jeunes ; je te répète prends garde !

—Mais Dieu aussi, mon père, répondit le jeune homme d'une voix haute, a créé les jeunes pour qu'ils donnent l'énergie et la force qu'il ôte à la vieillesse.

J'ai le cœur fort, mon fils, et le bras vigoureux ; aussi n'est-ce pas mon cœur qui tremble, mais ma raison qui s'effraye. Le premier ! le premier de tous ! j'ai applaudi aux idées libérales qui montraient à la vieille monarchie une nouvelle route à ouvrir, j'ai applaudi à cette enthousiasme de liberté qui a électrisé la nation, j'ai applaudi le peuple dont je suis, moi, parlant à son roi avec la conscience de ses droits ; mais j'ai courbé la tête avec douleur, j'ai pleuré le jour où le roi de France est parti du Temple pour monter sur un échafaud.

—Quand la mort d'un homme sauve un pays, mon père, on ne courbe pas la tête, on la relève.

George ! s'écria le vieillard d'une voix stridente en se levant tout droit, tu es un insensé. Cette première goutte de sang versé a été l'étincelle qui a allumé un incendie que la main des hommes ne peut plus éteindre ; cette goutte de sang nécessaire la France entière !

— Mon père, dit le jeune homme en rapprochant sa chaise de la table, tu sais que je n'aime pas à causer de ces choses-là avec toi : seulement, je t'en supplie, ne dis pas à d'autres ce que tu me dis à moi ; déjà dans ce village tu es mal noté, il pourrait nous arriver malheur.

— N'es-tu pas là pour me protéger, interrompit le vieillard avec ironie, toi, le beau parleur de la section ? toi, le hauteur forcené de tous les clubs ? toi, le vrai républicain ?

— Eh bien, oui ! je te ne l'ai pas caché, mon père, cet enthousiasme pour la république est ma religion et mon âme. C'est si beau de voir un peuple qui secoue la poussière de son front, renverse tout d'un seul regard et se relève puissant et souverain. Vous parlez de sang qui coule .. Quel est le laboureur qui n'arrache pas sans blêmir l'rival du champ où doit pousser sa moisson ?

—George je te répète que tu es un insensé interrompit une seconde fois le vieillard, dont les yeux étincelants s'arrêtèrent comme une prédestination sur le jeune homme ; on t'entendra, on te perdra ! Tu ne vois donc pas ce qui se passe autour de toi ? Tu ne lis donc pas les feuilles publiques ? Tu n'entends donc pas tous ces gémissements ?.. Qu'est fait nous qu'on assassine ainsi dans nos villages les propriétés, brûle on incendie les maisons !.... Ils ont des noms qui, presque tous sont des gloires ; ils sont riches, nous sommes par la sueur du travail l'argent qui les fait vivre, ils ont la richesse d'autres ont le travaille voilà leurs crimes.... leur seul crimes !

— Ils sont les oppresseurs du peuple !... Pour eux tout ! pour nous rien !... Pour eux privilèges, honneurs et fortune ! pour nous, oujours et sans cesse, souffrance et misère ! C'est la justice du ciel qui frappe les méchants et les orgueilleux. Assez ! assez de castes privilégiées sur la terre ! assez d'accapareurs ! assez de feodalité ! Il est temps que le soleil luise pour tous et nous fasse tous égaux, égaux par la liberté et la fraternité. Je ne te dis pas, mon père, qu'il n'y ait point de lâches cœurs qui oublient pour eux mêmes ce grand œuvre de délivrance auquel nous travaillons. Dans tous les armées il y a de mauvais soldats ; mais attends attends encore, et toi qui doutes, tu verras la lumière ; laisse faire les héros, les défenseurs du peuple, laisse-les retablir les droits de l'homme dans la société régénérée !

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 26 Janvier, 1866.

Beaucoup de causes d'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis ont déjà été indiquées. Il en est une sur laquelle on n'a pas assez insisté, si toutefois on l'a indiquée. Cette cause est l'économie malentendue d'un certain nombre de nos cultivateurs qui ne prennent des hommes à gage que dans quelques saisons de l'année, comme s'il n'y avait pas sur une ferme bien tenue, de l'ouvrage pour tout le cours de l'année. Nous savons qu'il n'y a plus, comme autrefois, de granges à battre pendant l'hiver ; presque toujours le gros de l'ouvrage a été fait à l'automne, par le moulin. Mais il reste le trainage du bois à la maison, le transport du grain chez le marchand, le charroi du fumier aux champs. Il reste surtout, à l'hiver, le soin des animaux, ce soin si déplorablement négligé dans la plupart de nos fermes. On se contente de donner aux bêtes à cornes et aux moutons juste ce qu'il faut pour les empêcher de mourir, et on croit avoir beaucoup fait. On croit avoir opéré une grosse économie parce que au printemps il restera quelques bottes de foin à vendre. Déplorable erreur ! Si le foin eut été donné à temps aux vaches à lait, elles auraient été tenues en bon état, au lieu d'avoir la peau collée sur les os ; elles auraient produit un lait riche en beurre au temps où le beurre obtient un prix très rémunérateur. La vache mal soignée, loin de payer de la sorte, en aura jusqu'au milieu de l'été avant de se refaire et de donner le moindre profit. Il sera de même de la brebis négligée ; sa laine sera courte et son agneau chétif, si toutefois il vit. On sait pourtant, du moins on devrait savoir, ce que valent ces produits de la ferme ces années-ci. Nous connaissons un fermier qui estime plus haut ce qui sort de ses étables et de sa laiterie que ce qui sort de ces cultures et de son hangar. Ce fermier a raison. Aussi, sans négliger ses cultures, a-t-il, jour et nuit, soin de son troupeau et sa femme ne lui en cède pas dans le soin de sa laiterie. L'ouvrage ne leur manque jamais.

A cœur d'année il leur faut des aides, et s'ils ne les trouvent pas dans leur famille, il ne leur coûte pas de les engager et de les bien payer. Si, ce que ce bon métayer sait faire à son grand profit, chaque propriétaire aisé le faisait, il y aurait une cause de moins d'émigration.

Le travailleur assuré de trouver chez ses voisins un travail de toute l'année et assez rétribué pour faire vivre sa famille, aussi toute l'année, sera beaucoup moins tenté de recourir les chances de la terre étrangère. Le travail assuré chaque jour, voilà ce qu'il faut à l'ouvrier de la ferme comme à l'ouvrier de la boutique et de l'atelier, lors même que ce travail n'obtient qu'un moyen salaire. Ce n'est pas le haut prix du travail qui assure le bonheur de l'ouvrier et de sa famille, c'est la continuité du travail sagement rémunéré.

Le haut prix passager du travail amène chez l'ouvrier et dans sa famille les mêmes crises que produisent dans le commerce les hausses insolites causées par les frénésies de la Bourse. Alors, on achète au delà de ses moyens on vit largement, on se livre même au luxe ; comptant toujours sur le haut prix du travail, on ne fait pas d'épargnes ; et le travail cesse-t-il, voilà la détresse, voilà la honte et le découragement. C'est alors que l'on songe aux Etats-Unis et que l'on se met à la suite de cette longue file de malheureux qui vont s'entasser dans les manufactures mal saines de la Nouvelle Angleterre. Eh bien ! une forte partie de ces malheureux nous resterait si beaucoup de nos cultivateurs ne cherchaient pas à se pourvoir d'engagés seulement pour les foins et les récoltes ; Si chacun d'eux gardait toute l'année le nombre de domestiques qu'il lui faut pour tirer de ses terres tout le profit qu'elles peuvent lui donner, tenues en parfait exploitation. Par ce moyen l'agriculteur-propriétaire n'éprouverait pas au temps des travaux pressants, la difficulté qu'il éprouve à se pourvoir de bons ouvriers moissonneurs. Il en aurait toujours dans la main, puisqu'il en a.ait employé toute l'année aux divers travaux de la ferme. Il les garderait alors sans avoir besoin d'augmenter leurs gages. Ces hommes aimeront mieux rester à son service avec un moindre salaire qu'il sauront se continuer toute l'année, que d'aller ailleurs recueillir un gros salaire de quelques semaines.

Nous savons que c'est ce qui se pratique dans une assez vaste exploitation de ces environs. Il y a là des engagés qui ont fait leur tour aux Etats-Unis, mais qui ne se pressent plus d'y retourner. Dans l'exploitation mentionnée on ne manque jamais d'hommes, quoiqu'on y travaille autant qu'ailleurs, à quarante sous par jour toute l'année, il n'y a pas de mortes saisons. Que le cultivateur aisé en fasse autant, il méritera bien de ses pauvres compatriotes, il méritera bien de la patrie, et il tirera de ses terres un gain qui lui pèsera moins à l'heure de la mort que le gain sordide qu'il est trop souvent porté à tirer de l'infamante usure.

La Ligne du Grand-Tronc.

Un correspondant de Sherbrooke a eu l'obligeance de nous donner des détails sur les accidents arrivés sur la Ligne du Grand-Tronc depuis quelques jours. Nous nous empressons de mettre devant nos lecteurs les faits regrettables qu'il nous communique.

Le 18, le convoi de la malle qui laisse Island-Pound à 6 h. A. M. arrivait à toute vapeur à la gare de Waterville, Township de Compton, lorsque tout d'un coup la locomotive est lancée hors des lisses, entraînant avec elle tous les chars du convoi. L'endroit ou l'accident arriva est très dangereux parait-il à cause de la grande élévation du chemin. Il n'y avait heureusement qu'une couple de passagers à bord du Train. M. W. Karney a été légèrement brulé au visage par la chute d'un poêle sur lui. Le Conducteur de la malle M. Vallée ainsi que l'ingénieur et le chauffeur échappèrent à la mort presque providentiellement.

M. Vallée seul a été blessé au bras. La route est restée obstruée jusqu'à sept heures du soir. Et tous les autres convois ont été arrêtés pendant 12 heures.

Dans la nuit du 12, on se rappelle qu'une collision avait aussi lieu près de Sherbrooke entre deux trains de passagers. Dans cette terrible collision un malheureux père de famille a reçu des blessures qui si elles ne sont pas mortelles vont au moins l'empêcher de travailler durant cinq ou six mois, pendant que ses petits enfants et une pauvre mère perdent en lui leur unique soutien.

Dans la nuit du 19 au moment où notre correspondant nous écrivait, le télégraphe apporta à Sherbrooke la nouvelle que le convoi de passagers qui laisse cette ville à minuit et demi pour Montréal venait d'être lancé hors de la voie ferrée entre Richmond et Durham. Une grande excitation a régné dans la ville après la réception de cette triste nouvelle, tous les médecins de Sherbrooke ont été mandés en toute hâte. La dépêche portait à 40 ou 50 le nombre des blessés et des morts. Heureusement que cette nouvelle n'était pas correct.

Le 23, il n'y avait pas encore eu de perte de vie, bien que deux passagers aient été dangereusement blessés Les deux derniers trains du convoi furent renversés sans dessus dessous Il parait que cet accident a été causé par une lisse brisée.

Tous ces divers accidents dit notre correspondant, sont causés par la négligence que la Compagnie met à faire réparer le chemin, qui est dans l'état le plus pitoyable de Richmond à Island Pond. Les lisses que le froid de l'hiver n'allonge pas sont déjà trop courtes de cinq à six pouces, et même plus dans une foule d'endroits, ailleurs elles sont courbées et tordues et presque pas retenues aux traverses du chemin. " J'ai moi même observé, dit-il, un fait qui peut faire comprendre en quel état se trouve ce chemin dangereux. Il m'est arrivé en voyageant, de voir les travailleurs, que l'on suppose être postés pour le réparer, s'éloigner à plus d'un demi arpent du convoi, afin, comme je l'ai appris plus tard, d'éviter le danger d'être mis en pièce sous ses débris s'il venait à dérailler.

Deux feuilles qu'on nous a envoyées d'Elmira, le cénacle où sont réfugiés le Dr. Cadieux et ses amis, qui tiennent à paraître plus démocrates que les Yankees eux-mêmes, nous apprennent que le 8 janvier, les citoyens de cette ville se portaient vers le *City Hall*, où, dimanche, un personnage qui joue un triste rôle dans la presse depuis quelques temps, devait faire une lecture.

Ce n'était ni plus ni moins que le trop célèbre Cadieux qui allait dénigrer sa patrie. Et ces mêmes journaux nous a prennent également qu'il a été assez heureux dans sa diatribe contre ses compatriotes, pour soulever les applaudissements chaleureux des ennemis du Canada.

Les Fenians surtout, qui assistaient en grand nombre, l'ont approuvé d'une manière non équivoque, dans son plaidoyer en faveur de l'annexion. Au reste, on devait s'y attendre. L'occasion n'était que trop favorable pour applaudir celui qui voulait ne faire qu'un corps *des fils de la liberté* et des *Fenians*, pour se lancer ensuite sur le Canada. [illegible] vaillant Champion du libéralisme regarde comme une [illegible] devant à devenir la patrie de [illegible]

Quelques jours après, on adoptait dans la ville de Troy cette résolution: "Que nonobstant toutes les insultes, les calomnies, et les lâches attaques de la *Presse Tory* du Canada, contre notre compatriote, le Dr. Cadieux d'Elmira, nous reconnaissons dans ce gentilhomme, un *vrai Canadien français, un patriote désintéressé, un ami de sa patrie adoptive* (ils auraient dû ajouter, *un ennemi de sa véritable patrie*) *et un des premiers champions de la liberté universelle.* Et nous lui offrons nos plus sincères remercîments pour le courage et l'énergie qu'il a montré en nous défendant contre les mensonges de nos ennemis du Canada, et pour son dévouement aux intérêts de ses compatriotes."

L'idée d'un homme, recevant ainsi sans sourciller, des ovations en récompense des traits envenimés qu'il lance contre la terre dont les institutions l'ont protégé dans son enfance, suffit pour juger à leur vrai mérite, les qualités de cet [illegible] homme.

Que le Dr. Cadieux se laisse donner autant de certificats de ce genre qu'il le voudra, la honte et le mépris ne laisseront pas s'attacher à son souvenir. Son action sera qualifiée comme elle le mérite par tous ceux qui ont quelque peu d'amour national.

Il y aura des exceptions, malheureusement, et c'est cela surtout que nous devons déplorer. Car, après tout, que nous importe ces fades déclamations d'un [illegible] contre sa patrie recitées sur une terre étrangère. Ne vaut-il pas mieux être débarrassé de ce être plutôt que de le voir au milieu de nous, conspirer aveuglément, comme tant d'autres, contre les institutions qui nous caractérisent, et sont notre gloire ?

Mais le Dr. Cadieux a ses organes en Canada, qui déjà l'ont applaudi, et sont disposés à servir ses fins ou autant que leur légère influence le leur permettra. Voilà où en sont rendus quelques esprits ! L'amour national, ce sentiment si noble, ce trait caractéristique d'un cœur généreux, semble être pour eux une chose si étrangère, que bien loin de se mettre en garde contre ces manifestations anti patriotiques, ils ne rougissent pas de soutenir de leurs écrits et de leurs paroles, des hommes qui veulent faire cause commune avec les sociétés secrètes, dans le but avoué de faire du Canada, le théâtre de leurs opérations.

Et après cela, l'on essayera de pallier par des phrases équivoques ce qu'il pourrait y avoir de trop compromettant vis-à-vis les amis de notre autonomie nationale, dans ces actes de foi et d'espérance en l'annexion, qui ne serait rien autre chose que l'annihilation de nos droits et de nos libertés constitutionnelles. L'on viendra nous dire comme le *Pays* :

" Nous savons qu'en publiant ce qui précède, nous nous exposons à nous voir accuser par la presse tory de favoriser le mouvement des Fils de la Liberté, et, qui sait ? peut-être même le fénianisme ! mais de quoi nos adversaires ne sont-ils pas capables ?"

Heureusement que cette manière d'agir nous est déjà connu. Depuis longtempe, l'on sait à quoi s'en tenir sur le compte de ces réticences d'occasion.

Publication.

Le public apprendra sans doute avec plaisir la bonne nouvelle de l'apparition prochaine en pamphlet de la savante lecture de M. le Supérieur du Séminaire de St. Hyacinthe, sur l'*amour de la vérité*.

On sait que M. le Grand-Vicaire Raymond, fit cette lecture à la sollicitation des membres de l'*Union-Catholique* de cette ville.

Les œuvres de ce genre sont d'autant plus précieuses, qu'elles sont plus rares.

Destinée plus particulièrement à l'instruction de la jeunesse, et de la jeunesse de St. Hyacinthe, cet opuscule, par les graves et précieux enseignements qu'il renferme, n'en est pas moins un code où les intelligences, de tout âge, et de tout lieu, devraient aller chercher les règles propres à les guider dans l'étude des sciences ; là, la jeunesse étudiera par transparent toute toute la ligne de conduite qu'il doivent suivre.

Que nos hommes de lettres, nos hommes de sciences y trouvent toute une doctrine exposée avec l'autorité du Theologien. La vérité, son excellence, la nécessité de la connaître, telle est la thèse première de l'œuvre.

Les amateurs de la saine littérature seront bien aises de lui donner asile dans les rayons de leur bibliothèque. Les plus touchants et les plus nobles sentiments du cœur y sont décrits avec une délicatesse de pensée, une grâce de style admirable.

En un mot, c'est une œuvre complète, parce qu'on y trouve réunis, les trois caractères exigés pour la perfection d'un ouvrage : le beau, le vrai et le bien.

Tous pourront faire leur profit de cette lecture, car tous nous avons besoin d'aimer et de connaître la vérité ; *car il n'y a d'ordre, de paix et de bonheur que par elle.*

Nous rappellerons en terminant les paroles brèves, mais empreintes d'une profonde conviction, que M. J. Royal écrivaient dans la *Revue Canadienne* du 25 décembre, relativement à cette lecture :

« Nous avons lu et médité pour notre part, « un discours que vient de prononcer, M. « le Grand Vicaire Raymond, sur *l'amour « de la vérité*, devant l'*Union-Catholique* « de St. Hyacinthe, le 8 décembre courant ; « et si nous ne nous trompons, c'est là un « chef-d'œuvre de doctrine et de littérature. »

Les journaux de Fredericton, dit le *Mercury*, nous apprennent que l'hon. R. Wilmot a offert sa resignation vendredi dernier, comme membre du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Nos lecteurs peuvent aisément se figurer dans quelle position embarrassante va maintenant se trouver le gouvernement de cette Province. Faible même avec la force que devait lui donner indubitablement M. Wilmot, il va maintenant se trouver dans l'inaction la plus complète par sa défection.

Ainsi l'œuvre de la confédération marche hardiment. Sans égard pour ce que la Nouvelle-Ecosse ou les colonies maritimes choisiront, avec l'accès qui nous sera donné à l'Océan, à travers la Nouveau-Brunswick par son union avec nous, St. Jean devenant notre port d'hiver au lieu d'Halifax, nous trouverons en mesure d'attendre jusqu'à ce que les autres provinces se soient repenties de leur bévue.

LE MINISTÈRE DU NOUVEAU BRUNSWICK.—Le Ministère du Nouveau-Brunswick vient encore de s'affaiblir et la joie du parti confédéré s'est accrue par la résignation de M. Wilmot, qui paraît-il s'est repenti de ses services anti-confédérés,— *Montreal Herald.*

EUROPE.

On dit qu'un nouveau Traité d'extradition sera négocié sous peu entre la France et l'Angleterre.

On dit que les obstacles opposés à l'ancien Traité viennent de la magistrature Anglaise qui invoque les lois intérieures de l'Angleterre, et qui jugeant les délits suivant ses lois, refusent d'accorder l'extradition.

Un drame vient de saisir à Southamton une cause venant de Liverpool par un bateau à vapeur de Dublin et contenant une quantité de fusil, de sabres et un pavillon extraordinaire. On s'est emparé de nom de celui à qui ces effets sont adressés et la police en est aux informations.

Le Times de Londres dit que les troupes françaises vont se retirer aussi bien de Rome que du Mexique. Il se peut, dit ce journal que lorsque le 1er janvier 1867 arrivera, l'Empereur n'ait pas un seul de ses soldats au delà des frontières de l'empire.

On dit que la Reine Victoria qui pendant l'administration de Lord Palmerston n'avait presque pas pris de part aux affaires du pays y apporte une grande solicitude. Il parait que depuis plusieurs années il regnait une certaine froideur entre la Reine et son premier ministre. Au contraire Sa Majesté est en bonne intelligence avec le Comte Russell, qui correspond tous les jours avec elle.

La prochaine session du Parlement anglais est regardée comme devant être très agitée. Tout y est nouveau, ministres, représentants projets, luttes de partis.

Les conservateurs semblent croire que l'occasion de saisir le pouvoir est proche, et on peut penser qu'ils ne contribueront pas beaucoup à alléger la besogne du ministère.

Il régne à Paris des rumeurs contradictoires sur l'état des relations entre la France et les Etats Unis. On allait jusqu'à dire que M. Drouyn de Lhuys avait reçu de l'Amérique des communications d'une nature très inquiétante pour la paix du monde.

De son côté le Journal *La France* qu'on peut regarder comme assez bien renseigné sur les affaires étrangères, a péremptoirement contredit ces bruits d'un caractère hostile.

Les relations entre la France et l'Autriche deviennent de jour en jour plus intimes, un traité de commerce est sur le point d'être conclu entre ces deux puissances.

Tous les journaux autrichiens expriment le désir qu'une alliance entre la France et l'Autriche puisse se réaliser. Le *Pesti Napolo*, l'organe de M. Deak, déclare cependant que la France ne conclura pas d'alliance avec l'Autriche, à moins que celle-ci n'ait réglé son organisation intérieure et changé sa politique italienne.

On assure que les premiers pas vers un rapprochement entre la France et l'Autriche ont été faits par le Prince de Metternich qui a demandé à M. Drouyn de Lhuys l'avis du gouvernement français pour la solution de la question des duchés Italiens.

Dans tous les cas, la haute diplomatie italienne ne se plaint pas encore des avances faites par la France à l'Autriche et n'y voit rien qui soit hostile à l'Italie ou qui pourrait ajourner la solution de la question Romaine.

Il circule encore une autre version par rapport à ce rapprochement, on croit y voir aussi le signal d'une coopération des deux puissance pour terminer la question du Mexique.

Des nouvelles de Russie nous apprennent que cette puissance prend une attitude singulière vis-à vis l'Autriche. Les soldats qui avaient obtenu des congés ont été rappelés avant même d'avoir pu arriver chez eux. Le gouvernement Russe a en outre ordre de concentrer des troupes sur les frontières de l'Autriche, des corps de cavalerie et d'artillerie doivent se rapprocher du territoire Autrichien.

Le nouveau système décentralisateur en Autriche inquiète beaucoup le gouvernement Russe.

La presse de ce pays se montre alarmée du rapprochement de l'Autriche et de la France, et raille la versatilité proverbiale de l'Autriche et prédit des désappointements à sa politique.

D'un autre côté la Russie se montre aussi très hostile à la politique annexionniste de la Presse. Et l'on rapporte qu'une discussion très animée a eu lieu à ce sujet entre M. de Bismark et le grand Duc Constantin.

On semble redouter l'esprit d'insubordination qui régne en Espagne. Des lettres de Bayonne annoncent qu'il y a eu des soulèvements militaires dans plusieurs villes de provinces, et qu'à Madrid les troupes sont consignées. Cette ville était tranquille, cependant on pensait qu'elle allait être mise en état de siége sous peu.

AMERIQUE.

Des dépêches de Washington disent que Juarez s'est enfui de Chihuahua avec une trentaine d'hommes et après avoir prélevé $11,000 sur la ville.

La place est ensuite tombée aux mains des impérialistes sans coup férir.

Une dépêche venue par le New-York *Herald* dit que l'ambassadeur français a demandé au gouvernement d'Etat des informations relativement à la prise de Bagdad par les flibustiers américains. Jusqu'à Samedi, les autorités n'avaient pas encore reçu de nouvelles sur cette affaire On dit cependant que les ordres les plus formels ont déjà été donnés au général Sheridan de faire une enquête sévère et de punir les coupables d'une manière exemplaire.

Des nouvelles de Brownsville, par voie de la Nouvelle Orléans donnent le récit suivant de la prise de Bagdad, on s'accorde à la regarder comme exacte et impartiale.

Un parti de 123 hommes, la plus part soldats de couleur, appartenant au 11ème regiment d'infanterie de couleur des Etats-Unis, sous le commandant du col. Reed, traversa le Rio Grande à Clarksville et se divisa en trois escouades. A 4 heures, le 5 au matin, la première escouade entra dans Bagdad qu'elle surprit, fit environ 400 prisonniers et s'empara de 4 pièces d'artillerie. La seconde escouade se rendit au passage de la rivière où stationnait une garde impérialiste de 10 hommes. L'officier commandant cette garde se tint bravement à son poste et déchargea son revolver sur les assaillants qui l'abattirent d'un coup de feu et désarmèrent les autres. Un impérialiste a été tué et un autre blessé. Ils se rendirent ensuite aux quartiers généraux du col. Rice, commandant du poste, et le firent prisonnier avec ceux qui se trouvaient avec lui. Le col. Rice réussit à s'échapper subsequemment, mais il fut repris. Dix hommes furent alors détachés pour aller s'emparer de la canonnière Antonio ; ils firent feu sur ceux qui la montaient, tuèrent un sergent et blessèrent plusieurs autres. *La canonnière* lâcha une décharge sur les assaillants, en tua deux et en blessa un. Les assaillants tirèrent sur la canonnière deux coups d'arquebuse dont l'un pénétra dans le vaisseau un peu au dessus de la ligne d'eau.

Le matin du 6 une frégate française bombarda la place. Des coups de feu furent librement échangés entre les obusiers des libéraux sur la rive et ceux de la frégate. Ce feu ne causa aucun dommage et ne réussit qu'à effrayer les citoyens de Bagdad qui se refugièrent en toute hâte sur la rive américaine en emportant avec eux les effets de plus grand prix. Un détachement de 200 hommes de l'infanterie de couleur fut envoyé pour protéger les américains qui se trouvaient dans la ville. Il y demeura jusqu'au soir du 7, où il fut remplacé par un detachement du 46ème régiment d'infanterie de couleur, qui reçut, dit on, instruction de se retirer en cas d'attaque de la part des impérialistes.

Le vaisseau français de la malle, mouillé en dehors de la barre, partit immédiatement après l'affaire, probablement pour Vera-Cruz. Bagdad fut en partie déserté, et le pillage ne souffrit aucune interruption. Une grande quantité d'effets volés fut transportée à Clarksville, de l'autre côté de la rivière. Les effets transportés à Brownsville ont été saisis et livrés aux vrais propriétaires.

Après s'être disputé pendant plusieurs jours avec le gen. Escobedo pour le commandement des forces libérales, le gén. Crawford est parti pour la Nouvelle-Orléans, où il est arrivé depuis.

Une petite troupe de libéraux, après avoir reçu des renforts et des vivres, a commencé à fortifier Bagdad avec des balles de coton.

Trois transports français sont arrivés à la barre le 13. Le gén. Megia a élevé une batterie montée de gros canons entre Matamoras et la rivière sur le bord de laquelle se trouve Brownsville. Le gén. Megia a annoncé au gén. Weitzel que s'il était attaqué de la rive américaine du Rio Grande, il ferait jouer ses batteries et que les projectiles atteindraient probablement Brownsville.

Le gén. G. A. Smith a été immédiatement envoyé pour s'assurer des intentions du gén. Megia. On ne connait pas le ré-

sultat de leur entrevue. On croit que les munitions des belligérants ont été transportées à deux milles de Brownsville.

Le gén. Weitzel a donné ordre de rebâtir le vieux fort Brown qui doit être garni de canons. D'autres préparatifs se font.

Le gén. Megia croit à une autre attaque et fait un autre emprunt forcé. Il manifeste beaucoup d'inquiétude. Plusieurs de ses guerillas ont essayé de déserter et se sont noyés en traversant la rivière.

Les citoyens américains qui visitent Matamoras sont regardés avec défiance, et les officiers et les soldats des Etats-Unis n'ont pas la permission de traverser la rivière.

Il a été annoncé officiellement à Washington que le président de la République Mexicaine est arrivé à El Pass le 18 décembre dernier avec tout son entourage.

Les derniers journaux du Mexique publient un protest des soldats de la légion Belge au service de Maximilien, faits prisonnier, contre la proclamation de l'Empereur décrétant la mort de tous les prisonniers républicains, et particulièrement contre la cruelle exécution que le colonel Mendez a donné à cet ordre en faisant fusiller immédiatement après leur capture, un grand nombre de prisonniers républicains.

Une copie de ce protest est adressé à Maximilien, et une autre au représentant de la nation Belge.

La cause de cette remontrance est que les Belges craignent que Juarez n'use de représailles à leur égard pour ses soldats qui ont été fusillés comme bandits, sans forme de procès.

Le général juariste Alvarez est campé près d'Acapulca, et commande toute la contrée environnante. Il parait que ses forces serrent de si près la garnison impériale de la ville que pas un de ses soldats n'osent s'aventurer dans la campagne, la ville ne s'approvisionne plus que par mer. On va même jusqu'à dire que toute la contrée, depuis Acapula jusqu'à une petite distance de la capitale se trouve en possession des républicains.

Les hostilités se poursuivront toujours avec vigueur dans l'Amérique Méridionale entre le Brésil la République Argentine et le Paraguay.

Les troupes du Paraguay ont été complètement expulsées de la république Argentine et sont rentrées sur leur propre territoire.

Il parait que la flotte du Brésil opère activement sur le Parana dans l'intention de pousser jusqu'à la capitale du Paraguay. Cependant on regarde cette entreprise comme très difficile attendu les grandes obstruction que le Président Lopez a fait enfouir sous les eaux.

Le vaisseau armé dans un port des Etats Unis, pour le compte du Chili, et parti il y a que que temps, n'est rien moins qu'un corsaire lancé pour détruire le commerce Espagnol.

Trois autres vaisseaux de ce genre sont encore en voie de construction dans les ports américains ; ainsi ces braves *yankees* se chargent de fournir des précédents à Lord Clarendon, pour l'aider à résoudre la question difficile de l'*Alabama*. Nul doute que le gouvernement Anglais saura témoigner de sa reconnaissance pour ces procédé officieux.

New-York, 23 Janvier. — Le Daily News dit qu'un vaisseau portant le pavillon irlandais et supposé entreprendre la mer pour exercer la piraterie a laissé ce port le 22 au matin sous le commandement du col. Mosby. Bientôt on entendra parler des ravages faits par ce vaisseau au commerce anglais.

On a appris depuis que le nouveau bâtiment était allé faire son voyage d'essai et qu'il est revenu hier soir. Son équipage est composé d'Irlandais.

New-York, 23.—Un vaisseau qu'on suppose être au service du Chili a été saisi dans le port, d'après les représentations du Consul Espagnol.

Une dépêche de Washington à la *Tribune* de New-York, dit que le commissaire des douanes a augmenté le nombre de ses officiers sur la frontière du Canada pour empêcher la contrebande qui est devenu plus facile depuis que la glace est formée par le St. Laurent.

CORRESPONDANCES.

M. le Rédacteur.

Il a plu à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement de nommer, en date du 20 courant, Messieurs Jérémie Morrier, George Henry Mount, Charles Gauthier, Charles Lareau, Henry Godfrey, Exuère Benoit et Joseph Normand, père, Conseillers Municipaux pour la paroisse de St. André d'Acton, dans laquelle, heureusement, il n'y a pas eu d'élection. Si l'élection avait eu lieu le 8 courant, nous aurions probablement vu entrer au conseil quelques individus sans responsabilité et sans valeur morale.

Le Gouvernement, par la nomination qu'il vient de faire, a éloigné les maux et une banqueroute qui menaçaient la municipalité de St. André, il a opposé une digue bien puissante au gaspillage qui a été exercé sur une si grande échelle depuis quelques années ; il a fait naître la joie, l'espérance et le courage dans tous ceux qui s'intéressent à la prospérité de la paroisse de St. André. Cette nomination que l'on avait en vue a eu pour premier effet de faire retirer presque toutes les poursuites intentées contre l'ancien conseil pour des dommages estimés à $50,000. Le nouveau secrétaire-trésorier du nouveau conseil municipal de la paroisse de St. André d'Acton sera H. Lippé, Ecr., N. P., homme intelligent, instruit, de grand jugement, capable de tenir ses comptes dans de bons livres et non dans sa mémoire ou sur de simples feuilles volantes, homme dévoué et disposé à travailler activement de concert avec les nouveaux conseillers à assurer le bonheur et la prospérité de la paroisse de St. André.

Le Gouvernement actuel qui a si bien su se défier des menées secrètes employées pour notre ruine et rendre justice à qui elle est due, a certainement mérité toute la reconnaissance de notre population.

Tous les journaux auront bien voulu nous venir en aide dans la position critique où nous nous sommes trouvés, sont priés de reproduire ce qui précède tout en acceptant nos sentiments de la plus vive reconnaissance que nous leur devons à si juste titre.

P. L.

St. André d'Acton, 23 janvier 1866.

Dans une élection de Marguillers qui eut lieu cette année à St. Pierre de Durham, la population irlandaise qui forme presqu'un tiers des paroissiens de cette localité, voulut faire nommer pour marguiller un de ces membres, justice qu'elle n'a pû obtenir par le passé. M. J. B. E. Dorion s'y opposa fortement en disant que parmi les irlandais de Durham, il se trouvait pas un seul homme capable de seconder ses vues dans les affaires de la fabrique. Cette remarque qui est le plus bel éloge que l'on puisse adresser aux Irlandais de Durham, irrita tellement cette population que l'un d'entr'eux ne pouvant contenir son indignation, se jetta à la gorge de M. J. B. E. Dorion et il l'aurait étranglé, si M. le curé de Durham ne fut intervenu pour sauver M. Dorion.

On dit que M. Dorion a fait prendre cet irlandais et que son procès aura lieu sous peu.

F. D.

Arthabaska, 20 janvier 1866.

Conseil de Ville.

Mercredi 24 janvier 1866.

Présents :—Son honneur le maire, MM. Barbeau, Birs, Côté, Desmarais, Rosther et Richer.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le rôle des fonds de marchandises et le rôle des locataires, des mobiliers et des personnes sujettes à taxation dans cette cité, sont mis sur la table.

Le secrétaire lut ensuite les soumissions d'Ambroise Labonté et de Joseph Barbeau pour macadémiser la rue Cascades jusqu'au pont Barsalou. Le conseil décide que ces soumissions restent sur la table jusqu'à la prochaine séance, pour avoir le temps de prendre certaines informations relativement au macadam.

M. Birs fait motion que le rôle des fonds de marchandises, etc., etc., soient déposés au bureau du secrétaire trésorier pendant la période d'un mois, pour inspection publique. Secondé par M. Côté. Agréée.

M. Desmarais fait motion que le taux des cotisations sur les propriétés immobilières, les propriétés mobilières, les personnes et objets sujets à taxation dans cette cité soit fixé au *maximum* accordé par la loi pour l'année 1866. Secondée par M. Côté.—Agréée.

Son Honneur le Maire ayant annoncé qu'il n'avait plus rien à soumettre au conseil celui-ci s'ajourne à vendredi soir le 26 courant.

ASSISES DE TORONTO.

AFFAIRE HALLIDAY.

Une affaire très grave a été portée dernièrement devant les assises de Toronto. Un nommé Halliday, propriétaire de la distillerie de Maitland, était accusé d'avoir commis des fraudes sur une grande échelle au détriment du revenu public. L'instruction de cette cause a eu lieu devant le juge Wilson et s'est terminée le 12. Le jury déclare qu'il n'y avait pas moyen d'obtenir l'unanimité nécessaire pour rendre un verdict. Un nouveau procès aura lieu aux assises du printemps.

Les fraudes dévoilées par l'enquête embrassent une période s'étendant depuis le 1r septembre 1864 jusqu'au 1er juillet 1865 D'abord, voici les chiffres dont les livres de M. Halliday font mention :

	gallons.
En mains, le 1er sept. 1864.....	83,080
Manufacturés jusqu'au 1er janvier 1865.....	67,664
Manufacturés depuis le 1er janv. jusqu'au 1er juillet 1865....	173,800
Total.....	324 576

Voilà tout ce dont font mention les livres de la distillerie.

Or, les preuves obtenues de la douane et des livres du chemin de fer prouvent que M. Halliday a eu à sa disposition, pendant cette période, 9,474,671 livres de blé. Légalement on estime que 17 livres de blé font 1 gallon de spiritueux. D'après cette évaluation, le blé que le propriétaire avait à sa disposition, aurait dû donner 557,333 gallons de spiritueux. Et en ajoutant la quantité qu'il possédait le 1er septembre 1864, on arriverait à un chiffre total de 640,413 gallons que M. Halliday aurait eu entre les deux dates mentionnées plus haut.

L'enquête a été jusqu'à rechercher toutes les ventes faites par le propriétaire de la distillerie de Maitland. Et elle a constaté que les ventes faites à Montréal se sont élevées à 405,295 gallons, et celles faites à Québec à 64 173 gallons. Maintenant en ajoutant ensemble les ventes faites à Montréal et à Québec, et autres, ainsi que la quantité qui reste à l'établissement, on obtient le chiffre de 545,239.

Conséquemment, en prenant ces chiffres pour bâse, on peut dire qu'au taux de 30 cts. par gallon, la perte éprouvées par la Province serait de $66,000. En d'autres termes M. Halliday, s'il est coupable, volait le pays à raison de plus de $200 par jour. Nous avons selon le *Globe*, cet homme a une foule d'amis respectables qui prennent fait et cause pour lui et diffament les officiers qui ont travaillé à protéger l'intérêt public.

Les journaux nous apprennent que malgré les preuves accablantes qui ont été amenées devant la cour, malgré même la déclaration du Juge, le jury n'a pu s'accorder sur le verdict. Il paraitrait que M. Halliday a de nombreux amis. La cause sera appelée devant les tribunaux.

Le *Journal de Québec* conseille au gouvernement de tenir ferme contre la mauvaise volonté des jurés, et lasser à force de persévérance, les violateurs de la loi, afin que justice soit rendue.

Nouvelles et Faits Divers.

—Nous regrettons de n'avoir pu encore nous procurer le rapport de l'assemblée des Médecins à St. Charles.

—Nous accusons réception avec beaucoup de reconnaissance de l'intéressant *Miroir des Modes*, de Mde. Desmarest.

Nous attirons tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Charles Nelson, marchand de cette ville.

☞ Les Courses ont commencées mercredi et se sont continuée hier.

Mercredi, la journée a été magnifique, et un grand nombre d'étrangers ont visité notre ville.

Hier le temps n'a pas été très favorable, la neige a tombé en abondance toute la journée.

Dans notre prochain numéro nous donnerons un bulletin des deux jours de Courses.

Le *Foyer Canadien* nous apprend que M. Napoléon Bourrasse travaille actuellement à un grand tableau dans le genre de l'hémicycle de Paul De Laroche ; dans lequel figureront les hommes les plus illustres de l'Amérique depuis Christophe Colomb jusqu'aux célébrités modernes.

Les citoyens d'Outaouais ont été tout étonnés d'entendre samedi dernier le roulement du tonnerre accompagné d'éclairs.

On lit dans le *Canada* d'Outaouais du 20 :

« Nous apprenons que l'honorable Commissaire des terres de la couronne, M. Campbell, vient de charger M. l'arpenteur général Joseph Bouchette, de réviser le cadastre de toutes les seigneuries du Bas-Canada. Cette révision est maintenant une affaire décidée, et à la prochaine session le gouvernement devra demander un vote spécial à la législature. Si nous sommes bien informé, la division du Montarville sera la première dont les cadastres seront révisés. M. P. L. Morin est chargé du dessin des plans.

» Contrairement à ce qui avait été annoncé M. Fauvre garde sa place au bureau du procureur-général du Bas-Canada. »

—A Kingston, Haut-Canada, lundi soir, vers minuit, la sentinelle du piquet de soldats stationné sur l'île Wolfe a tiré sur un cultivateur du nom de James Sadds, qui est mort instantanément. Il paraît qu'une querelle avait eu lieu entre ces deux hommes à une partie de cartes. Sadds accusa le soldat de tricher et le traita de fenian. Le soldat lui répliqua qu'il lui montrerait bientôt ce qu'un fenian pouvait faire. Comme Sadds s'en retournait chez lui sur la glace, la sentinelle lui tira un coup de carabine dans le dos, la balle lui passant à travers le cœur. Le soldat est arrêté. Aussitôt que ce crime a été connu dans Kingston les citoyens de cette ville ont manifesté une grande indignation et les autorités ont été obligés de redoubler de précautions pour empêcher le peuple de faire un mauvais parti au prisonnier.

(*Courrier du Canada*)

A l'élection municipale de la paroisse de St. Marc, ont été élus conseillers MM. M. E Ducharme, Olivier Leycelle, Toussaint Archambault, Olivier Vary, Xavier Messier, Clovis Malo et Magloire Dansereau.

MORTS SUBITES.—Hier l'après midi, Madame Daniel McCallum, de cette ville, est morte subitement dans la rue, en revenant de l'église.

Le même jour, un nommé Michel Savard, qui avait assisté à la grand'messe à l'église de St. Sauveur, s'en retournait chez lui, lorsqu'il s'affaissa tout à coup dans la rue et ne parla pas à rendre le dernier soupir.

Vendredi dernier, un homme du nom de Alex. Ramsay est mort subitement à Montréal par suite de la rupture d'un vaisseau sanguin.

On nous apprend que, vendredi dernier, une de mort subite a eu lieu. Le nom de l'infortuné qui a été ainsi enlevé brusquement à sa famille est un nommé Pierre Gagné charpentier, de St. Roch.—*Canadien*.

LE PRESIDENT JOHNSON.—Nous voyons par les journaux américains que le Président des Etats-Unis est assez gravement indisposé pour n'être plus en état de s'occuper des affaires publiques. Mais on assure que cette indisposition n'aura aucune conséquence sérieuse.—*Canadien*.

—Nonobstant les réductions faites tout récemment dans les principaux départements du gouvernement fédéral, 12,000 clercs sont encore employés dans les bureaux de Washington.

AVIS SPECIAL

C'est avec un grand plaisir que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des **Pastilles-a-Vers Végétales de Devins.**

Ce remède si nécessaire pour nos enfants est aussi accueilli préférable à toutes autres préparations de ce genre, nos médecins en approuvent l'usage et le débit considérable qui se fait de ces **Pastilles** est une garantie de plus de leur efficacité.

Nous disons donc aux mères de famille : mères, ne craignez rien ; ces **Pastilles** sont parfaitement inoffensives ; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM. Devins et Bolton chimistes, à Montréal.

DÉCÈS.

A Standish, township de l'Etat de Dighterie, le 21 courant, Marie-Angélique-France-Hélène, âgée fille de George J. Beard, Ecr., à l'âge de 5 ans et 9 mois.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que le Rôle des Fonds de Marchandises, et le Rôle des Locataires des objets mobiliers et des personnes sujettes à taxation dans cette Cité sont complétés, et qu'ils sont maintenant déposés au Bureau du Secrétaire Trésorier pour la période d'un mois à compter de cette date et ouverts pour inspection publique ; que dans cette intervalle les personnes qui se trouveront lésées pourront s'adresser, par écrit, au Conseil de Ville pour se plaindre de toute estimation exagérée, et qu'après ce laps de temps les dits Rôles seront déclarés clos.

Par ordre

E. L. R. COUILLARD DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 24ème janvier, 1866.

IMMENSE AVANTAGE !!!

CHARLES NELSON

Devant laisser ST. HYACINTHE vers le

15 MARS PROCHAIN,

Informe le Public en général et particulièrement les

MARCHANDS DE LA CAMPAGNE,

Qu'à compter de ce jour il vendra son

Magnifique Assortiment
DE
FERRONNERIES
ET
D'ÉPICERIES, &c.,&c.
AU PRIX COUTANT.

☞ Les personnes endettées envers M. NELSON sont priées de régler leurs affaires avec lui sous le plus court délai.

PROVINCE DU CANADA, } DISTRICT DE ST. HYACINTHE.

COUR DE CIRCUIT DANS ET POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE.

St Hyacinthe, le dix-huitième jour de Janvier mil huit cent soixante et six.

EN VACANCE.

No. 3305.

HUBERT W. CHAGNON, Ecuier, Avocat, de la Cité de St. Hyacinthe, dans le District de St. Hyacinthe.

Demandeur.

vs.

LEON MESSIER, Cultivateur et commerçant ci-devant du Township de Bolton, District de Bedford et maintenant absent de la Province du Canada.

Défendeur.

et

GÉDÉON MESSIER, père, Cultivateur, de St. Pie dit District de St. Hyacinthe.

Tiers-Saisi.

Il est ordonné sur motion de R. E. FONTAINE Ecuier Avocat du dit Demandeur, en autant qu'il appert par le rapport de François Xavier Desparts un des huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de St. Hyacinthe, annexé au bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, qu'il ne peut être trouvé dans les Districts de Bedford et de St. Hyacinthe susdits et qu'il y possède néanmoins des biens immeubles dans les dits Districts que le dit Défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelle publié à St. Hyacinthe appelé " Courrier de St. Hyacinthe," et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelle publié à Montréal appelé " Montréal Herald " notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans le délai susdit il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et à jugement, comme dans une cause par défaut.

LOUIS TELLIER,
D. C. C. C.

PROVINCE DU CANADA, } DISTRICT DE ST. HYACINTHE.

COUR DE CIRCUIT DANS ET POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, le vingtième jour de Janvier mil huit cent soixante et six.

EN VACANCE.

No. 3331.

ANDRÉ BÉLANGER, Ecuier Marchand de la Paroisse de St. Hugues, dans le District de St. Hyacinthe.

Demandeur.

vs.

ANTOINE PAUL *alias* PAULHUS, Cultivateur de la Paroisse de St. Marcel, dans le District de Richelieu.

Défendeur.

Il est ordonné, sur motion de MM. CHAGNON SICOTTE & LANCTOT Avocats du dit Demandeur, en autant qu'il appert par le rapport de Léon Fournier un des huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de St. Hyacinthe, annexé au bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, qu'il ne peut être trouvé dans les Districts de Richelieu et St. Hyacinthe susdits et qu'il y possède néanmoins des biens immeubles dans les dits Districts que le dit Défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelle publié à St. Hyacinthe appelé " Courrier de St. Hyacinthe " et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelle publié à Montréal appelé " Montreal Herald " notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans le délai susdit il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et à jugement, comme dans une cause par défaut.

LOUIS TELLIER,
D. C. C. C.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un **BUREAU D'ECHANGE** en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

TERRES A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les terres ci-dessous désignées.

2 Terres à St. Dominique,
1 " de 120 Arpents dans le Petit Rang de St. Hyacinthe.

A ACTON, le Lot 33ème. dans le 4e. Rang.
1/2 du Lot 33 formant 30 Arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
1/2 du Lot 37 donnant 25 arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
Le Lot 42 dans le 5e. Rang.
" 44 " "
1/2 du Lot 19 dans le 6e Rang.

Les Lots sont situés près du Dépôt.

Le Lot No. 30 donnant 5 arpents de culture avec sucrerie dans le 10ème Rang.

1/2 du Lot 28, 29, 31, 32, avec sucrerie dans le 9ème. Rang.

A WEEDON, dans le 21ème Rang ; Sud-Est No. 7.
Dans le 21ème Rang ; Sud-Ouest No. 8.
Dans le 22ème Rang No. 8.

A STANFOLD, dans le 5ième Rang No. 19 et 21.

Les conditions sont très libérales.

S'adresser au soussigné.

Dr. TRUDEL,
Montréal.

☞ Ou à ce Bureau.

RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes.

La Ruche de l'Amateur.

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles ; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinées de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, *Agriculteur.*
Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

☞ Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses *prétendues* améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

CORPORATION DE ST.-HYACINTHE.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que l'ELECTION d'un CONSEILLER de Ville de la Cité de St. Hyacinthe, pour le QUARTIER No. 2, en remplacement de A. Malhiot, Ecr., qui a été élu Maire de St. Hyacinthe, se tiendra dans la boutique de M. Noel Germain, rue St. Antoine,

Lundi, le Vingt-Neuf Janvier courant,

à NEUF HEURES de l'AVANT-MIDI.

Par ordre

E. L. R. COUILLARD-DESPRES,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 8 janvier 1866.

Chambre des Notaires du District de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

L'Assemblée régulière de la Chambre des Notaires de St. Hyacinthe, aura lieu JEUDI, le QUINZE de Février prochain, à UNE heure après-midi, au Palais de Justice.

H. R. BLANCHARD,
S. C. N. St. H.

St. Hyacinthe, 15 Janvier 1866.

Licitation volontaire.

Sera vendu à la porte de l'Eglise de St. Barnabé, District de St. Hyacinthe, SAMEDI, le DIX FÉVRIER PROCHAIN ; une terre appartenant à la Communauté de Biens qui a existée entre Pierre Chapdelaine et feue Philomène Archambault désigné comme suit :

Une terre sise et située en la Paroisse de St. Barnabé, concession de St. Amable, contenant deux arpents de front, sur vingt-huit arpents de profondeur, ensuite un arpent de front sur six de profondeur, prenant devant au chemin de St. Amable, en profondeur à la rivière Yamaska, d'un côté à Joseph Armstrong et d'autre côté à André St. Jacques, Paul Hévey et Joseph Richard, avec une maison, grange et laiterie dessus construites.

Pour les conditions, s'adresser au dit Pierre Chapdelaine, ou au Notaire soussigné, à St. Jude.

J. B. N. LAMOUREUX,
N. P.

St. Jude, 13 janvier, 1866.

ON DEMANDE

Pour un Magasin de Campagne, un BON COMMIS qui sache le FRANÇAIS et l'ANGLAIS et la TENUE des LIVRES. Il est inutile de se présenter sans être bien recommandé.

Endresser à

P. T. MASSON.

St. Charles, 8 Janvier 1866.

INVASION DES FENIENS !!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne craignent pas jusqu'à quel point ils auront pour eux à se féliciter du mouvement *fénien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS*, &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettant en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs soient donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises sur

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les craintes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (!!) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées ; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 2 novembre 1865.

EPICERIES GROSSES, VINS, LIQUEURS
Théophile Langelier,
Rue Cascades,—Près du Marché,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Magasin d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Fashionable Goods, dans la dernière Rue Cascades, près du Marché Neuf, à St. Hyacinthe.

Connaissant parfaitement les goûts de la Campagne, il espère, par son attention à ne vendre que des articles de première qualité, et par ses prix modérés, mériter la confiance et la patronage du public.

M. L. a constamment en mains un assortiment complet de Vins de Table, Liqueurs, Cognac, Rhum, Gin, Whiskey, Ale, Porter, Cidre, Champagne, Bordeaux, Sherry, Port, Madère, Malaga, Tarragone, Claret, Hock, Moselle, Rhin, Sauterne, Barsac, Médoc, Grave, Lafitte, Chateau Margaux, Chateau Larose, Chateau Leoville, Chateau Lafitte, Chateau Yquem, Chateau Peyraguey, Chateau Rauzan, Chateau Lascombes, Chateau Pontet Canet, Chateau Branaire, Chateau Duhart, Chateau Gruaud Larose, Chateau Beychevelle, Chateau Talbot, Chateau Leoville, Chateau Lagrange, Chateau Cos d'Estournel, Chateau Montrose, Chateau Calon, Chateau Ducru Beaucaillou, Chateau Pichon Longueville, Chateau Pichon Lalande, Chateau Mouton Rothschild, Chateau Lafitte Rothschild, Chateau Haut Brion

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler.** ET LES DEUX

FONDERIES.

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.

COIN DES RUES ASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX

FONDERIES

FER, PEINTURES, SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU,

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUORS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Mélasse, Poisson, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes. **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions. **Scies, Vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix. **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin General.

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reference au Bureau de Londres.

W. H. RYNTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, *Rue St. François Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à ses Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL.

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à leur leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

28 Décembre 1864.

L. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, Mars 1865.

Application au Parlement

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIÉTÉ DU PASSAGE DU POINT NEUF DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

Aux chefs de familles!

LES PILLULES DE

JUDSON

Préparées avec les

Herbes des Montagnes.

La meilleure Médecine qui existe pour les familles.

Préparées avec des racines et des Herbages croissant sur les montagnes et dans les belles Vallées du Mexique, où s'élèvent les Cordillières dont les sommets semblent percer les nuages.

En purifiant le sang l'on seulement elles guérissent, mais préviennent

Toute espèces de Maladies

C'est le meilleur remède que le Tout-Puissant ait créé pour toutes les maladies provenant de

L'IMPURETE DU SANG

Les maladies sont des plus nombreuses. Les PILULES DE JUDSON sont le meilleur remède qui existe pour la guérison des maladies suivantes:

LA BILE,

Les Eerouelles, les vers, les maux de Tête, les Indigestions, Indisposition d'entrailles

La Dyspepsie.

Perte de sang; tout dérangement d'Entrailles, et des noyaux.

MALADIE DE PEAU

la constipation, Rhume, Diarrhée, les fièvres intermittentes, maladie de Poumons, maladie de Foie. C'est la meilleure médecine connue pour les femmes. En cas de l'occasion de la maladie, et vous prévenez les mal dies.

L'impureté du sang est la cause du plus grand nombre de maladies. Ces pilules purifie tellement le sang que les maladies, n'ayant plus rien pour s'alimenter sont obligées de s'enfuir

ACHETEZ NOTRE ALMANACH

de quelques drogistes, et lisez l'histoire de cette merveilleuse découverte: ou comme preuve contenante, achetez et essayez une boîte de ces pilules, et vous vous persuaderez qu'elles ont toutes les qualités que nous leur attribuons.

Mises dans des boîtes contenant 40 *pill.*

PRIX 25 Cents par Boîte.

☞ Le dessus est un couvert rouge avec des lettres noires, et la signature de notre signature

DEMANDEZ LES

JUDSON'S

MOUNTAIN HERB PILLS

Et l'Almanach "The Rescue Almanach," Nous les envoyons également par la malle franc de port, pour 25 cts. par boîte.

B. JUDSON & Co., Propriétaire
106 FRANKLIN-ST., NEW-YORK.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!

Poudres de Condition

De Carleton.

LA MEILLEURE MEDECINE POUR

Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps d'un prix modéré qu'en s'en servant la sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mêlangeant 1½ minots de grains pour les animaux la cultivateur peut sauver 25 minots en usant de ces *poudres*.

Serez-vous-en et vous verrez! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces *poudres* Une poudre chasse les vers. Une poudre guérit les morfondures. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter son bride. Un poudre donne une longue et forte crinière. Une poudre guérit le "Horn Distemper in Cattle."

Les poudres de Condition de Carleton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose du monde pour donner la force à un cheval, pour le ramener à la santé et à la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou mené trop vite

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des animaux, également ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur à tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence du poil; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et rude, n'est pas en bonne santé!

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur parfait après les attaques de toutes les maladies signalées telles que l'Influenza, l'Etouffement, l'Inflammation, la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette médecine; elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux, devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien plus promptement.

Rappelez-vous ceci bien.—Trouvez la signature de

J. CARLTON COMSTOCK.

En plus sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature

Les prix sont trois fois aussi grands que l'ancien pays et jusque est se détaillent à 25 cents.

1er. Janvier, 1866.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre Poêle

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe, juillet, 1865.

Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager; il a visité tout-à-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Sud; il a passé trois ans chez les sauvages des pays de l'Ouest; c'est durant ce long jour avec ces sauvages qu'il découvrit ces pilules indiennes. Le Dr Morse est le premier qui a étudié ce fait que toutes les maladies proviennent de l'impureté du sang, que la santé, la force et la vie résident de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux se ferment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient épais, corrompu et s'épuise, causant ici et là toutes les sortes de maux de maladie; souvent alors il est épuisé, notre santé disparaît, et on a naturellement recours à l'aide pour la débarrasser des humeurs qui le gênent, le sang devient stagnant et cause congestion; et ainsi s'éteint la vie pour le plus beau de la vie. Combien est-il donc important de tenir libre tous les conduits du sang? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une médecine qui vous guérira, à savoir, *les pilules Indiennes du Dr. Morse*, fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes de Jardin de la nature pour le salut et la santé des personnes malades? Une des racines avec lesquelles ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature à se débarrasser des obstructions qui la gênent? La mousse est un expectorant qui ouvre les pores des dans les poumons et aide l'expectoration en débarrassant des humeurs. L'autre est un diurétique qui enlève le malades et donne de la force aux poumons qui aussi encourus. Jointe la corruption du sang par le passage d'eau et d'urine. La quatrième est un cathartique qui aide les noir à chasser de la tête quand ils ont à purifier le sang et enlève ces autres impuretés qui disparaissent par les entrailles ou grand lavement.

Prudence.—Prenez garde aux contrefaçons. Les véritables boîtes portent la signature de A. J. White & Co Toutes les autres sont contrefaites.

Demandez des contrefaçons portant le nom de James Blakley, n'achetez que les boîtes qui portent la *fac simile* de A. J. White.

B. L. JUDSON & Co.
Seuls propriétaires, Brockville, C.W, et N. Y.

Chaque boîte de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et a vendre par tous les drogistes.

25 cents par boîte, 5 boîtes pour 1 piastre ou, adressé par la poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en profitable état de culture, sur toute la largeur et les dits 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 valeureux, et le reste de la terre est bien boisée en bois francs.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, entrée française, sur 30 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
435, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-lits, Lavemains, Garde-robes, Sofas, Chaises, Tables, Pianos-fortes, Bureaux, Miroirs, Glaces, Slide-Boards, &c.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Vis-à-vis la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

DR. COLBY'S

ANTI-COSTIVE AND TONIC

PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ranimer l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et les plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, raniment l'appetit et ramènent à ces mêmes organes de l'élasticité et du tonus nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dérangement, et elles ont cela de particulier sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Montréal, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons pleinement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Rome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D., "
C. W. COWLAN, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. C. GLINES, M. D., Compton, C. E.
S. O. SOMERS, M. D. Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Druggistes de Montreal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept 1865.

IMPORTANT AUX FAMILLES!

Servez-vous du Vermifuge Canoy, du Dr. McKenzie.

"Symptomes certains des Vers."

Le visage pâle et couleur de plomb, avec des rougeurs occasionnelles, ou une tache limitée sur une ou les deux joues; les yeux devenus mornes; les punelles et orgles; un cercle bleu entourant le bord de la paupière inférieure; le nez rencontre; la lèvre supérieure enflée; des maux de tête fréquents, avec un bourdonnement dans les oreilles, avec une secrétion de salive insolite la langue chargée; la respiration très embarrassée; quelque fois une appetit vorace; avec un estomac souvent dérangé dans l'estomac, d'autres ces Symptômes sont entièrement disparus; des douleurs passagères dans l'estomac, de soulèvements de cœur et de vomissements fréquents, les entrailles irrégulières, c'est-à-dire quelques fois constipé; les selles glaireuses, et rendent accompagnées de sang (hémorroïdes); le ventre enflé et dur; la face épaisse; la respiration généralement difficile et accompagnée du hoquet; s'annonce troublé et agité, avec grincements de dents; humeurs généralement irritée, etc., etc

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se manifestent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANOY DE SUITE.

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et en donnant dans le temps vous sauvez votre patient de tourments de durer.

Le bien Dr. McKenzie déclare que sa volonté est que ce remède fait à un bas prix afin que la haute classe comme les autres puissent s'en procurer facilement. A cause de cette volonté, nous l'avons mis à un prix suivant.

☞Prix seulement 7½ d. sterling (15 cents) par paquet, ou 28 [40 cents] pour quatre paquets.

Tous les paquets qui ne portent pas la signature de "M. E. McKenzie, M. D, Glasgow, son contrefaits.

Agents pour la vente en gros pour le Canada Est et West, et seulement importeurs, à qui toutes demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,
BROCKVILLE & C. O.

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS:—Norton & Lyman, Newcastle, C. W.; Lymen Elliot & Co., Toronto, C. W; J. M. Henry & Sons—Lymans, Clare & Co—Kerry Bros. & Workman—Campbell & Campbell, Montreal. G. K. & G. Heathfield, London, C. W.; J. Winer & Co., Hamilton, C. W.

1er Janvier, 1866.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est impur, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues malsaines par les secrétions boueuses et grasses des mois d'hiver. Ce remède sûr quoique puissant, purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours romaine.

POTION MEDECINALE,

Pour tous ceux qui sont malades ou qui désirent revenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Dartres, Rhumes, Scorbut, Névralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appetit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus forte et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances minérales, minérales ou vénéneuses, qui est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir un garde contre les contrefaçons voyez si le signature de LAMBART KENT se trouve sur l'affiche blanc. La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montreal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les drogistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES

☞**MALADIES**

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Et ces dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeur, dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, à considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tee,
Hemorroïdes,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules sont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus couteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très peu employés dans les Medecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; et cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Medecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LAKMAN & KEMPT,
Druggists en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montreal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les drogistes et vendeurs de médecine

St. Hyacinthe, 1 Avril 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFRAIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Bethanneur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

Sa longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché

St Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a tenu, au delà de toute espérance, entre autre la cure de Chevaux malades que nous avons mis dans ses soins.

A MAYNARD J.B.GERMAIN, I.SARAZIN.

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Dix Piastres pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.
Camille Lesage, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J. Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Littéraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. .. 0 1
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour le. Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 — St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Mardi, 30 Janvier 1866. — No. 92

MAISON DE PENSION
TENU PAR
MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une Maison de Pension, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mlle demoiselle Pageau.

La Maison sera tenue par Mme. Desforges, sur le même pieds que la tenait Mlle. Pageau; les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettront à Mme. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il a conçu maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vis à vis la promenade du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.

Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et boissons données servant à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, près du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, menuisier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et de bons Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,
TENU PAR
ISIDORE BEAULNE.
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.
WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs en sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils sont traités. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de première choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.

Terres-à Vendre.

Dix-Sept cependants lots de front sur toute de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. Edouard, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois cependants de front, à la demande des empêcheurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tient en remarquables mouvements pratiques, informe le Public des susdits, qu'il a renouvelé le moulin à moudre un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Les farines ont connu un très bon ordre, et de plus il prend l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et compte par le grand, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabé, 6 août 1865.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bounties ou autres gages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont :

1o. Les Soldats incapables de travailler;

2o. La veuve; 3o. Les orphelins au-dessous de seize ans; 4o. La mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les filmes orphelines si elles étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter : Les bonus, ou arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

☞ *A ceux qui désirent des informations :*

Je me charge de fournir des informations à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, sans rien charger, excepté les frais de port. Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations m'ont demandé, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.

☞ Ceux de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin d'aucune application.

Je charge, les engagements et autres renseignements seront à ceux à qui je pourrais être utile en leur faisant connaître cet avis.

Toutes communications devront être adressées à

E. L. BROW, Agent associé,
"American House."
No. 49, Rue St. Henry
Montréal, 24 octobre, 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La Tuque, écr.
Suivront les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1862.

BOURGEOIS ET RACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. E. BOURGEOIS. P. RACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Bird.
M. Roy obtient la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 3 Nov. 1861.

F.X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Dimlas, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Maison Masson.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, écrivain, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau :—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

G. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
Bureau, No. 65, Perrin Rue St. Jacques.
MONTREAL.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence :—Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Carosser-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr. avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard écr. N. P.

St. Hyacinthe 20 octobre 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
COATICOOK.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos.
No. 82, Rue St. Laurent, Montreal.
Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 30 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT.
Rue Cascades, porte voisine de MM. Cadoret et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert.
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. PITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

Comprenant :

UN MOULIN A FARINE,
— DE PLUS : —
UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,
UNE BOUTIQUE
où les ouvriers pourront faire
Blanchir, Seier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin
St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

HENRI BARBEAU.
MARCHAND DE VINS.
ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : Queen Insurance Company
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

Nouveau Magasin
DE
MODES
ET DE
MARCHANDISES SECHES.
Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché.
ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Seches

des mieux assorties.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR GOUT !

14 décembre 1865.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)

M. HERIBEL, tout en remplissant les promesses qu'il a bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter la continuation de ses encouragements, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement son fonds de meubles, comme par le passé, à bon marché. Il a constamment en mains de MEUBLES, tels que Canapés, Causeuses, Tables de toilette, Tables à ouvrage, Tables à manger, Bois de lits, Matelas, Paillasses, Berceaux, Bureaux, Secrétaires, Commodes, Bibliothèques, Chaises, Tables, Rocking Chairs, Bois de Chaises, Bois de Fauteuils, Bois de Rocking Chairs, Bois de Tables, Bois de Tables à ouvrage, Bois de Tables à manger, Bois de Bureaux, Bois de Secrétaires, Bois de Commodes, Bois de Bibliothèques, et une multitude d'autres articles qu'il serait trop long de mentionner ici.

M. Heribel se charge aussi de peindre et vernir les meubles qu'on voudra bien lui donner à faire.

St. Hyacinthe, 1er Janvier 1866.

NOUVEAU MAGASIN

Vins, de toute Espèce.

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

Vis-à-vis le Marché

F. & J. LECLAIRE.

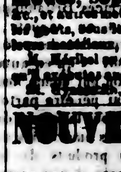

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert un magasin de Vins, Liqueurs, &c., à l'endroit ci-dessus désigné, où il espère, par son attention à servir ses pratiques, mériter une part de leur encouragement.

Il a la pleine confiance de pouvoir satisfaire les Membres du Clergé par un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très bon Marché.

P. A. MERCIER.

10 Mai—

APPLICATION AU PARLEMENT.

Application sera faite à la prochaine session du Parlement Provincial pour le rétablissement d'un acte spécial pour détacher de la paroisse de Ste. Angèle, Comté de Rouville, le canton du Rang de l'Eglise ou St. Pierre qui appartient à cette Paroisse, le Bout Ouest du Fort George jusqu'à la ligne entre Pierre Bédard et Joseph Gauthier et Jacob Fournier de l'autre bord et depuis de Ste. Marie de Monnoir. De Stukeley les propriétaires de ces parties des Rangs de toutes les parties pour bâtisses paroissiales non encore érigées dans le cas où il y en serait imposées après le dix janvier courant, 1866.

Ste. Angèle, 5 Janvier, 1866

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Application will be made at the next session of the Legislature of Canada to detach from the Parish of Ste. Angèle, county of Rouville, parish of Rang de l'Eglise, Fort George and Gore Double, and to annex them to Ste. Marie de Monnoir and to compel the parts of Rangs from all assessments imposed after the 10th of January, 1866.

St. Angele, 5th January, 1866.

MODISTE.
MADAME BOURDON,
Maison Cadoret & Dufort.

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, dans le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que :

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Manchons et Capes, &c. &c. &c.

— Aussi : —

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c. à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.

— De plus : —

Elle étampera.

Etablie, maison de MM. Cadoret & Dufort, vis-à-vis le marché,

ST. HYACINTHE.

16 nov.

FONDERIE
DE
ST. CESAIRE.
BENOIT, RECETTE & FRASER

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans le village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Faulx tournées,
Chaudières,
Cuirasses,
Portes de fours,
Fenêtres de granges et

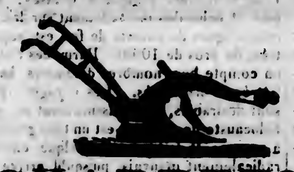

CHARRUES.

— De plus : —

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins à scie et à farine, &c, &c.

— AUSSI : —

Ils auront toujours en mains un bon assortiment de

CRIBLES DE GRANGES

Des meilleurs Suds.

De plus :

Ils tourneront le SOIS, le FER, etc., et le poliront. Le tout dépendant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses

qui soit possible.

pour les spéculateurs invités à visiter leur établissement.

Avant d'aller ailleurs !!

St. Césaire, 15 décembre 1865.

CADEAUX.

FETES.

MEILLEUR MARCHE
DE TOUT
ST. HYACINTHE,
A LA MINIATURE DE
M. A. KENUCK,
RUE CASCADES,
ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Lunetterie soigneuses ; Articles de Fantaisie ; Jouets d'enfants depuis 1 sou à une piastre ; Albums ; Bindues ; Portefeuilles ; Livres de classique et autres variés à vendre ; Cartes de jouer ; Parfumerie Moderne, et une grande variété de TOUT PRIX, *constamment pour*

CADEAUX.

15 déc. 1865.

FEUILLETON.

LE
MONTAGNARD
OU
LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.
1793.

I

(*Suite.*)

— George, mon pauvre George ! dit le père avec un demi-sourire empreint du plus profond découragement, comment, toi, aussi ! toi, auquel je croyais que Dieu avait mis quelque intelligence dans la tête et dans le cœur, tu te fais le répéteur de ces grands mots vides de sens avec lesquels ces charlatans de république habillent leurs basses ambitions et leurs projets plus bas encore ; toi aussi... tu lèves les bras et tu veux te faire bateleur dans cette comédie hideuse et sanglante. Oh ! pauvre George ! pauvre George !... Tu verras, si Dieu te le permet, ce que sont tes héros et tes défenseurs du peuple....

Il y eut alors un moment de silence pendant lequel la jeune fille s'approcha doucement de son frère et lui donna un front à baiser ; puis, elle alla au vieillard, et, s'agenouillant devant lui, elle lui prit les deux mains et les garda dans les siennes.

Le jeune homme s'était levé ; il marchait à grands pas dans la salle ; son visage était enflammé et ses lèvres tremblaient sous le frémissement de paroles inachevées. Pour lui, le présence de son père et celle de la jeune fille avait disparu ; ce que le vieillard avait dit, il ne l'avait pas entendu ; il était seul avec lui-même, plongé dans ses pensées, rayonnant dans son enthousiasme.

— Oh ! oui, s'écria-t-il tout à coup en se prenant le front à deux mains, la régénération de la France parcourra le monde ! Quelle belle et sainte mission que d'être appelé à quelque chose dans cette immortelle génération, à vouer sa vie, son âme, ses pensées, son intelligence au culte de la patrie, à détruire les abus qui en allaient le sol, et à détruire l'oppression et les oppresseurs par le souffle de sa colère. Oh ! oui, grande, grande et sainte mission ! qui fera passer votre nom de siècle en siècle, comme celui de ces fiers républicains qui étouffèrent la tyrannie romaine dans le sang de César.

Parlant ainsi il se rapprocha du vieillard.

— Je ne suis rien, mon père, continua-t-il vite.... Et encore rien..... jamais peut-être, auprès de son grand nom qui sont le soutien et l'espoir des libertés publiques ; mais, lorsque dans un section ou bien sous quelque hangar, au milieu des larges plaines de la Camargne, entouré d'une foule qui m'écoute, je vois tous ces visages avides suspendus à mes lèvres ; quand je sens, après mes paroles ou l'enthousiasme parcourir cette foule ; quand j'entends mille voix égalées m'applaudir, quand toutes les mains tendues vicieusement serrer ma mienne et cela.... cela seulement mon père, parce que je leur parle de leurs droits si longtemps méconnus de l'avenir qui les attends et de l'égalité social, mon cœur bat d'orgueil et de joie à briser ma poitrine. Oh ! je vous en supplie ; ne cherchez pas à étouffer cet élan cet enthousiasme en moi ; ne cherchez pas à éteindre ce feu qui me dévore ; ne cherchez pas à détruire ce beau rêve ! Si c'est un rêve belle puissiez-vous le dire ; je le sens ne pourrait y parvenir, il y a en moi quelque chose de plus fort que moi-même, de plus fort que ma propre volonté, qui me domine et me pousse, comme le ferait notre ministre d'une frêle barque sur les flots de la mer.

George s'était tu, et, pendant tout le temps qu'il parlait de la sorte, le vieillard ne l'avait pas quitté des yeux.

— Assez ! assez ? dit-il d'une voix impérative, as-tu fini tes divagations ! Tu n'as pas suppédé, je pense, que j'en croirais un seul mot. Oh ! que tu résumes bien en toi la faiblesse absurde, si elle n'était criminelle, de ces hommes que le premier fou, le premier lâche, le premier ambitieux est sûr de traîner après soi, pourvu qu'il leur crie aux oreilles ces mêmes mots de droits méconnus, d'égalité, d'oppression, de privilèges. Quelle égalité veux-tu ? tu veux que les imbéciles et les paresseux soient égaux aux intelligents et aux laborieux, que les méchants marchent de plain-pied avec les bons. Voilà ce que tu veux ; où as-tu ramassé toutes ces belles phrases qui peuvent bien te faire applaudir dans ta section, mais qui me font rire de pitié quand je les entends ! Tu les a trouvées, n'est-ce pas ! dans les pamphlets de ce Camille Desmoulins, dont Dieu nous venge et les hommes ne s'en chargent pas avant lui ; tu les as apprises de tes héros, Marat, Danton, et tu t'affubles de leur défroque. Prends y garde, George, celui-là ne peut pas rester longtemps honnête homme qui se vautre ainsi dans la fange révolutionnaire !

— Mon père !.... mon père, interrompit le jeune homme en serrant les poings, ne parle pas ainsi.

— Silence ! fit le vieillard en devenant devant son fils sa tête blanche et vénérable, je t'ai bien écouté, moi, sans t'interrompre; que me dirais-tu si ce n'est que tu viens de me dire ? Vous autres démagogues, comme vous vous appelez, vous répétez tous les mêmes mots, et il y a des gens assez bêtes, assez faibles pour vous croire, assez lâches pour aller avec vous, oui assez lâches !.... et je te le dis, George, parceque cela est, parceque moi, qui suis un honnête homme, je ne veux pas que mon fils s'associe à tous ces misérables sans aveu qui bouleversent le pays, je ne veux pas qu'il se fasse enrôler ou le chef d'une bande de ces nouveaux brigands.

— Mon père,... mon bon père !... dit la jeune fille d'une voix suppliante, regardez, tous vos membres tremblent. George, je t'as sure que tout cela fait bien du mal à notre père

Le jeune homme était pâle, on sentait que son sang s'agitait frémissant dans ses veines gonflées, et il déchirait entre ses doigts un des bouts de sa ceinture rouge.

— C'est mon père.... murmura-t-il d'une voix basse, se parlant à lui-même.

Et il posa ses deux mains sur sa bouche comme s'il eut voulu étouffer les paroles qui se pressaient sur ses lèvres.

Le vieillard était retombé dans son fauteuil, épuisé, haletant ; il reposa faiblement du bras sa fille, qui s'était penché à son cou, et resta un instant le front appuyé dans ses deux mains ; puis il releva lentement la tête. Son visage avait retrouvé une expression calme, et celui qui fut entré n'eut certe pas deviné à le regarder la scène terrible qui venait de se passer.

— George, reprit il doucement, j'ai été élevé avec d'autres principes et d'autres pensées que ceux avec lesquels on te prend aujourd'hui. J'ai été malheureux, misérable même et en levant les yeux plus haut que moi j'ai toujours trouvé aide et protection courage et travail. Cette maison qui abrite ma vieillesse, et sous le toit de laquelle tu as grandi, elle m'a été donnée un jour que la foudre en tombant avait brûlé la mienne ainsi qu'une partie de ce village. Oh ! tu étais bien petit alors, et tu ne peux te rappeler cette nuit terrible, épouvantable !.... Ta mère y a péri ; et au milieu de la désolation, de la ruine, il y avait un homme et une femme qui disaient à tous ceux qui pleuraient et souffraient, à tous ceux que l'incendie avait faits sans asile et sans pain. « Venez avec nous, nous vous donnerons un toit et du pain. » Un mois après, toutes ces petites maisonnettes que tu vois moins enfoncées que les autres étaient bâties, et chacun de nous en avait une qui lui appartenait. Cet homme et cette femme protecteurs bienfaisants de la misère, habitaient le château qui, il y a deux mois encore, s'apercevait de cette fenêtre au haut de la colline ; maintenant, regarde, mon fils, ce château n'est plus qu'un monceau de ruines et de cendres. Le feu du ciel avait brûlé ses maisons, le feu des hommes a brûlé la leur, sans pitié, sans souvenir, dans ce journal.... dans ce journal que voici, George, sais-tu ce que je viens de lire :

« Aux portes d'Avignon au moment où il cherchait à traverser la ville sans se déguiser, l'ex-comte de Castelnois a été reconnu par un ancien homme de sa maison ; il a essayé de fuir et a cherché un asile dans une maison déjà suspecte ; mais le peuple s'est ameuté ; terrible dans sa colère contre ses ennemis, il a enfoncé les portes de la maison et s'est fait justice. Le corps de l'ex comte de Castelnois a été promené par toutes les rues, puis pendu à un gibet. »

— Voilà ! voilà.... continua le vieillard en tendant à son fils le journal dont il venait de lire les lignes précédentes voilà la justice du peuple !

— L'ex-comte de Castelnois était un honnête homme, dit George qui avait écouté silencieusement le récit de son père ; ceux qui l'ont arrêté ne le connaissaient pas, puis qu'ils l'ont massacré ; et ceux qui ont brûlé ses châteaux sont des fanatiques qui ne se sont pas souvenus que c'était la demeure d'un homme de bien, mais qui se sont dit que c'était le château d'un noble.

Et George en repoussant du pied le journal qui était tombé à terre, alla appuyer son front brûlant contre un des angles du vieux cimetière.

Mon père, dit la jeune fille dont les yeux étaient mouillés de larmes, il se fait tard, et depuis ce matin vous n'avez rien pris.

Puis allant au jeune homme, elle se dressa sur la pointe de ses pieds pour atteindre à son front.

— Mon bon George, lui dit-elle, viens te mettre à table je t'en supplie.

Et elle ajouta d'une voix plus basse :

— Regarde comme le visage de notre père est pâle. Il souffre. Pourquoi parles-tu toujours ainsi devant lui ?

— Parceque'il y a quelque chose au-dessus de tout, ma sœur, répondit George d'une voix comprimée ; c'est l'amour de la liberté.

Puis, secouant la tête d'un mouvement brusque et presque convulsif, il s'approcha du vieillard.

— Ne veux-tu pas souper mon père ;

— Oui George, asseds-toi là.

Le jeune homme prit la main de son père et s'assit à côté de lui.

— Es-tu allé à la ville aujourd'hui ? lui dit il.

Le vieillard secoua alors la tête sans répondre.

Presque au même moment on frappa à la porte ; tous trois levèrent la tête à la fois.

— Qui est là dit George.

La porte s'ouvrit et un homme vêtu en vrai costume de sans culotte, chemise débraillée, pantalon court, large et rayé, pieds nus, gros souliers ferrés, ceinture et bonnet rouges, entra bruyamment avec le sans façon de la fraternité.

—Tiens, c'est François, dit le jeune homme en apercevant le nouveau venu.

—Dis donc Cassius, repartit celui-ci en tapant sur l'épaule de sa main calleuse, Cassius le vrai romain, Cassius le républicain, Cassius le sans culotte, Cassius le démolisseur de châteaux! salut et fraternité. Ah! ah!.... la besogne va bien et nous travaillons en conscience la bas; ça tombe comme grêle, les aristocrates; j'en ai vu deux hier soir à la lanterne qui faisaient de drôles de figures....

—M'apportes-tu quelques nouvelles? interrompit George qui comprenait combien les paroles du vrai romain devaient être desagréables à son père.

—Et de bonnes, je t'assure; aussi, comme j'ai faim et que voici une bouillabaisse qui me paraît assez gaillarde, je m'invite. Bonjour, vieux! Tiens, c'est ta sœur? c'est du coquet; sais-tu qu'elle ferait une jolie déesse de la liberté? Dis donc.... déesse de la liberté!....hein'.... en v'là de l'honneur!

Cassius se tut pour manger. George appuya ses coudes sur la table et son menton dans ses deux mains.

—A propos, George....., reprit l'autre sans laisser pour cela échapper un coup de dent....

Mais il s'arrêta et secoua sa tête en dévorant une tête de poisson.

—George....quel bête de nom! appelle-toi donc Brutus ou Scévola. A la bonne heure! v'là qui résonne! Brutus! Scévola! ça dit son homme; c'est convenu tu t'appelles Brutus, à moins que tu aimes mieux Scévola....

—Je ne tiens pas absolument à changer de nom.

—Cela est agréable à la république une et indivisible. Cette bouillabaisse me délecte l'estomac. C'est un velours, quoi!

Il regarda le vieillard qui était immobile et ne mangeait pas.

—Dis donc, mon ancêtre, tu es bien taciturne pour le père de Brutus.

—Mon père est malade, dit George.

—Oh! alors plus de mot! respect aux infirmités de la vieillesse... Tu peux tout de même te vanter d'avoir un crâne fin, vieillard. C'est lui, je l'aime, ton fils! ton Brutus; à la vie, à la mort! Il paraît que tu les as tous ramenés à la section, je les ai trouvés comme des crocodiles; ils veulent que tu sois représentant à la convention; ils brûleront toute la province. Quel beau feu ça ferait.... hein...

—Moi à la convention!....fit George dont le regard s'alluma d'une étincelle subite.

—Tiens, pourquoi pas? Je veux que tu sois mon représentant, tu es mon Brutus. Ah! c'est que tu ferais du tapage là bas, tu me retournerais les fédéralistes. Vive Brutus! vive Robespierre! c'est mon homme comme toi, on m'a montré son portrait l'autre jour; voilà une figure comme je les entends, Robespierre! Vive Robespierre! vive la république! à bas les riches!

Et Cassius jeta en l'air son bonnet rouge comme la dernière expression de son enthousiasme.

—A bas les riches! pour prendre ce qu'ils ont, n'est-ce pas? dit le vieillard en haussant dédaigneusement les épaules.

—Pour leur prendre ce qu'ils nous ont volé à nous le peuple! le vrai peuple! qui sommes les maîtres!... les rois!... les riches!...nous ne voulons plus de ducs, de marquis, parce que....

—Parce que?... interrompit le vieillard en regardant Cassius.

—Parce que... parce que... cela ne nous convient pas; ça suffit.

Et Cassius regarda de travers le vieillard qui n'était nous répondre étouffa dans son mouchoir et avait détourné la tête.

—Hum!.... hush!.... fit le Romain en fronçant le sourcil et en passant le revers de sa main sur ses lèvres violacées; est-ce que par hasard....? Chosen vieillard, ta bouillabaisse était bonne mais tes opinions me semblent suspectes.

—Tu te trompes Cassius, interrompit vivement George mon père est un bon patriote comme toi, comme moi; chacun le sait seulement, il a ses idées, tu as les tiennes.

—Au fait c'est possible Brutus; il y a de si drôles de patriotes qui ne comprennent la chose.

—Que venais-tu donc m'annoncer?

—Sacrebleu!.... c'est vrai. J'ai causé de toi à mon ami le président de la commune je lui ai dit que tu étais un chaud un bon que tu parlais comme un vrai Romain; et puis je lui ai donné ta chaise sur les droits de l'homme; il veut te voir et il t'attend ce soir.

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi 30 Janvier, 1866.

COMMERCE DU CANADA.

Les rapports officiels du commerce et de la navigation contiennent des statistiques si intéressantes que nos lecteurs qui n'ont pas l'avantage d'en faire une étude ne seront pas fâchés, nous l'espérons, qu'on leur fasse connaître les détails les plus importants.

La comparaison de la valeur des importations et des droits pour les deux années fiscales 1863-4 et 1864-5, finissant le 31 juin de chaque année donne le résultat suivant:

	Importations	Droits
1863-4...	$49,75?,469..	$6,061,416
1864-5...	44,920,669..	5,663,377
Diminut. 1864-5	$5,133,000..$	418,539

D'un autre côté nous constatons aussi une diminution dans nos exportations de $5,370,040. pour l'année finissant le 30 juin 1865. Nos exportations le 30 juin 1864 étaient.....$43,718,191
Le 30 juin 1865, elles étaient de $42,481,151

Relativement à l'excise, une diminution considerable a eu lieu dans la distillation des spiritueux, pendant la période que nous venons d'indiquer, mais il paraît aussi qu'une grande augmentation s'est fait sentir dans la confection de la bière.

	Spiritueux gallons	Bière gallons
En 1863-4 on a fabriqué.....	3,975,878.....	4,548,118
En 1864-5....	2,973,130.....	5,320,601

La diminution dans la confection des spiritueux a été comme on le voit d'un million deux mille sept cent quarante huit gallons, tandis que pour la même période on constate une augmentation dans la bière manufacturée de sept cent vingt deux mille quatre trente trois gallons.

Les revenus donnés à la province par les droits imposés sur les spiritueux sont de un million cinquante et un mille cinq cent cinquante sept piastres, dont cent cinquante neuf mille six cent dix huit ont été perçues sur la bière seulement.

Depuis le 30 juin 1864, à la même époque de l'année 1865, on voit que les cigares et le tabac à priser, la quantité totale des tabacs frappés de différents droits fabriqués dans les deux sections de la Province est de deux millions six cent quatre vingt mille neuf cent cinquante deux livres, donnant un droit de $242,934. Dans la fabrication de cet article quatre cent quatre vingt sept mille sept cent quarante sept livres seulement sont de provenance canadienne, tandis que les tabacs étrangers importés en ce pays donnent un total de deux millions quatre cent trente deux mille cent quatre vingt six livres.

Une diminution sensible s'est fait sentir sur la quantité du tonnage des vaisseaux sur tout sur les canaux Welland et du St. Laurent, ainsi que de la Baie de Burlington, qui constituent les principaux courant du commerce de l'Ouest tandis que les canaux Chambly, Ottawa et Rideau font voir une augmentation constante et prospère.

Le commerce du Canada avec la Grande Bretagne est de trente cinq millions sept cent soixante et un mille huit cent soixante et dix neuf piastres, dont $14,726,008 en exportation, et $21,035,871 en importations.

Tandis qu'avec les Etats-Unis nous faisons un commerce de quarante cinq millions quatre cent un mille neuf cent soixante et dix huit piastres, dont dix neuf millions cinq cent quatre vingt neuf mille en importations et vingt cinq millions huit cent douze mille neuf cent vingt trois en exportations.

Avec les Provinces d'En-Bas, nous faisons un commerce de un million soixante et cinq mille piastres en exportations et cinq cent onze mille cinq cent soixante et dix en importations.

Les principales branches du commerce du Canada sont les produits de ses forêts, ses animaux et les produits agricoles.

L'Angleterre a importé du Canada pour plus de douze millions de piastres de ces différents objets, et principalement des produits de nos forêts dont elle a importé pour prèsde neuf millions, tandis qu'elle n'a importé que pour à peu près deux millions et demi des produit de nos animaux et de notre agriculture.

Tandis que nous en avons vendu aux E.-Unis pour plus de vingt millions de piastres, dont huit millions de produits agricoles, sept d'animaux ou de leurs produits et cinq de bois de nos forêts.

Les principaux objets de produits forestiers exportés en plus grande quantité en Angleterre, sont le pin blanc, le madrier le chêne et la potasse.

Les Etats-Unis importent de ces produits surtout le planche, ensuite le bois de chauffage, la potasse et le pin blanc.

Du produit de nos animaux, nous vendons à l'Angleterre surtout le beurre, ensuite les fourrures. Aux Etats Unis, surtout les chevaux, les bêtes à cornes, la laine, en proportion de plus d'un million de chacun de ces différents objets.

Des produits de l'agriculture nous vendons à l'Angleterre surtout la fleur, ensuite le blé et les pois. Le commerce de fleur s'élève à un million à peu près; celui des deux autres objets ne dépasse pas trois cent mille piastres de chaque façon.

Tandis qu'aux Etats-Unis nous vendons pour plus de deux millions et demi d'orge et de seigle, plus d'un million et demi de fleur, plus d'un million et demi d'avoine, et un million deux cent vingt sept mille piastres de blé.

Nous vendons pour neuf cent dix sept mille cinq cent cinquante trois piastres de beurre à l'Angleterre, et pour trois cent quarante mille huit cent quatre vingt dix neuf piastres aux Etats-Unis.

Des pois, pour deux cent vingt sept mille cinq cent cinquan e trois piastres à l'Angleterre, et cariens pour la moitié moins aux Etats-Unis.

Le *Pays* vient de donner une nouvelle preuve de son respect envers le corps ecclésiastique. En prétendant faire la leçon à quelqu'un plus respectable que lui, il s'est enferré.

On sait que la *Gazette des Campagnes* est rédigée par le Révd. M. Pilote. Or aux yeux du *Pays*, M. Pilote est tout bonnement un *rétro*, c'est à dire un intrigant, un vagabond.

C'est ainsi que ce journal, qui a quelquefois la bonhomie de se vouloir donner pour le défenseur de nos intérêts religieux et nationaux, entend qualifier la noble mission de ce digne prêtre.

M. Pilotte, dont le but principal est l'enseignement de la classe agricole, se tient généralement en dehors des luttes politiques. Toutefois, avec une indépendance convenable, et guidé par son zèle pour la vérité, il ne recule pas devant le devoir d'exposer à temps opportun la vraie doctrine, les vrais principes sur lesquels doit reposer tout ordre social, et qui doivent être la règle de conduite de tous ceux qui, d'une manière quelconque se trouvent mêlés aux affaires politiques. Mais il a probablement aux yeux du *Pays*, le tort de s'exprimer d'une manière trop précise.

Un récent article publié sur la *Gazette des Campagnes* que nous avons reproduit dans le temps, et où la distinction qui existe entre les *bons et les mauvais journaux* était donnée en termes si clairs qu'il n'y avait pas moyen de se faire illusion sur son vrais sens, a dû irriter les nerfs du jeune démagogue Montréaliste, et le piquer au vif. Voilà sans doute la cause de sa colère, et ce qui a valu au Révd. M. Pilotte cette ruade démagogique.

Une telle injure ne retombe pas seulement sur celui qui en est l'objet immédiat, mais sur tout le corps ecclésiastique.

Mais bah! y a-t-il lieu de s'en étonner. N'est-ce pas là la manière ordinaire d'agir des Rédacteurs du *Pays*.

Continuez, Messieurs du *Pays*. Nous aimons à vous voir emboucher souvent la trompette sur ce ton là. Vous nous exempterez du travail. Les quelques lecteurs qui vous restent sauront plus tôt et d'une manière plus authentique à quoi s'en tenir sur la sincérité de votre respect envers le digne clergé qui est une des gloires du peuple canadien.

Nous empruntons au *Journal de Québec* la traduction de l'excellent article suivant que le *Trade Review* a consacré récemment à la question des chemins de fer:

« Parmi les grandes révolutions effectuées pendant le siècle actuel, aucune probablement n'a été plus grande que celle qui a eu lieu dans le mode de voyager. Dans les jours des diligences, un voyage n'était pas regardé avec plaisir. Outre la lenteur et la monotonie, c'était une entreprise coûteuse que ne pouvaient se permettre que quelques rares privilégiés, et encore seulement dans des circonstances importantes. Mais depuis que George Stephenson a eu l'idée des lisses en fer, quels vastes changements ont eu lieu? Aujourd'hui, avec la vapeur, nous pouvons traverser l'Atlantique en huit jours, on peut courir le long de ce continent américain avec une vitesse de 60 milles à l'heure, et chose encore plus étonnante, ces facilités de voyage ont été mises à la portée des classes les plus pauvres? Il n'est pas possible de regarder, cette grande révolution dans le mode de voyager autrement que comme un bienfait inestimable pour notre race. Mais chaque rose a bien épines, et l'on doit admettre que le mode moderne de voyager en chemin de fer n'est pas sans ses désavantages.

« La plus grande objection que l'on puisse soulever, présentement, contre les chemins de fer, c'est leur manque de sécurité. Le nombre d'accidents qui arrivent est considérable, et le nombre des morts est effrayant. L'année 1865 a été extraordinairement fertile en désastres. Dans tous les Etats-Unis, le nombre d'hommes écrasés, estropiés et échaudés mortellement sur les différentes lignes de chemin de fer, est, suppose-t-on, de près de 1000! Parmi ces victimes, on compte bon nombre d'hommes habiles, lettrés et distingués. Les voyages rapides sont désirables, mais assurément un pareil holocauste de victimes est un trop grand prix à payer. Il doit y avoir quelque chose de radicalement mauvais, puisqu'il arrive de si nombreux et de si terribles catastrophes. Cet état de chose semble une bien triste indifférence pour la vie humaine et appelle énergiquement un remède prompt et radical.

« La principale raison pour laquelle les voyages en chemin de fer sont plus dangereux en Amérique qu'en Angleterre, dans notre opinion, c'est que sur la plupart de nos lignes [illegible] Cela fait que les trains qui se rencontrent sont toujours en danger de s'abattre, et il arrive souvent que la vie de [illegible] est [illegible] qu'il est impossible d'éviter des désastres.

« La remède à cela est entre les mains des corps législatifs, qui peuvent raisonnablement insister à ce que toutes les principales lignes—celles qui sont encombrées de frets et de passagers—fassent une seconde voie. Nous voudrions convaincre d'une chose: ce changement diminuerait, dans une grande proportion, le nombre des victimes offertes journellement sur l'autel des passages rapides. Outre les dangers d'une seule voie, il faut dire que nos chemins ne sont pas aussi bien [illegible] Anglaterre, et les employés, généralement ne semblent pas comprendre, aussi bien que dans ce dernier pays, la responsabilité de leur devoir.

« Une grave question se élève ici devant nous. Comment un gouvernement est-il justifiable d'autoriser le fonctionnement d'un chemin [illegible] qui n'a pas été mis [illegible] rendu parfaitement sûr? Quant aux officiers, on devrait les [illegible] aux ordres. Aux Etats-Unis et en Canada, il y a un grand relâchement sur ce point. Des hommes [illegible] sont qui font précipiter les convois dans la rivière; des signaliseurs qui négligent de faire leur devoir et envoient un grand nombre de leurs frères à la mort [illegible] sont sûrement punis!

« Cela ne devrait pas être, et c'est une [illegible] Le bill devrait clairement définir la responsabilité de celui dont la négligence ou l'indifférence causent la perte de [illegible] et la peine de mort le punir comme [illegible] Il devrait aussi prohiber strictement de près la faute. Nous sommes heureux d'observer que notre principale compagnie de chemin de fer, a récemment infligé des punitions sévères à des hommes qui avaient négligé leur devoir au point de faire courir de grands risques à la vie et à la propriété. Ils ont été arrêtés, traduits devant les tribunaux et, convaincu en partie pour avoir négligé grossièrement les règles les plus élémentaires de la compagnie, et pour avoir, par la même, mis la compagnie persévérera dans cette voie, jusqu'à ce que cette coutume parvienne à inspirer quelque [illegible] Public.

« Le mode moderne de voyager en chemins de fer ne peut prétendre à avoir le pas sur l'aisance et jolie diligence, sous le rapport de la salubrité. Nous ne voulons pas dire que les voyages en chemins de fer sont nécessairement malsains; nullement; mais nous disons qu'il y a un manque d'attention aux lois les plus simples de la santé. Trois maux réclament particulièrement un remède. Le premier de ces maux, est la trop grande chaleur des chars; à cette saison de l'année presque chaque char est chauffé jusqu'à suffocation. C'est la chose la plus nuisible à la santé, mais ce n'est là que la moitié du mal, car des centaines de personnes prennent, par l'ouverture des portes et le passage de ces fournaises, à l'air froid de l'hiver, des rhumes, des toux qui les conduisent au tombeau. Pendant que la trop grande chaleur et l'air lourd des chars agissent sur les poumons, le mode de manger aux stations est nuisible aux organes de la digestion. Avaler un dîner en 15 minutes est une expérience dangereuse, qui amène la dyspepsie et toutes les souffrances qui l'accompagnent. Les compagnies des chemins de fer devraient accorder plus de temps aux stations pour le manger, car il vaut beaucoup mieux qu'un voyageur prolonge son voyage d'une demi heure, que de passer plusieurs jours à se remettre des effets d'un estomac dérangé.

« Le troisième mal c'est le manque d'une ventilation convenable dans les chars de nuit. Pour prévenir les effets dangereux de l'air vicié dans des chars de nuit encombrés, on devrait les ventiler par le haut et par le bas, et le public voyageur a le droit d'exiger, que cela se fasse sans délai. Effectivement, tous ces inconvénients des voyages par les chemins de fer pourront facilement disparaître, et graduellement, les suppositions qui les laissent subsister ne sauraient donner aucune cause valide.

« Aujourd'hui plusieurs compagnies de chemin de fer semblent penser plutôt à obtenir des chars somptueux qu'à assurer la sécurité, le confort et la santé des voyageurs. Nous lisions, par exemple, l'autre jour, qu'une compagnie avait placé sur son chemin un « char nuptial.» Cela est aussi absurde et aussi dégoûtant que les chambres nuptiales dans les grands hôtels. Ce n'est pas ce que demande le public, ce n'est pas là la direction qu'une entreprise de chemin de fer doit prendre. Il faut plutôt les engager à prendre les mesures pour prévenir complètement, ou au moins diminuer les centaines de mortalités que leurs lignes causent annuellement, et de mieux ventiler et de rendre plus sains leurs chars qui sont déjà assez somptueux. Il y a beaucoup d'améliorations à faire sous ce rapport, et le public voyageur, ou à défaut, nos corps législatifs devraient insister pour que le remède soit promptement appliqué au mal.»

AMERIQUE.

Des nouvelles de Washington nous font entrevoir que les événements qui viennent de surgir sur les bords du Rio Grande sont de nature à faire réfléchir les autorités américaines sur les conséquences désastreuses de leur politique hargneuse vis à vis de la France. Les organes du Cabinet de Washington ont bien modifié leur ton acrimonieux sur les affaires du Mexique; maintenant qu'ils voient que la France pourrait bien prendre les derniers événements trop au sérieux, et forcer les Américains à reconnaître l'évidence, bon gré mal gré, pour prévenir le renouvellement des faits regrettables dont la politique des Etats-Unis est [illegible] la cause, pour le moins indirecte. Le gouvernement, dit-on, est déterminé à observer la plus stricte neutralité sur le Rio Grande. Les ordres du gén. Sheridan sont impératifs. Une enquête va être instituée sur l'affaire de Bagdad.

Le *Times* de New-York, principal organe du gouvernement, exprime de nouveau une opinion défavorable sur les négociations qui vont pour but la construction d'un Traité de communications avec les Provinces Britanniques, basé sur celui actuellement en vigueur, à cause du changement survenu dans le système fédéral de taxation. Il dit: «Que tant que les besoins de la nation ont changé, lors à un système de taxation qui pèsera partout, [illegible] dans [illegible] doivent veiller à ce que les produits de leur travail ne soient pas exposés à une compétition illimitée avec les articles étrangers, en aucune manière désavantageuse au travail national. En cela, probablement, ajoute-il, le libre échangiste et le protectionniste sont d'accord. Les charges imposées à notre nation doivent être partagées, jusqu'à un certain point par toute autre nation qui viendra vendre ses produits sur notre marché. Aussi longtemps que la [illegible] du système de taxation existera, aussi longtemps nous devrons protéger le travail américain, quel qu'il soit, d'une compétition inégale avec les produits des autres pays.»

On lit dans le Post de New-York en date du 25 courant: « Les avocats canadiens en faveur du Traité de Réciprocité ont été entendus ce matin.

On considère comme certain que le Traité actuel ne sera pas renouvelé, à moins que par une législation réciproque quelques-uns des plus importants résultats d'un Traité soient obtenus.

Le 26, un télégramme envoyé à la Minerve dit: Ce matin, le Comité des Voies et Moyens a pris en considération le Traité de Réciprocité et entendu les arguments des délégués Canadiens. Il y a peu de chance que le Comité fasse un rapport en faveur du Traité de Réciprocité.

Une dépêche de Washington au *World*, dit que le Président des Etats-Unis vient de nommer le Colonel Nicholas Smith, ambassadeur des Etats-Unis en Grèce. C'est le premier ambassadeur qui représentera les Etats-Unis dans ce pays.

Une autre nouvelle qui cause au même journal dit que le comité des voies et moyens a remis indéfiniment le projet de loi [illegible] de M. McCulloch, après avoir [illegible] le chapitre qui concerne un emprunt étranger. M. Morril, le président de ce comité, présentera un nouveau projet de loi lorsque le sujet sera encore discuté de nouveau.

Des informations de San Francisco, en date du 24, nous apprennent qu'une inondation a fait de grand ravages dans l'intérieur. La crue des eaux a pris de vastes proportions à Stockton; des efforts énergiques et prompts ont empêché des dommages immenses à Sacramento.

Détroit 26. — Une grande partie de la ville a été détruite par le feu hier matin. Les pertes sont évaluées approximativement à $60,000.

Le général Crawford qui commandait les flibustiers de Bagdad, l'autre jour, se s'est pas rendu à Washington, comme il avait été annoncé; il est maintenant emprisonné au Fort Jackson par ordre du gén. Sheridan, pour avoir envahi le Mexique en violation des droits de la neutralité. On ajoute que plusieurs papiers très compromettants ont été trouvés sur lui.

On dit que la petite vérole fait de grands ravages parmi les nègres dans l'intérieur de la Louisiane.

Les planteurs de cet Etat ont la plus grande difficulté à se procurer des travailleurs parmi les noirs, malgré les prix élevés qu'ils offrent. Quelques-unes des plus belles plantations ont été abandonnées pour cette raison.

Le *Daily Union* et l'*Advertiser* du 26, publient en entier le rapport du Colonel Buckley, ingénieur en chef de l'expédition entreprise au sujet de l'établissement d'un télégraphe entre l'Asie et l'Amérique, dans les possession Russe.

Ce rapport est très satisfaisant parait-il pour tous ceux qui s'intéressent à la grande entreprise dont le but est d'unir ces deux continents par une voie télégraphique, comme l'Europe nous devons l'espérer est sur le point de se voir unie à l'Amérique.

EUROPE.

La situation politique de l'Europe paraît très inquiétante. On croit généralement que la société actuelle est minée par le travail ténébreux des sociétés secrètes. Déjà la révolution paraît y prendre des proportions menaçantes; et les amis de la sureté publique ont été obligés d'en venir à des mesures qui font voir sous quelles couleurs sombres se dessine l'avenir pour le dernier trône des Bourbons.

L'état de siége proclamé d'abord à Madrid, vient aussi de l'être en Aragon, comme mesure de précaution, dit-on.

Par suite de démonstrations hostiles qui ont eu lieu à Barcelone, les autorités ont donné ordre aux troupes de tirer sur la foule. Il y a eu des blessés et des tués, disent les dépêches et la foule a été dispersée et l'ordre rétabli.

On rapporte de que les insurgés espagnols, commandés par le général Prim, avait défait un détachement envoyé contre eux par le gouvernement; mais cependant les dépêches officielles disent que les rebelles sont découragés et en retraite.

Le jour de l'an S. Exc. le nonce du Pape a adressé à l'Empereur des Français, au nom du corps diplomatique, les paroles suivante:

» Sire, le corps diplomatique est heureux de vous renouveler son hommage très respectueux à l'occasion de la nouvelle année.

» A cet hommage qu'en nom de tous les membres du corps diplomatique réunis auprès de votre majesté j'ai l'honneur de lui offrir, chacun de nous s'empresse à joindre en ce jour solennel l'expression des vœux qu'il forme pour le bonheur de Votre Majesté, pour celui de S. M. l'Impératrice et du Prince Impérial et pour la prospérité de la France. »

L'Empereur lui a répondu comme suit:

» Tous les ans à pareille époque nous faisons un retour vers le passé et nous jetons un regard vers l'avenir. Heureux si nous pouvons comme aujourd'hui, nous féliciter ensemble d'avoir évité les dangers, fait cesser des appréhensions, rétabli les liens qui unissent les peuples et les Rois!

Heureux surtout si l'espérance d'évènements [illegible] nous autorise à augurer pour le monde de longs jours de paix et de prospérité! Je remercie le corps diplomatique des félicitations qu'il veut bien, m'adresser à l'occasion du jour de l'an.»

Le *Monde* d'après la *Gazette de Moscou* nous apprend que la Russie n'est pas encore lasse de tyranniser la Pologne. Pour parvenir plus promptement à faire disparaître le catholicisme et la nationalité de ce malheureux pays, voici paraît-il les deux mesures que le Czar est sur le point d'adopter à son égard.

Nul ne pourra acquérir des immeubles en Pologne, s'il n'appartient au schisme russe, et s'il n'est citoyen de la grande Russie.

Ainsi on dépouille les Polonais à la fois du sol de leur patrie et de leur religion nationale.

De plus nul ne pourra posséder dans la Pologne Catholique que s'il n'est ni Polonais, ni catholique.

CORRESPONDANCE.

Comté de Shefford, 27 janvier, 1866.

M. le Rédacteur.

A propos des élections municipales de Roxton, l'*Advertiser of Waterloo* dit que la politique étant à-peu-près le seul motif d'opposition, dans ces élections, il est heureux que les hommes de bon parti y aient triomphé.

En ce qui a rapport à la politique, je puis assurer l'*Advertiser of Waterloo* qu'il se trompe dès commencement jusqu'à la fin. Il y a, en effet, dans Roxton, deux partis qui divisent les contribuables en matières municipales; mais ce sont le parti de l'ordre et le parti de désordre; le parti qui ne veut pas de whiskey, et celui qui en veut à tout prix. C'est ce dernier parti qui a triomphé et que reclame l'*Advertiser of Waterloo* comme étant le sien; qu'il le garde donc son parti, je suis bien loin de le lui disputer; mais je ne l'en félicite pas non plus!

Durant la votation, les deux chefs de ce parti—les deux maires de l'année dernière—en déployèrent les couleurs pour attirer les soldats sous leurs bannières. Vous comprenez que ces bannières ne pouvaient être chose que des cruches, et des cruches pleines.

Aussi les gens raisonnables eurent la douleur de voir, durant ces deux jours remarquables, un bien grand nombre d'hommes [illegible]

Les deux maires de Roxton, sont ceux de l'année dernière: MM. John Wood et Narcisse Trudeau, de triste mémoire.

Je voyais dans un rapport que le *Courrier* publiait dernièrement sur Roxton, que [illegible] prétend que M. Trudeau fait vivre [illegible] familles par le travail qu'il leur procure. Pour être juste et avoir l'exacte vérité à ce sujet, il faudrait retrancher le zéro de vingt, et dire Mad[illegible] familles de Monsieur Trudeau, comme conseiller municipal, a contesté pour défaut de qualification, qu'il est tout probable qu'il ne pourra qualifier; c'est ce que je lui souhaite de [illegible] mon cœur!

En attendant, je me signe

Son cher

PICOUSE.

M. le Rédacteur.

L'élection des conseillers de [illegible] qui a eu lieu le 8 du courant [illegible] annulée par la Cour. [illegible] peu une nouvelle élection. Vous [illegible] beaucoup de voir élire M. Dudell [illegible] peu propre à rétablir un mal qui a [illegible] laisse dans toutes les familles et qui a [illegible] l'exil [illegible] nos difficultés municipales, nous aurions [illegible] notre paroisse un moins 200 à 300 [illegible]

Nous devons le bien-être [illegible] André qui a eu le bonheur de voir son [illegible] nommés par le gouvernement. Après [illegible] ce qui s'est passé au milieu de nous depuis [illegible] quatre années, nous nous [illegible] élection et plus d'une fois nous avons eu [illegible] d'en demander au gouvernement l'abolition, [illegible] qu'en dise M. J. B. E. Dorion dans son [illegible] dont nous sommes loin de partager les idées.

St. Théodore d'Acton, 25 Février 1865.

Un Cultivateur.

LA PEINE CAPITALE.

Des commissaires chargés d'examiner [illegible] législation Anglaise par cette question [illegible] le rapport suivant qui vient d'être publié:

Ils recommandent que la peine de mort [illegible] abolie pour toute offense autre que celle de trahison ou de meurtre. L'abolition de la peine de mort pour le crime de trahison [illegible] n'est pas accompagné de rébellion ouverte d'armes-mêmes, ou d'autre violence, est [illegible] recommandée.

La peine capitale, cependant, sera infligée, pour des actes de rebellion ouverte et de violence.

Les commissaires recommandent, de plus, que la peine de mort soit infligée seulement pour tous les meurtres commis de propos délibéré et pour les meurtres commis dans ces cas avec la [illegible] de s'échapper après avoir perpétré ou essayé de perpétrer les félonies suivantes; incendie [illegible], viol avec effraction, vol, ou piraterie. Tous les autres meurtres doivent être punis par la servitude pénale pour la vie ou pour une période non moindre de vingt ans. Le pouvoir d'enregistrer la sentence devrait être accordé aux nouveaux Juges. Lorsque la peine capitale sera infligée à un condamné [illegible] les commissaires désirent que la loi qui [illegible] les Cours Criminelles d'appel, et l'exercice de la clémence de la Couronne dans des cas d'incapacité en matière criminelle devrait être considérée de nouveau et appliquée.

On lit dans le [illegible]:

Les autorités [illegible] viennent [illegible] l'organisation militaire. [illegible] vu agir sur le terrain en cas [illegible] l'ère dernier et l'on va former les [illegible] On a déjà publié les commandants [illegible] que bataillon et à l'arrivée de Son Excellence le Gouverneur ils donneront [illegible] cadets des compagnies pour les [illegible] général-major Selkirk [illegible] le rôle de former leurs compagnies. Après quoi, il y aura convocation générale des cadets, pour une journée seulement, afin de faire une épreuve de ce projet d'organisation.

Des informations plus récentes nous apprennent que dix bataillons seulement seront d'hommes complets dans le temps de [illegible] entre pour les divisions de milice d'[illegible] d'York vont être appelés les premiers sous [illegible] loi de milice. Dans ces deux divisions on trouvent comprises les villes de Montréal et de Toronto.

Défense d'importer des armes des Etats-Unis.

Voici la circulaire que le gouvernement a fait adresser à ce sujet aux percepteurs de la douane:

Département des Finances, Douane.

Ottawa, 12 janvier 1866.

Monsieur,

Par rapport à l'acte des Statuts Refondus du Canada, 22 Vict., ch. 17, intitulé: «Un acte concernant les droits de douane et les percepteurs d'iceux,» je dois vous informer que le département, après avoir pris l'avis des hommes de loi, considère qu'il n'y a rien dans cet acte qui rappelle ou modifie le tableau des prohibitions et restrictions du statut mentionné, 16 et 17 Vict. ch. 107, sect. 153, et qu'en conséquence les munitions, comme ces prohibitions de guerre sont encore prohibés, excepté sous permis du Royaume-Uni, ou de quelque possession britannique, et conséquemment il est enjoint de voir bien que les armes en question ne soient pas importés en cette province des Etats-Unis d'Amérique.

Je suis, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. S. M. BOUCHETTE.

GRAND BAZAR!

Le public apprendra avec plaisir que St. Hyacinthe sera encore cette année favorisé d'un Bazar qui promet déjà d'être supérieur à ceux que nous avons eus les années précédentes, pour la quantité, la valeur et la qualité des objets qu'on y étalera.

Ce Bazar, tout en offrant un amusement délicieux, lucratif même, aux Dames et aux Messieurs de notre ville et de l'étranger, pendant les *jours gras*, aura aussi l'avantage que n'ont pas toujours les amusements d'être en même temps une œuvre de bienfaisance.

Les Révdes. sœurs du Couvent de Laprésentation, désirant agrandir leur bâtisse qui est bien trop petite pour offrir le confortable nécessaire à l'enseignement et au noviciat, ont entrepris de faire ce magnifique Bazar pour aider leurs finances qui ne sont pas suffisantes pour faire face à ces travaux.

Déjà la grande salle du marché a été généreusement mise à la disposition du bazar qui aura lieu le 12 et le 13 Février prochain

Les Révdes. Sœurs faisant une invitation spéciale aux Dames et aux Messieurs de toutes les localités environnantes de concourir dans leur œuvre, nous sommes certain que l'on se fera un plaisir de visiter St. Hyacinthe dans les *jours gras*, dans le but de le patroniser autant que possible.

Nous avons eu la faveur de visiter la collection d'effets déjà préparés pour la circonstance, et nous pouvons assurer, quoiqu'elle ne soit qu'à demi complétée, que les Dames et les Messieurs y trouveront une immense quantité d'objets de fantaisie confectionnés avec le goût et l'art le plus exquis, et qui de manqueront pas d'être l'objet d'une convoitise générale.

Nous avons remarqué, entre mille objets, des cadres d'une grande beauté, et entr'autres quelques uns représentant des paysages canadiens. Une quantité d'ouvrages en laine, tels que châles bonnets, cols, cravattes, etc., etc., étant en partie l'ouvrage des demoiselles du Couvent, que l'on peut regarder comme autant de petits chefs-d'œuvre du travail manuel. Enfin, depuis le plus petit jouet d'enfant jusqu'aux farticles de la plus grande utilité, la collection devra renfermer quelque chose de tentatif pour tout le monde.

Nous avons vu aussi avec plaisir que plusieurs marchands de cette ville, de Sherbrooke, de Montréal et d'ailleurs sont en voie de concourir magnifiquement dans le complément de la riche collection de ce bazar.

Honneur donc, et encouragement à leur zèle !

Conseil de Ville.

Vendredi 26 janvier 1866.

Presents :—Son honneur le maire, MM. Bachand, Bire, Chagnon, Côté, Desaulles, et Richer.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Pétition mise sur la table et lue.

De Marc Morin demandant à agir comme crieur public pendant l'année courante, aux mêmes conditions que l'année dernière.

Accordée.

M. Rester étant arrivé prend son siége.

M. Richer informe le Conseil que M. Barbeau retire la soumission qu'il a faite à la dernière séance et que le comité des chemins soit autorisé à passer un marché avec lui.

M. Bachand fait motion : Que la soumission d'Ambroise Labonté soumise à la dernière séance, soit acceptée. Secondé par M. Chagnon. Agrée.

M. Desaulles donne avis qu'à la prochaine séance il sera fait motion que la somme de cent louis soit mise à la disposition du comité des chemins pour acheter la pierre nécessaire au macadam.

Le Conseil s'ajourne à vendredi le 2 février prochain, au lieu ordinaire, à sept heures du soir.

Assemblée des Médecins.

A une assemblée de médecins, tenue à St. Charles, le quinze de janvier mil huit cent soixante et six, le Dr. J. P. X. Beique de St. Jean-Baptiste fut prié d'agir comme président et le Dr. A. Mignault de St. Denis comme secrétaire.

1e. Proposé par le docteur E. G. Provost de St. Marc, secondé par le docteur G. H. Fontaine, de Verchères : Qu'il soit formé une association de médecins des comtés de Chambly, Verchères, Richelieu, St. Hyacinthe, Bagot, Rouville et autres localités environnantes. Et que la dite association soit dans un but de protection mutuelle et de l'avancement de la science.—*Adopté.*

2e. Proposé par le Dr. J. M. Dorochès de St. Denis, secondé par le Dr. M. Richard, de La Présentation : Qu'un comité soit nommé pour pour les bases de la présente association, et que le dit comité soit composé du président et du secrétaire de la présente assemblée et des messieurs suivants : les Drs. Fontaine, Provost, Geoffrol, J. B. Chagnon, Lecomte, Jacques, Duchesne, Richard et autres médecins que le dit comité voudra s'adjoindre.—*Adopté.*

3e. Proposé par le Dr. H. O. Geoffrol de Contrecœur, secondé par le Dr. N. Jacques de St. Hyacinthe : Que la prochaine assemblée ait lieu à St. Charles, mardi le 20 janvier courant.*Adopté.*

4e. Proposé par le Dr. Chagnon de St. Denis, secondé par le Dr. Lecomte de St. Charles. Que les résolutions de cette assemblée soient publiées dans les journaux français de Montréal et de St. Hyacinthe.—*Adopté.*

5e. Proposé par le Dr. Richard secondé par le Dr. Jacques : Que des remerciemens soient votés à M. le Président et à M. le Secrétaire.—*Adopté.*

Signé,
F. X. BEIQUE,
Président.
A. MIGNEAULT,
Secrétaire.

On nous écrit de St. Antoine : Les élections municipales de la paroisse de St. Antoine, comté de Verchères, ont eu lieu lundi, le 8 courant. Les Messieurs suivants ont été élus unanimement conseillers municipaux, savoir : Hercule Paradis, Joseph Cadorre, fils, Michel Tanguay, Joseph Brodeur, Antoine Deslauriers, Elie Gaudette et François Xavier Gosselin. Et à la première assemblée des conseillers susnommés, tenue le 13 courant, le dit Hercule Paradis a été élu unanimement maire, et *C.* P. Germain, Ecr., N. P., choisi de nouveau pour secrétaire trésorier.

COURSES DE ST. HYACINTHE.

Comme nous l'avions annoncé à nos lecteurs, les courses d'hiver du Club de St. Hyacinthe ont eu lieu le 24 et le 25 courant. Malgré le grand nombre de désappointements amenés par la circonstance, tout fait néanmoins passé dans un esprit d'entière et de bonne entente qui dit beaucoup en faveur de l'association par qui les courses ont été organisées.

Voici le compte-rendu des deux jours :

PREMIER JOURNÉE.—Bourse de $15 offerte pour tous chevaux qui n'ont jamais rien gagné dans les courses publiques, 3 dans 5. Quatre entrées se firent. Gagnée par M. Bondeal. 2ème bourse de $10 offerte pour tous chevaux de 4 ans. 2 dans 3. Quatre entrées furent faites. Gagnée par M. P. Langevin. 3ème bourse de $30 offerte pour tous chevaux de 2ème classe qui n'ont jamais gagné dans cette classe, 3 dans 5. Deux entrées se firent. Gagnée par M. F. Marceux.

DEUXIEME JOURNÉE.—1er bourse de $12 offerte pour tous chevaux qui n'ont jamais payé d'entrée 3 dans 5. Cinq entrées, se firent. Gagnée par M. F. Morin. 2ème bourse de $20 offerte pour les chevaux qui n'ont jamais trotté dans la 2ème classe, 3 dans 5. Deux entrées se firent. Gagnée par M. Jos. Lemonde. 3ème bourse pour tous chevaux sans exception. Il y a eut cinq entrées gagnée par M. Quintal de Montréal.

La première journée des courses $51.00 ont été payées pour bourse ; la seconde $88.00,—soit un montant de $139 pour les bourses gagnées pendant les deux jours.

Nouvelles et Faits Divers.

—Nous remercions sincèrement ceux de nos abonnés qui ont bien voulu nous envoyer quelques uns des numéros que nous avions demandés.

Nous serons bien obligés envers ceux qui nous enverront encore les numéros 57,61, 62, 63, 67, 68, 69, qui nous manquent.

UNION CATHOLIQUE.—La discussion sur le droit de *tester* commencée le 21 par un éloquent plaidoyer en faveur du droit anglais s'est continuée à la séance de dimanche dernier. H. Mercier, Ecr., président de l'institution qui s'était inscrit en faveur du droit français, a soutenu sa thèse avec une habilité d'autant plus remarquable qu'il improvisa en partie son plaidoyer. Plusieurs fois, les auditeurs ont applaudi.

27 janvier 1866.

—Beau temps : chemin peu consistants par suite de la neige tombée hier. Beaucoup de monde et d'effets. Avoines 40 sous ; patates 46, oignons au minot 3 schelins ; dindes 10 scheling oies 8 francs; bœuf 7 sous ; lard 12 sous

Voici les prix des grains chez les marchands de cette ville

	s	p
Orge,	2	6
Avoine,	1	8
Graine de Lin,	8	0
Pois,	3	9

☞Les grains doivent être de première qualité

—J. B. Bourgeois, Ecr., avocat, a été élu conseiller pour le quartier No. 2 en remplacement de A. Malhiot Ecr., proclamé maire.

Dans lanuit de mercredi à jeudi, des individus se sont introduits dans un batiment chez H. W Chagnon Ecr. Avocat, et ont enlevé une certaine quantité de viande qui s'y trouvait.

Aucune indication n'a pu être donnée touchant les voleurs

Nous apprenons qu'une retraite s'est terminée dimanche dernier à St. Grégoire, diocèse des Trois-Rivieres.

Cette retraite a été prêchée par M. le Grand Vicaire Mailloux, qui eut le bonheur de voir ses prédications couronnées d'un succès complet.

Pendant tout le temps qu'ont duré les exercices, une foule pieuse affluait au temple sacré.

A la fin de la retraite, tout le monde ont renouvelé les promesses de leur baptême, et se sont enrôlés sous les étandards de la temperance.

Un tel résultat témoigne hautement en faveur des sentiments religieux de la population de cette paroisse et du zèle du Pasteur qui en est confié la direction.

—Le Pape a tenu le 10, un consistoire dans lequel il a nommé 12 évêques. On croit que celui de St. Hyacinthe est du nombre.

—Nous apprenons qu'il y aura des Courses au Trot, sur la glace, à St. Charles, mardi et mercredi, le 6 et le 7 de Février prochain.

—Nous apprenons que John H. Henderson, Ecr., J.P., de St Liboire, comté de Bagot, vient d'obtenir un certificat de première classe à l'Ecole Militaire de Montréal, après avoir subi un brillant examen.

Les chambres de la Nouvelle-Ecosse sont convoquées pour le 22 février prochain pour la dépêche des affaires.

—L'hon. Ferguson Blair a été proclamé réélu pour la division Brock.

On lit dans le *Journal de l'Instruction Publique.*

D'après la *Civilta Cattolica*, dans sa 366e livraison, la statistique religieuse du globe serait comme suit :

L'Europe a une population catholique de.....	147,194,000
L'Asie et l'Océanie.....	9,666,000
L'Afrique.....	4,017,000
L'Amérique.....	46,970,000
Total des catholiques.....	207,901,000

Habitants de la terre classés par religion :

Christianisme.—Eglise catholique (chiffres ronds,).....	208,000,000
Eglises Orientales schismatiques ou hérétiques.....	70,000,000
Protestantisme.....	66,000,000
	844,000,000
Judaisme.....	4,000,000
Mahométisme.....	100,000,000
Brahmisme.....	60,000,000
Boudhisme.....	180,000,000
Cultes de Confucius, de Sinto des Esprits, etc.....	152,000,000
Total.....	840,000,000

—MM. Armand Lambert de St.Henri de Mascouche et Joseph Bergeron, de Ste. Marie de Monnoir ont obtenu leur certificat de seconde classe à l'école militaire de cette ville après un examen qui leur fait honneur.

On lit dans le *Canada* de mardi :

« MM. Galt et Howland, n'ayant pu terminer assez tôt les négociations entamées à Washington, la réunion du cabinet à Ottawa n'aura lieu que la semaine prochaine. Dès que nos deux négociateurs seront de retour, le ministère devra se réunir ici au grand complet pour délibérer sur le résultat de leurs négociations et sur quelques autres questions qui s'y rapportent. »

— Par son testament, lord Palmerston a légué tous ses papiers et sa correspondance à lady Palmerston, avec pouvoir d'en faire ce qu'elle jugera convenable, les garder ou les publier en tout ou en partie. *L'International* annonce que le libraire anglais Murray vient de faire des offres splendides à lady Palmerston pour la publication des documents inédits qui se trouvent dans l'héritage de lord Palmerston.—*Canadien.*

Décédé subitement aux Trois-Rivières, le 22 du courant, Joseph Héroux, jeune homme de 19 ans. Il était décendu de St. Maurice depuis quelques temps et ne se plaignait d'aucun mal, cependant il se tenait toujours couché, comme s'il eut éprouvé une sorte de langueur et de faiblesse. Hier, vers dix heures du matin, il est mort subitement au moment où ni lui ni personne s'y attendait.

Verdict, mort, subitement par la visite de Dieu, d'une apoplexie des poumons.—*Journal des Trois-Rivières.*

WICKHAM.—Etat des finances de la Municipalité de Wickham.

Le premier janvier 1862, les dettes de la municipalité excédaient $ 1,500. Cette dette a été diminuée graduellement, finalement payée durant les années suivantes, tandis qu'en même temps on a accompli des améliorations considérables sur les principaux chemins et ponts du canton.

Le premier janvier courant, l'actif démontait un excédant sur le passif de $ 207.53 ou une balance de cette somme à l'avoir de la municipalité lorsque tous les arrérages eurent été perçus.

Les taxes imposées par le conseil, durant ces dernières années, ont été très modérées et l'économie la plus rigide pouvait seule amener un pareil résultat.

Ces faits nous sont communiqués par des personnes bien informées. Nous sommes heureux d'apprendre cet état de choses qui démontre que le système municipal opère très bien dans le comté de Drummond. Wickam avait été plongé dans une dette considérable par le mauvais vouloir de la compagnie des terres. La voici sortit de ce mauvais pas, et nul doute que ses affaires municipales continueront à prospérer par la suite.—*Defricheur.*

VIOLATION DE CIMÈTIÈRES.—Avant-hier, le chef de police de la cité a été informé que 2 grandes caisses contenant des restes humains avaient été placées dans les chars à Lévis, consignées à quelqu'un qui devait venir les recevoir à Montréal. Des télégrammes furent en conséquence envoyés au chef de police de Montréal pour l'avertir de prendre les mesures nécessaires pour capturer le consignataire. La compagnie du Grand Tronc reçut ordre de renvoyer les caisses à Québec. En même temps on découvrit, après quelques recherches, que les restes mortels de diverses personnes récemment inhumées dans les cimétières de St.Charles, de la Petite Rivière, St. Patrice et de Belmont, sur les chemins St.-Foye, avaient disparus. Ce fut la mauvaise odeur qui s'exhalait des caisses en question qui fit connaître leur contenu. Les cadavres étaient découpés et empaquetés dans de la neige.

Le *Mercury* d'hier dit que l'on suppose que parmi les cadavres ainsi enlevés se trouvent ceux de Mme. Cathérine Tracey, épouse de J. Tierney, de M. Redmond, et d'un orphelin adopté par M. O'Leary—*Canadien.*

—Les citoyens de Québec peuvent maintenant contempler le plus beau pont de glace qui se soit peut-être jamais vu. Dès neuf heures, ce matin plusieurs personnes parcouraient intrépidement cette glace vive dans tous les sens et l'on voyait même quelques patineurs. A l'heure qu'il est, plusieurs pavillons plantés çà et là marquent la place des ronds où les patineurs pourront se livrer à leur exercice pendant tout l'hiver.

(*Journal de Québec du 25 janvier.*)

Naissance.

Le 22 du courant, à Peterborough, H.-C, la Dame de François Lemay, Ecr., marchand, a mis au monde un fils.

Mariage.

A St. Marc le 15 du courant, M. Michel Malot et Dame Marie Julie Fugère ont renouvelé leur mariage ; la cérémonie était touchante, un grand nombre de parents et d'amis y assistaient. Messire Lévêque a célébré une grand'messe d'occasion, et a fait une instruction très appréciée à la circonstance. Cette cérémonie était d'autant plus imposante pour les paroissiens de St. Marc qu'elle n'était pas arrivée depuis très longtemps.

M. Malot est âgé de 67 ans et sa femme de 66 ils comptent 8 enfants, 46 petits enfants et 17 arrière petits enfants.

Décès.

A St. Michel d'Yamaska, le 14 du courant, à l'âge de 76 ans, Jean Olivier Chamard, Ecr., ancien marchand, autrefois de St. Denis, Rivière Chambly.

Durant une longue carrière, bien remplie, M. Chamard avait su gagner la confiance et l'estime de tous ceux qui eurent l'avantage de le connaître.

A St. François du Lac, le 26 courant, Dlle. Robillard, âgée de 16 ans.

Cette jeune personne venait de terminer ses études. Par le charme de ses qualités, elle était devenue l'idole de ses parents, lorsque l'implacable fièvre est venue la ravir à tous qui l'aimaient d'un si tendre amour. La Mort l'a suivie jusqu'à sa dernière demeure, preuve du vide était l'estime dont jouissait cet enfant.

Nous apprenons avec douleur que M. Narcisse Robichaud, autrefois de St. Hyacinthe, est mort le 30 Décembre dernier en pâtissant.

Ce jeune homme n'était âgé que de 25 ans. Par son travail il était le soutien de ses vieux parents. Sa gaieté et sa bonté envers tout le monde le faisait aimer de tous ceux avec qui il se trouvait en rapport.

Il a été inhumé au milieu d'un grand concours d'amis à Nashua, N. H. qui voulurent par cette action rendre hommage au bon caractère de celui qu'ils perdaient.

Acte concernant la Faillite, 1864.

Les créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir à son domicile à St. Charles, dans le District de St. Hyacinthe, le Vingtième jour de Février prochain à DIX Heures de l'Avant-Midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit.

LOUIS BEAUCHEMIN.

St. Charles, 23 Janvier 1866.

Chambre des Notaires du District de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

L'Assemblée régulière de la Chambre des Notaires de St. Hyacinthe, aura lieu JEUDI, le QUINZE de Février prochain, à UNE heure après-midi, au Palais de Justice.

H. R. BLANCHARD,
S. C. N. St. H.

St. Hyacinthe, 15 Janvier 1866.

PROVINCE DU CANADA,
District de Bedford.
Comté de Shefford.

COUR DE CIRCUIT.

[Dans et pour le Comté de Shefford.]

No. 2182.

Waterloo, le vingt deuxième jour de septembre mil huit cent soixante et cinq.

PRÉSENT :

Son Honneur le Juge Johnson, J.C.S.

LES SYNDICS de la Paroisse de St. Jean-Baptiste de Roxton.

Demandeur,

vs.

FRANCOIS LAMBERT, ci-devant du Township de Roxton dans les dite Comté et District, et maintenant absent de la dite Province de Bas-Canada, mais ayant des propriétés en icelle.

Défendeur,

Il est ordonné sur motion de MM. Chagnon, Sicotte et Lanctot, Avocats du dit Demandeur, en autant qu'il appert par le rapport de Charles Tarte, un des huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de Bedford, annexé au Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, qu'il ne peut être trouvé dans le dit District de Bedford, ouêt où qu'il y possède néanmoins des biens immeubles dans le dit District, le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois publié en langue anglaise dans le papier-nouvelle publié à Waterloo dans le dit District, appelé *Advertiser*, et deux fois en langue française dans le papier-nouvelle appelé *Courrier de St. Hyacinthe*, publié à St. Hyacinthe, (attendu qu'il n'y a point de papier-nouvelle publié en langue française dans le dit District de Bedford) notifié de comparaître devant cette Cour et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans le délai susdit il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et à jugement comme dans une cause par défaut.

Par la Cour

V. NUTTING,
Greffier de la dite Cour

30 Janvier, 1866.

Vente par le Shérif.

ST. HYACINTHE.

AVIS PUBLIC

Est donné, par les présentes, que les Terres et Tènements ci-dessous désignés seront vendus aux temps, lieux et heures ci-dessous mentionnés. Toute opposition afin de conserver pourra être filée dans aucun temps dans les deux jours qui suivront le rapport du bref.

VENDITIONI EXPONAS.

De la Cour Supérieure—St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, à savoir : ALFRED BRIEN, Ecuier, marchand de la paroisse de St. Simon, dans le district de St. Hyacinthe, demandeur ; contre ETIENNE LANGELLIER, cultivateur, de St. Ephrem d'Upton, dans le dit district, défendeur ; et JOSEPH CHICOINE, forgeron, de St. Ephrem d'Upton, opposant, savoir :

No. 805.

UNE TERRE formant partie du du lot numéro cinquante-et-un, dans le vingt-et-unième rang du Township d'Upton, dans la paroisse de St. Ephrem d'Upton, dans le district de St. Hyacinthe, contenant environ cent arpents de terre en superficie ; tenant par un bout aux terres du vingtième rang, par l'autre bout au township d'Acton, d'un côté à Emmanuel Brunelle, et d'autre côté à Joseph Pilon—avec une maison en bois et une étable dessus érigées.

A distraire de la dite terre, le terrain suivant appartenant au dit JOSEPH CHICOINE, forgeron, de St. Ephrem d'Upton, savoir :

UN LOT ou LOPIN de TERRE situé et situé au susdit lieu de St. Ephrem d'Upton, en le vingt-et-unième rang du dit township d'Upton, dans la dite paroisse de St. Ephrem d'Upton, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, et faisant partie du lot numéro cinquante et un, et se trouvant à l'extrémité sud ouest du dit lot ; tenant par devant au chemin de front, entre le vingt et le vingt-et-unième rang du township d'Upton, dans la dite paroisse de St. Ephrem d'Upton, par derrière et du côté nord est au dit ETIENNE LANGELLIER, et du coté sud ouest à JOSEPH PILON, avec les bâtisses y érigées.

POUR être VENDU au Bureau d'Enrégistrement du Comté de Bagot, en la paroisse de St. Liboire, le

Vingt-deuxième jour de février

prochain, à DEUX HEURES DE l'APRÈS-MIDI.

Le dit Bref rapportable le VINGT-SIX FÉVRIER prochain.

Ls. TACHÉ,
SHÉRIF.

St. Hyacinthe, 27 Janvier 1866.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement féinien.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS*, &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ces chaussures le mettant en état de la vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées ; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que le Rôle des Fonds de Marchandises, et le Rôle des Locataires des objets mobiliers et des personnes sujettes à taxation dans cette Cité sont complétés, et qu'ils sont maintenant déposés au Bureau du Secrétaire Trésorier pour la période d'un mois à compter de cette date et ouverts pour inspection publique ; que dans cette intervalle les personnes qui se trouveront lésées pourront s'adresser, par écrit, au Conseil de Ville pour se plaindre de toute estimation exagérée, et qu'après ce laps de temps les dits Rôles seront déclarés clos.

Par ordre
E. L. R. COUILLARD DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 24ème janvier, 1866.

IMMENSE AVANTAGE!!!

CHARLES NELSON

Devant laisser ST. HYACINTHE
vers le
15 MARS PROCHAIN,
Informe le Public en général et particulièrement les

MARCHANDS DE LA CAMPAGNE,

Qu'à compter de ce jour il vendra son

Magnifique Assortiment
DE
FERRONNERIES
ET
D'ÉPICERIES, &c., &c.
AU PRIX COUTANT.

☞Les personnes endettées envers M. NELSON sont priées de régler leurs affaires avec lui sous le plus court délai.

PROVINCE DU CANADA,
DISTRICT DE ST. HYACINTHE.

COUR DE CIRCUIT DANS ET POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE.

St Hyacinthe, le dix-huitième jour de Janvier mil huit cent soixante et six.

EN VACANCE.

No. 3305.

HUBERT W. CHAGNON, Ecuier, Avocat, de la Cité de St. Hyacinthe, dans le District de St. Hyacinthe.

Demandeur.

vs.

LEON MESSIER, Cultivateur et commerçant ci-devant du Township de Bolton, District de Bedford et maintenant absent de la Province du Canada.

Défendeur.

et

GÉDÉON MESSIER, père, Cultivateur, de St. Pie dit District de St. Hyacinthe.

Tiers-Saisi.

Il est ordonné sur motion de R. E. FONTAINE Ecuier Avocat du dit Demandeur, en autant qu'il appert par le rapport de François Xavier Desparts un des huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de St. Hyacinthe annexé au Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, qu'il ne peut être trouvé dans les Districts de Richelieu et St. Hyacinthe susdits et qu'il y possède néanmoins des biens immeubles dans les dits Districts que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelle publié à St. Hyacinthe appelé " Courrier de St. Hyacinthe," et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelle publié à Montréal appelé " Montreal Herald " notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans le délai susdit il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et à jugement, comme dans une cause par défaut.

LOUIS TELLIER,
D. G. C. C.

PROVINCE DU CANADA,
DISTRICT DE ST. HYACINTHE.

COUR DE CIRCUIT DANS ET POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, le vingtième jour de Janvier mil huit cent soixante et six.

EN VACANCE.

No. 3331.

ANDRÉ BÉLANGER, Ecuier Marchand de la Paroisse de St. Hugues, dans le District de St. Hyacinthe.

Demandeur.

vs.

ANTOINE PAUL *alias* PAULHUS, Cultivateur de la Paroisse de St. Marcel, dans le District de Richelieu.

Défendeur.

Il est ordonné, sur motion de MM. CHAGNON SICOTTE & LANCTOT Avocats du dit Demandeur, en autant qu'il appert par le rapport de Léon Fournier un des huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de St. Hyacinthe, annexé au bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, qu'il ne peut être trouvé dans les Districts de Richelieu et St. Hyacinthe susdits et qu'il y possède néanmoins des biens immeubles dans les dits Districts que le dit Défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelle publié à St. Hyacinthe appelé " Courrier de St. Hyacinthe " et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelle publié à Montréal appelé " Montreal Herald " notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans le délai susdit il sera permis au Demandeur de procéder à la preuve et à jugement, comme dans une cause par défaut.

LOUIS TELLIER,
D. G. C. C.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un **BUREAU D'ECHANGE** en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

TERRES A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les terres ci-dessous désignées.

3 Terres à St. Dominique,
1 " de 120 Arpents dans le Petit Rang de St. Hyacinthe.
A ACTON, le Lot 25ème. dans le 4e. Rang.
1/2 du Lot 33 formant 20 Arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
1/2 du Lot 37 donnant 25 arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
Le Lot 42 dans le 5e. Rang.
" 44 " "
1/2 du Lot 19 dans le 6e Rang.

Les Lots sont situés près du Dépôt.

Le Lot No. 30 donnant 5 arpents de culture avec sucreries dans le 7ième Rang.

1/2 du Lot 28, 29, 31, 32, avec sucreries dans le 8ième. Rang.

A WEEDON, dans le 2ième Rang { Sud-Est No. 7.
Dans le 2ième Rang { Sud-Ouest No. 8.
Dans le 3ième Rang No. 8.

A STANFOLD, dans le 8ième Rang No. 19 et 21.

Les conditions sont très libérales.

S'adresser au soussigné.

DR. TRUDEL,
Montréal.

☞ Ou à ce Bureau.

RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes.

La Ruche de l'Amateur.

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles ; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinées de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, *Apiculteur.*
Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

☞ Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses *prétendues* améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS
Théophile Langelier,
Rue Cascade,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epiceries, Provisions, Parfumerie, &c., &c., dans la dernière maison, près du Moulin et des Manufactures.

Comprenant :—Fleur, Lard, Beurre, Riz, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, Huiles et Vitriol, Tout des Colognes, Huiles à cheveux, Macassar, Pommades, Savon et contre Savon, Peignes, Brosses, &c., &c.

La Cave, Bien Assortie de Vins et Liqueurs.

M. L. espère par une attention particulière aux goûts des pratiques environnants, et par des prix modérés, mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et environs.

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui viendront bien l'encourager.

Mai 1865.

Licitation volontaire.

Sera vendu à la porte de l'Eglise de St. Barnabé, District de St. Hyacinthe, SAMEDI, le DIX FÉVRIER PROCHAIN ; une terre appartenant à la Communauté de Biens qui a existée entre Pierre Chapdelaine et feue Eléonore Archambault désigné comme suit :

Une terre sise et située en la Paroisse de St. Barnabé, concession de St. Amable, contenant deux arpents de front, sur vingt-huit arpents de profondeur, ensuite un arpent de front sur six de profondeur, prenant devant au chemin de St. Amable, en profondeur à la rivière Yamaska, d'un côté à Joseph Armstrong et d'autre côté à André St. Jacques, Paul Hévey et Joseph Richard, avec une maison, grange et laiterie dessus construites.

Pour les conditions, s'adresser au dit Pierre Chapdelaine, ou au Notaire soussigné, à St. Jude.

J. B. N. LAMOUREUX,
N. P.

St. Jude, 13 janvier, 1866

ON DEMANDE

Pour un Magasin de Campagne, un BON COMMIS qui sache le FRANÇAIS et l'ANGLAIS et la TENUE des LIVRES. Il est inutile de se présenter sans être bien recommandé.

S'adresser à

P. T. MASSON.

St. Charles, 8 Janvier 1866

VENTE PAR LE SHERIF, ST. HYACINTHE

Pour le mois de février.—Zéphirin Bélanger vs J. Bte. Touchette. Vente d'Emplacements à St. Jean-Baptiste, le 6 février 11 h. a. m.

G. T. Barthe vs Louis Lagassé. Vente de terre à St. Judes, le 19 février 11 h. a. m.

Germain Dyon vs Lemaître Duaime. Vente de terre à St. Simon le 20 février 11 h. a. m.

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler.** ET LES DEUX

FONDERIES.

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX

FONDERIES.

FER, PEINTURES SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUORS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Melasse, Poisson, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, Vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix. **Cuir, Harnais,** et une grande varieté d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la posctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
Rue Old Broad et 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $18,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

C A N A D A.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL. MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer ont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

J. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, Mars 1865.

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIÉTÉ DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

Aux chefs de familles.

LES PILLULES DE JUDSON

Préparées avec les

Herbes des Montagnes.

La meilleure Médecine qui existe pour les familles.

Préparées avec des racines et des Herbages croissant sur les montagnes et dans les belles Vallées du Mexique, où s'élève les Cordillières dont les sommets semblent percer les nuages.

En purifiant le sang, non seulement elles guérissent, mais préviennent

Toute espèces de Maladies

C'est le meilleur remède que le Tout-Puissant ait créé pour toutes les maladies provenant de

L'IMPURETE DU SANG.

Les maladies sont des plus nombreuses. Les PILULES DE JUDSON sont le meilleur remède qui existe pour la gérison des maladies suivantes :

LA BILE,

Les Ecrouelles, les Vers, les maux de Tête, les Indigestions, indispositions d'entrailles

La Dyspepsie.

Perte de sang; tout dérangement d'Entrailles, et des boyaux.

MALADIE DE PEAU

la constipation, Rhume, Diarrhée, les fièvres intermittentes, maladie de Poumons, maladie de Foie. C'est la meilleure médecine connue pour les femmes. Eloignez l'occasion de la maladie,et vous prévenez les maladies.

L'impureté du sang est la cause du plus grand nombre de maladies. Ces pilules purifie tellement le sang que les maladies, n'ayant plus rien pour s'alimenter sont obligées de s'enfuir.

ACHETEZ NOTRE ALMANACH

de quelques droguistes, et lisez l'histoire de cette merveilleuse découverte : ou comme preuve concluante, achetez et essayez une boîte de ces pilules, et vous vous persuaderez qu'elles ont toutes les qualités que nous leur attribuons.

Mises dans des boites contenant 40 pill.

PRIX 25 Cents par Boîte.

☞ Le dessus est un couvert rouge avec des lettres noires, et le fac-simile de notre signature.

DEMANDEZ LES

JUDSON'S

MOUNTAIN HERB PILLS

Et l'Almanach "The Rescue Almanach." Nous les envoyons également par la malle franc de port, pour 25 cts. par Boîte.

B. JUDSON & Co., Propriétaire
106 FRANKLIN ST., NEW-YORK.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!

Poudres de Condition

De Carleton.

LA MEILLEURE MÉDECINE POUR

Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'apercevront qu'en n'en servant ils sauveront plusieurs piastres en tâchant un peu de ces *poudres* en fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un mieux le grain avec un peu de ces *poudres* qui font digérer jusqu'aux infects mâs *poudre*. En bouleversant les tiges de graine pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en usant de ces *poudres*.

Servez-vous-en et vous verrez! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces *poudres*. Une poudre guérie les vers. Une poudre guérit les tournures. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter son bouin. Une poudre donne une longue et forte crinière. Une poudre guérit le "Horn Distemper in Cattle."

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant les directions, sont le meilleur remède du monde pour donner la force à un cheval, pour le ramener à sa santé et à la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou mené trop vite.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des humeurs, également ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur à tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence du poil; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur parfait après les attaques de toutes les maladies aiguës telles que l'Influenza l'Etouffement l'Inflammation la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette médecine; elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien plus économiquement.

Remarques cet avis.—Trouvez la signature de

J. CARLTON COMSTOCK.

En plein sur l'développe de chaque paquet. C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature.

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet jaune et se détaillent à 25 cents.

1er. Janvier, 1866.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Que a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boîtes de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, Fils. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe 1er Mars. 1865

Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager; il a visité tour-à-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Nord; il a passé trois ans avec les sauvages des pays de l'Ouest; c'est durant son séjour avec ces sauvages qu'il découvrit ces pilules indiennes. Le Dr. Morse mêle le premier à établir ce fait que toutes les maladies provenaient de l'impureté du sang, que la santé, la force et la vie dépendaient de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux se ferment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient épais, corrompu et s'épaissi, causant ainsi toutes les souffrances et les maladies; notre force est alors épuisée, notre santé disparaît, et si la nature ne reçoit pas de l'aide pour la débarrasser des humeurs qui la gênent, le sang devient stagnant et cesse d'agir; et ainsi s'éteindra pour toujours la flamboau de la vie. Combien est-il donc important de tenir libre tous les conduits du sang? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une médecine qui vous guérira, à savoir, *les pilules Indiennes du Dr. Morse*, fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes du Jardin de la nature pour le salut et la santé des personnes malades? Une des racines avec lesquelles ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature à se débarrasser des obstructions qui la gênent? La seconde est un expectorant qui ouvre les passages dans les poumons et aide l'expectoration en débarrassant des humeurs. L'autre est un diurétique qui enlève les malades et donne de la force aux reins qui aident secourir éjectant la corruption du sang par le passage d'eau et d'urine. La quatrième est un cathartique qui aide les autres éléments de la pilule quand ils sont à purifier le sang et enlève les autres impuretés qui disparaissent par les entrailles en grande quantité.

Sûreté.—Prenez garde aux contrefaçons. Les véritables boîtes portes la signature de A. J. White & Co. Toutes les autres sont contrefaites.

Défiez-vous des contrefaçons portant le nom de James Bickley, n'achetez que les boîtes qui portent le *fac simile* de A. J. White.

B. L. JUDSON & Co.
Seuls propriétaires, Brockville, C.W., et N. Y.

Chaque boîte de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et à vendre par tous les droguistes.

25 cents par boîte, 5 boîtes pour 1 piastre expédié par la poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

Terre a Vendre.

Dépendant de Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 12 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 volumeaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 90 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 80 pieds de long sur 30 de large, une étable de 80 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

N.B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

DR. COLBY'S

ANTI-COSTIVE AND TONIC

PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des proprietés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, raniment l'appétit et conforent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTION, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.,
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DE VINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. 1865.

IMPORTANT AUX FAMILLES!

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

"Symptomes certains des Vers."

Le visage pâle et couleur de plomb, avec des rougeurs occasionnelles, ou une tache limitée sur une ou les deux joues; les yeux devenus mornes; les prunelles élargies: un demi cercle bleu courant le long de la paupière inférieure; le nez concentré; la lèvre supérieure enflée; des maux de tête fréquents, avec un bourdonnement dans les oreilles, avec une sécrétion de salive inusitée la langue enflammée; la respiration très embarrassée; quelque fois une appétit vorace; avec une flatulence désagréable dans l'estomac, à d'autres des Sensations tout entièrement disparues; des douleurs pénétrantes dans l'estomac, des soulèvements de cœur et des vomissements fréquents, les entrailles irrégulières, c'est-à-dire quelques fois constipé; les selles grasses, et souvent accompagnées de sang (hémorroïdes); le ventre enflé et dur; l'urine épaisse; la respiration généralement difficile et accompagnée du hoquet; sommeil troublé et agité, avec grincements de dents; humeur généralement irritée, etc., etc.

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se manifestent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE SUITE.

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et on en donnant dans le temps vous sauvez votre patient de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie déclara que sa volonté était que ce remède fut à un bas prix afin que la haute classe comme les autres peuvent s'en procurer facilement. A cause de cette volonté, nous l'avons mis au prix suivant.

☞Prix seulement 7½ d. sterling [15 cents] par paquet, ou 25 [40 cents] pour quatre paquets.

Tous les paquets qui ne portent pas la signature de "H. E. McKenzie, M. D., Glasgow, sont contrefaits.

Agents pour la vente en gros pour le Canada Est et West, et seulement importeurs, à qui toutes demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,
BROCKVILLE C. O.

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS:—Northrop & Lyman, Newcastle, C. W.; Lyman Elliot & Co., Toronto, C. W.; J. M. Henry & Sons—Lymans, Clare & Co—Kerry Prov. & Grathers—Lamplough & Campbell, Montréal, G. E.; E. Heathfield, London, C. W.; J. Winer & Co., Hamilton, C. W.

1er Janvier, 1866.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommendé

pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues malsaines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Douleurs, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre partie de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LARMAN & KENP se trouve sur l'étiquette bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril. 1865

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque là considérées comme complètement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsie, Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tête, Hemorroïdes, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus actifs et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaires ont opéré des guérisons complètes.

Préparées seulement par LARMAN & KENDT.
Pharmaciens en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROID DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Balhumeur où il logera tous les mois, remède pour le conlagration et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A MAYNARD J.B.GERMAIN, I.GARAND.

JOURS DE PUBLICATION:
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
TROIS PIASTRES pour les retardataires
Un mois d'avis pour discontinuer.
ETATS-UNIS:—Trois piastres.
Camille Lanier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Littéraire et d'Annonce

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... ● 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix ● 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... ● 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne ● 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 2 Février 1866. — No. 93

MAISON DE PENSION
TENU PAR
MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle PAGEAU.

La Maison sera tenue par Mme. Desforges, de la même manière que la tenait Mlle. Pageau; les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Mr. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. P[illegible]

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vu la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.

Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, près du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, menuisier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le confort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et de bons Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,
TENU PAR
ISIDORE BEAULNE,
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.
WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été traités. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front par trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lots de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tient en respectant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a remplacé le moulin à carde par un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il prend l'Etoffe et retire [illegible] de suite. Et comme par le passé, il est prêt à recevoir n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère mériter une large part de patronage public. ——— St. Bernard, 1 août 1865.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bounty, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont:

1o. Les Soldats incapables de travailler;
2o. Les veuves; 3o. Les orphelins au-dessous de seize ans; 4o. La mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter: Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des vivants.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

☞ *A ceux qui désirent des informations*

Je me charge de donner des informations à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, *sans rien charger, excepté les frais de port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. Les hautes recommandations servent dans ces, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et célérité.

☞ A ceux de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont aucune faire application.

Le clergé, les magistrats et autres rendraient service à ceux à qui je pourrais être utile en leur faisant connaître cet avis.

Toutes communications devront être adressées:
E. L. SNOW, Agent autorisé,
"Aberdeen House,"
No. 40, Rue St. Remy
Montréal, 30 octobre, 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La. Tuché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. O. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Birs.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 6 Nov. 1861.

P. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat,
Ancien Bureau de M. Dielle, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Heures Marquées.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau:—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

G. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
BUREAU, No. 65, PETITE RUE ST. JACQUES.
MONTREAL.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

LÉANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard écr N. P.

St. Hyacinthe 20 octobre 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
COATICOOK.

D. G. MORISON,
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, Rue St. Lambert, MONTREAL.
Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 30 Mai; 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT.
Rue Cascades, porte voisine de MM. Gelcrot et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert.
St Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de
ST. HYACINTHE,
et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'intérieur de la Rue
ST. JOSEPH,
Consistant:
UN MOULIN A FARINE,
— DE PLUS: —
UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,
UNE BOUTIQUE
où les ouvriers pourront faire
Blanchir, Scier, Carrer leur Bois
Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin
St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

HENRI BARBEAU.
MARCHAND DE VINS.
ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurances dite: *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

Nouveau Magasin
DE
MODES
ET DE
MARCHANDISES SECHES.
Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché,
ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT
annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de
Marchandises Sèches
des mieux assortis.
Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT
pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour
Manteaux, Robes, Chapeaux.
L'assortiment de
Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,
sera des plus complets, plus variés et de
MEILLEUR GOUT!
14 décembre 1865.

ISIDORE HÉRIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE. — (PRÈS DU MARCHÉ.)

M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

NOUVEAU MAGASIN
DE
Vins de toute Espèce.
No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,
VIS-A-VIS LA MAISON
F. & J. LECLAIRE.

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis que l'[illegible] à leurs sollicitations, il vient d'ouvrir un Magasin où il fera le commerce en général de Vins, Liqueurs, Eaux-de-vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention de Messieurs les Membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très Bon Marché.

P. A. MERCIER.

19 Mai—

APPLICATION AU PARLEMENT.

Application sera faite à la prochaine session du Parlement Provincial pour la passation d'un acte spécial pour détacher de la paroisse de Ste. Angèle, Comté de Rouville, la partie du Rang de l'Eglise ou St. Pierre qui appartient à cette Paroisse, le Bout Ouest du Fort George jusqu'à la ligne entre Jacques Norbonne et F. X. Boulais, ainsi que le bout ouest de la Côte Double jusqu'à la ligne entre Joseph Dubuc et Jacob Fournier du côté sud et à la ligne entre Joseph Gauthier et Jacob Fournier, du côté nord et annexer ces parties de rangs pour toutes fins à la paroisse de Ste. Marie de Monnoir. Et décharger les propriétaires de ces parties de Rangs de toutes répartitions pour bâtisses publiques non encore érigées dans le cas où il y en aurait imposées après le dix janvier courant, 1866.

Ste. Angèle, 5 janvier, 1866.

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Application will be made to the Legislature of Canada to detach from the Parish of Ste. Angèle, county of Rouville, parts of Rang d'Eglise, Fort George and Côte Double, and to unite them to Ste. Marie de Monnoir and to exempt those parts of Rangs from all assessments imposed after the tenth of January, 1866.

St. Angele, 5th January, 1866.

MODISTE.
MADAME BOURDON,
Maison Cadoret & Dufort.

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que:

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Manchons et Caques, &c. &c. &c.

— AUSSI: —

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c. à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.

— De plus: —

Elle étampera.

Résidence, maison de MM. Cadoret & Dufort, vis-à-vis le marché,

ST. HYACINTHE.
16 nov.

FONDERIE
DE
ST. CÉSAIRE.
BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que:

Poêles doubles,
Chaudrons,
Camards,
Boîtes de Roues,
Pentures de granges et

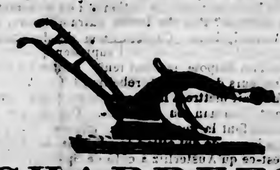

CHARRUES.

—Et de plus:—

Toutes les machines nécessaires pour les
Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI:—

Ils auront toujours en main les meilleurs
MOULINS A BATTRE
à systèmes perfectionnés,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Ainsi
CRIBLES DE GRANGES
Des mieux faits.

—De plus:—

Ils tourneront le BOIS, le FER, etc., et le poliront. Le tout cependant aux
Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles
pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement
Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

CADEAUX
POUR LES
FETES.

L'assortiment le plus varié et le
MEILLEUR MARCHE
DE TOUT
ST. HYACINTHE,
A LA BRANCHE DE
Mc. A. KERBACK,
RUE CASCADES,
ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Imagerie religieuse; Articles de Fantaisie; Jouets d'enfants depuis 1 sou à une piastre; Albums; Statues; Porcelaines; Livres de dévotion et autres reliés avec luxe; Cartes à jouer; Porte-Monnaie, et une foule d'articles de TOUT PRIX, *convenable pour*

CADEAUX.

15 déc. 1865.

— La reine Victoria a passé la saison de Noël à Osborne, dans l'île de Wight, entourée de ses plus jeunes enfants. La veille du jour de Noël, sa Majesté a pour habitude de réunir dans sa demeure les pauvres enfants et les laboureurs du voisinage, et assistée par les jeunes princes et princesses, la reine distribue des vêtements aux parents, et d'autres cadeaux; des jouets sont enlevés à l'arbre de Noël pour être donnés aux enfants. Ensuite, un excellent repas terminé par un immense *plum-pudding*, est servi devant ces braves gens qui retournent chez eux en bénissant la bonté de leur souveraine.

La même coutume est observée par le prince et la princesse de Galles, dans leur terre de Sandringham; le vestibule du château n'étant pas assez vaste pour contenir la foule des laboureurs et tenanciers, c'est dans l'écurie que la jeune et charmante princesse de Galles, avec grâce et simplicité, préside elle-même au repas de ses hôtes.

(*Journal de Québec*)

COUR CRIMINELLE.—Le terme de janvier de cette cour a été ouvert mercredi matin par les Honorables Juges Duval et Meredith. Le grand jury rapporta des *true bills* contre Ebenezar Black et George Wilson, pour vol; contre George Black, pour assault; Jean Giroux, pour blessures et James Sweeney pour avoir tiré malicieusement un coup de fusil sur un nommé William Boyle. La poursuite contre Lawrence Gorman, accusé de vol a été abandonnée et le prisonnier mis en liberté. Hier, jeudi le grand jury a rapporté des *true bills* contre William Sloane, accusé d'avoir tué sa femme et contre Fabien Paré accusé d'avoir tué le jeune Rousain à St. Roch, le jour de l'an. Ces deux prisonniers sont défendus par M. O'Farrell et ils ont plaidé non-coupables. Le procès de Paré est fixé à samedi et celui de Sloane aura lieu lundi. Subséquemment le grand jury rapporta un *true bill* contre John Neville, accusé d'avoir mis malicieusement le feu à une bâtisse et *no bill* en faveur de James Arnold, son prétendu complice. M. Henri Thoreau fit motion d'écarter la poursuite contre Neville. Cette question sera décidée à l'audience de ce jour. Black Wilson et Carey ont subi leur procès hier pour vol de grand chemin sur les Plaines d'Abraham en juillet dernier. On se rappelle qu'ils avaient dépouillé un nommé Metcalf. Les prisonniers ayant demandé un défenseur, M. Murray accepta la tâche. La défense terminée, les jurés se retirèrent et après quelques heures d'absence ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient s'accorder sur un verdict. La cour ordonne qu'ils fussent enfermés pour la nuit.—*Courrier du Canada*

CONSTRUCTION DE NAVIRES.— Malgré les craintes qu'on éprouvait en cette ville pour cette industrie l'automne dernier, nous voyons avec plaisir qu'il n'y a pas moins de vingt-deux chantiers en bonne activité, qui emploient 2207 ouvriers à des gages variant de deux chelins à trois chelins et six sous par jour. Ces gages ne sont pas forts, mais ils suffisent pour mettre les familles à l'abri de la famine.

Il y a actuellement en construction dans ces divers chantiers 23 navires, 16 barques, 1 brick, 4 bateaux, 3 brigantines et une goëlette, formant un total de 46 bâtiments de différentes classes, ce qui fait une différence de 7 de plus que l'année dernière à cette date.

La Chronicle de ce matin, à qui nous empruntons ce résumé, dit qu'il y a encore 4 ou 5 autres bâtiments à mettre sur les chantiers, ce qui élèverait le nombre d'ouvriers employés à environ trois mille et les constructions à peu près au nombre des années précédentes.— *C. du C.*

—Pendant la tempête de samedi, une jeune fille de 10 ans, enfant de M. Delorme, du Côteau St. Louis passait devant l'église de cet endroit, quand le vent s'empara d'elle et la transporta à trois quarts d'arpents plus loin. Elle était enveloppée dans ses vêtements qui l'épuisaient, sans avoir la force de les écarter, et elle pouvait y perdre la vie, lorsque Mademoiselle Rachel Lamontagne qui se trouvait à passer put venir à son secours et l'arracha au danger qui la menaçait. —*Minerve.*

—Le 12 du courant, les officiers de la compagnie n. 3 du 17e bataillon d'Infanterie Volontaire de Lévis, ont présenté au colonel Blanchet, le député du comté de Lévis, une splendide aiguière en argent, avec l'adresse suivante:

« *Au lieutenant colonel Blanchet, M.P.P. etc., 17e Bat. Inf. Vol., Lévis.*

« Monsieur,

« Sensibles à l'honneur fait à notre bataillon, l'année dernière par votre nomination au poste de Commandant du 3e bataillon volontaire administratif pour le service des frontières et reconnaissant des services que vous nous avez rendus comme notre Colonel, nous nous prions d'accepter l'humble cadeau que nous avons l'honneur de vous présenter comme un gage de notre estime et de notre amitié.

« En vous faisant nos meilleurs souhaits de santé, de prospérité et de bonheur.

« Nous avons l'honneur d'être,

« Monsieur,

« Vos dévoués serviteurs,

« JAMES PATTON, jor., major,
« CHARLES CAUCHY, lieut.,
« J. CAMPBELL, sous-lieut. »

PRÉCAUTIONS CONTRE LE FROID.—Une expérience de vingt années de voyages a convaincu que le moyen suivant est un préservatif infaillible contre une congélation qui peut amener la mort et le froid rigoureux que nous subissons nous engage à publier une recette qui peut être utile à bien des personnes spécialement aux cochers et aux voyageurs.

Prendre une boite en fer-blanc, plate d'environ douze pouces sur dix, de quatre pouces de profondeur, et la remplir d'eau bouillante; envelopper d'un vieux morceau de tapis et la mettre sous ses pieds. L'eau restera chaude pendant une demi-journée. Tant que les pieds seront chauds il sera impossible qu'on périsse gelé.

—Le *Courrier de Buffalo* fait un long récit d'une expédition périlleuse faite samedi dernier, sur la rivière Niagara, par MM. W. A. Thompson et deux amis. Ces trois hommes ont traversé la rivière Niagara dans une petite chaloupe. Ils partirent du Fort Erié, vers 6 heures, et étaient arrivés à environ deux cents verges du débarcadère à Black Rock, sur la rive opposée, quand leur embarcation frappa contre la glace et se remplit à moitié. Les excursionnistes travaillèrent à mettre la chaloupe sur une glace; mais au milieu de leurs efforts, avec un courant d'une vitesse de 4 à 5 milles à l'heure, une autre glace vint frapper de nouveau la chaloupe et les trois hommes furent emportés avec le courant. L'un d'eux, Bartlett, sauta sur une autre glace plus grande, mais M. Thompson et le troisième, Warren tombèrent à l'eau.

M. Thompson raconte la lutte qu'il eut à faire pour remonter sur la glace. Son compagnon, Warren qui était pourtant un homme très robuste, se noya à moins de 20 pieds de lui. M. Thompson après que la chaloupe eût chaviré, la saisit de nouveau et s'y cramponna, une extrémité étant à une couple de pieds sous l'eau et l'autre extrémité étant élevée en l'air. Voulant sortir de cette position périlleuse pour en prendre une qui offrit moins de danger; il se prépara à l'eau et atteint une glace qui passait. Il tomba sur la poitrine et la figure, le choc faillit le faire tomber à la renverse. Il se serait infailliblement noyé s'il n'eût rencontré une extrémité de la chaloupe qui lui offrit un point d'appui, et lui permit de monter sur la glace.

Il resta sur cette glace pendant deux heures et demie, entraîné vers les rapides, au-dessus de la chûte. Ses mains raidissaient sur lui par la gelée et dans sa lutte, il avait perdu son chapeau et ses gants, ainsi qu'un sac en cuir contenant des papiers, lesquels disparurent avec la chaloupe. Il fut ainsi emporté à sept milles. Bartlett à une distance de plusieurs centaines de pieds de lui sur une autre glace. M. Thompson jetait de grands cris par intervalle, et Bartlett ne s'en faisait pas faute de son côté. Le vent était venu quand leurs cris furent entendus. Thompson vit à sa grande joie une lanterne se rapprochant de lui ce qui indiquait que l'on venait à son secours. Cette vue lui donna du courage et il eut alors l'idée de regarder sur quel terrain il était depuis environ trois heures. Il reconnut que la glace avait une étendue de 30 pieds. Il était temps qu'on arrive à leur secours car le froid se faisait vivement sentir, et la chûte n'était plus qu'à cent milles. Thompson fut sauvé par un forgeron du nom de Patrick Slack, qui, le conduisit à sa maison et lui prodigua tous les soins qu'exigeait son état. Bartlett fut sauvé par une autre chaloupe.—*Courrier du Canada.*

On lit dans la *Chronique de l'Ouest*:

Un homme qui connaît particulièrement les principaux personnages de la Belgique, et qui a eu même une mission politique très-importante dans ce pays, m'affirmait dans un bonheur l'exactitude des faits suivants.

Il y a trente-six ans, c'est-à-dire au mois de novembre 1829, le gouvernement des Pays-Bas faisait faire un recensement de la population par âge, par sexe et par religion. A chaque habitant étaient envoyés un bulletin dont les blancs devaient être remplis. Mais demeurait à Bruxelles, devant le théâtre de la Monnaie le fils d'un régicide français réfugié en Belgique.

Un jour on était de vendre des draps d'une fabrique de Liége. Ce réfugié avait avec lui un fournisseur, ce jeune fils qui depuis s'est suicidé à cause, dit-on, de sa politique gouvernementale et un singe appelé Julie. Voici comment le chef de cette famille remplit la feuille qui lui fut remise par l'administration du recensement:

"Félix Ch[illegible], auteur; Eug[illegible], mathématicien; Gustave Ch[illegible], théâtre; Henri, [illegible] vertueux; Julie, catholique."

Au mois de novembre 1865, un singe mordait Félix Ch[illegible], député. Ce Félix Ch[illegible] est le général Chazal ministre de la guerre en Belgique! Il a reçu dit-on, d'affreuses blessures.

VENTE PAR LE SHERIF, ST. HYACINTHE.

Pour le mois de février.—Hubert Bélisle ger vs J. Bte. Tourbeton. Vente d'emplacements à St. Jean-Baptiste, le 8 février 11 h. a. m.

G. T. Barthe vs Louis Lagacé. Vente de terre à St. Judes, le 19 février 11 h. a. m.

Germain Dyotte vs Lemaître Denoncé. Vente de terre à St. Simon le 20 février 11 h. a. m.

Hubert R. Dufort vs J. Bte. St. Denis. Vente à Actes de plusieurs terrains situés à St. Liboire, le 22 février 1 h. P. M.

Pour le mois de mars.—Louis Dubreuil vs Pierre Sicbenine. Vente de terre à St. Césaire le 13 mars 11 h. a. m.

Jos. Perreault vs P. D. Plante. Vente de terre à St. Dominique, le 28 mars 10 h. a. m.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi 2 février, 1866.

Depuis sa résignation, M. Brown pourra se vanter d'avoir été le sujet de bien des nouvelles à sensation. Depuis les articles les plus sérieux, les uns souvent pleins de fiel, les autres d'appréhensions ou d'espérances, et tous plus ou moins remplis d'arrières pensées, jusqu'aux canards aux proportions les plus démesurées, il faut avouer qu'on s'est passé toutes les fantaisies sur son compte. On nous a fait voir enfin M. Brown dégoûté de la politique canadienne, vendant le *Globe* au plus offrant et dernier enchérisseur, et sur le point de s'embarquer sur un *Steamer* pour l'Europe avec une fortune colossale, disant un éternel adieu à l'Amérique, et cherchant vers l'Ecosse des cœurs moins ingrats que ceux qu'il a rencontrés dans ce pays,.....sauf néanmoins M. Dorion.

Il va s'en dire que M. George n'a pas manqué ce gibier au vol.

Il reste donc encore les deux principaux sujets d'hypothèses, savoir : quelle a été le motif direct de la résignation de l'ex-président du Conseil, et s'il continuera d'appuyer la coalition ?

M. Ferguson Blair s'est chargé de simplifier la première question d'une certaine manière, en déclarant devant les électeurs de Brock, que le traité de réciprocité était au fond de la dissention survenue entre M. Brown et ses collègues.

Cependant M. Blair, fidèle à l'engagement pris par les ministres de garder le secret sur cette question d'Etat, n'a pas cru devoir pousser les éclaircissements plus loin ; et nous en sommes encore à deviner si cette divergence d'opinion a porté sur la manière de conduire les négociations pour l'obtention d'un nouveau traité ; ou bien sur la politique que le gouvernement devait suivre dans le cas où le traité ne serait pas obtenu, pour faire face aux inconvénients qui pourraient résulter après cet échec.

Les raisons qui engagent le ministère à garder le silence sont parfaitement connues. Faire connaître maintenant ses projets, serait sans doute provoquer inutilement des disputes qui, bien loin d'aider nos hommes publics dans leur tâche difficile, ne contribueraient peut-être qu'à aggraver la situation, en compromettant le progrès des négociations qui se poursuivent actuellement avec le gouvernement américain.

Cette ligne de conduite a été sanctionnée par la chambre, lors de la dernière session, où les deux partis l'ont trouvé suffisamment motivée.

M. Brown, après sa sortie du ministère n'a-t-il pas déclaré aussi dans le *Globe*, que ses collègues et lui étaient unanimes à considérer qu'il est nécessaire pour le bien public, que le sujet de sa résignation soit ignoré jusqu'à la prochaine session ? Cette entente des adversaires, sur une telle question n'est-elle pas de nature à faire présumer que le gouvernement doit avoir des motifs bien plausibles pour agir comme il le fait ?

Il ne faut pas oublier non plus que si le ministère est responsable, il ne l'est directement qu'aux chambres, et que c'est devant elles seules qu'il doit rendre compte de sa conduite et se défendre si on l'accuse. Ainsi donc le gouvernement ne pourrait faire connaître ses procédés jour par jour sans dévier en quelque sorte des principes constitutionnels.

Maintenant, n'est-il pas permis de douter de la prudence de certains confrères que nous voyons persister à taquiner le gouvernement, parce qu'il ne divulgue pas son secret; nonobstant qu'il ait affirmé qu'en le faisant, il compromettrait grandement les intérêts de la nation ?

Pour en revenir à M. Brown ; certains journaux, sans ajouter foi à la déclaration qu'il fit dans le *Globe* qu'il continuerait de supporter la coalition, croient voir dès maintenant quelques indices qu'il ne conservera pas cette ligne de conduite, et qu'il va revenir à son ancien rôle d'adversaire des conservateurs.

La presse oppositionniste profite de ces indices pour suspendre ses distribos contre *le grand jouteur parlementaire*, et lui faire la cour de son mieux ; dans le but évident de s'en faire s'il est possible un combattant redoutable contre l'administration. Ce dont les *rouges* semblent sentir si vivement le besoin.

Nous ne savons trop jusqu'à quel point peuvent être fondées les craintes des uns et les espérances des autres ; car nous avons pour notre opinion les assurances données par M. Brown lui-même, et pour l'autre son penchant presqu'irrésistible à combattre à outrance tous ceux qui diffèrent d'opinion avec lui.

Le Leader de Toronto, dont l'appréciation n'est pas d'importance secondaire dans cette circonstance, semble porter un diagnostic défavorable sur la conduite qu'adoptera l'ex-président du Conseil. M. Brown, dit-il, déclare avec une *modestie charactéristique*, « qu'il travaille avec sincérité d'intention, au bien-être de son pays.» Il faut avouer que ses actions se trouvent singulièrement en contradiction avec ses paroles. Il entre dans la coalition avec une telle confiance dans la sincérité et l'honnêteté de ses collègues, si nous devons l'en croire *lui-même*, qu'il voulait que toute autre question fût subordonnée à celle de la Confédération. A la période la plus critique de l'histoire de cette question, il sortit de cette même coalition non-seulement sur un sujet d'une valeur secondaire, mais encore à l'égard duquel il était alors impossible de dire quelle ligne de conduite le ministère adopterait. Les négociations relativement au traité de réciprocité ne sont encore que préliminaires ; et cependant M. Brown est *si désireux de servir son pays*, que tous les jours il cherche à faire croire au monde que le Cabinet entier a pris la détermination de nous plonger dans la ruine. Ceci, nous n'hésitons pas à le dire, n'a pas fait d'être beaucoup utile au pays. Il mériterait plutôt d'être appelé le gardien des intérêts publics, s'il pouvait seulement retenir sa langue empressée et sa plume méchante jusqu'à ce qu'il ait acquis la connaissance positive de ce que va faire le gouvernement.

Le *Leader* semble de plus appréhender que M. Brown ne dévulgue le secrêt de sa résignation avant le temps. « Si l'ex-président du conseil ajoute-t-il a le moindre désir d'être considéré pour un homme d'honneur, il ne devra pas oublier l'engagement qu'il a contracté avec les ministres qu'il abandonna dans un moment critique ; si, cependant il est anxieux de faire du capital politique à la hâte, à propos de sa résignation, il aurait mieux fait de dégager ses collègues d'une obligation, qu'en hommes d'honneur, ils sont obligés de respecter. Il joue maintenant, non-seulement un rôle de traître et de lâche mais encore un rôle calculé pour faire tort au pays, pendant que l'administration est occupée dans un des travaux les plus délicats qui puisse.nt reclamer son temps et sa sollicitude.»

Nous devons à l'obligeance de M. le Secrétaire-Trésorier de pouvoir donner aujourd'hui les statistiques intéressantes qui suivent sur l'état des affaires de la corporation. Disons de suite qu'elles sont des plus satisfaisantes. Nonobstant les causes diverses qui se sont opposées au progrès de notre cité, des améliorations dignes de remarques ont été entreprises et terminées avec succès. Et l'état des finances permet à notre conseil de continuer à marcher dans cette voie des améliorations avec sureté, sans crainte de se voir obérer par le surcroit des dépenses.

Le total de l'actif se monte à	£117,321 2 5½
Provenant des biens fonds dont	
l'évaluation est estimée à.	111,635 10 1
Des biens meubles évalués à.	5,224 0 0
Auxquels il faut ajouter le montant des arrérages de taxes s'élevant à.....	461 19 5½
Dans le passif sont compris les débentures du fond d'emprunt municipal...	4,000 0 0
Le montant de l'intérêt dû...	867 11 3
Quelques autres dettes dont le montant s'élève à.....	914 0 0
Donnant un total de	£5981 11 9
Et une différence entre l'actif et le passif de.....	£111,539 17 8½

Les recettes proviennent de la taxe imposée sur la valeur des propriétés foncières et qui est de 1 denier par louis.

Cette taxe donne un revenu de	£685 2 2½
Par d'autres revenus la municipalité réalise une somme de	582 16 10
Total du revenu	£1,207 19 0½

Nous allons voir par le détail des dépenses qu'elles sont couvertes et plus même par les recettes.

Montant de l'intérêt payé sur débenture.....	£302 13 4½
Dépenses pour les salaires et autres administrations de la municipalité.....	256 14 8
Dépenses pour chemins et ponts	208 9 3½
Dépenses pour toutes autres fins.	277 7 2½
Total	1045 8 1½
Excédant en faveur des recettes.	222 14 11

Ci suivent quelques extraits du rapport que M. le Secrétaire transmet au gouvernement,

Total des loyers des propriétés foncières.....	£3363 11 0
Montant total du revenu des licences.....	260 10 0
Montant total du revenu de toutes les autres sources...	322 6 10
Montant total du revenu de toutes sources.....	1267 19 0½
Dépense totale pour chemins et ponts.....	208 9 3½
Dépense totale de tous genres.	1045 4 1½
Montant total des obligations de tous genres.....	5781 11 9
Valeur totale des propriétés foncières appartenant à la municipalité.....	3500 0 0
Balance entre les mains du trésorier.....	783 13 9

AMERIQUE.

L'adresse du conseil *fénien* de Dublin vient d'être publiée dans les journaux de New-York, elle est très-longue. Elle annonce que les préparatifs pour la délivrance de l'Irlande sont achevés. Que les Féniens connaissent les forces dont ils peuvent disposer, et que bientôt on verra flotter l'étendard de la confrérie au grand jour. Nous sommes parvenus à un point, dit-elle, qui nous permet de voir distinctement le but que nous devons atteindre. Le conseil en appelle aux Feniens de l'Amérique, et à l'armée irlandaise de l'indépendance qui se trouvera bientôt face à face avec l'ennemi. Il demande à faire un emprunt qui sera remboursé six mois après l'établissement de la république irlandaise.

Après la réception de cette adresse, le Col. O'Mahoney a publié une circulaire dans laquelle il recommande à tous les Féniens d'agir le plus promptement possible.

Comme on le sait, les Féniens des Etats-Unis sont divisés en deux camps ; l'un ayant à sa tête le Président O'Mahoney, ne paraît pas entretenir de projets hostiles contre le Canada, pour le moment ; l'autre dirigé par un autre Président du nom de Roberts et qui semble se rallier le général Sweeney, commandant en chef de la confrérie, est en faveur d'une invasion de cette Province. Des nouvelles de Cleveland nous apprennent que le président Roberts et le général Sweeney ont prononcé le 29, des discours chaleureux en faveur d'une invasion du Canada, devant une nombreuse réunion de Féniens. Il paraît qu'ils ont été fortement applaudis.

Rien de nouveau n'a transpiré à l'égard des affaires du Mexique.

La correspondance officielle échangée entre les Généraux Weitzel et Mejia à propos de conflit de Bagdad, a été publiée.

Weitzel déclare qu'il a envoyé 300 hommes à Bagdad, simplement pour satisfaire à ses devoirs envers l'humanité et non pour rendre service à l'un ou à l'autre des partis.

Le gén. Mejia s'est montré très laconique dans sa réponse ; il a dit que son gouvernement avait été informé de tout ce qui s'est passé à Bagdad.

Il paraît qu'un détachement de trou pes françaises a poursuivi Juarez jusqu'à El-Paso après sa sortie de Chihuahua. Mais comme le président avait eu le temps de se fortifier dans cette nouvelle place, ils n'ont pas cru devoir l'y attaquer et battirent en retraite.

Le *Phare de la Loire* donne des détails sur la réception qui fut faits au Mexique au zouaves révoltés à la Martinique.

« A leur arrivée à Muxico, les zouaves furent reçus sur une plaine qui se trouve en face de la citadelle, par toute la garnisons française qui forma un quarré et chargea le armes. Une batterie se trouvait de leur côté Après les avoir fait mettre en ligne de bataille, le Maréchal Bazaine leur commanda de mettre leurs armes en faisceaux, puis d'avancer, de vingt pas. Pendant qu'ils exécutaient ce mouvement, deux compagnies s'avançaient derrière eux, et se mettaient devant les faisceaux. Toute révolte devenait alors inutile, ils se trouvaient sans armes. La gendarmerie s'approcha, et 25 d'entr'eux furent chargés de chaînes et conduits à la prison. Les autres habitent un ancien couvent où ils doivent attendre leur procès devant un conseil de guerre.

L'Inquirer de Cincinnati publie un télégramme qui annonce que la prison de Marietta, en Georgie, est devenue la proie des flammes et que treize prisonniers ont été consumés.

Une dépêche de Washington adressée au *Times* de New-York rapporte que M. Raphael Semmes, ci-devant capitaine de l'Alabama, a présenté samedi soir, par l'entremise de M. Hughes, son avocat, une défense élaborée dans laquelle il soutient qu'il a droit de reclamer le bénéfice de la garantie donnée par Sherman à Johnson. et qu'il est bien fondé à demander son élargissement en attendant son procès.

Des nouvelles de la Louisiane en date du 29 nous apprennent que Sheridan a refusé de laisser passer des émigrants pour le Mexique. Telles sont, paraît-il les instructions qu'il a reçues de Washington.

On dit que les mines de sel du Golfe du Mexique seront bientôt mises en état de donner tous les jours un produit de 10,000 sacs de sel pour l'exportation.

Le *Republican* de Chicago contient un échantillon à l'adresse des Français qui suffira pour nous faire juger de la hauteur déplacée qu'affectent nos cousins, et combien nous devons attacher peu d'importance à toutes leurs bravades.

" Si les Américains, dit-il faisaient la guerre aux Français du Mexique, nous demanderions instamment que s'il n'y a pas là-bas plus de vingt cinq milles soldats de Napoléon III, on n'envoyât pas plus de huit milles vétérans de l'Union : un Américain contre trois *petits Français*, voilà la juste proportion. On voit donc que la guerre ne nous coûterait pas bien cher. Qu'est-ce que huit mille hommes pour une nation qui en a entretenu des millions ? Pas de levées extraordinaire, pas de conscriptions. Ce serait une simple promenade militaire, car comment supposer que les soldats d'un despote puissent tenir contre les libres vainqueurs de la grande rébellion ?.....

Il faudrait mettre à la tête de notre petite armée Grant, Sherman et Sheridan. Depuis que les nations font la guerre, aucun général n'a paru dans le monde qui égalât à la cheville de Grant ; qu'est-ce qu'Austerlitz à côté de Spottsyvania, et comment comparer les campagnes faites sur un petit coin de terre en Italie aux gigantesques campagnes du lieutenant-général ? Napoléon, s'il revenait ici-bas, prendrait des leçons de notre heros, etc., etc.

Voici en quels termes le *Tribune* de New-York de vendredi nous donne des nouvelles des délégués du Canada pour la réciprocité.

Les Commissaires Canadiens ont eu une entrevue, hier l'après-midi, avec le secrétaire de la trésorerie, M. Oulloch, à laquelle se trouvait, excepté deux, tous les membres du comité des *voies et moyens*. Ils se sont rencontrés, ce matin, avec ce comité, au Capitol, et ont de nouveau fait des propositions pour le rétablissement du traité. Leurs demandes et leur langage ont jusqu'ici produit une impression favorable. La délégation canadienne a tous les jours des conférences avec le comité des *voies et moyens*. Hier soir les délégués se sont réunis dans le Bureau du secrétaire de la trésorerie, M. McOulloch étant présent. La délégation en est venu à la conclusion qu'elle ne pourra obtenir le renouvellement du traité de réciprocité, et on en est à discuter, maintenant, sur quels articles l'on pourra, par une législation mutuelle, établir une sorte de réciprocité. On fait beaucoup d'éloges des membres de la délégation ; on les trouve parfaitement à la hauteur du sujet.

EUROPE.

Des nouvelles de Rome en date du 7 janvier rapportent que le Pape en recevant le Conseil d'Etat, corps chargé du contrôle des finances a parlé d'une combinaison ayant pour but de dégrever le trésor Pontifical de cette partie de la dette qui a trait aux provinces usurpées par le Piémont. Sa Sainteté a dit de plus qu'elle ne désirait tout particulièrement elle désirait adresser à l'Empereur de France et lui avait déjà écrit à ce sujet. Qu'elle était fermement décidée à ne rien céder au Piémont des droits de souveraineté sur les provinces usurpées. 2o. Qu'elle ne pouvait par conséquent reconnaître la Convention du 15 septembre 1864. 3o. Qu'elle n'entrerait jamais en relations avec le gouvernement de Florence, et n'accepterait l'argent qu'il veut lui payer pour la dette des provinces usurpées, que par l'intermédiaire de la France, et qu'à titre de commencement de restitution.

On croit généralement que si l'Italie promet de payer, la France avancera l'argent, et que dans le cas où le gouvernement de Florence ne voudrait pas faire honneur à ses engagements, Napoléon III saura bien l'y contraindre.

Le brigandage touche à sa fin dans les possessions papales ; on a accordé un nouveau délai de quinze jours aux brigands qui veulent se rendre, en attendi l'expiration de ce délai pour faire entrer ceux une chasse en règle.

Le contre-amiral de Montagnac, beau frère du général de Lamoricière, était à Rome depuis quelques jours. Il a été reçu par le St. Père ; et a visité les travaux accomplis par Mgr. de Mérode à l'arsenal du Belvédère.

Un désastre inouï dans le désastre a poursuivi aux deux évêchés vacants de Vaison et de Cahors. Le digne prêtre appelé à ce dernier siége est M. Grimardias, ci-devant curé de la cathédrale de Clermont. On dit qu'il est l'ami intime du ministre d'Etat M. Rouher.

Le second est un M. Bécel, âgé de 40 ans ; il sera le plus jeune membre de l'épiscopat français. Il doit son élévation, paraît-il, à une rencontre qu'il fit avec l'Empereur, chez la Princesse Baciocchi, et qui a suffit pour que ce dernier garda le meilleur souvenir de son entretien.

Il reste encore à pourvoir au siège de Marseille, pour lequel on continue de désigner Mgr. Place, digne à tous égards des plus hautes situations.

Il paraît que *l'Indépendance Belge* a reçu un coup terrible par son interdiction en France, elle perd pour plus de 300,000 francs d'abonnements.

Le monument qu'on se propose d'ériger au Général Lamoricière consistera dans l'érection d'une institution hospitalière et de charité qui portera le nom de l'illustre général.

Le Parlement Français a dû s'ouvrir le 22 janvier ; comme d'habitude, on attend avec hâte le discours de l'Empereur, et cette curiosité se porte surtout sur les allusions qu'il devra faire par rapport à la question du Mexique. On dit que de graves négociations se poursuivent actuellement relativement à elle, entre le gouvernement Français et celui de Washington L'Empereur pense-t-on généralement fournira dans son discours des explications de nature à satisfaire tous les intérêts, *sans froisser l'amour propre national*.

Quant à l'insurrection éclatée en Espagne, voici à quelle alternative elle peut conduire : Ou le Général Prim l'emportera, et dans ce cas il remplacera tout naturellement le premier ministre le maréchal O'Donnell. Mais on a tout lieu de croire qu'alors il se trouvera débordé par les sociétés secrètes et que tous les fléaux d'une vaste guerre civile fondra sur la malheureuse Espagne ; ou bien O'Donnell restera maître de la situation, et alors il s'établira une dictature permanente qui ne manquera pas de se signaler par les violences habituelles à de tels régimes.

Cependant, on ne paraît pas croire que l'heure des grandes crises soit venue pour la péninsule Ibérique. La société secrètes, malgré leurs nombreuses ramifications seraient actuellement impuissantes à s'emparer actuellement du pouvoir.

Les généraux du gouvernement sont lancés contre les rebelles et la poursuite est très active. Des nouvelles de Madrid expriment l'espoir qu'avant peu le général Prim, s'il ne gagne les montagnes de Tolède, ou la Sierra Morena, se trouvera pris entra la division du général Zalava qui se tient entre lui et la capitale, et celle de Concha qui s'est placée au midi des rebelles, et leur coupe la retraite vers la mer.

On rapporte cependant que beaucoup de témoignages de loyauté sont donnés tous les jours à la Reine, que les nouvelles des Provinces sont excellentes et que les populations manifestent généralement leur dévouement à la Reine leur amour de la paix.

Nous venons de recevoir la première livraison de 1866 de la *Revue Canadienne* publiée le 26 janvier à Montréal.

Voici le sommaire de cette livraison :

I.—Jacques et Marie. Souvenir d'un peuple dispersé (*Nouvelle*), (*Suite*), N. Bourrasse.

II.—Considérations sur les nouveaux changements constitutionels de l'Amérique Britannique du Nord. — L'Annexion, —J. Royal.

III.—De l'Eglise et de l'Etat, à propos de l'Encyclique du 8 décembre 1864(*suite*) J.S. Raymond Ptre.

IV.—Notices Bibliographiques : Le 19 Janvier 1865 au Collége de l'Assomption : Montréal : Eusèbe Senécal, Imprimeur-Editeur, 1865.

Antoinette de Mirecourt, traduit de l'anglais par J.A. Gosand (Roman canadien par Mme. Leprohon). Montréal : Ge O. Beauchemin et Valois, Editeurs-Libraires, 1865.

Biographie et Oraison funèbre du Rév. M F. Lebelle, et autres documents relatifs à sa mémoire ainsi qu'à la visite de M. Philippe Aubert de Gaspé au Collége de l'Assomption, suivis d'une lettre de Mgr. de Montréal, et d'un bref du Souverain Pontife Montréal : Imprimerie de la *Minerve* 1865. 83 pages.

Essais Poétiques, Léon P. Lemay, Québec : George Desbarats, Imprimeur-Editeur 1865. J.—R.

V. Les Evènements du Mois, S. Lesage.

L'abonnement est de $1 pour les six mois et rigoureusement payable d'avance. On peut avoir la série complète qui comprend deux tômes, 1864 et 1865, en s'adressant à l'Editeur, M. Eusèbe Senécal, No 10, rue St. Vincent Montréal.

—A St. Pie, le 16 janvier au matin, un vieillard respectable du nom d'Robbes Larose, du rang St. Ours, s'est fait broyer le bras dans un moulin à battre. Cet homme d'une force herculéenne soutant son bras gauche s'engagea entre les dents du cylindre la résistance avec sa main droite sur le couvreneet et arrêta ainsi presque instantanément le moulin et les chevaux. Il fallut lever le cylindre pour dégager son bras qui était horriblement mutilé. Le vieillard ne perdit pas connaissance et se rendit lui-même sans aide jusqu'à sa demeure. On envoya de suite deux courriers à St. Césaire quérir le Dr. J. A. Crevier et son confrère le Dr. Guertin, qui lui servit d'assistant. L'opération commença à 11½ h. La compression fut confié au Dr. Guertin. Le Dr. Crevier opéra avec beaucoup de vitesse et de dextérité : les chairs furent coupés, et les deux os du bras scié à deux pouces du coude. En quatre minutes seulement, le bras fut séparé du corps. Le patient supporta l'opération avec une force et un courage étonnants, pas une plainte, pas un seul mouvement de son bras ne dérangea l'opération. Aujourd'hui l'état du blessé est très satisfaisant, la plaie a une belle apparence, et la guérison marche rapidement. Le Dr. Crevier qui lui donne ses soins, dit qu'en six semaines, sa guérison sera complète. (*Un spectateur.*

On lit dans la *Minerve* d'hier :

Le *Mercury* de ce soir dit : " Les journaux de Montréal félicitent leurs lecteurs de l'apparence d'un séjour prolongé dans leur ville de la Cour vice-royale et de ce que les conseils du Cabinet y seront tenus au moins jusqu'à la réunion du parlement.

" Lord Monk, croyons-nous, revient en Canada sans amener avec lui sa famille, et comme l'on annonce que Son Excellence a pris des arrangements pour aller de nouveau en Angleterre au commencement de mai, chercher Lady Monk et sa famille, il y a forte raison de croire que la session aura lieu plus tôt qu'est ne le pensait, quoique l'on rapporte que les bâtisses du parlement à Ottawa ne sont pas encore prêtes.

" Lord Monk, apprenons-nous, pendant son séjour à Montréal, occupera la résidence du gén. Lindsay. Ce brave officier et lord Clinton sont sur le point de partir pour l'Angleterre afin de rencontrer leurs constituants et de prendre leur siége dans le parlement impérial qui est maintenant convoqué. On ne croit pas que le gouverneur-général habite de nouveau Spencer Wood avant le mois de mai ou de juin."

On va profiter de l'arrivée du gouverneur-général, la semaine prochaine pour rassembler et équiper une force considérable de la milice de service afin de s'assurer du fonctionnement du système d'organisation et de mettre les officiers en état de servir au signal donné.

Un certain sentiment de malaise paraît régner dans les quartiers généraux militaires, parce que nous voyons que tout congé d'absence aux officiers militaires a encore été suspendu dans tout le Canada, un ordre à cet effet ayant été envoyé par le télégraphe aux officiers-commandants de toutes les stations de la province.

TRAITÉ DE RÉCIPROCITÉ.— Parmi les nombreuses rumeurs qui circulent au sujet du Traité de Réciprocité, il en est une publiée dans les journaux de New-York, qui dit que le secrétaire du Trésor a recommandé de renouveler le Traité pour une année seulement, avec certaine ajoutées et certaines modifications.—*Minerve.*

ASSEMBLÉE DES MEDECINS A ST. CHARLES.

A une assemblée des médecins des différents comtés, tenu à St. Charles, le 30 janvier courant, conformément à l'ajournement du 15, il a été résolu :

Que la prochaine assemblée des médecins aura lieu à St. Hyacinthe le 15 février prochain à midi :—

Que dans cette assemblée on agitera la question de jeter les bases d'une institution ayant pour but la protection mutuelle des médecins, de fixer un tarif, et de trouver le moyen de mettre un frein aux différents abus qui existent au préjudice de la profession.

Que tous les médecins des Comtés de Chambly, Verchères, Richelieu, St. Hyacinthe, Bagot, Rouville et autres localités environnantes, sont respectueusement priés d'y assister sans autres invitations.

Signé F. X. BEIQUE
Président.
E. S PROVOST,
Secrétaire.

La Confédération des Provinces Anglaises.

On télégraphie de Londres aux Journaux de Paris :

Le gouvernement anglais insiste de nouveau sur la nécessité pour le Canada de former une seule confédération de ses provinces. Il n'est pas douteux que cet arrangement ne développe grandement la prospérité et la puissance du Canada. Un grand nombre de citoyens de ce pays, qui restent en ce moment à l'écart, voteraient pour l'établissement d'une confédération, si l'un des fils de la Reine était nommé prince-régent à vie. Probablement le prince Alfred renoncerait à son duché allemand pour occuper un tel poste. Le prince Arthur est destiné à entrer dans l'armée et à être commandant en chef.

ORDINATION.

On lit dans le *Courrier du Canada* du 29 ult. :

Mgr. l'Evêque de Kingston a administré, hier, à l'issue de la messe, à l'Eglise de St. Patrice, le sacrement de l'ordre à MM. Maguire, Hallé et Bégin, tous trois élèves en théologie du Séminaire de Québec. Cette belle et touchante cérémonie a eu pour spectateurs des milliers de nos compatriotes d'origine irlandaise qui la voyaient célébrer pour la première fois dans leur église.

Un des trois jeunes prêtres ordonnés, M. Hallé est le frère de M. E Hallé, curé de Ste. Marguerite et de M. L. Hallé, curé de St. Vital de Lambton. Nous avons déjà dit que M. Maguire, est le fils de Sire Honneur le Juge Maguire. M. Bégin est le fils de M. le notaire Bégin, procureur du collége Ste. Anne, et est dit-on destiné dans un avenir plus ou moins prochain à remplir une chaire à l'université.

Saisies et arrestations en Irlande

Le 11 au matin, la police de Dublin a saisi dans une maison, 200 piques, dont 66 seulement étaient emmanchées. Les manches avaient 12 pieds de long. On a arrêté sur les lieux un barbier nommé Brown. La boutique de la maison était louée au nom d'un nommé Tracy, qui demeurait lui même à un autre endroit. On s'est rendu chez lui et on y a trouvé cachées deux feuilles de cuivre qu'on suppose destinées à faire des capsules. Tracy était absent ; on a arrêté sa femme. On a aussi arrêté à Sligo un messager où ils débarquaient 21 Suisses complètement armés. Outre leurs autres armes, la plupart portaient des révolvers. On dit qu'il règne une grande inquiétude à Dublin.

Le procès de Daniel Byrne, le garde de nuit de la prison de Richmond, accusé d'avoir facilité l'évasion de Stephens, n'est pas encore terminé.

Elections Municipales.

St. Valentin.—Zéphirin Girardin, Cyrille Hébert, David Tradeau, Narcisse Gosy, Joseph Mongeon, François Grenon et Hubert Régnier. A une assemblée subséquente tenue le 15 du mois dernier M. Z. Girardin a été élu maire ; et M. L. Fournier nommé secrétaire-trésorier.

Village de Marieville.—J. A. Archambault, Ecr., Maire ; Conseillers : MM. Jean Alix, Fis. H. Ledoux, Joseph Bachand, Joseph Benjamin, Joseph Gauthier et Alphonse Richer.

Ste. Marie de Monnoir.—Félix Bessette, Ecr., Maire ; Conseillers : MM. Fis. H. Girard, Antoine Alix, Michel Daviguon, Benoit Girard, Abraham Fournier et Denis Pontelino.

CONSTRUCTION D'UNE EGLISE A SOREL.

On lit dans la *Gazette de Sorel* du 27 janvier :

La souscription volontaire commencée en cette ville, il y a environ douze jours, s'élève actuellement à la ronde somme de $18,000. Les commentaires sont inutiles et la simple mention de chiffre souscrit fait le plus grand honneur à notre population. Il prouve que bien dirigée elle peut accomplir des prodiges.

Tout ce que nous pouvons dire pour le moment, relativement à la construction d'une Eglise à Sorel, c'est que nous sommes bien certain que nos concitoyens ne démanderaient pas mieux que de voir les travaux de construction d'une Eglise Paroissiale ou celle d'une Cathédrale et qu'ils feraient des efforts en conséquence, si Mgr. l'Evêque de ce Diocèse désirait qu'il en fut ainsi.

Dans cette hypothèse nous avons raison d'espérer que la liste de souscription volontaire pour la construction d'une Eglise à Sorel atteindra le chiffre de $30,000.

L'archevêque catholique de Westminster, Monseigneur Manning, a réuni dernièrement chez lui 200 prêtres catholiques de différents ordres religieux, pour discuter les affaires du diocèse. Monseigneur Manning a prononcé, à cette occasion, une allocution démontrant le progrès satisfaisant du catholicisme en Angleterre. Il a parlé surtout du résultat obtenu par les Pères Jésuites à Woolwich, où il y a un grand nombre de catholiques. Il a cité, en outre, Glasgow et Plymouth comme étant les sièges principaux du mouvement catholique dans la Grande Bretagne.

Voyage Miraculeux sur une Baleine,

M. l'Editeur.

Voulez-vous bien réserver une place dans vos colonnes pour publier un fait aussi terrible que miraculeux, arrivé à la Rivière-au-Renard, (district de Gaspé,) fait à la vérité très-étonnant, mais qui peut, cependant, fournir beaucoup de preuves incontestables.

L'été dernier, en visitant différents postes de ce district, je fis rencontre à la Rivière-au-Renard de M. Narcisse Bernier, marchand à St. Thomas, Montmagny, qui s'y trouvait pour affaires de commerce. Par un beau matin, nous décidâmes tous deux d'aller faire une promenade sur l'eau, et en même temps y pêcher la morue. Un vent favorable nous transporta bien vite à une distance d'environ cinq milles du rivage où nous jetâmes le grappin, et nous nous mîmes à pêcher. A notre grande satisfaction, nous prenions beaucoup de poissons, mais cette satisfaction, jointe à la douce sécurité que donnait la mer alors unie comme une glace, devait bientôt se changer pour nous en de terribles angoisses. La morue nous laissa tout-à-coup, et j'en profitai pour me reposer au fond de la barge laissant mon ami M. Bernier continuer à pêcher. Je fus bientôt dans les bras de Morphée ; mais vous ne pouvez concevoir, M. l'Editeur, quelle fut ma consternation, lorsque j'entendis tonner à mes oreilles ces mots lugubres prononcés avec l'accent le plus déchirant : Au secours ! Au secours ! A ce cri de terreur, je me trouve debout comme levé par un bras invisible. Mes regards se portent en vain dans la barge et sur l'eau qui nous entoure ; mon ami a disparu ! Un nouveau cri vient m'arracher à ma stupeur, et je vois M. Bernier une gaffe à la main exposé sur le dos d'un énorme poisson, que je reconnus pour une baleine. Voyant la distance trop grande entre lui et moi pour pouvoir le rameper à lui par mes propres forces, je me hâte de lever le grappin pour me diriger vers lui. Ce fut en vain, la baleine passa en nageant épouvantable, et part avec une vitesse extraordinaire. Déjà elle est à perte de vue. O Dieu ! m'écriai-je, vous qui avez su conserver Jonas dans le ventre d'une baleine, vous voudrez sûrement sauver mon ami exposé sur le dos d'un monstre semblable. Revenu un peu à moi, je pensai à m'en retourner, et je fis voile vers terre. Le deuil fut bientôt répandu dans le village et les postes voisins, car M. Bernier y était généralement estimé.

L'esprit torturé, le corps harassé de fatigue, je me couchai de bonne heure pour me livrer plus isolément aux pensées que me donnaient la triste fin de mon ami.

Vous serez étonné avec moi, M. l'Editeur, en lisant ce qui suit. De bonne heure le matin, je fus réveillé par des coups frappés à la porte de ma chambre ; je fais entrer. Que vois-je ! est-ce un fantôme ou un homme ? Non ce n'est pas un fantôme, c'est bien un homme. C'est M. [illegible] qui vient en courant me donner une poignée de main. Je croyais rêver, et cependant c'était bien lui en personne. Vous comprendrez facilement ce que j'éprouvai à la vue de mon ami pour chez dire ressuscité, parceque je le croyais mort. Il me raconta comme suit sa terrible aventure :

Peu de temps après que tu fus endormi, me dit-il, je vis venir un monstre noir que le courant emmenait droit à nous. Je le laissai approcher, et à mon grand étonnement, je m'apperçu que c'était une baleine que je crus morte ; malheureusement elle n'était qu'endormie en plongé dans une léthargie que je ne pouvais m'expliquer. Elle s'arrêta d'elle-même tout près de la barge, et je résolus de m'en emparer. Ah ! Ah ! me dis-je avec ce peu poisson, si je puis réussir à l'attacher à l'embarcation, je vais surprendre M. Richard, et lui dire que je l'ai pris à la ligne. J'embarquai donc avec une gaffe, et un bout de corde, afin d'e trouver moyen de l'attacher.

Je me trouvais le dos tourné à toi pendant cette opération, quand tout à coup je m'aperçus fort éloigné de toi. C'est à ce moment que j'ai crié au secours, et je crois que ce sont ces cris redoublés de toute la force de mes poumons qui t'ont réveillé et elle partit comme une flèche. Malgré ma frayeur inexplicable, j'eus la bonne idée de lui enfoncer ma gaffe dans le dos pour m'y maintenir. Le coup de gaffe que je lui donnai, le fit redoubler de vitesse. L'eau poudrait comme la neige agitée par un grand vent. Je ne pouvait rien voir, je ne savais de quel côté allait notre course mais j'étais certain que nous étions parti en faisant route vers le nord, glissant tantôt à droite, tantôt à gauche j'étais entièrement découragé et souvent j'étais sur le point de m'abandonner, pensant pouvoir le reste de mes jours, lorsque tout à coup j'apperçus une terre vers laquelle nous nous dirigions. Au lointain quelques minutes, je reconnus cette terre pour l'île d'Anticosti, à dix-huit lieu de la terre ferme. Là l'espérance que je conçus que ma baleine pourrait s'échouer, excitait mes nerfs et augmenta mon courage : mais voilà tout à coup qu'elle veut plonger. Je lui donnai de forts coups de gaffe et je la [illegible] je lui donnai plusieurs coups de couteau qui la firent redoubler de vitesse. Tu ne peux concevoir, mon cher ami, quel fut mon désespoir lorsque je la vis retourner avec une rapidité effrayante et regagner le Sud. Je compris mes derniers moments arrivés, mes forces m'abandonnaient, le terreur s'empare de moi, et je me laissai glisser à l'eau. Environ une heure après, je me trouvai dans les plus mortelles angoisses ou, ne voyant que le ciel et la mousse qui m'emportait, je fermai les yeux et fis la terre du Sud. Déjà j'apperçois Rivière-au-Renard, lorsque ma monture change de course, faisant route vers l'Est. Je vois toujours la terre, et je reconnais l'Anse-aux-Griffon, le Cap-des-Rosiers et la Vieille. (Ce dernier est de la terre du Sud.) La baleine continue toujours sa route vers la Vieille et gagner l'Océan. Mais [illegible] bouté voulant me sauver, me plongeai de toi [illegible] sérer de violents coups de gaffe sur la tête pour la diriger vers le Sud.

Se voyant ainsi maltraitée, elle reprend sa course première, bondissant de toutes ses forces, allant plus vite que le vent. Je passai [illegible] plusieurs barges de pêcheurs ; mais hélas ! [illegible] à mon secours. Il devait voilà vers terre, [illegible] que c'était le diable qui passait. Pendant [illegible] vis [illegible] [illegible] [illegible]

avoir. Elles n'ont pas besoin d'être déguisées en princesse pour aspirer à sortir de leur condition, pour ruiner leur fortune et leur vertu dans les folies d'une excessive toilette. Si la pièce est grave, elles l'exécutent ridiculement ; si elle est burlesque, elles contractent un goût faux et vil, si elle est sentimentale, elles pleurent et font pleurer en simulant. Introduire ou tolérer de si lamentables abus, ce n'est pas élever les jeunes personnes, c'est les dégader. Avez-vous si vite oublié toutes les afflictions que vous ont causées ces mandits amusements, les jalousies, les plaintes, les révoltes ? Et les infortunées qui vous ont quittées pour aller se perdre parmi les actrices, auraient-elles eu ce malheur si vous n'aviez pas cultivé leur talent naturel pour la déclamation ? Je ne vous défends pas d'habituer les jeunes demoiselles à bien lire ; mais vos constitutions vous interdisent avec raison de les accoutumer à parler en public. Laissez-leur la modestie, la timidité qui leur sont naturelles et qui sont leur plus bel ornement. N'en faites ni des prédicateurs, ni des avocats, ni des viragos Le temps passe vite. En leur enseignant ce qu'elles doivent ignorer, vous les empêchez d'apprendre ce qu'elles doivent savoir. Soyez persuadé, chère sœur, que vous n'insistez pas assez sur le catéchisme, sur les travaux manuels auxquels elles auront à se livrer, tels que le tricotage la confection des robes, etc., et que vous vous étendez trop sur la littérature, l'histoire profane, la géographie, la cosmologie, la géologie, la minéralogie, la broderie, le dessein, la peinture, la musique, &c."

" Voilà, chère sœur, le compliment que sans le vouloir vous m'avez fait adresser. L'équité m'oblige à vous le transmettre. Veuillez lui faire un bon accueil et accomplir, à mon intention, la pénitence des sept pseaumes.

" Agréez, etc., etc.

" THERESE THERAS, religieuse."

Nouvelles et Faits Div[illegible].

☞ Nos aimables lectrices nous pardonneront de ne continuer notre feuilleton qu'au prochain numéro. On trouvera des nouvelles intéressantes sur la 1ère page.

—Nous apprenons qu'un *bill* doit être présenté à la législature à la prochaine Session aux fins de pourvoir aux moyens de macadémiser le chemin qui passe dans la Savanne de St. Dominique.

—Nous apprenons que dans la paroisse de Ste. Rosalie, une maladie inconnue fait mourrir un grand nombre de Cochons.

—Son Excellence, le Gouverneur Général est en route pour le Canada.

MORT SUBITE.—A St.-Denis, le 30 ult., des suites d'une commotion de cerveau, Jean-Baptiste Maillet, Ecr., père de M. J. B. E. Maillet, marchand et Juge de Paix de l'endroit, à l'âge de 64 ans. Le verdict du Jury en conséquence, l'enquête a été tenue par Monsieur le Député Coroner.

—Nous apprenons avec plaisir qu'on est à signer une requête pour demander l'établissement d'un bureau de poste à la station des SOIXANTE, de St. Hyacinthe. Le grand nombre d'affaires qui se transigent à cette Station exigent qu'on fasse droit aux réclamations des habitants de ce centre important. Nous espérons que M. le Maître-Général des Postes donnera une réponse favorable aux requérants et que M. l'Inspecteur King le mettra le plus tôt possible en opération.

—Ces jours derniers, nous sommes passé à St. Césaire, et nous avons eu l'occasion de visiter la fonderie qu'y est établie MM. Benoit, Fréchette et Phaneuf. Nous y avons surtout remarqué sa magnifique patron de poële, appelé l'HABITANT. Ce poële par sa commodité est digne du nom qu'il porte. Les chaudrons qui y sont fabriqués sont également d'une confection supérieure. Cet établissement est une grande amélioration, une véritable pour la localité où elle se trouve. Aussi mérite-t il d'être encouragé puissamment. Nos lecteurs pourront voir dans l'annonce que nous publions sur notre première page, que Messieurs Benoit, Fréchette et Phaneuf ont toujours en main une variété considérable de tous les objets qui se rapportent à la fonderie.

—Nous apprenons que les paroissiens de St. Bonaventure, qui n'avait été desservis jusqu'à présent que par un missionnaire, auront désormais un curé résidant au milieu d'eux. Messire Désaulniers, vicaire de St. Guillaume, est celui à qui Mgr. des Trois-Rivières a confié cette paroisse. On devrait maintenant voir à ce qu'un bureau de poste y soit établi. Il suffit de dire que les citoyens de cette florissante paroisse qui compte deux magasins, un moulin à scie et à farine, &c., sont obligés d'aller chercher leurs lettres et journaux à St. Guillaume, distance de huit milles, pour démontrer la justice de notre demande. La malle pourrait fort bien partir de Drummondville en passant par St. Germain, St. Guillaume et St. Bonaventure.

—M. Boyce, secrétaire-trésorier du Comté de Shefford, vient de partir pour les Etats-Unis, emportant avec lui l'argent du Conseil, dit-on. Heureusement que le comté a toute raison d'avoir confiance dans l'avenir. Le nouveau secrétaire, M. le Député Bernard, homme probe et intègre, dont les talents sont déjà bien appréciés, ne manquera pas de ramener l'ordre, l'intelligence et la prospérité dans ces nouveaux départements.

LA MAIRIE A MONTREAL.—Conformément à la résolution adoptée à l'assemblée qui a eu lieu récemment à la Salle des Artisans pour faire choix d'un maire aux prochaines élections municipales, une députation des citoyens, à la tête desquels était M. H. Stephens, s'est rendue, hier, auprès de M. Henry Starnes pour l'inviter à accepter la candidature à la mairie, et ce monsieur a bien voulu se rendre au désir de la députation. —*Minerve.*

—Nos remerciements à ceux de nos abonnés qui ont bien voulu nous faire parvenir les numéros que nous avions demandés.

—Nous apprenons que Etienne Boucher, Ecr., N. P., de St. François du Lac, a été élu de nouveau Maire de cette paroisse, position qu'il occupe depuis plusieurs années. Cette nomination réitérée de M. Boucher est la meilleure preuve qu'on puisse donner de l'honnêteté d'un citoyen à administrer les affaires publiques, et de l'estime dont il jouit parmi ceux avec lesquels il se trouve en contact.

—Si l'on en croit notre confrère de St. Jean, cette ville aurait été mise en grand émoi ces jours derniers, par la circulation d'une rumeur, annonçant la prochaine arrivée des Fenians. Le mouvement des troupes en garnison à St. Jean, aurait contribué, paraît-il, à confirmer ces appréhensions. A ce propos, notre confrère conseille à tous ceux qui ne sont ni soldats réguliers, ni volontaires, de dérouter par leurs deux oreilles. C'était certainement le meilleur conseil à donner.

—Voici le tableau de ceux qui ont été balloté à Montréal et dans les diverses paroisses de la division militaire d'Hochelaga.

Hochelaga	15
Côtes des Neiges.....	27
Sault-au-Récollet.....	96
Paroisse de Montréal....	219
Longue-Pointe.....	30
Village St. Jean-Baptiste.	101
St. Joseph.....	25
Pointe-aux-Trembles.....	39
Côte St. Louis....	54
Total en dehors de la ville.....	606
Quartier Est.....	95
" Centre.....	55
" Ouest.....	101
" Ste. Anne.....	612
" St. Antoine.....	565
" St. Laurent.....	300
" St. Louis.....	484
" St. Jacques.....	480
" St. Marie.....	391
Grand total..	3214

Le nombre total requis pour remplir les cinq bataillons est de 3,895. Si l'on tient compte qu'un grand nombre de ceux qui ont été tirés au sort, ne serviront pas, parce qu'ils sont, ou morts, ou malades, ou exempt, pour une cause ou pour une autre, il faudra un nouveau tirage pour combler le déficit.

Naissance.

A Montréal, le 27 ult., la Dame de M. John Lovell, une fille.

Mariage.

A Rigaud, le 22 ult., par le Révérend Messire Bélanger. curé du lieu, L. J. O. Chevrier, Ecr., marchand, à Mademoiselle Marie-Louise-Joséphine-Alvina, seconde fille de John Fletcher, Ecr., bourgeois, tous deux du même lieu.

Décès.

Au Village de St. Pie, le 26 janvier, après une douloureuse maladie de coqueluche, MARIE-EMILIE-ALVINA, âgée de sept mois, enfant de P. E. Roy, Ecr., marchand. C'est le deuxième enfant qu'ils perdent depuis trois mois.

A Ste. Anne de la Pocatière, le 27 janvier, des fièvres scarlatines, Joseph Firmin Eugène, Agé de 5 ans et un mois ; Marie Philomène Alphonsine, âgée de 2 ans et 11 mois ; Marie Léda Elmire âgée de 1 an et 7 mois : tous trois enfants de Firmin M. Proulx, propriétaire de la *Gazette des Campagnes.*

A Paris, France, le 6 janvier courant, Antoine Fleury Serre dit St. Jean, Ecr., à l'âge de 35 ans.

AVIS SPECIAL

C'est avec un grand plaisir que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des **Pastilles-a-Vers Végétales de Devins.**

Ce remède si nécessaire pour nos enfants est sans contredit préférable à toutes autres préparations de ce genre, nos médecins en approuvent l'usage et le débit considérable qui se fait de ces **Pastilles** est une garantie de plus de leur efficacité.

Nous disons donc aux mères de famille : mères, ne craignez rien ; ces **Pastilles** sont parfaitement inoffensives ; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM. Devins et Bolton chimistes, à Montréal.

Maladies causées par défaut de prévoyance.—*Les mineurs et tous les autres trouveront dans la Salsepareille de Bristol* une sauvegarde certaine contre les désordres inhérent à une vie de désordre et de privations et d'imprévoyance. tel que le Rhumatisme, la Dyspepsie, les fièvres intermittantes, la Bile, les Fièvres, les Ulcères, Eruptions. Névralgie, maladies vénériennes &c., &c..

Dans tous les cas, une maladie aggravée par une négligeance, sera guérie certainement. Quoiqu'il en soit, prenez-en, maintenant et alors comme remède préventif, il vous fortifiera contre la maladie, donnera de la vigueur à tout le système vital à un dégré que vous ne croirez que lorsque vous en aurez fait l'expérience. Un médecin distingué dit que c'est de tous, le remède qui approche le plus du remède fabuleux, *L'Elexir de la vie.*

La Salsepareille de Bristol est vendue par tous les droguistes. 364.

Suivez La Maladie a sa Source.—Une maladie locale ne peut être guérie simplement par un traitement local. Par exemple : aucune application à la partie affectée ne guérira radicalement les piles. L'état du corps qui est la cause première de la maladie, doit être changé. Pour cela, il faut se servir des *pilules de Bristol recouvertes en sucre*, le végétal altératif le plus fin qui est été composé. La condition des intestins est immédiatement changée par l'action des pilules. L'indigestion et l'action morbide du foie produisent la constipation. Ces maladies sont aussi guéries par ce puissant agent végétal et les organes sont fortifiés et mis dans un état de santé parfaite. Ainsi les symptômes et la maladie disparaît pour toujours. Il en est ainsi de toutes les maladies qui sont à la portée de cette grande médécine altérative, cathartique et antibilieuse. Ces pilules sont renfermées dans des fioles en verre, et se conservent sous tous les climats. En vente chez tous les principaux droguistes. 414

BAZAR.

Toutes personnes ayant quelques objets à donner pour le BAZAR, sont respectueusement priés de les faire parvenir d'ici à

MARDI PROCHAIN,

afin qu'il ait le temps de les Classer et d'en faire l'estimation.

Si quelqu'un a l'intention de fournir des

RAFRAICHISSEMENTS,

ou tout autre chose en ce genre, on voudra bien également les faire parvenir le plus tôt possible chez

Mme. LEONARD BOIVIN,
Présidente de l'association des
Dames de Charité.

UNION CATHOLIQUE.

Cette institution donnera une nouvelle séance publique, dimanche le 11 février.

VOICI LE PROGRAMME :

1o. Quelques mots d'introduction par Honoré Mercier, Ecr., Président.

2o. Etudes sur DONOSO CORTÈZ par Boucher de La Bruère, Ecr.

3o. NOS COULEURS NATIONALES, par Ubalde Beaudry, Ecr.

La séance aura lieu, avec la bienveillante permission de Son Honneur le Maire, à L'HOTEL DE VILLE.

Les portes seront ouvertes à 7 heures ; la séance commencera à 7½ heures P. M.

Le public est respectueusement invité.

Par ordre du Président,
P. DECELLES,
A. S. U. C. St. H.

St. Hyacinthe, 1er février, 1866.

AVIS.

M. Charles Nelson, laissant St. Hyacinthe, au 1er Mars, toutes les personnes qui sont endettées envers lui, sont requises de venir le payer d'ici à ce temps.

Cette date passée, tous ses comptes seront remis entre les mains d'un avocat pour collection.

St. Hyacinthe, 2 février 1866.

BAZAR.

Il y aura à St. Hyacinthe, dans la SALLE de l'HOTEL-DE-VILLE, le

12 ET 13 FEVRIER PROCHAIN,

UN GRAND BAZAR

au profit des

Dames de la Présentation.

Le nombre et la variété des objets, leur richesse, tout nous assure que le BAZAR sera digne des âmes généreuses qui voudront bien y assister ; aussi, sont elles spécialement invitées.

St. Hyacinthe, 2 Février 1866.

Salon de Barbier.

—o-o—

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, au public en général, et à toutes les places environnantes, qu'il est de retour dans St. HYACINTHE, après une absence de CINQ ANS. Inutile de dire qu'il n'a pas oublié la manière de **Couper les Cheveux** et de **faire la Barbe.** Comme auparavant Il **Repassera les Rasoirs,** afin de permettre aux gens de se faire la Barbe avec facilité. Pendant Cinq Années de pratique dans les GRANDES VILLES, telle que le RUISSEAU MIGEON, et la Ville de la BARBOTTE, Il s'est perfectionné dans l'art de travailler les Perruques pour Hommes et Femmes.

Il sollicite la Clientèle de tous ceux qui voudront bien le patroniser. Il tient son atelier dans l'HOTEL tenue par M. GUERTIN, vis-à-vis le

PALAIS DE JUSTICE.

Ne vous trompez pas, à l'Enseigne des TROIS COULEURS. **EXCHANGE HOTEL.**

JEAN B. LECLAIR.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMÉES AU BUREAU DE POSTE D'ACTON VALE DEPUIS LE 24 DÉCEMBRE 1865 AU 31 JANVIER 1866.

Breault Alexis, M.	Blain Louis, M.
Buglan Anna, Miss.	Ball Owis, M.
Belleville Michel.	4
Demers François,	
Godin France	Gaudette Laurent,
Gingrat Olivier	Grenon André,
Jasmin Athanase,	
Lamothe Théophile,	Lapointe V. Morin,
Lacroix Charles	Laflamme Michel,
Lachapelle François,	
Merrill H. P.,	Mongeon J seph,
Potvin Louis,	Pinkham James.
Pariseau Hypolithe	Pariseau Xavier,
Read Elisa Ann,	Robinsen Miss.
St. Amour Stanislas, 2	St, Amour, Alfred,
Trudeau Antoine, 3	
Vachon Antoine,	Vadmais, Adélaide,
	A. Q. DUBOIS, *M. P.*

The Number and the signature of the artistes whose in the ravious boxes of the City.

The Strangers will find all the comforts they have two days of real enjoyment.

Under the Patronage of
LADIES OF CHARITY.
Of the City.

ON FEBRUARY NEXT,
The 12th and 13th,
BAZAAR.
Will be held at St. Hyacinthe, in the CITY HALL,

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE DEPUIS LE 1er AU 31 JANVIER 1866.

Archambault P G V A	Archambault A
Beaupré Julienne	Brouillé Clément
Brother Paschal	Boisvert Ludger
Beaulac Zoé dame	Byron Esther
Berthiaume Louis	Bernard Aimable
Bernier Hilaire	Bourgard Priscille
Beauregard Azarie	Bienvenu Julie
Bernier Narcisse	Benoit Dhomithilde
Bilanger Pierre Vve.	Bellefleur Orilie
Blanchard Edouard	Barbeault Vital
Bousquet Eustache	
Corriveau Amable	Carmel adjuteur
Carignant J. Bte.	Charon Sophie Vve.
Caron veuve	Coté Antoine
Demarais Virginie	Duford Edouard
Dussault Henri	Dyon Joseph
Dalphé Manuel	Dupré David
Dufresne David.	Dadsereau J. Bte.
Evans John B.	Eno Baptiste.
Fregos Joseph.	Fergus Joseph.
Fibotte Joseph.	Frenière Etienne.
Fontaine Felix	
Gauvin Louis	Gaudreau Eulalie
Guilbert Rosalie Mis.	Gaudreau Alexis
Girouard F. A. 2	Gaubielle Louis
Girard Michel 2	
Holl S Mrs.	Hénault Antoine
Jean Louis Charles	Jendro Phélonise
Jacque Parmilie	
Larivière Vve dame	Lucier Elmire Miss
Lamoureux Philomène	Landri Joseph
Lamoureux Louis	Legarée Nicolas
Laprise Guillaume	Lusier Etoire
Marell Louis	Morin Louis
McDonald James R.	McDonald John
Moucette Joseph	Mérin A.
Mercier André	Mousselte Pierre
McGoulid Roses mles	Messier Augustin
Morin Sophie	Messier Aginé Delle
Normand Jean	Narbonne de J. B. A 2
Piché Benjamin	Pelletier Zoé
Pion Joseph	Piché Basile
Paulitte Raphael	Paquette Ignace Dame.
Précourt Joseph Vve	Poulin L. L.
Patenaude Mrs.	
Rivet Léon	Raimond Joseph
Richard A.	
Scott Pallonése	Scott-Célina,
St. Pierre J. Bte,	St. Germain François.
St, Louis Prespère	
Viens Joseph	
Wilcome Pierre	Winters Charles.

R. L. R. C. DESPRÈS, *M. P.*

PROVINCE DE CANADA,
District de Bedford.
Comté de Shefford.

COUR DE CIRCUIT.

[Dans et pour le Comté de Shefford.]

No. 2182.

Waterloo, le vingt deuxième jour de septembre mil huit cent soixante et cinq.

PRÉSENT :

Son Honneur le Juge Johnson, J. C. S.

LES SYNDICS de la Paroisse de St. Jean-Baptiste de Roxton.

Demandeur,

vs.

FRANCOIS LAMBERT, ci-devant du Township de Roxton dans les dits Comté et District, et maintenant absent de la dite Province du Bas-Canada, mais ayant des propriétés en icelle.

Défendeur,

Il est ordonné sur motion de MM. Chagnon, Sicotte et Lanctot, Avocats du dit Demandeur, en autant qu'il appert par le rapport de Charles Terte, un des huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de Bedford, annexé au Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, qu'il ne peut être trouvé dans le dit District de Bedford, susdit et qu'il y possède néanmoins des biens immeubles dans le dit District, le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois publié en langue anglaise dans le papier-nouvelle publié à Waterloo dans le dit District, appelé *Advertiser*, et deux fois en langue française dans le papier-nouvelle appelé *Courrier de St. Hyacinthe*, publié à St. Hyacinthe, (attendu qu'il n'y a pas de papier-nouvelle publié en langue française dans le dit District de Bedford) notifié de comparaître devant cette Cour et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans le délai susdit, il sera permis au Demandeur de procéder à la preuve et à jugement comme dans une cause par défaut.

Par la Cour

V. NUTTING,
Greffier de la dite Cour

30 Janvier, 1866.

Vente par le Shérif.

ST. HYACINTHE.

AVIS PUBLIC

Est donné, par les présentes, que les Terres et Ténements ci-dessous désignés seront vendus aux temps, lieux et heures ci-dessous mentionnés. Toute opposition afin de conserver pourra être filée dans aucun temps dans les deux jours qui suivront le rapport du bref.

VENDITIONI EXPONAS.

De la Cour Supérieure—St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, à savoir : No. 905. ALFRED BRIEN, Ecuier, marchand de la paroisse de St. Simon, dans le district de St. Hyacinthe, demandeur ; contre ETIENNE LANGELLIER, cultivateur, de St. Ephrem d'Upton, dans le dit district, défendeur ; et JOSEPH CHICOINE, forgeron, de St. Ephrem d'Upton, opposant, savoir :

UNE TERRE formant partie du du lot numéro cinquante-et-un, dans le vingt-et-unième rang du Township d'Upton, dans la paroisse de St. Ephrem d'Uptonglians le district de St. Hyacinthe, contenant environ cent arpents de terre en superficie ; tenant par un bout aux terres du vingtième rang, par l'autre bout au township d'Acton, d'un côté à Emmanuel Brunelle, et d'autre côté à Joseph Pilon—avec une maison en bois et une étable dessus érigées.

A distraire de la dite terre, le terrain suivant appartenant au dit JOSEPH CHICOINE, forgeron, de St. Ephrem d'Upton, savoir :

UN LOT ou LOPIN de TERRE sis et situé au susdit lieu de St. Ephrem d'Upton, en le vingt-et unième rang du dit township d'Upton, dans la dite paroisse de St. Ephrem d'Upton, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, et faisant partie du lot numéro cinquante et un, et se trouvant à l'extrémité sud ouest du dit lot ; tenant par devant au chemin de front, entre le vingt et le vingt-et-unième rang du township d'Upton, dans la dite paroisse de St. Ephrem d'Upton, par derrière et du côté nord est au dit ETIENNE LANGELLIER, et du coté sud ouest à JOSEPH PILON, avec les bâtisses y érigées.

POUR être VENDU au Bureau d'Enrégistrement du Comté de Bagot, en la paroisse de St. Liboire, le

Vingt-deuxième jour de février

prochain, à DEUX HEURES DE L'APRÈS-MIDI.

Le dit Bref rapportable le VINGT-SIX FÉVRIER prochain.

Ls. TACHÉ,
SHÉRIF.

St. Hyacinthe, 27 Janvier 1866.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que le Rôle des Fonds de Marchandises, et le Rôle des Locataires des objets mobiliers et des personnes sujettes à taxation dans cette Cité sont complétés, et qu'ils sont maintenant déposés au Bureau du Secrétaire Trésorier pour la période d'un mois à compter de cette date et ouverts pour inspection publique ; que dans cette intervalle les personnes qui se trouveront lésées pourront s'adresser, par écrit, au Conseil de Ville pour se plaindre de toute estimation exagérée, et qu'après ce laps de temps les dits Rôles seront déclarés clos.

Par ordre
E. L. R. COUILLARD DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 24ème Janvier, 1866.

ON DEMANDE

Pour un Magasin de Campagne, un BON COMMIS qui parle le FRANÇAIS et l'ANGLAIS et la TENUE des LIVRES. Il est inutile de se présenter sans être bien recommandé.

S'adresser à

P. T. MASSON.

St. Charles, 8 Janvier 1866.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

TERRES A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les terres ci-dessous désignées.

3 Terres à St. Dominque,
1 " de 120 Arpents dans le Petit Rang de St. Hyacinthe.
A ACTON, le Lot 35ème. dans le 4e. Rang.
1/2 du Lot 33 formant 30 Arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
1/2 du Lot 37 donnant 25 arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
Le Lot 42 dans le 5e. Rang.
" 44 " "
1/2 du Lot 19 dans le 6e Rang.

Les Lots sont situés près du Dépôt.

Le Lot No. 30 donnant 5 arpents de culture avec sucreries dans le 7ième Rang.

1/2 du Lot 29, 29, 31, 32, avec sucreries dans le 8ième. Rang.

A WEEDON, dans le 2ième Rang ; Sud-Est No. 7.

Dans le 2ième Rang ; Sud-Ouest No. 8.

Dans le 3ième Rang No. 8.

A STANFOLD, dans le 5ième Rang No. 19 et 21.

Les conditions sont très libérales.

S'adresser au soussigné.
DR. TRUDEL,
Montréal.

☞ Ou à ce Bureau.

RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes.

La Ruche de l'Amateur.

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles ; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinées de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, *Apiculteur.*
Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

☞ Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses *prétendues* améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c.&c. dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.

Comprenant :—Fleur, Lard, Beurre, Riz, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, etc., Eau de Cologne, Huiles à la Rose, Macassar, Eau de Quinquina, &c.

M. L. opère par représentation et offre une large part de patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager. Mai 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ
		A. M.	A. M.
Montréal.	Tous les jrs	7 00	11 40
		11 40	P. M.
		P. M.	10 00
		3 50	
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond		7 00	
		11 40	3 30
Québec....	do	7 00	16 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.....	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon.....	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation .	Mercredi, et Samedi..	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRÈS,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M

..., qui cherchent

Licitation volontaire.

Sera vendu à la porte de l'Eglise de St. Barnabé, District de St. Hyacinthe, SAMEDI, le DIX FÉVRIER PROCHAIN ; une terre appartenant à la Communauté de Biens qui a existée entre Pierre Chapdelaine et feue Philomène Archambault désigné comme suit :

Une terre sise et située en la Paroisse de St. Barnabé, concession de St. Amable, contenant deux arpents de front, sur vingt-huit arpents de profondeur, ensuite un arpent de front sur six de profondeur, prenant devant au chemin de St. Amable, en profondeur à la rivière Yamaska, d'un côté à Joseph Armstrong et d'autre côté à André St. Jacques, Paul Hévey et Joseph Richard, avec une maison, grange et laiterie dessus construites.

Pour les conditions, s'adresser au dit Pierre Chapdelaine, ou au Notaire soussigné, à St. Jude.

J. B. N. LAMOUREUX,
N. P.

St Jude, 13 janvier, 1866

Acte concernant la Faillite, 1864.

Les créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir à son domicile à St. Charles, dans le District de St. Hyacinthe, le Vingtième jour de Février prochain à DIX Heures de l'Avant-Midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit.

LOUIS BEAUCHEMIN.

St. Charles, 28 janvier 1866.

Chambre des Notaires du District de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

L'Assemblée régulière de la Chambre des Notaires de St. Hyacinthe, aura lieu JEUDI, le QUINZE de Fevrier prochain, à UNE heure après-midi, au Palais de Justice.

H. R. BLANCHARD,
S. C. N. St. H.

St. Hyacinthe, 15 Janvier 1866.

EN VOIS AMERICAINS ESCOMPTES

Département des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au tanx de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES.

Ottawa 26 Janvier, 1866.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 29 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquera à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

INVASION DES FENIANS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savaient pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien.*

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS,* &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ces chalands le mettant en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et de environs sachent donc que tant que les *FENIANS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY dispensera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (!!) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées ; c'est ce qui l'a décidé à faire cette concession.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

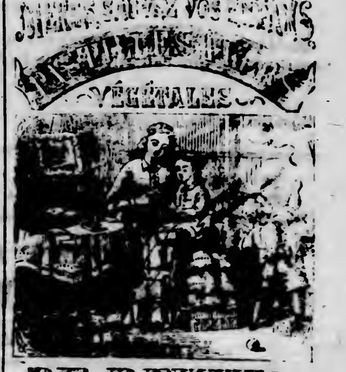

DE DEVINS,

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Quel soit encore Connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les " PASTILLES-A-VERS VEGETALES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement vegetales,
Elles sont a grées au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelmintiques admises et recommandées par la Faculté Medicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillée des lettres " DEVINS, " comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou [illegible] 1865.

L'Professeur Comble des tapes ardents, et il en dét[illegible] vers intestins :

Ah ! oui ! mort aux sables ! mort à ces orgueilleux serpenteaux ! et que le dernier d'entre eux soit écrasé par la dent[illegible] de leurs pâturons !

Se peuple infâme ne pleuit sans cesse

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine**, LE **Pont Neuf**, LES **Moulins à Carder et à Fouler**, ET LES DEUX

FONDERIES.

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine**, LE **Pont Neuf**, LES **Moulins à Carder et à Fouler**, ET LES DEUX

FONDERIES.

FER, PEINTURES SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU,

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, PERRONNERIES, VINS, LIQUURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Mélasse, Poisson, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, Vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix, **Cuir, Harnais**, et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
Rue Old Broad et 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL.

...ient informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour ...rant. Les personnes qui se proposent de s'assure... à ou avant cette date, dans le but de se procure... ...née, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

J. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, Mars 1865.

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIÉTÉ DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

Aux chefs de familles.

LES PILLULES DE

JUDSON

Préparées avec les

Herbes des Montagnes.

La meilleure Médecine qui existe pour les familles.

Préparées avec des racines et des Herbages croissant sur les montagnes et dans les belles Vallées du Mexique, où s'élève les Cordillières dont les sommets semblent percer les nuages.

En purifiant le sang, non seulement elles guérissent, mais préviennent

Toute espèces de Maladies

C'est le meilleur remède que le Tout-Puissant ait créé pour toutes les maladies provenant de

L'IMPURETE DU SANG

Les maladies sont des plus nombreuses. Les PILULES DE JUDSON sont le meilleur remède qui existe pour la guérison des maladies suivantes:

LA BILE,

Les Ecrouelles, les vers, les maux de Tête, les Indigestions, indisposition d'entrailles

La Dyspepsie.

Perte de sang; tout dérangement d'Entrailles, et des boyaux.

MALADIE DE PEAU

la constipation, Rhume, Diarrhée, les fièvres intermittentes, maladie de Poumons, maladie de Foie. C'est la meilleure médecine connue pour les femmes. Eloignés l'occasion de la maladie, et vous prévenez les maladies.

L'impureté du sang est la cause du plus grand nombre de maladies. Ces pilules purifie tellement le sang que les maladies, n'ayant plus rien pour s'alimenter sont obligées de s'enfuir.

ACHETEZ NOTRE ALMANACH

de quelques droguistes, et lisez l'histoire de cette merveilleuse découverte: où comme preuve concluante, achetez et essayez une boîte de ces pilules, et vous vous persuaderez qu'elles ont toutes les qualités que nous leur attribuons.

Mises dans des boîtes contenant 40 pill.

PRIX 25 Cents par Boîte.

☞ Le dessus est un couvert rouge avec des lettres noires, et le fac-simile de notre signature.

DEMANDEZ LES

JUDSON'S

MOUNTAIN HERB PILLS

Et l'Almanach "The Rescue Almanach," Nous les envoyons également par la malle franc de port, pour 25 cts. par Boîte.

B. JUDSON & Co., Propriétaire
106 FRANKLIN ST., NEW-YORK.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!

Poudres de Condition

De Carleton.

LA MEILLEURE MÉDECINE POUR

Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'apperceivront qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verres qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant 105 minots de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en usant de ces *poudres*.

Servez-vous-en et vous verrez! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces *poudres*. Une poudre chasse les vers. Une poudre guérit les morsines. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter son brais. Une poudre donne une longue et forte crinière. Une poudre guérit le "Horn Distemper in Cattle."

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose du monde pour donner la force à un cheval, pour la ramener a la santé et à la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou usé trop vite.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des animaux, égalisant ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur à tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence du poil; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur parfait après les attaques de toutes les maladies aigues telles que l'Influenza l'Etouffement l'Inflammation la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette médecine; elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux, devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien plus aisément.

Remarques cet avis.—Trouvez la signature de

J. CARLTON COMSTOCK.

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature.

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet jaune et se détaillent à 25 cents.

1er. Janvier, 1866.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Fontures de Grange,
Boîtes de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC Fils. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet. 1865

Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager; il a visité tour-à-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Nord; il a passé trois ans avec les sauvages des pays de l'Ouest; c'est durant son séjour avec ces sauvages qu'il découvrit ses pilules indiennes. Le Dr. Morse s'étêle premier à établir ce fait que toutes les maladies provenaient de l'impureté du sang, que la santé, la force et la vie dépendaient de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux se ferment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient épais, corrompu et s'épaissit, comment ainsi toutes les souffrances et les maladies; notre force est alors épuisée, notre santé disparaît, et si la nature ne reçoit pas de l'aide pour la débarrasser des humeurs qui la gênent, le sang devient stagnant et cesse d'agir; et ainsi s'éteindra pour toujours le flambeau de la vie. Combien est-il donc important de tenir libre tous les conduits du sang? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une médecine qui vous guérira, à savoir, *les pilules Indiennes du Dr. Morse*, fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes du Jardin de la nature pour le salut et la santé des personnes malades? Une des racines avec lesquelles ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature à se débarrasser des obstructions qui la gênent? La seconde est un expectorant qui ouvre les passages dans les poumons et aide l'expectoration en débarrassant des humeurs. L'autre est un diaphétique qui enlève le malaise et donne de la force aux organes qui ainsi secourus éjectent la corruption du sang par le passage d'eau et d'urine. La quatrième est un cathartique qui aide les autres éléments de la pilule quand ils ont à purifier le sang et enlève les autres impuretés qui disparaissent par les entrailles en grande quantité.

Sterati.—Prenez garde aux contrefaçons. Les véritables boîtes portes la signature de A. J. White & Co. Toutes les autres sont contrefaites.

Défiez-vous des contrefaçons portant le nom de James Blakley, n'achetez que les boîtes qui portent le *fac simile* de A. J. White.

B. L. JUDSON & Co.
Seule propriétaires, Brockville, C.W, et N.-Y.

Chaque boîte de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et à vendre par tous les droguistes.

25 cents par boîte, 5 boîtes pour 1 piastre expédiée par la poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 2½ Arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 15 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 valaisaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 80 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

MEUBLES DE MENAGE.

ETABLISSEMENT CANADIEN

DE

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

451, Rue Notre-Dame,

En face de l'Eglise des Récollets,

Montréal.

A toujours en Magasin—Bois-de-lits, Lavoirs, Garde-Robes, Sofa, Ottomanes, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Slide-Boards, &c.

Mont. C. E. Mai, 1865.—1a.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

DR. COLBY'S

ANTI-COSTIVE AND TONIC

PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, raniment l'appétit et confèrent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons également.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D., "
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DEMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seule propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. 1865.

IMPORTANT AUX FAMILLES!

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

"Symptomes certains des Vers."

Le visage pâle et couleur de plomb, avec des rougeurs occasionnelles, ou une tache livide sur une ou les deux joues; les yeux devenant ternes; les pennelles élargies; un demi-cercle bleu couvrant le long de la paupière inférieure: le nez concentré; la lèvre supérieure enflée; des maux de tête fréquents, avec un bourdonnement dans les oreilles, avec une sécrétion de salive insolite la langue enflée; la respiration très embarrassée; goût fade (appétit vorace); avec une démangeaison désagréable dans l'estomac, à d'autres ces Sensations sont entièrement disparues; des douleurs passagères dans l'estomac, des soulèvements de cœur et des vomissements fréquents, les entrailles irrégulières, voilà des symptômes trop souvent; les selles grandes, et souvent accompagnées de sang (hémorroïdes); le ventre gonflé et dur; l'urine épaisse; la respiration généralement difficile et accompagnée de hoquet; sommeil troublé et agité, avec des grincements de dents; humeur généralement irritée, etc., etc.

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se manifestent

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE SUITE.

Il ne peut pas faire mal à votre enfant, et en en donnant dans le temps vous sauvez votre patient de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie déclare que sa volonté était que ce remède fut à un bas prix afin que la haute classe comme les autres peuvent s'en procurer facilement. A causé de cette volonté, nous l'avons mis au prix suivant.

☞Prix seulement 7½ d. sterling [15 cents] par paquet, ou 28 [40 cents] pour quatre paquets.

Tous les paquets qui ne portent pas la signature de "H. E. McKenzie, M. D., Glasgow, sont contrefaits.

Agents pour la vente en gros pour le Canada Est et West, et tous les importateurs, à qui toutes demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,
BROCKVILLE C. O.

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS:—Nortrop & Lyman, Newcastle, C. W.; Lyman Elliot & Co., Toronto, C. W.; J. M. Henry & Sons—Lymans, Clare & Co—Kerry Bros. & Crathern—Lamplough & Campbell, Montréal, C. E.; E. Heathfield, London, C. W.; J. Winer & Co., Hamilton, C. W.

1er Janvier, 1866.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang

Et spécialement recommandé

pour le Print emps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps restent emmagasinées par les secrétions lourdes et grasses de froide d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est le seule, préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Goutte, Rhumatisme,

Débilité générale du système

Perte de l'appétit, Langueurs, Biliosités, Tempéraments et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre partie de substances mercurielles, minérales ou nuisibles. C'est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans aucune la moindre crainte.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers enveloppant la bouteille; et afin de se garantir contre les contrefaçons voyez si la signature de LAMBERT ET KERR se trouve sur l'étiquette.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent général pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et en vente chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales

BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

☞DU

Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs viciées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies les plus considérées comme désespérantes disparaissent promptement et positivement. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus cher, le plus puissant et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsie, Indigestion, Maladies du Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroïdes, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique générale avec le plus grand succès par les Médecins les plus éminents, et ont été trouvées supérieures à tous les autres Médecines connus. Elles sont faites avec les Végétaux les plus actifs et les plus purs, et bien qu'elles soient très puissantes, elles n'irritent ni n'affaiblissent le système. Les Médecines ordinaires, à cause de leur violence, causent souvent plus de mal que de bien, et ne devraient jamais être employées, excepté dans les cas désespérés, où toutes les autres Médecines ont échoué. Mais ces Pilules extraordinaires sont certainement sûres, et dans presque tous les cas elles donneront un soulagement immédiat et permanent.

Préparées et manufacturées par LAMBERT & KERR.

Droguistes en gros, New-York.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. [illegible] de St. Hyacinthe, [illegible] Vétérinaire, [illegible] de St. Hyacinthe, [illegible] Vétérinaire, [illegible] Hyacinthe, [illegible] Bestiaux, où il [illegible] pour les soigner, pour le perfectionner et le guérir. Les maladies et soins de vos bestiaux [illegible]

La longue expérience de M. Denis et [illegible] naissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un médecin Vétérinaire [illegible] recommandable.

Pendant [illegible] toute les Semaines à St. Hyacinthe, chez J. B. [illegible] Hôtel, du marché

St. Hyacinthe 15 Août 1865.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions les [illegible] que M. E. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Hyacinthe, a réussi au-delà de toute attente à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD J. B. GERMAIN, [illegible]

JOURS DE PUBLICATION :
... et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
... Piastres par An.
PAYABLES D'AVANCE.
... TROIS PIASTRES pour les retardataires—Un mois d'avis pour discontinuer.
Numéros :—Trois piastres.
Camille Lassier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J. Doherty, rue Cascades, côté nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique. Agricole. Littéraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES ...
Au-dessous de dix lignes, par ligne. ... cts.
... chaque insertion subséquente par ligne ... cts.
On traite de gré à gré pour les abonnés.
Avertissements pour être publiés, doivent être remis au bureau avant ...

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 6 Février 1866. — No. 94

MAISON DE PENSION

TENU PAR

MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle Pageau.

La Maison sera tenue par Mme Desforges, sur le même pied que la tenait Mlle. Pageau : les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soin et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettront à Mme. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. P...)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il coupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vu la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD.

Rue Cascades, près du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le confort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et de bons Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE,

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été traités. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix ; des chambres bien garnies ; de bonnes écuries pour les Chevaux.

Terres à Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lots de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHE, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, remercie ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——————St. Barnabe, 8 août 1865.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée et la marine des States-Unis les Pensions, les Bonus, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont :

1o. Les Soldats incapables de travailler;

2o. La veuve; 3o. Les enfants au-dessous de seize ans; 4o. Les mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

☞ *A ceux qui désirent des informations.*

Je me charge de fournir des informations à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des States-Unis, *sans rien charger, excepté les frais de port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.

☞ Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'aura besoin de faire application.

Le clergé, les magistrats et autres trouveront service à eux-mêmes ou à qui je pourrais être utile en leur faisant connaître cet avis.

Toutes communications devront être adressées :

E. L. SNOW, Agent accrédité,
"American Home."
No. 49, Rue St. Henry
Montréal, 20 octobre, 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANOTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La Patrie, écr.
Suivront les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

APINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Intimbolée.
A. C. Apineau. L. F. Morison.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGOUIN ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. S. B. Bourgouin. F. Bachand.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Rieu.
M. Roy suivra la Cour en Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 3 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Bleilard, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Bureau Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, ancien, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau :—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

G. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
Bureau, No. 45, Petite Rue St. Jacques.
MONTREAL.

RAPHAEL TARTE,
Shérif de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1866.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 23 mai, 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-suppléant du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient ses offices dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr. avocat, et en face du coin de H. R. Blanchard Ecr. N. P.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,

NOTAIRE.

COATICOOK.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, Rue St. Laurent, Montreal.
☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montreal, 30 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 292, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Vendôme Mai 1865.

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT.
Rue Cascades, porte voisine de MM. Caderet et Dufort,—Audessus pharmacie du Dr. Davert.
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

ST. JOSEPH,

COMPRENANT :

UN MOULIN A FARINE,

— DE PLUS : —

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,

UNE BOUTIQUE

où les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Couvrir leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin
St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : Queen Insurance Company
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

Nouveau Magasin

DE

MODES

ET DE

MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché,

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT,

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assorti.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

pourra toujours offrir aux dames les désirés patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus varié et de

MEILLEUR GOUT

14 décembre 1865.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement en Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes sortes de MEUBLES, tels que Canapés, Chaises, Tables, &c., et ces meubles dont on connaît besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les prix les meilleurs marchés, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 5 Septembre 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monet-dit-Bellemare où il donnera tous les soins, remèdes pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

Les longues expériences de M. Denis et ses connaissances parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un véritable Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B. Monnet, place du marché.

St. Simon 19 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS Médecin Vétérinaire de St. Simon, a rendu service à toute espérance à opérer la cure de Chevaux en lesquels ces avions mis nous nos soins.

A MAYNARD. J.B.GERMAIN. T. BARANY.

APPLICATION AU PARLEMENT.

Application sera faite à la prochaine session du Parlement Provincial pour la passation d'un acte spécial pour détacher de la paroisse de Ste. Angèle, Comté de Rouville, la partie du Rang de l'Eglise ou St. Pierre qui appartient à cette Paroisse, le Bout Ouest du Fort George jusqu'à la ligne entre Jacques Narbonné et P. X. Boulais, ainsi que le bout ouest de la Côte Double jusque à la ligne entre Joseph Dubuc et Jacob Fournier du côté sud et à la ligne entre Joseph Gauthier et Jacob Fournier du côté nord et ajouter ces parties de rangs pour toutes fins à la paroisse de Ste. Marie de Monnoir. Et décharger les propriétaires de ces parties de Rangs de toutes répartitions pour bâtisses publiques non encore érigées dans le dit de S. E. y ont servi imposées après le dix janvier courant, 1866.

Ste. Angèle, 5 janvier, 1866.

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Application will be made to the Legislature of Canada to detach from the Parish of Ste. Angèle, county of Rouville, parts of Rang d'Eglise, Fort George and Côte Double, and to annex them to Ste. Marie de Monnoir : to exempt those parts of Rangs from all assessments imposed after the tenth of January, 1866.

St. Angele, 5th January, 1866.

FEUILLETON.

LE

MONTAGNARD

OU

LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIERE PARTIE.

1793.

I

(Suite.)

— Il m'attend ? dit George.

— D'ici à Arles, nous avons pour une heure de marche tout au plus, et que ta as de bonnes jambes et moi aussi. Soyons vite, n'en soyons tenté ici, il ne faut pas perdre de temps.

— Je suis prêt, dit George en prenant son bonnet qu'il avait posé sur le bahut, je te suis.

— Comment ! tu pars encore, mon fils ? dit la jeune fille en se levant à demi de son siège.

— Oui, citoyenne, devant de la liberté, Brutus reçoit, la patrie est en danger ; Brutus, tu permets que j'embrasse la déesse ?

Et, sans attendre de réponse, Cassius imprima ses grosses lèvres sur le front pur et candide de la jeune fille.

Celle-ci, immobile et rêveuse, baissa les yeux.

Le visage du vieillard devint d'une rougeur excessive ; ses deux poings se fermèrent ; mais George, qui était près de lui, lui posa doucement la main sur l'épaule.

— Mon père ! dit-il à mi-voix.

— Salut et fraternité, citoyen vieillard, reprit Cassius en allant ramasser à terre son bonnet. En route, Brutus.

Et il sortit.

— Adieu, mon père, dit George et tendant la main au vieillard.

Le vieillard ne la prit pas ; mais il se leva en fixant sur George un regard grave et solennel.

— Enfant, lorsque notre père, dit-il que je porte à son front, il me maudit.

— Je suis à toi dans la minute cria George à son compagnon.

La jeune fille ferma la porte et revint s'asseoir sur sa chaise après avoir jeté sur son frère un regard suppliant.

— George, dit le vieillard d'une voix brave dont il comprimait cependant la tremblement pour que ces paroles ne puissent être entendues du dehors, tu vas partir, et quelque chose me dit que cet homme est le mauvais génie qui t'entraîne et te perdra peut-être.

— Personne ne m'entraîne, mon père ; je suis l'instinct irrésistible de mon cœur et de ma pensée.

Le vieillard se tut et prit les deux mains de son fils.

— George, la voix de ton père ne t'a jamais trompé ; ce nom du ciel, fois en vertige qui te pousse... Notre nom est obscur ; mais il a toujours été honorable et respecté. Je t'en supplie, ne lui donne pas la triste célébrité de ces héros du jour dont le nom servant plus tard maudit par la France, lorsque Dieu, qui le frappe aujourd'hui de démence, lui aura rendu la raison, ne te fais pas le complice de ces hommes qui ne voient dans la révolution que de basses jalousies à assouvir, que de folles ambitions à réaliser ; ne fais pas cause commune avec des misérables comme ce Cassius qui parcourent les campagnes et les villes pour y semer partout le meurtre et le pillage, parce que ceux-là préfèrent l'argent volé à l'argent noblement gagné par le travail de chaque jour.

George répondit d'une voix calme et grave :

— L'orage dévaste souvent un champ ravagé une moisson, mais la pluie qu'il répand par torrents sur son passage fertilise la terre, et lui donne d'abondantes moissons.

— Mon fils ! mon fils ! répète le père en voyant que le jeune homme ses deux mains qui semblaient le repousser pour jamais dans un temps fécond en tristes événements ; et les cheveux blancs d'un vieillard ne suffisent pas pour couvrir du pillage une maison, quelque modeste qu'elle soit, et du déshonneur, une jeune fille de cette race.

Les yeux de jeune homme se troublèrent instinctivement vers ce coin qui était pensif, la tête tristement appuyée sur sa main ; et il y eut dans la cabane un assez long moment de silence ; puis George reprit :

— Je t'aime et te respecte, mon père, tu le sais ; mais crois-le, il y a des sentiments que Dieu a mis en nous et qui ne doivent de compte qu'à eux-mêmes. Ce que je crains pour père, je l'appelle de tous mes vœux ; ce que tu repousses, je le demande avec l'ardeur d'une foi profonde ; ce que tu crois le malheur de la France est pour moi son réveil et le soutiment de sa force ; ces hommes que tu méprises, que tu appelles misérables, je les appelle mes frères ; ils aiment, ils défendent et ils protègent ceux qui les comprennent.

— Jusqu'à ce qu'ils les abandonnent ou les tuent, comme ils ont fait de comte de Castelnaie, le père et le protecteur de ces contrées !....

— Ils m'aimeront !.... mon père, continua George qui semblait ne pas avoir entendu l'interruption du vieillard, ils m'aimeront parce que je les aimes de fond de mon cœur.

— Allez donc, George, dit le vieux père d'un ton brusque où se trahissait, et que votre volonté soit faite. Abandonnez votre famille, et plutôt ; n'entendez-vous pas votre fidèle Cassius qui vous appelle ?

— Mon frère !.... mon frère !.... dit la jeune fille en se pendant au cou de jeune homme j'ai peur.... j'ai de tristes pressentiments.

Et en parlant ainsi son visage était inondé de larmes.

— Enfant ! dit George en l'embrassant.

Et pendant que d'une main il retenait sur sa poitrine la tête de sa sœur il tendit l'autre à son père.

Le vieillard leva sur lui son regard froid et sévère et se croisa les bras.

George resta un instant la main tendue puis il la retira brusquement en repoussant faiblement sa sœur.

— Adieu, mon père, dit il d'une voix brève.

Et il s'élança au dehors de la petite maison.

Cassius l'attendait en fumant sa pipe.

— J'arrive, dit George en passant la main sur son front qui était humide de sueur ; partons.

Tous deux prirent un chemin qui tournait sur la droite et allait joindre la route qui conduit à Arles : mais à peine avaient-ils fait cent pas, que le jeune homme se retourna et jeta encore un regard sur la petite maison, dont la maigre silhouette disparaissait déjà à moitié dans l'ombre.

Si Cassius l'eût remarqué, il eût vu tout à coup s'assombrir son visage, et une sueur froide inonder son front ; mais il était déjà trop loin de la maison paternelle pour apercevoir à travers les ténèbres de la nuit le spectre de son vieux père et le visage de sa sœur inondé de larmes ; il entendait cette voix suppliante qui lui disait : « Mon frère, ne pars pas, j'ai peur.... » Mais ce souvenir n'eut pas la puissance de l'arrêter ou de le faire retourner en arrière. La volonté inexorable de sa pensée comprimait les palpitations de son cœur. Cependant une si haute inspiration l'eût rêvé dans cette pauvre habitation, que son absence laissait vaincue et silencieuse, il fit de profonds soupirs à une de la jolie cabane qui son retour mettrait, peut être la main du destin qui l'arrachait au foyer paternel ne fût refermée, et il marcha sans autre pause. Mais le sort en était jeté ; George devait parcourir ce sillon révolutionnaire tracé par la fatalité.

Bientôt il eut atteint Arles.

A l'entrée de la ville Cassius et lui furent arrêtés par la sentinelle et conduits au poste pour l'examen de leurs papiers ; mais comme tous deux étaient munis d'un passe-port en règle, le chef de poste leur remit fraternellement le mot d'ordre, un pipe à tuile de Cassius fit passer aux nouveaux venus les merveilleux, et tous deux continuèrent leur route.

Non sans rencontrer dans cette longue rue étroite tortueuse, qui aboutissait au quartier le plus populeux de la ville et était réservé durant ces temps de sang qui parcourait déjà à s'avoir qu'une seule et unique. Cette maison éclairée par une lanterne accrochée contre le mur, contrastait singulièrement avec celle qui l'entourait, dont les trois étages pendaient quatre démesurément comme des propriétaires imaginaires d'un fantôme ; cette était la demeure du président du comité de surveillance de la commune, l'homme le plus respecté plus redouté le plus puissant de la ville et un qui régnait en souverain... révolutionnaire qui décidait comme des anciens dieux du Paganisme, par un froncement de sourcils des destinées de tous les habitants. Un geste de sa tribune omnipotente faisait du plus honnête homme un suspect bien prêt d'une condamnation capitale ; car de tout sur un regard il pouvait voir à l'argent ouvertement gagné par le trafic de chaque jour.

George répondit d'une voix calme et grave :

L'orage dévaste souvent un champ ravagé une moisson, mais la pluie qu'il répand par torrents sur son passage fertilise la terre, et lui donne d'abondantes moissons.

—Mon fils ! mon fils ! répète le père en voyant que le jeune homme ses deux mains qui semblaient le repousser pour jamais dans un temps fécond en tristes événements ; et les cheveux blancs d'un vieillard ne suffisent pas pour couvrir du pillage une maison, quelque modeste qu'elle soit, et du déshonneur, une jeune fille de cette race.

Les yeux de jeune homme se troublèrent instinctivement vers ce coin qui était pensif, la tête tristement appuyée sur sa main ; et il y eut dans la cabane un assez long moment de silence ; puis George reprit :

—Je t'aime et te respecte, mon père, tu le sais ; mais crois-le, il y a des sentiments que Dieu a mis en nous et qui ne doivent de compte qu'à eux-mêmes. Ce que je crains pour père, je l'appelle de tous mes vœux ; ce que tu repousses, je le demande avec l'ardeur d'une foi profonde ; ce que tu crois le malheur de la France est pour moi son réveil et le soutiment de sa force ; ces hommes que tu méprises, que tu appelles misérables, je les appelle mes frères ; ils aiment, ils défendent et ils protègent ceux qui les comprennent.

—Jusqu'à ce qu'ils les abandonnent ou les tuent, comme ils ont fait de comte de Castelnaie, le père et le protecteur de ces contrées !....

—Ils m'aimeront !.... mon père, continua George qui semblait ne pas avoir entendu l'interruption du vieillard, ils m'aimeront parce que je les aimes de fond de mon cœur. Parce que je veux briser ces haines invétérées, ces divisions sanglantes, ces luttes impies qui font de la France un champ de carnage, et de ses enfants des ennemis acharnés. Parce que je veux que la République ne soit plus un vain mot, mais une réalité sainte et sacrée, une famille de frères qui s'aiment et s'entr'aident au lieu de se déchirer et de s'entr'égorger. Parce que je veux que la Liberté, l'Egalité, la Fraternité ne soient plus des mots menteurs, mais des vérités saintes et sacrées, une famille de frères qui s'aiment et s'entr'aident au lieu de se déchirer et de s'entr'égorger. Parce que je veux que la République ne soit plus un vain mot, mais une réalité sainte et sacrée, une famille de frères qui s'aiment et s'entr'aident au lieu de se déchirer et de s'entr'égorger. Parce que je veux que la République ne soit plus un vain mot, mais une réalité sainte et sacrée, une famille de frères qui s'aiment et s'entr'aident au lieu de se déchirer et de s'entr'égorger. Parce que je veux que la République ne soit plus un vain mot, mais une réalité sainte et sacrée, une famille de frères qui s'aiment et s'entr'aident au lieu de se déchirer et de s'entr'égorger.

—Allez donc, George, dit le vieux père d'un ton brusque où se trahissait, et que votre volonté soit faite. Abandonnez votre famille, et plutôt ; n'entendez-vous pas votre fidèle Cassius qui vous appelle ?

—Mon frère !.... mon frère !.... dit la jeune fille en se pendant au cou de jeune homme j'ai peur.... j'ai de tristes pressentiments.

Et en parlant ainsi son visage était inondé de larmes.

—Enfant ! dit George en l'embrassant.

Et pendant que d'une main il retenait sur sa poitrine la tête de sa sœur il tendit l'autre à son père.

Le vieillard leva sur lui son regard froid et sévère et se croisa les bras.

George resta un instant la main tendue puis il la retira brusquement en repoussant faiblement sa sœur.

—Adieu, mon père, dit il d'une voix brève.

Et il s'élança au dehors de la petite maison.

Cassius l'attendait en fumant sa pipe.

—J'arrive, dit George en passant la main sur son front qui était humide de sueur ; partons.

Tous deux prirent un chemin qui tournait sur la droite et allait joindre la route qui conduit à Arles : mais à peine avaient-ils fait cent pas, que le jeune homme se retourna et jeta encore un regard sur la petite maison, dont la maigre silhouette disparaissait déjà à moitié dans l'ombre.

Si Cassius l'eût remarqué, il eût vu tout à coup s'assombrir son visage, et une sueur froide inonder son front ; mais il était déjà trop loin de la maison paternelle pour apercevoir à travers les ténèbres de la nuit le spectre de son vieux père et le visage de sa sœur inondé de larmes ; il entendait cette voix suppliante qui lui disait : « Mon frère, ne pars pas, j'ai peur.... » Mais ce souvenir n'eut pas la puissance de l'arrêter ou de le faire retourner en arrière. La volonté inexorable de sa pensée comprimait les palpitations de son cœur. Cependant une si haute inspiration l'eût rêvé dans cette pauvre habitation, que son absence laissait vaincue et silencieuse, il fit de profonds soupirs à une de la jolie cabane qui son retour mettrait, peut être la main du destin qui l'arrachait au foyer paternel ne fût refermée, et il marcha sans autre pause. Mais le sort en était jeté ; George devait parcourir ce sillon révolutionnaire tracé par la fatalité.

Bientôt il eut atteint Arles.

A l'entrée de la ville Cassius et lui furent arrêtés par la sentinelle et conduits au poste pour l'examen de leurs papiers ; mais comme tous deux étaient munis d'un passe-port en règle, le chef de poste leur remit fraternellement le mot d'ordre, un pipe à tuile de Cassius fit passer aux nouveaux venus les merveilleux, et tous deux continuèrent leur route.

Non sans rencontrer dans cette longue rue étroite tortueuse, qui aboutissait au quartier le plus populeux de la ville et était réservé durant ces temps de sang qui parcourait déjà à s'avoir qu'une seule et unique. Cette maison éclairée par une lanterne accrochée contre le mur, contrastait singulièrement avec celle qui l'entourait, dont les trois étages pendaient quatre démesurément comme des propriétaires imaginaires d'un fantôme ; cette était la demeure du président du comité de surveillance de la commune, l'homme le plus respecté plus redouté le plus puissant de la ville et un qui régnait en souverain... révolutionnaire qui décidait comme des anciens dieux du Paganisme, par un froncement de sourcils des destinées de tous les habitants. Un geste de sa tribune omnipotente faisait du plus honnête homme un suspect bien prêt d'une condamnation capitale ; car de tout sur un regard il pouvait voir à l'argent ouvertement gagné par le trafic de chaque jour.

George répondit d'une voix calme et grave :

L'orage dévaste souvent un champ ravagé une moisson, mais la pluie qu'il répand par torrents sur son passage fertilise la terre, et lui donne d'abondantes moissons.

—Mon fils ! mon fils ! répète le père en voyant que le jeune homme ses deux mains qui semblaient le repousser pour jamais dans un temps fécond en tristes événements ; et les cheveux blancs d'un vieillard ne suffisent pas pour couvrir du pillage une maison, quelque modeste qu'elle soit, et du déshonneur, une jeune fille de cette race.

Les yeux de jeune homme se troublèrent instinctivement vers ce coin qui était pensif, la tête tristement appuyée sur sa main ; et il y eut dans la cabane un assez long moment de silence ; puis George reprit :

—Je t'aime et te respecte, mon père, tu le sais ; mais crois-le, il y a des sentiments que Dieu a mis en nous et qui ne doivent de compte qu'à eux-mêmes. Ce que je crains pour père, je l'appelle de tous mes vœux ; ce que tu repousses, je le demande avec l'ardeur d'une foi profonde ; ce que tu crois le malheur de la France est pour moi son réveil et le soutiment de sa force ; ces hommes que tu méprises, que tu appelles misérables, je les appelle mes frères ; ils aiment, ils défendent et ils protègent ceux qui les comprennent.

—Jusqu'à ce qu'ils les abandonnent ou les tuent, comme ils ont fait de comte de Castelnaie, le père et le protecteur de ces contrées !....

—Ils m'aimeront !.... mon père, continua George qui semblait ne pas avoir entendu l'interruption du vieillard, ils m'aimeront parce que je les aimes de fond de mon cœur. Parce que je veux briser ces haines invétérées, ces divisions sanglantes, ces luttes impies qui font de la France un champ de carnage, et de ses enfants des ennemis acharnés. Parce que je veux que la République ne soit plus un vain mot, mais une réalité sainte et sacrée, une famille de frères qui s'aiment et s'entr'aident au lieu de se déchirer et de s'entr'égorger

COURRIER DE ST.-HYACINTHE — 8 SEPTEMBRE 1886

AMÉRIQUE.

Un duel a eu lieu devant le Conseil des Etats-Unis pour enlever le lit de Général Lincoln.

On dit que ce duel aura lieu entre Sherman et Sherman et Sherman.

Dépêche au sujet du rapport prélimitaire sur le Transit de Reciprocité avec la Grande Bretagne, pour régulariser le commerce entre les Etats Unis et les Provinces de l'Atlantique.

Une dépêche de Washington annonce que M. Stanton, ex-secrétaire de la Guerre, est très malade.

Le 26, les fils blancs abandonneront [illegible] Etats-Unis.

Le Bureau Météorologique de Washington [illegible] H. Dudley, a la république de Mexique [illegible] Britannique de M. Ford, prévoit pour [illegible] Pluies, cet été dépassera le 29 janvier. [illegible] Mexique, [illegible] Canada [illegible] pays [illegible] d'août [illegible] Etats Unis [illegible] Pluies [illegible] Mexique [illegible] Canada [illegible] Etats-Unis [illegible] Mexique [illegible] Canada [illegible] Etats-Unis [illegible] Mexique [illegible] Canada [illegible] Etats-Unis

Jugements rendus à la Cour Supérieure du District de St. Hyacinthe, dans le cours de janvier 1866.

Ex-parte G. C. Dessaulles et al, Requérant sentence de ratification : Rapport de distribution homologué, 5 janvier.

L. A. Dessaulles vs. Alexis Bonneterre et divers opposants, homologation, 5 janvier.

H P. Merrill vs. Alex. McClure, 8 janvier.

Michel Monette vs. N. Hebert et al, 10 janvier.

T. R. Johnson vs. D. G. Morison, 10 janvier.

Victor Coté vs. O. Généreux, 15 janvier.

Miche Girard vs. Onésime Généreux et divers opposants, 17 janvier.

Ch. E. Wurtele vs. Philippe Chartier et divers opposants, 18 janvier.

Le même vs A. Deslandes et divers opposants, 18 janvier.

Thomas R. Johnson vs Jésse D. Robinson et divers opposants, 22 janvier.

William Carlen vs. O. C. Phelps et divers opposants, 29 janvier.

Ignace Bousquet vs. David Bousquet et all, 11 janvier.

J. Bte. Rouchard vs. Sabin Drolet et divers opposants, 11 janvier.

Joseph Rimmer dit Laflamme vs. Jos. C. Perrault, 12 janvier.

Paul Leon Robitaille vs. Joseph Bousquet, 25 janvier.

Dme. Marcelline Malhiot vs. Marcel Choinière et al, 25 janvier.

Dme. Julie Bouchard et vir vs. Patrice Laliberté, 26 janvier

Lucie Beauregard et vir vs. Patrice Laliberté, 27 janvier.

Dme. C. Andrews et vir vs. Chs Girard et Pierre Delandre dit Champagny et al, 29 janvier.

La Société de Obstruction de St. Hyacinthe vs. Jos Archambault et divers opposants, rapport homologué, 31 janvier.

Jugements rendus à la Cour de Circuit, cause au-dessus de £25.00.

Pierre Lamothe vs. D. G. Morison, 19 janvier.

Henry Arbour vs. Jos. Poirier, 20 janvier.

Dme. L. Hall vs. G H. Henshaw, 29 janvier.

Michel Chagnon vs Frs. D. Coté, 23 janvier.

George G. Forsyth et al vs. Julien Guertin, 25 janvier.

F L. G. Auger vs. Le Journal, père, et A. Journal, fils, Tiers Saisi, 27 janvier.

George G. Forsyth et al vs. Laurent Trudeau, 29 janvier.

Exparte, Joseph Desalles Requérant, et André Gautalier et al : conseillers, 29 janvier.

Ordination.

Le 28 janvier dernier, Mgr. l'Evêque de St. Hyacinthe a conféré le Sous-Diaconat à Mr. H. Milette, et dimanche dernier, 4 courant, le Grand-Vicaire a conféré le Diaconat au même. Ces deux cérémonies ont eu lieu dans la chapelle intérieure de l'Evêché.

L'Evêché de St. Hyacinthe.

Contrairement à ce que nous annoncions dans notre dernier numéro, le nouvel évêque de St. Hyacinthe n'a pas été nommé au dernier consistoire secrêt, tenu à Rome le 8 Janvier dernier. Nous venons de recevoir la liste des nominations, et le seul qui regarde l'Amérique est celle du R. D. Jean Williams, comme coadjuteur de Mgr. Fitzpatrick de Boston.

UNION CATHOLIQUE.

A la séance de dimanche dernier les membres de cette institution ont eu le plaisir d'entendre M. Bernier. Ce monsieur avait choisi pour sujet l'*Histoire de l'Imprimerie*, depuis sa découverte jusqu'à nos jours. Il s'est acquitté de cette tâche qui demandait de minutieuses recherches, avec une habileté qui lui fait honneur.

NECROLOGIE.

La paroisse de Varennes vient de perdre un de ses principaux citoyens dans la personne de Aimé Masson, Ecr., qui est décédé le 2 courant, à l'âge avancé de 84 ans. Il était le père de M. Aimé Masson, seigneur de St. Aimé.

Nouvelles et Faits Divers.

EXEMPLE A SUIVRE.—Malgré les pertes qu'a subies la paroisse de Notre Dame de St Hyacinthe, toujours ses habitants savent venir au secours de l'indigence avec la plus louable générosité. On se rappelle que lors des conscriptions faites en faveur des incendiés, cette paroisse fut une des premières. Elle vient encore de fournir pour les bonnes sœurs de l'Hotel-Dieu la somme de £42 8s. 2½. Heureux les paroissiens qui savent se rappeler cette maxime : " Ceux qui donnent aux indigents, donnent à Dieu même."

—Dans notre dernier No. nous annoncions que M. J. B. Mathieu était mort subitement. Voici ce qu'on nous écrit à ce sujet de St. Denis :

" M. J. B. Mathieu était atteint de paralysie depuis six ans. Le 29 janvier la maladie devint plus intense et le 30 il succomba à ses attaques."

Les conseillers municipaux de St. George d'Henryville sont M. E. C. Roy, maire, MM. Robert, Wright, Berry, Provost, Fournier et Dargavault. Le nom du septième ne nous est pas connu.

—Les Américains achètent une grande quantité de viande ici. Il y a quelques jours l'un deux acheta, à $7 du cent tout ce qu'il put trouver sur le marché Ste. Anne. Cette viande est destinée aux bouchers de New-York et de Boston, qui en font venir de l'expédier en Angleterre où elle se vend extrêmement cher, à cause de l'épizootie qui y sévit depuis plusieurs mois.—L'Ordre.

—Nous lisons dans le *Leader* que le cercle Union de Rochester a adopté la résolution suivante à une assemblée, l'autre nuit :

" Résolu :—Que Nous, les membres du cercle de Rochester, F F., nous nous engageons solennellement à ne jamais nous servir d'aucun effet de commerce ou marchandises provenant des manufactures anglaises."

—Comme nous l'annoncions dernièrement, l'excellente lecture que M. le Grand Vicaire Raymond a faite devant les membres de l'Union-Catholique de St. Hyacinthe le 8 décembre dernier sur l'Amour de la Vérité, vient de paraître en brochure. Il serait inutile de répéter ce que nous avons déjà dit de cette brochure.

Au reste, le nom de l'auteur parle bien plus énergiquement en faveur de l'œuvre que tout ce que nous pourrions écrire.

Tous les amis de la science et de la littérature s'empresseront donc d'enrichir les rayons de leur bibliothèque de cette excellente production.

Comme l'Edition est très restreinte, ceux qui désirent se la procurer devront se hâter.

En vente au bureau du *Courrier* ; Prix 20 sous

Ottawa, 3 janvier.—La *Gazette Officielle* contient un ordre général portant que les élèves ayant eu leurs certificats à l'école militaire, qui ont abandonné les divisions régimentaires dans lesquelles ils étaient quand ils ont obtenu leurs certificats, sont priés de faire connaître par la poste leur nouvelle adresse à l'adjudant général de milice à Montréal.

Les Bornes d'Année.—Il est reconnu que les bales d'orge débarquées à Ottawa pour le compte de Québécois n'étaient remplies que de liège, fleurs et autres effets appartenant à une dame respectable.—*Minerve*.

—Le Canada annonce qu'il est rumeur que M. le Juge Coursol va être réintégré dans ses fonctions aussitôt après l'arrivée du Gouverneur.

—Nous accusons réception avec reconnaissance des publications suivantes : l'*Echo de la France*, le *Feuilleton*, le No. 7 des *Veillées du Père Bonsens*.

M. l'Editeur de l'*Echo de la France* nous obligerait beaucoup en nous envoyant les Nos. 4, 6 et 7 que nous n'avons pas reçus.

—Il est rumeur que trois compagnies d'un régiment stationné à Montréal auraient reçu ordre de se rendre à Ottawa sous peu de jours.

—On dit encore que le 30ème régiment actuellement en garnison à Montréal, va être envoyé ce printemps à la Pointe-Lévi pour y travailler aux fortifications.

—Des hommes de la police du gouvernement viennent d'être envoyés à la frontière pour y relever ceux dont le service est terminé.

—Les généraux *Sweeny* et Robert sont passés à Hamilton H.-C. Jeudi dernier

La *Minerve* ajoute que cette visite a causé une grande excitation à Hamilton. La police instruite de la présence de ces visiteurs, s'est rendue sur les chars avec le Maire et a passé tous les passagers en revue. Il n'est rien résulté de plus.

—Le procès de Paré, accusé du meurtre de Rousin dans la rue Caron, le jour de l'An, s'est terminé hier. Après que les témoins de la défense eurent été entendus, M. Stuart parla au nom de la poursuite. Son Honneur le juge Duval adressa la parole au jury pour lui dire que toutes les circonstances de cette regrettable affaire pouvaient induire le jury à acquitter le prisonnier de l'accusation de meurtre : mais qu'il ne voyait pas qu'on put manquer de le trouver coupable d'homicide (*manslaughter*). Après 1½ h. de délibération, le jury se présenta avec un verdict d'homicide (*manslaughter*. —*Canadien* de mercredi.

—Le charnier de l'Assomption a été attaqué la semaine dernière par des disciples d'Esculape qui, malheureusement pour eux, manquaient des grâces d'état. On remarque dans le cours de la journée, la présence de quatre ou cinq étudiants de Montréal, qui prenaient leurs ébats dans le village. Cette visite éveilla les soupçons et l'on fit garde en conséquence. Le charnier de l'Assomption est situé au carré de la chapelle Bonsecours et la crête de cette cave est en dehors et munie d'un tambour. Il y a actuellement de 18 à 20 corps et les disciples d'Esculape étaient en droit de se promener sans beaucoup ambages. Ils pénétrèrent dans ce tambour, et ainsi sûrs de ne pas être vus, ils commencèrent à travailler à la porte principale. Ils allaient atteindre le but de leurs efforts, quand ils furent découverts, et forcés leur fut de s'administrer une bonne dose de poudre d'escampette, qui eut un effet prodigieux et leur fit voler les talons dans le dos.—*Minerve*.

RÉJOUISSANCE INATTENDUE.—Il est rumeur qu'une forte demeurant dans une concession du comté de Témiscouata, venait une des filles personnes héritières d'une fortune presque fabuleuse. Cette femme, canadienne française, mais descendante de parents allemands, vit très-pauvrement. Un de ses aïeux, banquier très riche, mort depuis quelques années, aurait laissé en Allemagne une fortune colossale consistant en argent et en propriété foncière.

—Après le 1er mars, la Nouvelle Orléans sera éclairée par 3,000 Lampes d'huile de Pétrol. Les charges de la Compagnie du Gaz étant considérées comme trop excessives

UN RÊVE DES MILLE ET UNE NUIT.—Le *Times* reproduit l'article suivant, publié par le *Salt Lake Telegraph* :

" A Dry Gulph, à 4 milles d'Hélène, on vient de découvrir un gisement d'or duquel on pourra retirer autant de ce précieux métal qu'il y en a en circulation dans le monde entier. L'heureux, mortel qui, le premier, a mis la main sur le Trésor, est un certain pauvre diable du nom de Brown. Quelle vision pour lui ! Il en a eu soin, pendant 15 jours il a rêvassé tout ce qu'il a pu, prenant à peine le temps de manger, de boire ou de dormir.

" Exténué de fatigue, ne pouvant plus garder un secret qui l'oppressait, il le confia à un ami. Celui-ci ne voulait pas y croire tant d'abord : mais il fut obligé de se rendre à la réalité quand entraîné par Brown dans la Galerie d'Hélène, il vit de l'or et encore de l'or : à droite, à gauche, au-dessus de lui sous ses pieds, partout ! Le gisement a 85 pieds de longueur. Quand à sa profondeur, on n'a pas encore pu la vérifier, mais on la suppose de 50 pieds. Aujourd'hui, M. Brown est plus riche que le commodore Vanderbilt, de New-York, plus riche que le baron James de Rothschild, de Paris, plus riche que les Etats Unis, plus riche que l'Angleterre, plus riche que la France."

—Plusieurs boîtes débarquées le 2 courant à Ottawa, à la station du chemin de fer, ont jeté l'émoi parmi les employés de la compagnie. Elles portaient comme étiquette indiquant leur contenu ; de suite on a cru qu'elles pouvaient bien contenir des armes pour les Fénians de cette ville. Malgré ces appréhensions, on laissa partir les boîtes, et maintenant la police cherche ceux à qui elles étaient adressées.

ARRESTATION D'UN MANIAQUE.—Les journaux de Québec rapportent que la semaine dernière, à St. Flavien, comté de Lotbinière, on a opéré l'arrestation d'un idiot qui avait l'étrange manie de mettre le feu aux bâtisses. On l'accuse d'être l'auteur de plusieurs incendies. Par sa force musculaire extraordinaire, il était devenu la terreur de la paroisse et plusieurs personnes avaient failli périr entre ses mains. Ce n'est que par ruse qu'on a pu s'emparer de lui, au moment où il projetait de voler les talons dans le dos.—*Minerve*.

—A St. Hubert, dimanche midi, le feu prit à un beau cuvier neuf, appartenant à M. Pierre Ste. Marie, à quelques arpents de l'Eglise. Malgré la promptitude des secours apportés par le monde qui sortait de la messe, la partie supérieure de la bâtisse, qui servait de hangar, fut entièrement consumée. Le premier étage qui est en pierre, a moins souffert. Les patates qui s'y trouvaient en quantité ont peu de dommage, mais les grains, les viandes et les outils de la ferme ont brûlé. La perte est estimée à deux cents piastres.—*Ibem*.

—S'il faut en croire le *Daily Telegraph*, la reine Victoria aurait déclaré son attention de conférer à sir Robert Peel la grand'croix de l'ordre du Bain devenue vacant par la mort de lord Palmerston.

Sir Robert Peel a déjà refusé deux fois le pairie qui lui était offerte, afin de rester à la Chambre des communes. Le journal anglais que nous citons, en apprenant la distinction dont sir Robert Peel doit être l'objet, fait remarquer qu'elle n'a jamais été conférée à un homme d'Etat aussi jeune que lui.

—Une grave discussion vient de surgir entre deux terribles adversaires du journalisme canadien. Il est à la vérité des choses qui semblent destinées à nouer la sizanie jusqu'entre des âmes qui semblaient les mieux faites l'une pour l'autre. Et certes la conspiration des Fénians peut bien être rangée dans cette catégorie, si l'on en juge par l'*incident regrettable* qui lui doit son origine.

L'autre jour, le *Franco-Canadien*, annonçant qu'une rumeur d'invasion des Fénians avait jeté l'émoi dans la région de Sorel, faisait appel *aux citoyens prudemment* à tous ceux qui ne sont ni soldats réguliers ni volontaires, *de dormir sur leurs deux oreilles*. Il n'en fallait pas davantage pour fournir à notre susceptible voisin l'occasion d'une brillante sortie. " *Amour propre mis de côté*, dit-il, ... *impossible nous sera désormais d'ici à longtemps de dormir sur plus d'une oreille.*" D'un désarmement aussi bien tranché, il pourrait bien résulter une discussion qui serait longue, si l'on considère jusqu'à quel point il peut y aller des oreilles de nos deux confrères !

UNE NOUVELLE DÉCORATION ANGLAISE.—Jusqu'à présent, ceux qui se distinguaient dans le sauvetage n'étaient récompensés que par des marques distinctives provenant seulement d'associations ou de sociétés particulières. On vient aujourd'hui qu'ils reçoivent une distinction nationale. Ils recevraient au nom de la Reine une médaille qui porterait le nom de " Médaille Albert."

—Nous avons annoncé il y a quelque temps, un beau cirque à la ville de Joliette et nous sommes heureux d'apprendre que la recette a été de plus de $400. C'est vraiment louable pour les habitants de la ville de Joliette et des environs.

Nous apprenons que mercredi dernier, il y a eu un concert donné par les Messieurs de la Troupe Ethiopienne de Joliette. La soirée a été des plus intéressantes ; les farces de Johnson, la soupirese de *Sammy*, le rôle sur le banjo et les danses par *Sambo* ne pouvaient être surpassées par aucune troupe régulière. Le chant de *Crow* et de *Bones* ainsi que l'accompagnement ont été bien exécutés. Cette soirée était donnée au bénéfice des Dames de Charité. La recette a été de près de $40 y compris la table de rafraîchissements qui avait été approvisionnée et ornée par presque toutes les dames de la ville. Ceci est vraiment un bon exemple à suivre. Les citoyens de Joliette, tout en s'amusant, trouvent le moyen de soulager les pauvres. Il paraît qu'ils ne veulent pas en rester là ; on nous informe qu'il y aura une soirée dramatique aux *jours gras*, et un concert donné par les dames et messieurs à la mi-carême. Nous leur souhaitons tout le succès qu'ils méritent et nous louons ceux qui sont à la tête de ces amusements très-récréatifs et qui tournent au bénéfice des pauvres.

—Nous apprenons avec regret que M. F. X. Garneau est dangereusement malade. Il souffre d'une pleurésie avec secrétion purulente. A deux reprises différentes déjà ses médecins ont fait sortir de sa poitrine une quantité considérable de pus au grand soulagement du malade. Mais vu son âge et la faiblesse de sa constitution raisée par une maladie en cours de longue durée on craint fort que ces opérations n'aient d'autre résultat que de prolonger sa vie de quelques jours.—*Courrier du Canada*.

—Les élections municipales qui viennent d'avoir lieu à Fredericton démontre une fois de plus, que les partisans de la confédération ne sont pas condamnés aussi unanimement au Nouveau-Brunswick, que les journaux annexionistes voudraient bien le faire croire. Trois candidats briguaient les suffrages, pour la charge de maire de Fredericton : M. Beckwith, M. Dawling et M. Perley. M. Beckwith est un des partisans les plus fermes et les plus constants de la confédération, tandis que M. Dawling représentait les adversaires de l'Union fédérale. Cependant, M. Beckwith l'a emporté par une majorité de 53 sur M. Dawling, et par une majorité totale de 40, M Perley n'ayant eu que 13 voix. L'élection de M. Fisher et celle de M. Beckwith, avec la resignation successive de M. Anglin et de M. Wilmot, ont une signification trop évidente pour qu'on puisse la nier. Les événements marchent, et la réaction se produit rapidement dans les Provinces du Golfe.—*Minerve*.

—Une affaire très grave vient de se terminer devant les assises criminelles de Ste. Scholastique. Il s'agissait d'une accusation de bigamie portée contre un nommé Joachim Godin. Voici l'histoire abrégée de cette affaire dont nous avons déjà parlé il y a quelque temps : Un cultivateur du nom de Joachim Godin se maria en 1832 à une jeune fille de 17 ans, nommée Sophie Charbonneau ; elle était de 10 ans plus jeune que lui. Ils demeurèrent d'abord près de St. Eustache et ensuite à Greenville où ils eurent plusieurs enfants. Cette femme perdit un jour la raison et l'on disait qu'elle n'avait pas été très heureuse avec son mari.

Le 12 mai 1855 elle disparut et malgré les recherches qui furent faites dans les bois et ailleurs on ne put la trouver. En 1860, Godin, persuadé que sa femme était morte, se remaria avec toutes les formalités voulues. En août dernier, cependant, une pauvre femme, couverte de haillons, fit son apparition à la Rivière du Nord et plusieurs personnes crurent la reconnaître pour la première femme de Godin. Ce dernier fut en conséquence accusé de bigamie et la femme en question fut amené devant la cour de Ste. Scholastique.

Plusieurs membres de la famille Charbonneau jurèrent que c'était la femme de Godin. Mais la défense fit comparaître les trois enfants de Godin qui jurèrent que cette femme n'était pas leur mère. Ce témoignage fut corroboré par celui d'un voisin, et le jury prononça l'acquittement de l'accusé. *Le Nord*, journal qui se publie à Ste. Scholastique, persiste à croire que la pauvre folle est réellement la première femme de Godin.

—Une compagnie a été formée à Sherbrooke pour exploiter une carrière d'ardoise. A six milles environ de la ville, et tout près du chemin de fer, il y a un gisement d'ardoise d'à-peu-près 200 acres.

— Hier matin, fête patronale de Mgr Ignace Bourget, une grande messe a été chantée à l'Evêché. Mgr. Desautels officiait, assisté de M. Dufour comme diacre et d'un sous-diacre. Mgr. de Montréal assistait au trône. La 12ème messe de Mozart a été chantée avec un grand succès et d'une manière brillante par le chœur de l'Evêché sous la direction de M. l'abbé Valade.

Dans le chœur, il y avait au moins une soixantaine de prêtres venus de la campagne. Le Séminaire, les Jésuites, les Oblats, l'Evêché de St. Hyacinthe y avaient des représentants.

Le soir il y a eu, à l'Ecole de l'Evêché, une jolie séance dramatique et musicale, durant laquelle un cadeau consistant une épergne, a été présenté, avec une adresse, au vénérable Prélat, qui y a répondu en termes profondément sentis.—*L'ordre* du 2 février.

Mariage.

A Granby, le 29 janvier dernier, par le Rev. Messire McAuley, curé du lieu, M. Raphael Tarte de Waterloo, fils de M. Charles Tarte, à Dlle. Melina Hébert, fille de M. G. Hebert, de Granby.

Décès.

Dans la Paroisse de N.-D. de St. Hyacinthe, le 4 du courant, à l'âge de 6½ mois, Louis Wilfrid, enfant de M. Charles Dion. Cet enfant a succombé aux attaques de la rougeole.

Bulletin Commercial.

BUREAU DU *COURRIER*,
St. Hyacinthe, 3 février 1866.

Beau temps, froid. Beaucoup de monde et une grande quantité de viande. Le blé se vendait 6 francs ; les pois 4 francs ; l'avoine 40 sous ; le bœuf 5 sous ; les dindes 2 piastres ; les oies 75 chelins ; le beurre 22 sous ; sucre 14 sous ; les pommes 3 chelins : œufs 30 sous.

Voici les prix des graines chez les marchands de cette ville

	s	d
Orge,	3	9
Avoine,	1	3
Graine de Lin,	6	0
Pois,	3	9

☞ Les graines doivent être de première qualité.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Montréal, 3 février.

L'or ouvert à 140¾ est fermé à 139¾.

Greenbacks, achetés de 28¾ à 29 et vendus de 28 à 28¼.

Echange sur New-York, acheté de 28¾ à ¾ et vendu de 28¼ à ½

Traites d'or, en demande, de pair à ¼ de prime.

Argent, acheté de 3¼ et vendu de 3¾ à ¾.

New-York, 3 février.

Fonds meilleurs. Argent en demande de 5 à 6 par cent. L'or ouvert à 140¾ s'est élevé à 141¼ et est fermé à 141¼.

PRIX DES MARCHÉ DE ST. HYACINTHE.

SAMEDI, 3 Février 1866.

	s.	d.	s.	d.
Fleur de printemps,	19	0	16	3
Blé, par minot,	5	10	6	8
Blé-d'Inde "	4	0	4	6
Pois, "	4	0	5	0
Orge "	0	0	0	0
Avoine "	1	8	1	10
Gosdriole, "	3	3	2	6
Sarrasin, "	3	0	3	0
Lard, par 100 lbs.,	45	0	47	6
Bœuf par 100 lbs.,	25	0	29	2
Porc frais, par lbs.,	0	5	0	7½
Lard salé "	0	6	0	7½
Bœuf "	0	2	0	5
Veau par quartier,	2	6	5	7½
Mouton par quart,	0	0	0	0
Oies, le couple	6	8	7	6
Dinde, "	7	9	10	0
Canards, "	2	6	3	0
Volailles, "	2	0	3	4
Poulets, "	0	0	0	0
Perdrix, "	2	0	2	6
Œufs, par douzaine,	0	10	1	0
Beurre frais, par livre,	0	11	1	0
Do salé "	0	11	1	1
Savon,	0	5	0	6
Sucre d'Erable,	0	6	0	7½
Miel, par livre,	0	6	0	7
Fèves, le pot,	0	3	0	3½
Fèves, le minot,	4	6	5	0
Oignons, la tresse,	0	6	0	7½
" le minot,	2	0	2	6
Tabac,	0	5	0	7½
Choux,	0	1	0	4
Navets,	0	1	0	2
Laine,	1	10	2	1
Laine filée,	4	0	4	6
Patate, le minot,	1	8	2	0
Pommes par minot,	3	0	10	0
" par quart,	0	0	0	0
Foin,	17	6	25	0

VENTE PAR LE SHERIF, ST HYACINTHE.

Pour le mois de février.—Zéphirin Bélanger vs J. Bte. Tourbeau. Vente d'Emplacements à St. Jean-Baptiste, le 8 février 11 h. a. m.

G. T. Barbe vs Louis Lagassé. Vente de terre à St. Judes, le 19 février 11 h. a. m.

Germain Dyon vs Lemaître Duaime. Vente de terre à St. Simon le 20 février 11 h. a. m.

AVIS SPECIAL

C'est avec un grand plaisir que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des **Pastilles-a-Vers Végétales de Devins.**

Ce remède si nécessaire pour nos enfants est sans contredit préférable à toutes autres préparations de ce genre, nos médecins en approuvent l'usage et le débit considérable qui se fait de ces **Pastilles** est une garantie de plus de leur efficacité.

Nous disons donc aux mères de famille : mères, ne craignez rien ; ces **Pastilles** sont parfaitement inoffensives ; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM. Devins et Bolton chimistes, à Montréal.

UNION CATHOLIQUE.

Cette institution donnera une nouvelle séance publique, dimanche le 11 février.

VOICI LE PROGRAMME :

1o. Quelques mots d'introduction par Honoré Mercier, Ecr., Président.

2o. Etudes sur DONOSO CORTEZ par Boucher de La Bruère, Ecr.

3o. NOS COULEURS NATIONALES, par Ubalde Baudry, Ecr.

La séance aura lieu, avec la bienveillante permission de Son Honneur le Maire, à L'HOTEL DE VILLE.

Les portes seront ouvertes à 7 heures ; la séance commencera à 7½ heures P M.

Le public est respectueusement invité.

Par ordre du Président,

P. DECELLES,
A. S. U. C. St. H.

St. Hyacinthe, 1er février, 1866.

Licitation volontaire.

Sera vendu à la porte de l'Eglise de St. Barnabé, District de St. Hyacinthe, LUNDI, le VINGT-SIX FEVRIER PROCHAIN, à DEUX HEURES de l'Après-Midi ; une terre appartenant à la Communauté de Biens qui a existée entre Pierre Chapdelaine et feue Philomène Archambault désignée comme suit :

Une terre sise et située en la Paroisse de St. Barnabé, concession de St. Amable, contenant deux arpents de front, sur vingt-huit arpents de profondeur, ensuite un arpent de front sur six de profondeur, prenant devant au chemin de St. Amable, en profondeur à la rivière Yamaska, d'un côté à Joseph Armstrong et d'autre côté à André St. Jacques, Paul Hévey et Joseph Richard, avec une maison, grange et laiterie dessus construites.

Pour les conditions, s'adresser au dit Pierre Chapdelaine, ou au Notaire soussigné, à St. Jude.

J. B. N. LAMOUREUX,
N. P.

St Jude, 13 janvier, 1866.

BAZAR.

Toutes personnes ayant quelques objets à donner pour le BAZAR, sont respectueusement priés de les faire parvenir d'ici à

CE SOIR,

afin qu'on ait le temps de les Classer et d'en faire l'estimation.

Si quelqu'un a l'intention de fournir des

RAFRAICHISSEMENTS,

ou tout autre chose en ce genre, on voudra bien également les faire parvenir le plus tôt possible chez

Mme. LEONARD BOIVIN,
Trésorière de l'Association des
Dames de Charité.

EN VENTE.

L'Amour de la Vérité.

AUX AMATEURS
DE LA
BONNE LITTERATURE.

Nous offrons la LECTURE que M. LE GRAND VICAIRE RAYMOND a faite devant les Membres de
L'UNION CATHOLIQUE
DE ST. HYACINTHE, LE 8 DÉCEMBRE DERNIER.

Pour la modique somme de **30 SOUS** on pourra se procurer cet excellent travail au Bureau du COURRIER et chez les LIBRAIRES.

St. Hyacinthe, 6 Février 1866.

AVIS.

M. Charles Nelson, laitonnet St. Hyacinthe, au 1er Mars, toutes les personnes qui sont endettées envers lui, sont requises de venir le payer d'ici à ce temps.

Cette date passée, tous ses comptes seront remis entre les mains d'un avocat pour collection.

St. Hyacinthe, 2 février 1866.

BAZAR.

Il y aura à St. Hyacinthe, dans la SALLE de l'HOTEL-DE-VILLE, le

12 ET 13 FEVRIER PROCHAIN,

UN GRAND BAZAR

au profit des

Dames de la Présentation.

Le nombre et la variété des objets, leur richesse, tout nous assure que le BAZAR sera digne de nos Dames généreuses qui voudront bien y assister ; aussi, sont elles spécialement invitées.

St. Hyacinthe, 2 Février 1866.

Salon de Barbier.

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, au public en général, et à toutes les places environnantes, qu'il est de retour dans St. HYACINTHE, après une absence de CINQ ANS. Inutile de dire que les Cheveux bâti à la manière de Couper [illegible] et de faire la Barbe [illegible] Il Repassera les Rasoirs, [illegible] mettre aux gens de se faire la Barbe avec [illegible] Pendant Cinq Années de pratique dans GRANDES VILLES, telle que le RUSSEBA MIGEON, et la Ville de la BARBOTTE, il s'est perfectionné dans l'art de travailler les Perruques pour Hommes et Femmes.

Il sollicite la Clientèle de tous ceux qui voudront bien le patroniser. Il tient son atelier dans l'HOTEL tenue par M. GUERTIN, vis-à-vis le

PALAIS DE JUSTICE.

Ne vous trompez pas, à l'Enseigne des TROIS COULEURS. **EXCHANGE HOTEL.**

JEAN B. LECLAIR.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE D'ACTON VALE DEPUIS LE 24 DÉCEMBRE 1865 AU 31 JANVIER 1866.

Brault Alexis, M.	Blain Louis, M.
Buglan Anna, Miss.	Ball Owis, M.
Belleville Michel.	4
D-mers François,	
Godin Franco	Gaudette Laurent,
Gingras Olivier	Grenon André,
Jasmin Athanase,	
Lamothe Théophile,	Lapointe V. Morin,
Lacroix Charles	Laflamme Michel,
Lachapelle François,	
Merrill H. P.	Morgan Joseph,
Pervis Louis	Pinkham James.
Pariseau Hypolithe	Pariseau Xavier,
Reed Elias Asa,	Robinson Miss.
St. Amour Stanislas, 2	St. Amour, Alfred,
Trudeau Antoine,	3
Vachon Antoine,	Vadmais, Adélaïde,

A. Q. DUBOIS, *M. P.*

St Hyacinthe, February 2d, 1866.

Wish to see persons noted in this City.

The Strangers will find it comfortable to make it very attractive for persons desiring to have any dyeing done in a neat manner.

Office in Archambault's Block, Hyacinthe, in the CITY HALL.

ON FEBRUARY NEXT,

The 15th and 18th,

BAZAAR.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE DEPUIS LE 1er AU 21 JANVIER 1866.

Archambault F G V A	Archambault A
Beaupré Julienne	Brouillé Clément
Brother Paschal	Boisvert Ludger
Beaulac Zoé dame	Byron Esther
Berthiaume Louis	Bernard Aimable
Bernier Hilaire	Bourgard Priscille
Beauregard Azarie	Bleaveau Julie
Bernier Narcisse	Benoit Dhomithilde
Bélange Pierre Vve.	Bellefleur Orilie
Blanchard Edouard	Beaubeault Vital
Bousquet Eustache	
Corriveau Amable	Carmel adjuteur
Carignant J. Bte.	Charon Sophie Vve
Caron veuve	Osté Antoine
Demarais Virginie	Duford Edouard
Dussault Henri	Dyon Joseph
Dalphé Manuel	Dupré David
Dufresne David.	Dansereau J. Bte,
Evans John B.	Eno Baptiste.
Fregon Joseph.	Forgue Joseph.
Fibotte Joseph.	Frenière Etienne.
Fontaine Felix	
Gauvin Louis	Gaudreau Eulalie
Guilbert Rosalie Mis.	Gaudreau Alexis
Girouard F. A. 2	Gaubielle Louis
Girard Michel 2	
Hôtl & Mrs.	Hénault Antoine
Jean Louis Charles	Jeadro Phélonize
Jacque Parmille	
Larivière Vve dame	Lucier Elmire Miss.
Lamoureux Philomène	Landri Joseph
Lamoureux Louis	Legrade Nicolas
Laprise Guillaume	Lusier Etdoire
Marcil Louis	Morin Louis
McDonald James R.	McDonald John
Moucette Joseph	Morin A.
Mercier André	Moussette Pierre
McGould Rosee miss	Messier Augustin
Morin Sophie	Messier Aglaé Delle
Normand Jean	Narboone de J. B. A 2
Piché Benjamin	Pelletier Zoé
Pion Joseph	Piché Basile
Pauliffe Raphael	Paquette Ignace Dame.
Précourt Joseph Vve	Poulin L. L.
Patenaude Mrs.	
Rivet Léon	Raimond Joseph
Richard A.	
Scott Pallemène	Scott Célina,
St. Pierre J. Bte,	St. Germain François.
St. Louis Prospère	
Viens Joseph	
Wilcome Pierre	Winters Charles.

E. L. R. O. DESPRÉS, *M. P.*

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que le Rôle des Fonds de Marchandises, et le Rôle des Locataires des objets mobiliers et des personnes sujettes à taxation dans cette Cité sont complétés, et qu'ils sont maintenant déposés au Bureau du Secrétaire Trésorier pour le période d'un mois à compter de cette date et ouvert pour inspection publique ; que dans cette intervalle les personnes qui se trouveront lésées pourront s'adresser, par écrit, au Conseil de Ville pour se plaindre de toute estimation exagérée, et qu'après ce laps de temps les dits Rôles seront déclarés clos.

Par ordre

E. L. R. COUILLARD DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 24ème janvier, 1866.

Acte concernant la Faillite, 1864.

Les créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir à son domicile à St Charles, dans le District de St. Hyacinthe, le Vingtième jour de Février prochain à DIX Heures de l'Avant-Midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit.

LOUIS BEAUCHEMIN.

St. Charles, 28 janvier 1866.

Chambre des Notaires du District de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

AVIS est par le présent donné que l'Assemblée régulière de la Chambre des Notaires de St. Hyacinthe, aura lieu le QUINZE de Février prochain, à deux heures après-midi, au Palais de Justice.

H. R. BLANCHARD,
S. C. N. St. H.

St. Hyacinthe, 15 janvier 1866.

TERRES A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les terres ci-dessous désignées.

2 Terres à St. Dominique,
1 " de 120 Arpents dans le Petit Rang de St. Hyacinthe.

A ACTON, le Lot 33ème. dans le 4e. Rang.

1/2 du Lot 33 formant 30 Arpents de terre en culture dans le 4e Rang.

1/2 du Lot 34 donnant 25 Arpents de terre en culture dans le 5e Rang.

Le Lot 42 dans le 5e. Rang.
" 44 " "
1/2 du Lot 19 dans le 6e Rang.

Les Lots sont situés près du Dépôt.

Le Lot No. 30 donnant 5 arpents de culture avec sucrerie dans le 7ième Rang.

1/2 du Lot 28, 29, 31, 32, avec sucrerie dans le 8ième. Rang.

A WEEDON, dans le 21ème Rang ; Sud-Est No. 7.

Dans le 21ème Rang ; Sud-Ouest No. 8.

Dans le 31ème Rang No. 8.

A STANFOLD

FONDERIE
DE
ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles, Chaudrons, Canards, Boîtes de Roues, Pentures de granges et

CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins à Scie et à Farine, &c, &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

à système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Les mieux finis.

—De plus :—

Ils tourneut le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles ...ité à visiter pour le public qui est ...ré honorer leur établissement

Avant d'a... ailleurs!!

St. Cé... ...cembre 1865.

MODISTE.

MADAME BOURDON,

Maison Guberet & Dufort.

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, dans le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que :

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Mantchons et Coiffes, &c. &c. &c.

— Aussi : —

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Chapeaux de dernier goût, ainsi que

Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c.

à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.

— De plus : —

Elle étampera.

Résidence, maison de MM. Guberet & Dufort, vis-à-vis le marché,

ST. HYACINTHE.

16 nov.

RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs cultivateurs, il a entrepris de l'été passé de couvrir les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut aussi bien toutes recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes,

La Ruche de l'Amateur.

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles ; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinées de l'invention du soussigné, la seule adoptée à notre climat qui puisse être confiée facilement par la femme de cultivateur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, *Apiculteur*,

Fermier aux Abeilles, à St. Hilaire.

☞ Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses *prétendues* améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

EPICERIES, GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie &c. &c. dans la Cascades, près du Moulin et des Manufactures

Comptant qu'il pourra, par son attention à bien connaître les goûts de ses pratiques, et par la modicité de ses prix, mériter un partage de la confiance et du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes,

N.B.—Il a aussi une bonne grande Cour et des Ecuries pour les chevaux et voitures gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.

Mai 1865.

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

FER, PEINTURES, SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, PROVISIONS, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Mélasse, Poisson, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, Vitres, Mastic, Clous, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix. **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir ; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :	AGENCE POUR LE CANADA :
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £840,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,

Agent-Général pour le Canada,

MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,

2 janvier, 1865. *Agent pour St. Hyacinthe.*

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

(ETABLIE EN 1825.)

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Propositions, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.

M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ce avant cette date, dans le but de se procurer avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

18 Décembre 1864. C, N. Agent.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine a notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS,* &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il avait d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIANS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (!!) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées ; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

NOUVEAU MAGASIN

DE

Vins de toute Espèce.

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

VIS-A-VIS LA MAISON

F. & J. LECLAIRE.

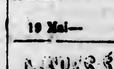

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis que cédant à leurs sollicitations, il vient d'ouvrir un **Magasin,** où il fera le commerce exclusif de VINS, LIQUEURS, EAUX-DE-VIE, VINS FRANÇAIS, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention de Messieurs les Membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très Bon Marché.

P. A. MERCIER.

19 Mai—

DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore Connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les " PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous laissez pas influencer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement vegetales, Elles sont agréables au goût,

Elles n'ont rien à offusquer à la vue.

Et sont les seules LOZANGES Anthelmintiques connues et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boîte renferme 20 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillées des lettres " DEVINS, " comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,

CHIMISTES.

Près un Pignon de Jacques. MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1a.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!

Poudres de Condition

De Carleton.

LA MEILLEURE MEDECINE POUR

Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'apercevront qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mêlangeant 1½ minots de graine pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en un mêlange de ces *poudres*.

Servez-vous en et vous verrez. Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces *poudres*. Une poudre chasse les vers. Une poudre guérit les morsures. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre donne à un cheval en état de jeter son poil. Une poudre donne une longue et forte crinière. Une poudre guérit le " Horn Distemper in Cattle."

Les poudres de Condition de Charlton, administrées suivant la direction, sont la plus grande chose du monde pour donner la force à un cheval, pour le ramener à la santé et à la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou mené trop vite.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des salissures, également ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur à tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence du poil ; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et rude, n'est pas en bonne santé

LES POUDRES DE CONDITIO DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur parfait après les attaques de toutes les maladies aiguës telles que l'influenza l'Etouffement l'Inflammation la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette médecine ; elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux, devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien mieux assurément.

Remarquez cet avis.—Trouvez la signature de

J. CARLTON COMSTOCK.

En plaçant sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature.

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet jaune et se détaillent à 25 cents.

1er. Janvier, 1866.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre Poêle

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendre

GARANTIE.

Cuisinières en Fer,

Sofa pour Jardins en Fer,

Pentures de Grange,

Boites de Roues,

Roues de Moulins,

Criblet,

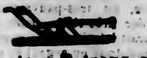

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC Fils CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865.

Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager ; il a visité tour-à-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Nord ; il a passé trois ans avec les sauvages du pays de l'Ouest ; pleut durant son séjour avec ces sauvages qu'il découvrit ces pilules indiennes. Le Dr. Morse a acheté promet d'utiliser ce fait que tous les maladies provenaient de l'impureté du sang que la santé, la force et la vie ont résidant de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux en forment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient lymphatique et s'épaissit, enfin il ne circule plus librement dans les membres ; nous savons que si la nature ne se guérit pas de l'intérieur de la surface, elle ne peut pas de l'intérieur pour le débarrasser des humeurs qui le gênent ? Les meilleurs et les plus efficaces qui ouvre les pores de la peau et aide à l'expectoration en débarrassant des humeurs. L'autre est un diurétique qui enlève la maladie et donne de la force aux organes qui ainsi secourus, rejettent la corruption du sang par le passage d'eau et d'urine. Les purgatifs est un cathartique qui aide les autres éléments de la pilule quand ils ont à purifier le sang et enlève les autres impuretés qui disparaissent par les naturelles en grande quantité.

Surtout—Prenez garde aux contrefaçons. Les véritables boîtes portent la signature de A. J. White & Co. Toutes les autres sont contrefaites.

Défiez-vous des contrefaçons portant le nom de James Morley, n'achetez que les boîtes qui portent le *fac simile* de A. J. White.

R. L. JUDSON & Co.

Seuls propriétaires, Brockville, C.W. et N.-Y.

Chaque boîte de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et a vendre par tous les droguistes.

25 cents par boîte, 5 boîtes pour 1 piastre expédiée par le poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 24 arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents on trouve une bonne couverte d'environ 600 cordes, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec cette bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, couverte française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 80 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, roulées et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

J. J. E. SALVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, Mars 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN

MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

451, Rue Notre-Dame,

En face de l'Eglise des Récollets,

Montreal.

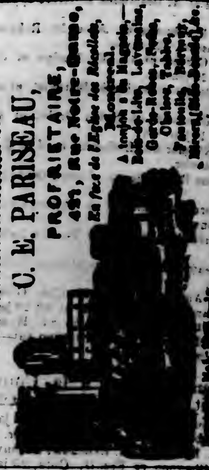

DR. COLBY'S

ANTI - COSTIVE AND TONIC

PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme cathartique énergique, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appetit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et les plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, excitent l'appétit et communiquent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront, dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucune autre médecine en trouveront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises sans inconvénient par qui que ce soit, à tout temps sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays ; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous recommandons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipation et Toniques, dont nous avons fait usage dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
A. S. FOSTER, M. D., Bedon.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN REID, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D., Castleton, Vt.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUFFLEBORO, M. D., Hemmford, C. E.

RECOUVERTES EN SOIE,

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. E. GREY et tous les principaux Druggistes de Montréal.

M. J. DUFERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS & Cie., Stanstead.

1er août 1865.

IMPORTANT AUX PARENTS !

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

"Symptômes certains des Vers."

Le visage pâle et couleur de plomb, avec des rougeurs occasionnelles, ou une tache limitée sur une ou les deux joues ; les yeux deviennent mornes ; les prunelles élargies ; un cercle bleu entourant le long de la paupière inférieure ; le nez contracté ; la lèvre supérieure enflée ; des maux de tête fréquents, avec un bourdonnement dans les oreilles, avec une sécrétion de pituite épaisse la langue enflammée ; la respiration très embarrassée ; quelque fois une appétit vorace ; avec une disposition désagréable dans l'estomac, à d'autres fois des nausées sont entièrement disparues ; des douleurs passagères dans l'estomac, des contractions de cœur et des vomissements fréquents, les pastilles irrégulières, alternativement quelque fois constipé ; les selles glaireuses, et souvent accompagnées de sang (hémorroïdes) ; le ventre enflé et dur ; l'urine épaisse ; la respiration généralement difficile et accompagnée du hoquet ; sommeil troublé et agité, avec grincements de dents ; humeur généralement irritée, etc., etc.

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se manifestent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE SUITE.

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et en en donnant dans le temps vous sauvez votre patient de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie déclare que sa volonté était que ce remède fut à un bas prix afin que la haute classe comme les autres pussent s'en procurer facilement. A cause de cette volonté, nous l'avons mis au prix courant.

☞Prix maintenant 75 d. sterling [15 cents] par paquet, ou 2$ [40 cents] pour quatre paquets.

Tous les paquets qui ne portent pas la signature de " H. E. McKenzie, M. D., Glasgow, sont contrefaits.

Agents pour la vente en gros pour le Canada Est et West, et seulement importateurs, à qui toutes demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,

BROCKVILLE, C. O.

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS :—Northrop & Lyman, Newcastle, C. W. ; Lyman Elliot & Co., Toronto, C. W ; J. H. Henry & Sons —Lyman, Clare & Co—Kerry Pres. & Crathern —Lamplough & Campbell, Montreal, C. E. ; E. Heathfield, London, C. W. ; J. Wiser & Co., Kingston, C. W.

1er Janvier, 1866.

JOURS DE PUBLICATION
[illegible] et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT
[illegible] Piastres par An.
PAYABLES D'AVANCE.
TROIS PIASTRES pour les retardataires
Un mois d'avis pour discontinuer.
NUMÉRO.—Trois piastres.
Camille Lassier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique. Agricole. Littéraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Dix lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessous de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessous de dix lignes, par ligne. . . . 0 1
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 — St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Vendredi, 9 Février 1866. — No. 95

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.
EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.
Est spécialement recommandé
pour le Print emps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente
Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir un garde contre les contre-façons voyez si le signature de deux hommes sur se trouve sur l'étiquette blanche.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près de palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES
Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les
CLIMATS.

Ces Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et du sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et pertinent. Pour les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsie ou Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tête, Hemorroïdes, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Gommes les plus actifs et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMPT, Druggistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril 1865.

MAISON DE PENSION
TENU PAR
MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait auparavant Mademoiselle PAGEAU.

La Maison sera tenue par Mme Desforges, de la même manière que la tenait Mlle. Pageau; les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

Le maison contient des chambres spacieuses et confortables qui permettent à Mr. Desforges de recevoir convenablement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. P[illegible]

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de reprendre le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.

Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, près du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de M. St. Germain, menuisier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et de bonnes Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,
TENU PAR
ISIDORE BEAULNE,
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.
WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs en sont toujours bien traités de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHAGUT, tient maintenant l'Hôtel ci devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE DEPUIS LE 1er AU 21 JANVIER 1866.

Archambault F G V A	Archambault A
Beaupré Julienne	Brouillé Clément
Brother Paschal	Boisvert Ludger
Beaulieu Zoé dame	Byron Esther
Berthiaume Louis	Bernard Almable
Bernier Hilaire	Bourgard Priscille
Beauregard Azarie	Bienvenu Julie
Bernier Narcisse	Benoit Dhonithilde
Bélanger Pierre Vve.	Bellefleur Orille
Blanchard Edouard	Bertrandt Vital.
Bousquet Eustache	
Corbeau Amable	Carmel adjuteur
Carignant J. Bte.	Charon Sophie Vve.
Caron veuve	Coté Antoine
Demarais Virginie	Dufard Edouard
Dumoulin Henri	Dyes Joseph
Dalphé Manuel	Dupré David
Dufresne David.	Dansereau J. Bte.
Evans John B.	Eno Baptiste.
Fergus Joseph.	Fergus Joseph.
Fleurie Joseph.	Première Etienne.
Fontaine Félix	
Gauvin Louis	Gaudreau Eulalie
Guilbert Rosalie Mlle.	Gaudreau Alexis
Giroux P. A. 2	Gauthiette Louis
Girard Michel 2	
Hall S Mrs.	Hénault Antoine
Jean Louis Charles	Jeudro Phélonise
Jacques Parmilie	
Larrivière Vve dame	Lucier Elmire Mlle.
Lamoureux Philomène	Landri Joseph
Lamoureux Louis	Legarée Nicolas
Laprise Guillaume	Lucier Etoire
Marcil Louis	Morin Louis
McDonald James R.	McDonald John
Mousette Joseph	Morin A.
Mercier André	Mousette Pierre
McGould Susan miss	Mercier Augustin
Morin Sophie	Mercier Aglaé Delle
Normand Jean	Narbonne de J. B. A 2
Piché Benjamin	Pelletier Zoé
Pion Joseph	Piché Basile
Paulitte Raphael	Paquette Ignace Dame.
Provost Joseph Vve	Poulin L. L.
Patenaude Mrs.	
Rivet Léon	Raimond Joseph
Richard A.	
Scott l'allemande	Scott Célina,
St. Pierre J. Bte,	St. Germain François.
St. Louis Procpire	
Viens Joseph	
Wilcome Pierre	Winters Charles.

E. L. R. C. DESPRÉS, *M. P.*

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Application will be made to the Legislature of Canada to detach from the Parish of Ste. Angèle, county of Rouville, parts of Rang d'Egrès, Fort George and Cote Double, and to unite them to Ste. Marie de Monnoir and to exempt those parts of Range from all assessments imposed after the tenth of January, 1866.

Ste. Angèle, 6th January, 1866.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Ci-devant voisins de La. Thibé, écr.
Bureau: Les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

TAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Lafontaine.
A. C. Papineau. L. F. Morison.
St. Hyacinthe, Février, 1865.

BOURGEOIS ET BAZINARD.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. S Bourgeois. P. Bazinard.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Roy.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville St. Hyacinthe à Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Dicilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Honoré Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau:—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

C. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.
AVOCAT,
Bureau, No. 65, Petite Rue St. Jacques.
MONTREAL.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans l'[illegible] vis-à-vis de M. A. S. Archambault Rue Cascades St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr. avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard Ecr. N. P.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

J. O. ARCHAMBAULT.
NOTAIRE.
COATICOOK.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, Rue St. Lambert, Montreal.
Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 20 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal, Mai 1865.

Corporation de St. Hyacinthe.
AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que le Rôle des Fonds de Marchandises, et le Rôle des Locataires des objets mobiliers et des personnes sujettes à taxation dans cette Cité sont complétés, et qu'ils sont maintenant déposés au Bureau du Secrétaire-Trésorier pour la période d'un mois à compter de cette date et ouverts pour inspection publique; que dans cette intervalle les personnes qui se trouveront lésées pourront s'adresser, par écrit, au Conseil de Ville pour se plaindre de toute estimation exagérée, et qu'après ce laps de temps les dits Rôles seront déclarés clos.

Par ordre
E. L. R. COUILLARD DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 24ème janvier, 1866.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE D'ACTON VALE DEPUIS LE 24 DÉCEMBRE 1865 AU 31 JANVIER 1866.

Brosseau Alexis, M.	Blanchard Louis, M.
Boglan Anne, Miss.	Ball Owis, M.
Belleville Michel.	4
Demers François,	
Godin Francis	Gaudette Laurent,
Gingras Olivier	Grenon André,
Jasmin Athanase,	
Lamothe Théophile,	Lapointe V. Marie,
Lacroix Charles	Laflamme Michel,
Lachapelle François,	
Merrill H. P.,	Mongeon J. Joseph,
Potvin Louis,	Pinkham James.
Pariseau Hypolithe	Pariseau Xavier,
Read Eliza Ann,	Robinson Miss.
St. Amour Stanislas, 2	St. Amour, Alfred,
Trudeau Antoine, 3	
Vachon Antoine,	Vadmais, Adélaïde,

A. Q. DUBOIS, *M. P.*

HENRI BARBEAU,
MARCHAND DE VINS.
ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

[illegible] DE [illegible] Qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE
[illegible] DOUX [illegible]

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance [illegible], Queen Insurance Company
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

Nouveau Magasin
DE
MODES
ET DE
MARCHANDISES SECHES.
Coin des rues St. Simon et Cascades,
Place du Marché,
ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT
annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de
Marchandises Sèches
des mieux assorties.
Les prix sont des plus modérés.
MADAME PERRAULT
trouvera toujours celle [illegible] dernières [illegible]
Mantleaux, Robes, Chapeaux,
[illegible] de
Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,
sera des plus empressée [illegible]
MEILLEUR GOUT.

ISIDORE HERIBEL,
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE.—(PRES DU MARCHE.)

M. HERIBEL, [illegible] qu'il a [illegible] ses affaires [illegible] Meubles [illegible] Marché [illegible] Rue St. Antoine [illegible] Bureaux [illegible] Chaises [illegible] Tables [illegible] Lits [illegible] Commodes [illegible] Sofas [illegible] Tapis [illegible] Rideaux [illegible] Stores [illegible] Glaces [illegible] Tableaux [illegible] Cadres [illegible] Berceaux [illegible] Chaises [illegible] Fauteuils

Canada la noble bogrammadique sui-

vante :

Les belles étendues, jadis à la merci des castors, sont aujourd'hui couvertes de villages florissants, de fermes bien cultivées, de manufactures, de chemins de fer, de canaux, de télégraphes électriques, de bateaux à vapeur, de navires, de villes populeuses, de cités magnifiques, de cathédrales, de palais, de colléges, de couvents, de monastères, de bibliothèques, de musées, de théâtres, de salles de concerts, de salles d'opéra, de salles de bals, de salons, de boudoirs, de tapis, de meubles élégants, de lustres, de glaces, de pianos, de harpes, de guitares, de violons, de violoncelles, de flûtes, de cornets à piston, de clarinettes, de trombones, de tambours, de grosses caisses, de cymbales, de triangles, de fifres, de tambours de basque, de castagnettes, de sonnettes, de grelots, de hautbois, de bassons, de cors de chasse, de trompettes, de trompettes de cavalerie, de trompettes d'harmonie, de cornets à bouquin, de cornets à piston, de cornets à bouquin, de cornets à piston, de cornets à bouquin, de cornets à piston

laquelle tout le monde est invité. Cette séance aura lieu à 7½ heures P. M., à l'Hôtel de Ville que Son Honneur le Maire, avec l'obligeance qui le distingue, a bien voulu mettre à la disposition de cette société, pour la soirée.

C'est un véritable plaisir pour nous que de rappeler cette séance qui promet une agréable soirée aux citoyens de cette ville et qui prouve en faveur de la vitalité de cette jeune société qui a nom: *Union Catholique*.

Les noms des deux lecteurs sont une garantie de succès que le public n'a pas manqué de remarquer.

Monsieur de La Bruère est bien connu par tous et le sujet qu'il traite ne peut manquer ni d'inspirer sa plume, d'ordinaire si élégante, ni d'intéresser son auditoire.

Nous ne voudrions pas commettre d'indiscrétion au sujet de Monsieur Ubalde Baudry, mais nous ne pouvons nous empêcher, en pensant AUX COULEURS NATIONALES qu'il nous promet, de murmurer aux oreilles de nos lectrices un nom de poète qui leur est quelque peu familier et qu'elles lisaient autrefois au bas de: "AU BORD DU LAC," "UNE LARME DU CŒUR," etc.

Mais nous mettons un point ici de peur que l'indiscrétion ne nous attire quelque *cataclysme* auquel les Journalistes sont malheureusement si exposés.

STATISTIQUE
Sur la Cité de St. Hyacinthe.

Nous aimons à publier tous les renseignements que nous pouvons nous procurer relativement à l'état des diverses sources de revenu de notre corporation. Comme tout le monde, les citoyens de St. Hyacinthe doivent aimer à connaître ce qui les touche de près.

On lira donc avec intérêt les statistiques comparées des deux années 1865 et 1866 que nous avons puisées dans les livres de M. le Greffier de la Cité:

	1865	1866
Total de l'évaluation des fonds de marchandises....	£20862.10..	£20620.00
Montant de loyers..	3363.11..	3337.10
Hommes de Prof.	31.00..	37.00
Ouvriers 1ère Cls.	57.00..	52.00
" 2de " .	74.00..	88.00
Cheval Etalon...	5.00..	3.00
Cheval de louage..	15.00..	53.00
" de 3 ans..	161.00..	139.00
Bêtes à cornes...	165.00..	122.00
Voitures couvertes à 4 roues.....	22.00..	22.00
Voitures couvertes à 2 roues.....	19.00..	49.00
Sleigh à 2 chevaux.	1.00..	15.00
" à 1 cheval..	66.00..	61.00

En octobre 1865 il y avait 580 enfants de 5 à 16 ans dont 496 fréquentaient les écoles des commissaires.

Générosité des Citoyens d'Acton envers leur Curé.

Quoique nous nous exposions à blesser la modestie de celui qui a été l'objet des bons procédés que nous allons faire connaître et que nous avons appris sur les lieux mêmes, nous ne pouvons cependant pas les passer sous silence, parcequ'il y a là un devoir de justice à accomplir envers la population toute entière d'une localité.

Dans de telles circonstances, il nous faut mettre de côté certains motifs de délicatesse pour rendre à qui de droit ce qui leur appartient.

L'automne dernier, la nomination d'une curé pour la paroisse de St. Théodore d'Acton diminuait d'autant les revenus du curé de St. André, et le laissait dans un état assez précaire quant à ses moyens d'existence.

Les paroissiens de cette dernière localité s'en aperçurent, et avec une générosité au dessus de tout éloge, ils doublèrent, quelques-uns même, triplèrent leurs souscriptions ordinaires, sans s'inquiéter si cet excès de générosité de leur part ne devait point les placer eux-mêmes dans une position embarrassante. Car il est bon de remarquer, qu'en général la population de nos townships, tout en jouissant d'une honnête aisance pour la plus grande partie, n'est cependant pas en état de faire d'extrêmes largesses.

Ce n'est pas tout. Dans le mois dernier était offert à M. Bissett, un riche cadeau, où figurait entr'autres choses une magnifique soutane en drap de première qualité.

Voilà certes, d'éclatants et de beaux témoignages rendus au zèle du pasteur qui a su se mériter ainsi l'estime générale de ses paroissiens, de ceux-là même, qui sont à portée d'apprécier tout son mérite.

Il n'est pas possible de se le dissimuler; il faut qu'il y ait chez le pasteur qui a ainsi le bonheur de voir ceux pour les intérêts de qui il se sacrifie volontiers, lui décerner de si touchantes marques de reconnaissance et de respect, un mérite exceptionnel.

Honneur donc à la population qui sait si bien reconnaître les services qu'on lui a rendus.

AMERIQUE.

Les Fénians continuent toujours de fournir à la presse une quantité d'articles à sensation. Si l'on voulait en croire nos confrères des Etats-Unis nous aurions sur les bras avant quelques jours toutes les forces *libératrices* des valeureux fils de la *verte Erin*. Tous les jours on annonce des proclamations, des messages, voir même des *Ultimatum* de quelques cercles de la confrérie, qui presque tous ne font voir autre chose que l'imbécilité de ces renégats de conspirateurs.

Si les prétendus patriotes irlandais voulaient en venir à quelque chose de sérieux, il est à présumer qu'ils auraient déjà mis fin à la lutte intestine qui sépare leur société secrète. Comme toujours, Robert et O'Mahoney se lancent l'anathème, et les différentes ramifications de la confrérie se prononcent tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre.

Les dépêches de Buffalo, en date du 5, nous donnent le contenu d'une adresse du cercle Fénien de cette ville aux amis de l'indépendance irlandaise. En terminant, le Président de ce district répète que le dessein de la confrérie est d'agir promptement et efficacement. De ceci personne ne doit douter. Mais quand il en vient aux moyens de réussite, ce monsieur déclare comme tous ceux qui ont lancé des adresses féniennes avant lui: "qu'il ne manque plus que des armes et de l'argent." Deux choses, que pour être les plus difficiles à trouver, n'en sont pas moins indispensables.

Comment donc peuvent-ils réussir, sans armes, sans argent, et il faut dire sans forces, par ce qu'ils sont divisés en deux camps; l'un voulant des choses tout à fait opposées aux vues de l'autre? Le parti de Roberts, le plus faible, veut s'emparer du Canada, pour commencer; le parti d'O'Mahoney veut n'en attaquer directement à l'Irlande.

Il faut dire que la presse américaine, d'habitude si prodigue en *canards*, ne marque pas de toujours nous montrer les choses pour le pire. De complice avec le télégraphe, tantôt elle annonce qu'une ville de la frontière est menacée, tantôt une autre, celle près de Niagara, une attaque est si imminente que les citoyens se tiennent toute la nuit sous les armes et qu'une locomotive est continuellement sous vapeur à Hamilton pour transporter les secours en cas d'éventualités.

On doit regarder le *Herald* de New-York comme le chef de file de cette canardière; l'autre jour en annonçant que le général fénien Sweeney venait de passer par Hamilton il ajoutait: "les autorités n'ont pas osé l'arrêter de peur de voir la ville saccagée par les Irlandais!"

Il semble que de pareilles extravagances devrait suffire pour que la Presse Canadienne ne cesse de s'inquiéter des menaces des féniens et des contes de Grand-Mère de nos confrères d'outre ligne.

D'un autre côté les journaux américains font encore des leurs à propos de la question Mexicaine, tous les jours on annonce que l'Empereur des Français va retirer ses troupes du Mexique sous le plus court délai.

Il ne faudrait pas connaître le véritable caractère de la politique Française actuelle pour croire un instant à ces absurdes rumeurs.

L'empereur a déclaré par son ministre des affaires étrangères, qu'il retirerait ses troupes quand Maximilien n'aurait plus rien à craindre ni au dedans ni au dehors de son empire, et quand les Etats-Unis auront reconnu son autorité.

Si la politique en France était aussi versatile que l'est celle des Etats-Unis, on aurait assez mauvaises raisons de croire à la persistance de Napoléon dans les Amériques se trompent infiniment plus croient qu'à force de bravades et d'inventions ils réussiront à faire dévier l'idée Napoléonienne d'une seule ligne. Et nous sommes confirmés dans cette opinion par le ton qu'a toujours tenu ses organes semi officiels du gouvernement français. L'*International* déclarait tout dernièrement encore, "que la seule règle pour l'évacuation du Mexique par les troupes françaises continuera d'être fixée par la convention de Miramar, qui a stipulé un retrait gradué à mesure que l'organisa de l'armée du Mexique progressait. On sait que le gouvernement Autrichien fait envoyer dix mille hommes à Maximilien, mais ceci ne pourra s'effectuer que dans trois ou quatre ans, et il est toujours de croire que la France considérera l'armée Mexicaine complète, tant que ces renforts ne seront pas reçus.

Aussi l'occupation durera encore pour le moins deux ou trois ans. Et nous devons ajouter que pendant ce temps les américains ont besoin de se montrer bien *bons garçons*, pour que le retrait puisse s'effectuer à cette époque.

Une dépêche de Washington du 4 nous apprend que le gouvernement des Etats-Unis vient de reconnaître l'indépendance des Dominicains et que le président a nommé le général Cosenau ministre de cette république. On sait que les choses vont toujours bon train à Washington, pourvu qu'elles soient en rapport avec la doctrine Monroe.

Admission au Barreau.

Nous sommes heureux de pouvoir enregistrer dans nos colonnes l'admission au Barreau de Monsieur Ubalde Beaudry, fils de Ubalde Beaudry, écr., un de nos Ordificateurs.

Monsieur Beaudry a subi un examen qui fait honneur à ses talents, devant le Bureau des Examinateurs de Québec, lundi le 5 courant. Ses connaissances, ses aptitudes personnelles et son initiation au travail recommandent les Barreau Canadien au membre distingué.

Nous ne pouvions offrir de meilleurs souhaits à notre jeune compatriote, au début de sa carrière professionnelle, que celui de le voir suivre la route honorable et distinguée que lui a déjà tracée l'éminent jurisconsulte qu'il s'honore d'avoir pour père.

Nos lecteurs connaissent le nom de Monsieur Beaudry, cet noire famille a eu l'avantage de publier, à différentes reprises, divers travaux littéraires dûs à sa plume toujours si élégante et si facile. Avant d'être avocat Monsieur Beaudry était poète et les lecteurs du *Courrier* n'ont pas oublier les gracieuses élégies de *Lucset* qui ornaient autrefois nos colonnes et dont le succès ne saurait guère pas dédaigné par nos meilleurs poètes français.

Nous ne saurions pas positivement encore où M. Beaudry ira fixer le siège de ses succès futurs; cependant laissons-nous d'exprimer l'espérance que quelque part où il s'établira, Montréal ne lui fera pas oublier entièrement les Cantons; et que l'inspiration de ces deux rêveuses lui inspirera souvent de la prose aussi remarquable que ses *déclarations* et des exceptions de toutes sortes.

Nous avons reçu de Ste. Angèle de Monnoir une correspondance ne portant aucune signature. Il nous est impossible de la publier, parce que étant pour règle générale de ne rien publier sans avoir en main responsable.

Toutefois, nous nous croyons justifiable d'en faire connaître une partie, parce que le public peut avoir intérêt à connaître les faits dont elle parle; non, cependant, sans faire toutes les réserves nécessaires.

L'auteur de cette correspondance regrette que les conseillers municipaux de cette paroisse n'aient pas été nommés par le gouvernement, comme on vient de le faire pour la paroisse de St. André d'Acton. S'il en eût été ainsi, dit-il, le choix aurait peut-être été plus judicieux, de moins pour quelques-uns d'entre les conseillers.

Si l'on en croit les assertions de notre correspondant, un certain nombre de personnes n'ayant pas droit de suffrages auraient fait enregistrer leurs votes en faveur des conseillers siégeant actuellement.

On aurait même été plus loin. Les conseillers ainsi illégalement élus, auraient siégé sans être assermentés.

Comme on le voit, il y a là deux vices qui rendent tous les actes que pourrait faire ce conseil complètement nuls. Il est urgent par conséquent et pour les conseillers siégeant ainsi sans aucun droit, et pour les contribuables de prendre les moyens efficaces de faire cesser cet ordre de choses, qui pourrait précipiter leur municipalité dans une voie dont le terme serait une ruine complète.

CORRESPONDANCE

Nous sommes bien aise de donner asile à la correspondance suivante. Elle démontre que le Conseil Municipal tient à sauvegarder sa dignité, et qu'il n'est pas décidé à se laisser intimider par les écrits ineffables qu'on pourrait lancer contre lui dans le but de le discréditer aux yeux du public. ED.

St. André d'Acton, 7 février 1866.

M. l'Editeur,

Comme la population de St. André d'Acton est indignée des accusations graves et fausses portées par M. Raphaël Ernest Fontaine, dans le *Journal de St. Hyacinthe*, dont il est le Rédacteur, contre les membres de notre nouveau Conseil Municipal, nous croyons devoir obtenir justice contre une conduite aussi odieuse.

Pour commencer, nous prions M. Raphaël Fontaine de nommer la personne qui a été déléguée auprès du gouvernement et de faire connaître d'une manière certaine ceux qui l'ont déléguée.

M. Raphaël Fontaine doit en homme d'honneur répondre à cette question.

Votre dévoué serviteur,
JÉRÉMIE MORRIER, Maire.

M. l'Editeur.

Je prendrai la liberté de vous demander où vous avez puisé que *M. Boyce, Secrétaire Tresorier du Comté de Shefford, vient de partir pour les Etats-Unis, après avoir emporté l'argent du Conseil*, et que *le nouveau Secrétaire, M. le Notaire Brassard, homme probe et intègre, dont les talents sont déjà bien appréciés, ne manquera pas de ramener l'ordre, l'intelligence et la prospérité dans son nouveau département.*

J'ai l'honneur d'être, &c.
WATERLOO.

Quant à ce qui concerne M. Boyce, nous dirons à notre correspondant, que nous tenons nos informations de sources assez compétentes.

Il faut espérer qu'avec le temps les circontances viendront justifier l'appréciation que nous avons faite de M. Brassard. ED.

Nouvelles et Faits Divers.

—Au moment de mettre sous presse nous apprenons que les Catholiques de Waterloo ont été les heureux témoins d'une belle et touchante cérémonie. La bénédiction de la cloche qui désormais les conviera au temple sacré. Pour aujourd'hui, nous nous contentons d'indiquer le fait. Au prochain numero, nous pourrons donner des détails assez étendus.

Le *Courrier du Canada* est entré dans sa 10ème année d'existence le 1er du courant.

Le caractère profondément religieux de cette feuille, son indépendance en matière politique, en font une publication des plus utiles et des plus précieuses. Les bons résultats que sa manière d'envisager les différentes questions qui peuvent se présenter à l'étude des Journalistes a produit, ne sont, nullement douteux.

Nous devons désirer sincèrement pour notre excellent confrère tout le succès qu'il mérite d'obtenir.

☞ Nous sommes forcés de remettre au prochain numéro une correspondance signée Pacome.

Nous aurons également quelque chose à dire au *Défricheur*.

—Le gouvernement vient de nommer commissaires des petites causes: MM. Charles Eche, P., Alfred Gaucher, M. D., Louis Rochind et Rebec Beaudry, pour le canton de Milton comté de Shefford.

—Le gouvernement vient de nommer commissaires municipaux: MM. Louis Pacé Bonpalet Joseph Fitzpatrick, Novices Cornellier Hercule Beaugrand dit Champagne Joseph Marion Joseph Landry pour la paroisse de St. Hyacinthe de Kildare comté de Joliette;—et MM. Eugène Trefflé Mesdor Théophile Blanchard Pierre Jobin ville Cyrille Blanchette Joseph Perreault et André Brasseur, fils pour la paroisse de St. Valérien de Milton comté de Shefford.

Nous donnons ici le résultat des élections de la Société d'Agriculture du comté de Rouville.

Furent élus officiers pour l'année courante:
Président.—Major Campanell.
Vice-Président.—Dr. Beique.
Directeurs.—MM. E. Letourneux.
" " S. Brunette.
" " F. Bessette.
" " V. Robert.
" " P. Pelletier.
" " L. Authier.
" " O. Crevier.
Membres de la Chambre d'Agriculture.—L'Hon. Archambault, MM. Pomroy, J.O. Taché et Beaubien.

—Comme nous l'annoncions dernièrement l'excellente lecture que M. le Grand Vicaire Raymond a faite devant les membres de l'Union Catholique de St. Hyacinthe le 8 décembre dernier sur l'Amour de la Vérité, vient de paraître en brochure. Il serait inutile de répéter ce que nous avons déjà dit de cette brochure.

Au reste, le nom de l'auteur parle bien plus éloquemment en faveur de l'œuvre que tout ce que nous pourrions écrire.

Tous les amis de la science et de la littérature s'empresseront donc d'enrichir les rayons de leur bibliothèque de cette excellente production.

Comme l'Edition est très restreinte, ceux qui désirent se la procurer devront se hâter.

En vente au bureau du *Courrier*; Prix 30 sous.

—On dit que l'Hon. l'Honorable M. nouvelle qui vaut: ...dant Chef des ...l avait été reçu avis ... que les Fénians en propo... d'envahir le Canada sous le général Swee... ney, dans trois ou quatre jours en une semaine. Le lieu où les envahisseurs doivent débarquer en... position n'est pas connu, mais on pense que c'est à Montréal."

La plus grande activité règne dans l'enceinte de la nouvelle salle d'Assemblée Législative. Des centaines d'ouvriers sont à l'œuvre et nous apprenons que les entrepreneurs se font forts de livrer cette immense salle suffisamment finie pour y siéger à la fin de mois. Dans les bâtisses des départements on est à terminer les escaliers en y posant des rampes.—*La Canada*.

INCENDIE.—Un bonne heure, jeudi dernier un nommé Joseph Lespérance qui se trouvait depuis quelque temps employé chez M. J. S. Bourcier de la rue Dumas, est mort des effets des blessures qu'il reçut par des personnes inconnues. Il paraît que dans l'après-midi de dimanche dernier, le défunt sortit pour aller faire un tour de voiture, et le soir en revenant chez lui il a été assailli par des individus en ivrognes, et a reçu à la tête un terrible coup qui lui fit perdre connaissance. La personne semblait avoir été indigné par un instrument tranchant et pointu. Comme malheureusement mort sans avoir recouvré sa connaissance, il n'a pu faire aucune révélation sur ... —*Courrier du Canada*.

—Un nouvel accident est arrivé vendredi matin, sur le chemin de fer du Grand-Tronc entre Compton et Windsor, par le déraillement d'un convoi de marchandises. Il paraît que le rail ... sans *cur*. ... Vermont ... une dizaine de chars ... Turnbull a été très sérieusement ... conducteur ... Plusieurs autres ... ont été ... sur le Grand-Tronc depuis quelques semaines. —*Ordre du ?*

—M. l'inspecteur d'écoles Blanc (Jacques) malade d'apoplexie, il y a quelques jours la ville dans les classes du collège de Lachute; il était âgé de 70 ans.

—M. Joseph Cadieux, ... de St. David, est mort ... à l'âge de 68 ans. Il était ... Son épouse, née Thérèse Tradieu, est âgée de 80 ans et jouissait toutes ses facultés excepté la vue, surtout d'une bonne mémoire.

—Pendant l'année financière qui vient de s'écouler le revenu du Bureau des Terres de la Couronne pour Trois Rivières a été de $30,000.

—Le *Pays* nous apprend qu'un ... qui ... la ... Cadieux, ... Pierre ... la ... Cadieux, ... Pierre ... la ... Cadieux, ... Pierre

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1865.

FONDERIE
DE
ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boites de Roues,
Pentures de granges et

CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les **Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.**

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

à système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Les mieux finis.

—De plus :—

Ils tourneront le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 12 décembre 1865.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonus, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont

1o. Les Soldats incapables de travailler; **2o.** La veuve; **3o.** Les orphelins au dessous de seize ans; **4o.** La mère si elle était supportée par le soldat mort; **5o.** Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter : Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

☞*A ceux qui désirent des informations :*

Je me charge de fournir des information à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, *sans rien charger, excepté les frais de port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.

☞Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application.

Le clergé, les magistrats et autres rendraient service à ceux à qui je pourrais être utile en leur faisant connaître cet avis.

Toutes communications devront être adressées:

E. L. SNOW, Agent associé,
"American House,"
No. 49, Rue St. Henry

Montréal, 20 octobre, 1865.

MODISTE.

MADAME BOURDON,

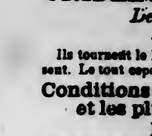

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que :

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Mantchousset Caques, &c. &c. &c.

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que **Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c.** à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.

—De plus :—

Elle étampera.

Résidence, maison de MM. Cadore & Dufort, vis-à vis le marché, de ST. HYACINTHE.

16 Janvier, 1866.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

COMPRENANT :

UN MOULIN A FARINE,

—DE PLUS :—

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,

UNE BOUTIQUE

où les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX

FONDERIES.

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX

FONDERIES.

FER, PEINTURES, SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, MERCERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Mélasse, Poissons, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes. **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions. **Scies, Vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix. **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞M. V. Coté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale.

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :
1*Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*
LONDRE.

AGENCE POUR LE CANADA :
64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
Montréal, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront donnés à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les *Lèvres* de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer l'avantage de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C, N. Agent.

12 Décembre 1866.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horison, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS,* &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par enchère, mais la grande quantité de ses chalands le mettant en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs cachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (!!) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées ; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

ÉPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il tient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c., dans le bâtiment Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.

Comprenant : Thés, Liard, Bayard, Rôtis, Epices, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c., &c., &c. Le tout de ce dernier article de la Tour, M. C. Rey, &c.

M. L. espère par son application à mériter une part de patronage du public de St. Hyacinthe.

N.B.—L'a aussi une belle grande Cour des Remises couvertes gratuitement aux personnes qui viendront au bien l'encourager.

DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore Connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas tromper par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement vegetales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOZANGES Anthelmintiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers dans l'estomac.

Chaque Boîte renferme 20 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle-même scellées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES.

Près du Palais de Justice, MONTREAL.
4 Juillet 1865.—1a.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!

Poudres de Condition

De Carleton.

LA MEILLEURE MEDECINE POUR

Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'apperceuront qu'en s'en servant ils épargneront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant 1½ minots de graine pour les animaux la cultivateur peut épargner 25 minots en usant de ces *poudres*.

Servez-vous en et vous verrez ! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces *poudres*. Une poudre chasse les vers. Une poudre guérit les maraines. Une poudre met un cheval en état de jeter son bruit. Une poudre donne une longue et forte crinière. Une poudre guérit de "Horn Distemper in Cattle."

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose qui soit connue pour donner la force à un cheval, pour le ramener à la santé et à la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou mené trop vite.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des animaux, également ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur à tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence du poil ; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur parfait après les attaques de toutes les maladies aiguës, telles que l'Influenza l'Etouffement l'Inflammation de gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette médecine ; elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux, devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien plus aisément.

Remarquez cet avis.—Trouvez la signature de

J. CARLTON COMSTOCK.

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est le seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature.

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet jaune et se détaillent à 25 cents.

1er. Janvier, 1866.

FONDERIE YAMASKA.

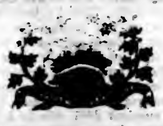

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

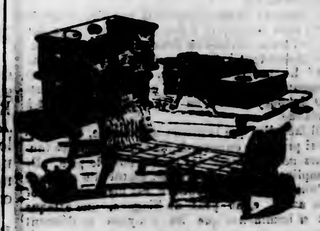

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

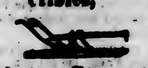

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC Fils — CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet. 1865

Aux chefs de familles.

LES PILLULES DE JUDSON

Préparées avec les

Herbes des Montagnes.

La meilleure Médecine qui existe pour les familles.

Préparées avec des racines et des Herbages croissant sur les montagnes et dans les belles Vallées du Mexique, où s'élève les Cordillières dont les sommets semblent percer les nuages.

En purifiant le sang, non seulement elles guérissent, mais préviennent

Toute espèces de Maladies

C'est le meilleur remède que le Tout-Puissant ait créé pour toutes les maladies provenant de

L'IMPURETE DU SANG

Les maladies sont des plus nombreuses. Les PILULES DE JUDSON sont le meilleur remède qui existe pour la guérison des maladies suivantes :

LA BILE,

Les Borborelles, les vers, les maux de Tête, les Indigestions, indisposition d'entrailles

La Dyspepsie.

Perte de sang ; tout dérangement d'Entrailles, et des boyaux.

MALADIE DE PEAU

la constipation, Rhume, Diarrhée, les fièvres intermittentes, maladie de Poitrine, maladie de Foie. C'est la meilleure médecine connue pour les femmes. Eloignez l'occasion de la maladie, et vous prévenez les maladies.

L'impureté du sang est la cause des plus grand nombre de maladies. Ces pilules purifie tellement le sang que les maladies, n'ayant plus rien pour s'alimenter sont obligées de s'enfuir.

ACHETEZ NOTRE ALMANACH

de quelques droguistes, et vous l'histoire de cette merveilleuse découverte : ce comme preuve concluante, achetez et essayez une boite de ces pilules, et vous vous persuaderez qu'elles ont toutes les qualités que nous leur attribuons.

Mises dans des boites contenant 40 pill.

PRIX 25 Cents par Boite.

☞Le dessin est un couvert rouge avec des lettres noires, et le fac-simile de notre signature.

DEMANDEZ LES

JUDSON'S

MOUNTAIN HERB PILLS

Et l'Almanach "The Rescue Almanach," Nous les envoyons également par la malle franc de port, pour 25 cts. par Boite.

E. JUDSON & Co., Propriétaire

106 FRANKLIN ST., NEW-YORK.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de la SOCIÉTÉ DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

APPLICATION AU PARLEMENT.

Application sera faite à la prochaine session du Parlement Provincial pour la passation d'un acte spécial pour détacher de la paroisse de Ste. Angèle, Comté de Rouville, la partie du Rang de l'Eglise ou St. Pierre qui appartient à cette Paroisse, le Bout Ouest du Fort George jusqu'à la ligne entre Jacques Nortoume et F. X. Beaudin, ainsi que le bout ouest de la Côte Double jusqu'à la ligne entre Joseph Dubuc et Jacob Fournier du côté sud et à la ligne entre Joseph Gauthier et Jacob Fournier du côté nord et annexer ces parties de rangs pour toutes fins à la paroisse de Ste. Marie du Monnoir. Et décharger les propriétaires de ces parties de Rangs de toutes répartitions pour bâtisses publiques non encore érigées dans le cas où il y en serait imposées après le dix janvier courant, 1866.

Ste. Angèle, 5 janvier, 1866.

ETABLISSEMENT CANADIEN
DE
MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
451, Rue Notre-Dame,
Montréal.

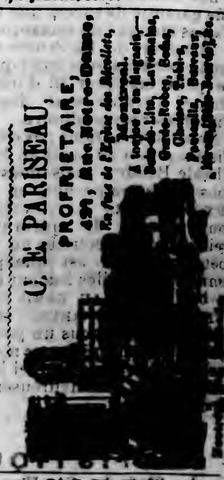

DR. COLBY'S
ANTI-COSTIVE AND TONIC
PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour opérer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, raniment l'appétit et confèrent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays ; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons entièrement.

J. B. GIBSON, M. D., Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.,
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Orafton.
SAMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. C. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Somerset, V.

RECOUVERTES EN SUISSE.

Se vendent par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. E. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUBERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seule propriétaire.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. 1865.

IMPORTANT AUX FAMILLES !

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

"Symptomes certains des Vers."

Le visage pâle et couleur de plomb, avec des rougeurs occasionnelles, ou une tache limitée sur une ou les deux joues ; les yeux deviennent ternes ; les pruneller élargies : un demi cercle bleu entourant le long de la paupière inférieure ; le nez concentré ; la lèvre supérieure enflée ; des maux de tête fréquents, avec un bourdonnement dans les oreilles, avec une sécrétion de salive inusitée la langue enflammée ; la respiration très embarrassée ; quelque fois une agacerie terrace ; avec une éruption désagréable dans l'estomac. A d'autres ces formations sont entièrement étrangères ; des douleurs passagères dans l'estomac, des battements de cœur et des vomissements fréquents, les entrailles irrégulières, c'est-à-dire quelques fois constipé ; les selles grasses, et souvent accompagnées de sang (hémorroïdes) ; le visage enflé et dur ; l'urine épaisse ; la respiration généralement difficile et accompagné du hoquet ; sommeil troublé et agité, avec grincements de dents ; humeurs généralement irritées, etc., etc.

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se manifestent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE SUITE.

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et en en donnant dans le temps vous sauvez votre patient de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie declara que sa volonté était que ce remède fut à un bas prix afin que la haute classe comme les autres pussent s'en procurer facilement. A encre de cette volonté, nous l'avons mis au prix suivant.

☞Prix seulement 7½ d. sterling [15 cents] par paquet, ou 2S [40 cents] pour quatre paquets.

Tous les paquets qui ne portent pas la signature de "H. E. McKenzie, M. D., Glasgow, sont contrefaits.

Agents pour la vente en gros pour le Canada, Est et West, et seulement Importeurs, à qui toutes demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,
BROCKVILLE C. O.

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS :—Northrop & Lyman, Newcastle, C. W. ; Lyman Elliot & Co., Toronto, C W ; J. M. Henry & Sons —Lymans, Clare & Co., Montreal, Que. ; Strachan Lamplough & Campbell, Montreal, C. E. ; E. Heathfield, London, C. W. ; J. Wiser & Co., Hamilton, C. W.

1er Janvier, 1866.

JOURS DE PUBLICATION :

[illegible]

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

[illegible] trois mois par An,

PAYABLES D'AVANCE.

CONDITIONS pour les retardataires :

Un mois l'avis pour discontinuer.

ETATS-UNIS.—Trois piastres.

Camille Lussier, Propriétaire-Rédacteur, Bureau susdit et résidence, maison H.J.Doherty, rue Gascon, coin nord de la rue St. Hyacinthe

COURRIER DE St.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Littéraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES

Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessous de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessous de dix lignes, par ligne.... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour le. Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 13 Février 1866. — No. 96

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 60 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN CADORET, père.

N.B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

TERRES A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les terres ci-dessous désignées.

2 Terres à St. Dominique,
1 " de 120 Arpents dans le Petit Rang de St. Hyacinthe.
A ACTON, le Lot 35ième. dans le 4e. Rang.
1/2 du Lot 33 formant 30 Arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
1/2 du Lot 37 donnant 26 arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
Le Lot 42 dans le 5e. Rang.
" 44 " "
1/2 du Lot 19 dans le 6e Rang.

Les Lots sont situés près du Dépôt.

Le Lot No. 30 donnant 5 arpents de culture avec sucreries dans le 7ième Rang.

1/2 du Lot 28, 29, 31, 32, avec sucreries dans le 8ième. Rang.

A WEEDON, dans le 2ième Rang ; Sud-Est No. 7.
Dans le 2ième Rang ; Sud-Ouest No. 8.
Dans le 3ième Rang No. 8.
A STANFOLD, dans le 5ième Rang No. 19 et 21.

Les conditions sont très libérales.

S'adresser au soussigné.

Dr. TRUDEL,
Montréal.

☞ Ou à ce Bureau.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabé, 2 août 1865.

BUREAU DE POSTE DE St. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ.
Montréal	Tous les jours	A. M. 7 00 / 11 40 / P. M. 3 50	A. M. 11 40 / P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00 / 11 40	P. M. 3 30
Québec	do	7 00	10 30
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Barnabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. DESPRES,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7 30 h. A.M.

TERRE A VENDRE.

Le soussigné offre en vente une BELLE PROPRIÉTÉ située dans le township de SHEFFORD NORD, et comprenant les lots No 7 et 8, dans le 11ème rang, d'une étendue de 200 ACRES DE TERRE, dont 125 sont en bonne état de culture.

Cette propriété est bien située, elle se trouve à 2½ milles de l'église et des moulins. Elle offre l'avantage de posséder de magnifiques bâtisses, savoir : une bonne maison en bois de 26 pieds sur 36, bien finie, propre, et peinturée—deux bonnes granges, l'une de 30 sur 40 et l'autre de 30 sur 50, un hangard et autres bâtisses dessus construites en bon état. Il y a aussi une assez grande quantité d'arbre fruitiers.

La ferme en question est bien fournie d'eau, et bien clôturée elle est située par un bon chemin.

Il y a une foule d'autres avantages trop long à énumérer. Toutefois nous ne devons pas oublier de dire qu'il y a deux bonnes écoles, l'une française et l'autre anglaise à pas d'arpents, ce point une belle acquisition pour un homme qui aurait quelque cn ital. Les termes sont faciles. Elle sera vendue à très bon marché pour argent comptant. Ceux qui voudront avoir du temps pour payer pourront s'adresser au soussigné directement par lettre franche de port, à

GEORGE SAVAGE,

7 février 1866. — North Shefford.

MAISON DE PENSION

TENU PAR

MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mlle Pageau.

La Maison sera tenue par Mme Desforges, sur le même pieds que la tenait Mlle. Pageau ; les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Mr. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HÔTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. P[illegible]

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il coupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vu la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.

Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD, ecr.

Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie ; des Liqueurs de premier choix ; des chambres bien garnies ; de bonnes écuries pour les Chevaux.

RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes.

La Ruche de l'Amateur.

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles ; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinées de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, *Apiculteur.*
Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

☞ Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses *prétendues* améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

J. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, Mars 1865.

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Application will be made to the Legislature of Canada to detach from the Parish of Ste. Angèle, county of Rouville, parts of Rang d'Eglise, Fort George and Cote Double, and to unite them to Ste. Marie de Monnoir and to exempt those parts of Range from all assessments imposed after the tenth of January, 1866.

St. Angele, 5th January, 1866.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La. Tuché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. E BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Bire.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 9 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault rue Cascades.
St Hyacinthe 28 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Honora Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau :—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

G. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
BUREAU, No. 65, PETITE RUE ST. JACQUES.
MONTREAL.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard écr N. P.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
COATICOOK.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, Rue St. Laurent, Montreal.
☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 30 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que le Rôle des Fonds de Marchandises, et le Rôle des Locataires des objets mobiliers et des personnes sujettes à taxation dans cette Cité sont complétés, et qu'ils sont maintenant déposés au Bureau du Secrétaire Trésorier pour la période d'un mois à compter de cette date et ouverts pour inspection publique ; que dans cette intervalle les personnes qui se trouveront lésées pourront s'adresser, par écrit, au Conseil de Ville pour se plaindre de toute estimation exagérée, et qu'après ce laps de temps les dits Rôles seront déclarés clos.

Par ordre

E. L. R. COUILLARD DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 24ème janvier, 1866.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N.B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

Nouveau Magasin
DE
MODES
ET DE
MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché,

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assorties.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR GOUT !

14 décembre 1865.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862

Acte concernant la Faillite,
1864.

Les créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir à son domicile à St. Charles, dans le District de St. Hyacinthe, le Vingtième jour de Février prochain à DIX Heures de l'Avant-Midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit.

LOUIS BEAUCHEMIN.

St. Charles, 28 janvier 1866.

Chambre des Notaires du District de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

L'Assemblée régulière de la Chambre des Notaires de St. Hyacinthe, aura lieu JEUDI, le QUINZE de Février prochain, à UNE heure après-midi, au Palais de Justice.

H. R. BLANCHARD,
S. C. N. H.

St. Hyacinthe, 15 Janvier 1866.

Licitation volontaire.

Sera vendu à la porte de l'Eglise de St. Barnabé, District de St. Hyacinthe, LUNDI, le VINGT-SIX FÉVRIER PROCHAIN, à DEUX HEURES de l'Après-Midi ; une terre appartenant à la Communauté de Biens qui a existée entre Pierre Chapdelaine et feue Philomène Archambault désigné comme suit :

Une terre vive et située en la Paroisse de St. Barnabé, concession de St. Amable, contenant deux arpents de front, sur vingt-huit arpents de profondeur, ensuite un arpent de front sur six de profondeur, prenant devant au chémin de St. Amable, en profondeur à la rivière Yamaska, d'un côté à Joseph Armstrong et d'autre côté à André St. Jacques, Paul Hévey et Joseph Richard, avec une maison, grange et laiterie dessus construites.

Pour les conditions, s'adresser au dit Pierre Chapdelaine, ou au Notaire soussigné, à St. Jude.

J. B. N. LAMOUREUX,
N. P.

St Jude, 13 janvier, 1866.

FEUILLETON.

LE

MONTAGNARD

OU

LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.

1793.

II

Jacques essuya silencieusement deux larmes qui coulaient de ses yeux.

—Si notre ami devait nous revoir, reprit le marquis d'une voix affectueuse, adieu, Jacques.

—Adieu, M. le marquis, reprit le serviteur en posant ses lèvres sur les deux mains du marquis ; que Dieu veille sur vous, et qu'il fasse que ces gredins-là ne s'attiquent qu'à moi !

Le marquis de Savernoy lui répondit par un sourire de douce résignation, et, pendant Jacques qui s'était agenouillé [illegible]

—Va, lui dit-il, mon ami, j'attends comme ils s'impatientent.

Elle était triste et touchante cette scène d'adieux suprêmes, au milieu des hurlements qui venait du dehors comme des menaces de mort. La lumière vacillante ne jetait qu'une faible lueur dans la chambre et éclairait le visage du marquis, laissant dans l'ombre le vieux serviteur agenouillé.

Jacques étant sorti et le marquis tenant un pistolet de chaque main attendait immobile comme l'eût été une statue.

—J'y vais ! j'y vais ! cria Jacques en essayant de donner à sa voix l'expression du sommeil interrompu. Que diable ! vous allez casser ma porte. Quand on vient à cette heure, on laisse au moins aux gens le temps de se lever.

Et parlant ainsi, Jacques bouleversait son lit qui était dans un coin de la chambre et jetait sur les draps sa veste et son gilet.

—Çà, voyons, que me voulez-vous, citoyens ? — Nous voulons que tu ouvres ! —A cette heure, mon cabaret est fermé. —Qu'est-ce qui te parle de ton cabaret ? reprit au-dessus des autres une voix stridente qui était celle de Cassius.

—Mais je suis seul ici, et je suis couché. —Ouvre tout de même ! cria la voix, ou nous allons te faire danser une carmagnole soignée.

Jacques comprit qu'il était temps d'ouvrir. A peine la porte fut-elle entre-bâillée, que Cassius entra en étendant ses deux mains devant la porte pour empêcher les autres de le suivre avant qu'il leur en eût donné la permission ; car Cassius était de ces hommes qui s'investissent en toute occasion du souverain pouvoir, et se nomment chefs à l'unanimité partout où ils se trouvent.

—Ah ça ! vous autres dit-il de cette voix rauque qui lui était particulière gardez bien toutes les fenêtres ; il ne s'agit pas de laisser échapper l'oiseau parcequ'on entre dans la cage. Et s'adressant à Jacques :

—Tu dis que tu es seul, citoyen cabaretier ; eh bien ! tu peux te vanter d'avoir le sommeil dur.

Tout en parlant il s'approcha du lit, en arracha rudement la couverture et posa une de ses mains sur le drap.

—Tu n'étais pas couché ?

—Ah ! par exemple !

—Tu mens ! ce lit est froid.

Jacques qui était loin de s'attendre à cette investigation resta sans répondre.

—Ce te chipponne citoyen cabaretier, reprit Cassius. J'ai deviné la chose ; allons, vite ! si tu ne veux pas que je te fasse danser sur le plancher comme une lanterne dis-nous où est l'autre.

—Qui l'autre répondit Jacques en feignant l'étonnement !

— L'autre ! hurla Cassius d'une voix tonnante, celui que nous cherchons !.... Ton marquis de Savernoy, qu'il nous faut mort ou vif !

—Tu dis, citoyen, le marquis de.... ! Il ne vient pas de marquis dans mon cabaret.

—Citoyen cabaretier, tu as l'air mauvais comme une jeune fille, mais Cassius ne s'y laisse pas prendre ; le vieux renard est dépisté. Si tu ne t'exécutes pas de bonne grâce, nous allons fureter la baraque, et si je trouve quelque chose de suspect à la république une et indivisible, je te tortille le cou comme à un poulet.

Jacques avait dit la vérité : ce n'était pas pour lui qui tremblait, mais pour son maître. Les menaces de Cassius, les regards enflammés et haineux de cette meute patriotique ne l'effrayèrent pas. Il resta devant la sans-culotte ferme et immobile.

—D'abord, lui dit-il, de quel droit venez-vous ainsi dans ma maison ?

—De quel droit ? ricana Cassius. Ecoute-moi bien, vieux grison ; je veux être rempli de bons précédés à ton égard ; c'est du droit d'un petit chiffon de papier qui dit à ses fédéralistes comme toi et tous les tiens de venir ici à minuit. J'avais oublié le signal ; mais cela, ce ne serait amusé ; histoire de rire un instant.

Si la pièce dans laquelle ils se trouvaient avait été mieux éclairée, Cassius eût pu voir le visage de Jacques pâlir malgré lui à ces dernières paroles.

La réponse était difficile ; heureusement le farouche républicain était d'une nature légèrement brutale et affectionnait peu le dialogue. Il poussa rudement Jacques pour se faire place et commença l'exploration de la maison en compagnie de Scévola qui avait écouté avec admiration la manière de s'exprimer pleine de sens de son nouvel ami.

—Vous voyez bien qu'il n'y a personne ? dit Jacques qui observait du coin de l'œil les mouvements des deux hommes.

Cassius ne répondit pas.

Cet homme avait évidemment le génie de l'inquisition. Rien n'échappait à son regard scrutateur. Il se méfiait de tout.

Aussi après avoir visité avec minutie une espèce de petite chambre qui était sur la gauche et qui servait de débarras il arriva au mur qui cachait la porte par laquelle était entré le marquis de Savernoy.

—Il y a là quelque chose, dit il en frappant sur le mur à coups redoublés.

—Il n'y a rien, reprit Jacques, qui tremblait sur ses jambes, mais qui affectait de remettre très-tranquillement en ordre son lit dont les couvertures avaient été jetées à terre. Mais Cassius était tenace en diable.

—Scévola, dit-il en montrant à son compagnon l'endroit sur lequel il avait frappé, voilà le terrier. Tu as un bon outil dans les mains, travaille moi cela carrément.

Pendant qu'il parlait ainsi, d'un bond il fut près de Jacques, et le saisissant à la gorge, il s'écria :

—Vieux traîneau, à nous deux maintenant ! Si tu ne nous aides pas à ouvrir cette porte qui est cachée dans ce mur, je te fais sauter la cervelle ; ceci, mon bon vieux est par ordre du citoyen président le comité de surveillance de la commune, siégeant à Arles. Te voilà instruit, si tu es curieux.

Ces paroles avaient été prononcées d'une voix si vibrante que le marquis n'avait pas dû en perdre une seule syllabe.

Presque aussitôt Scévola se mit à travailler le mur carrément, comme le lui avait indiqué son ami.

Jacques savait bien que c'était fini de lui et comme Cassius le tenait toujours par le collet il cherchait à prendre un couteau caché sous sa veste pour ne pas au moins se laisser tuer sans défense comme un mouton entre les mains d'un boucher.

L'on doit facilement comprendre dans quelle affreuse position était le marquis de Savernoy pendant la scène que nous venons de tracer.

Il s'était rapproché et avait écouté avec attention. Lorsqu'il entendit Scévola dont chaque coup faisait tomber un morceau du mur son dernier abri contre les assassins qui le poursuivaient il arma ses pistolets et s'approcha d'une porte secrète qui avait également été pratiquée à l'autre extrémité de la [illegible] sur la campagne. Cette pièce n'avait aucune fenêtre, et recevait le jour par une espèce de claire-voie pratiquée dans le haut.

Le marquis regarda une dernière fois s'il ne lui était échappé aucun papier qui, lui mort, eût pu compromettre ses amis. Après cette dernière investigation, rapide comme la pensée, il éteignit la lumière et ouvrit doucement la porte secrète, en tenant un de ses pistolets prêts à faire feu. Ce qu'il lui fallait c'était de gagner le bois. Une fois là, il lui serait facile, au milieu de l'obscurité, d'échapper à ses ennemis.

A peine avait-il entre-bâillé la porte, qu'une voix qui lui était inconnue prononça tout bas ce seul mot :—*Avenir !*

Le marquis s'arrêta.

Était-ce la fidélité ou la trahison qui prononçait ce mot de ralliement ?

Cependant il n'hésita pas, et répondit d'une voix aussi basse :—*France !*

Aussitôt, à travers l'obscurité, il put vaguement apercevoir un visage qui apparut par la porte à peine ouverte ; la voix dit :

—Partez vite, gagnez le bois, et surtout ne tournez pas à droite ; je tirerai mon coup de fusil en l'air, si l'on s'aperçoit de la fuite.

Le marquis désarma ses pistolets, ferma la porte sans bruit puis se coucha à terre, et profitant d'une inégalité de terrain et de quelques broussailles providentielles, il rampa pour atteindre le sentier qui conduisait directement vers le bois. Il retenait son haleine dont le souffle eût pu le trahir, et presque couché sur la terre qu'humectait la rosée de la nuit il atteignait ainsi le sentier.

Là était le salut ; car ce sentier était bordé d'un fossé dans lequel le vieux gentilhomme se jeta pour gagner rapidement la lisière du bois. Il était temps ; Scévola venait de pratiquer une entrée en faisant sauter une portion de la porte. Cassius saisit la lumière et s'élança résolument. — Personne ! dit-il d'une voix tonnante en regardant de tous côtés, personne ! Jacques dans l'ombre joignait les mains et remerciait Dieu.

—Il est sauvé !.... s'écria-t-il.

Quoiqu'il n'y eût que quatre murs dans la pièce par laquelle venait de s'échapper le marquis, Cassius n'en fureta pas moins avec cette rage inextinguible que donne la déception.

—Il était là !.... Il était là !.... s'écria-t-il en frappant avec fureur sur la table. Ces papiers brûlés.... cette lumière encore tiède.... Par où donc a-t-il pu s'échapper puisque la maison est cernée ! Vieux gredin, continua-t-il en s'adressant à Jacques dans sa pensée, tu payeras pour lui !

Il semblait que Scévola n'eût attendu que ce moment-là pour se jeter sur le vieux serviteur qui, debout devant son lit, et ne le quittait pas des yeux.

Il s'élança sur lui, comme eût pu faire une bête fauve, en levant de ses deux bras la barre de fer qui lui avait servi à enfoncer la porte.

Jacques vit le mouvement, et il ne put éviter le coup ; mais il tomba la tête fracassée par la barre de fer, Scévola de son côté tomba aussi en poussant un cri aigu. Il avait le couteau de Jacques planté dans la gorge.

—Coup double, fit tranquillement Cassius qui rentrait en ce moment.

Et prenant la main de Scévola qui se tordait dans une dernière convulsion :

—Sois tranquille, lui dit-il d'une voix sourde, on te vengera. Tu n'y seras pas pour le voir, c'est vexant, mais c'est égal.

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

MARDI, 13 FÉVRIER 1866.

De l'Eglise et de l'Etat.

A PROPOS DE L'ENCYCLIQUE DU 8 DÉCEMBRE 1864.

(*Analyse.*)

Nous continuons aujourd'hui l'analyse de cet excellent travail que nous n'avons pu reprendre aussitôt que nous l'aurions voulu.

Dans le 17e paragraphe, l'auteur répond à ceux qui, prétendant pousser jusqu'au bout les conséquences de la doctrine de l'Église, exprimée dans l'Encyclique relativement à l'affinité des deux ordres, en arrivent à la conclusion que l'Eglise pour être logique, devrait persécuter tous les dissidents, en leur démontrant que ces objections ne font que prouver en faveur du principe catholique, de l'alliance nécessaire entre l'Eglise et l'Etat.

Si, alors que les nations européennes étaient catholiques, les gouvernements eussent comprimé à leur origine, les fausses doctrines, au lieu de les encourager, les guerres religieuses et civiles n'auraient pas eu lieu.

« Allez-vous citer à l'inquisition et à ses horreurs ? je dirai en deux mots : Les horreurs de l'inquisition ont été extraordinairement exagérées ; et la répression pouvait avoir lieu sans ce qu'il y a eu de réel dans ses rigueurs que j'abhorre autant que qui que ce soit. Au reste, elle a sauvé l'Espagne des flots de sang qui ont coulé dans les pays que je viens de mentionner. On n'accuse pas de sévérité excessive l'inquisition d'Italie, et cependant elle a conservé à cette contrée la foi catholique. Grâce au principe de l'alliance entre l'Eglise et l'Etat, les guerres religieuses ne l'ont pas dévastée. Sans doute il a fallu quelque rigueur, mais toute société a droit de se défendre contre tout ce qui l'attaque ; c'est pour cela que Dieu lui a remis le glaive. Toute doctrine pernicieuse est une conspiration contre l'ordre ; si vous l'arrêtez à l'origine, vous ne frappez plus ou moins sévèrement que quelques individus ; c'est l'exercice ordinaire de la justice. Si vous la laissez s'organiser, se développer, c'est la guerre. Eh bien ! il vaut mieux prévenir la guerre qu'avoir à la soutenir. Or, c'est précisément ce qui fait la doctrine catholique sur le point en question.

XVIII.

On a prétendu que l'Eglise disait anathème aux constitutions modernes qui proclament la liberté des cultes et qu'elle défendait aux catholiques de garder la fidélité à leur prescriptions.

Voici comment se résume sur ce point la doctrine de l'Encyclique qui est la doctrine catholique.

« Considérée du point de vue absolu, la liberté des cultes est un mal, parcequ'elle favorise l'erreur et cause la perte des âmes ; elle doit être condamnée si elle est posée comme un principe abstrait, réclamée comme un droit naturel à l'homme. Aujourd'hui comme autrefois, il serait à désirer que la société ne reconnut que la seule religion véritable. Mais comme l'état des esprits ne permet pas qu'on touche à la liberté des cultes en certains Etats, sans détriment pour la société et pour l'Eglise elle-même, il est permis de la tolérer, de la défendre et d'en jurer l'observation dans les constitutions qui en font une loi fondamentale, et cela en vertu du principe que la tolérance d'un ordre de choses où le mal est à craindre sous un rapport, est permise si elle est un bien relativement à un ordre de choses opposé.

Or, savez-vous qui autorise à présenter cette explication relative aux doctrines de l'Encyclique ? C'est l'auteur de l'Encyclique lui-même. Y a-t-il un interprète plus compétent de la loi que le législateur ? Eh bien ! Pie IX a écrit à l'éloquent Evêque d'Orléans pour lui déclarer qu'il avait donné au document pontifical son véritable sens. Or, tout le monde sait que Mgr. Dupanloup a précisément donné l'explication que je viens d'offrir.

.....

Nous pouvons nous rassurer dans notre pays. Je m'imagine que si l'on demandait au Pape si nous pouvons servir un gouvernement qui tolère toutes les religions et dont les lois ne sont pas toutes empreintes de l'esprit catholique, le Saint Père répondrait : Sans doute, mes enfants, je regrette qu'il n'y ait pas dans votre pays qu'un seul troupeau dont je sois l'unique pasteur ; l'état de votre société n'est pas celui qui correspond au plan de la Providence ; mais remerciez Dieu de la liberté qu'il vous a donnée ; chérissez-là comme la gardienne de votre religion. Sans jamais prendre une part directe à aucun acte contraire au principe de votre foi, servez votre gouvernement dans toutes les charges qu'il vous confère ; respectez les droits de tous ; vivez dans la paix et la charité avec vos compatriotes de quelque religion qu'ils soient, et tâchez surtout, par votre concorde et votre union, de vous conserver dans cette position qui maintienne chez vous la foi dans une vigueur et une liberté que je ne lui vois guère au même degré chez les autres peuples qui sont de mon domaine spirituel.

XIX.

« Ces explications lèveront sans doute bien des difficultés, mais il est un autre point sur lequel une objection a été formulée : « Toujours est-il, dira-t-on, que l'Encyclique a élevé entre le Catholicisme et les tendances actuelles de la société, une barrière qui doit les mettre en état d'hostilité perpétuelle. »

« En effet, elle a condamné formellement cette proposition :

« Le Pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne."

Le Pape ne réprouve pas les progrès de la société dans l'ordre matériel, scientifique et industriel. Il ne repousse nullement les améliorations dans l'ordre politique et social, que des études basées sur l'expérience ont pu justifier.

Le Pape ne cherche pas à réprimer le développement de l'esprit humain par l'éducation et à refouler l'élan des lettres et des arts.

Sous tous ces rapports le Pontife romain n'a pas à transiger avec la civilisation moderne. il va de pair avec elle, ou plutôt il la devance.

« Mais entendez-vous que le Pape doive transiger avec ces idées modernes sur l'ordre religieux, moral et social qui sont en opposition avec les principes que le catholicisme a constamment enseignés ? allez-vous dire à celui qu'appelle le Vicaire de Christ le représentant de Dieu sur la terre : « Veux-tu vivre en paix avec nous, voici une transaction que nous venons te demander. Depuis longtemps ton enseignement nous contredit : cesse de faire entendre ces doctrines opposées à nos idées ; accorde-nous le droit de l'indifférence en matière religieuse et renonce à toute action de l'Eglise sur la société, reconnais-nous le contrôle sur tous les actes publics ? » Mais vous n'y réfléchissez pas ; ce n'est pas une transaction que vous me demandez, c'est une abdication ; vous voulez que je renonce à mon droit d'enseigner la vérité, de combattre l'erreur et à ce qui fait ma gloire et ma force, l'immutabilité de mon enseignement.

« Tout doit changer en ce monde.

Moi je ne change pas.

—C'est une aveugle obstination, vieillard entêté.

—C'est l'infaillibilité divine qui s'exprime par ma bouche ; je suis l'oracle de l'éternelle Vérité.

—Nous forcerons taire ta voix importune.

—Elle criera toujours anathème à vos blasphèmes.

—Tu seras emporté dans le mouvement général de la société qui marche sans cesse.

—Un des poëtes que j'ai inspirés vous répond : La croix reste immobile, tandis que le monde roule : *Stat crux dum volvitur orbis.* Et d'ailleurs vous ne savez pas ce que vous me demandez : *Nescitis quid petitis.* L'abandon de mes principes, cette indépendance de tout frein religieux que vous réclamez pour la société, ce ne serait pas favoriser le progrès, mais la décadence ; ce ne serait pas faire jouir les hommes de la liberté, mais les livrer à l'anarchie et au despotisme ; ce ne serait pas développer la civilisation, ce serait ramener la barbarie. Eh bien je veux vous empêcher de marcher à reculons et de devenir des sauvages. La plus belle intelligence littéraire de ce siècle l'auteur du Génie du christianisme, a rendu cet hommage au signe sacré que je porte : « La croix est l'étendard de la civilisation. » Inclinez-vous donc devant elle. Soumettez-vous aux enseignements du Vicaire de celui qui y a été attaché, et, renonçant à vos erreurs, allez en paix. »

J. S. RAYMOND, Ptre.

(A continuer.)

MOIS DE MARIE DÉSOLÉE.

Tel est le titre d'un petit livre, publié l'année dernière. Sous le rapport du style et du fini de l'impression, il ne laisse rien à désirer. A la tête de la préface, on voit une jolie gravure représentant la statue miraculeuse de Notre Dame de Pitié, exposée dans l'Eglise de ce nom à Ville-Marie. L'ouvrage est dû à la plume d'un pieux et digne prêtre, et sort des presses d'Eusèbe Sénécal, de la Rue St. Vincent, No. 4, Montréal.

Le " Mois de Marie désolée " est spécialement consacré à honorer les douleurs de cette tendre Mère, et à se pénétrer de l'esprit de pénitence dont son cœur était rempli. Les exercices de ce mois commencent le mercredi qui suit le premier Dimanche du Carême, et se terminent le vendredi de la semaine de la Passion, où l'Eglise célèbre la Fête de Notre Dame de Pitié.

On trouve, dans le volume en question et pour chaque jour du mois, une petite considération sur quelqu'un des mystères douloureux de la Très-Sainte-Vierge ; puis une courte prière tirée de la même considération, et on termine par la récitation de 7 *Ave Maria*, et de 7 *fois sancta Mater*.

Par ce simple énoncé, il est aisé de voir que ce mois est comme un abrégé de l'histoire touchante des douleurs de la Très-Sainte-Vierge. L'auteur l'a tellement disposé que l'âme y trouve, pour tous les jours, un objet distinct, qui lui fournit une matière abondante de saintes pensées et de pieuses affections. Les fidèles y trouveront aussi un puissant secours pour compatir aux Douleurs de notre Mère, la douce Mère de Jésus.

Ces douleurs de notre Mère ont été le pain quotidien de son existence. Car de même que la passion de Jésus commença à sa naissance, ainsi Marie, en tout semblable à son Fils, souffrit son martyre durant toute sa vie. Dès son enfance, la Sainte Vierge, éclairée du Saint Esprit, savait ce que le Messie devait endurer pour le salut des hommes, et elle compatissait déjà aux souffrances de ce sauveur innocent. Puis quand elle devint Mère, quelle angoisse indicible s'empara de son âme,—elle portait la victime précieuse dont le sang, répandu sur le Golgotha, devait régénérer le monde. Plus tard, la naissance de Jésus dans une pauvre étable, au milieu des animaux et durant les rigueurs de l'hiver ; la prophétie de Saint Vieillard Siméon, qui lui apprit qu'un glaive cruel percerait son cœur de Mère ; la fuite en Egypte, et les fatigues et les inquiétudes sans nombre qui accompagnèrent ce voyage ; la perte de son cher Fils dans le temple de Jérusalem, et cela pendant trois longues journées ; la rencontre de Jésus portant sa croix, et en butte aux insultes de tout genre d'une populace effrénée, furent les différentes étapes par où elle passa pour arriver au grand drame du Calvaire. Ce fut là surtout qu'elle eût à souffrir les plus ineffables tourments, dont le cruellement, le coup de lance et la descente de la Croix furent les principales causes. Et enfin, elle eût à souffrir la déposition de Jésus dans un sépulcre, qui lui déroba l'unique objet de son amour.

Toutes ces circonstances et mille autres, furent comme une chaîne de peines et de tortures, qui retenaient continuellement son âme dans la tristesse. En sorte qu'elle ne goûta jamais le bonheur durant sa vie ! Comme la rose croît au milieu des épines, ainsi la Mère de Dieu croissait en année au milieu des peines ;—et de même aussi que, à mesure que la rose croît, les épines croissent avec elle, ainsi plus Marie, rose choisie du Seigneur, avançait en âge, plus les épines de ses douleurs se développaient pour la tourmenter.

Saint Bernard croit que Marie fut aussi tourmentée dans son cœur, que Jésus le fut dans son corps. Et c'est vrai, parceque Marie, en contemplant les outrages faits à son Fils, les sentait tous un à un dans son cœur. " O Fille de Jérusalem, s'écrie Jérémie, à qui vous comparerai-je ? A qui dirai-je que vous ressemblez ? , Où trouverai-je quelque chose d'égal à vos maux ? Et comment vous consolerai-je, ô vierge fille de Sion ? Le débordement de vos maux est semblable à une mer : *Magna est velut mare contritio tua.*" Oui à une mer, à une mer de douleur ! O mer terrible ! O mer sans fond ! Sur un de ses bords se trouve la crèche, et sur l'autre la croix. Mer dont les eaux amères altèrèrent, jusqu'à la dernière goutte, les eaux limpides et douces qui découlaient du cœur de Jésus dans le cœur de la Sainte Vierge ! O mer pleine de tempêtes ! O mer déchaînée de mille dureés contre lesquels venaient se briser toutes les consolations de la Vierge martyre !

Marie est notre Mère, nous sommes ses enfants ; nous devons donc compâtir à ses douleurs,—et cela d'autant plus qu'elles ont été plus longues et plus intenses. L'enfant bien-né, quand il voit couler les larmes des yeux de sa mère, vient aussitôt se presser sur son sein. On dirait qu'il veut la consoler, ou plutôt souffrir avec elle ; comme si la douleur, partagée entre deux cœurs qui s'aiment, n'était plus de la douleur. Insigne et admirable compassion, nous les enfants de prédilection de la Reine du Ciel et tâchons d'adoucir l'amertume de sa peine, en sondant la plaie si profonde et si vive de son cœur de Mère.

Nous aimons Marie, mais il est impossible d'aimer quelqu'un véritablement sans partager ses joies et ses peines. Compatissons donc à l'extrême désolation dans laquelle le cœur de notre Mère est plongé. On le sait, Marie est affligée, elle s'abreuve de ses larmes à cause de nos péchés,—et nous prendrions de consacrer un mois de l'année à consoler celle qui s'est sacrifiée, avec son fils unique, pour l'amour de nous.

Soyons assurés que si nous soulageons Marie dans son agonie, elle nous fera un jour part de sa joie en paradis. Lorsque Sainte Monique, Mère de Saint Augustin, suivait avec une vive douleur son fils adonné aux vices, elle parvint à une ville gouvernée par un saint évêque. Cette mère affligée se jeta à ses pieds, et par ses soupirs, ses sanglots et ses larmes, recommanda à ses prières le salut de son fils. Alors le saint prélat, éclairé d'une lumière surnaturelle, dit à cette pauvre mère: *Ayez courage car un fils pour lequel ses mère répand tant de larmes, ne peut périr.* A plus forte raison, celui dont Marie demande le salut, par les larmes, ne peut périr.

La plus grande grâce que nous devons attendre de Marie, pour récompense de cette dévotion, c'est la protection de cette divine Mère à l'heure de notre mort ; car Marie assiste ses enfants à ce dernier moment. Le premier auquel elle rendit ce service, fut Jésus-Christ. Mais nous jouirons aussi de sa présence à notre agonie, si nous savons maintenant compatir aux douleurs que son cœur a éprouvées à la mort de Jésus. Quel bonheur de mourir en prononçant le nom de Marie ! Mais le comble de la félicité, c'est de rendre l'âme dans les mains de Marie.

Enfin Jésus promet de grandes grâces à ceux qui compatissent aux douleurs de sa mère. Il a même révélé à une Sainte, qu'il lui est plus agréable qu'on médite sur la compassion de sa mère que sur sa propre passion. Les larmes, lui a-t-il dit, qu'on répand sur ma passion me sont chères, mais comme j'aime ma mère d'un amour immense, je préfère qu'on médite sur les douleurs qu'elle souffrit en me voyant mourir. Si donc nous aimons le cœur de Jésus, honorons le cœur de Marie désolée. Ces deux cœurs n'en forment qu'un, leurs allégresses et leurs douleurs sont communes, Marie est affligé de souffrances de Jésus, et Jésus souffre des douleurs de Marie.

Le *Mois de Marie Désolée*, outre les considérations propres à chaque jour, contient encore l'histoire de la statue de Notre-Dame de Pitié, depuis son origine, qu'on fait remonter à plus de 500 ans, jusqu'à sa translation en Canada ; et celle de la translation de la statue à Montréal. L'auteur raconte ensuite ce qui s'est passé depuis l'arrivée de la Statue à Ville-Marie ; puis tout ce qui a rapport à la construction de l'église, si fréquentée de Notre-Dame de Pitié, et que l'on admire dans le cours des Sœurs de la Congrégation. Mais, ce qui est le plus touchant et le plus propre à inspirer la plus vive confiance aux lecteurs, c'est le récit des nombreuses et frappantes guérisons, opérées par l'huile qui brûle devant la Statue miraculeuse, et que le pieux auteur a su revêtir de preuves convaincantes.

Le *Mois de Marie Désolée* est en vente chez M. A. Kéroack, libraire de cette ville.—*Communiqué.*

Mort du Révd. Messire Granet, Supérieure du Séminaire de St. Sulpice, à Montréal.

On se souvient qu'il n'y a pas encore bien longtemps, nous annoncions que le vénérable Supérieur des Sulpiciens au Canada, était aux portes du tombeau. Cependant, grâce aux soins assidus dont il était entouré, il reprit quelques forces, et il fut permis d'espérer que son heure n'était pas encore venue.

Mais ce n'était là que la dernière lueur que lançait ce flambeau éclatant avant de s'éteindre.

Montréal, et tout le pays, est aujourd'hui dans le deuil M. Granet est décédé vendredi dernier à 5 h. 10½ m., P. M.

M. Granet était français de naissance et naquit en 1810 à Espalem diocèse du Puy.

En 1856 ; M. Granet remplaçait M. le Grand vicaire Billaudèle comme supérieur de la maison de St. Sulpice en Canada poste que sa science et ses vertus lui auraient conquis.

Les citoyens de Montréal surtout n'oublieront jamais ses manières affables et sa sainteté. Tous regretteront d'avoir perdu cette voix éloquente qui savait si bien enseigner, et guider l'homme dans les sentiers périlleux de ce monde.

Homme actif et plein d'esprit d'entreprise, dès lors qu'il avait reconnu qu'il y avait quelques amé lorations, quelque bien à opérer, il lui fallait accomplir ce qu'il avait conçu, et et son cœur n'était satisfait que lorsqu'il avait le terme de son entreprise.

Les jeunes gens surtout étaient les objets de ses prédilections. Voué à leur éducation, aucun sacrifice ne lui coûtait lorsqu'il s'agissait de leur être utile.

Ses funérailles doivent avoir lieu jeudi prochain 15 courant à 8½ A. M.

Regrettable incident.

Nous lisons dans le *Canada* du 8 courant l'entrefilet suivant :

Nous regrettons infiniment le langage insultant auquel s'est laissé entraîné un de nos confrères de cette ville à propos de l'affaire la plus simple du monde. Nous avons d'abord laissé passé l'entrefilets en question, sans en relever l'inconvenance, pensant que l'auteur fut-même, mieux avisé s'empresserait de se rétracter. Il s'agissait d'une boîte remplie de livres, venue de Kingston par le chemin de fer, et en arrivant ici, transportée au couvent à qui elle appartenait, l'une ou l'autre que nous sommes encore à deviner, au journal imagine de lire que cette boîte renfermait des armes expédiées par les fénians et en prit occasion pour lancer contre une maison religieuse que tout le monde respecte les épithètes les plus malveillantes.

Nous n'examinerons point s'il n'aurait pas mieux valu mépriser silencieusement l'insulte. Il ne serait plus temps d'ailleurs. Une partie de la population est irrité de ce langage et veut protester publiquement contre une telle insinuation qui rejaillit sur tous les catholiques. Nous n'avons qu'à faire des vœux pour que l'assemblée convoquée pour ce soir, sache unir à la fermeté une modération qui doit être inséparable d'une cause comme celle que veut revendiquer l'honneur.

Mort de M. Auclerc, Avocat.

St. Hyacinthe apprendra avec douleur la triste mort d'un jeune avocat qu'elle a compté au nombre de ses citoyens, M. Elie Auclerc.

Nous empruntons à la *Minerve* le récit des circonstances de cette déplorable fin.

Ce jeune monsieur voulait se rendre lundi après-midi chez son père, qui demeure à St. Vincent de Paul, et où l'attendait sa femme. Il était convenu avec un monsieur de la compagnie d'embarquer dans sa voiture. Ce dernier éprouvant quelques retards à Montréal, M. Auclair résolut de partir à pied, en disant à son compagnon de route qu'il qu'il le rejoindrait toujours bien. Malheureusement pour l'infortuné, la voiture fut retenue longtemps à Montréal et M. Auclair dut faire un long trajet à pied. On ne peut savoir au précis ce qui a dû se passer, mais sa famille qui l'attendait le soir, fut fort inquiète de ne point le voir. Le lendemain on envoya une voiture à Montréal et l'on fut grandement surpris d'apprendre qu'il en était parti de la veille. On s'abandonna à de justes alarmes et les perquisitions commencèrent.

Lundi soir, vers neuf heures les habitants d'une petite maison de St. Vincent de Paul étaient à veiller, quand ils entendirent au dehors des plaintes et des râlements. Ils sortirent aussitôt et trouvèrent un homme étendu dans la neige. Ces singulières gens, au lieu de lui porter secours, se livrèrent à la terreur et ils entrèrent précipitamment dans la maison. Au bout d'un certain temps, la pitié surmonta la peur chez le plus brave, et il se décida à aller trouver le moribond. Celui-ci était disparu, et malgré les recherches, on ne put alors le découvrir.

La famille entendit parler de cet incident et se rendit à cette maison. On fit d'actives investigations ; on parcourut les environs en tous sens, et l'on découvrit enfin, à quelques pas de là, un pan d'habit qui paraissait être fixé dans la neige. On le tira avec force et l'on s'aperçut bientôt qu'un cadavre y gisait sous la neige. On reconnut facilement que c'était le jeune Auclerc

Les médecins ont fait l'autopsie et ont déclaré qu'il n'avait que les pieds et les mains gelés, et qu'il était mort d'une apoplexie causée par le froid.

L'agonie a dû être longue, car la neige autour de sa tête était toute fondue.

Cette nouvelle a causé une grande sensation à Montréal, où M. Auclerc était bien connu et où ses bonnes qualités lui avaient fait beaucoup d'amis. Nous nous associons à la vive douleur de sa famille, et nous espérons que la sympathie publique sera pour elle une consolation au milieu de ses regrets.

Nous avions préparé quelque chose en réponse à l'article du *Défricheur* relativement aux faits qui se sont passés à St. Pierre de Durham lors de l'élection des marguilliers de cette paroisse,—faits qu'une correspondance publiée dans le *Courrier* a fait connaître.

Mais l'article suivant du *Journal des Trois-Rivières* nous dispense d'en dire d'avantage. I est suffisant pour démontrer aux acolytes de *Gros Jean*, qui ont voulu faire la leçon aux journaux qui ont *colporté avec bienveillance* la première nouvelle de l'incident en question, qu'ils ne retireront d'autres profits de leur zèle officieux que leurs frais de mise en scène.

Nous nous sommes abstenus jusqu'à présent de parler de ce qui s'est passé à la dernière élection des marguilliers de la paroisse de St. Pierre de Durham. C'est toujours pénible pour des catholiques d'avoir à faire connaître des choses de la nature de celles dont Durham a été dernièrement le théâtre. Mais enfin il nous faut rompre le silence aujourd'hui et donner justice à qui de droit. Après s'être conduit d'une manière [illegible] dans l'élection des marguilliers. M. J. B. E. Dorion se fait maintenant apologie dans son journal et se plaît à dénaturer tous les faits pour tromper ses lecteurs et dénigrer ceux a qui il a refusé de rendre justice.

Comme on le verra par une correspondance envoyée au *Courrier de St. Hyacinthe* et que nous reproduisons plus bas, il s'agissait d'élire un landais pour marguiller. La population catholique de Durham compte près d'un tiers d'Irlandais. Il était donc juste que cette partie de la population eût un représentant dans la fabrique, et d'autant plus juste que déjà six marguilliers avaient été élus sans que les Irlandais eussent pu en faire élire un seul. On proposa donc M. Brady. M. Dorion s'y opposa pour la raison que cet homme ne s'occupait pas ses dessolas dans les affaires de la fabrique. On prit donc les voix. C'est alors que l'on vit quelque chose de scandaleux : Flutrigue et la cabale dans une élection de marguiller. M. Brady exaspéré par l'infâme conduite de M. J. B. E Dorion, se jeta malheureusement sur lui. Par bonheur, le curé empêcha tout excès plus grave. Nous regrettons beaucoup que M. Brady n'ait pas contenu son indignation. Mais cet emportement ne détruit pas la justice et la bonté de sa cause.

Vraiment, nous ne savons pas trop comment, M. J. B. E. Dorion comprend et pratique la tolérance et la modération. Nous n'aimons pas que les races étrangères qui habitent notre sol se montrent injustes à notre égard. Nous devons de notre côté nous montrer équitables envers elles. De même que nous blâmons et que nous stigmatisons les actes d'intolérance chez nos compatriotes d'origine étrangère, de même nous stigmatiserons l'injustice que M. J. B. E. Dorion a faite a la population irlandaise catholique de Durham. Un homme de la position de M. Dorion, un représentant de deux comtés se doit de dire de la sorte dans une assemblée de fabrique, c'est indigne et c'est peu sage. C'est donner lieu aux antipathies de race qui ont toujours des conséquences funestes. C'est donner raison aux nationalités différentes de la nôtre, de nous accuser de fanatisme et d'intolérence. Pour tous ces motifs, nous croyons qu'il est de notre devoir de protester au nom de toute la population canadienne-française des Cantons de l'Est contre cette conduite injuste et imprudente de M. J. B. E. Dorion et de tous ceux qui l'ont aidé et soutenu dans cette occasion. Nous avons déjà dit que la paroisse de Durham avait été privée de son curé par ordre de l'Evêque du Diocèse, pendant six mois. Des assemblées tenues celle qui vient d'avoir lieu nous disent assez que la population de cette paroisse est gouvernée en grande partie par un homme indigne de toute confiance, et en qui elle ne devrait voir qu'un brandon de discorde.

Il suit la correspondance à laquelle *Journal des Trois-Rivières* fait allusion.

M. Dorion conteste la véracité des faits allégués dans cette correspondance. Nous savons de source certaine tout ce qui s'est passé dans l'assemblée en question et nous pouvons affirmer que le correspondant du *Courrier de St. Hyacinthe* n'a dit que la vérité. Il aurait pu dire encore plus et ne pas mentir.

Quelques journaux démocrates ont fait un tapage d'enfer à propos de la dernière élection des marguilliers de Durham. Une grande partie de la population désirait élire un irlandais pour marguiller et rendre plein et entière justice à la [illegible] de Durham. M. Dorion s'y opposa [illegible] prétexte qu'il ne pouvait compter sur un irlandais pour servir ses vues.

La votation commença dans ces circonstances. A force d'intrigue et de cabale, M. Dorion réussit à faire élire son marguiller par une majorité de sept voix. M. Brady exaspéré des mauvais procédés de M. Dorion à son égard, se laissa aller à l'emportement et saisit M. Dorion par l'épaule, M. Brady avait violé la loi, il fut poursuivi et condamné à payer la somme de dix-sept piastres et cinquante centins. Mais avant même que la condamnation fût passée, les irlandais de Durham s'étaient déjà cotisés jusqu'au montant de $50.

Si nous en jugeons par ces faits, il est facile de voir que la conduite injuste et imprudente du représentant de Drummond et d'Arthabaska a soulevé l'indignation générale de la population irlandaise de Durham. Voilà où en viennent les choses, quand on donne lieu aux antipathies de race !

ASSEMBLEE ANNUELLE DE LA COMPAGNIE DU RICHELIEU.

—Nos lecteurs verront par le rapport de l'assemblée annuelle de la Compagnie de Richelieu publié ci après que cette société marche dans une voie de prospérité peu ordinaire.

Le public doit voir avec intérêt ce succès obtenu par l'aptitude et la vigilance de ses Directeurs.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette compagnie a eu lieu hier, le 7 du courant, à deux heures de l'après-midi, et nous sommes heureux d'apprendre, par le rapport des directeurs, que les opérations ont été très satisfaisantes, et ont permis aux directeurs d'appliquer un montant considérable, pour l'achèvement du nouveau vapeur, Québec, ainsi que la construction de quais à Berri, l'achat et la réparation du steamer *Fire Fly* et la reconstruction du steamer *Rivière-du-Loup*.

Après avoir déclaré un dividende [illegible] payable au bureau de la compagnie à Montréal, à demande avoir et placé, comme fonds de réserve, un montant assez élevé pour faire face aux dépenses de grosses réparations et aux dépenses incidentes, les dix acteurs ont déclaré un bonus en pareil en action. Les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité :

1o. Il est proposé par P. T. Delvecchio, écr., secondé par Alex: Clerk, écr.,

Que le rapport qui vient d'être lu, soit reçu et adopté.

2o. Il est proposé par W. B. Cumming, écr., secondé par Fts. Contant, écr.,

Que le dividende de dix par cent déclaré ce jour soit payé aux actionnaires, au bureau de la compagnie, à Montréal, à demande.

3o. Il est proposé par J. Carerhill, écr., secondé par G. Reichardt, écr.,

Que les messieurs suivants composent le bureau de direction pour l'année courante, savoir : John Pratt, écr., David Torrance, écr., l'Hon. Louis Renaud, M. R. Dessaurenux, écr., Wm. McNaughton, écr., Z. Benoit, écr., Adolphe Roy, écr., Théodore Hart, écr., et Hy. Starnes, écr.

4o. Il est proposé par C. W. Walkeus, écr., secondé par Candido Roy, écr.,

Que messieurs John Plimsoll et Charles Quevillon, soient nommés auditeurs pour examiner les livres de la compagnie pour l'année dernière.

5o. Il est proposé par Henry Starnes, écr., secondé par Théodore Hart, écr.

Que cette assemblée apprend avec regret la démission de Jacques Félix Sincennes, écr., de résigner ce charge de président et directeur et désire lui offrir des remerciements pour les nombreux services qu'il a rendus à la compagnie depuis sa fondation.

6o. Il est proposé par Hy. Starnes, écr., secondé par Théodore Hart, écr.

Que cette assemblée apprend avec regret que l'âge avancé et la santé précaire de P. E. Leclère, écr., l'aient forcé à résigner ce charge de directeur.

7o. Il est proposé par A. M. Rudolf, écr., secondé par T. G. Courselles, écr.

Que des remerciements soient offerts aux directeurs sortant de charge et aux employés de la compagnie pour le zèle qu'ils ont [illegible] dans l'accomplissement de leurs devoirs respectifs et pour la satisfaisante dans [illegible] ont fait preuve dans l'intérêt de la compagnie.

Immédiatement après l'assemblée générale, les membres du nouveau bureau de direction se sont [illegible] et ont élu Hon. John Pratt, écr., président, et Wm. McNaughton, écr., vice-président, ont procédé à l'engagement des officiers de la compagnie comme suit, savoir : MM. J. B. Lamère, agent-général, J. M. Beaudry, secrétaire-trésorier, L. B. Volligny, agent pour Montréal, J. B. Deschamps, agent pour Québec, O. O. Desilets, agent pour Trois-Rivières, et Joseph Mondor, agent pour Sorel, J. B. Labelle et Robert Nelson, capitaines des steamers de la ligne entre Montréal et Québec, et Joseph Duval, Charles [illegible] Lamoureux, L. H. Roy, P. E. Mal[illegible] Lépine, capitaines des steamers qui font [illegible] les lignes des Trois-Rivières, Berthier, Sorel, Chambly, Terrebonne, l'Assomption et Vaudreuil.

Discours de l'Empereur à l'Ouverture des Chambres Françaises.

L'empereur Napoléon, à l'ouverture des Chambres Françaises le 22, à une heure de l'après-midi, a prononcé le discours suivant :

"Messieurs les sénateurs messieurs les députés,

" L'ouverture de la session législative me permet de vous exposer périodiquement la situation de l'empire et de vous faire connaître mes vues. Comme dans les années précédentes, j'examinerai avec vous toutes les principales questions qui intéressent notre pays.

" A l'étranger, la paix semble assurée partout, de tous côtés on cherche les moyens de régler à l'amiable les difficultés, au lieu d'en laisser la solution à l'épée. La réunion des Etats anglo-saxons et français dans les mêmes ports a démontré que les relations formées sur le champs de bataille ne sont pas affaiblies ; le temps n'a fait que cimenter l'accord des deux pays.

" Relativement à l'Allemagne, mon intention est de continuer à observer une politique de neutralité qui sans nous empêcher de témoigner partout notre mécontentement nous laisse, néanmoins étrangers à des questions dans lesquelles notre intérêt n'est pas directement engagé. Notre [illegible] est reconnue par presque toutes les puissances de l'Europe. Elle a fortifié son unité en prenant sa capitale dans le centre de la Péninsule. Nous pouvons compter sur l'exécution scrupuleuse du traité du 15 septembre et sur le maintien indispensable du Saint Siége.

" Les liens qui nous attachent à l'Espagne et au Portugal, ne sont encore resserrés davantage par mes dernières entrevues avec les souverains de ces deux royaumes. Vous avez partagé avec moi l'indignation générale produite par l'assassinat du président Lincoln, et la mort toute récente du roi des Belges, a excité des regrets unanimes.

" Au Mexique, le gouvernement, fondé sur la volonté du peuple, se consolide. L'opposition vaincue et désespérée n'a plus de chef. Les troupes nationales ont déployé de la valeur, et le pays a des garanties d'ordre et de sécurité qui ont développé ses ressources et dont le [illegible] triplé la France emploie [illegible] 21 à 22 millions. Ayant supprimé l'emploi, l'année dernière, que nous occupions approchait de sa fin, j'ai cru voir à une entente avec l'Angleterre [illegible] pour l'époque où je rappellerai mes troupes, si heureusement pouvait s'effectuer sans compromettre les intérêts de la France que nous avions défendus dans ce pays éloigné.

" Le Nord de l'Amérique sortant [illegible] d'une lutte formidable, a rétabli l'union et [illegible] nement proclamé l'abolition de l'esclavage. La France qui n'oublie aucune page brillante [illegible] histoire offre ses vœux sincères, pour la [illegible] rité de la grande république Américaine et [illegible] le maintien des relations amicales qui [illegible] bientôt un siècle d'existence. L'émeute [illegible] te dans les Etats-Unis par la présence [illegible] troupes sur le sol Mexicain ne enfreint [illegible] franchise de nos déclarations. Le peu[illegible] ricain comprendra que notre [illegible] quelle nous les avons invités n'était pas [illegible] re à tous intérêts. Deux nations [illegible] loncs de leur indépendance [illegible] toute démarche qui puisse [illegible] leur bonheur.

" C'est au milieu de populations [illegible] confiantes, que nos institutions [illegible] avec plus grand ordre et la plus entière [illegible] Les lois sur la coalition qui ont donné [illegible] quelque appréhension ont été observées [illegible] une stricte impartialité par les [illegible] claire, intelligente comme elle [illegible] comprend que plus il est accordé de [illegible] pour discuter ses intérêts, plus elle est [illegible] respecter la liberté de chacun et la [illegible] l'enquête sur les sociétés coopératives a [illegible] tré combien étaient justes les bases de la [illegible] vous a été soumise.

" L'équilibre du budget est assuré par [illegible] plus dans le revenu. Pour atteindre [illegible] il a été nécessaire d'effectuer l'économie [illegible] plus grande partie des services publics [illegible] autres, le département de la guerre. [illegible] étant sur un pied de paix, il n'y avait [illegible] native de réduire soit les cadres [illegible] les cadres effectifs. La diminution [illegible] importantable, depuis que les régiments [illegible] ne leur effectif d'hommes nécessaire. [illegible] du service consolidait même de [illegible] supprimant les grades de 220 [illegible] cadres et 40 batteries. [illegible] hommes parmi les compagnies et [illegible] restants nous avons pu [illegible] effectifs, les [illegible] de la [illegible]. Je [illegible] ductions, et elles avaient [illegible] notre organisation militaire [illegible] d'hommes dont j'avais pu apprécier [illegible]

" Le budget des travaux publics [illegible] l'éducation n'ont subi aucune [illegible] nécessaire de conserver, aux grandes [illegible] de l'état leur destruction [illegible] l'impulsion [illegible] instruction publique.

" L'agriculture, article de grande [illegible] 1865. [illegible] On en mesure [illegible] abaissement du prix des céréales : [illegible] sion est la conséquence nécessaire de [illegible] des récoltes. [illegible] Pas encore [illegible] vrir, pour compléter, également pour [illegible] besoins de l'agriculture ; [illegible] et la construction, les principales [illegible] mercials.

" Au milieu d'une prospérité [illegible] sante, des esprits inquiets, sous [illegible] discuter le progrès libéral de [illegible] l'empêcheraient de marcher en [illegible] te et force et son initiative. [illegible] 1852 soumise à l'approbation du peuple [illegible] d'établir un système national et [illegible] sur le juste équilibre entre les [illegible] de l'Etat. Il y a une distance égale [illegible] situations extrêmes. Avec une [illegible] tresse on sort des ministères [illegible] autorité et sans valeur ; de la [illegible] il est sans contrôle et la Chambre [illegible] pas indépendante et en possession de [illegible] gative légitime de nos formes [illegible] qui ont une certaine analogie avec [illegible] Etats-Unis, et ne sont défectueuses [illegible] les différents de celles de l'Angleterre. [illegible] peuple doit avoir des institutions [illegible] grade et à ses besoins. [illegible]

" Assurément chaque gouvernement [illegible] faute, malgré soi parfois un regard vers [illegible] je me rejouissais vois, à la fin de 14 ans, [illegible] ce respectée à l'étranger, tranquille [illegible] sans préoccupations politiques, sans entraves, [illegible] de ses ministres

distingués curé de Dunham. Ce monsieur promet de devenir un de nos meilleurs prédicateurs.

L'autre sermon a été prononcé par le Rev. M. Rosther, curé de St. Athanase, bien connu par ses hautes capacités.

Ce monsieur a bien montré en cette occasion qu'il sait pénétrer et attendrir les âmes, si en d'autres occasions il sait égayer et charmer une société par la vivacité de l'esprit et la finesse des reparties. Enfin le tact a été propre à édifier et encourager nos amis et compatriotes de Waterloo.

M. le curé du lieu, le Révd Messire Gendreau, n'a pas été étranger à cette satisfaction générale. L'offrande a présenté un retour généreux.

Les parrains et marraines étaient :

Magloire Lanctôt, Ecr., de St. Hyacinthe, et Dame Treflé Côté, Joseph Leblanc, Ecr., de Waterloo et Dame Alphonsine Hébert, M. A. Beaudette Ecr., de Stukeley, et sa Dame, M. Hall de Waterloo et sa Dame.

CORRESPONDANCES.

Comté de Shefford, 7 Février 1866.

Monsieur le Rédacteur.

Depuis que l'antique serpent est descendu sur la terre pour faire la guerre à l'humanité, le mal a, de tout temps, trouvé de fervents défenseurs. La lutte qui s'est engagée entre le bien et le mal depuis le commencement du monde, se poursuit avec acharnement de la part des ennemis du bien, surtout depuis le jour où le Christ fut abreuvé de fiel et de vinaigre, aux applaudissements des Juifs aveuglés, jusqu'à ce jour où l'on voit entr'autres choses déplorables, certain s gens abreuver leurs semblables de whiskey et de *grog*, aux applaudissements aveugles de certain journaliste rédacteur de certaine feuille des townships!

Mais si les agents du mal sont âpres et audacieux dans la lutte, les amis du bien, petits comme grands, doivent être fermes et courageux, pour les démasquer et les repousser, fût-ce l'*Advertiser of Waterloo*, voire même les Maires de Bolton, ses confrères.

Grande fut la colère de ces derniers en reconnant le *léger picotement* que je leur ai dernièrement administré, pour avoir fait les dernières élections municipales à Roxton, au moyen du whiskey qu'ils ont répandu à flots. L'*Advertiser of Waterloo*, de son côté, a lancé des éclairs ; mais, par bonheur, sa parole n'est pas le tonnerre.

Dis moi ce que tu dépends, et je te dirai ce que tu es, dit-on quelque fois.

Or l'*Advertiser of Waterloo*, défend les ennemis de l'ordre et de la tempérance que doivent garder les habitants, à front en temps d'élection, il s'est constitué le véhicule de certaines correspondances, datées à Granby, dans lesquelles on semble vouloir ériger l'intempérance en vertu, au grand scandal des gens sensés. Aussi des personnes de bien, des environs de son village, ont-elles cru devoir protester énergiquement contre une telle propagation du mal. Peut-on penser un seul instant que ce journal puisse être bon juge en matière de convenance et de respectabilité?

On connait la respectabilité et la moralité des gens que ce journal défend : elles sentent le whiskhy.

L'*Advertiser of Waterloo* est toujours ce journal qui, en parlant du beau Séminaire de St. Hyacinthe, disait que c'est une maison d'école où l'on apprend à quatre ou cinq écoliers à psalmodier des *Pater Noster*.

Cette feuille prodigue les allusions sur le compte d'une personne qu'il menace de nommer. Il peut mettre ses menaces à exécution, si la chose lui convient ; mais surtout, il doit, en honneur, préciser et formuler nettement toutes ses accusations ; autrement on croira qu'il s'entortille ainsi ses phrases que dans le but de donner le change.

Cependant qu'il y regarde à deux fois ; car des coups pourraient retomber sur ses bons amis.

Enfin Monsieur de l'*Advertiser de Waterloo* voudra bien remarquer, je l'espère, qu'il est inexact de dire que ma dernière correspondance est datée de Roxton.

En attendant je me souscris encore leur bien-aimé

Picotus.

M. le Rédacteur.

Nous devons à la *savante* plume du rédacteur du *Journal de St. Hyacinthe* un article con d'terrable sur Acton, qui a été publié le cinq du courant. Après avoir déploré les malheurs qui frappaient ce township, raconté les vols audacieux qui furent commis, les gaspillages des deniers de la municipalité, l'auteur arrive au mois de janvier 1865, époque à laquelle *par le moyen de la cabale du fractrigue, du fanatisme politique* on parvint à faire nommer par le gouvernement sept conseillers grâce après à diriger la barque Municipale, et termine en prédisant qu'avec les élus de M. Cartier, la municipalité de St. André d'Acton, va se trouver plongée après deux ans, dans un gouffre d'où elle ne pourra jamais sortir...

A dire vrai M. le rédacteur, les contribuables de la municipalité de St. André d'Acton, sont en droit de se plaindre du passé. Leurs deniers comme le dit M. *Fontaine* ont été gaspillés, on les a dérobés de toute. Ceci, ne plaide pas du tout, en faveur des hommes qui ont présidé aux destinées de notre municipalité. S'il est une cause juste de remercier un contribuable de ses services comme conseiller, après les avoir subis durant deux ans, c'est bien le gaspillage des deniers de la municipalité. C'est ce qui arrivera non à l'égard de tous les membres de l'ancien conseil, mais à l'égard de tous ceux qui comme le dit M. Fontaine, à l'aide de prête noms, spéculaient aux dépens de la corporation. Remarquez, que je ne veux pas dire que tous les membres de l'ancien conseil, étaient amis du gaspillage; il y avait alors des hommes de cœur qui connaissaient l'étendue de leurs devoirs, et travaillaient fortement à sauvegarder les intérêts des contribuables, malheureusement pendant trop longtemps ils furent en minorité.

La municipalité de la paroisse de St. André d'Acton, fut érigée en 1863. En janvier 1864. sept conseillers furent élus par les contribuables et prirent les rênes de l'administration. Le maire fut choisi et M. Fontaine dit que c'est un homme jeune, intelligent et sympathique. Il n'en fut pas de même de M. le Rédacteur qu'une seule voix donna maire, sur le compte de l'ex-maire ; c'est un homme d'affaire, mais il a passé l'éponge sur son passé, quand il a poussé l'audace du gaspillage jusqu'à ne point faire enregistrer l'acte de cautionnement du Secrétaire Trésorier, et quelques-uns trouvent qu'il n'est montré peu soucieux des intérêts de ses contribuables. Mais, je m'aperçoit y avoir été de bonne foi, après avoir donné, dans le précédent, en 1864, un remplissage des *extra*-dépravations, à la vente des propriétés en 1865. Actes illégaux qui entraînèrent une foule de poursuites, de dépenses énormes et de *frais inutiles*. En présence de tels faits l'ex-maire devait perdre sa popularité et c'est ce qui arriva. Le huit janvier dernier, lorsqu'il fut reconnu qu'on ne pouvait procéder à l'élection des conseillers, la majorité des contribuables se réunit à New Harcan, et l'ex-maire qui était au village fut prié de se joindre à nous aux fins de faire un choix judicieux qui devaient être soumises au gouvernement. Mais ce monsieur a jugé à propos de décliner l'invitation et de prendre le chemin de sa demeure. Alors j'ai cru qu'il était de mon devoir en ma qualité de Secrétaire Trésorier du conseil d'informer le gouvernement du défaut d'élection dans notre municipalité, et sur l'avis des contribuables présents, j'ai suggéré la nomination de sept conseillers.

Ce fut alors que l'intrigue, la fraude, la jalousie et la cupidité éclatèrent, mais dans un sens tout opposé à celui démontré par le rédacteur du *Journal de St. Hyacinthe*.

Un contribuable depuis quelques jours de la municipalité, mécontent des noms qui avaient été suggérés, vint députer vers l'ex-maire qui cette fois se rendit à l'invitation. Je le vis arriver en grande hâte à mon bureau ; il m'informa que lui même représentait des noms au gouvernement. Et m'opposant en sa qualité de maire de m'abstenir d'en suggérer. Je lui demandai quels noms il suggérait, il me répondit " *La Gazette Officielle sous l'apprendre* " Pauvre maire, il est été difficile pour lui de le dire, il ne le savait pas lui-même. Il ne s'appercevait pas qu'il se prêtait à une cabale qui pourrait avoir les plus mauvais résultats. A l'ombre des ténèbres on forma un comité secret et l'on s'efforcera de trouver sept conseillers pour continuer le règne du gaspillage, il va sans dire que l'ex-maire se trouvant en bonne compagnie, devait être un des membres du nouveau conseil. Mais malheureusement il se trouvait exempt de charge.....par défaut de qualification. Une idée tout à coup se fait jour dans son esprit ; mon père dit-il peut bien me qualifier et il paraîtrait que c'est ce qui arriva, car son nom était sur la liste.

Je n'ai pas M. le rédacteur, me procurer le No. tant *Gazette Officielle* qui devait m'apprendre les noms suggérés par l'ex-maire ; mais à défaut de gazette imprimée, une gazette vivante probablement la même dont un " *exemplaire* a été adressé " jusqu'à M. Fontaine, a eu l'obligeance de me faire connaître tous les noms qui avaient été suggérés par l'ex-maire et au nombre des quels se trouvait le sien. Malgré les efforts du comité secret, il leur a été impossible de trouver sept conseillers de bonne *trempe*, ils furent obligés d'en prendre deux dont les noms étaient sur la liste que j'avais transmise, et l'un d'eux était.....devinez qui?.....Ce Créancier des conseillers actuels qui ne lui doivent rien. Le même homme qui fait des affaires municipales une affaire de famille, une espèce d'assurance mutuelle. Réellement M. le rédacteur on pouvait plus mal choisir. Mais comment se fait-il que l'ex-maire lui-même ait suggéré un tel homme qui fait obéir la majorité de conseillers actuels à un signe de sa volonté!!

S'il dom ne ainsi les membres du conseil actuel je me demande ; mais quelle autorité n'aurait-il pas eue sur la plupart de ceux suggérés par l'ex-maire?

Voilà de quelle manière la cabale a été conduite afin de continuer l'ancien système, que M. Fontaine condamne dans son écrit. Le rédacteur du *Journal de St. Hyacinthe* fait l'histoire des cabales, il cesse les nouveaux conseillers, il les juge, sans les connaître, et c'est l'histoire de rar s individus qui sont opposés aux conseillers actuels, qu'il rédige sans le savoir, et le jugement qu'il porte sur les hommes qui forment aujourd'hui le conseil de St. André, est le meilleur jugement qui puisse être porté sur ceux qui lui sont opposés.

Maintenant, un mot sur la cupidité qui a présidé à la nomination des conseillers, et qui les a guidés depuis qu'ils sont entrés en charge. La cupidité a été manifestée par deux personnes, un créancier comme dans la liste de l'ex-maire, qui craignait pour le montant de sa créance, et un avocat, rédacteur du *Journal* de St. Hyacinthe qui perdait une de ses meilleures pratiques.

A présent venons à l'esprit de parti politique ; ici se trouve le plus drôle de l'écrit de M. Fontaine. D'abord je vous dirai que le maire et la majorité des conseillers de St. André appartiennent au parti libéral. Les personnes proposées par l'ex-maire, professaient les mêmes principes politiques. Le fanatisme politique a éclaté, libéraux contre libéraux, mais c'est magnifique, continuez M. Fontaine, vous allez faire des prosélites.

Le gouvernement avait nommé des conseillers pour la municipalité de St. André, c'était suffisant à M. Fontaine pour les considérer guère qualifiés pour la besogne administrative, et jeter l'injure à pleines mains à la face de ses amis politiques même.

Quel coup d'état!

Vous savez, M. le Rédacteur, combien peu était lu le *Journal de St. Hyacinthe* dans notre localité, eh bien! après ce bel échantillon de delicatesse, il le sera encore moins, car je tiens de source à peu près certaine que le *Journal de St. Hyacinthe* et même le *Pays*, qui a eu la malencontreuse idée de se faire l'écho du *Journal*, vont à peu près disparaître d'Acton : leurs abonnés ne veulent pas qu'on jette de la boue à la face d'hommes respectables et jouissant de l'estime générale. Venons maintenant au péché capital comme par les nouveaux conseillers en accordant quatre cents piastres par an à leur secrétaire trésorier. Si M. Fontaine avait voulu s'enquérir avant de parler, il aurait su que ces quatre cents piastres ne sont pas seulement pour les honoraires du secrétaire trésorier, mais encore pour honoraires du surintendant spécial, et M. Fontaine sait très-bien que le magnifique procès-verbal du 2 avril 1863, qui a coûté trente-cinq louis à la municipalité ne vaut pas le papier sur lequel il est écrit, et par conséquent qu'il faut commencer de nouveau.

Il aurait su aussi que cette somme était pour tous les services que le Conseil pourra requérir du secrétaire sans aucune charge *extra*. Que les Conseillers trouvaient que des charges extra de cinq à six cents piastres par année, faisaient un trop gros pendant aux honoraires de £30, qu'ils accordaient à leur secrétaire trésorier ; ils ont retranché les *extra* et augmenté les honoraires, ce n'est que justice. Si après ces raisons M. Fontaine prétend que les honoraires du secrétaire trésorier sont trop élevés, je le référerai à ses mémoires d'autrefois, et lui demanderai s'il trouve son tarif trop élevé? Quant à l'argent emprunté par le Conseil, je demanderai à M. Fontaine, s'il veut bien nous en procurer à un taux moins élevé, nous lui aurions beaucoup de reconnaissance ; dans tous les cas, il valait mieux payer quinze pour cent que de laisser octroyer des contrats de terrains que nous aurions été obligés de racheter au prix fixé par le propriétaire, comme le conseil a toujours fait.

Je ne relèverai pas pour le moment toutes les erreurs qui se sont glissées dans l'écrit de M. Fontaine. Je m'aperçois que j'ai déjà beaucoup dépassé les bornes d'une correspondance, et j'aurais dû ménager l'espace d'un journal dont les colonnes sont toujours si bien remplies. Je remercie donc mais à revenir sur la question si l'occasion s'en présente

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Rédacteur,
Votre obéissant serviteur.
H. LIPPÉ.

Acton-Vale, 9 février 1866.

Banquet à l'Hon. M. J. A. Macdonald.

L'HON. M. CARTIER REÇU AVOCAT DU HAUT-CANADA.

(*De La Minerve.*)

Toronto, 8 février 1866.

Le banquet donné ce soir par le Barreau du Haut-Canada à l'Hon. M. J. A. Macdonald, à Osgoode Hall a été une affaire splendide,

Il y avait près de deux cents personnes au dîner, et il y a eu bien plus de demandes, mais la salle était trop petite.

L'hon M. J.M. Charleton présidait. A sa droite était le héros de la fête et à sa gauche l'hon, M. Cartier. Les hons. Cockburn Campbell et Blair, du gouvernement, et l'hon. Geo. Sherwood étaient parmi les convives, à l'extrémité supérieure de la table. Les membres du barreau étaient venus de places éloignées pour assister au dîner.

La bande du 3me régiment joua à l'entrée dans la salle. Le coup d'œil était magnifique. A la suite des santés d'usage :

LE PRESIDENT proposa la santé de leur hôte en termes éloquents : " C'est un privilège, dit-il, pour la société en loi du Haut-Canada de contempler en face le Procureur Général. Aucun homme dans le pays n'occupe une position aussi élevée que M. J A. Macdonald, et personne plus que lui n'est en état d'améliorer les lois et les statuts de la profession. Quand on lui demanda la décentralisation de la justice, lui, comme gardien de la profession, il refusa de consentir à ces propositions, et il insista sur la construction de l'édifice dans lequel nous sommes aujourd'hui."

L'orateur parla ensuite de l'acte de Procédure Civile, des différentes cours et autres lois dues aux efforts de l'hon. M. J. A. Macdonald. " Mais seulement, ont-il ajouté, il a voulu donner cette robe de soie, comme Conseil de la Reine, que nous sommes fiers de porter, à ses amis politiques, mais il l'a encore accordée à ses adversaires qui étaient dignes de cet honneur. (Applaudissements.)

On but alors la santé au milieu des applaudissements après quoi :

L'hon. M. J. A. McDONALD, qui fut accueilli par l'assemblée avec enthousiasme, se leva et dit. " Je n'ai jamais, dans le cours de ma vie publique, éprouvé un plaisir aussi vif qu'aujourd'hui, parce que je sais que la démonstration s'adresse à moi-même. Je vois à cette table des dieux à moi-même. Je vois à cette table des messieurs qui ont toujours été mes adversaires et messieurs qui ont toujours été mes adversaires et messieurs qui ont toujours été mes adversaires et je m'en enorgueillis d'autant. Mais j'ai pu me former à une bonne école, celle du juge en chef Draper et d'hommes comme lui Les éloges que l'on m'adresse, ils appartiennent à ceux sous lesquels j'ai étudié, pour une grande partie des mesures mentionnées par le président. M. Cameron qui est bon avocat, cherche à apprécier ceux qui ont été formés par de bons avocats. L'Acte de Procédure est dû au juge Draper, le plus illustre des hommes de loi. J'ai à la dernière session fait passer plusieurs mesures entr'autres celle des titres d'amortissement, qui est due au très savant vice-chanceller Mowat, mon premier clerc, quand je commençai à pratiquer."

L'auteur paya ensuite un tribut d'éloges à l'ex-juge en chef McCauley, au juge Gowan, de Barne, qui figurerait bien à la Cour Supérieure, et au Dr. Ryerson, surintendant en chef de l'éducation.

" Je me félicite d'avoir établi les prisons de réforme en cette province, de concert avec mon honorable ami, l'hon. M. Cartier. (Applaudissements.) Pour la dispensation des titres de Conseil de la Couronne, j'ai suivi l'exemple de mon prédécesseur, l'on. J. Sanfield Macdonald et de mon honorable ami le Juge en chef des Plaids Communs, quand il était Procureur Général."

Il insista sur la position prise en Canada et aux Etats-Unis par les avocats, et commenta les statuts des cours de comté, qui avaient été amendés de manière à rendre la position des juges inamovible, et en augmentant les salaires. Il dit quelques mots de sa position comme ministre de la milice, à laquelle avait allusion le col. Lowry, et déclara que les derniers changements dans la loi de la milice étaient dûs surtout à ses prédécesseurs.

" Quant aux questions politiques, dit-il, sans vouloir en parler longuement, je puis déclarer que la confédération est assurée (applaud.) et les dernières négociations de Washington confirment cette opinion. Si la confédération était adoptée, il y aurait de nouvelles législatures ici, générales et locales, et je puis dire à mes confrères du barreau que les législatures locales auront le contrôle des questions territoriales et civiles ; et je considère ce point comme tellement important que si les constituants partageaient mon opinion, je leur demanderais de m'envoyer à la législature locale, dont j'aimerais autant faire partie.

" Je dois faire remarquer que l'hon. M. Cartier (appl.) a droit de partager les honneurs que je reçois ce soir parce que je n'ai jamais fait appel en vain à lui ou aux Bas-Canadiens [applaudissements] il n'y a pas dans tout le Canada de cœur plus dévoué à ses amis, et je suis heureux d'apprendre qu'il va, aujourd'hui même être appelé à faire partie du barreau du Haut-Canada: Si j'ai réussi à copier ici les institutions de la Grande-Bretagne, c'est dû en grande partie à mon ami qui ne souffrirait jamais que sous son administration les noeuds qui nous rattachent à l'Angleterre fussent relachés." (appl. prolongés.)

LE PRÉSIDENT proposa alors la santé du Gouvernement, en associant à cette santé le nom de l'hon. M. Cartier, non pas dans un but politique, mais d'une manière indépendante.

LE PRÉSIDENT propose la santa du Parlement de la Grande-Bretagne, à laquelle il associa le nom du comte de Mount Gashel.

Le COMTE DE MOUNT GASHEL répondit : Il fit l'éloge en termes très-flatteurs des progrès du Canada, et en particulier des mines d'huiles qu'il considérait comme une source de très-grands profits.

M. BEECHER de London proposa la santé de la législature du Canada à laquelle répondirent l'hon. S. B. Boulton pour la Chambre Haute, et M. M. C. Cameron pour la chambre Basse.

M. Cameron fit quelques remarques opposées à la confédération et exprima une préférence pour un gouvernement plus uni.

Vinrent ensuite les santés du maire et de la Corporation de Toronto, de la presse, etc, après quoi l'assemblée se dispersa un peu après minuit.

Nouvelles et Faits Divers.

—Jeudi dernier pendant toute la journée le St. Sacrement a été exposé dan la chapelle de la Cathédrale, afin de permettre aux âmes pieuses de faire amende honorable à la divinité, pour tous les outrages qu'elle reçoit dans ces temps de carnaval.

La Bénédiction du St. Sacrement à laquelle assistait une foule nombreuse et que présidait en grandeur Mgr. l'évêque de St. Hyacinthe, termina ce jour de grâces.

Le chant de MM. les élèves du séminaire qui s'était rendus à la cathédrale pour la circonstance, a contribué pour beaucoup à rehausser l'éclat de la fête.

La même cérémonie avait lieu dimanche dernier à l'Eglise de la paroisse de Notre-Dame.

Le chant du chœur composé de dames et d'une centaine d'hommes, aidé par la sonorité de l'édifice, eût un magnifique effet.

—Le Bazar organisé en faveur des Dames de la Présentation s'est ouvert hier matin à 9 heures A M. Mgr. l'Evêque de St. Hyacinthe a bien voulu se rendre, assisté de M. le Curé, au local choisi pour présider lui-même à l'ouverture.

Sa Grandeur adressa quelques félicitations au Dames de Charité sur les bons effets que leur zèle allait produire, et exhorta les autres assistants à seconder de tout leur pouvoir, et avec l'empressement que devait leur suggérer l'excellence du but qu'on s'était proposé, les efforts de ces dames pour atteindre à la réalisation de la mission qu'elle s'était imposée.

Nous apprenons qu'un assez grand nombre d'étrangers doivent visiter St. Hyacinthe dans le but d'aider par leurs contributions au succès de notre bazar. La ville de St. Hyacinthe doit se montrer bien reconnaissante de ses attentions délicates.

Nous donnerons au prochain numéro le total des recettes que produira la vente des articles dont la valeur et le bonheur font de ce bazar un des plus riches que nous ayons jamais eu dans cette cité.

Il est inutile pour nous de revenir à la charge auprès du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes pour les exhorter à ne pas laisser passer cette bonne occasion de remarquer leur reconnaissance à ces bonnes Sœurs qui sacrifient pour l'éducation de leurs enfants, et de leur inculquent ces belles qualités du cœur et de l'esprit qui font de chacune de ces jeunes personnes autant de trésors pour la famille et d'ornements pour les salons.

—L'abondance de matière dont une partie avait même été préparée pour notre dernier numéro, nous force de remettre à la prochaine entr'autres choses le compte-rendu de la séance publique que les membres de l'Union Catholique viennent de donner. Nous nous contenterons dedire pour le moment que cette séance a eu un succès complet. A plusieurs reprises des applaudissements chaleureux ont attesté l'intérêt qu'inspiraient les lectures à l'assemblée.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, le dernier char d'un train revenant d'Acton dérailla en arrivant ou pont de cette ville et le traverse situé en cet endroit brisant les *fies*. d'un bout à l'autre.

Il est assez extraordinaire que ce char n'ait pas culbuté dans la rivière.

Il est nécessaire que les employés du Grand tronc prennent des grandes précautions car un accident semblable arrivé à un train de passagers pourrait causer la mort à plusieurs centaines de personnes.

PANIQUE TERRIBLE SUR LA GLACE.—Samedi après-midi, les passeurs et les promeneurs furent tout à coup saisis d'une panique terrible causée par le contact une masse énorme de glace qui s'était détachée sur le devant du quai de la compagnie Richelieu et qui ces jours derniers à la faveur du doux temps le vide, à la marée basse, a d'abord causé une partie assez considérable de la glace du pont, ce qui occasionna une forte houle qui en s'ondulant sous le pont a forcé la glace de se crevasser en tous sens à plus d'une lieue du rivage d'où l'on conçoit facilement la peur qu'éprouvait tout le monde qui se trouvait sur le pont alors : Chacun croyant à une mort inévitable. Après une fausse peur succède le fou rire. Chacun faisait sa tirade à propos de cette panique. Entre autre chose, on se demandait si un testament fait par un notaire présent dans un moment si précipité aurait été valide on nom. —*Canadien.*

Triste Accident.— Hier matin, un homme du faubourg St. Jean, affligé d'aliénation mentale, est parti de chez lui, à l'insu de sa famille, et s'est rendu au pieds à l'église à la messe de 7 heures. Dans le trajet cet infortuné a eu les pieds tellement gelés qu'à son retour, sa femme en l'entendant marcher sur le plancher, crut qu'il était chaussé en botte à semelle épaisse. Ce ne fut qu'en l'apercevant qu'elle reconnut avec douleur le malheur qui venait de frapper son mari. Au bout de trois heures, les effets de la congélation se montrèrent d'une manière alarmante et l'on craignit que l'amputation des deux pieds ne fut jugée nécessaire.—*Canadien.*

Grains.—Depuis ces jours derniers, un nombre considérable de *cariboux* ont été exposés en vente sur les marchés de cette ville. Un citoyen de St. Féréol a apporté hier 5 de ces animaux, abattus dans les forêts du côté du nord du St. Laurent. *Journal des T.-Rivières.*

On annonce un épouvantable désastre on mer. Le bateau à vapeur *London*, en route de Londres pour Melbourne a sombré. Sur les 286 personnes qui étaient à bord, seize seulement ont été sauvées dont trois passagers et treize matelots qui ont été recueillis sur la barque italienne *Mariemple*.

Le *London* avait quitté Plymouth le 6 janvier, le 7 et le 8 le temps a été épouvantable, le 9 le vaisseau a été désemparé, le 10, le vaisseau a cherché à rentrer à Plymouth le 11 la tempête a encore augmenté de violence ; quatre sabords de l'arrière ont été enfoncés.

Dans le capitaine Martin dut annoncer aux passagers que le navire sombrait et qu'il fallait se préparer à tout. On lance un canot à la mer, cinq hommes y descendent ; mais la mer est tellement mauvaise que le canot chavire ; les cinq hommes peuvent être si recueillis à bord du *London*. Mais on conçoit quelle pénible impression cet accident exerce sur les esprits ; l'équipage découragé, ne cherche même plus à lancer les autres canots à la mer.

Le Révd. Draper adresse de ferventes prières au ciel. Quel spectacle ! Les jeunes mères serrent leurs enfants contre leur poitrine les amis se pressent la main et se disent adieu et le navire enfonce toujours. Le capitaine Martin, dont le courage et le zèle ne se sont pas trahis un seul se prodigue tantôt sur le pont, tantôt au milieu des passagers, il ne prononce pas un mot. Cependant quelques hommes d'équipage résolus, annoncent qu'ils ne veulent pas périr sans avoir lutté contre la tempête ; ils sont saisie, trois passagers se joignent à eux, ils lancent un canot à la mer, parviennent à y descendre, et s'dirressant au capitaine : " Venez avec nous, disent ils si vous restez ici, vous êtes perdu." Mais le capitaine, secouant la tête : " Non. dit-il, mon devoir m'ordonne de rester ici et de périr avec les passagers confiés à ma garde Que Dieu vous protège !"

Le canot s'éloigne, emporté par les vagues gigantesques ; il n'était pas à 80 yards du *London* qu'on vit le malheureux navire sombrer tout à coup et disparaitre avec les 270 passagers dans les flots. Un immense cri de détresse et d'effroi, puis plus rien, que les vagues qui s'émoussent en se heurtant entre elles et le vent qui promène ses lugubres râlade.

Les 16 hommes dans le canot luttent contre la tempête : le vent les pousse dans la baie de Biscaye ; La soirée, la nuit passent, et aucun navire n'est en vue ; enfin vendredi. 12 janvier, on aperçoit le *Marsanople*, barque italienne, qui recueillie les naufragés ; ils étaient restés pendant 20 heures entre la vie et la mort.—*Canada.*

LONGUE VIE, GRANDE POSTERITE.—Le Sieur Joseph Crépeau, brave cultivateur de la paroisse de St. David est mort subitement, le 28 janvier. Ce bon vieillard habillé de pied en cap, prêt à s'embarquer pour aller visiter l'un de ses gendres à une petite distance, prit un siége prêt de son lit, s'y appuyant la tête pour se reposer en attendant l'arrivée de la voiture que lui préparait l'un de ses fils. Mais grand Dieu! qui eut voulu croire que là dans une aussi bonne position il allait s'endormir pour toujours? Ce fut cependant le cas. M. Crépeau est né à Château-Richer, comté de Montmorency en 1778. Sa famille quitta cette paroisse pour celle de St. Michel d'Yamaska où elle résida quelques temps et vint se fixer définitivement au lieu où il est mort. Cette laborieuse famil'e se choisit un site vers le milieu de la paroisse qui était alors une épaisse forêt ; il lui fallut laisir la hache pour se frayer un petit sentier et d'un bras vigoureux et déterminé abattre d'immenses arbres qui étaient autant de nuisances à la cabane qu'on voulait y bâtir.

Avec un travail hardu, une persévérance peu ordinaire et un caractère décidé, M. Crépeau a résidé là pendant 82 ans et y a établie ses enfants. Cette famille n'est que ce petit sentier de piétons durant plusieurs années pour aller au moulin à plusieurs milles de distance, le grain sur les épaules et pour fréquenter l'Eglise d'Yamaska afin d'y remplir ses devoirs religieux.

La paroisse de St. Michel d'Yamaska dans ce temps-là comprenait la paroisse St. David, St. Aimé St. Guillaume, St. Robert, St. Marcel, St. Bonaventure et la nouvelle paroisse qui va s'ériger sous l'invocation de St. Pie de Deguire ; étant un démembrement de St. David.

M. Crépeau était marié depuis 66 ans et demi. Sa vertueuse épouse Thérèse Trudeau est pleine de vie. Née à Yamaska, en 1777 jouissant de toutes ses facultés mentales surtout d'une grande mémoire qui lui permet de compter tous ses descendants qui ont atteint la quatrième génération nombrant 196 fils, petits fils et arrière petits fils.

Cette vieille grand'-mère disait ces jours derniers en badinant à l'occasion du nouveau né, commencement de la quatrième génération ; Eh ! bien, *dit-elle* maintenant je me fricasse de la mort..... ma tâche est accomplie ainsi que mon désir.....

La vie de M. Crépeau est tout enseignement qui dit : il vaut mieux mille fois souffrir des privations et des fatigues en travaillant pour soi, et vivant chez soi que d'être élevé l'abondance sous les verges d'un bourgeois et à l'étranger. Les restes de ce brave canadien ont été accompagnés au cimetière par un grand nombre de parents et amis.—*Courrier du Canada.*

—Le dernier steamer l'*Australien*, arrivé d'Europe comptait au nombre de ses passagers, Son Excellence le Gouverneur-Général. Lord Monck était attendu à Montréal aujourd'hui.

—Après une enquête d'une dizaine de jours pour découvrir les auteurs du meurtre de l'infortuné Lespérance, la police vient de mettre la main sur un jeune homme de 17 ans, nommé Auger, fils d'un brave homme, nous dit-on, de la rue Saint-Vallier. C'est hier après la déposition d'un charretier que l'arrestation a eu lieu. Auger est en prison.

☞ Nous accusons réception avec beaucoup de reconnaissance d'un morceau de musique intitulée " LA MASCARADE " que viennent de publier les infatigurables éditeurs MM. Lenrent, Laforce et Manseau. C'est un quadrille composé par M. Joseph Doremus, et dédié à M. F. X. Valade. Les amateurs de bonne musique ne manqueront pas de se le procurer pour la modique somme de 50 cts.

BULLETIN COMMERCIAL.—Temps doux, à la pluie ; beaucoup de monde malgré l'état assez mauvais des chemins grande quantité de viande.

Prix de Blé 7 chelins, Pois 5 chelins, Orge 2 chelins et 10 sous Avoine 40 sous Sarrasin 4 francs 2 sous Beurre frais, 22 sous Sucre 15 sous ; patate 40 sous, Pommes 3 chelins.

Voici les prix des grains chez les marchands de cette ville

Orge,.....	2	9
Avoine,.....	1	8½
Graine de Lin,.....	3	0
Pois,.....	3	9

☞ Les graines doivent être de première qualité.

AVIS SPECIAL

O'est avec un grand plaisir que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des **Pastilles-a-Vers Végétales de Devins.**

Ce remède si nécessaire pour nos enfants est sans contredit préférable à toutes autres préparations de ce genre, nos médecins en approuvent l'usage et le débit considérable qui se fait de ces **Pastilles** est une garantie de plus de leur efficacité.

Nous disons donc aux mères de famille : mères, ne craignez rien ; ces **Pastilles** sont parfaitement inoffensives ; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM. Devins et Bolton chimistes, à Montréal.

VENTE PAR LE SHERIF, ST. HYACINTHE

G. T. Barthe vs Louis Lagassé. Vente de terre à St. Judes, le 19 février 11 h. a. m.

Germain Dyon vs Lemaître Duaime. Vente de terre à St. Simon le 20 février 11 h. a. m.

Eucher B. Dufort vs J. Bte. St. Denis. Vente à Acton de plusieurs terrains situés à St. Liboire le 22 février 3 h. P. M.

Pour le mois de mars.—Louis Dubreuil vs Pierre Stebenne. Vente de terre à St. Césaire le 13 mars 11 h. a. m

Naissance.

En cette ville, le 12 du courant, la Dame de F. X. Girard, Ecr., Avocat, une fille

PONT DE SOCIÉTÉ DE ST. HYACINTHE.

AVIS.

Tous les Souscripteurs et Actionnaires de la Compagnie de passage de l'Yamaska appelé " Pont Neuf de St. Hyacinthe " et le Public en général, sont par les présentes avertis qu'à partir de ce jour un nouveau GARDIEN sera chargé de la garde du dit Pont et qu'aucune personne ne passera sur le dit Pont sans avoir une carte de passage signée par le Secrétaire-Trésorier actuel ou avoir payé son passage au dit gardien.

JOSEPH ROBITAILLE,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.

St. Hyacinthe 8 février 1866.

AVIS.

M. Charles Nelson, laissant St. Hyacinthe, au 1er Mars, toutes les personnes qui sont endettées envers lui, sont requises de venir le payer d'ici à ce temps.

Cette date passée, tous ses comptes seront remis entre les mains d'un avocat pour collection.

St. Hyacinthe, 2 février 1866.

EN VENTE.

L'Amour de la Vérité.

Nous offrons la LECTURE que M. LE GRAND VICAIRE RAYMOND a faite devant les Membres de L'UNION CATHOLIQUE DE ST. HYACINTHE, LE 8 DÉCEMBRE DERNIER.

Pour la modique somme de **20 SOUS** on pourra se procurer cet excellent travail au Bureau du COURRIER et chez les LIBRAIRES:

St. Hyacinthe, 6 Février 1866.

CADEAUX

POUR LES

FETES.

L'assortiment le plus varié et le

MEILLEUR MARCHE

DE TOUT

ST. HYACINTHE,

A LA LIBRAIRIE DE

M. A. KEROACK,

RUE CASCADES,

ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Imagerie religieuse ; Articles de Fantaisie ; Jouets d'enfants depuis 1 sou à une piastre ; Albums ; Statues ; Porcelaines ; Livres de dévotion et autres reliés avec luxe ; Cartes à jouer ; Porte-Monnaie, et une foule d'articles de TOUT PRIX, *convenable pour*

CADEAUX.

15 déc. 1865.

MOULINS A BATTRE !

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près des Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

(CIRCULAIRE.)

Appareils de Distillation devant être employés à bord de tous les Navires à Passagers.

Rez Downing,
18 décembre, 1865.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour votre information et pour que vous la fassiez publier dans les journaux publics, copie de l'ordre en conseil de Sa Majesté, daté le 5 courant, permettant d'employer les Appareils de Distillation de MM. Chaplin et Cie, aussi bien que ceux du Dr. Normanby et de MM. Winchester et Graveley, à bord des Navires qui font des Passagers.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre humble et
Obéissant serviteur,

[Signé,] EDWARD CARDWELL.

ADMINISTRATEUR DU GOUVERNEMENT DU CANADA.

[L.S.]

CHATEAU DE WINDSOR,

5ème jour de décembre 1865

PRESENT :

SA TRES-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE EN CONSEIL.

Considérant que par " l'Acte des Passagers 1865," il est entre autres choses décrété qu'avant qu'aucun Navire à Passagers soit expédié, l'Officier de l'Emigration à ce port devra se convaincre par lui-même qu'il a à bord une quantité d'eau pure suffisante, emportée dans des réservoirs ou des tonneaux, pour fournir durant le voyage projeté un pot d'eau par jour à chaque adulte, pour l'usage des passagers, sans parler de la quantité nécessaire pour la cuisine ; et

Considérant qu'il est aussi décrété qu'il sera loisible à Sa Majesté par un Ordre en Conseil de prescrire telles Règles et tels réglements qu'il semblera bon à Sa Majesté, de promouvoir l'usage à bord des Navires à Passagers d'un Appareil à distiller l'Eau et auquel cas de définir la quantité d'eau fraîche à emporter dans des réservoirs ou dans des tonneaux pour les Passagers, et tel Ordre en Conseil pourra dans la suite être altéré amendé ou révoqué, selon le besoin ; et

Considérant que Sa Majesté, par un ordre en Conseil, daté du neuf Janvier mil huit cent soixante-trois a prescrit certaines Règles pour permettre l'usage, à bord des Navires à Passagers munis d'engins à vapeurs d'un p

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

FONDERIE
DE
ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boites de Roues,
Pentures de granges et

CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins a Scié et a Farine, &c, &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

à système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Ainsi

CRIBLES DE GRANGES

Des mieux finis.

—De plus :—

Ils tourneront le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonus, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont :

1o. Les Soldats incapables de travailler; 2o. La veuve; 3o. Les orphelins au-dessous de seize ans; 4o. La mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter : Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

☞ *A ceux qui désirent des informations*

Je me charge de fournir des informations à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, *sans rien charger, excepté les frais de port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.

☞ Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application.

Quand les demandes sont favorablement reçues, il sera émis des certificats pour les montants dûs, par le Département à Washington, payable à l'appliquant ou à son ordre, lesquels seront payés par cette Agence.

Toutes communications devront être adressées:

E. L. SNOW, Agent conjoint,
Montréal.

Montréal, 30 octobre, 1865.

MODISTE.

MADAME BOURDON,

Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que :

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Manchons et Caques, &c. &c. &c.

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que

Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c.

à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.

—De plus :—

Elle étampera.

Résidence, maison de MM. Cadieux & Dufort, vis-à-vis le marché, de ST. HYACINTHE.

16 Janvier, 1866.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

COMPRENANT :

UN MOULIN A FARINE,

—DE PLUS :—

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,

UNE BOUTIQUE

où les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

FER, PEINTURES SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,
EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafes, Sucres, Melasse, Poisson, Vins, Brandy; Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, Vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix. **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞ M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.
Venez voir; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1Rue Old Broad et 16 Pall Mall,	*64½ et 65 Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

ETABLIE EN 1825.

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ce avant cette date, dans le but de se procurer avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS,* &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord détermité à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY dispensera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (?!) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS
Théophile Langelier,
Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c.&c. dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.

Comprenant : Flour, Lard, Beurre, Rhe, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, etc., etc., Eau de Cologne, Huiles à Cheveux, Pastilles, Vers et contre la Toux, Rhe, Rhe., Rhe.

M. L. espère par son constant mérite mériter une large part de patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes, gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.

Mai 1865.

DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore Connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelmintiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boîte renferme 20 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillée des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES.

Près du Palais de Justice, MONTREAL.
4 Juillet 1865.—1a.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!

Poudres de Condition

De Carleton.

LA MEILLEURE MEDECINE POUR

Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'apercevront qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant 105 minots de graines pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en usant de ces *poudres*.

Servez-vous-en et vous verrez! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces *poudres*. Une poudre chasse les vers. Une poudre guerit les morsures. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter son bruit. Une poudre donne une longue et forte crinière. Une poudre guérit le "Horn Distemper in Cattle."

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose du monde pour donner la force à un cheval, pour la ramener à la santé et à la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou mené trop vite.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des animaux, également ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur à tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence du poil; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur parfait après les attaques de toutes les maladies aiguës telles que l'Influenza l'Etouffement l'Inflammation la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette médecine; elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux, devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien plus abondamment.

Remarquez cet avis.—Trouvez la signature de

J. CARLTON COMSTOCK.

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞ Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature.

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet jaune et se détaillent à 25 cents.

1er Janvier, 1866.

FONDERIE YAMASKA.

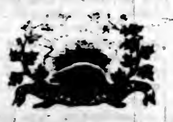

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

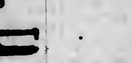

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC FILS — CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet 1865

Aux chefs de familles.

LES PILLULES DE

JUDSON

Préparées avec les

Herbes des Montagnes.

La meilleure Médecine qui existe pour les familles.

Préparées avec des racines et des Herbages croissant sur les montagnes et dans les belles Vallées du Mexique, où s'élève les Cordillières dont les sommets semblent percer les nuages.

En purifiant le sang, ces seulement elles guérissent, mais préviennent

Toute espèces de Maladies

C'est le meilleur remède que le Tout-Puissant ait créé pour toutes les maladies provenant de

L'IMPURETE DU SANG

Les maladies sont des plus nombreuses. Les PILULES DE JUDSON sont le meilleur remède qui existe pour la guérison des maladies suivantes :

LA BILE,

Les Ecrouelles, les Vers, les maux de Tête, les Indigestions, indisposition d'entrailles

La Dyspepsie.

Perte de sang; tout dérangement d'Entrailles, et des boyaux.

MALADIE DE PEAU

la constipation, Rhume, Diarrhée, les fièvres intermittentes, maladie de Poumons, maladie de Foie. C'est la meilleure médecine connue pour les femmes. Eloignez l'occasion de la maladie, et vous prévenez les maladies.

L'impureté du sang est la cause du plus grand nombre de maladies. Ces pilules purifie tellement le sang que les maladies, n'ayant plus rien pour s'alimenter sont obligées de s'enfuir.

ACHETEZ NOTRE ALMANACH

de quelques droguistes, et lisez l'histoire de cette merveilleuse découverte: on combat, prouve convaincante, notoire et essayez une boîte de ces pilules, et vous vous persuaderez qu'elles ont toutes les qualités que nous leur attribuons.

Mises dans des boîtes contenant 40 pill.

PRIX 25 Cents par Boîte.

☞ Le dessus est un couvert rouge avec des lettres noires, et le fac-similé de notre signature.

DEMANDEZ LES

JUDSON'S

MOUNTAIN HERB PILLS

Et l'Almanach "The Recess Almanach," Nous les envoyons également par la malle franc de port, pour 25 cts. par Boîte.

D. JUDSON & Co., Proprietaire
106 FRANKLIN ST., NEW-YORK.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIÉTÉ DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

APPLICATION AU PARLEMENT.

Application sera faite à la prochaine session du Parlement Provincial pour la passation d'un acte spécial pour détacher de la paroisse de Ste. Angèle, Comté de Rouville, la partie du Rang de l'Eglise ou St. Pierre qui appartient à cette paroisse, le Bout Ouest du Fort George jusqu'à la ligne entre Jacques Norbonne et F. X. [illegible] ainsi que le bout ouest de la Côte Double jusqu'à la ligne entre Joseph Dubuc et Jacob [illegible] du côté sud et à la ligne entre Joseph [illegible] et Jacob Fournier du côté nord et annexer ces parties de rangs pour toutes fins à la paroisse de Ste. Marie de Monnoir. Et désignant les propriétaires de ces parties de Rangs de [illegible] pétitions pour bâtisses publiques [illegible] dirigées dans le cas où il y en aurait [illegible] après le dix janvier courant, 1866.

Ste. Angèle, 5 janvier, 1866.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

457, Rue Notre-Dame, 457,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.

DR. COLBY'S
ANTI-COSTIVE AND TONIC
PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique thérgique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et promouvoir l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus efficaces lentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, raniment l'appétit et [illegible] férent à ces mêmes organes de l'élasticité un ton nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commerçants, femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre [illegible] autre tonique en obtiendront aussi un [illegible] soulagement. Elles peuvent être prises [illegible] longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier [illegible] sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus [illegible] les médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employés dans nos pratiques, et nous les [illegible] hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.,
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Costicook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. CLEMES, M. D., Compton, C. E.
C. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVRETES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, VINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.
Seule propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.
1er sept. 1865.

IMPORTANT AUX FAMILLES.

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

"Symptomes certains des Vers."

Le visage pâle et couleur de plomb, avec des rougeurs occasionelles, ou une tache limitée à une ou les deux joues; les yeux devenus ternes, les prunelles élargies: un demi cercle bleu entourant le long de la paupière inférieure; le nez concentré; la lèvre supérieure enflée; des mouvements fréquents, avec un bourdonnement dans les oreilles, avec une sécrétion de salive [illegible] la langue enflammée; la respiration très embarrassée; quelque fois une appetit vorace; avec une Sensation désagréable dans l'estomac, à d'autres ces Sensations sont entièrement disparues; des douleurs passagères dans l'estomac, des mouvements de cœur et des vomissements fréquents, des entrailles irrégulières, c'est-à-dire quelques fois constipé; les selles grumeleux, et souvent composées de sang (hémorroides); le ventre enflé et dur; l'urine épaisse; la respiration généralement difficile et accompagné de hoquet; constamment troublé et agité, avec grincements de dents; la [illegible] tumeur généralement irritée, etc., etc.

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se manifestent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE SUITE.

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et en le donnant dans le temps vous sauvez votre enfant de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie déclare que ce remède était qui se vendra fait à un bas prix afin que la haute classe connaisse les délices puissent s'en procurer facilement. A cause de cette volonté, nous l'avons mis au prix suivant.

☞ Prix seulement 7½ d. sterling [15 cents] par paquet, ou 25 [50 cents] pour quatre paquets.

Tous les paquets qui ne portent pas la signature de "H. E. McKenzie, M. D., Glasgow, sont contrefaits.

Agents pour la vente en gros pour le Canada Est et Ouest, et seulement importateurs, à qui toutes demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,
BROCKVILLE C. W.

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS:—Mortrup & Lyman, Newcastle, C. W.; Lyman Elliot & Co., Toronto, C. W.; J. M. Henry & Son—Lyman, Clare & Co—Kerry Pros. & Gardner—Campbell & Campbell, Montreal, C. E.; S. Rochford, London, C. W.; J. Winer & Co., Hamilton, C. W.

1er Janvier, 1866.